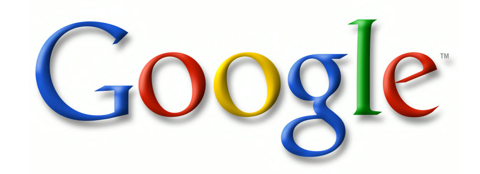


DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE DOUAI

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIES AA — EE

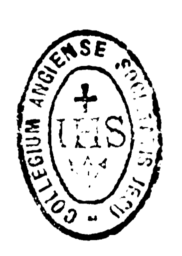
DOUAI
IMPRIMERIE O. DUTHILLŒUL, RUE LÉON GAMBETTA, 12.
1876-1898



DOUAI

INVENTAIRE SOMMAIRE

SÉRIES AA — EE



DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE DOUAI

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIES AA — EE

DOUAI
IMPRIMERIE O. DUTHILLŒUL, RUE LÉON GAMBETTA, 12.
1876-1898

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la commune.)



LILLE,

IMPRIMERIE L. DANEL, RUE NATIONALE

1876.

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la commune.)



LILLE,

IMPRIMERIE L. DANEL, RUE NATIONALE.

1876.

Département du Nord.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la Commune.)

I.

PRIVILÉGES DE LA COMMUNE.

I. *Lettres et autres actes octroyant, confirmant, modifiant les priviléges en général, les lois constitutives et la coutume.*

AA. 1. (Layette.) — 1 pièce, parchemin. Cf. AA 84, cart. T, fº 1.

1213, juin. — Lettres de Louis, fils aîné de Philippe, roi de France, promettant aux bourgeois de Douai de maintenir les bonnes coutumes maintenues par Philippe d'Alsace (1), de ne point faire la paix sans eux avec Fernand, comte de Flandre et de rendre les ôtages quand le Roi occupera une forteresse de la ville (2).

(1) L'expression *bonæ consuetudines* doit être ici entendue dans sa signification, d'ailleurs assez ordinaire, de libertés communales. La ville de Douai possédait, en effet, depuis longtemps déjà, des libertés qui avaient été maintenues par le comte de Flandre Philippe d'Alsace; nous en trouvons la preuve dans la loi échevinale d'Orchies, concédée en mai 1188, où nous voyons Philippe d'Alsace accorder à cette commune *libertatem et legem oppidi Duacensis*. Cette première loi de Douai, si elle a été écrite, n'a pas été conservée. Une étude attentive des documents antérieurs à la charte d'organisation donnée en 1228, permet de constater que les échevins étaient au nombre de six, que leur renouvellement se faisait environ tous les douze mois, qu'ils étaient choisis dans les familles notables de la ville, qu'ils étaient assistés par un *argentier* ou receveur et par un officier de justice, peut-être le bailli. Leur pouvoir judiciaire était déjà très-étendu. — *Archives municipales de Douai*, passim; *Archives départementales du Nord*, passim; *Bibliothèque nationale*, collection Moreau, t. xc, p. 124.

(2) Le recueil des *Ordonnances des rois de France*, t. xi, p. 302, et M. Pilate-Prévost, dans sa *Notice sur le Beffroi de Douai*, ont reproduit des lettres identiques de Philippe-Auguste d'après le cartulaire T.

AA 2. (Layette.) — 1 pièce, parchemin. Cf. AA 84, cart. T, fº 1.

1223, novembre. — Lettres de Louis VIII, roi de France, renouvelant aux bourgeois de Douai la promesse de maintenir leurs bonnes coutumes et de ne point faire la paix sans eux avec le comte Fernand (1).

AA. 3. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, fº 12.

1226, décembre. — Lettres de Fernand, comte de Flandre et de Hainaut, et de Jeanne son épouse, maintenant la loi et les bonnes coutumes maintenues par Philippe d'Alsace, et déclarant qu'ils ne conservent aucun ressentiment contre les bourgeois de Douai qui ont suivi le parti du roi de France.

AA. 4 (Layette.) — 5 pièces, 1 parchemin avec 2 sceaux, 4 copies papier. Cf. AA 84, cart. T, fº 12.

1228, septembre. — Lettres de Fernand et de Jeanne, son épouse, organisant le mode d'élection des échevins de Douai. L'échevinage sera renouvelé de treize en treize mois; les échevins sortant de charge choisiront quatre électeurs qui nommeront quatre premiers échevins; ceux-ci en choisiront quatre autres qui, à leur tour, éliront quatre nouveaux membres; les douze échevins réunis en choisiront encore quatre autres. Les membres de l'éche-

(1) Cette charte a été publiée dans les *Ordonnances des rois de France*, t. xi, p. 317. Comme toutes les pièces des archives de Douai qui se trouvent dans ce recueil, elle a été reproduite d'après les registres aux priviléges et non d'après l'original; elle avait été envoyée aux auteurs du Recueil par ordre de M. de Calonne, premier président du parlement de Flandre de 1767 à 1781.



vinage prêteront serment entre les mains du comte ou du bailli ; ne pourront faire partie de l'échevinage les parents d'un échevin, les électeurs de l'année et les échevins sortant de charge (1).

AA. 5. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 1.

1284, juillet. — Lettres de Philippe, roi de France, contenant et confirmant celles de Philippe-Auguste et de son fils Louis, en date de juin 1213 et celles du même Louis, roi de France, en date de novembre 1223.

AA. 6. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f°s 5 et 58.

1296, juin.—Lettres de Philippe, roi de France, confirmant, en retour de courtoises subventions, les priviléges, lois et coutumes de la ville de Douai, et la franchise des terres possédées par les bourgeois de cette ville (2).

AA. 7. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 2.

1296, mardi après la Saint-Barthélémy (28 août). — Lettres de Philippe, roi de France, mandant aux échevins de Douai qu'en vertu d'une décision de la cour royale, c'est au Roi et à son conseil, et non aux Pairs, comme le prétendait le comte Guy, alors dépossédé du comté de Flandre, qu'il appartient de juger de qui dépend la confirmation des priviléges de la ville.

AA. 8. (Layette.) — 1 pièce, parchemin. Cf. AA 84, cart. T, f° 3.

1296, 28 août. — Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles, sur la demande des habitants de Douai et à cause des services qu'ils lui ont rendus, il leur envoie Jean Tasse de Montdidier, en qualité de gardien de la ville, pour les faire jouir de leurs libertés, lois, coutumes et franchises, et les protéger contre Guy, comte de Flandre.

(1) En étudiant l'organisation échevinale concédée par la charte de 1228, on remarquera qu'à Douai, comme à Ypres et à Gand, le comte renonçait à toute intervention dans la nomination des électeurs et des échevins ; il en était autrement à Lille, à Bruges et à Furnes, à Saint-Omer, à Arras et à Hesdin. Nous ferons encore observer que les gens de métier ne concouraient pas même indirectement à la nomination des membres de l'échevinage : le pouvoir municipal pouvait et devait être perpétué entre les mains des familles les plus influentes ; il y eut, dès lors, à Douai, une véritable aristocratie bourgeoise.

(2) Cette charte et les quatre suivantes montrent le roi de France Philippe-le-Bel confirmant et augmentant les libertés municipales, afin de détacher la ville de Douai du parti des comtes de Flandre.

AA. 9. (Layette.) — 5 pièces, 2 parchemin avec 3 sceaux, 3 copies vidimées. Cf. AA 84, cart. T, f°s 3 et 4.

1296 (v. st.), janvier. — Lettres de Philippe, roi de France, contenant celles de Philippe-Auguste et de Louis VIII, déjà mentionnées, et confirmant les lois et coutumes des habitants de Douai après délibération du conseil royal, le comte Guy ayant été appelé *ad hoc*.

AA 10. (Layette.) — 3 pièces parchemin. Cf. AA 84, cart. T, f°s 4 et 5.

1296 (v, st.), février. — Lettres de Philippe, roi de France, déclarant que la subvention qui lui a été libéralement accordée par les échevins et bourgeois de Douai, ne peut leur porter aucun préjudice dans l'avenir, et confirmant, à cause de leur dévouement et loyauté, leurs usages, lois, coutumes, droits, libertés et franchises (1).

AA. 11. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1297, 25 décembre. — Lettres de Guy, comte de Flandre, et de Robert, son fils aîné, par lesquelles ils créent les 32 hommes pour la garde et l'usage du scel et les 60 hommes, parmi lesquels se trouvent les 32, pour l'audition des comptes ; règlent le choix des clercs ou greffiers et le traitement des échevins ; défendent à ces derniers d'établir des tailles ou impôts sans l'assentiment des 32 et des 100 hommes ; déterminent les conditions à remplir pour être électeur ou échevin et maintiennent pour le reste les dispositions du comte Fernand et de la comtesse Jeanne.

AA. 12. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 24 v°.

1299 (v. st.), le lendemain de l'Epiphanie (7 janvier). — Lettres de Charles, fils de roi de France, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et d'Anjou, par lesquelles il reçoit les bourgeois et manants de Douai à la volonté du roi, sauf leurs corps, biens, meubles, châteux (2) et héritages partout où ils sont, et confirme leurs lois, priviléges, us et coutumes.

AA. 13. (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 201.

1299 (v. st.), janvier. — Lettres de Philippe, roi de France, contenant les précédentes et confirmant tout ce qu'elles ont concédé.

(1) Les chartes de juin 1296 et de janvier et février 1297 ont été publiées dans les *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 384, 387 et 388.

(2) *Châteux*: effets mobiliers.

AA. 14. (Layette.) — 1 pièce, parchemin, 1 sceau.

1302, avril (1). — Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles il déclare que les « vieux échevins » qui, sur le conseil du gouverneur de la Flandre, Jacques de Châtillon, ont refusé de procéder à la nomination des électeurs à la fin de leur échevinage et se sont continués dans leur charge, sont, sur la plainte des habitants, privés de leur droit d'élection et que le Roi pourvoira à l'administration de la ville.

AA. 15. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1302, dimanche avant la Saint-Laurent (5 août). — Lettres du même, déclarant que par les précédentes il n'a pas voulu déroger aux priviléges, lois et coutumes de la ville de Douai.

AA. 16. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1302, le lundi après la Saint-Laurent (13 août). — Lettres de Jean, comte de Namur, fils de Guy, comte de Flandre, déclarant qu'étant entré à Douai par ordre du comte, son père, il a promis aux bourgeois de sauver leurs corps, avoir, meubles, châteux, héritages et de maintenir leurs lois, priviléges, « chartes, us et coutumes », selon la charte de son père et de son frère aîné.

AA. 17. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 6 v°.

1311, octobre. — Lettres de Philippe, roi de France, reconnaissant un accord fait, par devant le chambellan Enguerrand de Marigny et plusieurs autres personnages, par les bourgeois de Douai du parti du Roi et ceux du parti du comte, en vertu duquel l'échevinage sera composé de prud'hommes des deux partis jusqu'en 1312, époque après laquelle l'élection aura lieu comme auparavant; la question des dettes est réglée ; seize hommes seront choisis pour être chargés de la garde des clefs du trésor, de l'audition des comptes et du droit de contrôle dans les questions de finances relatives à la ville (2).

(1) Cette date ne peut être antérieure au 22 avril 1302, jour auquel fut célébrée la fête de Pâques. En effet, les pièces suivantes établissant que cette charte est de 1302, elle aurait été inscrite sous le millésime 1301, si elle avait été expédiée avant Pâques.

(2) Après quinze ans de division dans l'échevinage et une nouvelle émeute populaire qui venait d'avoir lieu, le Roi se décida à octroyer une transaction : le Magistrat fut composé d'hommes des deux partis; pour satisfaire aux réclamations des gens de métier, l'examen des comptes annuels fut confié à une commission de seize hommes choisis dans les quatre quartiers de la ville, et leur vérification, qui était publique, dut être annoncée par la cloche du beffroi ; supprimée en 1322, cette commission fut rétablie en 1327.

AA. 18. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 8 v°.

1314, 22 novembre. — Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles il déclare que les exploits de justice, accomplis par ses gens marchant sous la conduite de son fils Louis et par la garnison (*stabilita*) de Douai dans cette ville et ses dépendances, ne peuvent porter aucun préjudice à ses priviléges, libertés, franchises, coutumes, lois ou droits.

AA. 19. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1315, octobre. — Lettres du roi Louis X, contenant et confirmant celles données par Philippe VI, en février 1296, avec un vidimus de Jean Ployebanch, prévôt de Paris.

AA. 20. (Layette.) — 8 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1334, mai et octobre. — Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles, moyennant une somme de 4.000 livres parisis, il pardonne aux échevins leurs excès et abus et renonce à confisquer la commune à son profit. Paris, mai 1334. — Lettres du prévôt de Paris portant que le procureur des échevins l'a autorisé à traiter pour cette somme, en date du 23 octobre 1331. — Plusieurs quittances attachées à ces lettres (1).

AA. 21. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f°s 6 et 58.

1340, février et mars. — Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles, considérant les bons services des bourgeois de Douai, il confirme leurs priviléges, libertés et franchises; — vidimus par le prévôt de Paris.

AA. 22. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA. 84, cart. T, f° 59.

1351, mai. — Lettres de Jean, roi de France, contenant et confirmant les précédentes.

(1) Ces pièces et plusieurs autres font connaître la nature des rapports qui existaient entre les villes municipales et le pouvoir central. Les priviléges des communes étaient importants ; mais elles pouvaient être dépouillées de leurs droits si elles en abusaient. Ainsi, en 1334, les échevins de Douai furent sommés de comparaître devant le Parlement de Paris pour répondre à des accusations de concussion et d'abus de pouvoir ; leurs députés entendirent déclarer que tous leurs droits étaient remis entre les mains du Roi. Celui-ci décida qu'*en contemplation de la ville laquelle il avoit moult agréable*, il accepterait une somme de 4 000 livres offerte par les échevins pour conserver la loi et les franchises de leur cité.

AA. 23. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1351, 17 mai. — Lettres de Pierre, duc de Bourbon, par lesquelles, au nom du Roi, il reçoit la ville de Douai en sa garde et confirme ses lois et priviléges.

AA. 24. (Layette.) — 2 pièces, 1 parchemin ; 1 papier.

1366. — Extrait du registre aux plaids tenus à Douai le 29 juin en présence des commissaires du Roi au sujet de l'appel par les échevins de la sentence du parlement de Paris qui les obligeait à déposer au greffe le registre contenant la condamnation de l'echevin Jean Raine (1).— Requête et articles (s. d.) proposés au Roi par les bourgeois de Douai pour le rétablissement de la commune (2).

AA. 25. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA. 84, cart. T, f° 45.

1366, 15 septembre. — Vidimus par les échevins de Douai, en date du 16 juin 1371, des lettres de Charles, roi de France, mandant à messire Tristran du Bos, gouverneur des souverains bailliages de Lille, Douai et Orchies, de mettre à exécution la sentence du parlement de Paris, qui confisque la loi de Douai : les rentes à vie seront payées ; les comptes des bonnes maisons et hôpitaux se rendront par devant le gouverneur, à ce appelées les bonnes gens de la ville; même pour les biens des bâtards et « d'espaves estrayères » (étrangères), il n'y aura pas confiscation, la coutume de « corps défendant » sera gardée ; les bannissements n'auront pas lieu seulement pour le dehors de la ville, mais hors du royaume ; le receveur royal paiera toutes réfections pour ponts, portes, routes, artillerie ; les basses justices pour « clains et respeux » demeureront en même état : il n'y aura pas de bailli ; il y aura un avocat et un procureur pour le roi (1).

AA. 26. (Layette.) — 5 pièces, parchemin.

1369, 1370, 1371, 1372. — Quatre lettres de Louis, comte de Flandre, autorisant les échevins de Douai à renouveler leur échevinage pour un an et sans préjudice, mais non selon l'ancienne coutume.

AA. 27. (Layette.) — 5 pièces, 3 parchemin, 2 papier ; 1 sceau. Cf. AA. 84, cart. T, f° 39.

1373, 19 août. — Lettres de Louis, comte de Flandre contenant un vidimus de la charte octroyée par le comte Fernand en 1228 et la modifiant. Il y aura désormais neuf électeurs au lieu de quatre ; enfermés et mis au secret dans la halle, ils choisiront douze échevins au lieu de treize ; les neuf électeurs nommeront aussi six bourgeois pour surveiller les travaux de la ville; pourront être nommés échevins ou six-hommes, tous les bourgeois nés de loyal mariage et faisant le commerce bien et loyalement ; ceux qui auront été élus échevins ou électeurs ne pourront plus l'être de nouveau avant le troisième tour après la fin de leur office ; ceux qui auront été six-hommes ne pourront plus exercer ces fonctions avant le second tour après la fin de leur office. — Quatre copies de ces lettres, dont deux collationnées.

AA. 28. (Layette.) — 4 pièces, 3 parchemin ; 1 papier, 3 sceaux.

1384, 17 août. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, contenant et confirmant les lettres précédentes. — Une copie simple de ces lettres. — Deux arrêts du Conseil du même comte de Flandre déclarant, en date du 9 septembre 1396, que des électeurs ou échevins accusés d'homicide ou de n'être pas bourgeois, peuvent, vu les raisons alléguées, remplir leurs fonctions.

AA. 29. (Layette.) — 1 pièce, papier ; copie simple. Cf. AA. 84, cart. T, f° 62.

1506, 27 novembre. — Lettres de Charles, archiduc d'Autriche, prince de Castille, duc de Bourgogne, comte de Flandre, dans laquelle, sur la plainte de Jean de Haussy, bailli de Douai, il remédie aux abus survenus dans

(1) La suppression des libertés de la ville de Douai, en 1366, offre un curieux épisode de l'histoire des communes. Un bourgeois de cette ville, du nom de Jean Raine, qui était membre de l'échevinage, fut accusé de s'être servi de fausses mesures en vendant du blé ; bien que la première dénonciation fût sortie de la bouche d'un bourgeois en état d'ivresse, Jean Raine fut, par semonce du bailli, cité à comparaître devant les échevins, ses pairs et compagnons, s'entendit condamner à la peine capitale et fut pendu au gibet de la ville. Le fils et le gendre de la victime dénoncèrent cette sentence au parlement de Paris ; le 18 juillet 1366, l'arrêt fut cassé, la ville fut condamnée à perdre ses libertés communales à perpétuité et les échevins qui avaient prononcé la sentence durent aller dépendre le cadavre de Jean Raine et le ramener du gibet à la collégiale Saint-Pierre, étant en leur *pur linge* et portant un flambeau allumé. Cet arrêt fut exécuté un an, jour pour jour, après la mort de la victime. Par ordonnance du 15 septembre 1366, le Roi nomma un gouverneur de la ville auquel les échevins durent remettre les sceaux avec les clefs du coffre aux priviléges. Le pouvoir souverain n'avait donc pas abdiqué vis-à-vis les communes.

(2) Une copie de la charte de Charles V, par laquelle fut rétablie la commune de Douai, se trouve dans le cartulaire T (AA, 84, f° 47).

(1) Ces lettres ont été publiées dans le recueil des *Ordonnances des rois de France*, t. XII. p. 103. *Clains et respeux*, assignations et défenses.

l'élection des échevins de Douai. Les échevins régnants ne pourront choisir pour électeurs des jeunes gens de 18, 20 ou 22 ans, leurs enfants, frères, cousins et amis, qui n'oseraient leur désobéir, ni bourgeois ayant part dans l'administration des hôpitaux et bonnes maisons, ou des deniers et fermes de la ville.

AA. 30. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie simple. Cf AA 84, cart. T, f° 64.

1513, 1 juin. — Lettre de Maximilien par laquelle il déclare supprimer en partie les défenses faites dans les lettres précédentes.

AA. 31. (Layette.) — 2 pièces, 1 parchemin, 1 papier; 1 sceau Cf. AA 84, cart. T, f° 66.

1517, juillet. — Lettres de Charles, roi de Castille, renfermant les lettres du comte Fernand, du comte Louis, celles de Charles, encore prince de Castille, et de Maximilien, et les approuvant. — Copie simple des mêmes lettres.

AA. 32. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau. Cf. AA. 84. f°s 86 et 88.

1534, 16 novembre. — Ordonnance de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, pour la réforme des abus survenus dans le choix des électeurs, échevins et six hommes de Douai. Les deux tours des échevins désignent pour électeurs des gens « mécaniques » et de petite qualité; ils les prennent tels pour « les manyer » ou les faire manyer par hommes subtils et entendus, afin d'avoir par ce moyen des échevins de leur « entendement » et d'exclure du gouvernement de la ville « les plus » gens de bien. La confiscation n'existe pas à Douai: mais la gouvernante peut s'en prendre aux coupables et révoquer les priviléges de la ville. Elle ordonne que les échevins et six-hommes soient choisis parmi les plus gens de bien et que, parmi eux, il ne puisse y avoir plus de trois marchands de blé; elle suspend la loi qui défend de nommer échevins et six-hommes les clercs, les appelans du jugement des échevins et les absents, afin d'avoir meilleur choix possible; elle veut que les élus prêtent serment entre les mains de ses commissaires. — Commission donnée, le 21 janvier 1534 (v. st.) à Pierre Taspyl, président du Conseil, et à Guy du Payage, lieutenant de la gouvernance, pour recevoir le serment des électeurs et des échevins. — Lettres du Conseil privé, en date du 1 juillet 1660, rappelant et confirmant les précédentes.

AA. 33. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1612, 23 novembre. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, autorisant, contrairement aux anciens règlements, deux cousins germains élus échevins à siéger ensemble.

AA. 34. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1672, 20 septembre. — Arrêt du Conseil d'État défendant aux officiers permanents et aux comptables de la ville d'exercer les fonctions d'électeurs des échevins. — Lettres patentes du Roi portant formule exécutoire de l'arrêt.

AA. 35. (Layette.) — 42 pièces, 1 parchemin; les autres papier.

1726, 23 avril. — Copie collationnée d'un arrêt du Conseil d'Etat, par lequel les États et villes de Lille, Douai et Orchies sont maintenus dans la possession de leurs biens communaux, droits, priviléges et usages, à cause de l'avénement de S. M. à la couronne. — Autres pièces à ce sujet.

AA. 36. (Layette.) — 1 cahier, papier; copie.

1764. — Requête des échevins au Roi, exposant toutes les modifications survenues dans l'organisation de l'échevinage et lui demandant de conserver les anciens priviléges malgré l'édit du mois d'août 1764 (1).

AA. 37. (Layette.) — 1 pièce, rouleau en papier.

XVe siècle (sans date). — Mémoire offrant le résumé de tous les priviléges concédés à la commune par les rois et les comtes, et une idée générale de la situation de la ville.

AA. 38. (Layette.) — 1 cahier de 26 feuilles parchemin; 1 sceau, 1 pièce, papier.

1627, 16 septembre. — Lettres originales de décret et de confirmation de la coutume de Douai, suivies de la rédaction de cette coutume (2). — Texte de la coutume imprimé en 1631.

AA. 39. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; signature de d'Hozier.

1697, 29 septembre. — Brevet où sont peintes les armoiries de la ville de Douai, *champ de gueules plein*,

(1) Sous Louis XIV et plus encore sous Louis XV, l'administration centrale s'efforça de détruire peu à peu l'influence des échevins. Le Magistrat de Douai réclama avec énergie pour conserver les anciens priviléges qui avaient puissamment contribué au développement de la cité.

(2) Cette coutume, qui concerne les biens des particuliers et tout ce qui peut s'y rapporter, a été imprimée avec les lettres de décret et de confirmation sous le titre de *Coutume et ancien règlement de la ville et échevinage de Douai*. Douai, chez Dérégnaucourt, 1828

telles qu'elles sont enregistrées dans l'armorial général de la France (1).

II. *Lettres et autres actes octroyant, confirmant et modifiant les priviléges particuliers, relatifs à l'administration communale, aux impôts et aux tailles, aux propriétés de la ville et des bourgeois, au service militaire, à la justice et au commerce.*

AA. 40. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1472, (v. st.), 17 mars. — Vidimus par les échevins de Lille, en date du 20 octobre 1473, d'un mandement de Charles, duc de Bourgogne, déclarant qu'à cause de l'aide de 500 mille écus par an qui lui a été accordée pour 6 ans par les états de Lille, Douai et Orchies, il promet de ne plus conférer aucun des offices et emplois publics, qu'il reconnaît avoir été de tout temps à la disposition des dites villes et châtellenies.

AA. 41. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 24.

1294, le mercredi avant la Saint-Laurent (4 août). — Lettres de Guy, comte de Flandre, aux échevins, bourgeois et bonnes maisons de Douai, déclarant qu'ils ont assez fait en sa faveur pour être exempts des taxes qu'il peut leur réclamer à cause des fiefs, rentes et héritages mouvant de lui qu'ils ont acquis dans le comté de Flandre.

AA. 42. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 24.

1294, nuit de la Nativité N.-D. (8 septembre). — Lettres de Robert, comte d'Artois, déclarant qu'il exempte les bourgeois et les bonnes maisons de Douai des taxes qu'ils peuvent et pourront avoir à payer pour leurs possessions en Artois.

(1) Les armoiries de la ville ont varié. Les plus anciens documents qui en fassent mention ne remontent pas au-delà du XVIe siècle ; elles consistent alors en un écu de gueules au *D* gothique d'or, (sceau de l'Université). Au XVIIe siècle d'Hosier les blasonne comme ci-dessus. Peu après apparaissent des larmes au naturel semées en quantité sur le champ de l'écu, puis un cœur saignant frappé par une flèche d'or, puis au-dessous de ce cœur quelques gouttes de sang dont le nombre est maintenant fixé à six. Enfin il y a quelques années la légende *Gloire aux vainqueurs*, 1302, a complété ces dernières armoiries qui, timbrées d'un *D* gothique d'or, sont aujourd'hui celles de la ville. D'après les récits populaires elles auraient été accordées aux arbalétriers de la commune pour rappeler la mort glorieuse de 600 Douaisiens, tués, dit-on, à Mons-en-Pevelle en 1304. La légende, au contraire, ferait allusion à la défense de la place contre les Flamands, après la bataille de Courtrai.

AA. 43. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1401-1412. — Lettres de Jean Audefroy, lieutenant de la Gouvernance de Douai, du jeudi 28 avril 1401, faisant défense aux mayeur et échevins de Sin, d'après des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 1er du même mois, d'asseoir aucune taille sur les terres des bonnes maisons, églises et bourgeois de Douai, sans autorisation dudit Duc ; sentence contre les échevins de Sin en vertu des lettres précédentes ; vidimus par les échevins de Douai en date du 10 novembre 1412, d'un mandement de Charles (VI), roi de France, maintenant les exemptions ci-dessus pour l'Artois et les châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

AA. 44. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f° 74, et AA. 85, cart. R, f° 118.

1477, avril. — Lettres de Marie, duchesse de Bourgogne, par lesquelles considérant les grandes dépenses qu'ont faites les échevins de Douai pour reconstruire l'hôtel de ville brûlé il y a six ans, fournir des aides et subsides au Duc Charles, son père, et se défendre contre l'ennemi qui, depuis le trépas dudit Duc, a exercé de grandes violences jusqu'aux environs de Douai, elle accorde aux habitants, aux dix-sept hôpitaux et aux bonnes maisons de cette ville l'exemption des impôts sur leurs héritages en Artois qu'on veut leur faire payer quoi qu'ils en aient été affranchis par feu son aïeul, et les exempte aussi de toutes tailles et aides dans ses comtés de Flandre, Hainaut, Artois et ses autres seigneuries.

AA. 45. (Layette.) — 21 pièces, 17 parchemin et 4 papier.

1494, octobre ; **1499**, 14 avril ; **1510**, avril après Pâques ; **1517**, juillet. — Lettres des rois de France Charles VIII et Louis XII, et du roi de Castille, Charles-Quint, contenant et renfermant les précédentes, avec 3 vidimus et 14 pièces à l'appui.

AA. 46. (Layette.) — 3 pièces, 1 parchemin, 2 papier ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, fos 13 et 14, et AA 89, cart. L, fos 35 et 36.

1241, mai. — Lettres de Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et de Jeanne, son épouse, par lesquelles ils donnent à la ville de Douai, la possession de tous les marais et pâturages qui entourent la ville, et de la rivière jusqu'à la « borne à Keviron », avec les droits et franchises comme elle en jouissait sous Philippe d'Alsace. — Vidimus collationné par les doyen et chapitre de Saint-Amé, en date du 12 août 1558. — Copie simple.

AA. 47. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 2 sceaux. Cf AA 84, Cart. T, fº 25; AA 89, cart. L. fº 18 vº.

1265, samedi après Pâques (11 avril). — Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Guy, son fils, faisant donation à la ville de Douai du terrain appelé « Waskiés » qui s'étend entre la rivière, le manoir du Temple et la dernière maison de la rue des Wetz, et des droits dont elle jouissait sur ce terrain.

AA. 48. (Layette.) — 5 pièces, 4 parchemin, 1 papier; 3 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, fº 16 vº.

1269 (v. st.), le lundi après la quinzaine de la chandeleur (17 février). — Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Guy, son fils, donnant à la ville de Douai tout le terrain qui s'étend entre le temple et la maladrerie de Garbigny, et entre la rivière et la chaussée de Raches, y compris le fossé qui longe cette chaussée avec tout droit de justice sur ce terrain. — Deux copies collationnées. — Un jugement de Marguerite, en date de novembre 1267, décidant que les échevins possèdent toute basse et moyenne justice, sur les terrains entre Douai, la Scarpe et les marais de Waziers; — lettres confirmatives de novembre 1269.

AA. 49. (Layette.) — 4 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1419-1521. — Lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et de Maximilien, roi des Romains, accordant l'exemption du service militaire aux bourgeois de Douai, possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs. — Lettres de Charles V, empereur, ordonnant, en date du 16 septembre 1521, d'attendre plus ample informé au sujet de cette exemption.

AA. 50. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1328, 18 mai; **1345**, 11 avril. — Deux lettres de Philippe, roi de France, reconnaissant que les échevins de Douai ont le privilége de rendre justice sans qu'il y ait appel de leurs sentences devant les gouvernances de Lille, Douai et Orchies. — Copie collationnée de la seconde de ces lettres.

AA. 51. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1360, 15 novembre; **1399** (v. st.), **1410**, 8 octobre. — Lettres de Jean et de Charles VI, rois de France, avec un vidimus d'autres lettres, défendant au bailli d'Amiens de poursuivre des affaires criminelles contre des bourgeois de Douai, parce que les échevins ont le privilége de haute, moyenne et basse justice,

AA. 52. (Layette.) — 4 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1373-1445. — Vidimus par les échevins de Douai de lettres données par Louis, comte de Flandre, le 19 août 1373, confirmant les priviléges et portant règlement sur l'appel des jugements rendus par les échevins; lettres de ceux-ci contenant une clause certifiée extraite des précédentes; lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 25 octobre 1422, permettant que les causes dont les appelants à ses juges voudraient faire poursuite, et dont on voudrait aussi faire poursuite à leur encontre devant les échevins, puissent être jugées par ces derniers; lettres de Charles VII, roi de France, du 14 août 1445, au bailli d'Amiens, déclarant que le gouverneur de Lille comparaîtra aux jours du bailliage d'Amiens, avec les échevins de Douai sur la plainte de ceux-ci.

AA. 53. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1455 (v. st.), 15 janvier. — Lettres de Jean de Férin, lieutenant de la gouvernance de Douai, par lesquelles, du consentement de Philippe d'Allennes, bailli de Douai et de ses hommes de fief, il reconnaît que le bailli et hommes de fief du bailliage de Douai ne peuvent faire aucun exploit en ladite ville et échevinage, sans demander autorisation ou assistance aux échevins, ceux-ci exerçant seuls la haute, moyenne et basse justice.

AA. 54. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1456 (v. st.), 12 janvier. — Lettres de Bauduin d'Oignies, seigneur d'Estrées, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, reconnaissant, dans une affaire relative à Robert Laubegeois, qu'un bourgeois de Douai ne peut être cité à comparaître qu'au châtel de Douai.

AA. 55. (Layette.) — 1 pièce, papier, copie collationnée. Cf. AA 85, cart. R, fº 80.

1459 (v. st.), 20 février. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il fait remettre entre les mains des échevins de Douai et de Philippe d'Allennes, bailli de la même ville, deux bourgeois, Hanotin Leroy et Philippe Leroy, qui avaient été enfermés au châtel par ordre de Jean de Férin, lieutenant de la gouvernance, au mépris des priviléges de la ville.

AA. 56. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1467, 29 septembre. — Lettres d'Antoine d'Oignies, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, déclarant qu'aux échevins de Douai appartient la connaissance des cas criminels et mettant à néant l'appel de personnes qui avaient battu des bourgeois.

AA. 57. (Layette). — 1 pièce, parchemin.

1472 (v. st.), 27 mars. — Vidimus par les échevins

de Lille, en date du 20 août 1473, d'un mandement de Charles, duc de Bourgogne, par lequel, à la demande des États de Lille, Douai et Orchies qui lui avaient accordé une aide extraordinaire, il reconnaît que les causes doivent être jugées d'après les lois de ces villes et qu'elles ne doivent pas être évoquées au grand conseil sans raison spéciale.

AA. 58. (Layette.) — 3 pièces, 2 parchemin, 1 papier; 2 sceaux.

1524, 19 décembre. — Mandement de Charles, empereur, ordonnant de laisser juger par les échevins de Douai l'affaire commencée contre Collart Craisme, nonobstant l'appel, attendu qu'il n'y a point d'appel de leurs jugements en affaire criminelle. — Signification de ces lettres par Pierre Scohier. — Copie authentique.

AA. 59. (Layette.) — 8 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1348. — Lettres de Philippe, roi de France, et de plusieurs de ses conseillers, par lesquelles il est reconnu que les priviléges de la ville de Douai avaient été violés lors de la confiscation des biens d'Adam de Hordaing, exécuté à Paris pour ses méfaits. — Vidimus et pièces à l'appui qui attestent que la ville jouit du droit de non-confiscation (1).

AA. 60. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1429 (v. st.), 24 mars.—Copie collationnée des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles, sur la réclamation des échevins de Lille, il reconnaît le privilége de non-confiscation et met à néant l'arrêt qui lui avait attribué les biens de Wattier le Mannier et Jean de Molin, hérétiques, condamnés par l'inquisition; copie de l'appellation des échevins de Lille qui les a motivées.

AA. 61. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1541, 11 mai. — Lettres d'Adrien de Croy, comte de Rœulx, gouverneur et capitaine général de l'Artois et des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, reconnaissant que dix-huit des principaux bourgeois de Douai ont attesté, par devant les auditeurs Robert Lefebvre et Jacques Gallois, que d'après la coutume la confiscation n'a pas lieu dans la ville et échevinage de Douai.

(1) Le privilége de non-confiscation, même pour les crimes de lèse-majesté divine et humaine, est l'une des libertés pour lesquelles la Flandre-Wallonne a lutté avec le plus d'énergie. Nous devons attirer l'attention sur ce privilége exceptionnel dont jouissaient les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies: partout ailleurs, en France, existait le droit inique de la confiscation des biens de ceux qui étaient déclarés coupables. M. J. Houdoy, après avoir étudié les documents relatifs au même droit conservés dans les archives municipales de Lille, a publié un curieux travail qui a pour titre: *le Privilége de Non-Confiscation*; Lille. L. Danel, 1872.

AA. 62. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1567, 22 et 27 août. — Deux lettres des échevins de Lille aux échevins de Douai, établissant que les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies jouissent du privilége de n'être point soumises à la confiscation.

AA. 63. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1574 (v. st.), 17 mars. — Délibération des états de Lille, Douai et Orchies, remerciant S. E. don Louis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas, de son bon vouloir pour la conservation des priviléges et franchises, et ajoutant qu'ils sont « marris » que Sa Majesté et Son Excellence ne se soient pas prononcées sur le privilége de non-confiscation pour crime de lèse-majesté, dont les villes et châtellenies ont joui de toute antiquité.

AA. 64. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1574 (v. st.), dernier mars; **1575**, 21 octobre. — Deux lettres de don Louis de Requesens, relatives au droit de non-confiscation, déclarant que le Conseil décidera si ce droit existe pour le crime de lèse-majesté et admettant que, pour les biens confisqués par le «Conseil des troubles,» on s'en rapportera aux coutumes des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

AA. 65. (Layette.) — 2 pièces, cahiers en papier.

1575, 14 avril, — Quæritur et avis donnés par maîtres de Calonne, N. Miroul, C. Miroul, N. Rogeau et J. de le Forterie, avocats de Lille, établissant par des citations et des faits que les villes et châtellenies ont toujours joui du privilége de non-confiscation.

AA. 66 (Layette.) — 1 pièce, papier.

1587, 5 octobre. — Protestation faite par les échevins de Douai devant les auditeurs royaux et signifiée au lieutenant général de la gouvernance, contre une ordonnance royale du 10 septembre précédent portant peine de confiscation.

AA. 67. (Layette.) — 3 pièces, 1 parchemin, 2 papier. Cf. AA, 84. cart. T, f° 175.

1613, 23 janvier. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, déclarant que la confiscation n'a pas lieu dans les villes et châtellenies, excepté pour le crime de lèse-majesté divine et humaine, auquel cas les biens des coupables sont séquestrés pour servir au paiement des frais et le surplus est rendu aux héritiers. — Bruxelles, 23 janvier 1613. — Copie simple des mêmes lettres.

AA. 68. (Layette.) — 1 pièce, papier.

XVII[e] siècle (vers 1620). — Interprétation de Leurs Altesses confirmant le privilége de non-confiscation relativement à la saisie des biens possédés à Marquette en Ostrevant par Pierre de Boubaix.

AA. 69. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1338-1351. — Vidimus de deux lettres de Philippe VI, roi de France, et d'autres lettres du duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, dans lesquelles il est déclaré qu'on remettra, dans l'état où ils étaient auparavant, les bannis de Douai auxquels le Roi avait fait grâce contrairement aux priviléges de la ville.

AA. 70. (Layette.) — 10 pièces, parchemin ; 8 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f° 56.

1355-1517. — Lettres de Jean, roi de France, du 8 mai 1355, par lesquelles il déclare qu'en pardonnant aux bannis à sa joyeuse entrée à Douai il n'a point entendu rappeler ceux qui étaient condamnés au bannissement pour homicides, cas vils et honteux, trèves, quarantaines ou paix enfreintes, incendie, vol, rapt, viol, service parmi les routiers (routa) ou conspiration, non plus que Guillaume de Harnes, condamné pour fausse draperie, et que les priviléges de la ville de Douai sont maintenus (1). — Vidimus des lettres précédentes par le chapitre de Saint-Amé, en date du 26 février 1470 (v. st.) — Lettres de Charles V et de Charles VI, rois de France, de Louis de Male, comte de Flandre, de Philippe-le-Hardi, de Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne, et de l'empereur Charles-Quint, analogues à celles du roi Jean.

AA. 71. (Layette). — 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f° 41.

1376, 30 juin. — Lettres de Louis, comte de Flandre, déclarant qu'en cas de meurtre, les bourgeois de Douai, peuvent invoquer le privilége de « corps défendant » ou légitime défense : un espace de quarante jours leur est laissé pour établir, par eux-mêmes, ou par procureur, qu'ils ont été en cas de légitime défense ; après ces quarante jours, à la réquisition des échevins ils doivent se présenter en halle pour ouïr jugement sur le corps défendant et sur le fait principal. — Deux vidimus, l'un par les échevins de Douai et l'autre par Philippe, duc de Bourgogne, du 3 et du 7 octobre 1384.

(1) Cette lettre indique la nature du privilége dont la ville de Douai jouissait relativement aux bannis. Le Souverain n'avait pas le droit, même lors de son avènement ou de sa première entrée dans la ville de Douai, de faire grâce à ceux qui avaient été bannis par les échevins de cette ville pour les cas graves et importants qui sont énumérés.

AA. 72. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1569, 10 novembre. — Attestation devant notaires royaux, par plusieurs bourgeois de Douai, à la requête du procureur Amé Wyon, portant que le privilége de « corps défendant » a toujours été invoqué à Douai.

AA. 73. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1512, 18 septembre. — Lettres de Maximilien, empereur des Romains, duc de Bourgogne, autorisant les échevins de Douai à juger en matière ou action concernant le fait de marchandise et celles qui en dépendent et en toutes autres actions personnelles, n'excédant pas la somme de 100 livres de 40 gros, nonobstant appel. — Copie simple des mêmes lettres.

AA. 74. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 16.

1268, lundi après la fête de Saint-Nicolas (10 décembre). — Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, par lesquelles elle accorde aux échevins le droit d'élire sept « preudoumes », pour remplir les fonctions de « paiseurs » ou juges pacifiant les haines qui s'élevaient de famille à famille entre bourgeois; les paiseurs prêteront serment au bailli, en présence des échevins; ils ne resteront pas en fonctions plus longtemps que les échevins qui les auront élus.

AA. 75. (Layette.) — 2 pièces, 1 parchemin, 1 papier; 1 sceau.

1447, 13 juin. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant les *paiseurs* à juger les affaires des manants comme celles des bourgeois. — Copie simple sur papier.

AA. 76. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f° 8; AA 89, cart. L, f° 46.

1317, 8 novembre. — Lettres en latin d'Edouard II, roi d'Angleterre, datées de Westminster, reproduisant et confirmant celles de son prédécesseur, Henri, en date du 24 novembre 1261 qui accordent aux bourgeois et marchands de Douai plusieurs priviléges : exemption du droit de murage et d'aubaine, avec l'assurance de n'avoir à répondre que des dettes qu'ils auraient eux-mêmes contractées et d'obtenir facilement justice (1). Ces lettres sont en double original dont l'un porte Dupl. *(duplicatum)*; l'autre qui a dû arriver postérieurement aux échevins est revêtu de la mention suivante : « *Ista littera irrotulatur in albo*

(1) La lettre d'Henri III a été publiée par M. l'abbé C. Dehaisnes, parmi les pièces justificatives de l'*Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre au Moyen-Age*. Cet essai a été imprimé dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, année 1866.

libro camer. Gihalde London. tempore Joh. de Wenghe Majoris, die veneris, etc. »

AA. 77. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 3 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f° 59.

1433, 28 juillet. — Lettres des commis du duc de Bourgogne, établis au gouvernement de la Flandre, ordonnant de faire jouir les marchands de Douai du privilége, qui leur a été anciennement accordé, de faire amener à leur marché les grains à vendre de tous les pays situés à cinq lieues à la ronde, et faisant défense à tous marchands d'acheter ces grains ailleurs que sur le marché.

AA. 78. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1484, 31 octobre, et **1487**, 18 juin. Deux lettres, l'une de Maximilien, roi des Romains, et l'autre du même prince et de Philippe son fils, reconnaissant les priviléges du marché au ble ou « étaple » de Douai, et le droit, pour les échevins, de faire vendre à ce marché tous les blés produits cinq lieues à la ronde, et de percevoir 4 deniers sur chaque rasière de blé (1).

AA. 79. (Layette.) — 3 pièces, 1 parchemin, 2 papier.

1590, 6 février. — Lettres patentes du Conseil privé rétablissant à Douai « l'étaple des grains, » suspendue a cause de la cherté des vivres. — Instruction envoyée à Nicolas de le Lys, député de la ville, pour faire maintenir le privilége ; réponse favorable (1589-1590).

AA. 80. (Layette.) — 3 pièces, 2 parchemin, 1 papier. Cf. AA 85, cart. R, f° 186.

1681-1705. — Lettres de Louis, roi de France et de Navarre, du 23 sept. 1681, confirmant les priviléges de l'étaple et les droits accordés par le duc de Bourgogne dans ses lettres du 25 juillet 1433. — Arrêt du Conseil d'Etat confirmant les mêmes priviléges, avec lettres y attachées, 17 juillet 1682.—Ordonnance de M. Du Gué de Bagnols, intendant de Flandre, rappelant la confirmation des mêmes priviléges et mandant de les faire exécuter, 16 mars 1705.

AA. 81. (Layette.) — 2 pièces, 1 parchemin, 1 papier; 2 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f° 15 v°; AA 89, cart. L, f° 77.

1265, samedi après Pâques, 11 avril. — Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Guy, son fils, accordant aux habitants de Douai une franche foire annuelle, qui commencera le dimanche avant l'Ascension et durera jusqu'à la Pentecôte. — Copie simple.

(1) Ces lettres font comprendre en quoi consistait le *droit d'étaple*, qui était particulier à la ville de Douai et qui a été l'une des sources de sa prospérité durant plusieurs siècles.

AA. 82. (Layette.) — 5 pièces, 4 parchemin, 1 papier; 1 sceau.

1344-1345. — Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles, à cause des pertes que les habitants de Douai ont éprouvées pour sa cause, il leur octroie une franche fête ou foire annuelle, huit jours avant et huit jours après la Saint-Remi. — Copie sans date. — Autres lettres du même accordant à tous marchands venant à ladite foire un sauf-conduit de quinze jours qui leur permette de n'être ni arrêtés ni inquiétés, sauf pour le paiement des droits qui lui sont dûs et pour les dettes contractées aux foires de Champagne et de Brie; mandements au bailli d'Amiens pour exécution des lettres ci-dessus.

AA. 83. (Layette). — 3 pièces, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 85, cart. R, f° 121.

1482, 9 septembre. — Lettres de Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, par lesquelles il rétablit la foire de Saint-Remi, interrompue quelque temps à cause des guerres. — Lettres de sauf-conduit pour cette foire par les archiducs Philippe et Maximilien.

III. *Cartulaires et registres aux priviléges; registres aux bans; registres aux ordonnances des échevins et des souverains, modifiant la coutume* (1).

AA. 84. (Registre). — In-folio de 101 feuillets, parchemin; reliure en bois recouvert de veau gauffré. Écriture minuscule gothique de la première moitié du XIV° siècle, avec titres en rouge et initiales en capitales alternativement bleues et rouges avec filigranes, pour les 32 premiers feuillets; écriture cursive de diverses époques pour les autres feuillets. En tête, une table dressée en 1488 par Henry Dufour, procureur de la ville. Ce registre a pour titre: *Che sont les chartres et li previlege de le vile de Douay, tant en latin comme en rommans, et cheles en latin transcriptes en rommans, tant de roys, de contes, de contesses, de evesques, de abbés, de chevaliers, comme de autres segneurs quels que il soient* ». Il est désigné, dans les archives de Douai, sous le nom de *Cartulaire T* ou de *Premier Registre aux priviléges*.

1212-1613.- F. 1, Lettres de Philippe-le-Bel, cf. AA 5. — F. 1 v°. Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles il accepte l'offre de 7 000 livres parisis faite par les échevins et bourgeois de Douai, au lieu du 50° denier demandé pour la défense du royaume, délivre et indemnise les bourgeois arrêtés à l'occasion de la levée du 50° denier et du statut sur les monnaies, et déclare qu'il ne veut en rien préjudicier aux priviléges, libertés, immunités ou

(1) Les cartulaires et registres sont analysés après les pièces isolées parce que ces derniers documents offrent un ensemble beaucoup plus complet. — Les registres aux ordonnances des échevins et des souverains renferment, comme les registres aux bans, un grand nombre d'actes qui modifient la coutume ou se rapportent à la constitution et à l'ensemble de l'administration communale.

coutumes de la ville; 1296, mardi après Pâques, 27 mars. — F. 2 v°, Lettres de Philippe-le-Bel; cf. AA 7. — F. 3, Lettres de Philippe-le-Bel; cf. AA 8. — F. 3 v°, Lettres de Philippe-le-Bel; cf. AA 9. — F. 4 v°, Lettres de Philippe-le-Bel; cf. AA 10.—F 5 v°, Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles il déclare qu'en raison de la très-grande loyauté des échevins, bourgeois et conseil des hommes de la ville de Douai, qui sont ses « *sermentés* », il les prend sous sa protection et promet de les défendre; 1296, juin; cf. AA 112. — F. 5 v°, Lettres de Philippe-le-Bel; cf. AA 6. — F. 6, Lettres do Philippe-le-Bel; cf. AA 13. — F. 6 v°, Lettres de Philippe-le-Bel; cf. AA 17. — F. 7, Lettres de Louis, roi de France, par lesquelles il déclare, en réponse aux réclamations faites par les échevins de Douai, que, s'il n'a point prêté en personne, à la halle de la ville, le serment de maintenir les lois, usages et coutumes, c'est à cause de sa qualité de roi, et que cet acte ne pourra porter préjudice si plus tard un prince de moindre dignité est mis en possession de la ville; 1315, 16 octobre; cf. AA 113. — F. 7, Lettres du même roi Louis X; cf. AA 19. — F. 7 et 58, Lettres de Philippe-le-Bel; cf. AA 21. — F. 8, Lettres de Philippe-le-Bel; cf. AA 18. — F. 8 v°, Lettres d'Edouard, roi d'Angleterre; cf. AA. 76. — F. 9 v°, Eettres de Simon, abbé d'Anchin et de tout le chapitre du couvent, par lesquelles ils vendent aux bourgeois de Douai la part de tonlieu qu'ils ont en cette ville, à condition qu'eux et leurs serviteurs mangeant leur pain, en seront exempts (1); ils ajoutent que la somme produite par cette vente leur a servi à acheter la dîme de Lelihue et celle de Divion; 1212, juillet. — F. 10, Lettres de E. prévot (2), J. doyen et tout le chapitre de St-Pierre de Douai, par lesquelles, en retour de cinq fertons de rente annuelle, ils vendent aux échevins et à la ville de Douai, le tonlieu dont le chapitre jouissait la veille et le jour de St-Pierre-aux-liens au commencement d'août, dans l'église et l'âtre de Saint-Pierre et ailleurs sous le pouvoir des échevins, à condition que ceux qui sont maintenant du cens de Saint-Pierre seront exempts de ce tonlieu et que personne ne pourra être arrêté dans l'âtre et les dépendances de Saint-Pierre, tant que durera la foire de cette fête, qui pourra être prolongée et tenue au gré des échevins; 1252, juillet. — F. 11. Lettres de R. prieur des Frères Prêcheurs de Douai et de tout le couvent, avec l'approbation de J. prieur de la province de France, par lesquelles ils s'engagent à revendre dans l'année à des bourgeois ou à des personnes payant la taille, et justiciables des échevins, tous les biens et rentes qu'ils pourraient, à l'avenir, acquérir par achat ou donation dans Douai, à moins qu'ils n'aient obtenu une autorisation spéciale des échevins; ils déclarent qu'ils n'essaieront pas d'éluder cette règle et qu'ils demanderont sa confirmation par le comte de Flandre; 1275, septembre (1).—F. 12, Lettres de Fernand, comte de Flandre et de Jeanne, son épouse; cf. AA 3.— F. 12, Lettres du même Fernand et de Jeanne, son épouse; cf. AA 4. — F. 13, Lettres de Thomas, comte de Flandre et de Jeanne son épouse; cf. AA 46, AA 89, cart. L. f. 36. — F. 4 v°, Lettres en forme de vidimus de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Guy, son fils, au sujet des lettres des échevins de Douai, datées de mars 1256, par lesquelles ceux-ci s'engagent à ne point participer ni consentir à ce qui pourrait empêcher l'exécution du traité conclu entre la comtesse de Flandre et Florent, tuteur de Florent son neveu, comte de Hollande, 1257, mai; cf. AA 127 (2). — F. 15. Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Guy, son fils; cf. AA 47, AA 89, cart. L. f° 18 — F. 15 v°, Lettres des mêmes Marguerite et Guy; cf. AA 81, AA 89, cart. L f° 77. — F. 16, Lettres de la même comtesse Marguerite; cf. AA 48. — Lettres de la même comtesse Marguerite; cf. AA 74. — Lettres des mêmes Marguerite et Guy; cf. AA 48. — F. 16 v°, Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, désignant les denrées et marchandises qui doivent un vinage, et les sommes ou les taxes en nature qui seront payées sur la Scarpe et l'Escaut depuis Douai jusqu'à Rupelmonde et depuis Rupelmonde jusqu'à Valenciennes, au châtelain de Douai, aux échevins de Douai, au pont de Raches, au seigneur

(1) Ces lettres, les suivantes et plusieurs autres, conservées dans les archives communales de Douai, montrent les échevins s'efforçant, dès le XIII° siècle, de délivrer le commerce de la ville des péages qui l'entravaient. Lorsque les seigneurs de Warlaing et de Lallaing, les abbés d'Hasnon et de Marchiennes exigeront des droits beaucoup plus élevés que ceux concédés par la charte des tonlieux de la Scarpe, les échevins prendront en main la cause de leurs administrés et soutiendront à ce sujet d'interminables procès, dont les dossiers sont encore dans les archives.

(2) Ce prévôt est Gilles *(Egidius)* de Bruges, qui exerçait déjà cette fonction en 1240.

(1) Les archives communales de Douai renferment plusieurs autres documents relatifs à cette question. En 1276, les échevins consentirent à laisser acquérir des biens aux Dominicains jusqu'à concurrence de 17 marcs, sans payer d'impôt; en 1278, nouvelle interdiction par laquelle il était défendu aux Dominicains d'acquérir du bien dans toute l'étendue de l'échevinage. En 1285 cette défense est étendue à tous les gens de main-morte. Tombée en désuétude, cette ordonnance fut rappelée et remise en vigueur en 1457 et 1665.

(2) Ces lettres montrent les échevins de Douai exerçant un rôle politique : ils s'étaient portés garants du traité conclu entre leur comtesse et le comte de Hollande.

de Lallaing, au sire de Warlaing, à l'abbé d'Hasnon, à l'abbé de Saint-Amand, seigneur de Saint-Amand, au seigneur de Mortagne, au sire d'Antoing, aux chanoines de Tournai, à l'écluse d'Audenarde, à l'abbé d'Eenham, au sire de Rodes, à l'abbé de Saint-Pierre de Gand, au châtelain de Gand, au vinage de Tenremonde, à la comtesse de Flandre, à Rupelmonde et à Valenciennes (1). — F. 22 v°, Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Guy, son fils, renfermant et confirmant celles par lesquelles Guy, seigneur de Montigny, a vendu aux échevins et à la communauté de Douai le vinage qu'il avait sur la Scarpe depuis le pont des Béguines jusqu'à Escarpel, la comtesse Jeanne convertissant le fief dudit Guy en un héritage qui appartiendra à la ville de Douai, à condition que cette ville s'oblige à payer 6 deniers de cens par an; 1271, 8 septembre. — F. 23, Lettres de la comtesse Marguerite et de Guy, son fils, promettant aux échevins de Gand, Ypres et Douai qui ont supporté les frais faits pour le traité de paix à l'occasion des débats et « arriés » (saisies de marchandises) qui ont eu lieu entre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, de leur faire rendre par les autres villes ce qu'ils ont dépensé depuis la Madeleine et ce qu'ils dépenseront encore; 1274 (v. st.) mardi après la fête Notre Dame en mars, 20 mars; cf. AA 128. (2) — F. 23 v°, Lettres de Guy, comte de Flandre, commettant Michiel de le Deule, bailli de Douai, pour recevoir le «werp des forages et des vins des deniers douaisiens», que Watier de Douai tenait du comte à cause de la châtellenie de Douai, et qui est vendu à perpétuité aux échevins, conseil et communauté de Douai, sans service de fief; 1284, samedi avant la mi-mai, 13 mai. — F. 24. Lettres du même comte Guy, cf. AA, 41. — F. 24 v°, Lettres de Robert, comte d'Artois; cf. AA 42. — F. 24 v°, Lettres de Charles, fils de Philippe-le-Bel; cf. AA 12. — F. 25, Attestation par Witasse de Neuville, Gui d'Inchy, sire de Waencourt, et Louis d'Andifer, chevaliers, par Gérard le Noir et Jacques Esturions (échevins d'Arras), nommés arbitres entre monseigneur Hellin de Wavrig (Wavrin) et les bourgeois de Douai; ils déclarent que le marais de Waziers est commune pâture et commun herbage en payant la coutume; lettres d'Adam de Milli, bailli d'Arras, et d'Hellin de Wavrig, confirmant cette attestation; 1224, 31 décembre. — F. 25, Lettres de Jean et Bauduin d'Avesnes, de Guillaume, Guy et Jean de Dampierre, enfants de Marguerite, comtesse de Flandre, envoyant aux échevins de Douai les lettres datées de Paris, janvier 1245, par lesquelles ils déclarent qu'à l'occasion du partage des biens qui pourront leur revenir de leur mère, ils s'en rapportent à Louis, roi de France, et à l'évêque de Tusculum (Frascati), légat du pape, avec la formule du serment par lequel ils s'engageront à reconnaître celui que ces arbitres leur donneront pour comte; 1245, mai; cf. AA 126. — F. 27, Lettres de Wautier, châtelain de Douai, chevalier, et de Jeanne, sa femme, par lesquelles, du consentement de la comtesse Marguerite, ils vendent aux échevins et à la communauté de Douai tous les menus tonlieux, excepté celui de la rivière, qu'ils tenaient du comté de Flandre en cette ville, au sujet de l'étalage des « hanas de madre et de fust » (1). des écuelles et autres objets en bois; et déclarent qu'ils ont remis leurs droits à Thibaut de Levincourt, bailli de la comtesse, qui les a mis en la main des échevins, à condition qu'ils payeront annuellement deux deniers douaisiens de cens et de rente au seigneur de Flandre dans les mains du bailli, le jour de Saint-Remi; 1263, décembre. — F. 27 v°, Lettres de Wautier, chevalier, sire de Waskehal, fils de Wautier, châtelain de Douai, par lesquelles il vend tous les forages qu'il avait à Douai sur les « miés, goudales et chervoises » et tout le droit qu'il possédait sur les « brais des tourelles » (2), à l'exception des douaires de Jeanne, sa mère, et de Jeanne, sa femme, du consentement de Jean, son frère; il a remis ces droits à Jean Verdiel, bailli de Douai, qui les a mis aux mains des échevins et à la communauté de Douai, sans service de fief; 1268, juillet. — F. 28 v°, Lettres de Jean Verdiel, bailli, renfermant les lettres de la comtesse Marguerite, datées de la fête de St-Pierre et St-Paul, 1268, qui autorisent la vente des forages et déclarant qu'il a été présent à ladite vente;

(1) Ce tarif a été publié par Warnkœnig dans son *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 460 de la traduction de Gheldorf, édit. de Bruxelles, 1836, d'après un rôle conservé dans les archives provinciales de Gand et une copie conservée dans les archives de la même ville. — Les archives de Douai possèdent, outre la copie du cartulaire T, un magnifique exemplaire de cette charte, relié en maroquin rouge.

(2) Dans cette circonstance, les échevins de Douai jouent encore un rôle important au sujet d'un traité conclu entre la comtesse et un prince étranger. D'autres documents nous font connaître que les trois villes de Gand, Ypres et Douai avaient, à la même époque, forcé la comtesse à faire la paix avec le roi de France.

(1) Les *hanas* ou hanaps (coupes) de *madre*, étaient des vases faits avec la racine de certains arbres; on les appelait ainsi parce que les racines sont veinées ou tachetées, en vieux français *madrées*. Les hanaps de *fust* étaient les vases fabriqués avec le bois ordinaire.

(2) Par *miés*, il faut entendre les liqueurs fabriquées avec le miel: telle que l'hypocras; *la goudale (good ale, bonne bière)*, est une bière dont il est difficile de faire connaître le caractère special; les *brais des tourelles*, sont les graines que l'on faisait sécher sur des plaques qui tournaient au-dessus d'un foyer afin de s'en servir pour la fabrication de la bière.

1268 juillet.—F. 29 v°, Lettres de Guy, sire de Montigny, chevalier, par lesquelles il vend aux échevins et à la communauté de Douai tout le droit qu'il peut avoir en tonlieu et vinage en aval de la Scarpe, et qu'il tient en fief de Gillion, seigneur de Beaudegnies, déclarant en outre que la comtesse Marguerite a converti ce fief en héritage et en a donné tous les droits aux échevins de Douai, à condition qu'ils paieront annuellement six deniers douaisiens de cens; 1271, septembre. — F. 30, Lettres de Wautier, chevalier, sire de Waskehal, fils aîné de Wautier, châtelain de Douai, par lesquelles il vend aux échevins et à la communauté de Douai, sans nul service de fief, tous les forages de vins et les deniers Douaisiens de coutume, qu'il pouvait avoir à Douai, après avoir remis ses droits aux mains de Michel de le Deulle, bailli de Douai, tenant lieu de Guy, comte de Flandre; lettres du même et de Jeanne, sa femme, dame de Waskehal, promettant aux échevins que s'ils étaient inquiétés au sujet de ces forages pour douaire ou autrement, ils pourraient prendre sur la terre de Waskehal jusqu'à 15 livrées de terre par an, monnaie de Flandre; lettres de Michel de le Deulle, bailli de Douai, par lesquelles il reconnaît que cette vente s'est faite en vertu de l'autorisation de Guy, comte de Flandre, et en présence des hommes et peirs (pairs) de Wautier; 1284, le mardi avant l'ascension, (9 mai),— F. 31 v°, Lettres de Jean Boutiers de Cawentin (Cantin), fils de monseigneur Piéron de Douai, confirmant celles données par son père en août 1259, et exemptant les frères de la maison des « Mésiaux » (Ladres) de tous les « merchis, reliés, coroées et tailles », qu'il pouvait avoir sur 22 rasières de terre, appelée la terre des « Frions », au terroir de Cantin; 1289, avril. — F. 32, Lettres de non préjudice d'Aelis de Commines, dame de Waziers, reconnaissant que les échevins de Douai lui ont permis par grâce de prendre *fuille* (terre à tourbes) dans le marais de Sin pour son hôtel, parce que celle du marais de Sin était gâtée; 1306, 1 mai. — F. 32, Lettres de non préjudice de Hellin de Waziers, chevalier, sire de Waziers, Heudincourt, Comines et de Jean de Waziers, chevalier, par lesquelles ils reconnaissent qu'à leur prière les échevins de Douai ont reçu Simon Wauket de Waziers à la maison des ladres de Garbigny; 1313, mai. — F. 32 v°, Bulle du pape Célestin III, adressée à la maison des lépreux de Douai, par laquelle il les confirme dans la possession de leurs biens, leur permet, en temps d'interdit, de faire célébrer les offices à voix basse, et défend à tout lépreux qui refuserait de vivre en communauté d'avoir part aux prébendes de la maison; 12 des calendes de janvier, 6e année du pontificat, (21 décembre 1197).— F. 32 v°, Bulle du pape Alexandre III au maître et aux infirmes de la maison des lépreux de Douai, par laquelle il prend cette maison sous sa protection, confirme ses biens présents et à venir, et l'exempte de la dîme du sang; Paris, 13 des calendes de mars, (17 février 1163) (1). — F. 33, Bulle du pape Alexandre III aux frères de la maison aumonière en dehors des murs de Douai, par laquelle il leur permet de choisir un prêtre pour célébrer l'office divin et administrer les sacrements aux malades (lépreux) et leur « maisgnie » (gens de la maison), à condition de ne recevoir à l'office et de n'enterrer en leur maison aucun étranger; six jours avant les ides de février, (8 février). (2). — F. 33. Lettres de Hellin de Waziers, sire de Heudincourt et de Commines, rétablissant cent faisceaux appelés « picavets » qu'il avait fait saisir en la maison de Jean Dufour, dit Leleu, entre la chaussée de Raches et la Scarpe, et reconnaissant que ce lieu est de la tenance du roi et de la juridiction des échevins; 1338, 21 janvier. — F. 33 v° (3), Concordat passé entre le chapitre Saint-Amé et les échevins de Douai, par lequel il est déclaré que les maisons qui ne sont pas de l'ancienne propriété du chapitre de Saint-Amé n'affranchiront pas les criminels et bannis qui s'y réfugieront, même quand des chanoines y habiteraient; et quant aux maisons de la Massue et de la Rouge-Oye, anciennement appelées la Choque-Godde, qui sont de l'ancien fonds et juridiction de la collégiale, les vivres, denrées et marchandises y seront soumis à l'examen d'égards choisis par le chapitre parmi les égards de la ville, afin qu'aucune fraude ne puisse se produire; 1462, 19 novembre; cf. AA 85, f. 87 (4).

(1) Bien que la date de l'année du pontificat ne soit pas désignée, il est possible de la déterminer. Cette bulle est datée de Paris, et le pape Alexandre III ne séjourna à Paris que durant l'année 1163-1164.

(2) *La Maison des lépreux* de Douai était administrée par les échevins : c'est pour cela que les priviléges octroyés à cette maison ont été transcrits dans le *Registre aux priviléges* de la ville et que les bulles originales, concédant ces priviléges, étaient et sont encore aujourd'hui conservées dans les archives de la ville. On pourrait presque les classer parmi les priviléges de la commune de Douai.

(3) En tête de ce feuillet se trouve une note rappelant que les pièces concernant l'acquisition de soixante-et-onze rasières à Cantin, au profit de l'hôpital des Chartriers, et de six rasières de terre et deux maisons à Plachy, ont été déposées en halle, dans *la haute huge aux priviléges*.

(4) Déjà des difficultés avaient éclaté entre les échevins de Douai et la collégiale de Saint-Amé au sujet du droit d'asile. La collégiale avait eu gain de cause en 1316; l'accord de 1462 lui accorde le même droit sur l'ancien fonds qu'elle possédait; il en fut de même en 1626. Louis XIV abolit ce droit.

F. 36, Lettres de Charles V, roi de France, par lesquelles, à l'occasion du mariage de son frère Philippe, duc de Bourgogne, avec Marguerite, fille du comte de Flandre, il cède audit comte, au lieu de 10 000 livres de rente qu'il lui devait, les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, en réservant son droit de souveraineté et la juridiction du parlement de Paris, avec faculté de rachat « si le comté de Flandre escheist à fille »; 1369, 28 avril; cf. AA 115 (1). — F. 38, Lettres de Charles V, roi de France, faisant part de la rétrocession indiquée dans les lettres précédentes à ses sujets des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, et leur ordonnant de rendre foi et hommage au comte de Flandre comme à leur prince légitime; 1369, 25 avril; cf. AA 116. — F. 38 v°, Lettres de Charles V, roi de France, rappelant aux échevins et bourgeois de Douai qu'il a cédé les villes et châtellenies au comte de Flandre et leur ordonnant de prêter serment audit comte ou à ses gens; 1369, 13 mai; cf. AA 117. (2) — F. 39, Copie donnée sous le scel de Jean de Ghistelle, en date du 15 juin 1369, des lettres de Louis, comte de Flandre, mandant audit Jean de recevoir le serment des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, qui lui ont été cédées par le roi de France; 1369, 10 juin; cf. AA 118. — F. 39, Lettres de Louis, comte de Flandre; cf. AA 27. — F. 41, Lettres de Louis, comte de Flandre, cf. AA 71. — F. 41 v°, Lettres d'Eustache, abbé de Saint-Vaast d'Arras et des religieux du même couvent aux échevins de Douai, par lesquelles ils fixent la largeur des ventelles, des trois moulins dont un à « olle et warance », que l'abbaye possède à Biache et s'engagent à les laisser ouvertes jour et nuit à vent et à eau; 1364, 3 décembre. — F. 42 v°, Lettres des bourguemestre, échevins et conseil de la ville de Bruges, déclarant que la « cueillotte » (imposition) levée par eux sur les marchandises des bourgeois de Douai pour supporter les frais de la guerre contre les Gantois rebelles, cessera après cette guerre et que les bourgeois de Douai rentreront dans leurs droits et privilèges; 1381 (v. st.), 5 mars. — F. 43, Lettres de Louis, comte de Flandre, datées de St-Omer, 29 janvier 1383 (v. st.), publiant et faisant mettre à exécution les lettres par lesquelles Jean, fils de roi de France, duc de Berry, déclare qu'en vertu de l'autorisation du roi, sur l'avis du duc de Bretagne et du comte de Flandre, il a fait avec le duc de Lancastre, envoyé du roi d'Angleterre, une trève à observer sur terre et sur mer pour les provinces de France et la Flandre, excepté Gand et Audenarde, et pour les ports depuis l'Écluse jusqu'à Bayonne, qui durera depuis le 2 février jusqu'au 1er octobre; sont nommés gardiens de la paix pour la Picardie, le sire de Sempy et Jean de Nesles, gouverneur du Ponthieu, et pour la Flandre Royer de Ghistelle et Simon de Brughedam; 1383 (v. st.), 26 janvier. — F. 45, Lettres de non-préjudice de Jean de Ghistelle et de Guy de Pontallier, maréchal du duc de Bourgogne, qui ont fait remettre au bailli de Douai, pour en faire justice, Wibelet le Sandrart, Michaut Dauby et Willot Gervais, condamnés au bannissement par les échevins, à cause de paroles « aians regart à commocion de puepple, dites en la ville de Douay »; 1384, 17 août. — F. 45, Lettres de Gérard de Rassenghien, sire de Basserode, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, par lesquelles en réponse aux échevins de Douai qui réclamaient parce que le bailli avait arrêté à Douai Lambert Raine, soupçonné d'avoir commis des méfaits et enfreint la sauvegarde à Thumeries, il fait savoir qu'il fera « ce que de raison appertenra »; 1385, 5 avril. — F. 45 v°, Lettres de Charles V, roi de France; 1366, 15 septembre; cf. AA 25. — F. 47, Lettres de Charles V, roi de France, par lesquelles il reconnaît que Jean Raine, échevin exécuté pour vente avec fausse mesure, n'a pas été condamné par les échevins « par faveur ou hayne ou par corruption ou aultre mauvaistié quelconques » et que les échevins ont

(1) Ces lettres ont été publiées par Dumont, *Corps universel diplomatique*, supplément, t. I, part. II, p. 197, et par Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, *preuves*, p. XXV. — Les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies étaient réunies à la couronne de France depuis 1306. En 1369, le roi Charles V les rétrocéda au comte de Flandre, avec des réserves qui ne devaient jamais être mises à exécution. La main de Marguerite, veuve de l'ancien duc de Bourgogne, unique héritière du comté de Flandre, avait été promise au fils aîné du roi d'Angleterre; pour empêcher cette union funeste à la France, le roi Charles V promit au comte de Flandre la rétrocession des villes et châtellenies, à condition que la main de Marguerite serait accordée à son frère Philippe-le-Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne. Avant de faire cette promesse, le Roi avait fait promettre par son frère, dans une lettre du 12 septembre 1368, destinée à rester secrète, que si, dans l'intérêt de son mariage, la France cédait à la Flandre les villes et châtellenies, il les rendrait à la couronne dès qu'il entrerait en possession de ce pays, sans même qu'il fût besoin d'une réclamation. En 1384, à la mort de Louis de Mâle, le duc Philippe-le-Hardi n'accomplit pas sa promesse; les réclamations que Charles VI fit à ce sujet, le 13 janvier 1387, ne purent aboutir.

(2) Dans le manuscrit N° 851 de la bibliothèque de Douai (p. 7 et 8), on lit la même lettre avec le titre suivant : *Comment le roy Charles envoya lettres aux eschevins, bourgois et habitants de la ville de Douay, contenant qu'il voulloit qu'ilz feyssent serment a Monsieur le comte de Flandre, sans y mettre plus quelque reffus, pour ce que les dicts de Douay ne se y voulloient consentir.* Cette mention témoigne de l'attachement des Douaisiens à la France; ils ne voulaient point se séparer de la mère-patrie pour revenir sous la domination du comte de Flandre.

subi l'arrêt de confiscation de la commune et l'amende de 6 000 florins d'or avec patience et humilité. En conséquence il leur rend leurs anciens droits, en modifiant sur certains points l'organisation municipale. Au renouvellement de l'échevinage, les bonnes gens des paroisses se réuniront et choisiront onze électeurs; ceux-ci dans la journée devront nommer douze échevins et aussi les *six-hommes*. Ne pourront être échevins, ceux qui ne sont point nés de légitime mariage ou qui ont usé de mauvaise foi dans le commerce, les frères, beaux-frères, cousins germains et autres parents plus rapprochés d'un échevin, les électeurs, les échevins des deux tours précédents, les receveurs des deniers de la ville; les fonctions des six hommes, des receveurs, des greffiers, des paiseurs, et des gard'orphènes sont réglées, ainsi que tout ce qui concerne le sceau, les actes passés devant échevins, les plaids en halle; 1368, 5 septembre. — F. 49, Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, ratifiant l'accord fait entre les échevins de Douai et de Bruges, par lequel les bourgeois de cette dernière ville seront exempts de l'assis du boutehors (1), à condition qu'ils attesteront par serment qu'ils sont bourgeois de Bruges et qu'ils ont acheté le blé pour le conduire et le décharger à Bruges; 1396, 16 juin. — F. 49 v°, Accord entre Hugues de Saint-Albin, seigneur de Wagnonville, Gilles de Villers, procureur de Marie de Melun, prévôte de Douai et les échevins de Douai, au sujet de la justice des clains et respeux; 1370, 31 octobre. — F. 52, Accord entre les religieux de Saint-Jean de Jérusalem et les échevins de Douai, par lequel les religieux sont reconnus en jouissance du droit de justice dans toute l'étendue du terrain de la maison de Saint-Samson, à Douai, à condition que les bailli, échevins et gens de la justice de la ville pourront saisir, pour faits perpétrés en dehors de ladite maison, ceux qui s'y réfugieraient; 1427 (v. st.), 17 février; cf. AA 99, f. 104 (2). — F. 53 v°, Sentence rendue par Bauduin d'Oignies, seigneur de Gruson et d'Estrées, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, qui condamne dans un plaid tenu à Lille, l'abbé d'Hasnon à exempter de tout vinage les « allèges » des bateaux passant à Hasnon, lorsque l'on paie pour le bateau principal; 1440 (v. st.), 23 février. — F. 54 v°, Lettres de Fortigaire, évêque d'Arras, et de Jean, abbé d'Anchin, déclarant que la chapelle du refuge d'Anchin, située près de Notre-Dame, à Douai, qui a été bénie le 12 mai 1440, jour de la Trinité, ne jouira point du droit d'asile au préjudice de la juridiction échevinale, mais sera en possession de tous autres droits ecclésiastiques; 1441, vendredi 2 octobre. — F. 55, Sentence des échevins de Douai qui condamne Martin Dubuisson, bourgeois de Douai, à payer aux déchargeurs et avalleurs de vin leur salaire d'après les anciennes ordonnances, 1442, 11 mai. — F. 55 v°, Vidimus par les échevins de Lille, en date du 23 janvier 1476, d'un autre vidimus du 30 septembre 1463 des lettres de Charles VI, roi de France, par lesquelles il déclare renoncer au droit de rachat dont il jouissait sur les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, moyennant une rente de dix mille livres, en faveur de Philippe, duc de Bourgogne, de sa fille Michelle, épouse dudit Philippe et de leurs descendants; 1420, 6 mai; cf. AA 119. (1) — F. 56 v°, Lettres de Jean, roi de France; cf. AA 70. — F. 56, v°, Lettres de Charles V, roi de France; cf. AA 70. — F. 57, Lettres de Charles VI, roi de France; cf. AA 70. — F. 58, Lettres de Jean, duc de Bourgogne; cf. AA 70. — F. 58 v°, Lettres de Philippe IV, roi de France; cf. AA 6. — F. 58 v°, Lettres de Philippe VI, roi de France; cf. AA 21. — F. 59, Lettres de Jean II, roi de France; cf. AA 22. — F. 59, Lettres des commis du duc de Bourgogne; cf. AA 77. — F. 60, Lettres de Jehan de Chartres, bailli de Lens, déclarant nulle une saisie de moutons qu'il avait faite dans les marais de Belleforière, Roost-Warendin et Bernicourt; sentence arbitrale du même, reconnaissant aux bourgeois de

(1) *L'assis du boutehors* était un droit perçu sur le blé transporté hors de la ville.

(2) M. Guilmot, dans son *Mémoire sur les deux maisons du Temple de Douai* dit que, dans le préambule de cette transaction, les religieux de Saint-Jean de Jérusalem durent convenir qu'ils avaient suscité aux échevins de Douai de nombreuses difficultés; le préambule de cet accord rappelle seulement que les deux parties prétendaient également avoir droit de justice et seigneurie.

(1) Dans sa lettre du 6 avril 1420, publiée dans les *Ordonnances des Rois de France*, t. XI, p. 77, Charles VI n'a renoncé au droit de rachat des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies qu'en faveur de Philippe-le-Bon et de son fils aîné. S'il en fallait croire la lettre du 6 mai 1420, conservée dans les archives de Douai, il aurait renoncé à ce droit en faveur de tous les héritiers, mâles ou femelles, du duc de Bourgogne. Nous nous demandons si cette seconde lettre n'est pas apocryphe. La lettre du 6 mai ne portant révocation ni mention de celle du 6 avril, qui avait été enregistrée au Parlement, il est difficile d'admettre qu'elles ont été écrites toutes deux. Or, la lettre du 6 avril, scellée du grand sceau, conservée dans le trésor des chartes, a été enregistrée au Parlement et présente ainsi toutes les garanties d'authenticité. Celle du 6 mai n'est connue que par un vidimus, conservé dans les archives de Lille et de Douai, d'après lequel les échevins de Lille, en janvier 1477, assurent avoir vu un autre vidimus, du 30 septembre 1463, de la lettre du 6 mai 1420. Comme en 1463 et en 1477, les ducs de Bourgogne voyaient leurs possessions de Flandre menacées par le Roi, on peut se demander si cette lettre n'a pas été faite, à l'une de ces dates, pour les besoins du moment.

Douai le droit de faire paître autant de bestiaux qu'ils veulent dans lesdits marais; **1344**, le jeudi avant la Saint-Martin d'hiver, (4 novembre). — F. 62 v°, Lettres de Charles, archiduc d'Autriche, comte de Flandre; **1506**, 27 novembre; cf. AA 29. — F. 64, Lettres de Maximilien, empereur, comte de Flandre; **1513**, 1 juin; cf. AA 30. — F. 65, Permission accordée par les échevins de Douai aux habitants de Waziers de faire paître leurs bestiaux à Frais-Marais, à charge de payer annuellement 4 livres, et après que leurs députés eurent reconnu que ce marais est du domaine de la ville; **1423**, 14 juin. — F. 66, Lettres de Charles, roi de Castille, comte de Flandre; cf. AA 31. -- F. 74 v°, Lettres de Marie, duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre; cf. AA 44, AA 85, f. 118. — F. 76, Lettres de Charles VIII, roi de France, cf. AA 45. -- F. 78, Déclaration des gens de comptes des rois de France et de Castille; cf. AA 45.— F. 79, Lettres de Charles VIII, roi de France; cf. AA 45. — F. 80, Lettres de Louis XII, roi de France; cf. AA, 45. — F. 81, Lettres de Charles, roi de Castille, comte de Flandre; cf. AA. 45. -- F. 86, Lettres de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, suivies de la commission donnée pour recevoir le serment; **1534** (v. st.), 21 janvier; cf. AA. 32.--Suivent les formules du serment et le discours adressé au peuple par le lieutenant de la gouvernance, Guy du Payage.--F. 91, Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, mandant au premier huissier de remettre entre les mains des échevins de Douai des blés achetés à moins de quatre lieues de Douai et embarqués à Lallaing, malgré les priviléges de l'étaple; **1487**, 23 juillet. — F. 92 v°, Lettres de Charles-Quint, empereur, comte de Flandre, décrétant 39 articles sur le fait des brasseurs et des brasseries, et déclarant qu'il n'a aucunement dérogé aux droits que possèdent les échevins de faire des statuts et ordonnances de police; **1544**, 30 août. — F. 98, Lettres de Jean de Férin, lieutenant de la gouvernance de Douai; cf. AA 53. — F. 100 v°, Lettre des archiducs Albert et Isabelle; cf. AA 67; AA 85, f. 175.

AA. 85. (Registre). — In-folio de 196 feuillets, parchemin; reliure en veau gauffré, avec clous en cuivre. Écriture cursive de diverses époques. En tête, une table dressée par Henry Dufour, procureur de la ville. Ce registre est désigné sous le nom de *Cartulaire R* ou de *Second Registre aux priviléges*.

1420-1687. — F. 12, Relation de ce qui s'est passé lorsque 18 personnes accusées d'hérésie furent prises à Grainnoury, maison de l'échevinage de Douai, jugées par l'évêque d'Arras et condamnées les unes à mort, les autres à diverses peines. En vertu du privilége de non-confiscation, les biens des condamnés, confisqués au nom du duc de Bourgogne furent rendus à leurs héritiers; **1419** (v. st.), lundi jour de Notre-Dame en mars (25 mars). -- F. 17, Droits à percevoir sur le coulletaige, (vente par commission), et le transport des vins à Douai.-- F. 17 v°, Droits sur l'étalage des merciers; **1431**, 7 juillet.—F. 17 v°, Accident à l'occasion d'une exécution; **1420**, 10 mai.—F. 18, Ordonnance sur la refonte et la valeur des monnaies d'or et d'argent, expédiée au nom du duc de Bourgogne par les commis au gouvernement des monnaies et publiée à Douai au mois d'octobre; **1432**, 12 octobre. — F. 26, Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, à son conseiller Ernoul de Goy, sur le même sujet que l'ordonnance précédente; **1436** (v. st.), 2 mars. — F. 26 v°, Cérémonial, fêtes et jeux de personnages à l'occasion de la joyeuse entrée de madame de Charolais, fille du roi de France; **1439**, 8 juin. — F. 27, Sentence rendue par les échevins condamnant Jean du Hem, Jacquemart de Villerval et plusieurs autres fustailliers à payer chacun six pièces de fustaille à la ville ainsi qu'à Jean Cordewan à cause de son fief qu'il tient du château de Douai et qu'on dit «lesculier le comte de Flandre»; **1437**, 22 avril après Pâques. — F. 28 v°, Jean du Temple, mayeur de Lambres, remet 10 deniers qu'il avait perçus au détriment des droits du duc de Bourgogne et de la ville, **1437**, 19 avril. — F. 28 v°, Clef du tronc del'autel Saint-Maur à saint Pierre, remise à Wague Bonnebroque; **1437**, juin. — F. 29, Ban des échevins sur les meuniers, défendant de lever comme droit de mouture plus du vingtième du blé, porté du consentement de Tristran de Bersées dit le Baron, écuyer, bailli de Douai, (sans date). — F. 31 v°, Lettres des échevins de Douai envoyant aux échevins d'Hénin-Liétard, un homme de cette localité arrêté par eux, à cause de l'ancienne société qui existe entre les deux villes; **1433**, 4 octobre. — F. 32, Délibération des échevins et conseil de la ville portant qu'un an et un jour de résidence seront exigés pour être reçu à la bourgeoisie; **1437** (v. st.), jeudi 15 janvier. — F. 32 v°, Interrogatoire, aveux et supplice d'Etienne le Nicaise, condamné par les échevins de Douai à être bouilli pour fabrication de fausse monnaie; **1439** (v. st.), 4 février.— F. 34 v°, Ban des échevins fixant les droits de l'égard du bâton du marché aux porcs; **1437**. — F. 35 v°, Déclaration constatant que, du consentement des Frères Mineurs, le lieutenant du bailli a saisi dans leur couvent des objets qu'y avait fait déposer Jacquemart Dugardin; **1439** (v. st.), vendredi 19 février. — F. 35 v°, Droitures et servages sur le fait du criage des vins, (sans date).—F. 36, Droi-

tures et profits du poids et couletrye (pesage et vente par commission) de la graine de waide (pastel), waranche (garance), brésil et de tout ce qui concerne la teinture; 1420 (v. st.), 7 mars. — F. 37, Instruction des échevins réglant le droit d'établir des planchers sur la Scarpe et faisant démolir tous ceux que les tanneurs y ont établis et qui gênent le cours de l'eau; 1440 (v. st.), 6 mars. — F. 37 v°, Mandement des gens de comptes du roi ordonnant de mettre à exécution les lettres du 12 octobre 1433 sur les monnaies; 1441, 30 novembre (1). — F. 39, Ban des échevins sur les droits du « Roi des Ribaulxs » (sans date). — F. 40, Lettres de Bauduin d'Oignies, seigneur de Gruson et d'Estrées, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, déclarant comment il a mis à néant un exploit et une saisie opérées par le sergent de la gouvernance sans autorisation des échevins; 1452, 19 août. — F. 40 v°, Ban des échevins déclarant que les manants de Douai non bourgeois paieront le droit de chaussée comme les étrangers; 1445, 3 mai. — F. 40 v°, Ban des échevins exemptant les bouchers de donner caution de 100 livres pour le cas où ils ne paieraient pas les bestiaux qu'ils ont achetés; 1445, 3 mai.—F. 41, Lettres des échevins exemptant l'abbaye de St-Vaast d'Arras du droit de chaussée; 1286 (v. st.), février. — F. 42, Ordonnances des échevins pour « eschiever » (éviter) les frais qui se faisaient à l'adjudication des assis de la ville; 1443, 23 août. — F. 42 v°, Défense à Pierre Muguet, chapelain de Saint-Amé, de vendre de la viande en détail; 1457, 14 juillet.— F. 43, Sentence des échevins octroyant à Hanotin Denys les biens de Pierronne Allart, morte sans parents connus, qui étaient réclamés en vertu du droit d'épaves par le procureur et le seigneur de Saint-Albin; 1445, 19 octobre. — F. 44, Remise entre les mains des échevins de frère Martin du Bos, religieux de l'ordre de Saint-François, qui avait été arrêté dans la ville par Jean de Férin, lieutenant de la gouvernance, contrairement aux priviléges de la ville, sans l'autorisation des échevins et du bailli; 1440, 28 sept. — F. 45, Remise entre les mains des échevins de Jean Leboucq, de Dechy, arrêté par le bailli, Ernoul de Goy, sans en avoir déféré aux échevins; 1446, 27 juillet. — F. 45 v°, Lettres des échevins accordant des priviléges à l'abbaye du Verger (2); 1286 (v. st.), février. — F. 46, Arrentement, par les échevins de la ruelle Maquerelle, au bout de la rue des Wetz; 1447 mai. — F. 46 v°, Déclaration par les prévôt, doyen et chapitre de St-Pierre, de Douai, de rentes héritières rachetables, appartenant à cette église; 1441, 14 novembre. — F. 47, Lettre close de maître Granier Aubry, procureur de la ville auprès du parlement de Paris, faisant savoir aux échevins que plusieurs avocats et conseillers ont été d'avis que le juge des exempts par appel a droit de nommer un lieutenant; 1448 (v. st.), 2 mars. — F. 48, Déclaration de la mesure des terres à Douai, par Piérart de Portingal, jaugeur de vins et mesureur de terres; 1448 (1). — F. 48 v°, Lettres de Charles VII, roi de France au bailli de Tournai; 1448 (v. st.), 20 janvier. — F. 49 v°, Déclaration des mesures des fermes de Douai, blé, sel, avoine, moulin au blé, miel, fruits, waide, etc., faite par Pierart de Portingal, d'après les mesures conservées à la Basse-Halle; 1449. — F. 52 v°, Relation de la destruction par les échevins de plusieurs « rouillies » (digues), établies dans la Scarpe par les religieux d'Anchin; noms de ceux qui assistèrent à cette démolition; 1450, 13 avril, après Pâques. — F. 53 v°, Lettres de Bauduin d'Oignies, gouverneur du baillage de Lille, Douai et Orchies, remettant aux échevins de Douai Robert Laubegois, bourgeois de cette ville, qu'il avait fait arrêter à Orchies; 1450 (v. st.), 13 janvier.—F. 54, Mandement de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, pour défendre tout rapport avec les Gantois rebelles à son autorité; 1451 (v. st.), 13 mars. — F. 55, Lettres d'Ernoul de Goy, seigneur d'Auby et de Corbehem, bailli de Douai, renfermant une sentence des échevins et montrant comment Guillaume Bardaille s'est purgé d'une accusation de meurtre; 1452, 25 août.—F. 58, Sentence rendue par les échevins, en faveur des olieurs (marchands et fabricants d'huile), au sujet du droit de « boutehors », établis sur les grains sortant de la ville; 1412, 9 octobre. — F. 59, Ordonnance portée par le bailli et les échevins de Douai sur les confréries des canonniers et couleuvriniers, afin d'augmenter la force de la ville; 1451 (v. st.), mars avant Pâques. — F. 61, Acte par lequel les échevins déclarent avoir reçu le serment de Philippe d'Allennes, succédant à Ernoul de Goy, en qualité de bailli de Douai; 1453, 20 septembre. — F. 61, Cartulaire des rentes foncières dues chaque année à la chapelle de la Halle, renouvelé devant Jean Coquelet, chapelain de Saint-Pierre, et plusieurs autres personnes; 1453, 12 octobre. — F. 63, Ordonnance de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, déterminant le poids et la valeur des monnaies; 1453 (v. st.), 18 janvier.—F. 66 v°, Sentence des échevins condamnant

(1) Ces lettres font connaître les diverses sortes de monnaies et leur valeur.

(2) L'abbaye du Verger était située à Oisy-le-Verger, aujourd'hui commune du département du Pas-de-Calais.

(1) Cette déclaration a été publiée à la suite des *Coutumes de Douai*, imprimées à Douai, chez Dérégnaucourt, 1828.

Enguerran Gamard d'Arleux en Paluel, nonobstant l'opposition qu'il fit en qualité de clerc; 1454, 7 octobre. — F. 66 v°, Ban des échevins contre les porteurs au sac qui se contentaient d'un salaire inférieur au tarif; 1454, 16 octobre.—F.67, Sentence rendue par les gens des comptes du Duc en faveur de la ville contre les fermiers du boutehors; les échevins renoncent à toute action contre les nouveaux fermiers, qui s'engagent de leur côté à ne pas en appeler de la sentence des gens des comptes; 1454, 31 août.— F. 72 v°, Note constatant que Waghe de Goy, censier de Courchelettes, a remis à des bouchers de Douai l'argent qu'il avait exigé comme « droit de pontenaige pour les blanques bestes » qui avaient passé sur le pont de Lambres; 1454, 20 octobre. — F. 73, Ban concernant le droit d'étal que les merciers doivent payer au fermier de la ville; 1434. 19 décembre. — F. 73 v°, Ban déclarant que les biens épaves des suppliciés ne sont pas sujets à la confiscation et appartiennent moitié à la ville. moitié à la basse-justice de la prévôté ou du seigneur de Saint-Albin; 1405, 6 novembre.—F. 74, Note constatant que Martin le Jone, écuyer, prévôt de Bauquesne a apporté un mandement du Roi défendant de laisser sortir les blés du royaume à cause de leur rareté, et qu'il l'a retiré parce que cela ne s'était jamais fait et que le duc de Bourgogne serait irrité ; 1455, jeudi 27 novembre. — F. 74 v°, Lettres des échevins déclarant qu'ils ont autorisé les Trinitaires à acheter deux héritages en ville en échange des fossés derrière la Trinité, depuis la tour St-Jacques jusqu'à la tour du Dich, qu'ils ont vendus aux échevins; 1454 (v. st.), 4 mars.—F. 75, Note constatant que Philippe d'Allennes, bailli de Douai, et les échevins, à cause d'une maladie « de impedimye » (épidémie), ont consenti à laisser transporter les prisonniers de la « vieze tour » dans la maison du bailli du châtelain; 1456 (v. st.), 7 avril. — F. 75 v°, Ordonnance des échevins fixant le salaire des «dessevreurs» (mesureurs des héritages; 1456 (v. st.), 31 janvier. — F. 76, Ban des échevins ordonnant à tous les gens d'église de céder à des laïcs dans l'espace de 40 jours, tous les biens qu'ils ont acquis depuis 40 ans; 1457, 5 mai. — F. 76 v°, Sentence des bourgmestre et échevins de Bruges confisquant les draps d'Angleterre, apportés en cette ville par Jean d'Auby, échevin de Douai; 1457, mai. — F. 77, Lettres des échevins en date du 19 août 1457, pour régler les « cantuaires » (nombre déterminé de messes chantées), établis en 1350 à la chapelle de la halle par Isabelle Mallet et par plusieurs autres; — Nomination de Jacques Jacart en 1477, de Jean Séguier en 1503 et en 1594 d'Olivier Lot, successeur de Bauduin Crouta, pour desservir ce cantuaire. — F. 78, Sentence des échevins de Douai, déclarant que la connaissance de faits de justice relatifs au pontenage de Raches appartient aux échevins de Douai ou au gouverneur de Lille, attendu que le droit de pontenage est fief; 1457, 14 juillet. — F. 78 v°, Lettres de Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, et sire de Roussy, faisant connaître qu'il y a convention pour le renvoi mutuel des bourgeois arrêtés entre Douai et Ostricourt; 1354, 28 juillet. — F. 79 v°, Réception, gages et serments des bourreaux de Douai; leurs noms et les sommes payées pour divers supplices: 1459-1476. F. 80, Copie collationnée des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, reconnaissant les priviléges de la ville; 1450 (v. st.), 20 février; cf. AA 55. — F. 82 v°, Sentence des vicaires généraux et des membres du tribunal de l'inquisition d'Arras, déclarant hérétiques et coupables d'homicide, de sodomie et de maléfices, six personnes dont une de Douai et les livrant au bras séculier;—Denise Grenier, native de Douai, fut brûlée, mais ses biens ne furent point confisqués à cause des priviléges de la ville; 1460, 9 mai. — F. 83 v°, Copie collationnée de l'accord et société établie entre la ville de Douai et la ville d'Hénin-Liétard pour le renvoi mutuel des bourgeois arrêtés; 1385, 10 août. — F. 84, Copie collationnée d'un accord analogue, pour le renvoi des justiciables arrêtés, entre la ville de Douai et le chapitre de St-Amé; 1460, 31 mai. — F. 84 v°, Lettre du chapitre de St-Amé réclamant le droit de « forage et criage » du vin, du tonlieu du sel et des étalages, la veille et le jour de la fête de St-Amé; reconnaissance de ces droits par les échevins; 1460, 30 mai. — F. 85 v°, Dom Laurent Dyvory, abbé d'Hasnon, reconnaît que les « allevioires » qui servent à alléger les « escarpoises » et autres bateaux chargés pour Douai et Tournai, ne doivent point payer de vinage à Hasnon; 1460. — F. 86, Réparation aux frais de la ville, du pont d'Escarpel, jeté au-dessus du cours d'eau qui coule de Dorignies au moulin d'Escarpel et dans la Scarpe; 1450, 17 novembre, et 1462, 19 novembre. — F. 86 v°, Constatation par les échevins de l'état de démence dans lequel se trouvait le bourgeois Jean le Monnart, lorsqu'il s'est pendu, et autorisation de l'inhumer en terre sainte; 1461, 18 mai. — F. 87 v°, Autorisation accordée par les échevins à Pierre Cochart d'établir sur la chaussée publique, à la Croix-aux-Poulets, les instruments nécessaires pour faire du verjus; 1464. lundi 16 juillet.—F. 88; Arrêt du Parlement de Paris, homologuant un accord entre les échevins de Douai et le chapitre de Saint-Amé; cf. AA 84, cart. T, f. 33;—deux lettres pour l'exécution de ce traité; 1462, 7 mars.—F. 100, Les échevins, seigneurs de la châtellenie qu'ils viennent d'acheter à Philippe

d'Inchy, nomment Jean de Cambrai bailli du fief des tanneurs et cordewaniers; 1464, 24 juillet. — F. 100, Accord en vertu duquel les censiers de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ne paieront pas les droits de chaussée pour les biens appartenant à l'ordre; 1464 (v. st.), 5 février. — F. 100 v°, Ordonnance des échevins défendant le cours des « deniers, mailles, abenghes, » mittes, frelucques et autres noires monnaies, » qui ne sont point frappées aux armes des ducs de Bourgogne: 1465, samedi 16 décembre. — F. 100 v°, Copie collationnée des lettres des échevins constatant qu'un bourgeois de Douai, Jacquemart Lamand a été rendu à la justice des échevins par le bailli de Saint-Amé, après promesse de réciprocité; 1460, 31 mai. — F. 101, Jean Lestiévart, messager de la ville de Douai, vint annoncer que le lundi soir précédent la ville de Dinant s'était rendue à discrétion au duc de Bourgogne et à son fils le comte de Charolais; 1466, mercredi 27 août. — F. 101 v°, Règlement pour les prisons de la « vieze tour » appartenant aux échevins en vertu de l'acquisition de la châtellenie; 1464. — F. 102 v°, Déclaration de Monseigneur l'évêque d'Arras, reconnaissant que les priviléges de clerc ne peuvent appartenir à Pierre Delecourt, qui est marié et ne porte ni tonsure ni habit ecclésiastique, et qu'il est justiciable des échevins; 1466, le vendredi après le jour du synode d'Arras, veille de St-Luc, 17 octobre. — F. 103 v°, Copie collationnée des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant que les délais soient abolis en toutes causes et actions personnelles n'excédant pas 60 livres; 1466 (v. st.), 2 mars.—F. 104 v°, Vidimus en date du 11 octobre 1451, des lettres de Charles, roi de France, défendant aux évêques et archevêques de prendre connaissance des contrats et faits passés entre personnes laïques; 1451, 20 août. — F. 105 v°, Lettres d'Antoine d'Oignies, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, déclarant qu'aux échevins de Douai appartient la connaissance et punition des délits commis en l'échevinage et mettant à néant l'appel de sir Jean Bouquery et de ses complices; 1467, 30 septembre. — F. 106, Description des fêtes et histoires célébrées pour la première et joyeuse venue de madame Marguerite d'Yorck, duchesse de Bourgogne et de mademoiselle de Bourgogne, 1467, lundi 19 novembre. — F. 110, Avénement et joyeuse entrée de Charles, duc de Bourgogne, 1472, vendredi 15 mai. — F. 111 v°, Parties de bois et matières à livrer par un héritier à un viager. — F. 112, Lettres de Charles, duc de Bourgogne, établissant un Parlement à Malines; 1473, décembre. — F. 116, Services funèbres célébrés à Douai lors de la translation à Dijon des corps de Philippe, duc de Bourgogne, et d'Isabelle de Portugal, son épouse, 1473 (v. st.), janvier. — F. 116 v°, Récit des méfaits et de l'exécution de Jacquemart de Vaulx, dit Cotteau, qui eut la tête tranchée pour trèves enfreintes à « plaies de loy » (plaies ouvertes); 1476, 3 août.—F. 118 v°, Lettres de Marie de Bourgogne, relatives à l'exemption des tailles; 1477, avril; cf. AA 44, AA 84, f. 74. — F. 119, Lettres du grand conseil de Malines, en date du 24 octobre 1492, déclarant que Thomas de la Pappoire, bourgeois de Douai, peut être jugé par le grand conseil, sans qu'il y ait atteinte portée aux privilèges des bourgeois, parce qu'il est conseiller du roi et qu'il déclare vouloir comparaître devant le grand conseil.—Autres lettres de janvier 1492 (v. st.) qui déclarent ledit Thomas innocent du crime de lèse-majesté. — F. 120, Description de la première et joyeuse venue de Maximilien, archiduc d'Autriche; 1477 (v. st.), vendredi 20 février. — F. 121, Lettres de Philippe, archiduc d'Autriche, relative à la foire Saint-Remi; sauf-conduit pour ladite foire; 1463, 9 septembre; cf. AA 83. — F. 123, Lettres de Philippe, archiduc d'Autriche, autorisant les échevins de Douai à établir un impôt sur « les waides », les draps, les toiles, les bestiaux et le poisson passant par la ville, à cause des grandes dépenses faites pour les remparts, les constructions et la guerre; 1483, 15 septembre. — F. 124 v°, Arrêt du Parlement de Paris, condamnant plusieurs chanoines de Saint-Amé à diverses amendes pour avoir vendu du vin, en fraude des octrois établis pour les fortifications; 1461, 24 avril. — F. 128, Copie collationnée des lettres de Maximilien, roi des Romains, confirmant les privilèges de la confrérie du grand serment des arbalétriers de Monseigneur S. Martin, « qui est la plus anchienne tant en renommée comme en institution de toute la conté de Flandre »; 1489, 18 septembre.— F. 130 v°, Copie des lettres de de Beauduin de Lannoy, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, ordonnant de remettre à la justice des échevins de Douai, Ernoult Desliches, bourgeois de cette ville; 1491, 10 mai. — F. 131, Ordonnance de Jean Boudet, lieutenant de la gouvernance, mandant, à cause des privilèges du chapitre de St-Pierre, de « lever la main » de Jean Villain forain de Vred, qui avait été pris, sans l'assistance des échevins, le jour Saint-Pierre d'août, 1491, (1 août). — F. 131 v° Lettres des trésoriers du roi de France à Paris, acceptant la remise des halles que la ville de Douai possédait à Paris à charge d'un cens, avec décharge pour la ville dudit cens, des arrérages et des réparations; 1494, 19 juillet. — F. 132, Description de la première et

joyeuse entrée de Philippe, archiduc d'Autriche; 1499, samedi 22 juin. — F. 135, Copie des lettres du chapitre de Saint-Amé, reconnaissant qu'il a obtenu des échevins l'autorisation de réparer le moulin « Taquet »; 1501, 18 juin, — F. 135, Nomination par les échevins, de Jean Gontier, pour le service d'une chapelle de Saint-Nicolas; 1474 (v. st.), 30 janvier. — F. 135 v°, Description de la première et joyeuse entrée de la princesse Marguerite d'Autriche et de Bourgogne; — copies de sa procuration et de celle de Monseigneur le duc de Julliers; 1506, 15 mai. — F. 139 v°, Copie des lettres de Maximilien, empereur des Romains, touchant le jugement du fait de marchandises; 1512, 18 septembre; cf. AA 73. — F. 141 v°, Description de la joyeuse entrée de Charles, roi de Castille; 1506, jeudi 15 mai. — F. 142, Accord entre les échevins de Douai d'une part et le chapitre de Saint-Amé et Merville de l'autre, pour la connaissance des faits relatifs à leurs sujets respectifs; 1521, 4 octobre. — F. 144, Convention entre les échevins de Douai et les présidents et gens du conseil du roi, séant à Gand et transféré à Douai à cause des troubles; la ville fournira le logement et les meubles au président; les membres du conseil seront exempts d'impôts, droits d'octrois, guet et garde; les officiers et suppôts seront taxés pour leurs consommations; tous prendront les armes en cas de nécessité; 1580 (v. st.), 1er avril. — F. 146 v°, Autorisation donnée par les échevins de Douai à maître André Lefebvre, apothicaire, d'établir une voûte au-dessus de la rivière le long de la ruelle Pépin, à condition de payer une rente annuelle; 1582, 2 janvier. — F. 148, Copie collationnée des points et articles convenus entre les échevins de Douai et l'université de la même ville, avec approbation du roi; 1561, 5 octobre. — F. 151 v°, Copie collationnée des ordonnances de Charles, roi d'Espagne, réglant les fonctions judiciaires des échevins et du bailli; 1518 (v. st.), 8 avril avant Pâques. — F. 155, Copie collationnée des lettres d'Adrien de Croy, gouverneur et capitaine-général des pays et comtés de Flandre et d'Artois et des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, contenant un appointement entre les officiers de la gouvernance et les échevins de Douai, au sujet de leurs juridictions respectives, en ce qui concerne les actions réelles et personnelles, les arrérages des rentes héritières et viagères, et les cas privilégiés; 1584 (v. st.), 31 mars. — F. 158 v°, Copie collationnée des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, annulant une sentence du lieutenant de la gouvernance et renvoyant les parties devant les échevins, attendu qu'il s'agit d'un contrat de mariage; 1402, 26 octobre. — F. 162 v°, Vidimus par les échevins des lettres de Maximilien en faveur des arbalétiers; 1487, 25 septembre. — F. 165, Fondation d'une bourse pour un étudiant en théologie au collége d'Anchin, par De Flourence de Blondel, veuve de Guislain Gourdin, demeurant à Saint-Omer, fille naturelle de Jacques de Blondel, seigneur de Cuincy; 1596, 15 juillet (1). — F. 170, Lettres de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, autorisant les bourgeois de Douai à charger et hypothéquer leurs propriétés dans l'échevinage de Douai, à condition de passer les contrats devant les échevins; 1599, 29 avril. — F. 172, Permission accordée par les échevins aux marchands de vin en gros d'acheter des vins en gros après l'heure du marché, fixée par le placard du 4 juillet dernier; 1600 15 juin. — F. 173, Déclaration des droits et profits que prennent les mesureurs et porteurs de charbon de faux et « braize »; 1553, 30 décembre. — F. 175, Lettres d'Albert et Isabelle, relative au privilége de non-confiscation; 1613, 23 janvier; cf. AA, 67. — F. 177, Concordat entre les échevins de Douai et le chapitre de St-Amé, dans lequel sont désignées les maisons canoniales qui jouiront des franchises ecclésiastiques; 1626, 4 mars. — F. 179, Sentence provisionnelle du conseil de Gand, au sujet d'un délit commis par Pierre Creton, procureur-fiscal de la gouvernance, confirmant aux échevins le droit de connaître des délits et crimes des officiers de la gouvernance, pour faits autres que ceux de leurs offices; 1627, 6 août. — F. 181, Lettres de don Francisco de Mello, lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas et de Bourgogne, répondant aux bourgeois que le fort, que le comte de Grobbendonck fait construire à Escarpel, dépendra du gouverneur de la ville; les habitants ne pourront y aller boire pour frauder l'octroi; 1644, 15 mai. — F. 182 v°, Ordonnance du conseil d'État, obligeant les bourgeois de faire la déclaration des biens d'étrangers qu'ils achètent dans l'échevinage de Douai, sous peine de payer eux-mêmes les droits d' « escars et boute-hors »; 1659, 26 août. — F. 182 bis v°, Sentence, au profit de la ville, rendue par le conseil privé contre messire Maximilien de Brias, seigneur de Waltencheu, commandant de la garnison, qui prétendait jouir des mêmes émoluments que durant la guerre; le conseil lui accorde 1400 francs par forme d'essai et pour 3 ans; 1663, 28 mai. — F. 183, Copie des lettres de la supérieure des filles de l'Enfant-Jésus, dites de la Charité, remerciant les échevins qui ont accordé le droit de résidence à cette congrégation; résolution du Magistrat à ce sujet;

(1) Fondation révoquée le 1er juillet 1597.



1670, 9 décembre. — F. 183 v°, Lettres de Maximilien et de Philippe, archiducs d'Autriche, reconnaissant le droit d'étaple et octroyant à la ville le pouvoir de lever quatre deniers sur chaque rasière de blé et autres grains, vendus hors de la ville; 1484, 30 avril. — F. 184, Acte de caution et sentence provisionnelle rendue par le conseil d'Artois en faveur de la communauté de Douai et de ceux de Dorignies au sujet du pâturage dans les marais d'Escarpel, Belleforière et Warendin, contre le seigneur de Belleforière et les habitants de Roost-Warendin et Bernicourt; 1672, 5 juillet. — F. 184 v°, Décret de l'intendant Le Peletier, ordonnant à tous notaires et auditeurs de délivrer au procureur-général de la ville les rôles des contrats de mariage et ventes d'héritages sujets aux droits d'escars et de boutehors; 1673, 8 juillet. — F. 185 v°, Lettres de M. Le Tellier, promettant aux échevins de Douai que les officiers du conseil d'Artois ne les troubleront plus dans la juridiction qui leur appartient une année sur deux dans le domaine de Wagnonville; 1673, 6 octobre. — F. 186 v°, Arrêt du Parlement de Paris réformant une sentence du conseil d'Artois, en faveur de Marie Sallé, veuve de François Lagache; 1673, 24 mars. — F. 188 v°, Lettres de Louis XIV, confirmatives du droit d'étaple; 1681, 23 septembre; cf. AA 80. — F. 189, Avis donné par Messieurs Debuissy et Cambier, produit à la gouvernance de Douai, contre quelques marchands de grains d'Arras qui prétendaient être exempts du droit de missus, vulgairement appelé mise sus ou retenue; 1682, 27 février. — F. 191, Lettres de Louis XIV à M. le maréchal d'Humières, gouverneur des pays conquis, ordonnant de faire célébrer, le jour de l'Assomption, la procession établie par le roi Louis XIII, en février 1638, pour mettre le royaume sous la protection de la Ste-Vierge; 1682, 5 août. — F. 190 v°, Arrêt du Conseil d'état, confirmant les priviléges du droit d'étaple; 1684, 17 juillet. — F. 194, Arrêt du conseil d'État établissant les obligations respectives des villes d'Arras et de Douai au sujet de la navigation sur la Scarpe; 1685, 18 janvier. — F. 195, Requête de Marie-Anne Michaux, veuve de Guillaume Belgrat, au sujet de l'alignement d'une maison à bâtir au coin du refuge de Marchiennes; autorisation accordée par l'intendant, M. du Gué de Bagnols, malgré l'opposition du procureur de la gouvernance, M° François Remy; 1686, 26 juillet. — F. 196, Ordonnance de M. l'intendant du Gué, seigneur de Bagnols, portant que le trésorier de la ville sera responsable de l'insolvabilité des fermiers quand l'adjudication dira qu'il sera donné caution à l'apaisement du trésorier; 1687, 25 mars.

AA. 86. (Registre.) — Petit in-folio de 30 feuillets, parchemin; écriture du XV° siècle; couverture en parchemin. Ce registre est désigné sous le nom de *Cartulaire V* ou *Registre à la loy de Douay* (1).

1366-1410. — Loi concernant le droit de justice et de police des échevins, en 73 articles. — F. 8. Loi concernant les cas de basse justice dépendant des échevins, en 22 articles, dont le 12° contient la lettre et les ordonnances de Louis, comte de Flandre, sur les «clains et respeux» en date du 22 février 1371 (v. st.); cf. AA 84, cart. T f° 49 v°. — F. 10, Loi sur le fait de justice en cas d'arrestation et de saisie, en 11 articles. — F. 10 v°, Loi au sujet des trèves en dix articles. — F. 11, Loi au sujet des bannis, en 4 articles. — F. 11 v°, Loi au sujet des testateurs, en 5 articles. — F. 12, Prix du rachat des bannissements de 5 ans et en dessous. — F. 12 v°, Extrait des lettres de Jean, duc de Bourgogne, données à Compiègne, le 14 juin 1406, concernant la prorogation de l'impôt de douze deniers sur le vin. — F. 13, Autre rédaction plus moderne de la loi contenue dans la première partie du registre, relatant au f° 17 un cas advenu en 1408. — F. 17 v°, Loi concernant la basse justice au sujet du paiement des rentes héritières, contenant la copie entière de l'ordonnance de Louis, comte de Flandre, en date du 22 février 1371 (v. st.) — F. 22, Lettres du roi Charles V réglant la situation de la ville après la suppression de la commune, 1366, 15 septembre, cf. AA 25. — F. 23, Lettres de Charles V, roi de France au sujet du rétablissement de la commune; 1368, septembre; cf. AA 84, f. 47. — F. 24 v°, Lettres de Louis, comte de Flandre, apportant des modifications à la loi échevinale, 1373, 19 août; cf. AA 27. — F. 27 v°, Serment que doit prêter le comte de Flandre lors de sa première entrée en ville. — F. 28, Serment que doit prêter le bailli en prenant possession de sa charge. — F. 28 à 30, Bans sur les étrangers et sur les trèves.

AA. 87. (Registre.) — Petit in-folio de 148 feuillets (manquent les 143 premiers) parchemin; reliure en parchemin.

1403. — F. 144, Le gouverneur du souverain bailliage

(1) Dans ce registre se trouvent un certain nombre d'articles qui, selon M. Guilmot, ne peuvent être extraits que des premières lettres de commune de Douai; tel est tout spécialement celui qui interdit au bailli le droit de faire des saisies et arrêts, sans la présence d'au moins deux échevins. Il n'y a pas d'exemple que le bailli, même avec l'assistance de deux échevins, ait opéré à Douai des saisies de biens ou de meubles. Sans doute, le souverain, à une époque très-ancienne, aura enlevé ce droit au bailli pour le donner en fief au prévôt de la ville et au prévôt de Saint-Albin, qui jouissaient de cet office. L'article en question serait antérieur à cette époque. Du reste, plusieurs passages de ce registre offrent des mots et des formes qui indiquent une date très-ancienne.

de Lille, Douai et Orchies, met à néant l'instruction faite par le lieutenant de la gouvernance qui avait voulu connaître d'un procès, malgré les droits des échevins; 1403, 4 novembre. — F. 144 v°, Loi concernant le droit de justice et de police des échevins en 63 articles; cf. AA 86, f. 1 (1).

AA. 88. (Registre.)—Petit in-folio de 43 feuillets parchemin; reliure en veau; écriture minuscule du XIIIe siècle, offrant 22 lignes longues, avec un grand nombre de ratures et de surcharges d'une main un peu moins ancienne; vers la fin, écriture de mains différentes. Ce cartulaire, qui paraît être le plus ancien recueil des bans de la ville, est désigné sous le nom de *Registre QQ*.

XIIIe siècle. — F. 1, Ban défendant de porter « coutel à meure, ne miséricorde, ne hace, ne broke, » ne espée » et d'en frapper, si ce n'est en cas de légitime défense; cf. AA 89, f. 6; AA 99, f. 29; AA 94, f. 11. — F. 2, Ban sur l'exécution des marchés à terme et les cautionnements. — F. 2. Ban défendant de frapper les bourgeois, si ce n'est dans le cas de « corps défendant». — F. 2. Ban défendant à tout bourgeois de laisser jouer aux dés dans sa maison. — F. 2. v°, Ban défendant de faire « takehan » (grève); cf. AA, 89, f. 70. — F. 2 v°, Ban ordonnant de couvrir les maisons de tuiles sans « wareter » (2) cf. f. AA 89, f. 9; AA 94, f. 29. — F. 3, Ban ordonnant de comparaître devant échevins, si l'on est cité pour porter témoignage. — F. 3, Ban défendant de citer autrui en justice pour une dette qui n'est ni bonne ni légale.—F 3, Ban défendant aux «cocereaus et cocereses» (revendeurs et revendeuses) d'acheter fruits, poissons, chapons, poules, œufs, beurre et fromage, pour revendre dans la banlieue de la ville. — F. 3 v°, Ban défendant d'entrer, pour y faire dégât dans les jardins ou dans les«warisons»(champs garnis de fruits); cf. AA 89, f. 19 v°. —F. 3 v°, Ban ordonnant d'observer les trèves conclues entre bourgeois; 1245. — F. 4. Ban défendant toute attaque contre les échevins à l'occasion de leurs fonctions; cf. AA 94, f. 1.— F. 4 v°, Ban défendant toute sollicitation pour «escamper» (éviter) de payer les tailles et droitures de la ville. cf. AA 94, f. 21. — F. 4 v°, Ban défendant aux meuniers de prendre sur 2 rasières un «boistel» de mouture, cf. AA 89, f. 40. — F. 5; Ban sur les murs de clôture mitoyens.— F. 5, Ban sur les fugitifs pour dette. — F. 5 v°, Ban défendant de prêter argent sur draps, fil ou laine. — F. 5 v°, Ban sur ceux qui tueraient un bourgeois de Douai hors la ville. — F. 5 v°, Ban sur la vente de la cendre « flawerece » qui doit être exposée pendant deux jours à la croix de la rue des Foulons, — F. 6, Ban défendant aux maîtres des « pareurs » (apprêteurs), « telliers» (tisserands), ou valets, de laisser fabriquer des étoffes qui puissent diminuer la réputation de la ville. — F. 6, Ban défendant de lever des nasses ou causer aucun dommage dans le «viviers le comte» entre Douai et Lambres; rabattu (révoqué) le 31 mars 61e (1261). — F. 6 v°, Ban défendant aux bourgeois de vendre «vin, miés, cervoise, goudale, si ce n'est aux gens trespassans» (passant), la nuit Saint-Vaast 1262. — F. 6 v°, Ban défendant aux courtiers en vin de vendre dans leur maison.—F.7, Ban défendant l'usure.—F.7, Ban sur le charbon qui doit être acheté et vendu à la mesure de la ville: cf. AA 94. — F. 7 v°, Ban défendant de faire une convention qui puisse nuire aux intérêts de la ville. — F. 7 v°, Ban ordonnant le bannissement de tous les «ribaus» pour jeu de dés et de ceux qui n'ont pas «cauces et cauciers, braies et kemises. » — F. 7 v°, Ban sur les prêts. — F. 8, Ban défendant de mal auner (mesurer) la toile. — F. 8, Ban sur les trèves. — F. 9 Ban défendant de teindre draps ou couvertures qui n'aient pas été parées (apprêtées) à Douai. — F. 9, Ban défendant aux forains d'agir contre leurs ennemis en cette ville. — F. 9, Ban défendant de prêter ou fournir caution aux fils et filles de famille encore au pain de leurs parents (1). — Ban sur les ouvriers tisserands. — F. 10, Bans défendant d'enfreindre paix données, de l'an 1240 à l'an 1254.— F. 10 v°, Ban défendant de s'opposer aux connétables qui reçoivent les deniers des « brièveteaus. » — F. 11, Autorisation acccordée à Asson le Caisne d'enclore un terrain près de sa maison outre l'eau, devant l'habitation «anse au pèlerin;» (mai 1243.) — F. 11, Ordonnance relative aux biens laissés moitié aux dames de l'abbaye des Prés et moitié à la ville, par dame «Onestacien Wagone d'Arras et son baron»; 1245, 2 jours avant janvier. — F. 11, Ordonnance constatant que deux ruelles appartiennent à la ville; (1248, juin) (2). — F. 11 v°, Note constatant que le châtelain de Douai consent à ce que ses droits soient réglés par les échevins; (1244) (3).—F. 11 Assurance donnée par Baudouin de Lambres et sire Baude d'Estrées au nom du banni Gilles aux Cerfs, qui promet aux échevins qu'ils n'ont rien à craindre de lui (4). — F. 11 v°, Assurance donnée par Raoul de Férin devant Havot Cawete et Baude d'Estrées; 1243.— F. 12, Convention entre la ville de Douai et Jakemes Leblont,

(1) Cette rédaction diffère de celle du registre précédent par le style dont les formes sont moins anciennes.

(2) Sans *wareter*, sans y mêler du *waras* ou de la paille.

(1) Ce ban a été publié par M. Taillar dans son *Recueil d'actes en langue romane*, p. 210. — (2) *Id.*, p. 121. — (3) *Id.*, p. 121. — (4) *Id.*, p. 121.

relative à l'élévation du terrain dans un endroit propre à bâtir, avec les noms des échevins; 1244, juillet (1). — F. 12, Note constatant que Watier, châtelain de Douai, et son valet ont été condamnés, pour avoir détenu ou frappé des bourgeois de la ville; 1244, septembre (2). — F. 12 v°, Asseurement donné devant échevins à «seigneur Olivier de Dewioel et seigneur Ricart Taion et les leur par Waghes li fiuls maistre Julien; » 1244. — F. 12 v°, Les échevins enlèvent à Gérard de Quinci et Jean Bielos le droit de coureteries. » — F. 13, Ban défendant aux étrangers de venir en ville avec « coutiel a meure ne hace ne espee ne armure deffendue.»—F. 13, Ban défendant de vendre la «goudale» plus de 2 deniers douaisiens le lot ou une maille artésienne, et la cervoise plus de 1 denier douaisien le lot ou pour les 4 lots 1 denier artésien, renouvelé le dimanche avant la chandeleur 1er février 1255 (v. st.) et l'an 1267. — Ban concernant la bonne qualité des tiretaines, la chaîne de cette étoffe devant être de lin ou de chanvre et la trame de laine; défense aux étrangers de fabriquer tiretaines en ville (3). — F. 14 v°, Ban ordonnant de détruire les établissements de foulons et de teinture, les plantations, les « basses cambres et les bouches traveseines des celiers» (entrées de cave de travers), sur ou près les fortifications; 1245, en mai, (4). —F. 15, Ban défendant «d'herbergier» (bâtir) à moins de six pieds de la rivière sur une voie qui est en l'échevinage de Douai; 1246, dernière semaine de mars (5). — F. 15, Ban réglant les fonctions et les droits des «couletiers» (courtiers). — F. 15 v°, Ban ordonnant que toutes les choses «estrayères» (provenant du décès d'un étranger) en or ou en argent appartiennent moitié à la ville et moitié au «justice» (prévôt) de la ville; 1245; cf. AA 89 f. 14. (6), — F. 15 v°, Ban défendant de sortir la nuit sans lumière ou de «busker (frapper) as portes», de sortir pour jouer aux dés, de «demanger» (endommager) les clefs, d'aller sur les remparts, d'insulter les « waites» (guetteurs); cf. AA, 89. — F. 16, Note constatant que Willaumes li begins et d'autres ne peuvent plus être guetteurs de nuit ou exercer d'autres fonctions, parce qu'ils ont autorisé des sorties de nuit. — Id. pour un égard de marché au poisson; 1246 (v. st.), février (7).— F. 16, Ban défendant de werpir (transférer) héritage situé dans l'échevinage si ce n'est devant les échevins; 8 février 1246 (v. st.) (8). — F. 16 v°, Ban ordonnant à ceux qui ont pris le «muiage», (droit de vendre le vin par muids), de payer le droit annuel au châtelain, et à ceux qui vendent du vin sans avoir pris ce droit de payer le forage; 1246, à l'issue de janvier; cf. AA 89, f. 33 (1). — F. 17, Ban sur la police des marchés; mesures et poids: fruits, moutarde, oliettes et oiseaux de rivière; «niage» (balayage ou curage) et étalage. — F. 18, Ban ordonnant de payer ceux qui gagnent leur vie à « leurs bras et à lor force», en bonne monnaie sans esterlins, 1246, chandeleur (2 février) (2). — Ban défendant aux «cocereau et cocerese» (revendeurs) d'acheter dans la ville ou la banlieue poissons de mer ou d'eau douce, «auwes» (oies), chapons, beurre, œufs, fromage pour revendre (3). — F. 18 v°, Ban défendant le faux témoignage devant échevins. — F. 18 v°, Ban défendant à un débiteur de renvoyer son créancier à un changeur, à moins qu'il ne le paye sur le champ; 1247, avril (4). — — F. 18 v°, Convention faite par lettres d'échevinage, maintenue nonobstant tout acte postérieur; 1272, le devenres (*dies Veneris*, vendredi) avant Noël (23 décembre.) — F. 19, Paix faite devant échevins entre Gilles Bras de fer et Alart de Comines, « et si trenbaisièrent »; entre Brisses as caucereus et Marchant à le huge; 1247, mi-avril. — F. 19, Ban déclarant que ceux qui veulent jouir de la loi de la ville doivent auparavant l'avoir déclaré aux échevins. — F. 19, Sentence déclarant que Nicholes, qui a été rendu à la maison Saint-Samson, ne peut résider dans la ville à cause des méfaits qu'il a commis à Saint-Jean; 1251 vendredi avant le jour de mars, (22 février). — F. 19 v°, Obligation par laquelle Daniel Blondel s'engage à rendre à ses enfants, à la volonté des échevins, la somme de 15 livres parisis; 1255. à l'issue de mars. — F. 19 v°, Rachat par Olivier Petit Dieu d'une partie de IX marcs d'héritage qu'il devait à Saint-Jean; 1260, février. — F. 20, Ban réglant qu'une indemnité sera payée aux échevins, quand les affaires de la ville les forceront à sortir de Douai; 1246, février. (5) — F. 20, Note rappelant que Watier de Sin s'est obligé à rendre, quand le voudront les échevins, à Pierre, fils de Baudouin Legrand, la somme de 20 livres parisis; 1256 (v. st.) nuit Notre-Dame en mars. (25 mars). — F 20, Les cahorsins (prêteurs sur gages) ont prêté à la ville 15 livres parisis, à condition que, si le

(1) Publié par M. Tailliar, dans le *Recueil d'actes en langue romane*, p. 122.— (2) *Id.*, p. 114.— (3) *Id.*, p. 126. — (4) *Id.*, p. 125. — (5) *Id*, p. 135. — (6) *Id.*, p. 129. — (7) *Id.*, p. 134. — (8) *Id.*, p. 133.

(1) Publié par M. Tailliar, dans le *Recueil d'actes en langue romane*, p. 132. Ce recueil offre *minage* au lieu de *muiage*.

(2) *Id.*, p. 134.

(3) *Id.*, p. 140. Le recueil offre au *wés* (au gué, rue des Wez ou gués) au lieu de *auwes* (oies). — (4) *Id.*, p. 141. — (5) *Id.*, p. 133.

marché de louage d'une maison n'est pas mainteun, la ville leur rendra 16 parisis; 1250, huit jours devant l'issue d'avril, (24 avril).— F. 20 r°, Note rappelant que Jean Del Latrie ne peut être « justice » de la ville pendant dix ans; 1247; — F. 20 v°, Plusieurs actes rappelant que les échevins ont placé l'argent des orphelins. — F. 21, Ban défendant les «euwiers» (issues pour l'eau) qui débouchent dans la rue; 1247, tiers jours devant la nativité Saint-Jean-Baptiste, 21 juin (1). — F. 21 v°, Ban défendant de revendre le blé sur le marché moins de trois jours après qu'on l'y a acheté. — F. 22 v°, Ban défendant d'enfreindre les trèves sous des peines très-sévères. — F. 23, Ban sur le «droit d'issue» que doivent payer les bourgeois ou bourgeoises qui se marient hors la ville et ceux qui relèvent le droit de bourgeoisie; 1250, avril. — F. 23 v°, Ban sur ceux qui tromperaient les échevins au sujet des testaments et des exécuteurs testamentaires; oct. et nov. 1247. — F. 24, Ban défendant de s'engager pour dette en vertu d'une lettre de l'ancien échevinage.; 1247, «devenres (vendredi) après le tiéphane (épiphanie)», (10 janv.) — F. 24 v°, Acte par lequel Marie Gervaise de le Vile, cède aux échevins de Douai tous ses droits sur l'hôpital des béguines des Wetz, fondé par son mari Gervais de le Vile; 1247 (2). — F. 25, Note rappelant que Jean de Ablain doit quatre rasières de blé pour les onze rasières qu'il hérita de Marie Paien, «se taien», (aieule), et que « Maroie Bassele, Maroie le Gervais» a le pain à l'hôpital.— F. 25 v°, Ban défendant tout «barat (tromperie) de laines a draps ne a tiretaines, ne a tainture »; 1257, (v. st.) 2e jour devant le Nostre-Dame en mars, (23 mars).— F. 26 v°, Ban défendant de faire opposition au bailli ou à ses sergents dans l'exercice de leurs fonctions; cf. AA 94, f. 4 et 5. — F. 27, Ban ordonnant à tous les conestables (chefs des quartiers) de Douai, de se munir de «tines» (sortes de tonneaux), «d'espusoirs» (instruments propres à jeter l'eau), d'une «mait» (baquet) de huit pieds et de tous les objets nécessaires dans les incendies; 1247, (v. st.), janvier. — F. 27 bis, Témoignage devant échevins «attestant que Tumassins li englais ki fu garçons Pierot le fil le castelain de Dowai, emprunta deniers à cahorsins sor dras ki furent mon seigneur Watier de Dowai, lesquels dras cils Tumassins avoit pris malvaisement en l'an 1247. » (3) — F. 27 bis, Argent remis à la ville par Jakemes Paismoullies fils Sauwalon sur l'achat d'une maison; février 1271, (v. st.) — F. 27 bis v°, Note attestant que les échevins déclareront Gérard de Landas dégagé des obligations de son père, quand il aura payé aux échevins 880 livres parisis; juillet 1247. — F. 27 bis v°, Réception des premiers bourgeois « Othes, Boulé d'Ast et Eubers Porceaus de Keir » en 1237, la nuit Saint-Pierre entrant d'août; id. de « Guitremins li cahorsins d'Ast et Jehan del Solier »; 1247. — F. 28, Ban défendant de servir ou de faire servir du «clareit» le jour des noces; 1261 en avril avant Pâques. — F. 28, Note rappelant que « li cahoursin » jurant la bourgeoisie se sont engagés à payer la taille pour ce qu'ils possèdent en cette ville, et à ne demander aucun denier usuraire s'ils prêtent plus que leur catel. — F. 28 v°, Ban défendant d'arrenter une propriété qu'on ne possède pas depuis deux ans au moins et de vendre un héritage si ce n'est devant échevins; 1247 (v. st.), mars. (1)— F. 28, Note rappelant que « très (dès) or en avant », Reniers del Castel n'a droit à rien pour son « arastement » (arrestation) à Saint-Quentin; 1248 (v. st.), février. (2). — F. 28, Noms des échevins qui assistèrent à « l'asseurement le conte Guion » (Guy, fils de la comtesse Marguerite); 1252 (v. st.), mars. — F. 29, Ban déclarant que les paiements que l'on doit faire aux « repaires » des fêtes de Lagny, Bar, Provins et Troyes peuvent être réclamés d'après la loi de la ville quand l'échéance est arrivée; 1248, mai. — F. 29, Formule du serment des comtes de Flandre à leur entrée à Douai, tel que le prêta Guy en 1252, le devenres (vendredi) avant la fête Notre-Dame en mars (22 mars). — F. 29 v°, Note rappelant le droit que « li navée » (charge d'un bateau) de pierre doit à Mortagne, à St-Amand, à Hasnon, à Warlaing, à Lallaing, à Escarpel; 1246. (3) —F. 29 v°, Réception de Pierre Orighe à la bourgeoisie; 1248, le samedi devant le Saint-Clément.— F. 30, Ban défendant aux marchands de draps, drapiers, teinturiers, de faire société ensemble; 1248, décembre. — F. 30, Ban défendant aux teinturiers de teindre laines de couleur appartenant à un étranger ou de faire teindre ces laines par un étranger. — F. 30, Formule du serment du bailli, tel que l'ont prêté Jean de Leers en 1253 mi-mai, Gilles de Bleti, écuyer, le 21 mars 1317 (v. st.), Gilles du Leu (lieu) Saint-Amand, le 3 nov. 1318 et le 10 oct. 1320. — F. 30 v°, Note rappelant l'interdiction « de le bourgeoisie portée contre Ermenfrois Pies d'argent, 1249 le nuit de mai.» (4) — F. 30 v°, Plusieurs actes constatant que l'argent appartenant aux orphelins a été prêté par les échevins sur hypothèque. — F. 31, Délibération des échevins attestant

(1) Publié par M. Taillar, dans le *Recueil d'actes en langue romane*, p. 133. — (2) *Id.*, p. 154. — (3) *Id.*, p. 149.

(1) Publié par M. Taillar, dans le *Recueil d'actes en langue romane*, p. 152.— (2) *Id.*, p. 169.— (3) *Id.*, p. 169. — (4) *Id.*, p. 175.

que si un échevin éprouvait à cause de ses fonctions quelque dommage de la part de Henri de Hondescote, la ville l'indemniserait; 1251, deux jours avant juin.—F. 31, Ricars del Marchiet s'engage à rendre à la demande des échevins cent sols parisis pour « III banas de masere a piet d'argent » que les échevins rendirent au châtelain de Douai; 1249, (v. st.) février.— F. 31 v°, Acte par lequel les échevins donnent à Guérart le Cat et à sa femme Margen le pain de la maison des malades; 1249, le vendredi avant Saint Jean décollé (27 août). — F. 31, v°, Déclaration des échevins constatant que suivant la volonté de Gérars de Doway, prévôt, manifestée en sept. 1211, Henri de Hondescote n'a aucun droit sur l'héritage de Gérars, excepté sur le moulin de la Poterne; 1250, septembre, nuit Saint-Remi (30 sept.). — F. 31 v° et 32, Plusieurs actes de ravestissement ou de déplacement de l'argent des orphelins. — F. 33, Ban déclarant que les échevins et les paiseurs seront indemnisés s'ils souffrent quelque dommage à l'occasion des jugements qu'ils auront rendus; 1257, nov.; cf. AA 89, f. 13. — F. 33, Id. pour les échevins à l'occasion du jugement qu'ils ont rendu touchant Huon de Douay en 1261, le « dioes » après le mi-août (16 août). — F. 33 v°, Location par la ville de la porte Vakerece et de la terre qui l'avoisine, 1255, sept. — F. 34, Location de la porte au Cerf, 1251, déc.; id., porte des Weis, 1254; id., porte d'Eskerchin, 1254, juillet. — F. 34, plusieurs actes déclarant nulle la vente de domaines dont le possesseur n'est pas libre de disposer, 1252.—F. 35, Plusieurs actes entre particuliers, parmi lesquels frère Jehan, du Temple de Dowai. — F. 36, Lettres en latin de Marguerite, comtesse de Flandre, datées d'Orchies, 1252, ordonnant aux échevins de Douai de reconnaître son fils Guy comme héritier de la terre de Flandre; note rappelant que Guy a racheté cette terre au prix de 1250 livres d'Artois; 1252, le jeudi après le dimanche précédant le grand carême, (14 février). — F. 36, Déclaration attestant que la ville doit 448 livres parisis « à Jakemon, fils monsegneur Pieron Orighe »; 1264, le nuit de Pâques, 12 jours avant l'entrée de mai, (19 avril). — F. 36 v°, Jakemes Li Duriers s'engage, s'il va demeurer sous le Temple, à obéir aux us et coutumes des bourgeois; 1253, « le demerque devant le S. oliment » (mercredi avant le jeudi saint, 16 avril). — F. 36 v°, Note au sujet de sire Everart de St-Venant qui ne peut être échevin; 1256, octobre. — Les « clers et sergans » ne peuvent recevoir les amendes de la ville; 1256.—36 v°, Location par la ville de la porte de Baellon sur le marais Douaisien; 1291, le lendemain du jour St-Jean-Baptiste, (25 juin). — F. 37, Location de la porte d'Arras; 1258, le lendemain de St-Nicolas, (7 décembre). — F. 37, Remise au seigneur Bernart Pilate d'un héritage de la maison St-Jean, à condition qu'il fera chaque année la pitance de cette maison pour l'âme Gérart del Castel et Gérart le Truie. — F. 37, Ermenfrois Piés d'argens a « asséné » (gratifié par assignation) ses deux fils, Eubert et Renier, de 500 livres sur ses biens et 500 livres parisis « qu'il a en covent a paier en laines d'abies » (provenant d'abbayes d'Angleterre). — F. 37 v°, Ban défendant aux forains d'attaquer bourgeois « sans crier », leur ordonnant de laisser leurs armes hors de la ville et prescrivant ce que l'on doit faire en cas de « hustin » (trouble) causé par les forains. — F. 38 v°, Décision prise par les échevins d'établir une ruelle depuis la ruelle Renier de Goy jusqu'à la rue des Foulons; 1256. — F. 38 v°, Les échevins donnent droit à l'abbesse de Sin contre Watier de Goy, au sujet du marc d'héritage que dame Marie de Cantin a légué à une des filles de Watier qui serait en « rendation » (vie monastique). — F. 39, Accord entre madame Isabeau de Rieulay et madame Agnès de Montigny qui déclarent s'en rapporter aux échevins pour l'héritage de « l'euwage » (1); 1258, le dimanche après le 1er avril (7 avril). Les échevins déclarent qu'ils n'ont pas à se mêler de l'héritage; mais que si aventure arrivait à ce sujet, ils se réservent le droit du seigneur de la terre qui appartient à l'échevinage, le droit d'échevinage et celui de la ville; 1258, le lendemain de la St-Martin en hiver, (12 nov.) (2). — F. 39 v° et 40, Ban sur le port d'armes défendues, « de coutiel ameure ou de broke quele kele soit »; 1262, dimanche après la Trinité (21 mai). — F. 40, Ban déclarant que les bourgeois sont hors de bannissement et de forfait d'assises envers les clers et réciproquement sauf le ban et l'assise de la paix; 1258, nuit de la conversion de Saint-Paul, (24 janvier). — F. 40, Ban défendant à tous les étrangers, à l'exception des chevaliers, de porter des armes. — F. 40, Ban portant que les clers, qui enfreindraient une trêve, seraient, à l'exception du bannissement, punis comme les autres — F. 40 v°, Résolution déclarant que, si l'Eglise le juge ainsi, 800 livres mal acquises par des particuliers dans la levée des tailles seront reprises par la ville, rendues à ceux qui ont été trompés, ou employées aux fortifications et aux fossés; 1263, avril. — F. 41, Ban déclarant banni

(1) Droit que les bateaux payaient sur la Scarpe.

(2) Publié dans le *Recueil d'actes en langue romane*, p. 229.

à perpétuité quiconque tuerait bourgeois ou bourgeoise, si ce n'est « à son corps défendant » ; 1257, décembre. — Plusieurs autorisations au sujet des constructions. — F. 42, Compte-rendu des rentes octroyées par Baude de Devioel aux « mesiaus » (ladres), aux chartriers, à St-Jean devant St-Pierre, à St-Samson, à l'hôpital des Wetz, à ses nièces qui demeurent au Champ-Fleuri ; 1264, le jour « Thiephane » (Epiphanie), (6 janvier). — F. 42 v°, Joyeuse entrée de la comtesse Marguerite ; sommes octroyées au comte, à la comtesse, et pour l'armée ; 1264, décembre, nuit Saint-Nicolas. — F. 43, Note rappelant que les donations faites par Emmain Roussele à la table du Saint-Esprit devront passer aux ladres, aux chartriers et aux pauvres de la ville, si cette table n'est plus en bon état ; 1261, mars.— F. 43 v°, Note rappelant que Morans As porées ne peut être « esward », et offrant les noms des quatre hommes en 1254.

AA. 89. (Registre.) — In-folio de 77 feuillets, parchemin ; reliure en bois recouvert de veau avec clous en cuivre et fermoir. Ecriture minuscule du XIII[e] siècle, offrant à la page 29 lignes piquées et réglées à la mine de plomb ; titres en rouge. En français, à l'exception de quelques pièces. Ce volume est désigné sous le nom de *Registre L.*

XIII[e] siècle. — F. 1, Formule du serment de ceux qui témoignent au nom d'un échevin décédé. — F. 1, Lettres du maréchal de Flandre, Bauduin de Bailleul, communiquant aux échevins de Douai « l'atour » (décision, règlement), par lequel la comtesse de Flandre et le comte de Saint-Pol déclarent qu'ils ne recevront dans la Flandre ni dans l'Artois aucun banni pour vilain cas de l'une ou de l'autre de ces contrées ; cf. AA 90, f. 81.— F. 1 et 61, Ban sur les « fuitius » (banqueroutiers fugitifs), condamnés comme « lères » (larrons) ; 1264, le « devenres » (vendredi), après « le Saint-Pierre entrant août », (8 août) cf. AA 92, f. 39, AA 88, f. 5, AA 90, f. 80 et 81. — F. 1 v°, Ban sur les exécutions capitales avec la formule qui doit être prononcée ; cf. AA 98, f. 82 v°. — F. 1 v°, Ban sur les us et coutumes pour la declaration de bannissement à perpétuité. — F. 2, Serment du comte et du bailli à leur entrée en ville. — Ban offrant les noms de ceux à qui doivent être payés les forfaits (amendes) de loi ; cf. AA 92, f. 94, AA 90, f. 79. — F. 2 v°, Ban sur ceux qui sont « semons » (sommés) de porter témoignage. — F. 2 v° à 4 v°, Trois bans sur les trèves enfreintes par les bourgeois, les étrangers et les clers, cf. AA 90, f. 6, AA 92, f. 20, AA 94, f. 6. — F. 4 v°, Ban sur la location des maisons ; cf. AA 92, f. 78.—F. 5, Quatre bans sur les paiseurs ; 1254, cf. AA 92, f. 2.—F. 6, Trente-un bans sur les blessures, les meurtres, les mêlées et sur les armes qu'il est défendu de porter : « miséricorde, espée a un taillant, coutiel despaigne, sarant, faucison, ghisse arme, hace, cisoires, barbeteres, recouseres, baston de fier, baston fieret virolet, baston a plommée » ; cf. AA 88, f. 1, 13, 39; AA 92, f. 29 et suiv., AA 94, f. 11. — F. 7, Les bourgeois et les clers ne peuvent être bannis pour méfaits à l'égard les uns des autres, sauf le ban et l'assis des paiseurs ; 1258, nuit de la conversion de Saint-Paul (24 janvier) ; cf. AA 92, f. 30. — F. 9 v°, Ban ordonnant de couvrir les maisons en tuiles sans « wareter » ; cf. AA 92, f. 25.— F. 9, Ban sur la manière d'enclore les tenements ; cf. AA 89, f. 4, AA 92, f. 35 v°, AA 94, f. 24. — F. 9, Ban défendant de vendre les maisons sises en ville, en augmentant les rentes dont elles sont grevées ; 1269, jour de Saint-Clément, en novembre ; deux bans sur les héritages ; cf. AA 92, f. 35 v°. — F. 10, Ban contre ceux qui « escondissent » (empêchent) l'exécution de la loi de la ville ; 1269, le « deluns » (lundi, *dies lunæ*), après le « behordich » (premier dimanche de carême, jour où, dans le Nord, les enfants promenaient dans les rues des cordes, allumées, enduites de goudron, que l'on appelait *behours*) ; cf. AA 92, f. 35 v°. — F. 10, 11, 12 et 15, Bans au sujet des dettes ; cf. AA 92, f. 38, AA 94, f. 21. — F. 11 v°, Ban sur ceux qui « enforcent » justice (qui lui résistent par la force) ; cf. AA 90, f. 83. — F. 12 et 73, Ban défendant de jouer aux dés, de faire « asanlée (assemblée) pour waingnier (gagner), de jouer as rois et as roines, de tenir fil d'or, gants, aumosnières. — F. 12 v°, Ban défendant les « proières » (prières, sollicitations), pour échapper à la taille ; cf. AA 92, f. 36. — F. 12, 13, 14, 14 v°, Quatre bans sur le droit d'issue, levé sur ceux qui se marient hors de la ville ou renoncent à la bourgeoisie ; cf. AA 92, f. 35 v°. — F. 13 v° et 14, Quatre bans sur les échevins ou paiseurs qui ont à souffrir à cause de leurs fonctions ; cf. AA 88, f. 33. — F. 14, Ban sur ceux qui sont bannis de leur métier. — F. 14 v°, Ban sur ceux qui viennent séjourner en ville et y attaquer leurs ennemis.— F. 15, Deux bans défendant de s'opposer aux arrestations opérées par le bailli et ses sergents. — F. 15 v°, Ban sur le faux témoignage ; cf. AA 92, f. 39. F. 15 v°, Ban sur les formalités à remplir pour être reçu bourgeois ; cf. AA 93, f. 39.—F. 15 v°, Ban sur les « coses estraières » (biens provenant d'un étranger) en or ou argent appartenant moitié à la ville, moitié « as justices » ; 1245, cf. AA 88, f. 39 v°. — F. 16, Ban défendant de sortir la nuit sans lumière, de « buker as portes », de passer sur les remparts ; cf. AA 88, f. 15 v°. — F. 16 et 70, Ban défendant de porter terres et immondices derrière

le « maisiel à le car » (marché à la viande). — F. 16 v°, Ban défendant de jeter « waranche, wedes, cendres de tourbe », débris d'animaux, dans la rivière, et de prendre de la terre au Barlet; 1251. — F. 17, Étendue et situation des marais que possède la ville. — F. 18, Donation par la comtesse Marguerite et son fils Guy du lieu dit « waskiés » (esplanade actuelle), entre la rivière, le Temple et la rue des Wetz; avril 1265, cf. AA 47, AA 84, f. 15, AA 90, f. 67, AA 92, f. 17.— F. 19, Décision des échevins déclarant que les deux basses-justices sont séparées par le milieu du fil de l'eau, au pont à le laingne (auj. pont du Marché-au-Poisson); 1264, 2 jours avant l'entrée de « march ».— F. 19 v°, Ban réglant le marché « as porées » (marché aux herbes); 1265, mai, cf. AA 92, f. 64. — F. 19 v°, Deux bans défendant tout dégât dans les jardins; cf. AA 92, f. 65. — F. 20, Ban sur les drapiers, porté avec l'assentiment des drapiers et maîtres-pareurs de la ville. — F. 22, Ban réglant le prix du vin « françois, d'Aucoirre et de Rocièle » (Auxerre et La Rochelle). — F. 23, Ban sur les étalages des drapiers, tanneurs, « caucheteurs », boulangers et « macecliers » (bouchers se servant de masses pour tuer). — F. 24 et 24 v°, Essai sur les monnaies et particulièrement sur celles de Hollande, fait à Lille et peut-être à Douai; 1265, lundi après Noël (28 décembre). — F. 25, Formule du serment des échevins; cf. AA 92, f. 41 v°, AA 93, f. 83, — F. 25 v°, Ban sur le « desoivre » (bornage) des chemins; 1265, le dimanche avant la Saint-Barthélémy (23 août). — F. 25 v°, Ban ordonnant à tout bourgeois d'aller à la besogne de madame la comtesse, dans les waréchais par elle donnés à la ville, avec leurs pelles, « haniaus » (hoyaux), « quignies » (cognées), à la suite de son connétable. — F. 27 v°, Ban sur les marchands qui vont en Angleterre, réglé par ces marchands eux-mêmes avec l'assentiment des échevins; 1257, janvier; cf. AA 90, f. 30 v° (1). — F. 29, Ban sur l'accord (association) que les marchands de Gand, Ypres, Douai, Cambrai et Dixmude qui se trouvaient à la foire de Northampton, firent au sujet de ceux qui useraient de tromperie en Angleterre ou en Flandre; 1261, cf. AA 90, f. 32 v° (2). — F. 30, Ban sur les paiements aux « repaires » (foires) de Bourgogne; 1248, mai, cf. AA 88, f. 29; AA 90, f. 29 v°; AA 91, p. 55. — F. 30, Ban sur la mesure usitée pour le charbon; cf. AA 88. — F. 30, Charte du roi d'Angleterre Henri III, accordant, moyennant 400 marcs sterlings, un sauf-conduit à perpétuité en Angleterre, pour les marchands de la Flandre, même dans le cas où le comte de Flandre saisirait les biens des marchands anglais; 3 déc., 21e année du règne (1237); cf. AA 90, f. 33 (1). — F. 31, « Atours » (règlement) de la ville de Londres sur les « aliens » (étrangers), défendant aux marchands de résider à Londres plus de 40 jours, d'y vendre en détail et d'y promener ou faire promener leurs marchandises (texte en latin) (2). — F. 32, Amendes imposées aux feutriers et aux fabricants de « sarpillière » (grosse toile servant de housse pour les chevaux) « bleue ou verde »; 1254, cf. AA 90, f. 20. — F. 33, Ban sur le muyage; 1246, janv., cf. AA 88, f. 16 v°, AA 90, f. 37. — F. 33, Droit du châtelain sur les menus tonlieux, cervoise, goudale, miels, brais d'avoine, etc.; 1247, juin, cf. AA 90, f. 37. — F. 35 v°, Jugement des échevins déclarant que le fossé allant de la porte d'Arras à la porte d'Equerchin, est « as aises » (à usage) du « kemun » (peuple) de la ville; 1263, le vendredi après la mi-avril. — F. 35 v°, Charte du comte Thomas, faisant donation à la ville des marais qui l'environnent, (texte latin et français); 1241; cf. AA 46, AA 84, f. 13 et 14, AA 90, f. 38 v°, AA 92, f. 18.— F. 38, Note au sujet de ce que la ville doit au seigneur pour le « préage » (redevance pour les prés et marais) et de ce que l'on doit à la ville pour les portes; cf. AA 90, f. 41. — F. 38 à 40, Six bans sur les moulins et les meuniers; cf. AA 90, f. 40 v°. — F. 40 v°, Quatre bans sur la vente et l'achat du blé. — F. 42 v°, « Assais » (essais) des noires monnaies des tournois, angevins, poitevins, mansois, parisis; 1263. — F. 43 et 44, Deux bans sur les orfèvres; cf. AA 90, f. 60, AA 91, p. 77 (3).— F. 44 v°, Noms des abbayes d'Angleterre où les marchands de Douai achetaient des laines; prix de ces laines et poids du sac de laine d'Angleterre comparé à celui de Douai; cf. AA 92, f. 43 (4). — F. 45 v° et 46, Lettres en latin et en français d'Henri III, roi d'Angleterre, exemptant les marchands de Douai qui trafiquent en Angleterre des droits de murage et d'aubaine et leur promettant qu'ils n'auront à répondre que de leurs propres dettes. Westminster, 24 nov. 1261 (par erreur de copiste, 1263) (5). — F. 46 v° à

(1) Publié dans l'*Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre au Moyen-Age*, par l'abbé Dehaisnes, dans les Mémoires lus à la Sorbonne, année 1866, p. 100.

(2) *Id.*, p. 106.

(1) Publié dans l'*Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre*, p. 96.

(2) *Id.*, p. 112.

(3) Publié par M. Taillar, dans le *Recueil d'actes en langue romane*, p. 242.

(4) *Essai, etc.*, p. 113.

(5) *Essai, etc.*, p. 104.

48, Cinq bans sur le vin et les marchands ou courtiers en vin; Id. f. 54 v°; cf. AA 89, f. 57. — F. 48, Ban sur la vente du pain. — F. 49, Ban sur les détailleurs d'Arras (marchands de Douai à Arras) qui n'y peuvent vendre que des draps écarlates; cf. AA 92, f. 9. — F. 50, Ban sur « l'eswart de le perche » (la surveillance de la mesure des étoffes); cf. AA 91, f. 36, AA 93, f. 40. — F. 50 v°, Ban sur les « bureliers » (fabricants de l'étoffe appelée burel). — F. 50 et 54, Ban sur les « couletiers » (courtiers); cf. AA 92, f. 35 v°, AA 91, p. 55.— F. 51, « Vertés» (vérités, déclarations) des vinages de la Scarpe pour les « outrages » (sommes excédant le droit) qu'on y prend à Escarpel, Lallaing, Warlaing, Hasnon, Saint-Amand, Antoing. — Id. au sujet des « alevioires » (petits bateaux suivant le grand). — F. 52 v°, Ban sur les « mairien » (merrain) « faissiaus et carbon »transportés sur la Scarpe; 1275, le dimanche devant la St-Thomas en déc. (15 déc.) — F. 53 v°, Ban sur la cire; 1273, 1re sem. de mars. — F. 53 v°, Ban sur les héritages; cf. AA 90, f. 63.— F. 54, Ban sur les tonneaux laissés dans la rue; cf. AA 90, f. 59 v°. — F. 54, Ban sur les marchands de vin; cf. AA 90, f. 46. — F. 54, Ban sur les mesures des boulangers; cf. AA 90, f. 60. — F. 54 v°, Ban sur les cordonniers; cf. AA 90, f. 62. — F. 54 v°, Ban sur ceux qui vendent la graisse et le beurre. — F. 55, Ban sur les tondeurs, au sujet de la qualité et de la mesure des draps; 1229, le jour de St-Christophe (25 juillet); autre ban sur les tondeurs; 1246, mars. — F. 57 v°, Quatre bans sur le « fuerre » (paille et fourrage), sur les chevaux et les menues denrées; cf. AA 90, f. 63 v°, AA 91, p. 79. — F. 58 v°, Ban sur l'achat des brebis normandes; cf. AA 90, f. 49 v°. — F. 59 v°, Ban sur le « laingne » (bois à brûler); cf. AA 92, f. 11, AA 90, f. 50. — F. 61, Ban sur le « raimme » (fagots et menu-bois); cf. AA 92, f. 14, AA 90, f. 51. — F. 68, 69 et 62, Ban sur le poisson de mer et le poisson d'eau douce; cf. AA 90, f. 52. — F. 63 et 64, Ban sur le « maisiel à le car » (boucherie) (1). — F. 65, Ban défendant les seuils et ouvertures de caves qui s'avancent à plus de trois pieds en dehors de l'alignement, 1245; id. ordonnant un niveau égal pour les pavés. — F. 66, Note rappelant les sommes que la ville de Douai a données au comte et à la comtesse de Flandre, en 1254 et 1255, pour joyeuses venues, mariages, levées de troupes, équipement de flottes, et « ruef » (demande d'impôt); cf. AA 90, f. 84, AA 92, f. 42 v°. — F. 67, Note rappelant les rentes payées par les échevins en 1265 à la maison des malades, en 1264 aux chartriers, en 1259 aux trouvés, en 1264 au béguinage; cf. AA 92, f. 41 et 42. — F. 67, Ban sur le marché au sel; cf. AA 92, f. 64. — F. 68, Ban défendant de « behourdir l'an renuef » (de porter des cordes goudronnées, enflammées le jour de l'an), de jeter roseaux, paille ou immondices sur la rue, de conduire des porcs au marais ou au marché au blé sans qu'ils aient « aniel et musiel », de faire des « flans, si soient li IIII jor de Pasches passet ».—F. 70, Ban défendant de faire des « taskehans » (grèves) et d'empêcher de travailler; cf. AA 90, f. 80 v°, AA 94, f. 21. — F. 70 v°, Ban défendant de rien prendre pour « tense » (redevance sur les biens fonds); cf. AA 90, f. 80 v°. — F. 70 v°, Ban contre les bannis; cf. AA 94, f. 21. — F. 70 v°, Ban défendant de pêcher dans la Scarpe; cf. AA 90, f. 38. — F. 71, Treize bans sur les armées, les levées d'hommes, les expéditions militaires et les connétables; 1252 et 1253. — F. 72 v°, Deux bans « con fait quand un grans sires vient en le vile ».— F. 72 v°, Ban défendant aux femmes de folle vie de venir s'établir à Douai. — F. 72 v°, Ban sur les deniers que l'on doit prendre au lieu des deniers douaisiens aux portes de la ville. — F. 73, Ban défendant de « jeter as auwes, anettes, borsettes, ne à nule manière de tels gies », interdisant aux ribauds de jouer « as dés en le Boulengherie, ne à XX piés priès » et de « widier le ville » s'ils n'ont « sor leur cors le vaillant de V solz douiss. »; bannissant les bannis des autres villes; défendant de tenir fil d'or, gants, aumonières, de jouer « as roi et as roines ou à autre giu »; prohibant les mascarades, de faire « sanlant de rire ou plourer », de « gaber » (tourner en dérision), de « viestir nates (tapis) et faire fols visages »; défendant aux « mires » (médecins) d'exercer sans l'autorisation des échevins; 1252. — F. 73 v°, Ban sur les tanneurs; AA 90, f. 64. — F. 73 v°, Ban sur la vente des herbes. — F. 74, Lettres en latin de Guy, comte de Flandre, accordant le privilége de fabriquer le sel aux quatre offices de Biervliet, Maele, Hulst, et Hugheslus et défendant d'acheter le sel ailleurs qu'à Chavetingue; 1267, 2e férie après l'exaltation de la sainte Croix (19 sept.)— F. 74 v°, Lettre en latin de Marguerite, comtesse de Flandre, confirmant les priviléges accordés en 1168, par le comte Philippe, aux bourgeois de Zanshant, qui sont exempts de tout tonlieu; 1260. — F. 75, Énumération des tonlieux de Douai, en 1250; cf. AA 90, f. 72 v°. — F. 77, Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, octroyant à la ville la foire annuelle de l'Ascension; 1265, mi-avril, cf. AA 81 et 84, f. 15, AA 90, f. 67, AA 92, f. 16.

(1) Le relieur a placé aux f. 68 et 69 le commencement de ce ban; les feuillets 74, 75 et 76 ont été placés entre les feuillets 64 et 65.

AA. 90. (Registre.) — In folio de 106 feuillets; parchemin; reliure en bois, recouvert de veau, avec clous en cuivre et fermoirs. Écriture minuscule du XIIIe siècle offrant à la page 29 lignes piquées et réglées à la mine de plomb; titres en rouge. Les douze derniers feuillets en écriture cursive du XVe siècle; à la fin une table. Le premier feuillet de garde offre les noms de ceux qui ont fondé des obits ou offices à la collégiale de Saint-Amé en mars, avril, juin et juillet, avec l'indication de la rente affectée à cette fondation : c'est une page curieuse pour l'histoire de Douai et du pays. L'autre feuillet de garde offre des fragments d'un compte de dépenses faites pour des présents de vin en halle. — Ce cartulaire est désigné sous le nom de *Registre OO.*

F. 1 et 2, Deux bans sur la draperie de Douai; cf. AA 91, f. 1, AA 92, f. 11. — F. 2 et 4 v°, Deux bans sur les « *teliers* » (tisserands); 1261 et 1262, mars; cf. AA 91, f. 5, AA 92, f. 26.—F. 4, Deux bans sur « l'eswart de le perce »; cf. AA 89, f. 50, AA 91, p. 36 v°.— F. 4 v° et 8, Ban sur l'eswart des foulons; cf. AA 91, p. 10, AA 93, f. 30. — F. 8 v°, Ban sur les marchands étrangers qui vendent du drap à Douai; cf. AA 91, p. 13, AA 93, f. 13. — F. 9, Ban sur les teinturiers, « pareurs et laneurs »; cf. AA 91, p. 15, AA 93, f. 32. — F. 10, Ban sur les « batteurs de laine, traieresses, pinneresses » (trieuses et peigneuses); cf. AA 91, p. 17, AA 93, f. 36. — F. 11 et 14 v°, Ban sur les « tondeurs en lice »; cf. AA 91, p. 21.—F. 13 v°, Ban sur les listeurs, cf. AA 93, f. 31. — F. 15, Ban sur l'eswart des tendeurs; 1246, mars. — F. 17, Ban sur les « buriaux, roiés et biffes » (sortes d'étoffes); 1266, le jour de St-Jean-Baptiste (24 juin); cf. AA 93, f. 10. — F. 18, Ban sur les « barbieurs » (chirurgiens-barbiers) (1). — F. 19 et 20, Deux bans sur les « tiretaines de lin ». — F. 20 v°, Ban sur les feutriers.— F. 22, Ban sur les bureliers; cf. AA 89, f. 50.— F. 22 v°, Ban sur les détailleurs d'Arras; cf. AA 89, f. 49. — F. 23 et suiv., Cinq bans sur les teinturiers; cf. AA 91, p. 27. — F. 24 v° et 26, Deux bans sur le « wesde » (guede, pastel, herbe pour la teinture en bleu); cf. AA 91, p. 32.— F. 25, Ban sur ceux qui portent à « le tinne » (tonneau à oreilles que l'on porte avec deux bâtons). — F. 25 et 26 v°, Ban sur la « warance » (garance, plante servant à teindre en rouge); cf. AA 91, p. 31. — F. 27, Ban sur la draperie; 1261. — F. 27 v°, Ban sur les marchands de Bourgogne, défendant de vendre draps après les foires, de mêler « boure en draps », de faire des rixes, d'amener folle femme à l'hôtel, etc.; 1252, février, un article ajouté en avril 1265; cf. AA 91, p. 41. — F. 29, Noms des localités faisant partie de la « hanse de dix-sept villes » qui sont au nombre de 22; cf. AA 92, f. 4 (1). — F. 29, Ban sur les époques auxquelles se terminent les foires de Bourgogne. — F. 29 v°, Ban sur les paiements que l'on doit faire aux « repaires » des foires de Bourgogne; 1248, mai; cf. AA 88, f. 29, AA 91, p. 55. — F. 30, Ban sur les marchands qui vont en Angleterre; 1239, à l'entrée de mars; cf. AA 91, p. 47, AA 92, f. 5 (2). — F. 30 v°, Autre ban sur les marchands qui vont en Angleterre; 1257, janvier, cf. AA 89, f. 27 v°, AA 91, p. 50, AA 92, f. 6 (3). — F. 32 v°, Autre ban sur les marchands qui vont en Angleterre; 1261; cf. AA 89, f. 29 (4). — F. 33, Charte d'Henri III, roi d'Angleterre, octroyée aux marchands de la Flandre en 1237; cf. AA 89, f. 30 (5). — F. 34, Charte en français d'Henri III, roi d'Angleterre, accordant des privilèges aux marchands de Douai; 1261, 24 novembre, cf. AA 89, f. 45 v° (6). — F. 34 v°, Droit du châtelain sur les menus tonlieux; 1247, juin, cf. AA 89, f. 33. — F. 37, Ban sur le droit de muyage; 1246, janvier; cf. AA 88, f. 16 v°, AA 89, f. 33. — F. 37, Droits de tonlieu des échevins sur la rivière.— F. 37, « Vérités sur les wienages de la Scarpe »; cf. AA 89, f. 51. — F. 38 v°, Ban défendant de pêcher dans la Scarpe le « devenres » après le grand carême; cf. AA 89, f. 70 v°. — F. 38 v°, Ban défendant de jeter « mierde, fiens, ordure, brai, vilenie » dans la Scarpe; 1268, la nuit Saint-Nicolas. — F. 38 v°, Charte du comte Thomas faisant donation à la ville des marais qui l'environnent; 1241; cf. AA 46, AA 84, f. 13 et 14, AA 89, f. 35 v°. — F. 40, Note au sujet de ce que la ville doit pour les « pastures »; cf. AA 89, f. 38.—F. 40, Ban sur les porcs; cf. AA 89, f. 68 et suiv.—F. 40 v°, Ban sur les « navieurs » qui chargent du bois ou du charbon; 1265, le dimanche avant la Saint-Thomas, en décembre.— F. 40 v°, Quatre bans sur les meuniers et les moulins, dont l'un en 1254; cf. AA 89, f. 38 à 40. — F. 43, Ban sur « chou con doit d'iretage » (rentes foncières dues à la la ville).— F. 43 et suiv., Onze bans sur l'armée, les expéditions militaires et les connétables; cf. AA 89, f. 71.—F. 45, Ban au sujet de l'arrivée d'un grand personnage en ville et des femmes de

(1) Ce ban, intercalé sur un feuillet blanc, est d'une main du XIVe siècle.

(1) La *Hanse de Londres* était une association de marchands français et flamands, connue aussi sous le nom de *Hanse des dix-sept villes*, à cause du nombre des localités qui en firent d'abord partie. Notre cartulaire offre vingt-deux noms; un registre de Lille en présente vingt-quatre. Voyez *Essai sur les relations commerciales*, p. 86 et 117.

(2) Publié dans l'*Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre*, p. 98.

(3) *Essai, etc.*, p. 98.

(4) *Essai, etc.*, p 106.

(5) *Essai, etc.*, p. 98.

(6) *Essai, etc.*, p. 104.

folle vie; cf. AA 89, f. 72 v°. — F. 45, Ban sur la monnaie; 1251, le mercredi après St Pierre et St Paul; cf. AA 89, f. 72 v°. — F. 45 v°, Cinq bans publiés au sujet de la perception de la « taille » avec la division de la ville en « escrowettes »; cf. AA 92, f. 45. — F. 46, Indication des tonlieux qui appartiennent à la ville. — F. 47, Note rappelant le nombre et l'emploi des eswardeurs de la ville. — F. 48 v°, Ban des menues denrées. — F. 49 v°, Ban sur la capacité des mesures « fruiterecces ». — F. 49 v°, Ban des brebis normandes; cf. AA 89, f. 58 v°. — F. 50, Ban sur le « laingne »; cf. AA 89, f. 59 v°. — F. 51 v°, Ban de le « raimme »; cf. AA 89, f. 61. — F. 52 à 55, Ban sur le poisson; 1251 et 1265; cf. AA 88, f. 68, 69 et 62. — F. 55 v°, Ban du marché à la viande; cf. AA 89, f. 63. — F. 57, Six bans sur le vin, et les marchands et courtiers en vin; 1276; cf. AA 89, f. 46 et 54. — F. 59 v°, Ban sur les tonneaux qu'on laisse sur la voie publique; cf. AA 89, f. 54 — F. 59 v°, Ban sur les « courtiers des carettes » (charrettes). — F. 60, Ban sur le pain et les boulangers; 1263, cf. AA 89, f. 54 — F. 60 v°, Deux bans sur les orfèvres; cf. AA 89, f. 43. — F. 62, Trois bans sur les « cauces » (chaussures) et les cordonniers; cf. AA 89, f. 51 v°. — F. 62 v°, Ban sur le charbon. — F. 63, Ban sur la cire; 1264, cf. AA 89, f. 53 v°. — F. 63, Ban sur ceux qui vendent la graisse et le beurre; cf. AA 89, f. 54 v°. — F. 63 v°, Quatre bans sur les « fouriers » (fournisseurs de paille) et les chevaux; cf. AA 89, f. 57 v°. — F. 64, Ban sur les tanneurs; cf. AA 89, f. 73 v°. — F. 64 v°, Ban sur le sel; 1266, mars, cf. AA 89, f. 67. — F. 64 v°, Ban sur les « porées »; 1265, cf. AA 89, f. 19. — F. 65, Ban sur les dégâts commis dans les jardins et les champs; cf. AA 89, f. 20. — F. 65, Six bans sur les emprises faites sur les fossés et les chemins de la ville; 1267. — F. 66, Ban sur ceux qui ont « maulvaisement ausoé ». — F. 66 v°, Ban sur ceux qui font « kieutes pointes » (courtes-pointes) ou « wambais » (vêtement piqué sur lequel on mettait la cuirasse). — F. 66 v°, Ban sur les « uisiaus » (cercueils). — F. 67 v°, Défense de tendre « as coulons » (de prendre des pigeons avec filets ou autres engins). — F. 67, Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, octroyant à la ville la foire annuelle de l'Ascension; 1265, 11 avril, cf. AA 81, AA 84, f. 15, AA 89, f. 77 (1). — F. 67 v°, Donation par Marguerite, comtesse de Flandre, et Guy, son fils, des marais entre la rue des Wetz et le Temple; 1265, avril; cf. AA 47, AA 84, f. 15, AA 89, f. 18. — F. 67 v°, Ban des « quariaus » (carreaux à paver). — F. 68 v°, Trois bans sur la chaux, les lattes et les tuiles; un article ajouté en 1271. — F. 68 v°, Ban sur les « ros » (roseaux) et les « waras » (paille et fourrage); 1264. — F. 68 v°, Ban défendant de dégrader les murs et les fossés de la ville. — F. 68 v°, Ban sur la séparation des deux basses justices; 1264, 2 jours avant mars, cf. AA 89, f. 19. — F. 69, Jugement sur le fossé qui va de la porte d'Arras à la porte d'Equerchin; 1263, le vendredi après la mi-avril, cf. AA 86, f. 35 v°. — F. 69, Quatre bans sur le blé, dont un en 1265; cf. AA 89, f. 40 v°. — F. 71 v°, Ban sur les courtiers; cf. AA 89, f. 50 et 54. — F. 71 v°, Ban sur les « estaus » du marché. — F. 72, Ban sur les courtiers des charrettes. — F. 72 v°, Note énumérant les tonlieux de Douai; 1250, le 1er mars, écrit par ordre de Hues Pietins et Mounars dou Markiet; cf. AA 89, f. 75. — F. 74 et 75, Note rappelant les rentes annuelles dues par la ville. — F. 76, Formule et article de la paix jurée, pour tout le comté de Hainaut, par Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, et par les hommes nobles et les autres chevaliers; 1200, à Mons au « Castiel », le 5e devant le jour d'août (27 juillet). — F. 77 v°, Déclaration des lois du comté de Hainaut, confirmée par commun « assens » des nobles hommes du comté; 1200, à Mons au « Castiel », le 5 des calendes d'août, la 6e férie avant la fête de Saint-Pierre (28 juillet). — F. 79, Ban sur ceux à qui doivent être payées les amendes; cf. AA 89, f. 2, AA 92, f. 34. — F. 79, Divers bans sur la terre et les immondices qu'on jette dans la Scarpe. — F. 80, Ban défendant de « fouir » ou mettre de la terre « es pires et pastures » de la ville. — F. 80, Ban défendant de faire des « taskehans » (1) et d'empêcher de travailler; cf. AA 89, f. 70, AA 94, f. 21. — F 80 v°, Ban défendant de rien prendre pour « tense »; cf. AA 89, f. 70 v°, AA 94, f. 21. — F. 80 v°, Ban défendant de recevoir les bannis. — F. 80 et 81 v°, Deux bans sur les « fuitius » (banqueroutiers fugitifs); cf. AA 89,

(1) Cette copie offre plusieurs variantes.

(1) Les taskehans étaient les réunions d'ouvriers que nous appelons aujourd'hui grèves. En 1280, les tisserands de Douai avaient formé taskehan à cause d'une taxe sur les draps et avaient interrompu le travail. Le Magistrat ayant voulu les arrêter, une lutte sanglante s'engagea dans laquelle onze échevins et plusieurs autres bourgeois furent massacrés. L'ordre ne tarda pas à être rétabli : par jugement des échevins trois tisserands furent condamnés à mort et dix huit au bannissement à perpétuité. D'après une chronique de la fin du XVIe siècle, ce fut le comte Gui de Dampierre lui-même, qui réprima l'émeute avec un corps de troupes et fit pendre aux gouttières du marché au blé les chefs de cette sédition. Mais rien, dans nos archives, ne justifie cette tradition; en droit comme en fait la répression appartenait au pouvoir échevinal qui ne se fit pas faute de sévir avec rigueur.

f. 1 et 61. — F. 81, Lettre du maréchal de Flandre, Bauduin de Bailleul, au sujet des bannis; cf. AA 89, f. 1. — F. 81 v°, Ban sur les meurtriers.—F. 80 v° et 82, Trois bans sur les trèves; cf. AA 89, f. 2 à 4. — F. 82 v°, Ban sur les exécutions capitales et les suicides; cf. AA 89, f. 1. — F. 83, Ban sur ceux qui « enforcent » justice; cf. AA 89, f. 10 v°. — F. 83, Formule offrant le serment des échevins et celui des quatre prud'hommes; cf. AA 89, f. 25. — F. 83 v°, Cinq bans des échevins sur les personnes que l'on peut recevoir aux « cartriers »; 1258, 1266, 1265, 1280. — F. 84, Rentes en terre de la maison des Malades, des Chartriers, de Saint-Jean, de l'hôpital seigneur Gervais et de Garbigny; 1263, 1290. — F. 84 v°, Ban sur les étalages des drapiers. — F. 84 v° et 85, Note rappelant les sommes dont la ville fit présent au comte et à la comtesse de Flandre; 1244 à 1264; cf. AA 89, f. 66, AA 92, f. 42 v°. — F. 86, Assise des coutumes de la foire de Lille, offrant la mention de tous les droits d'issue. — F. 92 v°, Rentes dues à la ville pour les portes, maisons et caves.—F. 93 v°, Ban sur la mesure du sel.—F. 94 (1), Ordonnances offrant le nombre et la qualité des «eswards» et officiers que les échevins nomment à chaque renouvellement d'échevinage; 1350, 12 septembre. — F. 96, Jugement arbitral du conseil d'Artois, décidant que les échevins ont la propriété des arbres croissant sur les marais et le châtelain sur les waréchais hors la porte St-Eloi; 1422, 14 septembre.— F. 99, Lettres par lesquelles les arbitres ont reconnu l'existence du jugement mentionné dans les lettres précédentes; 1422, 16 septembre. — F. 101, Note rappelant que les bourgeois de Douai sont exempts du pontenage de Raches; 1427, 17 septembre. — F. 101 v°, Lettres des échevins de Douai, offrant des extraits de statuts relatifs aux droits des échevins et du châtelain. — F. 102 v°, Ban défendant toute emprise sur la Scarpe; 1429, 19 décembre. — F. 103, Note rappelant que par lettres du 8 février 1427, les échevins ont reconnu qu'un arbre situé auprès du cimetière de St-Albin, au coin de la rue des Glattignies, appartient au seigneur de St-Albin; 1430, 21 août. — F. 103 v°, Accord en vertu duquel Jehan Roisin, « cheppier » des prisons du châtelain, fait une réparation au bailli et aux échevins pour avoir laissé échapper Pierot Clenquet dit Piet Descaut; 1435, 27 janvier. — F. 104, Accord entre les religieux de St-Jean de Jérusalem et les échevins de Douai au sujet de l'hôpital St-Samson; 1427, 17 février; cf. AA 84, f. 52.

(1) A partir de ce feuillet l'écriture indique des mains plus modernes.

AA. 91. (Registre.) — In-folio de 79 pages; parchemin; reliure en bois recouvert de veau avec clous en cuivre et fermoirs. Écriture minuscule du XIII[e] siècle, offrant à la page 24 lignes, piquées et réglées à la mine de plomb; titres en rouge. — Ce volume est désigné sous le nom de *Registre LL*; il est une sorte de reproduction du Registre OO (AA 90).

P. 1, Ban sur la draperie; cf. AA 90, f. 1. — P. 15, Ban sur les teliers; cf. AA 90, f. 2. — P. 10, Ban sur les foulons; cf. AA 90, f. 4, AA 93, f. 30. — P. 13, Ban sur les marchands étrangers qui vendent du drap à Douai; cf. AA 90, f. 8. — P. 15, Ban sur les teinturiers; cf. AA 90, f. 9, AA 93, f. 32. — P. 17, Ban sur les « recouseurs, bateurs, traieresses, pineresses, fileresses »; cf. AA 90, f. 10, AA 93, f. 36 et 37. — P. 21, Ban sur les tendeurs; cf. AA 90, f. 11, AA 93, f. 31. — P. 27, Ban sur les teinturiers; cf. AA 90, f. 23.—P. 31, Six bans sur le « wesde, la warance », l'alun et le brésil; cf. AA 90, f. 24 et suivants. — P. 36 v°, Deux bans de « l'eswart des teliers et de l'eswart de le piesche »; cf. AA 90, f. 4 et 4 v°, AA 89, f. 50, AA 93, f. 40. — P. 41, Ban des marchands et des fêtes de Bourgogne; 1252, février, avec un article ajouté en 1265; cf. AA 90, f. 27. — P. 47, Ordonnance offrant la date des foires de Bourgogne; cf. AA 90, f. 29, AA 92, f. 3. — P. 47, Ban sur les marchands qui vont en Angleterre; 1239, à l'entrée de mars; cf. AA 90, f. 30 (1). — P. 50, Autre ban sur les marchands qui vont en Angleterre, 1257, janvier; cf. AA 89, f. 27 v°, AA 90, f. 30 v° (2).—P. 55, Ban sur les paiements des foires de Bourgogne, 1248, mai; cf. AA 88, f. 29, AA 90, f. 29 v°. — P. 56, Ban sur les courtiers; cf. AA 89, f. 50, AA 92, f. 35 v°. — P. 56 v°, Bans divers sur les tiretaines de lin, sur les tendeurs, sur les pareurs, sur les biffes et bureaux; cf. AA 90, f. 11 et suivants. — P. 77, Ban sur les orfèvres; cf. AA 89, f. 43 et 44, AA 90, f. 60. — P. 79, Ban sur les « kevals » (chevaux); cf. AA 90, f. 57 v°.

AA. 92. (Registre.) — In-folio de 49 feuillets, parchemin; reliure en bois recouvert de veau avec clous en cuivre et fermoirs. Écriture minuscule du XIII[e] siècle, offrant à la page 29 lignes piquées et réglées à la mine de plomb; titres en rouge. — Ce volume est désigné sous le nom de *Registre MM*.

F. 1, Ban sur les marchands de Bourgogne, 1252, février; un article ajouté en avril 1265; cf. AA 90, f. 27, AA 93, p. 41. — F. 3, Ordonnance sur les foires de la Bourgogne; cf. AA 90, f. 29, AA 91, p. 47.— F. 3 v°, Paiements aux foires de la Bourgogne; cf. AA 88, f. 29, AA 90, f. 29 v°, AA 91, p. 55. — F. 4, Noms des vingt-

(1) Publié dans l'*Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai avec l'Angleterre*, p. 97.

(2) *Essai, etc.*, p. 89.

deux localités faisant partie des dix-sept villes de la Hanse; cf. AA 90, f. 29 (1). — F. 5, « Ordenemens sur » ceux d'Ypres et de Douai qui vont en Angleterre, 1239, à l'entrée de mars; cf. AA 90, f. 30, AA 91, p. 47 (2).—F. 6, Autre ban sur les mêmes, 1257, janvier; cf. AA 89, f. 27, AA 90, f. 30, AA 91, p. 50 (3).— F. 9, Ban sur les détailleurs d'Arras; cf. AA 89, f. 49. — F. 11, Ban de le « laingne »; cf. AA 89, f. 59 v°, AA 90, f. 50. — F. 14, Ban de le « raimme »; cf. AA 90, f. 61, AA 89, f. 51.— F. 16, Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, octroyant la foire annuelle de l'Ascension, 1265, avril; cf. AA 81, AA 89, f. 77, AA 84, f. 15, AA 90, f. 67.—F. 17, Lettres de la comtesse Marguerite donnant à la ville le « waskiés » entre la rivière, le Temple et la rue des Wetz, 1265, avril; cf. AA 47, AA 84, f. 15, AA 89, f. 18, AA 90, f. 67. — F. 18, Lettres du comte Thomas donnant à la ville les marais qui l'environnent, 1241; cf. AA, f. 46, AA 84, f. 13, AA 89, f. 35, AA 90, f. 38. — F. 20 et suivants, Huit bans sur les trèves et les paiseurs; cf. AA 89, f. 2, 4 et 5, AA 90, f. 81 et 82, AA 94, f. 6. — F. 23, Lettres de Bauduin de Bailleul au sujet des bannis; cf. AA 89, f. 1, AA 90, f. 81. — F. 23 v° à 27, Autres bans sur les trèves; cf. AA 89, f. 2, 4 et 5, AA 90, f. 81 et 82. — F. 28, Ban sur la location des maisons; cf. AA 89, f. 4 v°. — F. 29 à 34, Trente-un bans sur les blessures, les mêlées, les meurtres, les armes, etc.; cf. AA 89, f. 6, AA 94, f. 11. — F. 30, Ban déclarant que les bourgeois et les clercs ne peuvent être bannis pour méfaits à l'égard les uns des autres; 1258, nuit de la conversion de Saint-Paul (24 janvier); cf. AA 89, f. 7. — F. 34, Ban offrant les noms de ceux à qui doivent être payées les amendes; cf. AA 89, f. 2, AA 90, f. 79. — F. 34 v°, Ban réglant la fabrication des tiretaines de flocons. — F. 35 v°, Ban sur les courtiers; cf. AA 89, f. 50, AA 91, p. 55. — F. 35 v°, Dix bans sur les héritages, les tenements et le droit d'issue; cf. AA 89, f. 9, 10, 12, 13, 14, AA 94, f. 21 et 24. — F. 38 et 39, Bans sur les dettes; cf. AA 89, f. 10, 11, 12 et 15, AA 94, f. 21. — F. 39, Ban sur les formalités à remplir pour être reçu bourgeois; cf. AA 89, f. 15 v°. — F. 39, Ban sur les « coses estraieres », 1245; cf. AA 89, f. 15 v°. — F. 39 v°, Ban défendant le faux témoignage; cf. AA 89, f. 15 v°. — F. 39 v° et 40, Ban sur les banqueroutiers fugitifs; cf. AA 89, f. 1 et 61. — F. 41, Lettres des échevins de Douai déclarant que si le comte était infidèle au traité de Péronne (janvier 1200), ils se rangeraient du côté du roi de France, 1199 (v. st.); texte latin avec traduction de l'époque (1).— F. 41 v°, Formule du serment des échevins; cf. AA 89, f. 25, AA 90, f. 83. — F. 41 v° et 42, Note rappelant les rentes payées à la maison Saint-Jean, à la maison des malades en 1263, à la maison des Chartriers en 1264, à l'hôpital des Wetz en 1264; cf. AA 89, f. 67. — F. 42 v°, Note rappelant les sommes dont la ville de Douai fit présent au comte et à la comtesse de Flandre de 1244 à 1264; cf. AA 89, f. 66, AA 90, f. 84 v°. — F. 43 v°, Noms des abbayes d'Angleterre où les marchands de Douai achètent leurs laines; prix de ces laines; leur poids comparé au poids usité à Douai; cf. AA 89, f. 44 (2). — F. 45, Note rappelant la division de la ville en « escroettes ou quartiers » d'après les rôles de la taille, avec le nombre et les fonctions des égards et des connétables; cf. AA 90, f. 45 v°.

(1) *Essai, etc.*, p. 117.
(2) *Essai, etc.*, p. 98.
(3) *Essai, etc.*, p. 98.

AA. 93. (Registre.) — In-folio de 66 feuillets, parchemin; reliure en bois, recouvert de veau. Ecriture gothique cursive du XIII[e] et du XIV[e] siècle, offrant à la page 31 lignes piquées et réglées à la mine de plomb. Voici le titre qui se trouve à la page onze : « *Ce sont li ban de le draperie. Si les escrist Robers de Coustiches, cler des eschevins de Douay, en lan del Incarnation nostre Singneur mil* CC LXXIX, *el mois de march.* » Ce cartulaire reproduit en partie les bans des cartulaires précédents. En tête, un cahier de 12 feuillets ajouté au registre. Ce volume est désigné sous le nom de *Registre NN*.

F. 1, Note rappelant qu'en 1301 les échevins et « le vingtaine » de la draperie ont décidé que tout clerc, qui veut draper, paiera 100 livres. — F. 2, Ban sur le fait de l'égarderie, porté le 19 septembre 1352, par les consaux. — F. 3, Ordonnances sur le fait de la petite draperie, criées le 9 février 1356. — F. 11, Ban sur la draperie; cf. AA 90, f. 2, AA 91, p. 1. — F. 31, Ban sur les marchands étrangers qui vendent à Douai; cf. AA 90, f. 8, AA 91, p. 13. — F. 19, Ban sur les « biffes, roiés et autres légères draperies »; cf. AA 90, f. 17.— F. 22, Ban sur les ourdeurs. — F. 26, Ban sur les teliers; cf. AA 98, f. 2, AA 91, p. 5.—F. 30, Ban sur les foulons et pareurs; cf. AA 90, f. 4, AA 91, p. 10. —F. 31, Ban sur les « tendeurs de liches »; cf. AA 90, f. 11, AA 91, p. 21.—F. 32, Ban sur les teinturiers; cf. AA 90, f. 9, AA 91, p. 15. — F. 35, Ban sur les usuriers; cf. AA 88, f. 7. — F. 36,

(1) En tête de ces lettres on lit : *Cy est le plus vielle lettre en datte que on treuve en le halle à Douay.* L'original était entre les mains du roi avec les garanties données par les autres communes de Flandre, comme plus tard, en 1226, lors du traité de Melun. *Sub hâc autem formâ* dit Baluze, (Miscell. VII), *habet Dom. Rex litteras omnium villarum Flandriæ de quibus eas habere voluit.* Ces lettres font l'objet d'un article de M. Lepreux dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. I, p. 35.

(2) Ce document a été publié dans l'*Essai, etc.*, p. 35.

Ban sur les « bateurs de lainnes, estonderesses de laines, pineresses, traieresses et esliseresses » (trieuses); cf. AA 90, f. 10; AA 91, p. 17.— F. 37, Ban sur les « recouseurs »; cf. AA 91, p. 17. — F. 37, Ban sur les huit hommes. — F. 37 v°, Ban sur les « eswardeurs de tiretaines ». — F. 38 v°, Ban sur les « eswardeurs en liches ». — F. 39, Ban défendant aux drapiers et aux vendeurs de « draps à loier » (liés entiers), de vendre dans leurs demeures; publié le 4 mars 1303. — F. 39 v°, Ban sur la qualité des laines; publié le 16 novembre 1293; en marge: renouvelé 15 septembre 1377. — F. 40, Ban des « eswardeurs de la pierche »; cf. AA 89, f. 50; AA 90, f. 4; AA 91, p. 36.— F. 41, Ban « de le draperie de flokon », défendant d'acheter ou vendre les draps dont « li estains « (chaîne) soit de laine et « li atrameure (trame) de flokon », publié le 25 août 1299, renouvelé le 3 juin 1377. — F. 41 v°, Ban sur l'achat et la vente du beurre; le vendredi devant la Madelaine (20 juillet) 1302, publié du « tans monseigneur Bauduin, seigneur de Louwes et de Brebiere, gouverneur de la ville et tenant lestat del eskievinage de par le roi ». — F. 42, Bans sur différentes espèces de draps, l'un de la nuit Saint-Martin, en hiver 1301, l'autre, le lundi devant le Saint-Michel 1305 et le troisième le lundi devant le Saint-Martin en hiver (11 nov.) 1305. — F. 44 v°, « Ban de la draperie accordet en plaine halle par les eschevins nouviaus et viés et par les XVI nouviaus et viés et par le conseil de plenté (grand nombre, *plenitas*) de boines gens drapiers », le 21 novembre 1319; renouvellement des anciens bans avec certains changements. — F. 47, Nouvelles ordonnances sur la draperie par Jacques Després dit Blancart, bailli de Douai et Orchies, et par les échevins et le conseil de la ville; mai 1389. — F. 51, Autres bans sur le même objet par les mêmes; août 1390. — F. 56, Autres bans sur le même objet publiés à l'entrée d'avril 1393, renouvelés en 1395.

AA. 94. (Registre). — In-folio de 407 feuillets, parchemin; reliure en bois recouvert de parchemin. Écriture cursive du XIII[e] au XVIII[e] siecle, de 40 lignes reglées à la mine de plomb. En tête, une table faite par Henry du Four, procureur de la ville, et « grossée » par Jehan du Forest dit Pottier, concierge de la halle, le 20 avril 1488. — Ce volume est désigné sous le nom de *Registre N*.

F. 1, Ban défendant toute attaque contre les échevins à l'occasion de leurs fonctions, publié en juillet 1279 (1); cf. AA 88, f. 4. — F. 2 v° et 4 v°, Bans sur les paiseurs, réglant les obligations des parties qui veulent obtenir la paix, publié en juillet 1279, et renouvelé en 1306, 1377, 1448; cf. AA 89, f. 5; AA 92, f. 20. — F. 4, Charte de Marguerite établissant les paiseurs; 1268, le lundi après la Saint-Nicolas (10 déc.); cf. AA 48, AA 84, f. 16. — F. 4 et 5, Bans défendant de faire opposition au « baillius » (bailli) et à ses sergents dans l'exercice de leurs fonctions, publié en juillet 1279 et en 1290; cf. AA 88, f. 26 v°. — F. 6 à 11, Vingt-sept bans sur les trèves, renouvelés en juillet 1279; cf. AA 89, f. 2 à 4; AA 90, f. 81 et 82; AA 92, f. 29.— F. 11 à 20, Trente-et-un bans sur les blessures, les meurtres, les mêlées et sur des armes qu'il est défendu de porter, avec lettres rappelant les faits relatifs à ces bans, 1279 à 1313; cf. AA 89, f. 6; AA 88, f. 1, 13, 39; AA 92, f. 29 — F. 21, Ban défendant les taskehans et de rien prendre pour «tense»; cf. AA 89, f. 70; AA 90, f. 80.—F. 21, v°, Ban défendant de solliciter pour escamper (éviter) de payer les taille et droitures; cf. AA 88, f. 4 v°. — F. 21 v° à 24, Bans au sujet des dettes; cf. AA 89, f. 10; AA 92, f. 28. — F. 24, Ban sur les clôtures des maisons et les séparations des héritages, avec défense aux desserveurs de recevoir des parties plus d'un demi-sestier; cf. AA 88, f. 5; AA 89, f. 9; AA 92, f. 35. — F. 25, Ban ordonnant de couvrir les maisons en tuiles « sans wareter »; cf. AA 89, f. 9. — F. 25 v° à 31, Bans divers sur les héritages, les prêts d'argent, le jeu de dés, les testaments, les repas de noces, les porcs, la bourgeoisie, les bannis, les fugitifs (comme dans les registres précédents renouvelés en 1281); cf. AA 88, f. 2, 5, 16, 23, 28; AA 89, f. 10, 15, 68; AA 90, f. 41, etc. — F. 31, Ban ordonnant que dans la foire de Montreuil l'on observe les us et coutumes des foires de Champagne, de France et de Flandre; 1291, le samedi après l'exaltation de la S[te] Croix (17 septembre).—F. 31, Ban sur les foires de Champagne; 1291, le vendredi après Saint Luc. — F. 31, Note rappelant que les échevins ont accordé aux frères mineurs l'autorisation de mettre, durant le jour, une « maisonchiele sor roieles » (petite maison sur roues) auprès de leur porte afin de « pourkacier leur pardon » (quêter pour les indulgences); 1291, vendredi devant le vingtième jour dou Nouel (11 janvier). — F. 31, Ban décidant que la ville a droit à dix pour cent sur les legs faits en faveur de ceux qui ne sont pas soumis à la taille et établissant ainsi le droit connu sous le nom «d'escars ou boutehors»; 1294, le mardi devant le Saint-Jean-Baptiste (20 juin). (1)—F. 34, v°, La ruelle du Brekin (ruelle du chapitre) est accordée à Henri Dodin, qui payera à la ville deux « deniers douysiens

(1) Une note marginale du 7 juin 1539 constate que ce ban a toujours été publié au parvis de la halle par un sergent à verge et un greffier, au renouvellement des échevinages.

(1) Suivent plusieurs cas particuliers dans lesquels cette loi est appliquée.

et un capon.» — F. 34 v°, le bailli de Douai est obligé par les échevins de rétablir un prisonnier dans les prisons de Mgr. d'Antoing, prévôt de la ville; 1312, le mardi devant la Noël (19 déc.). — F. 37, Autorisation accordée à seigneur Jean Boinebroque de faire couvrir un bâtiment «par deseure liauwe, jouignant à le maison de la teinture jusques à un keute qui est au mur des frères preceurs»; 1316, 19 février.— F. 37 v°, Mise à exécution du testament de Robert Destrées. — F. 38 v°, Les échevins accordent à Emmelot Boinebroke et à Agnès, sa sœur, en retour de leur donation, la table et le logement à l'hôpital des Wetz; 1311, mars. — F. 39, Les échevins, du consentement de Mgr. Bauduin de Louweis «adonc capitaine de la ville», accordent aux frères mineurs une ruelle avec les servitudes, en échange de 25 sols parisis de rente que seigneur Evrard de Saint Venant leur avait donnés sur les halles de la ville de Douai; 1305, 24 mars. — F. 41 v°, Ban déterminant la somme que recevront les échevins et leurs serviteurs, quand ils s'absenteront pour les affaires de la ville; 1265, mai.— F. 42, Défense aux frères prêcheurs d'acquérir plus « d'héritages » qu'ils n'en possèdent dans la ville; si on leur en donne de nouveau, ils doivent les vendre dans l'année; 1278, mai; cf. AA 84, f. 11. — F. 42, Décret décidant que les échevins seront indemnisés s'il leur arrive dommage à cause des jugements qu'ils ont rendus; 1261; cf. AA 88, f. 33. — F. 42 v°, La ville doit supporter les frais que ses échevins pourraient «movoir à loqoison de l'archevesque de Rains»; 1275, avril. — F. 43, Autorisation de construire au dessus des cours d'eau. — F. 43 v°, Consentement donné par les échevins au testament de Werin Mulets qui établit l'hôpital Sainte-Marguerite, pour les femmes en couches, bourgeoises et mariées; 1274, juillet. — — F. 44, Autorisation à Jean Boinebroke d'enclore en son héritage une ruelle « qui séoit dehors le porte Olivet et la rue de le Mote»; 1274, janvier (1). — F. 45, Défense de garder aucune lettre ou copie des lettres que les quatres échevins Gilles li Alains, Robiers Boinebroke, Evrard de Saint-Venant et Baudes de Deuyoel rendirent aux échevins; 1279, le samedi prochain devant le jour Saint-Pierre entrant aoust (24 juillet). — F. 45 v°, Consentement donné par les échevins à l'échange fait par «Jehans de Franche lor compains et lor peirs por lavantage et le profit apparent de la maison des Carteriers»; 1281, le samedi prochain devant « le Saint-Leurent el mois de aoust » (9 août). — F. 46, Les échevins déclarent « Robert Boinebroke, Pierre de Hasnon li aisnés et Jehan de Franche, quite et délivré par loy de le mort et de l'aventure ki avint de Wautier au chierf el moustier S. Jakeme de Douay »; 1284, le samedi devant « le jor St-Morant el mois de mai » (29 avril), — F. 47, Les échevins font distribuer « as communs pauvres de ceste ville en nates et en couchières les 47 sols parisis de rente légués par Berton li Laniers »; 1283, le samedi devant le Saint-Andrieu (27 novembre). — F. 46 v°, Bans des échevins décidant 1° que nul bourgeois, s'il est clerc, ne pourra être échevin, paiseur, massart, électeur des échevins; 2° que dans les maisons du marché au blé l'on ne pourra établir four, « torelles, cambe brassant »; 3° qu'on lèvera 10 pour 100 de boutehors sur tous ceux qui ne paient point taille à la ville; 1283, mars. — F° 46 v°, Note rappelant que Douai et Tournai sont mutuellement exempts des droits d'assises sur les grains dans leurs marchés et sur les bateaux; 1286, le jour St-Remi. — F. 46 v°, Ban ordonnant que tout teinturier qui teint mal soit forcé de reprendre le drap ou laine; 1286, merkedi devant le candeler (30 janvier). — F. 46 v°, Ban décidant qu'un forain qui épouse une bourgeoise n'est point bourgeois avant d'avoir été reçu par les échevins; 1288, le jor devant le division des apôtres (12 ou 13 juillet). — F. 47, Ordonnance des échevins autorisant à refuser tout blé s'il n'est sain; 1288, le tiers jour del issus del mois de march (29 mars). — F. 47, Jugement des échevins déclarant que « Reniers Pietdargent n'avoit riens meffait es héritages » au sujet desquels ses frères étaient tenus de dettes; 1289, le lundi apriès le Quasimodo (18 avril). — F. 47, Note rappelant que les échevins de Douai ont condamné à « 60 l. au seigneur, une demisiele qui avait déclaré faus et malvais le jugement fait et rendu au bailliu par li eschevin de Cantin »; 1289, juillet. — F. 47 v°, Note rappelant que les échevins ont décidé qu'ils n'assisteraient dorénavant à aucun acte de donation envers « église, abbeie, gens de sainte église ne de religion ne as preste ne as clerc si ce n'est à cinq maisons, mesiaux, casteriers devant Notre-Dame, Saint-Jehan près Saint-Pierre, hospital des Weis et hospital Werin Mulet en le rue Saint-Pierre »; 1285, avril. — F. 47 et 48, Notes au sujet des testaments de Sawalon Painmoulleit et Jehans Boinebroke, 1291, jour St-Pierre-et-St-Paul. — F. 48 v°, Achat par les échevins « de le voie et kemin qui gist desriere l'abbeie des prés entre les bousnes qui mises y sont et li cours de le rivière »; 1291, janvier.— F. 49, Jugement des échevins condamnant Wautier aux chierfs qui avait sollicité le seigneur de Viane de traduire Robert d'Astiches en cour ecclésiastique; 1292, merkedi

(1) Suivent divers actes de vente ou d'achat.

après le Saint-Pierre (30 juillet). — F. 50, Jugement déclarant que « li enfant monseigneur Pieron Orighe, chevalier, n'a pas de droit sur le tenement con dist de le motte, el fosseit de le ville tenant à le motte ne es 40 s. de rente pour celui fosseit »; 1310, la nuit de l'assencion.— F. 50 v°, Vente à « maistre Jakemon de Mons, clerc, d'une ruiele estant ou pret par lequel on soloit aller a l'abbeie des prés » ; 1322, 5 mars. — F. 51, Paix entre Wibert Crecque et Bernart Tange, par devant échevins et Jakemon de Haveraincourt, sergent du roi et lieutenant du bailli de Douai; 1363, 12 août. — F. 51, Assurement pour un an entre « noble homme mons Jehan Danich dit Plouvier, chevalier, et Jakemon de Goy, Jehan Pilate dou Castel »; 1366, 10 juillet. — F. 53 et 54. Divers jugements relatifs aux testaments des Painmouillet, de Jehan de France, de Jehan de Goy, de Momart, Boinebroque, de Lanvin Pilatte et de Saintain de Fressaing; 1304 à 1321. — F. 55, Déclaration rappelant que les 32 hommes, les 100 hommes « et grant plenté de bonnes gens » ont déclaré que, pour payer les dettes de la ville, on ferait un emprunt forcé sur les héritages, dont la valeur devra être déclarée sous serment; 1302. — F. 55, 56 et 57, Jugements et actes relatifs à Gérard Mulet, prévôt de S. Pierre, Margheritain de Mons, Engrans Pilate; Jehan Boinebroke, Jehane Piece, Grars de Mastaing, Alexandre Descaudain, Gilles Ruspaux; 1285 à 1303. — F. 57 v°, Lettre de G. de Clar, comte de Glocester et de Hereford, déclarant qu'il doit à dix-huit marchands de Douai la somme de 225 livres et douze deniers sterlings pour draps qu'il leur a achetés à Londres et à Stanford; 1276, le 11 mai, Standon. (1) — F. 57 à 64, Emprises de testaments et actes divers relatifs à Jehan d'Astiches, Jehan Boinebroke, Jehan de France, Biernars Chasteus, maistres Jakemes de Mons, Jehane de Mons; 1292 à 1327, — F. 64, 65, Sandras a le potente et Jacquard Prouvins sont bannis pour trève enfreinte; 1357, 29 juillet. — F. 67, Enquête faite par un échevin sur la validité du mariage de Jean Wauflart et d'Agnes Larin; 1360, 10 octobre. — F. 67 v°, Consentement donné par les échevins à une rente de 12 livres léguée par « Ricart dou markiet as communs povres de le ville »; 1328, 29 janvier. — F. 68, Consentement donné par les échevins au sujet de 9 livres parisis de rente donnée par « dame Jehane de Deuwyeul à l'hospital ou les viefves femmes demeurent »; 1349, le 2e jour en la fin d'août (30 août). — F. 68, Note rappelant qu'on a trouvé, noyé dans la Scarpe, Hennin Collebide, de Fresnes sur Escaut; 1350, le jeudi 7 mars. — F. 68, Note rappelant que Mgr Jehan de Menin, châtelain de Lille, a prêté le serment de gouverneur de Douai le « joedi prochain après Pasques communiaulx », 9 avril 1379, et monsieur de Dicquemme, le mercredi 9e jour de novembre 1379; et monsieur Henry de Mortaigne dit Despière, chevalier, le 15e jour de juing 1405; et le même jour Jean Audeffroy, son lieutenant. — F. 68 v° à 70, Notes rappelant des faits relatifs à l'acte de mariage de Jacquemon Peinmouillées et de demiselle Maroie Piquette et au droit d'escars et boutehors; 1326-1350. — F. 70 v°, Ordonnance pour la « confrérie et serment du jeu de l'arbalestre fait par noble homme mons. Ricouwars d'Auterive, chevalier, bailliu de Douay, eschevins et conseel »; 1383, septembre. — F. 73, Copie d'une lettre de grâce accordée par Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, au profit de Ricars Boinebroque, Jehan de Kievre et Jacques d'Arras, qui avaient navré Henri Cahet, banni et resté en ville comme clerc; 1383, 15 mars. — F. 74 v°, Achat par les échevins de « l'issue sur le rivière par lequel on va de le rue des Weis à St. Aubin passant les baques »; 1392, 1 février. — F. 75 v°, Notes rappelant les serments prêtés le 28 septembre 1489 par Meliardor, bastard de Lallain, comme bailli, par Robert du Bos, comme lieutenant du bailli, et par Antoine Catel, second lieutenant du bailli; le 9 octobre 1489 par Arthus de Lallaing, écuyer, seigneur de Hordaing, bailli; le 27 mai 1519, par Jennet Doby, lieutenant. — F. 76 v°, Ordonnance des échevins défendant de recevoir aucune femme au béguinage, jusqu'à ce que le nombre de celles qui y sont soit réduit à 18; 1399, août. — F. 77 v°, Récit de l'attaque, de la prise et de la destruction du château d'Escaillon par les gens de Marguerite, duchesse de Bourgogne; 1404, jeudi 23 octobre. — F. 78, Joyeuse entrée à Douai de Jean, duc de Bourgogne et comte de Flandre, et de Marguerite, sa femme. — F. 79 v°, Lettres touchant la fondation d'une chapelle en l'église Saint-Nicolas dont la collation appartient aux échevins et qui est conférée par eux à sire Jehan Vichery; 1407, 3 janvier. — F. 80 et 81, Note rappelant qu'un annuel de messes a été fondé dans la chapelle de la halle par Ysabel Malet; 1350, 28 septembre. — F. 82, v°, Rentes appartenant à un cantuaire jadis ordonné par Jehan de Malines dans la chapelle Notre-Dame à Saint-Pierre; sans date. — F. 83, Requête de Hue de Moutiers, écuyer, seigneur de Lambres, demandant l'autorisation de travailler à son moulin dans la rivière et reconnais-

(1) Publié dans l'*Essai sur les relations commerciales de la ville de Douai au Moyen-Age*, p. 32.

sant ainsi le droit des échevins; 1423, mardi 13 juillet. — F. 83, Extrait du testament de Miquiel du Forest qui fut clerc (greffier) de la ville de Douai; il demande qu'un office soit célébré en la chapelle de la halle; 1412, 12 septembre. — F. 84 v°, Lettres par lesquelles Charles Picquette vend à la ville « les crestes, fossés, yeauwe et pesquerie, qui font closture et fortereсe à la ville entre la porte Saint-Eloy et le grosse ronde tour du Baile »; 1427, 5 novembre. — F. 85 v°, Lettres de non-préjudice des échevins aux chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, à l'occasion du jugement en vertu duquel Adam Plet, qui avait cherché asile au temple, avait été livré au duc et aux échevins; 1430, 12 mai. — F. 86, Note rappelant que Aymery Merchier « escondit » (fit des excuses) à Simon Lesculier qu'il avait faussement accusé d'user de faux poids; 1430, 19 décembre. — F. 86 v°, Instructions données par les échevins sur les offices des gard'orphènes; 1392, 15 novembre, — F. 87 v°, Autorisatian de construire au-dessus de la rivière; 1435, samedi 10 mars. — F. 87 v°, Note rappelant une saisie de meubles faite sur Jehan de Chauny, bourgeois, qui s'était réfugié dans la demeure d'un chapelain de St.-Amé; 1440. — F. 88, Droits que prend le roy des Ribauds sur les femmes de folle vie et les ladres; sans date. — F. 89 v°, Serments prêtés le 5 novembre 1485 par Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaix, gouverneur, et par Jean Boudet, écuyer, et Judes Vichery, ses lieutenants; le 1er février 1512, par messire François de la Tramerie, chevalier, seigneur de Derhaucourt, lieutenant, qui prêta aussi le serment de capitaine en remplacement de feu messire Guy, seigneur du Payage; le 11 décembre 1536, par François de Montmorency, ecuyer, seigneur de Watines, premier lieutenant; le 20 février 1554, par Guillaume Gallandt, lieutenant du bailli; le 31 juillet 1557, par messire Renon de Longheval, chevalier, seigneur d'Escoivres, Planches, Acq,-Esquerchin, capitaine et lieutenant; le 20 juin 1558, par Guillaume Gallant, lieutenant du bailli; le 31 mars 1578 par noble homme Pierre de Montmorency, écuyer, seigneur de Malboutry, bailli; le 19 janvier 1579, par messire Ponthus de la Tramerie, chevalier, seigneur de Hertaing; le 18 juillet 1594, par Antoine de Bommarché, écuyer, seigneur de la Brayelle, lieutenant; le 22 novembre 1606 par Jehan Van den Heede, écuyer, lieutenant, et par Charles de Bauduin, chevalier, seigneur de Briastre, bailli. — F. 98, Note rappelant l'entrée de Philippe Lamoral de Gand dit Villain, comte d'Isenghien, gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, en date du 10 juin 1624. — F. 98 v°, Commission d'Alexandre, duc de Bournonville, seigneur de Fampoux, Rœux, Fournes, Bouvines et Wasquehal, comme gouverneur des ville de Lille et châtellenies de Lille, Douai et Orchies; 8 janvier 1631. Serment qu'il a prêté.

AA. 95. (Registre.)— In-folio de 162 feuillets, parchemin; reliure en veau, avec clous en cuivre. — Ce volume est désigné sous le nom de *Registre Q* (1).

1457-1560. — Ordonnances et bans des comtes de Flandre et des échevins sur: l'eswart du pain; les égards du vin; l'argent; l'étain; les tuiles et les lattes; les parmentiers et les pourpointiers; les savetiers; les égards de la draperie; les tisserands de draps; les foulons et pareurs; les teinturiers; les usuriers; les batteurs de laine; les tiretaines; les lisses et les laines; les égards de la perche; la draperie; la sayette; le charbon de terre; les tondeurs; les porées; le poisson de mer; les boucheries; les tanneurs; les poissons d'eau douce; les toiles; la goudale; la teinture; les viesiers; les bois, les chevaux; les orfèvres; la bonneterie; la rivière; les cordonniers; les poissonniers; les mulquiniers.

AA. 96. (Registre.) — Cahier en parchemin; 3 feuillets.

1553. — Ban sur le fait de la marchandise de vin, renouvelé le 9 octobre 1553.

AA. 97. (Registre.) — In-folio de 272 feuillets; papier; rel. en parchemin.

1331-1617. — Bans, édits, déclarations et ordonnances du souverain et des échevins. Édits concernant: l'achat du mobilier; les trèves; l'ordre de comparaître devant le bailli; les fausses clefs; le louage et le nettoyage des maisons; les bannis et la fête de Saint-Pierre; les boulangers et les meuniers; les jours de marché; les tonlieux; le vin; le blé; les laines; les draps; l'escart et le boutehors; le poids de la ville; les toiles; les merciers; les tanneurs; l'état de la basse halle; le rachat du bannissement; le marché au poisson; les bouchers; les jeux de hasard: les jeux de crosse; les tanneurs; le moulin au brai; le port des armes la nuit; l'obligation pour les témoins de comparaître devant le bailli; l'arrestation d'un homme en démence; le vinage d'Escarpel; le mesurage des fruits, du miel, du sel; les droits sur les bateaux, le charbon, le bois; la défense d'empêcher l'action de la

(1) Les registres qui suivent sont analysés d'une manière sommaire: la plupart ne renferment que des documents déjà plusieurs fois cités; d'autres sont moins importants ou relativement modernes.

justice ; les contumaces pour dettes, hérésie et crime de lèse-majesté ; les bourgeois attaqués par les étrangers ; le jeu de dés ; les takehans et les émeutes ; les toits en tuiles ; les fruitiers ; les jardins ; le respect pour les échevins ; les dessevreurs ; les taverniers ; les détailleurs ; le respect pour le bailli et ses gens ; les teinturiers ; le bailli et les échevins ; les bannis ; un nouveau mode d'élire les échevins ; les priviléges de l'université ; le bois et la navigation ; la police des rues ; les merciers ; les épiciers ; les brasseurs ; le curage des fossés et les marais ; les marchés ; les étrangers et les blasphémateurs ; les séditions ; les fêtes ; le débit des vins et autres boissons ; les chirurgiens ; les loteries ; la juridiction des échevins ; les orfèvres ; les chemins ; les biens des gens d'église ; les armes, les noms des étudians ; le guet ; les masques ; la chasse ; les hérétiques ; l'usure ; les testaments et héritages ; les amendes ; la « borne au keviron ; » les bannis ; la « loi de Douai ; » le marché au blé.—Emprisonnemeut d'un lieutenant du bailli ; ordre que l'on doit tenir aux processions solennelles ; concordat entre le bailli, les échevins et le lieutenant de la gouvernance ; coutumes générales de la gouvernance, bailliage et châtellenies de Douai et Orchies ; dénombrement de la prévôté de Douai ; renouvellement de la loi ; serments des électeurs et des échevins ; franche foire de Saint-Remi ; accord entre les religieux de Saint-Jean de Jérusalem et les échevins ; extraits des statuts de l'université de Louvain.

AA 98. (Registre.)— In-folio de 194 feuillets ; papier. Rel. en parchemin

1520-1589. — Placards, mandements et lettres des souverains : de l'empereur Charles-Quint en 1520, touchant les monnaies d'Espagne, d'Italie, etc. ; de Louis XII touchant un fait de justice ; de Maximilien touchant les injures faites à ses officiers ; touchant les pillards et les vagabonds, les blasphèmes et les jurements ; concernant : la manière de dénoncer les biens des français et des gheldrois ; les trèves entre le roi de France et l'Empereur, 1528 et 1537 ; l'ordre d'épargner les marchands français ; la nouvelle juridiction établie en Flandre, après la cession des pays par François I[er] ; les processions générales en 1547 et 1554 ; la convocation du ban de la noblesse ; la défense de transporter des marchandises en France, 1536 et 1542 ; l'ordre de porter des vivres au camp devant Guise en 1536 ; contre ceux qui se font passer pour gens de guerre ; touchant la défense de vendre des chevaux et de servir le roi de France ; touchant les vagabonds et étrangers ; les livres suspects d'hérésie qui se vendent dans le pays (1536) ; les hérésies (1541) ; la défense de conserver un livre intitulé « Doctrine des enfants » (1542) ; les hérétiques ; les imprimeurs ; encore les hérétiques ; au sujet de la capitulation faite entre le pape, l'empereur et les Vénitiens contre les Turcs, 1538 ; touchant la mort de l'empereur d'Allemagne ; sur le fait des banqueroutiers ; sur les notaires ; les réquisitions criminelles ; la récréation de la loi ; la justice des échevins ; lettres de Charles-Quint sur les opérations militaires de l'année 1543 ; placard de la guerre contre le roi d'Écosse, 1544 ; publication de la guerre, 1551 ; aide accordé par la ville ; ordre à ceux qui sont dans les universités étrangères de revenir en Flandre.

AA. 99. (Registre.)— In folio de 276 feuillets ; papier ; rel. en parchemin.

1549-1586. — Registre aux édits, défenses et ordonnances des échevins de Douai, avec des ordonnances royales. Édits relatifs : aux blasphèmes ; aux bâtons et autres armes ; aux vagabonds ; au jeu de crosse, aux porcs ; aux immondices ; aux bouteurs de grains ; à la peste ; à la cloche de la retraite ; concernant les poids et mesures ; la vente des bestiaux ; les boulangers ; les fruitiers ; les dégâts causés par les gens de guerre en Artois ; la défense d'aller aux tavernes pendant l'office divin ; la peste ; la défense de porter des masques ; les brasseurs ; le droit d'épave ; le bois ; les arrentements ; les comptes de la ville ; l'ordre de couvrir les maisons en tuiles ; les marais ; le nombre des personnes à inviter aux noces ; la défense d'acheter du vin à ceux qui n'ont pas le droit d'en vendre ; d'aller boire hors de la ville et de vendre de la bière sans autorisation de la loi ; les comptes de la ville ; le poisson de mer ; les égards des cuirs ; la défense de danser ; les mesureurs ; les cordonniers ; les voituriers ; les hugiers etc. ; relativement aux celliers des chapitres ; au guet ; aux émeutes ; aux soldats étrangers ; à l'expulsion des suspects ; aux troupes de Bouchain ; au fort de Lécluse ; au camp de Marcoing ; à l'armée assiégeant Tenremonde etc. ; touchant les nom des étudiants de l'université, l'expulsion et le rappel des écoliers et des religieux anglais et des frères de la Compagnie de Jésus ; les processions ; la défense de prêcher et de dogmatiser ; la religion prétendue réformée ; la maison des ladres.

AA. 100 (Registre.)— In-folio de 283 feuillets ; papier ; rel. en parchemin.

1587-1644. — Registre aux édits, ordonnances et défenses des échevins de Douai, avec quelques ordon-

nances royales. Ordonnances et défenses relatives à la vente du blé hors des marchés; aux revendeurs; aux boulangers; au bois à brûler; aux immondices; aux blasphèmes; aux mascarades; aux jeux; à la danse; à l'observation du dimanche; aux cabarets; aux maladies contagieuses; au curage des fossés; aux meuniers; aux brasseurs; aux teinturiers; aux poissonniers; aux métiers; à la vente du tabac; aux constructions; aux brasseurs de vinaigre; à la reddition des comptes de la ville; aux lettres d'arrentements; à la taxe du vin; à la justice de la prévôté; aux chevaux de louage; au règlement du marché aux grains; au fait de la draperie des tisserands; aux bateliers; au règlement des fermes; aux moulins; au brandevin; aux briques; aux fruitiers; au règlement du marché au poisson; à l'impôt du savon; au règlement pour les diverses corporations de métiers; au guet; aux émeutes; au droit de porter les armes; aux étrangers; aux soldats de la garnison; au fort de Lécluse; aux Suisses; à l'artillerie; à une émeute des élèves de l'université; au droit dont jouissaient les étudiants de porter les armes; à la librairie et à la vente des livres; aux catéchismes; aux attaques contre les ordres religieux et à un libelle contre les Jésuites; aux médecins.

AA. 101. (Registre.) — In-folio de 281 feuillets; papier; rel. en parchemin.

1644-1676. — Registre aux édits, ordonnances et défenses des échevins de Douai, avec quelques ordonnances royales. Ordonnances relatives: à la bière; aux logements; au mesurage; à la défense d'acheter aux soldats; au bois à brûler; aux immondices et au nettoiement des rues; au renouvellement de la loi; à la vente le dimanche; au feu; à la location des maisons; à la peste; à la ferme du vin; à la vente du lin et du fil; à la déclaration des noms de ceux qui logent dans les auberges; à la ferme des cuirs, des houblons, des toiles; à la défense de porter épées; à la ferme de la viande; à la défense de monter sur les remparts; aux aubergistes; à la vente des chevaux; à l'obligation d'orner les maisons lors des processions du Saint-Sacrement; à la défense de tirer à poudre après la retraite; à la défense de construire ou détruire les maisons sans autorisation; à la ferme du fromage; aux poissons salés; au foin; aux brasseurs; aux cuisiniers; aux aubergistes; aux merciers; aux bouchers; au marais de Raches; aux maçons; à la procession; au savon; au minck; aux ferronniers; au tabac; au jeu de crosse; aux fruitiers; à la sanctification du temps de carême; aux bateliers; aux grains; aux passementiers; à l'achat des grains; au prix de l'avoine; au feu; à la défense de porter des armes le soir; aux cordonniers; à la marque des pots et mesures; aux épingles de fer; aux mendiants étrangers; aux cordiers; à la ferme du boutehors; aux apothicaires; aux tanneurs; au désarmement des bourgeois; aux selliers; aux chaudronniers; aux fusées et pétards; au tabac; à la défense pour les bourgeois de sortir de la ville sans la permission du commandant; aux émeutes; à l'exil des femmes et des filles dont les parents servent dans les troupes espagnoles contre la France; au siége de la ville par Louis XIV en 1667, fol. 130 à 135; constructions faites au fort de Scarpe.

AA. 102. (Registre.) — In-folio de 256 feuillets; papier; rel. en parchemin.

1675-1717. — Registre aux édits, ordonnances et défenses des échevins, avec quelques ordonnances royales. Ordonnances relatives: à la bière; aux étrangers domiciliés en la ville; aux passementiers; au nettoiement des rues; aux boutehors; aux bateliers; à la ferme au vin; au marais de Raches; au foin; au moulin au brai; au houblon; aux grossiers; à la défense pour les femmes dont les maris sont au service de l'Espagne de rester à Douai; au coulletage du grain; au tabac; aux tanneurs; aux cannes et aux bâtons; aux cordonniers; au foin; concernant: les drapiers; les ferronniers; les lins; les cabarets; les médecins et apothicaires; les mendiants; les casernes; les menuisiers; les porcs; la sortie du blé; les étrangers; les monnaies; l'échenillage; le marché aux grains; la Scarpe; le règlement des cours publics de droit civil et canonique; le minck; les hugiers; les chirurgiens; les briques; les bourgeois au service du roi d'Espagne; le tabac; la défense de louer des chambres aux soldats; la défense de faire des feux et de danser les jours de Saint-Jean et Saint-Pierre; les tailleurs; l'avoine; la ferme au bois; les tisserands; les boulangers; la défense aux carmes chaussés de quêter à Douai; les cuirs; le savon; les mulquiniers; le droit de nouvel acquêt; l'ordre de fermer les caves; les masques; les houblons; les bouchers; le vinaigre; le beurre; les tailleurs; les gantiers; le port des épées; la retraite; le droit d'entrée; la défense de jeter des boules de neige; les enfants trouvés; les réjouissances pour la prise de Namur; les voleurs; les dettes des soldats; les droits d'octroi; les potiers; les jeux d'oison; le marché aux poulets; les monnaies; la paix entre la France, l'Angleterre et la Hollande; la défense de servir de la viande

les vendredi et samedi ; les masques ; la sanctification de la fête de Saint-Roch ; les libelles diffamatoires contre le roi et les échevins ; l'instruction des enfants et l'écolâtre.

AA. 103. (Registre) — In-folio de 148 feuillets ; papier ; rel. en parchemin.

1717-1742. — Registre aux édits politiques, ordonnances et défenses des échevins de Douai, avec ordonnances royales. Édits relatifs : aux cabaretiers ; aux constructions ; aux pigeonniers sur la rue ; aux porcs et lapins ; aux dettes de la ville ; à la maison de la Providence ; aux dettes des fils de famille ; à la déclaration du nom des étrangers ; à la sanctification du dimanche ; au respect pour les églises et cimetières ; au grain ; aux bateliers ; au pain et à la viande ; à l'éclairage ; au poisson ; aux brasseurs ; aux toitures ; à une épizootie ; au glanage ; à la réparation des chemins ; aux receveurs des biens des pauvres ; aux réjouissances pour la naissance du Dauphin ; aux processions ; à la propreté de la ville ; aux charbonniers ; aux immondices ; aux maçons ; aux arpenteurs ; aux incendies ; à la règle à observer dans les maisons pieuses et hôpitaux ; à la défense de prêter à intérêt sur gage ; aux fermiers à l'eau-de-vie ; au jaugeage des tonneaux ; à la vente de la poudre ; aux enseignes ; aux cordiers ; à la défense de mendier sans avoir la marque des pauvres ; aux portefaix ; aux biens des enfants mineurs ; aux jeux de hasard ; aux bouchers ; à la défense de couvrir les maisons en paille ; à la défense d'ouvrir les boucheries le dimanche ; à la fabrique des boutons.

AA. 104. (Registre.) — In-folio de 66 feuillets ; papier ; rel. en parchemin.

1742-1751. — Registre des édits politiques, ordonnances et défenses des échevins, avec quelques ordonnances royales. Édits concernant : l'impôt d'un liard à la rasière de grain ; les publications annuelles ; les étrangers ; les incendies ; les cabaretiers ; les soldats étrangers ; l'échenillage ; le poisson ; la vente de la viande ; le prix de la bière ; la vente des huîtres ; le logement des officiers ; les noms des étrangers ; le prix de la bière ; les charbonniers ; les cuisiniers ; le poisson de mer ; les briques ; les sculpteurs ; le prix de la bière ; le minck ; les tonneliers ; les casernes ; la sanctification du dimanche ; la ferme au tabac ; les vingtièmes royaux ; le curement de la rivière ; l'ordre de porter des lanternes le soir ; la retraite des bourgeois ; les plafonneurs ; les mendiants ; le dépôt des décombres : la défense aux étrangers de venir demander de l'ouvrage ; l'ordre de casser les glaces en temps de gelée ; les marchands de toile ; les illuminations ; l'arrivée du Roi ; la bataille de Fontenoi.

AA. 105. (Registre.) — In-folio de 129 feuillets ; papier ; rel. en parchemin.

1682-1728. — Registre aux édits et déclarations du Roi concernant : la défense aux gens de mer et de métier d'aller s'établir dans les pays étrangers ; les roturiers qui prennent des titres de noblesse ; les bannis ; l'étape des grains à Douai ; les bohémiens ; les temples de la religion prétendue réformée ; les procès des ecclésiastiques accusés de crime ; les épices pour les rapporteurs ; le règlement de la faculté de Droit ; la religion prétendue réformée ; id ; les arrêts du parlement de Tournai ; l'éducation des enfants de la religion prétendue réformée ; id ; les cures unies aux communautés et chapitres ; les femmes des protestants ; les portions congrues ; les pélerinages en pays étranger ; les minutes des actes à produire en justice ; les monnaies d'Espagne et de France ; id ; l'exécution de l'édit qui révoque ceux de Nantes et de Nîmes ; les portions congrues ; les mendians ; les femmes qui n'ont pas gardé leurs bans ; les nouveaux convertis ; les biens des consistoires de ceux de la religion prétendue réformée ; les révisions des arrêts rendus au parlement de Tournay ; la saisie des biens des allemands ; la défense d'avoir des relations avec la Hollande ; la déclaration de guerre à l'Espagne ; les biens de ceux qui sont au service de l'Espagne ; la déclaration de tous les gradués en droit civil ou canonique faisant profession d'avocat ; les couteaux ou armes pointues ; les offices de receveurs des consignations ; les offices de commissaires aux saisies ; la création de deux cents offices de notaires royaux ; les actes reçus par les prévôts, baillis, échevins ; la conservation du blé ; l'office d'égard à la bière ; les officiers de l'armée royale en 1698. Deux arrêts rendus par le parlement en 1728.

AA. 106. (Registre.) — In-folio de 194 feuillets ; papier ; rel. en parchemin.

1731-1745. — Registre aux édits et déclarations du Roi concernant : les faillites et les banqueroutes ; le droit d'indemnité des gens de main-morte ; les hypothèques mises sur les biens du Roi ; la succession des officiers supérieurs, les inscriptions en faux formées contre les fermiers de l'État ; l'attribution des procès contre les vagabonds, les informations et procédures criminelles ; les droits des greffiers du ressort du parlement de Douai ; les immeu-

bles des secrétaires du Roi ; le recouvrement des amendes de fol appel ; la teinture des laines destinées à la fabrique de tapisseries ; les billets pour promessses d'argent ; la poursuite des crimes ; la levée du dixième du revenu des biens du royaume ; le rétablissement des offices de gouverneur, lieutenant de Roi, etc. ; l'abonnement du dixième dans la Flandre-Maritime et dans les États de Lille, Douai et Orchies ; le règlement général entre les curés primitifs et les vicaires perpétuels ; le procès criminel de Jacques et Stanislas Gossuin, frères ; le droit do pourvoir aux bénéfices pendant les vacances des abbayes ou prieurés ; les testaments ; les registres de baptême, de mariage, de vêture, de noviciat et de profession ; les receveurs généraux des finances ; la perception des droits ; l'instruction des procès et les faux en écriture ; les évocations et les règlements de juges ; les gens de main-morte des pays de Flandre et de Hainaut ; les extraits des procédures criminelles ; l'exécution, malgré l'appel, des sentences de police ; la fabrique des boutons de drap ; les droits du blé ; le paiement des fermages ; le règlement pour la juridiction royale exercé dans les abbayes ; les faillites et banqueroutes ; le dixième des revenus du royaume ; les ventes publiques de livres ; les curés et les bénéficiers ayant charge d'âmes ; l'abonnement du dixième des Etats de Lille, Douai et Orchies ; les hypothèques des femmes de marchands, en Flandre, sur les biens de leurs maris ; les mariages dans le ressort du parlement de Flandre ; les loteries ; les trésoriers provinciaux des ponts-et-chaussées ; la dispense, pour ceux qui acquièrent les offices de chevaliers d'honneur dans les bureaux de finance, de faire preuve de noblesse ; les maisons religieuses.

AA. 107. (Registre.) — In-folio de 249 feuillets ; papier ; rel. en parchemin.

1745-1767. — Registre aux édits et déclarations du Roi concernant : la création d'inspecteurs pour les corps de métier ; les grands maîtres, officiers, payeurs et inspecteurs des eaux et forêts ; les faillites et banqueroutes ; les offices des élections et greniers à sel ; l'établissement de marques sur les ouvrages d'œuvre ; l'enseignement des sciences et de la théologie à l'Université de Douai ; les privilèges accordés aux grands maîtres des eaux et forêts ; la juridiction d'Ath ; l'attribution au Parlement de Flandre de tout ce qui se fait à Malines ; les receveurs généraux des domaines et bois ; le transport au greffe du parlement de Flandre des archives du Conseil souverain de Malines ; la levée de deux sols par livre ; l'exécution des sentences rendues en matière criminelle ; l'impôt sur la bière ; la levée de quatre patars en Flandre et en Hainaut ; le règlement pour les huissiers ; les droits seigneuriaux pour mutation ; les actes translatifs de propriété ; le règlement pour les ouvriers qui travaillent dans les manufactures ; les faillites ; les droits sur les bestiaux ; les mariages ; les substitutions fidéi-commissaires ; les comptes des administrateurs chargées des communautés ; l'amortissement des dettes de l'État ; la suppression des prévôtés et châtellenies dans les villes où il y a des bailliages ; la matière des substitutions dans le ressort du parlement de Flandre ; les établissements et acquisitions de gens de main morte ; les honoraires des avocats ; les droits sur les tabacs étrangers ; la levée de quatre patars au florin ; les faillites ; les testaments ; la suppression de l'office de gouverneur d'Orchies ; la purgation des hypothèques ; l'interprétation de l'ordonnance qui a créé une noblesse militaire ; l'interprétation du règlement de l'Université (p. 107) ; les offices des élections et greniers à sel ; la suppression des prévôtés et châtellenies ; la police des prisons ; la portion congrue et la perception des deniers de Flandre ; la confirmation des présidents, conseillers, avocats et procureurs généraux du parlement de Flandre dans la noblesse au premier degré ; la succession mobilière des sujets de Suède décédés en France ; le mélange de l'huile de pavot et de l'essence de térébenthine ; la fixation des offices de la chancellerie ; la perception des quatre patars ; la résignation des bénéfices ; les contrebandiers ; la cessation du vingtième ; l'impôt de deux sols à la livre, en sus de dixième ; la perception des droits ; la levée des octrois en la ville de Douai ; l'acquisition par Douai de l'office de bailli ; l'augmentation du tarif des ports de lettres ; la perception des dîmes novales ; l'audition des témoins ; les droits sur les cuirs ; le vingtième ou sol pour livre en sus des fermes ; le traité entre les rois de France et de Sardaigne (1760) ; le droit de faire paître les moutons en Flandre ; les toiles de coton blanches et les toiles peintes et imprimées ; les charges de barbiers et perruquiers ; la prorogation des impositions ; le don gratuit de Douai et des villes de la Flandre ; la perception des quatre patars au florin ; les lettres patentes du pacte de famille conclue entre le Roi et le roi d'Espagne ; arrêt de la Cour de parlement de Flandre qui condamne le livre intitulé : *Émile ou de l'éducation, par J. J. Rousseau*, à être lacéré et brûlé ; la marque des toiles peintes et imprimées ; les privilèges accordés en fait de commerce ; la permission de faire circuler les grains dans toute l'étendue du

royaume; le dénombrement des biens fonds du royaume; le vingtième denier sur les immeubles fictifs; les réparations des chemins; le don gratuit extraordinaire; la défense d'imprimer aucun écrit sur la réforme de l'administration des finances; l'exemption des droits d'Aubaine à Aix-la-Chapelle; la marque des toiles; la liberté de l'entrée et de la sortie des grains; le desséchement des marais; les vagabonds; la suppression des offices de président des présidiaux; les droits d'entrée et de sortie des grains; protestation des ecclésiastiques et des nobles de la province de Lille contre l'arrêt du Conseil d'État du 17 janvier 1769, qui ordonne que les baillis administrent seuls et sans l'intervention du clergé et de la noblesse.

AA. 108. (Registre.) — In-folio de 190 feuillets; papier; rel. en parchemin.

1764-1774. — Registre aux édits et déclarations du Roi, concernant: la suppression des Jésuites avec l'arrêt du parlement; les colléges; les eaux et forêts; les colléges; les navires étrangers; les Jésuites; le commerce; la fabrication des étoffes; les marais de Sin; l'intérêt de l'argent; les contrats; les poids et mesures; le droit d'aubaine; le bureau des finances de Lille; le vingtième; les corporations d'arts et métiers; la procédure criminelle; le droit d'aubaine; id.; le droit d'oblat; les cuirs; l'aliénation des immeubles de la ville de Douai; la suppression des compagnies bourgeoises de Douai; la suppression du parlement de Douai; l'impôt sur l'amidon; id.; le papier et le carton; l'exemption d'impôt pour Douai; les maîtres savetiers; la création d'un Conseil supérieur à Douai; les deux vingtièmes; le don gratuit du Hainaut et du Cambrésis; les testaments à Valenciennes; les offices supprimés; la confirmation des anoblis depuis 1715; le droit d'aubaine; les nouveaux convertis; les étoffes; les cuirs; la liquidation des offices du parlement de Flandre; la suppression des offices de payeurs des cours; les présidiaux; le Conseil supérieur de Douai; id.; les études et exercices des éleves en chirurgie; les jurés priseurs en Hainaut; les chirurgiens en Flandre; la commission royale pour les médicaments et les eaux minérales; la convention avec l'évêque de Liége et celle avec l'impératrice d'Autriche pour les limites des Pays-Bas; la redevance annuelle des abbayes de filles envers Saint-Cyr; l'approbation de la bulle relative aux Bénédictins; les perruquiers; la reddition des comptes des églises, etc.; les jurés priseurs; l'octroi aux officiers du parlement de Flandre des honneurs dont ils étaient pourvus; le receveur du même parlement; les réparations des églises et presbytères en Flandre; les ventes publiques; les réguliers; les poudres; les cuirs; les vernis; les eaux de senteur et spiritueux; le droit d'aubaine; les contumaces; les biens des Jésuites dans la province Gallo-Belge; les tanneurs; les mémoires à consulter; les banqueroutes; le droit de joyeux avènement; les blés; la suppression du bailliage de Cassel; le traité avec le prince de Liége; le droit d'aubaine.

AA. 109. (Registre.)— In-folio de 200 feuillets, papier; rel. en parchemin.

1774-1784. — Registre aux édits et déclarations du Roi concernant: le droit d'aubaine; le don gratuit à Douai; le commerce de blés; les arts et métiers; les déclarations de défrichement; la châtellenie de Cassel; les réguliers; les inhumations; le droit d'aubaine; les moulins à grains; les priviléges de l'ordre de Malte; l'établissement d'un imprimeur du Roi à Douai; l'évaluation et les droits casuels des offices; les papiers publics des colonies; les ventes publiques; les mendians; le droit d'aubaine; la juridiction de la gouvernance de Douai sur les terres de Saint-Amand et Mortagne; la police des noirs; la suppression des comptoirs et des vases des marchands, revêtus de plomb et de cuivre; la régie des droits; le défrichement et le partage des marais dans la province de Lille; les présidiaux; la suppression d'offices dans les domaines; les noirs et mulâtres; le procureur du parlement; les gens de mer; le traité de commerce et d'amitié avec les États-Unis; les présidiaux; le droit d'aubaine; id., id. id.; les coutres des charrues; la peinture et la sculpture; les marchands ambulants; l'établissement de cinq sœurs de charité à Douai; le droit de main morte et de servitude dans les domaines du Roi; les manufactures; les immeubles des hôpitaux; les décorations extérieures accordées à différents chapitres; les droits sur le charbon de terre; le second vingtième; les poisons; les biens des fabriques, des pauvres et maisons pieuses; la suppression d'un enfant muet fils prétendu de M. et Me de Solar; la réparation des chemins; les empoisonnements; les eaux minérales; la fabrication des étoffes de laine; les étoffes; l'abolition de la question préparatoire; les gens de main-morte; un arrêt de la cour qui défend de signifier les arrêts du grand conseil; les jeux défendus; la convention entre le Roi et les Pays-Bas pour les frontières; les coutres de charrue; les moëres de Flandre; l'impôt de deux sols pour livre; les chapitres nobles de la Flandre et de l'Artois; les toiles; les bulles et provisions

des évêques; les sujets du corps helvétique; la défense aux curés de se réunir sans permission; les manufactures; les frontières entre la France et l'électeur de Trèves; les amendes de fol appel; les anoblissements dans les colonies; les tables des pauvres et les fabriques de la Flandre-Maritime; l'indemnité pour la Flandre-Wallonne à l'occasion des territoires perdus dans le traité conclu avec l'Autriche; les armes à feu; les amendes; les cimetières; l'extinction de la mendicité à Douai; la reconstruction de l'Hôtel du Parlement de Flandre; les juifs; la démence; les États de la Flandre-Maritime; la vente des immeubles possédés par les Jésuites.

AA. 110. (Registre.) — In-folio de 55 feuillets; papier; rel. en parchemin.

1784-1789. — Registre aux édits et déclarations concernant : les élèves en chirurgie; les sœurs de charité de Douai; les mesures pour la vente des blés; le droit d'aubaine; les États de la Flande-Maritime; les faillites; le glanage; la création d'assemblées provinciales; le commerce de blé; les États de la Flandre-Maritime; la reconstruction de l'Hôtel du Parlement; les actes de baptême; la Suisse; la convocation des États-Généraux du Hainaut; le second vingtième; le rétablissement de la cour plénière; l'administration de la justice; la réduction d'offices dans le Parlement de Douai; la suppression des tribunaux d'exception; la procédure criminelle; l'assemblée des États-Généraux; les étudiants de l'Université de Douai enrôlés dans les armées du Roi; les attroupements; les attributions des prévôts de la marechaussée.

II.

RAPPORTS DE LA COMMUNE AVEC LE SOUVERAIN ET SES REPRÉSENTANTS.

I. *Rapports de la Commune avec le Souverain* (1).

AA. 111. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1290, le jour après la Saint-Barthélemy, (26 août). — Vidimus par Jean de Montigny, prévôt de Paris, des lettres par lesquelles Philippe-le-Bel ordonne à deux commissaires royaux de se rendre à Douai, pour informer au sujet d'une affaire pendante entre la ville et le comte de Flandre.

(1) Au sujet des rapports de la Commune avec le Souverain, consulter les numéros AA 1, 2, 3, 5, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37.

AA. 112. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 83, cart. T, f. 5.

1296, juin.— Lettres de Philippe, roi de France, prenant Douai sous sa sauvegarde.

AA. 113. (Layette.) — 3 pièces, parchemin. Cf. AA 84, cart. T, f. 7.

1315, 16 octobre. — Lettres de Louis, roi de France, relatives au serment du souverain; deux vidimus.

AA. 114. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1360, 22 mai. — Vidimus par le chapitre de St-Amé de Douai, des lettres de Charles, fils aîné du roi de France, exposant qu'à la prière du pape il a fait la paix avec le roi d'Angleterre. Le roi recouvrera la liberté, à condition de payer 600 000 vieux écus de Philippe, dans le mois qui suivra; le dauphin demande 10 000 écus à Douai, 12 000 à Lille et 1 000 à Lens; la ville de Paris a donné 100 000 écus.

AA. 115. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 36.

1360, 25 avril. — Lettres de Charles, roi de France, accordant la rétrocession des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

AA. 116. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 38.

1369, 25 avril.— Lettres de Charles V, roi de France, annonçant cette rétrocession.

AA. 117. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f. 38 v°.

1369, 13 mai. — Mandement de Charles V, roi de France, ordonnant aux habitants de Douai de prêter serment au comte de Flandre.

AA. 118. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 39.

1369, 10 juin. — Copie des lettres de Louis, comte de Flandre, mandant à Jehan de Ghistelles de recevoir le serment des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

AA. 119. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 55 v°.

1420, 6 mai. — Vidimus des lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, renonce à son droit de rachat des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

AA. 120. (Layette.) — 1 pièce papier.

1549, 19 novembre. — Copie simple des lettres par lesquelles l'empereur Charles-Quint déclare qu'à l'avenir l'ordre de succession pour les souverains des Pays-Bas et de la Bourgogne, aura lieu d'après les anciennes coutumes, les droits et les priviléges des Pays-Bas.

AA. 121. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1579, 26 janvier. — Lettre de l'archiduc Mathias, remerciant les échevins de Douai des lettres par lesquelles ils lui ont déclaré leur intention de ne pas se séparer de *l'Union des provinces*.

AA. 122. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1581, 5 avril. — Lettre du duc de Parme remerciant les échevins de Douai de l'empressement qu'ils ont apporté à recevoir la résolution des États-Généraux et de leur dévouement au Roi.

AA. 123 (Layette). — 1 pièce, papier.

1598, 31 mai. — Copie simple des lettres d'Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, par lesquelles elle fait connaître que son père, par lettres du 6 mai, en considération de son futur mariage avec son cousin, l'archiduc Albert, lui a fait « donation et transport des Pays d'enbas et de la Bourgogne » ; elle accorde à son futur mari le pouvoir de prendre possession du gouvernement desdits pays, en son nom, par lui-même ou par d'autres.

AA. 124. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1667, 6 juillet.— Original de la capitulation accordée à la ville de Douai par Louis XIV, avec deux copies du même acte, une copie de la capitulation d'Arras, une copie de la capitulation de Lille, et un journal de la fin du siége de Douai.

AA. 125. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1710. — Original de la capitulation accordée par les puissances alliées à la ville de Douai; copie imprimée des articles proposés par M. d'Albergotti, lieutenant général commandant la place au nom du Roi. — Capitulation de Lille en 1708.

II. *Rapports de la Commune avec le Comte* (1).

AA. 126. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 9 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f° 25.

1246, mars. — Lettres de Jean et Bauduin d'Avesnes, de Guillaume, Guy et Jean de Dampierre, prévenant les échevins de Douai du traité qui doit être conclu pour le partage des biens de leur mère Marguerite.

AA. 127. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau. Cf. AA 84, cart. T, f° 14.

1256 (v. st.), mars. — Vidimus pour la comtesse Marguerite des lettres des échevins de Douai, s'engageant à favoriser l'exécution du traité conclu entre la comtesse et Florent, comte de Hollande.

AA. 128. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 2 sceaux. Cf. AA 84, cart. T, f. 23 v°.

1274, 26 mars. — Lettres de la comtesse Marguerite et de Guy, son fils, s'obligeant à faire rendre aux villes de Gand, Ypres et Douai ce qu'elles ont dépensé à l'occasion de la paix.

AA. 129. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1400, 5 mai.—Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant les échevins de Douai à percevoir le quart des octrois au-dessus de 20 livres parisis, jusqu'à ce qu'ils soient remboursés des rentes qu'ils ont créées pour le rachat de Jean, son fils aîné. Ces lettres portent une approbation de la duchesse Marguerite et de Jean, son fils aîné.

AA. 130. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1414, 26 juin ; **1416**, 22 novembre. —Lettres de Jean, duc de Bourgogne et comte de Flandre, autorisant les échevins de Douai à lever des rentes pour trouver la somme de 1,600 écus, qu'ils ont consenti à lui prêter pour l'aider à payer les gens d'armes de la garnison de Douai, et remettant entre les mains desdits échevins un *coller (collier) d'or à cosses de geneste, garny de unze rubie bons et ung gros diamant quarré et pointu, huit bons saffirs, soixante-deux grosses perles, douze chatons d'or de roses esmailliés de blanc*. — Deux lettres du duc Jean et de son chambellan, déclarant, en novembre 1416, avoir reçu des échevins de Douai le collier qui avait été mis en gage (1).

AA. 131. (Layette.) — 2 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1464 (v. st.), 12 et 15 mars.— Lettre close de Charles, comte de Charolais, faisant savoir aux échevins de Douai qu'il leur défend, sous peine de confiscation des biens, d'obéir au sire de Croy qui gouverne son vieux père. — Autre lettre du même défendant de fournir aucun secours audit sire de Croy, qui assemble gens de guerre.

(1) Au sujet des rapports de la Commune avec le Comte, consulter AA 3, 4, 6, 27, 28, 29, 30, 31, 40, 41, 42, 46 à 49, 50, 57, 71, 74, 81, 84.

(1) Ces trois lettres ont été publiées dans les *Souvenirs de la Flandre-Wallonne*, 1861, p. 98.



AA. 132. (Layette.)— 1 pièce, parchemin.

1483, 31 juillet.— Instrument fourni par deux notaires publics, sur requête du procureur de la ville, rappelant les motifs du serment prêté par les échevins de Douai à Philippe, comte de Flandre, avec mention expresse de la protestation faite par les échevins qui ont prononcé ce serment malgré eux et n'ont obtempéré aux désirs des députés qu'après l'engagement pris par les seigneurs du sang de garder les droits, priviléges et coutumes de la ville, et de promettre de faire venir l'archiduc Philippe en personne, quand il aura atteint l'âge compétent, pour faire le même serment.

AA. 133. (Layette.)— 1 pièce, parchemin.

1483 (v. st.), 20 février.— Commission donnée au nom de l'archiduc Philippe, par les députés des trois membres de Flandre au poursuivant d'armes Tenremonde, pour rappeler aux échevins de Douai que, le 31 juillet 1483, ils ont fait serment au duc Philippe et qu'après lui avoir été fidèles jusqu'au 29 janvier, ils ont à cette époque reçu l'archiduc Maximilien au *bail et mainbournie* du duc Philippe, comme héritier et propriétaire du comté de Flandre, durant la minorité de son fils.

AA. 134. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1484, 29 décembre. — Vidimus par le chapitre de Saint-Amé, en date du 9 mars 1484 (v. st.) des lettres de Charles, roi de France, rappelant aux échevins de Douai qu'ils ont, contrairement à leur promesse, prêté serment à l'archiduc Maximilien, au lieu de le prêter à l'archiduc Philippe, son fils, et qu'ils doivent considérer ce serment comme nul.

III. *Représentants du Souverain et du Comte à Douai* (1).

AA. 135. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1348, 27 octobre.— Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles, nonobstant les ordonnances qui ne permettent à personne d'être bailli ou prévôt, au lieu de sa naissance, il autorise Mahieu de Gand, à rester bailli de la ville de Douai, où il est né.

(1) Les pièces qui concernent le bailli, le châtelain, le prévôt et d'autres officiers du Roi ou du Comte, dont les fonctions étaient en partie judiciaires, seront analysées à la série FF.—La correspondance administrative de la série AA, N°s 146 à 178, offre des mentions sur les rapports de la ville avec les représentants du Souverain et du Comte. Un grand nombre de nominations de gouverneurs, lieutenants de la gouvernance el baillis se trouvent dans le N° AA 94, f. 75, 89, etc. et dans AA 199.

AA. 136. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1492, 6 août. — Acte notarié déclarant que messire Jacques de Luxembourg est reçu capitaine de la ville « moiennant qu'il n'auroit aulcuns gaiges à la charge de la dite ville et que les dis de Douay ne se mesleront du procès entre luy et Philippe de Contay. »

AA. 137 (Layette.) — 1 pièce, papier.

1599, 17 septembre.—Lettres d'André, cardinal-Infant, annonçant qu'il est chargé, par Leurs Altesses, pendant leur absence, du gouvernement général des Pays-Bas.

AA. 138. (Layette.) — 3 pièces, 1 parchemin, 2 papier.

1704, 3 décembre. — Lettres de Louis, roi de France, accordant à Claude Hustin (1), avec droit d'hérédité, l'office de subdélégué établi à Douai par édit du mois d'avril. A cette lettre sont attachés le certificat du lieutenant-particulier de la gouvernance et le récépissé d'une somme de 8 000 livres, payée pour l'acquisition dudit office.

AA. 139. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1718, 26 novembre. — Reçus de la somme de 8 692 livres 12 sols 6 deniers, payée à M. Claude Hustin pour l'office de subdélégué qui lui a été racheté par ordonnance royale.

AA. 140. (Layette.) — 13 pièces, 1 parchemin, 12 papier.

1719-1726. — Reçu d'une somme de 4 000 livres fournie par la ville de Douai pour augmenter, en exécution de l'édit d'octobre 1713, les gages des subdélégués. Douze autres pièces relatives à cette augmentation de gages.

AA. 141. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1770, mars et avril.— Arrêt du Conseil d'État, accordant une gratification annuelle de 1 000 livres au subdélégué de Douai et de 1 200 livres à celui de Lille, gratification qui sera fournie moitié par les villes, moitié par les États.— Lettre de notification de cet arrêt aux échevins de Douai par M. de Caumartin.

AA. 142. (Layette.)— 16 pièces, papier.

1758-1790. — Quittances de MM. Dervillers et d'Haubersart (2), subdélégués de l'intendant, accusant réception des sommes qui leur étaient allouées pour traitement.

(1) Claude Hustin fut, de 1693 à 1736, lieutenant-général de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies, en résidence à Douai. Cet office était aussi devenu héréditaire par édit du mois de mars 1693.

(2) M. d'Haubersart exerça les fonctions de conseiller-pensionnaire de l'échevinage de Douai, de 1763 à 1790

IV. *Députés et Agents de la Commune auprès du Roi et de ses représentants.*

AA. 143. (Layette.) — 104 pièces, papier.

1660 à **1790.** — Pièces diverses, commissions, mandats et quittances, concernant les députés envoyés par la ville auprès du roi, parmi lesquels le conseiller Hattu, le chevalier de Coll, baron de Gavrelle; MM. de Wavrechin, d'Haubersart (1), et les agents en cour parmi lesquels MM. Robert Doué, Barbaut, Sébire de Sandray, de Forceville (2), Desjobert.

AA. 144. (Layette.) — 24 pièces, papier.

1702-1790. — Pièces diverses, commissions, mandats et quittances concernant les députés envoyés à l'intendant, parmi lesquels MM. François de Coll, le conseiller Becquet de Mégille, Lecomte de Lagny, Dervillers, Desguillons, de Faulx, de Wavrechin, Yolent, d'Haubersart, de la Verdure, Evrard.

AA. 145. (Layette.) — 16 pièces, papier.

1705-1790. — Pièces diverses, commissions, mandats et quittances concernant les députés envoyés à divers personnages influents au sujet des affaires de la ville, parmi lesquels MM. Pierre-Paul Desmaretz, Théry de Gricourt, de Mégille, Dervillers, Hériguez des Caries, d'Haubersart, Rousseau, Yolent, Bernard, de Faulx, Évrard, Van Hacken, Foucques, Renart (3).

(1) Les noms de ces familles se retrouvent souvent dans l'histoire de Douai. Pierre Hattu était, en 1667, conseiller-pensionnaire de la ville et professeur de droit à l'Université; François Coll de Gavrelle fut chef de l'échevinage en 1697 et en 1710, et Louis-Joseph Coll de Fémy, en 1719, 1732 et 1753; M. Casimir-Joseph de Wavrechin du Lompret exerça les mêmes fonctions en 1769 et 1775.

(2) M. de Forceville exerça longtemps, pour la ville de Douai, les fonctions d'agent en cour; en 1790, un de Forceville était échevin.

(3) Les numéros 144 et 145 offrent encore des noms souvent cités dans l'histoire municipale de Douai : M. Desguillons a été trésorier de la ville de 1757 à 1790; M. de Faulx et M. Évrard ont été procureurs syndics de 1773 et 1778 à 1790; M. Yolent, conseiller-pensionnaire de 1784 à 1790; MM. de la Verdure d'Allennes, Foucques de Ballenghen, Van Hacken, Renart, ont été échevins. Des membres de la famille Théry d'Oppy ont été baillis de Douai de 1677 à 1757; M. Charles Joseph Théry de Gricourt a été chef de l'échevinage en 1729 et en 1747.

V. *Correspondance administrative avec le Souverain, le Comte, leurs représentants et les députés ou agents en cour* (1).

AA. 146. (Layette.) — 27 pieces, papier.

1572-1615. — Lettres écrites aux échevins de Douai par le duc d'Albe, le duc de Parme, gouverneurs-généraux, et les archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays Bas, au sujet des affaires générales de la contrée, des menées pratiquées par les ennemis de l'État, des émeutes excitées dans la ville de Douai et des mouvements de l'armée autour de la place.

AA. 147. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1592-1665. — Lettres écrites aux échevins de Douai par le comte de Mansfeld, le marquis de Mercada, et don Francisco de Mello, lieutenants-généraux gouverneurs des Pays-Bas, ainsi que par don B. de Robiano, greffier du Gouvernement, au sujet des affaires générales et politiques de la contrée, des menées pratiquées par l'ennemi dans la ville de Douai et des mouvements de l'armée autour de la place.

AA. 148. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1571-1599. — Lettres écrites aux échevins de Douai par Maximilien Vylain, M. de Steenbecque et M. de Billy, gouverneurs des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, relatives à la situation générale de la contrée, aux menées pratiquées par l'ennemi dans la ville, aux mouvements des troupes et aux exactions commises par la garnison de Bouchain aux environs de Douai.

AA. 149. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1579-1602. — Lettres écrites aux échevins de Douai par le député, Philippe de Broide, et l'agent en cour, Jérome Mas, au sujet de la situation politique de la contrée, de l'ensemble des procès et affaires de la ville, pendants à Bruxelles, et tout spécialement du curage des canaux.

AA. 150. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1606-1614. — Lettres écrites aux échevins de Douai par l'agent en cour, Jérome Mas, et le député, Gilles Wyon, au sujet de la situation de la contrée et des démarches

(1) La correspondance administrative, conservée dans les archives communales de Douai, formant collection, nous n'avons pas cru devoir distraire de cette collection les lettres relatives à l'administration ordinaire de la commune qui se trouvent mêlées à celles concernant les objets politiques et généraux. A l'aide des notes de référence, il sera facile de se reporter de chacune des séries particulières à la correspondance administrative.



qu'ils ont faites à Bruxelles dans l'intérêt des affaires de la ville et tout spécialement pour les fortifications, le clocher Saint-Pierre et la garnison (1).

AA. 151. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1616-1630. — Lettres écrites aux échevins de Douai par les députés Louys de Bonmarchiet et André Dapvril, et par l'agent en cour J. Meesemacker, rendant compte des démarches qu'ils ont faites à Bruxelles dans l'intérêt des affaires de la ville en général, et tout spécialement pour l'obtention des lettres d'octroi.

AA. 152. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1634-1637. — Lettres écrites aux échevins de Douai par les députés Pierre de Broide et Mathieu Remy, au sujet de l'ensemble des affaires de la ville et tout particulièrement du logement des hommes de guerre.

AA. 153. (Layette.) — 11 pièces, papier.

1634-1637. — Lettres relatives aux mêmes affaires, adressées aux échevins de Douai par les députés B. Franeau et Henri de Haynin, avec les copies des lettres de P. de Rubempré, comte de Vertaing, et du cardinal-infant, gouverneur.

AA. 154. (Layette.) — 20 pièces, papier.

1639-1640.— Lettres adressées aux échevins de Douai par leurs députés Louis de Haynin, Pierre de Broide, J.-B. de Louverval, Routart et Bretet, au sujet de l'ensemble des affaires de la ville pendantes à Bruxelles, et tout spécialement du logement des hommes de guerre et des garnisons à établir à La Bassée et à Pont-à-Vendin.

AA. 155. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1641-1642. — Lettres relatives aux mêmes affaires, adressées aux échevins de Douai par leurs agents en cour, J. de Meesemacker et Denzenhaer.

AA. 156. (Layette.) — 13 pièces, papier.

1643. — Lettres adressées aux échevins de Douai par leurs députés Pierre de Broide, J. de Bacquehem, M. Théry, au sujet de l'ensemble des affaires de la ville, et tout spécialement du Refuge de Marchiennes, des tenues d'eau et de la triste situation des soldats de l'armée espagnole revenant de la bataille de Rocroy.

(1) Ce numéro et ceux qui le précèdent et le suivent, offrent plusieurs noms douaisiens : Amé Wyon et Gilles Wyon ont été procureurs-généraux de la ville de Douai vers 1560 et en 1603 ; André Dapvril a été greffier civil de 1607 à 1636, et à cette dernière date, Antoine Dapvril, ancien greffier criminel, a été nommé greffier civil.

AA. 157. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1658-1664. — Lettres adressées aux échevins de Douai par Pierre Hattu, conseiller-pensionnaire de la ville, et M. le Sellier, députés à Bruxelles, rendant compte de démarches faites au sujet de l'ensemble des affaires de la ville et tout spécialement de la diminution de la garnison, du logement des troupes par ceux de l'Université, des fortifications, des crêtes de Sin, et aussi de l'entrée à Bruxelles de don Juan d'Autriche.

AA. 158. (Layette.) — 32 pièces, papier.

1669-1674. — Lettres adressées aux échevins de Douai par M. Gardien, agent en cour, M. Becquet et M. de Lestoquoy, députés à Paris, au sujet de l'ensemble des affaires de la ville et tout spécialement des maladreries réclamées par l'ordre de Saint-Lazare, des monts-de-piété, de l'étaple du blé, des octrois, du gibet, de Wagnonville.

AA. 159. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1715-1719. — Lettres adressées aux échevins de Douai par MM. Becquet du Moulin-le-Comte et de Warenghien, députés de la ville à Paris, et par M. Couet de Montbayeux, agent à Paris, au sujet de l'ensemble des affaires de la ville et tout spécialement de la décharge de l'aide extraordinaire, de l'aliénation de dix-sept maisons, des dettes du siége de 1710, de la liberté de la navigation et des procès avec l'Université (1).

AA. 160. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1724-1730. — Lettres adressées aux échevins de Douai par M. Becquet du Moulin-le-Comte, député de la ville, et par M. Barbaut, agent en cour, au sujet de l'ensemble des affaires de la ville et tout spécialement de la fondation de M. de Pommereuil et du paiement des dettes de la commune.

AA. 161. (Layette.) — 19 pièces, papier.

1669-1714. — Lettres adressées aux échevins de Douai

(1) Ce numéro et les précédents offrent encore des noms douaisiens : Jean-François Frasneau de Lestoquoy était chef de l'échevinage en 1670. La famille Becquet, l'une des plus anciennes de la ville, a fourni à Douai des greffiers, des conseillers-pensionnaires et plusieurs échevins parmi lesquels MM. Becquet de Mégile, Becquet du Moulin-le-Comte ; on retrouve les de Warenghien parmi les professeurs de l'Université, les conseillers au Parlement et les membres de l'échevinage.



par les maréchaux de Humières et Boufflers, gouverneurs de la province, par MM. Lebret et de Pommereuil, gouverneurs de la ville, au sujet des affaires de la commune et tout spécialement de l'Hôtel-Dieu, de l'établissement du Parlement à Douai et de la fondation de Pommereuil (1).

AA. 162. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1679-1683.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Michel Le Pelletier de Souzy, relativement à diverses affaires, parmi lesquelles le renouvellement du Magistrat, les offices publics et le choix d'un nouveau greffier, M. Becquet.

AA. 163. (Layette.) — 56 pièces, papier.

1685-1704.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Louis Dreux Dugué de Bagnols, relativement à diverses affaires parmi lesquelles le renouvellement et la continuation du Magistrat, la vente des offices publics et les armoiries de la ville.

AA. 164. (Layette.) — 17 pièces, papier.

1709 à 1716. — Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Charles-Étienne Maignard, marquis de Bernières, relativement à diverses affaires parmi lesquelles le renouvellement du Magistrat.

AA. 165. (Layette.) — 28 pièces, papier.

1718-1724.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Antoine Méliand, relativement à diverses affaires, parmi lesquelles la continuation du Magistrat et le maintien de l'ordre public.

AA. 166. (Layette.) — 19 pièces, papier.

1670-1683.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Le Pelletier, relativement aux impôts, aux octrois et aux fermiers du domaine, etc.

AA. 167. (Layette.)— 136 pièces, papier.

1685-1708.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bagnols, relativement aux impôts, aux octrois, aux fermiers du domaine, à la taxe sur les étrangers, à l'état des nobles de la ville, au transfert à la monnaie de la vaisselle d'or et d'argent exposée dans les ventes publiques.

AA. 168. (Layette.) — 90 pièces, papier.

1709-1717.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bernières, relativement aux rôles de capitation, aux octrois, à l'adjudication des fermes, aux loteries.

AA. 169. (Layette.) — 53 pièces, papier.

1718-1724.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Méliand, relativement aux impôts, aux octrois, aux fermes.

AA. 170. (Layette.)— 5 pièces, papier.

1679-1683.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Le Pelletier, relativement aux travaux publics, à l'hôtel-de-ville de Douai et à la navigation.

AA. 171. (Layette.) – 2 pièces, papier.

1684. — Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant François Le Tonnelier de Breteuil, relativement aux travaux publics et aux fortifications.

AA. 172. (Layette.) — 29 pièces, papier.

1685-1707. — Lettres adressés aux échevins de Douai par l'intendant de Bagnols, relativement aux travaux publics, aux fortifications et à l'arsenal, aux chaussées, aux rivières et aux propriétés de la ville.

AA. 173. (Layette.) — 37 pièces, papier.

1710-1716.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bernières, relativement aux travaux publics: chaussées, rivières, curages et moulins, aux propriétés de la ville, à la poste aux chevaux, à la barque de Lille à Douai.

AA. 174. (Layette.) — 19 pièces, papier.

1719-1721.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Méliand, relativement aux travaux publics, fortifications, chaussées et rivières; à la réparation du beffroi, à la vente de propriétés communales.

AA. 175. (Layette.) — 16 pièces, papier.

1670-1682.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Le Pelletier, relativement aux affaires militaires: logements des troupes, casernes, garnisons, fort de Scarpe, fortifications, logement de Catinat à Douai.

(1) Le maréchal d'Humières fut gouverneur-général de la Flandre de 1676 à 1694; Louis-François, duc de Boufflers, de 1694 à 1711; Joseph-Marie, duc de Boufflers, de 1711 à 1747; Charles-Joseph-Marie, duc de Boufflers, de 1747 à 1751. M. Lebret exerça les fonctions de gouverneur de la ville et du fort de Scarpe, de 1668 à 1674; au célèbre Vauban, qui fut gouverneur de Douai de 1680 à 1683, succéda M. de Pommereuil, qui remplit cette charge jusqu'en 1718.

AA. 176. (Layette.) — 106 pièces, papier.

1686-1708.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bagnols, relativement aux affaires militaires : logements de troupes, casernes, troupes de passage, cadets d'artillerie, commissaires des guerres, et différends entre bourgeois et soldats.

AA. 177. (Layette.) — 69 pièces, papier.

1708-1717.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bernières, relativement aux affaires militaires : logements et passage des troupes, casernes, fournitures, grains donnés par les communautés religieuses, fournitures faites pendant le siége de 1710; transport des blessés après la capitulation de Lille; logement de M. de Valory, maréchal des camps et armées royales.

AA. 178. (Layette.) — 46 pièces, papier.

1718-1724.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Méliand, relativement aux affaires militaires : logement des troupes, casernes, logement de M. le marquis de Maubourg, inspecteur de la garnison.

AA. 179. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1671-1680.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Le Pelletier, relativement à la justice : procès avec le lieutenant de la gouvernance et le magistrat d'Arras; châtellenie de Bouchain; vols et crimes.

AA. 180. (Layette.) — 21 pièces, papier.

1686-1708.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bagnols, relativement à la justice : difficultés entre le gouverneur et les échevins; procès divers; vols et crimes; loteries.

AA. 181. (Layette). — 22 pièces, papier.

1708-1716.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bernières, relativement à la justice : établissement du parlement à Douai; vols et incendies; jeux de hasard; prisons des Tours-Notre-Dame.

AA. 182. (Layette.) — 17 pièces, papier.

1718-1724.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Méliand, relativement à la justice : vols et incendies; maréchaussée; soldats échappés de prison; troupe de comédiens.

AA. 183. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1672-1681.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Le Pelletier, relativement à des différends entre les échevins et St-Amé, à l'Université, aux hôpitaux, à un enfant illégitime d'un protestant, le sieur Keller, qui sera élevé dans la foi catholique.

AA. 184. (Layette.) — 58 pièces, papier.

1696-1706.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bagnols, relativement à un différend avec l'évêque d'Arras au sujet d'une procession, aux couvents, à l'Université, aux collèges, aux hôpitaux, aux maladies contagieuses, aux médecins, à l'extinction de la mendicité, au dénombrement des habitants.

AA. 185. (Layette.) — 19 pièces, papier.

1710-1716.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bernières, relativement aux couvents, à l'Université, aux professeurs de médecine et de botanique, aux hôpitaux, au dénombrement des habitants.

AA. 186. (Layette.) — 12 pièces, papier.

1718-1722.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Méliand, relativement à des troubles religieux dans la paroisse Saint-Jacques, aux couvents, à la chapelle Sainte-Marguerite, au collége public et aux réclamations de M. Lestiboudois, professeur, aux hôpitaux, aux maladies contagieuses.

AA. 187. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1675-1681.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Le Pelletier, relativement aux souffrances du commerce et à la sortie des grains.

AA. 188. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1684, 10 juillet. — Lettre adressée aux échevins de Douai par l'intendant de Breteuil, relativement à la sortie des grains.

AA. 189. (Layette.) — 72 pieces, papier.

1687-1707.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant de Bagnols, relativement aux grains, au droit d'étaple, aux corporations d'arts et métiers, à une manufacture de bouracans, aux foires et marchés, à la monnaie.

AA. 190. (Layette.) — 58 pièces, papier.

1709-1717.— Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendent de Bernières, relativement aux grains et au marché au blé, aux corporations d'arts et métiers, aux manufactures de toiles de coton, à la monnaie.

AA. 191. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1719-1724. — Lettres adressées aux échevins de Douai par l'intendant Méliand, relativement à la sortie des grains et du charbon de terre, aux portefaix, aux priviléges du sieur Balthazar, commerçant.

AA. 192. (Layette.) — 58 pièces, papier.

1669-1720. — Lettres adressées aux échevins par diverses personnes influentes relativement aux affaires de la ville en général et au maintien des priviléges, entre autres une lettre de M. Théry de Griçourt faisant ses offres de service au Magistrat, deux lettres de M. de Pollinchove annonçant que le Parlement sera établi à Douai et félicitant le Magistrat de ce qu'il est continué dans ses fonctions.

AA. 193. (Layette.) — 90 pièces, papier.

1692-1724. — Lettres adressées aux échevins par divers employés des finances, et par des greffiers des villes voisines relativement aux impôts, aux octrois et aux fermes de la ville.

AA. 194. (Layette.) — 20 pièces, papier.

1669-1724. — Lettres adressées aux échevins par divers employés et greffiers des villes voisines touchant les travaux publics, les chaussées, le curage de la Scarpe, l'hôtel de ville, les lanternes publiques.

AA. 195. (Layette.) — 22 pièces, papier.

1672-1724. — Lettres adressées aux échevins par divers greffiers des villes voisines et par des employés militaires, touchant le logement des troupes, les fortifications, les désordres commis par des soldats, les saisies sur les étrangers.

AA. 196. (Layette.) — 102 pièces, papier.

1673-1722. — Lettres écrites aux échevins par divers employés et des greffiers des villes voisines touchant les procès de la ville et des particuliers, le dénombrement de la châtellenie de Douai, la maison du gibet, des renseignements, des vols et des crimes.

AA. 197. (Layette.) — 38 pièces, papier.

1675-1746. — Lettres écrites aux échevins par divers employés et des greffiers des villes voisines, touchant l'Université, les hôpitaux, les maladies contagieuses et les médecins, des vols sacriléges, les couvents, les processions, des affaires avec l'évêque d'Arras; quelques lettres de Guy de Sève, évêque d'Arras; une lettre du cardinal de Polignac, abbé d'Anchin.

AA. 198. (Layette.) — 43 pièces, papier.

1692-1723. — Lettres écrites aux échevins par divers employés et des greffiers des villes voisines touchant les blés et la taxe du pain, les cuirs, les huiles, les retordoirs de fil, les orfèvres, les marchés.

AA. 199. (Registre.) — In-folio de 163 feuillets, parchemin. Reliure en bois recouvert de veau, avec clous et fermoirs en cuivre, désigné sous le nom de *Registre HH*.

1655-1740.— Lettres du roi d'Espagne, Philippe IV, au sujet de la commission du comte de Bruay, gouverneur; de la nomination de Jean Desmaret, lieutenant du bailli de Douai, de la publication de la paix entre la France et l'Espagne (18 mai 1660), et entre l'Espagne et l'Angleterre (24 nov. 1660). — Funérailles de Philippe IV, roi d'Espagne. — Lettres de Louis XIV et de Louis XV, des intendants, des généraux et des gouverneurs, touchant la publication de la paix entre la France et l'Espagne, le 1er juin 1668; touchant la nomination du sieur Lebret comme gouverneur, et du baron de le Loire (1) comme lieutenant de la gouvernance; touchant la publication de la paix entre la France et la Hollande, les nominations : de M. des Bonnays aux fonctions de gouverneur de la ville (2), du sieur Théry d'Oppy aux fonctions de grand bailli de Douai; de M. de Pommereuil à celles de gouverneur, de Mathieu Théry, écuyer, seigneur d'Oppy, à celles de grand bailli; touchant la naissance du duc de Berry, la paix de Savoie, la publication de la paix faite avec l'Empereur et l'Empire (19 juin 1697); touchant la collation de la chevalerie au sieur Coll, baron de Gavrelle; touchant la nomination de M. de St-Hilaire aux fonctions de commandant de l'artillerie. — Funérailles de Louis XIV. — Lettres portant nomination de M. Philippe de la Chaussée en qualité de commissaire provincial d'artillerie, du comte d'Estaing en qualité de gouverneur (3), de Nicolas Jean Bérenger en qualité de commissaire des fontes d'artillerie (4). — Lettres de maîtrise des tourneurs, des cordonniers, des savetiers, des tailleurs, des tanneurs, des cuisiniers, des boulangers, des peintres, des tonneliers, des selliers.

(1) Charles Liévin, baron de le Loire, fut lieutenant de la Gouvernance de 1691 à 1693.

(2) Le maréchal des camps Réné de Peyrousse des Bonnays fut gouverneur de la ville et du fort de Scarpe de 1679 à 1680.

(3) François, comte d'Estaing, lieutenant-général des armées du Roi, fut nommé gouverneur de la ville de Douai le 18 septembre 1718; il exerça ces fonctions jusqu'au 20 mars 1733.

(4) La famille Bérenger a dirigé la fonderie de Douai de 1696 à 1821.

AA. 200. (Registre.) — In-folio de 32 feuillets, papier ; rel. en parchemin.

1624-1672. — Lettres et réglements des gouverneurs et des échevins. — Supplique des échevins concernant le logement des gens de guerre. — Déclaration de S. A. R. touchant la garde des clefs de la ville ; — touchant la réception du serment des magistrats. — Supplique des échevins pour obtenir la diminution des impôts. — Acte concernant les droits de justice réciproques de la ville et de l'Université. — Cinq lettres ou suppliques touchant la garnison espagnole et les gens de guerre. — Extraits des statuts de l'Université de Louvain, publiés à Douai le 3 juillet 1624. — Lettre sur la sortie des marchandises. — Lettre de l'archiduc Léopold Guillaume sur les gens de guerre ; 1649. — Lettre de Don Juan d'Autriche, à son arrivée dans les Pays-Bas ; 16 mai 1656. — Lettre de l'archiduc Léopold-Guillaume, concernant les impôts et les gens de guerre ; 1656. — Id., id. ; mai 1656. — Lettre du marquis de Caracena, gouverneur-général, touchant les fortifications ; juillet 1660. — Ordonnance sur la juridiction en première instance, dans les bailliages de Lille, Douai et Orchies. — Acte par lequel deux lieutenants de l'armée du roi, Bernouille et Drouppy, font réparation pour avoir maltraité des bourgeois ; 4 octobre 1672.

AA. 201. (Registre.) — In-folio de 282 feuillets, papier ; rel. en parchemin.

1724-1727. — Registre aux lettres contenant la correspondance des échevins de Douai concernant : les troubles ; les boucheries ; l'impôt ; le moulin au brai ; les fermes au vin ; le registre à la recette et à la dépense ; le contrôle des actes de notaire ; le prix des marchandises ; la fondation de M. de Pommereuil ; le carillon du beffroi ; le pavillon des officiers ; la visite de la rivière ; les troupes suisses à Douai ; les rôles de la capitation ; les dettes du siége de 1710 ; la maison des *moyes ;* la reconstruction de Saint-Pierre ; la sanctification du dimanche ; l'Université ; le pontenage et le vinage ; la continuation des échevins dans leur charge ; la police des constructions ; les procès criminels ; le pavage de la rue Notre-Dame ; le lit de justice du 8 juin 1725 ; le mariage de Louis XV ; l'acquisition, par Lille, Douai et Orchies, des offices municipaux créés par le roi ; Mgr. de la Salle, évêque d'Arras ; la voirie ; la nomination d'un échevin régnant à la recette des chartriers ; la cloche pour l'élection des échevins ; la reconstruction de Saint-Pierre ; la tenue des États de la province ; les processions de Saint-Amé ; les comptes de M. Barbaut, avocat de la ville à Paris ; les constructions à l'école de Droit ; les Minimes ; les États de la province ; la répartition de l'impôt en 1727 ; les eaux d'Equerchin et de Planque ; le droit de joyeux avènement ; la bourse commune des pauvres.

AA. 202. (Registre.) — In-folio de 161 feuillets, papier ; rel. en parchemin.

1727-1735. — Registre aux lettres contenant la correspondance des échevins de Douai concernant : le joyeux avènement ; l'impôt sur les brasseurs ; l'accouchement de la reine ; un différend avec le commandant de place ; le pontenage de Raches ; les réglements sur la librairie et l'autorisation de faire imprimer un livre de M. Derasière ; le pont des Dominicains ; les dettes du siége de 1710 ; les exercices de la garnison ; l'opéra et la salle de spectacle ; les Minimes ; les comptes de M. Barbaut, avocat de la ville à Paris ; les plantations sur les remparts ; la continuation des échevins ; la gratuité des fonctions échevinales ; les actes de violence d'un échevin ; les règlements sur l'imprimerie ; une bande de voleurs ; les maîtrises des arts et métiers ; la procession de Péronne et celle de Douai ; l'enseignement au Collége du Roi ; les écluses de la Scarpe ; la nomination de la maîtresse de l'école des orphelines ; le changement de l'intendant de Flandre ; la mort de M. de Woorden ; les toiles ; les médecins ; l'évasion d'un dragon du régiment d'Orléans, condamné à mort ; les prérogatives des échevins des anciens et des nouveaux tours ; le meurtre d'un charpentier par les étudiants de l'Université ; les Dominicains ; la façade de l'Hôtel-de-Ville ; le logement du gouverneur ; une discussion avec le bailli pour la répartition de l'impôt ; le faucardement de la rivière.

AA. 203. (Registre.) — In-folio de 43 feuillets, papier ; demi-rel. en parchemin.

1774-1782. — Registre aux lettres contenant la correspondance des échevins concernant : les retraites des employés ; les casernes ; les finances de la ville ; l'impôt du sol pour livre ; les viandes fournies à l'hôpital militaire ; le fermier des vins ; les troupes d'artillerie et les bâtiments et fournitures militaires ; la suppression du troisième aide-major ; le logement des officiers ; les fournitures des régiments ; l'augmentation de la garnison ; le pavillon du Barlet ; les honoraires de certaines commissions de l'échevinage ; l'abonnement des droits de contrôle, insinuation, petit-scel et centième denier dans la Flandre ; les spectacles ; la perception des rentes ; un vol commis par un soldat ; le départ d'ouvriers français pour le Portugal ; l'exemption du droit d'amortissement pour les gens de main-morte faisant construire des logements d'ou-

vriers; les casernes; la capitation; les cavaliers de la maréchaussée; la cessation du vingtième denier; les lits militaires; les casernes; la continuation des magistrats dans leurs fonctions; les mendiants; la contribution patriotique; la procession du Saint-Sacrement; les bureaux du département; les Prairies du gouverneur; les rôles de la capitation; le serment exigé des professeurs de l'Université; le refus par tous les professeurs, excepté M. Delcroix, de prêter serment; une adresse à l'assemblée nationale; la fermeture des portes des églises des maisons religieuses; les prêtres insermentés; l'organisation de la garde nationale; l'établissement d'un cimetière commun.

VI. *Fêtes et cérémonies publiques; lettres de compliments ou de condoléance au Souverain, au Comte, à leurs représentants* (1).

AA. 204. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1526, 12 et 13 octobre. — Extrait de ce qui fut fait « au service Mgr. Philippe, roy de Castille, en l'église collégiale de Saint-Pierre. »

AA. 205. (Layette.) – 4 pièces, papier.

1558. — Récit des cérémonies célébrées le jour de Saint André, dans la collégiale de Saint-Pierre, pour les obsèques de Charles-Quint; — Différend à ce sujet entre le chapitre de Saint-Amé et le chapitre de Saint-Pierre.

AA. 206. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1564, 12 août et 6 septembre. — Copie d'une lettre de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, ordonnant de faire célébrer les obsèques de l'empereur Ferdinand. Récit des cérémonies célébrées dans la collégiale Saint-Amé.

AA. 207. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1568. — Cérémonies funèbres célébrées le 17 septembre en mémoire du prince Charles d'Espagne dans la collégiale Saint-Pierre, et le 14 décembre, en mémoire de la reine Isabelle, dans la collégiale Saint-Amé.

AA. 208. (Layette.) — 1 pièce et deux cahiers; papier.

1600, 10 février. — Programme et comptes de la joyeuse entrée à Douai des archiducs Albert et Isabelle. La dépense monte à 9 347 livres.

(1) Au sujet des cérémonies publiques, consulter AA 84, 85 et 199. — Les comptes du domaine de la ville (CC) offrent, aux dates indiquées dans les pièces analysées ci-dessus, de curieux détails sur les cérémonies publiques.

AA. 209. (Layette.) — 2 pièces, papier

1621, 20 juillet. — Lettre de l'infante Isabelle au comte d'Annappes, gouverneur de la province, lui mandant de faire célébrer les obsèques de l'archiduc Albert.

AA. 210. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1633, 3 décembre. — Lettres des membres du Conseil d'État annonçant la mort de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie et mandant de faire célébrer les obsèques.

AA. 211. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1649, 10 décembre. — Lettre du comte du Rœulx, gouverneur de la province, ordonnant des réjouissances publiques à l'occasion du mariage du roi d'Espagne Philippe IV.

AA. 212. (Layette.) — 66 pièces, papier.

1729-1752-1779-1781. — Dépenses faites à l'occasion de la naissance des enfants de France.

AA. 213. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1744, 11 mai. — Entrée solennelle du roi Louis XV à Douai.

AA. 214. (Layette.) — 34 pièces, papier.

1751-1775. — Dépenses à l'occasion des obsèques du roi, des princes du sang et de grands personnages.

AA. 215. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1774, 10 mai. — Dépêche du duc d'Aiguillon envoyant aux échevins la lettre par laquelle le roi Louis XVI annonce la mort de son aïeul et prédécesseur, Louis XV.

AA. 216. (Layette.) — 33 pièces, papier.

1703-1781. — Feux d'artifice, dépenses de bouche et autres frais, pour les fêtes célébrées à l'occasion des victoires gagnées par la France ou de conclusions de traités de paix.

AA. 217. (Layette.) — 33 pièces, papier.

1722-1785. — Feux de joie à l'occasion de cérémonies et de fêtes ayant un caractère politique.

AA. 218. (Layette.) — 22 pièces, papier.

1703-1776. — Dépenses faites à l'occasion de l'entrée en ville de princes, gouverneurs et intendants de la province

AA. 219. (Layette.) — 13 pièces, papier.

1747, 11 août. — Pièces relatives au service de M. le duc de Boufflers, fils de M. de Boufflers, décédé en 1711, gouverneur-général de la province; service célébré aux Dominicains par ordre du Magistrat.

AA. 220. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1514, 15 mai. — Récit de ce qui s'est passé à l'entrée à Douai de François de Melun, évêque d'Arras.

AA. 221. (Layette.) — 16 pièces, papier.

1627-1761. — Dépenses faites à l'occasion de vins d'honneur présentés par la ville à divers personnages.

AA. 222. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1681-1700.—Correspondance relative aux cérémonies publiques à l'arrivée en ville de grands personnages, à l'entrée en charge des intendants et gouverneurs, aux vœux de nouvelle année, aux félicitations et aux compliments de condoléance présentés aux représentants du roi.

AA. 223. (Layette.) — 70 pièces, papier.

1701-1721. — Réponses à des lettres de félicitation et de condoléance offrant des signatures et des autographes de personnages marquants : de la Vrillière, Le Blanc, le maréchal, la duchesse et le comte de Boufflers, Montmorency-Tingry, d'Estaing, Guy, évêque d'Arras, de Pollinchove; les intendants.

AA. 224. (Layette.) — 36 pièces, papier.

1721-1734. — Réponses à des lettres de félicitation et de condoléance offrant des autographes et des signatures de personnages marquants: Daguesseau, le duc de Bourbon, de Voerden, d'Armenonville.

AA. 225. (Layette.) — 35 pièces, papier.

1735-1739. — Réponses à des lettres de félicitations et de condoléance offrant des autographes et des signatures de plusieurs personnages marquants: de Chauvelin, de Maillebois, Orry, le cardinal Fleury, le cardinal de Polignac, le maréchal de Montmorency, François, évêque d'Arras, l'intendant de la Grandville.

III.

PART PRISE PAR LA COMMUNE DANS LA DISCUSSION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET ADMINISTRATIVES.

I. — *Assemblées des états généraux des provinces des Pays-Bas* (1).

AA. 226. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1492. — Délibération des députés des trois États des pays du duc de Bourgogne, réunis à Malines en assemblée générale, offrant les noms de soixante-et-un députés, parmi lesquels le S[r] de Molembais, Pierre Delobel et maître Philippe de la Pesle pour Lille et Andrieu de Vendeville pour Douai : après avoir rappelé ce qu'ils ont fait pour obtenir la conclusion de la paix entre le roi des Romains, l'archiduc et les États d'une part et le roi de France et son royaume de l'autre, les députés se sont engagés, pour arriver à ce résultat, à payer une somme de 60 000 écus d'or, du prix de 48 gros monnaie de Flandre la pièce, que veut bien leur prêter le duc de Saxe afin de la faire servir pour solder les hommes de guerre allemands, wallons et autres et en délivrer le pays; « le duc sera remboursé en brief temps comme aussi de dix mille écus pour la finance. »

AA. 227. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1542. (2) — Discours au nom de l'empereur (Charles-Quint) déclarant aux États-Généraux que S. M. a contremandé la diète qui était convoquée à Spire, pour défendre « les pays de par-de-çà », construire la citadelle de Cambrai qui est presque achevée et s'occuper des affaires de la contrée; elle a fait un traité de paix avec le duc de Clèves, qui promet de ne pas inquiéter les Pays-Bas et les contrées dernièrement acquises par le traité de Venloo. Elle veut faire savoir aux États combien la diète de Spire leur sera utile, que l'ennemi est presque à bout de forces et quels avantages a produits la confédération avec le roi d'Angleterre. Sa sœur, la reine régente, fera assembler les États provinciaux en février prochain pour obtenir les aides indispensables.

AA. 228. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1548. (3) — Discours lu aux États-Généraux par ordre de l'empereur (Charles-Quint), leur faisant connaître

(1) Les comptes de la ville de Douai offrent de longs et curieux détails sur les noms des députés envoyés aux États-Généraux et sur les affaires les plus importantes traitées dans ces assemblées.

(2) Ce discours a été lu dans l'assemblée des États-Généraux tenue à Bruxelles le 1[er] décembre 1542.

(3) Ce discours a été lu dans l'assemblée des États-Généraux tenue à Bruxelles en octobre 1548.

que l'empereur est retenu en Allemagne, où l'acceptation de l'intérim va amener une pacification qui sera un bienfait pour les Pays-Bas. Sa Majesté a fait assembler les États pour les remercier de leur fidélité et leur annoncer que Mgr. le prince viendra les visiter et leur faire part du mariage de Mgr. l'archiduc, roi de Hongrie et de Bohême, avec la princesse Marie, sa fille aînée. Elle rappelle en outre que, malgré la guerre, elle n'a pas voulu se servir des aides des Pays-Bas pour les charges qu'elle avait à supporter dans l'empire; elle espère que, considérant les dépenses que demandera la dot de la princesse Marie et celles qui ont été faites pour la construction des places fortes de Mariembourg, Renty, Damvillers, Lillers et autres, les États lui accorderont les sommes qui leur seront demandées (1).

AA. 229. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1557, 15 octobre. — Déclarations des *Consaulx* de Douai (2), relatives aux propositions faites dans les États-Généraux, tenus à Valenciennes, à l'entrée d'août, et à Bruxelles le 14 septembre précédent. Les députés seront chargés de prier S. M. le roi de surseoir à la demande d'aides nouvelles pour l'augmentation de l'armée; ils prieront S. M. de déclarer le nombre d'hommes nécessaires pour la défense des pays de par-deçà avec les sommes indispensables pour les entretenir; ces sommes ne doivent être octroyées qu'à la condition expresse que le paiement se fera par les députés, afin de prévenir les désordres que commettent les gens de guerre quand ils ne reçoivent pas leur solde. Quant aux propositions, les députés pourront plus facilement les connaître à l'assemblée des États-Généraux qui aura lieu le 15 octobre suivant, et ils devront alors aussitôt prendre l'avis des échevins (3).

AA. 230. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1560, 16 octobre. — Observations présentées par les États de Brabant et adoptées par les autres États touchant les propositions faites par S. M. aux États-Généraux tenus à Bruxelles le 16 août 1560. On entretiendra, l'espace de huit ans, trois mille chevaux au lieu de huit mille; l'octroi des sommes nécessaires, qui seront versées de six en six mois, se fera dans les mains des capitaines qui seront responsables et qui devront faire « monstre » de leurs troupes un mois après réception de l'argent. Les États nommeront trois commissaires et un trésorier pour inspecter ces troupes, percevoir et payer l'argent. Sa Majesté sera requise de remplacer les cavaliers étrangers, à mesure que la mort ou le licenciement les enlèveront, par des soldats des Pays-Bas. Si le « bon homme contribuant ceste ayde » avait à souffrir des cavaliers, sur sa plainte le commissaire et le trésorier défalqueraient de la somme à verser dans les mains du capitaine le montant des dommages qu'il aurait soufferts. La somme à payer par les États de Lille, Douai et Orchies est de 15,355 livres (1).

AA. 231. (Layette) — 3 pièces, papier.

1577, (oct. ou nov.) — Dénonciation anonyme contre le seigneur de Rassenghien, M. d'Assignies, chef du Magistrat de Douai, et autres. — (**1578**, janvier), Instruction donnée par les États-Généraux à Jean de Mol, seigneur d'Oetinghem, et à maître Guillaume Van der Haghen, avocat, chargés de faire une enquête à Douai. — **1578**, 17 janvier, Bruxelles. Déclaration des États Généraux faisant savoir que leur intention n'est point de faire informer contre le Magistrat, ni au sujet des opinions émises dans les *Consaulx*, mais seulement contre certains particuliers.

AA. 232. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1578, mars: du château royal de Presbourg. — Lettre de l'empereur Rodolphe II aux États-Généraux. Son principal désir eût été de voir les affaires des Pays-Bas s'arranger par des voies de douceur; les États semblaient le souhaiter ainsi que don Juan d'Autriche et le roi d'Espagne; ce qui vient de se passer à Namur et ce qui a suivi ne lui permet plus d'espérer qu'il en sera ainsi. Les États ont abandonné la foi catholique et romaine contrairement à la promesse qu'ils avaient faite à Charles-Quint en leurs lettres du 8 septembre. L'empereur leur rappelle qu'il a convoqué les congrès de Worms et de Francfort pour traiter les affaires de la Belgique; il espère que, se rendant aux ordres du roi, les États reviendront à la foi catholique

(1) Les discours qui précèdent et les délibérations qui suivent montrent les souverains faisant aux députés des villes, réunis en assemblée générale, l'exposé de situation, *le discours du trône*, qui est adressé aux assemblées délibérantes de notre siècle.

(2) On donnait à Douai le nom de *Consaulx* à un grand conseil formé des membres de l'échevinage de l'année, des membres des échevinages des années précédentes et d'un certain nombre de notables qu'on réunissait pour les affaires importantes.

(3) Cette délibération montre que les échevins, dans les questions importantes, donnaient un mandat impératif à leurs députés; ils étaient, d'ailleurs, en correspondance très-fréquente avec eux, comme le prouvent un grand nombre de lettres conservées dans les archives. — Au sujet de l'assemblée des États-Généraux de 1557, consulter AA 270.

(1) Cette délibération et la précédente montrent que les États-Généraux faisaient percevoir et distribuer, par des commis à leurs ordres, les sommes qu'ils accordaient à l'Empereur.

et à l'obéissance et qu'ils ne donneront point occasion à la guerre en prenant les armes (1).

AA. 233. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1578, 14 avril; Anvers.—Lettre de Nicolas de Le Lys, conseiller-pensionnaire de la ville de Douai et député aux États-Généraux, adressée aux échevins. Il leur dit qu'à cause de la diversité des moyens proposés par les provinces, on a trouvé bon d'examiner à part toutes les propositions et de choisir l'idée la plus générale que l'on mettra en pratique le 1er mai : ce projet, que l'on regarde comme résolu par Son Altesse et les États, est d'établir le centième du revenu sur les bonniers et les maisons. On a dit qu'il se faisait quelque « remuement de mesnage » du côté de Gravelines ; certaines lettres reçues par les députés de la Flandre assurent que ce n'est rien ; M. de la Motte se serait, pour sa personne, assuré de Gravelines.

AA. 234. (Layette.) — 1 pièce, papier ; copie du temps.

1578, 15 avril ; Augsbourg. — Extrait de la lettre de M. Hellier « aux estats généraulx escripte d'Ausburg le XVe d'apvril 1578 ». Il donne avis qu'on lève pour le roi dans le Tyrol, outre les six régiments piétons allemandes, 23 enseignes qui sont parties vers « Insburg ». L'archiduc Ferdinand sera chef de cette infanterie et il fait aussi lever mille chevaux. On dit que c'est pour aller dans les Pays-Bas au service de S. A. don Juan d'Autriche. Autres pensent que le dit archiduc part pour l'Italie où il distribuera çà et là ces régiments, pour en tirer les espagnols et les italiens qu'on enverra dans les Pays-Bas. On avait écrit que là le roi d'Espagne allait entrer en guerre avec les Turcs ; cette semaine on écrit le contraire de Malte ; des lettres de Florence et de Gênes annoncent qu'on lève en ces pays des troupes pour les envoyer en Flandre. Puisse Dieu rendre la paix aux Pays-Bas (2).

AA. 235. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1578, 18 avril ; Anvers. — Lettre de Nicolas de Le Lys, député aux États-Généraux, adressée aux échevins de Douai. Il leur apprend qu'à Gravelines, M. de la Motte garde la ville pour le Roi et la patrie et qu'il a écrit à M. de Boussu pour le prier de rester fidèle à la foi catholique conformément à la pacification de Gand : cet acte fait un grand désavantage à la cause commune. A Maestricht, les soldats ont saisi leur colonel et demandent de l'argent, déclarant qu'ils tiendront la ville pour le Roi et les États. Les États ont reçu une lettre de l'Empereur. Une *journée* doit se tenir à Tenremonde pour pacifier la Flandre, affaire dont s'occupera le prince d'Orange. On vient d'apprendre que Chimay est tombé aux mains de Don Juan d'Autriche (1).

AA. 236. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1578, 19 avril ; Anvers. — Lettre de Nicolas de Le Lys aux échevins de Douai. Depuis hier on a dressé un placart pour le maintien de la pacification de Gand, surtout en ce qui regarde la religion. Il est arrivé des lettres de M. de la Motte, qui déclare qu'il tiendra la place de Gravelines pour les États, si l'on est fidèle à la pacification de Gand, si l'on élargit les prisonniers et si l'on ne remplace point les magistrats catholiques par des personnes suspectes. D'autres lettres annoncent l'arrivée à St-Ghislain des députés du duc d'Alençon, MM. de Rochepot, des Pruneaux et de Mondoucet ; les États ont délégué, pour entrer en communication avec eux, le comte de Lallaing, le baron de Fresin, le conseiller d'État Lisfelt et Nicolas de Le Lys, (l'auteur de cette lettre) (2).

AA. 237. (Layette.) — 1 pièce, papier ; copie du temps.

1578, 19 avril ; Louvain. — Lettre de Jean de Noircarmes (baron de Selles, envoyé du roi d'Espagne), annonçant aux États-Généraux qu'il est à Louvain attendant leurs députés.

AA. 238. (Layette.) — 1 pièce, papier ; copie du temps.

1578, 20 avril ; Anvers. — Réponse des États-Généraux à Jean de Noircarmes, baron de Selles, annonçant qu'ils ont reçu sa lettre et le passeport de Don Juan ; qu'ils ont choisi Malines pour lieu de l'entrevue qu'il doit avoir avec leurs députés qu'accompagnera le comte de Boussu et lui offrent telle-assurance et *escolte* qu'il demandera (3).

(1) Cette pièce n'est pas analysée dans la *Notice chronologique des actes des États-Généraux des Pays-Bas* (1576-1585), publiée par M. Gachard. — Dans une lettre du 5 avril 1578, l'empereur Rodolphe rappelle qu'il a écrit aux États en date du 22 mars précédent.

(2) Cette pièce n'est pas mentionnée dans la *Notice chronologique des actes des États-Généraux*, de M. Gachard.

(1) Cette pièce n'est pas mentionnée dans la *Notice chronologique* de M. Gachard, où il est souvent, à cette époque, question du député de Douai, Nicolas de Le Lys.

(2) A la même date du 19 avril 1578, M. Gachard analyse, dans sa *Notice chronologique*, une Instruction des États-Généraux adressée à Philippe, comte de Lallaing, Charles de Gavre, baron de Fresin et Nicolas de Le Lys, chargés d'entrer en communication avec les représentants du duc d'Alençon.

(3) Cette lettre et la précédente ne sont pas indiquées dans la *Notice chronologique* de M. Gachard. Mais, à cette même date du 20 avril, la *Notice* analyse une instruction qui renferme des indications analogues à celles de la réponse des États-Généraux.

AA. 239. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1578, 23 avril; Malines.—Mémoire présenté par Jean de Noircarmes, baron de Selles, à M. de Boussu et aux députés des États. Deux points peuvent seuls offrir des difficultés, le départ de son Altesse Don Juan avec ses troupes, la crainte de la rigueur des placarts et du rétablissement de l'inquisition. Quand au premier, Sa Majesté s'engage à faire sortir Don Juan avec ses troupes et à remettre le commandement aux mains d'un ministre que les États nommeront d'accord avec elle, si le prince d'Orange veut bien remettre les siennes aux mains d'un prince en qui S. M. se puisse confier. Quant à l'inquisition, l'Empereur ne l'a point établie et le Roi ne le veut point davantage; les placarts, qui n'ont jamais été exécutés dans toute leur rigueur, seront adoucis. La pacification de Gand est inutile. Sa Majesté donne l'assurance que le pays sera gouverné par ses « propres naturelz moyennant qu'ils soyent catholiques »; le passé est pardonné. Faut-il s'étonner que S. M. n'ait pas voulu confirmer l'archiduc Mathias, lorsqu'il a accepté, à l'insu du Roi et de l'Empereur, une position qu'il n'est « si petit monsieur » qui voulut l'endurer. Don Juan ne restera pas dans le pays : S. M. donnera un autre gouverneur de son sang. Mais les troupes ne sortiront que quand les deux points en question seront réglés. On accorde aux États ce qu'ils ont demandé en juin 1574 et en septembre dernier. Le prince d'Orange obtiendra satisfaction pour ses biens et au sujet des dommages qu'il a soufferts (1).

AA. 240. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1578, 25 avril; St-Ghislain. — Lettre de Nicolas de Le Lys aux échevins. Les ambassadeurs du duc d'Alençon sont encore à Mons; mais demain sans doute ils arriveront à Saint-Ghislain pour négocier et ainsi l'on pourra être utile « à ceste pauvre désolée et habandonnée patrie ». Les négociations avec le baron de Selles sont rompues. On assure que les soldats de Philippeville ont défait cinq compagnies d'espagnols et pris sur la Meuse trois bateaux qu'on menait à Mariembourg. Nicolas de Le Lys demande s'il doit encore rester ou si l'on enverra un autre député; « il lui fasche de vivre en Anvers ou les despens sont au double plus chers que à Bruxelles. »

AA. 241 (Layette.) — 1 pièce, papier ; copie du temps.

1578, 25 avril; Anvers. — Lettre écrite au nom des États-Généraux à M. de Steenbeke, gouverneur de la province. Comme Don Juan et ses « adhérents, ennemys mortelz de la patrie », tâche de surprendre les places fortes du pays, Son Altesse (l'archiduc Mathias) a fait venir les *reytres;* pour les payer, il faut mettre partout à exécution les « moyens généraulx ». Prière d'agir en conséquence auprès des États de la province (1).

AA. 242. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1578, 26 avril; Maëstricht.—Lettre écrite aux États-Généraux par Guillaume de Hornes; il leur fait connaître que pour apaiser son régiment qui s'est mutiné, il lui faudrait de quoi lui donner la solde; il demande l'argent nécessaire.

AA. 243. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1578, 10 mai; Anvers.— Lettre de Nicolas de Le Lys aux échevins de Douai, leur disant qu'il a présenté l'acte « d'accord des moyens généraux » (2) au nom de la ville, et qu'il a été accepté par Son Altesse et les États (3).

AA. 244. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1578, 11 mai; Anvers. — Délibération des États-Généraux déclarant, en vertu de l'article 10 de la *Pacification de Gand*, que le prince d'Orange et autres seigneurs, rentrés en possession de leurs biens, nommeront les receveurs et autres officiers de ces biens, sans que l'on ait égard aux collations faites par le duc d'Albe et ses successeurs (4).

AA. 245. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1578, 20 mai; Anvers. — Lettre des États-Généraux aux échevins de Douai, pour leur dire que les négociations avec le duc d'Anjou, au sujet des secours qu'il fournirait,

(1) M. Gachard a analysé cette pièce dans sa *Notice chronologique*, d'après le *Recueil de la Chambre des Représentants*, t. II, f. 13, et d'après les *Actes des États de Hainaut*, t. VI, f. 22.

(1) Cette lettre et les suivantes ne sont pas mentionnées dans la *Notice* de M. Gachard.

(2) Par *moyens généraux* on entend des droits levés sur les revenus et les marchandises. La déclaration des États, analysée par M. Gachard, dit qu'ils devaient être établis, pour le terme de trois mois, à partir du 1er mai 1578, sur les vins, les cervoises, la chair, le sel, le poisson, le hareng, consommés dans le pays; sur les merceries, sayetteries et draps fabriqués dans le pays; sur le port des draps de soie; le centième denier du revenu des maisons et terres; deux centièmes du revenu des rentes héritières hypothéquées sur les domaines royaux et les villes et communautés; deux centièmes des pensions et rentes viagères; deux patards au tonneau de bière valant plus de vingt patards.

(3) Une lettre des États-Généraux portant la même date du 10 mai 1578, dit que Nicolas de Le Lys, le conseiller-pensionnaire de Douai, était alors à Bruxelles. La lettre que nous analysons constate sa présence à Anvers.

(4) M. Gachard a analysé cette délibération d'après les *Actes des États de Hainaut* et d'après un registre des Archives de Gand.

n'ont pu aboutir jusqu'ici ; le but des États a été de mettre « le pays hors des misères et calamitez » (1).

AA. 246 (Layette). — 1 pièce, papier.

1578, 31 mai ; Mons. — Lettre des États du pays et comté de Hainaut aux échevins de Douai, disant qu'ils n'ont point la pensée de se retirer de l'union des États-Généraux, et qu'ils ont toujours protesté qu'ils veulent maintenir la *pacification de Gand*. Ils les prient de les secourir et de tenir la main à ce qu'on passe outre avec le duc d'Anjou, puisque ce serait ramener la tranquillité dans le pays.

AA. 247. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1578, 10 et 12 juin. — Quatre lettres et suppliques relatives au sieur de Rassenghien, arrêté par Ryhove, à Gand, où il était allé, par ordre des États-Généraux, assister à l'assemblée des États de Flandre, et détenu prisonnier depuis sept à huit mois ; détails sur l'arrestation (2).

AA. 248. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1580, février et mars. — Lettres de Floris Van der Haer (3), J. de Hennin et Denis Le Guillebert, députés auprès des États des provinces réconciliées, adressées aux États de Lille, Douai et Orchies. Le comte de Lallaing et S. Exc. le comte de Mansfeld demandent de l'argent pour la solde des troupes et autres dépenses; M. de la Motte est blâmé pour avoir établi des impositions; M. de Montigny sera envoyé auprès de Sa Majesté, en Espagne ; récit d'une entrevue de M. de Lallaing et de Floris Van der Haer avec le Prince de Parme.

AA. 249. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1592, 2 novembre et décembre ; Douai. — Lettre des échevins de Douai et de ceux d'Orchies à leurs députés aux États d'Arras, leur disant d'agir comme bon leur semblera au sujet du « chariot d'argent » nouvellement prétendu.

AA. 250. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1593, 21 et 23 juin ; Lille. — Lettre des échevins de Lille aux échevins de Douai concernant le rapport de leurs députés aux États de Malines, les sommes prêtées par le duc de Saxe, les aides, et un sieur Martelot qui a commis divers crimes lorsque les gueux régnaient.

AA. 251. (Layette.) — 17 pièces, papier.

1600 et **1619**. — Lettre de Philippe de Broide, député aux États-Généraux, aux échevins de Douai. Il se plaint de ce que les États de Brabant retardent la réunion des États-Généraux. Il a sollicité les députés de Lille et de Tournai au sujet des recrues. On dit à Bruxelles que le roi de France s'est emparé de Bourg en Bresse et de Chambéry et que les Italiens font une ligue contre lui. Une autre lettre trace l'esquisse d'une séance des États; plusieurs questions ont été vivement débattues. — Droits d'étaple en 1619 ; pièces relatives aux prétentions du roi d'Angleterre au sujet d'obligations donnée par les États-Généraux des Pays-Bas.

AA. 252. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1627, octobre. — Résolutions particulières des États de Hainaut, de Brabant et de Flandre; résolutions des Etats-Généraux, en réponse à la proposition faite par le marquis de Leganez, le 9 octobre 1627. Les États adoptent l'union proposée par Sa Majesté, à condition que tous les royaumes et provinces y consentent. Ils demandent que les États se réunissent deux fois par an ; qu'ils ne soient pas chargés à cause des troupes plus nombreuses que le Roi y entretient, mais qu'il en soit comme au temps de Charles V. Les soldats devront être choisis dans le pays, que les Rois d'Espagne ont appelé la *fidélité même*. Maintien des droits des gouverneurs et des magistrats, relativement aux gens de guerre et à leur jugement. Déterminer quelle part la Castille doit fournir pour les Indes et ce qu'il faut entendre par Indes occidentales et aussi Léon et Navarre. A ces conditions, l'Union existera pour 15 ans.

AA. 253. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1632-1633, Bruxelles. — Noms des députés convoqués à Bruxelles le 7 septembre 1632. Sommaire de ce qui s'est passé jusqu'au 6 octobre. Vérification des pouvoirs. Lecture des remontrances de chaque province et exposition de ces remontrances. Les Etats obtiennent de pouvoir envoyer des députés pour traiter eux-mêmes de la paix

(1) Cette pièce est analysée dans la *Notice* de M. Gachard, d'après la même lettre adressée par les États aux échevins de Gand, comme à tous les États de province.

(2) Durant une partie de l'année 1578, Ryhove, créature du prince d'Orange, remplit les villes de Gand et de Bruges de troubles et de violences.

(3) Floris Van der Haer, chanoine et trésorier du chapitre Saint-Pierre de Lille, connu par des ouvrages relatifs aux sciences ecclésiastiques et par d'importants travaux historiques sur Lille et les Pays-Bas, fut chargé par le magistrat de Lille de réclamer auprès des États-Généraux et du gouvernement de Bruxelles. Les lettres qu'il écrivit à cette occasion, conservées aujourd'hui dans les archives communales de Lille et de Douai, offrent de curieux renseignements. M. Le Glay s'était proposé de les publier ; le projet n'a pas été mis à exécution.

avec la Hollande. Départ et retour de ces premiers députés, accueillis favorablement par le prince d'Orange. Envoi de sept autres députés, parmi lesquels le conseiller-pensionnaire de Broide, pour s'occuper de la trève. Trois lettres relatives à la demande faite au Roi de pouvoir traiter avec l'ennemi, et au secret des délibérations contre lequel protestent les députés de Lille, Douai et Orchies.

AA. 254. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1633, janvier, février et mars; Bruxelles. — Lettres et rapports de Philippe de Broide, Henry de Haynin, J. de Wasquehal et Adam Rogier, députés des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, aux États-Généraux. Les délibérations du mois de janvier ont été tenues secrètes. Le duc de Bournonville paraît consentir à l'annulation de la vente de Coutiches. Réclamations pour l'entrecours des monnaies entre la France et la Flandre Wallonne. Délibérations au sujet de la trève avec la Hollande durant près d'un mois; départ des députés. Pièces de vin à offrir et dons de nouvel an.

II. *Assemblées des états des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies* (1).

AA. 255. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1433, 21 mai. — Vidimus par Bauduin de Lannoy dit le Bègue, seigneur de Molembaix, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il rappelle la promesse qu'il avait faite aux États des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies qui lui avaient accordé des aides pour ses plaisirs et ses affaires, de décharger le pays du logement des gens de guerre.

AA. 256. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1488. — Lettres adressées aux échevins de Douai pour leur rendre compte de la réponse faite par Maximilien, roi des Romains, et l'archiduc Philippe aux députés envoyés à Béthune, afin de traiter de la réformation de la paix faite en 1482. Ils demandent que le roi de France consente à la paix pour tous les États soumis au Roi et à son fils. Au sujet des différends avec « ceulx de Flandre », ils consentent à les porter devant la justice du roi de France, leur souverain, et à faire retirer les gens d'armes des frontières, pourvu que le roi de France agisse de même. Quant à la demande que font les états des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, de faire un traité particulier avec le roi de France, s'il n'y a pas un traité pour toutes les provinces soumises au roi des Romains et à l'archiduc, ceux-ci croient fermement que, quand les États auront bien pensé à cette résolution, ils renonceront « à si honteux et dommageaible traictié » (1).

AA. 257. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1488, 21 novembre; 17 décembre; Lille. — Quatre lettres de Thomas de la Pappoire, député aux états des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, pour rendre compte aux échevins des négociations que ces États font par eux-mêmes avec Philippe de Crèvecœur, maréchal de France, pour traiter de la paix avec le roi de France et faire publier le traité de 1482; procès contre les Frères-Prêcheurs.

AA. 258. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1488, 14 décembre; Wavrin. — Vidimus par le chapitre de St-Amé, en date du 21 déc. 1488, du traité conclu entre les états de Lille, Douai et Orchies et Philippe de

(1) L'institution des états des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, ou de la Flandre-Wallonne, semble devoir remonter au commencement du XIVe siècle. Les membres de ces États étaient le magistrat de Lille, les députés du magistrat de Douai, ceux du magistrat d'Orchies et les quatre seigneurs hauts-justiciers des châtellenies, le baron de Phalempin, le baron de Cysoing, le seigneur de Wavrin et le seigneur de Comines, qui étaient représentés aux assemblées des États par leurs baillis. Les magistrats de Lille, Douai et Orchies, qui formaient les trois premiers membres, représentaient les villes; les baillis, qui représentaient les campagnes, formaient le quatrième membre. Après 1668, les baillis eurent la préséance. Les questions dont s'occupaient principalement les États, étaient le vote, l'assiette, la répartition et parfois l'emploi des impositions. Toutes les terres et tous les habitants y contribuaient; le clergé et la noblesse paraissaient exempts des impôts votés par les États; mais ils y contribuaient en réalité puisque, chaque année, après le vote, le gouverneur des villes et châtellenies convoquait les délégués des nobles et des ecclésiastiques et leur demandait quelle part ils voulaient prendre dans le subside voté par les États pour les villes et les campagnes. Cette demande, qui n'était jamais refusée, était la seule intervention des classes privilégiées dans les affaires publiques. L'influence, dans la Flandre-Wallonne, appartenait d'abord aux représentants de la bourgeoisie et ensuite aux quatre seigneurs représentant les intérêts des villageois et des possesseurs de fiefs. Aussi, à la dernière heure de la monarchie, lorsque, dans toute la France, la bourgeoisie réclame contre les privilèges de la noblesse et du clergé, dans la Flandre-Wallonne c'est le clergé et la noblesse qui réclament contre l'influence des états et demandent qu'à l'avenir les membres de ces assemblées ne soient plus les seuls représentants de la province chargés de régler l'emploi des subsides et les intérêts du pays. — Voy. *Histoire des etats de Lille,* par M. de Melun.

(1) Cette lettre et les suivantes montrent les États de Lille, Douai et Orchies, concluant des traités qui stipulaient la neutralité pour les villes et châtellenies, durant les guerres que se faisaient les souverains dont elles relevaient. Cette neutralité ne put être obtenue que difficilement et malgré l'opposition de Bauduin de Lannoy, gouverneur de la province.

Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, maréchal de France, lieutenant-général du Roi en Artois et en Picardie. Philippe de Crèvecœur ayant reçu les villes et châtellenies *à tous les points* du traité d'Arras conclu en 1482, celles-ci s'engagent à conserver la neutralité dans les guerres qui ont éclaté entre le roi des Romains et l'archiduc Philippe d'une part et de l'autre les trois membres de Flandre, le prince de Clèves et ceux de Louvain, de Bruxelles et Nivelles soutenus par le roi de France, leur souverain. Lorsque l'on traitera de la paix, les villes et châtellenies enverront leurs députés à la réunion faite à ce sujet et elles y seront comprises avec le pays de Flandre en général.

AA. 259. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1488, 17 décembre; Béthune. — Lettres de Philippe de Crèvecœur, portant que les signataires du traité de Wavrin pourront, en vertu d'un article oublié dans ce traité, jouir de leurs biens sequestrés.

AA. 260. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1488, 20 décembre; Béthune. — Instrument donné par deux notaires apostoliques en présence des députés des états de Lille, Douai et Orchies, qui étaient, pour Douai Thomas de la Papoire et Jehan Boudet écuyer, constatant qu'en l'église collégiale de Saint-Barthélemy, Philippe de Crèvecœur a juré d'observer et faire observer le traité d'Arras signé en 1482 et l'appointement particulier conclu entre le Roi et les états des villes et châtellenies le 14 décembre 1488.

AA. 261. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1488, 20 décembre; Lille. — Lettres des échevins de Lille, annonçant et envoyant aux échevins de Douai les lettres qui seront portées à M. de Clèves et à ceux de Flandre, au sujet de la paix de Wavrin, et les priant de les sceller.

AA. 262. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1488, 24 septembre et 21 décembre, Anvers; **1489**, 12 janvier, Amsterdam. — Deux lettres de Maximilien, roi des Romains, accordant aux échevins de Douai l'autorisation de consentir au traité de Wavrin conclu entre le roi de France et ceux de la ville de Lille pour les États, et chargeant Philippe de Contay, seigneur du Forest, capitaine de la ville, de leur dire ses intentions, en le priant de veiller à la garde de la ville. — Deux autres lettres et une instruction relatives au même traité.

AA. 263. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1491 (v. st.), 18 janvier; Malines. — Mandement de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc son fils avertissant les commis des domaines et finances qu'ils ont fait remise à la ville de Douai pour trois ans de 800 l. de 40 gros, part qu'elle doit payer dans l'aide votée par les États de Lille, Douai et Orchies, parce qu'elle est chargée de 24 000 l. et plus de dettes, occasionnées par les fortifications, etc. — Lettres analogues du même Maximilien faisant remise de la moitié d'une aide de 500 liv.; 1er décembre 1492.

AA. 264. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1493, 12 juin; Malines. — Lettre de Maximilien aux «président et gens des comptes», leur ordonnant de faire l'assiette de diverses sommes votées par les États de Lille, Douai et Orchies, au sujet de la paix conclue avec la France, du voyage fait par le comte de Nassau en France et de la solde donnée par le duc de Saxe aux gens de guerre.

AA. 265. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1530, 13 juin; Lille (1). — Résolution prise par les états de Lille, Douai et Orchies. Le comte d'Isenghien, gouverneur de la province, ayant demandé un subside extraordinaire de 200 000 florins pour solde de gens de guerre originaires du pays, les États remontrent que l'aide de 100 000 florins qu'ils viennent de voter épuisera déjà le pays ruiné par la cessation du commerce qu'ont détruit les guerres. Toutefois, ils accorderont 60 000 florins payables en six mois; mais ils demandent de pouvoir lever des subsides dans les terres exemptes et enclavées ou adjacentes, comme Haubourdin, le Blaton, la juridiction de Saint-Amé près la porte Morel et autres lieux dénommés.

AA. 266. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1540 (v. st.), 6 mars; Binche. — Lettre de Marie, reine de Hongrie, aux président et gens de la chambre des comptes de l'empereur à Lille; elle rappelle qu'en 1537 les députés des états des villes et châtellenies de Lille et Douai ont voté la somme de 2 000 livres de rente héritable pour la solde de l'armée, à condition de pouvoir se rembourser sur leur part d'aide durant les six années suivantes; elle demande que Lille et Douai retardent le

(1) Cette date, exprimée en toutes lettres dans la copie, doit être fautive, nous pensons qu'il faut y substituer 1580. En effet, Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien, fut fait comte d'Isenghien par Philippe II et gouverna la province de 1566 environ à 1584. L'écriture de la pièce nous dénonce également la fin du XVIe siècle.

rachat des rentes pour ces deux dernières années et en paient le cours à l'État; accordé par les députés de Lille et Douai, le 18 mars 1540.

AA. 267. (Layette.) — 1 pièce, papier; copie du temps.

1543, 23 septembre; Diest. — Lettre de l'empereur Charles-Quint demandant aux États de Lille, Douai et Orchies, une aide de 12 000 livres pour la solde des gens de guerre, une autre aide aussi de 12 000 livres pour les garnisons, et le dixième du revenu de tous biens immeubles et du gain des marchands « ayant mil livres une fois en marchandises », selon la demande faite aux États-Généraux le 1er déc. 1543, avec autorisation pour la ville de vendre des rentes, de faire emprunts ou établir assiette capitale (1).

AA. 268. (Layette.) — 1 pièce, papier.

Sans date; **1542** ou **1543**.) — Exposé de situation et demande d'aides lu au nom de l'empereur Charles-Quint; l'empereur, dans son affection pour les pays de par deçà, n'a point voulu se servir des aides pour la guerre d'Allemagne; il a employé une partie du subside ecclésiastique pour ces pays et a défendu leurs frontières avec ses armées; il demande aux États une somme de 30 000 livres par an pour quatre ans et demi (2).

AA. 269. (Layette.) — 5 pièces, papier; 2 sceaux.

1555, septembre et octobre. — Lettres de Charles-Quint et de Marie, reine de Hongrie, convoquant les états de Lille, Douai et Orchies pour assister, le 14 octobre, à la réunion des États-Généraux, dans laquelle S. M. impériale transmettra à son fils le gouvernement des pays de par deçà (3); la ville de Douai revendique, contre l'opinion de Lille, le droit de recevoir à Douai le serment du nouveau prince et obtient gain de cause; formule de ce serment.

(1) En établissant cet impôt du 10e du revenu des biens immeubles et du 10e du revenu des marchands ayant au moins dix mille florins en marchandises, la régente Marie de Hongrie avouait elle-même que cette demande était *étrange et nouvelle*. Aussi plusieurs provinces déclarèrent ces impôts attentatoires aux priviléges et mortels au commerce. Voyez Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*; t. VIII, p. 50 et 51.

(2) M. de Melun dit avec beaucoup de vérité dans son travail sur les *États de Lille* : « Si Charles-Quint avait demandé beaucoup d'argent aux États, il leur avait reconnu en échange de grandes libertés et avait ainsi payé en bonne monnaie les subsides dont il avait fait un si fréquent usage. »

(3) Cf. Gachard, *Analectes belgiques*, 70-72.

AA. 270. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1557-1558. — Billet offrant la quote-part de la ville de Douai dans les 100 000 florins accordés au Roi par les États de Lille, Douai et Orchies en avril 1558; détail des dépenses faites par Jacques de Bacquehem, Michel Robault et François Dubois, députés par la ville aux États-Généraux de Bruxelles et de Valenciennes où fut accordée l'aide novennale.

AA. 271. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1559, 25 et 27 avril; Bruxelles. — Deux lettres adressées aux États de Lille, Douai et Orchies par le roi Philippe II et par Emmanuel Philibert, gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, pour les engager à conserver, comme receveur des aides, Philippe Hangouart, « que certains prétendent ne s'être pas léaument porté au dit estat de receveur. »

AA. 272. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1562, avril et août. — Délibération des Etats de Lille, Douai et Orchies, déclarant que toutes les terres exemptes et enclavées, ainsi que les gens d'églises, nobles et autres privilégiés, excepté ceux qui seraient sous les armes, doivent contribuer à l'aide comme ils l'ont fait en 1551 et 1554; mais « pour ceste fois » les gens d'église, nobles et privilégiés ne seront pas compris dans l'impôt; 17 août 1562. — Lettres des échevins de Mortagne attestant que le receveur du vinage de cette ville, perçoit les droits conformément à un ancien cartulaire de Château-l'Abbaye; des notes contradictoires prouvent que les droits perçus sont plus élevés; 24 avril 1562, après Pâques. — Contingent de la ville de Douai.

AA. 273. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1569, 9 juin; Lille. — Lettre des baillis des quatre haut-justiciers des châtellenies et des échevins et Conseil de la ville de Lille, convoquant les échevins et Conseil de la ville de Douai à l'assemblée des États qui se réunira le 14 juin.

AA. 274. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1570, vendredi 21 juillet. — Résolution des États de Lille, Douai et Orchies, s'engageant, conformément à la demande de M. le baron de Rassenghien, gouverneur des villes et châtellenies, à offrir « à l'épouse du Roi leur future reine » (Anne-Marie, fille de l'empereur Maximilien II), pour sa joyeuse venue, un présent de tapisseries, linges et autres meubles, d'une valeur de 8 000 florins de 40 gros.

AA. 275. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1570, 8 novembre; Lille. — Lettre adressée aux échevins de Douai par les représentants des États pour leur annoncer que le clergé et les habitants des terres enclavées s'efforcent d'obtenir l'exemption de leur part dans les aides, en payant une somme à l'État, et les engager à envoyer un député en cour.

AA. 276. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1571. — Cinq lettres des États, des échevins de Lille et des députés de Douai relatives aux représentations faites au duc d'Albe sur les maux qui résulteraient de l'exécution de l'ordonnance, par laquelle il établit une imposition du dixième sur les denrées et marchandises et un droit fixe du vingtième sur les ventes des immeubles et à d'autres questions traitées dans la réunion des États en 1571.

AA. 277. (Layette.) — 13 pièces, papier.

1572. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, acceptant l'offre de 17 000 livres faite par les États pour le traitement du duc de Medina-Cœli; compte du voyage fait en Espagne par les députés Jean Rubus, François de Haynin, Paul de Haultmontreuil, Antoine Muyssart, Jean Desfontaines et Augustin Desprets, pour réclamer contre l'impôt du 10ᵉ et du 20ᵉ denier sur la vente des biens, meubles et immeubles; lettres des échevins au sujet de l'audition de ce compte et des aides (1).

AA. 278. (Layette.) — 19 pièces, papier.

1587-1590.— Pièces relatives à un procès qui eut lieu entre les états de Lille, Douai et Orchies et M. Jean Lautens, conseiller, au sujet d'une aide de 60 000 livres octroyée par les États en 1575 et de vins fournis aux députés.

AA. 279. (Layette.) — 8 pièces; 2 parchemin avec 3 sceaux, 6 papier.

1577-1589. — Difficultés au sujet des emprunts faits par les échevins de Douai et les états de Lille, Douai et Orchies, pour fournir leur quote-part dans les sommes de 200 000 et de 600 000 livres votées par les États-Généraux, réunis à Bruxelles, afin d'obtenir la sortie des Espagnols.

(1) On sait que les troubles éclatèrent surtout à cause des impôts du droit fixe du vingtième sur les immeubles et de l'imposition du dixième sur les denrées et marchandises, que le duc d'Albe voulait, en violation des priviléges, lever dans les Pays-Bas sans le concours des États qui avaient refusé à deux reprises de voter ces impositions ruineuses.— Les treize pièces du N° 277 offrent l'un des plus curieux épisodes de l'histoire des états des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

AA. 280. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1578. — Lettre de l'archiduc Mathias à M. de Steenbecque, gouverneur de la province, au sujet de l'aide à demander aux États pour la solde des troupes; délibérations des échevins de Douai envoyée aux états de Lille, Douai et Orchies au sujet de la demande d'une aide de 550 000 florins.

AA. 281. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1579, 24 août; Hauterive. — Lettre d'Emmanuel de Lallaing aux états de Lille, Douai et Orchies, les priant de remettre à M. d'Allennes « une bonne et notable somme » pour la solde de la garnison de Menin. — Lettres des États de Lille du 27 août aux échevins de Douai, les informant qu'avec 4 000 florins on pourrait contenter ces « soldars » pour quinze jours ou trois semaines.

AA. 282. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1593, 12 et 20 janvier.— Deux lettres, l'une de Pierre-Ernest de Mansfelt, lieutenant-général et capitaine-général de la province, datée de Bruxelles, et l'autre des échevins de Lille, au sujet de l'aide de 150 000 florins votés trois ans auparavant par les états de Lille, Douai et Orchies.

AA. 283. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1593, septembre et octobre. — Trois lettres, dont une du comte de Mansfelt, datée de Bruxelles, 2 octobre 1593, au sujet des réclamations faites par les États contre les « charriots en nature » que le pays devait fournir pour l'armée « du secours de la ligue ».

AA. 284. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1599, février, et **1600**, novembre.—Lettres de Robert Leclercq, commis du receveur Wissonne, réclamant la part d'aide, votée par les États, que doivent payer les échevins de Douai.

AA. 285. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1602, janvier, mai, juillet. — Autres lettres de réclamations pour l'aide votée en 1601 et au sujet de droit de *nouvel acquest*.

AA. 286. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1603, 12 février et 6 juin.— Instruction des archiducs Albert et Isabelle au baron de Billy, gouverneur de la province. Les ennemis rebelles mettent « le secq et le verd » pour nous courir sus; demande de 25 000 florins aux états de Lille, Douai et Orchies qui doivent être convoqués le 25 février 1603. Lettre des mêmes acceptant, avec les conditions des États, les 20 000 florins votés le 21 avril.

AA. 287. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1605, 2 avril. — Lettre des employés des finances de Bruxelles écrite aux états de Lille, Douai et Orchies, au sujet de l'entretien des troupes du comte de Boussu et des rations exigées par divers capitaines. Autre lettre de Thomas Lemaire, député aux États, au sujet du logement des troupes.

AA. 288. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1606. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, du comte d'Annappes et des États, au sujet de la convocation desdits États et des matières qui doivent y être traitées : résolution prise le 9 mars 1606 d'insister pour que les États puissent lever tel impôt qu'il leur plaira afin de satisfaire à l'aide, comme ils l'ont obtenu précédemment.

AA. 289. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1607, 8 juin et 20 juillet. — Une résolution du Magistrat de Douai et deux délibérations des états de Lille, Douai et Orchies, accordant à Son Altesse une somme de 64000 florins durant les huit mois de trève, à condition d'être déchargés du logement des troupes qui foulent les paysans; octroi de cette somme, malgré le refus d'accepter la condition. Deux lettres relatives au paiement de cette aide. Quatre pièces relatives à cette aide et au logement des gens de guerre ; janvier 1608.

AA. 290. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1609, 2 juin et 16 juillet. — Deux lettres des échevins de Douai, l'une au comte d'Annappes, gouverneur, l'autre aux échevins de Lille, réclamant pour que l'aide de 82000 florins votée par les Etats soit répartie d'après l'usage ancien.

AA. 291. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1615, octobre et novembre. — Lettre de convocation pour les États ; instruction des archiducs au comte d'Annappes lui mandant de demander aux États, qui s'assembleront le 6 octobre 1615, la continuation de l'aide de 15000 florins, nécessaire pour solder les gens de guerre et pour maintenir les villes et châtellenies dans la trève dont elles jouissent, qui ressemble à une vraie paix; lettre des échevins qui autorisent leurs députés à porter à 15000 l'aide de 14000 florins.

AA. 292. (Layette.) — 1 pièce, papier.

(Sans date); (1617). — Lettre d'acceptation par LL. AA. Albert et Isabelle de l'aide de 15000 florins votée par les États et par les ecclésiastiques et les nobles, à condition qu'outre les moyens courants les États pourront lever deux patars au lot de vin et cinq patars à la rondelle de bière.

AA. 293. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1618. — Délibération des États de novembre 1617 et février 1618, accordant une aide de 13000 florins au lieu de 15000, « à cause de la povreté et misère de la province, de la maladie contagieuse et de lempeschement du commerce et trafficq » ; acceptation par LL. AA. Lettres relatives aux droits de non-confiscation, et correspondance des députés de la ville Louis de Moncheaux et Pierre de Broide.

AA. 294. (Layette.) — 11 pièces, papier.

1619. — Résolution des États avec lettres de convocation, observations et réponses du gouverneur, au sujet de diverses affaires, parmi lesquelles la construction d'une maison dans laquelle les baillis des quatre haut-justiciers se réunissent pour traiter de leurs affaires.

AA. 295. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1620 et **1622.** — Résolution des États qui accordent l'aide demandée ; lettre au sujet d'une dépêche qui réclame une dette due par les États-Généraux à Notre-Dame de Montaigu.

AA. 296. (Layette.) — 19 pièces, papier.

1623. — Pièces diverses relatives à la délibération des États qui accordent l'aide de 20000 florins, à condition de pouvoir employer, pour les recouver, les moyens ordinaires.

AA. 297. (Layette.) — 23 pièces, papier.

1624. — Cahiers des États, avec pièces à l'appui, au sujet de l'aide et d'un subside extraordinaire de 50000 florins, votés par les États qui contribuent aux frais du transport des vivres pour les troupes qui assiègent Bréda.

AA. 298. (Layette. — 36 pièces, papier.

1625. — Cahiers des États avec pièces à l'appui. Délibération des 1er et 2 décembre par laquelle les États accordent une aide de 200000 florins, quoique « leurs » moyens soient excessivement épuisés et affoiblis par le » passaige de gens de guerre et tristes accidents survenus, » tant par les maigres récoltes de grains, maladies conta- » gieuses, cessation de commerce causée par les guerres. »

AA. 299. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1626. — Cahiers des États, avec pièces à l'appui.

Délibération du 14 décembre 1626, par laquelle les États à qui on demandait une aide de 25 000 florins par mois, accordent une aide de 100000 florins pour six mois, « considéré l'état des affaires et l'amour et affection que » Sa Majesté et ses prédécesseurs ont toujours montré si » généreusement pour la cause de Dieu et la conservation » de leur très-fidels vassaux et subjets. »

AA. 300. (Layette.) — 23 pièces, papier.

1627. — Cahiers des États, avec pièces à l'appui. Délibérations des 8 et 9 mars, par laquelle les États accordent une nouvelle aide de 100000 florins pour six mois; du 5 août par laquelle est voté un subside de 50000 florins afin d'empêcher les machinations couvertes « des Anglois » ; du 14 décembre, par laquelle est accordée une aide de 200000 florins.

AA. 301. (Layette.) — 30 pièces, papier.

1628.— Cahiers des États avec lettres et pièces diverses au sujet des délibérations du 21 août, du 20 et 21 novembre, et du 12 décembre, qui accordent chacune 40000 florins, au lieu de 80000 demandés par Son Altesse.

AA. 302. (Layette.) — 23 pièces, papier.

1629. — Cahiers des États, avec pièces à l'appui. Délibération qui accorde 100000 florins pour demi-année, et un subside de 50000, qui seront employés à secourir la ville de Bois-le-Duc, assiégée par les rebelles.

AA. 303. (Layette.) — 54 pièces, papier.

1630. — Cahiers des Etats, avec pièces à l'appui. Délibérations de janvier, par lesquelles les États, « violentant leurs forces », accordent un subside de 100 000 florins pour demi-année, et du 13 septembre accordant 60000 florins.

AA. 304. (Layette.) — 33 pièces, papier.

1631. — Cahiers des États, avec pièces à l'appui. Délibérations du 20 janvier, du 7 août et du 30 décembre, accordant chacune 100 000 florins pour demi-année, et du 17 juin accordant un subside extraordinaire de 70000 florins, « quoique les provinces ne soient qu'une poignée de terre, comparativement aux autres ».

AA. 305. (Layette.) — 44 pièces, papier.

1632. — Cahiers, avec pièces à l'appui. Délibération du 18 juin, accordant 100 000 florins pour une demi-année, et du 10 février accordant 80000 florins.

AA. 306. (Layette.) — 73 pièces, papier.

1633. — Pièces diverses avec résolutions des États, accordant, le 16 mars, 100 000 florins; en juin, 80 000 florins; « malgré les charges de la maladie contagieuse » qui fait grands ravages, et bien que la ville de Douai » doive se trouver fort endommagée par la distraction des » terres de Coutiches et Auchy de la gouvernance d'illecq, » pour ressortir immédiatement au Conseil de Flandre; » les habitants de ces localités n'étant plus obligés d'aller » à Douai pour leurs affaires en justice, ne s'y rendront » plus pour achapts et provisions » ; le 10 juillet et le 19 décembre, encore deux sommes de 100 000 florins.

AA. 307. (Layette.) — 72 pièces, papier.

1634 et **1635.** — Pièces diverses relatives aux délibérations du 28 mai, du 6 janvier et du 30 décembre, accordant chacune une aide de 100 000 florins, et de juin 1635, octroyant 40 000 florins, « en considération de ce que l'en- » nemi vient de faire une irruption en Brabant avec une » puissante armée. »

AA. 308. (Layette.) — 29 pièces, papier.

1636-1637. — Pièces diverses relatives aux délibérations d'avril, du 27 janvier et du 12 juin, accordant 100000 florins, quoique le Roi ait manqué à sa promesse d'éviter à la châtellenie les logements militaires; le 6 mai 1637, 80000 florins; le 4 décembre suivant, 150 000 florins, à condition que les villages et villes de la châtellenie soient exempts du logement des gens de guerre, à l'exception de Douai qui doit être muni d'une garnison en état de repousser l'ennemi.

AA. 309. (Layette.) — 67 pièces, papier.

1638 et **1639.**— Pièces diverses relatives aux délibérations de mars, accordant 80000 florins, d'avril, accordant 90000 florins, de décembre 100000, d'avril 90000, de juillet 100000, de décembre 100000, afin d'éviter les outrages, pillages et dévastations des troupes de passage, et pour que le Roi puisse se préparer à la guerre contre deux puissants voisins.

AA. 310. (Layette.) — 35 pièces, papier.

1632-1640.— Pièces diverses relatives aux assemblées des États, convocations, correspondance, vote de l'aide.

AA. 311. (Layette.) — 77 pièces, papier.

1641-1645. — Pièces diverses et résolutions relatives aux délibérations des États. En 1643, les États se plaignent

de ce que le pays est entièrement dévasté et désolé, les bourgs et les villages incendiés, les paysans dévalisés par l'ennemi. En 1644, il est question des pertes subies par les villages environnant Douai et La Bassée, de la construction du Fort-Royal sur la Scarpe, près Douai, et de la fourniture de munitions de guerre à la ville de La Bassée.

AA. 312. (Layette.) — 111 pièces, papier.

1645-1649. — Pièces diverses relatives aux délibérations des États; subsides extraordinaires pour seconder l'intention du Roi « qui est de mettre en état les provinces » de par deçà et ensuite de prendre l'offensive dans une » guerre qui fera regagner ce que l'on a perdu »; en juin 1646, la délibération est prise sans les députés de la ville de Douai, que les périls des chemins ont empêchés de se mettre en route.

AA. 313. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1635-1651. — Pièce rappelant toutes les aides fournies par les États durant cette période de 15 ans.

AA. 314. (Layette.) — 81 pièces, papier.

1651-1660. — Pièces relatives aux délibérations des États; en 1653, le gouverneur Léopold-Guillaume déclare ne pas admettre les excuses des États et leur refuse l'emploi des moyens ordinaires.

AA. 315. (Layette.) — 23 pièces, papier.

1661-1667.— Cahiers des États avec pièces diverses : en 1664, un subside formant quote-part dans les sommes accordées à l'empire par le Cercle de Bourgogne pour la guerre contre les Turcs; subside de 30000 florins pour don de joyeux avénement de S. E. le marquis de Castel-Rodrigo au gouvernement des Pays-Bas.

AA. 316. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1668-1672. — Cahiers des États avec pièces diverses : en 1668, vote d'une aide de 200 000 florins au lieu de 300 000 demandés, à cause des dépenses nécessités pour les ouvrages de fortification; 28 décembre 1669, 200000 florins sont votés, malgré la ruine du pays et la cessation du commerce; en 1670, 200000 au lieu de 300000 qui étaient demandés; à cause des dépenses faites par la ville et notamment de la réparation du pont de la demi-lune de la porte d'Equerchin; le 22 décembre 1671, vote de 316666 florins pour 19 mois, sous la condition que les professeurs de l'Université de Douai, les chapitres et les hôpitaux de cette ville seront compris dans la répartition des tailles.

AA. 317. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1673-1679. — Cahiers des États avec lettres et pièces diverses; vote annuel de 200 000 florins.

AA. 318. (Layette.) — 19 pièces, papier.

1680-1689. — Cahiers des États avec lettres et pièces diverses; vote annuel de 200 000 florins.

AA. 319. (Layette.) — 38 pièces, 1 parchemin, 37 papier.

1690-1699. — Cahiers des États avec lettres et pièces diverses; vote annuel de 200000 florins. — En 1697, procès verbal de l'ouverture du « ferme des États ».

AA. 320. (Layette.) — 37 pièces, papier.

1700-1716. — Cahiers des États avec lettres et pièces diverses; vote annuel de 200 000 florins; en 1716, à cette aide est ajouté, le 30 janvier, un subside de 200 000 florins pour obtenir l'exemption des dixièmes.—En 1711, limites des faubourgs de Lille et Douai.

AA. 321. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1717-1721. — Cahier des États avec lettres et pièces diverses; vote annuel de 250 000 florins. En 1717, lettre de l'intendant demandant une somme de 4 000 livres pour le prince de Tingry.

AA. 322. (Layette.) — 29 pièces, papier.

1722-1734.— Cahiers des États avec lettres et pièces diverses; vote annuel d'une aide de 200 000 florins; en 1729, vote de 290 000 florins. En 1733, mémoire sur les affaires à traiter dans les États.

AA. 323. (Layette.) — 18 pièces, papier.

1735-1742. —Cahiers des États avec lettres et pièces diverses; vote annuel d'une aide ordinaire de 200000 florins et d'un subside à cause de la guerre, montant à 209600 livres, de 1737 à 1742. État de situation des villes et châtellenies pour l'année 1740.

AA. 324. (Layette.) — 22 pièces, papier.

1743-1748. — Cahiers des États avec lettres et pièces diverses : vote annuel d'une aide ordinaire de 200000 florins et d'un subside de 262 000 florins, et en 1747 d'un autre subside de 90 000 livres pour rachat de rations de fourrages. De 1744 à 1748, état du bois fourni pour le camp de l'armée royale par l'assemblée des États.

AA. 325. (Layette.) — 32 pièces, papier.

1749-1757. — Cahiers des États avec lettres et pièces

diverses : vote annuel d'une aide ordinaire de 200 000 florins et d'un subside extraordinaire de 262 000 livres. En 1750, mémoire sur un projet d'association entre l'Université de Paris et celle de Douai ; en 1757, rachat de l'office de gouverneur d'Orchies.

AA. 326. (Layette.) — 51 pièces, papier.

1758-1770. — Cahiers des États avec lettres et pièces diverses ; vote annuel d'une aide de 230 000 livres avec un subside extraordinaire de 262 000 livres. En 1761 et 1762, aides fournies au Roi pour la marine.

AA. 327. (Layette.) — 53 pièces, 1 parchemin, 52 papier, plus une clef du coffre des États.

1771-1788. — Cahiers des États, avec lettres et pièces diverses : vote annuel d'une aide de 250 000 livres et d'une aide extraordinaire de 262 000 livres.

AA. 328. (Layette.) — 54 pièces, papier.

1739-1787. — Lettres de commission et mandats donnés aux députés de Douai par le Magistrat de cette ville ; autorisation pour le louage de voitures et les frais de route.

AA. 329. (Layette.) — 20 pièces, papier.

1703-1787. — Messagers envoyés aux députés de Douai par le Magistrat de cette ville.

III. *Assemblée des Etats-Généraux de la France en* 1789.

AA. 330. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1789. — Procès-verbal de nomination des députés du Tiers-État de la ville de Douai chargés de la rédaction des cahiers ; — cahier des doléances du Tiers-État de la ville, dont Merlin était un des rédacteurs. On y demande l'abolition des priviléges en matière d'impôts, le vote annuel des contributions par les États-Généraux, la responsabilité des ministres du Roi, la suppression des commendes et l'application du revenu des menses abbatiales à l'aumônerie militaire et aux besoins des hôpitaux, la résidence imposée aux bénéficiers ecclésiastiques, la périodicité des assemblées provinciales, le maintien des échevinages et de leurs attributions judiciaires, l'éducation et l'instruction de la jeunesse par les communautés religieuses régulières, enfin la conservation des franchises et immunités de la province.

FIN DE LA SÉRIE AA.

DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE DOUAI

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE AA

ACTES CONSTITUTIFS ET POLITIQUES DE LA COMMUNE

SUPPLÉMENT

AA. 31 *bis*.(Layette.) — 1 pièce, papier.

1517, 30 mai.—Lettre du roi de Castille relative au procès du bailli de Douai contre les échevins, au sujet du renouvellement de la « loy ». (Copie simple.)

AA. 37 *bis*. (Layette.)— 1 pièce parchemin; 1 sceau.

1519 (vieux style) 23 février, à Malines. — Ordonnance de Charles-Quint, modifiant deux points de la coutume de Douai, l'un « en matière de clain et d'arrest », l'autre relatif aux testaments. Les échevins avaient exposé qu'à eux, sous le prince, « appartiont de, en toutes choses concernans la police, bien et prouffit de » la ville et de ses habitants, « adviser de reduire et mectre à la raison et ordre de justice toutes mauvaises coustumes et usaiges exorbitans à droit, et ayans depieca cours en ladicte ville, à la charge et foule tant desdits habitans, que autres parties ». — L'exposé concernant les testaments débute ainsi : « D'autre part, y a aussi une autre coustume contenant en effect que, pour vaillablement disposer, par testamens, d'heritaiges scituez oudit eschevinaige de Douay, est necessaire que telz testamens soient passez pardevant deux échevins, « et que le testateur, en leur presence et publicquement, wyde, sans estre tenu, de sa maison, et passe le ruyot estant sur la rue devant sadicte maison (1). » Et, ajoutent les échevins, « laquelle coustume, quant audit ruyot passer », semble « estre tous estranges, exorbitans à droit et de pernicieuse consequence, en tant que, par icelle coustume, toutes personnes de franche et libre condicion sont spoliez de leur droit de, à leur plaisir, povoir disposer, estans gisans malades par fraction, debilité et impotence de leurs membres,posé qu'ilz fussent en bon sens, memoire et entendement, de leurs biens et heritaiges ». — Au dos est la mention que l'ordonnance a été « interinée » au siège de la gouvernance, le 11 août 1520.

(1) On sait qu'anciennement le ruisseau coulait au milieu de la rue.

AA. 61 *bis*. (Layette.)— 3 pièces, papier.

1547.— « Appel du procureur de la ville et communaulté de Lille, avec les nobles de la chastellenie dudit Lille, contre confiscation que l'on y voldroit imposer », avec deux extraits d'un registre et de la coutume de la ville de Lille, confirmée par l'Empereur le 1er décembre 1533. — Mémoire des échevins de Douai présenté au grand conseil de l'Empereur, « concernant le droict de non confisquer. »

AA. 76 *bis*. (Layette)— 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1402, 25 juillet, et **1410**, 26 décembre. — Mandements du Roi au bailli de Tournai en faveur de la « ville de Douay, où seult estre tous temps l'estapple de blefs ». Sous vidimus du bailliage de Tournai, et « coppie soubz le contre seel aux causes de le ville de Douay ».

AA. 77 *bis*. (Layette.) — 3 rouleaux, papier.

(Vers **1470**.)—Plaintes du magistrat de Douai contre

les « navieurs » de Gand, dont les agissements ruinaient l'étape de la ville de Douai.—« Instructions et memoires que font et baillent les eschevins, corps et communaulté de la ville de Douay, ensamble les march ns de bled et aultres grains de ladite ville et aultres de divers pays, hantans et conversans l'estaple du bled d'icelle ville, pour advertir mon tresredoubté seigneur et son noble conseil » des « extorcions, estatus, ordonnances et servitudes mises subz et faittes depuis » quelque temps par les « navyeurs de Gant, pour leur prouffit singulier » et « au prejudice de la chose publicque », de l'étape de grains de la ville de Douai ; « et non seullement d'icelles, mais » aussi des villes de « Vallenchiennes, de Lille et Bethune, que pareillement ont estaple de grains », lesquels on envoie « à Gant pour les vendre et distribuer aux marchans, tant de Hollande, de Zellandes, Frise, Brabant et aultres pays, partout où navyre a cours, et non pas seullement esdits pays, mais y ont grant et singullier prejudice, dommage et interest tous les habitans du pays de Santers, Vermendois, Cambresis, Artois et Haynau, qui, de tous temps et de tous anchiens temps, ont usé et acoustumé de amener ou faire amener esdites estaples, chascun en droit soy, leur grains et denrées, pour les mener ou faire mener en la ville de Gant, pour illecq estre distribué et amenés au moings de frait et dommage que faire se peult » — En outre, les « eschevins, doyens et sous doyens des mestiers de Gant, pour les derraines guerres quilz ont eu, ont mis subz ung nouvel assis subz la marchandise de grain », et cela « indeuwement et contre raison, à cause des guerres par eulx commise, par leurs desobeissances, haultains et orguilleux corages qui conchurent allencontre de feu bonne memoire nostre tresredoubté seigneur, que Dieu absoille, à l'ocasion de quoy la guerre grande et merveilleuse s'en enssuivy en pluiseurs et diverses manieres, dont finablement la bataille de Gavre s'enssievy et que, se Dieu nostre Createur, de sa grasse, n'y eubt pourveu, mon tresredoubté seigneur et tous ses pays estoient en adventure d'estre perdus ». —Deux minutes ou projets de mémoire.

AA. 78 *bis*. (Layette.)—3 pièces, papier.

1541, 16 juillet.—**1565**, 18 décembre.— Minute de lettre des échevins de Douai au conseil privé de Bruxelles, pour s'opposer à la prétention de la ville de Lens d'obtenir « estaple de grains » en contraignant « les labouriers et gens champestre mener leurs dicts grains, trois lieues à la ronde dudict Lens, à ladicte nouvelle estaple ».—Il est fait observer que la ville de Douai est « peuplée la plus part de poure gens, faisant journellement ghet et garde pour la tuition et sceureté d'icelle, lesquelz, pour leur principal entretenement, sont gaignans leurs vies en servant les marchans et autres labourans en la negotiation et marchandise desdicts grains ».—Mémoire sur la même question.— Copie d'un arrêt du conseil d'État de Bruxelles, concernant l'étape de Gand.

AA. 80 *bis*. (Layette.) - 34 pièces, papier.

1681-1725. — Difficultés au sujet de l'exercice du privilège d'étape, avec les états d'Artois, l'abbaye d'Hénin Liétard et l'abbaye de Marchiennes ; lettres de l'intendant de Flandre, minutes de mémoires, productions.

AA. 97 *bis*. (Registre.) — In-folio de 220 feuillets, papier ; rel. en veau.

1225-1585. — « Edis et ordonnances de loy, placcars et briefs des mestiers de la ville de Douay.» Addition en tête du premier feuillet : « Copie d'un registre estant en la possession de Martin Lemaire, jadis lieutenant de monsieur le bailly de ceste ville de Douai ». (Martin Lemaire fut lieutenant-bailli de 1560 à 1569.)— Double de la première partie du registre AA. 97 (1225-1624) allant du feuillet 1 au feuillet 194 recto ; les feuillets 9, 186 à 188 et 195 manquant ; le feuillet 157 étant en double, et la table incomplète. Le registre AA. 97 *bis*, qui est tout entier de la même écriture de l'an 1585 environ, contient en plus une table complète.

AA. 104 *bis*. (Registre.)—In-folio de 206 feuillets, papier ; cartonnage.

1775-1792. — Registre des édits politiques des échevins et des arrêtés de la municipalité.—F. 112 ; du 24 décembre 1788 et du 10 janvier 1789 ; police du marché aux grains, « à cause du terrible, rigoureux et cruel hiver commencé le 24 novembre 1788 et qui a duré jusqu'au 14 janvier 1789. » — F. 123 ; du 2 août 1789 ; port de l'aigrette au-dessus de la cocarde, la couleur variant suivant les différentes compagnies. — F. 199-206; table alphabétique des matières.

AA. 128 *bis*. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; fragment de sceau.

1275, « le mardi après les octaves saint Phelipe et saint Jakeme, apostles » (14 mai) à Lille.—Obligation de Guy, comte de Flandre, envers les échevins de Gand, d'Ypres et de Douai, d'indemniser ces trois villes et leurs bourgeois des pertes subies « en Engleterre », à l'occasion de l'ordre donné par la comtesse, sa mère,

d'arrêter en Flandre les « biens des gens le roi d'Engleterre » (1).

AA. 130 *bis*. (Layette.)—1 pièce, parchemin; sceau.

1428, 8 juillet. — Copie sous le sceau du lieutenant de la gouvernance de Douai, délivrée aux échevins de la même ville, d'un vidimus du gouverneur de Lille (du 21 juin) du « traittié et asseurement » conclu entre le duc de Bourgogne « et ses subgés, à ceulx de Tournay et Tournesis », passé à Bruges, le 13 juin, et présenté au gouverneur de Lille par « Gilles du Clermortier, procureur general de la ville et cité de Tournay »

AA. 331. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1789, 2 septembre-octobre. — Minutes de trois lettres du magistrat au député Simon de Maibelle. — Nécessité de hâter la création des états provinciaux et des municipalités nouvelles. — Etablissement à Douai du futur tribunal souverain, qu'on craint de voir fixer à Arras. —Critique de la contribution patriotique; argenterie des églises ; bruit de la suppression des ordres religieux.

(1) Cf. AA. 128 et reg. AA. 84, f. xxiij verso. — Au dos de la pièce AA. 128 *bis*, on a ajouté vers 1320, quand on confectionna le premier registre aux privilèges, ancien T: « *Non fiet, quia duplex.* » En effet, l'obligation de 1275 est analogue à celle de 1274, transcrite dans le registre.

Les deux chartes ont été publiées par M. l'abbé Dehaisnes, alors archiviste communal, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne. Histoire*, Paris, 1866, in-8, pages 108-109.

FIN DU SUPPLÉMENT DE LA SÉRIE AA.

NOTA. — La série AA, rédigée par **M.** l'abbé **DEHAISNES**, archiviste, a été imprimée une première fois en 1874 ; mais tous les exemplaires, sauf une dizaine déjà distribués, ont été détruits dans l'incendie de l'imprimerie Danel, de Lille, du 7 décembre 1874.

Elle a été remaniée et publiée par **M. LEPREUX**, archiviste, en 1875 et 1876.

Le supplément a été dressé en 1890, par **M. BRASSART**, archiviste.

M. Chrétien Dehaisnes, nommé archiviste communal le 26 septembre 1863, démissionnaire par suite de sa nomination comme archiviste départemental le 19 juillet 1871, est mort à Lille, à 71 ans, le 2 mars 1897, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire de Cambrai, archiviste honoraire du département du Nord, président de la commission historique du même département, officier de l'instruction publique.

M. Jules Lepreux, nommé archiviste communal le 30 août 1871, démissionnaire le 1er juin 1882, est décédé à Paris le 1er mai 1897, à 68 ans.

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE BB

(Administration communale)



DOUAI

IMPRIMERIE O. DUTHILLŒUL, RUE DES PROCUREURS, 12

1876

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB.

(Administration communale.)

I

DÉLIBÉRATIONS ET ACTES DES ÉCHEVINS.

I. *Registres aux Consaulx.*

BB. 1. (Registre).—In-fol. de 207 feuillets, papier; rel. en parch.

1452-1531.—« Consaulx (1) baillés pour la ville de Douay touchans les affaires d'icelle ville faix et donnés tant par les gens du consel de nostre très redoubté Seigneur le Conte de Flandre comme par les eschevins et consel de le dicte ville de Douay ».—F. 1, Liste des échevins de l'année et de ceux des deux tours précédents, formant le conseil. — Vendredi 27 octobre 1452, lecture d'une lettre close de Philippe-le-Bon, comte de Flandre, qui demande à emprunter de la ville 2000 livres de 40 gros chacune pour réprimer la révolte des Gantois : on lui accorde 3000 livres de 20 gros seulement ; — 21 novembre, création de nouveaux impôts pour subvenir à l'emprunt ; — 21 décembre, résolu d'activer le procès intenté devant la chambre des comptes à Lille contre les fermiers du boute-hors. — F. 6, 21 mai 1453, mesures de précaution contre les gens d'armes campés autour de la ville ; — 19 juin, la ville envoie contre les Gantois « seize archiers et cinq varletz et quatre culeuvreniers et deux varletz » ; — 27 novembre 1455, mesures contre la cherté du blé ; — 21 juin 1456, dîme de St-Pierre, elle n'est pas dûe pour les fruits qui croissent dans l'intérieur de la ville ; — 14 juillet, envoi de couleuvriniers contre les rebelles d'Utrecht ; — 9 octobre, Noël Pollet (Cf. BB 29) conservera la pension de 60 livres que les commissaires des comptes voulaient réduire à 40 livres ; la pension de l'apothicaire est diminuée de moitié ; le receveur de la ville fournira nouvelle caution de 2000 livres ; résolu d'agir contre les Frères Mineurs qui ont agrandi leur jardin sans permission ; procès contre les fermiers de l'impôt. — F. 8, 9 février 1456 (v. s.), « l'office du *venel* sera entretenu et exercé par huict hommes » ; procès sur une question de domicile et de bourgeoisie à propos de rupture de trêve ; procès contre le seigneur de Lallaing au sujet de la rivière ; demande de remise par les fermiers du vin à cause de la mortalité, on leur accorde du temps ; plaintes des archers sur leur petit nombre.—F. 9, 7 mars 1457 (v. s.), élection des échevins, l'un des élus refuse, on le met en prison ; curage de la rivière d'Arleux ; rente dûe à l'hôpital de Harnes. — F. 10, 23 novembre 1459, prêt d'argent aux arbalétriers hypothéqué sur leur jardin ; résolu d'envoyer une députation au duc de Bourgogne au sujet d'une arrestation faite par la Gouvernance sans l'intervention des échevins. — F. 11, 6 mai 1460, mise du blé en grenier à cause de la cherté ; prisonnier conduit à Lille malgré les échevins ; appel d'une sentence au profit de St-Amé ; les halles de la ville à Paris seront remises

(1) Le mot *consaulx* ou *consaus* se prenait tantôt pour officiers *consulaires* tantôt, et le plus souvent à Douai, comme pluriel du mot *conseil*. Il signifiait alors la réunion, pour les grands intérêts de la ville, du corps des échevins en exercice, du conseil et de l'arrière conseil des échevins appartenant aux deux tours précédents et enfin des officiers permanents, conseillers pensionnaires, procureur général et greffiers. Lorsqu'il s'agissait du vote des impôts, de la situation financière et d'autres affaires majeures, on convoquait en outre les nobles, les bourgeois notables, les députés des chapitres de St-Pierre et de St-Amé et plus tard les délégués de l'Université. Ce sont les délibérations de cette assemblée qui sont inscrites dans les registres dits *aux consaulx*

au Roi ; on ne mettra plus en grenier que la douzième partie du blé au lieu de la sixième ; frais de robe des échevins ; réduction des dépenses ; cautionnement du receveur élevé à 4000 livres. — F. 13, 19 octobre 1461, élection d'un nouveau conseiller pensionnaire aux gages de 400 livres ;—17 janvier 1462 (v. s.), incendie près de l'Hôtel-de-Ville : si le feu se fût déclaré la nuit les titres de la ville eussent été brûlés , « ce veu et considéré, a esté délibéré et conclud par eschevins et consel de faire faire une belle tour quarrée de xx piés au plus sur le gardin derrière le court de le halle » ; — 1 mars 1462 (v. s.), au lieu de la tour projetée, on préfère rebâtir la halle, « et en ce faisant édiffier une place sceure , utile et convenable pour mettre les privilèges de la ville»; élection d'un procureur général ; prix des étaux à la halle aux draps ; on apprend que le seigneur d'Inchy a intention de vendre son fief de la châtellenie de Douai : délibérations , pourparlers, acquisition au nom de la ville ; élection de députés pour aller à Bruges s'entendre avec les autres villes de Flandre au sujet de l'expédition contre les Turcs projetée par le comte de Charolois.—F. 17, 16 janvier 1463 (v. s.), nomination d'un nouveau concierge de la halle en remplacement de l'ancien « qui s'est déporté , obstant ses empeschemens de debtes et qu'il nulz meubles pour servir en halle , ne femme duisable » , celui-ci est nommé sergent à verge ; mauvais état des fortifications , impôts pour y remédier ; milices communales, réglement sur le guet, les prêtres sont tenus d'en faire partie et de monter la garde ; dispositions en cas d'attaque, jours de veille assignés aux échevins et à leurs officiers.—F. 20, 26 juillet 1465, guerre contre la France , bataille de Montlhéry ; nouveau conseiller pensionnaire ; couleuvriniers envoyés à l'armée , leurs noms ; — 3 février 1466 , refus d'accepter un capitaine envoyé par le Duc pour commander la place ; offres de transaction aux chapitres de St-Pierre et de St-Amé au sujet des dîmes ; le lieutenant du capitaine est reçu et prête serment. — F. 23 , 2 mars 1466 (v. s.), instances du Duc pour faire recevoir son capitaine: tous les bourgeois sont convoqués et délibèrent d'admettre le sieur de la Roche à faire serment de capitaine ; offres pour les dîmes de Saint-Pierre et de Saint-Amé ; cause portée de l'échevinage à l'abbaye des Prés, opposition des échevins ; — 15 avril 1467, refus de recevoir le bailli en qualité de lieutenant du capitaine ; défense de faire plusieurs métiers à la fois ; envoi de couleuvriniers contre les Liégeois ; on délibère « donner 400 L. à monsieur le Bastart (1)» pour l'aider à payer sa charge de chambellan ; pension du conseiller de la ville en la chambre de Gand ; les échevins mettent les scellés dans la maison du curé de St-Nicolas.— F. 26, 11 août 1468, le Duc, par lettres closes, demande des canonniers, des tentes et des pavillons pour son armée : on s'excuse quant au second point et on s'informera quant au premier de ce que font les bonnes villes voisines ; médecins et apothicaire pensionnés ; réception d'un premier greffier et d'un conseiller ; arrérages des dîmes de St-Amé ; l'écolâtre de St-Pierre a la surveillance des petites écoles et de leurs maîtres ; sonnerie de la Bancloque pour les exécutions à mort ; service militaire dû par la ville à cause de son fief de la châtellenie ; « un eschevin quand yra dehors pour besongnes de la ville yra à deux chevaulx pour l'onneur de la loy et de la ville et ara 48 gros » ; on s'oppose dans l'intérêt de l'approvisionnement au privilége du transport du poisson accordé par le duc de Bourgogne ; on refuse aux béguines de l'hôpital de St-Thomas l'autorisation d'embrasser le tiers ordre de Saint François.— F. 30, 20 juin 1470, lettre du Duc annonçant la rupture de la trêve entre lui et le roi Louis XI ; il demande des couleuvriniers, des piquiers et des pionniers : résolu de s'excuser quant à ceux-ci , mais on enverra six canonniers ; — 28 août, les clefs de la ville sont retirées aux sergents à verge ; place des merciers aux foires de St.-Pierre et de St.-Remy ; nomination d'un portier ;—3 décembre, précautions en cas d'*effroy*; résolu, entres autres choses, « de cachier hors de la ville et banir tous les coquins forains, car il y en beaucop , parce que on en a beaucop bany de Tournay et d'ailleurs ». — F. 31, 30 janvier 1470 (v. s.), les clefs des portes seront déposées en Halle, mesures diverses concernant le guet ; élection de six canonniers envoyés au camp du Duc ; lettre pour se disculper d'avoir communiqué avec les gens de Tournay ; résolu d'élire un lieutenant du capitaine ;—25 février, on délivre « à ceux d'Arleux huit livres de poudre de canon, pour défendre leur ville contre les Franchois » ; le sieur Saint-Aubin s'offre comme lieutenant, on lui répond qu'on n'a nul besoin de lui et qu'en cas d'invasion de l'ennemi , on demandera une garnison au Duc ; le lieutenant de la Gouvernance sera astreint au guet. — F. 33, 19 avril 1471 , le mardi de Pâques les Halles ont été « piteusement » brûlées, on délibère de les reconstruire et on prend en attendant diverses mesures transitoires; — 20 août, « il convient avoir argent pour reffaire les cloques du beffroy et le horloge : assavoir où l'on prendra les deniers » ; requête des brasseurs contre un de leurs confrères qui en brassant du hacquebart, (moyenne bière), « emporte tout le gaignage » : quant au premier point, délibéré de

(1) Antoine de Bourgogne , fils naturel de Philippe-le-Bon, dit le grand bâtard de Bourgogne.

vendre des rentes, quant au second, on consultera à Lille, à Arras et ailleurs; procès contre Saint-Pierre à l'occasion des dîmes ; — 2 mai 1471 (v. s), résolu de demander au Duc une confirmation générale des privilèges au meilleur marché possible; élection de canonniers envoyés contre les Français.— F. 36, 1 juin 1472, la Duchesse écrit « que par feu de meschef, elle auroit perdu tous ses biens à Malle-lez-Gand », elle sollicite quelque « courtoysie » : délibéré d'offrir cent écus ; le Duc demande à la ville cent cinquante hommes armés et payés par elle, on transige moyennant 400 liv.; «mais depuis, ajoute une note, il en a fallu paier 500 de 800 L. de Flandre »; — 30 octobre, le bâtard de Bourgogne requiert cent hommes, tant archers que pionniers : on en accorde soixante ; privilèges et exemptions d'impôts à divers;—24 févr. 1472 (v. s.), Etats convoqués à Bruges, on délibère de se concerter par avance « avec ceulx des chatellenies pour aviser quel expédient se pourra trouver et choisir en la matière », (le vote des aides). — F. 38, 24 avril 1473, remplacement du concierge des Halles « infecté de lèpre; » — 21 juillet, résolu d'interdire qu'on se mêle de plusieurs métiers ; — 22 octobre, répartition des aides de la province : 800 L. sur Lille, 400 sur Douai, 73 sur Orchies : les trois villes font opposition à frais communs; salaire des sergents à masse; — 22 janvier 1473 (v. s.), le Duc demande aux échevins leur avis sur l'interdiction de la sortie des grains « hors de ses pays »: « Se fut conclu que lesdites deffenses valaient mieux entretenir que non »; élection d'un avocat au conseil de Malines. — F. 40, 17 juin 1474, mesures contre la cherté du blé; sur la demande du Duc, la ville fournit trente hommes de guerre, puis des archers, des arbalétriers, etc.; noms des élus,—29 novembre, le Duc persiste à demander que la ville paie ses hommes tant que la guerre durera; résolu de s'y refuser.— F. 43, 12 mai 1475, on apprend que les Français battent la campagne : délibéré de faire démolir les faubourgs, la maison des malades et l'abbaye des Prez (1), sauf pour celle-ci « que l'on pourrait ung peu tarder à abattre l'église et dortoir ; » — 13 mai, les notables sont admis au conseil, on délibère de recevoir une garnison, et « des sergents congnoissans en fait de guerre pour conduire et garder la ville, non point en trop grand nombre » ; on décide aussi « de faire une courtoise assiette (de taille) sur le peuple aiant pooir de paier » ; plus bas est ajouté « tant sur le peuple comme sur les nobles et gens d'église et sur toutes personnes sans difficultés »;— 16 mai, mesures concernant les subsistances, on ne laissera pas sortir les grains ; tisserand de drap préposé à la porte d'eau ; — 22 juin, destruction du pont de Raches, question de juridiction; — 7 août, on s'occupe de la taille ; — 18 août, tentative d'emprunt par les commissaires du Duc : après pourparlers, des échevins prêtent de leurs deniers 1200 L. garanties par la ville ; — 11 décembre, délibéré de mettre un *gros* (1) assis et imposé sur le vin; le pont des malades sera rompu. — F. 46, 14 mai 1476, sont convoqués « grand nombre de bourgeois, manans et gens de bien de la ville; » nouvelle demande d'hommes montés et armés, aux frais de la ville ; le conseil décide que les échevins feront valoir la pauvreté de la ville et offriront 1200 L. ; on demande aussi leur avis aux bourgeois réunis à part dans la chapelle : ceux-ci voudraient savoir ce qui a été conclu dans la salle voisine et finissent par dire qu'on fasse pour le mieux ; — 15 juillet, mesures concernant le guet; — 2 septembre, élection de canonniers pour aller rejoindre le Duc.— F. 47, 17 janvier 1476 (v. s.), sur le bruit de la défaite du Duc devant Nancy les consaulx et les notables sont assemblés : on examine la conduite à tenir en cas de sommation du roi; délibéré de demander avis à M. de Ravestein, lieutenant du Duc ; — 28 mars et 4 juillet, questions d'impôt ; — 29 septembre, résolu « de ne souffrir nulz Franchois dans la ville pour y faire quelqu'assemblée ». — F. 48, 20 avril 1478, Noel Pollet, greffier depuis 50 ans, résigne son office et présente un successeur qui est agréé ; — 27 octobre, requête des brasseurs de cervoise ; — 21 décembre, les marchands sont invités à acheter des grains pour approvisionner la ville ; — 16 juin 1479, stratagème des Français pour s'emparer de la porte d'Arras : il échoue grâce à la surveillance du guet ; — 18 septembre, différent entre Simon de Fierin, premier échevin, et Pierre de Hauteville, conseiller pensionnaire ; commission de capitaine de la ville donnée par le duc Maximilien au sieur d'Estambourg ; — 16 octobre, députation au Duc pour le prier de ne pas envoyer d'allemands en garnison ; — 15 novembre, résolu de vendre viagèrement deux moulins pour payer l'impôt arriéré ; résolu aussi de demander trois ou quatre cents hommes du pays de Flandre pour garder la ville. — F. 51, 11 janvier 1479 (v. s.), défense de recevoir désormais les pièces de trois gros ; —24 avril 1480, embûches des Français découvertes ; redoublement de précautions aux portes de la ville ; — 10 mai, députation au Duc pour le prier de mettre son armée en campagne ; plaintes contre les privilégiés qui vendent du vin ; mesures à prendre contre l'élévation du cours

(1) L'abbaye des Prés était encore à cette époque située entre la ville et le fort de Scarpe actuel.

(1) *Gros* ou *sol*, vingtième partie de la Livre

des monnaies ; — 17 d°, on apprend que le fourrier de M. de Luxembourg vient faire logis pour cinquante hommes, de suite on délibère d'envoyer ambassade au Duc pour s'excuser de recevoir garnison ; en attendant, on refusera l'entrée aux hommes, « si par belles paroles on ne les peult contenter; » — 5 juin, en mémoire et en reconnaissance de ce que la ville a échappé aux Français, le 16 juin de l'année précédente, il est établi à perpétuité en ce jour « une procession générale, à l'onneur de Dieu, de toute la cour célestiale et de Monsieur Saint Maurant » ; discussion entre les chapitres de St-Pierre et de St-Amé pour savoir lequel des deux présidera la procession : on les renvoie à s'entendre au samedi suivant ; — 9 d°, il est décidé que la procession se fera alternativement par chacun des chapitres ; tour qu'elle suivra ; — 21 d°, élection du clerc des six hommes ; — 24 d°, élection du maître des œuvres ; — 25 d°, résolu de s'excuser « le plus gracieusement qu'on pourra », au sujet du logement demandé par M. de Romont, capitaine de la ville ; — 18 septembre, nouvelle requête du même, on refuse « en remonstrant les nécessitez de la ville » ; députation au Duc pour lui demander remise du quart des *assis* ; — 5 novembre, M. de Romont demande la maison de feu Jean Audeffoy : ajourné ; — 7 d°, résolu d'acheter ladite maison et de l'offrir « à mon dit s^r de Romont en regard des grands biens et plaisirs qu'il a faits à la ville »; — 29 d°, on permet le passage du charbon de forge pour la France, à condition d'en ramener du blé et du vin. — F. 54, 22 janv. 1480 (v. s.), une députation de la ville de Gand demande « que tous hommes de 18 à 72 ans soient contraintz porter robbes de pure (bure) de Flandre » : résolu de délayer (retarder) la réponse qu'on leur fera savoir en la ville de Gand ; — 7 février, démission du concierge de la halle qui fait agréer son successeur ; — 12 d°, on dit que faute d'argent les gens d'armes menacent de quitter l'armée, assurant que « s'ils n'estoient payez, ils feroient, (aux Flamands), meilleure guerre que ne avaient fait les Franchois » ; on désire une garnison flamande ; — 19 d°, mesures contre la sortie du blé. — F. 55, 24 mai 1481, les marchands sont invités « à faire bourse commune pour acheter bleds en Flandre » ; — 21 juin, M. de Romont est nommé par le Duc lieutenant-général de Lille, Douai, etc. : on examinera s'il y a lieu de le recevoir en cette qualité ; le lendemain, en réunion plus nombreuse, on délibère « de lui rescripre en tenant termes d'escuses » ; — 14 septembre, requête des brasseurs ajournée ; les *officiers* de la ville qui appelleront d'une sentence des échevins seront privés de leurs offices ; — 5 octobre, mesures concernant les « souldoyers de la garnison » ; — 6 décembre, on tâche de remédier à la cherté des bleds. — F. 56, 28 janvier 1481 (v. s.), le clerc de la Gouvernance a refusé de laisser visiter ses greniers, on décide que les échevins s'y transporteront ; — 5 févr., M. de Romont est reconnu par tout le peuple comme lieutenant général du pays, formule du serment qu'il jure publiquement en halle ; — 13 d°, Pierre de Hauteville, conseiller pensionnaire, veut se retirer à Malines et sollicite une rente de cent écus: sa demande est rejetée ; — 4 juillet 1482, nouvelles difficultés au sujet de la capitainerie générale ; — 10 septembre, résolu d'écrire à ceux de Cambray sur la neutralité prétendue par eux ; — 23 d°, élection du receveur de la ville ; — 27 d°, résolution à propos du mariage projeté entre le Dauphin de France et Marguerite d'Autriche ; — 2 novemb., nomination d'un artilleur pensionnaire ; — 10 déc., la pauvreté de la ville ne permet pas d'envoyer des députés pour la conclusion de la paix. — F. 58, 4 février 1482 (v. s.), on n'ouvrira pas encore la porte d'Arras, « pour certaines nouvelles qui courent » ; défense aux manants de « se traiter l'ung l'autre par citations en actions réelles et personnelles » ; — 27 d°, ouverture de la porte d'Ocre ; — 1 avril 1483, si l'instrument du traité de paix sera scellé par les villes comme par les États ; — 29 d°, difficultés au sujet des comptes ; — 14 mai, serment à prêter au duc Philippe (1) ; — 19 mai, mesures concernant la sûreté de la ville, les portes ne seront ouvertes la nuit qu'en présence d'un échevin ; — 26 d°, résolution de n'obéir qu'au duc Philippe ; — 3 juin, mauvais état des affaires de la ville, ses dettes, projet de nouveaux impôts ; — 5 juillet, dettes de la maison des orphelins ; — 12 d°, députés envoyés à l'assemblée des Etats à Gand pour les affaires de la Flandre ; — 21 d°, rapport des députés, question du serment requis par les Etats pour le duc Philippe ; — 27 d°, on prêtera ce serment, sauf réserve du droit de *bail* ou tutelle attribué à Maximilien ; — 31 d°, le serment est lu au parvis de la halle par les échevins et par le peuple, aux mêmes conditions qu'à Lille, (c.-à-d. avec protestation secrète devant notaire), (Cf. AA 132) ; — 15 août, mesures relatives aux sayeteurs ; — 5 sept., le médecin pensionnaire a quitté la ville, on envoie « maistre Boidin, apothicaire, en la ville de Berghes, devers notable médechin » qui refuse de venir ; on demande ensuite un médecin de Lille qui consent à s'établir à Douai, « moiennant gaiges raisonnables » ; convention avec lui, il est reçu et prête serment ; — 22 d°, sur le bruit que Maximilien pourrait envahir le pays avec son armée, on accepte un ca-

(1) Philippe-le-Beau, fils mineur de Maximilien et de Marie de Bourgogne, dont une partie de la Flandre acceptait la souveraineté, sans vouloir reconnaître les droits de tutelle de son père.

pitaine envoyé par le Conseil de Philippe; — 17 octobre, on devra faire bonne garde et refuser à Maximilien la tutelle de son fils s'il la demande ;—21 d°, projet de manifeste communiqué par le même Conseil;—25 d°, on sera fidèle au serment qu'on a fait au duc Philippe ;—11 nov., on apprend une tentative sur Tenremonde (par le duc d'Autriche), on redoublera de surveillance, tout le monde sera astreint au guet; — 18 d°, nouvelles lettres du Duc prescrivant de ne plus correspondre avec le gouverneur de son fils : résolu de ne pas les publier. — F. 63, 27 janvier 1483 (v. s), le duc Maximilien étant à Valenciennes envoie trois personnes à Douai pour savoir s'il serait bien reçu ; il est répondu que « jamais l'intention des habitants ne fust aultre que quand le bon plaisir de mon dict seigneur seroit de venir en ceste ville, à son simple estat et sans gens de guerre, que lon le recepvroit » ; le prince fait son entrée vers quatre heures, les échevins vont au devant de lui et « lui font la revérence » ; détails de la réception, formules des serments échangés entre le Prince et ses sujets ; — 3 février, démonstration hostile du bâtard d'Estevin et des soudoyers de Gand (partisans de Philippe) ; — 12 d°, lettres de reproches et de menaces de l'assemblée de Gand au sujet de la réception à Douai de Maximilien ; — 28 d°, on refuse aux Frères Prêcheurs la brasserie qu'ils demandent; — 3 mars, sommation au nom de Philippe par le poursuivant d'armes Tenremonde, (Cf. AA, 133); résolu d'en avertir le duc d'Autriche et de demander un délai ; — 10 mars, réponse de Maximilien, on écrira selon ses instructions, « néantmoins toutefois le plus gracieusement que faire se pourra »;—17 avril, le procureur général est envoyé à Paris « pour un reliefvement d'appel » ; on dénoncera au duc d'Autriche la conduite de ceux de Lille qui portent empêchement au commerce de Douai ;— 24 d° 1484, le grand Conseil de Gand fait arrêter les blés destinés à Douai, on s'en plaint au Duc ; — 18 mai, on envoie des députés à Gand pour s'entendre avec les trois membres de Flandre ; — 8 juin, retour des députés, leur rapport, on les envoie à Maximilien pour lui rendre compte de ce qui se passe à Gand;—18 d°, les Frères Prêcheurs sont autorisés à acheter une maison à condition de n'en pas faire une brasserie ; — 15 juillet, de peur de surprise, le guet est renforcé, les échevins et le Conseil iront à l'ouverture des portes ; — 10 novembre, questions de juridiction entre la ville et St-Amé; —26 d°, procession générale en reconnaissance de la fin des troubles ; — 6 décembre, Lille demande que Douai ne prenne pas de garnison: on en réfère au Duc; — 13 d°, procès avec Saint-Amé à l'occasion des impôts ; nouvel apothicaire pensionné en remplacement de l'ancien, remercié pour s'être absenté; — 22 d°, résolu de donner au capitaine de pennon six livres de gros et cinq écus aux ménestrels pour la fête du nouvel an (1) ; le premier greffier fait agréer son successeur au Conseil ; — 31 d°, nomination d'un portier ; remise d'impôt sur le vin.— F. 69, 26 janvier 1484 (v. s), requête des Clercs parisiens, on leur donne une indemnité en échange d'un arrentement sur les crêtes du Barlet ; — 6 février, question de juridiction entre le bailli et les échevins ; — 23 d°, lettres du roi de France Charles VIII au sujet du serment (Cf. AA, 134), résolu d'en envoyer copie à Maximilien, en le priant de faire connaître « son très noble plaisir » ; — 7 mars , réponse du Duc qui prie les habitants de persévérer « sans aultrement se excuser devers le roi » ; — 22 d°, les fermiers de l'impôt et l'abbaye des Prés ; prétentions du seigneur de Saint-Albin, on l'exempte de garde ; nouveau maître des œuvres, (charpentier pensionné) ; nomination de portiers ; — 30 avril 1485, serment du bombardier ; — 30 mai, ouverture de la porte Saint-Éloi ; — 13 nov., gages de l'horloger.— F° 71, 21 juin 1486, refus d'une garnison; « on est bien joyeux » d'avoir pour capitaine M. de Ravestain ; — 4 juillet, nouveau conseiller pensionnaire; — 5 d°, Philippe de Clèves veut faire entrer une garnison, on députe vers lui pour représenter la pauvreté de la ville ; — 11 d°, Amé Pinchon, désigné pour cette commission, déclare qu'en partant il a appris « que s'il allait en ladite ambassade, on lui torderait le hatiel » (col) ; — 31 d°, gages du nouveau conseiller, on lui paie son logement; formule de son serment fait « sur le cresme rapporté des Fonts et sous péril de dampnation de son âme » ; — 5 septembre, Philippe de Clèves est reçu comme capitaine de la ville, formule de serment ; — 23 d°, conférences entre les échevins et M. de Ravestain , lieutenant général, promesses réciproques ; — 26 d°, Philippe de Clèves demande qu'on répare la maison où il loge, en attendant qu'on lui donne un hôtel : on avisera ; impôts, subsistances ; — 6 octobre, on offre cent écus au capitaine pour son aménagement.— F. 72, 29 janvier 1486 (v. s.), nouveau médecin pensionnaire ; — 8 mars, défense d'exporter les blés , vieux ou nouveaux ; — 28 d°, même mesure pour les orges ; — 7 mai 1487, on laissera sortir du blé vieux en échange de blé nouveau ; gages des guetteurs ; — 14 d°, les villageois des environs pourront acheter du blé au marché et l'exporter à condition de le faire moudre en ville ; — 22 d°, autres mesures relatives au marché aux grains ; —

(1) Quoique le millésime de l'année ne changeât qu'après Pâques, le 1er janvier était toujours regardé comme le premier jour de l'an ; il était célébré par des réjouissances connues sous le nom de *Fêtes des Anes* qui attiraient de nombreux étrangers. Cf. CC, Comptes du domaine.

25 d°, résolu d'envoyer une *ambassade* au Roi (des Romains) pour lui remontrer les nécessités de la ville ruinée par la guerre ; — 21 juin, les détenteurs de blé vieux devront l'échanger contre du nouveau ; — 1 juillet, le peuple veut torturer et décapiter Jean de Courteville, partisan des Français, que le Roi a confié comme prisonnier à la ville avec défense d'y toucher ; le conseil décide que les ordres du Roi seront respectés et « qu'au surplus sera le commun excusé devers le Roy en l'advertissant de la vérité du cas, le plus douchement que faire se pourra » ; — 3 d°, les traîtres faits prisonniers seront punis de mort ; — 6 d°, pendant un mois le guet sortira pour protéger la moisson ; — 9 d°, les Français menacent la ville, on redoublera de précaution ; demande d'argent du gouverneur de Lille repoussée « par gracieux et honnestes moyens » ; exemption demandée par les dames de Sin, non accordée ; — 27 d°, nouvelles de la surprise de Thérouanne par les Français, mesures de surveillance pour la nuit et le jour ; — 8 août, plusieurs notables sont faits prisonniers à Lambres par les Français, on gardera Jean de Courteville pour l'échanger contre eux ; les gens de Lambres, se disant neutres, devront sonner quand les Français passeront, sinon seront pillés, bannis de la ville, etc. ; — 10 d°, on a fait venir des canonniers de Valenciennes, on a demandé de la garnison, néanmoins le peuple se défie du Magistrat et menace de s'en défaire, résolutions prises par le Conseil ; — 14 d°, projet d'échange de Jean de Courteville contre M. de Forest et autres prisonniers ; — 31 d°, « Remonstration faite à Philippe de Clèves » ; — 1 septembre, réponse de celui-ci ; — 2 d°, suite de l'affaire de Courteville ; — 14 d°, avance du prêt aux soldats allemands ; — 18 décembre, décision relative à l'hôpital des Wetz — F° 77, 21 janvier 1487 (v. s.), lettres de Maximilien convoquant les États à Bruxelles, « on y enverra un homme de bien ou deux » ; restitution à Jean de Courteville de ses dépens durant son séjour à Douai comme prisonnier ; nomination d'un portier ; — 19 février, convocation des États à Malines par l'archiduc Philippe, résolu d'écrire à Lille pour savoir ce qu'on y décidera ; — 27 d°, on prête encore cinquante écus aux allemands de la garnison ; — 3 avril, instructions aux députés envoyés à Malines ; — 18 d° 1488, réfection des fossés de la place ; *courtoisie* de 300 L. à M. de Forest ; — 24 d°, voûtes et fossés des portes Saint-Éloi et d'Arras ; — 8 mai, instructions demandées par les députés : copie de celles qu'on leur adresse ; copie de quelques lettres de l'Archiduc relatives aux négociations de paix. — F. 82, 27 juin, mesures contre la sortie des blés ; — 30 d°, réception d'un nouveau capitaine ; — 3 juillet, encore la sortie des blés ; — 28 d°, refus d'une brasserie aux Frères Prêcheurs ; — 30 d°, convocation des États de la province à Lille, on n'y enverra pas de députés, à cause du peu de sécurité des routes ; — 9 août, la porte d'Arras restera ouverte, moyennant bon guet, de huit heures du matin à six heures du soir ; — 21 d°, députés convoqués à Anvers pour la conclusion de la paix, on y envoie le premier échevin et un greffier ; — 9 septembre, encore la brasserie des Dominicains ; — 18 décembre, on adhère au traité fait par les Lillois avec M. d'Esquerdes, « mareschal de l'oost et lieutenant du roi ». — F. 95, 3 janvier 1488 (v. s.), nouveau médecin pensionnaire ; — 25 d°, dispersion de quelques rassemblements, arrestations ; — 12 février, évasion d'un des émeutiers arrêtés, le geôlier déclaré responsable sur ses biens ; — 16 d°, les échevins feront le guet aux portes ; — 20 d°, mesures relatives aux subsistances ; — 21 d°, requête d'Ogier de Montmorency ; — 26 d°, résolu de licencier les 120 *souldoyers* et d'armer à leur place 48 hommes de la ville ; — 9 mars, sortie des blés ; — 17 d°, franchise du droit d'assis accordé aux chartriers à cause de la cherté du vin ; — 23 d°, don de 500 écus à M. de Forest ; — 31 d°, concession de robes aux six hommes ; — 6 avril, robe à un clerc du greffe ; « on fera dilligence de obtenir un mandement adfin que les villaiges à trois lieues environ ceste ville soient tenus paisibles de touttes courses et pilleryes » ; — 4 mai 1489, gages des hommes du guet fixés à 4 sols par jour ; — 26 juillet, réglementation du guet ; — 20 septembre, on demandera au roi de France de ratifier l'exemption des tailles ; — 6 octobre, maintien de la recrue sur les vins ; — 19 d°, on s'oppose au rappel des bannis pour sédition ; — 24 d°, exemption partielle aux Frères Prêcheurs. — F. 98, 1 février 1489 (v. s.), prestation de serment sur le fait de la réduction des monnaies ; — 2 mars, vote de l'aide accordée à l'Archiduc ; — 6 d°, cessions de rentes sur les boucheries par Eustache et Jacques d'Aoust ; — 15 d° et jours suivants, transport au profit de la ville d'une partie des revenus de divers offices ; — 17 août 1490, réclamation du roi de France, au sujet du traité de Wavrin ; — 27 d°, députation au gouverneur de la province au sujet de l'aide ; — 13 septembre, réduction du nombre des béguines à l'hôpital des Wetz, défense au nom de l'Archiduc d'élire comme échevin Charles de Bouberch, tenu comme suspect. — F. 101, 4 janvier 1490 (v. s.), demande de rappel des bannis rejetée ; — 25 d°, on permettra la sortie des blés au fur et à mesure des entrées ; — 7 mars, députation à l'Archiduc au sujet d'un procès ; — 15 avril 1491, « plusieurs compaignies de gherre » se sont établies à Arleux et pillent le pays, défense aux habitants d'avoir commerce avec elles ; — 22 d°, enchérissement des blés, interdiction de la sortie ;

— 6 mai, portes de la ville, remise des clefs ; —6 juin, brasserie refusée aux Frères Prêcheurs;—15 d°, bruits de trahison, propos contre certains échevins;— 12 juillet, afin de se procurer l'argent pour payer l'aide, la ville achète du blé sur place, et le revend au dehors ;—15 d°, on s'excuse de recevoir garnison ;—2 août, nouveau médecin pensionnaire ;—6 d°, demande d'aide pour le paiement de la garde « qui faulte d'icelluy destruisoit et mangeoit le plat pays », résolu de « s'excuser le plus honnestement possible » ; — 14 sept., nomination d'un portier ; — 11 octobre, permis à un Frère Prêcheur de St-Omer de faire un sermon avec quête dans chaque paroisse pour la reconstruction du couvent ; — 15 novembre, résolu de « constraindre les riches eulx pourveoir de bleds pour ung an ou pour deulx selon leurs facultez».— F. 105, 15 février 1491 (v. s), copie de sauf-conduit ; — 23 mars, prêt de 20 florins aux gens d'Anhiers « pour réfection de certain esclas en la rivière de Lallaing » ;— 30 d°, sont réunis aux échevins « la plupart des gens de bien de la ville représentant la communauté », il est nécessaire d'emprunter 2 000 L. pour les dettes et les besoins pressants, mais personne ne veut en prêter si la communauté ne s'oblige, « hors un personnaige qui baillerait 1 000 L. sous le scel de l'échevinage pourveu qu'il wuideroit un bacquet de bled » ; la communauté décide qu'on laissera sortir le dit bacquet « et au surplus s'il est besoing trouver argent que l'on face diligence de en trouver sans obligier la communauté car ils ne se consentiroient en nulle manière du moins quant à présent » ;— 15 avril, le Roi et l'Archiduc veulent lever un impôt de 2 flor. par foyer, la communauté rassemblée « conclud tenir termes d'excuses et ont tous estez d'un meisme advis assavoir de riens payer » ; — 26 mai 1492, nouveau médecin ; — 14 juin, veuves reçues comme Béguines à l'hôpital des Wetz ; — 1 juillet, rappel refusé à des bannis pour sédition ; — 30 d°, acceptation d'un capitaine ; — 6 août, réception et serment de M. de Fiesnes en cette qualité ; — 17 octobre, le même office est conféré à M. de Forest; — 7 décembre, on apprend que les habitants d'Arras sont maltraités par les gens de guerre, résolu de n'en pas souffrir à Douai.— F. 106, 9 avril 1493, les députés aux États insisteront pour la paix ; on s'excuse de contribuer au paiement des gens de guerre d'Arras qui menacent de venir à Douai, on veillera soigneusement aux portes pour les empêcher d'entrer ; — 3 juin, publication de la paix ; on fera justice des gens de guerre qui en seraient infracteurs ; — 5 d°, assiette des 500 000 écus votés par les Etats-Généraux ; Lille, Douai et Orchies figurent pour 18 000 écus ; réclamation de Douai qui se trouve trop imposé ; — 17 juillet, le capitaine de Forest continue malgré la paix d'entretenir en ville des gens de guerre, on y mettra bon ordre ; — 26 d°, réclamation au sujet de la sous-répartition des 70 000 écus votés pour paiement des gens de guerre ; — 27 d°, M. de Forest est invité à quitter la ville avec ses gens d'armes ; — 26 août, on consulte les échevins de Lille et on se conforme à leur réponse au sujet de nouvelles prétentions de l'Archiduc ; — 24 octobre, réfection de la porte du marché ; — 15 nov., Olivier Follet s'engage à couvrir de tuiles la maison qu'il vient d'acheter.— F. 111, 15 mai 1494, nouvel apothicaire pensionné, ses obligations ; les anciens échevins sont dispensés du guet ; — 8 juillet, abandon définitif des halles de la ville à Paris ; indemnité de guerre aux religieuses de l'abbaye des Prés ; — 22 septembre, résolu de réduire les dépenses de bouche ; — 10 oct., continuation des assis (impôts sur les boissons) pendant un an ; procès contre Arras « pour raison de la taincture des sayes ». — F. 112, 16 mars 1494 (v. s.), nomination d'un portier ; — 14 avril, réglement concernant les bouchers ; — 13 mai 1495, vote de l'aide — F. 113, 14 février 1495 (v. s.), réduction des monnaies ; — 6 août 1496, gracieuseté de 9000 écus à l'Archiduc « pour réception de la fille d'Espaigne qu'on lui admène à espeuser » ; — 11 janv. 1496 (v. s.), résolu d'emprunter à rentes viagères ; — 25 août 1497, interruption des travaux de la ville pendant trois ans à cause de ses dettes; —7 septembre, vote de l'aide;—19 décembre, refus d'anticiper les termes de paiement de l'aide ; arrentement de la maison de Saint-Martin ; — 8 juin 1498, Thomas de le Pappoire, conseiller de la ville, est député en Angleterre par l'Archiduc ;— 23 juillet, « pour renforchier le ghet, chascun yra en personne » ; — 16 août, demande de 50 000 flor. par le duc de Saxe : elle est ajournée ; — 19 nov., requête des poissonniers.— F. 115, 25 juin 1499, sur la demande du Prince à sa joyeuse entrée, on accorde une brasserie aux Dominicains ; — 6 décembre, refus de payer la part de l'aide imposée à la ville sans son consentement ; — 29 juin 1500, offices de greffier des six hommes et de greffier civil ; — 15 octobre, accord avec les Frères Mineurs au sujet de l'assis du vin ; — 3 février 1500 (v. s.), frais de voyage en Espagne payés à l'Archiduc pour y aller « accepter les royaulmes à luy dévolus » ; déclaration d'Artus de Lallaing ; — 15 juin, élection d'un portier ; — 14 juillet, permission aux briquetiers de hausser le prix de leurs briques ; — 27 d°, exemption de tailles et d'aides aux bourgeois de Douai tenant des terres labourables à Lambres ; — 30 août, le guet du beffroi est supprimé de nuit comme de jour ; — 9 nov., salaires des échevins et des sergents pour assister aux inventaires après décès.— F. 117,

27 février 1501 (v. s.), refus de donner une somme à ceux qui ont fait conclure la paix ; — 10 mai 1502, il est pourvu à l'office de messager ;— 12 d°, refus à Jean de Bourbon de l'autoriser à réédifier le moulin Leconte; requête des abbés d'Anchin et d'Hasnon ; — 6 juin, assiette de l'impôt, contingent de Douai ; — 27 août, on refuse aux gens des seigneurs riverains de la Scarpe la permission de chercher dans les fossés de ville les cygnes appartenant à leurs maîtres ; — 22 septembre, mesures contre l'enchérissement du blé. — F. 118, 3 janv. 1502 (v. s.), requête des marchands de grains ; — 5 avril, procès contre l'abbaye d'Anchin à propos d'un tonneau de bière ; — 27 juin, sortie des blés interdite; — 13 février 1503 (v. s.), procès contre St-Pierre, au sujet de la juridiction; —20 d°, nouveau portier; —6 janv. 1504 (v. s.), service funèbre de la reine d'Espagne ; — 31 d°, Thomas de le Pappoire, conseiller pensionnaire, est appelé par le roi au conseil de Malines, on écrit sans succès de divers côtés pour le remplacer ; — 17 avril, création de rentes au denier seize (6 0/0) ; nomination d'un conseiller pensionnaire ; robes accordées aux sergents à verge ; — 4 août 1505, nouveau procureur, nouveau greffier par résignation du père au fils ; — 21 nov., on prouve aux délégués du Roi que les échevins et six hommes peuvent être en même temps fermiers des impôts ; — 13 mars, aide spéciale au Roi pour son voyage en Espagne ; résolu de s'accommoder avec l'évêque d'Arras au sujet de certaine excommunication ; mesures contre la cherté du blé ; droit du hallier sur les draps.— F. 122, 26 mai 1506, la bonne maison des ladres est donnée à un prêtre frappé de la lèpre ; la ruelle de Paradis est accordée aux FF. Prêcheurs ; concession d'une place au Béguinage ; — 3 sept., demande du bailli jugée contraire aux coutumes et priviléges ; demande de contribution pour lever des troupes, « on se réglera selon les villes et pays voisins » ; — 9 septembre, anticipation des termes de l'aide ; — 7 octobre, réorganisation du guet ; — 7 novembre, nouvelle demande d'argent par le Roi, on représentera la pauvreté de la ville ; les marchands pourront exporter la moitié des blés par eux achetés ; — 8 fév., M. de Bugnicourt est reçu comme lieutenant du capitaine ; — 8 avril 1507, nouveau greffier des six-hommes ; maintien des usages de la draperie ; — 11 août, représentation au sujet de la demande d'un philippus d'or sur chaque feu; — 11 octobre, conditions posées pour consentir à une aide extraordinaire ; — 6 mars, refus des gens d'église de faire partie du guet ; ouverture de la porte d'Ocre ; — 18 d°, défense d'aller boire aux débits de Saint Pierre et de Saint-Amé ; procès contre le bailli qui prétend pouvoir arrêter dans les cabarets ; — 21 d°, rapport du député de la ville aux Etats Généraux au sujet de l'armée demandée par la Gouvernante.— F. 127, 28 avril 1508, concession au Temple de l'usage d'un cours d'eau ; mesures de police, autorité du bailli ; départ du médecin pensionnaire, résolu d'en chercher un autre ; répartition de l'aide ;—20 juillet, la Gouvernante propose Baudouin Boucher pour l'office de receveur de la ville, les échevins s'excusent « près Madame » et font savoir à Baudouin « que jamais il n'y parviendroit »; demande d'argent pour payer les gens d'armes ; — 9 août, information contre le bailli ; on réclame amiablement les cygnes de la ville pris par les gens de l'abbé de Marchiennes ; — 12 août, vote de l'aide ; — 18 sept., procès contre le bailli — 10 nov., suite de l'affaire. — F. 129, 17 avril 1509, diminution du guet ; — 2 mai, prisée du bois ; office de sergent ; — 30 d°, la ville est condamnée à payer 300 L. au bailli ; elle achète « deux maisons à faire estuves » ; — 12 nov., remise d'impôts aux Cordeliers et aux sœurs grises ; nouveau sergent à verge ; — 8 mars, concession d'une place de Béguine.— F. 130, 27 mai 1510, lettres de la Gouvernante au sujet des comptes d'hôpitaux ;— 20 août, places de Béguines ; — 11 avril, brasserie demandée par les Frères Mineurs ;— 30 avril 1511, députation à Madame au sujet de cette demande ; curage de la rivière ; entretien des fortifications ; guet au beffroi ; — 30 juillet, arrentement sur la maison St-Martin ; — 26 août, députés aux Etats de la province ; — 23 septembre, cession de la ruelle de Marchiennes ; rétablissement du guet aux portes ; — 19 oct, curage de la rivière ; — 10 nov., exemption de droits sur la vente des blés ; — 11 février, réparation à la porte d'Arras.— F. 137, 15 avril 1512, la maison Saint-Martin est cédée au bailli « contre bonne rente et le plus que on en pourra avoir » ; — 11 août, brasserie demandée par les Cordeliers, on s'y oppose vivement ; information sur un projet de chapelle des religieuses de St-Thomas ; — 22 janv., procès contre la Gouvernance ; — 14 avril 1513, nouveau conseiller pensionnaire ; — 16 d°, gages du conseiller ; — 28 juin, nouveau receveur ; — 23 oct., autorisation d'exporter le blé « par kars (voitures), chevaulx et non aultrement » ; — 22 mars, achat de blé par la ville.—F. 139, 16 janvier 1514, impôt pour la réfection du clocher Saint Pierre demandé par le chapitre et refusé par les échevins ; — 8 mai 1514, places au Béguinage et à l'hôpital de Harnes ; — 16 février, exemption d'impôts sur les grains ; — 16 avril 1515, gages du conseiller ; — 2 avril 1516, procès des bateliers au sujet du curage ; logement accordé au conseiller ; répartition de l'aide ; — 1 mai, juridiction du bailli ; réserve de blé ; place à l'hôpital des Wetz.— F. 141, 2 avril 1517, emprunt par le Roi, création de

rentes ; — 4 août, place à l'hôpital de Harnes ; — 10 octobre, permis aux Cordeliers « moldre les grains pour brasser en ceste ville » ; — 3 nov., appel au parlement de Paris d'un procès en cour spirituelle d'Arras ; — 16 janv., pièces d'artillerie accordées au Roi. — F. 143, juin 1518, reconstruction du refuge de Marchiennes, ruelle enclavée ; modifications à la coutume en matière civile et en matière criminelle ; — 21 sept., nouvel apothicaire ; — 26 janv., conflit entre les échevins et le bailli ; place de Béguine ; — 15 mars, demande d'aide par le Roi ; — 6 avril, impôt pour la réfection du bastion St-Eloi ; — 30 avril 1519, nouveau bailli, 300 florins à l'ancien « pour s'en faire quitte » ; — 27 juillet, nouveau concierge de la halle ; — 10 août, nouveau greffier des six hommes ; — 29 août, mesures financières en vue de travaux urgents ; — 6 sept., vérification des comptes du receveur ; — 15 décembre, cherté du bois, désordres au rivage, mesures adoptées. — F. 146, 15 mai 1520, taxe de la bière moyenne dite hacquebart, réserve de grains ; — 21 mai, élection du maître charpentier pensionnaire ; — 29 juin, nouveau greffier ; — 18 août, vote de l'aide ; — 23 oct., place de Béguine ; nouveau portier ; — 13 décembre, place à l'hôpital Fressain ; — 11 mars, nouveau concierge de la halle ; clefs des portes de la ville. — F. 149, 2 juillet 1521, concession de terrain à l'église Saint-Nicolas ; — 10 d°, arrentement de flégard par le seigneur de Saint-Albin ; — 24 d°, aide au Roi en vue de la guerre ; — 5 août, don de terrain au seigneur de St-Albin, sous réserve du droit de justice ; — 14 août, nouvelle demande d'aide et de recrue, on se conformera à ce que feront les Etats de la province ; modération au fermier du poids public ; — 19 octobre, prise de Bapaume par les Français, mesures adoptées pour la sûreté de la ville ; — 12 novembre, résolu de vendre les offices municipaux pour se procurer de l'argent ; résolu aussi d'abattre les fauxbourgs ; — 25 janv., exemption d'impôt à la veuve Charles du Buisson ; — 13 fév., nouvel avocat de la ville à Malines ; jardin accordé aux canonniers de plaisance ; — 24 d°, vote d'un impôt, commun aux privilégiés, pour résister aux Français ; — 15 mars, emprunt aux hôpitaux pour les nécessités de la ville. — F. 154, 2 août 1522, encombrement de réfugiés en ville, approvisionnements ; ouverture de la porte d'Ocre ; chapitre des Cordeliers interdit, crainte d'espions ; dîme prétendue par St-Amé sur les pois et les fèves ; — 12 déc., vote de l'aide ; gages des maîtres canonniers ; — 22 janv., procès à l'occasion du droit sur la bière ; — 19 février, suite de l'affaire précédente. — F. 156, 20 juillet 1523, vente de rentes viagères pour subvenir aux travaux des fortifications ; — 10 août, maison donnée en location par la ville ; — 28 sept., requête des drapiers au sujet de la teinture ; nouveau greffier criminel ; nouveau receveur ; — 7 févr., recensement et réserves des grains ; collation de l'office d'égard au cuir ; — 23 mars, plaintes contre les exactions de vinage du bailli de Warlaing. — F. 160, 17 avril 1524, vote de l'aide ; mesures contre la disette ; — 10 juin, suite de l'affaire des drapiers ; résolu de défendre par tous moyens les droits de la ville contre les prétentions du seigneur de St-Albin ; le Conseil refuse de nommer à des places dans les bonnes maisons les gens recommandés par la Gouvernante pour services militaires ; — 14 d°, difficultés avec le seigneur de St-Albin au sujet de la justice ; — 21 juillet, recensement des grains ; place à l'hôpital des Wetz ; indemnité de guerre ; arrentement des flégards ; — 2 août, le gouverneur d'Arras demande pour ses moulins de Douai l'ouverture de deux écluses, elle lui est refusée ; — 7 septembre, approvisionnement de blé ; on demande à l'Empereur de continuer à percevoir l'octroi sur le vin et la bière jusqu'à la paix ; — 11 oct., projet d'acquisition de la seigneurie de St-Albin ; économies et réformes dans les dépenses et l'administration ; — 27 d°, suite des pourparlers au sujet de la seigneurie de St-Albin ; permission au gouverneur d'Arras de faire sortir du blé ; réglement pour les dépenses de la ville ; — 27 janvier, nouveau médecin ; — 1 avril, excès commis par des hallebardiers de la garnison qui attaquent la maison d'un bourgeois ; il est reconnu que les échevins peuvent connaître de ce fait en vertu de leurs priviléges ; concession de flégard au refuge de Saint-Vaast ; résolu de ne rien entreprendre de nouveau et de s'en tenir aux travaux d'entretien. — F. 173, 8 juin 1525, vote de l'aide ; augmentation des gages du messager ; diminution des remises du concierge des halles ; — 6 juillet, vote de l'aide ; — 22 août, réfection de chemin près les Cordeliers ; frais du dîner lors des exécutions ; dépenses de la procession ; accord avec l'abbé de Marchiennes au sujet de son refuge ; — 12 sept., autorisation de la sortie des grains par la porte d'eau ; frais des dîners en halle ; — 7 nov., office de greffier des six hommes ; — 16 déc., bruits de guerre, mesures de précautions ; réglement relatif à la vente du bois ; on apprend que Jehan Brunel et sa femme, concierges des halles « sont entéchiés de le malladye de Naples, volghairement appelée *pocques* », ce qui serait fort gênant pour les échevins obligés, les jours de justice, d'aller prendre « leur reffection ès cabarets », crainte de la contagion ; on décide « qu'ils seront visitez tous nuds, chascun en son regard, par gens en ce cognoissans » et déportés de leur état « s'il estoit trouvé qu'ils eussent aulcune cicatrice ou reste de rongne notable en quelque partye ce que fust de leur

corps » ; — 3 mars, conflit de juridiction entre le bailli et les échevins ; procès de Jehan Brunel contre un nommé Pierre Eloy, la ville paie les frais. — F. 179, 3 avril 1526, Jehan Brunel est destitué « pour ses démérites », nomination d'un nouveau concierge à la charge de payer « cent livres pour une fois audict Brunel » ; — 4 juin, nouveau portier ; ordonnance relative au scellement des draps ; salaire des égards du marché; — 22 d°, convocation des Etats Généraux à Gand, instructions au député de la ville ; Etats de la province, vote de l'aide ; — 30 juillet, portion de la vieille tour concédée à l'hôpital à « deulx vyeux » (Douai vieux) ; — 11 octobre, lettres de la Gouvernante relatives à la refonte des monnaies, avis du Conseil ; accord avec l'abbé de St-Vaast au sujet d'une propriété acquise en ville par ce dernier ; curage de la rivière à frais communs ; mise en ferme de la recette des impôts ; envoi de députés à l'abbé de Marchiennes pour l'approvisionnement de bois ; répartition des amendes d'appel à la Gouvernance ;—séance sans date: autorisation à l'hôpital St-Jacques d'ériger des bâtiments rue Ernoul de Gouy; coutumes et priviléges des sayetteurs. — F. 194, 18 mai 1527, nouveau portier ; requête des blancs drapiers à la Gouvernante communiquée aux échevins, ceux-ci écrivent à Lille, à Armentières et à Neuve-Eglise pour renseignements sur les usages du corps ; — 12 juin, d'après les réponses obtenues, on règle les amendes encourues par les délinquants « pour courtresse ou étroitesse des draps » ; — 4 juillet, interprétation d'accord passé entre les échevins et St-Amé au sujet des dîmes ; autorisation de construire sur la rivière ; — 29 d°, nouveau greffier criminel ; nouveau receveur ; copie du rôle de contribution pour le curage de la rivière refusée au bailli ; gages de l'avocat de la ville à Gand;—13 août, nouveau greffier des six hommes ; - 4 oct., courtiers près le marché aux grains ; — 3 déc., juridiction des échevins sur l'Escarpel ; décision relative aux drapiers ; — 16 janv., sortie des blés interdite ; requête des joueurs de hautbois renvoyée après la paix ; — 25 d°, réception et gages de la « demiselle » (maîtresse) de l'hôpital des Chartriers ; — 4 fév., sortie des blés autorisée par la porte d'eau ; — 18 d°, création de rentes pour les travaux de fortification ;—24 mars, on demandera la prolongation des droits d'octroi ; vente à deux vies d'une maison sur la place ; — 28 avril, M. de Fiennes veut faire acheter du blé pour l'approvisionnement de Gravelines, Bourbourg, etc., on s'en excuse « attendu la guerre qui est de présent. » — F. 198, 27 juin 1528, publication de la trève, les marchands pourront faire sortir la moitié de leurs grains ; exemption sur huit muids de vin accordée à M. de Bailleul ;—16 juillet, autorisation complète d'exporter les grains ;—15 août, mesures prises à l'égard de Pierre Muret, receveur de la ville ; — 15 sept., inquiétudes sur l'approvisionnement de grains, on mandera en halle les marchands ; office du venel laissé tel qu'il est ;—9 déc., procès à l'occasion de l'évasion d'un prisonnier de la vieille tour ; exemption de la maltôte du vin à Ferry du Chastel.—F. 199, 7 avril 1529, clôture de la porte d'eau pour les grains; droit des huit hommes de la draperie; nouvel artilleur;—22 mai, demande et vote de l'aide;—22 juin, transaction avec l'ancien receveur Pierre Muret, débiteur de la ville ; mesures concernant les sayetteurs, blancs-drapiers et tondeurs ;—7 juillet, « plusieurs gros personnaiges » veulent exporter des blés, on leur acorde d'en faire sortir une partie « à discrétion d'échevins »; — 23 août, paix entre l'empereur et le roi de France, les grains pourront sortir librement ; suppression du guet « aux clocquettes » ; translation des marchés rue des Lombards ; marché à la volaille établi près la croix aux poulets ; — 16 oct., suppression de certains impôts par suite de la paix ;—8 janv., autorisation à P. Muret et à sa femme de se libérer moyennant 300 L. par an ; augmentation de gages du messager ; — F. 201, 2 juin 1530, places de béguines concédées; Jean Dablaing, conseiller pensionnaire, est nommé au conseil d'Artois, on prie la Gouvernante de le laisser à Douai ;—13 déc., on pourvoit aux nécessités des pauvres ; robe de parure refusée au bailli ; projet de reconstruction de la porte Morel ; augmentation de gages aux six hommes ; — 19 fév., vote de l'aide ; places de béguines.—F. 203, 4 mai 1531, appel en matière criminelle fait au conseil de Malines : résolu « après advis de certains légistes » de requérir le renvoi de la cause à la Gouvernance ; — 7 sept., cherté du blé, entraves à la sortie ; nouveau chirurgien pensionnaire; — 20 oct., nouvelles restrictions à la sortie des grains ; autorisation à l'abbaye des Prés d'établir un pont ; — 8 nov., renouvellement de l'échevinage, refus du bailli de recevoir le serment des électeurs qui est prêté entre les mains du premier échevin ; refus d'une robe au bailli ; — 29 d°, les marchands de Gand réclament contre l'interdiction de la sortie des grains ; procès contre le bailli au sujet des élections ;— 15 déc., fixation de la dédicace des paroisses de la ville au second dimanche après N. D. de septembre ; mesures relatives aux bourgetteurs, tripiers de velours et calendreurs ; — 25 janv., premières démarches pour obtenir l'Université ; les gentilshommes et les abbayes pourront sortir la moitié de leurs grains ; autorisation au procureur, vieux et caduc, de substituer son office ; — 28 d°, réception et serment du nouveau procureur ; — 7 fév., suite du procès contre le bailli ;—12 d°, concession d'une place à l'hôpital Fressain ; sollicitations pour obtenir

l'Université ; procès contre un marchand qui achetait des grains hors de la ville au préjudice du droit d'estaple et les menait en Flandre au préjudice du droit de boutehors ; nouvelle maîtresse de l'hôpital des Wetz ; —11 mai 1532, vente d'une portion de l'approvisionnement de grain ; on contraindra le bailli de payer ce qu'il doit à la ville ; la conciergerie de l'hôpital des femmes gisantes est accordée à Jacques Trigaut et à sa femme ; nomination du portier de la porte d'Arras.

BB. 2. (Registre).—In-f° de 251 feuillets, papier; rel. en parch.

1532-1538. — *Délibérations des Consaulx* : F. 1, 23 mai 1532, liberté laissée au commerce des blés suivant les instructions de la Régente ; — 8 juin, évasion d'un prisonnier de la vieille tour, le bailli veut punir le concierge, les échevins réclament leurs privilèges, conflit;— 29 d°, requête des marchands de grain, on en réfère aux échevins de Gand ;—11 juillet, réponse des Gantois qui demandent liberté pleine et entière, réplique des Douaisiens ; — 4 nov., « gros inconvénient » dénoncé par le bailli à la Régente, enquête sans résultat, serment par les échevins qu'ils ne connaissent « rien de préjudiciable à la ville » ; places de béguines et d'hospitaliers ; la requête des joueurs de hautbois (Cf. BB 1) est indéfiniment ajournée ; procès contre le bailli au sujet des marais de Sin ; — 22 nov., enquête prescrite par la Régente « sur la commodité ou l'incommodité de ceste ville » au sujet de l'Université;—17 déc, procès entre la ville et la Prévôté à propos des cours d'eau ;— 9 janv., nouveau receveur, démarches pour obtenir l'Université ; — 10 fév., réfection du chemin de Lécluse, place à l'hôpital Fressain ; — 18 d°, en ce qui concerne l'Université «conclust de cesser les requestes et de soy tenir à tant» et cependant on enverra à Bruxelles le procureur de la ville pour suivre l'affaire ; — 31 mars, mauvais état des finances, création de rentes viagères et emprunt aux hôpitaux.—F. 5, 30 juin 1533, députation à Lille «pour faire la révérence» au nouveau gouverneur; Louvain s'oppose au projet d'Université; expulsion de béguines sans motifs exprimés;—9 juillet, on ira au-devant du gouverneur lors de son entrée, on lui offrira un poinçon de vin; —26 août, marché aux grains, courtiers; — 8 oct., différend entre les Gantois et les marchands de grains, adhésion du conseil à la sentence du président de Flandre ; — 4 nov., marché au blé, circulation des grains ; — 24 févr., nouveau portier. — F. 8, 11 mai 1534, par suite de l'affluence de monde au marché de la rue de Bellain, on le transfère à certains jours rue des Lombards « qui est belle et spacieuse » ; augmentation des droits de robe ; robe accordée au bailli ; nourrice de Melle de Montmorency admise à l'hôpital Fressain ; — 9 sept., lettres de la Régente pour l'entretien « de toute amitié entre les villes » et concernant les monnaies ; entente avec Lille au sujet des laines d'Angleterre ; — 15 mars, résolu d'arrenter partie du marais de Raches à charge d'entretien des fossés ; étude d'un nouveau canal de Douai à Lille. — F. 10, 26 juin 1535, lettres de la reine douairière relatives aux décisions prises dans l'assemblée des Etats-Généraux pour l'union des Pays-Bas ; bruits de guerre, « monstres et reveues de gens d'armes auprès Anvers », mesures de précaution ; convenance de racheter les rentes sur la ville possédées par « des forains » ; — 20 oct., personne ne s'étant présenté pour louer le marais de Raches, on le divisera en petits lots ; — 11 janv., nouveau messager ; — 24 d°, avis favorable à l'établissement d'un franc marché à Lécluse, à condition que l'estaple des grains n'en souffrira pas ; blés en destination de Douai arrêtés à Tournai ; opposition des gens de Raches à l'arrentement du marais ; — 17 mars, « plusieurs femes et filles » comblent les fossés creusés dans le marais de Raches, résolu de surseoir les travaux ; — 20 d°, élection d'un nouveau procureur.— F. 14, 22 mai 1536, aide demandée par la Reine, résolu « de remonstrer la povreté d'icelle ville et d'escapper au plus grand proffit que faire se polra » ; — 20 juin, « grosse somme de deniers » demandée par l'Empereur pour la guerre de Savoye : pour y subvenir on crée divers impôts ; — 17 juillet, prêt d'une tente à M. Descoivres au service de l'Empereur ; — 8 août, ordonnance sur le prix des marchandises ; — 15 d°, poudre envoyée à l'armée assiégeant Péronne ; — 14 oct., nouveaux impôts, sortie des grains interdite ; — 13 déc., nouveau greffier ; — 22 janv., résolution de vendre des rentes « pour fournir à la côte » imposée par les Etats ; — 24 fév., nouveau portier ; — 19 mars, convocation des Etats, Jean Dablaing y est député ; — 24 d°, mesures contre l'ennemi, emprunt aux hôpitaux, travaux aux fortifications, recensement des grains.— F. 17, 4 avril 1537, acquisition de salpêtre ; — 16 d°, sortie des grains interdite, clôture de la porte d'Ocre ; — 7 mai, pour subvenir à l'aide, on lève le cinquième denier sur les locations de maisons ; — 25 juin, impôt pour les fortifications « sur chacune personne opulente » ; — 16 août, proposition de vendre partie des marais rejetée ; — 13 sept., « le commun peuple s'estant mal contenté » de la dernière délibération, les connétables de rue ont été chargés « de sentir aux gens de leurs connestableryes s'ils seraient d'advis et consentans de vendre partie des maretz de Raisse, lesquelz connestables ayant fait leur debvoir de rapporter par escript le nom de ceulx qui consentoient ou différoient ladite vente, par lesquels

billetz long auroit trouvé tous les manans estre bien contens faire la dicte vendition», il est résolu en conséquence « vendre portion des ditz maretz » ; — 23 déc., refus d'accorder au premier échevin l'exemption de l'assis du boire bouilli ; — 14 févr., rebraiement du fossé des fortifications ; vieille artillerie conservée « pour monstrer l'antiquitaige d'icelle ». — F. 22, 27 avril 1538, accommodement avec le chapitre de St-Pierre ; nouveau portier ; augmentation des gages du bombardier ; places dans les hôpitaux ; — 16 sept., nouveau portier ; mauvais état de la rivière St-Nicolas ; projets de moulins à bras ; — 19 oct, ferme du poids public ; réclamation contre l'encombrement de la place des moyes ; — 21 déc., on s'oppose à l'entreprise du gouverneur d'Arras contre l'estaple de Douay; robe accordée au bailli ; travaux de fortifications ; arrentement d'un flégard ; emprunt aux chartriers ; quatre joueurs de hautbois obtiennent de faire le guet au beffroy aux gages accoutumés, à charge « de jouer de leurs instrumens deulx fois chascun jour au dit beffroy, assavoir une fois à l'heure du marché au bled et l'aultre à l'heure du soupper » ; — 25 févr., autorisation de bâtir au marais de Raches ; exemption de maltôte refusée ; gages de l'avocat de la ville au conseil de Malines — F. 24, 22 août 1539, réclamation des Gantois contre l'interdiction de la sortie des blés, mesures adoptées pour y satisfaire ; — 12 oct., maintien des *assis* qui néanmoins ne se mettront plus en ferme ; — 4 déc., approvisionnement de grains ; les bourgeois de la ville exempts de taille en Artois; visite du cours d'eau de St-Nicolas ; échange de terrains avec l'abbaye des Prés.—F. 25, 28 avril 1540, « Tous ceulx qui seront deffaillans de venir au conseil seront tenus paier au prouffict des povres quatre solz, mon. de Flandre, pour chacune fois », sauf absence justifiée ; — 3 janv., places au béguinage.— F. 26, 26 avril 1541, travaux de fortifications suivant les vues de l'Empereur ; — 3 février, réclamations contre la quote-part assignée à Douai dans la répartition de l'aide ; indemnités à des propriétaires pour leurs terrains englobés dans les fortifications ; ordures jetées dans les canaux : pour y remédier une charrette circulera tous les samedis, prendra les immondices et les déversera sur le rempart ; — 3 avril, nouveaux impôts pour fournir à l'aide ; défense de couvrir les maisons en chaume.— F. 28, 17 juillet 1542, on s'entendra avec Lille pour répondre au sujet de l'aide ; fermeture des portes à cause des bruits de guerre ; — 7 août, impôts pour lever des soldats ; nouveau messager ; — 10 nov., circulation des grains ; exemption de maltôte au bailli ; — 4 déc., recensement des grains ; — 12 d°, l'Empereur demande le dixième du revenu, on envoie des députés pour représenter la pauvreté de la ville ; établissement de moulins à chevaux ; — 20 janv., impôts sur le vin et la bière sans acception de privilégiés ; liberté de sortir le blé ; — 12 mars, enlèvement des palissades extérieures ; place au béguinage sur recommandation de la Reine.—F. 31, 13 avril 1543, résignation de l'office de greffier ; — 23 d°, nouveau greffier des six hommes ; — 28 juin, envoi de 100 philippus d'or au capitaine de Bapaume pour les fortifications ; — 4 juillet, vente de diverses propriétés pour payer l'aide ; — 17 d°, refus d'aller prendre le mot du guet chez le capitaine de la ville ; — 23 août, impôt sur les grains sortant de l'Artois, opposition des Douaisiens qui ont pour la plupart leurs biens dans cette province. — 8 septembre, réserves des grains diminuées de moitié ; — 4 octobre, vente de partie de marais pour payer l'aide ; — 7 janvier, sortie du blé laissée à la discrétion des échevins ; — 18 février, rapport du procureur envoyé par la ville aux Etats-Généraux de Gand ; répartition de l'aide, on tâchera de payer le moins possible.— F. 34, 18 avril 1544, réparations urgentes aux fortifications ; nouveau greffier criminel ; — 17 mai, écroulement de la muraille près la porte d'Equerchin, emprunt aux bourgeois pour la reconstruire ; exemption de maltôte refusée à Mme de Bailleul, en échange on lui accorde trente-six livres ; — 21 d°, nouveau portier ; places dans les hôpitaux ; — 16 déc., pour payer l'arriéré de l'aide immédiatement exigible, le Conseil délibère d'acheter à terme quantité de blé et de le revendre au comptant ; — 31 d°, sur la requête des Gantois, on les autorise à faire sortir du grain.— F. 37, 1 juillet 1545, nouveau charpentier pensionnaire ; — 17 d°, expulsion et remplacement de béguines ; — 5 déc., concierge de l'hôpital des trouvés ; — 3 mars, greffier des six hommes ; — 17 août 1546, nouveau conseiller pensionnaire, ses obligations, formule du serment « sur la part de paradis, le cresme et batesme » ; — 29 nov., les Etats d'Artois sont autorisés à établir à Douai un collecteur de l'impôt sur les blés ; — 11 mars, suspension des travaux à l'hôpital des chartriers ; — 31 mars, réduction sur l'aide dûe par la ville ; vente de marais ; emprunt aux bourgeois ; nouveaux impôts ; — 8 juin, députation à l'Empereur pour se plaindre de la violation des priviléges de la ville à l'occasion d'une enquête sur la conduite des échevins ; — 17 sept., sortie des grains autorisée sous réserve du sixième ; — 24 d°, vote de l'aide ; achat de rentes foncières ; projet de réunion des marchands de grains ; — 23 déc., résolu de se joindre à Lille pour soutenir le droit de non-confiscation ; on demandera l'autorisation de vendre encore soixante ou quatre-vingts rasières de marais ; projet de réduction des droits de

vinage ; — 18 mars, la sortie de l'orge est suspendue ; à cause des mauvais procédés du bailli, on lui interdit la robe « pour cest an et jusques à rappel de loy » ; —30 d°, cherté du blé, mesures diverses par crainte de famine ; — 9 avril, le bailli n'étant en cette qualité justiciable des échevins, ne peut être administrateur de l'hôpital des malades, il est en conséquence invité à se démettre ; délibéré de faire quêter au profit des pauvres par deux échevins et un greffier « affin de éviter ad ce que les dictz povres ne polsissent mendier en la ville »; concession d'office au procureur en reconnaissance de ses services.— F. 47, 27 mai 1546 (1), urgence de relever la muraille écroulée, on empruntera de l'argent à cet effet, d'abord « à tous ceulx de la loy », puis aux bourgeois et aux manants ; — 17 juin, détail des procès à soutenir en Cour de Malines ; — 24 nov., nouveau médecin pensionnaire ; robe du conseiller pensionnaire ; — 6 déc., affaire du vinage ; résignation de l'office de conseiller ; — 3 janv., réduction des vinages ; — 5 d°, jouissance et pêche du fossé de la place refusées au bailli ; — 10 févr., obligation de Jean Herlin à propos d'un procès ; — 5 avril, augmentation de gages du conseiller. — F. 53, 23 août 1547, nomination du hallier ; — 15 janv., prorogation d'impôts ; requête des marchands de grains et diminution de l'impôt du boutehors ; — 19 d°, juridiction de la Gouvernance, prétentions du lieutenant, on consultera « notables avocats et conseillers » ; requête du procureur général pour argent dû, il patientera jusqu'à Pâques.— F. 56, 16 avril 1548, nouveau bombardier ; — 30 avril 1549, emprunt au denier seize pour payer l'aide ; nouveaux impôts ; — 20 nov., 1550, projet d'acquisition de la prévôté héréditaire de la ville « pour éviter aux difficultez qui journellement adviennent à l'encontre de la dite » ; — 15 juin 1551, nouveau portier;— 29 oct., pour les travaux de fortifications nécessités par la guerre, résolu « de trouver deniers à la moindre foulle possible » ; les officiers de la Gouvernance seront contraints de faire le guet ; la Gouvernance prétend avoir reçu des « placarts » de l'Empereur relatifs à l'état de guerre, les échevins en vertu de leur droit de justice veulent en avoir connaissance ; — 14 nov., entretien des fortifications ; tout le monde sera astreint au guet sans exception ; — 14 janv., vote de l'aide, mesures pour la payer.—F.63, 10 mai 1552, nouveau portier; — 30 juin, emprunt forcé aux bourgeois; ouvriers du dehors appelés pour reconstruire la muraille écroulée entre les portes d'Ocre et d'Equerchin ; projet de vente de partie du marais de Sin ;—22. nov., procès à l'occasion du vinage de Warlaing ; reprise des démarches pour obtenir l'Université ;—3 janv., sortie du blé interdite ; — 22 d°, place à l'hôpital Fressain ; — 20 mars, continuation des anciens impôts et création de nouveaux.—F. 65, 30 juin 1553, nouveau bombardier, nouveau plombier ; — 18 août, nouvelle aide accordée à l'Empereur « attendu les urgens affaires du pays » ; — 23 et 29 déc., désordres causés par la garnison espagnole qui perd dans la mêlée une partie de ses armes, « si comme harquebuzes, pistoulets, flesques, espées » ; on veut obliger la ville à restituer ou payer ces armes, le Conseil s'y refuse d'abord et finit par transiger ;—4 janv., nouveau portier ; — 15 mars, aide et impôts. — F. 69, 29 mars 1554, emprunt aux bourgeois, vente de marais ; manant arrêté par le bailli sans intervention des échevins, contre les priviléges de la ville, réclamation du Conseil ; — 28 avril, commissaire envoyé à Douai par l'Empereur au sujet des grains on répond par une députation chargée de présenter « justification et défense » ;—23 août, États Généraux à Bruxelles, vote de l'aide « qu'il n'est temps de refuser au dit s[r] Empereur, parce que sa dite majesté avecq son armée est aux champs pour deffendre l'ennemy et garder le pays » ; — 7 sept., continuation des divers impôts ; — 17 d°, création d'impôts nouveaux ; — 24 d°, nouveau portier ; — 10 mars, avance par la ville de 600 écus d'or pour payer la garnison espagnole; —18 d°, aide et impôts ; le guet prescrit à tous manants et bourgeois sans exception. — F. 73, 5 août 1555, mesures relatives aux offices et aux arrentements de biens de la ville ou des hôpitaux ; —25 sept., 26 et 28 mars, vote de l'aide ; — 16 avril 1556, Etats de la province à Lille ;—12 mai, projet de canal de Lille à Douai ; — 29 d°, nouveau portier ; — 30 d°, travaux urgents aux fortifications prescrits par le gouverneur ; —18 août, aide et impôts ; résolution d'entretenir en Cour un agent perpétuel pour les affaires de la ville ; —2 mars, nouveau procureur ; — 6 d°, suppression des joueurs de hautbois comme guetteurs. — F. 80, 3 mai 1557, emprunt « aux plus notables bourgeois, vefves et manans pour subvenir à la nécessité des povres », lors du remboursement « se tireront lotz pour faire la dicte restitution à chacun selon son tour » ; — 15 d°, nomination d'une béguine ; — 7 oct., aide et impôts ; — 14 janv., travaux à l'occasion de la prise de Calais par le roi de France ; — 24 d°, on permet la sortie de l'orge contre argent prêté à la ville ; — 8 févr., États-Généraux, vote de l'aide.— F. 86, 19 avril 1558, continuation des travaux de fortifications; —21 juin, aide ; nouveau médecin, ses obligations ; nouveau portier ; — 21 mars, nouveau receveur, transmission de l'office ; — 3 avril 1559, nouveau hallier ; —

(1) On a pu remarquer que les séances ne sont pas toujours inscrites dans l'ordre chronologique ; on en recopiait au net plusieurs à la fois longtemps après leur tenue.

13 sept., États-Généraux à Arras, vote de l'aide ; — 8 juillet, aide et impôts ; — 9 août, on consent à recevoir en garnison quatre cents Namurois ; — 14 sept., aide accordée pour licencier les gens de guerre étrangers : on ne veut entendre parler de l'impôt sur le sel ; procès contre les chapelains de Saint-Amé au sujet des vins par eux vendus ; résignation de l'office de greffier civil ; exemption de maltôte à l'empereur des arbalétriers (1) ; affaire du pirage de Tournai ; le service du guet sera diminué ; — 19 sept., nouveau conseiller pensionnaire, formule du serment ; — 5 oct., nouveau greffier criminel ; — 7 déc., opposition aux tenues d'eau projetées à Tournai ; — 29 janv., cave exempte accordée aux officiers espagnols de la garnison ; — 24 févr., nouveaux greffiers civil et criminel ; nouveau portier ; — 9 mars, la ville se joint aux marchands dans un procès soutenu par ceux-ci à propos du droit de vinage ; on donne 20 000 briques aux Trinitaires qui rebâtissent leur église démolie pour faire place aux remparts — F. 110, 16 avril 1560, États de la province, vote de l'aide, conditions posées par Douai ; — 10 juillet, exposé de la mauvaise conduite, des excès et des insolences de la garnison espagnole qui excitait même les portefaix à la révolte et au pillage ; députation à ce sujet au gouverneur de la province ; — 12 d°, arrivée du gouverneur ; — 13 d°, conseil tenu en sa présence : il est décidé qu'une députation des trois ordres ira supplier la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, de retirer les Espagnols, la ville promettant de faire bonne garde ; — 8 août, le mot du guet sera communiqué au capitaine par les échevins ; dépenses pour les fortifications ; — 16 sept, États-Généraux à Bruxelles, instructions aux députés, conditions du vote de l'aide ; révocation de l'agent en cour, « considéré le petit service qu'il fait pour la ville » ; bail des fermes d'impôts ; quote-part des Chapitres dans les dépenses de fortifications ; — 28 d°, avance de la paie aux soldats espagnols ; — 21 oct, plaintes et remontrances de la ville aux États de la province au sujet des aides et de la garnison espagnole ; les nouvelles propositions de la Gouvernante ne seront agréées qu'autant que « au préalable soient octroyez les dommages et interetz payez et supportez » ; — 29 nov., brasserie accordée aux religieuses de Saint-Thomas ; plusieurs résolutions n'ayant pu être prises faute d'un nombre suffisant de conseillers, il est décidé que les absents paieront quatre patars au profit des pauvres ; — 25 nov, modération dans la quote-part des Chapitres pour les fortifications ; indemnité aux hôteliers pour logement des Espagnols ; exemption d'impôts à l'empereur des arbalétriers de Planques ; — 6 février, rapport des députés envoyés à Bruxelles au sujet de l'Université ; abolition de l'impôt d'un patar à la livr sur les marchandises, comme étant « charge odieuse » ; — 24 d°, suivant les intentions du Roi, le conseil délibère de payer les frais de bulles et d'installation de l'Université. — F. 130, 2 janv 1561, nomination d'une béguine ; — 30 d°, augmentation de gages au greffier des six hommes ; — 16 mai, résolution d'édifier le collége public au coin de la rue des malvaux ; deux échevins et le conseiller pensionnaire iront à Louvain étudier le fonctionnement de l'Université et s'enquérir du traitement des professeurs ; exemption d'impôts aux Chartriers ; pension de l'agent en cour rétablie ; concession d'offices de jaugeurs de vin. — F. 136, 16 juillet 1562, États-Généraux à Bruxelles, instructions aux députés de la ville ; — 1 août résolu de marcher d'accord avec les États de la province ; — 14 sept., réglement sur la sortie des grains ; — 20 d°, nouveau receveur à l'hôpital Notre-Dame ; — 6 nov., arrestation d'un bourgeois par la Gouvernance, le conseil délibère d'appeler à la chambre de Flandre et « d'incontinent en obtenir relief » ; — 9 déc., nouveau portier ; réglement sur la brasserie. — F. 145, 16 mars 1563, demande d'un nouveau professeur de théologie ; — 8 juin, sortie des grains ; superintendance du collége du roi ; demande d'augmentation de gages par le conseiller pensionnaire ajournée ; — 16 juillet, travaux au collége du roi ; nouvelle demande du conseiller définitivement rejetée ; requête de Jacques Boschard, imprimeur de l'Université : on lui avance de l'argent ; — 1 sept., François Balduyn (1), professeur de droit en l'Université de Paris viendrait volontiers résider et faire lecture en celle de Douai, « si on voulait le stipendier raisonnablement », résolu de lui offrir 600 carolus par an « à condition qu'au commenchement de ses oraisons et lectures, il fera confession de sa foy catholicque et romaine, détestera et blasmera les erreurs des sectaires affin que les auditeurs et estudians demeurent en l'anchienne foy et relligion » ; collége du roi, arrangement avec l'Université ; — 21 déc., Etats-Généraux et provinciaux, conduite à suivre par les députés ; nombre des sergents du bailli augmenté. — F. 158, 8 janv. 1564, nomination d'une béguine ; — 4 févr., on acquiesce à l'arrestation d'un portier malgré les priviléges « parce qu'il était pris

(1) On appelait empereur dans les confréries ou compagnies bourgeoises celui qui, trois ans de suite, avait été roi en remportant le prix d'adresse.

(1) Fr. Balduyn ou Bauduin, né à Arras le 1 janvier 1520, mort à Paris le 24 oct. 1573, auteur de nombreux ouvrages dont plusieurs sont manuscrits à la bibliothèque d'Arras.



comme hérétique, partant crime de lèse-majesté divine et humaine »; résolu de construire un second collége; — 23 mars, choix du terrain et vote des fonds pour le second collége; — 31 d°, encore le second collége; — 12 avril, on s'arrête définitivement à la maison du s[r] de Werquigneul; — 6 mai, nomination d'un portier; les gages du procureur-général sont augmentés; — 2 août, superintendance du collége de Bassecourt dit du roi; — 30 d°, voiturier de la ville; second chirurgien des pauvres; augmentation de gages à « Stephanus Isaacus de nation hébreu et professeur en ladite langue en ceste Université »; — 14 sept., nouveau portier; projet d'une seconde boucherie; — projet d'acquisition de la Prévôté; — 23 d°, impôt de deux patars sur la bière; autre impôt sur le vin; le collége du roi demeurera sous l'administration de l'Université; — requête des marchands de grains.— F. 168, 18 et 24 janv. 1565, affaire des tenues d'eau de Tournai; — 2 avril, établissement d'un second collége, le comte de Lallaing offre à cet effet son fief de Saint-Albin; — 5 juillet, levée d'argent pour les fortifications; demande de sortie des réserves d'orge ajournée; exemption de maltôte à M[me] de Morselet; réclamation des fermiers de l'impôt au sujet « de l'interdiction nouvellement faite aux taverniers, cabartiers et huisiniers de asseoir à escot bourgeois et manans ès jours de dimanche et festes »; — 28 sept., demandes de créations de rentes héritières pour acheter du grain; le conseiller pensionnaire remonstre que ses gaiges ne sont condignes au labeur qu'il fait », on lui donnera chaque année une gratification extraordinaire; création d'un second office de conseiller pensionnaire; — 8 oct., liberté du transport des grains entravée par les Etats d'Arthois; impôt nouveau pour approvisionnement de grains en perspective de la disette; précautions contre une émeute populaire; — 17 oct., pourparlers avec Arras au sujet des grains, on fera part du tout à la Gouvernante; — 13 nov., clergé, nobles et bourgeois assemblés, mesures diverses proposées et adoptées dans l'intérêt des pauvres et de l'ordre public. — F. 186, 20 fév. 1566, « la ville se meut en arriéraige et la pauvreté accroist journellement », résolu de renvoyer les étrangers et de vendre quelques propriétés; acquisition d'une maison pour ouverture de la rue des huit prêtres; — 6 mars, « les pauvres et la pauvreté accroist de plus en plus », on fera fabriquer et distribuer du pain de seigle et d'orge; — 29 d°, on vendra le grain des réserves « à prix raisonnable »; on continuera d'en distribuer aux « hotteurs et pauvres gens »; le collége du roi est autorisé à acheter pour 100 carolus de blé; un muid de seigle est donné *pro Deo* aux Dominicains et aux Récollets; —27 avril, les impôts rapportent fort peu, on prendra sur le produit de la vente des grains; le docteur Hoperus se rend en Espagne pour être conseiller du roi, on l'invitera à passer par Douai, et on lui offrira une tasse de vermeil en lui recommandant les affaires de la ville; « la prison de la vièze tour est fort anchienne et caduque, a esté délibéré d'acheter la maison et cabaret du grand Hacquebart » pour en faire une prison nouvelle; procès contre Saint-Pierre et Saint-Amé au sujet de l'impôt sur le vin; exemption d'impôts à Eustache d'Aoust, s[r] de Jumelles, et à Jacques de Baudain; six rasières de seigle sont accordées aux religieuses de Saint-Thomas; — 15 et 17 juillet, question du guet et garde de la ville; — 18 d°, on s'oppose à ce que le gouverneur envoie son cousin comme capitaine en son lieu et place; — 22 d°, ledit cousin s[r] de Cordes est reçu en qualité de capitaine aux mêmes conditions que ses prédécesseurs. — F. 201, 26 juillet, réunion des trois ordres, on examine et on discute l'armement de la garnison de la place pour la mettre à l'abri de toute surprise de la part des sectaires; — 25 août 1566, pour éviter une garnison espagnole, on représentera à la Gouvernante « que le peuple est affectionné à son prince et a bonne affection à faire le guet et garde »; — 29 d°, le sieur de Cordes prétend la principale autorité sur la ville, « chose non jamais veue ne ouye », on écrira à Son Altesse la Gouvernante; le comte du Rœux envoyé de Mons propose aux échevins une confédération entre les villes voisines, contre les sectaires, on trouve le projet « bon et agréable », on en fera part d'abord au gouverneur; précautions contre une surprise par la rivière; exemption d'impôt à M[lle] de la Tramerie; —20 sept., levée de 150 soldats « pour éviter aux entreprises et desseings du sieur d'Andelot, François et sectaire, sur cette ville »; circulation des grains entravée par l'Artois; sortie de la moitié des orges autorisée afin d'encaisser le droit de boutehors; travaux à la porte d'eau; huissier établi près le siége échevinal; — 27 sept, d'après certaines lettres, ceux « de la nouvelle religion » menacent Douai, on tendra les chaînes sur la rivière, etc.; — 10 déc., « pour l'édification du peuple », on rappelle le docteur Cotereau, théologien et prédicateur; nomination d'un professeur de droit romain; désordre et scandale sur les montées de la halle, le concierge est augmenté de gages pour y remédier.—F. 209, 22 août 1567 (1), entente avec Lille au sujet du privilége de non confiscation (Cf. AA 62); — 30 d°, exemption accordée à M. de Nébra sous condition de bourgeoisie; — 12 sept., les Chartreux de Valenciennes, dont la maison

(1) Le registre étant composé de cahiers réunis beaucoup plus tard, il pourrait bien y avoir ici une lacune que justifierait en ces temps troublés la position difficile des échevins. Ceux-ci ont pu en effet prendre certaines délibérations que leurs successeurs auront prudemment fait disparaître plus tard.

a été dévastée par les hérétiques, demandent à s'établir à Douai, on les y autorise.— F. 211, 15 janv. 1568, les officiers permanents réclament une augmentation de gages, « ne l'auront quant à présent » ; cherté des grains, arriéré, emprunt au receveur ; exemption à M. d'Assignies, premier échevin ; — 6 avril, travaux aux fortifications, moyens d'y subvenir ; — 21 dº, arrestation du député de la ville envoyé à Tournai pour les affaires du pirage : on fera « despescher lettres d'indemnité » ; députation « pour acheminer au régime et intendance de l'Université » ; — 22 mai, arrivée prochaine d'une compagnie de gens de pied, « de quoi semble que l'on s'en porrait bien passer », remonstrances et démarches dans ce but ; vote de l'aide ; — 9 juin, envoi de députés aux Etats provinciaux ; — 23 sept. l'abbé d'Anchin propose de confier son collége aux Jésuites, on s'en remet « au bon plaisir et discrétion dudit prélat »— F. 215, 30 mars 1569, propositions du duc d'Albe aux Etats-Généraux, rapportées par les députés, avis divers sans solution ; — 8 avril, entente pour fournir une aide « novennale ou au moins septennale » ; — 20 dº, « pour monstrer le zèle et affection des bons sujets, on accorde le centiesme des immeubles au regard de la ville » ; — 11 mai, le duc d'Albe refuse cette offre et exige les dixièmes et vingtièmes (1), nouvelles remonstrances à ce sujet ; — 19 et 21 dº, assemblée des trois ordres ; d'accord avec les Etats de la province, on propose le centième et 200 000 florins avec protestations de fidélité, et on délibère de demeurer unis aux Etats en refusant les vingtièmes ; on exposera au Duc les charges de la ville, on fera valoir qu'il n'y est « advenu aucuns presches, édification de temple, saccagement ne abatison d'imaiges » etc ; — 22 juin, « résolu de suivre l'acte et accord de Lille, sauf adjonction aux bourgeois des maire et quatre hommes des mestiers ; — 21 oct, le Duc renonce aux vingtièmes mais demande un second centième, on lui fera « bonne et particulière remonstrance » ; vote d'une contribution particulière à laquelle seront astreints « les gens d'église » ; — 18 novembre, le Duc demande aux Etats de la province qu'on lui prête 25000 florins carolus, on y consent et Douai pour sa part crée une obligation sous scel et contre scel ; — 18 décembre, nomination du maître charpentier, superintendant des travaux. — F. 226 10 janvier 1570, les greffiers sont continués pour trois ans dans leurs fonctions ; — 3 févr., résolu de se maintenir d'accord avec Lille quant à la demande du second centième « lequel ne se pourrait cœiller et collecter qu'à difficultés, foulles et extrême charge », lettres aux échevins de Lille à ce sujet ; — 24 mars, le Duc propose de nouveau ses dixièmes et vingtièmes avec quelques modifications : « résolu de lui remonstrer qu'impossible est pratiquer les dits X^{mes} et XXmes, mesmes avec ses modérations sans la désolation, appauvrissement et dépopulation du pays » ; — 16 juin, nouvel accord avec le Duc au sujet de ses demandes, on le prie de ne pas traiter la province plus mal que les autres Etats, « on s'en remet à la bénignité et accoustumée clémence de Sa Majesté ; — 29 sept., résolu de payer par anticipation les termes de l'aide, dans l'espoir du rappel des gens de guerre, « grande charge pour le plat pays » ; pour le réglement des affaires de l'Université, celle-ci aura trois procureurs et la ville en aura quatre ; — 5 nov., difficultés avec l'Université, on demandera au Roi l'autorisation d'administrer la dot, de nommer les professeurs, etc. ; augmentation de gages au conseiller pensionnaire, Jérôme de France. — F. 240, 10 janv. 1571, proposition de faire un canal de Pont-à-Raches au mont Escouvez, on accorde à l'auteur du projet le droit de bâtir deux moulins à usage de tannerie et de poudre à canon ; — 19 dº, nomination de commissaires pour administrer l'Université ; — juillet s. d., convocation des Etats de la province, aperçu des travaux répartis entre les échevins, les six hommes et les officiers permanents ; augmentation des droits de robes à condition de porter celles ci journellement aux assemblées pour les affaires de la ville.

(1) Il s'agit des dixième et vingtième deniers sur le prix de vente des biens meubles et immeubles.

BB. 3. (Registre).— In-fº de 181 feuillets, papier ; rel. en parch.

1573-1581. — *Délibérations des Consaulx.* F. 1, noms des échevins des trois tours.—F. 2, 11 août 1573, François Oudart, échevin régnant, est nommé greffier criminel ; — 2 septembre, circulation des grains ; curage de la rivière ; impôt sur le bois à brûler ; le procureur général Wyon, qui avait été suspendu de ses fonctions et emprisonné, demande et obtient, après son élargissement, l'arriéré de ses gages et de ses droits de robe ; — 17 déc., lettres du Roi annonçant le rappel du duc d'Albe, gouverneur général des Pays Bas, et son remplacement par le grand commandeur de Castille ; on ira saluer celui-ci à son arrivée et les frais de voyage « se prendront sur la première aide » ; — 23 oct., Jean Bogart, imprimeur de Louvain, demande à s'établir à Douai, on fait savoir à Jacques Boscart, imprimeur logé par la ville rue des écoles, que la maison qu'il occupe sera mise aux enchères ; demande de traitement pour le duc de Médina, on lui accorde 8000 L. ; on refuse au bailli son droit de robe, « sy est le dict bailly officier du roy ». — F. 6, 14 janv. 1574, refus de laisser sortir les grains ; — 1 février, permis aux marchands de grains de disposer de la moitié de leurs ré-

serves ; le Roi demande 104 000 L. d'aide à la province : on consultera les trois ordres ; — 5 d°, réunion générale, vote de l'aide, à condition que les Etats auront connaissance de l'emploi des fonds et aussi « d'être gardé des foulles, outraiges et mangeries des gens de guerre, lesquels sans aulcune discipline font oppression intolérable au pays ; — 23 d°, difficultés au sujet de la brasserie de l'Université ; — 11 mars, résolution de poursuivre les travaux des fortifications entre les portes d'Ocre et d'Equerchin ; circulation et réserves de grains ; — 26 d°, la demande d'emprunt du Roi est ajournée jusqu'au retour des députés ; — 9 avril, on s'excuse pour beaucoup de raisons de ne pouvoir prêter au Roi ; — 14 mai, arrentement perpétuel du flégard près le marché-aux-poissons ; gages des guetteurs et de l'officier des hautes œuvres ; — 27 d°, avance de 10 000 florins sur les sommes précédemment votées ; — 22 juin, sortie des grains autorisée ; on accorde la vieille tour pour y bâtir une maison d'orphelins ; — 23 d°, demande d'un second centième et de deux millions de florins à payer en six ans, on offre d'en payer de suite trois années « en démonstrant toujours le bon zèle et affection » etc., quant au second centième, on persistera dans les offres précédentes ; — 30 juillet, commerce des grains, greffier des six hommes ; — 3 août, avis de l'acceptation de l'aide, « les conditions soubz les quelles le second centième auroit esté offert ne sont purifiées parce que tous les Estatz ne l'ont encore accordée » ; — 22 d°, commission pour le choix d'un emplacement hors la ville, propre à édiffier une maison de pestiférés ; — 26 d°, 2000 florins sont alloués pour les travaux du collége du roi ; — 29 d°, conditions auxquelles est accordé au roi le second centième : « S. M. se déportera des X^{mes} et XXmes deniers » etc ; — 13 sept., résolu de « supplyer S. M. pour la réconciliation de ses pays et subjectz de Hollande et Zélande, si les autres Etatz font le semblable » ; — 17 d°, offre de 150 000 L. pour le rachat du second centième ; — 15 oct., acquisition d'une maison pour ouverture d'une rue de la rue d'Arras à la Vignette ; — 3 nov., l'offre pour le rachat du second centième sera portée « le plus gratieusement que faire se polra », à 200 000 livres ; — 2 déc., Jérôme de France, conseiller pensionnaire, étant appelé par le Roi au conseil de Malines, « on délibère prendre et choisir deux conseillers esgaux en gaiges et honneurs » : sont élus Philippe de Broide et Nicolas de le Lys, formule de leur serment ; — 22 déc., accord proposé entre l'échevinage et St-Amé pour leurs prisonniers réciproques; projet de collége « pour endoctriner et catéchiser les jeunes filles ». — F. 18, 15 janv. 1575, on s'unit aux Etats pour demander la restitution des priviléges et l'abolition du Conseil des troubles ; termes de remboursement accordés à Robert Picot, maître maçon de la ville, redevable de 300 L. « pour avoir plus receu que fait d'œuvre » ; curage de la rivière d'Arleux ; — 4 mars, prêt de 1500 flor. à l'Université « pour subvention des gaiges d'aulcuns povres professeurs grandement nécessiteux » ; 100 flor. par an sont accordés au collége du roi où « les estudians seront enseignés gratuitement » ; lors de l'audition des comptes de bonnes maisons, chacun des conseillers pensionnaires recevra autant que l'ancien à lui seul; radiation du nom de Léon Dablaing sur la liste de ceux qui ont refusé le serment au commencement des troubles ; — 12 mars, don de 100 flor. par an à la Faculté des arts « tant que la dite Faculté continue d'enseigner gratuitement » ; malgré le désir du Roi, on refuse de modifier les termes de la demande de restitution des priviléges ; — 14 avril, « on consultera les plus anchiens advocatz de la ville d'Arras sur le fait des franchises, libertez et anchiennes coustumes de non confisquer, enssemble les docteurs ès-droit de ceste Université » ; — 18 d°, lecture des consultations d'avocats et de docteurs sur le droit de non-confiscation (Cf. AA 65), on persiste en conséquence dans la demande faite à Sa Majesté ; continuation des travaux entre les portes d'Ocre et d'Equerchin ; commission d'échevins et de bourgeois pour « redrescher le brief des esgards de la drapperye » ; — 14 juillet, défense de construire en saillie sur rue et autrement qu'en pierres ou en briques; résolu de se pourvoir au Conseil de Flandre en ce qui concerne le privilége de non-confiscation ; le receveur des impôts est continué dans ses fonctions ; — 29 juillet, un huissier de Malines est autorisé à exploiter à Douai ; on apprend que les Etats de Lille persistent aussi dans leur résolution touchant la non-confiscation ; — 28 d°, acquisition d'une maison rue St-Albin « pour faire quelque rue pour entrer rue des Wez » ; location de maisons pour les pestiférés au quartier « de la fontaine de paradis » ; offre à Sa Majesté du reliquat des deux millions de l'aide ; le second centième ne sera accordé que sous condition de restituer les priviléges ; — 12 août, termes de paiement au maître charpentier (*v. sup.*) ; acquisition d'une maison pour le confesseur des pestiférés; instructions pour les députés aux Etats de la province ; — 14 sept., le Roi a reconnu le privilége de non-confiscation, hors les cas de lèse-majesté divine et humaine, mais les Etats veulent l'étendre même à ces deux cas ; — 7 oct., avis du Conseil sur l'intention de l'abbé de Marchiennes de fonder des bourses dans son collége à Douai ; exemption à l'empereur des arbalétriers de plaisance ; pour faire baisser le prix du vin, « at esté conclud de faire érection d'un chelier en la maison échevinale pour y estre vendu à plus bas prix » ; — 3 nov., réunion des Etats de la pro-

vince, instructions aux députés; — 11 dº, on veut loger en ville une compagnie de soldats, les échevins s'y opposent ; personne ne sera reçu à bourgeoisie « n'est qu'il fasse apparoir qu'il est légitime et de léal mariaige » ; amortissement demandé par l'abbé de Marchiennes pour les terrains de son collége ; — 10 déc., Etats provinciaux, nomination de députés ; — 20 dº, la subvention au collége du roi est augmentée de 200 L.; l'amortissement est accordé à l'abbé de Marchiennes ; prêt de 50 000 flor. au roi ; — 30 dº, résolu d'accorder 800 fl. « pour eulx et leurs gens » aux députés qui ont fait le voyage d'Espagne ; le Roi prétend avoir « deniers prompts et clers » et non des obligations, on persiste à offrir ces dernières en les portant à 75 000 flor.—F. 34, 3 janvier 1576, le Roi fait savoir qu'il acceptera 80 000 florins, on les accorde à condition de les défalquer sur l'aide ; défense « de bailler en nouvel arrentement perpétuel ny à temps les maisons et héritages des églises, hospitaulx et bonnes maisons » ; — 23 dº, nouvelle rue près le collége du roi; avis du Conseil quant aux 80 000 florins, « résolu d'ailleurs de soy conformer à la pluralité », lors de la discussion aux Etats; — 23 mars, enquête sur le boni de vente des vins de la cave (*v. sup.*); sur la plainte du commandeur du Temple, il est convenu de loger plus loin de l'enceinte « les officiers de la maladie contagieuse », (confesseurs des pestiférés, agents sanitaires, etc.) ; — 21 mai, rétribution annuelle de la ville pour la gratuité absolue des cours de philosophie de l'Université ; — 25 dº, réduction des petites mesures au lot et à la livre, nomination d'une commission ; nouvelles maisons de pestiférés ; pension de quatre patars par jour à Adrien Théry « pauvre honneste homme de bien qui avait fait advertanche de la venue des ennemis franchois pour la surprinse de ceste ville la veille des Rois »; sept gros par jour sont accordés aux guetteurs du beffroi ; à Jacques Dumortier qui était allé en Espagne, on donne un office « de charbon de terre » ; — 23 juillet, convocation des Etats pour entendre une proposition financière, le député de Douai se contentera d'écouter et reviendra prendre l'avis des Consaulx ; les petites mesures seront mises « au pied et à l'advenant des grandes » ; nouveau portier; avantages faits à la veuve du précédent; nomination d'un huissier des échevins, ses obligations; — 14 août, « secours » de 25 000 florins demandé par le Roi: « pour monstrer la vraye et sincère affection qu'on a de plaire à S. M. », on accorde 20 000 flor. une fois donnés ; jardin nouveau accordé aux canonniers de serment ; — 17 sept., on refuse de s'entendre avec les Etats de Hainaut et de Brabant sur les trois points proposés par leur délégué et spécialement d'envoyer des députés aux Etats-Généraux de Bruxelles, « ce qui ne se peuct faire sans offenser Sa Majesté » ; — 26 dº, lettres du Roi convoquant les Etats de la province et les Etats-Généraux « pour adviser sur les moyens de pacification »: les trois ordres de Douai protestent de leur attachement à la religion catholique et de leur obéissance au Roi, ils autorisent la levée de gens de guerre dans le pays ; — 28 dº, destitution d'un guetteur « pour négligence au fait de son ghet » ; — 15 oct., pouvoirs illimités accordés sur leur demande aux députés de la ville à Bruxelles, « sans rien innover à la religion », etc.; — 10 déc., on enjoint aux députés d'offrir 200 000 flor. au lieu du troisième centième demandé par le Roi ; — 17 dº, résolu de s'opposer dans les Etats de Lille à la levée du troisième centième, « n'est que tous les aultres Estats de ces pays facent le semblable ». — F. 49, 17 janv. 1577, d'après lecture de différentes lettres du Conseil d'Etat et des Etats-Généraux, « on ne peult plus excuser de l'accord et praticque par commune union et accord aux affaires et deffense de ceste patrie et pour expulsion de l'ennemy espaignol qui tâche la ruyne de la dicte patrie » ; on se soumet en conséquence aux ***Moyens généraux***, (impôts, (Cf. AA 242), édictés par les Etats ; — 14 févr., concession de la ferme du barreul des waides ; nouveau portier ; — 25 dº, réduction des mesures pour les liquides ; — 22 mars, mise en ferme des nouveaux impôts ; les députés de la ville aux Etats-Généraux demandent « acte d'aveu de tout ce qu'ils ont faict », on réunira pour cela les trois ordres ; Jacques Dumortier demande à être indemnisé de son voyage en Espagne : il attendra la reddition des comptes, « considéré que le serviteur ne doibt estre payé devant le maistre » ; — 24 mai, examen d'une proposition pour « l'entretien de la gendarmerie estrangière » ; « a esté résould de soubzcripre, approuver et signer l'acte d'unyon des Estats-Généraulx » ; — assemblée des trois ordres, sans date : sur la demande de don Juan d'Autriche, on accorde l'aide en forme de capitation ; — 18 juin, obligations consenties pour 10 000 florins ; — 16 août, refus de voter la quote-part de 700 000 florins pour « licentier les allemans » ; — 19 dº, confirmation des résolutions précédentes ; — 28 dº, projet de règlement pour le guet et garde ; adhésion aux actes des Etats de la province ; — 6 sept., avant d'établir de nouveaux impôts on examinera la situation de la ville ; pouvoirs des députés aux Etats-Généraux ; exemption refusée aux conseillers pensionnaires; « advisé de ne recepvoir bourgeois de ceste ville qu'il ne soit homme de bien et catholicque, ayant pour le moins 300 flor. vaillans » ; — 27 dº, on accorde 20 000 flor. sur la demande des Etats Généraux;— 12 oct., nouvelles demandes des Etats-Généraux ; vente de rentes, impôts sur le vin et la bière ; — 18 dº, plaintes contre le « desbordement et inaudite licence de la gen-

darmerie quy va journellement, gastant, pillant, robbant et composant le plat pays »; refus d'adhérer au vote des 400 000 flor. par mois proposé par les Etats, attendu que « l'accord d'icelle somme seroit consentir la guerre non contre ung ennemy anchien et juré ains contre son roy et prince naturel, ce que les droix humains et divins ne permettent faire sans en préalable meurement poiser les justes causes et raisons » ; — 23 d°, pour se conformer aux autres Etats, on accorde les 400 000 flor. sous condition «d'observer estroitement la religion anchienne, catholicque, apostolicque, romaine, avec autorité du Roy » etc.; on accepte aussi le Conseil des Etats-Généraux pourvu qu'il n'y entre aucun hérétique; modifications proposées aux capitulations; — 2 nov., mesures de sûreté contre les étrangers ; — 5 d°, expédients financiers des Etats-Généraux, on refuse de souscrire les obligations demandées ; — 9 d°, députation à Gand pour informer au sujet de l'arrestation par les Gantois de M. de Rassenghien, gouverneur de la province ; — 15 d°, protestation contre les calomnies des Gantois qui accusent nos échevins « d'avoir volu convertir aulcuns deniers destinez à la tuition de ceste nostre commune patrie » ; —18 d°, on persiste dans les résolutions précédentes ; — 24 d° et 9 déc., on sollicite l'élargissement du baron de Rassenghien détenu à Gand ; — 12 d°, résolutions prises pour la défense de la ville contre le prince d'Orange et les Gantois; — 24 d°, on approuve les conditions auxquelles l'archiduc Mathias est reçu comme Gouverneur.—F.70, 4 janv. 1578, guet et garde ; consultés par les Etats sur la demande d'un gentilhomme absent du pays et menacé de confiscation, les échevins répondent que la confiscation n'a pas lieu à Douai ; — 8 d°, lettre aux Etats à propos des calomnies contre le Magistrat ; — 14 d°, les députés de la ville à Bruxelles sont autorisés à signer la pacification de Gand et l'acte d'union ; — 16 d°, précautions prises pour la sûreté de la ville; —17 d°, recensement des étrangers, gardes des portes en cas de surprise ; — 21 d°, subside accordé aux Etats-Généraux ; — 11 févr., arrestation de Jacques d'Assignies, premier échevin par le gouverneur de la place, on proteste en faisant valoir « les haulteurs, privilèges, etc. » ; bannissement des anglais non professeurs ; on propose aussi le renvoi des Jésuites, mais le Conseil décide « les retenir s'il est possible, pour les grands fruits, biens et bénéfices qu'ils ont faits à la ville » ; — 28 d°, rapport des députés aux Etats ; les demandes sont trouvées « excessives et onéreuses pour le peuple » ; à cause de la multitude des personnes qui assistent aux Consaulx, on juge expédient de nommer des députés de chaque ordre ; — 9 mars, lecture d'un acte délibéré par les Etats de la province, on y apporte « des limitations » ; — 5 avril, on accorde six hallebardiers au sieur de Nébra, capitaine de la ville; destitution d'un portier pour « ses turpitudes à l'endroict des filles et femmes » ; — 9 d°, vote des sommes demandées pour les frais de la guerre ; cloche des ouvriers et cloche des portes ; — 22 d°, les députés sont autorisés à voter des impositions hebdomadaires sur le pied du centième ; — 30 avril, prescriptions diverses relatives aux constructions ; collecte des impôts; requête des fermiers ; — 13 mai, nouvelles sommes demandées par les Etats Généraux et accordées sous conditions ; Nicolas de le Lys, conseiller pensionnaire est retenu au service des Etats et gardé néanmoins par la ville ; — 26 d°, recensement général des grains ; travaux des fortifications ; — 6 juin, rapport sur le recensement, la réserve est abondante, on continue à autoriser la sortie ; paiement des hallebardiers de M. de Nébra ; on refuse au conseiller de Broide la permission de recevoir une pension ; — 8 d°, on s'excuse de ne pouvoir prêter argent aux Etats-Généraux qui demandent à emprunter à de bons bourgeois pour payer les gens de guerre ; — 19 d°, le comte de Lallaing repousse l'accusation d'avoir voulu se séparer des Etats ; traitement du gouverneur de la province ; — 26 juillet, pour satisfaire « à la nécessité extrême de la commune patrie », on accorde pleins pouvoirs aux députés des Etats « présentement en Anvers »; refus unanime d'autoriser l'exercice de la religion prétendue réformée ; — 2 août, on s'accorde avec les Etats de Lille « pour ne se montrer rétifs, ains promps et volontaires de condescendre à ce quy est de raison » ; résolu de « faire response de bonne encre » aux Etats-Généraux en ce qui concerne « la liberté de relligion », défense aux députés d'y acquiescer par leurs votes ; — 8 d°, résolu de détromper « la populace » qui croyait « que la liberté seroit permise » ; exemption d'impôts à M. d'Estrées ; serment du greffier des six hommes ; — 20 août, refus d'affecter la recette des *Moyens généraux* pour se procurer des avances d'argent; —27 d°, nouveau hallier, son cautionnement ; — 1 sept., on donne douze hallebardiers au gouverneur de la province ; — 12 d°, autorisation accordée au même gouverneur de connaître des faits de rebellion dans la ville ; exemption d'impôts à Georges de Hornes ; — 22 d°, au lieu de satisfaire à la demande d'emprunt des Etats, on se hâtera de payer les termes échus des *Moyens généraux*, on demandera en même temps à S. A. l'archiduc Mathias « de voloir discipliner la gendarmerie tant effrénée et desbauchée », et aussi « de donner ordre aux excursions, insolences et desgatz des Flamengs gantois (les gueux) par tout le pays » ; — 11 oct, refus d'accepter pour amis ceux qui se sont emparés de Menin et d'Halluin ; nomination d'un guetteur au beffroi ; — 18 oct, résolution de publier un édit au sujet de l'émeute populaire des 15 et 16

oct. (1) ; — 22 d°, expulsion des ouvriers étrangers, fauteurs de désordres ; création d'un corps de cinquante hallebardiers natifs ou habitants de la ville ; pension assignée au s[r] de Nébra, gouverneur de la ville ; — 30 d°, commissaires chargés d'une enquête ; révocation de l'édit d'expulsion « extorqué par force d'armes contre le gré du Magistrat » ; remplacement de l'artilleur de la ville ; déclaration d'union intime avec les Etats d'Artois et ceux de Lille « pour le maintenement de la religion catholicque et entretenement de la pacification de Gand » ; — 27 nov., élection de députés aux Etats d'Artois pour s'entretenir en union ; — 26 déc., déclaration d'étroite union avec Valenciennes et les Etats de Hainaut, « à l'effet que dessus » ; ajournement de la continuation des *Moyens généraux* demandée pour le paiement des reîtres. — F. 99, 1 janv. 1579, malgré la réponse des Etats de Lille on persiste à vouloir « une bonne paix et réconciliation avec S. M. » (Philippe II) ; « lyaison et conjonction » dans ce but avec les Etats d'Artois et de Hainaut, serment solennel ; — 13 d°, à l'occasion de l'ouverture des portes et du mot de guet réservés au Magistrat, le gouverneur donne sa démission, on lui accorde « un gratis » de 600 flor. ; — 19 d°, quote-part de la ville dans le traitement de S. A. ; Ponthus de la Tramerie, s[r] de Hertaing est reçu comme capitaine-lieutenant ; résolution de se maintenir dans le droit de conférer les chaires de l'Université ; — 20 d°, destitution du portier de la porte d'Arras ; serment de son successeur ; — 21 d°, « lettres à S. A. pour la détromper de faux bruits ; — 23 d°, on mande en Conseil le s[r] de Nébra lequel n'étant en ville, « n'a esté quelque chose résould » ; — 26 d°, envoi de députés aux Etats de Hainaut à Mons ; on se conformera pour les demandes d'argent aux décisions des Etats de la province ; — 10 févr., envoi de députés aux Etats d'Artois pour s'entendre sur une prompte réconciliation avec le Roi ; — 14 d°, propositions de paix au nom de S. M. par l'abbé de S. Bernard et autres délégués, on y accède en remerciant « les dictz s[rs] des bons devoirs qu'ils ont faits pour la patrie » ; exemption d'impôts à M. de Hertaing ; — 2 mars, les actes des Etats de la Flandre wallonne, du Hainaut et de l'Artois réunis à Arras pour la réconciliation sont « loués, ratiffiés et homologhés » ; — 7 mars, refus d'envoyer des députés aux Etats-Généraux d'Anvers ; on saisit à Gand les marchandises appartenant aux bourgeois de Douai ; le renouvellement du Magistrat est fixé au 7 avril, « nonobstant lettres de S. A. (le P. d'Orange) ou aultres » ; malgré les ordres du même, il est décidé qu'on punira les séditieux « pour la seureté du repos public » ; mesures diverses pour maintenir le bon ordre et la tranquillité ; — 26 d°, renvoi de députés à l'assemblée de Mons pour la réconciliation avec le Roi ; — 14 avril, les échevins (du temps des troubles) sortant de charge n'auront aucun droit aux honneurs et privilèges ordinaires et ne seront point convoqués aux Consaulx ; — 23 d°, démolition de la tour des dames ; pour résister aux tentatives de l'ennemi on complétera la compagnie de cent hommes de pied et on lèvera « quelques gens de chevaulx » ; formule de leur serment. — F. 115, 7 mai, envoi de députés à l'assemblée de Mons pour la réconciliation (1) ; — 11 juin, refus de laisser sortir les grains ; députés de la ville aux Etats des provinces réconciliées ; impôt pour l'entretien des fortifications ; — 20 d°, refus de voter des remerciements au s[r] de Willerval qui avait exercé les fonction de gouverneur de la province en l'absence du gouverneur légitime, le baron de Rassenghien ; — 6 juillet, traitement de 1200 flor. accordé au gouverneur ; — 16 d°, nomination de députés aux Etats de Lille ; rétablissement du s[r] de Graincourt en qualité de bailli ; information contre le s[r] de Nébra pour mauvais offices envers S. M ; enquête sur « aucuns suspectz » ; — 18 août, nomination de députés pour « esclairchir et purger les obscuritez et difficultez » du traité de réconciliation ; les députés des Etats de Malines viennent déclarer qu'ils se joignent aux provinces réconciliées ; — 28 d°, gages du messager ; augmentation des frais de voyage refusée au premier échevin et au conseiller pensionnaire ; — 31 d°, les députés de la ville aux « Etats réassociés » demandent des instructions aux échevins, on les leur donne ; mesures contre l'ennemi et ceux qui ont des intelligences avec Gand et Anvers ; résolu de s'assurer des s[rs] de Nébra et de Malbotrie, de désarmer les suspects, de recenser les étrangers, étudiants ou réfugiés ; — 11 sept., envoi de députés à Lille pour l'audition des comptes des *Moyens généraux* ; — 15 d°, ratification et homologation du traité de paix avec S. M. ; — 22 oct, faute de mise à prix pour la ferme de l'impôt, on commet un receveur et on rétablit la cave échevinale ; impôts divers sans acception de privilégiés ; — 7 nov., « sur la proposition faicte des foulles, excez, volleries, brigandages, pertes et intérestz que causent les gens de guerre volleurs et brigans de la ville de Bou-

(1) Cf. AA 99, f° 177. Cet édit qui ne contient que des généralités est immédiatement précédé d'un ban d'expulsion contre les Jésuites et les étrangers, publié « *à la poursuite et réquisition du peuple* ». C'est l'œuvre de l'émeute, extorquée aux échevins, comme il est dit en marge, par les séditieux triomphants.

(1) Le traité fut en effet conclu dans cette ville le 17 mai suivant entre les commissaires du Roi et les députés des provinces d'Artois, de Hainaut et des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies. M. Gachard en a publié le texte dans ses *Actes des Etats-Généraux* de 1576 à 1585. Tome II, p. 522.



chain » (1) aux provinces réconciliées, on lèvera quelques troupes « pour enserrer en leurs tasnières les dictz ennemis » ; diverses mesures de précaution ; — 19 d°, pour la défense de la place on ne recevra pas de « gens de chevaux qui ne feroient grand fruict », on s'aidera de troupes « mercenaires et non espagnoles » ; les compagnies bourgeoises feront bonne garde, on veillera sur les étrangers et sur ceux « cy-devant au service des ennemis, si comme à Gand, etc » ; nomination d'une commission spéciale de défense ; on « furnira les coings des rues et corps de garde de fallotz et mesches pour s'en servir au cas d'effroy ». — F. 132, 4 mars 1580, saisie des biens immeubles appartenant aux ennemis du Roi ; plaintes des députés de St-Omer à cause des impôts sur les marchandises allant de cette ville à Calais et à Gravelines ; compromis et accord avec le Conseil de Flandre établi à Douai ; — 16 d°, refus de payer au s[r] de Nébra les 600 flor. qui lui avaient été précédemment accordés ; gratification à M. de Jumelles, premier échevin, et au conseiller Broide ; autorisation de résider en ville refusée au s[r] de Malbotrie ; — 21 d°, on soumet au Conseil « aucunes bonnes salutaires adhortations et admonitions » écrites par les échevins à ceux de Cambrai, on les juge fort bonnes et agréables et on trouve les réponses des Cambraisiens « absurdes et hors propos » ; mesures concernant la saisie des biens de ceux du parti contraire ; pour éviter la fraude on prescrit aux brasseurs de ne faire qu'une sorte de bière ; — 28 d°, on s'oppose à l'exception pour la saisie des biens proposée en faveur des bannis par les Etats de la province ; — 13 avril, on n'enverra de députés en Espagne vers S. M. qu'après avoir conféré avec le Prince de Parme « des points et articles à remonstrer » ; — 21 avril, renouvellement de pouvoirs aux députés de la ville à Mons ; les députés en Espagne devront « requérir fort instamment S. M. de se transporter en ces pays » ; on priera le baron de Rassenghien de renvoyer en ville les soldats dispersés de M. de Hertaing et on en lèvera en outre cent autres ; — 25 d°, impôt pour la « souldée des dites cent testes » ; autres mesures financières et défensives ; — 5 mai, parmi les nouveaux conseillers d'Etat que le Roi et S. Excellence soumettent à l'agréation des provinces réconciliées, on supplie Sa Majesté d'écarter les abbés de Maroilles et de Ste-Gertrude ; requête de Nicolas de Formanoir, chanoine de St-Amé, qui ayant fondé des écoles pour les enfants, « est dénué de moiens et succombe soubz le faix » ; on lui accorde « pour seconder sa bonne et sainte intention » 50 flor. par an ; — 13 d°, la nomination de députés en Espagne faite par les Etats est nulle « d'aultant que ceulx de Douay n'y ont esté présentz » ; les troupes italiennes ayant servi d'escorte à S. Exc. seront retenues en ces pays pour le service de S. M.; on s'entendra avec Arras pour tâcher de s'emparer de Bouchain ; dans la même séance, après le départ des nobles, des ecclésiastiques et des bourgeois, les échevins reviennent sur le choix des conseillers d'Etat et s'en remettent « aux très pourveues discrétions, dispositions et bons plaisirs de Leurs Majesté et Excellence » et nomment des députés pour le faire entendre aux Consaulx de Lille ; — 24 d°, on consent au prêt de 40 000 flor. demandé à la province par le Roi ; rançon du messager de la ville fait prisonnier par les gens de Bouchain ; — 30 d°, destitution des égards à cause de leur négligence et de leurs malversations, on les remplace par des superintendants du pain, de la bière et du venel ; curage des fossés de la place ; — 3 juin, présent d'une coupe d'argent au baron de Rassenghien ; projet d'une nouvelle porte entre celles d'Ocre et d'Equerchin ; — 22 juin, capitaine provisoire de la ville pendant la captivité à Bouchain du s[r] de Hertaing ; avance de gages aux soldats de Marchiennes ; on accepte une garnison de « cent testes de chevaux légers » ; — 2 juillet, on donnera un mois de gages d'avance et trois patars par jour « aux cent lances » offerts par S. Exc.; traitement du lieutenant-capitaine de la ville ; on demande cinquante arquebusiers à cheval pour Douai et autant pour Orchies ; — 9 d°, réparations aux fortifications et moyens d'y subvenir ; — 11 et 12 d°, députation à S. E. pour la prier de « faire assiéger Bouchain et dénycher les tirans, pillards et brigans y estans » ; ne voulant lever de nouveaux impôts, « la capitation estant odieuse », on induira les bons bourgeois « à faire prêtz amyables à la ville chascun selon sa faculté » ; — 18 d°, résolu de tenir « pour cassés les soldats prisonniers à Cambrai », continuation de démarches pour une garnison ; — 22 d°, 6 000 flor. sont remis au courrier du prince de Parme pour équipage d'artillerie « pour faire l'exploit que l'on scet » ; les députés d'Orchies demandent des munitions de guerre, on ne peut leur en donner, mais on les cautionnera près du marchand ; rançon du conseiller pensionnaire et du messager prisonniers à Tournai ; quant aux soldats de Marchiennes « advisé de les nourrir d'espoir » ; — 5 août, impôts sur le vin et la bière pour le recouvrement de Bouchain ; gages des soldats de Marchiennes ; — 10 d°, mesures relatives aux bannis et « congiés » ; — 14 d°, d'accord avec les Etats des provinces réconciliées réunis à Mons, on prie S. Exc. « de voloir continuer sa résidence par decha avec Madame sa mère » ; — 26 sept., réquisition

(1) Cambrai, Landrecies et Bouchain continuaient à tenir pour les Etats-Généraux.

d'ouvriers pour réparer la brèche de Bouchain ; exemption d'impôt aux chefs de la garnison; office de concierge de la halle; — 22 oct, armement d'un bateau pour protéger la Scarpe contre l'ennemi ; — 3 nov., nouveau concierge; office de la saye, dit de la vingtaine; résolution « d'user de miséricorde », en rappelant quelques bannis, « pourveu qu'ils soient bons et asseurés catholicques et nullement suspectez d'hérésie » ; attendu que le danger est passé, on ne paiera plus le lieutenant-capitaine; réduction de la milice bourgeoise à douze compagnies ; — 14 nov, « naturalisation » dans les provinces réconciliées accordée au s^r de Billy ; on déclare avoir « pour bonne et agréable la continuation du prince de Parme au gouvernement de ce pays » ; — 24 nov., avance de 2 000 flor. pour reffection et restauration de la ville de Bouchain» ; paiement des soldats; — 28 d°, aide de 60 000 flor. au Roi ; — 5 déc., subvention à la bourse commune des pauvres ; — 15 d°, la ville prend à sa charge les deux tiers de l'entretien de soixante soldats à Marchiennes et à Warlaing, l'abbé de Marchiennes paiera l'autre tiers ; le conseiller pensionnaire prisonnier à Tournai a traité de sa rançon, on sollicitera sans délai son élargissement ; résolu de racheter Jean de Grippe, ancien avocat fiscal de l'Université, fugitif, puis des Dix-huit de Gand, afin de tirer de lui des indications sur les troubles de Douai ; requête des sœurs du tiers-ordre de St-François de Werwick dont le couvent avait été ruiné par les hérétiques, on leur accorde l'hôpital de St Julien. — F 158, 10 janv. 1581, d'après les représentations du conseiller pensionnaire de Valenciennes, le remboursement des deniers avancés pour la réfection de Bouchain se prendra sur l'aide et non sur le péage de l'Escaut ; réduction des dépenses de bouche usitées lors des exécutions, des tortures, des fustigations, etc.; — 31 d°, on écrit « de bonne encre » à S. E. au sujet d'une exemption d'impôts demandée par le receveur du domaine royal ; — 1 mars, on s'en remet à Sa Majesté pour l'armée qui doit défendre le pays ; cours des monnaies ; prêt de mille razières de blé au camp du Roi ; bateaux armés sur la Scarpe et l'Escaut ; — 8 mai, on supplie le duc de Parme de conserver le gouvernement du pays ; — 29 d°, affaire contentieuse relative à la confiscation ; on se conformera aux anciens règlements en ce qui concerne le guet et garde ; — 5 juin, l'hôpital de Sin près Dechy est une « speloncque et réceptacle des larrons, meurdriers, homicides, traitres » etc., on avisera par tous moyens à le transférer en ville; — 21 d°, aide de 10 000 flor. pour empêcher le duc d'Alençon de ravitailler Cambrai ; — biens meubles des bannis ; — 30 d°, invitation aux Etats de Lille de revenir sur leur délibération et de voter une aide à S. M.; — 6 juillet, sur le refus des Etats, les trois ordres de Douai assemblés offrent au Roi 4 000 flor ; — 28 d°, on s'excuse d'armer de serpentines le bateau de la Scarpe « sur la courtresse qu'il y en a en ville » ; chirurgien des pestiférés ; augmentation des frais de voyage alloués aux échevins et aux conseillers pensionnaires ; dépenses imputées sur la caisse des impôts ; — 18 août, l'Université est priée de renoncer à ses prétentions d'immunité d'impôts à cause des nécessités présentes ; subvention aux pauvres laissée à la discrétion des échevins ; augmentation de gages au capitaine de Marchiennes; — 19 d°, on recevra avec reconnaissance la garnison que voudra bien donner S. Exc.; mesures « en cas d'effroy et alarme » ; — 23 d°, sommation par le duc d'Alençon : on répond au trompette « qu'on ne reconnoist aultre que nostre Roy et prince naturel et qu'il n'ayt pour l'advenir à apporter semblables lettres »; — 29 d°, gratifications aux officiers de la garnison et à leurs hommes ; — 2 sept., menaces « de l'ennemy franchois insolent de sa petite victoire de Chasteau-Cambrésis », on sollicite de donner secours « de gendarmerie, de chevaux, lances, arquebusiers, etc. » ; — 6 d°, circulation des grains ; — 12 oct., nomination à divers offices ; réduction des frais d'usage à la reddition des comptes ; — 24 d°, différend entre la ville et l'Université au sujet des impôts ; emprunt pour secourir les pauvres ; — 28 d°, don de munitions à l'armée assiégeant Tournai ; — 31 d°, commission chargée de transiger avec l'Université.

BB 4. (Registre). — In-fol. de 77 feuillets, papier ; rel en parch.

1577-1578. — Recueil factice des minutes de délibérations rédigées pendant les séances des Consaulx, à commencer du 10 décembre 1577 jusqu'au 22 septembre 1578 ; au F. 76, se trouve un extrait de délibération du 6 novembre 1593. — A la différence du registre précédent, ces minutes donnent le nom des membres présents et indiquent le nombre de voix pour ou contre les propositions faites par les échevins. Nous avons ici la rédaction originale des délibérations qui est souvent fort adoucie et parfois complètement modifiée dans le texte officiel du registre. Certains articles sont même passés sous silence comme la résolution relative aux étrangers, anglais, etc., prise dans la séance du 17 janv. 1578, F. 24. Malheureusement l'humidité a rendu plusieurs feuillets à peu près illisibles.

BB 5 (Registre). — In-fol. de 273 feuillets, papier ; rel. en parch.

1581-1619. — *Délibérations des Consaulx.* — 15 nov. 1581, François Oudart, greffier criminel est nommé

procureur général de la ville en remplacement d'Amé Wyon, décédé; — 16 d°, prêt de trois mille livres de poudre pour le siége de Tournai ; — 20 d°, procès contre l'Université au sujet des impôts. — F. 4, 5 févr., 1582, vote de l'aide ; prière au Roi d'employer tous les moyens pour achever la guerre ; — 20 d°, acceptation d'une compagnie de chevaux en garnison, on proteste « d'une bonne et sincère affection » des Etats de la ville à S. A. le prince de Parme ; fondation d'une nouvelle « escholle pour instruire, cathéchiser et endoctriuer le sexe féminin », on lui accorde un subside de 50 flor. par an ; l'usage d'une maison appartenant à la ville est également accordé au curé de Saint-Jacques pour une école de garçons ; nouveau greffier criminel ; — 27 avril, demande de fourniture de fourrage ; à la dernière alarme de nuit il y a eu du désordre dans le quartier St-Albin, on renforcera la garde sur ce point et on installera un guet sur le clocher de la paroisse; on accorde 1 000 carolus au s^r de Langlet pour sa captivité à Bouchain et à Cambrai ; gratification de 600 flor. au s^r de Hertaing, capitaine de la ville ; curage des fossés de la place ; subvention à l'aumône commune des pauvres et aux religieuses de Saint-Thomas ; levée d'une compagnie de gens de pied pour augmenter la garnison ; don de 400 flor. aux pères de la compagnie de Jésus pour les services qu'ils rendent à la ville « tant en fait de prédications que de enseigner en leur collége les jeunes gens d'icelle »; — 10 mai, demande d'une nouvelle compagnie pour renforcer la garnison et protéger le plat pays contre « les courses, pilleryes et ravagements des gens du duc d'Alençon » ; — 21 d°, Pierre du Chastelet est élu sergent-major de la ville et prête serment de bourgeoisie ; précautions contre les malveillants ; — 8 juin, résolu de recevoir le plus tôt possible une compagnie d'ordonnance et de relever la rivière du côté d'Ostrevent ; — 18 juillet, « courses et vantises de l'ennemy », on réclame la présence du baron de Rassenghien ; réparation des tenues d'eau de Tournay ; création d'une cave commune de la ville « pour y distribuer vins afin de corriger ceux de l'Université »; établissement de superintendants des vivres ; — 19 d°, nouveau secours à la bourse commune des pauvres ; sortie des grains refusée aux marchands ; — 4 août, on fera venir promptement la compagnie d'ordonnance de M. de Montigny pour défendre le pays contre la garnison de Cambrai qui détruit la moisson, ce qui entraînerait la famine ; — 3 sept., nouveaux impôts pour payer la compagnie d'ordonnance et celle des gens de pied ; — 6 oct., achat de six pièces de canon (demi-serpentines) pour armer les remparts. — F. 18, 10 janv. 1583, travaux aux fortifications ; plaintes au sujet des impôts mis en Hainaut sur la circulation des marchandises ; exemption d'impôts refusée à un commissaire du camp de S. M.; requête du curé de St-Albin qui demande « estre récompensé de ce que la grosse cloche du cloquier est cassée » par suite du guet, on remet « à en disputer » à cause « des guerres et troubles régnans » ; mesures pour l'approvisionnement de la cave au vin récemment votée ; — 2 mars, projet de construire des forts à Fressy et à Wasnes ; on demande que la ville y contribue : le Conseil, laissant ce soin à la charge du Hainaut offre de l'argent « en forme de prêt » ; — 6 avril, offre de 4 000 flor. carolus à « ravoir » sur les premières aides; — 3 juillet, à une nouvelle demande d'argent on répond que « moyennant convocation des Estatz comme par le passé, on y advisera, offrant monstrer l'affection que on a toujours porté et portera au service de S. M. » ; droits d'escars et de boutehors ; — 16 août, arrérages de rentes ; réparation des tenues d'eau de Tournai ; — 30 d°, les Etats de Hainaut proposent de mettre aux frais communs de Valenciennes et de Douai une bonne garnison à Bouchain, on trouve la chose proposée « estre de conséquence », on délibère d'en référer à S. A. et de lui demander la convocation des Etats-Généraux des provinces réconciliées ; — 21 oct., refus de réparer le fort de Fressy ou d'y mettre garnison, on offre « pour toute chose, une somme de 200 florins sans plus y retourner ». — F. 26, 30 janvier 1584, « pour démonstrer le bon zèle et prompte obéissance de ceux de ceste ville », on offre de payer les gages de soixante soldats à Lécluse, soit 500 florins par mois, « sous espoir que lesdits soldats seront tellement dissiplinez que les chemins et labouveurs soient asseurez » ; remontrance du procureur général au sujet d'une atteinte aux privilèges de la ville ; — 27 février, réclamation contre une tranchée creusée entre le marais de Biache et la Scarpe pour la défense d'Arras; pour éviter les abus de leurs caves, on assigne à chacun des Chapitres une consommation de cent vingt-cinq pièces de vin ; — 16 mars, permis aux bourgeois de brasser dans leur maison en payant les impôts ; rapport sur la tranchée de Raches qui a été comblée ; — 8 juin, aide de 60 000 flor. au Roi votée par la province pour subvenir aux frais de la guerre ; — 25 d°, nomination de Jean Savary comme maître maçon de la ville. — F. 30, 21 janv. 1585, la dépense des vins de présents sera imputée sur la caisse des impôts ; on cessera de payer les soldats du fort de Lécluse ; gratification aux deux conseillers pensionnaires ; — 27 févr., lettres de S. A. qui demande la continuation du paiement des soldats de Lécluse, on s'excuse en alléguant les charges de la ville et on décide en outre la suppression des gages de la garnison ; — 20 sept., opposition aux let-

tres patentes autorisant le baillage de Lens à percevoir un droit sur les grains ; on écrit à Louvain pour savoir si la ville doit se charger de l'entretien des salles publiques de l'Université ; — 20 nov., on est d'avis d'élargir André Vaillant, prisonnier depuis sept ans.—F. 34, 17 janv. 1586, abus des caves privilégiées ; sur les instances de S. A., on consent à payer de nouveau les soldats de Lécluse ; sur la demande des Chapitres on leur communique les comptes d'impôts ; — 26 mars, on persiste à casser aux gages les soldats de la garnison ; — 4 oct., échevins délégués à Lille au sujet de l'aide de 150 000 flor.; — 22 déc., nouveau greffier criminel ; nouveau greffier des six hommes ; vin accordé aux capitaines des compagnies bourgeoises et au procureur général ; projet de forts le long de la rivière d'Arras à Douai ; transcription de lettres du prince de Parme et autres relatives aux affaires militaires. — F. 44, 1587 s. d., Nicolas Lombart, procureur général ; augmentation de gages des conseillers pensionnaires ; — 29 avril, guet et garde ; mesures en faveur des pauvres ; police du marché aux grains ; — 30 d°, résolu de faire une quête à domicile chez tous les bourgeois et de « contraindre par taxe ceux qui se monstreront à ce rétifs et non voluntaires » ; emprunt à la bonne maison des malades ; — 12 sept., gratification de 200 flor. au s^r de Hertaing, capitaine de la ville ; résolu de réparer « pour ceste fois » les salles de l'Université ; projet de mise en ferme des impôts ; — 26 d°, augmentation refusée au hallier ; à la requête « des bons pères de la société du nom de Jésus » (PP. Jésuites), on leur accorde 1200 flor. pour le portail de leur église.— F. 53, 12 oct. 1588, mise en ferme des impôts sur le vin et la bière ; conversion de rentes au denier quatorze et seize en rentes au denier vingt ; — 31 déc., acte d'opposition des échevins au projet de canalisation de la Scarpe d'Arras à Douai : d'après eux cette voie navigable doit entraîner la ruine de la ville et de son marché, « seront anéantis tous les stils et mestiers qui vivent des chariaiges, si comme hostelains, ferronniers, marissaux, carliers, gorliers, et généralement tous tenant bouticques et officines, attendu que ung batteau peult plus mener de toutes sortes de marchandises que chinquante ou soixante chariotz », etc.; — 14 avril 1589, nomination d'un nouveau portier de la porte d'Ocre à condition « de nourrir, faire instruire à l'école, vestir et entretenir une petite fille » délaissée par la mort du prédécesseur ; — 24 d°, aide de 100 000 flor. votée par les Etats, quote-part de la ville ; — 11 déc., résolu de représenter à S. A. l'impossibilité pour la ville d'entretenir les soldats de Lécluse ; rente sur le moulin des tanneurs ; secours de 300 florins à l'hôpital des enfants trouvés ; modération aux fermiers de l'impôt. — F. 58, 7 mai 1590, acte au capitaine de Lécluse de l'impossibilité où on se trouve de payer ses soldats sur le produit des impôts ; requête du prédicateur de carême ajournée ; — 14 d°, mesures financières, réduction des dépenses de bouche ; l'hôpital des filles « orphelines fondé par certain chapelain de St-Amé » (Nicolas de Formanoir) est transféré dans la maison du blanc lévrier ; — 2 août, réception et logement de la compagnie d'ordonnance du prince de Chimay ; — 21 d°, navigation d'Arras à Douai noms des bourgeois convoqués extraordinairement pour cette affaire, copie d'une nouvelle requête, des lettres du prince de Parme et du conseil d'Etat relatives à la canalisation de la Scarpe ; — 3 et 27 sept., députation à Bruxelles pour protester encore contre le canal : après avoir usé de tous les moyens pour l'empêcher, regardant la ruine de la ville comme certaine, on se déclare « déchargé devant Dieu, le Roy et la postérité » ; — 6 nov., arrérages d'impôts accordés aux bonnes maisons (hôpitaux, etc.) ; procès-verbal de visite de la rivière à Arleux et à Lambres ; — 16 d°, rapport des commissaires ; — 21 d°, observations du conseiller d'Etat délégué, conditions sollicitées en faveur de la ville dans le cas où le Roi accorderait définitivement le nouveau canal ; — 12 déc., refus de recevoir en garnison les soldats annoncés par le duc de Parme ; remboursement du capital des rentes créées sur l'hôpital des ladres. — F. 87, 6 mars 1591, nouveau greffier criminel, ses obligations par points et articles ; — 7 mai, demande d'aide ajournée ; plaintes contre les gens de guerre ; le concierge de l'Hôtel-de-Ville est préposé à la cave échevinale ; — 24 d°, les capucins demandent à s'établir à Douai, on répond que « la venue desdits Pères à ladite résidence sera très-agréable, acceptant icelle de bien bonne volonté » ; — 13 sept., la dot de l'Université est insuffisante, on demande un peu d'aide aux Etats Généraux ; exemption d'impôts à l'empereur des arbalétriers ; le maître artilleur de cette confrérie reçoit des gages de la ville ; — 23 d°, on contribue au paiement des professeurs de l'Université. — F. 95, 2 avril 1592, don de 1000 flor. aux capucins pour commencer leur église et leur dortoir ; — 13 d°, un huissier de la chambre des comptes vient exploiter à Douai, on en réfère à S. M. ; — 6 août, avance du traitement des professeurs de l'Université ; — 6 nov., communication d'une lettre du duc de Parme aux Etats de la province pour les prier de lui faire connaître ce qui serait « pour le bénéfice du pays » ; avant de donner à ce sujet ses instructions aux députés, le Conseil examine « les inconvénients qui peuvent réussir soit en respondant, soit en se taisant » ; — 14 d°, on délibère les propositions à soumettre au Duc en commençant par

des compliments sur « la bénignité de S. A. », puis viennent les plaintes sur les gens de guerre, l'invitation de rendre leurs biens aux réfugiés, etc. — F. 100, 31 mars 1593, nouveau don de 1000 flor. aux Capucins, à valoir sur les aides ; remise aux collecteurs d'impôts ; transaction au sujet d'une acquisition d'artillerie dont les six-hommes n'avaient pas soldé le prix ; défense « à ceux des jardins », (archers, arbalétriers, etc.), de tirer à l'oiselet le jour de la mi-carême ; avance aux Capucins de 3000 flor. accordés par les Etats sur les aides ; — 18 juin, on s'excuse de ne pas recevoir un lieutenant-gouverneur, mais on promet « d'expulser tous les estrangers que l'on tiendroit suspects » ; — 26 d°, on accepte le s[r] de Jumelles comme lieutenant, « sans entrer en conséquence de lui donner gaiges » ; — 5 nov., exemption d'impôts accordée à madame v[e] de Montmorency ; acquisition d'une maison pour dégager le portail des Jésuites ; — 7 déc., vote de l'aide ; autorisation de construire un moulin, « en payant annuellement à ceste ville pour reconnoissance deux chappons et deux sols douisiens ». — F. 109, 15 janv. 1594, nouvel avis touchant l'acquisition de la maison ci-dessus ; — 9 et 31 mars, règlement pour le guet et garde, les portes et la sûreté de la ville ; augmentation des frais de voyage payés aux députés ; — 19 avril, arrangement d'un différend entre les professeurs de l'Université et leurs suppôts ; — 4 mai, lettre de l'archiduc Ernest, entrevue avec ses envoyés, visite des remparts, proposition d'une garnison ; — 5 mai, adjonction des bourgeois au Conseil : contre l'avis de ceux-ci, on accepte cent cinquante hommes dont on nomme le capitaine ; — 15 juillet, on refuse les 10 000 flor. demandés pour la fortification de Lécluse, « la dicte fortification estant plus préjudiciable qu'utile » ; exemptions d'impôts ; — 26 d°, on accorde 12 à 13 000 flor. à fournir par les Etats pour le fort de Lécluse ; — 12 nov., vote de l'aide demandée par le Roi ; — 21 d°, le paiement des soldats se fera moitié sur le coffre des impôts, moitié sur les corps de métiers ; — 31 décembre, exemption d'impôts au sieur de Manville ; lettres de sûreté données par S. A. aux échevins pour le paiement de la garnison, les deniers y employés seront déduits de la première aide. — F 118, 17 mars 1595, mesures de précaution contre une surprise de l'ennemi ; — 3 avril, députation du conseiller pensionnaire aux Etats au sujet du fort de Lécluse ; — 19 mai, requête des Etats au Roi, délibéré d'y faire ajouter les maux causés par les gens de guerre de Cambrai, les nécessités de l'Université et autres doléances ; — 26 juillet, refus de hallebardiers à M. de Patonval, lieutenant-gouverneur ; — 8 août, résolu, à l'imitation de Valenciennes, d'envoyer une députation au comte de Fuentès, commandant l'armée espagnole, pour le féliciter sur ses succès militaires et l'engager à mettre le siége devant Cambrai ; — 18 d°, on se joindra aux Etats pour voter le subside demandé dans ce but ; — 25 d°, impôt d'un patar au lot de vin pour payer la quote-part des sommes accordées par les Etats ; refus de payer les soldats de la garnison depuis qu'ils sont partis pour le siége ; — 28 d°, établissement d'un hôpital pour les malades et les blessés du camp devant Cambrai ; — 12 oct., après la prise de cette ville, on s'excuse de recevoir la garnison qui avait été détachée au siége, sous prétexte qu'on ne l'avait demandée que par suite « de la rébellion de Cambray présentement réduit » ; refus d'exemption d'impôt à Robert de Carondelet ; — 16 oct., présent d'une coupe d'argent au comte de Fuentès, vainqueur de Cambrai ; — 21 d°, des lettres du Gouverneur prescrivent au Magistrat de recevoir sans faute la garnison : résolu de prier l'Université, l'abbé de Marchiennes et autres d'intercéder pour éviter cette charge à la ville. — F. 123, 2 janv. 1596, admonestation au procureur général pour négligence au fait de son office, « il promet à ce satisfaire » ; adjonction d'un second conseiller pensionnaire ; recensement des grains ; acquisition du moulin-le-comte à Arleux ; — 10 d°, sur les représentations du conseiller Broide on ne lui donne pas de collègue ; — 6 juin, différend entre les échevins et les deux chapitres au sujet de l'impôt créé à l'occasion du siége de Cambrai ; prescription aux six-hommes de mandater des dépenses de vin malgré leur refus ; pension annuelle de douze flor. au maître poudrier ; — 3 août, serment des électeurs, on leur défend de nommer échevins des non bourgeois ; — 6 d°, transaction avec Saint-Amé au sujet de l'impôt ; — 2 sept., même transaction avec Saint-Pierre ; — 10 oct., nouveau portier ; on accorde 100 flor. et des restes d'impôts à recouvrer aux FF. Prêcheurs pour les aider à rebâtir leur église et leur dortoir détruits par un incendie ; — 19 nov., vote de l'aide au Roi, « pourveu que les ecclésiastiques y contribuent ». — F. 129, 21 janv. 1597, en vue de la disette, on demande à S. M. l'autorisation « de lever 40 ou 50 000 flor. pour employer en achapts de grains » ; on demande aussi à vendre quelques maisons dépendant de St-Ladre ; — 2 avril, pour la sûreté de la ville, on lèvera « six-vingts hommes qui seront conduitz par un sergent-major, le tout sous l'authorité du Magistrat » ; mesures à prendre en cas d'alarme ; — 5 d°, le sieur de la Brayelle est nommé capitaine de la compagnie, copie de sa commission ; — 8 d°, on lui accorde 60 flor. par mois de traitement ; — 24 et 26 d°, impôt sur les privilégiés et non privilégiés pour payer la compagnie ; — 29 d°, lettres de S. A. proposant un lieutenant-gouverneur de la ville et une garnison de trois cents hommes, on s'excuse en protestant « de la fidélité et

bons devoirs des bourgeois » ; — 30 d°, le gouverneur de la province ne se contente pas de ces excuses, on lui répond en insistant sur « les six-vingts testes » précédemment levées, et on délibère d'envoyer une députation à S. A. pour « remonstrer les coustumes et priviléges de la ville avecq la pauvreté d'icelle, la fidélité, vigilance », etc. ; — 1 mai, « pour le malcontentement du Gouverneur, on lui accorde commettre un lieutenant-capitaine », au traitement de 60 flor. par mois, sans juridiction sur les bourgeois ; quant à la garnison, impossible de la loger à cause de l'Université, « peu compatible avecq les armes » ; — 21 d°, points et articles représentés à S. A. par la députation ci-dessus avec les apostilles du Prince ; il se contente quant à présent de la compagnie de six-vingts hommes, « pourveu que soient gens expérimentez et duictz au faict des armes »; il trouve juste et raisonnable que le gouverneur, baron de Billy, « ait à se régler comme ses prédécesseurs, laissant le Magistrat, bourgeois et manantz joyr de leurs anchiens droictz et priviléges » ; les gens de Sin présentent une requête pour vendre une partie du marais afin de reconstruire leur église : le Conseil nomme une commission et d'après son rapport refuse l'autorisation ; — 22 d°, impôt sur la bière et le vinaigre ; — 17 juin, résolu d'appliquer cet impôt à l'Université comme aux chapitres ; requête des habitants de Dorignies au sujet d'un pont : résolu de le réparer à frais communs ; S. A. demande continuation de l'aide de 50 000 flor., on en écrira aux Etats ; elle requiert également « de faire punition des héréticques selon la rigueur des loix, mais en excusant le feu », on est d'avis, contre Lille, qu'il serait inicque et répréhensible de voloir empescher la dicte punition » ; fermeture de la porte d'Ocre ; — 17 juillet, vente des grains de réserve ; — 27 août, S. A. réclame le crédit et la garantie de la ville pour acheter des grains destinés à l'approvisionnement du camp : la ville répondra pour 500 razières ; exemption d'impôt au sieur de la Brayelle ; — 28 d°, le président Richardot n'a pas osé faire part à S. A. de l'offre de crédit de la ville qu'il trouve insuffisante : d'après ses assurances et ses explications, on consent à cautionner l'achat de 1 000 razières ; le capitaine Catrice, au nom du chef de l'artillerie, demande à emprunter deux pièces de canon « avec leurs balles », en laissant en gage trois autres pièces : on y consent à condition « de payer lesdites balles selon le prix qu'elles peuvent valoir »; — 4 sept., la compagnie de six-vingts hommes est appelée à faire campagne — F. 141, 24 mars 1598, secours accordé aux FF. Prêcheurs et au collége du roi ; — 26 juillet, résolu de bailler à ferme certains impôts sur le vin et la bière ; — 11 août, lecture des pièces relatives à la cession des Pays-Bas à l'infante Isabelle en vue de son prochain mariage avec l'archiduc Albert ; examen de la formule du serment auquel on décide d'ajouter une clause concernant la garantie des priviléges et du traité de pacification de Gand ; requête pour demander l'abolition d'un article des coutumes qui interdit l'hypothèque des immeubles, sinon viagèrement ; — 9 nov., vote de l'aide ; on consultera toute la communauté avant d'envoyer la requête ci-dessus. — F. 144, 4 janv. 1599, réunion générale des bourgeois, avis unanime de modifier la coutume ; exemption à l'empereur des archers ; — 16 avril, on consent à la continuation de l'aide et à l'établissement des douanes ; — 20 oct., réjouissances à l'occasion de la paix entre le roi de France et les archiducs; rétablissement des quatre joueurs de hautbois ; exemption d'impôt au s[r] de Manville ; explications et décision à ce sujet ; exemption d'impôt sur la petite bière accordée aux filles de Ste-Agnès; plaintes contre le lieutenant du gouverneur qui a publié des *placcards* de LL. AA. sans les avoir d'abord présentés au Magistrat ; — 13 nov., vote de l'aide ; — 4 janv. 1600, résolu d'offrir deux coupes d'or d'une valeur de 6 000 flor. aux archiducs Albert et Isabelle lors de leur joyeuse entrée (1) ; impôts pour payer l'aide ; — 3 févr., on décide qu'on n'ira pas à Lille pour prêter le serment, mais que LL. AA. le recevront à Douai ; — 7 mars, question de préséance entre le Magistrat de Lille et les autres membres des Etats de la province ; élection du concierge de la maison des six-hommes ; — 13 d°, Paul du Mont, receveur de la ville, donne sa démission après quarante et un ans de service, en demandant une pension viagère : il allègue l'usage des Républiques de l'antiquité et en particulier des Athéniens « qui rescompensaient mesme des animaux s'étans envieillys à leur service, sy que le tesmoigne Plutarque et aultres, des juments de Cymon », on lui accorde 50 flor. par an en lui nommant un successeur ; — 6 mai, résolu de contribuer avec les Etats au paiement des soldats mutinés du Hainaut qui menacent de mettre le feu si on ne règle leur solde ; copie des points et articles proposés par LL. AA. aux Etats-Généraux de Bruxelles ; — 13 mai, assentiment au vote des Etats qui ont donné 28 000 flor. aux soldats mutinés ; — 16 d°, procès au conseil de Flandre au sujet du droit d'estaple ; — 17 d°, vote de l'aide ; — 5 sept., exemption à l'empereur des arbalétriers ; résolu de marcher d'accord avec les Etats en ce qui concerne les gens de guerre ; — 12 oct., instruction aux députés envoyés aux Etats de la province ; protestation contre le passeport donné par

(1) Cette joyeuse entrée eut lieu le 10 février 1600. Elle est décrite tout au long dans Bocchius : *Historica narratio profectionis, etc. Antwerpiæ ap. Moretum*, in-f°, 1602. Le compte des dépenses figure dans la série CC.

LL. AA. pour mener des grains à l'armée sans payer les droits ordinaires de tonlieu et autres ; — 16 d°, exemptions d'impôts accordées à divers; — 19 d°, élection d'un nouveau conseiller pensionnaire, son serment ; — 30 d°, question de préséance entre le bailli et le premier échevin, le Conseil prend fait et cause pour celui ci ; projet de réparation du chemin de Planques ; — 21 nov., projet d'impôts pour le paiement de l'aide ; les ordres mendiants, les jésuites et les capucins en seraient seuls exemptés; — 29 d°, assemblée des trois ordres au sujet dudit projet et des articles proposés aux Etats.—F. 165, 16 mars 1601, l'Université fait valoir ses priviléges pour être exemptée des nouveaux impôts, on finit par transiger avec elle pour l'impôt du vin, « pourveu de par iceulx payer plainement l'impost de la bière » ; désormais on présentera les vins en nature « aux ecclésiastiques, chevaliers et autres méritants de la République afin que les pauvres y puissent participer si ceulx les recevant ne les veulent ou puissent boire, ce que n'estait pas devant, leur donnant argent au lieu dudit vin duquel les honorez payoient bien souvent leurs festes » ; — 10 nov., continuation de l'aide ; nouveau portier à la porte de Lille.— F. 167, 21 févr. 1602, vote d'une aide pour le siége d'Ostende ; rachat de l'impôt sur les cheminées ; — 21 juin, les baillis des hauts justiciers demandent à modifier à leur profit la répartition de l'impôt, députation pour examiner l'affaire ; résolu de présenter requête à LL. AA., afin de pouvoir taxer les bateaux entrants et sortants ; ordre aux six hommes de continuer à donner de l'ouvrage à Jean Savarin, maçon de la ville ; — 12 août, le projet d'écluse à l'entrée des eaux est ajourné ; — 13 nov., continuation de l'aide ; opposition à la requête des hauts justiciers ; exemption accordée au s[r] d'Ardenbourg.—F.169, 25 janvier 1603, nouveau hallier, ses cautions ; —12 août, étude de nouveaux impôts pour payer les dettes de la ville ; — 25 sept., Gilles Wion est nommé procureur de la ville en remplacement de Nicolas Lombart ; augmentation de vin aux capitaines des compagnies bourgeoises ; augmentation des frais de robe aux échevins et aux officiers permanents ; gages des greffiers ; — 14 nov., continuation de l'aide aux mêmes charges et conditions ; — 24 d°, rapport des députés aux Etats de Lille au sujet de l'aide ; — 17 déc., on apprend qu'Arras a traité avec un ingénieur pour les travaux du canal, il est aussitôt résolu d'envoyer en cour une députation tant du Magistrat que du Conseil et du peuple pour représenter le préjudice que souffrira la ville ; diminution des dépenses de bouche qui se font après la procession et au renouvellement du Magistrat. —F. 172, 23 avril 1604, on s'excuse de loger les gens de guerre à cause des priviléges de l'Université et des logements précédemment supportés ; résolu de défendre Dorignies « contre ceulx d'Arthois voulant exiger les impos de la bière » ; augmentation des vins attribués au Conseil ; — 15 juin, salaire du collecteur des impôts ; vote de l'aide ; — 10 juillet, malgré les demandes de LL. AA., on persiste dans les offres précédentes ; — 3 nov., réunion des trois ordres, on se décide à accorder la continuation d'aide demandée ; résolu de clore la porte d'Ocre « menachant ruyne et fort dangereuse pour la ville » ; il est ordonné au baron d'Obigny d'abattre les hallots plantés par lui dans le marais communal de Dorignies ; — 7 nov., on supplie LL. AA de retirer la garnison récemment imposée à Orchies ; requête des paroissiens de St-Albin pour l'ouverture de la porte d'Ocre : on avisera.— F. 175, 22 mars 1605, exemption sur dix pièces de vin accordée à l'abbaye des Prez ; augmentation des frais de robe du bailli ; sur la requête des marchands de grains de la ville, de la Flandre et du Brabant, on réduit de moitié l'impôt sur les grains ; réglement pour la distribution du bois, du charbon et de la tourbe ; — 20 avril, les travaux de la navigation d'Arras à Douai sont commencés, on examine s'il n'y aurait pas moyen de les interrompre sous prétexte que ceux d'Arras excèdent les termes de la concession : la question est ajournée ; Martin Trésel, docteur en médecine, qui avait le projet de s'établir à Lille, est retenu à Douai aux gages de 60 flor. par an, « attendu la paucité des médecins et parce qu'il connaist l'humeur des bourgeois » ; députation au Gouverneur pour le prier de retirer de la ville les trois compagnies qui y tiennent garnison ; — 26 d°, le Gouverneur promet ses bons offices dans l'affaire de la navigation, il est convenu d'envoyer une députation à LL. AA. pour les prier de faire visiter l'œuvre commencée ; — 4 juillet, lecture des requêtes, réponses et répliques relatives à la navigation ; différend entre le bailli et le premier échevin au sujet de la préséance ; — 5 d°, distribution aux bourgeois des pièces du procès de la navigation d'Arras ; exemption sur dix-huit muids de vin accordée aux FF. Mineurs, à condition de ne pas en abuser; requête des dames de l'abbaye de Paix nouvellement fondée à Douai, on leur fait don d'une ancienne créance de 4 000 flor. sur le roi d'Espagne, « de laquelle en polraient plus tôt avoir payement pour l'adresse et faveur » etc.; défense aux bourgeois de vendre la bière brassée par eux pour leur ménage ; — 16 août, lecture et approbation d'un mémoire contre la navigation d'Arras ; vote de l'aide ; demande d'une répartition plus juste entre Lille et Douai, « pour la pauvreté et paucité du peuple de ceste ville, au contraire la grande richesse et multitude de peuple qu'il y a en la dite ville de Lille »; suppression de l'impôt sur les grains en ce qui concerne les marchands étrangers ; — 18 d°, continuation de l'aide ; — 16 sept.,

diminution des droits sur le hacquebart, (petite bière), « boisson ordinaire des pauvres » ; — 7 oct., les sayetteurs et canjaniers exposent le triste état et la mendicité où ils se trouvent réduits, « faulte d'avoir issue et vente de leurs marchandises » : il est résolu de prendre 2 000 flor. à rente pour venir au secours de leur industrie ; le receveur des Chartriers ne peut avoir en même temps une autre recette, on le remplace comme collecteur des impôts ; — 25 d°, on donne 800 flor. à l'abbaye de Paix pour aider à enclore le monastère ; — 9 nov., nomination de commissaires pour l'achat et la vente du canjean fabriqué en ville ; requête de Loys du Gardin, docteur en médecine (1) : on l'accepte comme médecin des pauvres à cent florins par an « d'honoraires » ; — 5 déc, continuation de l'aide ; le duc d'Arschot (2) donne avis de son prochain mariage et prie d'y envoyer un délégué « pour décorer la feste » : « sur quoy advisé de dissimuler afin que l'on ne soit contribuable au présent que ceulx de Lille se porraient advancher de faire » ; lecture de la sentence rendue entre le bailli et le premier échevin (Cf. BB.72); plaintes du baron d'Obigny de ce qu'on lui lui a abattu ses hallots : on réunira les bourgeois pour aviser. — F. 184, 17 janv. 1606, assemblée générale : exposé de l'affaire d'Obigny, on lui permet de planter au pied du fossé de son héritage à charge d'un chapon ou deux ; autorisation de lever à rente 32 000 flor. pour venir au secours de l'industrie des canjaniers ; mesures en faveur de la draperie ; réparation de la porte d'Ocre. — F. 186, 27 févr. 1606, avance de 200 flor. pour le logement des gens de guerre ; don de 3 000 flor. au chapitre de St-Pierre pour la construction du clocher ; don de 2 400 flor. aux PP. Jésuites ; — 7 mars, aide et impôts ; visite des munitions refusée au lieutenant de la gouvernance ; — 1 avril, Etats de la province, instructions aux députés; requêtes des Capucins, des Cordeliers, des Frères Prêcheurs, etc., ajournées faute d'argent ; — 2 juin, levée d'argent à rente pour payer l'aide ; ajournement de requêtes des paroisses et « maisons pieuses et de religion » qui demandent des secours pour réparer les dégâts causés aux édifices par les ouragans ; plantations du baron d'Obigny ; exemption d'impôts à divers ; — 7 d°, suppression pour cette année des banquets de la procession et de la St-Rémy pour en employer l'argent à réparer les églises et lieux pieux ; collecte prescrite dans le même but ; les brasseurs n'ayant pas baissé le prix du hacquebart déchargé d'impôt, on le taxe à douze deniers le lot ; maintien des gourmets de la bière ; pension de retraite au lieutenant du bailli. — F. 189, 3 janv. 1607, députation en cour au sujet du canal d'Arras ; proposition de nouveaux impôts qui ne soient pas à charge aux étrangers ; — 9 d°, nouveau greffier criminel ; — 30 mars, affaire du canal, nouvelles oppositions basées sur ce qu'on s'écarte des plans approuvés ; — 6 juin, vote de l'aide ; — 1 septembre 1608, réunion extraordinaire des bourgeois pour la création de nouveaux impôts, incident soulevé par l'un d'eux au sujet des dernières élections : il prétend que les priviléges ont été enfreints, les échevins en exercice lui répondent et veulent ramener les bourgeois à la question des impôts : « à quoy ils respondirent en turbe et confusément qu'il fallait en préalable disputer et wider des dicts priviléges et enfrainte d'iceulx qu'ils disaient importer beaucoup plus que les dicts impos » ; — 2 sept., nouvelle assemblée des bourgeois « en plus grand nombre » : le procureur essaie en vain de leur faire entendre raison ; excités par des meneurs, ils veulent avoir audience du Magistrat « qui ne trouve bon leur accorder, craignant plus grande esmotion ». Enfin la plus grande partie des échevins se retirent en leurs maisons, ceux qui restent admettent « par grande importunité » sept ou huit bourgeois, au nom de tous les autres, lesquels rédigent une protestation par écrit ; — 3 nov., les échevins du tour précédent blessés de quelques mots de cette protestation font appeler Michel Becquet qui avait signé comme chef des électeurs, celui-ci déclare qu'il n'a pas agi en cette qualité, mais comme député de la bourgeoisie; il atténue ses paroles, enfin le Magistrat déclare que les priviléges n'ont pas été enfreints et que l'affaire est terminée ; — 4 nov., vote de l'aide ; — 4 déc., on veut imposer à Lille et à Douai une charge de logement militaire « pour soulager le plat pays »: le conseil délibère « de se joindre et accomoder avecq ceulx du dit Lille pour payer le moins possible ». — F. 185, 6 et 7 mars 1609, répartition des subsides ; estimation des vins de présent à raison de quinze patars la cane ; — 18 avril, l'Université prétend se soustraire aux nouveaux impôts, députations de part et d'autre à la Chambre des comptes ; sur les demandes d'assistance de l'abbaye de Paix et de la Trinité, « at esté advisé de temporiser, attendant meilleure commodité » ; refus de vendre à M. de Noielles la blanchisserie près la porte d'Arras ; — 12 mai, vote d'une aide extraordinaire pour payer la gendarmerie et en remercier bonne partie ; — 24 d°, résolu de presser le paiement de l'aide précédente pour répondre aux vues de LL. AA. ; — 2 juin, convocation des Etats par le comte d'Annapes, gouverneur de la province, refus de s'y rendre parce qu'il n'appartient qu'au Souverain de les réunir ; les arbalétriers et les archers prétendent exemption de guet et garde : après

(1) Auteur de plusieurs ouvrages sur la peste imprimés à Douai.

(2) Charles de Croy, principal seigneur du pays.

consultation du registre aux priviléges, on décide « que les dicts arbalétriers et archers feront guet et garde comme les aultres » ; - 4 juillet, distribution de la garde entre les compagnies bourgeoises ; les vins de présent seront offerts en nature ; — 18 d°, projet d'acquisition de la Prévôté que la princesse de Ligne a l'intention de mettre en vente ; -- 6 oct., convocation des Etats de la province, vote de l'aide ; — 8 d°, imputation de diverses dépenses sur le domaine de la ville ou sur le coffre des impôts ; résolu d'établir une cave commune et de planter sur les remparts ; — 9 d°, élection de députés aux Etats ; instruction au receveur de la ville d'après les décisions du Conseil.—F. 201, 15 févr. 1610, nomination d'un portier ; augmentation de gages du cheppier (geôlier) ; conflit avec la gouvernance à propos des publications ; fermeture de la porte d'Ocre aux chariots à cause de son mauvais état ; admission des Bernardins irlandais, « moiennant que ce soit sans aulcune charge pour la ville » ; — 20 avril, vote de l'aide, députation aux Etats de Lille ;— 6 sept., secours accordés aux Trinitaires, aux FF. Prêcheurs et aux Cordeliers ; mesures en faveur des canjanniers ; la cave de la ville sera administrée par deux personnes du Magistrat ; — 23 oct., continuation de l'aide,« en se conformant avecq ceux de Lille » ; — 2 déc., Pierre Broide est nommé conseiller de la ville en remplacement de son père.— F. 205, 13 janv. 1611 , choix d'un second conseiller pensionnaire ; les vins de promoterie seront payés sur la caisse du domaine et ceux de présent sur celle des impôts ; — 8 avril, nomination d'un portier ; — 14 mai, nouvelles plaintes au sujet des travaux de navigation : advisé de « requérir Son Altèze pour remettre le tout au pristin état » ; — 20 d°, les PP. Jésuites demandent qu'on leur concède « la rue de leur église » : on convoquera « la bourgeoisie et les voisins pour les oyr » ; envoi de commissaires en cour au sujet du canal ; — 14 juin , réunion extraordinaire : on y examine la requête des Jésuites, « mais comme les dicts bourgeois n'auraient rien dit, sinon confusément sans y pouvoir prendre pied. ains se seraient retirez l'ung après l'aultre, sans pertinente déclaration de leur advis, la chose a esté remise à aultre occasion » ; — 6 juill., réponses aux points et articles représentés par les commissaires délégués à l'audition des trois derniers comptes ; augmentation des gages du receveur ; — 3 août , on se conforme aux observations des commissaires ; rapport des députés revenus de la cour, on continuera le procès contre Arras ; — 8 août, adjonction au conseil de notables bourgeois pour délibérer sur la requête des Jésuites, « *per viam scrutinii* et à pluralité des voix » ; « les bourgeois contredisent la dicte concession de rue sans aultrement alléguer leurs raisons , à cause de quoy, estant proposé en conseil, sçavoir si l'on attendrait l'élection d'ung nouveau procureur pour y garder les droix des bourgeois et de la ville ou bien si l'on passerait oultre pour maintenement de l'authorité du Magistrat, a esté advisé d'attendre » ; — 12 sept., gratification à la veuve de Gilles Wyon , procureur décédé ; nomination de son successeur Jacques Becquet, ses obligations, son serment ; — 4 oct., permission aux Clarisses de Saint Omer de fonder une maison à Douai, « pourveu d'advertir messyeurs et d'oyr leur advis sur la commodité du lieu » ; — 20 d°, continuation de l'aide , conditions auxquelles elle est accordée par les Etats , formule de l'acceptation par Leurs Altesses ; acquisition de la Prévôté : « pour la plus saine partie des présens l'on a incliné de n'en plus parler » ; — 21 d°, rapport sur la requête des Jésuites, la rue qu'ils demandent sera faite aux frais de la ville et les murailles à ceux des Pères , on leur accorde 1200 flor. « tant en récompense du fonds qu'ils cèdent que pour les bénéficier ».—F. 215, 1 juin 1612, exemption d'impôts au s^r de Wagnonville; sur demande de LL AA , on leur envoie les coutumes de la ville pour être examinées et homologuées (Cf. AA 38) ; conditions auxquelles on est reçu bourgeois ; —13 juillet, les FF. Mineurs sont autorisés à quêter en ville pour la réparation de leur réfectoire ; convention avec les arbalétriers au sujet de la cession d'une partie de leur jardin à la maison des œuvres ; visite de la rivière pour surveiller les travaux de canalisation ; entretien du pont d'Arleux à la charge du comte de Bucquoy pour deux tiers et à celle de la ville pour un tiers ; — 19 d°, travaux à la porte d'Ocre autorisés par une lettre du Gouverneur ; — 13 sept., rapport sur la visite de la rivière, résolu de convoquer les bourgeois pour en délibérer ; don de 400 flor. aux Cordeliers « pour redressement de leur grand réfectoire » ;—15 nov., continuation de l'aide ; deux cousins germains ont été nommés, contre la coutume, membres de l'échevinage : on en réfère à LL AA. pour en obtenir confirmation « et cependant ne polront iceulx venir ensemble au conclave » ; on demande aussi interprétation sur le point de savoir si deux beaux-frères peuvent siéger à la fois ; — 22 d°, instructions aux députés à l'assemblée des Etats ; on accorde aux Annonciades de Béthune l'autorisation de fonder une maison à Douai , « à condition qu'elles ne seront onéreuses à icelle ville ».— F. 220, 17 janv. 1613, discussion sur le privilége de confiscation personnel et réel, « advisé de prétendre et maintenir seulement le privilége de non confiscation sans expliquer réel et personnel » ; on n'admet d'exception que « pour le cas de lèze Majesté divine où le repos public seroit troublé, comme en dogmatisant, abattant images ou aultrement, et pour crime de lèze Majesté humaine au premier chef » ; — 21 février , adjonction des bourgeois pour

l'affaire du canal d'Arras, rapport sur les travaux, résolu de procéder en justice pour les arrêter ; en ce qui concerne le privilége de non-confiscation, on se contentera de ce qu'ont obtenu les Etats; pour reconnaissance de la confirmation de ce privilége et pour quote-part de la donation du noviciat de Tournai à la compagnie de Jésus, on lèvera de l'argent à rente et on mettra les impôts « les plus faciles et les plus praticables »; —21 juin, on rejette les propositions d'Arras qui offre, à propos du canal, « prester caution pertinente pour tous les dommages et intesrets communs et particuliers de ceste ville et communauté », on continuera le procès; nouveau portier de la porte Notre-Dame ; — 13 sept., 300 flor. et 3 pièces de vin d'Orléans sont donnés aux Cordeliers à l'occasion de leur chapitre général ; les FF. Prêcheurs demandent une aumône pour leur église « naguères écroullée et deschirée en plusieurs endroictz par l'impétuosité des grands ventz » : on leur accorde 400 flor.; rapport sur le canal, l'assemblée n'étant pas assez nombreuse, on convoque immédiatement pour quatre heures, à peine de 40 patars d'amende ; reprise de la séance, on trouve insuffisantes les cautions personnelles des échevins d'Arras, on veut « acte d'indemnité et obligation de la communaulté du dict Arras sous le scel aux causes » etc. ; sur l'arrestation d'un batelier par les gens de Lallaing, on délibère de soutenir « le droit et supériorité qui appartient à ceste ville sur la rivière » ; lettre de convocation des Etats de la province ; — 16 oct., continuation de l'aide de 180 000 flor. par an ; nouveaux impôts pour payer les 266 000 flor. accordés au Prince pour la confirmation du privilége de non-confiscation ; — 7 nov , on consent à la vente d'une partie du marais de Sin ; exemption à la douairière de Tramerie ; instructions aux députés aux Etats —F 228, 5 mars 1614, Antoine de la Vacquerie est nommé hallier ; projet de construction d'un nouveau conclave ; — 15 sept , arrivée du comte d'Annapes, gouverneur de la province ; il fait convoquer le Conseil et donne lecture d'une lettre de LL. AA. demandant en faveur des Jésuites l'adjonction d'une rue à leur collége : on veut soumettre l'affaire aux bourgeois , mais sur cinquante d'entre eux « évoqués en halle », il n'en vient que vingt, on fait aussitôt publier qu'ils aient à s'y rendre « par dedans une heure, à peine de six florins d'amende »; une heure et demie après quarante-neuf bourgeois sont réunis au conclave, lesquels décident à la majorité qu'on refusera la rue, sur quoi le Gouverneur « s'est aussy tost party de ceste ville avecq démonstration de mescontentement » ; — 13 oct , ceux d'Arras ont retenu les eaux et barré le cours ancien de la rivière pour les travaux de la navigation, « par quoy at esté advisé d'aller scier ou rompre les sommiers pour se maintenir ès droictz et authoritez anchiens » ; copie de la convocation des Etats et de l'instruction des Archiducs au Gouverneur ; — 14 nov., continuation de l'aide ; complément de la dot de l'Université par les Etats de Flandre, de Hainaut et d'Artois ; augmentation de gages aux échevins ; les conseillers pensionnaires sont chargés de rédiger pour le lendemain les raisons qui font refuser aux PP. Jésuites l'adjonction d'une rue sollicitée par eux ; — 15 d°, lecture et approbation du travail des conseillers qui est envoyé au Gouverneur ; points et articles délibérés par les Etats comme conditions du vote de l'aide ; — 16 déc., résolution de terminer par un accord le procès relatif aux dîmes de Saint-Pierre —F. 236, 12 mai 1615, arrivée de commissaires de LL. AA. chargés de visiter le canal, on nomme une députation pour assister « aux épreuves » ; on émet le vœu que les commissaires chargés de l'examen des coutumes « viennent en ceste ville afin de tant mieux respondre sur les difficultez qu'ils voldront représenter » ; augmentation de gages aux messagers ; — 16 d°, rapport des délégués à Arras pour la navigation ; — 18 d°, mémoire présenté au commissaire touchant la « courteresse des eaux » ; le Gouverneur présente de nouvelles lettres des Archiducs insistant pour l'adjonction d'une rue au collége des Jésuites : on convoque les bourgeois pour le lendemain ; — 19 d°, après délibération, l'assemblée concède la rue à plusieurs conditions que le P. Recteur vient accepter solennellement en halle le 23 mai suivant ; — 22 d°, suite de l'affaire du canal, projet d'un mémoire à envoyer à Bruxelles ; — 27 d°, demande d'admission des Carmes déchaussés, on s'excuse de les recevoir à cause de la pauvreté de la ville qui ne fera qu'augmenter par suite de la navigation projetée; augmentation de gages aux maîtresses des écoles gratuites chargées de cinq ou six cents enfants; — 24 sept., le P. général des Carmes déchaussés se présente muni de lettres de LL. AA., du Gouverneur et d'autres personnages, et renouvelle la demande d'établir un couvent de l'ordre à Douai, on lui accorde cette faveur à diverses conditions; on apprend que Cambrai demande à canaliser l'Escaut : sur ce, délibéré « de l'empescher si faire se poeult » ; — 6 nov., continuation de l'aide ; approbation de l'accord passé entre la bonne maison des malades et la communauté de Sin-le-Noble ; — 27 d°, révision des coutumes par « aulcuns praticiens », afin d'en avoir homologation ; portier de la porte d'Equerchin ; — 13 déc., on demande que, comme autrefois, les Etats députent vers le Prince au lieu de correspondre avec lui par le Gouverneur.— F° 249 , 18 févr. 1616, demande d'admission des Récollets anglais, pièces à l'appui : on les reçoit à condition expresse de n'être pas à charge à la ville;

—20 avril, les dames de l'abbaye de Beaulieu à Sin-le-Noble sont autorisées à s'établir à Douai ; nouveau conseiller pensionnaire ; augmentation de salaire du greffier criminel ; — 16 mai, résolu de visiter les travaux de navigation à Fampoux ; — 18 dº, lecture d'un mémoire des gens d'Arras : avant d'y répondre, on insiste sur la nécessité d'une épreuve de la navigation par le bateau même d'Arras; —19 dº, les commissaires de LL. AA. demandent une réponse au mémoire ; on la refuse en attendant l'épreuve; on consent à prêter serment au roi d'Espagne en prévision du retour des Pays-Bas sous sa domination, faute d'une descendance directe des Archiducs ; —26 dº, députation à Bruxelles au sujet de la navigation, on refuse la traversée de la ville avant quelques années d'épreuve ; — 11 juillet, rapport des députés en cour, mesures pour la vérification du tirant d'eau ;— 16 dº, on fera valoir que Douai n'est point obligé de subir « le renflement d'eau » prétendu par Arras ; — 18 dº, nouvelles représentations au sujet du tort fait aux moulins par l'écluse de Lambres ; — 26 août, lecture de la requête à LL. AA. contre les prétentions d'Arras et du décret rendu à ce sujet : on attendra ce que feront les adversaires ; — 2 sept., plaintes des meuniers sur la pénurie d'eau ; malgré la requête des fabricants de savon de la Flandre qui demandent la prohibition des savons étrangers « composés de graisse puante, de foye de baleine », etc., on est d'avis d'admettre toute espèce de savon pourvu que dans les ports « soient commis des esgards pour visiter les marques des tonneaux et juger de la bonté et fidélité du savon » ; les Clarisses demandent que la ville fasse enclore leur jardin d'une muraille de trente-cinq pieds de haut, on s'en excuse sur la pauvreté, le peu de moyens, etc ; — 30 sept., députation pour prévenir « les calomnies mises en avant par ceux d'Arras » ; entente avec Valenciennes contre Cambrai qui prétend canaliser l'Escaut ; — 12 oct., les échevins sont obligés de faire rétablir les barrages démolis précédemment et de publier la défense de s'opposer aux travaux « nécessaires à la navigation de ceux d'Arras »; plaintes des meuniers de la ville contre le moulin de Corbehem ; — 18 nov., à la demande de continuation d'aide par LL. AA., on oppose « la pauvreté et disette de tout le pays » ; projet d'emprunt pour acheter des grains ; — 9 déc., quatre députés d'Arras viennent déclarer en conclave l'intention de canaliser la Scarpe dans la traversée de Douai, « prians que soit tenue toute bonne correspondance entre les deux villes si voisines » etc.; on décide la réunion du Conseil pour le lendemain ; — 10 déc., après avoir entendu les propositions des députés d'Arras, on délibère d'exiger d'abord un plan exact « pour, iceluy veu, y dire ce qui sera trouvé convenir » ; l'usine pour la teinture des draps et canjeans ne donnant aucun profit, on vendra les chaudières, cuviers et ustensiles ; — 16 dº, convocation des Etats, recommandation aux députés; Sin autorisé à vendre pour 1500 flor. de portions de marais, en a vendu pour 3000 flor , délibéré de présenter requête « pour faire rescinder la dite vente ».— F. 263, 17 janv. 1617, visite d'un ingénieur accompagné du Magistrat et des six-hommes dans les tours et les fours des eaux pour la traversée des remparts ; un contrôleur des bières est établi pour surveiller les brasseries et réprimer la fraude; — 26 dº, convocation des Etats , on se propose de réduire l'aide votée les années précédentes ; les gens d'Arras ont commencé à ouvrir le rempart pour la navigation sans avertir les échevins, on les somme d'interrompre les travaux ; — 21 févr., « le Père Trigault (1) est venu saluer messieurs du Magistrat avecq actions de grâce à Dieu pour le bon succez de sa légation de la Chine et arrivée en ceste ville d'un voiage tant périlleux et loingtain, à raison aussy qu'à l'honneur de ceste ville, il y at encore présentement ung enfant de Douay audict pays de la Chine et d'abondant qu'ung sien frère et son cousin de S. Laurent sont choisis et déléguez pour y aller avecq lui, au moien de quoi ils seront quattre Douisiens, nombre qui surpasse toutes les aultres villes et républiques... Ce fait, Père Roussel saluant Messieurs du Magistrat et six hommes de la part du R. P. Recteur les a priés de prendre *patience* (part) au disner en leur maison ce jourd'huy. En respect de quoy at esté résolu de faire présent de trois pièces de vin vaillables cent cinquante flor. » ; — 26 mai, vu la belle récolte et la baisse des blés on décide la vente des grains de réserve ; — 27 oct., vote de l'aide réduite à 10 000 flor. par mois ; malgré diverses objections on maintient la cave des privilégiés à laquelle sera mis bon ordre ; augmentation de gages au premier conseiller ; 150 flor. sont accordés aux FF. Mineurs pour se bâtir « quelques huttes » en cas de contagion ; — 29 déc., les gens de Sin offrent à la ville quatre razières de terre ou 400 flor. pour être autorisés à vendre une partie du marais communal soumis au droit de paisson, on convoquera les bourgeois pour en délibérer ; augmentation de gages aux sergents à masse ; le greffier des six hommes ayant fait la même demande est invité à prendre patience. — F. 266, 3 janv. 1618, réunion des bourgeois et habitants des fauxbourgs, on consent à la demande de Sin moiennant quinze razières

(1) Célèbre missionnaire Jésuite né à Douai en 1577, se rendit en Chine en 1607, mourut en 1628. Son portrait en costume de mandarin se trouve au Musée de Douai ; sa vie a été écrite par M. l'abbé Dehaisnes.

de terre en propriété et quelques autres conditions; résolu de ne pas acheter la maison du chirurgien des pestiférés, mais de la prendre simplement à bail; — 26 d°, l'aide est refusée par LL. AA., on va jusqu'à 12 000 flor.; les gens d'Arras proposent de faire une barrière à l'entrée des eaux et de construire en ville quatre ponts : on examinera; la communauté de Sin offre encore dix razières de terre pour vendre une autre portion de marais, on s'empresse d'accepter; — 31 d°, instructions aux députés au sujet de l'aide, on ira s'il le faut jusqu'à 13 000 flor.; — 12 févr., rapport des députés aux Etats, le Gouverneur a ordre de demander 15 000 flor. et de ne pas en accepter moins de 14 000, les Etats sont prorogés;—8 mars, LL. AA. ont enfin agréé l'offre des 13 000 flor. par mois aux conditions ordinaires, une seule exceptée (Cf. AA 293); 100 flor. sont accordés à Loys du Jardin pour soins aux pestiférés et dédicace d'un livre sur la peste; — 29 d°, lecture des lettres d'acceptation de l'aide, résolu de ne pas payer si les Etats insistent sur le maintien de la condition rejetée par les Princes; messager à cheval nommé portier de l'entrée des eaux; —4 mai, enregistrement des *Lettres renversales* accordées par LL. AA. sur la requête des Etats; résolution d'affermer les impôts; on donne 100 flor. au P. Bernard, dominicain, pour la dédicace d'un livre intitulé « Le fouet divin contre les jureurs » (1); — 8 août, difficultés entre les Magistrats d'Arras et de Douai au sujet des ouvriers travaillant au pont du marché aux poissons; résolu d'affermer les terres cédées par les gens de Sin; arrentement du Bouchart sous faculté de le reprendre quand bon semblera; délibéré par le Conseil et les bourgeois d'ériger une école dominicale; abolition de divers banquets; — 14 août, deux commissaires ont été nommés par LL. AA. pour apaiser les difficultés entre Arras et Douai au sujet de la navigation, on en demande un troisième; injonction au procureur général de remettre ses clefs; la requête des sergents à verge pour augmentation de gages est rejetée; — 18 sept., nouvel arrentement du Bouchart; bois accordé au chirurgien des pestiférés; démission de Jacques Becquet, procureur général; Mathieu Cordouan est élu à sa place à condition de ne plus exercer la médecine; — 11 oct., vote de l'aide; nomination de portier, refus d'acheter le moulin-le-comte; — 7 déc., convocation des Etats, on persévérera dans les offres d'aide précédentes; — 17 d°, élection d'un hallier; « il est trouvé bon faire planter sur cet échevinage et aussi de repurger la rivière d'Arleux ».—F.272, 10 janvier 1619, on emploiera 500 flor. aux plantations et 400 flor. au curage du canal de la Sensée; — 15 d°, nouvelles lettres de convocation des Etats, résolu de ne pas dépasser les offres précédentes; on ne poursuivra l'homologation des coutumes qu'autant qu'on y insèrera le privilége de non-confiscation; — 17 et 18 d°, instructions envoyées aux députés des Etats; — 25 d°, après lecture de lettres de S. A., « est advisé de s'eslargir à 14 000 flor. » (d'aide par mois);—18 avril, les religieux Brigittins de Poperinghe s'offrent à tenir l'école dominicale, on les remercie quant à présent; — 22 d°, résolu de différer la poursuite d'homologation des coutumes; les frais du banquet des électeurs sont fixés à 80 flor.; — 24 août, exemption à l'empereur des arbalétriers; on donne aux Trinitaires pour la châsse d'argent du chef de Saint Roch 200 flor., « à charge de ne transporter hors ceste ville le dict sacré chef sans la permission du Magistrat »; les frais des écoles dominicales seront imputés sur le compte du Domaine.

(1) Cet ouvrage, très rare maintenant, se trouve à la bibliothèque de Douai. Voir Cat. impr. de la Théologie n° 2227.

BB 6. (Registre). — In-fol. de 79 feuillets, papier; rel. parch.

1620-1635.—*Délibérations des Consaulx.*— 24 avril 1620, élection du portier de la porte d'eau; — 3 juin, les auditeurs de comptes ont défendu les gratifications aux officiers permanents, on propose de les changer en augmentation de gages; — 29 d°, lettre du Magistrat de Lille et délibérations relatives aux prétentions du roi d'Angleterre qui demandait remboursement de certaines obligations souscrites par les Etats-Généraux pendant les troubles; — 30 juillet, convocation des Etats, vote de l'aide; pour les bons services rendus pendant la peste par les Pères Jésuites, pour les drogues et médecines payées de leurs propres deniers, « attendu mesmes que jusques à quinze y ont perdu la vie, at esté résoult de leur faire compter douze cents florins et de les regrâcier »; les arrérages des impôts ne seront exigés que depuis un an « laissant en surséance les précédents »; — 8 août, rapport des députés aux Etats, on les autorise à augmenter le chiffre de l'aide; — 28 sept, office de hallier conféré à Philippe de Rantre; le Gouverneur recommande plusieurs communautés à la générosité de Messieurs et leur fait savoir en outre « que les villes de son gouvernement lui font présent chacune d'une verrière pour sa gallerie », résolu de ne rien donner quant à présent; on accorde 40 flor. à un maître d'école qui présente « certaine tables en velin contenant toutes sortes d'escriptures et traicts de plume »; — 13 nov., continuation de l'aide aux conditions ordinaires; résolu d'émettre les avis aux Etats dans un ordre déterminé; on transigera pour le mieux avec le roi d'Angleterre.— F. 5, 8 févr. 1621, nouveau portier de la porte d'Arras;

augmentation de gages aux sonneurs ; les fossés de la ville ne seront pas affermés ; — 18 d°, on adressera d'humbles remontrances au sujet du nouvel impôt sur la houille ; — 20 mars, plaintes contre les Etats de Hainaut qui frappent la houille d'un droit à la sortie ; différend entre Namur et la Flandre wallonne sur la préséance aux Etats-Généraux ; — 6 mai, nouveau portier de la porte d'eau ; — 8 d°, augmentation de gages des officiers permanents ; — 25 juin, sur la proposition et d'accord avec Lille, on députe à Bruxelles afin de rendre témoignage à LL. AA. des bons services du gouverneur, comte d'Annapes, lequel voulait transmettre sa charge au baron de Billy, son fils, mais il est bien entendu que les députés se borneront à cette mission et ne recommanderont nullement M. de Billy ; — 22 oct., mort du gouverneur de la province, projet de se soustraire à la juridiction de la Gouvernance ; convocation des Etats ; invitation aux chapitres et à l'Université de contribuer à l'aide ; — 23 d°. on renonce à tenter « l'émancipation du ressort de la Gouvernance » ; l'Infante Isabelle écrit pour demander l'admission en ville des Augustins, on permet l'érection d'un séminaire à condition qu'il ne soit onéreux « à la dicte ville et manans d'icelle », points et articles imposés aux religieux ; difficultés avec le bailli au sujet de son intervention que les échevins entendent « n'estre requise ny nécessaire » ; — 26 d°, les Augustins trouvent trop dures les conditions du Magistrat, on les modifie à leur avantage ; — 13 nov., instructions aux députés pour le vote de l'aide ; Lens demande la prohibition de l'indigo venant des Indes, on s'entendra sur ce point avec Lille « qui a plus grande cognoissance en ceste affaire ». — F. 11, 2 janv. 1622, insuffisance de la récolte ; résolu de faire provision de blé et de seigle ; — 1 avril, on accorde 3000 flor. au curé de St-Albin pour réparer son église qui tombe en ruines ; — 8 juin, nouveau concierge de la maison des œuvres ; — 28 d°, élection et serment du portier de la porte Morel ; il n'y aura plus désormais d'apothicaire des pauvres ; on remercie aussi M. du Jardin, médecin pensionnaire ; — 28 juillet, les Dominicaines sont autorisées à fonder un couvent rue des vierges ; malgré la requête de M. du Jardin, on persiste à le remercier ; Antoine Commelin renonce à la place de concierge des halles plutôt que de marcher « avecq robe et verge devant le Magistrat les jours de procession » ; augmentation de frais de robe au bailli ; — 25 août, convocation des Etats ; prestation de serment au roi d'Espagne (redevenu souverain des Pays-Bas par la mort de l'archiduc Albert) ; — 28 sept., le conseil est ajourné au surlendemain faute de membres présents ; — 30 d°, les chapitres et l'Université convoqués ne paraissent pas, on accorde un subside au Roi à diverses conditions ; résolu d'adjuger le flégard du Godion en arrentement et par portions à charge d'y planter ; projet d'enregistrement des hypothèques, comme on le pratique à Gand ; — 5 oct, l'aide ne sera votée qu'à condition « de déduction des gens de guerre » ; — 20 d°, mise en vente de la seigneurie de St-Albin par le comte de Berlaimont, on se propose de l'acheter ; résolu de poursuivre l'homologation des coutumes ; adjudication des fossés de la place ; — 9 déc., instructions aux députés sur le vote de l'aide. — F. 15, 5 janvier 1623, sur l'initiative d'une société « de marchandises de canjeans », deux teinturiers de Lille et de Valenciennes proposent de s'établir à Douai moyennant une avance d'argent, on traitera avec eux aux meilleures conditions ; — 10 févr, l'abbé de St-Vaast demande à incorporer dans son collége la basse rue Saint-Albin, la requête et les plans sont communiqués au curé et aux paroissiens de St-Albin ; emploi des deniers du fermage des fossés ; — 20 d°, après enquête la demande de l'abbé de St-Vaast est rejetée ; — 15 mai, on donne 1500 flor. aux PP. Jésuites pour lambrisser leur église, « fautte de la pouvoir voulter, obstant la foiblesse des bastimens » ; 500 flor. sont également donnés aux Cordeliers pour être employés en réparations ; — 22 d°, procès contre l'Université au sujet des impôts ; — 21 juin, subvention de 8000 flor. à un fabricant de Valenciennes qui se charge de remonter à Douai la manufacture de draps ; on accorde au s^r de Nébra le plantis autour de sa maison à charge d'entretenir les crêtes des fossés ; — 26 août. la gratification annuelle du conseiller pensionnaire se change en augmentation fixe ; les dames de Beaulieu sollicitent et obtiennent 400 flor., pour bâtir leur église ; on donne 600 flor. aux Carmes déchaussés et 400 flor. aux Dominicains ; défense aux détailleurs de draps de se fournir de draps teints, « ailleurs qu'en ceste ville, au dessoulx trente patars » ; projet de transaction avec l'Université ; — 28 nov., permission aux Franciscains écossais de l'étroite observance de s'établir à Douai à condition d'être pourvus d'une dot suffisante et de s'engager à quitter la ville si elle venait à manquer ; — 10 déc., députation pour traiter aux Etats de l'affaire des logements militaires, on insistera pour la pleine exemption sur le pied ancien. — F. 24, 8 janvier 1624, vote de l'aide ; — 5 février, « certaine bonne personne offrant un fonds pour y bastir un hospital pour les pauvres malades », on accepte l'offre et on décide que la ville contribuera à cette bonne œuvre, (création de l'Hôtel-Dieu) ; Philippe de Rantre est nommé concierge de la maison échevinale ; — 10 d°, commission pour examiner les comptes du coffre ; nouveau hallier ; — 9 d°, par suite

du mauvais état de la caisse des impôts, les travaux sont suspendus, hors ceux des fortifications; pour liquider l'arriéré, on lèvera de l'argent à cours de rente ; on formera une société pour le débit du vin de la cave de ville ; — 23 avril, autorisation aux Minimes de s'établir rue des foulons, « en donnant apaisement de dot suffisante » ; la veuve du portier de la porte d'Ocre est continuée dans l'office de son mari ; — 1 mai, resolu d'insister sur les conditions de l'aide et de ne pas payer jusqu'à ce que ces conditions soient acceptées, notamment le retrait de l'impôt sur le sel ; — 11 d°, « est advisé d'emploier jusques à mil florins en deux vases d'argent dorez pour en faire présent à Mgr le comte de Rassenghien », nouveau gouverneur de la province ; gratification fixe aux égards du marché au lieu d'une part dans les amendes ; — 21 août, les gens d'Arras devront contribuer au curage de la rivière ; projet d'acquisition du moulin du Quesne près Arleux ; le nombre des offices de porteur au sac est limité à cinq cents pour l'avenir ; — 9 oct., résolu de ne rien payer tant que l'aide ne sera pas acceptée avec ses conditions; modification au traité avec l'Université, (du 26 août préc.) ; la société pour la cave au vin est abandonnée ; secours de 2 000 flor. pour l'érection du nouvel hôpital ; —11 d°, lecture des lettres d'acceptation de l'aide, l'impôt sur le sel est suspendu ; difficultés concernant les dettes des Etats de Flandre ; — 8 nov., on déduira du prochain subside les frais des chariots requis pour le le siége de Bréda ; gratifications aux superintendants des marchés ; rétablissement du banquet des électeurs lors du renouvellement de l'échevinage, les frais n'en pourront excéder 100 flor.; — 27 d°, rapport du député aux Etats, on l'autorise à voter le subside.— F. 29, 28 février 1625, emprunt à cours de rente et nouveaux impôts pour payer les arrérages de l'aide ; — 21 avril, nouvelle demande de chariots par S. A. (l'infante Isabelle) : on les accorde en défalcation de l'aide en se plaignant « de la voie nouvelle et extraordinaire tenue par S. dicte A. en adressant ses lettres au gouverneur de la province au lieu des Etatz, si que s'est toujours faict et practiqué » ; — 11 mai, autre lettre de S. A. au Gouverneur pour le paiement des soldats élus, on avancera un mois de l'aide à déduire sur icelle ; les Récollets écossais (*vid. sup.*) reviennent à la charge munis de lettres de l'Infante et du Nonce apostolique, ce dernier assure que la Propagande de Rome fournira à l'entretien des religieux, néanmoins « est advisé d'y penser plus meurement » et d'en écrire à l'Infante, « de tant que aultres ont esté admis sur semblables lettres et conditions et néantmoins n'ont laissé de mendier et se recommander partout au préjudice d'aultres ordres mendians, ce qui tourne à grande cherge de ceste ville » ; — 30 d°, sur la proposition faite aux Etats, « eu esgard aux nécessitez présentes, » on est d'avis d'accorder la moitié des chariots demandés ; — 10 juin, on apprend « de bonne part » que les Etats d'Artois et de Hainaut font difficulté sur ce que dessus, « ce qu'ayant esté ouy at esté résolu de ne rien accorder sur la dicte proposition, s'en excusant sur la pauvreté du pays », etc. ; on examine « si à l'advenir il ne serait expédient d'accorder l'aide pour demi an seulement » ; résolution d'arrenter pour 99 ans les aubettes du beffroi ; — 24 juillet, projet d'impôt sur les grains braisés ; — 16 août, le Roi consent à défalquer de l'aide la moitié du prix des chariots fournis, « sur quoy, obstant la grande misère du temps » etc., on insiste sur l'entière défalcation des 200 chariots fournis ; — 9 sept., admission des Carmélites déchaussées, pourvu qu'elles soient suffisamment dotées ; on s'excuse quant aux Clarisses anglaises de Gravelines qui demandent aussi à s'établir à Douai ; les Clarisses précédemment admises se multiplient d'une façon inquiétante, on députe vers la Mère abbesse pour en limiter le nombre « et en cas de n'y entendre on en parlera à leurs supérieurs » ; — 22 oct., nouvelles propositions du Roi quant à l'aide, elles sont ajournées ; — 24 d°, rapport de ce qui s'est passé aux Etats, résolu de ne rien accorder.— F. 36, 4 janv. 1626, on apprend que S. A. a intention de loger en cette province un régiment d'Espagnols, les Etats sont disposés à payer 20 000 flor. pour s'en rédimer, on se conformera à leur vote ; — 10 d°, l'offre des Etats n'a pas été acceptée à Bruxelles, on est menacé d'un régiment de 900 têtes « aux rations de 6 patars par jour à la teste », les députés pourront aller jusqu'à 24 000 flor.; — 26 d°, d'après une lettre des Etats, on se décide à prendre le logement à la charge de la province en réservant les rations ; — —30 d°, les députés écrivent que ceux de Lille et les baillis sont d'avis de loger les compagnies dans les villes et de leur payer les rations, résolu de s'accorder avec eux « pour ne causer une division d'estat » ; — 9 mars, élection d'un portier ; un membre absent du Conseil ayant voté par écrit, il est décidé que de pareils suffrages ne seront valables qu'en cas de maladie ou de députation ; commission nommée pour étudier l'enregistrement des hypothèques ; maison bâtie pour le confesseur et le chirurgien des pestiférés ; commission pour l'homologation des coutumes ; — 3 mai, disette de blé, désordres au marché, lettre des échevins de Valenciennes qui proposent la taxe des grains, on décide un emprunt pour soulager la misère du peuple ; — 20 juin, lettres de S. A. pour l'établissement d'un Mont-de-piété à Douai, priviléges des surintendants et employés ;

« sur quoy at esté dict de conserver les authoritez, jurisdiction et droict de ceste ville et retrancher le nombre des officiers aultant que faire se pourra » ; — 17 août, admission des Brigittines à diverses conditions ; requêtes de plusieurs couvents pour obtenir des secours, on ne peut rien accorder, « eu esgard que le domaine est fort arriéré » ; aux observations des commissaires auditeurs de comptes, « at esté advisé de respondre que l'administration des biens de ceste ville appartient au Magistrat » ; — 27 oct., une chaire de droit étant vacante, le conseiller de Broide y prétend : pour le retenir au service de la ville, on augmente ses gages de 200 flor. ; — 13 nov., nomination d'un portier ; on accorde aux dames de Beaulieu une verrière de 100 flor. pour leur église ; le nombre des portefaix est réduit à 400, les frais de bienvenue sont abolis et, « attendu le grand prouffict qu'ils feront estant à si petit nombre », ils verseront chacun 3 flor. par an au profit de l'Hôtel-Dieu et de la bourse des pauvres ; injonction au receveur de rendre ses comptes dans la quinzaine sous peine de suspension ; — 11 déc., vote de l'aide, on offre moitié de ce qui est demandé ; on refuse de rembourser aux baillis et députés de Lille les présents et voyages qu'ils ont faits sans le consentement des autres membres des Etats. — F. 43, 26 mars 1627, S. A. a trouvé raisonnables les moyens présentés pour refuser les Clarisses anglaises et n'insistera pas davantage : « sur quoy at esté advisé de reservir semblables excuses pour les mesmes raisons » ; — 29 mai, emprunt de 4000 flor. demandé par l'Infante et consenti par le Conseil ; propositions diverses remises à une autre séance ; — 18 juin, élection d'un portier ; fondation de bourses par M. Danel, prêtre, on le sondera sur ses intentions ; — 4 août, vote de l'aide ; on offre 50 000 flor. sur 80 000 demandés ; on donne 100 flor. aux Trinitaires pour leur chapelle de St-Roch, « à condition de mettre les armes de la ville sur quelque verrière d'icelle chapelle » ; — 9 nov., portier de la porte St-Eloi ; — 16 oct., lettre de l'Infante et propositions du marquis de Leganez pour l'union avec l'Espagne (Cf. AA. 252) ; — 18, 22 et 24 d°, suite des délibérations relative au projet d'union, celle-ci ne vaudra que pour quinze ou vingt ans et les Indes en seront exclues ; — 20 nov., suite des conditions de l'union ; vote de l'aide ; remontrance au roi au sujet du monopole de l'introduction du tabac ; — 28 d°, levée d'argent à cours de rente ; résolu de faire modifier un article des coutumes relatif aux biens de l'époux survivant ; — 11 déc., suite de l'affaire des coutumes ; on réduit l'offre de l'aide par suite des dégats causés « par des vents extraordinaires et tempestes » ; résolu d'offrir aux PP. Jésuites 1200 flor. pour les services qu'ils ont rendus pendant les deux ans de contagion ; — 15 d°, on autorise les députés à augmenter le chiffre de l'aide et à l'offrir pour un an ; requête des Minimes pour bâtir leur église : on les invite à fournir un plan. — F. 49, 3 janv. 1628, sur le vu du plan, on autorise les Minimes à prendre la moitié d'une ruelle ; — 14 mars, nouveau portier de la porte d'Arras ; — 13 mai, choix des religieuses pour soigner les malades au nouvel Hôtel-Dieu ; projet de nouvel impôt pour les pestiférés ; — 25 d°, résolu de prendre pour l'Hôtel-Dieu les religieuses de Cambrai ; — 26 d°, impôt sur le bois et la houille ; — 6 sept. les lettres de rente ne seront pas délivrées sous le martinet (grand sceau représentant St-Martin), mais bien sous le scel aux causes ; — 14 d°, on s'excuse au sujet du subside de 80 000 flor. demandé aux Etats ; — 13 oct., élection d'un nouveau receveur, ses obligations ; — 16 d°, cautions du receveur agréées par le Conseil ; — 16 nov., on continue à s'excuser quant au subside, mais on accorde la continuation de l'aide, « pourveu d'estre déchargez du logement de femmes et enfans de soldatz » ; l'aumône de bois ordinaire est accordée aux Clarisses ; — 24 d°, résolu de ne rien payer que l'aide ne soit acceptée avec ses conditions ; on se joint à ceux d'Anvers pour une affaire relative au privilége de non-confiscation ; — 14 déc., instructions aux députés au sujet de l'aide ; on donne 200 flor. aux Récollets qui depuis la St-Remy sont venus remplacer les Cordeliers ; on les engage à vivre comme leurs devanciers des fondations ordinaires, des messes, des quêtes et collectes, etc. — F° 53, 27 janv. 1629, procès contre l'Université et les chapitres au sujet de l'impôt ; — 16 févr., acceptation de l'aide par le Roi : pour payer sa quote-part la ville lèvera de l'argent à cours de rente ; — 30 mai, continuation de l'aide, fourniture de chariots ; — 19 juin, enregistrement des hypothèques ; bois accordé aux ordres mendiants ; — 19 juillet, admission des Pénitentes capucines sur certificats des Magistrats de Lille et de Bergues St-Winoc qu'elles ne leur ont été nullement onéreuses ; — 2 oct., continuation de la fourniture de chariots. — F. 55, 3 janv. 1630, continuation de l'aide ; paiement des gens de guerre à rabattre sur l'aide ; enregistrement des hypothèques ; résolu de vendre les vieilles maisons appartenant à la ville ; réduction des vins de promoterie offerts en présent ; les frais des trois grands banquets, procession, St-Remy et jour de l'an, sont limités à 300 florins pour chacun ; — 13 févr., vote d'une aide extraordinaire ; — 15 d°, impôts divers proposés pour payer l'aide ; — 6 avril, à la demande du Gouverneur et de « Madame sa compaigne » et pour leur être agréable, on accorde 600 L. aux Carmélites ; — 20 avril, on réduit les dépenses faites par les Espagnols au faubourg à cinq patars par jour ; — 11 mai, on insiste sur la défalcation des frais de logement militaire de la totalité de l'aide ; —

17 d°, on accepte l'offre de déduction proposée; augmentation de gages aux messagers ; les frais de déplacement des députés sont portés à dix florins par jour pour le chef du Magistrat et à huit florins pour les autres ; — 10 juin, vote de l'aide aux conditions des années précédentes; — 31 juillet, il est décidé que trois marchands de grains ne peuvent siéger ensemble dans le corps des échevins et six-hommes ; — 14 août, requête des Annonciades célestes de Tournai qui demandent à fonder un couvent à Douai, elle est ajournée ; augmentation de gages aux sergents à verge; on s'excuse de ne pas souscrire à la demande de l'abbé de St-Vaast au sujet de la rue basse St-Albin ; — 21 d°, emprunt de 4 000 flor. par le Roi, garanti sur le quart des assis qui lui revient ; — 13 nov., nouvel emprunt consenti aux mêmes conditions ; — 11 déc., vote de l'aide ; beaucoup d'enfants orphelins vont mendier par la ville et demeurent sans aucune instruction, résolu par les ministres des pauvres d'acheter une maison « pour y establir tous les dictz orphelins soubz la cherge de quelque maistre ou maistresse, lesquelz on fera instruire et apprendre quelque stil » ; on admonestera sérieusement les capitaines « sur le peu de devoir qu'on fait à la garde ». — F. 65, 13 mars, 1631, subside demandé en sus de l'aide : on est d'avis de l'accorder à condition que les trois ordres y contribueront ainsi que l'Université ; secours aux Dominicains laissé à la discrétion du Magistrat en exercice ; augmentation de gages aux guetteurs ; après le départ du Conseil, « messieurs les échevins et six-hommes ont accordé 50 flor. aux Frères Prêcheurs » ; — 18 d°, on présentera 600 flor. aux PP. Minimes, « en considération du bien spirituel et aultrement qui revient à ceste ville par le moyen du dict ordre », et aussi à l'occasion de la première pierre de leur église solennellement posée par les échevins ; revenant sur une mesure précédente, on laisse de nouveau les présents de vin à la discrétion du Magistrat ; — 27 mai, résolu de faire au nouveau gouverneur, M. de Bournouville, un présent de 1 000 flor lors de sa première entrée ; — 16 juin, « M. le prince de Robecq, muny de lettres de crédence, demande à faire quelque collecte parmy les maisons des bourgeois et manans de ceste ville pour assister Sa Majesté : est avisé de consulter pour savoir ce que feront les autres villes » ; — 21 juillet, on augmente le subside pour être dispensé de la quête à domicile ; — 13 août, on s'unit aux baillis et au Magistrat de Lille pour soutenir le procès de non-confiscation. — F. 63, 5 mars 1632, on remet à la discrétion des échevins la réparation ou l'arrentement du parvis des halles ; — 16 avril, « pour adoucir l'aigreur que S. A. démonstrait par ses lettres », on se déportera de certaines réductions prétendues sur l'aide ; le gouverneur de la province a pris les Etats pour parrains de son enfant, les députés sont autorisés en conséquence à traiter au nom de la ville pour le présent d'usage, ils iront jusqu'à 600 flor., « et moins s'il est possible en gardant l'honneur d'icelle ville »; — 8 juin, vote de l'aide ; on donne 1200 flor. à l'Université pour favoriser ses prétentions en fait de collation de bénéfices ; — 26 d°, instructions aux députés pour les subsides ; on tâchera d'empêcher le libre trafic des Hollandais en Espagne « qui serait fort préjudiciable à ces pays » ; — 30 juillet, nouveaux impôts sur le brai et le vin, ils seront baillés à ferme « pour plus facilement remédier aux fraudes » ; — 12 août, S. A. demande une avance sur les aides pour secourir Maestricht assiégé par les Hollandais: accordée; — 25 d°, « on pourroit avec respect supplier d'avoir cognoissance des deniers venans d'Espaigne, l'emploi d'iceux, etc. », afin de savoir au juste ce que doit fournir le pays ; abus des caves privilégiées, entente avec la chambre des comptes pour les réprimer ; — 7 oct., Etats généraux à Bruxelles, instructions aux députés ; — 30 déc., vote de l'aide aux Etats de la province. — F. 67, 3 mars 1633, nomination d'un nouveau receveur, sa caution ; — 15 d°, subside pour fournitures d'hommes et de chevaux ; — 11 avril, élection d'un nouveau procureur général, ses obligations, son serment ; — 9 mai, continuation de la ferme des impôts ; — 10 juin, procès pour confiscation de billon saisi à Seclin par les gens du roi ; vote du subside ; augmentation des frais de robe du bailli ; — 8 juillet, on s'entendra avec les Etats au sujet d'une charge de prévôt créée par le roi au préjudice de la province ; — 10 d°, les députés sont autorisés à voter le contingent demandé par les Etats généraux ; — 13 d°, on persiste à vouloir déduire de l'aide les sommes dépensées pour logement et passage de troupes ; sur sa demande on accorde au Gouverneur une gratification ; — 13 sept., nouveau maître des eaux ; — 25 d°, offres pour le subside ; suite de l'affaire du billon confisqué à Seclin ; — 5 nov., vote du subside ; — 17 d°, division et application du subside; vote de l'aide. — F. 73, 26 janv., résolu d'exiger le quinzième denier des héritages aliénés ; — 5 avril, exemption d'impôts accordée à Jean d'Arnem, maître chirurgien, empereur de la confrérie des clercs parisiens ; enregistrement des hypothèques ; on accorde aux religieux de St-Vaast la modification qu'ils demandent à la basse rue St-Albin, les conditions en seront débattues ; — 16 mai, aide et subside ; — 26 août, on s'oppose à l'érection d'une terre en baronie, « sur le donné à entendre, par l'impétrant, que son père auroit esté chassé de Lille par les rebelles, taxant par ainsy ceulx de la province de rebellion, contre la vérité et l'honneur d'icelle »; — 12 oct., on persiste dans l'offre touchant le subside;

— 18 nov., nouveau portier; les gages du second conseiller pensionnaire sont égalés à ceux du premier. — F. 75, 11 janv. 1635, les Baillis et le Magistrat de Lille voudraient changer l'assiette de l'impôt et élever la quote-part de Douai sous prétexte d'exemption de logement, le Conseil s'y refuse énergiquement et préférerait subir le logement; — 28 fév., on refuse d'anticiper le paiement du subside; le Roi sera prié de fixer le droit dû à la ville pour les biens de main-morte; — 6 mars, on répond aux Etats de Lille que Douai paiera son contingent de l'aide suivant la quote-part ordinaire; — 25 mai, le P. Recteur du collége d'Anchin est autorisé sur sa requête à échanger une terre à Dorignies; — 9 oct., refus de donner 100 flor. par mois au sergent-major envoyé en ville; proposition d'impôts nouveaux sur la viande, le bois et la houille.

BB. 7. (Registre). — In-fol. de 365 feuillets, papier; plus 59 feuillets contenant une table chronologique. Rel. parch.

1635-1706. — *Registre aux Consaulx.* — 13 nov. 1635, nouveau greffier criminel par résignation d'office; portier de la porte des eaux; vote de l'aide; — 29 d°, on s'excuse au sujet de 200 flor. de traitement demandés pour le sergent-major; refus d'exemption sur le vin; un homme qui avait vendu une maison pour l'Hôtel-Dieu demande en faveur de son fils un office de porteur au sac, on lui dit de prendre patience. — F. 2, 6 mars 1636, nouveau greffier civil; — 13 d°, nouveau greffier criminel, ce dernier étant devenu greffier civil; vote de l'aide; réglement pour les greffiers; — 31 mars, suite du vote de l'aide; — 15 avril, nouveau portier; gratification de 300 flor. au sergent-major; — 19 d°, 6 mai et 5 juillet, correspondance et délibérations relatives à l'aide et au subside demandés pour le Roi par l'archiduc Ferdinand, capitaine général des Pays-Bas; logement des gens de guerre; nouveau portier; agrandissement des greffes; — 11 d°, subside demandé pour la guerre contre la France; — 7 oct., accord entre la ville et les Etats d'Artois au sujet des impôts à percevoir à Wagnonville; — 23 d°, offres considérables pour être exempté du logement des gens de guerre. — F. 16, 22 janvier 1637, convocation des Etats de la province pour le subside de guerre; lettre de l'Archiduc annonçant l'élection du roi de Hongrie comme roi des Romains; — 20 fév., 500 flor. sont accordés aux Récollets en reconnaissance de leur conduite pendant la peste; — 25 avril, copie des instructions de l'Archiduc au Gouverneur pour les Etats de la province qui sont invités à fournir un subside de guerre; — 5 juin, impôt sur la farine de blé et de seigle; 200 flor. à l'Hôtel-Dieu pour le nouveau bâtiment; — 27 d°, offre de 100 000 flor. de subside; — 23 sept., offre pour se rédimer du logement militaire; vote de l'aide aux conditions ordinaires. — F. 28, 14 janv. 1638, fourrage accordé à l'état-major et aux officiers; — 29 d°, nouveau greffier des six-hommes; supplique des échevins à S. A. au sujet du régiment de Spinola logé en ville; ils sont autorisés à garder les clefs des portes et à donner le mot d'ordre; les suppôts de l'Université et autres privilégiés sont astreints au logement; Etats de Lille, nouveau subside; — 14 mai, les privilégiés sont soumis aux charges communes; — 14 sept., vote de l'aide, augmentation de gages aux greffiers. — F. 41, 18 août 1640, convocation des Etats provinciaux « pour traicter de la fortification de Douay »; les députés de la ville sont autorisés à offrir 80 000 flor., « et plus sy les aultres membres y inclinent »; — 28 d°, lettre des Etats et de l'Archiduc sur le même sujet, les députés pourront aller jusqu'à 100 000 flor.; — 7 sept., impôts pour les fortifications; — 2 nov., nouveau procureur général, ses obligations; nouveau receveur; — 29 d°, caution du receveur; — 3 déc., nouveau conseiller pensionnaire; — 11 d°, convocation des Etats, instructions de l'Archiduc au Gouverneur, projet de nouvelle rivière, fortifications de Douai et d'Arleux; impôts divers « sur tous indifféramment ». — F. 48, 3 février 1641, à une nouvelle demande d'argent pour les fortifications, on répond que la ville est trop surchargée pour y contribuer; — 9 avril, nouveau procureur général; augmentation de gages aux greffiers; — 22 janv. 1642, nouveaux conseillers pensionnaires; — 14 mai, élection d'un concierge de la halle, ses obligations; — 5 janv. 1643, nomination d'un éclusier; — 30 oct. 1646, nouveau concierge de la maison des œuvres; — 21 avril 1646, prescription aux six-hommes de ne pas dépasser les sommes affectées aux fortifications; — 14 mai, résolu de faire une levée de 300 hommes pour la conservation de la ville pendant cette campagne. — F. 52, 21 mai 1647, requête de Michel Trigault, ancien échevin, on lui accorde 400 flor.; — 23 juillet, création de rentes et nouveaux impôts pour les pestiférés; — 2 nov., vote de l'aide; — 27 juillet 1648, défense d'accorder à l'avenir des modérations sur les droits seigneuriaux et autres; — 13 nov., vote de l'aide; — 10 juin 1649, même objet; — 6 sept., nouveau portier; — 7 oct., nouveau receveur, sa caution; — 1 décemb., vote de l'aide; permission donnée par les échevins d'ériger un moulin à vent sur les remparts; — 19 mars 1650, vote de l'aide; — 18 nov, le Roi demande qu'on entretienne les gens de guerre qui hiverneront dans la province, on refuse « d'entrer en ceste conséquence », on préfère accorder une somme fixe. — F. 57, 10 nov. 1651, vote de l'aide; — 12 déc., nouveau greffier criminel; nouveau portier; augmentation de gages au concierge de la maison des

œuvres ; — 26 nov. 1652, aide et subside ; augmentation de gages aux officiers permanents ; — 19 déc., les échevins sont invités à ne plus dépasser le nombre des porteurs au sac précédemment fixé par le Conseil ; — 8 avril 1653, vote de l'aide ; — 6 mai, « résolu de doresnavant ne plus accepter la dédication d'aulcuns livres, ny frais à la charge de la ville soit pour la réception d'aulcuns corps saints ou chose pareille à cause des nécessitez que souffre le publicq » ; — 22 août, aide extraordinaire ; nouveau greffier des six hommes ; — 3 sept., bois accordé audit greffier — F 60, 24 mars 1654, permis aux Clarisses d'incorporer à leur couvent quelques petites maisons à condition de ne plus faire semblable demande; copie de la promesse signée par l'abbesse et toutes les sœurs ; — 15 oct., aide et subside ; — 6 nov., défense aux capitaines des compagnies bourgeoises d'exempter de garde ; les charges de capitaines seront désormais conférées gratuitement ; choix des chefs de garde ; — 2 déc., nouveau portier ; — 12 mars 1655, requête des Chartreux de Valenciennes et pièces à l'appui : on les autorise à s'établir à Douai ; — 24 avril, modération aux héritiers de l'ancien fermier des impôts ; — 28 d°, nouveaux greffiers ; — 4 juin, vote de l'aide ; — 21 août, projet de requête à S. A. pour soumettre au logement militaire l'Université, les chapitres et autres exempts ; — 28 oct., subside pour les fortifications ; translation au Barlet des écuries du petit Canteleu ; — 26 nov., vote de l'aide. — F. 76, 3 février 1656, à une nouvelle demande pour les fortifications, on répond par de longues remontrances sur la pauvreté de la ville, sa situation sur l'extrême frontière depuis la perte d'Arras, situation qui expose le pays aux continuelles incursions de l'ennemi, empêche le commerce, etc. ; — 9 févr., le receveur est admis à jouir du privilége de la cave aux vins ; — 22 mars, subside de guerre ; — 22 avril, vote de l'aide ; — 11 juin, on augmente le chiffre du subside de guerre ; — 26 octobre, décisions relatives à l'établissement du couvent des Chartreux ; — 21 novembre, résolu de « remonstrer à S. A. (D. Juan, capitaine-général des Pays-Bas), « les grands excez, désordres et violences commis par les gens de guerre, ce qui réduict les habitants à de grandes extrémitez » ; on demande pour le Magistrat l'autorisation de juger et de punir les désordres des soldats. — F. 85, 5 mars 1657, résolu de ne pas augmenter le chiffre du subside ; — 20 d°, on ne paiera que les trois quarts des arrérages de rentes, le surplus sera affecté à l'encouragement de la draperie ; augmentation aux capitaines bourgeois ; avances à la garnison pour l'entrée en campagne ; mot du guet pendant l'absence du gouverneur de la place ; — 23 nov., vote de l'aide. — F. 88, 12 mars 1658, avance à la garnison ; résolu d'établir une société pour la draperie ; projet d'empêcher « les progrès des banquetz et aultres désordres au faict de l'élection du Magistrat » ; — 18 d°, exemption pour cinq pièces de vin d'Orléans aux Bénédictins anglais ; — 8 avril, vote de l'aide ; — 2 sept., proposition de faire venir de Lille « aulcuns nouveaux drapiers » ; on refuse aux Récollets wallons de se relâcher sur l'édit concernant le vin ; — 27 d°, aide au Roi ; modération refusée aux fermiers des impôts ; — 11 et 20 déc., nouveau conseiller pensionnaire ; nouveau greffier ; — 2 janvier 1659, nouveau receveur ; commissaires pour la draperie et la teinture ; — 28 d°, convocation des Etats ; gratification promise aux notaires pour sauvegarder les droits de la ville ; — 9 mai, rapport sur la draperie, teinturier venu de Lille, il est nécessaire d'augmenter les allocations ; — 5 juin, ferme du savon, faits curieux allégué par les fermiers : « résolu de s'en apaiser plus particulièrement » ; modérations de droits seigneuriaux accordée aux Carmes ; — 27 nov., vote de l'aide ; modération aux Carmes des droits d'amortissement. — F. 94, 8 mars 1660, abolition pour dix ans de l'impôt sur les toiles ; résolu de payer les rentes créées pour les pestiférés ; — 15 d°, réduction des rentes sur la ville ; bail des prairies hors la porte Morel ; — 17 d°, convocation des Etats, nomination de députés ; — 29 avril, vote du subside ; — 5 mai, achat de bois « pour estre vendu au plus grand soulagement des bourgeois et spécialement du pauvre peuple » ; — 23 juin, traitement du chapelain « au fort d'Escarpel » ; teinturier retenu aux gages de la ville ; les receveurs doivent à leurs successeurs le boni de leurs comptes ; modération au fermier du brandevin ; — 12 juillet, continuation de l'impôt sur les grains à leur entrée en ville ; on conférera avec les marchands quant à l'impôt prélevé à la sortie ; — 4 août, « résolu de bailler à M. de Waltencheu, capitaine de la ville, son service en nature au lieu de 800 flor. annuels » ; — 15 sep., on accorde aux Chartreux l'autorisation de s'établir au lieu dit *Jérusalem* ; — 16 oct., refus de revenir sur la décision de 1652 qui interdit les grandes brasseries ; — 22 d°, M. de Waltencheu recevra 800 flor. au lieu des meubles qu'on lui doit ; — 8 nov., « les septante patacons par mois ne lui seront pas continués » ; on s'oppose à la réception du s^r de Stienbecq comme sergent-major ; réduction des rentes ; vote de l'aide ; — 7 déc., modération sur les droits d'escars accordée aux PP. Chartreux ; — 20 d°, le service de M. de Waltencheu lui sera fourni en nature ; cave privilégiée des nobles ; — 23 d°, convocation des bourgeois pour les consulter sur un échange de terrain proposé par les Chartreux, on ne prend aucune résolution ; la draperie sera encouragée jusqu'à ce qu'on puisse juger de l'amélioration produite par le moulin à foullon de Courchelettes. —

F. 103, 31 janv. 1661, abolition de l'impôt sur le poisson salé; continuation de l'impôt sur les grains; entretien des chaussées; vin donné pour gages aux capitaines bourgeois; subvention de huit ou dix flor. par mois à un teinturier tant qu'il n'aura pas de travail; — 11 févr., serment imposé aux capitaines bourgeois de ne faire aucun profit direct ou indirect en dehors des soixante lots de vin par an qu'on leur attribue; le procureur se contentera de quarante lots; — 9 avril, l'impôt sur la viande sera suspendu pendant dix ans; avance de 200 flor. à un teinturier; malgré la réclamation des capitaines on les oblige à prêter le serment ci-dessus; offre de pension à un drapier pour s'établir en ville; — 27 d°, offre d'augmentation de l'aide; refus de louer une maison pour le gouverneur de la province qui réside à Lille, on le logera quand il viendra à Douai; le service de M. de Waltencheu est porté à 1000 flor.; modérations et attermoiements sur les fermes; tentative d'accomodement avec l'Université; — 16 mai, rapport des députés aux Etats, on les autorise à augmenter encore le chiffre de l'aide; — 17 juin, conditions de l'aide; on ne fournira qu'une balle de laine à la fois à un drapier pensionné; modération sur la ferme du tabac et sur celle du poisson; paiement d'une rente réclamée par le collége du roi; — 6 juillet, on offre 300 flor. à M. de Waltencheu en compensation du logement; — 19 d°, continuation de l'impôt sur le blé et le seigle; paiement des rentes; gages des officiers de la garnison; — 11 août, convocation des Etats; le Béguinage se trouvant endetté, on cessera provisoirement d'y recevoir des béguines; on fera teindre des draps par le teinturier pensionné jusqu'à ce que la ville soit rentrée dans ses avances; les capitaines bourgeois demandent l'exemption de logement: leur requête ne sera examinée qu'autant qu'ils auront prêté le serment ci-dessus; augmentation de la somme affectée par semaine aux travaux; on compte cent patacons à un capitaine de la garnison, « pour l'induire à sortir tant plutost de ceste ville »; l'exemption de garde est refusée au capitaine des petits canonniers; — 3 nov., dettes de la ville, moyens d'y pourvoir; — 8 d°, on dressera un état général de la situation; on fournira aux corps de garde du bois au lieu de houille; on forcera les capitaines au serment; le paiement du service de M. de Waltencheu sera suspendu; — 24 nov., sortie des grains interdite; ferme des chaussées; pension à un teinturier sans travail; les marchands de grains déclareront par serment les quantités qu'ils possèdent; — 24 déc., on se décide à payer la garnison, « considéré la grande misère et pauvreté des soldats ». — F. 116, 2 janv. 1662, refus de payer des livrances ou mandats sur les aides; modération au fermier des impôts; — 11 d°, accord avec les officiers au sujet du paiement de leurs mandats; modération au fermier des prairies; — 16 d°, nouveau greffier des six-hommes; les Chartreux sont autorisés à s'établir aux Blancs-moines (ancien refuge des Prémontrés de Furnes); — 26 avril, première place vacante de sergent à verge accordée au messager de la ville; diverses gratifications; difficultés sur le paiement de la garnison; vote de l'aide; — 15 juin, on s'excuse de payer les soldats; — 7 juillet, on maintient le chiffre de l'aide; résolu de présenter requête à la Cour sur ce que le fiscal tient information sans en prévenir les échevins; — 7 août, acceptation des livrances de la garnison; don de 300 flor. aux Récollets wallons pour frais de réception du corps de S. Prosper; remise de droits aux Chartreux; — 27 d°, Etats de la province, instructions aux députés; — 5 sept., concierge des six-hommes; les arbalétriers demandent que la ville fasse rebâtir leur chambre, on avisera; on retient les clefs du procureur général « jusqu'à aultre résolution »; — 25 oct., les revenus de la bonne maison des ladres sont appliqués aux pestiférés, « en considération que passé quelques années il n'y at auscuns ladres et qu'il n'y at maladie si approchante de ladrerie que la peste »; modération sur la ferme des grains et sur celle de l'assis; — 30 d°, difficultés entre le Magistrat et M. de Waltencheu qui écrit une lettre injurieuse, l'affaire est remise au procureur général; — 29 nov., on s'excuse de payer certains mandats sur les aides; on rend les clefs au procureur général en lui faisant « une sérieuse remontrance du peu de soing et de diligence qu'il faict et rend au service de ceste ville »; — 15 déc., envoi de députés en Cour pour présenter une requête contre M. de Waltencheu; paiement d'une livrance, ou mandat, au sieur Desbaux. — F. 125, 3 janv. 1663, Etats provinciaux, nomination de députés; seize faix de charbon par an sont accordés au Capucins; plaintes contre M. de Waltencheu; projet d'abolition des impôts sur le savon et le vinaigre; — 12 d°, portier de la porte Morel; prétentions des officiers du fort de Scarpe; — 21 d°, augmentation de l'aide sous protestation; — 23 d°, différend entre la ville et le Mont-de-piété; — 3 fév., l'augmentation de l'aide accordée ne sera valable que si les conditions en sont acceptées; — 20 d°, résolu de concert avec Valenciennes de passer à ferme les droits de pirage; projet de transaction avec le Mont-de-piété; on obligera les Carmes déchaussés à se conformer à leur acte d'admission; — 8 mars, abolition de la cantine au vin et condition d'en établir une à bière; résignation de l'office de greffier criminel; — 11 avril, délai de paiement accordé au fermier de l'impôt; déclaration relative à l'acceptation des livrances; — 5 mai, résolu de demander au Roi l'abolition des arbalétriers considérés comme inutiles; procès au sujet

du droit de plantis ; — 21 mai, projet de transaction avec M. de Waltencheu ; copie d'une lettre de S. M. aux Etats ; — 17 sept., mesures relatives aux avances des comptables ; le droit de pêche dans les fossés sera passé à ferme ; gratification aux six-hommes, les sommes affectées d'ordinaire aux banquets seront employées aux procès ; la place de second conseiller est accordée en survivance ; abolition de l'impôt sur le fromage ; — 27 d°, « résolu de mettre le ban de la foire dans la maison des œuvres » ; survivance de l'office de procureur général ; on fera venir des vins pour l'approvisionnement de la cave échevinale ; — 12 nov., aide et subside ; délai de paiement à la veuve du fermier des impôts. — F. 136, 9 janv. 1664, les Chartreux demandent à s'enclore jusqu'au rempart : remis à un conseil plus nombreux ; augmentation de gages aux sonneurs ; — 14 d°, la requête des Chartreux ne peut leur être accordée ; le surintendant du Mont-de-piété voudrait être exempt d'impôts, on s'informera de l'usage des villes voisines ;—16 d°, vote de l'aide ; — 22 avril, offre d'un subside « pour la guerre contre le Turque, ennemy cruel de la chrétienneté » ; le fils de Jean Becquet, drapier, est subrogé aux droits de son père ; modération au fermier des chaussées ; — 30 mai, logement donné à M. de Waltencheu ; jardin accordé à l'écrivain de la porte St-Eloi ; — 16 juillet, continuation de l'impôt sur le blé ; amendes imposées aux retardataires du Conseil ; — 9 oct., augmentation de gages au conseiller Hattu ; la demande des Chartreux leur est accordée ; — 17 d°, condition de cet accord ; — 2 nov., refus d'anticiper le jour de réunion des Etats ; — 4 d°, vote de l'aide ; — 24 d°, greffier des six-hommes ; projet de construction d'une caserne ; droit de ramonage au profit des pauvres ; gratification aux Récollets wallons pour un livre dédié au Magistrat intitulé : *les Victoires de la milice chrétienne ;* concession au Chartreux pour leur enclos ; — 19 déc., on n'appellera pas de la sentence obtenue par M. de Waltencheu ; bail des droits de pirage ; délai de paiement au fermier des impôts ; paiement d'arrérages de rentes. — F. 142, 7 janv. 1665, augmentation de gages à l'horloger ; frais du procès contre Marc Laloe ; rétablissement de la cave aux vins pour les nobles ; amortissement des biens acquis par les gens d'église ; — 9 mars, on surveillera de près la fraude sur les vins ; paiement de livrances ; autorisation de démolir accordée aux Carmes déchaux, « en tant que pœult toucher à Messieurs du Conseil » ; rétablissement du prieuré de St-Sulpice demandé par l'abbé d'Anchin ; « résolu de ne plus accorder aulcune survivance » ; — 26 mars, offre du fonds et d'un million de briques pour la construction de quartiers destinés aux soldats ; suppression de la pension accordée au teinturier ; — 7 avril, offre de toutes les briques nécessaires aux quartiers ; autorisation de temporiser avec un débiteur de la ville ; — 9 mai, arrivée prochaine du gouverneur général des Pays-Bas et du gouverneur de la province, on s'informe des règles à suivre en cette circonstance pour le mot du guet ; — 24 mai, à six heures du matin : lettre au comte de Bruay au sujet d'une saisie pour le Roi sur les maisons du Gibet ; — 3 août, nouveau portier ; rétablissement des moyes sur la place du Temple ; projet de façade à l'hôtel du Dauphin ; — 22 sept., permission de démolir accordée au Dominicains ; refus d'exemption de guet et garde ; — 6 nov., vote de l'aide ; l'abbé de Marchiennes prétend une indemnité pour occupation de son refuge par le commandant de la garnison ; on consultera sur son droit « et si la ville n'at juste occasion de s'en exempter, affin de ne tirer telle prétension par les aultres refuges en conséquence » ; drap pour manteaux accordé aux portiers ; le président du collége anglais sollicite une exemption d'impôts : on s'en excuse « d'aultant que la pluspart des estudians de ce collége payent leur table au président qui en tire proffict » ; banquet du renouvellement de la loi ; on n'acceptera plus aucune dédicace de livres, de thèses, etc ; autorisation aux Annonciades de s'annexer une petite maison. — F. 150, 9 févr. 1666, prestation de serment au nouveau roi d'Espagne, Charles II ; vente de vin et de bière par les suppôts de l'Université ; résolu de traiter avec l'abbé de Marchiennes au sujet de son refuge ; — 28 avril, cession de flégard près les Dominicaines moyennant une rente annuelle ; 300 flor. sont accordés au chapitre de St-Pierre pour réparation du clocher, « attendu que c'est la paroisse de la maison eschevinale » ; plaintes de la noblesse à S. M. sur ce qu'on n'avait pas choisi un des leurs pour chef du Magistrat : « résolu avant tout que les plaintissans debvront signer leur requeste » ;—30 juin, accord avec l'abbé de Marchiennes pour la location de son refuge ; — 12 août, clôture de la Chartreuse ; — 15 sept., permission aux PP. de l'Oratoire d'ouvrir une porte sur la rue St-Jean ; autorisation aux Carmes deschaux d'acheter un terrain ; le Magistrat pourra traiter avec les arbalétriers du rétablissement de leur jardin ; députation au Gouverneur au sujet de l'augmentation de gages demandée par lui en faveur de M. de Waltencheu ; — 12 nov., vote de l'aide ; députés aux Etats.—F. 156, 4 févr. 1667, terme de paiement à la veuve du fermier de l'impôt ; don de 1 000 flor. à M. de Waltencheu à l'occasion de la profession religieuse de sa fille ; 300 flor. à St-Albin pour réparation du clocher ; serment imposé aux capitaines bourgeois de ne plus racheter personne du guet et garde ; — 14 juin, on s'excuse de payer des livrances, « sur ce que ceste ville n'est redevable d'aulcune chose

au Roy » ; l'argent des banquets et frais de bouche sera employé « en achat de canons, munitions, et touttes aultres choses nécessaires pour la deffence, tuition et fortification de ceste ville » (1) ; — 26 juillet, les Pères de la Charité de Paris sont autorisés à desservir l'hôpital St-Jacques ; projet d'acquisition du collége de Marchiennes pour y loger la garnison française ; — 27 d°, député envoyé au camp vers le Roi au sujet des prétentions du gouverneur qui veut avoir une clef des magasins à poudre ; don d'une pièce de vin de 100 flor. à M. de Waltencheu, ancien commandant pour l'Espagne, « en luy disant l'adieu » ; — on enverra au Roi deux députés au lieu d'un, « pour l'honneur de la ville » ; 200 flor. à la servante de la maison échevinale, « pour seconder son pieux dessein de se rendre religieuse pénitente » ; — 5 oct., emprunt de 8000 flor. à la bonne maison des Chartriers ; — 21 nov., rente perpétuelle sur le moulin de St-Nicolas ; les vins ordinaires ne seront plus accordés aux canonniers ; réforme dans les distributions de bois ; place de béguine accordée à la cuisinière de la maison échevinale ; le major de place prétend jouir de tous les terrains extérieurs des fortifications et s'approprier « touttes les langues des grosses bestes que tuent les bouchiers » : on transigera avec lui moyennant quelque somme raisonnable tirée en partie sur les bouchers ; — 28 d°, on se plaindra au Roi, s'il le faut, des désordres de la garnison ; commerce avec Lille interrompu pour arrêter la contagion (de la peste) ; suppression des vins aux archers et aux arbalétriers comme aux canonniers ; — 17 déc., encore les prétentions du major et du lieutenant de roi ; prairies du gouverneur ; résolu de démolir les brasseries de la maison échevinale et de la maison des œuvres ; on ne donnera plus que 50 livres de chandelle au lieu de 200 au concierge des œuvres ; — 30 d°, approvisionnement de la cave échevinale ; suppression des réjouissances et de la procession du premier de l'an. — F. 164, 3 fév. 1668, on communiquera à M. de Bret, commandant de la place, l'état des revenus et charges de la ville ; refus de payer les travaux extérieurs des fortifications exécutés avant le siége ; — 12 d°, offre de transaction avec le major ; sur la demande de voter l'aide en dehors des Etats, « at esté résolu d'en escrire à Lille » ; on informera l'intendant des désordres causés à la boucherie par le major ; — 20 d°, refus d'accorder aux ordres mendians une exemption d'impôts spéciale ; casernes au collége de la Motte ; fourniture de bois à la garnison ; les filles de la Charité, (de l'Enfant Jésus), sont autorisées à résider en ville ; permission de brasser accordée au concierge de la maison échevinale à condition expresse d'acheter le bois nécessaire ; — 26 mars, même permission au concierge des œuvres ; suspension du paiement des rentes jusqu'à nouvel ordre ; place de béguine et pension accordées à la maîtresse des orphelines ; — 19 mai, le frère d'un conseiller pensionnaire est admis à desservir son office pendant deux ans ; députation en cour à Paris pour obtenir l'établissement du Parlement ; nouvelle décision sur la requête des ordres mendians ; — 24 d°, on les exonère entièrement, « pour aulcunes considérations, » de l'impôt des quinze patars sur le grain ; — 15 juin, concession pour un an au lieutenant de Roi du petit marais de la porte Morel ; les Trinitaires prétendent aussi être exemptés de l'impôt ci-dessus : on examinera leurs titres et priviléges ; — 17 juillet, accord avec le lieutenant de roi pour son mobilier ; braises et bois accordés aux Clarisses ; 100 flor. au bombardier pensionnaire blessé en tirant le canon pour la publication de la paix ; paiement des rentes de la ville autorisé ; — 17 sept., permis à un professeur en médecine de retenir sa chaire en même temps que la présidence des disputes et répétitions ; l'exemption des quinze patars est refusée aux Bénédictins et aux Trinitaires ; elle est accordée aux Jésuites écossais comme à ceux du grand collége ; les dames de l'abbaye de Sin demandent une indemnité pour un terrain qu'on leur a pris afin d'y mettre les soldats pestiférés : on les renvoie au gouverneur ; on refuse, quant à présent, aux PP. Jésuites le rétablissement du collége de Marchiennes ; modération au fermier des droits d'afforage ; — 7 nov., nouveau lieutenant de roi ; dissentimens avec le gouverneur qui menace d'emprisonner quelques échevins, on lui témoignera du ressentiment et s'il n'en fait cas, on s'en plaindra à l'intendant et de là au Roi pour en avoir justice ; on écrit à M. de Louvois pour s'excuser de fournir le bois et la chandelle au fort de Scarpe ; — 21 d°, à l'exemple de Lille et d'Arras on s'excuse de payer pour le feu des soldats ; — 23 d°, on maintient la résolution précédente, crainte de conséquence pour l'avenir ; levée de l'interdiction d'admettre de nouvelles Béguines ; — 24 d°, le gouverneur réitère sa demande pour le chauffage des troupes, on députera vers l'intendant pour connaître ses intentions ; — 26 d°, d'après les ordres de l'intendant on offre 5000 flor. en faisant valoir les grandes dépenses occasionnées par la peste, etc. ; — 7 déc., assemblée des Etats, aides et subside au Roi ; — 20 d°, survivance de l'office de procureur général. — F. 179, 2 janv. 1669, exemption de l'impôt des 15 patars accordée aux Chartreux ; on autorise le paiement d'une demi-année de rente ; location d'une maison pour le médecin pensionnaire, « à l'adve-

(1) Voir pour le siége et la prise de Douai en 1667 le registre aux mémoires ci-après : BB 16.

nant de vingt-deux livres de gros par an »; — 17 d°, offre à l'abbé de Marchiennes pour l'acquisition de son collége; présent de 200 pistoles au gouverneur, « affin qu'il prenne toujours ceste ville soubz sa favorable protection »; — 13 mars, on accorde 100 flor. par an à chacun des aides-majors de place; — 19 d°, 300 flor au lieutenant de roi pour une maison qu'il pourra se choisir; — 30 avril, caution du fermier du brandevin; admission au béguinage; exemption d'impôts refusée aux filles de la Charité; bourses au collége de la Motte; — 11 mai, le gouverneur veut continuer à jouir des prairies de la porte Morel, on en écrira à l'intendant; — 1 juillet, Madame de Bellabe demande 1000 écus « de recognoissance » pour s'être entremise dans les pourparlers avec l'abbé de Marchiennes au sujet de son collége : refus de délibérer sur ce sujet; projet d'une maison pour y retirer « les filles malaprinses et débauchées »; — 4 d°, nouvelles instances de Madame de Bellabe : résolu de lui donner gratuitement 300 patacons; — 8 d°, permission au secrétaire du gouverneur de bâtir une maison près N.-D. de Joie; — 31 août, levée d'argent à rente pour réparation du rivage d'Arras, « ès lieux destinez à ceste ville de Douay »; les Trinitaires sont exemptés de l'impôt des quinze patars; curage des fossés; nomination du cuisinier de la maison échevinale; — 15 sept., on s'excuse de faire provision de tourbes pour le chauffage des soldats; demande de secours pour le Mont-de-piété; bourses au séminaire de la Motte; — 12 oct., on donne cent pistoles par an au major de place à condition de renoncer à tous droits à la charge de la ville; les aides-majors reçoivent chacun 200 flor. par an; on s'informera près des villes voisines du présent à offrir aux ministres et spécialement au marquis de Louvois; en réponse à leur requête, les PP. Carmes chaussés se contenteront des 100 flor. que leur a donnés le Magistrat pour les fêtes de la canonisation de Sainte Magdeleine-de-Pazzi; 200 patacons au gouverneur M. de Bray, « en considération qu'il a facilité l'achapt du collége de Marchiennes pour y bastir les cazernes »; paiement des rentes; — 6 oct., la jouissance de la contrescarpe des fortifications est continuée au major; nomination de portier; — 5 nov., 500 flor. au lieutenant de roi pour avoir commandé en l'absence du gouverneur; on suivra les intentions des fondateurs lors de la collation des bourses; — 5 déc., survivance de la charge de père des orphelins; — 23 d°, assemblée des Etats, aides et subsides; transaction avec le chapitre de St.-Pierre au sujet du moulin St.-Martin; maison du médecin pensionnaire. — F. 190, 17 mars 1670, résolu de vendre le moulin à poudre à « certain françois » qui voulait le louer ou l'acheter; on écrira au général des Récollets pour lui demander de faire marcher les Récollets anglais à la procession; nomination d'un conseiller pensionnaire; — 21 d°, présent de 1 000 patacons au gouverneur; avances des comptables; on donnera au gouverneur 300 pistoles au lieu de 1 000 patacons; projet de réunion des diverses recettes de la ville en une seule; — 11 avril, même affaire; 100 patacons aux Récollets wallons pour canonisation de St Pierre d'Alcantara; — 24 d°, offre d'argent au Roi pour la construction d'un bastion; nouveau receveur de la ville, ses obligations; gages fixes du lieutenant de roi; émoluments et droits casuels des échevins; — 7 mai, l'offre pour le bastion est augmentée dans l'espoir que les soldats seront incessamment logés dans les casernes, « ce à quoy aspirent les bourgeois, manans et habitants de ceste ville »; 12 et 21 d°, même affaire, acceptation du Roi; — 31 mai, accord avec le gouverneur au sujet de son ameublement; bail du moulin à poudre; — 29 juin, logement des officiers, résolu d'acheter à cet effet l'hôtel Ste-Catherine et de tenir la chose secrète; — 18 août, « M l'intendant doibt arriver cejourdhuy, madame sa femme doibt l'accompagner : ne serait-il expédient de faire à celle-ci quelque présent comme estant la première fois qu'elle vient en ceste ville : at esté résolu de luy faire seullement compliment avec quantité de bouteilles de vin »; on fera venir du dehors « quelques maistres d'escolles et saiges dames »; l'honoraire des messes du chapelain de la halle est fixé à dix patars au lieu de huit; — 16 sept., on pense revendre la chapelle du collége de Marchiennes; honoraire des messes de la prison; — 20 sept., résolu de ne vendre aucune partie du terrain de Marchiennes et de bâtir les casernes à front de rue; pour subvenir aux charges on lèvera de l'argent à rente héritière ou viagère; — 2 déc., nouveaux conseillers pensionnaires; nouveau greffier des six-hommes; un capitaine des portes veut être pensionné, on s'en excuse; 200 flor. sont accordés au sieur Otto Buisine dit P. Joseph, chapelain de St-Amé, pour dédicace d'un livre de piété (1); — 13 d°, modération de 1 000 flor. au fermier de l'impôt du tabac; — 14 d°, démission du greffier des six-hommes et nomination de son successeur, « pour entièrement déférer pour ceste fois aux intentions et recommandations de M. le marquis de Louvois et de M. l'intendant le Pelletier »; refonte de vieux canons; — 18 d°, Etats provinciaux, vote de l'aide; obligations et prérogatives du greffier des six hommes. — F. 211, 13 janvier 1671, le contrat d'ac-

(1) Armes spirituelles pour combattre les hérétiques, sans nom d'auteur. *Douai, chez la veuve Dieulot*, 2 vol in-12, 1672. Cat. théol. de la Bib. de Douai, 2669.



quisition du collége de Marchiennes est différé ; — 26 d°, résolu de passer ledit contrat dont les frais seront à la charge de la ville ; le lieutenant de roi est déchargé entièrement du loyer de sa maison ;—28 d°, offre de 200 patacons à l'abbé de Marchiennes pour les frais de contrat ; on accepte les cautions du receveur ; — 3 fév., le contrat de vente du collége de Marchiennes est agréé et ratifié ; Thomas Warenghien est autorisé à couvrir un flégard « joindant sa maison enseignée la Corne de bœuf », moyennant 100 flor. une fois payés ; — 25 d°, modération à des fermiers d'impôts ; — 13 mars, purge des deniers d'acquisition du collége de Marchiennes ; — 2 avril, don de 200 pistoles au gouverneur, « pour qu'il luy plaise assister ceste ville de sa favorable protection » ; — 5 d°, le présent ci-dessus est porté à 300 pistoles ; — 23 d°, demande de lettres d'octroi pour lever de l'argent à rente ; modération refusée au fermier de l'impôt des quinze patars ; — 5 mai, on supprime la collation qui suivait le renouvellement de la loi ; — 30 juillet, le receveur est autorisé à engager les biens de la ville pour lever de l'argent ; caution du préposé à la cave au vin ; gages du concierge de la maison échevinale, du greffier des six-hommes et du concierge de la maison des œuvres ; — 12 oct., députation à l'intendant pour obtenir que les comptes de la ville se rendent comme auparavant ; 50 patacons aux PP. Jésuites pour les fêtes de la canonisation de Saint François de Borgia ; semblable somme aux Dominicains pour les solennités de Saint Louis Bertrand et de Sainte Rose ; autorisation à l'abbaye des Prés de consolider un mur, moyennant un chapon de rente ; portier de la porte d'Ocre ; — 29 oct. nouvelle démarche près de l'intendant pour que les comptes se rendent sans son intervention ; gages des portiers de la ville ; autorisation de résidence continuée aux sœurs de l'Enfant Jésus ; — 12 nov., résolu de s'unir à l'Université et aux Chapitres dans la question des comptes ; — 20 déc., vote des aide et subside ; lettre de l'intendant aux sujet des comptes. — F. 219, 9 févr. 1672, ferme de l'impôt du brandevin ; la servante de la maison échevinale veut se faire religieuse, l'abbaye de Paix la recevra sans dot si la ville consent à exempter le monastère des impôts sur le grain : cette faveur ne peut s'accorder ; — 15 d°, location du refuge St-Vaast ; — 4 mars, plaintes contre le lieutenant de la Gouvernance qui fait exécuter, fustiger, etc., sans en avertir le Magistrat ; — 10 mars, on apprend que le gouverneur va se rendre en Catalogne : on lui accorde un chariot pour son bagage et 300 pistoles ; — 26 d°, 1200 flor. pour le palais du conseil souverain à Tournay ; — 2 juin, nouvelles offres pour le refuge St-Vaast ; on persiste à supprimer la collation lors du renouvellement du Magistrat ; augmentation de gages d'un sergent à verge ; l'intendant sera prié de décharger la ville du traitement des portiers ; enregistrement des hypothèques ; — 6 d°, le renouvellement du Magistrat est différé, pour que l'intendant puisse y intervenir, selon les intentions du Roi, — 1 août, fourniture de grains demandée par le Roi pour l'approvisionnement de la place et citadelle de Lille ; on s'excuse de réparer la façade du Dauphin sur ce que la ville n'en est propriétaire ; — 12 d°, nouvelles prétentions du lieutenant de roi au sujet du logement, elles sont rejetées, mais on lui fait présent d'une pièce de vin ; érection à la boucherie d'une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge fondée par le sieur Caudron ; la refonte des canons est impossible, « vu les grands et excessives frais que ceste ville souffre » ; le lieutenant de roi insiste pour son logement, on lui donne 200 flor. ; les aides-majors veulent toucher les appointements du Major dont ils font l'office, « on ne veut entrer en telle conséquence qui seroit trop préjudiciable », on leur accorde néanmoins cinquante patacons ; — 22 sept., le boni du compte du coffre est attribué au compte du logement ; l'Université demande paiement de ses 1500 flor. annuels, on lui répond que, d'après les ordres de l'intendant, les rentes plus arriérées seront payées d'abord ; — 10 nov., prétentions du nouveau major de place, offres d'arrangement ; — 20 d°, projet d'exhausser la grosse cloche du beffroi, avis des maîtres charpentiers et maçons ; ferme des impôts ; on propose « d'empescher les assemblées et compaignies qui viennent journellement en la maison eschevinalle, pour y passer le temps, de brûler les bois de la ville sans coutz ni frais » : il est résolu de laisser le tout dans le même état ; — 3 déc., nouveau greffier des six-hommes, projet de réunion des hôpitaux en un seul, « auquel effect l'on en prétendra la permission de l'évesque » ; on presse le receveur de fournir ses cautions ; — 17 d°, nouveau portier — F. 232, 19 janv. 1673, le lieutenant de roi fait assembler les échevins et leur communique de la part de S. M. l'ordre de désarmer les habitants et manants : le Conseil acquiesce à cette mesure ; vote de l'aide ; — 15 mars, projet de vente d'une partie des jardins du collége de Marchiennes ; on résiste aux prétentions du major de place ; gratification de 300 pistoles au gouverneur, en lui recommandant les intérêts de la ville ; — 27 d°, le Roi fait demander des palissades et des fascines, on lui accordera ce qu'on pourra ; gratification au lieutenant de l'artillerie ; le major revient à la charge, on cède sur « l'insinuation » de l'intendant ; —25 mai, affaire du rivage d'Arras, requête au Roi pour obtenir restitution des deniers avancés ; collation de bourse ; modération sur les fermes ; — 17 juillet, refus de

faire construire les ponts extérieurs des fortifications, « la ville n'ayant jamais payé aulcunes ouvraiges en dehors d'icelle, sous la domination de S. M. Catholique » ; les ministres des pauvres demandent à jouir du jardin à l'arc : « résolu de ne leur accorder » ; — 5 sept., l'intendant insiste vivement et avec menaces sur la question des ponts : « on représentera au Roi que la ville est entièrement épuisée par les grandes demandes faites depuis quelque temps, elle se trouve sans argent et crédit » ; — 11 d°, le Roi donne l'ordre de creuser les fossés des demi-lunes en avant des portes, laissant à la ville le soin d'établir des ponts, « si elle le juge à propos pour le bien du commerce et la commodité des habitants »; — 20 d°, sur de nouvelles propositions concernant les ponts : « résolu de se maintenir dans les résolutions prises cy devant au mesme sujet » ; il est interdit aux concierges des halles et des œuvres de laisser brûler le bois de la ville par les étrangers qui vont boire chez eux; — 28 d°, protestation contre un édit du Roi prescrivant la levée de certains droits sur la navigation ; exemption d'impôt refusée aux filles de l'Enfant Jésus ; — 4 oct., « est de nouveau mis sur le tapis la construction des ponts » : pour éviter la ruine de la ville, on se décide à faire construire un pont « à la porte la plus utile et nécessaire » ; — 20 d°, bail des fermes ; impôt spécial pour la construction des ponts. — F. 238, 19 fév. 1674, vote de l'aide ; pension à un canonnier blessé lors de l'entrée de la reine ; — 5 mars, Jacques Cordouan, professeur de la faculté de droit, nommé au conseil souverain de Tournay, pourra reprendre sa chaire, s'il revient à Douai ; lettre d'octroi demandée à S. M. pour lever un impôt ; — 3 mai, les travaux des fortifications seront adjugés au rabais ; exemption des droits de chaussée demandée par le comte d'Oisy : « on prendra des appaisemens » avant de rien décider; création de rentes au denier seize pour subvenir aux nécessités urgentes ; — 31 mai, on apprend que l'hôpital des Chartriers a « quelque bonne somme » en réserve : résolu d'en demander l'emprunt, « attendu que les dits deniers sont à jocq (se reposent) et sans aulcun prouffit à la dite bonne maison » ; — 13 juin, le présent annuel du gouverneur est différé ; — 14 d°, fourniture de literies aux casernes; — 23 juillet, présent de 300 pistoles au gouverneur ; le greffier des six-hommes demande à ouvrir une communication de sa maison à celle des œuvres : on examinera; — 7 août, les ordres de S. M. n'étant pas arrivés, l'élection du Magistrat est différée (1); prétentions du nouveau commandant de place : résolu « d'en escrire un mot à M. l'intendant » ; on rend à son propriétaire une maison récemment achetée, faute de pouvoir la payer ; don de 100 flor. aux Dominicains pour réparer la muraille de leur jardin ; demande d'octroi pour de nouveaux impôts ; —27 sept., gratification au commandant accordée « sans l'intervention de M. l'intendant » ; — 3 oct., impôt pour le paiement du collége de Marchiennes ; réparation de la brèche de la glacière ; — 15 d°, les cabaretiers et débitants subiront le logement militaire, les autres bourgeois seront obligés aux fournitures ; les membres des Consaux et officiers permanents font chacun l'avance de 100 flor. pour la construction d'une nouvelle caserne ; on engage l'Université à payer l'impôt de douze patars et si elle ne voulait en payer que dix, « résolu d'accepter l'offre et de tenir la chose secrète » ; — 16 oct., on avise au moyen de loger les troupes ; — 25 d°, la cantine sera dès la Toussaint annexée aux fermes ; les Bénédictins anglais demandent l'exemption comme les ordres mendians : on s'informera de leurs priviléges ;—16 nov., projet de casernes rue du Bloc et aux petites boucheries; demande d'octroi pour le nouvel impôt de quinze patars; — 3 déc., demande de blé et de seigle par S. M.: « pour n'aigrir la cour on en fournira les deux tierches » — F. 248, 16 janv. 1675, modération sur les fermes; refus de bourse au séminaire de la Motte; entreprise de réparation de la brèche ; — 1 mars, aliénation totale d'un impôt ; concession de délai et de modérations sur les fermes ; l'exemption de l'impôt des quinze patars est refusée aux Trinitaires et aux dames de Sin ; — 6 avril, convocation des Etats; — 8 d°, nomination de députés; copie des lettres du Roi touchant l'aide ;— 13 d°, vote de l'aide ; exemption d'impôts au Trinitaires ; démolition des aubettes du beffroi ; — 19 d°, augmentation du chiffre de l'aide ; — 23 d°, élection d'un second conseiller pensionnaire ; — 7 et 12 juin, « vu le peu de capacité, de diligence et d'activité du procureur de la ville », on lui donne un adjoint ; — 28 août, refus de modération sur les fermes et d'exemption d'impôts ; — 21 oct., défense aux administrateurs de bonnes maisons de construire, sans autorisation des échevins ; résolu de concourir au rétablissement du moulin à poudre ; — 7 nov., promesse de 2 000 écus au commis de M. de Louvois, s'il obtient de ce ministre pour la ville, remboursement des sommes employées au rivage d'Arras ; on s'excuse quant aux livraisons de fourrages ; — 17 nov., nomination de portier ; modérations sur les fermes ; don de 600 flor. à la veuve de l'administrateur du moulin à poudre tué par l'explosion du bâtiment. — F. 259, 28 fév. 1676, permission au conseiller Becquet de planter sur le chemin du Marais, refus de gratifications aux

(1) On est arrivé ainsi peu à peu à supprimer entièrement les élections municipales. Au dix-huitième siècle le Magistrat n'était plus renouvelé qu'à de rares intervalles, par lettres de cachet du roi. (Cf. AA. 36).

capitaines des portes ; —16 mars, bataillons suisses logés chez le bourgeois; prorogation accordée au sieur Cordouan pour sa chaire de droit, (Cf. 5 mars 1674); — 29 avril, rentes sur le quart des assis ; autorisation de voûter le canal ; démolition d'une vieille tour dans le jardin des œuvres ; — 18 juillet, exemption d'impôt demandée par l'abbaye de Paix et les Pénitentes ; projet de vente du Dauphin ; — 30 sept., projet de réunion des hôpitaux ; ceux qui viendront en la maison échevinale simplement pour y boire paieront le bois qu'ils brûleront; dépenses du renouvellement de la loi (échevinage); — 30 oct., on prendra, moyennant indemnité, les maisons et chambres vides pour y loger des soldats. — F. 265, 19 mars 1677, acquisition du refuge St-Vaast ; — 8 mai et suiv., suite des délibérations relatives au refuge St-Vaast ; — 22 d°, résolu de vendre les maisons appartenant à la ville pour payer le refuge ; ameublement du commandant de place; nouvelles casernes pour la cavalerie ; — 28 d°, on donne 200 pistoles au commandant en compensation de certaines fournitures ; — 19 juillet, vote de l'aide ; remise au concierge des œuvres, co-fermier des impôts ; — 28 août, les droits d'écluse seront adjugés au rabais ; modération refusée au fermier du tabac ; — 3 nov., on refuse de donner aux soldats des matelas au lieu de paillasses, mais leur chauffage est augmenté ; — 17 déc. le Magistrat est autorisé à acheter quelques maisons rue du Bloc, « pour le logement des gens de guerre »; résolu de ne plus créer de porteurs au sac, attendu leur grand nombre. — F. 271, 9 fév. 1678, la démission de l'adjoint au procureur est acceptée; arrentement d'un jardin près la caserne de Marchiennes ; — 16 d°, gratification de quarante pistoles au major de place, lors de son départ, « attendu qu'il s'est toujours contenté de ce qu'on lui donnait sans aultrement estre importun » ; nouveau procureur adjoint ; — 23 mars, résolu de maintenir le contrat d'acquisition du refuge St.-Vaast ; à l'avenir les vins seront présentés en nature et non en argent ;— 6 avril, difficultés avec le cardinal de Bouillon, abbé de St.-Vaast, « qui auroit taxé de malhonnesteté les magistrats de ceste ville » ; — 29 juillet, projet de vente des biens du domaine pour éteindre les rentes les plus onéreuses ; refus d'une gratification au lieutenant de roi ; indemnité pour le moulin du Barlet ; — 12 août, nouveau greffier des six hommes ; — 6 oct., convocation des Etats ; décès du procureur, on présente à l'intendant deux candidats pour cette place ; — 25 d°, le s[r] Trigault, appuyé « par la plus saine partie du Conseil », est agréé par l'intendant et prête serment de procureur. — F. 275, 23 fév. 1679, les Carmes chaussés sont autorisés à quêter ; 50 patacons aux PP. Jésuites pour la chapelle de Dorignies ; — 9 mars, on traitera avec l'abbé d'Anchin pour son prieuré de St-Sulpice converti en caserne, mais non pour le jardin affecté par le Roi à l'arsenal ; on représente à l'intendant qu'il est impossible de supprimer un des offices de greffier ; — 20 mars, messager à pied mis à cheval ; nouveaux greffiers, on hésite longtemps à les nommer avant l'agrément de l'intendant, on s'y décide enfin et on l'en avertit ; — 18 mai, on n'affermera plus l'impôt sur la farine ; 400 patacons à la confrérie de St-Maurand, « pour embellissement des reliques du Saint » ; gratification au lieutenant du roi ; concession refusée aux dames de l'abbaye des Prés ; modérations aux fermiers d'impôts ; — 28 juillet, présent de 1000 écus à l'intendant Le Pelletier, « en recognoissance des services rendus et de ceux qu'il pourra rendre » ; — 19 août, modération au fermier des douze patars ; — 23 d°, précautions pour sûreté de l'acquisition du refuge St-Vaast ; « soubz le bon plaisir de M. l'intendant », on accorde 500 flor. au collége du roi pour y rétablir les humanités ; — 15 sept., résolu de passer un nouveau contrat de vente du refuge St-Vaast et de faire signer tous les religieux ; un échevin en exercice est nommé sur sa requête concierge de l'Hôtel de-Ville ; délai de paiement à des fermiers (1) ; proposition d'impôt pour réfection du clocher St.-Pierre ; — 20 nov., députés aux Etats ; défense de créer des porteurs au sac ; — 28 déc., subside pour l'établissement d'une chaussée de Douai à Lille. — F. 282, 4 janv. 1680, lettre de députés au sujet de la chaussée de Tournai, on leur permet d'offrir le paiement d'une quote-part des travaux ; — 5 fév., convention avec le chanoine Houseau, chantre de St.-Amé, pour « l'embellissement du chef de St Maurand » ;— 8 d°, pension à la veuve d'un charpentier tué par accident en travaillant pour la ville ; — 17 d°, marché pour les fournitures militaires ; — 24 mai, le règlement de l'école dominicale est laissé à MM. du Magistrat qui en aviseront avec les curés ; — 11 juillet, règlement du compte des héritiers du sieur Taverne, ancien receveur; robes des procureurs généraux ; — 16 oct., indemnité à l'abbaye de St-Bertin pour son refuge dévasté par le logement des troupes ; mise en vente du moulin de Courchelettes ; encouragement au commerce des toilettes (batistes) ; — 9 nov., tenue des écritures lors du passage des troupes ; adjudication de la cave de ville. — F. 285, 3 mars 1681, bail de la fontaine St.-Maurand ; abolition du liard à l'entrée des grains battus, « pour induire les paysans à en amener » ; le receveur présentera

(1) Nous n'indiquerons plus à l'avenir ces modérations et délais qui reviennent presqu'à chaque séance.

tous les trois mois un état des recettes et dépenses ; projet de nouvelles casernes pour les officiers et la cavalerie ; enregistrement des hypothèques ; — 7 avril, emploi des impôts levés pour les fortifications ; — 24 d°, envoi de députés aux Etats ; — 19 mai, on exigera le quinzième denier sur l'acquisition des biens de mainmorte ; — 5 août, dans l'intérêt de l'approvisionnement du marché qui diminue de jour en jour, on permet à chacun d'acheter sans l'intermédiaire des bouteurs ou courtiers ; les droits sur les biens de main-morte pourront se payer de trente ans en trente ans ; — 8 janv. 1682, vote de l'aide, subside pour les chaussées ; location du collége de la Motte ; nouveau portier ; jardin devant le collége d'Anchin propre à établir une caserne ; — 7 févr., création de rentes au denier seize ; réformes dans les approvisionnements de « mesches » ou torches ; prescriptions au receveur de la ville au sujet de ses comptes ; — 5 juin, le bailli prétend siéger au conclave et y occuper la première place : recherches faites dans les archives, on s'oppose « vigoureusement » à ces nouveautés ; droit de plantis des riverains ; horloge du beffroi ; — 2 juillet, un professeur natif de Normandie demande à enseigner la géométrie « et aultres arts rares et curieuses » : on s'en excuse ; projet de reconstruction des grandes boucheries ; résolu de s'opposer à l'approfondissement de la rivière ; indemnité au doyen de St-Amé pour partie du jardin attenant au refuge St-Vaast ; — 23 nov., convocation des Etats ; interdiction d'admettre des béguines, vu le mauvais état de la maison ; pension de 50 flor. à la sage femme des pauvres. — F. 292, 9 janv. 1683, résolutions sur diverses requêtes de fermiers ; — 21 d°, réduction des rentes ; projet de vente des biens de la ville ; lecture de lettres du Roi qui, sous prétexte d'abus, se réserve la nomination des officiers permanents, d'après une liste de trois candidats ; — 6 mai, admission des religieuses de la congrégation Notre Dame de Valenciennes ; le collége de la Motte est transformé en caserne ; — 24 juillet, emprunt de 10 000 flor. pour un an ; « ceste ville se trouvant en pitoiable estat », on est obligé de créer un nouvel impôt de deux liards au pot de bière ; — 11 janvier 1684, le produit de la vente des maisons appartenant à la ville sera affecté aux casernes ; — 15 avril, nouveaux impôts pour le paiement des rentes ; bail de la cave de ville ; — 22 juin, l'établissement des casernes est différé ; pension aux Dames de Paris chargées de l'instruction des pauvres filles ; — 21 sept., les fermes d'impôts seront adjugées séparément le même jour ; impôts de neuf patars sur le grain braisé. — F. 298, 2 janv. 1685, aides et subsides ; requête des marchands de grains renvoyée au procureur ; la pension des Dames de Paris est augmentée ; — 9 mars, dispositions relatives au marché aux grains ; — 14 avril, acte d'acquisition du refuge St.-Vaast ; — 7 juillet, location de la blanchisserie, rue d'Arras ; — 17 août, sommes exigées par le Roi pour fortification des villes de Flandre : on en conférera à Lille ; — 30 août, réclamation du receveur contre les modérations accordées aux fermiers ; avance de 500 flor. à un plieur de toilettes de Valenciennes pour qu'il vienne s'établir à Douai ; — 14 mars 1686, convocation des Etats ; — 13 nov., la ville est ruinée par les logements militaires, on vendra la maison des œuvres pour construire des pavillons d'officiers ; les commis de la ferme demandent à pénétrer dans les brasseries sans l'intervention des échevins, le Conseil s'y oppose ; les marchands de grains et les bouteurs. — F. 305, 11 janvier 1687, réunion des Etats ; l'abbé d'Anchin et le prieuré de St.-Sulpice ; admission officielle des Brigittins établis en ville depuis soixante-deux ans ; nouveau receveur, fils du précédent, ses obligations ; — 21 d° 1688, nouveau portier ; — 30 juillet, arrentement du moulin à poudre ; — 27 août, location d'un jardin près la porte d'eau ; — 23 oct., arrentement de la sablonnière ; — 7 déc., convocation des Etats ; réduction du nombre des portefaix ; — 29 sept. 1689, mesures pour le logement de la garnison ; — 22 nov., le second conseiller pensionnaire est nommé au Parlement de Tournai, on présente au Roi trois candidats pour cette charge ; — 24 d°, envoi de députés aux Etats ; — 6 janv. 1690, le premier des trois candidats est pourvu par le Roi de l'office de second conseiller ; il prête serment et est installé le 1 fév ; — 7 avril, projet de nouvelles casernes ; — 24 mai, nouveaux portiers ; — 9 sept., projet de « maison forte pour y loger des filles desbauchées et les réduire à leur debvoir » ; — 24 déc., on se refuse à la prétention des Etats de faire contribuer la ville aux fournitures d'avoines faites au Roi. — F. 310, 13 mars 1691, présentation de candidats pour la charge de procureur ; — 16 avril, députés aux Etats ; — 26 juin, casernes du Barlet ; résolu d'affermer le marais hors la porte d'Equerchin ; prétentions du bailli renvoyées à l'examen d'une commission ; — 26 juin, impôt sur la bière ; — 6 août et 4 sept., nomination par le Roi et installation d'un nouveau procureur ; — 10 nov., convocation des Etats ; — 20 mars 1692, candidats pour la charge de greffier criminel ; caserne du Barlet ; — 23 mai, l'abbaye des Prés demande à l'intendant une exemption d'impôts sur le vin et le bois, la requête est communiquée au Conseil qui remet le tout « à la disposition de Sa Grandeur » (1) ; — 1 juillet, résolu de ne

(1) On assiste ici à la ruine successive des libertés munici-

pas aliéner les terres situées à Anhiers ; — 5 nov., convocation des Etats ; projet de réunion de la Deûle à la Scarpe ; — 22 déc., serment et installation du greffier criminel. — F. 315, 9 avril 1693, proposition de la part du Roi d'établir un maire ou premier échevin rétribué : on avisera ; — 11 d°, on verra M. l'intendant « pour recognoistre quelle somme le Roi prétendroit bien pour permettre de réunir les charges à la ville » (Cf. BB. 63) ; acceptation de 1600 flor. pour fondation de deux béguines ; droit de plantis ; bail du petit marais ; — 17 d°, on offrira 30 à 40 000 livres et on ira jusqu'à 50 000 « pour tascher de s'exempter et mettre à l'abri de ces nouveautés », (créations arbitraires d'offices) ; — 7 mai, on lit un édit « portant établissement d'un commissaire au logement qui sera joint au corps du Magistrat », sur quoy résolu d'écrire « qu'accordant au Roi 50 000 liv. pour les maires, etc., on avoit cru que c'estoit pour le tout » ; — 13 d°, l'intendant répond qu'on n'est pas obligé de racheter, quoique les villes voisines aient fait des offres, « sur quoy délibéré de laisser vendre la charge » ; — 14 d°, revenant sur la précédente résolution, on délibère d'incorporer le nouvel office au corps de ville ; — 12 juillet, projet de vente des biens de la ville pour payer les charges — F. 316, 2 avril 1694, on demande à établir un impôt sur les maisons et héritages ; proposition de vendre les biens des archers et arbalétriers ; — 20 d°, plaintes à l'intendant sur ce que la Gouvernance informe contre le Magistrat qui avait fait arrêter une femme soupçonnée de crime ; — 4 mai, nouveaux offices de procureur, greffier, etc. : rien n'est résolu quant au rachat ; — 16 d°, « le Roi estant obligé de soustenir une guerre contre presque toutes les puissances de l'Europe », on est d'avis de lui offrir 60 000 L. ; — 20 d°, impôt nouveau sans acception de privilégiés ; exemption aux PP. Jésuites ; refus de racheter les offices ; — 21 et 25 d°, sur l'ordre de l'intendant, « malgré la finance exorbitante demandée », on se décide à racheter en obligeant les titulaires actuels à faire l'avance ; — 28 d°, résolu d'écrire à M. Chamillard « touchant le désordre qu'apporte le contrôle » ; — 3, 20 et 24 juin, suite des délibérations sur le rachat des charges ; — 7 juillet, on écrira aux Etats de Lille au sujet du contrôle ; — 31 août, rachat d'offices divers ; candidats pour la place de conseiller pensionnaire ; — 2 oct., ferme des bières ; rachat des charges permanentes ; les officiers de la ville demandent et obtiennent une augmentation de gages équivalente à l'intérêt des sommes qu'ils ont avancées ; — 15 et 26 nov., nomination et installation du conseiller ; — 17 déc., rachat du gourmage des bières ; — 29 d°, perquisitions dans les greniers pour offrir du blé à S. M. — F. 323, 8 janv. 1695, paiement des rentes ; — 25 d°, collation des charges réunies au corps de ville, transcription de l'arrêt du Conseil ; — 28 mai, nouvelles sommes exigées par un adjudicataire d'offices ecclésiastiques, résolu d'écrire à Arras « pour s'en esclaircir » ; — 26 juillet, nouveaux impôts ; conflit avec l'Université au sujet de ventes de meubles ; enregistrement des quittances d'acquisition de charges ; — 19 sept., installation d'un nouveau conseiller ; — 4 oct., préséance entre les conseillers ; — 22 d°, résignation de l'office de procureur ; — 30 d°, députés aux Etats. — F. 332, 25 janv. 1696, préséance attribuée au bailli par arrêt du Parlement de Tournai, (Cf. BB 66) ; envoi « d'une déclaration spécifique » des offices dont dispose le Magistrat ; nouvelles prétentions de l'intendant relatives aux charges ; on répondra après s'être entendu avec les titulaires ; — 2 avril, les portefaix sont obligés de rendre « deux patars chacun par semaine pour satisfaire à la demande du roy », on cherche un homme qui puisse en faire l'avance ; — 18 d°, l'intendant veut forcer la ville à racheter toutes les nouvelles charges, sergents, portiers, contrôleurs, portefaix, etc. ; on en fera la soumission si on le peut ; — 7 juin, réunion au corps de ville des offices de conseillers pensionnaires ; rachat d'offices de sergent ; — 16 d°, le bailli veut assister en manteau à la procession, protestation du Conseil ; — 18 août, rachat du droit d'entrée imposé par le Roi sur les bois et charbons ; — 9 nov., on refuse de racheter les charges de contrôleur de l'argentier et de substitut du procureur. — F. 335, 3 janv. 1697, on accorde aux sergents pour leurs offices la même faveur qu'aux conseillers ; — 2 févr., rachat des pompes funèbres ; demande d'avoine par le Roi, on s'entendra avec Lille ; — 27 mars, résolu de se pourvoir contre l'arrêt rendu en faveur du prince d'Epinoy ; enregistrement des quittances pour rachat des offices ; — 30 d°, impôt nouveau sur la bière ; — 12 avril, impôt sur les funérailles ; — 24 d°, impôt sur les vannes de la rivière ; — 6 juillet, rachat des droits de faugeage ; enlèvement des boues ; — 23 août, on s'oppose à la taxe de franche foire, la ville ne tirant aucun profit de sa foire ; — 27 d°, collation des offices d'argentier et de greffier criminel ; — 13 sept., l'intendant réclame, dans une intention fiscale, des renseignements sur les familles étrangères établies à Douai depuis 1600 réponse dilatoire ; — 19 oct., contribution demandée sur les corps d'arts et métiers. — F. 339, 4 avril 1698, impôt de dix patars à la tonne de bière ; on se soumet, puisqu'on ne peut

pales et à la naissance de cette centralisation administrative et de cette omnipotence des intendants de province qui n'ont fait qu'augmenter jusqu'à la révolution.

s'y soustraire, à la taxe sur les foires et marchés; — 30 juillet, nouveau greffier criminel; projet de rachat du droit de contrôle; droits sur la bière pour le rachat des offices; soumission pour la finance de divers offices; — 6 août, cession de flégard à l'abbaye des Prez; — 31 oct., députés aux Etats; — 5 déc., le subdélégué demande une chambre à l'hôtel de ville; on s'en excuse. — 9 avril 1699, sur le bruit que les Jésuites voudraient acheter le collége d'Anchin, il a été « délibéré de chercher tous les moyens possibles de l'empescher »; — 14 mai, factum des Jésuites trouvé choquant par le Magistrat, résolu d'y répondre; continuation de l'impôt pour payer les dettes arriérées; — 4 juin, l'évêque d'Arras a défendu de faire marcher à la procession générale, « le Géant, Cagenon, St Michel et son diable », etc; on a répondu que « ces honnestes récréations suivraient », après la rentrée du clergé, à quoi il a consenti; lecture de la réponse aux Jésuites; « pour donner meilleur ordre aux affaires de la ville, les échevins s'assembleront tous les samedis avec les officiers permanents »; — 19 d°, projet de vente de maisons communales; résolu de ne plus « faire paroistre à la procession aulcune chose de facétieux ny de profane »; — 26 d°, cotisation pour le rachat du contrôle; — 30 d°, afin de subvenir à cette cotisation on arrentera les maisons « les plus à charge à la ville »; — 8 juillet, continuation de l'impôt des douze patars; — 20 oct., requête et admission des dames religieuses de Septmeries; plaintes au sujet des biens de main-morte acquis sans payer les droits; — 2 nov., on demande que les frais de l'artillerie et de la fonderie soient à la charge de l'Etat. — F° 347, 5 mars 1700, difficultés au sujet de l'office de greffier civil; — 4 mai, résolu d'agir contre l'ancien procureur; — deux livres de poudre sont attribuées à chacun des canonniers pour la procession; suppression du droit de contrôle; — 24 oct., réunion des Etats; bail des fermes pour un an; rentes arriérées; — 26 juin 1701, le diable de St Michel ne figurera plus à la procession; — 19 janv., 1702, protestation de l'Université et des Chapitres contre l'impôt des neuf patars: on n'y aura aucun égard; — 1 févr., députés aux Etats; — 2 d°, les ordres mendiants sont exemptés de l'impôt ci-dessus; — 23 mars, procès pour la compétence des cas royaux en matière criminelle; augmentation de deux patars à la livre sur la capitation; — 27 mai, établissement d'une manufacture de drap dans le collége de la Motte; — 6 juin 1703, bois accordé aux religieux et religieuses; — 22 déc., bail des droits de main-morte; action contre un propriétaire qui avait planté sans droit dans le marais; — 18 mars 1704, résolu de faire célébrer une messe au St-Sacrement, dans la collégiale de St Amé, « pendant l'octave qui se fait la deuxième feste de Pasques »; — 4 avril, paiement des frais de la députation du sieur Cool à Paris; — 13 déc., convocation des Etats; achat d'une tapisserie pour la chapelle échevinale; — 20 d°, mémoire concernant la chaire de mathématiques; dépense du sacre de l'électeur de Cologne à Lille; vente des maisons de la ville rue du Bloc; arrestation d'un homme près du cimetière St-Pierre, lequel s'est sauvé « au travers l'Eglise », on consultera « en d'aultres villes »; l'Université s'oppose à l'enseignement public des Jésuites, on se joint à elle. — F° 358, 27 févr. 1705, suppression des droits de jeauge; rente perpétuelle sur diverses maisons; — 10 juin, on demande au ministre Chamillard la liberté d'un sieur Manne (qui avait sans doute insulté le gouverneur); — 30 oct., le subdélégué prétend avoir rang au conclave, on en écrira à Lille; serment imposé au Magistrat; — 8 nov., l'intendant soutient le subdélégué, copie de ses lettres; — 22 mars 1706, administrateur du petit St-Jacques; chaire de mathématiques accordée aux Jésuites par le Roi; opposition des Consaulx et de l'Université.

BB. 8 (Registre.) - In-fol. de 18 feuillets, papier; rel. parch.

1706-1712. — *Registre aux Consaulx.* — 7 avril 1706, rapport du conseiller député à Paris au sujet de la chaire de mathématiques; résolu de faire incessamment fulminer le monitoire obtenu contre ceux qui ont soustrait des registres au conclave et ailleurs; plaintes des habitants de Waziers au sujet des contributions; logement militaire au collége de la Motte; — 29 d°, fournitures pour les officiers et soldats de la garnison; — 7 sept., mesures pour le logement; — 9 nov., on suspend de leur emploi les enfants qui sont portefaix, jusqu'à l'âge de vingt ans; — 6 déc., rapport du député aux Etats. — F. 5, 28 févr. 1707, continuation de l'impôt sur la bière; — 18 mars, résolu d'écrire en cour pour demander le rappel du docteur Monnier (exilé pour jansénisme); — 17 avril, nomination d'un conseiller pensionnaire; résolu d'imposer également toutes les terres de l'échevinage; réparation des casernes; amende imposée aux échevins inexacts aux réunions; — 27 juillet, procès de juridiction contre le seigneur de Wagnonville; — 30 oct., adjudication des fermes; le maître de poste est condamné à l'amende par l'intendant pour injures envers le Magistrat; — 29 janv. 1708, il est décidé que le subdélégué quoique présent aux séances, n'y a pas voix délibérative; — 14 févr., vote de l'aide; — 8 oct., adjudication pour la fourniture des troupes. — F. 11, 28 févr. 1709, pour éviter des désordres parmi la garnison, on fait au gouverneur l'avance du

prêt aux soldats ; — 7 mars, les fermiers du tabac offrent une année d'avance ; — 17 juin, les échevins et officiers permanents se cotisent pour le paiement des troupes ; — 19 sept., « à raison des grandes misères, pauvreté du temps, calamités publiques et chèreté des grains », résolu d'expulser les pauvres étrangers et de donner à ceux de Douay, incapables de gagner leur vie, des marques particulières, « dont estans munis ils pourront en toute liberté mendier » ; — 2 juillet 1710, les charges de procureur et de greffier étant vacantes par suite de l'incompatibilité trouvée par les alliés entre leur exercice et l'office de secrétaire du roi, les Hautes Puissances nomment à titre provisoire les sieurs Briffaut et Josse qui prêtent serment et sont installés ; — 22 d°, nomination et installation d'un conseiller pensionnaire ; — 11 août, don gratuit de 4 000 écus au comte d'Hompesch, gouverneur pour les alliés, « tant pour sa bienvenue que pour mériter sa protection si nécessaire dans la conjoncture présente » ; — 26 d°, plusieurs moyens sont mis en avant pour recouvrer une somme de 60 000 flor. nécessaire à la construction de quartiers de cavalerie, on ne s'arrête à aucun et on laisse « la chose à la discrétion de Messieurs du Magistrat, pour en user par eux en bon père de famille » ; — 23 sept., les prairies situées le long de la rivière entre la porte Morel et le fort de Scarpe sont cédées au gouverneur ; — 2 juillet 1712, députés envoyés aux Etats convoqués par les Hautes Puissances ; — 15 oct., installation du concierge de l'Hôtel-de-Ville sur le vu d'un « acte de réception de M. l'intendant par lequel il permet de le recevoir et déclare qu'il luy est agréable ».

BB. 9. (Registre.) — In-fol. de 174 feuillets paginés et côtés du n° 1 au n° 348, papier ; rel. parch.

1713-1731.—*Registre aux résolutions du Magistrat, conseil et arrière-conseil* (1). — F. 1, 11 janv. 1713, logement accordé au chirurgien des hôpitaux ; échevins destinés les uns au conclave, les autres aux plaids ; résolu d'écrire à l'intendant pour éviter la capitation, « attendu l'impuissance où on est de la payer » ; on fait valoir le droit qu'a le Magistrat de nommer aux charges d'après l'arrêt de réunion au corps de ville ; — 24 d°, collation d'une chaire de droit ; délai accordé à la ville pour paiement d'une dette de 7 000 florins ; — 1 févr., le receveur est autorisé à envoyer son compte en original à La Haye ; — 3 d°, réception et serment d'un nouveau conseiller pensionnaire ; — 11 d°, heure de réunion du Conseil ; nomination des proviseurs de la dot de l'Université ; transcription d'une lettre de Voisin, ministre de la guerre, relative aux dépenses extraordinaires ; — 15 mars, administrateur du petit Saint-Jacques ; fourniture de bois ; — 1 avril, démarches pour attirer le Parlement de Flandre ; publication de la paix ; — 8 mai, feu de joie, après lequel « on se rendra en l'hôtel de ville pour boire avec M. le Gouverneur un verre de vin à la santé du roi, sans néantmoins faire aucune collation » ; — 16 d°, nomination de béguines ; résolu de démolir les casernes de planches ; députation pour engager le Parlement de Flandre à s'établir à Douai ; — 13 juin, difficultés relatives à la ferme du chauffage ; salaire d'ouvriers benneleurs (charretiers) ; — 5 juillet, visite de la manufacture pour voir si le sieur Hustin a rempli ses obligations ; on présentera les vins aux députés de Lille ; on agira pour faire rentrer les droits de main-morte ; — 20 d°, remboursement d'une rente perpétuelle ; résolu de se pourvoir au Conseil pour faire casser le marché de fournitures ; on s'entendra avec le propriétaire pour résilier le bail du tripot affecté pendant l'occupation à usage de temple protestant ; nomination de portefaix ; logement du premier président ; on fera des ordonnances pour la construction des maisons ; — 2 sept., proposition au Parlement pour s'établir à Douai ; députation à La Haye pour liquider les dettes du siége ; — 4 nov., provisions de chandelles ; seaux d'incendie. — F. 32, 9 janv. 1714, le greffier criminel est invité à mettre ses procès en état ; emprise d'un flégard à Dorignies par l'abbaye des Prés ; — 12 d°, incendie des prisons de la ville proche les Minimes, résolu de les reconstruire ; — 27 févr., établissement d'une manufacture de mouquette, carpette, etc ; commission pour examiner les prétentions des officiers permanents ; — 6 mars, convocation des Etats ; transaction au sujet du fief du Pourcelet ; nouveau greffier ; nouvelles conditions pour l'établissement du Parlement ; — 11 avril, adjudication des fermes ; — 20 d°, on maintiendra les droits de la ville contre les Chartreux au sujet des plantis ; procès contre le meunier du bail ; — 15 mai, paiement des charges de guerre ; députation à l'intendant au sujet du Parlement ; — 1 juin, on accorde la maison rouge pour la fabrique de mouquette ; gain du procès contre les Chartreux à l'occasion des plantis ; le valet des ouvrages est remercié, « attendu que les ouvrages statent » ; on s'oppose à l'enregistrement de la confirmation d'établissement de l'Hôtel-Dieu, « comme préjudiciable aux droits et priviléges de la ville, contraire aux statuts, réglemens, institution, etc., dudit hôpital » ; — 4 juillet, la ventelle de l'enclos du

(1) A partir d'ici et jusqu'à la Révolution, il n'y a plus trace de délibération ; on se contente d'enregistrer, le plus souvent d'une manière très sommaire, les « résolutions » prises par le Conseil.

péage sera entretenue en bon état ; députation à La Haye pour les affaires du siége ; fonctions des sergents du bailli ; on écrira au chancelier au sujet de l'Hôtel-Dieu « pour luy faire voir la surprise des sœurs à la cour » ; remontrance au sujet de l'intention de transformer les Chartriers en hôpital royal ; — 6 nov., on agira contre l'abbesse des Prés « pour l'emprise des chemins de Dorignies » ; pour éviter l'aliénation des impôts sur la bière, les officiers permanents s'engagent à avancer au Roi la somme de 50 000 L. ; — 4 déc., plantation des remparts, creusement des fossés au Frais-Marais ; députés aux Etats de Lille ; enregistrement de lettres de change des prêteurs ci-dessus ; — 26 d°, envoi de députés en cour « pour travailler aux affaires de la ville ».— F. 67, 1 févr. 1715, défense à des plaideurs de contester devant les hommes de fief de la comté d'Oisy ; — 26 d°, résolu de vendre les maisons appartenant à la ville ainsi que les charges de porteurs au sac ; nomination du receveur des orphelins ; — 27 mars, perception d'un liard au florin sur le prix principal des fermes ; continuation de l'argentier dans sa charge ; action contre les Carmes déchaussés au sujet du droit de plantis ; — 20 juill., présent d'une coupe de vermeil au comte de Homspech, gouverneur pendant l'occupation, « pour les bons offices qu'il nous a rendus à La Haye auprès des Etats-Généraux pour les debtes qui estoient deubz à ceste bourgeoisie au sujet du siége » ; arrêt du Parlement fixant les vacances des échevins au temps de la foire ; — 16 sept., place de béguine ; — 25 nov., députation aux Etats ; — 5 déc., la vente des maisons est différée.— F. 82, 31 mars 1716, droit de vétérance accordé à un conseiller pensionnaire ; — 1 juillet, on maintient le droit de nommer aux charges des permanents ; on donne à l'argentier un intérêt de quatre du cent pour ses avances ; — 12 août, résolu de ne pas aliéner les fermes ; — 21 septembre, dénombrement de la population : elle se monte à 13 048 habitants dont 5485 hommes et garçons, 6635 femmes et filles et 928 religieux et religieuses ; — 22 oct., nominations à des emplois dans les bonnes maisons ; — 16 nov., lettres de l'intendant relatives au commerce des grains et à la batellerie ; renouvellement des lettres de change ; marché pour la ferme du tabac ; d'après les instructions de l'intendant on règle à cinq pour cent l'intérêt des avances du receveur ; difficultés relatives à la cession d'un office de conseiller.— F. 99, 9 févr. 1717, députés aux Etats ; — 4 mars, plaintes contre le Recteur pour avoir fait afficher sans permission du Magistrat ; honneurs rendus au général des capucins : lors de son arrivée, le Magistrat le complimente en latin et lui offre vingt-quatre bouteilles de vin ; — 24 avril, administrateur du petit St Jacques ; logement destiné aux inspecteurs de l'armée ; — 10 août, députation à Paris pour les affaires de la ville ; — 12 nov., choix d'un notaire ; commissaires pour l'audition des comptes ; — 23 déc., exemption d'impôt à l'architecte.—F. 108, 5 mai 1718, différend entre la ville et l'Université au sujet d'une maison mortuaire ; — 4 juin, établissement d'une chaussée de Douai à Lécluse ; — 28 juillet, bail de terres près le fort de Scarpe ; — 11 août, les échevins et officiers permanents paieront six patars d'amende quand ils seront en retard à l'audience ; mandats de paiement au receveur de la ville pour le remboursement de la capitation.— F. 119, 31 janv. 1719, affaires du Jansénisme, l'évêque d'Arras (1) se rend à Douai et ordonne au Magistrat de rendre aux particuliers certains livres saisis, tels que le Nouveau Testament de Mons : résolu de se conformer à ses ordres ; — 10 fév., projet de réunir à l'hôtel de ville le terrain des vieilles prisons ; — 9 mars, fondation de M. de Pommereuil, ancien gouverneur, pour la subsistance de dix-huit portefaix ; — 22 avril, répartition des seaux à incendie dans les maisons religieuses ; — 22 mai, députés aux Etats ; résolu de voûter l'abreuvoir des Récollets ; concession de terrain aux Chartriers ; compliments et bouteilles de vin à M. d'Argenson fils, lors de son arrivée ; — 29 juin, *Te Deum* pour la prise de Fontarabie ; — 27 juillet, pension accordée au Gouverneur en compensation du logement ; nomination d'un portier ; — 11 août, la pension du Gouverneur est fixée à 1800 L. ; — 29 sept., commissaires envoyés à Dunkerque pour acheter des fournitures à vendre par les échevins de cette ville ; hypothèque sur la maison de la Gouvernance ; — 5 nov., achat de toile pour la garnison ; impôt sur le bois de chauffage et le charbon de terre ; projet de vendre les vieilles prisons et la maison rouge pour employer les fonds en fournitures aux officiers et soldats ; — 15 d°, le testament de M. de Pommereuil est attaqué par les héritiers, on diffère son exécution ; on demande l'éloignement de quelques brigades d'officiers irlandais très à charge à la ville ; — 8 déc., le Conseil s'émeut de l'arrestation d'un prêtre dans une maison bourgeoise, « le quel a été conduit entre des soldats, ce qui est préjudiciable aux droits et priviléges des bourgeois », on envoie un greffier pour s'informer du fait ; appel contre un jugement de la Gouvernance qui a fait fermer la boutique d'un pâtissier.— F. 147, 1 févr. 1720, auditeurs des comptes ; —

(1) Le siége d'Arras était occupé à cette époque par un prélat janséniste, Gui de Sève de Rochechouart, qui gouverna son diocèse pendant plus de cinquante ans, du 21 mars 1671 au 27 novembre 1724.



14 mai, administrateurs des maisons pieuses ; — 29 d°, procès des cuisiniers contre les pâtissiers ; achat de laine et de toile pour matelas ; procès de juridiction contre la Gouvernance ; résolution biffée par le subdélégué suivant arrêt du conseil enregistré plus loin (1) ; copie d'une ordonnance de l'intendant du 12 déc. 1712 pour l'administration des affaires de la ville ; — 28 mai 1721, les marchands de grains se serviront des maîtres bateliers pour transporter leurs grains ; — 24 déc., députation à Lille au sujet de l'office de greffier dont la ville prétend pouvoir disposer ; — 7 févr. 1722, procès à propos du droit de *committimus* ; — 11 d°, on se joindra aux Etats pour faire à la cour des représentations au sujet de la réduction des rentes ; — 18 avril, acte de la fondation Pommereuil et mémoire à l'appui envoyés à l'intendant ; — 30 mai, convocation des Etats ; — 10 juin, rapport sur l'aide accordée au roi ; — 7 juillet, on demande à continuer la perception de divers impôts ; — 21 janv. 1723, commission pour la vérification et la liquidation des dettes de la ville ; — 27 avril, convocation des Etats ; — 25 août, marché pour le nettoiement des rues ; — 11 oct., vente des charges municipales et des arts et métiers pour vingt ans, afin de payer la quote-part de la ville dans le million d'effets liquidés voté par les Etats ; copie de l'arrêt du Conseil qui accepte cette offre faite pour éviter dans la province le rétablissement des offices ; — 6 déc., nouveau greffier par résignation d'office, installation et serment. — F. 200, 18 févr. 1724, députation aux Etats au sujet des offices ; requête du s[r] de Warenghien relative à la charge de greffier ; — 24 d°, distribution des deniers en caisse ; — 2 mars, mesures concernant le receveur de la ville ; les greffiers devront tenir des registres côtés et paraphés pour les mandats et la correspondance ; — 22 avril, convocation des Etats ; — 24 mai, les avocats et procureurs au Parlement ne sont pas exempts de la capitation ; projet de vente de la maison St.-Denis ; personne ne sera exempt de contribuer au nettoiement des rues ; proposition de révoquer les autorisations de sorties sur la cour des halles ; les comptes du receveur seront rendus en conclave ; — 22 juin, commission pour examiner une re-requête de M. d'Armenonville ; — 6 juillet, acceptation de la rente de mille livres créé par M. de Pommereuil en faveur des portefaix ; — 7 oct., nomination d'un sergent à verge ; paiement d'un à-compte pour le rachat des offices ; — 1 nov., convocation des Etats. — F. 229, 3 févr. 1725, création d'une école dans la maison forte ; — 1 août, nomination d'un sergent à verge ; — 18 déc., l'ingénieur en chef du génie est prié de s'occuper des alignements de maisons ; — 9 janv. 1726, instructions aux députés au sujet des octrois et des charges de trésorier et de contrôleur ; inscription de la rente léguée par M. de Pommereuil ; — 1 févr., assistance des conseillers pensionnaires aux procès-verbaux d'enquête ; — 23 avril, convocation des Etats ; — 23 mai, on prie l'intendant de différer l'adjudication des fermes ; — 30 oct., convocation des Etats ; — 28 déc., nouveau procureur syndic. — F 252, 15 janv. 1727, procès entre les échevins et le s[r] Becquet de Mégille ; — 1 févr., cotisation pour l'abonnement du contrôle ; procès relatif à la charge de procureur syndic ; — 27 juillet, impôt proposé sur les brasseries et autorisé par le roi pour subvenir à l'abonnement des droits de contrôle ; — 15 déc., le procureur syndic est confirmé pour vingt ans dans ses fonctions ; — 10 janv. 1728, délai demandé pour le paiement de l'abonnement au contrôle ; — 17 avril, convocation des Etats ; nomination de sergent à verge ; — 26 juin 1729, assemblée des créanciers de la ville pour la liquidation des rentes, concessions qui leur sont faites ; — 6 août, aucune fille ne sera admise à la Providence pour y être sous-maîtresse ou élève qu'avec l'agrément par écrit du Magistrat ; — 31 août, on cherche à terminer les affaires du contrôle et de la confirmation des octrois ; — 8 oct., opposition à l'établissement des Bonsfils de Lille sur l'ancien terrain du Gouvernement ; — 20 d°, convocation des Etats ; — 12 nov., difficulté entre les ministres de la bourse des pauvres et les échevins au sujet de la nomination d'une maîtresse à l'école des orphelines près St-Nicolas : il est décidé que les échevins ont seuls le droit de nommer ; — 18 d°, mode adopté pour la prisée des grains ; les corps de métier rendront leurs comptes à l'hôtel de ville ; — 13 déc., une gratification de 600 fl. demandée par le procureur syndic lui est refusée. — F. 295 19 avril 1730, la supérieure de la Providence sera nommée à la pluralité des voix par l'évêque d'Arras et les échevins ; — 20 mai, arrivée de 600 gendarmes et construction de nouvelles écuries au Barlet ; — 1 sept., cession du terrain de l'abreuvoir des Récollets wallons contre une rente perpétuelle ; cession d'un flégard de la rue au Cerf (de Paris) au Dauphin à condition d'établir un puits ; deux beaux-frères ne peuvent être ensemble administrateurs d'une bonne maison ; — 25 oct., convocation des Etats ; autorisation de bâtir à la prairie St-Albin ; reprise d'un office de portier-consigne ; — 15 déc., révocation d'un arrentement déjà accordé, par ce que le pétitionnaire s'était en même temps adressé au marquis de Trasignies, seigneur de St-Albin ; — 7 sept. 1731, continuation de l'impôt sur la bière et le bois de chauf-

(1) Il s'agit suivant cette pièce, de falsifications et d'antidates imputées aux échevins à l'occasion de la vente des pavillons militaires.

fage ; pavement de la route de Douai à Montrecourt ; —10 oct., curement du canal de l'entrée des eaux au moulin des Wetz ; — 31 d°, convocation des Etats ; nomination d'un greffier de la ville par le Magistrat, confirmation par l'intendant.

BB. 10. (Registre.)—In-fol. de 277 feuillets, papier; rel. en parch.

1732-1767.— « *Registre aux Consaux* ».— F. 1, 27 janv. 1732, projet de réunion des hôpitaux en un seul ; —1 mars, autorisation de voûter une branche de dérivation rue d'Equerchin ; — 14 août, les greffiers et sergents à verge remettront leurs sceaux pour être barrés, il en sera gravé de nouveaux (Cf. BB. 80) (1) ; — 10 oct., remboursement de la finance d'un office de commis aux travaux, nomination et obligations de celui-ci ; — 30 oct., convocation des Etats ; — 7 nov., procès verbal de barrage des sceaux anciens et de remise des nouveaux ; collation de l'office de contrôleur aux vins ; — 9 déc., nomination de l'argentier ou receveur, transcription de l'acte de cession de cet office.— F. 12, 12 mars 1733, projet de réunion des hôpitaux ; droits seigneuriaux dûs à la ville ; — 28 août, cession d'un terrain au bas du marché au poisson ; — 23 nov., convocation des Etats ; arrêt du Conseil autorisant la vente de l'ancien gouvernement, des prisons et de la maison rouge ; — 25 janv. 1734, commission pour l'acquisition d'un terrain propre à construire un nouveau gouvernement, rédaction d'un projet d'acquisition et d'agrandissement d'un gouvernement ; cession de l'office d'argentier ; — 10 mars, offres pour l'abonnement du dixième ; — 8 avril, on signifie au s[r] Becquet du Moulin l'ordre de déplanter des marronniers dans le marais de Raches ; concession de clôture d'un terrain au marché au poisson ; — 28 sept., convocation des Etats.—F. 31, 12 mars 1735, députation à Lille pour prendre un parti au sujet des charges municipales ; — 8 avril, correspondance avec Lille et Arras au sujet des secours demandés par le roi ; — 24 nov., règlement concernant la maison de la Providence ; — 14 déc., convocation des Etats ; confirmation du règlement de la Providence par l'évêque d'Arras ; — 16 avril, 1736, on persiste dans les résolutions précédentes quant aux hôpitaux ; — 1 mai, les propositions d'accommodement du chapitre de St-Pierre sont repoussées ; — 12 nov., convocation des Etats ; — 18 janv. 1737, règlement concernant la maison des filles de la Charité ; — 15 févr., commissaires pour le procès contre les corps des ecclésiastiques et nobles ; — 9 mars, députés « pour concerter sur les offices municipaux » ; — 18 mars, offres pour le rachat des offices ; — 2 nov., convocation des Etats ; — 6 déc., résolu de ne rien changer aux fondations d'hôpitaux existant en cette ville et de les laisser subsister comme elles sont ; — 3 oct. 1738, convocation des Etats.—F. 51, 22 janv. 1739, nouveau greffier criminel ; — 6 mars, nomination de conseillers pensionnaires ; — 30 avril, arrentement perpétuel d'un terrain le long de la route de Lille ; acquisition de l'hôtel du Dauphin ; règlement relatif aux mineurs dont les pères sont remariés ; — 11 nov., commission pour le paiement de l'aide ; mémoire sur l'état des finances de la ville ; — 10 déc, réponse de l'intendant qui pense qu'on ne peut subvenir aux charges sans impositions nouvelles ; — 21 déc., convocation des Etats.— F. 64, 15 janv. 1740, commission nommée pour consulter le procès d'Aveluy ; — 17 mars, commission pour vérifier les avances des officiers subalternes ; — 12 mai, règlement concernant le marché aux grains ; serment des bouteurs et des marchands de grains ; les bouteurs peuvent choisir des aides ; — 8 oct., convocation des Etats; —13 d°, emprunt de 100 000 L. pour acheter des blés ; —10 mars 1741, pourvoi en conseil d'Etat dans l'affaire du règlement concernant les mineurs ; transcription de ce règlement ; — 7 août, destitution d'un éclusier ; — 11 oct, députés pour l'imposition du dixième denier.— F. 85, 27 janv 1742, convocation des Etats ; transmission de l'office de concierge de l'hôtel de ville ; — 4 oct., nomination d'un sergent à verge ; — 24 mars 1743, convocation des Etats ; — 2 avril, nomination d'un contrôleur au vin ; — 1 juin, nomination d'un égard aux vivres ; continuation des officiers permanents dans leurs charges ; — 4 nov, convocation des États ; — 23 mai 1744, nomination d'un sergent à verge.—F. 93, 17 févr. 1745, les députés aux Etats sont autorisés à racheter les offices ; — 21 d°, convocation des Etats ; — 30 juillet, nomination d'un égard aux vivres ; — 29 oct., le Conseil s'oppose à ce qu'un échevin soit en même temps conseiller du roi ;—17 nov., convocation des Etats.—F. 97, 19 févr. 1746, augmentation des offres pour les offices municipaux ; — 8 avril, arrêt du Conseil, lettres et décisions relatives à l'abonnement pour les offices ; — 18 juin, cession d'une partie de flégard à l'abbaye des Prés ; — 3 déc., convocation des Etats, nomination de députés ; requête contre le prévôt de St-Albin qui avait procédé à une vente sans intervention d'échevins ; carillonneur adjoint avec survivance.—F. 108, 9 mars 1747, arrentement de terrain au coin du maréchon ; arrêt concernant le rachat des offices municipaux ; — 9 sept., offres pour le rachat des charges d'inspecteur et de

(1) Les matrices des anciens et des nouveaux sceaux existent encore aux archives avec d'autres beaucoup plus anciennes. (Cf. Serie II).

contrôleur dans chaque corps de métier ; — 26 oct., résolu de plaider contre la prévôté au sujet de la vente des immeubles ; nomination d'un égard aux vivres ; — 30 nov., convocation des Etats ; —16 févr 1748, députation à Lille au sujet des fourrages livrés à Gand pendant la campagne ; on accepte la fondation du chanoine Descarpentries en faveur des orphelins ; adjudication d'une charge de sergent à verge ; — 27 juill., nouveau greffier ; — 17 déc., nomination d'un contrôleur aux vins ; commission pour examiner les prétentions d'un sieur de Cantin qui voudrait se soustraire aux droits seigneuriaux ; rappel de l'enregistrement des hypothèques. — F. 125, 27 mars 1749, convocation des Etats ; — 26 avril, autorisation pour alignement d'une maison ; — 23 juill., commission chargée d'examiner un projet d'association pour les grades entre les universités de Paris et de Douai ; — 3 nov., convocation des Etats ; — 24 d°, députés au sujet du vingtième denier. —29 janv 1750, on consent à l'union des universités ci-dessus projetée, cahier des articles et conditions ; — 23 nov., convocation des Etats ; 13 janv. 1751, nomination de sergents et d'égards ; — 22 avril, projet d'établissement d'un hôpital général ; — 13 déc., convocation des Etats ; — 15 juin 1752, demande de secours pour parvenir au paiement des nouvelles casernes, mémoire à l'appui, correspondance ; copie des lettres patentes pour l'établissement d'un hôpital général à Douai ; — 4 déc., convocation des Etats. —F. 154, 15 janv. 1753, remboursement d'une charge de sergent à verge ; — 11 juin, projet de construction de casernes près la porte d'Equerchin ; — 30 d°, projet d'imposer les grains à brasser ; — 3 oct., convocation des Etats ; — 6 nov., nouveau greffier, son serment ; — 7 déc., nouveau portier consigne ; — 8 mars 1754, projet d'acquisition de l'hôtel de Versailles ; — 4 oct, convocation des Etats ; nomination du receveur de la ville ; — 31 juillet 1755, nomination d'un conseiller pensionnaire ; — 24 déc., enregistrement des hypothèques ; — 13 février 1756, renouvellement des droits d'octroi ; projet d'ordonnance relative aux hypothèques ; —29 oct., abonnement aux deux vingtièmes ; — 10 janv. 1757, convocation des Etats ; nouveau receveur ; — 22 d°, acquisition par la ville de l'office de bailli, (Cf. BB 45) ; projet d'aliénation du collége d'Anchin ; — 9 juillet, le premier échevin est chargé de remplir l'office de bailli ; — 24 août, députés nommés pour l'abonnement des vingtièmes ; — 9 oct., propositions pour cet abonnement ; —6 déc., convocation des Etats. — F. 188, 3 avril 1758, droit d'amortissement pour les terrains employés aux casernes d'Equerchin ; —19 déc., convocation des Etats ; —4 avril 1759, projet d'acquisition d'une maison sur la place d'armes pour alignement du côté de la Prévôté ; — 25 mai, ratification des actes de procédure contre les demoiselles de Melun, (affaire de la Prévôté) ; —9 août, le Conseil pense qu'il est utile d'avoir un tabellion ; — 18 déc., convocation des Etats. — F. 193, 5 janv. 1760, projet de continuer pour vingt ans les officiers permanents dans leurs charges ; — 12 janv., ce projet est approuvé ; — 28 mai, abonnement du sou pour livre sur le produit des octrois ; — 27 juin, nomination du concierge des hallettes ; — 28 nov., transaction avec le seigneur de Waziers concernant les plantis ; — 22 déc., convocation des Etats ; — 23 mars 1761, résolu d'arrenter le marais pour quarante ans afin d'offrir le don gratuit au roi ; — 3 mai, on ne fera pas de nouveau règlement sur l'alignement ; — 10 juin, on demande au roi d'aliéner le marais pour cinquante ans ; — 19 sept., chemins et plantis du Frais-Marais ; — 11 nov., survivance de l'office de porte bois, (Cf. BB 62) ; —26 déc, résolu d'offrir au roi une frégate ; —7 juillet 1762, on demande la remise de l'aide ordinaire et extraordinaire pour dix années ; procès aux échevins pour avoir laissé bâtir, sans homologation des plans par la cour de Parlement ; — 11 août, élargissement d'un chemin au Frais Marais ; — 12 nov., suppression de l'impôt des quinze et vingt ; convocation des Etats. — F. 215 24 janv. 1763, les échevins ne doivent être chauffés à l'hôtel de ville que quand ils y sont pour leurs fonctions ; projet de conserver le collége d'Anchin ; détail des fondations y existant ; — 29 août, nouveau conseiller pensionnaire ; — 14 déc.. députés aux Etats ; — 19 janv. 1764, nouveau greffier ; — 21 d°, 1 000 écus sont accordés à M. Hustin pour la manufacture d'étoffes de laine, copie de toutes les pièces relatives à cette affaire ; — 21 juillet, échange de terres avec Sin ; — 7 sept., arrentement d'un flégard au faubourg d'Equerchin ; députés aux Etats ; renonciation des officiers permanents à la prorogation de leurs charges ; — 22 oct., nouveau conseiller pensionnaire ; — 29 d°, nouveau procureur syndic ; - 7 déc., on renonce au procès contre St Amé au sujet de la dîme ; — 19 d°, transaction avec Sin pour l'échange de Marais ; — 20 d°, établissement d'un manége à la caserne de Marchiennes. — F. 243, 4 janv. 1765, nomination d'un égard aux vivres ; — 15 févr., mémoire pour l'établissement d'un pensionnat dans le collége d'Anchin ; — 21 sept., députés aux Etats ; — 2 oct., projet de réunir l'octroi des bières à celui des brais, mémoire sur l'adjudication des fermes, réponse de l'intendant ; — 17 déc., la ville se propose de contribuer aux frais du canal de la Lys à l'Aa et de St-Omer à Dunkerque ; — 24 déc., service funèbre du Dauphin. — F. 260, 20 janv. 1766, nomination d'un égard aux vivres et du porte-bois ; — 13 mars, arrentement d'un

terrain sur la route de Lille ; — 16 mai, projet d'aliéner le maréchon ; allocation annuelle de 600 flor. à un fabricant d'Arras pour s'établir à Douai ; — 11 juin, indemnité à l'abbaye de Vaucelles pour partie du jardin de son refuge englobée dans la caserne d'Equerchin ; — 21 juillet, projet d'arrentement du maréchon ; observations sur les muchetenpot (1) et les moyens de les abolir; —27 sept., convocation des Etats ; — 22 oct., les fermes seront mises en adjudication ; — 7 janv. 1767, état de situation des finances de la ville ; population 14,688 habitants.

BB. 11. (Registre.) — In fol. de 78 feuillets, papier ; rel. en parch.

1767-1789.—*Registre aux Consaux.*— F. 1, 9 avril 1767 députation à Paris pour la réduction du don gratuit et l'établissement de l'école d'artillerie ; — 15 juin, offre d'une portion de marais pour le polygone, aussi longtemps que celui-ci subsistera ; mémoires et correspondance à ce sujet ; — 7 nov., sergent à verge ; députés aux Etats ; — 5 déc., frais de jonction du canal de la Lys à l'Aa ; — 10 janv. 1768, agrandissement du collége public ; — 28 d°, le chef du Magistrat donne sa démission sur ce que sés fonctions sont incompatibles avec celles de conseiller honoraire au Parlement, opposition et mémoire du Conseil ; — 5 févr., nouveau procureur fiscal au baillage ; —28 d°, réponse du ministre qui accepte la démission du premier échevin sans vouloir s'occuper des motifs qui l'ont provoquée ; nouvel adjoint au commis des travaux ; — 4 juin, vente de différents biens, réduction des dépenses ; — 5 octobre, convocation des Etats ; — 22 décembre, résolu d'éclairer la ville avec des réverbères ; taxe pour l'enlèvement des boues ; — 23 janvier 1769, suppression des quatre compagnies bourgeoises, « vu leur inutilité, le dérangement de leurs finances et les dépenses qu'elles occasionnent à la ville » ; on demandera l'autorisation au roi de former une compagnie de pompiers ; — 12 avril, cotisation des échevins et officiers permanents pour l'éclairage public ; — 25 d°, établissement de la chaussée du pont de Douai ; — 24 oct., convocation des Etats. — F. 16, 21 janv. 1770, acquisition du rivage St-Vaast ; — 13 juin, lettre de l'évêque d'Arras sur les abus de la procession de la ville, résolu de n'y plus faire marcher Gayant ni la roue de fortune ; — 16 d°, mandement de l'évêque supprimant la procession pour cette année : résolu de la remplacer par une messe solennelle à St-Amé ; — 5 août, procès à l'occasion du droit de paisson dans le marais de Belleforière ; — 2 nov., convocation des Etats ; — 30 mai et 6 juin, mandement de l'évêque et ordre du roi portant suppression définitive de la procession de juin qui est transférée au premier dimanche après le 6 juillet, anniversaire de l'entrée des Français à Douai ; — 16 août, députation à Lille pour obtenir un tribunal souverain après l'exil du Parlement; — 17 oct., convocation des Etats.— F. 22, 5 avril 1772, projet d'établissement des frères de la doctrine chrétienne, rapport de commission ; — 5 nov., convocation des Etats ;—19 mars 1773, nouvel égard aux vivres ;— 13 juin, nomination de portiers consignes ;—15 juillet, droits nouveaux sur la marée ; — 4 nov., Etats provinciaux ; — 24 d°, nouveau procureur syndic ; — 26 juin 1774, portiers consignes ;—18 sept., députés aux Etats; —27 sept. 1775, convocation des Etats; —5 nov., portiers consignes ; — 31 janv. 1776, commission pour examiner un projet d'emprunt soumis aux Etats;—1 fév., instructions aux députés au sujet des octrois et de l'emprunt ; —8 fév., copie de la délibération des Etats ; — 12 mars, projet de canal de St-Venant à la Deûle ; —15 août, concierge de l'hôtel de ville ; — 18 sept., convocation des Etats ; —15 juin 1777, impôt pour subvenir aux frais de l'éclairage public ;—31 oct., députés aux Etats ;—6 fév. 1778, députation en cour pour solliciter la remise de l'aide pendant cinq ans ; — 15 oct., portiers consignes ; procureur syndic ; — 6 nov., Etats de Lille ; 15 déc., nomination de commis aux fournitures ; — 28 oct. 1779, portiers consignes ; — 11 nov., députés aux Etats. — F. 40, 13 janv. 1780, convention entre les magistrats de Dunkerque et de Douai pour l'exemption réciproque du droit d'issue ou d'écart ; même convention avec Tournay; — 30 avril, transaction au sujet du marais de Belleforière ;—7 oct., convocation des Etats ; nouveau concierge de l'hôtel de ville;—25 janv. 1781, nomination de sergents à verge ;—26 mars, portiers consignes;—27 juin, terrain rue Gamez cédé à l'arsenal ; — 22 juillet, démolition du quartier des trois rois ; — 30 août, nouveau greffier ; — 5 sept., abonnement au contrôle ; — 18 sept., collation de l'office de lieutenant-bailli ; — 28 oct., députés aux Etats ; — 12 nov., nomination de portiers consignes ; — 27 oct. 1782, députés aux Etats ;—26 janv. 1783, rachat des offices de jurés-priseurs ; — 9 juill., résolu de construire une salle de spectacle sur le terrain du séminaire de la foi, copie du traité avec l'entrepreneur ;—17 sept., Etats de Lille ; — 15 août 1784, nouveau portier consigne ; — 24 oct., convocation des Etats ; — 24 juillet

(1) Les *muchetenpot* (de mucher, cacher) étaient des débits clandestins où l'on allait acheter ou consommer de la bière en cachette. D'après le mémoire ci-dessus, la plupart de ces établissements étaient des repaires de prostitution. Dangereux au point de vue des mœurs, les muchetenpot étaient en même temps très onéreux à la ville par la fraude continuelle des droits cabaretiers.

1785, nouveau commis aux travaux ; — 23 oct., convocation des Etats.— F. 57, 2 fév. 1786, cession au roi des terrains et des bâtiments de l'arsenal ; — 12 mars, terrain rue des Wetz cédé à l'abbaye des Prés ; — 10 sept., portier consigne ;—12 nov. députés aux Etats ; 22 avril 1787, portiers consignes ; - 11 nov., convocation des Etats ; — 30 mai 1788, protestation et mémoire contre les édits relatifs au Parlement (1);—23 juin, nomination de sergents à verge ; transaction avec le Sgr de Wagnonville au sujet du marais de la Motte-Julienne ; — 5 oct., sergent à verge ; — 23 nov., lettre du magistrat de Cambrai au sujet de la représentation du Tiers aux prochains Etats généraux, on députe à Lille pour s'entendre avec les échevins de cette ville ; — 26 nov., rapport des députés : on répond à Cambrai que le régime des provinces Wallones n'étant pas le même que celui du Cambrésis, on ne peut agir de concert pour la représentation du Tiers ; — 6 févr. 1789, sergents à verge ; — 6 mars, Etats provinciaux ; —7 mai, achat de blé, mesures pour prévenir la disette ; — 3 juin, achat de grains, approvisionnements ;—24 juillet, création d'une milice bourgeoise, personnel des officiers et soldats des huit compagnies.

II. *Registres aux Mémoires.*

BB 12. (Registre.)—In-fol. de 235 feuillets, papier; rel. en parch.

1491-1520. — *Registre aux Mémoires* (2). — F. 1, nov. 1491, procès contre le seigneur de Raches au sujet des droits et des revenus de cette terre ; procès entre l'abbaye de Marchiennes et les bateliers pour lesquels la ville prend fait et cause ; accord entre les échevins et le chapitre de St-Amé au sujet des maisons de la massue et de la rouge oie dites de la choque godde ; serment des égards chargés de la surveillance de ces maisons ; appel aux assises du gouverneur d'un jugement des échevins de Douai.— F. 14, transcription d'un édit de Maximilien sur le fait des monnaies ; copie de divers appels à la Gouvernance ; procès entre MM. de Fiennes et de Forest pourvus tous deux de l'office de capitaine ; copie d'un mandement de Charles VIII, roi de France, exemptant de tailles en Artois, les bourgeois, manants et bonnes maisons de Douai ; copie d'un mandement de Maximilien portant exemption de maltôte pour le receveur du Domaine ; copie de divers appels à la Gouvernance.—F. 31, mars 1497, visite des remparts et des crêtes de fossés par les échevins et six hommes, injonctions aux riverains ; acte de procédure contre le chapitre de St Amé au sujet de la juridiction et des dîmes ; ban publié, «présent eschevins en cryant le fourfaict de l'eschevenaige », sur la sonnerie de la bancloque « que on sonnera le jour de la récréation de la Loy et pareillement à chascune fois que l'on fera justice criminelle au jugement d'eschevins dont mort s'ensieuvra ».— F 38, bans à plusieurs dates sur le fait de la garance ; mandement de Maximilien pour l'arrestation de Thomas de le Pappoire, maître des requêtes ; procédures diverses parmi lesquelles « une appellation des facteurs des Lombards tenant table de pretz » ; — août 1502, expédition armée à l'Escarpelle pour « fauquier et abattre l'erbe croissant sur la bassière ».— F. 53, procès contre Jehan de Haussy, bailli de la ville qui est emprisonné par les échevins ; procès contre St-Pierre pour juridiction ; procès contre l'officialité d'Arras à l'occasion des priviléges de cléricature.— F. 74, 27 avril 1504, requête à l'archiduc par les bourgeois et manants de Douai, « fiebvez et arrière fiebvez », pour obtenir l'exemption du service militaire, attendu qu'ils doivent rester pour la défense de la place : on répond que « mon dict Sgr les pourverra comme il appartiendra »; prêt de 2000 écus demandé par le roi (Philippe d'Autriche) et consenti par la communauté au moyen de rentes héritières achetées par les bonnes maisons et divers particuliers ; procès « d'un escollier de Paris contre un bourgeois de la ville pour raison de biens et certains droits que le dit estudiant maintenait icelluy part luy detenir » ; reconstruction du moulin Taquet appartenant à St-Amé ; curage des canaux ; requête des tanneurs au sujet de leurs statuts et priviléges ; robe accordée au bailli contre des lettres de non préjudice ; révocation d'un

(1) L'un de ces édits érigeait la gouvernance de Douai en grand bailliage, l'autre portait réduction d'offices dans la cour de Parlement qui ne devait être composée que d'une grande chambre et d'une chambre tournelle et d'enquête, la troisième restant supprimée.

(2) Les *Registres aux Mémoires* servaient à inscrire les faits notables et dignes de mémoire concernant la ville et l'échevinage de Douai. Le premier est intitulé : « Registre aux explois et causes de et contre la ville de Douay fait par Andrieu de Vendeville, procureur général d'icelle ». Mais au fº 31 on lit cet autre titre : « Registre à mémoires des affaires qui journellement surviennent pour la ville de Douay, comenchiet par Andrieu de Vendeville procureur général de la dicte ville le 16e jour de mars l'an 1497 ». Les registres suivants n'ont pas de titre; tous contiennent des résolutions du Magistrat en exercice, des faits et événements divers, des copies de pièces importantes, etc. L'abondance et la variété des matières contenues dans les registres aux mémoires ne nous permettent pas d'en faire une analyse complète comme celle des registres aux consaulx, laquelle serait d'ailleurs beaucoup moins intéressante et donnerait à notre travail des dimensions exagérées. Nous nous contenterons d'indiquer ce qu'ils renferment de plus saillant.

sergent à verge; concession d'un flégard moyennant une rente; prisonnier condamné à mort pour homicide, réclamé comme clerc par l'officialité d'Arras et depuis pendu à Lens; nouveau concierge de la halle par résignation d'office — F. 85, novembre 1505, un prêtre, chapelain de St Pierre, atteint de la lèpre, est admis, quoiqu'exempt de Loy, dans la bonne maison de S. Ladre, « à condition de soy régler en ladite bonne maison selon les autres séculiers »; le lieutenant de la gouvernance rend un prisonnier qu'il avait fait sans permission des échevins; affaire d'un brasseur qui avait « ravy une femme mariée et le mené couchier aux estuves contre le gré et volunté d'icelle », intervention de l'official; aide accordée au Roi par les Etats de Lille; concession d'un flégard aux FF. Prècheurs. — F. 90, « le 26 de may 1506 entre trois et quattre heures après disner, frère Rache Turquet, gardien des frères mineurs en Douay, se désespéra et d'ung couteau qu'il tenoit en senestre le boutta en sa gorge, tellement que du dit cop fut trouvé mort par terre tout ensanglanté »: enquête des échevins, visite du corps par des chirurgiens sermentés, « lesquelz dirent qu'il leur sembloit avoir esté murdry (assassiné) »; mesures de sûreté contre les FF. Mineurs qui sont tenus prisonniers; démarche des Franciscains réformés de Ste Colette, on voudrait les substituer aux anciens religieux qui se refusent à partir et qu'on ne veut chasser de force, crainte des censures ecclésiastiques; un vicaire de St-Pierre surpris armé d'une épée est remis à l'official; affaire de mœurs, le coupable est brûlé; autres affaires du même genre; arrivée du général des Franciscains pour réduire les Frères de Douai et les envoyer « en couvents réformez de belle et houneste vye »; relation des funérailles de l'archiduc Philippe, roi d'Espagne; modifications apportées par le souverain à l'élection des échevins (Cf. AA 29). — F. 101, « Pour les grandes et déraisonnables exactions et rongeries des Lombarts » on leur défend de tenir tables de prêt; un bourgeois qui avait couvert sa maison en paille, sans l'assentiment du procureur de la ville, s'engage à la couvrir en tuiles dans dix ans; — 15 mai 1507, joyeuse entrée de Marguerite d'Autriche; brasserie concédée à l'abbaye des Prés sous promesse de ne pas en abuser; — « le 26 oct. 1507 fut institué de nouvel par loy pour le bien de justice et reffraindre les corraiges de plusieurs jones gens ostinés et incorrigibles qui sont de présent en la ville, noiseux, remoreux, yvrongnes, jureurs et maugréeurs du nom de Dieu ung tounel de bois pour par celluy trouvé cappable ou de condition prédicte le porter avant la ville » etc; ordonnance des échevins sur le guet, trois chanoines de chacun des chapitres devront tous les jours en faire partie jusqu'à minuit (1); un condamné est pendu malgré son appel, attendu qu'en Flandre on n'appelle pas en matière criminelle; affaires de mœurs, punition des coupables; Etats de Lille, vote de l'aide; plainte en la Gouvernance contre l'abbé de Marchiennes qui refusait de rendre les cygnes de la ville, saisis par ses gens sur la rivière, sous prétexte qu'ils n'étaient pas marqués; enquête sur le cadavre d'un homme tombé du clocher St-Pierre, on reconnaît que c'est par accident et on permet de l'enterrer « avec les sollempnitez en tels cas requis »; copie de lettres patentes de Maximilien en faveur du bailli Jean de Haussy. — F. 126, 22 sept. 1508, M. de Luxembourg meurt à Bruxelles, son corps transporté à Douai est inhumé dans l'église des FF. Prêcheurs, récit détaillé et ordre des funérailles; procès de juridiction contre le bailli; publication de la paix; procès de bigamie intenté à « Jehan Marlart, paintre, valet de chambre de Madame de Savoye », l'affaire est évoquée par l'officialité d'Arras; copie des lettres de fondation de l'hôpital Notre Dame, rue au cherf — F. 144, mai 1509, « par ce qu'il n'y avoit lors nulles estuves à hommes en ceste ville », on achète les maisons du Forthuys pour les approprier à cet usage et on les baille « à louaige pour y avoir, sy bon sembloit, filles de joyeuses vyes affin de éviter plus grant inconvenyent aux jones gens en la ville dont avoit beaucop »; ordonnance de M. de Fiennes entre le bailli et les échevins; réfection de ponts et chemins; lettres des échevins permettant la construction d'un moulin à garance; copie d'un mandement de l'empereur sur la fabrication de la bière: considérant « les homicides, blasphèmes et aultres maléfices qui se commettent journellement, principalement après boire à cause des keutes et fortes cervoises que l'on y brasse (à Douai) et aussy par ce qu'ès dites keutes et cervoises les brasseurs mestent certaines herbes, pouldres et aultres mixtions qui entestent et troublent l'entendement des gens », il est défendu aux brasseurs de s'écarter des anciens usages, etc; les jaugeurs de foin chargés de sonner « la bancloque » pour la procession de la ville; droit de franquet dû aux hospitalières de Douay vieux (Douayeul) sur la brasserie des Sarrazins. — F. 166, 7 avril 1510, Robert du Hem élu premier échevin, refuse au moment de son installation d'accepter cette charge, « offrans de payer l'amende et d'estre pugny », on procède à une nouvelle élection; lettres d'arrentement des « petites eschoppes sur le pont à le laigne » (du marché au poisson); les Frères Mineurs sont autorisés à brasser deux

(1) A minuit, tous les chanoines et chapelains devaient se trouver au chœur pour le chant des matines, comme le constatent nos registres en plusieurs endroits.



cents tonneaux sans payer les droits ; un frère prêcheur atteint de la lèpre, n'étant trouvé fils de bourgeois natif, n'est pas admis à la maison St-Ladre, on le reçoit à celle de Garbignies.—F. 180, 4 févr. 1513, annonce à la Bretèque « des assisses publiques de la Gouvernance » ; nouveau moulin à garance érigé place du neuf pont ; un chapelain de St-Pierre se jette dans un puits et s'y noie, il est néanmoins inhumé dans l'église, « par grâce de l'official » ; — 22 mai 1515, un assassin banni de la ville « sur la teste à tranchier », s'avise d'y rentrer : il est saisi par le lieutenant de la Gouvernance qui veut le faire exécuter, mais les échevins le réclament en vertu des priviléges et le font décapiter le même jour ; règlement en faveur des bateliers contre les marchands de grain ; — 25 nov. 1516, chapitre général des Frères Mineurs au sujet du tiers ordre, détail des fêtes et cérémonies ; transaction entre le chapitre de St-Amé et les échevins au sujet des dîmes. — F. 207, 25 mai 1516, joyeuse entrée du roi Charles Quint, formules des serments échangés par le souverain et les bourgeois ; sentence au profit des marchands de blé contre les bateliers; procès contre l'officialité d'Arras au sujet « de deux compaignons qui avoient battu ung homme d'église » et s'étaient réfugiés à Notre-Dame, les échevins les firent néanmoins saisir et enchaîner, mais l'officialité maintint l'immunité du lieu saint, d'où citation, appel, etc.; le Roi ayant obtenu du S. Siége des indulgences en forme de jubilé pour la réfection des digues de la Hollande, les bailli et échevins les proclament à son de cloche au parvis de la halle, le jubilé est solennellement célébré à St-Pierre le dimanche 14 mars 1517 par une procession générale des chapitres et paroisses ; un sergent de la Gouvernance est emprisonné pour avoir arrêté un homme sans intervention d'échevin.— F. 220, transaction entre les échevins et le chapitre de St-Pierre au sujet des dîmes et de la juridiction ; autorisation aux FF. Mineurs de mettre un tronc à leur porte pour les travaux du couvent ; règlement sur le commerce de bois ; attendu la cherté des grains, on permet aux brasseurs d'élever un peu le prix du hacquebart ; élection du connétable des arbalétriers ; arrivée à Douai du général des FF. Mineurs, cérémonial de sa réception le 16 juillet 1520 ; aide extraordinaire au Roi pour ses voyages ; chapitre général des FF. Prêcheurs de la province de Germanie inférieure ; procédures diverses.

BB. 13.—(Registre.) In-fol. de 391 feuillets, papier ; rel. parch.

1575-1605 (1).—*Registre aux Mémoires.* — F. 3, 12 déc. 1575, choix d'un concierge pour la maison d'orphelins nouvellement bâtie sur l'emplacement de la vieille tour ; office de porteur spécial des gens morts de la peste ; gratification de 24 flor. au professeur Cheyneius pour dédicace d'un ouvrage de géographie (2) ; 160 L. sont accordées aux religieuses de St-Thomas pour une nouvelle infirmerie ; — 2 avril 1576, autorisation de bâtir au dessus de la rivière moyennant une redevance ; collation de divers offices d'égard, etc.; formule du serment du clerc des greffiers.—F. 11, 3 juillet 1576, plainte contre les suppôts de l'Université pour avoir fait la levée d'un cadavre ; nouvel officier des hautes œuvres ; Nicolas de le Barre, hugier (menuisier), s'engage, moyennant 30 livres, à poser le retable du maître autel des FF Mineurs ; salaire des porteurs de charbon de terre ; copie des lettres de commission du gouverneur général des Pays-Bas ; enquête au sujet d'une mort accidentelle, le cadavre est mis en terre sainte ; création de rente par la ville, noms des preneurs ; nouvel officier des hautes œuvres, son serment.—F. 23, 18 mars 1578, renouvellement d'échevinage hors le temps ordinaire à cause des troubles ; lettres des échevins désavouant une requête présentée à S. A. « sous le nom de bourgeois, manans et habitans de ceste ville » ; copie des lettres de Philippe II nommant le sgr de Willerval gouverneur de la province ; copie d'un laissez-passer pour un bateau de charbon ; formule du serment imposé aux non-bourgeois après la réconciliation ; confesseur des pestiférés ; lettres du Roi concernant la translation du conseil de Flandre de Gand à Douai ; collation d'offices de la draperie, du cuir tanné, etc.—F. 38, 6 avril 1580, « entre six heures et sept heures du soir est advenu en la ville de Douay, un grand et espouvantable tremblement de terre ayant causé cheute de pierres d'aulcunes maisons de la dicte ville et ne dura ledit tremblement guères de temps» ; copie d'une lettre du duc de Parme annonçant son départ de Namur ; copie de passeports pour le transport des denrées ; cloche des échevins, heure de la messe ; défaite et prise du sr de La Noue ; réfugiés admis à résidence après avoir prouvé leur catholicité ; serment des

(1) Il existe malheureusement de temps immémorial une lacune de 1520 à 1575 dans la série des registres aux Mémoires. Elle est mentionnée sur tous les inventaires antérieurs des archives.

(2) Jac. Cheyneii ab Arnage de geographiâ libri duo. *Duaci, è typ. Lud. de Winde.* In-12. 1576, Bibl. de Douai. C. 249.

égards ; proclamation du capitaine général aux gens de guerre pour leur défendre « très expressément de piller, rançonner, ni oppresser » ; adjudication pour neuf ans de l'office du poisson.—F. 55, 5 juill. 1580, réorganisation de la garde bourgeoise en quinze compagnies par quartiers et par rues, ordres de service, lieux de réunion ; lettres du prince de Parme promettant du secours contre les Français ; office des huit hommes de la draperie ; création de rente ; lettre du prince de Parme prenant sous sa protection différents villages et ordonnant à ses troupes de les affranchir « de touttes foulles, tortz, invasions, mengeries et exactions » ; les religieuses du tiers ordre de S. François, chassées de Weruick par les hérétiques, sont admises à desservir l'hôpital St-Julien ; lettre du prince de Parme relative aux bannis.— F. 70, 28 févr. 1581, Jean Rubus, prévôt de St-Pierre consent à hypothéquer ses biens pour payer ses dettes ; création de rentes ; le lieutenant de la Gouvernance demande aux échevins permission de faire pendre un malfaiteur ; sentence contre deux suppôts de l'Université qui avaient vendu « des souliers et brousquins » ; un charpentier et sa femme réfugiés de Thun-l'Evêque s'engagent à élever deux enfants orphelins de ce village moyennant vingt-deux flor. par an pour l'un et seize pour l'autre ; un échevin du Franc de Bruges est admis à résidence ; formule du serment imposé aux réfugiés ; lettres du roi Philippe II accordant exemption d'impôts aux Mineurs Observantins et aux Clarisses ; « discours proposé » par l'empereur Rodolphe à la diète d'Augsbourg en 1582 ; nouveau receveur de la bonne maison St-Ladre ; la peste sévit dans les prisons de la ville, mesures de précaution.— F. 95, 5 août 1583, pose de la première pierre de l'église des Jésuites par l'abbé d'Anchin, la seconde est placée par Eustache d'Aoust, premier échevin ; guet au clocher St-Albin et autres endroits ; permission de voûter la rivière moyennant une rente annuelle ; le conseil de Flandre réfugié à Douai fait demander aux échevins permission de procéder à une exécution ; nouveaux receveurs de bonnes maisons; étudiant trouvé noyé : enquête, on le met en terre sainte ; liste des bannis admis à rentrer en ville ; bouchers condamnés pour tromperie sur la qualité de la viande ; taux de la solde d'une compagnie de gens de pied ; restitution de rançons.—F. 111, 26 mai 1585, lettre du prince de Parme relatant les succès de l'armée espagnole ; lettres des échevins concernant les offices de porteurs de charbon et de charretiers de rivage ; bourses d'étudiants accordées par les échevins à des religieux de S. François et de S. Dominique, construction du moulin des tanneurs ; procession solennelle prescrite par le duc de Parme à cause des calamités publiques ; serment en latin des gradués de l'Université ; difficultés avec l'Université au sujet de sa cave privilégiée.—F. 137, 14 avril 1587, « Balthazar Dumortier, jeune fils à marier,...... fort suspecté d'hérésie, a esté congié et renvoyé hors ceste ville » ; nouveau maître des hautes et basses œuvres ; le messager des marchands de la ville est autorisé «à porter l'émail armoié au dehors d'icelle et non dedans » ; choix d'un collecteur d'impôts ; exemption de maltôte au colonel d'un régiment italien ; collation d'une bourse au collége de Marchiennes; description d'un veau phénoménal « dont la peau embaumée et recousue a esté apportée en halle et monstrée en ceste ville » ; enregistrement des lettres de grâce et réconciliation accordées par le Roi au s[r] d'Estraielles ; élection de superintendants ; égards des crassiers, merciers et apothicaires ; nouveau bailli de St-Albin agréé par le Magistrat; annulation d'une saisie faite pendant la foire de St-Rémy ; admission et serment d'un marqueur de draps et sayes au moyen d'un scel de plomb ; indemnité de logement à un maître d'école ; saisie de bière brassée chez les Dominicains.— F. 156, 2 mai 1590, un homme emprisonné « pour raison de foulles et bleschures » est mis en liberté provisoire sous caution ; règlement pour les tripiers de velours, leurs étoffes seront plombées d'un scel à l'effigie de St-Maurand ; création de l'hôpital des orphelines dans la maison du blanc lévrier précédemment à usage d'écoles dominicales ; offices de la basse perche des drapiers ; paiement des soldats de Lécluse ; nouveau receveur de la table du St-Esprit de St Pierre; Eustache d'Aoust s[gr] de Jumelles renonce pour l'avenir aux charges et honneurs de l'échevinage ; remontrances du procureur général contre les agissements de l'official d'Arras contraires aux priviléges de la ville ; suicide d'un étudiant, on l'attribue à un accès de frénésie.—F. 174, 2 oct. 1591, lors de la foire qui se tenait dans les halles on étalait jusque dans la chapelle échevinale : on prescrit au concierge d'enlever les images qui y sont exposées avec défense « de ne plus accommoder ny louer ladite chapelle pour y estaller marchandises à vendre » ; convention pour le nettoiement de quelques rues ; refus d'admettre à la bourgeoisie les suppôts de l'Université à moins qu'ils ne renoncent à leurs priviléges ; curieux procès en attribution d'enfant, pension alimentaire imposée par les échevins au père du séducteur « qui doibt respondre de la pudicité de sa servante».—F. 180, 8 janv. 1592, lettre du duc de Parme annonçant son voyage en France pour aller au secours des catholiques ; transaction entre les échevins et le capitaine de Lécluse au sujet du paiement des soldats ; énumération des mesures de capacité apportées et vérifiées par les égards ; attribution des quatre clefs du cof-

fre au Martinet; répartition des compagnies bourgeoises; information sur le cadavre d'un enfant noyé; changements faits en halle « par Messieurs affin d'estre plus secretz en leur conclave »; règlement sur le guet et garde : défendu, entre autres choses, « de jurer et blasphémer estans de garde », de tirer « coups de harquebouses, de non vendre, engager, jouer les armes ou parties d'icelles ».—F. 201, 30 oct. 1592, affaire de Jacques Commelin, salinier, à l'occasion du mesurage et du portage du sel; copie des lettres de créance du comte de Fuentès, gouverneur général; prières solennelles ordonnées par le Roi « pour convertir les ennemys de l'Eglise et rompre les forces du Turcq »; le collége anglais de Reims demande à s'établir à Douai; lettres de rémission et de grâce accordées par Philippe II à un ancien notaire et échevin, « qui par fragilité et instigation du malin esprit, se seroit si avant oublié que d'avoir y a quatorze à quinze ans changé de datte certain transport », etc.; exemption de maltôtes accordée au collége de Marchiennes; siége et prise de Tournay, points et articles accordés aux habitants par le prince de Parme; autorisation demandée au Magistrat par le conseil de Flandre de procéder à une exécution criminelle; permission de voûter la rivière près la croix aux poulets, moyennant une rente annuelle; la justice de Sin-le-Noble fait arrêter à Douai une femme de ce village accusée de vol et de sorcellerie; requête des échevins de Lens à l'effet de lever un impôt sur les grains de passage; copie de plusieurs règlements relatifs à la draperie, dates et localités diverses.—F. 237, mai 1590, copie d'une requête des administrateurs des écoles gratuites pour obtenir la jouissance d'une maison confisquée sur les rebelles; accord entre les cordonniers et les savetiers; arrêt du conseil privé contre les chapitres de St-Pierre et de St-Amé au sujet de leur cave au vin; l'officier des hautes œuvres demande qu'on lui remette tous les bijoux de deux condamnés à mort exécutés par lui, les échevins ordonnent « qu'il se contentera de ce qu'avoient les exécutés lorsqu'il a mis les mains sur eux, comme aussi lui ordonnent se faire quitte de la garse qu'il entretient et reprenne sa femme »; différend entre le fermier des étalages et le concierge des halles; lettres de grâce à un bourgeois condamné pour fait d'usure; question du chef-d'œuvre des tonneliers; protestation des six hommes contre des travaux faits en halle par les échevins, ceux-ci décident qu'il sera passé outre et « que lesdits ouvrages seront achevés »; ordonnance relative à la navigation; enquête sur le corps d'un étudiant tué par accident d'un coup de pistolet; conflit avec l'Université au sujet d'un étudiant ramassé le soir par la garde.—F. 259, mars 1593, lettres de l'auditeur des comptes de la ville, « infortuné d'une goutte sciatique », au sujet de l'examen de ces comptes; lettres d'Anne de Croy, marquise de Renty, sur le différend entre Douay et Condé à propos de la navigation; renvoi des chariots requis pour la guerre; attestation latine donnée par les échevins sur la piété, les bonnes mœurs, la science et le dévouement des PP. Jésuites de Douai; sur les plaintes de l'Université contre « les insolences d'une grande partie des estudians », le Roi engage les échevins à prêter main-forte pour maintenir l'autorité du recteur et des professeurs; service des arbalétriers et archers; sommation à un facteur des marchands de grains, « fugitif et latitant, ayant emporté grande somme de deniers », d'avoir à se représenter sous peine de châtiment; étudiant, chanoine de Seclin, trouvé noyé hors la porte Morel.—F. 274, 1 août 1594, marché pour la fourniture d'un chariot de guerre à quatre chevaux; pension alimentaire à un enfant naturel; le messager de l'Université est condamné à la prison et à l'amende, « pour s'estre absenté de garde et pour paroles vilaines et exécrables »; sentence entre un orfèvre d'Arras et un orfèvre de Douai; étudiant trouvé pendu dans la maison du procureur du roi de la Gouvernance; permission à un brasseur de hacquebart de brasser aussi de la forte bière; legs d'Eustache d'Aoust en faveur de la chapelle échevinale, le Magistrat l'applique à une belle chasuble portant les armoiries du défunt; les échevins s'attribuent, selon l'ancien usage, l'élection des professeurs de l'Université; on donne aux FF. Prêcheurs, à condition de la rendre si elle était réclamée, une cloche provenant de pillage et reprise à des soldats; curage de la rivière.—F. 293, 7 mars 1596, ordonnance des échevins sur le fait de la brasserie; création de rente au denier seize; nouveau surintendant des écoles dominicales; nomination et traitement d'un confesseur et d'un médecin des pestiférés; sentence du lieutenant de la Gouvernance sur des bruits diffamatoires contre Jean Aparisis, ancien échevin; copie de lettres et de pièces relatives au commerce des grains; le confesseur des pestiférés est nommé chapelain de la halle; progrès de la maladie contagieuse, convention avec Cornil du Gardin, chirurgien : on lui donne une maison et 150 flor. de bienvenue, plus trente patars par jour tant que durera l'épidémie; lettres du roi Philippe II en faveur de la confrérie des canonniers de Ste-Barbe érigée en 1452.— F. 319, 29 janv. 1598, 200 flor. à un blanchisseur de toiles de Cambrai qui était venu s'établir à Douai; malversations du receveur de la table du St-Esprit, il est suspendu de sa charge; indication des fêtes chômées en ville; exemptions accordées aux archers de serment; comptes de la dot de l'Université rendus par le proviseur devant éche-

vins; exemption aux archers de plaisance; prix des vins de différents crûs chez les taverniers. — F. 337, 1 mars 1600, exemptions aux confrères de l'escrime et aux arbalétriers; droits, gages et serment du messager de la ville; création de rentes; frais de sonnerie de la cloche des portes et de la cloche des ouvriers; sentence des échevins au profit des cuisiniers contre une veuve Caudron, « qui s'ingérait de faire tartes et pâtés », sans être du métier; nouvelle école des pauvres établie sur la paroisse St-Albin; accord avec l'Université et les chapitres touchant les impôts; présentation du prévôt de St-Albin au Magistrat qui l'agrée; lettres des archiducs Albert et Isabelle en faveur des arbalétriers de serment; plaintes des meuniers sur la manœuvre des eaux, faite pour « la seule commodité des basteliers et marchands de grains qui font trop excessivement charger leurs basteaux »; reconnaissance d'un enfant naturel, exposé à sa porte, par messire Ponthus de Divion, chevalier, s[r] de Chantereine; on trouve incompatible l'état de teinturier avec les fonctions d'égard de la draperie. — F. 359, 9 sept. 1603, requête des mulquiniers et décision des échevins concernant la maîtrise du métier; remise des droits seigneuriaux de la ville accordée sur leur requête aux proviseurs du séminaire des bons pasteurs; serment du moine de Cîteaux établi par ses supérieurs à l'abbaye des Prés; sentence des échevins autorisant les graissiers à vendre du poisson salé; règlement pour la maison des chartriers; la remise des brasseurs à leurs débitants ne pourra excéder quatre tonneaux au cent, ils feront serment ainsi que leurs femmes de ne pas en donner davantage; transaction entre la ville et le s[r] de Raes au sujet du terrain de la Basse-cour sur lequel est bâti le collége du roi; augmentation des droits de robe accordée aux échevins, sur leur requête, par la chambre des comptes. — F. 374, 15 déc. 1603, règlement pour les sergents à verge; enregistrement d'obligations d'argent contractées par les marchands de soie et grossiers pour les besoins du métier; permis d'exécution criminelle accordé au lieutenant de la Gouvernance; exemption d'impôt du vin accordée aux FF. Mineurs; lettres d'Albert et d'Isabelle en faveur des arbalétriers du grand serment; nomination d'un médecin pensionnaire aux gages de vingt livres de gros par an, il devra visiter chaque jour l'hôpital et « donner *recipe* (1) et régime de vivre aux pauvres malades hors dudit hospital quand on luy apportera billet des ministres de leur quartier avec leur estat et urine »; convention avec le baillage de Lens au sujet de Wagnonville; réception d'un nouvel officier des hautes et basses œuvres; mairie foraine accordée aux charpentiers pour la réfection et entretien de leur chapelle dédiée à S Jean; répartition de l'aide sur les dix-sept provinces des Pays Bas, contingent proportionnel de Douai dans la part afférente aux châtellenies de Lille, Douai et Orchies.

(1) Premier mot des ordonnances médicales mis ici pour l'ordonnance elle-même.

BB. 14. (Registre.) — In-fol. de 347 feuillets, papier; rel. parch.

1606-1644. — *Registre aux Mémoires.* — F. 1, 25 janv. 1606, les ayant-droit des fondateurs de la chapelle Ste-Catherine consentent à ce que les échevins en nomment les administrateurs; accord entre les wiesiers (fripiers) et les lingers; permission à un brasseur de faire toute sorte de bières, création de rentes héritières; établissement de la chapelle des prisons, permission en latin de Jean Richardot, évêque d'Arras; renonciation d'une femme aux biens et dettes de son mari disparu; lettres des Archiducs relatives au boni des tables de prêt; condamnation d'un tripier de velours « pour faulte de six fils sur l'une de ses estilles, au déshonneur de la ville et préjudice du mestier »; différend entre les orfèvres et les étainiers; ordre aux meuniers de rompre les glaces de la rivière. — F. 15, 25 juin 1608, Pierre Borremans, libraire, est reçu bourgeois à condition de renoncer aux priviléges de l'Université; fondation de bourses dans les trois colléges d'Anchin, de Marchiennes et du roi; ordonnance des échevins concernant la draperie; le Magistrat consent à la création de deux francs-marchés à Oisy; érection de l'hôpital Salé; taxe du bois à brûler; constitutions de rentes; un proviseur de la dot de l'Université est révoqué et remplacé par les échevins; en l'absence du bailli, son lieutenant prétend recevoir le serment des échevins qui se refusent à cette nouveauté; quatre manants « ayant fait leurs ordures et nécessité soubz la voulsure de la porte d'Oscre » et injurié les passants qui le leur reprochaient sont condamnés, après avoir tenu prison, à faire amende honorable devant ladite porte, « lieu qui doibt estre privilégié » et à payer chacun en deux fois dix L. d'amende. — F. 31, 16 déc. 1609, « afin que les pauvres enffants soient mieux instruictz, est ordonné aux ministres de la bourse commune qu'ils ne donnent aucune aumosne par sayes, draps ny souliers aux ditz enffans ny à leurs pères et mères qu'ils ne fassent apparoir par certificatz pertinents qu'ils vont à l'école et au catéchisme »; dans l'intérêt de l'approvisionnement du marché aux poissons, des primes sont accordées aux chasse-marée les plus diligents; suppôt de l'Université reçu à bourgeoisie sous certaines conditions; permission de cuire et de vendre de la chaux; il est accordé à un marchand de vin « deux

pièces vin de Bordeau tainct, pour conservation d'autres vins pailletz » ; exemption d'impôts au collége des Irlandais ; intervention de la ville dans le procès de Cambrai pour son étaple de vin.— F. 43, 11 avril 1611, défense aux brasseurs de brasser plus d'une sorte de bière ; formule du serment relatif aux monnaies ; fondation de bourses par M. de Courrières ; mesures concernant le médecin et l'apothicaire des pauvres ; un Irlandais et un Anglais sont bannis de la ville pour vagabondage ; les échevins feront garde en personne à moins d'empêchement constaté ; le Magistrat appuie la demande des sayetteurs à LL. AA. de pouvoir teindre et vendre leurs marchandises à Lille ; ordonnance des échevins relative aux drapiers, grossiers et lingers ; défense, sur la requête des orfèvres, de vendre des objets de cuivre et d'étain dorés et argentés ; jugement entre les cordonniers et les savetiers ; nomination d'un *pourchasseur* (quêteur-juré) des prisonniers ; arrestation à à Cambrai d'un bourgeois de Douai pour non-paiement d'une rente dûe par la communauté de cette ville : à la prière des échevins un bourgeois de Cambrai se porte caution pour Douai et fait élargir le prisonnier ; brasserie accordée aux Bénédictins réformés.— F. 67, 22 mars 1613, avocat pensionnaire de la ville au grand conseil de Malines ; réception des Clarisses venant de St-Omer ; on leur présente douze canes de vin ; nouvelle cave au vin pour les privilégiés ; augmentation du prix de la bière dite Hacquebart ; procès de juridiction contre St-Pierre ; Balthazar Bellère, imprimeur de l'Université, s'établit rue des Ecoles ; collation d'un cantuaire de la chapelle échevinale ; vérification des mesures au grain ; renonciation des capucins, « obstant leurs règles et constitutions », à une rente qui leur était léguée ; le curé et les marguilliers de St-Pierre ayant quêté dans la paroisse sans autorisation des échevins, ceux-ci font saisir le produit de la quête, qu'ils rendent néanmoins plus tard, par faveur ; création de rentes au denier vingt. — F. 100, 29 mai 1615, permission accordée, après enquête, d'approfondir une bove ou cave et de l'étendre jusques sous la rue ; publication à son de trompe pour l'homologation des coutumes ; autorisation d'ériger un tordoir à Corbehem ; confiscation de poudres et d'arquebuses saisies « sur aulcun franchois », en vertu des placcarts ; augmentation du nombre des crieurs de nuit ; exemption du droit de chaussée accordé aux Dames de Flines sur le vu de leurs titres ; constitutions de rentes ; copie de lettres de l'archiduc Albert conférant le titre de chevalier à Sébastien Hannedouche.— F. 122, 15 juillet 1617, nouvelle invasion de la peste ; mesures de précautions, dévouement des Jésuites ; convention avec un chirurgien de Cambrai nommé médecin des pestiférés ; sur la requête des voisins, la chapelle de N.-D. des Wetz est murée à cause de l'encombrement des malades qui venaient y entendre la messe ; défense à toutes personnes « exceptez docteurs et chirurgiens », de s'entremettre de la cure des pestiférés ; mise en ferme et arrentement d'impôts ; suppression des frais de bouche après l'audition de certains comptes ; ordonnance concernant les brasseurs ; ordonnance pour la bourse commune des pauvres ; mesures concernant la table de prêt ; contenance des pièces de vin ; lettres testimoniales de satisfaction accordées aux PP. Jésuites, on leur prête le globe terrestre de l'hôtel de ville ; un tanneur ne peut faire venir d'écorces pour lui seul, tout arrivage doit être réparti entre tous les suppôts du métier ; un particulier s'étant établi en ville sans permission du Magistrat, est renvoyé avec sa famille, « à peine de correction arbitraire s'il n'y acquiesce en dedans trois jours ». — F. 147, 21 février 1620, « Bon Férou, maistre paintre » s'oblige d'achever le retable d'autel qu'il avait entrepris pour l'église de Farbus ; « du 12 may, ont esté escriptes lettres au solliciteur Mesmaker à Bruxelles contenant qu'on aurait reçeu de luy aulcunes gazettes contenant nouvelles de divers lieux et qu'on le prioit de continuer moyennant vingt florins par an offerts, par charge de messieurs, par monsieur Broide conseiller, qui commencheront au premier d'avril dernier », (Cf. BB 81) ; copie de la réponse de Mesmaker qui consent à envoyer les dites nouvelles ; règlement pour l'épreuve du pain ; conflit entre les échevins et l'Université à l'occasion des scellés mis à une maison mortuaire ; décisions relatives au métier des mulquiniers ; nouvelle enseigné des joueurs d'escrime ; défense de livrer du vin aux étudiants avant qu'ils aient payé l'impôt ; on prête, sur sa demande, au baron d'Arleux « six crochets (arquebuses à fourche) et cent bales y servantes avecq douze mousquets de la provision de ceste ville » ; le scel aux causes étant usé, on le fait rompre et on le remplace par un nouveau.—F. 170, 16 juin 1623, distribution de poudre à l'occasion de la procession, quantités à répartir lors de la St-Remy et de la Sainte-Barbe ; permission aux merciers de vendre du linge à certains jours ; collation de l'office de surintendant des écoles gratuites ; on accorde passage à travers le cimetière St-Albin pour les matériaux du collége St-Vaast ; marché pour l'enlèvement des boues et immondices pendant trois ans ; autorisation aux chartriers de vendre quelques vieilles maisons ; le procureur du roi de la Gouvernance est condamné à l'amende par le Magistrat ; deux mairies foraines sont accordées aux fruitiers « pour employer au piétement de leur image de madame Ste-Anne, d'argent » ; cession de terrain au couvent de Ste-Catherine

de Sienne; cierges de la confrérie du St-Sacrement de St-Pierre; tarif des porteurs des pestiférés; les échevins reçoivent les Carmélites et s'excusent de ne pouvoir admettre les Clarisses anglaises.— F. 190, 6 nov. 1625, sentence concernant les proviseurs de la dot de l'Université; fondation du chanoine Carnin en faveur de treize pauvres; cessation de la peste; suppression du chirurgien et des porteurs; admission des Récollets écossais; défense aux Clarisses de recevoir des novices sans permission du Magistrat; le lieutenant du bailli est pourvu de l'office de contrôleur des vins; différence entre les brasseurs par état et les bourgeois brassant pour leur compte; nouvel officier des hautes œuvres, arrangement avec son prédécesseur; condamnation d'un ancien prince de la confrérie de Ste Dorothée qui avait emporté la statue de la patronne; exemption d'impôt sur le vin accordé aux Minimes; salaire des porteurs au sac; renonciation de Jean Piérart au droit de bourgeoisie; autorisation aux Minimes d'ouvrir une ruelle pour dégager leur église.— F. 209, avril 1628, établissement d'une calendre; augmentation du salaire des greffiers; arrentement des aubettes de la halle pour 99 ans; chef-d'œuvre imposé aux savetiers tenant boutique; défense aux fourniers de vendre plus d'une sorte de farine; les deux maçons jurés de la ville sont exemptés du guet et garde; règlement du marché au blé pendant les prisées; ordonnance sur le guet; lettre de l'infante Isabelle faisant part de la naissance d'un prince d'Espagne; famille italienne reçue à la bourgeoisie; mesures concernant les biens de main-morte; publication de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. – F. 232, 24 oct. 1631, accord entre le curé de St-Amé, François Delfosse, « tailleur d'imaiges », et Bétremieux Richart au sujet des portes de la chapelle du St-Sacrement à St-Amé; défense de « jeter la choulle à l'advenir en temps des caresmeaux » (carnaval); on permet aux Augustins d'avoir un séminaire mais non une maison conventuelle; lettre du gouverneur de Bouchain sur les menées de ses ennemis; les Béguines sont autorisées, sur leur requête, à porter le voile au lieu du chaperon; sentence entre les cordonniers et les savetiers; mode d'élection « de la souveraine du béguinage »; exemption de garde au maître d'école des orphelines; lettres de l'infante annonçant les succès de l'armée impériale en Silésie; la ville renonce à tous ses droits sur le fonds du prieuré St-Grégoire.—F. 253, 3 mai 1634, protestation de fidélité au roi d'Espagne par les Etats de la province; déclaration du Roi pour l'enregistrement des contrats hypothécaires; réapparition de la peste, médecin pensionnaire; défense d'établir de nouvelles maisons religieuses sans lettres d'octroi de S. M.; échange d'immeubles entre le collége d'Anchin et madame de Trameries; serment d'observer le placcart sur les monnaies; prix des différentes sortes de vins; mesures contre les déprédations des gens de guerre dans les environs et surtout à Lambres.— F. 280, 2 janv. 1637, lettres du conseil d'Artois sur les mesures conservatoires après la mort de l'abbé de St-Vaast; bail de la prévôté; copie de pièces relatives au service de la confrérie des canonniers; apothicaire des pestiférés; un maître chirurgien est chargé des exploits de la seigneurie de St-Albin; limitation des frais de maîtrise dans les corporations; messager à cheval; bail de la seigneurie St Albin.—F. 310, 12 avril 1640, lettres du cardinal Infant, gouverneur-général des Pays-Bas au sujet des fortifications; tarif des justices de la prévôté et de St-Albin; mesures pour le nettoiement des rues; un réfugié d'Arras, (à cause de la prise de cette ville par les Français), est nommé messager de Douai à Bruxelles, conditions; permission de fustiger demandée aux échevins par l'Université; collation de l'office de poudrier; publications de bourgeoisie.— F. 324, 4 octobre 1641, adjudication de la maison et de l'exercice de la prévôté; publications pour les enfants Bellegambe, les enfants Bellère, etc.; sentence en faveur des Carmes déchaussés contre les charretiers de rivage qui prétendaient pouvoir exclusivement transporter le charbon; plaintes de l'abbaye des Prés contre l'insolence des soldats logés en ville; édit concernant le renouvellement de la Loy (élection du Magistrat).

BB. 15 (Registre.)— In-fol. de 474 feuillets, papier; rel. parch.

1644-1666. — *Registre aux Mémoires.*— F. 1, 23 mars 1644, compromis entre les fermiers des impôts; ministre de la bonne maison des chartriers; les soldats logés ne pourront exiger de leurs hôtes « chandelle, huille, vinaigre, et autre chose pendant la campaigne sinon lict et couvert »; « frauldes des merchiers au moien des poids et balances adultérines », ordonnance du Magistrat à ce sujet; adjudication des droits de la prévôté; sentence des échevins, sur requête de l'abbaye des Prés, portant défense de rouir le lin dans les canaux; autre sentence des mêmes reconnaissant, après débats, dans une affaire de succession, le vœu perpétuel de chasteté comme état honorable.— F. 27, 1 mars 1646, arrêt du conseil d'Etat à propos de logement militaire; défense à un marchand de tenir à la fois deux boutiques; ordonnance concernant les bonnes maisons; office de poudrier de la ville; office de directeur de l'horloge du beffroi; serment des brouteurs de bière; règlement de l'impôt sur les toiles.—F. 60, 15 oct. 1647, refus de recevoir un lieutenant du bailli; publication de

la paix, ***Te Deum,*** procession ; le comte du Rœulx est nommé gouverneur de la province ; maîtrise et chef-d'œuvre des cuisiniers ; procès des cordiers ; collation de rewart ou ministre de l'hôtel-Dieu ; procès entre les marchands de grains et les bateliers.— F. 105, 27 mai 1650, requête des canonniers au sujet de leur jardin ; placet au Roi pour être dégrévés des logements militaires ; augmentation de gages accordée sur sa requête au concierge des six hommes ; publication du placard sur les monnaies ; requête des hôteliers et cabaretiers contre les fermiers de l'impôt sur la bière ; nomination du receveur de l'hôpital des malades ; Jacqueline de Montmorency, veuve du baron d'Oisy, renonce en pleine halle à la communauté des biens et dettes de son feu mari.— F. 145, mai 1653, enregistrement de lettres des échevins pour l'érection du moulin à poudre sur l'emplacement du moulin des tanneurs; la justice de St-Amé requiert et obtient le passage à travers la ville pour l'exécution hors la porte Morel d'une femme convaincue de sortilége ; copie d'une sentence rendue par le conseil privé au préjudice des officiers de la Gouvernance de Lille ; les échevins s'opposent à l'arrestation de l'abbé d'Hénin-Liétard en son refuge, par l'official de Cambrai ; défense aux médecins de vendre des remèdes et aux pharmaciens d'en délivrer sans ordonnance médicale.— F. 165, 7 janv. 1654, livraison de farine par les greniers de la ville, sur la demande de S. A., pour l'approvisionnement de l'armée ; lettres royales d'abolition pour homicide ; autres lettres d'abolition ; mesures concernant les passeports prescrites à cause de la guerre ; sentence relative au moulin des moudreurs dont B. Bellère était l'un des co-propriétaires ; condamnation pour fraude de l'impôt sur les cuirs.— F. 190, 17 sept. 1654, arrêt du Conseil en faveur des échevins contre les lingers ; lettres royales permettant à un héritier d'accepter sous bénéfice d'inventaire ; maîtrise et chefs-d'œuvre des chayereux, (fabricants de chaises) ; gages et obligations du concierge des maisons pestiférées ; lettres royales d'abolition à un soldat pour actes qualifiés par les échevins « voyes de faict et volleryes, combien qu'ils soient en usance journalière par les soldats et gens de milice » ; échevin préposé aux écoles dominicales ; acte de caution de Jacques Couplet, maître tailleur d'images.—F. 258, 15 déc. 1656, jeune fille admise à exercer l'état de pharmacienne ; inventaire détaillé de la maison d'un prêtre, religieux de St-Ghislain ; sentence au profit des Minimes qui réclamaient cent florins pour messes par eux dites pendant un an ; défense aux marchands de vin de vendre au détail ; taxe du bois à brûler ; nomination d'un capitaine de compagnie bourgeoise.— F. 294, 8 févr. 1659, réduction des frais de mairie du métier des boulangers ; lieutenant bailli établi et reçu par les échevins ; sentence entre les poissonniers et les charretiers de rivage ; ouverture des portes de la ville pendant le temps de la moisson ; autorisation de sortie sur la cour des halles accordée jusqu'à rappel ; office de débitant de vin de la cave échevinale.— F. 312, 8 oct. 1659, bénédiction solennelle de la grosse cloche de St-Amé ; à la demande du chapitre, les échevins députent deux de leurs confrères pour en être parrains ; lettres d'amortissement accordées par le Roi aux carmes déchaussés pour deux maisons sises rue des Wetz ; nouvel officier des hautes œuvres, ses droits et obligations ; copie du contrat de vente au profit de la ville d'un moulin à foulon situé à Courchelettes.— F. 339, 13 août 1660, en considération de la paix entre S. M. et le roi de France, on rétablit les quatre joueurs de hautbois chargés de jouer de leurs instruments sur le beffroi à l'heure du marché ; un coutelier venu de Cologne est reçu par ordre du Magistrat dans le corps des ferronniers ; cautionnement du messager de Bergues, Dunkerque et Gravelines.— F. 357, 30 août 1661, lettres du comte de Pinto, gouverneur général des Pays-Bas, en faveur du rétablissement des manufactures de drap ; fixation du prix des tuiles ; copie de lettres relatives à la perception de l'impôt de Wagnonville ; lettres d'abolition pour complicité dans un accouchement clandestin ; cent florins sont accordés aux Carmes déchaussés pour les fêtes célébrées dans leur église en l'honneur de S. Grégoire et de S. Fabian ; le Magistrat promet d'assister par députés au dîner des religieux en leur réfectoire ; règlement pour le tonlieu du marché. - F. 400, 3 janv. 1664, ordonnance concernant les portefaix ; députation en cour à Bruxelles au sujet des priviléges et droits de l'Université ; nomination d'une commission « pour besoingnier à l'embellissement et décoration de la procession générale de ceste ville » ; défense aux chapitres et religieux de vendre du vin de leur cave privilégiée ; renversement de l'hôpital de Harnes, déjà très vieux, « par la véhémence des grands vents », le fonds est vendu 425 florins ; les marchands de vin font serment de ne pas frauder l'impôt.—F. 427, 20 janv. 1665, sentence au profit de l'hôpital de Douayeul ; lettres d'abolition moyennant un pèlerinage à N.-D. de Grâce, en faveur d'un valet des six hommes qui avait détourné de la braise pour environ 60 flor.; don de 100 flor. aux Trinitaires « pour embellissement des chefs de S. Cirice et de Ste Julitte, sa mère ; permission aux PP. Jésuites de planter sur leur héritage de Dorignies.— F. 448, janv. 1666, enregistrement du bail de la prévôté ; coutume pour la vérification des bâtiments selon l'usage de la châtellenie de Lille ; curieux procès en diffamation de

deux ferronniers s'accusant réciproquement de sorcellerie ; les canonniers de Ste Barbe élisent pour capitaine un étranger à la compagnie, leur choix est annullé par les échevins qui les obligent à nommer l'un d'entre eux.

BB. 16. (Registre.) — In-fol. de 387 feuillets, papier ; rel. parch.

1667-1677. — *Registre aux Mémoires.* — F. 4, 4 févr. 1667, les 300 florins accordés pour le clocher de St-Albin (Cf. BB 7), se prendront sur le dîner qui suit la reddition des comptes ; deux pièces de vin sont présentées à M. de Bétencourt à l'occasion de son doctorat ; serment des capitaines de compagnies bourgeoises ; transaction pour terminer le procès relatif aux maisons du gibet ; invitation à s'enrôler pour la défense de la place contre les Français ; ordre à tous bourgeois de porter l'épée sous peine de dix patars d'amende. — F. 13, 25 mai 1667, lettre du marquis de Castel, capitaine général des Pays-Bas, pour engager les habitants à se bien défendre ; relation du siége de la ville investie le 1 juillet par l'armée française sous les ordres de Louis XIV ; articles de la capitulation (Cf. AA 124) ; entrée du Roi le 8 juillet par la porte N.-D. ; ordonnances diverses ; entrée solennelle du roi, de la reine et de la cour le 23 juillet suivant ; hôpital St-Jacques accordé aux Frères de la charité de Paris ; logement des troupes dans les colléges et séminaires ; sergent-major de la ville ; taxe pour le rachat des cloches. — F. 32, 27 sept. 1667, placet des échevins et apostille du roi au sujet des charges militaires ; copie de la quittance de 309 florins payés par le chapitre de St-Amé pour le rachat de ses cloches ; arrivée de troupes, invasion de la peste ; réintégration du lieutenant de la Gouvernance dans son office ; mandement des vicaires-généraux d'Arras autorisant les habitants de Douai à manger des œufs pendant le carême ; chirurgien et confesseur des pestiférés, ce dernier pris parmi les capucins ; les échevins et six hommes se font inscrire dans la confrérie de S. Eloi à Béthune ; création d'une « chambre de santé ». — F. 59, 1 juillet 1668, ordonnance de l'intendant Pelletier instituant à Douai un subdélégué ; portrait du roi envoyé par Colbert (1) ; nouveau chirurgien des pestiférés ; les réunions publiques, prédications, processions, etc., sont défendues à cause de la peste ; ordre de se réjouir pour la naissance du Dauphin ; intensité de la contagion, on interdit la foire, autres mesures ; injonction par le roi de lui fournir un magasin aux fourrages ; le confesseur des pestiférés est autorisé à recevoir les testaments en présence de témoins ; mandement de l'évêque d'Arras supprimant pour ce carême le jeûne et l'abstinence. — F. 97, 14 oct. 1669, ordonnance du roi pour remédier à l'indiscipline des soldats en garnison ; règlement des échevins relatif aux cordiers ; remise des insignes de la confrérie de Ste Barbe ; défense à toutes personnes de porter l'épée ; vingt patacons à l'autel de S. Eloi à Béthune, « en reconnaissance des grâces et faveurs que ceste ville at receu par ses mérites et intercessions ». — F. 114, 14 mai 1670, entrée solennelle du roi, de la reine et de la cour par la porte d'Arras ; on lui offre 40 000 flor. pour les fortifications ; lettres du roi pour l'acceptation de cette somme et le casernement des troupes ; achat de deux maisons situées rue des Malvaux ; règlement pour la « pincerne » ou préposée à la cave échevinale ; rétablissement des crieurs de nuit ; sentence entre les cuisiniers et les hôteliers. — F. 141, 28 mars 1671, provisions de la charge de gouverneur de Douai et de celle de grand bailli ; pension à Jean Bérenger, ingénieur des fontes et feux d'artifices ; collation d'une chaire de médecine en l'Université ; règlement pour les employés du greffe ; ordre aux maîtresses de l'hôtel-Dieu de rendre leurs comptes ; visites des pharmacies par des échevins accompagnés d'un médecin ; défense de jeter des immondices dans les canaux ; règlement pour le père des orphelins ; messe à la chapelle échevinale « en l'honneur du glorieux S. Eloi, patron de la peste ». — F. 174, 1 janv. 1672, souhaits et présents de nouvel an au Gouverneur et au lieutenant de roi ; les prisons de la ville sont prêtées à la Gouvernance ; on pensionne une sage-femme « à charge d'accoucher les pauvres charitablement et gratuitement » ; ordre de tapisser les rues pour les processions ; un chapelain de St-Pierre est autorisé à faire l'école aux enfants. — F. 202, 11 juillet 1672, programme d'examen des maréchaux-ferrants ; actions de grâce pour les victoires du roi ; bail du refuge St-Vaast ; acte de caution de l'argentier de la ville ; perquisition chez les habitants pour « recognoistre si l'on ne retrouveroit chez eux quelques armes » ; règlement pour le métier des ciriers ; le Magistrat invité au banquet de S. Ives envoie une feuillette de vin ; réception de la reine, fêtes et cérémonies ; réjouissances pour la prise de Maestricht ; défense aux couturiers de recevoir des filles à maîtrise ; on prête à un teinturier la grande chaudière à teinture de la ville. — F. 245, 11 sept. 1673, arrivée du prince de Condé ; serment des hôteliers au sujet du débit de la bière ; procès des charretiers de rivage contre les cantiniers ; réception du général des capucins ; dénombrement des habitants par ordre du lieutenant de roi ; un maître écrivain, natif de Paris, est pensionné par la ville et admis à tenir école ;

(1) Ce portrait, dû à Van der Meulen, se trouve encore au Musée de Douai sous le n° 237.

le carême est prêché par un dominicain à qui on accorde 52 flor.— F. 271, 8 juin 1674, visite chez les bourgeois pour reconnaître les quantités de « scorion » (orge), règlement pour les porteurs au sac; manteau de parade accordé au commandant de la place; exemption d'impôts aux dames de Flines; boutique de chirurgie concédée à une veuve; achat d'un calice pour s'en servir en temps de peste; permission de manger des œufs pendant le carême de 1675; règlement pour les manneliers; règlement pour les messagers.— F. 302, 24 mai 1675, concession de flégard sur la petite place; vins présentés au commissaire-général des capucins; défense à un licencié en médecine de tenir boutique d'apothicaire; défense à un chirurgien maladroit de pratiquer dorénavant des saignées; 100 flor. aux carmes déchaussés pour la béatification de S Jean de la-Croix; chariots à fournir aux troupes de passage; 19 sept. 1675, explosion du moulin à poudre, règlement pour les tanneurs.— F. 327, 21 janv. 1676, adjudication du nettoiement des rues; permission de manger des œufs pendant le carême; 20 avril, arrivée du roi, détail des présentations de vin; réception du cardinal de Bouillon, abbé de St Vaast; installation des Chartreux; vente de mairies foraines des charpentiers; modération aux fermiers des impôts; permission au prince d'Epinoy d'ériger deux moulins en ville.— F. 367, 14 oct. 1676, convention avec le pincerne de la cave au vin pour l'échevinage commençant à ce jour; entrée du maréchal d'Humières, gouverneur général de la Flandre; visite des greniers pour la recherche des avoines; office de chasse-brimbeurs; (vagabonds); commission de capitaine des portes, règlement pour les bateliers; autorisation d'établir une brasserie rue d'Infroy.

BB 17 (Registre.) - In-fol. de 336 feuillets, papier; rel parch

1677-1692.—*Registre aux mémoires.*— F. 2, 9 mars 1677, feu de joie pour une victoire navale; arrivée de Monsieur, frère du roi; don de 300 flor au chapitre de St-Pierre pour réparation du clocher; feu de joie pour la prise de Valenciennes, puis pour la réduction de Cambrai; arrivée du roi à Douai; reconstruction de la maison des Minimes, rue du Mont-de-piété; fondation charitable de Gérard Taisne; réception du vicaire-général des Franciscains.— F. 15, 14 juill. 1677, enregistrement du contrat d'acquisition par la ville du refuge St-Vaast; — 30 patacons au P. Louis de Ste-Marie des Dominicains pour dédicace d'un livre sur le St-Rosaire; règlement pour le logement militaire; exemption d'impôts aux officiers du Mont-de-piété; procès des drapiers contre les grossiers.—F. 41, 14 févr. 1678, marché pour le nettoiement des rues; ordonnance de l'intendant sur l'administration de la ville; sentence entre les bourreliers et les selliers; *Te Deum* pour la prise de Gand; abolition des droits sur le poisson; arrivée du roi; lettres de grâce à un batelier qui avait blessé une femme.— F. 62, 9 août 1678, règlement pour les boulangers; sentence entre les marchands de bois et les charpentiers; autre entre les couturiers et les fripiers; règlement pour les tonneliers; procès des cuisiniers contre une cuisinière; gratification au lieutenant de roi; avantages faits à un fabricant de tapis admis à s'établir en ville; lettre de Louvois faisant connaître, à l'occasion de l'affaire d'un sieur Carton, que le droit d'asile dans les églises n'est pas reconnu en France.— F. 92, 29 août 1679, octroi du roi pour la levée pendant six ans de l'impôt du boutehors; lettre de Louvois relative aux fortifications; l'abbaye des Prés est autorisée à transférer son moulin moyennant redevance; pourparlers avec l'abbé d'Anchin au sujet du prieuré St Sulpice converti en arsenal; procès des sœurs de l'hôtel-Dieu au sujet d'une fille à qui on voulait les forcer de donner l'habit, elles sont obligées de la recevoir par arrêt du conseil souverain de Tournay.— F. 112, 13 avril 1680, règlement pour la nourriture des enfants orphelins; règlement pour la confrérie de St-Eloi et le stil des ferronniers; gages de l'officier des hautes œuvres; procès entre les fripiers et les pelletiers; formule du serment des brouteurs de bière; permission aux marchands de grains de s'imposer une taxe au profit de la communauté; règlement de l'intendant pour les comptes de la ville.— F. 143, 13 mars 1681, règlement des écoles dominicales; lettres de Louvois et de l'intendant Le Pelletier au sujet des finances de la ville; 200 patacons sont accordés au curé de St-Albin pour contribuer au nouveau chef en argent de S. Chrétien; nouveau maître d'école à 130 flor. par an; formule du serment des commis aux portes de la ville; règlement pour les boulangers; indication des brasseries par paroisses; le Magistrat pose la première pierre du couvent des Carmes chaussés.—F. 167, 23 avril 1682, visite des écoles par les échevins; ordonnance pour la police de l'échevinage; lettre du roi annonçant la naissance du duc de Bourgogne; vente du moulin de Courchelettes; difficultés avec Lens au sujet de l'étaple de grains; arrêt du Conseil d'Etat soumettant certaines dépenses à l'autorisation de l'intendant; avantages offerts à un fabricant de Roubaix qui proposait de s'établir à Douai et d'y monter une filature.—F. 195, 5 février 1683, pose d'un nouveau lion sur le beffroi, attendu « la ruine et caducité de l'ancien »; règlement de l'intendant sur les finances de la ville; lettre du marquis de Montbron annonçant la

passage à Douai du maréchal d'Humières gouverneur de la Flandre : le Magistrat devra lui faire un compliment bien court et lui offrir le vin de la ville, etc.; admission des dames de Septmeries à condition de tenir une école de pauvres filles ; deuil pour le roi d'Espagne. — F. 208, 15 août 1683, convention avec le fermier des domaines au sujet du quart des anciennes assises du vin qui était dû au roi ; « à raison de l'extrême froidure, les pauvres sont empeschez de leurs travaux », on remet des aumônes aux curés des paroisses pour être distribuées par leur entremise ; ordonnance de l'intendant pour le faucardement de la rivière; adjudication du débit de la cave échevinale ; sentence entre les maçons et les piqueurs de grés ; installation et serment du surintendant du Mont de piété.— F. 235, 14 août 1685, lettres des échevins au sujet du chef-d'œuvre des serruriers et chaudronniers ; avances à un blanchisseur de toilettes qui voulait quitter la ville ; droits de maîtrise dans les différents métiers variant de 24 à 6 flor.; règlement pour les canonniers de Ste Barbe; lettre de Louvois relative à la réception des ambassadeurs de Siam; convention pour l'entretien de l'horloge du beffroi ; messe pour les comtes d'Oisy fondée dans la chapelle échevinale; exemption d'impôts aux Bénédictins anglais sur la demande du roi d'Angleterre ; interdiction de la mendicité.— F. 263, 24 avril 1687, lettres de commission de l'orfèvre du Mont-de-piété ; sentence entre les charrons et les scieurs de bois ; vente d'un terrain des enfants trouvés au collége St-Thomas d'Aquin ; arrêt du Conseil d'Etat relatif aux prétentions des proviseurs du collége de la Motte; remise des droits d'escars aux Jésuites Ecossais; muraille de clôture des dames de Beaulieu ; certificat des échevins attestant qu'aucun religionnaire n'a quitté la ville ; ordre pour les processions.— F. 281, 18 juin 1688, procès des meuniers contre un maître du corps ; ordre de démolir une maison rue des moudreurs; modification aux statuts des bateliers ; adjudication de la prévôté ; gages de l'officier des hautes œuvres ; avantages faits à un corroyeur qui était venu s'établir en ville ; sentence entre les taillandiers et les carrioteurs ; administration des revenus de la chapelle St-Michel à Dorignies ; logement accordé « au timballier du roy en son artillerye ».— F. 312, 16 janv. 1691, sentence relative à la facture des orgues ; règlement de l'intendant pour le logement et la fourniture de lits militaires ; copie de pièces relatives à la recette des Chartriers ; diminution du nombre des porteurs au sac ; conflit de juridiction entre le Magistrat et l'Université au sujet d'une maison mortuaire ; autorisation de prise d'eau moyennant redevance annuelle ; lettre du roi annonçant la prise de Namur et les succès de la campagne.

BB 18. (Registre.)— In-fol. de 271 feuillets, papier ; rel. parch.

1692-1706. — *Registre aux mémoires.* — F. 1, 10 août 1692, nouvelle lettre du roi à M. de Pommereuil, gouverneur de Douai ; requête des dames de l'abbaye des Prés et décision des échevins au sujet de l'exemption d'impôts ; ordonnance de l'intendant sur l'administration des finances de la ville ; don gratuit au roi ; règlement pour la régie des fermes; admission d'un maître arpenteur juré ; feux de joie pour la prise d'Heidelberg et autres succès militaires; plaintes des couvreurs contre leurs ouvriers, sentence du Magistrat. — F. 31, 11 janv. 1694, approvisionnement de blé, prisée des blés de rente; arrêt du parlement prescrivant aux officiers de la Gouvernance de prêter serment et de faire enregistrer leurs provisions à l'hôtel de ville ; adjudication du chauffage en présence et à l'intervention du subdélégué; arrêt qui défend aux huissiers de la Gouvernance d'exploiter sans permission des échevins ; procès des Annonciades contre le fermier des impôts ; copie de pièces relatives au droit de contrôle.— F. 60, 5 janv. 1695, règlement pour la distribution du bois à l'hôtel de ville ; les charges, quelles qu'elles soient, ne seront plus confiées qu'à des bourgeois; défense aux corps de métier d'y recevoir des maîtres sans l'agrément du Magistrat ; salaire des portefaix ; octroi pour rachat d'offices ; salaire des justices de la prévôté; opérateur de la pierre pensionné à condition de tailler gratis les malades pauvres ; jauge des pièces à vin ; logement aux ouvriers de la fonderie; achat d'un terrain près la porte d'Equerchin.— F. 83, 3 janv. 1696, diminution du salaire des portefaix ; défense aux boulangers de vendre des dorés et tarterons dans les rues ; collation d'une chaire de l'Université ; exemption d'impôts au curé de Notre-Dame ; arrêt du Conseil d'Etat rétablissant les échevins dans leur droit de patronnat de la bonne maison St-Ladre ; reconstruction d'une muraille des capucins aux frais de la ville; procès des tanneurs au sujet de la mouture des écorces.— F. 109, 28 janv. 1697, coffre et scel des Etats; exemption d'impôts aux Minimes ; arrentement d'une coupe de terre à la motte Julienne ; lettre du roi sur la prise d'Ath ; réforme d'abus dans les fournitures militaires ; commission de lieutenant-bailli ; collation d'une chaire de droit; le Magistrat qui en avait témoigné le désir est continué pour un an dans ses fonctions ; difficulté avec la Gouvernance au sujet de la publication de la paix.— F. 129, 24 avril 1698, condamnation par le Magistrat d'un officier qui s'était oublié jusqu'à donner en pleine audience un soufflet à son



adversaire; transmission de la charge de greffier de l'écritoire; pension de cent écus au professeur de botanique; permission à un particulier d'ouvrir une porte sur la cour des halles; ordonnance de l'intendant relative au logement des officiers; don gratuit de 60 000 L. fait au roi par la ville. — F. 151, marché pour les fournitures militaires; vins accordés aux canonniers; concession d'un plancher sur la rivière près le marché aux poissons; lettre de l'intendant sur l'abus des loteries; fixation du prix des logements militaires; la congrégation de Notre-Dame est autorisée à s'établir à Douai; règlement de la confrérie de St-Michel, (escrime); différend entre les cuisiniers et les hôteliers; commission de Claude Béranger, commissaire des artifices. — F. 182, 5 nov. 1700, difficultés entre les récollets anglais et les sœurs de Ste Catherine de Sienne, décision du Magistrat; règlement de la confrérie St-Sébastien; lettres de l'intendant relatives aux élections et aux appointements des échevins; place de concierge des hallettes; convention entre le Magistrat et le sieur Ivain au sujet de l'établissement d'une manufacture de draps et d'étoffes de laines; liste des villes franches d'après un vieux titre des archives de Lille. — F. 205, janv. 1702, maîtrise des peintres et brodeurs; actes d'excuses d'un docteur en théologie qui avait qualifié le Recteur de l'Université de chef de proviseurs de la dot; règlement du corps des cabaretiers; procès des bateliers pour transport de charbon; lettre du roi sur le succès de son armée; lettre de convocation des Etats de la province; feux de joie pour la prise de Kell; défense aux corps de métier d'entreprendre aucun procès sans autorisation du procureur de la ville. — F. 227, octobre 1703, réjouissances pour les succès militaires des armées du roi; requête des fermiers de l'octroi et décision du Magistrat qui détermine leurs droits; ordonnance relative au collége St-Vaast; nomination du maître d'école de St-Albin; continuation du Magistrat à cause de la naissance du duc de Bretagne; les procès-verbaux de vente publique porteront formule exécutoire quant au paiement; procès-verbal d'afforage de bière dans une maison de la chaussée de Planques. — F. 250, 1 nov. 1704, état de l'adjudication des fermes; copie de pièces relatives à une chaire de mathématiques de l'Université conférée par le roi à un Père de la compagnie de Jésus; exemption d'impôts accordée aux carmélites; les portefaix demandent la permission de mettre à l'amende ceux d'entre eux qui manqueraient à la grand'messe à N.-D. les jours de Vierge; arrentement perpétuel de deux maisons, rue des Wetz; état des commis de la ferme; maîtrise des apothicaires conférée par le roi et rachetée par la corporation.

BB 19. (Registre.) — In fol. de 353 feuillets, papier; rel. parch.

1706-1721. — *Registre aux Mémoires.* — F. 1, 24 janv. 1706, *Te Deum* pour la prise de Nice; établissement du service régulier de la barque de Douai à Lille; copie des lettres de commissaire provincial d'artillerie à la résidence de Douai en faveur du s[r] Chambault; fondation de Louise Taisne pour trois pauvres filles; dégâts causés par un ouragan à l'église Notre-Dame; autorisation aux arbalétriers de lever de l'argent à cours de rente. — F. 21, 8 févr. 1707, exemption d'impôts aux Annonciades; maîtrise des chapeliers; impôt de 24 patars au tonneau de forte bière; feu de joie pour la naissance du prince des Asturies; soustraction de registres aux archives, monitoire fulminé pour en découvrir les auteurs; ordonnance des échevins concernant les étaux de la boucherie. — F. 42, 21 mai 1708, incendie des prisons de la ville; lettre du roi sur la prise de Lérida; arrivée du duc de Bourgogne et de l'état-major de l'armée qui campe vers Équerchin; continuation du Magistrat dans ses fonctions; démolition d'une muraille induement construite par le chapitre pour clore le cimetière St-Pierre. — F. 78, 22 janv. 1710, requête des chirurgiens et décision du Magistrat au sujet de l'ouverture d'une boutique par la veuve d'un maître; maîtrise des orfèvres; réunion de l'armée à Lens; Albergotti vient commander à Douai; investissement de la ville par les alliés le 22 avril 1710; ouverture de la brèche le 5 mai; 24 juin, articles de la capitulation. — F. 93, journal du siége (1); compliments aux députés des hautes puissances; vins présentés au comte de Homspech, nouveau gouverneur; entrée du prince Eugène et du duc de Malborough; hommage féodal au comte d'Oisy à cause des fourches patibulaires du raquet; serment de fidélité aux puissances alliées; rétablissement des six hommes et de leur greffier; copie de l'acte de fondation de l'hôpital des Wetz; baraquement pour la garnison; suppression de l'entretien du jardin des plantes. — F. 118, 26 nov. 1710, ordre du gouverneur de chanter le *Te Deum* pour le succès des alliés; réglement pour les assemblées journalières du Magistrat; pension à un opérateur de la pierre; révocation d'égards; pontenage de Raches; ordonnance concernant le paiement des dettes de la ville; arrivée du duc de Malborough, on va le complimenter « sans robes, attendu que c'est la deuxième fois ». — F. 129, 16 juin 1711, résolu de ne pas

(1) Voir: Souvenirs du siége de Douai en 1710. — *Flandre Wallonne*, tomes 2 et 3.

faire paraître cette année « le géan et sa femme à la procession de la ville » ; 100 patacons sont donnés aux capucins pour réparer leur maison ruinée pendant le siége; la grosse cloche de St-Amé étant brisée, on autorise le chapitre à faire sonner celle du beffroi ; règlement pour les meuniers ; renouvellement de l'échevinage ; pension à un solliciteur de la ville à La Haye.— F. 141, 28 oct. 1711, commissaires nommés pour assister à l'élection d'une nouvelle abbesse de Sin ; entreprise de fournitures militaires ; taxe des voyages entrepris pour la ville ; levée d'un corps mort chez le curé de St-Albin ; règlement concernant les logements ; bois accordé aux religieux et religieuses ; règlement pour le marché aux poissons ; résolution des États-Généraux pour l'établissement d'une cour souveraine à Lille ; accommodement entre le fermier au bois et les marchands de charbon.—F. 161, 4 août 1712, fixation du prix des grains ; emprunt par le comte de Homspech pour la défense de la place ; journal du siége de Douai par les Français ; ouverture de la tranchée le 15 août ; députation au maréchal de Villars pour le prier d'épargner la ville ; articles de la capitulation du 8 septembre ; — 10 sept., entrée de l'armée française, le Magistrat présente ses compliments et offre les vins d'honneur au duc de Bourbon, au maréchal de Villars, à l'intendant, etc ; suppression des six hommes ; rappel du lieutenant de roi.—F. 169, 19 sept. 1712, serment de fidélité au roi ; nomination du marquis de Pommereuil en qualité de gouverneur de Douai ; rachat des cloches fixé à 6 000 L.; reprise du Quesnoy et de Bouchain ; arrivée de l'électeur de Cologne, il consacre la nouvelle église des Récollets-Anglais (paroisse Saint-Jacques actuelle) ; jours d'assemblée du Magistrat fixés au mercredi de chaque semaine.— F. 193, 24 mai 1713, proclamation de la paix d'Utrecht ; á cause des malheurs de la guerre la ville est déchargé de la capitation ; logements de l'état-major ; distribution de bois aux employés de la ville ; établissement du Parlement à Douai ; transaction pour le fief du Pourcelet ; arrentement d'un fonds hors la porte St-Eloi ; réception d'un maître étainier venant de Valenciennes.— F. 221, 2 oct. 1714, cérémonies de l'installation du parlement au refuge de Marchiennes ; lettre de l'intendant au sujet de l'office d'argentier ; four à chaux autorisé hors la porte d'Équerchin ; les Jésuites Écossais reconnaissent que le plantis du Godion appartient à la ville ; procès entre la ferme au vin et l'Université.—F. 240, 30 janv. 1716, sentence entre les cabaretiers et les hôteliers ; logement des inspecteurs de troupes ; arrêt du conseil d'État portant réduction des aides ; permission de construire une maison dans le marais de Dorignies ; exemption d'impôts à un maître d'armes et à un teinturier ; moulin à carottes hors la porte St-Éloi ; acte des échevins au sujet de la vacance d'une chaire de l'Université. — F. 264, mars 1717, procès de juridiction contre le bailli et contre le seigneur de St-Albin ; arrêt du Conseil d'État exemptant du dixième l'abonnement de la province ; liquidation des dépenses du siége de 1710 ; acte d'échange par les administrateurs de l'hôpital St-Thomas, projet d'établissement d'un pavé de Douai à Lécluse ; juridiction de St-Amé.—F. 291, 27 juillet 1718, lettres d'émancipation accordées par le roi ; aliéné renfermé chez les *Bons Frères* à Lille après requête et enquête ; lettres échangées avec l'évêque d'Arras au sujet de livres jansénistes saisis dans certaines écoles de filles ; ordonnance relative à l'ancien droit sur l'entrée du bois ; autorisation de bâtir accordée à la congrégation Notre Dame ; règlement pour les bouchers.— F 321, janv. 1720, enregistrement d'arrêts du Conseil autorisant diverses aliénations d'immeubles et d'impôts ; lettre de convocation des États de la province ; projet de vente du Gouvernement, des vieilles prisons et de la maison rouge ; autorisation à un particulier d'ouvrir une école ; arrêt du Conseil pour la constructon de casernes ; diminution du salaire des portefaix ; émancipations, baux, tutelles, curatelles, divers.

BB 20. (Registre.)—In-fol. de 185 feuillets, papier ; rel parch.

1721-1724 —*Registre aux Mémoires*.— F. 1, 4 févr. 1721, autorisation d'excaver sous la rue St-Thomas, moyennant deux chapons de rente ; permission de construire sur l'abreuvoir des Récollets wallons ; brevets d'imprimeur à Ignace Mairesse et Albert Tossanus ; logement du major de place ; maîtrise des mulquiniers ; immunités de l'Université, requête du fermier des impôts.— F. 24, 6 août 1721, lettre du roi annonçant son rétablissement et ordonnant des prières pour en remercier Dieu ; nomination d'un directeur des pompes à incendie ; épizootie de morve sur les chevaux, mesures de précaution ; autorisation à l'hôpital Bonnenuict d'arrenter deux maisons ; défense d'exporter le blé ; arrêt du Conseil relatif aux travaux de la route de Douai à Lille. —F. 38, 4 nov. 1721, règlement de l'intendant sur l'administration des affaires de la ville ; substitution d'un office de crieur de nuit ; établissement d'une manufacture de molleton ; cession de terrain près la croix aux poulets moyennant six chapons de rente ; autre cession de terrain au Barlet contre un chapon à perpétuité ; adjudication de l'impôt sur la bière ; chef d'œuvre du métier des tisserands.—F. 71, 13 nov. 1722, lettre de l'intendant faisant part du sacre et couronnement du roi ;

caves sous la rue de Bellain autorisées moyennant quatre chapons annuels ; lettre du roi au sujet de son sacre ; défense de décharger des pierres blanches le long du petit bail ; procès des administrateurs de St-Thomas contre les religieuses desservant cet hôpital ; le Magistrat est autorisé par le roi à faire planter les remparts.— F. 98, 16 juill. 1723, procès des portefaix contre les héritiers de M. de Pommereuil à l'occasion du legs fait par celui-ci en leur faveur ; exemption à un charpentier qui se charge de la construction et de l'entretien d'un char de triomphe pour la procession; transmission de leurs charges par les officiers permanents; difficultés entre le Magistrat et le major de place au sujet des publications à coups de caisse.—F. 111, 22 janv. 1724, enregistrement d'une déclaration du roi concernant la tenue des registres par les comptables ; ferme au vin, contestation entre l'adjudicataire et les échevins ; mémoire au sujet de la construction d'une pompe double ; pension de l'horloger; on refuse les chandelles aux capitaines des portes ; requête des sœurs de Ste-Agnès pour obtenir la levée des scellés posés chez elles ; mitoyenneté d'un mur de la cour des halles.— F. 138, 31 mars 1724, permission aux boulangers de vendre une mairie foraine, « pour satisfaire à leur pieux désir « de faire boiser le chœur de N.-D., du côté droit du grand autel depuis la dernière forme jusqu'à St-Honoré, leur patron » ; déclaration des échevins au sujet de leurs droits de police ; mémoire sur le cérémonial usité lors de la tenue des Etats de la province ; vente du terrain des anciennes prisons, réclamation du domaine royal à cause du château de Douai dont elles dépendaient autrefois —F. 152, 14 juin 1724, requête des conseillers pensionnaires au roi, pour que l'un d'eux soit toujours adjoint aux échevins dans les enquêtes, etc.; réponse des échevins ; la sage-femme pensionnaire étant décédée, on la remplace par un accoucheur-juré ; faveurs accordées à un bourgeois qui établit une fabrique de bas au métier ; arrêt du conseil portant défense de recevoir des imprimeurs ou libraires de la religion prétendue réformée ; délivrance du legs de M. de Pommereuil, acceptation des échevins ; nomination et installation d'un nouveau receveur du Béguinage.

BB 21 (Registre.)— In-fol. de 232 feuillets, papier ; rel. parch.

1724-1729 —*Registre aux Mémoires.*—F. 1, 30 sept. 1724, arrêt du Conseil et autres pièces relatives à la réception comme imprimeur de Jacques-François Willerval ; procès contre les fermiers du domaine au sujet du droit de *penas* sur les bestiaux exigé en Hainaut ; projet de règlement pour les procédures au siége échevinal ; mémoire pour la liquidation des dettes de la ville ; règlement pour la maison forte confiée aux religieuses dites filles de Paris.— F. 25, 19 janv. 1725, requête du fermier des impôts sur la bière, on lui accorde terme de paiement; copie du testament de M. de Pommereuil ; mesures contre la mendicité ; le tronc du jubilé à Saint-Pierre est attribué aux pères des pauvres et non au curé qui voulait en faire la distribution ; pension à un maître d'écriture pour tenir école publique de son art ; le chapitre de Saint-Pierre ne peut faire travailler à son cimetière sans permission du Magistrat.— F. 50, 8 août 1725, élargissement de la rue N.-D., les vicaires généraux d'Arras, le siége vacant, autorisent les échevins à faire emprise sur le cimetière ; réparations au couvent des capucins faites aux frais de la ville ; vins présentés à l'abbé de Cîteaux venu pour visiter l'abbaye des Prés; fêtes à l'occasion du mariage du roi ; encouragements à la manufacture de serviettes ; arrêt du Conseil d'Etat autorisant la continuation des impôts sur la bière, etc. —F. 71, 28 mars 1726, état nominatif des cabaretiers (1) et des bières encavées chez eux ; arrêts de suppression et de création d'offices ; réception de Charles Louis Derbaix en qualité d'imprimeur ; l'acte de cautionnement d'un fermier d'impôts étant égaré, les échevins et permanents jurent devant le crucifix qu'ils ne l'ont ni enlevé, ni fait enlever, etc ; levée des dix-huit hommes de milice que doivent fournir les corps de métier ; suite du procès contre le domaine à l'occasion des vieilles prisons.—F. 103, 16 juillet 1726, installation et serment d'un commis greffier ; permission à Ch Nicollon d'ouvrir une école ; réparation urgente au pont des orphelins près les Dominicains ; arrêt du Conseil relatif à la navigation d'Arras à Douai ; maîtrise de tailleur acquise par des fripiers ; mémoires des échevins et de l'Université au sujet de la construction d'une salle d'assemblée dans le collége public ; faveurs accordées pour l'établissement d'une manufacture de haute lisse.— F. 126, nov. 1726, enregistrement d'arrêts du Conseil relatifs au droit de confirmation et à la finance des offices ; lettres patentes du roi pour l'abonnement des droits de contrôle ; mémoire contre le fermier des domaines ; serment de l'interprète-juré pour la langue espagnole; maîtresse d'école des enfants trouvés ; choix d'un arpenteur-juré de la ville ; indemnité à la propriétaire du Grand-Turc sur la petite place à cause de l'exhaussement du pavé. —F. 150, 14 mai 1727, les canonniers de Sainte-Barbe s'engagent à s'habiller de neuf ; la grosse cloche du beffroi est sonnée à la demande du chapitre pour la fête de Saint Pierre ; commission pour l'exercice de la pré-

(1) D'après cet état il y avait alors 81 cabarets, on en compte aujourd'hui 296.

vôté ; échevins députés à Arras pour complimenter le nouvel évêque ; pension à un maître d'école ; gratifications à diverses communautés religieuses ; fondation Richtove en faveur de pauvres écoliers de l'Université ; requête et arrêt concernant l'abonnement des vingtièmes.—F. 182, 8 avril 1728, exemption aux confrères joueurs d'armes pour les aider à s'habiller de neuf ; finances des corporations, leur mauvais état ; arrêt du Conseil d'Etat autorisant la levée d'un demi-écu au brassin de bière ; règlement sur la brasserie ; exemption aux récollets anglais, récollets wallons, capucins et clarisses ; cahier des Etats de la province et réponse du roi ; nouveau maître de l'école dominicale — F. 208, fevr. 1729, quote-part du Parlement dans l'abonnement au vingtième ; difficultés entre les commandants de Douai et du fort de Scarpe ; cent florins accordés aux Capucins ; autorisation à un opérateur de vendre publiquement « un orviétan composé et certaine huile de baume grec » ; taxe sur les corps de métier ; ordre de démolir une maison en mauvais état ; arrêt du Conseil concernant les droits d'amortissement.

BB 22 (Registre.)—In-fol. de 228 feuillets, papier ; rel. parch.

1729-1741.—*Registre aux Mémoires.*— F. 1, 6 sept. 1729, réjouissances pour la naissance du Dauphin ; mémoire sur la réparation d'une digue de la Scarpe ; syndicat des créanciers de la ville ; écoles des orphelines ; obligations et serment des mesureurs de grains ; gratification demandée à l'intendant par le procureur syndic ; requête des sœurs de la congrégation N.-D pour s'établir en plus grand nombre à Douai ; réception du général des capucins.—F. 20, 13 janv. 1730, service funèbre du marquis d'Estaing, gouverneur de la ville, chanté dans la chapelle échevinale ; règlement intérieur du Magistrat, assemblées, tenue des registres, etc. ; passage des esclaves délivrés par les Trinitaires, sonnerie des cloches et du carillon, aumône de trente deux florins ; outils accordés au fabricant de serviettes ; permission de tirer de l'argile à Wagnonville ; règlement pour les troupes suisses ; prolongation de l'abonnement des offices.— F. 43, 10 janv. 1731, acquisition de quatre cents paires de draps pour les casernes ; place de crieur de nuit ; alignement de la rue de Bellain ; permis à la troupe de comédie de Lille de venir donner deux représentations par semaine ; députation en deux carrosses envoyée au-devant de Mad. de la Grandville, femme de l'intendant ; fête pour la naissance du fils aîné de M. de Boufflers, gouverneur de la province ; création d'un dispensaire, convention à cet effet avec les médecins ; arrentement par l'hôpital Saint-Thomas.—F. 58, 23 janv. 1733, taxe des frais de voyage accordés aux échevins ; répartition de la milice sur les villes et châtellenies, Douai devait fournir douze hommes et Lille trente-six ; cave autorisée sous la rue des blancs mouchons ; gratification de 125 flor. aux Dominicains pour leur chapitre provincial ; juridiction dans son enclos prétendue par le chapitre de Saint-Pierre ; projet de réunion des hôpitaux ; location du jardin de l'Oratoire ; autorisation à divers corps de métier de s'imposer des taxes pour la milice.— F. 81, 13 janv. 1734, lettre du roi sur ses succès en Italie ; exercice des brasseries pour la perception de l'impôt ; nouveaux capitaines des arbalétriers et des canonniers ; exemption d'impôt pour cession de terrain à la voie publique ; commissaires préposés à l'enlèvement des boues ; autorisation de faire paître des chevaux dans le marais des pestiférés ; sonnerie de la grosse cloche pendant l'exécution d'un homme rompu vif pour avoir assommé une fille.—F. 100, 24 mai 1735, pose de la première pierre de la nouvelle église Saint-Pierre ; autorisation au chapitre de clore le cimetière Saint-Pierre pendant les travaux ; délibération des canonniers pour remédier aux abus qui s'étaient glissés dans la compagnie ; exemption d'impôts accordée aux échevins, sur leur demande, par l'intendant de la province ; exemption sur les matériaux à employer pour la reconstruction de l'église Saint Pierre ; suppression du péage de Férin ; indemnité au prédicateur de carême. — F. 120, 19 mai 1736, décisions relatives aux plantis de la ville dans les marais ; contrat de mariage, inventaire et séparation de biens de M. de la Brayelle, premier conseiller pensionnaire de la ville ; travaux dans la maison de la providence pour y renfermer des femmes de mauvaise vie ; plaintes des meuniers contre le régime des eaux ; conférences à ce sujet entre les échevins de Douai, ceux de Lille et le mandataire de l'abbesse de Flines.—F. 141, 19 janv. 1737, nomination de divers administrateurs d'hôpitaux ; concession de chemin au frais-marais ; pension à un teinturier ; déport réciproque des échevins et du chapitre de Saint-Pierre quant aux appels de leur procès de juridiction ; ordre aux filles de la charité de quitter l'habit religieux ; alignement rue de la Cloris ; ramoneur-juré ; un étudiant qui s'était battu en duel est pendu et traîné sur la claie, son adversaire pendu en effigie et le témoin condamné aux galères, fouetté et flétri en effigie.— F. 161, 21 mars 1738, ferme du tabac, serment des commis ; résolution de dresser un plan général de la ville ; détails sur la procession solennelle de l'Assomption pour le centenaire du vœu de Louis XIII ; exécution de deux faux-monnayeurs brûlés vifs sur le marché ; arrêt du Conseil accordant aux États de la province une diminution sur

l'aide extraordinaire; procès contre le régisseur de l'impôt.—F. 197, 26 févr. 1739, déclaration des échevins sur le paiement des rentes; cession de l'hôtel du Dauphin à la ville par les administrateurs des chartriers; conférence avec les députés de Saint-Amé au sujet de la juridiction; permission à Ant. Plaisant de creuser un fossé dans le frais-marais; acquisition d'une charge de conseiller pensionnaire; nomination d'un conseiller auditeur des comptes du Mont-de-piété — F. 212, 21 janv. 1740, acte de non-préjudice du chapitre de Saint Pierre à l'occasion des scellés dans une maison mortuaire; fou mis en liberté sous la responsabilité de ses parents; serment d'un commis au greffe; acquisition des portraits du roi et de la reine; établissement d'une confrérie de la miséricorde pour visiter les pauvres malades; achats de blé par la ville; incendiaire brûlé vif; mesures en faveur des enfants abandonnés; requête contre les pourvois des fermiers d'impôt à la Gouvernance.

BB 23 (Registre.)—In-fol. de 181 feuillets, papier; rel. parch.

1730-1741.— *Registre aux Mémoires.*— F. 1, 3 février 1730, pension à un maître écrivain et mathématicien; bois et chandelle accordés aux récollets wallons; lettres patentes du roi confirmant l'établissement à Douai de la congrégation N.-D.; autorisation de creuser une cave sous la rue; sage femme pensionnaire; exemption d'impôts à l'empereur des archers; requête des filles de la charité et ordonnance des échevins concernant les abus qui s'étaient introduits à l'hôtel-Dieu. —F. 20, 19 févr. 1732, arrêt du Conseil pour la continuation de la levée d'un impôt sur la bière; augmentation de pension à l'accoucheur juré; commission de prévôt de Saint Albin; consultation pour l'appel comme d'abus des échevins contre les filles de la charité; requête des moines de Marchiennes pour obtenir le rétablissement de leur collége; bail de la sous-ferme des droits d'amortissement; acte d'arrentement d'un terrain de l'hôtel des nobles et ordonnance de l'évêque d'Arras pour le rétablissement du collége de Marchiennes.— F. 48, 29 nov. 1732, nouveaux sceaux de l'échevinage gravés par Vandersippe à Douai; protecteurs de la maison Sainte-Agnès; répartition de l'abonnement des droits de contrôle; pension à Chardenon, nouveau graveur venu de Paris à Douai; augmentation de gages au maître d'école de Saint-Albin; exemption aux dominicains du collége de Saint Thomas; cave autorisée sous la rue de Bellain; lettre du roi sur le succès de ses armes; commission du lieutenant-bailli.— F. 61, 17 mai 1733, arrêt du conseil du roi en 173 articles, pour la liquidation des rentes de la ville; ordonnance de l'intendant prescrivant l'exécution de cet arrêt; autorisation d'acquérir un hôtel pour le gouvernement, rue des carmes déchaussés; lettre du roi annonçant la victoire de Parme.—F. 140, 14 juin 1734, acte d'acquisition par la ville de l'hôtel mentionné ci-dessus; copie des différentes pièces annexées à la minute.— F. 163, 22 juillet 1735, arrêt du Conseil et ordonnance de l'intendant pour la vérification et liquidation des dettes de la ville; arrêt du Conseil pour la reconstruction du pont de Férin; arrêt pour la liquidation de diverses rentes de la ville. — F. 173, 15 mars 1741, acte des échevins permettant d'élever à Dorignies « une boutique de maréchal », moyennant un chapon de rente annuelle; enregistrement d'un contrat de mariage entre Jos. de Chamgiron et Cath. de Carnin; commissions des ingénieurs, artificiers, commissaire d'artillerie, etc., de la place de Douai.

BB 24 (Registre.)— In fol. de 234 feuillets, papier; rel. parch.

1740-1750.—*Registre aux Mémoires.*— F. 1, 4 juin 1740, ordonnance de l'intendant portant suppression des honoraires d'échevins et d'officiers permanents pour procédures criminelles; contrat de mariage de Pierre Davesne et de Suzanne Joye; arrêt du Conseil portant octroi d'un impôt sur les cuirs; autorisation de planter au frais marais; marque de la ville distribuée aux pauvres; présent d'un cœur d'or de dix écus au chef de S. Roch, attendu la maladie régnante.— F. 11, 23 janv. 1742, procès de juridiction contre le promoteur de l'Université; résolu de retrancher de la procession, pour cette année seulement, les chars de triomphe et les compagnies bourgeoises; acte de séparation de corps et de biens entre Fr. Simon Béranger, commissaire des fontes, et Barbe de Rove, sa femme; logement des troupes de la maison du roi; brevet d'imprimeur à Nic. Fr. Lebrun; contrat de mariage entre Michel Bocquillon et Françoise d'Angremont. – F. 31, 12 mars 1743, commission de receveur des domaines du roi; théâtre établi au Dauphin, le privilége de la salle est concédé pour trente ans; saisie d'un « libelle diffamatoire contre la réputation de plusieurs personnes de cette ville (1) »; brevet

(1) Il s'agit de l'opuscule licencieux de Laurens, *vulgo* Du Laurens, intitulé: « La vraye origine du géan de Douay, en vers françois, suivie d'un discours sur la beauté où l'on fait mention des belles de cette ville ». Ce petit poème, devenu très rare par la destruction de presque tous les exemplaires, n'est mentionné ni par Quérard, ni par Barbier, ni même par Duthillœul, quoique notre bibliothèque le possède, peut-être depuis sa publication. (Voir *Quenson* et *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, VII, 65).

d'imprimeur à Richard Leclerc; nouvel agent de la ville à Paris; pension du maître de l'école dominicale; construction du calvaire de Notre-Dame; état des fournitures militaires; le premier président du parlement décide qu'un postulant peut être reçu bourgeois quoique n'étant pas Français.— F. 51, 8 janvier 1744, arrêt du Conseil et ordonnance de l'intendant autorisant la levée de droits d'octroi sur les cuirs; création de lettres de change pour subvenir aux réquisitions de l'intendant; installation du quartier-général de l'armée à Douai, indication des logements affectés aux maréchaux et généraux; ordonnance des échevins concernant les mesures de police pour l'arrivée et le séjour du roi.—F. 69, 11 mai 1744, réception solennelle du roi, fêtes à cette occasion; feux de joie pour la prise de Nice, puis pour celle de Menin, d'Ypres et de Furnes; règlement pour la compagnie bourgeoise des maîtres en fait d'armes; *Te Deum* pour la convalescence du roi; mesures contre une épizootie, « ordonné de mettre les bestiaux dans des endroits aquatiques »; règlement pour les distributions aux pauvres; état détaillé des fournitures à livrer aux troupes.— F. 90, 15 nov. 1744, lettre du roi annonçant le succès de la campagne; autorisation à la table du Saint-Esprit de prêter à cours de rente à la maison de la charité; arrêt pour continuation d'impôts; affaire du rachat des charges municipales; hommage des échevins pour le fief de la châtellenie; permission d'imprimer le catalogue des livres de M. de Flines; travaux au couvent des capucins; passage du roi pour aller au siége de Tournay, *Te Deum* pour la victoire de Fontenoy; résistance aux prétentions du major sur la préséance.—F. 111, 24 juin 1745, hommage au comte d'Oisy; réjouissances pour la prise de Tournay; autorisation d'ouvrir une porte sur la cour des halles; procès contre le chapitre de Saint-Amé qui prétendait avoir la police exclusive dans son clos; lettres du roi relatant ses succès; feu de joie pour la prise de Bruxelles.— F. 131, 18 mars 1746, enregistrement de divers actes entre particuliers; lettre du roi sur la prise d'Anvers; révocation du geôlier des prisons; concession d'un flégard à l'abbaye des Prés; deuil pour la mort de la Dauphine; arrêt du Conseil d'Etat pour l'abonnement des charges municipales; frais de décoration du conclave; transaction et contrat de mariage entre particuliers; pension à un miroitier qui était venu s'établir en ville.— F. 157, 24 mars 1747, permission au séminaire Irlandais de faire une quête à domicile; nomination du chapelain de l'hôtel de-ville; sonnerie de la grosse cloche pour le chef de S. Druon que le curé de Carvin venait processionnellement reprendre à l'abbaye de Paix; certificat des échevins constatant l'utilité de la manufacture de camelot; commission pour la prévôté de Saint-Albin; ban sur la pêche; messe au Saint-Sacrement à Saint-Amé pour les biens de la terre; biens de main morte acquis depuis 1681.— F. 167, 11 août 1747, service solennel de M. de Boufflers dans l'église des Dominicains; exemption accordée à la manufacture; paiement d'une année de rente aux créanciers de la ville; entrée du gouverneur-général de la province; actes de non préjudice à la juridiction des échevins donnés par le chapitre de Saint-Pierre; abonnement pour les offices d'arts et métiers.—F. 181, 15 mars 1748, état général des corps et métiers et taxe imposée à chacun d'eux pour la répartition de l'abonnement; l'Université prétend faire exempter les imprimeurs du droit d'abonnement comme n'exerçant pas un art mécanique; ordonnance de l'intendant sur la dimension et la qualité des briques; enregistrement de contrat de rentes viagères; brevet d'imprimeur à Séraphin Derbaix.—F. 195, 1 févr. 1749, lettre du roi et réjouissances à l'occasion de la paix; convention pour un feu d'artifice, détail des fêtes; arrêt du Conseil relatif à l'impôt sur les cuirs; sursis de paiement demandé par les fermiers de l'eau-de-vie, refusé par l'intendant; le mari d'une bouchère ne peut être poissonnier; projet d'un plan d'alignement; autorisation de reconstruire les greffes; arrêt du Conseil concernant les droits d'octroi; emplacement des réserves de grains.— F. 216, 7 avril 1750, rapport des échevins à l'intendant sur le marché aux grains, réfutation d'une lettre du superintendant; reprise par la ville des ustensiles de la blanchisserie, autorisation d'ouvrir une porte sur les hallettes; exemption au fabricant de bas au métier; curage de la rivière; contestations entre l'Université et le fermier des impôts; bénédiction de la nouvelle église Saint Pierre; exemptions à divers; arrêt du conseil pour la continuation de la levée des octrois

BB 25 (Registre.) – In-fol. de 70 feuillets; dem. rel. parch.

1667-1750.—Table des registres aux Mémoires et aux Consaulx disposée par ordre alphabétique sous les titres suivants: abbaye des Prés; abonnements; acquisitions; aliénations; accoucheurs; apothicaires; Artois; aubergistes; asile; bailli; bateliers; bois et chandelles; bouchers; boulangers; bourgeoisie; brasseurs; cabaretiers; carmes et carmélites; capitation; capucins; casernes; cérémonies et réjouissances; charges municipales; charpentiers; chirurgiens; compagnies bourgeoises; comptes de la ville; contrôle; cordiers; corps de métier; dénombrement; droits divers; échevinage; échevins; état-major; exemptions; fer-

mes ; ferronniers ; filles de la charité ; flégards ; fondations pieuses ; fortifications ; fournitures ; fripiers ; geôliers ; gouvernance ; grains ; hôtel-de-ville ; hôtel-Dieu ; intendant ; jésuites ; lieutenant-bailli ; logements ; maîtres et maîtresses d'école ; manufactures ; maréchaux ; militaires ; minimes ; mont-de-piété ; noblesse ; officiers permanents ; officiers subalternes ; orfèvres ; parlement ; pavés ; pensions ; peste ; portefaix ; prévôté ; prisons ; recettes ; rentes ; rivière ; St-Albin ; St-Amé ; St-Pierre ; servitudes ; six hommes ; subdélégué ; surintendants ; tailleurs ; terrains ; théâtre ; université ; vingtièmes.

BB. 26. (Registre.) — In-fol. de 178 feuillets, papier ; rel. parch

1751-1761. — *Registre aux Mémoires.* — F. 1, 17 févr. 1751, résolu pour remédier aux abus de délivrer des poids en fer aux bouchers et d'établir l'uniformité de poids pour les marchands ; nominations d'égards et de sergents ; homologation d'articles délibérés par les grossiers ; remise d'une partie de l'aide extraordinaire ; projet de casernes entre les portes d'Arras et d'Equerchin ; messe à N.-D. des miracles à Saint-Pierre ; arrivée de M. d'Argenson, ministre d'Etat ; réception du général des carmes déchaussés. — F. 10, 14 sept. 1751, *Te Deum* pour la naissance du duc de Bourgogne ; réception du général des capucins ; cérémonial des obsèques de M. de Boufflers ; dotation des filles pauvres substituée aux réjouissances ordinaires ; opposition des boutonniers à l'établissement d'une fabrique de rubans ; ordonnance de l'intendant pour la ferme du pied fourchu ; legs aux pauvres par M. de la Motte, capitaine des portes ; députation au nouveau gouverneur de la province ; brevet de changeur du roi. — F. 21, 16 décembre 1751, lettre du Ministre au sujet de la réclamation, au nom de l'Université, des étudiants qui s'engagent dans l'armée ; transaction entre les Minimes et M. Becquet de la Rozière ; réglement pour l'étalage des bouchers ; entrée du gouverneur de la province ; concession de terrain au maréchon ; établissement d'un chemin de halage ; feu de joie pour la guérison du Dauphin ; commissions pour les écluses du pont des trous près Tournai ; chirurgien pensionné pour la lithotomie. — F. 41, 1 févr. 1753, certificat d'exemption à un milicien ; constitutions de rentes ; procès contre le marquis d'Aoust à propos de la capitation ; remise des aides ordinaires et extraordinaires pour la construction des casernes ; établissement d'une raffinerie de sucre ; exemption d'impôt ; adjudication de la ferme du nouvel impôt sur les grains. — F. 61, vins présentés au premier président du Parlement à l'occasion de son jubilé de 50 ans dans cette compagnie ; pension aux frères Lavoine, paucheurs (rebouteurs) et à une marchande de spécifique universel ; nouvel agent de la ville à Versailles ; exemption au curé de Notre-Dame ; arrêt du Conseil sur une contestation entre les échevins et les marchands de porcs ; procession séculaire du Saint-Sacrement de Miracle ; fêtes pour la naissance du duc de Berry, plus tard Louis XVI ; permission de fabriquer et de vendre du similor. — F. 82, 26 févr. 1755, plantation de bois par la ville sur les terres de l'échevinage ; mémoire contre l'Université pour le maintien de la manufacture de camelot ; rétablissement de la marque aux toilettes ; ordonnance du Magistrat concernant les corps en non-jurande ; permission de tirer des grés de l'Artois pour les employer au Dauphin ; projet d'une blanchisserie de toilettes ; règlement pour l'administration des affaires de la ville ; exemption sur le vin aux Carmes chaussés — F. 97, 28 nov. 1755, acte relatif au mur mitoyen du Dauphin ; fêtes pour la naissance du comte de Provence ; requête des graissiers au sujet de l'impôt sur les savons ; arrêt du Conseil pour la levée de différents droits d'octroi ; examen des plans du nouvel hôpital-général ; succès militaires des armées du roi ; pension de l'horloger carillonneur ; funérailles de M. de Pollinchove, premier président du parlement. — F. 127, 24 févr 1757, projet d'acquisition de l'office de bailli ; transaction pour fin de procès entre les arbalétriers et les joueurs d'armes ; exemptions à divers ; rétribution des messes du chapelain de la ville ; les greffiers de l'échevinage sont nommés en même temps greffiers du baillage, nouvellement réuni au corps municipal ; convention et accord entre les graissiers et apothicaires et les fabricants d'huile et de savon ; vins offerts à la première présidente. — F. 141, 10 mars 1758, mesures prises par le Magistrat en faveur de l'hôpital général ; entreprise de l'enlèvement des boues ; transaction au sujet du fief de l'Escarpel ; résolution de payer les rentes de la ville ; chambres du Dauphin concédées à la Gouvernance ; gratification aux religieuses de N.-D. en témoignage de satisfaction pour les soins donnés à la jeunesse ; permission à toutes sortes de personnes indistinctement de faire le commerce de grains ; pension à un « expert pour les dents ». — F. 158, 22 avril 1759, lettre du roi sur la victoire de Bergen ; construction d'un aqueduc pour la caserne St-Sulpice ; suppression des droits que percevait dans les marchés l'officier des hautes œuvres ; résolu de boucher le puits situé en face du clocher St-Pierre ; la compagnie de canonniers réduite à quinze hommes obtient de la ville un subside pour l'aider à se recruter ; on pose un prie-Dieu devant le Christ du marché aux poulets. — F. 162, 15 nov. 1759, convention

entre le Magistrat et les administrateurs de la charité générale ; contrat de société pour l'établissement d'une manufacture de batiste ; individu condamné par le parlement « à être enfermé pendant dix ans dans une maison de force pour y être instruit des vérités du christianisme » ; arrêt du Conseil portant modération de l'abonnement des vingtièmes ; augmentation de gages aux procureurs-syndics ; exemption aux Carmes déchaussés ; résolu de mettre en adjudication l'entretien des toitures.

BB. 27. (Registre.) — In-fol. de 265 feuillets, papier ; rel. parch.

1761-1781.—*Registre aux Mémoires.*—F. 1 et suiv. Correspondance relative à un différend entre le Magistrat et le lieutenant de roi commandant la place ; nomination d'un commissaire pour veiller à la propreté de la ville ; transaction pour le droit d'amortissement des casernes; lettre du roi annonçant les succès de son armée sur les Prussiens et les Anglais ; service militaire par les compagnies bourgeoises pendant l'absence de la garnison. — F. 23, 16 sept. 1761, arrentement par la ville d'une maison rue des Malvaux appartenant à l'abbaye de Marchiennes; ferme de la prisée des meubles ; abonnement pour l'entretien des glaces et lustres de l'hôtel-de-ville ; exemption sur les grains au munitionnaire de l'armée ; répartition sur les corps de métier du montant de l'abonnement des offices ; réjouissances à l'occasion de la paix , différend à ce sujet entre le Magistrat et la Gouvernance ; nouveau greffier et nouveau conseiller pensionnaire. — F. 41, 22 mars 1764, transaction avec St-Amé au sujet des menues dîmes; habillement des sergents du bailli; chambre au Dauphin concédée au greffier de la Gouvernance; pension à un maître d'anglais ; exemption aux professeurs du collége du roi ; vins présentés à l'archevêque de Cambrai ; pension de la sage-femme jurée; réception du général des capucins; exemption au principal et aux professeurs du collége d'Anchin nommés en remplacement des jésuites ; permission de bâtir, moyennant redevance, au-dessus d'un flégard de la rue Jean-de-Gouy. — F. 57, 21 oct 1765, requête de l'officier des hautes-œuvres, augmentation de ses gages; fournitures de literies militaires ; mémoire sur le logement des troupes ; gratification à un maître fondeur nouvellement établi en ville ; service funèbre du Dauphin; avantages faits à un fabricant d'étoffes; écoles des pauvres de N.-D. et de St-Nicolas ; dépôt fait au greffe d'un libelle intitulé : *Lettre d'un citoyen à son ami*, etc., qu'on glissait sous la porte des bourgeois; projet de reconstruction de la façade du collége d'Anchin.— F. 80, 30 déc. 1767, lettre du duc de Choiseul au Parlement au sujet du procès entre les échevins et le prince de Ghistelles ; concert hebdomadaire à l'hôtel-de-ville ; arrêt du Conseil d'Etat portant règlement sur les finances de la ville; projet d'agrandissement des prisons; visite des pharmacies; inspection des lanternes et réverbères ; appropriation du collége public à usage d'école d'artillerie ; pension au maître de poste ; demande de création d'une foire franche de bestiaux par mois. — F. 102 , 5 mars 1770, office de conseiller médecin ; concession du privilége exclusif des spectacles ; autorisation d'excaver sous la rue d'Arras, règlement pour les gros bouchers; bourse à un élève de l'école vétérinaire ; vœux émis par les échevins pour la liberté de la navigation ; arrêt du Parlement sur l'abonnement des droits de contrôle; convention avec un nouveau maître de poste; plantation générale de l'échevinage.—F. 121, 26 janv. 1773, convention pour l'exploitation du théâtre ; difficultés entre les échevins et M. de Roisin, leur chef, qui prétendait marcher à leur tête sans robe et l'épée au côté, transaction entre les parties (Cf. BB 78) ; arrêt du Conseil sur l'entretien des bâtiments affectés aux Parlements; autre arrêt du Conseil cassant celui du Conseil supérieur de Douai et homologuant la transaction ci-dessus; convention avec le directeur du spectacle ; construction de logements pour les officiers ; projet d'un plan général de l'échevinage. — F. 141, mai 1774, maladie et mort du roi, deuil, funérailles; convocation des Etats de la province ; correspondance et convention pour l'exploitation du théâtre; direction des écoles dominicales; augmentation de salaire des charretiers de rivage ; mesures concernant les vieux papiers du greffe ; commission du roi à l'intendant pour l'audition des comptes de la ville ; adjudication pour la fourniture de tourbes ; secours extraordinaires aux pauvres à cause de la misère du temps; subvention à l'hôpital-général; pension à un dentiste.— F. 160, 15 juin 1776, vente de quantité de vieux fusils qui se trouvaient à l'hôtel-de ville; amidonnerie rue d'Equerchin ; rétablissement des droits sur les grains ; offres du Magistrat pour l'abonnement du sol pour livre , elles sont acceptées par le contrôleur-général; exemption sur le vin aux Augustins; quart de recette des bals publics accordé au directeur du théâtre ; permission demandée à l'évêque d'Arras de transformer en écoles les chapelles St-Eloi et Ste-Catherine « regardées comme inutiles ».—F. 176, 23 février 1777, exemption aux religieuses de la congrégation N. D. qui tenaient l'école des pauvres filles ; transaction entre les tanneurs et le fermier de l'impôt des cuirs; académie d'écriture; vente au poids de la croix de fer existant sur le pont du rivage ; convention entre les Etats d'Artois et la ville de Douai au sujet du hameau de Wagnonville; résiliation du bail

de la blanchisserie du mariage ; arbitrage à l'occasion des plantis de la ruelle Madame, au Frais-Marais.— F. 191, janv. 1778, état du personnel des officiers d'artillerie à Douai ; gages de l'officier des hautes-œuvres ; cahier des charges de l'éclairage public; arrêt du Conseil portant remise sur les aides, vu l'état des dettes de la ville; encouragements à l'école de filature ; concert hebdomadaire à l'hôtel-de-ville; autorisation de percevoir un droit sur la marée pour l'entretien des réverbères ; marché pour l'éclairage; augmentation du chiffre de l'exemption au séminaire irlandais.— F. 211, 20 mai 1779, pouvoirs du délégué de la ville à Paris; permission aux Bénédictins anglais d'établir une brasserie; prorogation de la ferme du chauffage ; établissement de cinq sœurs de charité dans la maison du Béguinage ; convention relative à l'abreuvoir du Barlet ; prorogation du bail de la ferme au vin ; exemptions diverses; requête des boulangers, résolu de ne rien changer au règlement ; imputation des frais de l'école de dessin; prorogation de la ferme de l'eau-de-vie. — F. 228, 22 janv. 1780, pension à Dom Bévy, bénédictin de St-Maur, historiographe de Flandre et de Hainaut ; pension à un fabricant de camelot nouvellement établi ; règlement pour les travaux communaux; cession d'un flégard à l'abbaye des Prés ; pension aux capucins aux sœurs de la Providence; requêtes relatives au théâtre, concession de privilége ; augmentation de gages des officiers permanents pour tenir lieu des rétributions supprimées ; faveurs accordées à un nouveau teinturier.—F. 247, 13 janv. 1781, nouvel horloger de la ville; personnel des officiers d'artillerie à Douai; retraite au maître d'école de la paroisse Saint-Jacques ; reconstruction de la conciergerie des halles; commission pour le redressement de la Scarpe extérieure; fête pour la naissance du premier dauphin ; *Te Deum* pour les succès militaires de la France en Amérique; exemption à un peigneur de laine; indemnité aux greffiers de l'échevinage en compensation de ce qu'ils ne touchaient plus rien dans les affaires criminelles; abonnement des sols pour livre, délibération et ordonnance du Magistrat.

BB. 28. (Registre.) — In-fol. de 189 feuillets, papier ; rel. parch.

1782-1790.—*Registre aux Mémoires.*—F. 1, 9 janv. 1782, augmentation de l'exemption du collége des écossais ; exemption à la manufacture de grés anglais ; établissement d'une école d'architecture; maison du garde-messier à Dorignies ; pension à un chirurgien spécial des maladies vénériennes ; privilége du théâtre accordé à Fabre d'Eglantine; prix aux écoles de dessin et d'écriture; faveurs à une fabrique de gaze; excuses du président du collége anglais qui avait refusé de recevoir la visite des tailleurs accompagnés d'échevins. — F. 20, 8 déc. 1782, règlement pour la police du théâtre; remboursement des rentes; médecin des prisons; transaction avec St-Amé au sujet de la dîme ; bail de la pêche en rivière, du quai de la Barque au fort de Scarpe; félicitations à M de Calonne, nommé contrôleur général et demande de son portrait ; échange de terrain pour le redressement de la Scarpe; pension à un italien, artificier et maître de langues; vote d'un crédit pour construction de la salle de spectacle; état des officiers du génie en garnison à Douai.—F. 40, 9 sept. 1784, soixante florins remis au curé de St-Pierre pour les prix de catéchisme ; augmentation du nombre des réverbères; égard révoqué parce qu'il ne sait ni lire ni écrire; cours gratuit d'écriture ; pension à un marbrier ; gages des égards aux vivres; lettres du roi pour le renouvellement du Magistrat; appointements du maître de dessin ; arrivée du baron de Tott, commandant de place, présentation de vins, dîner à l'hôtel-de-ville; procès-verbal de réception de la nouvelle salle de spectacle; avances de fonds à la manufacture de grés; permission de construire sur le flégard de la rue des Foulons. — F. 62, 3 juin 1786, la promenade des remparts étant permise au public, on y place des bancs aux armes de la ville ; location d'un champ pour le dépôt des immondices ; défense au concierge de l'hôtel-de-ville de laisser vaguer ses volailles dans la cour; gratification à la veuve d'un sergent tué dans l'exercice de ses fonctions; subvention à l'hôpital-général; programme du cours de dessin; paiement d'arriéré à l'hôpital St-Thomas; mémoire sur les maisons de la Choque Godde, ancienne dotation de St-Amé. — F. 76, 19 avril 1787, permission de construire sur le flégard du pont à-l'herbe ; pension à un maréchal-expert ; mémoire des abbé et religieux de Marchiennes pour exemption d'impôts dans leur refuge ; logement du concierge de l'hôtel-de-ville ; exemption à la manufacture de filet à dentelles; avances pour la reconstruction des infirmeries de l'hôpital-général ; pension à Caselli, maître d'armes ; entreprise des fournitures militaires.— F. 91. 31 janv. 1788, réception définitive de la salle de spectacle, des accessoires et décors; augmentation des pots de vin de l'adjudication des fermes d'impôts ; pension à un ancien commis-greffier ; suppression d'un puits, rue du Grand-Canteleu; avance au garde de Dorignies d'une somme à retenir par annuités sur ses gages ; exemption au président du séminaire de St-Amand; arrentement perpétuel d'un terrain, consenti à la ville par l'abbaye de Marchiennes. — F. 103, 6 janv. 1789, froid rigoureux, les moulins à eau sont arrêtés, mesures pour obvier à la disette;—17 mars, assemblée pour la nomination des députés du Tiers-Etat chargés de rédiger le cahier des doléances ; nou-

velle réunion le 21 mars; copie du cahier des doléances de la ville; avances de fonds aux boulangers pour assurer les subsistances ; subvention à l'aumône-générale ; achat de dix mille razières de blé pour l'approvisionnement de la ville; suspension de la levée de divers droits. — F. 120, 16 juin 1789, points et articles arrêtés relativement à l'approvisionnement ; 18 juillet, baisse du blé; taxe du pain ; création du comité de la milice bourgeoise; marché pour fournitures de grains; nouvel exécuteur des hautes-œuvres ; refus de payer des cocardes tricolores apportées sans ordre à l'hôtel-de-ville; nomination et serment des notables ; ordre au trésorier de rendre ses comptes ; blé restitué au Directoire des vivres à qui on l'avait emprunté.—F. 135, 29 janv 1790, installation de la nouvelle municipalité qui confirme dans leurs fonctions les surintendants et officiers permanents; députation à l'Assemblée nationale pour maintenir à Douai le siége « de la cour suprême » ; les gages des maîtres et maîtresses d'école sont conservés ; « adresse des maires et officiers municipaux à leurs concitoyens »; apposition des scellés au Parlement de Flandres , prix de 400 livres au meilleur projet d'atelier public ; commission pour asssister à la vente des biens nationaux ; interdiction de prendre copie des registres de la commune. — F. 160, 19 oct 1790, observations sur les projets d'atelier public; exemption d'impôts aux officiers d'état-major ; demande d'établissement d'un tribunal de commerce; avances à l'hôpital-général; mémoire cencernant la circulation des grains ; suppression des dépenses ordinaires de la ville ; mémoire pour la conservation en faveur des pauvres d'une fondation faite à St-Amé par le chanoine Savary; les officiers municipaux demandent à administrer l'Hôtel-Dieu.

II

ÉLECTIONS, NOMINATIONS D'ÉCHEVINS, RENOUVELLEMENTS DU MAGISTRAT (1).

BB. 29. (Registre.)—In-fol. de 200 feuillets , parch.; rel. en veau avec clous en cuivre.

1373-1633. — *Registre d'échevinage comprenant les noms des échevins année par année, de 1373 à 1633.* — Il a été commencé en 1451 par Noël Pollet, clerc-juré des échevins , qui a copié jusqu'à cette époque un registre plus ancien que nous ne possédons plus. A partir de 1452, les écritures varient et les noms paraissent y avoir été inscrits au fur et à mesure des « renouvellements de loy ». Les douze échevins sont seuls mentionnés , il n'est pas question des officiers permanents. Le premier échevin qui avait le titre de chef, est invariablement noble à partir du seizième siècle; les deux élus suivants sont ou nobles ou de haute bourgeoisie; quant aux neuf autres, ils appartiennent à toutes les professions: avocats, médecins, apothicaires, marchands de grains, marchands de vin, marchands de fer, marchands de toilettes (batistes), détailleurs de draps, épiciers, laboureurs , etc. A la suite des listes d'échevinage se trouve l'indication des sacs de chirographes reçus par chacun d'eux jusqu'en 1452. Cet inventaire dû également à Noel Pollet , n'a pas été continué par ses successeurs.

BB. 30. (Registre.) – In-fol. de 86 feuillets, parch.; rel. d°.

1402-1571. — Registre d'échevinage ayant pour titre: « Election de le Loy , selon le teneur du privilége sur ce donné ». — Chacun des feuillets forme un tableau complet de l'échevinage de l'année. D'abord les neuf électeurs pris dans les six paroisses par les échevins actuels et ceux du tour précédent ; quatre de ces électeurs appartenaient à la paroisse St-Pierre de beaucoup la plus étendue , et un à chacune des autres paroisses. Les douze échevins sont choisis neuf, en-deçà de l'eau (rive droite de la Scarpe) et trois au-delà. Viennent ensuite les six hommes préposés aux travaux , ordinairement les premiers du tour précédent , puis les paiseurs (1) au nombre de sept, et enfin le receveur. La liste se termine par les échevins chargés des clefs du coffre et de la bourse.—Au F. 49, formule du serment des échevins;—F. 50, serment des électeurs, serment des six hommes;—F. 61, copie des lettres de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, du 1 juillet 1527, sur le choix des échevins.

BB. 31. (Registre.)–In fol. de 194 feuillets, parch.; rel. en veau.

1517-1789. — Registre d'échevinage contenant les renouvellements de la loy depuis 1565 ainsi que les lettres patentes et actes divers des souverains, des gouverneurs et des intendants relatifs à l'échevinage. — F. 1,

(1) Voir sur les élections du Magistrat, série AA, *priviléges de la commune*, passim.

(1) Les paiseurs ou apaiseurs étaient chargés de *faire la paix* de tous les méfaits qui se commettaient en ville, sauf le cas de mort, blessures ou actions graves dont la connaissance était réservée aux échevins. Cf. AA *ut suprà*.

lettres de Charles, roi de Castille, confirmant les droits, priviléges et franchise des échevins ; (Cf. AA 31 et 84, cart. T f° 66). —F. 9, ordonnance de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, au sujet du choix des électeurs et échevins; (Cf. AA 32 et AA 84, f°s 86 et 88). —F. 11, commission à Pierre Taspyl pour recevoir le serment des électeurs et échevins ; (Cf. AA 32 et 84). — F. 84, ban défendant toute attaque contre les échevins à l'occasion de leurs fonctions; (Cf. AA 88, f° 4 et AA 94, f° 1.) — F. 15, lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, instituant les paiseurs; (Cf. AA 74, et AA 84, f° 16). —F. 16, serment et ban des paiseurs; (Cf. AA 88, f° 33, et AA 89, f° 13). —F. 18, lettres des archiducs Albert et Isabelle au sujet de la parenté des échevins. —F. 88, lettres de Louis XIV prescrivant à l'intendant Pelletier de faire procéder à l'élection des échevins, 2 mars 1669. — F. 91 et suivants, lettres royales pour le renouvellement ou la continuation du Magistrat.

BB. 32. (Layette.)—15 pièces, 1 parch.; 14 pap.

1531-1581 —Différend entre le bailli Jehan Delattre et les échevins sur ce qu'on élisait trop de marchands de grains comme membres du Magistrat; copie d'interdit de Jehan Delattre servi le 6 février 1531 à messire Pierre Taspyl, président du conseil privé de l'Empereur, contre quatorze bourgeois de Douai et contre Jehan Dablaing, conseiller pensionnaire de la ville ; copie d'un mémoire en réponse présenté au même personnage par les échevins ; mandement de l'empereur Charles-Quint du 16 novembre 1531 au comte de Gavre, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, d'informer « par gens non suspects » au sujet de ce différend ; mode d'élection ; qualités nécessaires pour être élu ; liste des noms et surnoms des quatre-vingt-huit marchands de grains pour le renouvellement de la Loy du 7 juin 1581.

BB. 33. (Layette.) —1 pièce, papier.

1580, 25 avril. —Lettre d'Alexandre, prince de Parme, aux échevins de Douai, leur recommandant de choisir des électeurs dévoués à la religion catholique et opposés au prince d'Orange.

BB. 34. (Layette.) —6 pièces, papier.

1650-1780.—Liste des électeurs et des échevins, année par année, de 1650 à 1753 ; procès-verbaux d'élection avec signatures, des années 1729, 1747, 1753, 1768, 1780.

BB. 35. (Layette.)— 5 pièces, papier.

1654-1655.—Requête du procureur de la ville, mémoires, information, lettre close du roi au sujet de Robert Hustin, bourgeois notable dont on ne voulait pas comme échevin, parce qu'il vivait mal avec sa femme dont il tentait de se séparer devant l'officialité de Cambrai.

BB. 36. (Layette.) — 49 pièces; 16 parch., 33 pap.; 12 sceaux.

1672-1789. — Commissions et lettres de cachet du roi, lettres des intendants de Flandre pour la continuation ou le renouvellement du Magistrat.

BB. 37. (Layette.)—8 pièces, papier.

1680-1745.— Requête des échevins et décision de l'intendant au sujet d'un empêchement de parenté entre deux échevins nommés, 1680.— Incompatibilité entre les fonctions d'échevin et celles de receveur des gages du parlement : lettres des échevins, de M. de Séchelles, intendant de Flandre et de M. Daguessau, chancelier de France, 1745.

BB. 38. (Layette.)— 7 pièces, papier.

1716-1785.— Notes et extraits de comptes concernant les frais d'élection du Magistrat : messe du Saint-Esprit, déjeûner au chauffoir, dîner des sergents, sonnerie de la grosse cloche, illuminations, gratifications aux gens de l'intendant, etc.

III

CHARGES ET OFFICES DE L'ÉCHEVINAGE.

BB. 39. (Layette.)— Cahier de 10 feuillets, papier.

1368-1720.— Ancienne formule du serment prêté par les BAILLIS ou leurs lieutenants entre les mains des échevins, lors de leur réception. Noms et prénoms des baillis avec la date de leur serment, de 1368 à 1720 (1).

(1) Le bailli était le représentant du souverain, ses attributions sont parfaitement définies dans l'histoire de Flandre de Warnkœnig, tome II, p. 155.— Cette charge, devenue plus tard

BB. 40. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1430, 3 novembre.—Copie collationnée des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, continuant Thierry Le Roy dans ses fonctions de bailli.

BB. 41. (Layette.)— 2 pièces, parch.; 2 sceaux. (Cf. AA 85, f° 151).

1518 (v. s.), 10 janvier et 8 avril.—Lettres de Charles, roi d'Espagne, portant règlement entre le bailli et les échevins de Douai, déterminant leurs attributions et fonctions respectives.— Le bailli tiendra tous les mercredi des petits plaids, (audiences de simple police), auxquels siégeront deux échevins semainiers qui jugeront à la poursuite du bailli ou de son lieutenant ; les échevins ne pourrront faire de nouveaux édits, statuts ou ordonnances concernant la police de la ville, sans y appeler le bailli ou son lieutenant pour être présent à la délibération et donner son avis.

BB. 42. (Layette.)— 7 pièces, papier.

1448-1602.— Lettre missive de Rolin d'Anthune, chancelier du duc de Bourgogne; extraits des consaulx et des comptes de la ville, requêtes et mémoires relatifs aux « courtoisies » et droits de robe payés aux baillis par les échevins.

BB. 43. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1549, 14 août.—« Information tenue en halle à l'encontre de Marc Duhem, escuier, bailly de Douay, pour avoir dit injures à Messieurs en plein conclave ».

BB. 44. (Registre.) — In-fol. de 103 feuill., papier ; rel. parch. (1).

1558-1598. — Mémorial du bailli intitulé : « Livre aux négoces (*negotia*, affaires) de Philippe de le Val, escuier, s^r de Graincourt, bailly de Douay touchant les affaires du baillage auquel il entra en possession à le St-Jean-Baptiste 1558 ». La première partie du f° 1 au f° 64 est consacrée aux comptes et aux détails de l'office du bailli ; au f° 66 commence une chronique dont l'auteur paraît être le bailli lui-même. On y trouve des renseignements intéressants sur les obsèques de Charles-Quint à Douai, l'émeute de 1559 contre le Magistrat, l'installation de l'Université, l'exécution d'un Valenciennois rebelle, les réjouissances pour la victoire de Lépante, le service funèbre de Richardot, évêque d'Arras, la dégradation et l'exécution d'un chanoine de St-Amé, le service funèbre pour l'empereur Ferdinand, l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, le service funèbre pour Don Carlos, le changement du Magistrat et la destitution du bailli, le rétablissement de celui-ci dans son office, l'entrée de Mathieu Moulart, évêque d'Arras, le conseil de Flandre à Douai, le guet-à-pens des gueux de Bouchain, l'entrée du prince de Parme, le duc d'Anjou et les Français à Cambrai, l'entrée de M. de Licques, gouverneur de la province, l'entrée du nonce apostolique, la disette, les funérailles du duc de Parme, les incendies des Récollets et des Dominicains, les succès militaires des Espagnols, la publication de la paix, le service funèbre du roi Philippe II.

BB. 45. (Layette.)— 6 pièces, papier.

1757.—Acquisition par la ville de l'office du bailli : M. Théry d'Oppy en était titulaire à titre d'engagiste ; lors de son décès en 1755, son neveu du même nom lui succéda, mais quand il voulut faire enregistrer ses provisions on lui refusa le titre de « grand bailli » que s'était adjugé son oncle. Dès lors il ne songea qu'à vendre cette charge, déjà il avait fait marché avec un sieur Mazas de Grammont, lorsque le Magistrat en fut instruit et sollicita aussitôt la réunion au corps de ville. M. d'Oppy, dans la crainte d'être remboursé en ce cas sur le pied de la première finance, s'empressa de rompre avec son acheteur et fit des propositions aux échevins qui, autorisés par l'intendant, saisirent l'occasion et après quelques pourparlers traitèrent au prix de 15000 liv — Correspondance relative à cette affaire, état de frais, inventaire de quelques titres et papiers concernant le bailiiage remis aux échevins lors du contrat de vente (1).

BB. 46. (Layette.)— 6 pièces, papier.

1551-1661.—Liste générale des PREMIERS ÉCHEVINS extraite des registres mentionnés ci-dessus ; serment du premier échevin ; lettre de Jacques d'Assignies, re-

un office héréditaire, fut achetée par la ville en 1757 (cf. BB 45) et réunie au corps échevinal. Nous renvoyons à la série FF pour la juridiction du bailli, celle des échevins et les nombreux conflits que suscita leur rivalité.

(1) *La Flandre Wallonne*, tome VIII, page 49, a publié une notice sur ce registre par MM. de Ternas et Brassart.

(1) L'acte d'acquisition et les lettres patentes du roi du 14 juin 1757 qui la confirment ne sont pas aux archives de la ville. Ce dernier document a été publié dans le recueil des édits enregistrés au parlement de Flandre, tome VI, p 623.

quête de Louis de Bonmarchet et lettre des archiducs Albert et Isabelle concernant les gages du premier échevin.

BB. 47. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1421, 10 décembre.— Lettre de Philippe, duc de Bourgogne portant suppression des SIX HOMMES (1) et établissement d'un contrôleur pour rembourser les dettes de la ville ; *vidimus* des mêmes lettres par les échevins de Douai.

BB. 48. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau

1423, 23 avril après Pâques. — Lettres d'Henri, roi de France et d'Angleterre, confirmant la suppression et le remplacement des six hommes et octroyant divers points et articles relatifs à l'administration communale. Mandement de Robert le Jone, bailli d'Amiens, joint à ces lettres.

BB. 49. (Layette.) — 6 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1427-1471.—Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, confirmant les précédentes et rétablissant les chirographes ; *vidimus* de ces lettres par les échevins ; lettres du même autorisant le droit d'un denier sur les marchés et contrats passés devant échevins ; prorogation de ce droit par le duc Charles, son fils.

BB. 50. (Layette.) — 12 pièces, papier.

1604-1661.—Différend entre le bailli, M. de Briastre, et le chef élu des six hommes, M. de Bonmarchet, que le premier refusait de reconnaître en cette qualité ; arrêt du Conseil privé de Bruxelles condamnant les prétentions du bailli. Liste des greffiers des six hommes de 1604 à 1661.

BB. 51. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1685, 5 mars.— Arrêt du Conseil d'Etat du roi supprimant les six hommes confiant leurs fonctions aux échevins, dont les salaires sont diminués, et modifiant sur divers points l'administration de la cité.

BB. 52. (Registre.) — In-folio de 274 feuillets, papier ; rel. parch.

1597-1616.—Registre de M. de Broide, CONSEILLER PENSIONNAIRE.—F. 1, lettre aux échevins où il expose que, selon leur désir, « il a compilé et recueilli les actes et recez (récits) principaux de ce qui s'est passé en matière d'Estat depuis quatre à cinq ans en-çà ».—F. 2 et suiv., copie de pièces relatives à la cession des Pays-Bas aux archiducs Albert et Isabelle par Philippe II, roi d'Espagne.— F. 27, 15 août 1598, réunion des États-Généraux à Bruxelles, discours en latin de l'archevêque de Malines, « homme disert et éloquent » ; harangues du président Richardot ; banquet solennel, santé portée aux archiducs par le duc d'Arschot, « qui but en une couppe dorée, et monstrant le cul, renversa ladite coupe, *ille impiger hausit Spumantem pateram* » (1) ; messe « avecq chantres et instruments musicaux en l'église Ste Goulle » (Gudule). — F. 38, instructions des États à M. le comte de Solres, député en Espagne ; États de Lille, résolution des nobles sur le fait du mariage de l'Infante ; lettres du comte de Solres ; mort de Philippe II, « lequel fut fort plainct et regretté, car le bon prince nous estoit bien encore nécessaire ». — F. 55, récit de la joyeuse entrée des archiducs à Douai, le 10 février 1600 cf. AA 208 (2) ; offre de l'aide par les États de la province, acceptation de LL AA. — F. 92, 28 avril 1600, ouverture des États Généraux à Bruxelles ; harangue de Richardot ; communications officielles ; éclaircissements requis par les Etats ; remontrances, réponses, tentatives de rapprochement avec la Hollande ; représentations au sujet de la milice.— F. 129, état des gens de guerre et leurs gages, détail par compagnies et garnisons ; résolutions des États de la province ; nouvelle réunion des États-Généraux, propositions d'impôts ; mémoire des députés d'Artois ; « copie d'un escript bizarre exhibé par ceulx de Hainaut » ; points et articles présentés à LL. AA. par les États — F. 176, conditions particulières de la province de Lille, Douay et Orchies ; remontrances de l'Artois ; séparation des Etats Généraux, discours d'adieu du greffier ; états de la province, vote de l'aide, remontrances, réponses des archiducs ; autres réunions des mêmes Etats pour le même objet, le tout traité au point de vue du CONSEILLER.

BB. 53. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1596-1606. — Déclaration des papiers trouvés en la maison mortuaire de feu Nicolas de le Lys, en son vivant conseiller pensionnaire de la ville de Douai. S. d. — Lettre autographe du président Richardot aux échevins pour leur recommander le choix de l'avocat Hannedouche comme conseiller pensionnaire.

(1) Sur les fonctions des six hommes, voyez BB 30.

(1) Virg. *Æneid*. I, 738.

(2) Ce récit est plus détaillé que celui donné par Bocchius dans son *Historica narratio profectionis archiducum*, p 378.

BB. 54. (Layette.) —45 pièces, papier.

1739-1755.— Délibérations des Consaux, correspondance et pièces diverses relatives aux charges de conseiller pensionnaire érigées en titre d'office, rachetées par les titulaires et cédées par eux à leurs successeurs avec l'agrément des échevins; difficultés soulevées par ceux-ci, mémoire des officiers permanents, intéressés tous dans la question.

BB. 55. (Layette.)— Cahier de dix feuillets, papier.

1566.— Mémorial ou agenda tenu par un GREFFIER de la ville, « pour choses communes advenans journelement adfin de les effectuer ». En octobre sont notés des cris séditieux : « *vivent les gueux* », poussés par quelques individus dans la banlieue de Douai. Ces manifestations donnent lieu à une enquête.

BB. 56. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1702-1703.— Procès entre les échevins et les greffiers de la ville d'une part et le tabellion de l'autre, ensuite de la création de cet office par édit de 1675.—Arrêt du Parlement de Tournai du 15 octobre 1703 qui condamne les greffiers à déposer au tabellionage les minutes des testaments depuis 1671.

BB. 57. (Layette.) —10 pièces; 3 parchemin, 7 papier. 1 sceau.

1761-1777.—Plaintes faites aux échevins sur l'énormité des frais d'inventaire après décès; rescription ou mémoire des greffiers en réponse à ces allégations, leur pétition au Magistrat pour obtenir un nouveau commis. Lettres patentes du roi qui maintiennent les greffiers de la ville de Douai dans l'usage de dresser les procès-verbaux de vente de meubles en cette ville et banlieue; requête des échevins au Parlement pour obtenir l'enregistrement de ces lettres; arrêt d'enregistrement desdites lettres.

BB. 58. (Layette) —4 pièces; 1 parchemin, 3 papier.

1400-1757.—Adjudication au rabais, (sans date précise), de la RECETTE DE LA VILLE avec les charges et obligations y attachées; requête de la veuve Deguillon aux échevins pour solliciter en faveur de son fils l'emploi de receveur de la ville qu'occupait son mari; lettre à l'appui par l'intendant de Flandre, M. de Caumartin.

BB. 59. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1332, avril.—Lettres de Philippe, roi de France, déclarant qu'Aubers dit Machars, SERGENT A VERGE, a été justement destitué et qu'il ne pourra être rétabli.

BB. 60. (Layette.) — 42 pièces, papier.

1753-1764.— SERGENTS A MASSE ET A VERGE (1): Les échevins se maintiennent dans leur droit de nommer à ces places; pétitions de sergents pour faire agréer au Magistrat la transmission de leur charge devenue un office; mémoire des sergents et autres officiers de police à l'intendant de Flandre au sujet du remboursement du prix d'acquisition de leur office, pièces à l'appui, lettre de l'intendant aux échevins; quelques pièces de procédure entre des sergents et leurs cédants ou cessionnaires.

BB. 6 . (Layette.)—6 pièces, papier.

1680-1778.—Office de PORTIER CONSIGNE des portes de la ville; pétitions aux échevins pour obtenir ces emplois; difficultés avec l'état major de place au sujet des nominations, intervention de l'intendant; paiement des gages montant à quarante-huit ou cinquante florins.

BB. 62. (Layette.) —8 pièces, papier.

1594-1785.— CONCIERGE de l'hôtel-de-ville, GUETTEURS du beffroi, PORTEBOIS; pétitions pour obtenir ou pour transmettre ces emplois devenus plus tard des offices; acte de cession pardevant notaire en 1781 de l'office de concierge de l'hôtel de ville moyennant 10 000 livres de France, sous condition d'obtenir l'agrément des échevins.

BB. 63. (Layette) —41 pièces; 12 parchemin, 29 papier

1694-1704.— OFFICES MUNICIPAUX : pièces relatives à la première création d'offices par le roi, édits de 1694 et de 1696 établissant des procureurs syndics, des trésoriers, receveurs, argentiers, massars, conseillers pensionnaires, secrétaires, greffiers, etc.; propositions

(1) Les sergents à masse étaient ceux du bailli, les sergents à verge ceux de l'échevinage; les premiers étaient de véritables agents de police, les seconds exerçaient à peu près les mêmes fonctions que nos huissiers actuels.

de la ville pour racheter ces offices, arrêt du Conseil d'Etat portant acceptation des offres montant à 300 000 livres. Revente des offices par la ville, les titulaires s'en rendent acquéreurs ; quittances de paiement, arrêts du Conseil pour la réunion au corps de ville et autres pièces relatives à ces opérations.

BB. 64. (Layette.) — 48 pièces, papier.

1720-1768.—Rétablissement des offices municipaux supprimés : édits de création imprimés en placards, arrêts du Conseil relatifs à la finance; mémoires et observations au nom des Etats de la Flandre Wallonne et de la ville de Douai ; abonnement contracté par les Etats pour le remboursement des offices ; nouvelle réunion de ceux-ci aux corps de ville ; pièces diverses, mémoire de la ville de Cambrai, correspondance particulière relative à la transmission et à la finance des offices.

IV

DROITS, HONNEURS, PRÉROGATIVES DES ÉCHEVINS.

BB. 65. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 2 sceaux. (Cf. AA, 14.)

1297, lundi avant Noël.—Lettres de Guy, comte de Flandre et de Robert, son fils, promettant aux nouveaux échevins qu'ils ne feront point de paix avec les vieux échevins sans l'assentiment de la ville, et qu'ils défendront Douai contre les vieux échevins et leur parti.

BB. 66. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1386, mercredi après l'octave de S. Pierre et de S. Paul.— Sentence, en latin, de l'official d'Arras contre Willerme de Biaumont qui, dans une rixe entre lui et Jehan Collart, avait blessé ce dernier et frappé de son couteau Jehan Audefroy, échevin en fonctions, lequel s'était interposé entre eux. Le coupable est condamné à des excuses en plein conclave devant les échevins et, ce fait, doit être mis en liberté; au bas de la sentence figure l'appel verbal du procureur des échevins « *et dominus ejus appellationem tanquam frivolem non detulit.* »

BB. 67. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1418, 6 septembre.—Lettre de Jean, duc de Bourgogne, aux gens de son conseil à Gand, les prévenant que les échevins de Douai et le lieutenant du gouverneur ont choisi pour arbitre le gouverneur de Lille, pourquoi il dispense de l'amende à son profit la partie qui succombera.

BB. 68. (Layette) — 7 pièces ; 4 parchemin, 3 papier.

1470.—Procès de Simon de Fierin, premier échevin, contre Pierre de Haulteville, licencié ès-lois, conseiller pensionnaire, pour réparation d'injures publiques lors de la procession générale de la ville.

BB. 69. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1472 (v. s.) 28 janvier.—Lettre missive par laquelle le duc de Bourgogne prie les échevins de Douai d'assister au mariage de St-Georges, son héraut d'armes.

BB. 70. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1555, 18 juillet.— Points et articles présentés au vicomte de Gand, prévôt héréditaire de Douay, par les échevins et Conseil de la dite ville pour la garde des droits, hauteurs, prééminence, etc. Il y est dit que les échevins sous l'autorité de l'Empereur, ont toute justice et juridiction dans les limites de l'échevinage, tant sur les fiefs et arrière-fiefs que sur les personnes qui y résident, fussent-elles officiers des seigneurs. Ils ont aussi justice et juridiction sur les terres, fiefs et seigneuries de St.-Albin, fief de Gavene et Pourchelet, fief Lesculier et autres situés dans les terres de l'échevinage. Ils prétendent également que le fief de la Prévôté et ses officiers sont soumis à leur juridiction et ils établissent leurs droits sur les moulins, les meuniers et les eaux.— Réponse du prévôt à la même date, il accorde certains points et en réfute d'autres.

BB. 71. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1564-1586.— Extraits du *Livre aux négoces* des baillis (Cf. BB 44) ; mémoire du procureur-général de la ville et autres pièces tendant à établir que le premier échevin a la préséance sur le bailli.

BB. 72. (Layette.) — 2 pièces, papier.

XVIe siècle, s. d.— Etat du salaire des échevins pour le passement des contrats ; droit de robe des échevins.

BB. 73. (Layette.) — 9 pièces, papier, 1 parchemin.

1600-1683. — Plaintes de M. de Briastre, bailli de Douai, à leurs Altesses Albert et Isabelle sur ce qu'à leur entrée à Douai, le premier échevin qui avait pris le pas sur lui avait promis alors des lettres de non-préjudice qui sont refusées aujourd'hui ; réponse des archiducs ; sentence du Conseil privé de Bruxelles déclarant que la préséance du premier échevin lors de la joyeuse entrée des archiducs ne portera aucun préjudice au rang ni à la dignité du bailli et que les parties demeureront entières dans leurs droits respectifs ; copies et extraits de pièces relatifs à la même question.

BB. 74. (Layette.) — Cahier de 16 feuillets, papier.

1661.—Mémoire présenté au grand Conseil de Malines par les échevins de Douai au sujet d'un procès en injures contre le Ministre de la Trinité et un ancien échevin qui, à la suite d'un banquet, avaient insulté le premier échevin, en l'appelant *Zozo*, et tout le corps échevinal en soutenant qu'il était composé de paysans.

BB. 75. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1672, 4 octobre. — Réparation faite par des officiers du régiment d'Artois pour des injures adressées aux échevins.

BB. 76. (Layette.) — 55 pièces, papier.

1691-1696.—Procédure au sujet de la préséance entre Mathieu Théry d'Oppy, bailli de Douai, et les échevins de cette ville, devant le Parlement de Tournay dont un arrêt confirme les prétentions du bailli.

BB. 77. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1728. — Commission de mise de fait du lieutenant-général de la Gouvernance et requête y annexée au sujet des droits seigneuriaux prétendus par les échevins.

BB. 78. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1772-1778.— Robe du premier échevin (1), ses insignes, somme qu'on lui paie à son entrée en fonctions ; difficultés entre les échevins et leur chef, le marquis de Roisin, au sujet de l'habit et de l'épée qu'il prétendait porter en sa qualité de chevalier d'honneur du Parlement, lorsqu'il marchait à la tête du Magistrat (Cf. BB 27, f° 121 et 130).

(1) Sur le costume des échevins, voir les *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai, par M. Plouvain*, p. 122. *Douai*, in-12, 1822.

V

CONCLAVE, JOURNAUX, RÈGLEMENTS DIVERS.

BB 79. (Layette.) — 11 pièces, papier

1572-1760.—Rapports des échevins entr'eux; tenue du Conclave ou assemblées du Conseil ; amendes imposées aux absents. (Cf. Registres aux Consaulx, *passim).*

BB. 80. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1732. — Changement du scel échevinal, requête des greffiers à cet effet; procès-verbal de réception des nouveaux sceaux et de barrage des anciens (Cf. BB 10 f° 8).

BB. 81. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1621, 4 février. — Journal de nouvelles à la main adressé de Bruxelles aux échevins, (Cf. BB 14, f° 148) ; on y annonce le départ des ambassadeurs de Sa Majesté Impériale et du roi de France, le départ de l'empereur pour Prague, la tenue des Etats de Bohême, la nomination du cardinal d'Iterstein comme gouverneur-général de la Moravie ; on y traite les affaires de Silésie, d'Angleterre; on termine par les petites nouvelles : mariage du comte d'Egmont avec la comtesse de Hoochstrade et nomination du comte d'Henbroucq, comme colonel d'un régiment allemand.

BB 82. (Registre.) — In-fol. de 97 feuillets, papier ; rel. parch.

1740.—Journal d'un échevin attribué par une note manuscrite à M. Dubois de Hoves (1). L'auteur a écrit à la demande du subdélégué de l'intendant ; il s'occupe surtout de la cherté des grains et des moyens de prévenir la disette. Il raconte, entre autres choses, que,

(1) Ce journal a fait l'objet d'une notice intéressante publiée dans les tomes 2 et 3 des *Souvenirs de la Flandre wallonne*, années 1862 et 1863.



lors d'une perquisition de grains, une forte partie de blé fut cachée dans la maison de l'exécuteur des hautes-œuvres où on n'osa pas l'aller chercher. Un autre passage de son écrit nous montre la même mesure de blé valant le même jour à Cambrai 23 livres et à Douai 38 livres. Les Etats d'Artois font rigoureusement saisir tous les chariots de grains dirigés des villages de cette province sur la ville de Douai. Le journal s'arrête au 5 décembre 1740, lorsque la disette, provoquée par une mauvaise récolte, a dégénéré en véritable famine à la suite des mesures déplorables adoptées à l'envi par l'Etat, par les provinces et par les villes de tout ordre.

BB. 83. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1669-1740. — Projet de réformes d'abus introduits dans l'administration municipale, note sans date ni signature ; règlements des intendants de Flandre concernant l'échevinage, l'administration et les finances de la ville. — En 1669, Michel le Pelletier règle les gages des échevins et des officiers permanents.—En 1678, il revient sur les gages, spécialement sur ceux du premier échevin et prescrit des adjudications publiques pour les travaux et fournitures.—En 1680, il remédie à certains abus administratifs et prescrit des marchés pour l'entretien de la couverture des édifices publics. — En 1683, il règle les frais de voyage, la cave de la Ville, les exemptions.—Dugué de Bagnols, en 1687, ordonne des mesures relatives à la direction des ouvrages, aux passages de troupes, aux fournitures de chauffage et d'éclairage. — En 1712, Maignart de Bernières réglemente les assemblées du Magistrat, interdit les modérations aux fermiers d'impôts, détermine le nombre des échevins préposés aux logements, aux travaux, etc.—En 1740, Bidé de la Grandville défend aux échevins et permanents de s'attribuer des honoraires en matière criminelle.

VI

BOURGEOISIE.

BB. 84. (Registre.) — In-fol. de 216 feuillets, parch.; rel. veau.

1398-1572. — *Registre aux bourgeois* « où sont les personnes qui ont juré le bourghesie de le ville de Douay, présent eschevins en pleine halle selonc le coustume depuis le jour de l'an, premier jour du mois de janvier mil trois cens quatre vingt et dixwit ». v. s. (1399). — Il y a trente à quarante inscriptions en moyenne chaque année ; on remarque : F. 3, « Gilles de Nyelles, né de Clèves, en Alemaingne »;—F.5, « Piérart, fils de bas (bâtard) de Jacques des Prés dict Blanckart, escuier bailli de Douay»; — F.6, « Perrius Riese, orfèvre, né à Mayence »; — F. 24, Colart de Raisse, chevalier ; — F. 44, Pierre Bonnet, natif de Lucques ; — F. 81, Jean Douche, dit Douces gens, artilleur ; — F. 124, Jacques d'Aoust, écuyer, seigneur de St-Albin, clerc natif d'Abbeville ; — F 141, Arnoul Pinchon dit Desliches, « tondeur de grans forches »; — F. 158, Guille de le Ruyelle, « paintre et voirier » ; — F. 205, Paul du Mont, fils d'Antoine, natif de Lewarde.

BB. 85. (Registre.)—In-fol. de 163 feuillets, parch.; rel. veau.

1573-1708. — *Registre aux bourgeois.* — F. 1, serment des bourgeois: « pour les bourgeois qui veulent jurer la bourgeoisie, pour les bourgeois clers, pour les bourgeois qui vont demeurer hors ».—F. 2, « de faire bourgeois sans nulle condition, touchant la bourgeoisie ».—F. 3, lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 20 février 1459, relatives à deux bourgeois enfermés au mépris des privilèges; (Cf AA 55 et 85).—F. 6 et 7, extraits des coutumes et des registres aux Consaulx. — F. 12 et suivants, inscription des bourgeois reçus à partir du 12 janv. 1572, v. s. (1573); on remarque parmi eux, F. 19, « Franchois de Werquignœul, escuier, seigneur de la Motte (1) » ; — F. 29, Pierre Boremans, natif d'Anvers, fondateur d'une imprimerie; —F.70, Louis Becquet, fils de Renom, qui avait perdu son droit de bourgeoisie pour avoir demeuré plus d'un an hors la ville avec son ménage ; —F.97, « Messire André-Jean-Baptiste de Nédonchel, escuier, baron de Bouvignies » ;—F.127, Philippe-Albert de Sainte-Aldegonde, baron de Maingoval, etc.—La table de ce registre forme le troisième cahier de BB 93.

BB. 86. (Registre.)—In-fol. de 240 feuillets, papier ; rel. en veau.

1459-1593. — *Registre aux bourgeois*, *double des précédents.*—F. 1, ordonnance des échevins en 1437 sur la bourgeoisie. — F. 3, commencement des inscriptions au nombre de 2403 pour tout le registre. C'est une reproduction à peu près textuelle des mentions portées sur l'original. La table de ce registre forme le premier cahier de BB. 93.

(1) Père de Florence de Werquignœul, réformatrice de Flines et fondatrice de l'abbaye de Paix, à Douai. (*Parenty, Histoire de Flor. de Werquignœul, Lille*, 1846).

BB. 87. (Registre.) — In-fol. de 247 feuillets, pap.; rel. en veau.

1594-1699.—*Registre aux bourgeois.*—Continuation du double des registres sur parchemin ; on y donne en plus les noms des échevins à chaque renouvellement de *Loy*. La table de ce registre forme le second cahier de BB 93.

BB. 88. (Registre.)—In-fol. de 150 feuillets, papier ; rel. en veau.

1699-1746. — *Registre aux bourgeois.* — En regard de chaque inscription figure la somme des droits payés à la Ville dont un receveur donne de temps en temps décharge aux greffiers. On remarque parmi les bourgeois nouveaux à partir de 1708, F. 31, Joseph de Roca, écuyer, natif de Perpignan, allié à dame Catherine-Françoise de la Grange-Nédonchel ; —F.35, Philippe de Berghes, chevalier, seigneur d'Arleux ;—F.102, Marie-Anne-Joseph de Galleau de Château-Neuf, comtesse de Lascaris, de Vintimille ;—F.121, Marc-Procope-François de Bascour, seigneur d'Auchy ;—au F. 149, se trouve la note détaillée d'un voyage fait à Paris en 1743 par un sieur Brienne à l'occasion du procès soutenu par la Ville contre M. d'Haveluy.

BB. 89. (Registre.)—In-fol. de 62 feuillets, papier; rel. parch.

1725-1732. — Publications en faveur de bourgeois qui, désirant conserver leurs droits en s'absentant de la ville, déclarent y avoir une chambre garnie à crémaillère pendante où pourront se faire toutes les significations et assignations. Ces publications se criaient au parvis de la maison échevinale par le clerc juré de la ville, assisté d'un sergent à verge. Parmi les bourgeois ainsi publiés figurent : F. 8, Maillart, Baudens, licencié en médecine, demeurant à Lille ; —F. 15, Ignace-Albert Leboucq ; — F. 29, de la Banette, seigneur de Warnicamp ; — F. 46, Pierre Foucques, seigneur de Bonnevalle ; — F. 59, Jacques Hustin, fils de Robert, ancien échevin.

BB. 90. (Registre.)—In-fol. de 94 feuillets, papier ; rel. en veau.

1732-1742.—Suite des publications de bourgeoisie : —F 3, André-François de Warenghien ; — F. 5, M. Lemaire, chanoine de la métropole de Cambrai ; — F. 26, Pierre de Bassecourt, seigneur de Noyelles ; — F. 41, Bonaventure de la Pierre, seigneur de Marcq ; — F. 71, Emmanuel de Quellerie, seigneur de Chantereine ; — F. 80, Emmanuel de Gosson, chevalier, seigneur de Préelle ; — F. 87, Charles-Marie de Carondelet, chevalier de Potelle, fils de Charles-Nicolas de Carondelet et de Robertine d'Esclaibes.

BB. 91. (Registre.) — In-fol. de 180 feuillets, papier; rel. en veau.

1742-1759.—Suite des publications de bourgeoisie : F. 8, Joseph Le Breton, écuyer, seigneur de Langlerie ; —F. 24, Alexandre Dupire, seigneur d'Hinges ; — F. 74, Antoine-Guillaume Dubois, chevalier, seigneur d'Harnes ; — F. 123, Ferdinand-Joseph Maloteau, écuyer, conseiller pensionnaire héréditaire de Valenciennes ; — F. 149, Nicolas O' Farel, seigneur de Listiboch;—F.157, Jean-Baptiste d'Assegnoy, avocat du roi ; — F. 164, Jean-de la-Croix-Joseph Despret, écuyer; — F. 170, Charles-Antoine-Bertrand le Camus de Manfez.

BB. 92. (Registre.) — In-fol. de 128 feuillets, papier; rel. en veau.

1759-1785.—Suite des publications de bourgeoisie : F. 4, Albert Hennecart, chevalier, baron de Briffœuil;— F. 5, François Mazaz, écuyer, seigneur d'Escarpelle ; — F. 8, Philippe Hégo, prêtre, curé de Flines ; — F. 26, Adrien de Warenghien, chanoine de la métropole ; — F 46, Joseph Majault, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris ; — F. 82, François-Marie de Thomassin ; — F. 103, Gabriel d'Heuzé, chevalier, seigneur de Champ ; — F. 119, Jean-Baptiste d'Haubersart ; — F. 128, Jean-Baptiste Joseph de Muyssart, grand bailli, député ordinaire des Etats de la Flandre wallonne. La fin du registre fait voir que ces publications étaient tombées en désuétude, de 1778 à 1785, il n'y en a que cinq.

BB 93. (Registre.) — In-fol. de 292 feuillets, papier; rel. en veau.

1469-1790. — Table onomastique des registres aux bourgeois divisée en quatre cahiers reliés ensemble (1). Le premier, côté C1, comprend le dépouillement chronologique de tous les noms du registre de 1469 à 1593 (BB 86) ; le deuxième, C2, comprend le registre de 1594 à 1699 (BB 87); le troisième, C3, forme la table du registre de 1573 à 1708 (BB 85) ; le quatrième cahier donne tous les noms du registre de 1708 à 1790 qui ne se trouve plus aux archives. Parmi ces noms, on peut citer, en 1711, Philippe de Belleforière ; en 1718, Nicolas de Surpalis ;

(1) Ce travail est dû à M. Bommart, ancien maire de Douai, décédé en 1818. Il a écrit également les tables onomastiques des chirographes et contrats en minute pour un grand nombre d'années.

en 1724, Philippe Belgambe ; en 1738, Dubois de Hoves (BB 82) ; en 1742, Eubert du Chambge, chevalier, seigneur de Liessart ; en 1753, François Scalfort ; en 1788, Hippolyte-Romain-Joseph Duthillœul. — Le dernier bourgeois reçu est un prêtre nommé François Honnerte, de Sarable en Lorraine, qui prêta serment le 25 octobre 1790.

BB. 94. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1571-1608.—Serment de bourgeoisie comprenant la promesse de vivre et de mourir dans la religion catholique; avis de cinq avocats d'Arras sur une question de bourgeoisie.

BB. 95. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1743, 2 décembre.—Réception comme bourgeois d'un sujet de la reine de Hongrie, après délibération et attendu qu'il n'y a point de guerre entre la Hongrie et la France.

FIN DE LA SÉRIE BB.

Douai. — Imp. O. Duthilloeul, rue des Procureurs, 12.

DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE DOUAI

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SERIE BB

Administration Communale

SUPPLÉMENT

BB. 2 *bis*. (Layette.)—Cahier de 16 ff. papier, couvert en parchem.

1566-1567. — *Délibérations des Consaux.* — 1566, 19 octobre ; formule d'un serment à prêter par les bourgeois.—1567 (nouveau style) 8 mars ; mesures prises contre ceux qui refuseraient le serment ou « feroient tumulte et émotion » ; 19 mars ; mesures plus rigoureuses contre les mêmes. — Du 19 octobre 1566 au 24 mars suivant ; mentions de plusieurs serments prêtés ou refusés (1).—Le tout, signé : « J. PINCHON, 1566 » ; c'était le greffier criminel.

BB. 5 *bis*. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1582-1583. — Minutes ou copies des délibérations des Consaux, depuis le 10 mai 1582 jusqu'au 2 mars 1583, telles qu'elles sont transcrites dans le registre BB. 5, aux folios X à XXIJ verso.

BB. 29 *bis*. (Registre.)—In-folio de 239 feuillets, papier ; reliure moderne, chagrin rouge. —Ancien registre J.

1373-1654. — Registre d'échevinage donnant la liste des douze échevins élus tous les treize mois (folios 6-53 et 110-239). Dressé en 1410 et continué jusqu'en 1451, il fut alors recopié dans le registre BB, 29, ancien P.—Renseignements sur les anciens sacs d'échevinage, antérieurs à 1373 (folios 60-106). Au folio 107, la mention suivante, concernant le collier de Jean Sans-Peur (Cf. AA. 130) : « En une basse huge, bendée de fer, à aniaux de fer rons à deux deboux, estans en le halle des eschevins, à l'entrée de l'uis de le montée par où on va au ferme, repose j coller d'or où il y a pluiseurs pierries, appartenant à no tres redoubté seigneur et prince, Noss. le duc de Bourgogne, liquels collerz fu engagiés par les gens de nostre dit seigneur, pour le somme de xvj c. couronnes d'or de France, dont la ville fist prest à nostre dit seigneur, pour ses affaires ou mois de septembre l'an mil iiij c. et quatorze, que certaine garnison fu à Douay, pour la sceureté et deffence de la ville, etc. Rendu depuis ledit coller à Phlippe Jossequin, dont il a baillié quittance, par lettres seelleez de son seel et par lettres de Mons. en sa ville de Lille, données le xxj^e jour de novembre mil cccc et xvj. Et les lettres mises en une boiste de bos. Item, ledite boiste et lesdites lettres furent mises en le basse huge aux privileges, par Jehan Audeffroy et autres eschevins, le lundi x^e jour d'octobre l'an mil iiij c. et quarante.»

BB. 35 *bis*. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1666, 1er mai - 10 décembre.— Désaveux de MM. de Chantraine, de Beauregard et d'autres gentilshommes douaisiens, contre une requête présentée au conseil privé à Bruxelles, « soubz le nom des gentilshommes de la ville », et qui était l'œuvre de Jacques-François Fras-neau, écuyer, sieur de Lestocquoy. Dans la requête, on se plaignait surtout de ce qu'à l'élection du magistrat,

(1) Ce cahier comble, dans une certaine mesure, la lacune du registre BB. 2, indiquée à la note de la page 15 de l'*Inventaire*. Il a été publié presqu'entièrement dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, Douai, 1886, in-8, 2e série, VI, page 5.

du 7 décembre 1665, on n'eût pas choisi comme chef un gentilhomme.— Ecrit de M. de Lestocquoy; ordonnance du lieutenant de la gouvernance.— Ecrits des échevins, des six-hommes et des électeurs, en réponse à une requête présentée au conseil privé, « au nom de beaucoup de braves bourgeois », contre la même élection et « une caballe » par laquelle la ville se trouverait « gouvernée ».

BB. 41 *bis*. (Layette.)—1 pièce, parchemin.

1526, 9 août. — Arrêt du grand conseil de Malines, terminant un procès entre le magistrat et le bailli, « pour raison et à cause des droiz et auctorité que ung chascun d'eulx prétend avoir ou fait et exercice de leurs offices » ; le bailli prétendant que les échevins contrevenaient à l'ordonnance d'avril 1518. « Au moyen desquelz debatz » les « parties avoient desja eu et soustenu de grans fraiz, missions et despens superfluz, et plusieurs malefices demourez impugniz, au grant retardement de justice et du bien de la chose publique ». Défense de procéder à l'avenir, « se n'est qu'ilz aient prealablement communicqué leur different avec et en la presence » du gouverneur de Lille « ou son lieutenant à Douay », sauf à aller ensuite devant le conseil privé. Aux six « sergens oudit bailliaige », qui sont insuffisants, il sera ajouté « deux sergens à mache, de crime. »

BB. 46 *bis*. (Layette.)— 1 pièce, parchemin.

1772, 9 novembre. — Brevet qui nomme le sieur de Roisin « à la place de premier échevin, maire de la ville » ; signé : LOUIS, et plus bas : MONTEYNARD ; avec l'acte de prestation de serment entre les mains de l'intendant, du 30.—Cf. BB. 31, folios 187 verso, 189 et 190.

BB. 53 *bis*. (Layette.)— 2 pièces, papier.

1660, 30 avril et 5 juin. — Ordonnance du conseil privé de Bruxelles rappelant la commission du conseiller de Steenhuys, « qui (par l'occasion de son voiage vers Cambray) se rendraut » à Douai, afin d' « y vacquer » à l'occasion d'un procès entre les conseillers pensionnaires, le procureur et les greffiers de la ville, contre les échevins, les six-hommes et le conseil. Déclaration signée : « P. DE STEENHUYS, baron de Poederlé », portant que les parents des conseillers pensionnaires pourront être élus, sous certaines conditions, comme échevins et six-hommes. — Cf. BB. 31, folio iiij xx ij verso.

BB. 54 *bis*. (Layette.) — 24 pièces, papier.

1549-1759. — « Extraict du registre des prerogatives et debvoirs concernans l'estat et office » de PROCUREUR SYNDIC de la ville. 1611. — Note sur les fonctions du procureur syndic de Lille.—Requête du 19 février 1549 (vieux style) présentée aux échevins par le procureur, au sujet d'un « basteau chergié de facheaulx et picavetz » qu'il avait fait « saisir par ses officiers » sur la Scarpe, « pour autant que ledit basteau n'estoit mis en eauwage à la maniere acoustumée et selon les privileges de la chastelenie appartenant » à la ville.—Ordonnances échevinales, enquêtes et actes des procureurs syndics (1) concernant principalement les fonctions de bailli des eaux dépendant de l'office de procureur, ainsi que ses attributions en matière de voirie.

BB. 54 *ter*. (Layette.)—57 pièces, papier.

1599-1678.—Requêtes en forme d' « intendit » présentées au procureur dans les causes qu'il avait à juger comme bailli des eaux Ces pièces débutent généralement ainsi : « Entend à prouver, pardevant vous, Mr le procureur général de ceste ville, et juge ordinaire des eaues d'icelle », un tel, « la saisine qu'il a faict faire par le sergent des eaux », tel jour, « à vostre congnoissance, sur une nef estante sur icelle rivière, appartenant à » un tel, « pour avoir paiement de », etc.

BB. 54 *quater* (Layette.)—1 pièce, parchemin ; 64 pièces, papier.

1590-1761. — Pièces de procédure dans les mêmes causes.

BB. 54 *quinque*. (Layette.)—34 pièces, papier.

1589-1711.—Comptes du prix de vente des bateaux saisis, rendus au procureur de la ville.

BB. 54 *sex*. (Layette.)— 5 pièces, papier ; 1 cachet.

1611-1670 — Avis d'avocat, minute de sentence, rôle des plaids, élections d'échevin de la basse halle et commission du procureur, comme bailli de la basse halle des tanneurs et des cordonniers.

(1) Il y en eut deux à partir de 1675.

BB. 54 *septem.* (Layette.) — 39 pièces, papier.

1692-1781. — Réquisitions du procureur syndic de la ville, concernant des demandes faites au magistrat par des particuliers, l'administration des hôpitaux, des publications à faire, le paiement de la capitation, le curage des canaux, les alignements, les « corrupteurs de la jeunesse » qui font des « crédits considérables aux fils de famille, qui est un vrai moien de les engager dans la débauche », les corps de métier.

BB. 54 *octo.* (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1642, 19 avril. — Commission du lieutenant de la gouvernance, délivrée à la demande du procureur de la ville, Nicolas Le Moisne, docteur ès droits, pour ajourner les six-hommes, le conseil et l'arrière-conseil, ainsi que François Bretel, « naguerre premier des eschevins dudit Douay », qui l'avaient exclu, en mars précédent (1), de l'assemblée à laquelle il était en droit d'assister.

BB. 64 *bis.* (Layette.) — 1 cahier, papier, 11 feuillets.

1743. — Projet d'Almanach douaisien contenant les noms des « officiers de ville, les commissions, les bureaux, les droits de ville, etc. » Il commence par le nom et l'adresse du bailli, du chef échevin, des échevins, des membres du conseil et de l'arrière conseil, des conseillers pensionnaires. — Inachevé (2).

(1) Le registre aux Consaux de 1635-1706, BB. 7, ne mentionne pas d'assemblée tenue ce mois-là ; celle du 22 janvier 1642 y est immédiatement suivie d'une autre du 14 mai. — Voir aux folios XLIX et L.

(2) Sur les anciens almanachs douaisiens, voir une notice publiée dans l'*Annuaire* Crépin de 1860, p. 23. Le premier remonte à 1720, sous le titre de *Petit Calendrier*, Douai, Taverne, in-32.

BB. 69 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1483, 27 septembre. — Dégradation publique, par le lieutenant de la gouvernance, « en le halle et prétoire de l'eschevinaige », d'un échevin « rengnant », convaincu d'un crime contre les mœurs, « en déclairant oultre » au lieutenant-bailli et aux échevins « qu'ilz feissent justice » de leur prisonnier « ainsy qu'il appartenroit, comme homme privé ». — Au dos de la pièce, d'une écriture de l'époque, cette mention : « Eschevin exécuté à mort. »

BB. 83 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1783, 7 janvier. — Projet d'ordre du jour d'une séance de l'assemblée échevinale.

BB. 83 *ter.* (Layette.) — Cahier de 14 feuillets, parchemin.

1317-1334. — *Premier registre aux bourgeois* (1) commençant ainsi : « Bourgois. — Che sunt pluiseurs personnes qui entrerent et jurerent le bourguesie en l'eschevinage Jehan Bonnebroque, Jakemon Painmouilliet, Ricart Pilate, Wibert le Kievre et leurs compengnons, qui entrerent en l'esquievinage ij jours devant l'entrée du mois d'avril l'an M. CCC et XVIJ.

BB. 92 *bis.* (Layette.) — 8 pièces, papier.

1749-1777. — Extraits des registres aux publications des bourgeois absents. — Cf. BB. 91 et 92.

(1) Analysé dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2e série, IV, page 113.

Dans le registre AA. 88, folio XXVIJ *bis* verso, sont les plus anciennes réceptions à la bourgeoisie, en 1247.

FIN DU SUPPLÉMENT DE LA SÉRIE BB.

Nota.— **La série BB a été rédigée par M. LEPREUX, archiviste, et publiée en 1876.**

Le supplément a été dressé en 1890 par M. BRASSART, archiviste.

ADDITIONS et ERRATA de la série BB.

Page 55, colonne 1, après la ligne 23, ajouter : — La continuation du registre BB. 11, 10e registre aux Consaux, folios 79 à 246, allant du 31 juillet 1789 au 30 avril 1793, forme actuellement et depuis 1859 le registre D. 1, n° 1, intitulé « Conseil général, I. »

Page 78, colonne 2, note 1. — Celle-ci doit être rectifiée : le contrat d'acquisition, par la ville, de l'office du bailliage, du 11 octobre 1758, se trouve parmi les pièces à l'appui des comptes ou « muniments » des comptes, dans le portefeuille 568 *bis*, à la fin.

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

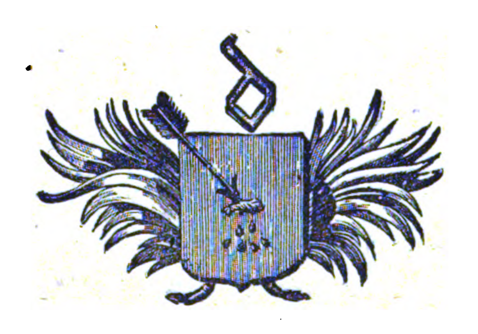
DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE CC

(Impôts et Comptabilité)



DOUAI

IMPRIMERIE O. DUTHILLŒUL, RUE DES PROCUREURS, 12.

1877

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE CC

(Impôts et Comptabilité)



DOUAI

IMPRIMERIE O. DUTHILLŒUL, RUE DES PROCUREURS, 12.

1877

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

(Impôts et comptabilité.)

I

TAXES PERÇUES AU NOM DU ROI OU DU SOUVERAIN.

I. — *Chartes et lettres des souverains de la Flandre relatives à l'aide, au subside, aux tailles, aux 50e et 100e deniers, etc., 1296-1667* (1).

CC. 1. (Layette.)—1 pièce, parch.; 1 sceau (Cf. AA 84, cart.T, f° 1).

1296, mardi après Pâques, 27 mars. — Lettres de Philippe, roi de France, par lesquelles il accepte l'offre de 7 000 livres parisis faite par les échevins et bourgeois de Douai, au lieu du 50e denier demandé pour la défense du royaume, délivre et indemnise les bourgeois arrêtés à cette occasion et par suite du statut sur les monnaies et déclare qu'il ne veut en rien préjudicier aux priviléges, libertés, immunités ou coutumes de la ville.

CC. 2. (Layette.) — 7 pièces, parchemin; sceaux brisés.

1326-1327.—Quittances délivrées par le receveur des domaines du roi « pour certaine composition » faite entre « les gens » de celui-ci et les échevins de Douai; autres quittances pour la part revenant au trésor royal dans les octrois concédés à la ville.

(1) Grand nombre de pièces relatives aux aides avant et après la conquête française se trouvent dans les dossiers des Etats de la Flandre wallonne (Cf. AA, 255 à 330).

CC. 3. (Layette.) — 11 pièces, parchemin; 20 sceaux.

1360-1364.—Lettres des trésoriers-généraux des finances acceptant de la ville de Douai, à titre de composition et d'abonnement, 4 000 deniers royaulx d'or par an pour la rançon du roi Jean, prisonnier en Angleterre (Cf. AA 114).—Autres lettres des mêmes ordonnant à tous les élus et fermiers sur le fait du rachat de laisser passer librement les marchandises des bourgeois de Douai; vidimus de ces lettres par le prévôt de Paris; lettres des élus de la ville et diocèse d'Amiens, de la ville et diocèse de Beauvais, de la ville et diocèse de Noyon, de la ville et diocèse de Soissons, attestant que Douai est exempt de l'aide extraordinaire au moyen de son abonnement; mêmes lettres par Jean de Meny, chanoine de Laon; vidimus, copies.

CC. 4. (Layette.)— 10 pièces, parch.; 14 sceaux.

1360-1366.—Quittances en original et en vidimus délivrées par Alleaume, abbé de Saint-Bertin, nommé par le roi pour recevoir des échevins de Douai le montant de leur abonnement à l'aide extraordinaire destinée à sa délivrance; vidimus par le prévôt de Paris des lettres du roi Charles prescrivant, lors de son avénement, de continuer à verser entre les mains de l'abbé de Saint-Bertin l'aide des diocèses d'Amiens, Laon, Noyon, Soissons et Meaux, et aussi la composition de l'Artois et des villes de Tournay et Douai; autres lettres originales du même, en date du 30 mai 1366, nommant Martin Croisettes, bourgeois d'Arras, receveur de l'aide en remplacement de l'abbé de Saint-Bertin, décédé.

CC. 5. (Layette.) — 1 pièce, parch.; 1 sceau.

1368, 12 décembre. — Lettres de Charles, roi de France, réduisant à 500 royaulx d'or la somme de 1000 royaulx imposée à la ville, à cause des dépenses qu'elle a faites pour les fortifications, des frais d'entretien des bourgeois retenus en ôtage en Angleterre et de l'amende de 4000 francs d'or qu'elle a dû payer pour le rétablissement de la commune après sa confiscation (Cf. AA 24).

CC. 6. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1414, 1 octobre. — Lettres de Jehan, duc de Bourgogne, par lesquelles il reconnait ne pouvoir imposer aide de deniers sur les châtellenies de Lille, Douai et Orchies sans le consentement des haut-justiciers (le baron de Phalempin, le baron de Cysoing, le seigneur de Wavrin et le seigneur de Comines).—Copie authentique signée du greffier de la ville en 1637.

CC. 7. (Layette.) — 1 pièce, parch.; 1 sceau.

1537, 28 avril.—Lettres de Charles-Quint, empereur, permettant aux échevins et gens de loi des villes de Lille, Douai et Orchies de pouvoir lever taxes et impôts pour leur quote-part de 40000 livres parisis accordées par les Etats de la Flandre wallonne, « pour résister aux emprinses, foulles et oppressions des ennemys franchois ». Vidimus par les échevins de Douai en date du 4 mai 1537.

CC. 8. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1544-1553.—Lettres de Charles-Quint, empereur, portant répartition de l'assiette des aides dans les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, copie simple des lettres du 9 septembre 1544; deux copies simples et une copie authentique de celles du 15 juin 1553.

CC. 9. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1558.—Représentations des Etats d'Artois qui, vu les ravages des gens de guerre et la ruine du pays, offrent de compenser le 100e et le 50e denier par une aide fixe de 30000 livres répartie en trois paiements ; requête au roi par les ecclésiastiques, nobles et bourgeois de Douai qui se plaignent des impôts mis à la sortie des grains par les Etats d'Artois afin de payer la somme ci-dessus.

CC. 10. (Layette.) — 4 pièces, 1 parchemin ; 3 papier.

1505-1571.— Quittances du receveur-général des finances pour les sommes fournies au roi par les échevins de Douai, à titre d'aide ou à titre de prêt; montant de la quote-part de Douai dans l'aide accordée au roi par les provinces réconciliées.

CC. 11. (Layette.) — Cahier de 20 feuillets, papier.

1569-1571. — Etude des moyens à employer pour parvenir au paiement de la quote-part de l'aide; proposition d'impôts (probablement par un conseiller pensionnaire). — Copie de quelques lettres d'octroi dont on retrouvera plus loin les originaux au chapitre des impôts CC. 683 et suivants.

CC. 12. (Layette.) - Cahier de papier de 20 feuillets.

1571.—Mémoire du duc d'Albe aux Etats de la province à Lille pour demander le 100e denier sur tous les biens meubles et immeubles, plus le 10e et le 20e denier sur la vente des mêmes biens ; annotations et réponses en marge.

CC. 13 (Layette.) — 1 pièce, parch.; 1 sceau.

1571, 31 août. — Procuration donnée par les échevins de Douai à « honorables personnes, maistre Augustin de Saint-Vaast, licencié ès-droix, seigneur de Courchelles et Amé Wyon, procureur-général de ceste ville », pour aller avec les députés de Lille et d'Orchies, représenter en corps au duc d'Albe, les maux qui résulteraient de la nouvelle imposition ci-dessus.

CC. 14. (Layette.)—Cahier de papier, 8 feuillets.

1633-1642. — « Déclaration des paiements faits à Bauduin Tayenne, recepveur général des aydes et subsides des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies, pour le contingent des aydes de la ville de Douay du 1 may 1633 au 1 novembre 1642 ».

CC. 15. (Layette.)—1 pièce, papier.

1661, 8 octobre. — « Extrait du procès verbal des commissaires députés par LL. MM. Très Chrétienne et Catholique à l'exécution du traité de paix du 7 novembre 1659. » Décision relative aux aides de Wagnonville qui seront perçues alternativement à Douai et à Lens.

CC. 16. (Layette) — 9 pièces, papier.

1606-1666.—Lettres concernant les aides, adressées aux échevins de Douai par les Etats du Cambrésis, les trésoriers-généraux des finances et le receveur général des aides, Bauduin Tayenne.

II. *Comptes des aides.*

CC 17. (Registre.) — In-fol de 41 feuillets, parch.; cartonné.

1558.—«Compte que faict Gérard Gramaye, trésorier des guerres des Estatz de Brabant, Valenchiennes, Hollande, Zélande, Namur, Utrecht et Malines, estant à ce autorisé par tous les aultres Estatz de par deça, de tout ce que lesdictz Estatz généraulx ont payez ou encore doibvent contribuer et payer par-dessus les XXIIIc, XXm IIIc IVxx livres accordez à Sa Majesté pour le soustenu des gens de guerre à la tuition desdictz pays pour l'esté XVc LVIII ». — Recettes, 79 833 l. 4 s. 11 den.; dépenses, 53 378 l. 12 s. 1 den. — F. 1 à 3, les recettes se composent du contingent des différents Etats, ceux de Lille, Douai et Orchies contribuent pour 4 386 l. 15 s.—F. 9, dépenses faites par l'entremise de Jehan Van Rooden comme trésorier des Etats d'Artois, Lille, Douai, Orchies, Tournay et Tournaisis, 3 174 l. 16 s.— F. 16, « présens et gratuitez à aulcuns officiers de S. M. », 1 712 l — F. 25, frais de vacation des députés de Lille, Douai et Orchies aux Etats généraux de Bruxelles, 1146 l.

CC 18. (Registre.) — In-fol. de 32 feuillets, pap.; cart.

1559-1560. (1) — Compte de Maurand de Haussy, « recepveur général commis à recepvoir les impos et recrues mis supz en ceste ville pour furnyr à plusieurs aydes, etc. ». — Recettes, 20 242 l. 3 s.; dépenses, 18 700 l. 1 s. Les recettes se composent d'impôts non spécifiés mis sur le vin, la bière et le grain. — F. 7, paiement de rentes levées pour satisfaire aux aides, 2 862 l. 13 s.— F. 8, contingent de l'aide payé par la ville, 4 379 l. 16 s.— F. 16, voyages à cheval par diverses personnes, 1 228 l. 4 s. — F. 21, gages des Espagnols de la garnison à défalquer de l'aide prochaine, 800 l.—F. 31, dépenses diverses, 1 557 l. 18 s.

(1) Les comptes de cette série vont du 1 novembre au 31 octobre de l'année suivante.

CC. 19. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier; cart.

1561-1562. — Même compte du même.—Recettes, 19 106 l. 8 s. 7 den.; dépenses, 18 861 l. 19 s. 9 den. — —F. 10, contingent de l'aide, 1 092 l. 5 s.—F. 11 et suiv., gages et pensions du recteur et des professeurs de l'Université d'après la délibération des consaulx du 16 mai 1562, 1 262 l. (Cf. BB. 2). —F. 15, constructions et appropriations pour l'Université, 7 351 l. 11 s. 6 den. — F. 18, frais de la procession lors de l'installation de l'Université, 772 l. 17 s. — F. 19 à 27, voyages relatifs à la fondation de l'Université, recherche des professeurs, etc, 1 652 l. 3 s. 6 den.— F. 33, prêt de 300 florins à Jacques « Bossaert » (Boscart), imprimeur à Anvers, pour le décider à s'établir à Douai « en qualité d'imprimeur, libraire et reloyeur de livres pour l'Université. »

CC. 20. (Registre.) — In-fol. de 22 feuillets, papier; cart.

1564-1565.— Même compte par Jehan de Vermelles.— Recettes, 13 744 l. 2 s.; dépenses, 8 786 l. 11 s. 7 den.—F. 5, à la veuve de Morand de Haussy, excédant de recettes du compte précédent, 1 243 l. 3 s. 5 d. —F. 6, rente pour une messe hebdomadaire le vendredi en l'honneur de la sainte croix chez les FF. Prêcheurs, 30 l. — F. 11, dépense de bouche pour la bienvenue de « Jehan Renard, licencié et professeur ès-droix venu de Bruges en ceste ville et Université pour y faire profession et lecture », 19 l. 1 s. — F. 19, à Pasquier Bourgeois et ses compagnons « pour avoir fait le guet routier, (hors la ville), aux écoutes de nuit à cause d'aulcunes maulvaises nouvelles lors courans des Franchois, 8 l. 8 s. »

CC. 21. (Registre.) — In-fol. de 21 feuillets, papier; cart.

1566-1567. — Même compte du même.—Recettes, 17876 l. 18 s. 10 den.; dépenses, 14 228 l. 12 s. 10 den. —F. 5, recette provenant de remboursement des fourrages livrés à la garnison espagnole, 161 l. 55 s. — F. 7, paiement des rentes levées pour fournir à l'aide, 5 240 l. 7 s. 2 den.—F. 12, travaux divers, 4 333 l. 6 s.— F. 13, à Robert Thorel et Jehan Cocquerelle « pour avoir assisté le ghet avœucq chiffre (fifre) et tambour », 48 l. —F. 16, « à maistre Maximilien de la Chapelle, maistre de la société de Jésus (1), en respect de plusieurs prédi-

(1) Les Jésuites ne furent néanmoins établis à Douai que l'année suivante, l'acte de fondation est du 20 août 1568.

cations et admonitions salutaires faictes au peuple d'icelle ville et lectures publiques, aux estudians en l'Université de ladicte ville », 48 l.

CC. 22. (Registre.)—In-fol. de 24 feuillets, papier; cart.

1570-1571.—Même compte par Agnès Planchon, veuve de Jehan de Vermelles.—Recettes, 21 456 l. 2 s. 2 den.; dépenses, 26 922 l. 3 s. 11 den. — F. 1, copie de lettres de Philippe II du 26 juillet 1570 autorisant la levée de nouveaux impôts (Cf. CC 720). — F. 7, recette d'un impôt de 12 deniers au lot de vin, 5185 l. 14 s. 2 den. — F. 8, impôt sur la forte bière, 2855 l. 11 s. 3 den. — F. 11, paiement de rentes créées pour subvenir aux aides, 203 l. 12 s. 6 den. — F. 15, autres rentes créées à diverses époques, 23 111 l. 1 s. 1 den. — F. 22, payé pour le 100e denier, 10 l. 3 s. 4 den.

CC. 23. (Registre.)—In-fol. de 26 feuillets, papier; cart.

1571-1572.—Même compte par la même.— Recettes, 19 836 l. 14 s.; dépenses, 19 911 l. 2 s.— F. 8, impôt sur le boire bouilli, 4 437 l. 12 s. 10 den.—F. 9, impôt sur le grain sortant de la ville, 7 150 l. 19 s. 9 den.—F. 11, paiement des rentes créées pour l'établissement de l'Université, 3 000 l.— F. 18, réparations urgentes aux fortifications « pour éviter surprinse, signament depuis les nouvelles de la subite envahie des villes de Valenciennes et de Mons par les réfugiez à cause des troubles et sectes », 415 l. 19 s. — F. 19, autres réparations « pour éviter les invasions des rebelles et ghœux », 234 l. — F. 20, détails intéressants sur les voyages occasionnés par les troubles.

CC. 24. (Registre.)—In-fol. de 26 feuillets, papier; cart.

1571-1572.— Compte rendu par Paul du Mont de la recette et de la dépense des impôts levés pour subvenir à payer le contingent de l'aide extraordinaire de 82 150 l. accordée au roi pour deux ans par les Etats de la province —Recettes, 12 899 l. 4 s. 11 den.; dépenses, 13 094 l. 16 s.—F. 1, copie de lettres de Philippe II du 16 oct. 1570 portant acceptation et répartition de cette aide. — F. 11, création de rentes, 2 974 l.— F. 13, produit des divers impôts, 9 251 l. 14 s. 11 den. — F. 18, paiement du contingent de l'aide entre les mains de Philippe Hangouart, 11 821 l. 27 s. 6 den. — F. 19, quote-part du présent de 100 000 écus fait à la reine par les États-Généraux, 5 082 l.

CC. 25. (Registre.)—In-fol. de 22 feuillets, pap.; cart.

1572-1573. — Même compte du même.—Recettes, 9 852 l. 18 s. 6 den.; dépenses, 3 212 l. 17 s. 5 den. — F. 11, impôt de deux gros, « sur la vente des blanches bestes sortant de la ville », 100 l.; dito, impôt de deux gros « sur chascune cuve de waide (pastel) vendue sortant de la ville », 40 l. — F. 15, contingent de l'aide, 6 118 l. 16 s. — F. 17, paiement de rentes levées à cet effet, 185 l. 5 s. — F. 19, frais d'un voyage en Espagne par les députés de la ville « pour être deschargé de l'impôt des Xe et XXe prétendu par l'excellence du duc d'Alve », article rayé par les commissaires du compte. —F. 21, frais du compte, 319 l. 16 s.

CC. 26. (Registre.)—In-fol. de 17 feuillets, pap.; cart.

1573-1574. — Même compte du même.—Recettes, 5 092 l. 19 s.; dépenses, 8 822 l. 16 s. — F. 7, malgré l'octroi de Sa Majesté, on n'a mis aucun impôt sur le charbon de terre, le beurre, le fromage, les harengs, la morue, cuirs tannés à poil, draps de soie, laine et autres « pour éviter aux complainctes et doléances du menu peuple, ensemble afin de ne donner aux villes voisines occasion de mescontentement ». — F. 9, remboursement de capitaux précédemment levés pour payer l'aide, 3 241 l. 17 s. 6 den. — F. 10, modération aux fermiers d'impôts, 1 277 l. 14 s. 9 den.— F. 14, détail et frais du voyage en Espagne repris ci-dessus, 1 394 l. 6 s.—F. 16, gages du comptable, 120 l.

CC. 27. (Registre.)—In-fol. de 34 feuillets, pap.; cart.

1575-1576.—Compte du même pour une nouvelle aide extraordinaire de 81 200 l. accordée pour quatre ans à S. M. par les Etats de la Flandre wallonne.—Recettes, 37 223 l. 8 s. 5 den.; dépenses, 30 678 l. 4 s. 9 den. — F. 1, copie des lettres du Roi en date du 12 oct. 1575 portant acceptation et répartition de cette aide. — F. 13, levée d'argent à cours de rente, 17 382 l. — F. 15, produit des impôts sur le boire bouilli et les grains sortant de la ville (boutehors), 14 641 l. 8 s. 6 den.— F. 18, au receveur des aides, 23 028 l. 15 s. — F. 20, avance à Sa Majesté sur les termes de l'aide à venir, 4 365 l. — F. 29, frais de voyage relatifs à l'aide, 1 915 l. 2 s. 6 den.— F. 32, dépens de bouche à l'audition du compte, 34 l.

CC. 28. (Registre.)—In-fol. de 19 feuillets, papier; cart.

1577-1579.—Compte de Martin Commelin et maître Pierre de la Chapelle, naguère échevins, des impôts levés pour fournir aux aides accordées aux États-Généraux « afin de subvenir aux guerres que l'on a soutenu pour l'expulsion de l'Espagnol hors desdictz Pays-Bas » pour le terme d'un an et trois mois du 1 novembre 1577 au 31 janv 1579.—Recettes, 25 466 l. 19 s. 11 den.; dépenses, 14 608 l. 16 s. 11 den. — F. 3, produit des impôts sur le vin, le boire bouilli et les grains, 22911 l. 6 s. 5 den. — F. 7, paiement de l'aide au receveur du Roi « nostre sire », 7 968 l. 9 s. 2 den. — F. 8, voyage du messager pour prendre nouvelles de l'armée de D. Juan d'Autriche, 15 l.— F. 16, paiement des rentes, 2 991 l. 10 s. 6 den.—F. 17, frais divers, 317 l. 9 s.

CC. 29. (Registre.) – In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1578-1579.— Compte rendu à leurs successeurs par les échevins entrés en charge le 18 mars 1578 et sortis le 7 avril de l'année suivante « touchant la pratique et collecte des moiens généraux (1) sur les marchandises entrans et sortans de ces pays, ensemble sur les biens et marchandises qui se consument en iceulx ». Recettes, 13717 l. 4 s.; dépenses, 10048 l. 13 s. 4 den. —F. 1 et 2, préambule explicatif.— F. 5, la recette entière provient des impôts levés « selon la liste sur ce dépeschée par les États-Généraulx ».— F. 7, paiement au receveur des Etats « pour subvenir à ce pourquoy les moiens généraulx ont esté instituez », 6 626 l. 16 s. — F. 8, recettes non effectuées portées en dépense, 4004 l. 10 s. 4 den.—F. 13, frais divers, 418 l. 7 s.

CC. 30. (Registre.)—In-folio de 21 feuillets, papier; cart.

1579-1580.—Compte de Paul du Mont des deniers levés à cours de rente « pour fournir au nom de Sa Majesté à la nécessité urgente des affaires des guerres présentes ». Recettes, 19601 l.; dépenses, 19281 l. 8 s. 7 den. — Les recettes, comme l'indique le préambule, se composent uniquement d'argent levé à cours de rente.— F. 14, contingent de l'aide, 6 700 l. — F. 16, rachat du second centième, 5 000 l. — F. 17, pour la réduction de Bouchain, somme à déduire de l'aide prochaine, 2 500 l. —F. 18, paiement des carabins et piétons au service de la ville, 2837 l. 4 s. 7 den.— F. 19, aux auditeurs de compte pour y avoir vaqué onze jours à 40 sols par jour, 45 l.

(1) *Sur les moyens généraux* voyez notice chronologique des actes des Etats-Généraux des Pays-Bas, 1576-1585, publiée par M. Gachard; pour Douai, Cf. AA, 242.

III. *Comptes du subside.*

CC. 31. (Registre.) — In fol. de 11 feuillets, papier; cart.

1631-1632 (1).— Compte de Jacques Lemaire et Jean Lefebvre « commis à la recette des impos destinez aux aydes de S. M. de ce qu'ils ont manié et des impos mis sur les chairs, grains, braise et savon » pour subvenir au paiement du subside voté par les Etats —Recettes, 11 244 flor. 4 pat. 7 den.; dépenses, 9525 flor. 15 pat. 6 den. — F. 1, copie des lettres de Philippe IV, roi d'Espagne, en date du 6 janv. 1631 autorisant la perception des impôts ci-dessus.— F. 4, produit de l'impôt sur les bœufs, vaches et moutons, 3921 flor. 8 pat. 7 den. — F. 5, produit des trois gros sur le grain braisé, 3 227 flor, 15 pat.; dito, impôt sur le savon, 627 flor. 9 pat.—F. 6, recette d'un patar au lot de vin, 368 flor. 12 pat.; dito, deniers levés à cours de rente, 4000 flor. — F. 7, paiement du subside, 4 465 flor.— F. 9, voyages et dépenses accessoires, 477 flor. 13 pat. 6 den. — F. 10, remboursement de rentes, 4 257 flor. 16 pat. — F. 11, frais du compte, 320 flor. 6 pat.

CC. 32. (Registre.)—In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1631-1632.— Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 33. (Registre.)—In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1632-1633.— Compte de Mathieu Remy et Hubert Lemaire —Recettes, 19819 flor. 3 pat. 2 den.; dépenses, 19 753 flor. 9 pat. 2 den. — F. 6, quote-part de la ville pour le subside extraordinaire, 5092 flor. 10 pat.— F. 10, voyages des échevins et conseillers pensionnaires à l'occasion du subside, 329 flor.

CC. 34. (Registre.)—In-fol. de 9 feuillets, papier; cart

1634-1635. — Compte de Jean Lefebvre et Marc

(1) Ces comptes s'étendent tantôt du mois de mars de l'année au même mois de l'année suivante, tantôt de juillet à juillet. A partir de 1646, ils vont d'un échevinage à l'autre et comprennent par conséquent treize mois.

Rémy.— Recettes, 12789 flor. 1 pat. 9 den.; dépenses, 12689 flor. 9 den. — F. 5, quote-part du subside, 733 flor. 6 pat. 8 den; quote-part d'un autre subside, 4365 florins.

CC. 35 (Registre.)—In-fol. de 7 feuillets, papier; cart.

1636-1637. — Compte de Paul de Rantre et Philippe Le Sellier.— Recettes, 14865 flor. 15 pat. 7 den.; dépenses, 14594 flor. 16 pat. — F. 4, recette de 2000 flor. remis par Martin Remy, docteur et professeur en médecine, pour courir à rente au denier vingt. — F. 6, contingent du subside, 5656 flor. 10 pat.

CC. 36. (Registre.)—In-fol de 9 feuillets, papier; cart.

1637-1638. — Compte de Jean Lefebvre et Marc Remy. — Recettes 12450 flor. 9 den.; dépenses, 9445 flor. 6 pat. 6 den.— F. 3, produits de l'impôt sur la rasière de grain braisé affermé à Jean Lecocq, 1241 flor. 10 pat.— F. 6, au conseiller Fresneau, pour frais de députation et autres, 345 flor. 16 pat.

CC 37. (Registre)—In-fol de 6 feuillets, papier; cart.

1639-1640.—Compte de Michel Trigault et Jaspar de Surcques.—Recettes, 8944 flor. 2 pat. 3 den.; dépenses, 3281 flor. 16 pat. — F. 5, aux échevins compteurs pour maniance des deniers, 100 flor.; rafraîchissements aux auditeurs, 15 flor.

CC. 38. (Registre)—In-fol. de 6 feuillets, papier; cart

1641-1642.—Compte d'Hubert Lemaire et Jacques Duminy.—Recettes, 3368 flor. 1 pat. 6 den; dépenses, 3765 flor. 16 pat.—F. 3, produit de l'impôt du patar au lot de vin, 1763 flor. 9 pat. 6 den—F. 4, paie aux officiers et soldats français faits prisonniers près le Châtelet.

CC 39 (Registre)—In-fol de 5 feuillets, papier; cart.

1643-1644. — Compte de Jacques Taine et Judes Levaillant.—Recettes, 4095 flor. 9 pat. 6 den.; dépenses, 380 flor. 6 pat. — F. 3, voyages du chef des échevins et du conseiller pensionnaire à Lille pour délibérer aux États sur la demande du subside, 111 flor. 16 pat.; à l'agent en cour, 3 flor. 4 pat.

CC. 40. (Registre.)—In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1644-1645.—Compte d'Hubert Lemaire et Jacques Duminy.—Recettes, 5075 flor. 3 pat. 6 den.; dépenses, 493 flor. 3 pat. 6 den. — F. 2, impôt sur le vin, 1359 flor. 18 pat.—F. 3, voyage du conseiller pensionnaire à Lille pour assister aux États où le subside est converti en fournitures aux troupes, 91 flor. 6 pat.

CC. 41. (Registre.)—In-fol. de 7 feuillets, papier; cart.

1645-1646.— Compte de Philippe Commelin et Jean Lernould.—Recettes, 5969 flor. 62 pat.; dépenses, 1512 flor. 5 pat. 6 den. — F. 1, report en recettes des comptes précédents, 4591 flor. 19 pat.— F. 4, au receveur du roi pour être employé en nouvelles fortifications, 185 flor.

CC. 42. (Registre.)—In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1649-1650 — Compte de Philippe Commelin et Jean Lernould. — Recettes, 4417 flor. 3 pat; dépenses, 1341 flor. 5 pat.—F. 3, travaux effectués aux fortifications en déduction du contingent de l'aide, 1000 flor.— F. 4, salaire aux compteurs, 75 flor.

CC 43. (Registre)—In-fol de 9 feuillets, papier; cart.

1650-1651.—Compte de Philippe Le Sellier et Judes Levaillant.—Recettes, 29361 flor. 8 pat.; dépenses, 20276 flor. 5 pat. 9 den.—F. 4, deniers levés à cours de rente pour fournir au subside, 24900 flor.; dito, quote-part de la ville, 4000 flor.— F. 6, travaux aux fortifications, 12131 flor. 14 pat. 3 den.

CC. 44. (Registre)—In fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1650-1651.— Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC 45 (Registre)—In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1651-1652. — Compte d'Hubert Lemaire et Bon Houseau.—Recettes, 10350 flor. 11 pat. 3 den; dépenses, 4194 flor 6 pat. — F. 2, au collége Saint Vaast, par ordonnance du roi en déduction des aides, 3000 flor.

CC. 46. (Registre.)—In-folio de 7 feuillets papier; cart.

1652, décembre à janvier **1654**.— Compte de Jean Lernould et François Hériguer.— Recettes, 7672 flor. 6 pat. 3 den.; dépenses, 8363 flor. 15 pat.—F. 2, produit de l'impôt d'un patar sur le vin, 1515 flor. 18 pat. — F. 6, paiement des rentes précédemment crées, 700 flor.

CC. 47. (Registre) — In-fol. de 6 feuillets, papier; cart.

1652-1654. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 48. (Registre.)—In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1654-1655.—Compte de Philippe Le Sellier et Judes Levaillant.—Recettes, 7441 flor. 12 pat. 6 den.; dépenses, 13994 flor. 17 pat. 3 den. — F. 3, impôts nouveaux sur le fromage, le houblon et les toiles, rapportant, le premier, 651 flor. 15 pat 8 den. ; le second, 1851 flor., et le troisième, 1751 flor. — F. 7, dépenses militaires, 8152 flor. 10 pat.

CC. 49. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier ; cart.

1656-1657. — Compte d'André Lemaire et Robert Hustin.— Recettes, 14814 flor. 9 pat. 3 den.; dépenses, 37995 flor. 3 pat. 4 den.; aux recettes le produit des nouveaux impôts est considérablement augmenté. — F. 5, 13032 flor. sont reportés en dépense du compte précédent. — F. 12, travaux aux fortifications, 18118 flor. 1 pat. 3 den.—F. 13, fourniture de pain à l'armée, 1763 flor. 10 pat.

CC. 50. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1657-1658. — Compte de Philippe Le Sellier et Philippe Le Vaillant.—Recettes, 5494 flor. 12 pat. 1 den.; dépenses, 32042 flor. 10 pat. 1 den.— F. 7, versements au receveur du roi, 5687 flor. 11 pat. — F. 9, paiement des rentes, 2465 flor. ; dito, aux dix-neuf auditeurs du compte, 152 flor.

CC. 51. (Registre.)—In fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1657-1658. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 52. (Registre.)—In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1658-1659. — Compte d'Hubert Lemaire et Marc Laloe — Recettes, 5163 flor. 5 pat. 6 den. ; dépenses, 37736 flor. 3 pat.—F. 5, Report de l'excédant de dépenses du compte précédent, 26547 flor. 18 pat.—F. 6, travaux aux fortifications, 8613 flor.

CC. 53. (Registre.)—In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1659-1660.—Compte de Robert Hustin et de Vincent Verrez.—Recettes, 7436 flor. 14 pat. 8 den.; dépenses, 36828 flor. 8 pat. 6 den.—F. 5, ferme du savon suivant transaction avec les échevins, 1000 flor. — F. 8, montant des rentes, 1640 flor.

CC. 54. (Registre.)—In-fol. de 11 feuillets, papier; cart.

1660-1661.—Compte de Philippe Le Sellier et Michel Maillot.—Recettes, 5398 flor. 12 pat. 4 den ; dépenses, 31363 flor. 15 pat. 4 den. — F. 5, recette de l'impôt sur le savon, 825 flor. 10 pat.—F. 6, contingent du subside, 2930 flor.—F. 10, terme de paiement à la fermière de l'impôt sur le fromage.

CC. 55. (Registre.)—In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1661-1662.—Compte d'Hubert Lemaire et Jacques Du Miny. Recettes, 7270 flor. 7 pat. ; dépenses, 47317 flor. 10 pat. 6 den. — F. 3, recette de l'impôt sur les cuirs, 1066 flor. 13 pat. 8 den.—F. 4, impôt sur le houblon, 936 flor.—F. 9, fournitures militaires, 14314 flor. 12 pat. 6 den.

CC. 56. (Registre.)—In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1662-1663. — Compte de Ferdinand Lernould et Maurand Cardon.—Recettes, 10857 flor. 7 pat. 5 den.; dépenses, 67427 flor. 17 pat. 11 den.—F. 4, produit de l'impôt sur le fromage, 650 flor.; sur le savon, 572 flor. 15 pat.—F. 10, contingent du subside, 8550 flor.

CC. 57. (Registre.)—In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1662-1663. – Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 58. (Registre.)—In-fol. de 11 feuillets, papier; cart.

1663-1664. — Compte de Michel Maillot et André Lemaire.—Recettes, 4290 flor. 3 pat. 3 den.; dépenses, 65982 flor. 15 pat.—F. 7, voyage du premier échevin et d'un de ses collègues à Bruxelles pour complimenter le marquis Don Castel Rodrigo, 264 flor. 16 pat. — F. 9, rentes payées sur ce compte, 1756 flor. 15 pat.

CC. 59. (Registre.)—In-fol. de 10 feuillets,papier; cart.

1664-1665. — Compte de Claude Desmolins et Fr. du Bois.— Recettes, 4 926 flor. 7 pat. 3 den. ; dépenses, 68 137 flor. 10 pat. 10 den. — F. 4, report des excédants de dépense des comptes précédents, 61 692 flor. 11 pat. 9 den. — F. 5, quote-part du subside destiné à secourir l'empereur, 1 818 flor. 15 pat. 6 den. — F. 6, part de la ville dans le don voté par les Etats au nouveau gouverneur des Pays-Bas, 1 182 flor. 10 pat.

CC. 60. (Registre.)—In-fol. de 10 feuillets,papier; cart.

1664-1665 — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 61. (Registre.) — In-fol. de 11 feuillets, papier ; cart.

1665, 7 décembre au 7 janv. **1667**. — Compte de Maurand Cardon et Simon Tahon.—Recettes, 5 877 flor. 16 pat. 5 den.; dépenses, 70643 flor. 9 pat. 5 den. — F. 3, ferme de l'impôt sur le houblon, 1 365 flor. ; dito, ferme du savon, 610 flor. 10 pat.—F. 5, à compte sur le subside, 2 000 flor.; autre à-compte, 1 800 flor.

CC. 62. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1667-1668. — Compte de Michel Maillot et André Lemaire.—Recettes,4 799 flor. 12 pat. 6 den ; dépenses, 65066 flor, 9 pat.—F. 5, report des excédants de dépenses, 64 765 flor. 13 pat. ; il n'y a aucun paiement pour subside; les rentes ne sont indiquées que pour mémoire; les seules dépenses effectives sont celles de la reddition des comptes s'élevant à 300 flor. 16 pat.

CC. 63. (Registre.) — In-fol. de 11 feuillets, papier; cart.

1668-1669 —Compte de Claude Desmolins et Mathias Tottel.—Recettes,7 221 flor. 3 pat.6 den.; dépenses, 63 417 flor. 13 pat. 11 den. ; même observation qu'au compte précédent, quant au subside. — F. 7, paiement des rentes, 1 307 flor. 13 pat. 5 den. — F. 8, paiement à l'abbaye de Flines pour fournitures de palissades, 1 242 flor. 8 pat.

CC. 64. (Registre.)—In-fol. de 12 feuillets,papier; cart.

1669-1670. — Compte de Maurand Cardon et Robert Hustin —Recettes,6 789 flor. 7 pat. 2 den.; dépense, 60283 flor. 2 pat. 7 den.— F. 5, report des dépenses antérieures, 56196 flor. 10 pat. 5 den.; pas de paiement de subside. — F. 8, voyage du conseiller pensionnaire à Lille, 56 flor. — F. 10, frais de curage de la rivière, 2 190 flor.

CC. 65. (Registre.)—In-fol. de 12 feuillets, papier; cart.

1669-1670.—Même compte des mêmes; copie du précédent (1).

IV. ***Ordonnances des Souverains relatives aux monnaies jusqu'à la conquête française, fixation de leur valeur, altérations, réductions, etc.***

CC. 66. (Layette.)—1 pièce, parch.; sceau en placard.

1418, 21 août.— Lettres du comte de Charolois par lesquelles il autorise les habitants de Douai à faire usage des monnaies françaises jusqu'à rappel; copie par Guillaume Mattre, échanson du duc de Bourgogne et lieutenant de la Gouvernance de Douai. (Cf. AA. 85, f°s 18 et 26).

CC. 67. (Layette.)—8 pièces, papier.

1520-1594. — Edits et mandements de l'empereur Charles-Quint et du roi Philippe II sur la fixation du cours des monnaies, 4 février 1520, 14 février 1526, 12 juillet 1539, 3 octobre 1557, 22 juin 1564, toutes ces pièces en copies certifiées (2); lettre des échevins de Lille à ceux de Douai sur le fait des monnaies; ils font venir un changeur de Bruges « pour subvenir de petite monnoye et aultrement à la grande nécessité du peuple », 24 mai 1571; lettre d'envoi au gouverneur de la province et copie d'un mandement du roi relatif « aux monnoies vitieuses », du 20 octobre 1594; copie simple.

CC. 68. (Layette.)—44 pièces, papier.

1562-1666. — Pièces relatives à l'observation des placcards sur les monnaies ; mémoires et instructions pour les changeurs du roi;lettre des trésoriers-généraux; instructions des archiducs Albert et Isabelle ; lettres et mémoires des échevins de Douai ; correspondance de

(1) A partir de cette date les comptes des aides et des subsides sont fondus dans le compte général du logement (Cf. CC. 1315 à 1430).

(2) Ces édits sont transcrits dans nos registres, Cf. AA, 98 à 100. Ils sont imprimés dans les placards de Flandre de Jean Van den Steene; Gand, 1639.

ceux ci avec leurs confrères de Lille ; lettres du gouverneur-général des Pays Bas pour l'observation des édits ; enquête des commissaires généraux, points et articles fournis par le Magistrat de Douai.

V. *Impositions françaises: Capitation, Dixièmes et Vingtièmes, Sol pour livre, Joyeux avénement, Don gratuit, réduction des monnaies, droits du domaine, de pennas, etc.*

CC. 69. (Layette.)—2 pièces, papier.

1695-1701. — Déclarations du roi portant établissement et rétablissement de la capitation (1) avec le tarif de distribution des classes. Paris, imp. Prault. In-4.

CC. 70. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1695.—Rôle de la capitation pour la paroisse de St-Amé suivant le tarif arrêté en Conseil ; le marquis du Forest est taxé à 250 l., son cuisinier à 6 l., ses laquais chacun à 1 l., etc.

CC. 71 (Layette.)—10 pièces, papier.

1710. — Rôles de la capitation pour la noblesse, les officiers de la Gouvernance et de l'Université, ainsi que pour les paroisses de St-Amé, St-Albin, St-Pierre, St-Jacques et St-Nicolas ; le lieutenant de la Gouvernance est taxé à 100 l., les conseillers à 30 l., le greffier à 40 l.; parmi les nobles, M. Le Boutillier de Maigremont est porté pour 100 l. et la dame veuve de Jumelles pour 20 l. seulement.

CC. 72. (Layette.) — 12 pièces, papier.

1714. — Mêmes rôles, moins pour St-Jacques ; rôle des taxes irrécouvrables ; certificat de retenue pour la capitation de M. de Brisseau, médecin de quartier du duc de Berry, portée à 110 l. ; les professeurs de l'Université sont taxés de 30 à 45 l.

CC. 73. (Layette.) — 13 pièces, papier.

1715.—Mêmes rôles pour St-Amé, St-Albin, Notre-Dame et St-Nicolas ; rôle de taxe des employés de la ferme, des domaines, des vivres, etc.; état des non-valeurs qui s'élèvent à 754 l. 10 s.

CC. 74. (Layette.) — 20 pièces, papier.

1716.—Mêmes rôles pour les six paroisses de la ville et pièces annexées ; le total de la capitation des nobles s'élève à 874 l. ; la capitation de l'Université ne monte qu'à 239 l. parce que la plupart des fonctionnaires sont membres de l'un des chapitres et compris en conséquence dans la subvention du clergé.

CC. 75. (Layette.) — 16 pièces, papier.

1717.—Mêmes rôles que ci-dessus; la capitation des habitants de la ville est de 15321 l.; les moindres taxes sont de 2 l.; les journaliers ne sont point imposés.

CC. 76. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1718.—Rôle de la Gouvernance, compte du receveur de la capitation; ordonnance de modérations rendue par l'intendant, état de non-valeurs s'élevant à 609 l. 10 s.; le produit total de l'impôt sur les différentes classes est de 15831 l.

CC. 77. (Layette.) — 22 pièces, papier.

1719.—Rôles de la capitation pour la noblesse, l'Université, la Gouvernance et les paroisses St-Albin, Notre-Dame et St-Nicolas; pièces annexées, comptes, sommations de paiement, non-valeurs, etc.; la plus imposée parmi les nobles est Mme la comtesse de Ste-Aldegonde, à 125 l.

CC. 78. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1720.— Mêmes rôles pour les paroisses St-Amé, St-Albin et St-Nicolas; le total de la capitation s'élève pour la première à 328 l., pour la seconde à 2483 l. et pour la troisième à 1307 l.

CC. 79. (Layette.) — 18 pièces, papier.

1721.— Mêmes rôles pour la noblesse, l'Université, la Gouvernance et les paroisses St-Amé, St-Albin et St-Nicolas; réclamations, dégrèvements, non-valeurs.

CC. 80. (Layette.)—11 pièces, papier.

1722. — Mêmes rôles pour St-Amé, St-Albin, St-Pierre, St-Jacques et St-Nicolas, la noblesse, la Gouver-

(1) On appelait *capitation* une taxe personnelle correspondant à ce que nous nommons aujourd'hui la cote personnelle et mobilière; elle portait sur chaque tête en raison de la fortune de chacun, comme le fait aujourd'hui l'*income-tax* en Angleterre. Créée en 1695, suspendue en 1698, rétablie en 1701, la *capitation* fut perçue jusqu'en 1790.

nance, etc.; la somme de l'impôt se monte pour St-Nicolas à 1 466 l.; le total pour toute la ville est de 16 314 l.

CC. 81. (Layette.)—5 pièces, papier.

1723.—Mêmes rôles pour St-Amé, St-Albin, St-Jacques, Notre-Dame et St-Nicolas; la capitation de Notre-Dame s'élève à 882 l., celle de St Jacques à 2 971 l., celle de St-Albin à 2 480 l.

CC. 82. (Layette.)—22 pièces, papier.

1724.—Mêmes rôles pour la noblesse, l'Université, la Gouvernance et les paroisses St-Amé, St-Albin, St-Pierre et St-Nicolas; quittances, dégrèvements, divers; le lieutenant de la Gouvernance est taxé à 50 l.; les principaux professeurs à 45 l.; les autres de 30 à 23 l.

CC. 83. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1725. — Mêmes rôles que ci-dessus et en plus pour les paroisses St-Jacques et Notre-Dame ; tous les rôles sont en double ; correspondance, dégrèvements, compte général, etc.; l'ensemble des recettes monte à 17123 l. 11 s.

CC. 84. (Layette.) — 32 pièces, papier.

1726. — Mêmes rôles pour les six paroisses, moins Notre-Dame ; quittances et autres pièces annexées ; liste des avocats et procureurs payant leur capitation au Parlement; la capitation de la noblesse monte à 641 l., celle de la Gouvernance à 370 l. et celle de l'Université, à 239 l.

CC. 85. (Layette.)—9 pièces, papier.

1727. — Mêmes rôles pour St-Albin, St-Nicolas, St-Jacques, Notre-Dame et St-Pierre ; états ordinaires des trois classes réservées de la noblesse, de la Gouvernance et de l'Université ; la capitation de St-Pierre monte à 7 072 l.; le total pour la ville est de 15 991 l.

CC. 86. (Layette.)—60 pièces, papier.

1728.—Mêmes rôles pour St-Amé, St-Jacques et les classes réservées; lettres, quittances, dégrèvements, etc. La capitation pour toute la ville s'élève à 16 314 l.

CC. 87. (Layette.)—31 pièces, papier.

1729.—Compte général de la capitation, correspondance, reçus, dégrèvements, non-valeurs; manquent les rôles ; l'ensemble des non-valeurs pour diverses causes monte à 1 603 l. 13 s. dont 300 l. à la charge de la noblesse.

CC. 88. (Layette.)—9 pièces, papier.

1730.—Rôles de la capitation pour les six paroisses et les trois classes réservées ; le marquis de Jumelles, le plus imposé des nobles est taxé à 150 l.

CC. 89. (Layette.)—3 pièces, papier.

1731. — Capitation de la noblesse; état des non-valeurs, compte général des recettes, montant à 16 799 l.

CC. 90. (Layette.) — 1 cahier et 4 pièces, papier.

1732.—Rôles de la capitation pour les six paroisses et les trois classes réservées ; compte général des recettes.

CC. 91. (Layette.) — 1 cahier, 7 petites fardes et 4 pièces, papier.

1733. — Mêmes rôles pour les six paroisses et les classes réservées; non-valeurs, correspondance, réclamations et dégrèvements ; les non-valeurs s'élèvent à 905 l. à défalquer de la recette générale.

CC. 92. (Layette.)—1 cahier et 1 pièce, papier.

1734.—Rôles pour les six paroisses et compte général de la capitation; la somme de l'impôt pour la ville et les trois classes réservées monte à 17 216 l.

CC. 93. (Layette.)—5 pièces, papier.

1735. — Mêmes rôles pour les paroisses St-Albin et St-Amé, ainsi que pour les classes réservées; la capitation des nobles s'élève à 654 l.; le plus imposé, M. du Liez, est taxé à 45 l.

CC. 94. (Layette.) - 10 pièces, papier.

1736. — Mêmes rôles pour la paroisse St-Jacques ; dégrèvements, non-valeurs ; les dégrèvements et décharges pour St-Jacques montent à 133 l. 10 s.

CC 95. (Layette.) —1 cahier, 1 pièce, papier.

1737. — Mêmes rôles pour les six paroisses et les

classes réservées; parmi les officiers de l'Université huit seulement sont taxés comme laïques, les autres sont compris dans la subvention du clergé.

CC. 96. (Layette.)—7 pièces, papier.

1738-1740.—Mêmes rôles pour les paroisses, hors St-Nicolas, capitation de l'Université ; pièces des diverses années ci-contre (1).

CC. 97. (Layette.)—8 pièces, papier.

1741-1745.—Mêmes rôles de diverses années pour les six paroisses ; il n'y a ni totaux ni arrêts de comptes.

CC. 98. (Layette.)—17 pièces, papier.

1746-1750.—Mêmes rôles de diverses années pour les différentes paroisses ; ils n'offrent d'intérêt qu'en ce qui concerne les noms des habitants de chaque rue.

CC. 99. (Layette.)—11 pièces, papier.

1751-1755. — Mêmes rôles que ci-dessus toujours sans indication des totaux.

CC. 100. (Layette)—11 pièces, papier.

1756-1760. — Rôles de la capitation pour 1756 et 1757, comptes généraux pour 1757 et 1760; en cette dernière année, la noblesse est taxée à 1 386 l., l'Université à 344 l., la Gouvernance à 498 l. et les habitants à 18 064 l.— Requête des sœurs de l'Hôtel-Dieu pour être exemptes de la capitation.

CC. 101. (Layette.)—5 fardes comprenant 22 pièces, papier.

1761-1765. — Comptes généraux de la capitation avec pièces à l'appui pour chacune des années ci-contre. En 1765, le rôle de la noblesse monte à 1 242 l., celui de la Gouvernance à 534 l., celui de l'Université à 316 l. et celui des habitants à 18875 l. Le total de l'impôt pour Douai s'élève à 21 133 l. 8 s. 6 den., y compris quelques recettes extraordinaires.

CC. 102. (Layette.) — 6 cahiers et 4 fardes comprenant 23 pièces, papier.

1766-1770. — Comptes généraux de la capitation avec muniments à l'appui pour les années ci-contre, moins 1769 ; rôles de l'impôt sur les six paroisses pour 1770. Le total des taxes pour cette dernière année est de 20036 l. 19 s., dont 1 559 pour la noblesse, 350 pour l'Université, 498 pour la Gouvernance et 17 590 pour les habitants, plus 39 de recette imprévue.

CC. 103. (Layette.)—15 cahiers et 5 fardes comprenant 34 pièces, papier.

1771-1775.— Mêmes comptes généraux avec muniments pour les années ci-contre ; rôles de l'impôt sur les paroisses, un rôle sur la noblesse pour l'année 1773 montant à 2 462 l.; les cotes varient de 80 à 6 l. ; le total pour toute la ville s'élève à 20 290 l.

CC. 104. (Layette.)—5 fardes comprenant 51 pièces, papier.

1776-1780.— Mêmes comptes généraux avec pièces à l'appui ; la noblesse est taxée à 2 019 l., l'Université à 350 l., la Gouvernance à 516 l, les officiers sans gages du Parlement, leurs veuves et domestiques à 1 301 l., les procureurs à 456 l. et enfin les habitants à 15 563 l.

CC. 105. (Layette.)—27 pièces, papier.

1781-1785.—Mêmes comptes généraux; capitation de la noblesse ; rôles pour Wagnonville et Dorignies ; rôles pour la paroisse St-Amé, année 1784 ; le total de l'impôt se monte, en 1785, à 21 400 l. 9 s. ; les non-valeurs et dégrèvements se réduisent à 710 l. 18 s.

CC. 106. (Layette.)—9 pièces et 15 cahiers, papier.

1786-1790.—Mêmes comptes généraux; capitation de la noblesse ; rôles des paroisses pour 1788, 1789 et 1790 ; le rôle des nobles en 1789 porte soixante-et-onze inscriptions, l'ensemble de leurs taxes monte à 1 928 l. ; le total pour la ville est de 20 539 l. 7 s, dont il faut déduire 1 180 l. 9 s. 6 den. de non-valeurs.

CC. 107. (Layette.) 22 pièces, papier.

1710-1717. — Création, en 1710, de l'impôt du dixième denier sur le revenu des biens mobiliers et immobiliers; continuation de cet impôt en 1715, sa suppression en 1717 ; abonnement des Etats de la Flandre wallonne (Cf. AA 320) ; réclamation du chapitre de St-Amé ; différend entre les échevins de Douai et les corps privilégiés de la ville ; mémoires des intéressés, lettres de l'intendant de Flandre ; rôles des maisons occupées par les privilégiés.

(1) Pour des raisons qui nous sont inconnues, les documents financiers de toute nature se rapportant aux années 1738 à 1740 sont très clairsemés dans nos archives, ainsi qu'on pourra le constater plus loin.

CC. 108. (Layette.)—30 pièces, papier.

1733-1749.—Rétablissement du dixième denier, 17 nov. 1733; abonnement de la Flandre wallonne, 30 mars 1734; suppression de l'impôt en 1737, son rétablissement en 1741; nouvel abonnement de la Flandre wallonne, 23 janv. 1742; suppression définitive du dixième, mai 1749; déclaration du roi, lettres patentes imprimées et manuscrites; requête des communautés religieuses, mémoire du Magistrat de Lille; lettres et décision de l'intendant de Flandre.

CC. 109. (Registre.) — In-fol. de 151 feuillets, papier.

1734. — Rôle du recouvrement du dixième denier pour les six paroisses de la ville de Douai, arrêté, rendu exécutoire et signé par Bidé de la Grandville, intendant de Flandre. Le total de l'estimation des loyers monte à 163 615 l. 1 s. 10 den.; celui de l'impôt à 21 815 fl., 7 pat. 2 den.

CC 110. (Layette.) — 8 fardes comprenant 72 pièces, papier.

1742-1749 —Comptes avec pièces justificatives des recettes et dépenses de l'impôt du dixième sur les terres et maisons de l'échevinage, suivant l'abonnement contracté par les Etats de la Flandre wallonne. Ces comptes sont présentés par le trésorier de la ville; pour les trois derniers mois de 1741 et l'année entière 1742, la recette s'élève à 37 628 flor. 14 pat. 8 den.; elle est de 35 408 flor. 3 pat. 1 den. pour 1745, et de 3 474 flor. 2 pat. 8 den. pour 1749.

CC. 111. (Registre.)—In fol. de 215 feuillets, papier, rel. parch.

1744. — Rôle du dixième denier sur les terres et maisons de l'échevinage de Douai, arrêté et rendu exécutoire par M. de Séchelles, intendant de Flandre; le total de l'impôt s'élève à 35 408 flor. 3 pat. 11 den.

CC. 112. (Layette.)—5 cahiers, papier.

1748.—Rôles du dixième pour les paroisses St-Amé, St Albin, St-Jacques, Notre-Dame et St-Nicolas; ces pièces sont de simples minutes non signées et sans récapitulation.

CC. 113. (Layette.)—6 cahiers, papier.

1749. — Rôles du Dixième pour les six paroisses; même observation qu'à l'article précédent.

CC. 114. (Layette.)—42 pièces, papier.

1749-1755.— Etablissement du vingtième denier, édit royal de mai 1749; ordonnance des échevins pour l'exécution de cet édit, (exemplaires des deux pièces imprimés en nombre); modèles divers d'imprimés pour la perception de l'impôt; correspondance des échevins relative à la confection des rôles; ordonnances et lettres de l'intendant; lettres du Magistrat de Lille; réclamations, etc.

CC. 115. (Layette.)—3 cahiers, papier.

1752. — Rôles du Vingtième pour les paroisses St-Jacques, Notre-Dame et St Nicolas; minutes sans signatures et sans récapitulation.

CC. 116. (Registre.)—In-fol. de 256 feuill., papier; rel. parch.

1752-1754. — Rôle du Vingtième pour les six paroisses de la ville et les terres de l'échevinage pendant les trois années ci-contre; pas de signature ni de récapitulation.

CC. 117. (Layette.)—34 pièces, papier.

1756-1760. — Création du second vingtième avec promesse de suppression du premier, édit royal du 7 juillet 1756; abonnement de la Flandre wallonne accordé par le roi, 18 janvier 1757, (exemplaires imprimés en nombre); rôle de la taxe sur les cinquante-neuf communautés d'arts et métiers de la ville; relevés des terrains appartenant aux communautés religieuses; ordonnance de l'intendant qui les soumet au vingtième; mémoire du Magistrat de Douai contre l'Université et les corps ecclésiastiques qui voulaient se faire décharger de l'impôt; compte de la recette générale des deux vingtièmes pour 1759, y compris les deux sols pour livre, prélevés en sus; le total s'élève à 34 871 flor. 17 pat. 4 den.

CC. 118. (Registre.) — In-fol. max° de 326 feuillets, papier; rel. parchemin.

1759.— Rôle général des deux vingtièmes divisé en 3 178 articles, dont le total arrêté par les échevins se monte à 29 956 flor. 16 pat. 10 den.

CC. 119. (Layette.) — 9 pièces détachées et 8 petites fardes comprenant 140 pièces.

1760-1770 — Edit de création d'un nouveau ving-



tième, février 1760; abonnement de la Flandre wallonne, août 1760 ; édit ordonnant le dénombrement des biens-fonds et la cessation du troisième vingtième, avril 1763; comptes avec pièces justificatives des trois vingtièmes jusqu'en 1763 et des deux vingtièmes de 1764 jusques et y compris 1770; ces comptes sont présentés aux échevins par le trésorier de la ville.

CC. 120. (Registre.) — In-fol. max° de 325 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1760. — Rôle général des trois vingtièmes divisé en 3 182 articles dont le total arrêté par les échevins monte, y compris le troisième vingtième pour les trois derniers mois de 1759, à la somme de 48 515 flor. 2 pat. 8 den.

CC. 121. (Registre.) – In-fol. max° de 331 feuillets, papier; rel. parchemin.

1761.—Rôle des trois vingtièmes comprenant 3 175 articles dont le total est de 44 696 flor. 9 pat. 5 den.

CC. 122. (Registre.)—In-fol. max° de 328 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1764.—Rôle des deux vingtièmes comprenant 3 164 articles, dont le total est de 31 026 flor. 4 pat. 4 den.

CC. 123. (Registre.) — In-fol. max° de 329 feuillets. papier ; rel. parchemin.

1770.— Rôle des deux vingtièmes comprenant 3152 articles dont le total est de 31 299 flor. 9 pat. 3 den.

CC. 124. (Layette.) — 12 petites fardes comprenant 52 pièces, papier.

1771-1782.— Comptes généraux des deux vingtièmes pour la ville et l'échevinage, dont trois avec pièces justificatives. Ces comptes, comme les précédents, sont rendus par le trésorier de la ville pardevant les échevins qui percevaient avec leurs officiers 88 flor. pour frais d'audition. Les autres dépenses, pour non-valeurs, frais de recouvrement et vérification des états de décharge, montent en moyenne à 3 000 flor.

CC. 125. (Registre.) — In-fol. max° de 294 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1772.— Rôle des deux vingtièmes comprenant 2806 articles dont le total est de 38 396 flor. 1 pat. 2 den.

CC. 126. (Registre.) – In-fol. max° de 175 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1774.—Rôle des deux vingtièmes comprenant 2763 articles dont le total est de 37 894 flor. 11 pat. 3 den.

CC. 127. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1775.—Rôle des deux vingtièmes sur les biens fonds de la seigneurie de Wagnonville pour l'année 1775, pendant laquelle elle est de l'échevinage de Douai (1). Ce rôle comprend 67 articles; le total des vingtièmes est de 429 flor. 17 pat. 9 den., plus pour les sols pour livre 42 flor. 19 s. 10 den.

CC. 128. (Layette.) — 55 pièces, papier.

1782-1790.— Édit du roi portant établissement d'un troisième vingtième, juillet 1782; comptes des trois vingtièmes à partir de 1783, quelques uns (1784-1787), accompagnés de pièces justificatives. Note de ce qui reste dû en 1790 par la ville de Douai sur l'ensemble des impôts : l'arriéré monte à 114 510 l. 12 s. 7 den.

CC. 129. (Registre.)—In-fol. max° de 174 feuillets, pap.; rel. parch.

1784.— Rôle des trois vingtièmes comprenant 2707 articles. Le total de l'impôt s'élève à 51 313 flor. 17 pat. 3 den.

CC. 130. (Layette.) — 2 cahiers de 20 feuillets chacun.

1788. — Rôles des vingtièmes pour les paroisses de Saint Pierre et de Saint-Albin sans indication des totaux.

CC. 131. (Registre.) — In-fol. max° de 167 feuillets, papier; rel. parchemin.

1790.— Rôle des vingtièmes en 2695 articles arrêté et signé par les officiers municipaux. Le total monte à 31 223 flor. 6 pat. 8 den. pour les propriétés *intrà muros*.

CC. 132. (Layette.) —2 cahiers, l'un de 40 et l'autre de 6 feuillets, papier.

1790.— Rôles des vingtièmes pour les terres de l'échevinage en général et pour celles du Frais-Marais et du marais de Lambres aliénées par bail emphytéotique.

(1) Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le hameau de Wagnonville aux portes de Douai faisait alternativement partie de l'Artois et de la Flandre wallonne.

Le premier rôle monte à la somme de 3 566 l. 17 s. 10 den , le second à 256 flor. 15 pat. 4 den. La différence des monnaies de compte tient à celle des dates de *visa* des rôles; celui de l'échevinage est arrêté en effet en 1791 après l'abolition des florins et patars, celui du Frais-Marais l'est en décembre 1790.

CC. 133. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1746-1754. — Edit du roi ordonnant la levée pendant dix années de deux sols pour livre en sus du dixième décembre 1746; — compte des sols pour livre pendant l'année 1754, état des non-valeurs pour la même année ; elles sont de 29 flor. 7 pat. 6 den. sur une recette de 3 273 flor. 16 pat. 4 den.

CC. 134. (Layette.) — 12 cahiers d'une vingtaine de feuillets chacun; papier.

1752-1756.—Minutes des rôles des sols pour livre sur les différentes paroisses ; ces documents informes ne portent aucun *visa* et ne sont pas suivis des récapitulations ordinaires.

CC. 135. (Layette.) — 7 pièces détachées et 20 comptes dont 8 accompagnés de pièces justificatives, papier.

1760-1770.—Déclaration du roi portant établissement d'un sol pour livre sur les droits des fermes et autres, 3 février 1760; autre déclaration prorogeant l'édit précédent, 16 juin 1761 ; arrêt du Conseil d'Etat déterminant l'abonnement de la Flandre wallonne en compensation des sols pour livre sur les octrois ; cet abonnement est de 75 000 l. dont 11 114 pour la ville de Douai (1) ; comptes par le trésorier de la ville de la recette des sols pour livre sur les vingtièmes et sur les octrois, le produit des premiers est en 1760 de 5 306 flor. 2 pat., en 1770 de 3 394 flor. 12 pat. 10 den ; le produit des seconds s'élève en 1761 à 9 178 flor. 2 pat. 6 den., en 1770 à 20 132 flor. 13 pat. 2 den.

CC. 136. (Layette.) — 6 cahiers de 6 et de 20 feuillets, papier.

1770.— Rôles des sols pour livre sur les vingtièmes pour les six paroisses de la ville. Ces rôles en simple minute ne portent ni *visa* ni récapitulation.

(1) Il y a lieu de remarquer, comme le dit M. Caffiaux, dans son *Essai sur le régime économique du Hainaut*, que cet impôt pesait précisément sur les ressources destinées à payer les abonnements.

CC. 137. (Layette.) — 1 pièce et 10 petites fardes comprenant 50 pièces, papier.

1771-1775.—Edit du roi portant établissement de deux nouveaux sols pour livre sur les fermes, novembre 1771 ; — comptes, dont un (1775) avec pièces justificatives, des sols pour livre sur les vingtièmes et les octrois, les premiers montent en 1775 à 4 142 flor. 12 pat. 4 den., les seconds à la même époque à 42 167 flor. 6 pat. 4 den.

CC. 138. (Layette.)—10 cahiers de 6 à 30 feuillets chacun, papier.

1771-1777.—Rôle des sols pour livre sur les différentes paroisses en 1771, 1772, 1773 et 1777 ; ces rôles en minute ne portent ni *visa* ni récapitulation.

CC. 139. (Layette.)—12 fardes comprenant 60 pièces; papier.

1776-1780.—Mémoire et correspondance des échevins au sujet des sols pour livre sur les octrois, réponse détaillée de l'intendant Caumartin où il cherche à établir que les huit sols pour livre frappent très justement le produit des fermes locales malgré l'abonnement ; comptes des sols pour livre sur les vingtièmes et sur les octrois avec pièces justificatives pour l'un d'eux (1778); les premiers donnent en 1780 4 122 flor. 1 pat. 7 den. ; les seconds pendant la même année 48715 flor. 5 pat. 8 den.

CC. 140. (Layette.)— 3 pièces imprimées et 20 petites fardes comprenant 115 pièces; papier.

1781-1790.—Edit du roi portant augmentation de deux sols pour livre en sus des droits, etc., août 1781 ; correspondance des échevins avec les Etats de la Flandre wallonne et les villes voisines au sujet de ce nouvel impôt ; arrêt du Conseil d'Etat du 14 mars 1782 et ordonnance de l'intendant de Calonne fixant pour Douai le nouvel abonnement de ces sols pour livre à 549771. ; comptes des sols pour livres, quelques-uns (1782, 1783, 1785, 1786) avec pièces justificatives; tableau de la situation de la ville de Douai en 1790 envers M. Gamonet, directeur de la régie des sols pour livre à Arras; ce document accuse un arriéré de 95 137 l. 11 s. 9 den. attribué à diverses causes parmi lesquelles figurent « les troubles de 1789 et 1790 ».

CC. 141. (Layette.)—7 cahiers de 6 à 20 feuillets; papier.

1788-1789. — Rôles des sols pour livre sur quel-

ques paroisses de la ville ; minutes sans visa ni récapitulation.

CC. 142. (Layette.)—22 cahiers de 6 feuillets chacun; papier.

1751-1787.—Comptes de l'impôt sur la bière levé pour payer la quote-part de la ville dans l'abonnement du *cinquantième* et du *droit de contrôle* des actes de notaire pour les années 1751, 1755, 1758, 1771, 1777, 1778, 1781, 1785, 1787. En 1751, la recette est de 10571 flor. 17 pat.; en 1787, elle est de 8362 flor. 16 pat.

CC. 143. (Layette.)—5 pièces parchemin; 25 papier.

1761-1788 — Correspondance du Magistrat et requête qu'il adresse au roi pour obtenir une réduction de l'abonnement du *don gratuit*; arrêt du Conseil d'Etat portant modération de 108000 l. à 54000 l. ; résolution d'aliéner les marais communaux pour subvenir au paiement de cette somme; comptes des divers droits perçus pour le recouvrement du troisième don gratuit, années 1772, 1778, 1780, 1782, 1786, 1787; ces taxes varient de 7000 à 11000 flor.

CC. 144. (Layette.)—142 pièces imprimées et manuscrites, papier.

1723-1736.—Arrêt du Conseil d'Etat réglant le recouvrement du *droit de confirmation à cause de l'avènement du roi à la couronne*, 30 septembre 1723 ; mémoire des Etats de la Flandre wallonne pour établir que ce droit ne regarde pas la Flandre; arrêt du Conseil relatif à la reconnaissance des moulins, autre mémoire des Etats de la Flandre ; droit de confirmation des communautés d'arts et métiers, abonnement de la province ; ordonnance des échevins portant répartition de la quote-part des corporations; correspondance à ce sujet; réclamations diverses ; états nominatifs des différents corps d'état; significations pour le paiement des taxes imposées à chacun d'eux.

CC. 145. (Layette.)—3 pièces imprimées, papier.

1682-1730.— Arrêt du Conseil d'Etat du 11 avril 1682 ordonnant que le *droit de nouvel acquêt* sera payé par les roturiers, conseillers de ville, etc. ; autre arrêt du 18 mars 1727 continuant les abonnements contractés pour tenir lieu des *droits de courtiers jaugeurs* et de ceux *d'inspecteurs aux boucheries et aux boissons* (1) ; arrêt du même Conseil nommant des commissaires pour voir et examiner les anciens et nouveaux rôles, tarifs et règlements concernant le paiement du *droit de marc d'or*, etc., 30 mai 1730.

CC. 146. (Layette.)—8 pièces, papier.

1720-1737.— Ordonnance de l'intendant de Flandre, correspondance et réclamations relatives aux *petits droits du domaine du roi*, tels que ceux perçus sur les marchandises de friperie à Lille, les droits d'enregistrement de la vente des chevaux et le tonlieu des grains vendus dans les châtellenies de Lille, Douai et Orchies ; ce dernier droit se nommait *Denier César*.

CC. 147. (Layette.)—2 pièces parchemin; 20 pièces, papier.

1726-1727. — Pièces relatives au droit dit *Pas de Pennas* (1) sur les chevaux et bestiaux sortant du Hainaut pour aller soit en France, soit à l'étranger ; réclamations des agriculteurs, des marchands de bestiaux et des bouchers, joints à eux les magistrats des villes de Cambrai, Valenciennes et Douai ; procès contre le fermier des domaines du roi jugé par le bureau des finances de Lille et le Conseil d'Etat en faveur du fermier de ce droit.

CC. 148. (Layette.)—14 pièces, papier.

1714-1726.—Procès-verbaux de vérification par le lieutenant-général de la Gouvernance et des échevins délégués, de la caisse du trésorier de la ville pour reconnaître les *diminutions subies par les monnaies* suivant arrêts du Conseil d'Etat du 30 septembre 1713, du 22 septembre 1724, du 4 décembre 1725 et du 26 mai 1726.

II

TAXES ET DROITS SEIGNEURIAUX.

I. — *Droits de Vinage, de Muiage, d'Afforage, d'Aubaine et de Gavene exercés par le Souverain ou les Seigneurs; droit dû par la ville au comte d'Oisy.*

CC. 149. (Layette.)—4 pièces parchemin (Cf. AA 84 cart. T. f° 16).

1271, mercredi après la Sainte-Croix (3 mai).—Let-

(1) Cet impôt était, par le fait de l'abonnement, un véritable droit de consommation; quant aux taxes provenant des créations de maîtrises dans les communautés d'arts et métiers, voir série HH, *Corporations*.

(1) Ce droit, d'origine espagnole, comme son nom l'indique, (pas ou défilé du rocher), était fort incommode et fort onéreux à l'agriculture et au commerce. Il avait été conservé malgré la réunion du Hainaut à la France. (Cf. H Caffiaux, *Op. cit.* page 59).

tres de Marguerite, comtesse de Flandre, désignant les denrées et marchandises qui doivent un *vinage* et les sommes ou les taxes en nature qui seront payées sur la Scarpe et l'Escaut depuis Douai jusqu'à Rupelmonde et depuis Rupelmonde jusqu'à Valenciennes, au châtelain de Douai, aux échevins de Douai, au pont de Raches, au seigneur de Lallaing, au sire de Warlaing, à l'abbé d'Hasnon, à l'abbé de St-Amand, au seigneur de Mortagne, au sire d'Antoing, aux chanoines de Tournai, à l'écluse d'Audenarde, à l'abbé d'Eenham, au sire de Rodes, à l'abbé de St-Pierre de Gand, au vinage de Tenremonde, à la comtesse de Flandres et à Valenciennes. Orig. sur parchemin plié en sept feuillets, relié en maroquin rouge, à petits fers, XVIII[e] siècle; malheureusement, les sceaux ont été enlevés pour procéder à cette opération; copie sur parchemin du XIV[e] siècle en un *rotulus* de quatre mètres de long; autre copie de la même époque également sur parchemin, en un petit cahier de quarante-cinq feuillets; extrait sur *rotulus* en ce qui concerne le vinage de Douai à Rupelmonde (1).

CC. 150. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1336, 16 juillet. — Lettres de Jehan de Mortaigne, sire de Landas, par lesquelles il reconnait que les bourgeois de Douai ne doivent aucun vinage ni redevance « au noef pont delà Orchies » ; vidimus des mêmes lettres par les échevins de Douai, 29 sept. 1412. — Lettres du bailli d'Amiens du 6 septembre 1341 qui défend, en exécution des lettres de Philippe, roi de France du 21 août précédent, de faire payer des droits de vinage et de pontenage à Lambres par les bourgeois de Douai.

CC. 151. (Layette.) — 5 pièces, parchemin; 1 papier; 3 sceaux.

1360-1440. — Information par les échevins de Douai au sujet du vinage perçu à Hasnon ; lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandres, données à Orchies le 15 mars 1436 par lesquelles sur la plainte des échevins et bateliers de Douai que les religieux d'Hasnon faisaient percevoir le droit de vinage sur les allèges dont on se servait à cause des bas-fonds de la Scarpe, comme s'ils eussent été un second bateau, il ordonne au gouverneur de Lille, Douai et Orchies de faire cesser le trouble et en cas d'opposition, le tout préalablement rétabli, d'entendre les parties et de les juger ; commission du même au premier sergent de se transporter à Hasnon ; relation du sergent, sentence du gouverneur condamnant les religieux.

CC. 152. (Layette.) — 6 pièces, parchemin; 7 papier; 2 sceaux.

1396-1575. — Sentence du lieutenant-général de la Gouvernance de Douai contre les seigneurs du Quesnoy et de Landas qui prenaient à leur vinage de Warlaing un droit sur les bateaux chargés de vin ; adhésion de ces seigneurs, copies. — Lettres patentes de Charles-Quint du 10 mai 1546 contre le seigneur de Warlaing qui faisait percevoir ses droits de vinage en sols parisis tandis qu'ils n'étaient dûs qu'en sols douaisiens ; relation du sergent d'armes de Tournai qui a fait commandement audit seigneur de ne recevoir plus qu'il ne lui est dû ; sentence rendue par le conseil de Flandre le 4 novembre 1552 au profit de la ville de Douai contre le seigneur de Warlaing qui levait un péage sur la Scarpe en monnaie parisis au lieu de monnaie douaisienne (1) ; deux vidimus et copie simple de cette pièce ; déposition devant notaire apostolique à Douai relative à l'arrêt fait à Warlaing d'un bateau chargé de vin d'Orléans, sous prétexte qu'il naviguait après le soleil couché ; copie d'une sentence du conseil de Malines fixant les droits de vinage à percevoir à l'écluse d'Audenarde.

CC. 153. (Layette.) — 1 p [illegible] ; [illegible]min, 2 papier.

XV[e] siècle. — Tarif s. d. du vinage de Lallaing ; indication et extrait des titres qui confirment à l'abbaye de Marchiennes ses priviléges, droits et juridictions sur la Scarpe ; le premier des titres mentionnés est de 1170; copie de vidimus d'une supplique des religieux de Château-l'Abbaye près Mortagne à la chambre des comptes de Paris où ils exposent qu'il leur est dû une redevance par le premier bateau de sel passant à Mortagne après la Saint-Remy.

CC. 154. (Layette.) — 17 pièces, parchemin, 38 papier.

XV[e] et XVI[e] siècles. — Informations, productions, sentences et autres pièces de procédure relatives aux vinages de Lallaing, Hasnon, Saint-Amand, Mortagne, Eenham, Rupelmonde, etc. ; copie du tarif des droits de vinage perçus à Lallaing, Hasnon et Lewarde, ce dernier appartenant à la dame de Montmorency, 1529 ;

(1) Cette charte célèbre a été publiée par Warnkœnig dans son histoire de la Flandre, T. II, page 460 ; Ed. de Bruxelles, 1836.

(1) Ce document offre un grand intérêt pour l'évaluation de la monnaie douaisienne. Il y est dit en effet que « douze deniers douisiens font un sol douisien et un sol douisien quatre deniers flaments et trois sols douisiens un sol parisis ».



union de la ville de Bruxelles à celle de Douai pour présenter requête à Leurs Altesses les archiducs, souverains des Pays-Bas, contre les exactions commises dans la perception des vinages.

CC. 155. (Layette.) — 1 pièce, parchemin, 9 papier; 1 sceau.

1565-1584.—Requête des échevins de Douai contre la dame d'Anthoingt au sujet des exactions, abus, etc., commis dans la perception de son vinage sur l'Escaut; tarif de ce droit, pièces de procédure devant la Gouvernance de Douai et devant le grand conseil de Flandre, sans décision intervenue.

CC. 156. (Layette.) — 2 pièces, parchemin, 1 papier.

1202-1450.— Enquête faite à Capi par Bétrémieu de Roye au sujet du droit dit *Travers de Bapaume*, en mai 1202, tarif de ce péage, copie de l'époque; arrêt du Parlement de Paris, janvier 1390, qui déclare exempts du péage de Bapaume les marchandises de Flandre; tarif du péage de Péronne s. d., mais apporté à Douai, suivant une note, par Guillaume Hardy, échevin en 1450.

CC. 157. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1526-1706. — Extraits de procédure et mémoire sans signature contre le droit de *Tonlieu*, vinage ou *Travers* que l'on perçoit à Lille sur les marchandises, « lequel n'est qu'un droit de transit très préjudiciable aux marchands de Douai », etc, qui ont refusé de l'acquitter; ce mémoire indique le moyen de rétablir la liberté du commerce.

CC. 158. (Layette.)— 6 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1351-1472.— Sentence des échevins contre Ricars Pourchiaux, possesseur d'un droit de *Muyage* (1) et un marchand de vin « d'Auchoire » (Auxerre); autre sentence entre les commis du même et un bourgeois de Douai au sujet du droit d'*Afforage* (2); autres des mêmes entre le receveur des malades et Jehan Duhem, mari de dame Marguerite Pourchel, au sujet de leurs prétentions sur les afforages; autre contre le substitut du procureur de la Gouvernance qui refusait d'acquitter le droit de déchargement du vin; autre entre Everard Duhem et les fermiers de l'assis du vin pour le duc de Bourgogne; autre entre la veuve dudit Duhem, propriétaire pour moitié du droit d'afforage et les fermiers de la ville, propriétaire de l'autre moitié (Cf. CC 167.) — Bail des afforages de Saint-Albin.

(1) Le *muyage* était la licence de vendre du vin en gros, par muids (Cf. AA 88, cart. QQ f° 16).

(2) L'*afforage* était un droit sur les boissons vendues au détail et spécialement, dans l'origine, sur les vins venus du dehors, *foras*.

CC. 159. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 16 papier.

1574-1584. — Mémoire du procureur de la ville joint à Gautier Hutin contre Hercule Duhem, propriétaire de la moitié des afforages; consultations et autres pièces de procédure concernant les difficultés sans cesse renaissantes au sujet de ce droit; sentence de la gouvernance de Douai.

CC. 160. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1675-1705. — Convention entre Pierre Cardon-Priez, s[r] de Rolencourt, etc., et trois brasseurs de la paroisse St-Albin au sujet du droit seigneurial d'afforage ou de franquet qui appartenait au premier comparant sur les bières livrées aux cabaretiers des paroisses Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Saint-Jacques et Notre-Dame (c'est à-dire de toute la rive droite); un mémoire et pièces annexées sur la provenance de ce droit.

CC. 161. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; en mauvais état.

1503, 31 octobre. — Vidimus par les échevins de Mons des lettres de Guillaume de Cuesmes, receveur général des mortes-mains, ordonnant la remise des sommes payées pour *droit d'aubaine* (1) par la veuve de Jehan de Quiercy, attendu qu'il n'était pas aubain, étant né dans la rue de Jehan de Gouy, paroisse Saint-Jacques, située en deçà de la Scarpe au pont à le laigne, (du marché au poisson), ou sont placées les bornes en cuivre faisant la séparation de l'Empire et du royaume de France (2).

(1) Sur le privilége du droit d'aubaine. (Cf. AA. 84, cart. T f° 8).

(2) Les étrangers au Hainaut ou leurs héritiers payaient le droit d'aubaine en cette province réputée de l'Empire, tandis que la Flandre était réputée du royaume. Par tradition, ou peut-être par bienveillance dans le cas présent, la cour de Mons étendait jusqu'à la Scarpe les limites du Hainaut, mais elle supposait fort gratuitement des bornes en cuivre qui n'ont jamais existé que dans l'imagination populaire. Néanmoins J.-B. Gramaye, dans sa *Flandria Gallicana*, répète gravement cette fable : « *Solet subtùs pontem Lalignium foro piscario propinquum conspici sub aquis æreus terræ infixus terminus* ». Ce qu'il y a de vrai c'est que la rivière séparait les justices de Saint-Albin et de la Prévôté, mais sans bornes d'aucune espèce. (Cf. AA. 89, cart. L f° 19).

CC. 162. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1505, 11 juin.—Lettres de Philippe, roi de Castille, comte de Flandre, affectant son droit de *Gavene* (1) à Douai en sûreté d'une rente de 100 livres créée par lui au profit des maisons de Saint-Ladre, des Chartriers et des Huit-prêtres qui avaient versé à son trésor une somme de 800 livres et 40 gros. Envoi en possession du président et gens de la chambre des comptes de Lille.

CC. 163. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 papier.

1595, 1 juillet. — Lettres du conseil d'Etat du roi faisant droit à la requête de l'abbaye de Sin, des hôpitaux, maisons pieuses, bourgeois de Douai et habitants de Sin et leur accordant un sursis pour le paiement de leurs redevances au Gavene, à cause des terres qu'ils possédaient au village de Sin ; exploit de signification de l'huissier d'armes.

CC. 164. (Layette.)— 13 pièces, papier.

1601-1789. — Copie collationnée de commission des Haut-Renneurs (maître des comptes), au premier huissier de la Chambre, de faire payer le droit de Gavene; assiette sur les terres chargées dudit droit de Gavene situées dans l'échevinage de Douai et dans la paroisse de Sin-le-Noble ; compte de Gavene présenté par Marguerite Comelin, veuve de Jean Deraismes aux exécuteurs testamentaires du comte de Berlaymont. Etats et quittances des droits dûs par la ville au Gavene ; lettres d'un procureur au bureau des finances de Lille concernant le procès de la ville contre le fermier du Gavene ; arrêt du conseil d'Etat prescrivant l'exécution d'une ordonnance de l'intendant Dugué de Bagnols qui fixait le prix des chapons dûs au fief de Gavene.

CC. 165. (Layette.) — 4 pièces, parch.; 1 papier, 9 sceaux.

1331, juillet.—Lettres de Jehan de Gamaches, bailli d'Oisy, portant vente par Gilles de Villers, seigneur de Lambres aux échevins de Douai, des droits qu'il posséde sur les terres et héritages desdits échevins en l'échevinage de Lambres, à condition entre autres, que, le jour de S. Jean-Baptiste, ils feront présenter audit seigneur, en son château d'Oisy, « une blanke lanche de le valeur de douze deniers parisis sans fier et sans rochet. » —A ces lettres sont attachées celles d'Eudes, duc de Bourgogne et de Jeanne, fille de roi de France du 23 août 1333 par lesquelles ils agréent et confirment la vente ci-dessus ; copie collationnée des deux lettres précédentes.— Lettres du bailli d'Amiens du mois d'août 1331 portant que, devant deux bourgeois de Beauquesne établis par lui, Gilles de Villers et sa femme ont vendu aux bourgeois de Douai les droits qu'ils avaient sur les terres et héritages de ceux-ci sis à Lambres; 9 juillet 1379, décision de jurisconsultes pour interprétation des lettres de vente ci-dessus entre les échevins de Douai et Pépin de Raisse, seigneur de Lambres.

CC. 166. (Layette.) — 4 pièces; parchemin, 118 pièces, papier; sceaux plaqués.

1602-1789. — Commission donnée le 17 juillet 1602 par le bailli d'Oisy pour assigner les échevins de Douai qui avaient refusé de rendre « au roi très chrétien » (Henri IV, alors comte d'Oisy), l'hommage féodal mentionné ci-dessus ; liasse de quittances ou décharges des comtes d'Oisy, leurs baillis ou gens d'affaires, du 24 juin 1690 au même jour 1789, de l'hommage féodal rendu au nom des échevins de Douai par un homme monté sur un cheval blanc portant et présentant un bois de lance sans fer ni rocquet (1).

II.— *Droits seigneuriaux ayant appartenu de tout temps à la ville ou acquis par elle dans la suite.*

CC. 167. (Layette) — 7 pièces, parchemin; 7 sceaux. (Cf. AA. 84, cart. T, fol. 27 et suivants.)

1268-1284. — Lettres originales de Watiers, chevalier, sire de Wasquehal, fils aîné de Watiers, châtelain de Douai, par lesquelles il vend à cette ville tous les *forages* et les *brais des tourelles* (2), sauf les douaires

(1) Ce droit du flamand *geven*, donner, se payait au seigneur en reconnaissance et pour prix de la protection qu'il accordait. (Merlin, répertoire, XIII). Il y avait aussi dans la châtellenie de Douai un fief de Gavene soumis à une redevance dont le roi Jean en 1353 fit remise à la dame d'Anthoingt en raison des services de son fils, Charles d'Espagne, connétable de France. (Cf. Duchesnes, histoire de la Maison de Guines, p. 683.)

(1) Une messe annuelle de *requiem* pour les comtes d'Oisy avait été fondée dans la chapelle échevinale en 1686, en reconnaissance de la permission qu'ils avaient accordée à plusieurs bonnes maisons de posséder des terres à Lambres qui relevait alors de leur comté. (Cf. BB 17, f° 240.)

(2) Blé ou orge que l'on faisait sécher sur des plaques tournantes pour s'en servir dans la fabrication de la bière.

de sa femme et de sa fille ; vidimus des mêmes lettres par le chapitre de Saint-Amé ; lettres de Jehan Verdiel, bailli de Douai, rapportant celles de Marguerite, comtesse de Flandre, qui autorise la vente ci-dessus sans charge de fief, 1268 ; autres lettres du même Watiers, par lesquelles il cède à la ville ses forages de vins et ses deniers douisiens de coutume ; lettres du même et de Jeanne, sa femme, accordant des sûretés aux échevins pour la vente précédente ; lettres de Guy, comte de Flandre et de Mikiel de le Deûle, son bailli à Douai, pour la prise de possession de ces divers droits par les échevins, 1284.

CC. 168. (Layette.)—1 pièce, papier.

1274, 1 août. — Lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, confirmant la vente faite par Jehan de Rieulay à Richard Dumarchier, bourgeois de Douai, des *forages* de vius, goudale, cervoise et autres qu'il tenait en fief de ladite comtesse, laquelle par ces présentes les met hors de fief en remplaçant le service féodal par un cens ou rente annuelle ; copie simple de 1632.

CC. 169. (Layette.) — 1 pièce, parch.; 2 sceaux. (Cf. AA. 84, cart. T. fol. 9.)

1212, juillet.—Lettres en latin de Simon, abbé d'Anchin, et de tout le chapitre par lesquelles ils vendent aux bourgeois de Douai leur part de *Tonlieu* en cette ville, à condition qu'eux et leurs serviteurs en seront exempts à toujours.

CC. 170. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 papier, 1 sceau. (Cf. AA. 84, cart. T. fol. 10.)

1252, juillet.—Lettres en latin du prévôt, du doyen et de tout le chapitre de Saint-Pierre à Douai par lesquelles ils vendent aux échevins de cette ville, moyennant cinq *fertons* (1) de rente annuelle, leur droit de tonlieu pendant la foire qui se tenait la veille et le jour de St-Pierre d'août, d'un office de none à l'autre (2) ; copie simple de cette pièce.

CC. 171. (Layette.) — 1 pièce, parch.; 1 sceau. (Cf. AA, 84, cart. T. fol. 27.)

1268, décembre.—Lettres de Watiers, chatelain de Douai, et de Jeanne, sa femme, par lesquelles ils vendent, du consentement de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, aux échevins et à toute la communauté de Douai, tous leurs menus tonlieux, excepté celui de la rivière qu'ils tiennent en fief de ladite dame.

CC. 172. (Layette.)—2 pièces, parch.; 1 papier; 4 sceaux. (Cf. AA. 84; cart, T fol. 22 et 29.)

1271, septembre. — Lettres de Guy, seigneur de Montigny, portant vente à la ville de Douai du tonlieu et vinage qu'il avait sur la rivière depuis le pont des béguines (situé entre le pont Saint-Vaast et celui de l'abbaye des Prés) jusqu'au moulin de l'Escarpel ; lettres de la comtesse Marguerite et de Guy, son fils, confirmant cette vente et convertissant en Franchises les droits précédemment tenus en fief.—Tarif des droits qui se percevaient au vinage de l'Escarpel par les échevins de Douai.

CC. 173. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1578, 24 décembre.—Passement et adjudication des droits de tonlieu de la châtellenie de Douai qui se lèvent sur la Scarpe, dont deux tiers au profit de la ville et l'autre tiers au profit du comte de Lallaing, avec le détail des objets soumis aux droits.

CC. 174. (Layette.)— 1 pièce, parch.; 5 papier, 1 sceau.

1622.—Requête des abbé et religieux d'Anchin aux échevins de Douai pour continuer à être exempts, conformément à leurs priviléges de tous droits sur leurs marchandises sortant de Douai par la Scarpe. A cette requête sont jointes comme pièces justificatives un certificat des mayeur et échevins de Pecquencourt, une copie de l'acte de 1212 analysé ci-dessus (CC. 169), une copie de bulle d'un pape Alexandre, une autre copie de bulle d'un pape Innocent et une copie de charte sans date de Philippe d'Alsace exemptant l'abbaye de tous droits de vinage et de tonlieu.

CC. 175. (Layette.) — 8 pièces, parch.; 7 papier; 2 sceaux.

1415-1659. — Lettres de vente à plusieurs vies, passements, baux, requêtes, sentences et autres pièces concernant le poids public, les droits qui s'y levaient, tant pour la pesée que pour le tonlieu. On voit dans l'une de ces pièces qu'à cette époque le charbon de terre fut vendu au poids au lieu de l'être à la mesure.

(1) D'après M. Guilmot, supp. à Roquefort, le *Ferton* ou *Fierton* valait cinq sols douisiens, ou douze deniers et demi tournois.

(2) C'est-à-dire de trois heures de l'après-midi à la même heure le lendemain. Plus tard la foire fut prolongée jusqu'à Vêpres qui se disaient, ce jour-là, à Saint-Pierre, vers la chute du jour.

CC. 176. (Layette.) — 1 pièce, papier.

XVe siècle, s. d.—Pancarte d'adjudication pour six ans commençant le jour de « Pasques communiaulx » du droit de *Criage du vin* dans la ville de Douai. Ce droit consistait pour toute queue, pièce ou tonneau de vin de provenance diverse vendu en ville, en un demi lot, plus un denier parisis. L'adjudicataire devra se rendre chez les taverniers pour faire l'essai des vins « que vendre on vorra »; entre les deux nones sonnées (Cf. CC. 170), en l'église Saint-Amé, le jour de la fête du Saint en octobre, le crieur devra demander congé au chapitre pour procéder à son office et lui offrir un lot de vin. — Autre pancarte pour l'adjudication des « droittures et prouffitz du desquerchage (déchargement) des vins, appartenant en propriété à le ville de Douay ».

CC. 177. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 5 papier dont un cahier de 13 feuillets. (Cf. AA 88, cart. QQ, f° 39.)

1392-1475. — Cahier contenant les noms et le port des bateaux mis en *Euwage* (1) le jour de St-Jean 1392 au profit de Jehan, châtelain de Douai ; les *nefs* ou grands bateaux de Douai sont au nombre de 52, les forains au nombre de 5 ; il y a 41 barques ou petits bateaux de Douai et 14 forains ; le tonnage des nefs est de 120 à 140 muids, (environ 19 tonneaux).—Lettres-patentes des commis ordonnés par le duc de Bourgogne, (Philippe-le-Bon), au gouvernement de ses pays pendant son absence, données à Lille le 14 décembre 1433, portant commission au gouverneur de Lille, Douai et Orchies de faire jouir le châtelain de ses droits et prérogatives, comme du droit d'Euwage sur les *nefs, barques* et autres vaisseaux ; indication des bateaux mis en euwage en 1467, 1473, 1474 et 1475.

CC. 178 (Layette.) — 145 pièces, papier.

1545-1784.— Liasse d'états indiquant les bateaux mis en euwage, c'est-à-dire ayant payé le droit ; ceux qui avaient été ainsi enregistrés à Douai le jour de la Saint-Jean avaient seuls le droit de naviguer sur la Scarpe ; procès verbal de vente en 1547 de bois en faisceaux et de *picavets* composant la charge d'un bateau confisqué au profit de la ville pour n'avoir pas été en euwage ; adjudication des droits d'euwage 1553 ; sommation de la dame de St-Albin aux échevins de ne procéder à l'adjudication du droit, appelé ici de *nesvage*, dont un tiers lui appartient, 1696 ; procèsverbal d'adjudication de ce droit à 32 florins par an, 25 juin 1734.

(1) *Euwage*, de *euwier*. couler, d'où nous est resté *évier*, était un droit seigneurial de navigation que payaient tous les ans les bateaux naviguant sur la Scarpe. Ce droit devint la propriété de la ville lorsqu'elle fit l'acquisition de la châtellenie.

CC. 179. (Layette.) — 1 pièce, parchemin, 1 sceau ; 35 pièces, papier.

1338-1780.— Lettres de Godemais de Fay, sire de Bouthion, souverain bailli de Lille, Douai, etc., homologuant un accord fait entre les échevins de Douai d'une part, et Gilles, châtelain de cette ville, seigneur de Wasquehal d'autre part, au sujet du *Pontenage* de Raches ; pièces diverses relatives à ce droit acheté par la ville en même temps que la châtellenie ; extraits des comptes du domaine justifiant cette propriété, procèsverbaux de mise en ferme ; correspondance au sujet des difficultés suscitées au sieur Franquet qui l'avait pris en arrentement ; arrêt du Conseil d'Etat (1724) nommant des commissaires pour procéder à la vérification des titres de propriété des péages ; reçu par le greffier de cette commission d'un cahier établissant les droits de la ville au Pontenage de Raches pour moitié avec le seigneur de cette paroisse ; arrêt de la cour de Parlement de Flandre prescrivant la remise aux greffes des titres de propriété de ce péage.

CC. 180. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1368-1572.— Lettres données sous le Martinet (1) par les échevins et toute la communauté de Douai le 26 septembre 1368 portant aliénation du droit de *Mesurage du sel* au profit et pendant la vie de Jehan de Billy, merchier, et de Jehane et Jehan ses enfants. Cette vente est motivée sur les dettes contractées pour la rançon du roi Jean et pendant la suppression de la commune en 1366 ; (Cf. AA. 24).—Autre vente du même droit, 8 septembre 1572.

CC. 181. (Layette.) — 3 pièces, parchemin, 2 sceaux.

1411-1415. — Lettres des échevins de Douai, une en original, les autres en vidimus, portant ventes par-

(1) Le *Martinet*, scel représentant Saint Martin à cheval, ne s'employait que dans les occasions solennelles où toute la communauté s'engageait ; lorsqu'on le tirait du coffre à trois serrures où il était renfermé, on sonnait la bancloque pour convoquer les bourgeois.

tielles à vie des droits d'Escars et Boutehors (1) appartenant à la ville. Ces ventes sont motivées comme les précédentes.

CC. 182 (Layette.) — 17 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1423-1462. — Sentences rendues par les échevins en faveur des fermiers ou propriétaires à vie des droits de boutehors contre divers *forains* et non bourgeois à l'occasion de mariages, de donations, de successions, etc. Un inventaire détaillé est joint à ce dossier.

CC. 183. (Layette.) — 1 pièce, parchemin, 1 sceau ; 47 pièces, papier.

1525-1700.— Sentence des échevins au sujet d'une maison léguée par un forain à Jean Deraismes, bourgeois, 1525 ; requêtes en modération ou exemption du droit d'escars, la plupart apostillées favorablement. L'un des réclamants base sa demande sur ce qu'il a enseigné à la jeunesse à lire et à écrire ; requête de Jean de Montmorency qui fait valoir les services rendus à la ville par le sieur de Bersées et par le comte d'Estaires, son oncle; Jean Bellère, imprimeur, donne l'état des biens qui lui viennent de Jean Bogard, son grand'père maternel, et de feu Balthasar, son frère ; le prieur des Dominicains sollicite une modération de droits sur l'achat d'un héritage près du moulin de la Prairie, destiné à l'établissement d'un monastère de sœurs de son ordre ; demande de réductions du boutehors sur une maison située rue du séminaire du roi vendue à Bauduin Bellegambe, peintre (2).

CC. 184. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 35 papier.

XVIe et XVIIe siècle. — Mémoires du procureur de la ville et avis de jurisconsultes relatifs au droit d'escars ; procédure contre des particuliers qui refusaient d'acquitter ce droit, beaucoup de pièces sans date.— Arrêt du conseil de Flandre du 26 août 1659, original et imprimé, et ordonnance de l'intendant Le Pelletier du 8 juillet 1673 prescrivant aux notaires « de délivrer au procureur de la ville les rôles certifiés des contratz de mariage et ventes d'héritage sujets aux droits d'escars ou aultres droits seigneuriaux, mesmes de lui laisser compulser les ditz contratz si besoin est. » — Un inventaire joint au dossier.

CC. 185. (Layette.) — 68 pièces, papier.

1715-1717.—Pièces d'un procès entre le sieur Robert-Ignace Hustin, marchand à Lille et Guy Clampanain, fermier du droit d'escars et boutehors, joints à lui les échevins de la ville de Douai, jugé en faveur de ceux-ci par arrêt du Parlement de Flandre du 24 juillet 1717. La difficulté consistait à savoir si un fils né vingt-deux mois après l'établissement de son père dans une autre ville que celle dont il était bourgeois et dont il avait perdu le droit de bourgeoisie par un an et jour d'absence, peut devenir bourgeois par cela seul que son père retourne dans la ville d'où il était parti et y exerce des fonctions qui comportent nécessairement la bourgeoisie; le sieur Hustin était redevenu en effet bourgeois de Douai et même échevin, ce qui n'empêcha son fils de payer à son décès les droits de succession comme étranger à la ville. Le fils de ce dernier, Robert-François Hustin fut lieutenant-général de la gouvernance de Douai de 1736 à 1758.

CC. 186. (Layette.) — 22 pièces, papier.

1723-1769.—Pièces de deux autres procès relatifs au boutehors intentés par les fermiers de ce droit et les échevins, le premier contre la veuve Desbleumortiers, le second contre les héritiers Dellerne ; mémoires, consultations, divers.

CC. 187. (Layette.) — 1 pièce, parchemin, 1 papier.

1780, 11 juillet. — Convention entre les échevins de Tournai et ceux de Douai pour affranchir réciproquement les bourgeois de chacune de ces deux villes de tous droits d'escars ou boutehors qu'ils pourraient avoir à payer dans l'autre ; lettre d'envoi de cet acte d'où il ressort que Dunkerque avait déjà fait le même traité avec Tournai.

CC. 188. (Layette)—2 cahiers de six feuillets chacun, papier.

1463-1465. — Deux comptes, rendus pardevant échevins, de la recette annuelle des droits d'escars et

(1) Le droit d'*Escars* ou *Boutehors* consistait dans le dixième denier au profit de la ville de tous les biens, meubles et immeubles, situés dans l'échevinage, donnés, légués ou vendus par des bourgeois ou manants à toute personne non bourgeoise. Ce droit fut définitivement établi en 1294 avec effet rétroactif remontant à 1281. (Cf. AA. 94, fo 31.) Il ne faut pas confondre ce droit avec l'*Assis du boutehors*, taxe perçue sur les grains sortant de la ville.

(2) De la famille du célèbre Jean Bellegambe, peintre du tryptique d'Anchin.

boutehors : recette du premier 87 l., du second 110 l.; dépenses 19 et 21 l. parmi lesquelles 72 s. pour le dîner de l'audition des comptes.

CC. 189. (Registre.) — In-f° de 158 feuillets, non compris les 59 premiers cotés à part, papier ; reliure parchemin.

1560-1646. — « Droictz d'escars et boutehors appartenant propriétairement à ceste ville selon qu'ils sont escheus durant le temps de chacun eschevinaige ». —F. 1, coutumes concernant le boutehors.—F°s 2 à 59, recettes du boutehors indiquant de fréquentes modérations, la dernière est du 17 décembre 1609.— F. 1 de la seconde partie : indication des clôtures de comptes rendus par les receveurs des bonnes maisons et hôpitaux au nombre de treize — F°s 50 à 70, modérations accordées sur le droit d'escars du 21 janv. 1610 au 26 mars 1635. — F. 71 à 140, noms des bourgeois élus chaque année pour administrer la bourse commune des pauvres ; noms des pourchasseurs (quêteurs) de chaque paroisse, 1569 à 1646.—F. 141, « concept pour mettre ordre aux biens appartenans aux enfants orphenins » (1).— F°s 152 à 158, suite et fin des modérations accordées sur le droit d'escars, 12 juin 1635 au 18 avril 1646.

CC. 190. (Registre.) – In-fol. de 92 feuillets, papier; rel. parch.

1670-1712.—Enregistrement des modérations sur le droit d'escars accordées par les échevins ; de l'autre côté du volume sont inscrites sans date les unes à la suite des autres les ventes de biens soumises aux droits seigneuriaux.

CC. 191. (Layette.) — 80 pièces, papier.

1716-1725. — Pièces de procédure des échevins contre divers particuliers qui refusaient de payer à la ville les droits de vente, dits seigneuriaux, consistant en 25 patars pour cent florins du prix de l'immeuble ; consultations d'avocats, origine de ces droits, etc.—Un inventaire détaillé.

CC. 192. (Layette.) — 26 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Productions et mémoires, la plupart sans date, relatifs aux prétentions des membres du Parlement qui voulaient se soustraire au paiement des droits seigneuriaux de la ville en excipant de leurs priviléges et en soutenant que ces droits étaient simplement des octrois

CC. 193. (Layette.) — 18 cahiers de 12 à 15 feuillets chacun, papier.

1682-1730.—Comptes annuels des droits seigneuriaux de la ville présentés à ses collègues par l'échevin désigné sous le nom d'échevin *Capharnaïste* (1) à ce commis, années 1683, 1716, 1718, 1719, 1725 et suivantes, jusques et y compris 1730. A cette date la recette s'élevait à 1235 florins 8 pat. 9 den., dont on commençait par distraire 48 florins pour appointements fixes du comptable. Le reste se divisait en trois parts dont une revenait au Domaine de la ville et les deux autres se partageaient entre les échevins.

CC. 194. (Layette.) — 10 cahiers et 8 pièces détachées, papier.

1731-1740. — Mêmes comptes par le même avec quelques pièces justificatives jointes à celui de 1736. La recette en 1740 est de 1449 flor. 16 pat. 3 den., dont l'emploi est le même que ci-dessus.

CC. 195. (Layette.) — 10 cahiers de 14 à 16 feuillets chacun, papier.

1741-1750. — Mêmes comptes du même. En 1750, le total des recettes est de 1792 flor. 11 pat. 5 den., qui se partagent toujours de la même manière.

CC. 196. (Layette.) — 10 cahiers et 41 pièces détachées, papier.

1751-1760. — Comptes du droit d'escars et des droits seigneuriaux, avec quelques pièces justificatives ; en 1751 la recette du boutehors s'élève à 1514 flor. 7 den.; les droits seigneuriaux rapportent en 1760 1204 flor. 16 pat. 3 den.

CC. 197. (Layette.) — 10 cahiers et 60 pièces détachées.

1761-1770.— Comptes de l'escars et des droits seigneuriaux avec pièces justificatives ; le premier de ces comptes va de 1754 à 1769 et donne pour toute recette

(1) Ce projet de règlement sur la garde orpheline est précédé de quelques passages de l'Écriture-Sainte traduits en vers. Cette poésie, dont voici un échantillon, ne donne pas une haute idée de la muse douaisienne au XVII° siècle.

Le Juge en tout doibt aidier le pupille
Comme un père doibt faire son enfant,
Et que sa mère on ne perturbe ou pille
Comme mary le doibt estre assistant. (Eccli. IV 10.)

(1) Nous n'avons pas été plus heureux que nos devanciers dans nos recherches pour découvrir l'origine de l'appellation de *Capharnaïste*.

643 flor. 9 pat. — Les droits seigneuriaux proprement dits rapportent beaucoup plus, le montant des recettes pour 1770 est de 1394 flor. 4 pat. 6 den.

CC. 198. (Layette.) — 14 cahiers et 10 petites fardes de pièces détachées.

1771-1780. — Comptes des droits seigneuriaux dont quatre en double, le tout avec pièces à l'appui. La recette de ces droits s'élève en 1772 à 990 flor. 12 pat.; elle n'est plus en 1780 que de 663 flor. 8 pat.

CC. 199. (Layette.) — 13 cahiers et 10 petites fardes de pièces détachées.

1781-1790 — Comptes des droits seigneuriaux dont trois en double; pièces à l'appui. — Le dernier de ces comptes présenté aux officiers municipaux le 23 décembre 1790 donne en recette 1027 flor. 10 pat. 1 den., répartis suivant l'usage. Il est à remarquer que le compte s'arrête le 22 novembre au lieu du 31 décembre.

III.

COMPTABILITÉ MUNICIPALE.

I. *Comptes du Domaine* (1).

CC. 200. (Layette.) — 1 pièce parchemin en rotulus de 1m50 de long.

1326-1327. — « Chi après sensuit li comptes abriéghiés Robiert le Kièvre, Amaut de Gant et Nicaise Wallehan..... liquel recheveur entrèrent en ledite recepte le joedi XXVIIe jours au mois de novembre lan mil CCC et XXVIe et finirent le merkedi XXX jours au mois de décembre l'an mil CCC XXVII ». — Les comptables font remarquer d'abord que la ville était chargée au commencement de cet échevinage de 1510 livres 6 sols 5 deniers de rentes à vie « toutes rengnans à celi jour »; vient ensuite le revenu des assises montant à 8400 l. 29 s. 5 den.; la vente de quelques prés et de quelques rentes 118 l. 18 s., le produit des étalages dans les halles hautes et basses, la location des halles de la ville à Paris (1), etc., 3165 l. 10 s. 4 den.; aux dépenses figurent en gros les présents « de vin, de pissons et frais de nécessité », les rentes héritières et viagères, les voyages, les frais de justice, etc., « si qu'il appert par les parties dou compte que li dit massart en ont livré en plaine halle as échevins et as XVI hommes » (2).

CC. 201. (Registre.) — In-fol. de 325 pages (3), papier; demi rel. parchemin.

1390-1391. — « Comptes Pierar Bonebroque, recepveur de le ville de Douay de l'eschevinage qui entra le VIIe jour de janvier lan mil CCC IIIIxx et dix et issy le VIIe jour de febvrier lan mil CCC IIIIxx et onze ». — Recettes, 19 539 l. 3 s. 4 den.; dépenses, 18 962 l., 16 s. 8 den. — Les recettes se composent du reliquat du compte précédent, de l'impôt sur les chaussées, des assises sur le vin, le blé, le brai (grain germé pour la bière) et les boissons bouillies, de la vente des rentes viagères, du produit des amendes, de la vente des briques, de la location des loges de la foire, enfin du produit des halles que la ville possédait à Paris. Parmi les dépenses figurent le paiement des rentes héritières et viagères, les pensions des conseillers de la ville, avocats, etc, les présents de vin et frais de halle, les draps ou robes des échevins, les voyages tant à pied qu'à cheval, les courtoisies aux messagers du dehors, les travaux, l'artillerie, les frais de bouche et dépenses diverses. — On remarque: P. 181, « à Pierot de St-Quentin, orfèvre, pour deux pallettes d'argent pesant XXXIIII esterlins pour le dragioir de la halle, IIII l. XVII s.; — P. 191, détail des présents de vin et de poisson faits au duc de Bourgogne « qui vint à Douay le second jour de septembre 1391 »; — P. 198, « pour IX los de vin présentés à la royne de l'espinette de Lille (4) et à aulcuns eschevins de Lille quy estoient en se compagnie XXXVI s. »; — P. 279, démolition du château de Cantin dont les pierres

(1) On entend par Comptes du *Domaine*, dans nos archives, les comptes dont la recette est basée sur le revenu des propriétés ou des rentes foncières formant le *domaine* communal.

(1) Sur les halles que la ville de Douai possédait à Paris qui furent vendues à vie en 1423 et cédées au roi en 1494, Cf. AA. 85, cart. R. f° 131.

(2) Ce premier compte est notre plus ancien document financier; c'est plutôt un état de situation qu'un compte régulier; celui auxquels renvoient ici les receveurs est perdu depuis longtemps ainsi que les suivants jusqu'en 1390.

(3) Plusieurs registres sont ainsi anciennement paginés au lieu d'être foliotés.

(4) Le manuscrit n° 847 de la Bibliothèque de Douai donne les noms et les armoiries des rois de l'Epinette; en 1391, c'était Jean Dormeaux qui tenait le sceptre de cette célèbre confrérie de tournois.

servent à élever le beffroi ; — P. 285, « pour un gros canon de fer qui fus accatis après ce que on en eubt trait et qu'il fu esprouvés IX l. » ; — P. 289, « à plusieurs compaignons menestrels qui leur fu donné en grâce et aidance à supporter les frais qu'ils devaient faire à aller à Beauvois, as escolles, XL sols » ; — P. 300, du 1 au 9 sept., tué 143 chiens « pour exorber le trop grand plenté qu'il y en avoit en le ville ».

CC. 202. (Registre.) — In-fol. de 408 pages, papier; demi rel. parchemin.

1391-1392. — Compte de Pierre Bonnebroque du 7 févr. 1391 (v. s.) au 6 mars 1392 (v. s.). Recettes, 17177 l. 13 s. 7 den.; dépenses, 16733 l. 13 den. — P. 194, « pour IX los de vin présentés à messire Robert de la Freté, légat de N. S. Père le Pape XXXI s. » ; — P. 233, voyage de Laurent Lamy « en Avignon, par devers N. S. Père » pour se plaindre des gens d'église « à cause des extorsions qu'ils faisoient à l'assise du vin » ; — P. 355, dépense pour les arbalétriers envoyés en garnison à Audenarde, 228 l. 4 s.; — P. 358, « pour trois douzaines de capprons d'oisiaux lesquels on a donnés et présentés au nom de le ville à Mons. de Raineval, panetier et cambrelent du roy, C. sols » ; — P. 360, « à Gillot le Sausse, roy des ribaux (1) qui luy fu accordé a avoir en grâce à supporter les frais (supportés) par luy, les valles et chevaux et les bosquillons qui aidièrent à copper au bos de Flines le may... CX sols »; —P. 368, « au pendeur de Lille et au pendeur d'Arras pour leur paine et travail de estre venus à Douay en intention de faire justice et pour avoir séjourné à Douay pour ceste cause, le pendeur de Lille VII jours et celluy d'Arras IX jours, XIII L. XI sols » ; —P. 380, « à Thomas dou Clerc (2) et Gillot du Moustier pour le louage de deux quevaulx sur lesquels ils furent à tous églises parochiales le jour de le Tephane, (Epiphanie), lan IIIIxx XII (1392 v. s.), cryer et renouveler les treuves de le ville et pour un lot de vin qu'ils despendirent à leur retour, XIV s. »

CC. 203. (Registre.) — In-fol. de 505 pages, papier; demi rel. parchemin.

1393-1395. — Compte de Pierre Bonnebroque du 7 avril 1393 av. Pâques (1394) au 6 mars 1395 « rendu devant les eschevins, six hommes et communauté pour ce assemblé à son de cloque en le basse halle ainsi qu'il est de coustume ». — Recettes, 22447 l. 12 s. 6 den.; dépenses 23540 l. 6 s. 7 den. — P. 225, « pour IIII noeves torses pesant LVII libvres de chire au feur de V sols VI den. le libvre, lesquels furent portés à le pourcession le jour du Sacrement ensemble LV libvres de candeilles de chire qui furent aleumées as fenestres de le halle tant que le pourcession fust passée » ; — P. 244, « pour avoir refait un hanaps de madre de ceulx qui sont le ville, par Pierre de St-Quentin, II s. » ; — P. 256, vin présenté à divers jouteurs « quant ils revinrent de Bruges, où le dit Henry avait waignié 1 ours qui fu donné pour le pris (1) a une feste de jouste qu'il avoit eu en icelle ville de Bruges » ; — P. 257, « à chascun eschevin six franz pour convertir en accat de drap pour eulx vestir enssemble ». — P. 391, « à maistre Philippe Cachearaigne, paintre, pour son sallaire d'avoir en l'astre St-Pierre paint plusieurs crois et ymaiges de St-Anthoine (2), pour marché fait à luy en tasche, LXX s. »

CC. 204. (Registre.) — In-fol. de 330 pages, papier; demi rel. parchemin.

1398-1399. — Compte de Michel du Forest, du 8 août 1398 au 7 sept. 1399. Recettes, 32930 l. 16 s.; dépenses, 32148 l. 12 s. 6 den. — P. 49, aux recettes : « De Gillot Hoquet, hugier, pour le moitié de 100 s. douisiens de ce qu'il fust en estuves, (pendant la nuit), contre le ban, XVI s. » ; — P. 143, aux dépenses: « pour accat de le maison et tenement con dist le hault St-Venant seans en le rue des Foulons (3) ; — P. 186, pour 34 lots de vin présentés « le jour de le Candeler à Martin de Goy qui tenait le Puy de Nostre-Dame, (confrérie des clercs parisiens), CII sols » ; — P. 211, somme des frais de procès, 444 l. 8 s. 3 den.; — P. 299, « à maistre Jehan Chrestien, maistre en médechine, nagaires dotteur en le loy

(1) Sur le roi des ribauds, Cf. AA. 85, cart. R., f° 39 et CC. 680 f° 94.

(2) Aïeul de Jacques Duclercq, auteur d'une chronique de la maison de Bourgogne publiée par M. de Reiffemberg, (Bruxelles, 1835). Thomas du Clerc était clerc de la ville aux gages de 70 l. par an. Il devint plus tard échevin, un de ses fils fut abbé de St-Vaast d'Arras.

(1) Au sujet de ce singulier prix, on se rappellera que l'ours figure dans les armes de Bruges. La *jouste* dont il est question est celle du *Forestier*, complément des fêtes de l'épinette de Lille. (Voir *Etude sur les forestiers suivis de quelques documents sur les fêtes des Forestiers de Bruges, par MM. Jules Bertin et Georges Vallée. Arras, chez Sueur-Charruey. In-8*, 1876.

(2) Ces croix et images étaient destinées à protéger les murs contre les outrages des passants qui par respect s'abstenaient de les souiller d'immondices.

(3) Cette maison occupait l'emplacement de l'hôtel actuel de M. Hamille. Elle fut achetée par la ville pour employer au beffroi les grés provenant de sa démolition.

des Juys (juifs) qui lui fu accordé en don d'aumonne pour luy et ses compaignons quy estaient jusques au nombre de XXVIII Juys convertis et venus de leur loy à le foy catholique si qu'il appert par lettre de Mons. L'évesque de Tournay, XXXIIII s. » ; — P. 303, « délivrance par jugement de Jehan de le Campaigne pour le mort Bauldry Daisseville comme pour le gaige de bataille jetté par le frère du mort contre le dit de le Campaigne. »

CC. 205. (Registre.) — In-fol. de 364 pages, papier ; dem. rel. parchemin.

1399-1400. — Compte de Michel du Forest du 7 sept. 1399 au 7 oct. 1400. Recettes, 40 294 l. 6 s. 6 den.; dépenses, 38 951 l. 16 s. 10 den. — P. 243, Détail des présents faits à la duchesse de Bourgogne lors de son entrée le 19 sept. 1399 ; — P. 247, « pour l'accat et coustenghe du drap des parures des douze wettes de nuit pour le feste de St-Remy, XLIIII l. XII s. » — P. 271, voyage d'un échevin à Arras par devers certains conseillers pour avoir leur délibération sur ce que le « capitle de Saint-Pierre s'était advanchiez de entrer en le maison le demiselle de Bullecourt pour prendre le cognoissance de son testament et de ses biens en préjudice de le loy » ; — P. 275, voyage d'un échevin « en Anvers pour acater plusieurs estoffes dont il estoit querquiés pour l'estoffement de l'artilleryе ». — P. 287, « à Jehan, tabellion chevaulcheur de Nosseigneurs le duc de Bourgogne, pour grâce faite à lui et à ses compaignons à cause des estrennes du jour de l'an, XLVIII s. » — P. 316, « pour accat d'une flèque de bos de sappin pour assir sur le fleur de lys (1) de LXIIII piés de haut, XVII s. »

CC. 206. (Registre.) — In-fol. de 378 pages, papier ; dem. rel. parchemin.

1400-1401. — Compte de Michel du Forest du 14 octobre 1400 au 7 nov. 1401. — Recettes, 22 793 l. 15 s. 3 den. ; dépenses, 21 902 l. 17 s. 4 den. — P. 9, aux recettes : « des halles que le ville a en le ville de Paris de son héritage que tiennent à louaige pour le terme de douze ans continueux.... pour les termes St-Jehan-Baptiste, St-Remy, Noël et Pasques, LXXIIII l. » ; — P. 161, « à maistre Turquet pour estre warde de lorloge du beffroi, XXX l. » ; — P. 262, « à Jehan Decalonne, cordier, pour plusieurs parties de cordes par lui livrées à le nécessité de le ville as cloques du beffroy et ailleurs, XXI s. » ; — P. 352, « à Jacques Gasquiere, clerc, et Jehan Douvrin, sergent à verghe, pour avoir publié par le ville les comptes de le ville que le recepveur avait à rendre, pour le leuage de deux chevaux comme pour leur vin, XIV s. »

(1) Il s'agit du fameux arbre de *Bannibau* qu'on plantait au commencement de la foire pour annoncer que les bannis avaient le droit de circuler en ville pendant toute sa durée.

CC. 207. (Registre.) — In-fol. de 327 pages, papier ; dem. rel. parchemin.

1405-1406. — Compte de Michel du Forest, du 7 févr. 1404 (v. s.) au 7 mars 1405 (v. s). — Recettes, 29 985 l. 5 s. 1 den.; dépenses, 21,049 l. 3 den. — P. 61, « de Nicaise Tacquet et Jehan Maistriel pour l'estoffement des loges qui se font pour les marchands de dehors chacun an au jour St-Remy, au marquet au blé.... VIII l. X s. » ; — P. 177, « pour frais ensuivis en dix arbalestriers et vingt archers envoyez à Bruges au mandement de nostre dict seigneur, (le duc de Bourgogne), pour aidier à résister et deffendre son pays et gens à l'encontre des Englez sez adversaires » ; — P. 201, dépenses à l'occasion de la joyeuse entrée de Jean-sans-Peur à Douai le 25 juin 1405 (1) ; — P. 293, « à Thierion le Wantier, tuequien, pour avoir tué en le ville de l'ordene de loy ou dit mois de juing le nombre de soixante kiens à quatre deniers de chascun chien, XX sous »

CC. 208. (Registre.) — In-fol de 567 pages, papier ; dem. rel. parchemin.

1414-1415. — Compte d'Ernoul Dubuisson du 7 nov. 1414 au 7 déc. 1415. — Recettes, 29 095 l. 8 s. 6 den. ; dépenses, 31 096 l. 18 s. — P. 13, « de Simon Blanchart pour le censse des pesqueries des fossez de ville, pour un an, X l. X s. — P. 71, « emprunt fait aux orphènes de la ville, II^c XX l. » ; — P. 73, « recepte de deniers recouvrez sur Monseigneur le Duc sur la somme de mil VI^c escus qui en juing mil IIII^c et quatorze avaient esté prestez à nostre dict seigneur pour payer et contenter les cappitaines et gensdarmes qu'il avait mis en garnison à Douai », suit copie des fameuses lettres du 26 juin 1414 par lesquelles le duc remet entre les mains des échevins en garantie de son emprunt un collier d'or et de pierres précieuses (Cf. AA. 130) — P. 505, dépenses du service funèbre célébré à St-Pierre pour le duc de Brabant et le comte de Nevers.

(1) Cette joyeuse entrée fut représentée dans une fête historique donnée à Douai par la Société de Bienfaisance le 1? juillet 1861.

CC. 209. (Registre.) — In-fol. de 555 pages, papier; dem. rel. parchemin.

1417-1418. — Compte d'Ernoul Dubuisson, du 7 janv. 1416 (v. s.) au 7 févr. 1417 (v. s.). — Recettes, 19 626 l. 16 s. 10 den.; dépenses, 27 006 l. 11 s. 9 den. — P. 59, copie de vidimus de lettres-patentes du duc de Bourgogne concernant les dettes de la ville; — P. 206, « à Thomas le voirrier pour plusieurs parties de voirre... est assav. : II peneaux de viez voirre en le cappelle de le halle relavez et refais en plusieurs lieux, l'autre penel de voirre en ledite cappelle, un penel de voirre entre les deux huys de le halle, en le salette de ledite halle deux peneaux de viez voirre nettoyés et rassiz parmi un piet de neuf voirre de coulleurs, etc., CVIII s. »; — P. 433, « Pour IIII cordons de quevenne pour sonner le clocque du disner, item, une corde pour le wigneron, item II cordes de quévenne se furent mis à la bancloque, etc.; » —P.451, « à Henry Cahe, conchierge, pour frais et despens de bouche fais en halle aveuc et en la compaignie de Ernoul de Goy, lieutenant du bailly après ce que ledit jour une nommé Jehanne (nom en blanc) ot l'oreille coppée par justice emprès le halle, IIII l. »

CC. 210. (Registre) — In-fol. de 419 pages, papier; dem. rel. parchemin.

1425-1426. — Compte d'Ernoul du Buisson du 1 nov. 1425 au 31 oct. 1426 (1). — Recettes, 26425 l. 10 s. 2 den.; dépenses, 29 356 l. 7 den. — P. 23, détails précis sur les halles de la ville à Paris, leur emplacement, leur grandeur, etc.; — P. 33, recettes provenant de rachats de peines et bannissements; pour 24 sous, par exemple, on rachetait le pélerinage fréquemment imposé à Notre-Dame de Boulogne; il en coûtait 70 l. à la femme Nodoul pour racheter un pélérinage aux Trois-Rois, à Cologne; — P. 247, figure « Nicaise Turquet, maistre carpentier, pensionnaire de la ville, pour visiter les ouvraiges et administrer les ouvriers »; — P. 325, « à Perrin de Lommiont, ouvrier de trait d'arbalestre pour son salaire d'avoir fait un millier de traits d'arbalestre et icelluy mis en provision en l'artillerye de le ville au feur de XVIII s. du cent, IX l. »; — P. 339, « à ung frère mineur de la ville de Gand lui fu accordé en faveur et contemplation de la loy de Gand pour réparation de une église de nonnains fondée sur Nostre-Dame en le basse Flandre qui par feu de mesquief avoit été arse, XL s. »

(1) A partir de cette époque l'année financière s'étend toujours du 1 nov. au 31 oct. suivant. Nous nous contenterons en conséquence pour les comptes suivants d'indiquer le millésime de l'année.

CC. 211. (Registre.) — In-fol. de 208 feuillets, papier; dem. rel. parchemin. Taché d'humidité.

1427-1428. — Compte d'Ernoul du Buisson.—Recettes, 21 560 l. 9 s. den.; dépenses, 27 513 l. 10 den.— F. 17, rachat d'un bannissement de trois jours, VIII s.; — « Raccat d'un voiage à St-Anthoine de Viennois par Pierot de le Rue, vendeur de pisson, VI l. XIII s. IIII den. » — F. 88, pension du procureur-général, 96 l. du garde de l'artillerie, 8 l.; de Pierre Bonnot, licencié en médecine, 12 l.; du garde de l'horloge du beffroi, 24 l.—F. 100, « à Jehan Le Marie, fèvre, pour avoir faict et forgié de son fer et cuivre à la ville trois canons et les chambres ad ce servant pour jetter pierres.... pesans mil six cens trente-quatre livres de fer.... IIc XXIII l. VIII s. VI den.— F. 141, description du nouveau coffre de l'échevinage lequel en contenait douze petits. — F. 172, « à Jehan Dambroine dit Cocquelet, orlogeur, pour l'accat fait par le loy et conseil de le ville d'un nouvel orloge de fer, fait, livré et assis par ledit Cocquelet à ses despens au beffroy de le dite ville, C et XL l.»

CC. 212. (Registre.) — In-fol. de 183 feuillets, papier, fortement mouillé; dom. rel. parchemin.

1428-1429. — Compte d'Ernoul du Buisson.— Recettes, 24,856 l. 8 s. 3 den.; dépenses, 26 735 l. 3 s. 10 den. — F. 85, « à maistre Jehan Chevalier et son compaignon venus à Douay par ordonnance de loy pour aviser et esprouver aulcunes personnes de ladite ville que on supposait estre entequiés du mal Monsieur Saint-Ladre ». — F. 109, « à Raoul du Wez et à ses compaignons, sergents à mache, pour avoir mené hors de ceste ville jusques aux camps une femme de fol et outrageux maintieng qui se maintenoit en ladite ville comme femme folle et hors de se paix, pour ce la somme de XII s. ». —F. 115 et suiv., détails de travaux au beffroi.—F.157, « pour frais et despens fais en le halle par messieurs de la loy avec et en le compaignie de plusieurs seigneurs d'Eglise et séculiers et autres gens notables de dehors et de dedans le ville tant au disner le jour de lan en attendant les jeux et esbattements que on dist des asnes qui se firent cellui jour, comme à colace (collation), après les dicts jeux passés . . XI l. XIII s. ».

CC. 213. (Registre) — In-fol. de 230 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1429-1430. — Compte d'Ernoul du Buisson.—Recettes, 22480 l. 13 s. 9 den.; dépenses, 21150 l. 11 s. 6 den. — F. 14, « pour le prouffict et droiture du jeu de dez qui se fait chacun an aux festes St Pierre et St-Remy sur le table du Roy des fillettes (1) à Barlet le terme de huit jours, VIII^{xx} VI L. » (166 l.); — F. 99, « à sire Jehan Baquelart et sire Robert de Thiennes, prebtres cappelains de le cappelle de le halle pour leur pension ad cause de leur cantuaire d'une messe, XL l.».—F. 109, « pour vingt quatre lots de vin présentés le 28 juin au fils Wibert Descaillon eschevin qui ledit jour dist sa première messe en l'église St-Amé, VII l. X s. ». — F. 138, « au messager à cheval de la ville de Gand qui porta lettres closes du bourgmaistre d'icelle ville contenant le mariaige d'une sienne fille aisnée à ung escuyer du pays adfin que on allast ou envoiast auxdites nopces, pour et au nom d'icelle ville, a lui donné en courtoysie XVI s. ».

CC. 214. (Registre.) — In-fol. de 183 feuillets, papier; dem. rel parchemin.

1431-1432. — Compte d'Ernoul du Buisson.— Recettes, 19924 l. 12 s.; dépenses, 22804 l. 16 s. 1 den.— F. 89, pour trois lots de vin présentez le premier jour de juillet aux compaignons d'Arras qui vinrent jouer aux jeux de la dédicasse St-Jacques, XV s. ».— F. 116, « à Gervaix Aubry pour courtoisie à lui accordée ad cause de ce que il rapporta en ceste ville nouvelle du trespas Béatrix Douce Rose, demeurant à Brouxelles, laquelle avoit chascun an durant sa vie seullement six couronnes de rente sur cette ville, moitié au 25e jour de novembre et au 25e jour de may, pour ce à luy donné en courtoisie un demy durdrest d'or ». — F. 119, « au messager à cheval de la ville d'Orchies qui apporta lettres-pateutes de leur franque feste pour icelles publier à le moienne fenestre de le halle en le manière accoutumée, pour ce donné XVI s. ».—F. 158, longs détails sur la réfection d'un tableau de la chapelle échevinale, sur les burettes d'argent de la même chapelle, etc.—F. 160, banquet mortuaire payé en partie par la famille, en partie par la ville. — F. 166, office du roi des fillettes de l'amoureuse vie, charges et profits; description de la boîte des messagers.

(1) Le roi des fillettes est le même que le roi des ribauds; il y avait aussi une reine des fillettes (Cf. AA. 85, f° 39).

CC. 215. (Registre.) — In-fol. de 149 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1436-1437. — Compte d'Ernoul du Buisson.— Recettes, 16908 l. 8 s. 6 den.; dépenses, 17931 l. 16 s. 11 den. — F. 59, « à Riccard le Fèvre, apotikaire retenu à la pension de la ville aux gages et pension de XXIIII l. lan; à maistre Jehan de le Motte, licentié en médechine pour sa pension et retenue dudit an, 50 l.; à maistre Thomas Garnier et à maistre Jehan de Herselles, tous deux surgiens, pour leur pension à chascun, 100 s. ».— F. 71, « pour 40 rasses (1) de gros carbon au feur de 5 sous 6 den. le rasse font XI l. »; « pour feu allumé au-dessous du beffroy pour aumosne et carité faite en lonneur de Dieu nostre créateur et pour cauffer les povres de ceste ville ès grandes froidures et gellez depuis le 17e jour de décembre jusques au 19e de febvrier en suivant, XIX l. XVI s. ».— F. 131, « pour avoir osté hors de l'ieaue, les carognes de ung cheval mort, en partie pourry, d'une grande vacque en partie pourrie, de deux pourcieaux en partie pourris, de ung grand pourchel à cloquette de St-Anthoine (2), d'une grande truye morte, en partie pourrie, de deux kiens mors rabis (enragés), etc. — F. 138, « détails sur l'exécution à mort de Jacot Blaisart : on fit venir à cet effet les bourreaux d'Arras et de Valenciennes, il n'y en avait pas alors à Douai; on donna 66 sols à l'exécuteur, puis les échevins et autres dînèrent en halle, prix du banquet, 12 l. 16 s.

CC. 216. (Registre.) — Infol. de 111 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1439-1440. — Compte d'Ernoul du Buisson.— Recettes, 21059 l. 16 s. 7 den.; dépenses, 25774 l. 2 den. — F. 6, rachats de voyages à N. D. de Halle, à N. D. de Boulogne, à N. D. d'Aix en Allemagne, à Saint-Lambert de Liège. — F. 35, frais de réception du duc de Bourgogne. — F. 36, « au roi des fillettes pour se revestir pour ses pasques, IV l. — F. 47, « au comte Nicolas, comte de la basse Egypte, lequel avec plusieurs aultres de se compaignie et famille estoient chelluy jour

(1) La rasse, plus tard la razière, valait environ un hectolitre et demi, ce qui mettait le gros charbon à 44 deniers ou un peu moins de 4 sous l'hectolitre.

(2) Les pourceaux appartenant aux religieux de St-Antoine pouvaient seuls vaguer sur la voie publique, ils devaient porter une clochette. On voit par cet abrégé de cinq articles du compte et il y en a une vingtaine du même genre que la salubrité des eaux laissait beaucoup à désirer.

en ceste ville, pour ce à luy donné en aulmosne pour lamour de Dieu, LXXII s. — F. 93, détails des dépenses et du service de l'artillerie.— F. 97, « pour frais et despens de bouche fais en halle le jour qu'on exécuta à mort Estève le Nicaise, lequel fut pour ses démérites boully sur le marché de la ville, tant que il fust mort, XIV l. XIV s. ».— F. 99, « au bourrel de Valenchiennes et son varlet pour avoir mis sus de la justice un homme mort qui naghaire y avait esté pendu et estoit quéus et icelluy enfouy, pour ce XXXVI s. ».— F. 102, « à Ernoul du Buisson, recepveur de le ville pour le bourse, jettoirs et layes, servant lesdits jettoirs à jetter les recettes et mises de ce présent compte, LX s. ».

CC. 217. (Registre.) — In fol. de 139 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1444-1445.— Compte de Jehan Berenghiez.— Recettes, 18 655 l. 8 s.; dépenses, 18 704 l. 12 s. — F. 17, « de Jehan Soudam, charetier pour le raccat du ban et voyage de St-Jacques en Galice.... XVIII l. VII s. VIII den. ».—F. 20, autre rachat de pèlerinage à St-Jacques en Galice, 52 l. — F. 22, deniers empruntés à la commune aumône et à la bonne maison des malades, 1 569 l. — F. 44, « à Jehan Domiche, artilleur pensionnaire, pour sa pension que il a sur ceste ville et pour servir les arbalestriers le somme de XXIIII l. ». — F. 49, « pour III lotz de vin présentez à maistre Jehan de l'Abbeye, inquisiteur de la foy, le jour que il prescha en ceste ville, XVI s. ».—F. 63, chapitre des voyages à pied « à Janette la Morande, messagière, pour sa peine de avoir porté de ceste ville en la ville de Paris les informations contre ceulx de St-Amé, etc, XLVIII s. ». — F. 86, construction des tourelles du beffroi.—F. 106, courtoisie aux paiseurs « pour avoir essersé l'office de paiserie et pour faire récréation ensemble à leur yssue dudit office, IIII l. ».— F. 109, détail des dépenses pour éteindre un incendie.

CC. 218. (Registre.) — In-fol. de 106 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1446-1447.— Compte de Jehan Berenghiez.— Recettes, 27 728 l. 5 s. 7 den.; dépenses, 29 974 l. 7 s. 5 den. — F. 19, rachat d'un pélérinage à St-Nicolas de Varengeville. — F. 20, rachat de voyage à St-André de Grammont. — F. 46, description des robes d'échevins, prix, 323 l. 7 s. — F. 96, frais et despens par les échevins pour gourmer les vins nouveaux, « en compagnie de plusieurs marchands connaissants en fait de vin, à cause des plaintes du peuple sur le prix que demandaient les taverniers, IIII l. XV s. » — F. 98, « aux Frères de la Trinité, aux Frères Mineurs et aux Frères Prescheurs pour récréation et pitance le jour du jeudi absolu (jeudi saint), XL s. au premier couvent et IIII l. à chacun des autres.— F. 100, « frais et despens de bouche après avoir coppé l'oreil à ung nommé Gillet Marchaix, XI l. X s. ». — F. 104, « à noble homme Arnoul, escuyer, conseiller, etc., bailli de Douai que par loy lui a esté donné en courtoisie pour ceste fois des deniers de la dicte ville pour plusieurs amours et plaisirs qu'il a fais à la dicte ville et loy d'icelle, le somme de XX francs qui valent à XXX s. pièche le somme de XXXIII l. »

CC. 219. (Registre.) – In-fol. de 122 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1450-1451.— Compte de Jèhan Berenghiez.— Recettes, 18 390 l. 6 s. 5 den.; dépenses, 16 457 l. 18 s. 4 den. — F. 11, description des fossés et cours d'eau dans l'intérieur de la ville.— F. 20, rachat d'un voyage à N. D. de Liesse, 24 s. ; d°, d'un voyage à N. D. de Vendosme, 4 l. — F. 21, droit de ferme du scel aux causes, 90 l — F. 39, gages du conseiller pensionnaire, 400 l., du procureur, 100 l., du receveur, 120 l., du premier clerc, 120 l., du concierge de la halle; 24 l., des chapelains, 60 l. — F. 47, « pour laccat fait par ordonnance de loy en le ville de Bruges par Gilles de Proisy, lun des six hommes, de huit milliers de torques toutes encraissiées con dist mesches de fallos pour le provision et affaires de cette dicte ville et pour soy aidier es inconvenient de feux de meschief qui souventes fois adviennent de nuit, XLV l. X s. ».—F. 64, aux archers du grand serment pour aller tirer de l'arc à Béthune ou devaient se gagner « notables prix et joiaulx, XXXVI l.» — F. 65, « à messire Arnoul de Gouy, chevalier, bailly de Douai » pour avoir annoncé aux échevins le trépas d'une rentière de la ville demeurant à Valenciennes, accordé en courtoisie la somme de 16 s. — F. 116, Exécution d'une sorcière à Vitry.

CC. 220. (Registre.) — In-fol. de 114 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1451-1452.— Compte de Jehan Berenghiez.— Recettes, 21 080 l. 18 s.; dépenses, 18 149 l. 1 s. 6 den.— F. 5, ferme du poids de la ville, 66 l., ferme des hallettes au pain, 6 l. 10 s. — F. 20, rachat d'un pélérinage à N. D. des Doms en Avignon, 20 l. à payer par annuités, les condamnés étaient un « wette » (garde) de nuit et un tisserand de drap. — F. 107, détails des frais et dépens pour l'extinction d'un incendie; « à Jehan de

Hertaing et Jehan de la Leaue tuequiens, pour IIII^{xx} XVI quiens par eulx tués avant ceste dicte ville au mois de febvrier IIII^{c} LI, si comme par le taille du wantier que il a reçeu les piaux desdits quiens est apparu à IIII den. pour chascun quien comme il est de coustume font pour ce XXII s. ». — F. 109, « aux connestables et confrères des culevriniers de la dicte ville nouvelment mis subz que accordé leur a esté pour aider à supporter les frais et despens qu'ils orent le jour de may pour faire récréation ensemble, XXIIII l. » (1).

CC. 221 (Registre.) — In-fol. de 135 feuillets, papier; dem rel. parchemin.

1452-1453. — « Compte le vefve feu Jehan Berenghiez. » — Recettes, 17 229 l. 3 s. 4 den.; dépenses, 11 474 l. 14 s. 2 den. — F. 17, Produit des assis sur les vins, les grains, les boire bouillis, etc., 11 939 l. 11 s. 2 den. — F. 21, produit du rachat des bannissements, 41 l. — F. 23, « censse et louaige du molin à vend seans emprès le grand baille (2) en le dite ville de Douay », 13 l. 10 s. — F. 30, total des rentes héritières payées par la ville, 171 l. 6 s. 8 den. On voit figurer des rentes de 2, 3 et 4 sols, la plus élevée est de 12 livres. — F. 52, total des rentes viagères, 3 949 livres, les rentes les plus élevées sont de 80 l., les plus basses de 10 à 12 sols. — F. 45, chaque semaine les canonniers coulevriniers reçoivent 10 s. « pour leur poudre et plomb pour jouer tous les dimanches »; les arbalêtriers continuent à recevoir de leur côté 12 s. chaque dimanche pour deux lots de vin à 6 s. le lot. — F. 53, la provision de bois à brûler monte à 79 l. 9 s. 2 den. — F. 62, total des frais de procès, 276 l. 15 s. — F. 73, « à Jehan Germain, roy des fillettes, pour ses peines, travaux et diligences à l'occasion de la guerre et aultrement, LX s. ». — F. 75, aux arbalètriers pour leur voyage à Amiens où ils ont gagné « une aigue d'argent qui estoit le second prix, XII l. ». — F. 125, despens debouche après l'exécution du cadavre de Nicaise Lebaudart, suicide, 6 l. 28 s. — F. 129, « despens de bouche au retour du service de feu Jehan Berenghiez, quy Dieux pardoinst, à son trespas receveur de la dite ville de Douay, L s. ».

(1) C'est ici la première mention des *couleuvriniers*, plus tard canonniers, qui furent établis au mois de mars 1451 avant Pâques sous la protection de Madame Ste-Barbe, pour le service de la Ste-Eglise, la défense des rois et de la justice.

(2) Ce qu'on appelait alors le Grand-Bail était précisément l'entrée des eaux désignée aujourd'hui sous le nom de Petit-Bail.

CC. 222. (Registre.) — In-fol. de 138 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1452-1453. — « Compte le vefve Jehan Berenghiez. » — Double du registre précédent.

CC. 223. (Registre.) — In-fol. de 85 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1454-1455. — Compte de Colart Deffossez, receveur de la ville de Douai. — Recettes, 22 164 l. 2 s. 1 den.; dépenses, 21 097 l. 10 s. 1 den. — F. 2, ferme des cauchies, 266 l. 14 s. — F. 15, ferme du scel aux causes, 88 l. — F. 31, « pour III lotz de vin de Beausne présentez aux eschevins de le ville d'Orchies le darrain jour de may qu'ils vinrent en ceste ville, XVI s. VI den. ». — F. 40, « à maistre Jehan de Herselles, chirurgien, qui lui a esté accordé en courtoisie pour les bonnes visitations par lui faites de plusieurs gens malades de impedimie (épidémie), IIII l. ». — F. 41, « à ung nommé Maniel, chevalier de Constantinople, qui le XXe jour de septembre audit an luy fu donné en courtoisie pour considération de sa povreté et quil est de lointain pays, le somme de XL s. (Cf. CC. 216). — F. 76, total de la dépense pour ouvrages exécutés en grande partie aux fortifications : 11 828 l. 15 s. 3 den. — F. 79, « tué un kien esragié, VI s. ». — F. 80, frais d'un grand souper en halle au moment des élections, « LIIII l. XVIII s. VI den. ». — F. 81, « pour despens de bouche après que deux femmes de folle vie furent mises es esquelles sur ung hourt devant le halle pour fait de sorcherye, XVIII l. XV s. ». — F. 82, Détail des dépenses à l'occasion d'un incendie. — F. 83, « jeux de personnaiges sur ung hourt au-devant le porte Nostre-Dame pour le solempnité du jour Nostre-Dame en septembre, pour la décoration de lœuvre faite à icelle porte, IIII l. ». — F. 84, ameublement et lingerie de la chapelle échevinale.

CC. 224. (Registre.) — In-fol. de 85 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1455-1456. — Compte de Collart-Deffossez. — Recettes, 18 022 l. 11 s. 4 den.; dépenses, 16 913 l. 5 s. 2 den. — F. 11, « louaige de la grande maison nommée l'hostel Saint-Martin en la rue Saint-Pierre, XXIV l. lan »; « louaige de la petite maison y joignante, VI l. lan. » — F. 17, « de Jehan Grault, de Bauduin de Haussy, ost de voscuze, Jehan de Belleval, Jacotin Bouche, et Jeunin le Willaume, tous marchands de grains, lesquels le XIIe jour de novembre furent privez

par loy de marquet au bled un an durant pour racat de le dite privation portans au droit de le halle chascun LIII s. IIII den. et pour eulx six, XVI l. » ; d°, « raccat d'un ban de St-Antoisne de Viene, VI l. XIII s. IIII den.— F. 47, « à Evrard Landrieu, arbalestrier qui luy a esté donné en courtoisie pour aidier à payer ung cherurgien qui le garit de une grant blechure à luy parvenue de meschief en aidiant Jehan Domicle, artilleur, à monstrer plusieurs arbalestriers estans en l'artillerie de le ville ad cause que le dit Evrard a délayé faire sa besongne par lespasse de III sepmaines ou plus, XXXVI s. » —F. 81, « crestes et fossez tenus à louaige des clercs parisiens » ; d°, 154 chiens tués dans le seul mois de mars ; d°, rependus deux corps » cheus de la justice. »— F. 82, canonniers élus pour aller au service du duc devant la ville d'Utrecht.

CC. 225. (Registre.) — In-fol. de 79 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1456-1457. — Compte de Collart Deffossez. — Recettes, 18934 l. 15 s. 5 den. ; dépenses, 14408 l. 17 s. 7 den — F. 2, « censse des etalaiges de boucherie, IIII^{xx} XVI l. ».—F. 14, « depuis le XVIIe jour d'aoust jusques en le Toussaint an LVII on ne plaida point pour cause de la mortalité qui couroit en le dite ville de Douay. »— F. 15, recette de I s VIII den. pour le tiers revenant à la ville d'un lingot d'argent faux trouvé par un égard chez un orfèvre-joaillier, les deux autres tiers sont attribués l'un au Duc, l'autre au Prévôt.— F. 75, « pour un nouvel registre contenant deux mains de pappier, XLVIII s. ».—F. 76, « à Jehan Clauwet, fossier de l'église et paroche St-Pierre en le dite ville, pour avoir mis hors d'une maisonnelle en le rue du Mez une povre femme qui avait illecq été morte onze jours et onze nuits, icelle avoir porté et enfouy en le place de le croix que on dist au noir-Dieu dehors la porte Morel et navait aucuns biens ne aucuns amis, pour ce XXIIII s. ».— F. 77, sorcière pendue, crime contre les mœurs puni par le feu sur un coupable et par la fustigation sur l'autre. — F. 78, à Collart Deffossez pour les frais et dépens du compte, 33 livres.

CC. 226. (Registre.) — In-fol. de 81 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1458-1459. — Compte de Collart Deffossez. — Recettes, 27528 l. 13 s. 5 den. ; dépenses, 20647 l. 11 s. 6 den. — F. 27, « pension du clerc de l'eschevinaige, C l. » ; « d° des chapelains, LX l. » ; « d° du clerc de la chapelle, LX s »—F. 28, « à maistre Jehan Deleporte dit *Pot au feu*, bourrel et maistre de la haulte œuvre en le ville de Douay, nouvellement y commis par loy aux gaiges de XXXVI l. ». — F. 33, pour le feu en le place bas du beffroy pour cauffer les povres gens mendians en le saison d'iver, IIII l. ». — F. 42, « à plusieurs Egyptiens en nombre de IIII^{xx} personnes ou environ qui ont esté logiez en ceste ville de Douay onze nuictz et onze jours a esté donné en courtoisie pour Dieu et en aumosne en considération à leur povreté et pour l'onneur de la dite ville, IIII ob. (oboles) de Rin (1), VIII l.; d°, aux voisins de la chapelle St-Jean, rue au Cerf, pour la réédification de ce petit monument, « XXXIIII l. ». — F. 54, « pour arrachier les herbes croissant aux jointures de la machonnerie du beffroi. » — F. 62, détails de travaux importants au beffroi et à l'horloge de la ville. — F. 74, « à maistre Pierre, bourrel de Cambray, pour estre venu en ceste ville de Douay et y battre par condempnation de loy de quarffour en quarffour un nommé Jehan Bourdon qui faisoit comme le sot (le fou) pour certain délit par luy commis tant en l'église comme ung prêtre qui disoit messe comme en plusieurs aultres manières, C. s. ».—F. 74, crime contre les mœurs puni par le feu. —F.77, Manuel Théodore de Constantinople, après avoir été interrogé en grec, est condamné et exécuté par le feu. — F. 78, fêtes pour la naissance du Dauphin, concours de « serventois et dittiers » en bonne rhétorique.

CC. 227. (Registre.) — In-fol de 63 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1460-1461. — Compte de Collart Deffossez. — Recettes, 26745 l. 6 s. 6 den.; dépenses, 21420 l. 2 den.— F. 6, « de Jacques Haquet pour louaige de le porte au cherf, LX s. » ; « de Simonet Despinoy pour le droitture et proffis de lesward quon dist le baston servans à eswarder pourceaux, LXVI l.»—F. 27, pour une aiguière d'argent pesant quatre marcs offerte à Guillaume Hertain, secrétaire du duc de Bourgogne, le jour de ses noces, LXXIII l. XII s. ».— F. 62, « à Alexandre Lesergent et autres ses compaignons qu'ils ont frayé et soustenu en jouant jeux de personnaiges sur cars au-devant de nostre très redoubtée Dame Madame la comtesse de Charolois à son joyeulx advenement et entrée en ledite ville de Douay tant en louaige de cars comme aultrement, le somme de XX s. ». — F. 63, « pour frais et dépens du présent compte, XXXIII l.

(1) Oboles du Rhin, monnaie allemande dont on était bien aise de se débarrasser en la donnant comme aumône.

CC 228. (Registre) — In-fol. de 67 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1461-1462. — Compte de Collart Deffossez. — Recettes, 23234 l. 8 s. 10 den.; dépenses, 18147 l. 4 s. 9 den.—F. 6, « les halles que le ville de Douai a à Paris qui coerent en louaige ledit receveur ne sceit comment pour ceste année elles ont couru et nen a riens receu et ont les louaigiers payé sur ledit louaige le cens du roy et aulcunes refections, et pourtant ledit receveur ne se charge pas dudit louaige et yci Néant. » — F. 62, nouvelle boîte couverte de vermeil pour le messager de la ville, LXXII s. ». — F. 63, « pour despens de bouche et aultrement ensuivis pour et ad cause de le feste mise subz et faite pour ceste fois de lordonnance des eschevins, six hommes et conseil de le ville par Robert, bastard de Tortequesne, commis capitaine de pignon, tant pour décorer et entretenir les esbattements de personnaiges que lon a jouez sur cars avant ledite ville les nuit et jour de lan comme pour la réception, révérence et recœulleittes de plusieurs notables personnes qui en grand nombre des bonnes villes voisines aornés de diverses parures sont venus esbattre a ledite feste, CLX. l. ».

CC. 229. (Registre.) — In-fol. de 67 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1462-1463. — Compte de Collart Deffossez. — Recettes, 21586 l. 15 s. 10 den.; dépenses, 15268 l. 17 s. 3 den. — F. 12, « de Jehan Loffroy, estuvier des étuves des Lossignos qu'il connut debvoir a ledite ville XVI s. VIII den. pour le part de ledite ville de une amende de C. s. douisiens en quoy une femme desdites estuves avoit esté condempnée à payer en dedens le Toussaint lan LXIII. — F. 28, « à Jehan Collet et Grard Duhem pour un muid de vin dont Mess. les échevins de ladite ville de Douay leur firent présent au jour et solempnité de leurs noches qui se allièrent aux deux filles de Jehan de Hanicot, clerc dudit eschevinage, pour ce le somme de XXIIII l. ». — F. 35, « à Michiel, comte du petit Egipte et ses gens Egiptiens en nombre de IIII^xx personnes ou environ qui estoient en ceste ville, à eulx donné en courtoisie pour Dieu et en aumosne III oboles postulat de IIII l. XII s. ».—F. 46, travaux à l'horloge.— F. 57, achat de grés aux carrières de Bray, près Mons, pour la construction des nouvelles halles. — F. 62, dîner offert en halle à un président du Parlement de Paris; obsèques d'un échevin, d'un confesseur du duc de Bourgogne.— F. 64, réception de l'évêque d'Arras.—F. 66, pour 364 l. de chandelles destinées à l'éclairage des porte de la ville pendant le cours de l'année, 27 l. 6 s. ».

CC. 230. (Registre.) — In-fol. de 62 feuillets, papier, taché d'eau; dem. rel. parchemin.

1464-1465. — Compte de Collart Deffossez. — Recettes, 20018 l. 16 s. 8 den.; dépenses, 18881 l. 7 s. 9 den. — F. 8, acquisition de la châtellenie le 12 juin 1464, détail de divers droits perçus. — F. 22, « à Engherrand Decault dit Ganot, commis par loy chastelain de la chastellenye de ladite ville acquise de Monsieur d'Inchy pour ledit office de chastellain et pour desservir ladite chastellenie à Douay, à luy accordé par an en forme de pension le somme de XII l.» — F. 54, détail des dépenses pour l'artillerie de la ville, « VI^xx l. XIII s. VI den. » ; — F. 57, « despens de bouche.... pour asseoir et mettre en fourme le ghait ordonné en cas de doubte, gherre et effroy, le somme de CX s. » ; d°, « au clerc de monseigneur le bastard de Bourgogne pour une lettre signée dudit sieur et de luy obtenue afin que les gens darmes ne se logaissent point en tout leschevinage de ceste ville, 1 obole d'or de XXII s. ».—F. 58, « à Collart Baillehaut pour avoir fait le ghait par VII jours en la gharite du beffroy pour sçavoir quelz gens verroit en le ville à cheval a sonner le thimbre pour en avoir connoissance avant le ville pour le sceureté d'icelle pour chacun jour VI s. font XLII s. ».— F. 59, achat de deux cygnes « au proffit, honneur et franchise de ladite ville comme ayans le droit et seignourie de le chastellenye d'icelle ville et qui ont été marqués et enseignés du douisien et enseigne de ledite ville » ; d°, « pour un office de St-Michel escript et enluminé dor dazur et de vermeilles tout de nouvel en parchemin pour le cappelle de le halle, XLVIII s. »

CC. 231. (Registre.) — In-fol. de 81 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1469-1470. — Compte de Collart Deffossez. — Recettes, 22188 l. 14 s. 7 den.; dépenses, 14326 l. 7 s. 7 den. — F. 17, « de Jehan Collet, briqueteur, auquel fust presté au mois de janvier mil IIII^c LXIIII la somme de II^c l. des deniers de ladicte ville lequelle somme il doit rendre en dix ans, chascun an XX l. ». — F. 36, « pour une aiguière d'argent doré en aulcuns lieux, laquelle fut présentée et donnée au nom de ceste ville aux noches de Anthoine Dehaupt fils de Jehan, clerc et greffier d'icelle ville, auxquelles noches messieurs les eschevins et six hommes furent pryés en corps de loy, le somme de XII écus d'or de L sols pièche font XXX l. ».

— F. 77, « pour despens de bouche après que l'on eubt esté à le Justice de le ville exécuter et pendre par son col maistre Robert Deleporte, lors bourel pensionnaire de ceste ville, le somme de XIX l. VIII s. »; d°, « détail des étains servant aux repas en halle. » — F. 59, achat de quatre nouveaux jeunes cygnes; d°, « salaire de trois menestrels et une trompette qui jouèrent sur les quatre tourelles du beffroi les trois jours de la fête St-Remy, XII l. ». — F. 79, « aux wettes (gardes) de nuit, aux archers, aux arbalétriers, aux coulevriniers pour avoir surveillé pendant plusieurs jours et plusieurs nuits les abords de l'église des FF. Prêcheurs, où s'était réfugié un criminel échappé des prisons de la ville, XII l. VIII s.

CC. 232 (Registre.) — In-fol. de 82 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1478-1479. — Compte de Collart de Genech. — Recettes, 15302 l. 13 s. 7 den.; dépenses, 28574 l. 2 s. 1 den. — F. 14, rachat d'un voyage à Notre-Dame de Grâce de Cambrai, XVIII s. VIII den. — F. 15, droit de ferme du scel eschevinal, CIIII l. II s. VIII den. — F. 50, construction du plaidoir. — F. 62, travaux à la fontaine St-Maurand. — F. 70, projet de verrière en couleurs avec les portraits et armoiries des comtes de Flandre. — F. 76, « à Nicaise Laury pour avoir par lordonnance des eschevins de ceste ville baillé les signes en halle aux gens wydans la ville, par lespace de CVI jours à IIII s. par jour font XXI l. IIII s. ». — F. 77, droit de relief pour la châtellenie payé au gouverneur de la maison du Temple; d°, « pour despens soutenus en halle en récréation faite par lès eschevins, six hommes et plusieurs officiers de ladite ville le jour que les Franchois voldèrent par soutiveté prendre par emblée ceste ville de Douay, à quoy par la grâce de Dieu fu résisté à toute diligence, la somme de LXVI l. » — F. 78, dépenses diverses relatives à la guerre. — F. 79, joyeuse entrée du duc Maximilien.

CC. 233. (Registre) — In-fol. de 77 feuillets, papier; dem. rel. parchemin

1486-1487. – Compte de Pierre Muret le Josne. — Recettes, 13082 l. 1 s. 7 den.; dépenses, 15204 l 15 s. 1 den — F. 15, « Adrien le Josne, cabaretier à le truye qui file, pour un ban à St-Adrien, XIII s. IV den. ». — F. 29, « à maistre Thomas de le Pappoire, licentié en loix et conseiller de ladite ville de Douay, reçeu aux gaiges et pension de ladite ville à la somme de IIII^c l. par an ». La pension du greffier n'était que de 60 l., toutes les autres variaient depuis 40 l. jusqu'à 100 sols. — F. 70, « à Jacquemart le Levreus pour CIIII^{xx} XVII l. de salpestre blanc et affiné propice et prest à battre pour faire pouldre, de serpentines et aultres gros bastons de traits à pouldre par luy livrés au poix de ceste ville et estoffe et que l'on a mis en le provision d'icelle ville, acheté pour XXX l. le cent porte LIX l. II s. ». — F. 71, au chapitre des emprunts rendus et dettes payées: « à messieurs du capitle de St-Amé en Douay, pour eulx et les curez de leur patronaige ad cause des dismes pour ung an escheu le XVIe jour de juing le somme de LXIIII l. ». — F. 72, dépenses de bouche aux noces d'un wette de nuit, VI l. — F. 74, « à Abreham Lescripvent, paintre, pour son sallaire d'avoir paint de fin vermillon à oille le mast nouvellement acheté pour sur icelly asseoir le fleur de lys sur le marchié durant le feste St-Remy, ainsi que l'on a accoustumé faire chascun an et aussi pour avoir fait et livré ung drap paint sur canevach de listoire de le passion de Nostre-Seigneur de la grandeur et pour servir sur l'autel de le cappelle de le halle de ceste ville, par marchié à luy fait le somme de XVI l. XVI s. »; d°, dépenses de la célèbre procession instituée à perpétuité en 1480. (Cf. BB.

CC. 234. (Registre.) — In-fol. de 127 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1493-1494. — Compte de Pierre Muret. — Recettes, 17638 l. 3 s. 3 den.; dépenses, 15675 l. 16 s. 4 den. — F. 23, « pour un ban à Nostre-Dame de Hazeborque (prob^t Hazebrouck), XVIII s VIII den. »; d°, « pour un ban à St Glanil, CVI s. VIII den. »; la plupart des bans autrefois à N. D. de Hal sont maintenant à N. D. de Grâce. — F. 75, remplacement de l'apothicaire pensionné, « pour ce qu'il n'estoit furny de drogheries requises pour l'exersité dudit estat »; gratification au nouveau pensionnaire qu'on fait venir de Tournay. — F. 80, travaux au « tabernacle de l'imaige Nostre-Dame en le boucherie ». — F. 81, dépenses des fêtes du jour de l'an. — F. 122, « pour despens de bouche après que ung nommé maistre Paul de la Bosquitelle, griffaudeur soy disant médechin, olt esté par sentence mis à lesquelle et pilorisié devant la halle et en sa présence plusieurs de ses besongnes ars et convertis en cendres pour les deffaultes qui y furent trouvées, LX s. »; d°, dîner en halle pour les noces de la fille de Pierre Muret, receveur. — F. 123, achat d'un missel pour la chapelle, VII l.; d°, à Jehan Leclerc, escripvain pour son sallaire de avoir escript de sa main le livre de Tulle (Cicéron) *de officiis*, en fin bellin pour d'icelluy faire présent de par la ville à Nostre très redoubté seigneur et prince monseign. l'Archiduc en luy recommandant les affaires de ceste sa dite ville,

pour ce marchié fait à luy en ce comprins les estoffes la somme de LII l. et sy at esté paiet à maistre Jehan Lendel (1) pour avoir aidié à icelluy livre à collacionner et corrigier les deffaultes, une maille de vin vaillable LIIII s. font en tout LIIII l. XIII s. »

CC. 235. (Registre.) — In-fol. de 116 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1512-1513.— Compte de Pierre Muret.— Recettes, 19 086 l. 18 s. 4 den.; dépenses, 15 805 l. 9 s. 2 den.— Voici l'indication des chapitres de recettes et de dépenses :

RECETTES :

	liv.	s.	den.
1. Reliquat du compte précédent,	2020	5	4
2. Recette en deniers pour arrérages (Néant),	»	»	»
3. Ferme des cauchies ou chemins,	143	10	2
4. Revenus des héritages (propriétés communales et rentes héritières payées à la ville),	2400	8	7
5. Ferme des assis ou octrois,	14347	6	9
6. Vente des rentes viagères (Néant),	»	»	»
7. Recette des amendes prononcées en jugement,	108	3	10
8. Appointements de bans et bannissements,	66	16	11
9. Rachats de bans,	16	15	4
10. Ferme du scel et contre-scel aux causes,	78	16	10
11. Recettes extraordinaires,	5	»	4

DÉPENSES :

	liv.	s.	den.
1. Rentes héritières payées par la ville,	147	12	10
2. Arrérages de rentes viagères (Néant),	»	»	»
3. Service des rentes viagères,	2107	16	»
4. Pension des officiers et employés de la ville,	1459	»	»
5. Promoteries pour frais et nécessités faits en halle,	248	16	5
6. Grosses pourvoyances (provisions),	196	17	4
7. Dons et présents (Néant),	»	»	»
8. Draps de loi (robes des échevins, etc.),	922	16	1
9. Frais de procès,	52	10	»
10. Voyages à cheval,	277	3	»
11. Voyages à pied,	23	4	»
12. Dons et courtoisies,	193	16	»
13. Livraisons et travaux,	5367	12	5
14. Aide à l'archiduc,	2771	10	»
15. Rachat de rentes viagères et héritières (Néant),	»	»	»
16. Frais d'artillerie,	139	18	4
17. Achat d'héritages (Néant),	»	»	»
18. Emprunts rendus et dettes payées,	64	»	»
19. Dépenses diverses,	1723	1	8

En ce dernier chapitre : F. 112, salaire à des trompettes et clairons venus de Courtrai pour jouer de leurs instruments à la foire de St-Remy. — F. 113, recherche de grains par toutes les maisons.

CC. 236. (Registre.) — In-fol. de 125 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1513-1514.— Compte de Guérard Pollet. — Recettes, 16 030 l. 14 s. 10 den ; dépenses, 17 317 l. 1 den. — F. 22, « Denys Meurt de-soif, libraire, banny de le ville criminellement à cause de certain homicide par luy commis en icelle ville. ». — F. 84, A Gilles Coutelier, peintre, pour avoir représenté sur la porte d'Arras « en diverses coulleurs avec dorez, sept rais de soleil et les écus armoyés lun des armes de l'empire, lautre de larmoyrie de nostre très redoubté seigneur et prince monseigneur l'Archiduc, ung aultre des armes de Douay et les trois aultres à chief St-Jehan et deux chiefs d'Apostelle, à luy accordé par marchiet fait la somme de XVIII l. ».— F. 117, « pour moitié de la tarte et espices en la part de ceste dite ville, en la compaignye de messieurs de la Gouvernance, pour raison de certain procès jugé en commun, VI l. XII s. ». — F. 118, « pour despense de bouche faite en halle au disner le vendredi XVIe jour de juing, jour du benoit glorieux martyr et amy de Dieu, monseigneur Saint Chiric (1), par les chapelains de ladite halle, eschevins (etc), au retour de la procession ordinaire que l'on dist de la dicte ville, XXXVIII l. V s.» — F. 123, interdiction de la foire à cause de la peste, remboursement à l'entrepreneur fermier des loges de marchands, XII l. »

CC. 237. (Registre.) — In-fol. de 168 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1514-1515.— Compte de Guérard Pollet.— Recet-

(1) D'après un autre article du compte, ce Jehan Lendel était « prebtre et maistre en ars. »

(1) Saint Cyrice était honoré à Douai comme patron de la ville depuis les temps les plus reculés ; plus tard, on lui adjoignit Saint Maurand dont la fête fut chômée à partir de 1528 et qui finit par faire oublier l'ancien protecteur de la cité.

tès, 18 311 l. 4 s. 2 den.; dépenses. 15 321 l. 15 s. 10 den. — F. 58, description de la procession et des fêtes célébrées à Douai à l'occasion du mariage du comte de Flandre (Charles-Quint) avec Rénée de France. — F. 61, les porteurs de charbon de faulx et braise sont tenus de sonner pour rien la bancloque. — F. 97 et 101, image en pierre de Notre-Dame placée au-dessus de la porte de ce nom en dedans de la ville. — F. 146, préparatifs pour la prochaine entrée du souverain. — F. 157, « aux religieuses de St-Franchois, hospitalières de St-Thomas en ladite ville at esté paié et que Messieurs de la loy leur ont accordé pour Dieu et en aumosne pour aydier à supporter les dépens par elles soustenus en ayant servy et allimenté et nourry les povres malades entechiés de la maladie et infection de peste ..., XL l. ». — F. 158, procession pour la publication de la paix. — F. 159, exécutions par le feu, enfants fustigés et bannis « pour énormes péchiés et maléfices par eux commis. » — F. 164, procession contre la peste; d°, femme morte subitement de la peste rue St-Albin; interdiction de la foire. — F. 167, Remise du montant de son bail au fermier des étuves de la ville à cause « des grans pestes qui ont été en ceste ville durant ladite année. »

CC. 238. (Registre.) — In-fol. de 148 feuillets, papier; dem. rel parchemin (1).

1515-1516. — Compte de Guérard Pollet. — Recettes, 27 853 l. 13 s. 7 den.; dépenses, 28 529 l. 15 s. 3 den. — F. 36, achat de blé par les échevins. — F. 55, dépenses de la fête des Ânes le 1er janv.; vins présentés au Sgr de Lallaing et à l'abbé de St-Amand venus pour voir la fête, « au roy des maulx pourveus d'Orchies, à l'admiral des indigens de Marchiennes, au recteur des bons enfants de Douay, au prince d'amours de ladicte ville, aux chapellains et vicaires de St-Pierre pour avoir joué jeulx le jour dudit nouvel an, à l'abbé du grand Hacquebart (2) pour tel cas, à la compagnie des Frirons, etc. » — F. 59, vins présentés à l'occasion de la joyeuse entrée de Charles-Quint (3) (voir plus bas, f° 140). — F. 115, « à maistre Jehan Loye, chirurgien, pour avoir sollicité les personnes malades de peste pour VII jours à VIII s. le jour font LVI s. ». — F. 140, total des frais de la joyeuse entrée 3 540 l. 3 s. 4 den. ». — F. 142, défense de payer la dîme au chapitre de St-Pierre; d°, « pour festoyer et compaignier le maistre bombardier de l'empereur nostre Sire ... affin de veoir et visitter lartillerye dicelle ville.... pour éviter à ce qu'il ne voulsist avoir endmener aucunes pièches de ladite artillerye, ainsi qu'il prétendoit avoir, et promit non prendre et emmener aucunes d'icelles, portant icelles dépenses à la somme de XI l. ».

CC. 239. (Registre.) — In-fol. de 152 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1516-1517. — Compte de Guérard Pollet. — Recettes, 16 754 l. 7 s. 3 den.; dépenses, 17 950 l. 14 s. 7 den. — F. 38, chapitre des rentes héritières : « aux cappellains de le halle pour avoir dit messe à notte, à diacre et à soubz diacre, le jour St-Miquiel et vespres le nuyt et ledit jour en ladite chappelle pour l'âme de feu Miquiel Duforest comme il ordonna par son testament, payé pour cette cause XL sols. » — F. 50, vins présentés au « grand Prère ministre de la religion Monsieur St Franchois, lequel estoit venu en ceste ville tenir le capitle général du province de Franche et avoir fait ledit jour une belle procession ». — F. 53, « feste du cras dimenche (dimanche gras, quinquagésime), cortège carnavalesque de l'abbé de Liesse, du prince du Crut, du prince d'amours, de l'abbé des tard saiges », etc. — F. 59, les échevins dînent en corps chez les frères mineurs le jour de St François. — F. 60, procession avec nombreuses *histoires* pour l'heureuse arrivée du roi en Espagne. — F. 63, cheval de 200 l. offert à Mgr d'Auchy, gouverneur de Lille, Douay et Orchies. — F. 82, dans trois articles successifs à propos des courtoisies du Jeudi Saint nommé ***Jeudi absolut*** le mot ***cène*** est écrit ***chaine***, cheyne, et seyne; d°, criminel réfugié en l'église Notre Dame. — F. 114, salaire donné à une femme de journée, 4 sols. F. 119, salaire des manœuvres, 5 sols par jour. — F. 144, dîner en halle le premier de l'an, 66 l. 15 s. plus seize flambeaux de table pesant 8 livres à 10 s. font 4 livres. — F. 152, une gratification ou ***courtoisie***, que s'attribuait le receveur pour ses peines, est biffée par les vérificateurs du compte qui ont écrit en marge : « Il semble que le recepveur est tenu faire semblable labeur sur ses gaiges et émoluments d'office sans en demander rétribucion. »

CC. 240. (Registre.) — In-fol. de 159 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1518-1519. — Compte de Guérard Pollet. — Recet-

(1) Par inadvertance du relieur, les feuillets 140 à 148 sont placés en tête du volume entre les fos 1 et 2

(2) Abbaye rabelaisienne : le grand Hacquebart était un cabaret renommé près de la halle, il fut plus tard changé en prison.

(3) Voir le récit complet de cette joyeuse entrée dans l'annuaire publié à Douai par Mad. ve Céret pour l'année 1860, réimprimé par le président Tailliar dans les *Chroniques de Douai*, t. 2, p. 91.

tes, 26 085 l. 5 s. 7 den.; dépenses, 27 116 l. 11 s. 7 den. —F. 41, « cappelle en St-Nicollay en Douay appelée le cappel de Joyel. » — F. 50, « à maistre Pierre Deschamps, procureur de la ville en parlement à Paris retenu aux gaiges de L sols tournois vallant en monnoie de ce compte cent sols. » — F. 52, fête des ânes, arrivée de « l'admiral de Vallenchiennes, des appostles de le cauchie de ladite ville, de l'évesque des balours de ladicte ville, du père des sots de l'abbeye d'Anchin. » etc F. 55, réunion des canonniers de Lille, Arras, Valenciennes, « pour jouer et eulx récréer avec ceux de ceste ville. » — F. 58, procession et réjouissance pour l'élection du Roi (Charles Quint) comme roi des Romains.— F. 80, tentative d'émeute, sonnerie des cloches de St-Amé, attaque contre le bailli qui dînait chez l'un des chanoines.—F. 155, « donné pour Dieu et en aumosne à diverses fois à plusieurs povres personnes entechiez de la maladie de peste qui estoient à ceste cause privez de la communication des aultres personnes saines, ensamble de gaigner leur vye : XLVIII l ».

CC. 241. (Registre) — In-fol. de 163 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin

1519-1520. — Compte de Guérard Pollet.— Recettes, 24 346 l. 11 s. 9 den.; dépenses, 21 905 l. 15 s. 2 den. F. 33, rachat d'un bannissement ou pélérinage à N. D. de Cantimpré, 8 sols, à S. Druon de Sebourg, 8 s., à Equerchin, 2 s. — F. 59, « Vin présenté à Monseigneur le souffragant de Révérend Père en Dieu Mgr l'évesque de Térouanne, lequel estoit venus en cette ville dédyer l'église de l'abbeye des Prez et bailler couronne ». — F. 60, procession et réjouissances pour l'heureux retour du roi en Flandre.—F. 63, passage du général des Franciscains envoyé par le Pape vers l'Empereur, prédication et absolution générale données sur le marché.— F. 78 échevins députés aux Etats-Généraux de Bruxelles, leur mission. — F. 155, achat de « draps vremeil waranchié de le drapperie de ceste ville que on nomme cras pourchiaulx dont on a fais un tappis cervant à mettre devant les fenestres de le halle aux jours St-Pierre entranst aoust, la feste de St-Rémy, le jour de lan et aultrement, XIX l. IIII s. IX den. ».

CC. 242. (Registre) — In-fol. de 181 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1520-1521. — Compte de Guérard Pollet.—Recettes, 25 269 l. 11 s. 4 den.; dépenses, 25 708 l. 13 s. 8 den. —F. 53, procession et réjouissances pour le couronnement de l'Empereur —F. 55, prince de Plaisance, prince de bon vouloir et prévôts des coquins de Valenciennes, prince de St-Jacques d'Arras, prince de jeunesse d'Orchies, abbé de peu de sens d'Oisy, prince de sottye de Lille, tous venus « avec grand compaignie » à la fête des ânes. — F. 69, « pour fachon de quatre habis donnez pour Dieu et en aumosne à povres innocens, XL s. ». F. 79, echevins envoyés aux Etats de Lille, leurs instructions. — F. 96, « à maistre Hues de Calmes, chirurgien, a esté payet en courtoisie pour sa retenue et entrée destre seigneur et chirurgien en subvencion des bourgeois et inhabitants de ceste ville estans entechiez de la malladie de peste contagieuse..... XII l. ». — F. 140, construction de maisons à Sin pour les pestiférés.— F. 175, pendaison d'un bigame. — F. 177, arrestation de malfaiteurs à Dechy par les échevins; d°, prêtres français renvoyés de la ville à cause de la guerre et de plusieurs « insolences » commises par eux. — F. 178, saisie dans plusieurs villages de chariots de blé qu'on y vendait au préjudice de l'étaple de Douai ; réduction à 49 l., par les vérificateurs du compte, d'une somme de 89 l. 12 s. que s'allouaient à eux-mêmes les échevins pour avoir gardé les clefs de la ville et donné le mot d'ordre pendant trente-trois semaines.

CC. 243 (Registre.) — In-fol. de 159 feuillets, papier ; dem rel. parchemin.

1521-1522. — Compte de Guérard Pollet.—Recettes, 27 071 l. 8 s. 5 den. ; dépenses...... (manquent les derniers feuillets). — F. 29, vente par les échevins de divers offices municipaux « affin de trouver argent pour subvenir aux urgens affaires, munitions et fortifications de ceste ville de Douay », entre autres de l'office des huit hommes de la draperie vendu plus de 300 l. à chacun des huit prenants, de l'office d'*esward* du poisson de mer vendu à quatre personnes dont une religieuse de l'abbaye des Prés. — F. 52, « vin présenté à deux Jacopins (Dominicains), lesquels revenoient de Paris, apprès quils eubrent esté en halle, par devers Messieurs, leur raconter aucunes nouvelles, X s. ».—F. 59, echevins de St Omer venus à Douay pour acheter « aulcunes pièches dartillerye à maistre Jacques, fondeur. » — F. 65, conseiller pensionnaire envoyé aux Etats à Gand, détails. — F. 68, Etats de Bruxelles, instructions au député de la ville. — F. 73, refus de laisser tenir à Douai le chapitre provincial des Frères Mineurs à cause de la guerre. —F. 149, dépenses extraordinaires d'artillerie, 6 860 l. 15 s. 8 den.—F. 152, maître charpentier, maître maçon et plusieurs canonniers envoyés aux frais de la ville suivre pour leur instruction les opérations du siége de Tournay. — F. 153, « à Jehan Bruneau, maistre de la

haute œuvre de ceste ville pour le salaire de luy et ses aydes d'avoir purgiet certain aisement de corps servant à le maison de le halle, etc., au prix de X s. chacun. pouchon, a été trouvé II[c] V ponchons de émondices (1)... CII l X s. ». — F. 155, arquebuse à *crochet* empruntée comme modèle aux échevins de Lille.—F. 156, « à maistre Jehan Bellegambe (2), paintre, pour avoir fait plusieurs patrons de la scituation de ceste ville, come des villes et villaiges, rivières et passaiges estans à l'environ d'icelle ville et jusques à le rivière de Somme, baillet à un nommet maistre Baille pour porter à l'Empereur Nostre Sire et pour avoir fait un patron des armoieries dudit Empereur pour bailler sur blanche pierre pour lasseoir deseure le nouvel pond levis faict à le porte St-Eloy, pour ce le some de X l. ».

CC. 241. (Registre.) — In fol de 126 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1522-1523. — Compte de Guérard Pollet. — Recettes, 29705 l. 6 s. 1 den.; dépenses, 28455 l. 5 s 8 den. — F. 1, Compte particulier du droit d'escars, petit cahier de 14 feuillets relié avec le grand compte.— F. 53, détails sur les Etats Généraux. — F. 96, pavement de la rue d'Ocre. — F. 118, visite par les échevins dans les greniers des chapitres et dans les maisons particulières pour rechercher les grains. — F. 120, voleur pendu au Raquet, les trois compagnies de serment y accompagnent les échevins; d°, « au doyen rural de l'évesquié d'Arras pour son sallaire davoir aux portaux de chacune des églises et paroisses d'icelle ville et ailleurs attachié l'absollution à chacune des églises dudit Arras de certaine excommunication proclamée contre lesdits échevins pour la destemption que l'on faisoit de la personne de Collin Pinchon, lequel avyons, par avant la dite excommunication, rendu; pour che à luy donné pour ses peines, LIIII s.» — F. 122, dîner en halle 70 l., autre dîner 80 l., en marge est écrit : « soit ceste despense disminuée.» — F. 121, enquête sur le genre de mort d'un prêtre dont le cadavre fut trouvé dans le marais de Raches. — F. 123, « à messire Jacques de Lille, chevalier, seigneur de Fresnes, en considération des bons et agréables services et bon conseil par luy donués pour le fait de la guerre, luy at esté payet XVIII l. et chascun an autant qu'il tiendra sa résidence en icelle ville, XXIIII l. ».

CC. 245. (Registre.) – In-fol. de 240 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1523-1524. — Compte de Pierre Muret. — Recettes, 29455 l. 15 s. 2 den.; dépenses, 31 089 l. 10 s. 5 den.— F. 81, vin offert aux Frères Prêcheurs « pour eux récréer après fait une desputation avec plusieurs docteurs». F. 82, « à Balthazin Follet et à ses compaignons pour avoir joué sur car avant la ville à cause de la feste de Nostre St-Père le Pappe ». — F. 89, « à quatre joueurs de soyettes et à ung tambourin qui avaient joué à ung disner en halle le jour de la procession, XX s. ».—F. 88, « draps de la fachon de ceste ville que on dit *cras pourchiaux*». — F. 111, détails sur les Etats-Généraux.— F. 226, Jacquet Courtois et Belatte Waghette mis à l'échelle devant la halle pour avoir abandonné le soir un enfant devant la maison des enfants trouvés; d°, pour dépense faite en halle par les échevins et autres notables « le jour de la solempnité des nopches de la fille aisnée de Roland de Venduille, procureur général d'icelle ville, lequel procureur leur fist présenter honourablement trois grands plats de viande avec entremetz et plusieurs autres plats de fieltes portans en nombre jusques à XXX plats auxquel soupper fust faite honneste et joyeuse chière et ce porta icelle despense à XIII l. XI s. » — F. 230, criminel réfugié dans la maison de la Trinité. — F. 236, malfaiteur condamné à porter le tonneau et à avoir la langue percée pour ses blasphèmes et renonciations. — F. 238, défense aux jeunes gens et enfants de s'assembler pour s'entrebattre, aucuns ayant été « bleschiez à sang par malvaiseté et de coups de cousteaulx »

CC 246. (Registre.) — In-fol. de 214 feuillets, papier ; dem. rel parchemin.

1524-1525. — Compte de Pierre Muret.—Recettes, 22115 l. 4 s. 4 den.; dépenses, 29 004 l. 16 s.— F. 41, « de Jehan Pottier le josne, de l'assis du vin de gardin du crut de ceste ville, XL sols par an. » — F. 90, « à messieurs les prévost, doyen et chapelains de l'église St-Pierre en Douay pour eulx récréer ensemble après avoir dit et chanté solempnellement ung service pour lame des trépassez devant Pavye a la journée et bataille entre l'empereur et le roy de France, IX lotz de vin ».—

(1) Le bourreau, qui réunissait à ses fonctions celles de vidangeur, avait donc extrait de la fosse des halles plus de cinq cents hectolitres de matière, solide probablement, d'après le prix élevé du travail. Il s'agit par conséquent d'une de ces *boves* ou caves très profondes comme il en existe encore dans les environs de l'hôtel de ville.

(2) Jean Bellegambe, peintre douaisien distingué, auteur du célèbre tryptique d'Anchin conservé dans l'église Notre-Dame et d'un tableau de l'Immaculée Conception placé au Musée de Douai. Voir, sur cet artiste: *Souvenirs de la Flandre wallonne*, III, 162, et *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1863. *Archéol.* 243.

F. 110, fixation du prix du vin vendu par les taverniers. F. 112, plaintes contre « les foulles, pilleryes et violences exécrables » des troupes françaises en Artois et Cambrésis. — F. 122, détails sur la bataille de Pavie, réjouissances.—F. 124, mention de la défaite par le duc de Lorraine « de grand nombre et multitude des « Illusteriens », (luthériens), ennemys de Dieu et de sa sainte foy catholique, lesquelles nouvelles furent très joieuses au commun peuple. » — F. 201, nouveau scel aux causes en remplacement de l'ancien, « lequel par son antiquité estoit fort usé. » — F. 205, bande de brigands dans les environs de la ville poursuivie par les échevins.

CC. 247 (Registre.) — In-fol. de 337 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1526-1527. — Compte de Pierre Muret.—Recettes, 22749 l. 6 s.; dépenses, 16 012 l. 6 s. 9 den. — F. 98, Dîner des échevins et des six hommes au couvent des Frères Prêcheurs; — F. 114, détails sur les Etats Généraux.— F. 129, don de dix mille briques aux confrères pélérins de St Jacques en Galice « pour certain et somptueux édifice qu'ils ont commenchié faire en ceste ville tant en chapelle comme en hospital (1). » — F. 320, procès criminel au maire d'Escarpel convaincu de malversation, lequel « pour ses démérites fut condempné d'estre mistrez, flattrez en lune de ses joes et barny criminellement. » — F. 323, à maistre Antoine Le Villain, orfèvre, pour avoir gravé les nouveaux sceaux de la ville, XXXII s. — F. 325, festin pour la naissance du fils de l'empereur. — F. 326, recherche des provisions de bois dans les maisons à cause de la cherté du combustible. — F. 331, curage et approfondissement de la rivière depuis la vieille porte St-Nicolas jusqu'au moulin des Wetz, les meuniers et riverains contribuent pour trois quarts à la dépense.— F. 332, joueurs de hautbois venus de Lille pour la fête St-Remy.

CC. 248 (Registre.) — In-fol. de 261 feuillets, papier; dem rel. parchemin.

1527-1528. — Compte d'Anthoine Dablaing.—Recettes, 23677 l. 13 s. 1 den; dépenses, 22468 l. 6 s. 10 den. — On voit par ce compte que les Dablaing avaient, à cette époque, accaparé trois sur quatre des premières charges municipales. En effet Jehan Dablaing était conseiller pensionnaire à 400 l. par an; Juddes Dablaing était greffier, et Antoine Dablaing receveur, chacun aux gages de 120 l. La quatrième charge, celle de procureur général également à 120 l. par an était occupée par Rolland de Venduille. Le médecin, Eustasse de Vontenay, était le seul pensionnaire après les officiers permanents qui eût des appointements aussi élevés.—F. 96, « pour avoir faict renouveller les trois chirons (cierges) du grand candeler de fer de le chappelle de le halle pour servir au Noël de cet an, lesquels pesoient deux livres chascun, font VI l. à XII s. ».—F. 109, présentation de 24 lots de vin « à le fille de Judes Dablaing, greffier, quand sa fille se maria. » — F. 128, détails sur les Etats. — F. 144, indemnités aux propriétaires à cause des travaux de fortification de la ville — F. 146, sonnerie de la cloche du Vigneron pour les nouvelles joyeuses et lors des exécutions criminelles. — F. 255, punition de deux sorcières « sur la teste desquelles ont esté mis ung chappeau destouppes et en iceulx boutté le feu puis bannies de ceste ville et sur le feu XX ans et XX jours ».

(1) Il s'agit de l'hôpital du *Petit St-Jacques*, situé rue Arnould de Gouy, aujourd'hui Jean de Gouy. Voir notes historiques sur les hôpitaux de Douai par M. Brassart. *Douai*, 1842

CC. 249. (Registre.) — In fol. de 302 feuillets, papier; (manquent les 9 premiers); dem rel. parch.

1528-1529. — Compte d'Anthoine Dablaing. — Recettes, 23903 l. 5 s. 7 den.; le total des dépenses ne peut être constaté par suite de l'absence des derniers feuillets. — F. 56, valeur de la monnaie douaisienne, sa réduction en sous et deniers parisis. — F. 119, détails sur la fête des ânes. — F. 130, description des jeux et *histoires* de la procession de la ville. — F. 133, procession générale pour la paix (de Cambrai) « dentre Nostre Saint Père le Pappe et l'Empereur nostre sire et du roy de Franche », nombreuses histoires et représentations, illuminations, etc. — F. 284, récit d'un crime commis à Douai, poursuite du coupable qui s'était réfugié dans les bois. — F. 286, question donnée à un homme accusé de sortilége et d'homicide.— F. 290, prisonnier échappé de la vièze tour, réfugié dans le cimetière St-Amé. — F. 292, condamnation d'une sorcière qui faisait mourir bestes et gens, elle est brûlée au Raquet.— F. 294, coffre contenant les clefs des sept portes de la ville — F. 297, achat de vaisselle d'étain pour la ville.—F. 300, mention « de certaine malladye que lon dist de suerye (probablement la suette) aiant pour lors régné ès païs de Brabant, Flandre et ailleurs ».

CC. 250. (Registre.) — In-fol. de 225 feuillets, papier; demi rel. parchemin.

1529-1530. — Compte d'Anthoine Dablaing. —

Recettes, total illisible par suite d'une tache d'humidité ; dépenses, 17708 l. 6 s. — F. 45, liquidation des comptes de Pierre Muret, receveur précédent, ensuite de « l'atterminement entretenu entre la ville et lui après avoir esté longtemps détenu prisongnier et ses biens et héritaiges adenyérés vendus et mis en cryées, » etc. Il résulte qu'il est redevable a la ville de 14 851 l. 11 den. (1). — F. 84, « à ung nommé Me Tanneghuy, sirurgien venu de Béthune, assez anchien homme, renommé estre fort expérimenté tant au fait de médechine comme en cesluy de sirurgerie luy a esté accordé.... par chacun an trente livres ». — F 89, vin présenté au prinche de lan et à ses compaignons rétorissiens pour eulx récréer aprez avoir faict plusieurs récréations avant le ville ». — F. 90, procession et réjouissances pour le couronnement de l'empereur Charles Quint. — F. 96, détails des histoires de la procession de la ville parmi lesquelles à la suite des histoires de corporations figurent celle du gaiant (2) et celle des trois rois. — F. 101, vin présenté à l'abbé de Cîteaux venu pour visiter l'abbaye des Prés. — F. 112, différend entre les échevins et M. de Maingoval à cause d'un serviteur de ce dernier exécuté par justice. — F. 159, on commence à travailler dès la fin de mai aux histoires de la procession. — F. 208, « à Nicolas Laghace, libraire, pour plusieurs livres translatés de latin en franchois rendus suspects par plusieurs nottables docteurs et clercqs à eschevins pour les non souffrir ne permettre ès mains de plusieurs simples gens, lesquels par leur simplesse poroient eux abuser en interprétation; à cette cause ont esté lesdits livres par lesdits échevins retenus; la somme de XXXVI s. ». — F. 212, « à Collart Mahieu, paintre, pour achat à luy fais par les eschevins d'un drap de thoille auquel est mis en pourtraicture le triomphe et couronnement de l'empereur.... pour icelluy drap mettre et poser en le chambre de le halle, X l. ».

CC. 251. (Registre.) — In-fol. de 223 pages, papier; demi rel. parchemin.

1530-1531. — Compte d'Anthoine Dablaing. — Recettes, 27006 l. 13 s. 5 den.; dépenses, 29413 l. 10 s. 10 den. — F. 80, vu la cherté de toutes choses les honoraires de messe des chapelains sont portés de trois sols et demi à quatre sols. — F. 85 et 206, service de Madame Marguerite (d'Autriche). — F. 88, l'évêque d'Arras permet d'user de laitage en carême à condition de donner pour le clocher de St-Pierre. — F. 93, détail de la procession de la ville, vin présenté à chacune des corporations pour leur belle *histoire*. — F. 95, « jeu de personnaiges » joué par les rhétoriciens. — F. 110 et suiv., mission du conseiller pensionnaire aux Etats-Généraux et aux Etats de la province. — F. 129, cours public de théologie chez les Dominicains, donné pour ce par la ville, 108 l. ; — d°, « aux maire, quatre hommes et tout le corps des cayereurs et mandelliers de la dicte ville et qui leur a esté donné en courtoysie sur la somme de XVIII l. XVI s. que leur a cousté ung personnaige construict en forme de gayant servant aux histoires de la procession de la ville là ou les chariotz et aultres accoustrements des aultres histoires dicelle procession ont esté faites aux despens de le ville.... à la charge de entretenir icelluy personnaige doresenavant à leurs despens, la somme de VIII l. » (1). — F. 206, bigame exposé et battu de verges. — F. 207, description des blasons peints par Jean Bacheler pour les obsèques de Marguerite. — F. 213, ordre « aux brasseurs, brasseresses et autres bourgeois riches et opullens en biens de faire pourvision de bled » ; — F. 219, le chapitre de St-Pierre cède à la ville la vieille porte St-Jacques.

CC. 252. (Registre.) — In-fol. de 246 feuillets, papier; demi rel. parchemin.

1531-1532. — Compte d'Anthoine Dablaing. — Recettes, 17060 l. 6 s. 6 den.; dépenses, 16323 l. 4 s. — F. 93, « pour neuf lotz de vin présentez à la femme de Noel Le Febvre metre carpentier de ceste ville à la faveur dudit M. Noel marié le jour et solempnitez de ses noces, LXVI s. ». — F. 94, « vin présenté aux rétorissiens de ceste ville pour avoir joué le nuyct et le jour de lan ung jeu de personnaiges sur ung cars ». — F. 99, l'abbé d'Anchin prince de la confrérie de St-Maurand. — F. 106, arrivée de l'archidiacre d'Ostrevent, du provincial de la Trinité et de plusieurs docteurs « pour conjurer deux josnes filles vexessées de l'ennemy (possédées du démon) ». — F 187, « prix aux meilleurs joueurs de jeulx moraux et de farsses joyeuses le jour de la procession pour la récréation..... pour tous lesdits prix ensem-

(1) Cette somme fut remboursée à la ville par les héritiers de Pierre Muret à raison de 300 l par an. Le dernier paiement eut lieu en 1580. Cf. CC. 499.

(2) C'est la première fois, à notre connaissance, qu'il est question du célèbre Gaiant (géant) ou *Gayant* de Douai. On le retrouvera au compte suivant à l'occasion d'une courtoisie faite aux manneliers. Cette seconde mention a fait l'objet d'un intéressant article dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, III t.

(1) Telle est donc la véritable origine du Gayant douaisien; un simple mannequin d'osier construit d'abord par la ville, puis par les manneliers et entretenu dans la suite par ces derniers pour servir aux *histoires* de la procession qu'il ne cessa d'accompagner jusqu'à la Révolution.

ble IIII l. ». — F. 230, drap de mauvaise qualité brûlé par le bourreau ; — d°, à celui ci « pour avoir fustighié de vergues depuis le parvis de le halle jusques à la porte Notre-Dame Pierre de Laude, natif de Paris, contrefaisant le pélerin de St-Jacques, soy ayant frotté et fardelé le visaige d'aulcunes herbes affin de soy montrer piteulx et malade et partant attraire deniers des bonnes gens, desrobant les povres », etc. — F. 241, à Anthoine Membreu, libraire à Valenciennes, pour vente de « deux figures, assavoir de l'Empereur nostre sire et de la Royne sa sœur pour pozer en halle pour la décoration d'icelle, XI l. IX s. ».

CC. 253. (Registre.)— In-fol. de 255 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1533-1534. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 22 459 l. 14 s. 9 den. ; dépenses, 22 977 l. 15 s. —F 91, fête des ânes, on y voit figurer le pape des sots, l'évêque des ânes, l'abbé de malespargne, les enfants de la rouge truye, etc. — F. 104, procession de la ville, « maistre prix de farce donné aux compaignons de l'escache de Cambray ».— F. 111, visite de l'abbé de Clairvaux. — F. 114, entrée de la reine de Hongrie, de la princesse de Danemarck et des personnages à leur suite. —F. 241, procès de sorcellerie.— F. 244, courtoisie aux compagnons ayant fait l'*histoire* des neuf preux. (1) — F. 246, description d'un pot d'argent offert à la reine de Hongrie lors de sa joyeuse entrée. — F. 251, location d'une maison pour le logement du conseiller pensionnaire, 36 l.— F. 253, aux wettes de nuit pour avoir pendant le cours de l'année enlevé quatre-vingt-dix-neuf « bestes et carrongnes mortes rendant grosse infection en plusieurs lieux et pour chacune beste IIII s. qui portent XIX l. XVI s. » ; — d°, plaintes du bourreau sur la concurrence que lui font certains ramoneurs étrangers au détriment de son office, droits, profits et émoluments : on lui accorde trente sols en courtoisie.

CC. 254. (Registre.) — In-fol. de 254 feuillets, papier ; dem. rel parchemin.

1533-1534. — Compte de Julien Becquet. Double du compte précédent qui était destiné au receveur comme l'indique le premier feuillet et qu'on aura gardé par erreur à l'hôtel de ville.

(1) D'après le P. Anselme (*Palais de l'honneur*, p. 118), les neuf preux sont Josué, Gédéon Sanson, David, Judas Machabée, Alexandre le Grand, Jules César, Charlemagne et Godefroy de Bouillon. Quant aux douze sybilles dont il est question plus bas, on trouve leurs noms au mot *sybille* dans le dictionnaire historique de Moréri.

CC. 255. (Registre.) — In fol. de 270 feuillets. papier ; dem. rel. parchemin.

1535-1536. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 37 370 l. 12 s. 3 den. ; dépenses, 42 295 l. 10 s. 4 den.—F. 128 et suivants, détail des *histoires* de la procession entre lesquelles, f° 131, figurent : « XII josnes filies de bourgeois, lesquelles ont fait l'histoire des douze sibilles à cheval à la dite procession ». — F. 147. mission du conseiller pensionnaire aux Etats-Généraux de Gand. — F. 151, mission du même aux Etats de Lille. — F. 246, pose de « XXVI grants et puissans fallots de fer aux coings de XXVI places et maisons ... pour, en cas d'effroy et autres affaires qui polroient survenir de nuyt en icelle ville, allumer mesches dedens iceux fallots pour par ce moyen avoir clareté et lumière ». — F. 258, projet de pont sur la rivière sur l'emplacement de la brasserie St-Antoine (pont de Tournai actuel).— F. 259, frais du dîner du premier de l'an en halle, 117 l. 6 s. 6 den.— F. 263, frais de repas en halle pour le renouvellement de l'échevinage, 190 l. 4 s.; en marge les commissaires préposés à l'audition du compte ont écrit : « soit advisé de diminuer ceste despense » (1).—F. 266, expulsion des mendiants étrangers.

CC. 256. (Registre.) — In-fol. de 240 feuillets papier ; dem. rel. parchemin.

1536-1537. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 43 226 l. 3 s. 9 den. ; dépenses, 38 134 l. 19 s. 11 den.—F. 123, mission du conseiller pensionnaire aux états de Lille. — F. 126 mission du même aux Etats-Généraux. — F. 227, plat de noces présenté de la part de Jehan Baillet, greffier de la Gouvernance, lequel mariait sa fille au frère de Julien Becquet, receveur de la ville.—F 229, « dix compaignons incorrigibles, menez et conduits jusques en la ville d'Anvers et délivrés au bastard d'Estrivières pour les mener sur les galères de l'empereur ». — F. 231, un boucher a le poing coupé pour ses « démérites ».— F. 232, accord avec le chapitre de St-Pierre pour la démolition de la chapelle St Eloi.— F. 237, vente d'une partie du marais de Raisse.—F. 238, à Julien Becquet, receveur de la ville, « pour fraiz de monnoye qui a esté trouvé par eschevins, tant à raison de ce que aucunes pièches dor receutes par les commis à recepvoir l'ayde mys sups les cheminées comme en ceste ville recepvoir sups les louaiges des maisons, les

(1) Ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit aussi élevée, s non davantage, les années suivantes, toujours avec la même invitation en marge.

aucunes faulses et les autres trop légières qui, en évaluation de plusieurs pièches dargent, at esté payé XXI l. XII s. VI den. ».

CC. 257. (Registre.) — In fol. de 220 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1537-1538. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 29 567 l. 14 s. 9 den ; dépenses, 27 401 l. 1 s. 11 den — F. 85, procession pour les joyeuses nouvelles de l'accouchement de l'Impératrice. — F. 87, « aux doubles sots de rhétorique pour avoir joué ung jeu de personnaiges avant la ville ». — F. 112, procès de Jehan Garcette, curé de St-Pierre, livres hérétiques trouvés chez lui. — F. 175, il est dégradé sur un échafaud devant la collégiale, revêtu d'un habit vert et rouge, puis brûlé sur le marché. — F. 195, reconstruction de la chapelle St Eloi. — F. 209, ordre « aux manans de ceste ville de apporter les livres de la Sainncte Escripture jusques au jeudi enssuivant ». — F. 210, dépense de bouche par les échevins après le supplice du curé de St-Pierre, 92 l. 8 s. 6 den. — F. 214, gens convaincus « de luthérie mis à l'examen », battus de verges et bannis. — F. 215, location par la ville d'une maison, rue Notre-Dame, « pour icelle appliquer à usaige dune callendre servant à callendrer les satincts faicts et tissus en ceste ville, icelle année écheue au jour de Noël, XLII l. ».

CC. 258. (Registre.) — In fol. de 235 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1538-1539. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 26 680 l. 9 s 1 den. ; dépenses, 31 895 l. 19 s. 10 den. — F. 37, location du marais de Raisse et du marais douisien. — F. 108, vin présenté à la nouvelle abbesse des Prés, le jour de sa bénédiction. — F. 112, procession de la ville, histoire des neuf preux par les taverniers et marchands de chaux. — F. 114, jeu des miracles « de Monsieur St Jacques par les confrères de la confrairie St Jacques » — F. 121, « pour les robes dont sont revestus à la franche feste de la St Rémy, tant les wettes de nuyt comme plusieurs folz et folles de ceste ville ». — F. 126, sollicitations en cour pour obtenir l'Université. — F. 119, « pour XVIII fachines emploiées à brusler sur le marchié plusieurs libvres suspectez de lutherye ». — F. 171, nouvelle cloche du vigneron placée au beffroi — F. 176, service funèbre de l'impératrice à St-Pierre. — F. 198, construction d'un pont de bois sur l'emplacement actuel du pont de Tournai. — F. 221, examen de livres suspects par des théologiens. — F. 225, à Jehan Bacheler pour peinture de blason, 37 l. 10 s. — F. 227, achat d'un cours de droit canon en trois volumes « pour iceulx estre mis en la thesaurie des livres de le halle, VI l. ». — F. 229, « à quatre joueurs de hautbois pour, par ordonnance de Messieurs les eschevins, avoir joué chacun jour deux fois aux heures limittées au beffroy de cette ville, pour l'esjouissement et récréation des habitants et ce pour ung an, CXLIIII l. ».

CC. 259. (Registre.) — In-fol. de 194 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1539-1540. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 29 675 l. 8 s. 3 den. ; dépenses, 25 401 l. 12 s. 7 den. — F. 49, des marchands de fer et de charbon de terre « pour le rachapt par eulx faict à Messieurs les échevins de l'impost nouvellement mis sur le fer et carbon de terre..... III^c LX l. ». — F. 85, « achat d'un tableau appelé *grosse conscience* et mis en le grande salle de le halle ou messieurs boivent et mangent, L s ». — F. 87, réception du général des Franciscains. — F. 88, vin présenté à M. d'Esclesbes qui retournait d'Espagne. — F. 97, les échevins en corps dînent au couvent des Frères mineurs le jour de St-François, « pour plus révérender ledict jour ». — F. 106, relation de l'audience donnée par l'Empereur aux députés de Douai. — F. 112, Etats-Généraux de Bruxelles. — F. 153, « à maistre Rombault Remelaire pour la parpaie de l'image et représentation de feu de très noble mémoire l'empereur Maximilien, posé au-devant de le halle, XV l. ». — F. 174, achat d'une cloche aux marguilliers de St-Pierre. — F. 188, échange de terrain avec l'abbaye des Prés. — F. 190, valeur des prix donnés par la ville « aux joueurs sur quars le jour de la procession, XIV l. ». Indemnité à un orfèvre « pour avoir esté occupé trois jours à (vérifier) la bonté et faulseté de plusieurs petits deniers ayans cours en ceste ville, XXXII s. ».

CC. 260. (Registre.) — In-fol. de 224 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1541-1542. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 40 626 l. 19 s. ; dépenses, 48 338 l. 6 s. 6 den. — F. 92, « vin présenté aux rhétoriciens de ceste ville pour avoir joué quatre jeux de personnaiges le jour Nostre-Dame en mars, IV l. XVI s. ». — F. 109, contestation avec le vicomte de Gand au sujet de la banalité du moulin au brai. — F. 144, « à (nom en blanc), tailleur d'ymaiges pour, par ordonnance de loy, soy estre transporté en la ville de Bruges affin de illecq prendre les pattorns aprez le vif des représentations des personnes et effigyes de feuz de très noble mémoire les ducqs Philippe et Charles de Bourgogne père et filz affin den faire de sem-

blables pour asseoir au-devant de la halle de ceste ville, pour le patron et le voyage, XV l. III s. ». — F. 150, nouvelle démolition de la chapelle St-Eloi. — F. 151, à Augustin, tailleur d'images, avance pour la façon des images « du bon duc Philippe » et de Charles son fils, 12 l. — F. 157, au même pour avoir été à Cambrai prendre « le patron aprez le vif de aulcuns contes de Flandre pour poser en le devanture de le halle, LX s. ». — F. 192, paiement de la statue de Philippe, 40 l. — F. 198, paiement de la statue de Charles, 40 l. — F. 211, « achat à Grard Pollet du tableau de Cambyse placé dans le grand plaidoir, V l. VIII s. » (1).

CC. 261. (Registre.) — In-fol. de 203 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1542-1543. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 55901 l. 7 s. 8 den.; dépenses, 55277 l. 19 s. — F. 85, à Simon Becquet « pour avoir faict la prinse des ladres tant de la ville comme du dehors s'ils excèdent leurs limites ordonnées par loy, XII l. ». — F. 89, vin présenté au curé de Ste-Croix d'Arras, prince de rhétorique et ses compagnons, venus pour disputer les prix offerts par la ville, dont ils ont obtenu la plus grande partie. — F. 127, « aux soldoyers pour avoir faict le guet aux clocquettes des cincq portes de la ville à IV sols par jour, VII l. ». — F. 134, le maître des hautes œuvres est chargé de tuer les chiens errants et de les enfouir aux champs; il en tue environ trente par semaine et reçoit 4 den. par tête. — F. 138, plantation de peupliers au Barlet à raison de 2 sous par arbre. — F. 196, dépenses de bouche lors du renouvellement de l'échevinage, 216 l. 16 s. 6 den.; les commissaires notent en marge « l'excessivité » de cette dépense. — F. 199, aux échevins, « pour avoir entendu et vacqué à l'estat de la ville affin que icelle ne fust trouvée trop à l'arrière et que les bons marchands et bourgeois puissent aller à leurs affaires et négocier franchement et sans empeschement, etc. ».

CC. 262. (Registre.) — In-fol. de 250 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1543-1544. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 61498 l. 12 s. 2 den.; dépenses, 65098 l. 9 s. 11 den. — F. 104, « aux suppots de madame Réthorique pour avoir joué un jeu de personnaiges.... aux josnes sochos pour la cause que dessus.... ». — F. 109, bénédiction du cimetière St-Pierre par l'évêque de Salubrye (1); — d°, Robert du Hem, prince de la notable confrérie des clercs parisiens. — F. 112, passage du duc d'Orléans, les échevins vont au-devant de lui avec des flambeaux. — F. 121, Etats-Généraux de Bruxelles en présence de l'Empereur. — F. 126, enquête contre un jeune homme suspecté d'hérésie. — F. 236, pendaison d'une empoisonneuse. — F. 242, aux greffiers de l'échevinage, « pour avoir mandé tous les billetz de chacune connestablye de ceste ville, les noms et surnoms des manans et habitans en icelle, mesmes tous les connestables, centeniers, cinquanteniers et dixeniers de ceste ville et sur ce renouvelé les dites centaines etc., et leur baillet chascune nouveau billet et ordonnance de eulx trouver ainsi qu'il est accoustumé, pour ce.... XVI l. ». — F. 244, tête d'un criminel plantée sur la porte Notre-Dame. — F. 246, exemption de maltôte accordée à Robert de Montmorency et blâmée par les commissaires.

CC. 263. (Registre.) — In-fol. de 208 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1544-1545. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 47048 l. 1 s.; dépenses, 38638 l. 16 s. 1 den. — F. 119, précautions contre la peste. — F. 129, « à Claude Boullet, maistre de la haulte œuvre, pour son sallaire davoir nettoiez les cheminées de la halle à II s. le pièche ». — F. 143, étude d'un projet de canal du marais de Sin à la Scarpe afin d'amener facilement du sable de Montigny. — F. 146, « pour avoir sonné la *blancloque* d'icelle ville trois fois le jour pour porter le peuple et habitans d'icelle ville à prier Dieu pour la prospérité et félicité de l'Empereur nostre sire ». — F. 152, construction, hors la porte d'Equerchin, de petites maisons pour les pestiférés. — F. 196, frais d'un mémoire touchant le droit de confiscation que prétendait l'Empereur, 60 s. — F. 198, à maistre Jacques Hanotel, procureur général de la ville, don extraordinaire, 600 l. en sus de son traitement de 120 l. Les commissaires annulent l'article en écrivant en marge qu'il n'est pas décent aux villes de faire pareils dons à leurs officiers. D'après une note au bas de la page, les échevins se rendirent à Lille, près la chambre des comptes, pour faire valider leurs libéralités, mais la décision des commissaires fut maintenue.

CC. 264. (Registre.) — In-fol. de 247 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1545-1546. — Compte de Julien Becquet. — Re-

(1) Ce tableau, qu'on trouvait dans la plupart des *plaidoirs* au moyen âge, représente le fils du juge prévaricateur siégeant sur la peau de son père, écorché vif par ordre de Cambyse, roi de Perse.

(1) Pasquier, évêque *in partibus* de Sélivrée ou Salubrie, suffragant de Robert de Croy, évêque de Cambrai.

cettes, 35 156 l. 14 s. 7 den.; dépenses, 40 912 l. 9 s. 11 den.—F. 113, allocation de 400 l. au procureur de la ville rayée du compte par les commissaires avec observations en marge.—F. 125, « aux wettes de nuit, donné en courtoisie pour avoir esté embastonnez tant ès jours comme de nuyt, pour et adfin que les gens darmes, de présent estans en garnison dans ceste ville, ne fassent aucunes insolences aux bourgeois ... XII l. ».— F. 135, le maître des hautes et basses œuvres tue et enfouit les chiens à raison de 4 sols la douzaine, il en expédie trois à quatre douzaines par semaine.—F. 236, « à sire Pierre de le Pierre, prebtre, pour l'occupation et louaige d'une maison et héritage séant en la rue de l'hôpital St-Thomas où avait été ordonné demourer le chappellain et confesseur des infectés de la maladye contagieuse, pour durant le temps de l'inffection demourer en icelle aux despens de la ville... X l. ».—F. 237, procès contre l'Empereur au sujet du droit de non confiscation. — F. 240, refonte d'une partie de l'artillerie des remparts par Gilles Pasquier, artilleur à Gand. — F. 245, visite des maisons pour vérifier les provisions de blé.

CC. 265. (Registre.) — In-fol. de 212 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1546-1547. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 41 243 l. 18 s. 9 den.; dépenses, 37 500 l. 5 s. 2 den. — F. 87, François Dubois, nouveau conseiller pensionnaire, en remplacement de Jehan Dablaing décédé. — F. 88, « vin présenté à ceux de la rue au cherf après avoir faict l'histoire de la dansse macquabre à la procession ». — F. d°, « à ceux de la basse rue aprez avoir danssé la moresque devant la halle ». — F. 105, achat de seaux de cuir « pour subvenir au feu de meschief qui porroit advenir en ceste ville ». — F. 139, maître Augustin de la Place, tailleur d'images, va étudier « en lieu et aultre les représentations et figures de plusieurs rois et reines pour en faire semblables pour la halle de ceste ville ».—F. 204, Nouveau Testament brûlé par le bourreau devant le parvis, exécutions de quelques hérétiques.—F. 205, Jeanne de Brienne, femme de Thomas Chevalier, fondeur de cloches, est enfouie au Barlet « pour ses démérites ».—F. d°, part de la ville dans les travaux de navigation exécutés à Tournai aux frais communs des villes associées, 290 l.—F. 210, aux échevins, pour avoir « vacqué à l'inquisition faicte à St-Pierre avec M. de Sallubrye, (Cf. CC. 262), affin de amener à cognoissance les hérésies pullulantes et dérisions que commectoient en la dicte ville, contre l'honneur de Dieu et du St-Sacrement, signamment de Monsieur Sainct Blaise, plusieurs personnes sentans mal de la foy », etc.

CC. 266. (Registre.) — In-fol. 280 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1547-1548. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 43 442 l. 13 s. den.; dépenses, 44 100 l. 9 s. 11 den.— F. 113, vin présenté « aux enfans de bon vouloir, aux cochons de la rouge truye, aux enfans de cœur, etc., pour jeu de personnaiges joué devant la halle ».— F. 120, vin présenté à l'évêque de Tours qui s'en retournait à Valenciennes.—F. 139, opposition de la ville au projet d'établir à Lens une franche foire. — F. 143, ferme de la pêche dans les fossés de ville.— F. 154, don au patriarche du St-Sépulcre à Jérusalem pour l'aider à payer sa rançon, 4 l. — F. 203, maçons envoyés à Arleux et aux environs pour vérifier l'état des ponts.— F. 226, achat de vaisselle d'étain pour le service de la halle. — F. 246, curage de la rivière : les frais sont répartis moitié sur les meuniers, un quart sur la ville et un quart sur les riverains. — F. 259, expédition armée contre les entreprises du meunier de Corbehem. — F. 261, gens suspects d'hérésie fustigés par les carrefours de la ville. — F. 273, gratification extraordinaire au greffier criminel, en considération « de ce qu'emprendant le dit estat, il lui ayt advenu quitter le service de plusieurs gentilshommes et autres ».

CC. 267. (Registre.) — In-fol. de 250 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1548-1549. — Compte de Julien Becquet — Recettes, 32 887 l 13 s 9 den.; dépenses, 31 003 l 11 s. 7 den. — F. 121, joyeuse entrée de l'Empereur et du prince d'Espagne avec leur cour. — F. 128, « pour l'achapt de quatre pièches de vin de Baulne pour iceulx présenter en court à plusieurs bons seigneurs aians faict bons et agréables services et plaisirs à ceste ville et auxquels auparavant avoit esté faite promesse par maistre Hanotel procureur général d'icelle ville, CLVI l. XVIII s. ». — F. 141, don des Etats de la province au prince d'Espagne. — F. 147, députés envoyés à Gand par la ville pour assister à la joyeuse entrée. — F. 154, démêlés avec les chapitres au sujet de leur cave au vin. — F. 190, chaux donnée par la ville pour l'édification de la tour St-Pierre. — F. 237, accord avec le seigneur de Lallaing au sujet du fief de Gavenne.—F 239, information contre des hérétiques. — F. 240, flégard des arbalétriers. — F. 241, enquête sur les exactions du seigneur de Warlaing; — d°, acquisition de la brasserie St-Antoine pour ouvrir une rue et bâtir un pont, (celui de Tournay).

CC. 268. (Registre.) — In-fol. de 236 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1549-1550. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 32395 l 3 s. 3 den ; dépenses, 23501 l. 5 s. 5 den. — F. 61, démolition et vente des matériaux de la porte du marché. — F. 113, « au prévost des mareschaux et à ses soudars pour avoir assisté à prendre aulcuns malfaiteurs ». — F. 126, conflit avec la Gouvernance au sujet des procès d'hérésie. — F. 130, Jean du Fay, bailli de Gœulzin et sa femme prisonniers pour hérésie; les échevins consultent à Arras avant d'aller plus loin. — F. 136, demande d'homologation des coutumes. — F. 137, paroles injurieuses du bailli contre les échevins, il est ajourné à Gand. — F. 157, entretien des cygnes de la ville. — F. 159, cloches pour le carillon fondues et livrées par Nicolas Delecourt. — F. 168, pose d'un cadran au beffroi, vers la croix aux poulets. — F. 171, « nouvelle orloge par Jean de Vendeville, orlogeur ». — F. 226, à la veuve du seigneur de Bailleul, pour s'être fixée à Douai avec ses enfants, ce qui attirait plusieurs personnes, dont se serait ensuivi profit pour les maltôtes, 20 l.; — d°, arrivée des inquisiteurs de la foi, dîner en halle. — F. 230, Louis Ducrocq fustigé et mis à l'échelle (exposé) avec trois quenouilles, pour avoir épousé trois femmes. — F. 231, assemblée des chapitres et des notables bourgeois afin de conférer avec les échevins sur les modifications à faire aux coutumes.

CC. 269. (Registre.) — In-fol. de 234 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1550-1551. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 36 877 l. 7 s. 2 den. ; dépenses, 35 582 l. 12 s. 10 den. — F. 142, à frère Nicole Févet, dominicain, et à frère François Delattre, franciscain, pour avoir prêché le peuple en leur église pendant l'Avent, à chacun 12 l.; aux mêmes pour avoir prêché pendant le carême, à chacun 12 l. — F. 145, « aux sergens à mache, leur a esté donné en courtoisie pour emploier à faire chascun une mache d'argent, pour icelle porter à leur poitrine ains qu'il se faisait d'anchienneté ». — F. 155, démolition de la vieille porte N. D. des Wetz. — F. 165, achèvement de l'horloge du beffroi. — F. 190, on empêche le comte de Lallaing de planter sur l'échevinage. — F. 224, dépens de bouche chez Huon « cabarteur », par les échevins et l'official, pour conférer ensemble de diverses affaires et « pourveoir au scandale qui estoit au chapitre sainct Pierre, pour la hantise et fréquence que y faisoient plusieurs femmes de vie joieuse avec plusieurs dudict chapitre ». — F. 230, à plusieurs échevins, au conseiller pensionnaire et au greffier criminel, pour avoir classé et mis en ordre « les priviléges, tiltres et enseignemens reposans en la maison échevinale et d'iceux fait long et ample inventoire » 86 l.

CC. 270. (Registre.) — In-fol. de 223 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1551-1552. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 34 939 l. 18 s. 2 den. ; dépenses, 38 303 l. 1 s. 5 den. — F. 105, vin présenté à Madame l'abbesse de Flines. — F. 114, robe du bailli, semblable à celle des échevins, donnée à certaines conditions. — F. 118, officier de la Gouvernance emprisonné pour ne vouloir faire le guet. — F. 125, bonnet du messager à cheval aux armes de l'empereur et de la ville. — F. 152, drapeau de soie rouge à déployer sur le marché en cas d'alarme, 32 s. — F. 160, livraison de quatorze douzaines de pain pour certain convive fait en halle au souper. — F. 196, ꝺ d'or peint par Jehan Bacheler sur le guidon rouge de la ville. F. 215, porteur au sac condamné à avoir la langue percée pour avoir détestablement blasphémé le nom de Dieu. — F. 216, « à Mademoiselle de Bailleul et son fils, pour la malletolte de six tonneaux de cervoise qu'ils ont beut et despensé en leur maison au prix de huit sols chacun tonneau, pour et en faveur de leurs personnes, a été quitté la somme de XLII l. VIII s. ». — F. 218, pélérins de Jérusalem dînant en halle. — F. 221, location d'une maison pour le maître artilleur de la ville, 10 l. 12 sols.

CC. 271. (Registre.) — In-fol. de 218 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1552-1553. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 29 175 l. 18 s. 3 den. ; dépenses, 34 131 l 10 s. — F. 96, vin présenté aux « gallans » de St Albin pour jeu de personnages. — F 110, présent de cinquantes razières d'avoine à Georges Vanolft « coronel de dix enseignes d'allemans, gens de piet logiez en ceste ville pour y tenir garnison, afin que le dict coronel eust en bonne recommendation la dicte ville et habitans d'icelle et que ses dits allemands ne feissent nulles foulles, dhomaiges ne oppression », etc. — F. 116, gain du procès contre le seigneur de Warlaing. — F. 131, passage en ville du duc de Savoie. — F. 159, incendie de l'église des Cordeliers. — F. 207, cadavre d'un suicidé traîné sur la claie, et enfoui au Raquet, « parce qu'il se estoit désespéré et estranglé en un chellier avec sa chainture ». — F. 208, dîner offert en halle au colonel des Allemands et à ses

officiers, 143 l. 4 s. 3 den. — F. 213, femme pendue au gibet du marché et rependue aux fourches du Raquet.— F. 217, aux auditeurs de compte pour avoir vaqué par l'espace de soixante jours à l'audition de ce compte à trois francs de 33 sols chacun par jour font 594 l.

CC. 272. (Registre.) — In-fol. de 208 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1553-1554. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 25083 l. 12 s. 1 den.; dépenses, 27289 l. 7 den. — F. 103, arrivée de l'Empereur et d'une nombreuse cour le 5 oct. 1554.—F. 127, cloche du vigneron sonnée lors des exécutions criminelles.—F. 128, indemnité à un bourgeois maltraité par les Allemands de la garnison. — F. 129, aumône aux Cordeliers lors de la bénédiction de six cloches nouvelles en remplacement de celles que l'incendie avait fondues l'année précédente. — F. 145, démolition de la vieille muraille tenant à la porte de l'estancq. — F. 193, acquisition à Namur de 950 livres de salpêtre à 30 l. le cent, qu'on met en provision pour « soy en aidier quand besoing sera ». — F. 195, aux échevins, pour avoir à tour de rôle sorti chaque jour du coffre les clefs des portes de la ville pour les ouvrir et les fermer, 79 l. 4 s. — F. 196, les joueurs de hautbois du beffroi étaient en même temps guetteurs de nuit et de jour. — F. 200, entrée du nouveau gouverneur de Lille, Douai et Orchies; il prête serment en halle — F. 201, cadavre d'un suicidé traîné au Raquet et pendu à part des autres chrétiens exécutés, comme indigne et incapable de profiter de la communion de l'Eglise — F. 254, bigame fustigé et exposé avec des quenouilles.

CC. 273. (Registre.) — In-fol de 213 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1554-1555. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 28320 l. 1 s. 7 den.; dépenses, 26909 l. 9 s. 3 den.—F. 96, trois mains de papier à 3 s. la main sont allouées chaque semaine au greffe échevinal. — F. 97, Espagnols logés en ville. — F. 105, 173, 191 et 206, service funèbre de la reine de Hongrie, mère de l'empereur, repas à la suite. — F. 108, vin présenté aux capitaines espagnols au retour de la défaite des Français au pont de Véron. — F. 207, procession pour la paix entre l'Empereur et le roi de France; — d°, « à Nicolas Deurieux, tavernier de l'escu d'Arthois, pour despens de bouche faicts en sa maison par Monsieur maistre Nicolas de Marcatelis, docteur en médecine, maistres François Robicquet et Morand Genenyère (chirurgiens), assistez de plusieurs bombardiers de la dicte ville après avoir soyé (scié) la jambe à feu Nicolas de Cherf en son vivant aussi maistre bombardier d'icelle ville, lequel avoit esté blesché en éprouvant une pièche d'artillerye, VII l. VI s. ». — F. 209, soudart espagnol battu et fustigé de verges par les carrefours suivant ordonnance des échevins —F. 211, achat d'une épée pour les exécutions de justice, XVI l.

CC. 274. (Registre.) — In-fol. de 226 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1555-1556. — Compte de Julien Becquet — Recettes, 46639 l. 7 s.; dépenses, 40936 l. 13 s. 9 den.— F. 120, vin présenté au commissaire espagnol venu en ville pour payer les gens d'armes.— F. 131, les députés des trois tours du conseil vont aux Etats-Généraux à Bruxelles pour être présents à la renonciation de l'Empereur aux Pays-Bas en faveur de son fils.—F. 132, au voiturier qui a mené les députés à Bruxelles et les a ramenés et « pour ce a vacqué lespace de trente-six jours au prix de IV l. par jour font XLIV l »—F. 133, procès de fausse monnaie. — F. 216, pendaison du faux monnayeur. — F. 218, émail aux armes du roi pour le messager à pied. — F. 220, « au maistre de le haulte œuvre pour avoir fustigié un petit garchon en halle close, X s. ». — F. 222, « au prévôt des mareschaux de Lille, Douai et Orchies, pour la prinse par luy faite d'un nommé Leburcq, dit Josne veau, banny, trouvé huiseux et vagabond, X l. ».

CC. 275. (Registre.) — In-fol. de 223 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1556-1557. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 21069 l. 12 s. 9 den.; dépenses, 25313 l. 18 s. 7 den. — F. 11, vin présenté « au chancelier Nigry, lequel estoit venu en ceste ville comme commissaire depputé pour les prests que demandoit le roy d'Angleterre en ceste ville ». — F. 112, « aux menestriers pour avoir joué devant la sainte chandelle à la procession ». — F. 214, « jour des roys 1556 (v. s.) reupteure de la trepve par les Franchois, lesquelz prétendoient, par trahison et surprinse, prendre ceste ville de Douay, ce quy ne advint par la grâce de Dieu ». — F. 215, provision de la charge de bailli donnée par les échevins en attendant la nomination par le roi. — F. 218, procession le 15 août en actions de grâces de la victoire de St-Quentin remportée par le roi sur les François. — Le compte est vérifié et signé par Jean de Montmorency, gouverneur-général, et Jacques du Bosquiel président de la chambre des comptes de Lille le 15 décembre 1559.

CC 276. (Registre.) — In fo'. de 243 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1557-1558. — Compte de Julien Becquet. — Recettes, 29 712 l. 7 s. 11 den. ; dépenses, 22 139 l. 2 s. 6 den. — F. 115, *Te Deum* chanté à St-Pierre après la bataille de Gravelines.—F. 118, tableau des prisées affiché dans la salle de marbre de l'hôtel de ville.—F. 122, pièce de vin présentée au roi lors de son entrée en ville. —F. 151, construction de maisons hors les portes d'Arras et d'Equerchin pour les gens attaqués de la peste.— F. 232, les échevins envoient un sergent à verge à Tournay, pour en ramener « certain chirurgien, pour soy enservir à soigner les povres gens infectez et entachiez de la maladie contagieuse, suivant quoy le dit chirurgien seroit venu avec le dit sergent, mais obstant qu'il auroit fait si excessive demande de gaiges et argent prompt, lon ne se serait point accordé avec luy ».—F. 238, plaintes sur la cherté des vivres à l'occasion des dépenses de bouche des échevins ; indemnité de 144 l. à Pierre Brisse pour reconstruction d'un mur mitoyen.

CC. 277. (Registre.) — Infol. de 280 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1558-1559. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 47 572 l. 18 s 8 den.; dépenses, 57 260 l. 12 s.— F. 113, chapitre entier consacré aux frais des funérailles de l'empereur Charles-Quint.—F. 122, vin présenté aux rhétoriciens le jour des quaresmaux après avoir joué deux farces. — F. 123, passage de l'ambassadeur d'Angleterre ; — d°, procession en remerciement de la paix, détail des diverses histoires, parmi lesquelles « la tentation du diable au désert, la défloration de Thamar, Samson trompé par Dalila, Hercule portant les colonnes », etc.—F. 125, vin présenté à Paul du Mont, receveur, le jour de ses noces.—F. 141, projet d'abolition du pirage de Tournai — F. 143, procès contre le doyen de chrétienté. — F. 179, achat de pain et d'avoine pour nourrir les cygnes de la ville pendant les gelées ; frais du repas donné en halle lors de la publication de la paix, 245 l. 1 s.—F. 276, corps de suicidé « mené comme charongne aux fourches ».— F. 278 défense de danser « si ce n'est le vigneron. »

CC. 278. (Registre.) — In-fol. de 214 feuillets, papier ; dem. rel parchemin.

1559-1560. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 29 902 l. 6 s. 3 den. ; dépenses, 25 526 l. 2 den. — F. 109, réception des canonniers du grand serment de Tournai venus ensemble à Douai.—F. 110, réception des arbalétriers de Lille. — F. 125, projet d'acquisition de la prévôté ; pourparlers avec M. d'Hellignies.— F. 128, voyages de délégués de la ville à cause de l'érection prochaine de l'Université — F. 136, « à Guillaume Bonnenuict, prince des clercs parisiens, pour ayder à supporter la despense qu'il luy a convenu faire en la dite confrairie où sont tous les plus notables bourgeois de ceste ville, XIII l. X s. ».—F. 211, frais de réception d'un homme de fief de la ville à cause du fief de la châtellenie, 26 l. 7 s. — d°, « à Thomas Gaudron, chartier en ceste ville allant en la ville d'Arras, pour avoir amené et remené en ceste ville d'icelle ville, Monsieur Me Louis Porri, chanoine et doyen de St-Amé, avec son chariot chargé de bagues (bagages).... pour le fait de l'Université...., XVI l. ».

CC. 279. (Registre.) — In-fol. de 215 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1560-1561. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 30 601 l. 15 s. 3 den. ; dépenses, 30 405 l. 6 s. 7 den. — F. 100, procession du jubilé de St Pierre présidée par le suffragant d'Arras.—F. 103, prix de chant royal, de ballade et de farce remportés au concours de Valenciennes par les confrères de rhétorique de Douai. — F. 105, curieux détails des histoires de la procession. — F. 118, démarches et voyages pour l'Université. — F. 123, réception des Bulles pour l'érection de l'Université.— F. 154, agrandissement du marché aux poissons. —F. 110, sommation aux curés de la ville par notaires apostoliques de ne fulminer aucun monitoire à la requête de Julien de Salles, fermier du moulin au brai.— F. 212, règlement relatif aux étrangers.

CC. 280. (Registre.) — In-fol de 193 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1561-1562. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 31 198 l. 17 s. 2 den. ; dépenses, 33 129 l. 7 s. 3 den.—F. 106, vin présenté à maistre Wallerand Hangouart lors de son installation comme prévôt de Saint-Amé. — F. 108, détails de la procession solennelle pour l'entrée en ville des docteurs et professeurs de l'Université. — F. 119, affaires du pirage de Tournai. — F. 187, repas en halle offert aux professeurs de l'Université, 254 l 8 s. 6 den. ; — d°, les échevins vont à cheval audevant de l'évêque d'Arras lors de sa première entrée.— F. 190, fou sage des arbalétriers de la ville ; défense de danser ou courir par les rues avec tambourin trompet-

tes, etc.; ordonnances relatives aux étrangers, à la procession, etc.

CC. 281. (Registre.) — In-fol. de 184 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1562-1563. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 28166 l. 1 den.; dépenses, 25791 l. 3 s. 8 den. — F. 106, « procession pour rendre action de grâce à Dieu pour la levée du camp du Turc, estant devant la ville d'Oran en Affrique ». — F. 118, enquête contre les chapitres de St-Pierre et de St-Amé qui vendaient du vin à tout le monde — F. 179, travaux aux tenues d'eau de Tournai; — d°, à Pierre de Hornay, écrivain, pour avoir écrit et mis au net quatre volumes en papier contenant éclaircissement des droits de vinage, escar, etc. — F. 180, défense aux huisiniers et cabaretiers de recevoir ou tenir en leurs maisons femmes de mauvaise et scandaleuse vie. — F. 182, homme accusé d'hérésie soumis à l'examen d'un docteur en médecine, professeur en la faculté, pour s'assurer s'il n'est pas « aliéné de sens ».

CC. 282. (Registre.) — In-fol. de 195 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1563-1564. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 32076 l. 13 s. 8 den.; dépenses, 34143 l. 13 s. 2 den. — F. 98, vin présenté « à Monsieur le docteur Galenus lequel prendoit son degré de doctorat en théologie et estoit le premier docteur créé en ceste Université par le Révérendissime (évêque) d'Arras où furent assistents plusieurs notables, seigneurs et prélatz ». — F. 106, service funèbre de l'empereur Ferdinand. — F. 117, procès d'hérésie. — F. 119, gain d'un procès pour les vinages de l'Escaut et de la Scarpe. — F. 131, aumône à messire Joseph, abbé de St-Anthoine d'Egypte, 6 l. — F. 138, curage de la rivière et de quelques branches non navigables. — F. 145 et 189, hérétique brûlé sur le marché. — F. 191, publication des bans de pêche au pont de Raisse.

CC. 283. (Registre.) — In-fol. de 186 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1564-1565. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 53029 l. 7 s. 11 den.; dépenses, 46596 l. 7 s. 2 den. — F. 52, remboursement à la ville d'un emprunt fait en 1559 par les Etats-Généraux, 14540 l. — F. 99, vin présenté à M. le doyen de St-Amé, « à certain festin honorable qu'il faisait. — F. 103, histoires de la procession, « vin présenté aux mandeliers faisant le *Gayant*; vin présenté aux fruictiers représentant la *Géande* ». — F. 106, dépenses à l'occasion de la collation à Puessius du grade de docteur en droit. — F. 138, écusson en vermeil du messager de la ville. — F. 167, procession pour la défaite des Turcs devant Malte. — F. 171, acquisition d'une maison pour les cours de l'Université. — F. 193, chapitre général tenu aux Dominicains, gratification de 100 livres accordée par la ville pour subvenir aux frais.

CC. 284. (Registre.) — In-fol. de 172 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1565-1566. — Compte de Paul du Mont — Recettes, 18745 l. 15 s 8 den.; dépenses, 24719 l. 2 s. 5 den. — F. 115, les échevins demandent à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, des munitions d'artillerie pour la défense de la place. — F. 123, incendie de la *Coupe d'or* sur le marché, gratification à ceux qui ont porté secours. — F. 128, pavage de la rue des coutures St-Albin. — F. 132, achat d'une « harquebouse à crocq à manche de fer pour la somme de IV l. X s. » — F. 138, au maître des hautes œuvres pour avoir rependu et remis en place le corps d'un nommé Louis Dubois, « lequel estoit tombé par impétuosité de vents ». — F. 140, agrandi le moulle de la pièche d'artillerye dont tirent les canonniers ». — F. 143, procession solennelle pour le jubilé. — F. 147, les étrangers sont exécutés au Raquet et les bourgeois dans la ville. — F. 154, détail de peintures par Jean Bacheler. — F. 165, crimes contre les mœurs punis par le feu.

CC. 285. (Registre.) — In-fol. de 158 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1566-1567. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 33415 l. 6 s. 8 den.; dépenses, 30815 l. 8 s. 9 den. — F. 88, « vin présenté à un Anglais ayant passé son pas et degré de licentié en l'Université de ceste ville ». — F. 86, drap et façon des deux robes des « plaisantins » de cette ville. — F. 101, congratulation au duc d'Albe, capitaine-général des Pays-Bas pour sa bienvenue en ces pays. — F. 102, prière au commandeur du Temple de loger les Chartreux de Valenciennes, à cause de la ruine de leur maison par les Huguenots — F. 117, pendant la nuit du nouvel an, aubades de hautbois devant les maisons de messieurs les échevins. — F. 121, procession solennelle pour l'extirpation des hérésies. — F. 140, autre procession pour la pacification des troubles. — F. 155, publications faites au son du tambourin, défense de se masquer, de danser dans les rues, etc.

CC 286. (Registre.) — In-fol. de 150 feuillets, papier, dem. rel. parchemin.

1567-1568. — Compte de Paul du Mont. — Re-

cettes, 31 093 l. 15 s.; dépenses, 25 905 l. 17 s. — F. 96, achat de drap rouge, noir et bleu pour les robes de la livrée de la ville; drap blanc pour bannière au beffroi. — F. 102, le chef des échevins et le conseiller pensionnaire sont délégués pour aller à Ypres assister au mariage de Boetius Epo, célèbre professeur de droit de l'Université de Douai. — F. 103, débat entre les deux chapitres au sujet de la prééminence. — F. 126, curage général de la rivière — F. 127, achat d'une maison et jardin pour ouvrir une rue derrière le collége de Marchiennes.— F. 134, rue prise sur l'âtre St-Jacques, avec le consentement de l'évêque et des paroissiens —F. 142, service funèbre du prince d'Espagne, (Don Carlos). — F. 147, ordre aux bourgeois de se munir d'armes.

CC. 287. (Registre.) — In-fol. de 161 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1568-1569. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 34 394 l. 18 s. 7 den.; dépenses, 27 508 l. 4 s. 1 den. — F. 11, suppression des étuves du Forthuis et vente de la maison à cause du voisinage du collége du roi. — F. 87, l'abbé de Clairmarais vient visiter l'Université et contribue à ses dépenses. — F. 142, procession pour la victoire remportée par le roi de France « contre les séditieux et rebelles huguenots ».—F. 257, les échevins font brûler devant la halle « plusieurs livres réprouvez par le catalogue (l'index) du Concile de Trente »; — d°, abolition des jeux de brelan et quilles tenus en temps de foire sur le Barlet par l'exécuteur des hautes œuvres. — F. 160, soldats logés dans quelques maisons de l'échevinage par billets de la justice de Raches; indemnité aux habitants, procès contre ceux de Raches.

CC. 288. (Registre.) — In-fol. de 171 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1569-1570. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 37 297 l. 6 s. 10 den.; dépenses, 42 030 l 13 s.— F. 82, « pour deux torses ou haches de cire à la mode et fachon d'Espaigne que lon avoit fait faire pour servir de lumière, quand il est besoing faire honorables présents des vins ès festins nuptiaux et autres.... V liv. ». — F. 83, venue de deux abbés de la part de N. S. Père pour donner ordre à l'abbaye des Prez.—F. 85, vêture à cette abbaye de la fille de M. d'Aoust, chef des échevins. —F. 98, instructions aux députés envoyés aux Etats.— F. 109, augmentation de gages accordée aux principaux fonctionnaires de la ville.—F. 124, le grand Hacquebart transformé en prison. — F. 144, colonne de pierre surmontée d'un crucifix près la porte N. D. — F. 167, l'évêque d'Arras (Richardot), séjourne six semaines à Douai pour professer la théologie en l'Université, la ville en remerciement lui offre une feuillette de vin.

CC. 289. (Registre.) — In-fol. de 122 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1570-1571. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 35 474 l. 8 s. 10 den.; dépenses, 41 170 l. 5 s.— F. 78, le chapitre des « promoteries » est divisé par trimestres au lieu de l'être par semaines, le détail est supprimé. — F. 95, rétablissement de l'hôpital St-Samson. — F. 91, députés aux Etats de Lille, leurs instructions. — F. 100, courtoisie de deux pièces de vin aux nouveaux docteurs de l'Université Jean Cubus, Mathias Bossemius, Thomas Stapleton et Guill. Alanus.—F. 102, le chapitre des travaux n'entre plus dans aucun détail — F. 107, aux chartreux de Valenciennes transférés à Douai par grâce du S. Siége apostolique et consentement du roi, pour bâtir un monastère en cette ville, 4 000 l. —F. 116, mesures contre la peste.—F. 117, levée de cinquante hommes pour s'opposer au brigandage des fugitifs et bannis. — F. 118, réjouissances pour la victoire de Lépante.

CC. 290. (Registre.) — In-fol. de 134 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1571-1572. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 37 640 l. 4 s. 9 den.; dépenses, 30 837 l. 14 s. 2 den.— F. 92, « à Frédériq Bernard pour, à l'ordonnance de loy, avoir faict un voiage ès villes de Cambray, St-Quentin, Noyon, Compiègne et aultres lieux pour descouvrir les entreprises que lon redoubtoit pour lors à cause des troubles, a esté paié XXIV l. » —F. 96, voyage à Bruxelles du conseiller pensionnaire au sujet de l'emprisonnement d'Amé Wyon, procureur général, et de Jean Pinchon, greffier criminel. — F. 99, demande de chirurgien et de confesseur à Bailleul et à Valenciennes à cause de la peste. - F. 113, compte des dépenses occasionnées par la peste, dévouement des jésuites et du docteur Jean Balot. — F. 128, fromages d'Auvergne et de Béthune envoyés à Bruxelles en présent à des seigneurs de la cour.—F. 129, procession à cause des succès de l'armée contre les Huguenots.

CC. 291. (Registre.) — In-fol. de 179 feuillets, papier, dem. rel. parchemin.

1572-1573. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 30 929 l. 16 s. 7 den.; dépenses, 39 644 l. 12 s. 1 den.—F. 47, acquisition d'une pièce de terre à Raches pour en extraire du sable.— F. 90, procès du comman-

deur de St-Samson accusé de crime contre les mœurs. —F. 98, procès pour hérésie.—F. 105, chapitre des travaux détaillé comme avant 1570-1571.—F. 108, les cygnes de la ville mis en la maison des œuvres —F. 110, clochettes pour les PP. Jésuites confesseurs et les porteurs de pestiférés.— F. 113, étrennes au fou plaisantin de la ville. -F. 118, papier à 4 l la rame, plumes à 15 s. le cent.— F. 138, projet de canalisation de la rivière de Férin.— F. 152, dépenses occasionnées par la peste, mort de Jean Balot, présent à sa veuve.— F. 179, mort du conseiller auditeur pendant la reddition du compte; Paul de la Grange est nommé par le roi pour lui succéder

CC. 292. (Registre.) - In fol. de 203 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1573-1574. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 31 347 l. 17 s; dépenses, 31 911 l. 6 den. —F. 85, les frais de promoterie sont de nouveau détaillés par semaine. — F. 107, procès du commandeur de St-Samson.—F. 137, « pour litz de champs, souffletz, tranchoirs et aultres ustensiles de maisnage pour le P Jésuite, confesseur des infectez ». — F. 164, drap de soie blanc et rouge et franges de soie rouge pour faire un guidon aux paiseurs; saye rouge pour faire des hocquetons aux porteurs de torches de la ville — F. 178, chapitre des dépenses occasionnées par la peste.—F.196, avances à l'église St-Nicolas pour le paiement de ses nouvelles cloches. — F. 198, réjouissances pour la victoire de Maëstricht remportée sur les rebelles commandés par le comte de Nassau.—F. 201, question donnée au commandeur de St Samson. — F. 202, dépenses de bouche lors de la reddition des comptes, 428 l. 13 sols.

CC. 293 (Registre.) — In fol. de 199 feuillets, papier; dem rel. parchemin.

1574-1575. — Compte de Paul du Mont. — Recettes. 33 457 l. 11 s. 5 den.; dépenses, 35 452 l. 9 s. 6 den. — F. 75, création d'une seconde charge de conseiller pensionnaire. — F. 85, « pas doctoral » de Jean Colpin de Douai, professeur en théologie —F 92, vin le jour de St-Yves au prince des praticiens « pour eux récréer ensemble ».—F. 94, aux chapelains de N. D. pour avoir porté la sainte chandelle du joyel.— F. 97, réception de l'abbé de Cîteaux.— F. 146, on fait venir de Malines trois pièces d'artillerie.—F. 152, mesures de police lors des processions de St-Marc et des Rogations.— F. 157, curage de la rivière.— F. 170, défense aux pestiférés de sortir pendant le jour.—F. 171, on leur construit des maisons hors de la ville. — F. 176, chapitre des dépenses occasionnées par la peste.— F. 192, punition de maître Martin des Singes, géomantien.—F. 193, acquisition d'un « collier de vérité » pour donner la question; — d°, à Etienne Lagache, libraire, pour reliure de livres reposant en halle, 18 l.

CC. 294. (Registre.) — In-fol. de 200 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1575-1576. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 50 431 l. 19 s 9 den.; dépenses, 39 694 l. 14 s. 5 den.— F. 90, lion rouge des chartriers.— F. 111, « à maistre Jacques Cheineus professeur en mathématiques de l'Université pour supporter les dépens par luy faictz en l'impression de certain livre mis par lui en lumière, XLVIII l. ». (Cf. BB 13, f° 5). — F. 138, construction de maisons pour les pestiférés hors la porte Morel — F. 143, à Jean Bacheler, pour avoir peint et doré de bon or une image de St-Michel pour la maison échevinale. — F. 150, travaux à la maison de Jean Bogard, imprimeur-libraire, dite la Bible d'or et appartenant à la ville. —F. 178, dépenses occasionnées par la peste. — F. 193, nouvelles cloches pour les portes d'Ocre et de l'eau; — d°, bâton et masse d'argent de l'huissier de MM. les échevins. — F. 164, le bourreau brûle des livres de nécromancie provenant de Martin des Singes, (Cf. CC. 293). — F. 195, ordre à chacun de faire grand feu le jour de St-Pierre « pour corrompre le mauvais air ». — F. 196, autres mesures diverses contre la maladie régnante.

CC. 295. (Registre.) — In-fol. de 198 feuillets, papier; dem rel. parchemin.

1576-1577. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 38 107 l. 1 s. 3 den.; dépenses, 39 558 l. 16 s. 4 den. — F. 95, festin des avocats postulants à la Gouvernance.— F. 96, détail des histoires de la procession. —F. 104, information pour crime de sortilège.—F. 114, verrière à Notre-Dame; — d°, don de 40 l. à Pierre Colpin, docteur en théologie, pour la bibliothèque des huit prêtres. — F. 129, pavage de la prairie St-Albin. — F. 178, dépenses occasionnées par la peste, fin de l'épidémie. — F. 187, don de 100 flor. à la faculté des arts, « afin d'induire les colléges à l'institution gratuite de la jeunesse, à quoy s'est obligée la dite faculté ».—F. 190, achat d'un coffre « garny de plusieurs secretz de fermeture, de quoy la dicte ville se sert à y poser affaires d'importance, XLVIII l. II s. ». — F. 193, publication relative à la visite des maisons des Anglais; — d°, défense aux étrangers d'aller sur les remparts.

CC. 296. (Registre.) — In-fol. de 202 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1577-1578. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 35545 l. 3 s. 10 den. ; dépenses, 34996 l. 3 s. 6 den. — F. 97, dix-huit lots de vin présentés au bailly après avoir abattu l'oiselet des canonniers.—F. 125, aux curé et malgliseurs (marguillers) de St-Albin, pour établissement d'une horloge, 72 l. — F. 191, achat de cloches pour les remparts. — F. 193, procession pour la paix qui se traitait à Louvain entre Don Juan d'Autriche et les Etats-Généraux. — F. 196, à un sergent à verge, à un sergent à masse et à un tambourin pour avoir fait par la ville publication afin de faire sortir les Jésuites et autres étrangers, 4 l. 15 s. ; (cette dépense, effectuée pendant les troubles, est rayée du compte, et le mot même de *Jésuites* est presqu'illisible). — F. 197, édit contre l'exercice de la religion prétendue réformée.

CC. 297. (Registre.) — In-fol de 177 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1578-1579. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 31840 l. 1 s. 8 den. ; dépenses, 38795 l. 1 s. 11 den.— F. 97, indication des compagnies bourgeoises et de leurs capitaines.— F. 102, procession de la réconciliation. — F. 108, enquête au sujet des troubles. — F. 117, don à un religieux franciscain pour son jubilé de profession. — F. 126, « à Jean du Pire, plaisantin et fol saige de la dite ville, pour avoir porté les estrennes à Messieurs estans au dîné en halle sans pour ce en prendre argent, avec deux aultres folz, au dit du Pire L s., et aux deux aultres XX sols ». — F. 132, pose de fallots dans les rues pour obvier aux séditions. — F. 164, « à Me Alard Gireux, médecin empirique et chirurgien des infectez de la maladie contagieuse, pour une année de ses gages, 200 l. ». — F. 171, exécutions à la suite des troubles. — F. 172, location de la basse maison du Dauphin pour corps de garde.

CC. 298. (Registre.) — In-fol. de 190 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1579-1580. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 36838 l. 13 s. 5 den. ; dépenses, 38616 l. 13 s. 11 den. — F. 56, dernier paiement effectué par les héritiers de P. Muret ; (Cf. CC. 250).—F. 88, « au chapelain de la halle pour chanter messe chacun jour, LXXVIII l. ». —F. 96, subvention à Nicolas de Fourmanoir, écolâtre de St-Amé, « pour l'entretenement d'une escolle de jeusnes fillettes par lui dressée en ceste ville au grand bien de la république, etc., 100 l. ». — F. 125, don de 100 l. pour nouvelles cloches à N. D. — F. 178, les quatre grands festins en halle coûtent chacun plus de 500 l., sans observation ; — d°, maison dans la rue des Lombards pour le grand conseil de Flandre réfugié à Douai. —F. 179, vaisselle d'étain de la ville.—F. 180, procession pour la guérison du roi ; — d°, à Jean Boscard, imprimeur, pour diverses impressions, 36 l. — F. 83, les Jésuites de Cambrai réfugiés à Douai.

CC. 299. (Registre.) — In-fol. de 199 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1580-1581. — Compte de Paul du Mont. — Recettes, 37176 l. 12 s. 6 den. ; dépenses, 34917 l. 10 s. 5 den.—F. 109, feuillette de vin présentée au procureur général le jour du mariage de sa fille.—F. 111, ambassadeur du duc d'Alençon.—F. 132, aux religieux de St-Dominique, « en considération de la povreté qu'ils endurent à cause qu'ils ne reçoivent plus d'aulmosnes des villages comme le passé, C l. ». — F. 175, chapitre des dépenses occasionnées par la peste, « à Jacqueline, médecine, commise garde pour solliciter les povres infectez, en don gratuit, XII s. ». — F. 180, funérailles d'Anne d'Autriche, reine d'Espagne. — F. 181, confection de dix-huit layettes en bois, ferrées, pour mettre les papiers de la ville. — F. 184, appointements et profits du maitre des hautes et basses œuvres.

CC. 300. (Registre.) — In-fol. de 157 feuillets, papier ; demi rel. parchemin.

1581-1582.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 31832 l. 4 s. 11 den. ; dépenses, 33916 l. 14 s. 6 den. — F. 90, garnison italienne.—F. 91, vin présenté à demoiselle Marie Desmollins, femme de Charles Gigan, clerc assermenté de la ville, et à ses écolières pour histoires jouées le jour de la procession au coin du pont aval. — F. 107, « à Jehan Cordouan, orfèvre, qui lui a esté payé pour une vaisselle d'argent présentée par eschevins et six hommes de ceste ville à Paul du Mont, présent compteur, leur ayant dédié certain livret par lui traduit de latin en françois nommé l'*Anatomie du corps politique* a esté payé LII l. ».—d°, guetteurs sur le clocher St-Albin. —F. 111, procession pour le succès du siége de Tournay.—F. 149, dépens de bouche après la procession de la ville ; attendu la cherté de toutes victuailles, 674 l. 9 s. 6 den.—F. 150, mobilier de l'école des filles.—F. 152, funérailles d'Amé Wyon, procureur général de la ville.

CC 301 (Registre.) — In-fol. de 144 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1582-1583.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 29 279 l. 11 s. 2 den.; dépenses, 36 279 l. 13 s. — F. 73, dépense pour l'école des filles.—F. 96, aux PP. Jésuites pour construire leur église, subside de 400 l divisé en quatre annuités.— F. 100, pour demi-quarteron d'œufs pour oindre un cheval malade, 15 s. (1). — F. 121, démolition de la tour du Lion à la porte d'Arras. — F. 133, location de deux maisons pour les pestiférés. — F. 136, frais de bouche après la procession, 797 l.; le jour du nouvel an, 699 l.; pour le renouvellement de la loi, (élection des échevins), 621 l.—F. 138, exécution de plusieurs sorciers et sorcières. — F. 142, au baron de Licques, auditeur des comptes, pour vingt journées au prix de quatre fr. par jour à 30 s. 4 den. le franc.

CC. 302. (Registre.) — In-fol. de 144 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1583-1584.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 26 174 l. 4 s. 7 den.; dépenses, 27 290 l. 11 s. 2 den. — F. 75, vin présenté « au P. Olivier Manart, visitateur des compaignies de la Société de Jésus en Flandre ». — F. 85, les frais de promoterie sont supportés à partir de cette année, un tiers par la ville, les deux autres tiers par le clergé et les privilégiés, suivant convention entre ces trois corps. — F. 90, aux docteurs et professeurs de l'Université pour avoir vacqué au procès de Pierre de Carnin, 9 l. — F. 136, « attendu l'adversité du temps, charges de la ville et pour autres bonnes considérations», suppression des frais de bouche au nouvel an et à la St-Remy et réduction de moitié des mêmes frais lors de la procession et au renouvellement de la loi. — F. 139, on donne au messager un *émail* en cuivre et laiton « pour que allant et voyageant par les champs, les émails d'argent qu'il a de ceste ville ne soient pris et robbés par les soldats et gens de guerre ».

CC 303. (Registre.) — In-fol. de 154 feuillets, papier; dem. rel parchemin.

1584-1585.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 26876 l. 13 s. 7 den.; dépenses, 27 679 l. 18 s. 1 den.— F. 78, aux canonniers, «en reconnaissance des grands, bons et fidèles services qu'ils ont fait pour la garde et tuition d'icelle ville durant les troubles et signament depuis que la ville de Cambray est rebelle et tenante parti contraire à S. M.», 18 lots de vin.—F. 84, procession solennelle en actions de grâce de la victoire d'Anvers.—F. 86, la station et la messe des processions avait lieu à N.-D., et on y donnait le sermon. — F. 90, venue du gouverneur et des échevins de Béthune pour le doctorat d'un étudiant de cette ville.—F. 148, réjouissances pour la réduction de Gand. — F. 150, femme suspectée de « tenir mauvais hôtel » et de se livrer à la débauche, battue de verges et bannie de la ville.

(1) Cette dépense a eu lieu en novembre; le demi-quarteron est de treize œufs. Le cheval appartenait à la ville qui en possédait alors plusieurs pour le service de la voirie et des travaux.

CC. 304. (Registre.) — In-fol. de 142 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1585-1586.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 23 576 l. 7 s. 2 den.; dépenses, 22 474 l. 15 s. 2 den.—F. 75, détails sur les écoles de filles. — F. 101, salaire du maître des hautes œuvres fixé à 16 s. par semaine pour chiens tués et enfouis. — F. 119, fabrication et gravure « d'un coin et contre coin de St-Morand pour les draps faits en ville », 14 l. — F. 136, défense aux bouteurs d'acheter des grains pour les revendre. — F. 137, défense aux confréries de s'assembler pour dîner ou souper, défense également d'inviter plus de vingt personnes aux repas de noces, autres réglements de police publiés à la croix aux poulets et à la porte Notre-Dame.

CC. 305. (Registre.) — In-fol. de 142 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1586-1587.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 22 283 l. 16 s. 5 den.; dépenses, 21 801 l. 18 s. 5 den.— F. 75, on cesse de publier les trèves devant les églises. —F. 85, le chef des échevins, prince de la confrérie du St-Sacrement. — F. 94, robes de parade au maître charpentier et au maître maçon de la ville.—F. 98, sentence contre un suicide dont la «charongne morte» est pendue aux fourches patibulaires. — F. 103, « billets et passeports demandés à chacune personne yssente et entrante en la ville ». — F. 104, don d'une verrière à St-Jacques par les échevins. — F. 145, repas du renouvellement de la loi, 833 l. 16 s. — F. 148, sorcière fustigée. — F. 150, le Magistrat en corps assiste à l'examen de licence de Jean de Vendeville au collége d'Anchin (1).

CC. 306. (Registre.) — In-fol. de 155 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1587-1588.—Compte de Paul du Mont.—Recettes,

(1) Ne pas confondre avec le célèbre Jean de Vendeville, professeur de droit à Douai, puis évêque de Tournai, mort en 1592.

25527 l. 14 s. 9 den.; dépenses, 25760 l. 10 s 9 den. — F. 69, augmentation d'un tiers sur les gages des principaux pensionnaires de la ville. — F. 89, vin offert aux douze capitaines de la ville afin d'avoir « une bonne correspondance et amitié par ensemble ». — F. 95, députation de la ville au sacre de l'évêque de Tournay. — F. 128, travaux à l'horloge du beffroi. — F 150, exécution par le feu du complice d'un assassin; au maître des hautes œuvres pour l'avoir torturé trois fois, à quatre livres, chaque fois, font 12 l. et pour l'avoir mené au Raquet, 6 l.—F. 151, détail des autres frais du procès et des dépens de bouche qui l'ont accompagné et suivi.

CC. 307. (Registre.) — In-fol. de 148 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1588-1589.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 26798 l. 4 s. 3 den.; dépenses, 23201 l. 8 s. 3 den.—F. 96, vin présenté à « certains joueurs italiens du service de Son Altèze, estant icy venus par sa grâce, représentans certaines forces de Hercules ».—F. 98, vin présenté au « *Pater* principal du tiers ordre des cordeliers estant en ceste ville ».—F. 103, chapelle Sainte-Catherine servant pour les catéchismes annoncés par la cloche aux frais de la ville.—F. 116, nourriture des cygnes pendant l'hiver, 30 s par semaine.— F. 139, acquisition de « l'effigie de nostre roy, 5 l. ».—F. 143, repas après la procession, 802 l ; au renouvellement de la loi, 72 l .; à la St-Remy, 695 l.—F. 144, faux monnayeurs exécutés par le feu et la corde.

CC. 308. (Registre.) — In-fol. de 150 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1589-1590.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 24958 l. 19 s. 6 den. ; dépenses, 25667 l. 2 s. 4 den.—F. 82, vin présenté à la fille d'Emmery Commelin, concierge de la halle, le jour de son mariage.—F. 127, curage de la rivière.—F. 133, journée des ouvriers ordinaires, 16 s.;—F. dº sonnerie de la *Bancloque* aux exécutions, le patient mené au supplice par un charretier de rivage. —F. 148, à l'officier des hautes œuvres pour avoir nettoyé les immondices sur les remparts, la veille de la procession générale.

CC. 309. (Registre.) — In-fol. de 149 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1590-1591.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 26100 l. 11 s. 2 den. ; dépenses, 27817 l. 3 s. 2 den. — F. 13, maison joignant les écoles publiques où pend pour enseigne la Bible d'or, concédée gratuitement à Jean Bogard, imprimeur et libraire, à cause du long service qu'il a fait à la ville et Université.—F. 44, mise à ferme des offices du poisson, du charbon de terre, du foin, etc. — F. 74, au docteur (ès-droit) Boétius Epo qui avait dédié aux échevins certaines œuvres par lui composées, 60 l. (1).—F. 77, séminaire des évêques, dédicace de l'église.—F. 89, dédicace de l'église des Jésuites.—F. 142, crime contre les mœurs puni par le feu.—F. 144, incestueux pendu. — F. 145, détail de la taxe des vins de différents crûs.

CC. 310. (Registre.) — In fol. de 148 feuillets, papier ; dem. rel parchemin.

1591-1592.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 31559 l. 3 s. 4 den. ; dépenses, 32391 l. 1 s. 5 den.—F. 81, le procureur général de la ville, greffier des compagnies bourgeoises. — F. 97, aux docteurs et professeurs de la Faculté de Droit pour avoir donné leur avis au sujet d'un procès de sorcellerie, 12 l.—F. 103, encouragement accordé à une école fondée par les sœurs de l'hôpital St-Julien, 24 l.—F. 121, construction du pont de bois, (pont St-Vaast), près de St-Albin.—F. 125, la croix aux poulets est déplantée et replantée plus avant dans la rue des Foulons; (c'était une croix en pierre blanche). - F. 143, exécution de deux sorcières.—F. 145, gratification extraordinaire donnée à l'officier des hautes œuvres lors de sa première exécution.

CC. 311. (Registre.) — In fol. de 154 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin

1592-1593.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 28205 l. 8 s. ; dépenses, 28382 l. 1 s. 2 den. — F. 80, école de filles en la maison du Blanc Lévrier, rue des Gisans. — F. 97, « joueurs d'artifices de nation italienne » venus à Douai.—F. 142, curage du canal des Wetz, les propriétaires du moulin paient la moitié des frais.—F. 150, coupons de canjean (camelot) brûlés publiquement en la place des hallettes comme défectueux. — F. 152, banquet de noces de la fille du messager de la ville.—F. dº, la consommation de chandelles se monte, pour l'année, à 4618 l., au prix de dix sols la livre; dépens de bouche pendant l'audition du compte, 330 l.

CC. 312. (Registre.) — In-fol. de 149 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1593-1594.—Compte de Paul du Mont.—Recettes,

(1) Les œuvres de Boétius Epo avec dédicace manuscrite et probablement autographe de l'auteur se trouvent à la Bibliothèque publique de la ville.

28179 l. 11 s. 9 den.; dépenses, 27941 l. 12 s. 9 den. — F. 84, pour deux *quasnes* de vin présentées au prédicateur avant faire le sermon après l'offertoire de la messe de la procession des rois, 6 l. 12 s. — F. 91, les avances des promoteries étaient faites par le concierge de la halle. — F. 115, cadavre d'un suicide traîné au Raquet par le bourreau. — F. 118, journée d'un ouvrier ordinaire, 16 s. — F. 121, travaux à l'horloge du beffroi, un homme est chargé de sonner l'heure. — F 146, ordre aux villageois réfugiés en ville d'en sortir pour aller faire la moisson. —F. 147, assassin puni par le feu, sorcière bannie après qu'on a brûlé un chapeau d'étoupes sur sa tête.

CC. 313. (Registre.) — In-fol. de 162 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1594-1595.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 31036 l. 11 s. 2 den.; dépenses, 27671 l. 1 s. 8 den. — F. 104, procession solennelle pour la prise de Cambrai.— F. 124, travaux au carillon du beffroi. — F. 155, banquet le jour de la procession de la ville, 1011 l. 4 s.; banquet de la St-Remy, 932 l. 2 s. 6 den. — F. 161, dépens de bouche pendant l'audition des comptes, 355 l. 13 s.

CC. 314. (Registre.) — In-fol. de 167 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1595-1596.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 28267 l. 9 s. 4 den.; dépenses, 29456 l. 1 s. 10 den. — F. 87, legs de Baudouin de Montmorency en faveur des écoles de filles. — F. 90, venue à Douai du général des Jésuites. — F 96, vin offert à des pélerins à leur retour da Jérusalem.—F. 104, présent au général de l'artillerie pour éviter de loger les chevaux. — F. 117, don d'une pièce de vin ou de sa valeur en argent aux docteurs nouvellement reçus.—F. 152, bâtons rouges pour le chapelain et le médecin des pestiférés.—F. 163, condamnation et exécution d'un soldat.

CC. 315. (Registre.) — In-fol. de 173 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1596-1597.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 30200 l. 4 s. 6 den.; dépenses, 28325 l. 3 s. 5 den.—F. 100, présent à la fille du conseiller de Broide lors de sa profession à l'abbaye des Prés.—F. d°, les joueurs d'escrime réunis en compagnie assistent à la procession.— F. 145, hache de cire blanche de deux livres présentée au président auditeur des comptes à Lille venu à Douai lors de la procession faite pour la surprise d'Amiens.— F. 160, défense aux pestiférés de se promener en ville.

CC. 316 (Registre.) — In-fol. de 174 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1597-1598.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 32840 l. 4 s. 9 den.; dépenses, 32225 l. 2 s. 6 den.—F. 93, réunion tous les vendredis des capitaines de compagnies bourgeoises pour aviser ensemble de la discipline. —F. 100, procession pour remercier Dieu de la paix « entre notre bon roy catholique et le roy de Franche », détail des histoires. — F. 105, « vin du canary » donné aux capucins chez qui régnait la peste.—F. 140, « couvertoir pour couvrir les blessés à l'alarme advenue par les Espagnolz ».—F. 166, vin en nature donné à certains jours aux canonniers, en vertu de lettres du roi.—F. 167, verrière placée aux frais de la ville dans l'église des Dominicains.—F. 169, porc assommé et traîné par le bourreau aux fourches patibulaires où sa tête est exposée et son corps divisé en trois parties pour avoir dévoré un enfant.

CC. 317. (Registre.) — In-fol. de 174 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1598-1599.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 32948 l. 13 s 5 den.; dépenses, 27066 l. 7 den.—F. 78, augmentation des gages des officiers permanents. — F. 98, réception du général des Capucins.—F. 99, déclamation par les écoliers du collége du roi. — F. 104, réception du général des Trinitaires.—F. 105, thèse théologique dédiée au Magistrat, *oraison* en son honneur par un dominicain.— F. 115, « à Georges Colvenaire, visitateur des livres parmi la ville, donné en gratis pour ses bons devoirs, 36 l. » (1). — F. 114, service solennel à St-Amé pour le roi d'Espagne (Philippe II) — F. 168, permission aux bourgeois d'affecter leurs biens à rentes héritières.

CC. 318. (Registre) — In-fol. de 157 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1599-1600.—Compte de Bauldouin Morant.—Recettes, 33912 l. 7 s. 1 den.; dépenses, 31241 l. 15 s. 10 den.—F. 74, chirurgien des pestiférés, avantages qu'on lui accorde, services exigés.—F. 91, consécration de l'église des Dominicains par l'évêque de Namur.—F. 97, robes de parure aux joueurs de hautbois.—F. 120, achat

(1) Georges Colvenère, né à Gemps, en Brabant, le 21 mars 1564, célèbre professeur de théologie à Douai, auteur de divers ouvrages, devint prévôt de la collégiale de Saint-Pierre, en 1613 et mourut en 1649 après avoir disposé de ses biens pour fonder le séminaire de la foi.

de verres de cristal pour s'en servir le jour de la procession. — F. 154, défense aux soldats de tirer l'épée dans les rues, à peine d'estrapade.

CC. 319. (Registre.) — In-fol. de 170 feuillets, papier; dem. rel parchemin.

1600-1601.—Compte de Bauldouin Morant.—Recettes, 34 509 l. 14 s. 5 den.; dépenses, 32493 l. 1 s. 1 den. —F. 96, confrérie de N. D. de Lorette dans la chapelle de la halle. — F. 113, curage de la rivière de Lambres. —F. 129, réfection d'une digue à la prairie St-Albin. — F. 150, reconstruction du pont de Dorignies. — F. 158, les jeunes cygnes marqués de la marque ordinaire de la ville. — F. 154, banquet pour les prémices d'Henri Broide, chanoine de St-Amé. — F. 165, nouvelle cloche pour l'ouverture des portes — F. 166, pension à Guillaume Estius, professeur de théologie.—F. d°, le duc de Bavière dîne en halle avec les échevins.—F.167, verrière aux armes de la ville placée à l'hôpital St-Thomas.

CC. 320. (Registre.) — In-fol de 182 feuillets, papier; dem. rel parchemin.

1601-1602.—Compte de Bauldouin Morant.—Recettes, 38037 l. 12 s. 11 den.; dépenses, 32448 l. 7 s. 3 den. — F. 85, chirurgien des pestiférés, ses obligations, ses appointements — F. 102, Proserpine à la procession de la ville.—F. 157, chaînes mises en travers de plusieurs rues. — F. 175, cadavre d'une femme suicide traîné au Raquet.—F. 188, publications par la ville pour annoncer l'audition des comptes.

CC 321. (Registre.) — In-fol. de 163 feuillets. papier; dem. rel. parchemin.

1602-1603.—Compte de Bauldouin Morant.—Recettes, 35244 l. 12 s. 10 den.; dépenses, 36 250 l. 12 s. II den. — F. 101, vin présenté à Emmery Commelin, concierge de la halle, le jour de la profession de sa fille à l'abbaye des Prés. — F. 104, augmentation du droit de robe des échevins — F. 144, fontaine près l'église St-Albin.—F.153, service funèbre de l'impératrice, veuve de Maximilien, cloches des paroisses sonnées pendant trois jours.—F.162, 3000 florins, en trois annuités, accordés aux PP. Jésuites pour éteindre leurs dettes et achever leur église.

CC. 322. (Registre.) — In-fol. de 165 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1603-1604.—Compte de Bauldouin Morant.—Recettes, 37810 l. 6 s. 2 den.; dépenses, 40 362 l. 6 s 5 den. —F. 88, on va au-devant de Bon Gilles à son retour du pélerinage de Jérusalem. — F. 89, vin présenté à Gaspard Thiérache, de retour du même pélerinage.—F 98, les *escrimeurs* sont comptés pour la première fois comme compagnie de serment. — F. 101, procession pour la paix avec l'Angleterre. — F. 160, collége du roi, rentes rachetées par la ville.—F. 163, payé à l'auditeur des comptes à raison de 4 fr. par jour, 400 l.; dépens de bouche pendant les séances, 600 l.

CC. 323. (Registre.) — In-fol. de 146 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1604-1605.—Compte de Bauldouin Morant. —Recettes, 38411 l. 6 s 8 den.; dépenses 37 148 l. 1 s. 5 den. — F. 38, arrentement du cours de l'eau de la fontaine St-Maurand. — F. 60, paiement à la veuve de Cornil du Gardin, mort chirurgien des pestiférés, d'une pension égale à la moitié des gages de son mari. — F. 108, pose d'écriteaux portant défense « de ne faire immondices sur les rues ».—F. 141, chapelle érigée dans la prison.—F. 142, nouvelle enseigne pour le jeu d'armes. — F. 148, viande malsaine, « indigne d'entrer au corps humain », enfouie par l'officier des hautes œuvres

CC. 324 (Registre.) — In-fol. de 96 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1604-1605. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 325. (Registre.) — In-fol. de 149 feuillets, papier; dem. rel parchemin.

1605-1606.—Compte de Bauldouin Morant. - Recettes, 37799 l. 3 s. 5 den.; dépenses, 38808 l. 1 s. 4 den. — F. 93, vin présenté à un maître écrivain étranger. — F. 98, robe donnée au chepier (geôlier) des prisons. — F. 114, travaux au clocher St-Pierre. — F. 120, « à Jean Bellegambe, maistre paintre, pour avoir paint à l'huille l'effigie de monsieur saint Maurand aux deux costés du tableau ou enseigne de la maison où réside Martin du Brulle appartenant à cette ville, 16 l. ». — F. 144, aumône aux pauvres soldats et passants, 60 l.—F. 145, au chapitre de St-Pierre pour l'achèvement du clocher, 2000 l.; d°, nouveau don de 2400 florins aux PP. Jésuites payables en trois annuités; d°, aumône à l'abbaye de Paix, 800 l. — F. 146, procès et exécution d'un sacrilége.

CC. 326 (Registre.) — In-fol. de 165 feuillets, papier ; dem rel. parchemin.

1606-1607.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 37 702 l. 10 s. 5 den.; dépenses, 41 448 l. 10 s.—F. 101, vin présenté au curé de Notre-Dame, prince des clercs parisiens.—F. 132, pension à la veuve du greffier civil. —F. 136, pavage de la rue d'Infroy, « vulgairement appelée du Petit Mai ».—F. 147, salaire journalier d'un ouvrier maçon, 24 s. — F. 150, théâtre au collége du roi pour représenter la comédie.—F. 157, taxe de la bière à 12 deniers le lot.

CC. 3.7. (Registre) — In fol. de 163 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1607-1608.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 37 528 l. 13 s. 6 den.; dépenses, 36 015 l. 18 s. 11 den. — F. 92, bénédiction de l'église de l'hôpital St-Julien. — F. 110, tour à la clochette, porte Notre-Dame. — F. 114, école du catéchisme à St-Albin.—F. 117, à Jacques Créteau, peintre, pour avoir fait une carte de la rivière depuis Arras jusqu'à Douai.—F. 122, pose de la première pierre du pont de Tournay.—F. 123, don aux cordeliers pour un « repositoire » du St-Sacrement.—F. 156, crime contre les mœurs puni par le feu, complice fustigé.

CC. 328. (Registre.) — In-fol. de 169 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1608-1609.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 37 015 l. 18 s. 6 den.; dépenses, 39 125 l. 2 den. — F. 70, fixation de l'honoraire des messes à 10 s.—F. 86, vin présenté au nonce apostolique.—F. 109, compagnie des arquebusiers de St-André. — F. 136, au maître des hautes œuvres pour avoir nettoyé et échardonné les remparts, 30 s.—F. 147, pièce de canon mise sur nouvel affut à la batterie du Blocul.—F. 162, assassinat du curé d'Ecaillon.—F. 164, sorcier brûlé.—F. 165, on perce la langue à un blasphémateur.—F. 165, trève avec la Hollande, réjouissances, banquet, feu de joie.

CC. 329. (Registre.) — In-fol. de 202 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1609-1610.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 42 277 l. 4 s. 3 den.; dépenses, 41 356 l. 18 s. 8 den. — F. 67, fondations en faveur de l'école des filles. — F. 143, puits devant la chapelle St-Nicaise. — F. 145, poudrière hors la porte d'Equerchin.—F. 169, fêtes pour la béatification de S. Ignace. — F. 183, séjour à Douai de l'historien Grammaye que « les échevins et six hommes informent des antiquitez et singularitez de ceste ville selon que leurs Altèzes le mandoient » ; dépens de bouche à cette occasion, 261 l. 4 s.—F. 192, exécution successive de dix sorcières, question donnée à plusieurs autres.

CC. 330. (Registre.) — In-fol. de 99 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1609.1610. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 331. (Registre.) — In fol. de 210 feuillets, papier ; dem. rel parchemin.

1610-1611.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 41 207 l. 6 s. ; dépenses, 41 920 l. 15 s. 11 den. — F. 89, pension viagère de 200 l. à Philippe de Broide, ancien conseiller pensionnaire. — F. 104, le jour de l'an, envoyé aux pères capucins, par les échevins, vin, pain, chair rôtie et bouillie, bière et autres comestibles. — F. 155, curage des fossés de ville. — F. 191, désarmement des remparts, canons remisés dans des granges. — F. 199, paiement en espèces aux officiers, sonneurs, wettes, etc., lors du renouvellement de la loi, au lieu du dîner et du souper accoutumés. — F 205, mesures contre les inondations et les obstacles apportés à la navigation.

CC. 332. (Registre.) — In-fol. de 203 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1611-1612.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 41 088 l.; dépenses, 36 309 l. 6 s. — F. 98, observations des auditeurs du compte au sujet des présentations de vin. — F. 99, vin de Canari offert au provincial des Jésuites.—F. 106, thèses de philosophie dédiées au Magistrat par les Frères Prêcheurs.— F. 111, les *praticiens* se réunissent aux échevins pour résoudre quelques questions relatives aux coutumes.—F. 112, « histoires » de la procession, porteurs des *géants*. — F. 190, entrée solennelle de l'évêque d'Arras. — F. 194, sacrilége puni de mort.—F. 197, attaque du corps de garde par plusieurs gentilshommes, le capitaine est tué, l'un des assaillants est condamné à mort par les échevins.

CC. 333. (Registre.) — In-fol. de 236 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1612-1613.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 50 701 l. 8 s. 3 den.; dépenses, 50 617 l. 7 s. 11 den. —F. 112, vins présentés à l'ambassadeur d'Espagne et

à sa suite. — F. 126, douze canes de vin aux sœurs de Sainte-Claire.—F. 128, installation des Annonciades.— F. 137, achat de drap rouge pour faire des manteaux aux sergents à verge. — F. 140, procès de sept prisonniers suspectés d'hérésie.—F. 147, grande tempête, dégâts aux Cordeliers. —F. 194, incendie au faubourg St-Eloi.—F. 222, défense d'exporter le suif hors de la ville. — F. 223, recherche de malfaiteurs dans les caves de la Trinité.—F. 224, chanson et libelle fameux défendus.— F. 229, 1 200 florins donnés aux PP. Jésuites en compensation d'un terrain cédé à la ville.

CC. 334. (Registre.) — In-fol. de 167 feuillets, papier; demi rel. parchemin.

1613-1614.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 47980 l. 6 s.; dépenses, 43 359 l. 15 s. 7 den.— F. 89, procession solennelle pour l'arrivée des corps saints venus de Rome pour les PP. Jésuites. — F. 92, réception du général des Trinitaires. — F. 156, réception de l'ambassadeur d'Espagne et de sa suite.— F. 157, livres hérétiques brûlés par le bourreau, on en paie la valeur à leurs propriétaires. — F. 158, défense de fréquenter les tavernes et cabarets pendant le saint temps de carême. — F. 159, sorcière pendue, puis brûlée.—F. 162, procès contre le baillage de Lens touchant la juridiction de Wagnonville.

CC. 335. (Registre.) — In-fol. de 198 feuillets, papier; demi rel. parchemin.

1614-1615.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 49815 l. 2 s. 1 den.; dépenses, 46 213 l. 17 s. — F. 107, homologation des coutumes de la ville; vins et présents à cette occasion. — F. 110, Julius César, avocat pensionné de Messieurs.—F. 116, députation des échevins et des six hommes pour assister à la bénédiction du nouvel abbé de Marchiennes, Jean de Joncquoy. — F. 183, armes et munitions de guerre confisquées à des Français. — F. 189, don de 100 l. au chapitre St-Pierre pour refonte de la seconde cloche.—F. 191, défense d'aller au cabaret en carême avant onze heures du matin et après deux heures du soir; défense absolue d'y aller pendant la semaine sainte.

CC. 336. (Registre) — In-fol. de 140 feuillets, papier; dem. rel. parchemin

1615-1616.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 44 822 l. 10 s. 11 den.; dépenses, 47793 l. 9 s. 8 den. —F. 1, impot des chaussées, 1 143 l. — F. 17, ferme des offices, 11 022 l; produit des arrentements, 1 833 l.—F. 37, location des maisons, 2 300 l.—F. 45, droits divers, 15 117 l. — F. 63, total des rentes payées par la ville, 6 545 l.— F. 72, frais d'écoles gratuites, 608 l.— F. 70, gages des officiers permanents et employés, 1 499 l. — F. 87, promoteries, 4 042 l —F. 98, approvisionnements de bois, etc., 1 275 l.—F. 90, draps de loi pour robes des échevins et autres, 6613 l.— F. 91, voyages, 98 l. — F. 95, dons et courtoisies, 2 868 l.—F. 119, travaux et fournitures, 11 790 l.—F. 129, précautions contre la peste qui régnait dans les environs.—F. 133, calice, burettes, etc., pour la chapelle échevinale. — F. 134, pose de la première pierre de l'abbaye de Sin en ville.—F. 139, dépenses diverses, 12 943 l.

CC. 337. (Registre.) — In-fol. de 93 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1615-1616. Même compte du même; double du précédent.

CC. 338. (Registre). — In-fol. de 135 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1616-1617.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 45 094 l. 12 s. 11 den.; dépenses, 43 505 l. 3 s. 2 den. — F. 76, vin présenté au P. Nicolas Trigault à son retour de Chine (Cf BB. 5). — F. 79, procession pour être préservé de la peste.—F. 103, pose de la première pierre du puits des huit prêtres. — F. 106, paiement des ouvriers chaque semaine « non saus grande fascherye et interest ». — F. 107, canons et artillerie remis à point sur les remparts.—F. 118, ouverture de la rue des huit-prêtres. — F. 125, fonte de deux cloches mises à l'arsenal.—F. 127, aux PP. Jésuites « pour bien accueillir et congratuler le P. Trigault », 300 l. — F. 129, précautions contre la peste.— F. 131, assassinat par trois étudiants.

CC. 339. (Registre.) — In-fol. de 154 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1617-1618.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 44 054 l. 18 s. 4 den; dépenses, 44797 l. 19 s. 6 den. (1). — F. 79, vin pour la messe fourni par la ville aux Capucins, aux Carmes déchaussés et aux Cordeliers. — F. 141, gratifications aux enchérisseurs lors de l'adjudication des impôts. — F. 144, Marc Wyon, imprimeur de la ville.—F. 145, arrestation de *lhostes* et de *lhostieux*,

(1) En tête du registre se trouve un compte particulier de la levée d'un patar sur chaque lot de vin et de douze patars sur chaque tonneau de forte bière pour payer les aides mises par leurs Altesses.

(mauvais sujets), à l'hopital de Dechy.—F. 146, acquisition de terrain pour la rue des huit-prêtres. — F. d°, à Loys du Jardin pour dédicace d'un livre sur la peste, 200 l. — F. 149, au P. Jean Bernard, dominicain, pour dédicace d'un livre intitulé : *Le fouet divin contre les jureurs*, 200 l. (Cf. BB. 5).—F. 151, frais de réception du Nonce apostolique et du marquis de Spinola, 367 l.

CC. 340 (Registre.) — In-fol. de 135 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1618-1619.—Compte de Bauduin Morant —Recettes, 47005 l. 8 s. 10 den.; dépenses, 45099 l. 2 s 4 den. —F. 76, les échevins sont invités à une comédie au collége anglais —F. 109, réfection du pont d'Arleux.— F. 119, chapelle de Notre-Dame des Miracles à St-Pierre. — F. 124, funérailles solennelles, aux frais de la ville d'un Père Jésuite et d'un coadjuteur morts de la peste. — F. 125, publication au sujet de quatre calices dérobés à St-Pierre. — F. 127, visite pour un projet de canal de Douai à Lille. — F. 128, défense de danser le soir dans les rues « fors aux portes ès festins nuptiaux. »

CC. 341. (Registre.)— In-fol. de 104 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1618-1619.— Même compte du même ; double du précédent.

CC. 342. (Registre.) — In-fol. de 142 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1619-1620.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 47 101 l. 14 s. 9 den.; dépenses, 52 669 l. 10 s. 3 den. — F. 59, gages des quatre joueurs d'instruments du beffroi, 144 —F. 60, gages de Robert Alexandre, chirurgien des pestiférés, 200 l.—F. 62, à l'hôtesse du Dauphin pour recevoir le corps de loi lors des exécutions criminelles, 8 l.—F. 64, frais de l'école des filles, 674 l.— F. 92, prix de deux billets portant : maison à louer, 4 s. —F. 109, « à Bon Houseau pour avoir fait le plan d'une maison de ville et eschevinalle ». — F. 126, don de 400 l. aux Trinitaires pour la châsse de St-Roch. — F. 129, aux PP. Jésuites en reconnaissance de leur dévouement pendant la peste, 2 400 l.

CC. 343. (Registre.) — In-fol. de 206 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1620-1621.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 49 165 l. 10 s. 4 den.; dépenses, 55 771 l. 1 s. 11 den. — F. 59, histoires de la procession. — F. 65, voyage et enquête au sujet de l'assassinat d'un homme par sa femme.—F. 85, « pour un tabernacle pour enseigner les enfants à l'école des Dames, 20 s. » —F. 95, funérailles solennelles de l'archiduc Albert à St-Pierre suivies d'un banquet funèbre, total des frais, 4558 l. 9 s. 6 den.—F. 101, encouragement à un maître d'écriture.—F. d°, thèses de philosophie dédiées au Magistrat par le collége anglais. — F. 103, costume de porteurs de torches de la ville à la procession.

CC. 344. (Registre.) — In-fol. de 128 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1621-1622.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 46 690 l. 19 s. 8 den.; dépenses, 46 640 l. 8 s. 11 den. — F. 47, détail d'une vente d'arbres sur le terrain des Capucins appartenant à la ville. — F. 74, vin présenté à l'exécuteur des hautes œuvres de Cambrai venu à Douai.—F. 81, frais de l'école dominicale nouvellement érigée.—F. 99, on y met un écriteau en lettres d'or sur fonds d'azur.—F. 102, fête de la canonisation de Saint Ignace, de Saint François-Xavier et de Sainte Thérèse. —F. 114, 200 florins promis à qui livrera certain malfaiteur.— F. 114, funérailles du comte d'Annapes, gouverneur de la ville.

CC. 345. (Registre) — In fol. de 121 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1621-1622. — Même compte du même ; double du précédent.

CC. 346. (Registre.) — In-fol. de 116 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1622-1623. – Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 46 315 l. 16 s. 10 den.; dépenses, 61 497 l. 6 s. 6 den. —F. 91, grands travaux à l'horloge du beffroi.—F. 94, « à maistre Jehan Buret pour avoir taillé en bois ung crucifix pour mettre en la place du Dieu Mathieu, hors la porte St-Eloy, de marché fait, 24 l. ». – F. 100, livraison de « feu artificiel brûlant dans l'eau ». — F. 103, acquisition de deux tableaux « l'effigie d'Hérodiade et le jugement », 94 l.; restauration d'une descente de croix, 16 l.—F. 112, procès contre l'abbaye de Flines à propos de la réparation d'un pont.—F. 113, recensement des enfants pour les envoyer à l'école.

CC. 347. (Registre.) — In-fol. de 125 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1623-1624.—Compte de Bauduin Morant.—Recet-

tes, 46 139 l. 4 s. 9 den.; dépenses, 52237 l. 3 den.—F. 61, écoles gratuites établies sous le beffroi.—F. 64, présent aux dames de l'abbaye de Beaulieu retirées en ville. —F. 69, les maîtres de chant de St-Pierre et de St-Amé accordent les cloches du beffroi.—F. 75, bénédiction de l'église des Carmes déchaussés. — F. 80, procès à une femme pour « crime de lèse-majesté divine au premier chef ». — F. 114, pour un livre acheté à Francfort intitulé « La chancellerie d'Anhalt », 9 l. — F. 120, ordre et parcours de la procession de la ville. — F. 122, présent de 1 200 l. aux PP. Carmes pour achever leurs bâtiments.

CC. 348. (Registre.) — In-fol. de 124 feuillets papier; dem. rel. parchemin.

1624-1625.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 46 837 l. 15 s. 6 den.; dépenses, 33 397 l. 2 s 9 den. F. 74, réjouissances pour la prise de Bréda.—F. 85, fête de la béatification de Saint François de Borgia. — F. 112, maison au Petit Temple pour le chapelain et le chirurgien des pestiférés.—F. d°, fourniture de sept bâtons peints en rouge pour les pestiférés —F. 116, ordre pour la milice bourgeoise. — F. 117, prix aux chasse-marée. — F. 118, aux PP. Jésuites, pour leur église, 1 000 l. — F. 119, aux mêmes pour les œuvres du Père Buzelin, présentées au Magistrat, 500 l. — F. 121, à l'exécuteur pour avoir retardé d'un jour une exécution par l'épée, 20 l.

CC. 349 (Registre). — In-fol. de 126 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1625-1626. — Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 45 035 l. 15 s. 2 den.; dépenses, 52 628 l. 19 s. 11 den.—F. 71, au comte d'Ysenghien venu pour entendre les comptes, une pièce de vin avant et autant après l'audition.—F. 72, maître escrimeur reçu solennellement en présence du Magistrat.—F. 78, pension de 800 l. accordée par le roi à l'école dominicale.—F. 91, fêtes pour la naissance de l'infante d'Espagne.—F. 121, mesures au sujet de la cherté des grains.— F. 122, verrière donnée aux Minimes. — F. 124, remises et modérations accordées aux tenanciers et adjudicataires de la ville.

CC. 350. (Registre.) — In-fol de 132 feuillets, papier; dem. rel. parchemin

1626-1627.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 46 068 l. 8 s. 10 den.; dépenses, 42 192 l 8 s. 10 den.—F. 57, augmentation des gages; ceux des conseillers pensionnaires sont portés de 800 à 1 200 l.—F. 68, vins offerts à des Jésuites revenant du Brésil. — F. 72, actions de grâces pour la fin de l'épidémie.—F. 74, projet de construction d'un nouveau conclave.—F. 75, réception de Paul Boudot, nouvel évêque d'Arras.—F. 126, vagabonds pris à Dechy. — F. 127, les échevins font graver le plan de la ville par Martin Bourgeois, 400 l.—F. d°, bénédiction de l'église des Clarisses.

CC. 351. (Registre.) — In-fol. de 125 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1627-1628.—Compte de Bauduin Morant.—Recettes, 47902 l. 10 s. 11 den.; dépenses, 42524 l. 3 s. 6 den. — F. 88, procession du rosaire par les Dominicains. — F. 102, « à Martin Chevalier, pour livraison de 436 pots pour faire un pal afin de guérir les malades de la maladie de Naples, de marché fait, 65 l. 8 s. ».—F. 108, exécution d'un soldat. — F. 109, « à Gilles Remi, apothicaire, pour succades et confitures présentées aux docteurs jésuites, 15 l. 4 s. » — F. 120, don d'une verrière à l'église de l'abbaye de Beaulieu.—F. 121, tapis de table pour le bureau des échevins, 231 l. 8 s.—F. d°, à Marc Wyon, imprimeur, pour livres vendus à la ville, 62 l. 16 s.

CC. 352. (Registre.) — In-fol. de 141 feuillets, papier; dem. rel parchemin.

1628-1629.—Compte d'André Taisne.—Recettes, 51 336 l. 14 s. 4 den.; dépenses, 61 762 l. 2 s 9 den. — F. 109, déblaiement de la Tour des bourgeois.—F. 111, faux-monnayeur pendu. — F. 115, vol de lampes d'argent à St-Amé; pendaison du coupable. — F. 133, don d'une cloche pesant 96 l. au nouvel hôpital dit Hôtel-Dieu.—F. 134, aux Récollets-Anglais pour thèses dédiées au Magistrat, 120 l. — F. d°, défense aux brasseurs de mettre en leur bière du miel brûlé ou autre mixtion nuisible — F. 136, repas de deux condamnés à mort et de leurs confesseurs, 50 l 11 s.; — frais de bouche pendant la reddition des comptes, 1 902 l.

CC. 353. (Registre.) — In-fol. de 135 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1629-1630.—Compte d'André Taisne.—Recettes, 48 509 l. 1 s. 8 den.; dépenses, 42639 l 15 s —F. 80, vins présentés au nonce apostolique lors de son passage à Douai.—F. 97, fêtes et feu de joie pour la naissance d'un fils du roi d'Espagne.—F. 116, réfection du pont des Moudreurs.—F. 126, aux Récollets pour messes dites dans la prison.— F. 130, visite par trois médecins du corps d'un enfant que l'on suspectait maltraité par sa

mère, 18 l.—F. 131, séances à Douai pendant onze jours des commissaires envoyés par le roi « pour le redressement des excès et contraventions au cours des monnaies. » —F. 133, don de 600 l. en forme d'aumône aux religieuses Carmélites.

CC. 354. (Registre.) — In-fol. de 148 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1630-1631.—Compte d'André Taisne.—Recettes, 57779 l. 3 s ; dépenses, 64780 l. 6 s. 9 den.—F.113, service solennel du gouverneur, comte d'Isenghien, aux Récollets.—F. 114, curage du Godion aux frais des propriétaires.— F 116, réjouissances pour la paix entre l'Angleterre et l'Espagne.— F. 141, banquet en halle pour l'entrée du nouveau gouverneur, comte d'Hénin-Liétard, 3080 l ; présent au même, 2000 l.—F. 145, défense à toute personne de soutenir ou récéler des soldats.— F. 148, frais de bouche et autres pour l'audition des comptes, 2057 l.

CC. 355. (Registre.) — In-fol de 118 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1631-1632.—Compte d'André Taisne.—Recettes, 42597 l. 15 s. 6 den.; dépenses, 43265 l. 7 s. 8 den — F. 81, pour dédicace aux six hommes d'une thèse de théologie, 80 l.—F. 91, achat de serviettes de Venise à losanges.—F. 95, à Gery Noiret, peintre étranger, pour avoir « paincturé et enrichi l'école publique des docteurs en médecine, de marché fait, 72 l. »—F. 103, autel dans l'église St-Pierre pour le service des Capucins.—F. 115, taxe de la bière à trois patars le lot.— F. 116, profession religieuse de la fille du receveur à N.-D. de Beaulieu.

CC. 356. (Registre.) — In-fol. de 115 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1632-1633.—Compte d'André Taisne.—Recettes, 46079 l. 11 s. 3 den.; dépenses, 41639 l. 12 s. 1 den.— F. 64, confrérie de Sainte-Dorothée.—F. 96, livraison d'huile d'olive pour graiser les armes de l'arsenal.—F. 106, frais de repas après la procession de la ville, 1257 l. 16 s.—F. 107, repas de la St-Remi, 1030 l. 2 s.— F. 109, don de 120 l. aux manants de Raisse (Raches) pour subvenir aux frais du fossé qu'ils ont fait creuser; d°, service funèbre d'André Taisne, receveur de la ville, 11 l. 9 s.—F.111, livre hérétique, (l'*Antithèse*), brûlé par le bourreau.

CC. 357. (Registre.) — In-fol. de 138 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1633-1634.—Compte de la veuve d'André Taisne. —Recettes, 52669 l. 18 s. 10 den.; dépenses, 43744 l. 8 s. 2 den.—F. 69, pièce de vin offerte à Jean d'Arnem, poète, lauréat trois années de suite de la confrérie des clercs parisiens.—F. 113, dépenses diverses concernant les pestiférés.—F. 129, réjouissances pour la victoire de l'empereur sur le roi de Suède. — F. d°, frais des funérailles de l'infante Isabelle, 4956 l. 9 s.—F. 130, pose de la première pierre du nouveau conclave. — F. 132, défense aux étudiants de prendre logement en ville sans s'être fait immatriculer.

CC. 358. (Registre.) — In-fol. de 219 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1634-1637. — Compte de François Geet. — Recette totale des trois années de l'exercice, 155403 l 17 s. 4 den.; dépenses, 150409 l. 6 s.7 den.—F.100, vins présentés au prince François de Lorraine.—F. 121, frais des écoles dominicales, 2400 l.—F. 204, au ministre de la Trinité pour un livre intitulé: *Vie de M. St Roch*, 100 l.—F. 206, entrée solennelle du cardinal Infant, gouverneur des Pays Bas.—F. 211, don de 2000 l. au comte de Vertain lors de sa première entrée comme gouverneur de la ville.—F. 212, gages de sept patars par jour payés à ceux qui s'enrôlent au service du roi.—F. d°, défense de circuler sans lumière après la cloche du vigneron.

CC. 359. (Registre.) — In-fol. de 205 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1637-1640.—Compte de François Geet.—Recettes, 156180 l. 18 s. 9 den.; dépenses, 155049 l. 16 s. 1 den. —F. 82, pièce de vin présentée aux ministres des pauvres le jour de la reddition de leurs comptes, 96 l.— F. 140, nouveau pont de grés en remplacement du vieux pont de bois dit tortu.—F.192, inauguration du nouveau conclave.— F. d°, aux PP. Jésuites pour dédicace d'un livre intitulé : *Histoire des Saints* (1), etc., 200 l.— F. 193, première pierre du nouveau bâtiment de l'Hôtel-Dieu.—F. 195, frais de la joyeuse entrée du comte du Rœux, nouveau gouverneur, 5070 l.; présent au même, 2000 l.— F. 198, publications diverses relatives aux gens de guerre.

(1) Histoire des saints de la province de Lille, Douai et Orchies, par le P. L'Hermite. Douai, Bardou, 1638.

CC. 360. (Registre.) — In-fol. de 140 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1640-1643.—Compte de François Geet.—Recettes, 103745 l. 9 s. 11 den.; dépenses, 112375 l. 1 s.—F. 75, pièce de vin présentée aux nouveaux docteurs en droit.—F. 102, femme chargée de sonner « les pardons » ou l'*angelus* au beffroi.—F. 138, soldats fustigés par ordre du Magistrat.— F. 140, *Te Deum* et réjouissances pour la victoire d'Honnecourt remportée sur les Français.—F. 142, ordre aux soldats étrangers à la garnison de sortir de la ville.—F. 145, visite et recherche des grains dans toutes les maisons.—F. 146, dépense de bouche pendant l'audition des comptes, 1 648 l.

CC. 361. (Registre.) — In-fol. de 122 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1646-1649 (1). — Compte de François Geet. — Recettes, 90334 l. 1 s. 9 den.; dépenses, 80752 l. 18 s. 11 den. — F. 89, visite des fallots au coin des rues pour qu'on puisse s'en servir en cas de feu ou d'alarme — F. 96, abreuvoir vis-à-vis le séminaire Moulart.— F. 101, pélerinage à N.-D. de Grâce, sonnerie de la grosse cloche au départ et à l'arrivée. — F. 109, procès contre le Mont-de-Piété. — F. 111, défense de faire sortir du blé de la ville.— F. 112, capucins pestiférés logés aux frais de la ville.—F. 113, deuil des échevins pour la mort de la reine d'Espagne.

CC 362. (Registre.) — In-fol. de 102 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1649-1652 (2). — Compte de François Geet. — Recettes, 93282 l. 12 s. 10 den.; dépenses, 92996 l. 19 s. 4 den.—F. 53, députés de Valenciennes venus pour conférer avec les échevins de Douai au sujet d'un procès contre les Etats de Cambrai.—F. 81, achat de sacs pour la réserve des grains. — F. 84, remises et modérations aux fermiers et adjudicataires des impôts. — F. 95, aux PP. Jésuites pour prix et images à distribuer aux enfants du catéchisme, 200 l.

CC. 363. (Registre.) — In-fol. de 81 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1652-1655. — Compte d'Adrien Geet. — Recettes, 93714 l. 8 s. 5 den.; dépenses, 95416 l. 2 s. 9 den.—F. 50, vin présenté aux généraux de l'armée espagnole. — F. 73, service funèbre aux Récollets Wallons pour Eustache de Croy, comte du Rœulx, gouverneur général, 60 l.—F. 74, dépenses diverses pour réceptions de docteurs en droit et en théologie.

(1) Manque le compte 1643-1646.

(2) A partir de ce compte, les recettes et dépenses sont enregistrées presque sans aucun détail.

CC. 364. (Registre.) — In-fol. de 82 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1655-1658. — Compte d'Adrien Geet. — Recettes, 92501 l. 10 s. 10 den.; dépenses, 91837 l. 5 s. 1 den. — F. 49, total des pensions et gages pendant les trois années, 25109 l. 7 s.; total des promoteries, 2893 l. 8 s.—F. 74, encouragements aux chasse-marée, 48 l.—F. 75, entrée joyeuse du comte de Bruay, nouveau gouverneur, 2000 l.; frais de bouche à cette occasion, 920 l. 8 s.

CC. 365. (Registre.) — In-fol. de 70 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1658-1659.—Compte d'Adrien Geet.—Recettes de l'année, 34005 l. 6 s. 7 den.; dépenses, 31750 l. 11 s. 11 den. — F. 52, vins offerts à la procession de la ville, 539 l. —F. 58, total des dons et courtoisies, 2297 l. 6 s. —F. 63, fêtes pour la naissance du prince d'Espagne et la canonisation de St Thomas de Villeneuve; frais d'audition de ce compte, 1067 l.

CC. 366. (Registre.) — In-fol. de 57 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1659-1661.—Compte de Jacques-Arthur Taverne, du 1er novembre 1659 au 1er novembre 1661.—Recettes, 67210 l. 11 den.; dépenses, 68244 l. 4 s. 1 den.—F. 45, réunion à Douai des députés d'Anvers, de Gand et d'Audenarde pour s'entendre au sujet de la navigation. — F. 51, aux échevins, pour avoir matin et soir délivré les clefs des portes, 600 l.

CC. 367. (Registre.) — In-fol. de 81 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1661-1664.—Compte de Jacques-Arthur Taverne. — Recettes, 113688 l. 14 s. 1 den.; dépenses, 115912 l. 12 s. 5 den. — F. 53, pour l'habit et façon du *monstre* et à cesluy qui l'a porté (à la procession), 42 l 8 s.—F. 67, première condamnation à l'estrapade. — F. 68, mur des capucins renversé par le vent.—F. 71, achat d'une épée de justice et nettoyage des deux autres, 36 l.

CC. 368. (Registre.) — In-fol de 87 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1664-1667.—Compte de Jacques-Arthur Taverne. — Recettes, 122 042 l. 6 s.; dépenses, 116 198 l. 8 s. 9 den. — F. 56, procession de la ville, jeux divers : anguille, oison, mandelette; promenade du géant et de la géante, etc. — F. 64, vins offerts à divers grands seigneurs et chefs de l'armée française —F. 80, funérailles solennelles de Philippe IV, roi d'Espagne, 7969 l. — F. 86, règlement de l'intendant Le Pelletier sur les comptes de la ville.

CC. 369. (Registre) — In-fol. de 91 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1667-1670.—Compte de Jacques-Arthur Taverne. —Recettes, 129 263 l. 3 s. 1 den.; dépenses, 131 815 l. 1 s. 2 den. — F. 60, deux pièces de vin présentées à l'intendant; — F. d°, suppression des vins ordinaires des compagnie de serment. — F. 65, entrée du roi Louis XIV et de la cour, détail des présents.—F. 80, compte des pestiférés. — F. 81, fêtes et réjouissances à l'occasion de la paix entre la France et l'Espagne.—F. 90, réduction des dépenses de banquets et d'audition des comptes.

CC. 370. (Registre.) — In-fol. de 121 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1670-1673.—Compte de Jacques-Arthur Taverne. —Recettes, 139 194 l. 12 s. 2 den. ; dépenses, 136 434 l. 6 s. 1 den — F. 96, total du paiement des gages, 2 827 l. — F. 97, suppression du détail des promoteries. — F. 116, feu de joie pour la prise de Maestricht, 382 l. 10 s. —F. 116, indemnités pour dommages causés par l'inondation des fossés de la place et du fort de Scarpe.

CC. 371. (Registre.) — In-fol. de 135 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1673-1676.—Compte de Jacques-Arthur Taverne. —Recettes, 137 469 l. 14 s. 2 den. ; dépenses, 139 374 l. 7 s. 8 den.—F. 1, règlement de l'intendant Le Pelletier au sujet des gages et gratifications des échevins et six hommes, des adjudications, du chauffage, etc.—F. 117, frais de robe des échevins pour un an, 2 160 l.—F. 118, aux prédicateurs du Carême et de l'Avent, 682 l. 12 s. — F. 126, entretien des puits de la ville, 800 l. — F. 130, à M. le marquis du Forest, pour achat d'un cheval, 144 l.

CC. 372. (Registre.) — In-fol. de 134 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1673-1676. — Même compte du même ; double du précédent.

CC. 373. (Registre.) — In-fol. de 133 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1676-1679. — Compte de Dominique Dervillers. — Recettes, 166 665 l. 16 s. 6 den.; dépenses, 161 359 l. 14 s. 8 den.— F. 107, réduction des frais de robe des échevins.— F. 121, nettoiement des rues, par an, 2 500 l. — F. 122, fêtes et réjouissances pour les victoires du roi. —F. 123, réception du comte d'Humières comme gouverneur, 2 058 l.—F. 126, visite par plusieurs médecins et chirurgiens du corps de Marie Fournez, dite à Porion suspectée de sortiléges; exécution de ladite Marie par le feu (1).

CC. 374. (Registre.) — In-fol. de 72 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1679-1680.— Compte de Dominique Dervillers. — Recettes, 23 116 flor. 98 pat. 5 den.; dépenses, 22 734 flor. 6 pat. 9 den. (2).—F. 2, il y aura dorénavant un compte particulier des chaussées.—F. 64, aux différents prédicateurs, 112 flor. — F. 70, dépense d'un nouveau puits « creusé rue du Béguinage pour la commodité des bourgeois et manants ». — F. 71, frais d'une pendaison en effigie, 4 flor.; — F. d°, pension des maîtresses de l'école dominicale, 60 flor.

CC. 375. (Registre.) — In-fol. de 77 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1679-1680.— Même compte du même; double du précédent.

CC. 376. (Registre.) — In-fol. de 102 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1680-1681. — Compte de Dominique Dervillers. — Recettes, 23 697 flor. 13 pat. 2 den. ; dépenses, 31 810 flor. 19 pat. 6 den. — F. 51, valeur de deux chapons de

(1) Il existe encore sous le beffroi de Douai un cachot connu sous le nom de *Trou de Marie à Porion*. C'est là que, suivant la tradition, fut enfermée cette illustre sorcière.

(2) A partir de cette époque les comptes sont en florins et patars. Le florin valait 25 sols, le patar 2 sols.

rente, 3 pat. 3 den. — F. 90, frais d'élection du Magistrat, 103 flor. 4 pat. — F. 91, confection « d'un géant et d'une géante d'osier pour porter à la procession de la ville », 80 flor.; — F. d°, construction de la roue de fortune pour la même procession, 80 flor.

CC. 377. (Registre.) — In-fol. de 97 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1680-1681. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 378. (Registre.) — In-fol. de 85 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1681-1682. — Compte de Dominique Dervillers. — Recettes, 20 628 flor. 6 pat. 9 den.; dépenses, 35 408 flor. 10 pat. 11 den. — F. 13, ferme du droit de un denier pour « chaque mandelée » de linge lavé à la fontaine St-Maurand et de douze deniers « pour le lavement d'une personne grande ou petite ». — F. 70, « commis » chargés de chasser les étrangers hors de la ville et les pauvres mendiants hors les églises. — F. 81, char de triomphe de S. Maurand peint de couleur d'or et parsemé de fleurs de lys, 15 flor.

CC. 379. (Registre.) — In-fol. de 84 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1681-1682. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 380. (Registre.) — In-fol de 83 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1682-1683. — Compte de Dominique Dervillers. — Recettes, 20 071 flor. 12 pat. 2 den.; dépenses, 42 592 flor. 3 pat. 6 den. — F. 70, pièce de vin présentée à M. de Vauban, lors de son entrée comme gouverneur, 105 flor. 12 pat. — F. 72, pièce de vin aux Récollets Wallons pour distribuer aux communiants et pour célébrer les messes (1). — F. 78, inauguration de la nouvelle église des Minimes. — F. 80, joûtes sur l'eau le lendemain de la procession « pour donner divertissement au peuple ».

CC. 381. (Registre.) — In-fol. de 84 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1682-1683. — Même compte du même; double du précédent.

(1) Il était d'usage alors de donner après la communion un peu de vin non consacré.

CC. 382. (Registre.) — In-fol. de 86 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1683-1685. — Compte de Dominique Dervillers, du jour de la Toussaint 1683 au 1 mai 1685. — Recettes, 27 906 flor. 8 pat. 9 den.; dépenses, 37 549 flor. 4 pat. — F. 67, gages des deux conseillers pensionnaires, 2 000 flor.; gages du greffier civil, 800 flor.; dépenses des échevins à la réception d'un docteur en théologie, 50 flor. — F. 81, draps attachés sur la façade de l'Hôtel-de-Ville pendant les trois jours de la foire. — F. 82, examen des « sages-dames » par un docteur en médecine et un chirurgien.

CC. 383. (Registre.) — In-fol. de 86 feuillets, papier; dem. rel. parchemin

1683-1685. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 384. (Registre.) — In-fol. de 86 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1685-1686. — Compte de Dominique Dervillers, du 1 mai 1685 à la Toussaint 1686. — Recettes, 30 878 flor. 5 pat. 7 den.; dépenses, 34 810 flor. 18 pat. 9 den. — F. 71, procession générale pour remercier Dieu de la cessation de la peste. — F. 75, frais de réception de docteurs en médecine, 50 flor. — F. 77, réparations à l'horloge et au carillon. — F. 80, « comédie sur l'extirpation de l'hérésie du royaume de France, (révocation de l'édit de Nantes), par Maître Bertrand Besoulé », remboursement d'une partie des frais de la représentation, 48 flor.

CC. 385. (Registre.) — In-fol. de 85 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1685-1686. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 386. (Registre.) — In-fol. de 68 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1686-1687. — Compte de Dominique Dervillers, de la Toussaint 1686 à pareil jour 1687. — Recettes, 16 862 flor. 10 pat. 8 den.; dépenses, 20 688 flor. 1 pat. 3 den. — F. 56, gages des procureurs de la ville, 980 flor. — F. 57, gages du concierge de l'Hôtel-de-Ville, 100 flor.; de l'exécuteur des hautes-œuvres, 198 flor. — F. 64, défense faite par l'évêque d'Arras « de plonger des linges pour la langueur » dans la fontaine St-Maurand. — F.

66, messe en musique à la chapelle échevinale en actions de grâces pour la guérison du roi.

CC. 387. (Registre.) — In-fol. de 67 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1686-1687. — Même compte du même ; double du précédent

CC. 388. (Registre.) — In-fol. de 69 feuillets, papier; dem. rel. parchemin

1687-1688.—Compte de Dominique Dervillers. — Recettes, 18 261 flor. 9 pat. 8 den.; dépenses, 20 437 flor. 14 pat. 1 den.—F. 67, « au sieur Monchain, prêtre, pour avoir enseigné les pauvres à lire et à écrire, l'espace d'un an, 100 flor.—F. 69, dépense totale de la reddition des comptes, 348 flor.

CC. 389. (Registre.) — In-fol. de 69 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1687-1688. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 390. (Registre.) — In-fol. de 70 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1688-1689.—Compte de Dominique Dervillers. — Recettes, 18 199 flor. 6 pat. 6 den.; dépenses, 19 323 flor. 1 pat. 7 den.—F. 66, aux cinq égards des poids et mesures, à chacun six florins par an, pour leur pension ordinaire.—F. 68, fourniture de 1 950 pains d'autel à 5 pat. le cent pour la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, 7 flor. 7 patars.

CC. 391. (Registre.) — In-fol. de 70 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1688-1689. — Même compte du même ; double du précédent.

CC. 392. (Registre.) — In-fol. de 58 feuillets, papier ; dem. rel. parchemin.

1689-1690.—Compte de Dominique Dervillers. — Recettes, 19 514 flor. 14 pat. 1 den.; dépenses, 18 001 flor. 9 pat. 1 den. — F. 53, feu de joie pour la victoire des armées du roi à Fleurus. — F. 57, messe pour « la réfrigération de l'âme de feu le lieutenant de roi », 13 florins.

CC. 393. (Registre.) — In-fol. de 58 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1689-1690. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 394. (Registre.) — In fol. de 62 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1690-1691.— Compte de Dominique Dervillers.— Recettes, 21 066 flor. 8 pat. 2 den. ; dépenses, 17 114 flor. 14 pat. 5 den. — F. 58, réjouissances pour la prise de Mons et pour celle de Nice. — F. 59, location d'une maison annexée à l'office du premier sergent à verge, 30 flor.

CC 395 (Registre.) — In fol. de 62 feuillets, papier; dem rel. parchemin.

1690-1691. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 396. (Registre.) — In-fol. de 57 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1691-1692. — Compte de Dominique Dervillers.— Recettes, 23 428 flor. 1 pat. 3 den.; dépenses, 18 224 flor. 5 pat.— F. 35, ferme annuelle du produit de l'élagage des hallots, 30 flor.—F. 53, payé pour location de la chambre des orfèvres, 24 flor. — F. 56, drap rouge pour recouvrir les bancs de la maison de ville, 47 flor.

CC. 397. (Registre.) — In-fol. de 57 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1691-1692. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 398. (Registre.) — In-fol. de 51 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1692-1693. — Compte de Dominique Dervillers.— Recettes, 26 180 flor. 18 pat. 4 den.; dépenses, 22 968 flor. 15 pat. — F. 41, aux PP. Augustins et Récollets Anglais et Wallons, pour fêtes de la canonisation de saints de leurs ordres, 300 flor. — F. 42, réjouissances pour les succès des armées du roi. — F. 44, pour avoir rempli de glace les deux glacières du rempart, 100 flor.

CC. 399. (Registre.) — In-fol. de 51 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1692-1693. — Même compte du même ; double du précédent.

CC. 400. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1693-1694. — Compte de Dominique Dervillers.— Recettes, 24 122 flor. 8 pat. 2 den. — Dépenses, 28 243 flor. 17 pat. 5 den.—F. 40, pour peinture d'édits politiques, sur ferblanc, à l'entrée et à la sortie des eaux, 4 flor. — F. 41, entretien des soixante-huit puits communs de la ville, 62 flor. 6 pat. — F. 42, nouveau pavé de Douai à Lille, paiement partiel, 2 359 flor. — F. 46, entreprise du nettoyage des rues de la ville par paroisses, somme totale : 1 120 flor.

CC. 401. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1693-1694. — Même compte du même ; double du précédent.

CC. 402. (Registre.) — In fol. de 60 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1694-1695. — Compte de Dominique Dervillers.— Recettes, 23 481 flor. 8 pat. 4 den. ; dépenses, 24 407 flor. 18 pat. 10 den. — F. 54, total des ports de lettres payés pendant l'année, 31 flor. 13 pat.—F. 55, dépense pour la réception de M. Delecourt (1) au grade de docteur en théologie. — F. 57, frais d'établissement du rôle de la capitation, 15 flor.

CC. 403. (Registre.) — In-fol. de 60 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1694-1695. — Même compte du même ; double du précédent.

CC. 404. (Registre). — In-fol. de 48 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1695-1696. — Compte d'Antoine et de François Dervillers, fils de feu Dominique. — Recettes, 20 721 flor. 8 pat. 11 den. ; dépenses, 23 495 flor. 5 pat. 8 den. — F. 37, paiement des gages des échevins, 3 600 flor. — F. 44, accusé assigné à son de trompe et pendu en effigie comme non-comparant, 10 flor. 4 pat. — F. 47, réquisition des chariots de la ville et des villages voisins pour le transport du bagage des troupes.

CC. 405. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1696-1697. — Compte des fils de feu Dom. Dervillers.—Recettes, 20 237 flor. 3 pat. 2 den. ; dépenses, 23 303 flor. 19 pat. — F. 38, dîner des électeurs du Magistrat, 37 flor. 12 pat.—F. 40, au conseil et arrière-conseil pour avoir assisté en robe à la procession de la ville, 50 flor. —F. dº, aux maîtres d'école de chaque paroisse, 100 flor.

CC. 406. (Registre.) — In-fol. de 41 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1696-1697.—Même compte des mêmes ; double du précédent.

CC. 407. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin

1697-1698.— Compte de Michel Havet.—Recettes, 20 772 flor. 9 pat. 9 den. ; dépenses, 20 614 flor. 17 pat. 10 den. — F. 38, dépense de cire pendant l'année, 689 flor. 3 pat. 6 den.—F. 40, le Magistrat est continué dans ses fonctions par le roi, les dépenses ordinaires du renouvellement n'ont pas lieu.—F. 40, plantation et enlèvement de l'arbre de la foire, 18 flor.

CC. 408. (Registre.) — In-fol. de 46 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1698-1699.— Compte de Michel Havet.—Recettes, 21 654 flor. 2 pat. 6 den. ; dépenses, 21 184 flor. 2 pat. 5 den.— F. 9, location de l'aubette du beffroi, 9 flor. ;— produit de la location des caves sous les boucheries, 25 flor. — F. 37, gages du greffier des œuvres (bureau des travaux), 300 flor. — F. 38, gages des clercs du greffe, 60 flor.—F. 41, vin aux ordres mendiants le jour de la procession, 430 flor. 13 pat.

CC. 409. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier ;
dem. rel. parchemin.

1699-1700.— Compte de Michel Havet.—Recettes, 21 056 flor. 4 pat. 8 den. ; dépenses, 19868 flor. 17 pat.— F. 10, produit des petites fermes, 10 011 flor. 10 pat. 6 den.— F. 13, produit des terres et maisons, 1848 flor.

(1) Le docteur Delecourt, l'un des professeurs les plus distingués de l'Université de Douai, se fit remarquer par ses écrits contre les Jansénistes. (Voir catal. Théol. de la Bibl. de Douai.)

16 pat. 6 den. — F. 23, produit des rentes foncières, 60 flor. 17 patars. — F. 24, produits divers, 308 flor. 19 pat. — F. 26, anciennes fermes d'assises, 5585 flor. 15 pat. 10 den. — F. 27, recrus des anciennes assises (deniers additionnels), 2772 flor. 5 pat. 1 den. — F. 34, rentes foncières payées par la ville, 448 flor. 14 pat. 6 den — F. 35, paiement des rentes héritières, 276 flor. 13 pat. 9 den.—F. 38, somme des gages payés aux échevins et employés, 15951 flor 17 pat. 9 den. — F. 39, livraison de cires, 416 flor. 9 pat. — F. d°, aux prédicateurs, 112 flor.— F. 43, frais de la procession. des écoles et autres, 2315 flor. 2 pat.—F. 44, frais de la reddition des comptes, 348 flor.

CC. 410. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier; dem. rel. parchemin.

1700-1701.— Compte de Michel Havet.—Recettes, 21811 flor. 5 pat.; dépenses, 17878 flor. 15 pat. 5 den. (1).

CC. 411. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier; rel. parchemin.

1701-1702.— Compte de Michel Havet.—Recettes, 24087 flor. 17 pat.; dépenses, 21225 flor. 15 pat. 8 den.

CC. 412. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier; rel. parchemin.

1702-1703.— Compte de Michel Havet.—Recettes, 20974 flor. 9 pat. 6 den.; dépenses, 21283 flor. 6 pat. 7 den.

CC. 413. (Registre.) — In-fol. de 49 feuillets, papier; rel. parchemin.

1703-1704.— Compte de Mathias Laurent Doué.— Recettes, 16109 flor. 18 pat. 11 den.; dépenses, 21277 flor. 1 pat. 7 den.

CC. 414. (Registre.) — In fol. de 56 feuillets, papier; rel. parchemin.

1704-1705.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 16723 flor. 15 pat.; dépenses, 25414 flor. 18 pat. 4 den.

(1) Les comptes du domaine devenant de plus en plus secs et insignifiants et n'étant, à part les chiffres qu'une copie servile les uns des autres, nous nous contenterons désormais d'indiquer le total des recettes et celui des dépenses.

CC. 415. (Registre.) — In-fol. de 70 feuillets, papier; rel. parchemin.

1705-1706.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 17779 flor. 10 pat; dépenses, 28064 flor. 19 pat. 7 den.

CC. 416. (Registre.) — In-fol. de 65 feuillets, papier; rel. parchemin.

1706-1707.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 20334 flor. 1 pat 10 den.; dépenses, 16308 flor. 17 pat. 9 den.

CC. 417. (Registre.) — In-fol. de 61 feuillets, papier; rel. parchemin.

1707-1708.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 22315 flor 19 pat. 1 den.; dépenses, 20513 flor. 13 pat. 5 den.

CC 418. (Registre.) — In-fol. de 49 feuillets, papier; rel. parchemin.

1708-1709.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 12988 flor. 3 pat. 2 den.; dépenses, 20830 flor. 7 pat. 5 den.

CC. 419. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier; rel. parchemin.

1709-1710.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 10706 flor. 6 pat.; dépenses, 23857 flor. 1 pat. 3 den.

CC. 420. (Registre.) — In-fol. de 100 feuillets, papier; rel. parchemin.

1710-1711.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 13860 flor. 14 pat; dépenses, 37078 flor. 16 pat. 6 den.

CC. 421. (Registre.) — In-fol. de 51 feuillets, papier; rel. parchemin.

1711-1712.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 17538 flor. 9 pat. 8 den.; dépenses, 47261 flor. 2 pat.

CC. 422. (Registre) — In-fol. de 48 feuillets, papier; rel parchemin.

1712-1713.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 22008 flor. 1 pat. 2 den.; dépenses, 46427 flor. 18 pat. 9 den.

CC. 423. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1713-1714.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 25216 flor. 12 pat. 2 den.; dépenses, 45435 flor. 19 pat. 7 den.

CC. 424 (Registre.) — In-fol. de 23 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1714-1715.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 27277 flor. 19 pat. 11 den.; dépenses, 41 301 flor. 3 pat. 5 den.

CC 425 (Registre) — In-fol. de 44 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1715-1716.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 21 630 flor. 15 pat. 9 den.; dépenses, 39 037 flor. 12 pat. 2 den.

CC. 426. (Registre.) — In-fol. de 41 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1716-1717.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 18158 flor. 8 pat. ; dépenses, 38 326 flor. 17 pat. 4 den.

CC. 427 (Registre) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; rel parchemin.

1717-1718.—Compte de Laurent Doué —Recettes, 20438 flor. 3 pat. 7 den.; dépenses, 41 182 flor. 12 pat. 2 den.

CC. 428. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1718-1719.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 19 625 flor. 2 pat.; dépenses, 42734 flor. 4 den.

CC. 429. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1719-1720.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 20 541 flor. 17 pat. 1 den.; dépenses, 43 671 flor. 6 pat. 11 den.

CC 430. (Registre). — In-fol. de 73 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1720-1721.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 23 138 flor. 19 pat. 4 den.; dépenses, 47 067 flor. 4 pat. 10 den.

CC. 431. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1721-1722.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 23310 flor. 19 pat. 10 den.; dépenses, 48251 flor. 17 pat. 3 den.

CC. 432 (Registre) — In-fol. de 73 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1722-1723.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 24 292 flor. 18 pat. 7 den.; dépenses, 49 902 flor. 12 pat. 3 den.

CC. 433. (Registre.) — In-fol. de 87 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1723-1724.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 23312 flor. 14 pat. 9 den.; dépenses, 48768 flor. 1 pat. 10 den.

CC. 434. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1724-1725.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 25903 flor. 13 pat. 7 den.; dépenses, 27 665 flor. 18 pat. 10 den.

CC. 435. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1725-1726.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 19382 flor. 11 pat. 9 den.; dépenses, 25327 flor. 6 pat.

CC. 436. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1726-1727.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 17619 flor. 18 pat. 7 den.; dépenses, 27 342 flor. 8 pat. 7 den.

CC. 437. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1727-1728.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 30593 flor. 2 pat.; dépenses, 33797 flor. 18 pat. 1 den.

CC. 438 (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1728-1729.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 19 474 flor. 9 pat. 10 den.; dépenses, 28 911 flor. 15 pat. 10 den.

CC. 439. (Registre.) — In-fol. de 37 feuillets, papier; rel. parchemin.

1729-1730.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 20645 flor. 16 pat. 11 den.; dépenses, 33957 flor. 12 pat. 7 den.

CC. 440 (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier; rel. parchemin.

1730-1731.—Compte de Laurent Doué.—Recettes, 23311 flor. 15 pat. 11 den.; dépenses, 38226 flor. 6 pat. 4 den.

CC. 441. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier; rel. parchemin.

1731-1732.—Compte de François de Warenghien, héritier de Laurent Doué.— Recettes, 21999 flor 1 pat. 5 den.; dépenses, 39176 flor. 14 pat. 5 den.

CC. 442. (Registre.) — In fol. de 55 feuillets, papier; rel. parchemin.

1732-1733. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 24525 flor. 11 pat. 7 den.; dépenses, 43524 flor. 6 den.

CC. 443. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier; rel. parchemin

1733-1734. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 22604 flor. 11 pat.; dépenses, 25228 flor. 13 pat. 10 den.

CC. 444. (Registre.) — In-fol. de 51 feuillets, papier; rel. parchemin.

1734-1735. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 21216 flor. 5 pat. 11 den., dépenses, 21717 flor. 19 pat. 4 den.

CC. 445. (Registre.) — In-fol. de 48 feuillets, papier; rel. parchemin.

1735-1736. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 21605 flor. 11 pat. 3 den.; dépenses, 25365 flor. 5 pat. 4 den.

CC. 446. (Registre.) — In-fol. de 78 feuillets, papier; rel. parchemin.

1736-1737. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 20914 flor. 11 den.; dépenses, 25499 flor. 19 pat. 5 den.

CC. 447. (Registre.) — In-fol. de 46 feuillets, papier; rel. parchemin.

1737-1738. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 19060 flor. 15 pat. 10 den.; dépenses, 25965 flor. 17 pat. 4 den.

CC. 448. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier; rel. parchemin.

1738-1739. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 18937 flor. 5 pat. 4 den.; dépenses, 23328 flor. 11 pat. 5 den.

CC. 449. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier; rel. parchemin.

1739-1740. — Compte de Gaspard Plaisant — Recettes, 20993 flor. 4 den.; dépenses, 26134 flor. 10 pat. 8 den.

CC. 450. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier; rel. parchemin.

1740-1741. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 20142 flor. 18 pat. 6 den.; dépenses, 26094 flor. 11 pat. 2 den.

CC. 451. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier; rel. parchemin.

1741-1742. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 18809 flor. 15 pat.; dépenses, 24196 flor. 1 pat. 2 den.

CC. 452. (Registre.) — In-fol. de 50 feuillets, papier; rel. parchemin.

1742-1743. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 20789 flor. 1 pat. 8 den.; dépenses, 24600 flor. 4 pat. 7 den.

CC. 453. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier; rel. parchemin.

1743-1744. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 21270 flor. 3 pat. 11 den.; dépenses, 24700 flor. 4 pat. 5 den.

CC. 454. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier; rel. parchemin.

1744-1745. — Compte de Gaspard Plaisant — Recettes, 23023 flor. 1 pat. 11 den.; dépenses, 25187 flor. 15 pat. 9 den.

CC. 455. (Registre.) — In-fol de 42 feuillets, papier; rel. parchemin.

1745-1746. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 23903 flor. 9 pat. 4 den.; dépenses, 22828 flor. 15 pat.

CC. 456. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier; rel. parchemin.

1746-1747. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 20951 flor. 7 pat. 4 den.; dépenses, 26154 flor. 2 pat 4 den.

CC. 457. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier; rel. parchemin.

1747-1748. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 20355 flor. 11 pat. 6 den.; dépenses, 24835 flor. 17 pat. 11 den.

CC 458. (Registre.) — In-fol. de 37 feuillets, papier; rel. parchemin.

1748-1749. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 22288 flor. 7 pat. 6 den.; dépenses, 25958 flor. 5 pat. 2 den.

CC. 459. (Registre.) — In-fol. de 53 feuillets, papier; rel. parchemin.

1749-1750. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 28451 flor. 5 pat. 7 den.; dépenses, 26564 flor. 17 pat. 8 den.

CC. 460. (Registre.) — In-fol. de 55 feuillets, papier; rel. parchemin.

1750-1751. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 25218 flor. 10 pat 7 den.; dépenses, 23152 flor. 10 pat. 4 den.

CC. 461. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier; rel. parchemin.

1751-1752. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 23818 flor. 17 pat. 5 den.; dépenses, 27345 flor. 1 pat. 6 den.

CC. 462. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier; rel. parchemin.

1752-1753. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 22933 flor. 16 pat. 4 den.; dépenses, 26777 flor. 10 pat. 1 den.

CC. 463. (Registre.) — In-fol. de 54 feuillets, papier; rel. parchemin.

1753-1754. — Compte de Gaspard Plaisant.— Recettes, 25955 flor. 7 pat. 5 den.; dépenses, 26856 flor. 1 pat. 3 den.

CC. 464. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier; rel. parchemin.

1754-1755. — Compte de Pierre-Louis-Joseph Deguillion. — Recettes, 25041 flor. 10 pat. 5 den.; dépenses, 26463 flor. 15 pat. 11 den.

CC. 465. (Registre.) — In-fol. de 56 feuillets, papier; rel. parchemin.

1755-1756. — Compte de Pierre Deguillion.— Recettes, 22333 flor. 5 pat. 1 den.; dépenses, 25617 flor. 4 pat. 2 den.

CC. 466. (Registre.) — In-fol. de 49 feuillets, papier; rel. parchemin.

1756-1757. — Compte de Pierre Deguillion.— Recettes, 22215 flor. 11 pat.; dépenses, 27818 flor. 14 pat. 6 den.

CC. 467. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier; rel. parchemin.

1756-1757. — Même compte du même; double du précédent.

CC. 468. (Registre.) — In-fol. de 53 feuillets, papier; rel. parchemin.

1757-1758. — Compte d'Alexis Deguillion.— Recettes, 21425 flor. 16 pat. 9 den.; dépenses, 25998 flor. 15 pat. 6 den.

CC. 469. (Registre.) — In-fol. de 41 feuillets, papier; rel. parchemin.

1758-1759. — Compte d'Alexis Deguillion.— Recettes, 23393 flor. 13 pat. 2 den.; dépenses, 27748 flor. 11 den.

CC. 470. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier; rel. parchemin.

1759-1760. — Compte d'Alexis Deguillon. — Recettes, 23431 flor. 11 pat. 10 den.; dépenses, 26297 flor. 3 pat. 4 den.

CC. 471. (Registre.) — In-fol. de 37 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1760-1761. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 22 345 flor. 2 pat. 3 den. ; dépenses, 29 871 flor. 12 pat. 3 den.

CC. 472. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier ; rel parchemin.

1761-1762. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 20230 flor. 19 pat. 8 den.; dépenses, 28 089 flor. 3 pat. 9 den.

CC. 473. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1762-1763. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 19 309 flor. 14 pat. 7 den.; dépenses, 28003 flor. 8 pat. 6 den.

CC. 474. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1763-1764. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 22388 flor. 8 pat. 6 den.; dépenses, 27993 flor. 3 pat. 5 den.

CC. 475. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1764-1765. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 23085 flor. 8 pat. 9 den. ; dépenses, 27 566 flor. 17 pat. 1 den.

CC. 476. (Registre.) — In-fol. de 52 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1765-1766. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 24 578 flor. 15 pat. 2 den.; dépenses, 23827 flor. 10 pat.

CC. 477. (Registre.) — In-fol. de 50 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1766-1767. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 24242 flor. 7 pat. 2 den. ; dépenses, 25803 flor. 2 pat. 6 den.

CC. 478. (Registre.) — In-fol. de 66 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1767-1768. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 26950 flor. 11 pat.; dépenses, 27 070 flor. 16 pat. 1 den.

CC. 479. (Registre.) — In fol. de 54 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1769-1770. (1)—Compte d'Alexis Deguillion.—Recettes, 23943 flor. 1 pat. 1 den. ; dépenses, 25509 flor. 7 pat. 10 den.

CC. 480. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1770-1771. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 24 588 flor. 1 pat. 4 den.; dépenses, 24 942 flor. 2 pat. 4 den.

CC. 481. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1771-1772. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 25 791 flor. 15 pat. 8 den.; dépenses, 25 354 flor. 1 pat. 4 den.

CC. 482. (Registre.) — In-fol. de 48 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1772-1773. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 27 329 flor. 13 pat. 2 den.; dépenses, 23 195 flor. 17 pat. 8 den.

CC. 483. (Registre.) — In-fol. de 48 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1773-1774. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 25 349 flor. 16 pat. 10 den ; dépenses, 26 028 flor. 15 pat. 4 den.

CC. 484. (Registre.) — In-fol. de 52 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1774-1775. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 22 587 flor. 6 pat. 5 den. ; dépenses, 25 609 flor. 10 pat. 4 den.

CC. 485. (Registre.) — In-fol. de 54 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1775-1776. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 22519 flor. 9 pat. 10 den. ; dépenses, 24 950 flor. 8 pat. 5 den.

(1) Manque le compte de 1768-1769.

CC. 486. (Registre.) — In-fol. de 54 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1776-1777. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 26 083 flor. 6 pat. 8 den. ; dépenses, 25 986 flor. 5 pat. 7 den

CC. 487. (Registre.) — In-fol. de 51 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1777-1778. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 23 775 flor. 4 pat. ; dépenses, 27 245 flor. 12 pat. 5 den.

CC. 488. (Registre.) — In-fol. de 57 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1778-1779. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 25328 flor. 17 pat. 6 den. ; dépenses, 26 222 flor. 2 pat. 7 den.

CC. 489. (Registre.) — In-fol. de 55 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1779-1780. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 23 861 flor. 9 pat 1 den. ; dépenses, 26796 flor. 16 pat. 11 den.

CC. 490. (Registre.) — In-fol. de 58 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1780-1781. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 26 417 flor. 6 pat. 5 den. ; dépenses, 31 577 flor. 4 pat. 10 den.

CC. 491. (Registre.) — In-fol. de 55 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1781-1782. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 26081 flor. 4 pat.; dépenses, 30 191 flor. 4 pat.

CC. 492. (Registre.) — In-fol. de 90 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1782-1783. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 28 199 flor. 3 den. ; dépenses, 30 673 flor. 10 pat. 9 den.

CC. 493. (Registre.) — In-fol. de 51 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1783-1784. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 28469 flor. 3 den. ; dépenses, 31 748 flor. 10 pat. 10 den.

CC. 494. (Registre) — In-fol. de 50 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1784-1785. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 29 707 flor. 18 pat. 10 den.; dépenses, 31 429 flor. 11 pat. 2 den.

CC. 495 (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1789-1790. (1) — Compte d'Alexis Deguillion — Recettes, 27 227 flor. 4 pat. 6 den. ; dépenses, 27 310 flor. 6 pat. — La diminution notable des dépenses provient de la suppression des anciennes redevances aux églises, chapitres et abbayes.

II. *Registres et documents relatifs aux Comptes du Domaine ; muniments généraux ou pièces justificatives des comptes.*

CC. 496. (Registre.) — In-fol. de 116 feuillets dont 49 seulement sont écrits, papier ; rel en peau de truie.

1482-1649. — Inscription par les receveurs de la ville des recettes extraordinaires faites par eux pour ventes de terres, de maisons, de rentes, etc ; argent trouvé chaque année dans le coffre au scel lors de la vérification. La tenue de ce registre avait été prescrite à Pierre Muret, receveur de 1482 à 1513. Tant qu'il fut en charge et surtout dans les commencements, les recettes sont accompagnées de détails semblables à ceux des anciens comptes du Domaine. Mais après lui, on ne trouve plus que de simples notes sans aucun intérêt.

CC. 497. (Registre) — In-fol. de 145 feuillets papier ; cart.

1501-1508. — Promoteries ou dépenses et présents de vin ordonnés de leur propre mouvement par les échevins en charge pendant les huit années reprises ci-contre qui correspondent précisément à une période de temps où manquent les comptes du Domaine. — F. 1, « à (nom en blanc) dit Lepoquio, esleu de Soissonnois, accompagné d'aulcuns moisnes, abbés et religieulx du quartier de Vermandois, lesquels estoient venus en ceste ville aux nopces de la fille feu Jean de Marissal et avoient

(1) Manquent les comptes du domaine pour les années 1785-1786, 1786-1787, 1787-1788, 1788-1789. Depuis longtemps ils ont disparu de nos archives

fait présent de bonne venoison, six los de vin, 31 s. 6 den. ». — F. 4, détail des jeux et divertissements donnés à l'occasion du « traitté de mariage entre le duc Charles, duc de Lembourg et de Luxembourg, et dame Claude de France, seule fille de Roy ».—F. 9, du 2 janv. 1501 (v. s), « pour trois los de vin aux vicaires de l'église Saint-Pierre, lesquels se emploierent à faire jeulx et esbattemens devant le halle et ailleurs après que lon ot fait la procession », 21 s. — F. 14, « pour avoir fait rappointer le ferreul servant pour avoir toujours yauwe cauldé pour seller en halle, lequel estoit rompu », 4 s. — F. 23, pour neuf lots de vin aux arbalétriers « retournés de la ville d'Arras des esbattemens et trairies de l'arbalestre de la quelle ville ils rapportèrent le pris de la plus belle compaignie », 66 s. — F. 15, lots de vin offerts « au Pappe et sa compaignie de l'église Saint-Pierre pour ses jeulx et esbattemens, à l'évesque de Citté sous pisnon pour pareil cas ».—Ce registre donne beaucoup de détails intéressants sur les fêtes et réceptions de la période qu'il renferme.

CC. 498. (Layette.) — 16 pièces, parchemin ; 14 sceaux dont plusieurs brisés.

1433-1619.— Lettres de Philippe, duc de Bourgogne du 2 juin 1433, qui, à la requête des échevins de Douai et vu la pauvreté de la ville, commet pour cette année et les deux suivantes un seul commissaire à l'audition des comptes, aux gages ordinaires, lequel devra être assisté du bailli et du receveur qui auront chacun 12 livres parisis en monnaie de Flandre ; — lettres du 20 du même mois semblables aux précédentes, ajoutant seulement que le commissaire unique présidera aussi à l'audition des comptes de l'année précédente, ce qui avait été omis sans doute dans la première rédaction. — Commissions pour ouïr les comptes de la ville données à divers personnages par les souverains de la Flandre, Maximilien, Charles-Quint, Philippe II, Albert et Isabelle. Elles sont en général adressées au président de la chambre des comptes de Lille qui est chargé de s'assurer que les dépenses ne sont ni exagérées ni entachées de fraude.

CC. 499. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 2 papier.

1529-1645. — Arrêt du Grand Conseil de Malines du 9 février 1529 (v. s.) portant homologation de l'accord intervenu entre les échevins et la famille de Pierre Muret, ci-devant receveur de la ville, redevable de 14851 l. 11 den. qui seront remboursés par annuités avec hypothèque privilégiée sur tous biens meubles et immeubles jusqu'à parfait paiement. (Cf. CC. 250, f° 45). — Lettres du baron de Billy, gouverneur de la Flandre wallonne, annonçant aux échevins le 4 novembre 1600 qu'il assistera bientôt à l'audition des comptes de la ville ; lettre de D. Manoel de Moura de Corte real, du 11 juillet 1645, prescrivant que cette audition aura lieu à Lille, « pour ceste fois et sans le tirer à conséquence.»

CC. 500. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 26 papier.

1641-1714.— Actes de cautionnement donnés aux échevins par des receveurs comptables des deniers de la ville ; ainsi en 1673 Dominique Dervillers pourvu de l'office d'argentier qu'il exerça jusqu'en 1695, présente et fait agréer comme cautions son père, sa belle-mère et sa femme « qui s'obligent solidairement pour tout ce que le dict Dervillers pourra être reliquataire par ses comptes » ; l'acte est reçu par deux échevins au nom de leurs collègues et accepté en outre par le procureur général.

CC. 501. (Layette) — 40 pièces, papier.

1552-1600.— Muniments des comptes (1).— Parmi les pièces figurent : en 1580, le testament de Robert Lefèvre, curé de Lagnicourt, propriétaire d'une rente touchée par son exécuteur testamentaire ; — en 1594, une lettre écrite par son command au concierge de la halle, chargé par le Magistrat de la fourniture de chariots militaires imposés à la ville ; — en 1595, des canonniers qui, au nombre de dix, ont conduit des affûts à Lens et y ont exposé leurs deniers « en despenses de bouche qui se trouvent grandes pour la chièreté de temps » ; au pied de la requête est une ordonnance de 15 florins ; — en 1598, lettres et quittances du receveur général des aides de la province.

CC. 502. (Layette.) — 118 pièces, papier.

1601-1604. — Muniments des comptes. — 1601, avertissement sur ce qu'il convient de faire « pour remettre l'état de la ville de Douay et du coffre des impostz en tel ordre qu'il appartient ». — 1603, lettre de remerciement du baron de Billy, gouverneur de la province au sujet du logement accordé à la compagnie de M. de la Verdatière, neveu de Madame la *Camerara major* de la Ser° Infante ; — D°, requête des capitaines de compagnies bourgeoises qui doivent 85 flor. 6 pat. à Emery

(1) Ces muniments sont les pièces à l'appui non-seulement des comptes du Domaine mais des autres comptes de tout genre présentés aux échevins.

Commelin, concierge de l'hôtel de ville, pour leur banquet « solempnel » auquel ils ont engagé les échevins et six hommes : apostille favorable; — D°, demandes de secours par les Trinitaires, les FF. Prêcheurs, des Franciscains dont « le couvent at esté destruict par fortune de feu », des religieuses de Vimy « qui n'ont nul bien, ni revenu pour vivre », etc.—1604, 200 florins sont accordés à St-Pierre pour reconstruction d'un mur « qui par sa grande et véhémente caducité poldrait tomber infaliblement en totalle dévastation, cheute et ruine » ; — D°, secours à un ancien soldat « extropié de la jambe ».

CC. 503. (Layette.) — 49 pièces, papier.

1605-1608. — Muniments des comptes. — 1605, mandat de 2000 florins « pour achapt de fin cuivre à couler et à faire artillerye ». — 1606, réparations à la maison des Capucins à cause des grands vents survenus la première fête de Pâques.— 1607, aux huit sergents de M. le bailli « pour sallaires du port de leurs hallebardes et gaiges d'ung mois », 48 l. ; — D°, mandat de 50 flor au nom d'Aubert Six, échevin, « pour la pièche de vin présentée au banquet nuptial de sa fille » ; — D°, à Frère Jean de Saudemont, frère prêcheur, « pour avoir avecq grand peine et labeur accomodé la cloche qui servait pour les ouvriers en plus hault lieu du beffroy pour servir et sonner à l'ouverture des portes », 6 flor.—1608, état des monnaies défectueuses de tous pays trouvées dans la caisse du coffre, telles que ducats de Hongrie, angelots, mailles du Rhin, petits pistolets d'Espaigne, etc., leur valeur en florins, patars et deniers.

CC 504. (Layette.) — 208 pièces, papier.

1609-1615. — Muniments des comptes, (quelques pièces de 1610 et la plupart des autres de 1613).—1610, requête des sœurs grises de l'hôpital St-Julien aux échevins, pour obtenir main-levée d'une rente constituée sur la tête des enfants du s[r] de Malbotrie dont l'un, Louise de Montmorency est *tablière* dans leur maison : suit une ordonnance de paiement; — D°, lettres du comte d'Annapes et autres relatives aux mouvements des troupes, états de rations par compagnies, etc. ; — D°, demandes de secours des Trinitaires, des FF. Prêcheurs, et des FF. Mineurs favorablement apostillées. — 1613, note curieuse et détaillée des frais de séjour, au verd hôtel, du commissaire délégué pour la navigation et de son adjoint (Cf. BB. 5, année 1613); — D°, notes de voyage à Arras dans le même but par les échevins Marc Lefèvre et David Laloe.

CC. 505 (Layette) — 109 pièces, papier.

1616-1620. — Muniments des comptes. — 1616, liasse de pièces et quittances relatives aux acquisitions de canjean pour encourager cette industrie. — 1618, Mathieu Lemaire, étudiant en théologie, domestique depuis deux ans, devient titulaire d'une bourse fondée par Bossemius, chanoine de Saint-Pierre, ancien lecteur en théologie de l'abbaye d'Anchin ; — note de 250 l. « pour frais et despens de bouche après plusieurs debvoirs extraordinaires à la recherche et poursuitte de plusieurs larrons, l'hostiers, vagabondz, sorciers et autres mal vivans ». — 1619 et 1620, fardes de reçus des termes échus de rentes héritières et viagères.

CC. 506. (Layette.) — 312 pièces, papier.

1621-1625.—Muniments des comptes.—1621, frais de voyage à Bruxelles de l'avocat fiscal de l'Université chargé de poursuivre en son nom et en celui de la ville le procès intenté par l'Université de Louvain aux PP. de la compagnie de Jésus, 45 flor.;—D°, quittance de l'agent en cour J. de Mesemaker pour abonnement aux nouvelles (Cf. BB. 81); — D°, quittance de 24 flor. par Mathias Navæus, curé de Saint-Pierre, pour dédicace aux échevins de ses thèses de doctorat ;— D°, liste des taverniers et des quantités de vin par eux vendues.—1622, compte particulier des débours du procureur général. — 1623, requête d'Emery Cocquerel, prince de la confrérie des clercs parisiens, pour obtenir exemption d'impôts.

CC. 507. (Layette.) — 176 pièces, papier.

1626-1630.—Muniments des comptes.— 1629, état de logement des femmes des soldats italiens à raison de deux patars par jour ; — état de distribution de secours aux pauvres ; — D°, note du séjour au verd hôtel de M. Demolle, conseiller d'Arras, venu pour les affaires de la navigation ; — D°, correspondance et reçus de Melchior Martiny, receveur général des aides. — 1630, état de remboursement émargé par « les manants sur la chaussée de Raches » de la moitié des frais et dépens « par eux encourus à la nourriture des soldats espagnols » ; — D°, frais de construction d'une chaussée par delà le mont Escouvé.

CC. 508. (Layette.) — 390 pièces, papier.

1631-1635.—Muniments des comptes.—1631, état détaillé des paiements faits aux soldats levés en ville par ordre de S. A. — 1632, requête des chasse marée pour

obtenir des primes plus élevées, « considéré que c'est honneur à une ville d'y amener beaucoup de marchandise » ; requête des douze hommes chargés du guet de nuit dans la ville, lesquels « ont empesché assez heureusement les insollences et larchins qui s'y soullaient faire auparavant. »—1633, compte des vins de la cave de Messieurs les échevins pour les privilégiés.—1635, lettre du comte de Frezin, colonel d'un régiment en garnison à Douai, au sujet des fournitures; paiements divers aux curelins, mercenaires aux gages de la ville.

CC. 509. (Layette.) — 387 pièces, papier.

1636.—Muniments des comptes.—Etats de visites et de médicaments aux pestiférés ; travaux et livraisons pour le conclave ; — débours, vacations et poursuites de l'agent en Cour de la ville résidant à Bruxelles ; — quittances du receveur des aides ; mandats pour le paiement des gages, des pensions, etc.

CC 510 (Layette.) — 317 pièces, papier.

1637.—Muniments des comptes.— Fournitures aux soldats de piques et de mousquets; — mémoires des travaux exécutés aux fortifications ; pièces relatives à l'achat des chevaux fournis par la ville à S. M. ; — « debvoirs rendus par le lieutenant de M. le bailli à l'endroict des personnes des pestiferez » ; — états de dépenses relatives à la maladie contagieuse.

CC. 511. (Layette.) — 323 pièces, papier.

1638-1640.— Muniments des comptes.— 1638, requête de l'hôte du Dauphin au Magistrat à propos du corps-de-garde établi dans sa maison. — 1639 , dettes et quittances du receveur des aides ; — travaux des remparts et des fortifications , mémoires , mandats et quittances

CC. 512. (Layette.) — 452 pièces, papier.

1641-1645. — Muniments des comptes. — 1642 , mandat de remboursement à Olivier Tumerel d'une somme de 300 florins carolus avancée par lui pour la joyeuse entrée de feu Son Altesse Royale (Ferdinand, cardinal Infant , gouverneur général des Pays-Bas) ;— détail des literies et du mobilier fournis au gouverneur de la ville ; — lettre de M. de Ribeaucourt affectant aux PP. Jésuites et aux PP. Carmes deschaux les cent florins que le Magistrat lui avait offerts à sa prise de possession du commandement de la place. —1643, requête du procureur et note de ses « bons debvoirs » pour le logement des gens de guerre.

CC. 513. (Layette.) — 230 pièces, papier.

1646-1660.—Muniments des comptes.—1646, états de voyage du conseiller pensionnaire Cordouan, député à Lille au sujet du logement. — 1649, état de la cave privilégiée des échevins. — 1660, mandats pour vins d'honneur présentés en diverses circonstances ; — mandats de chauffage pour la garnison ; — états de travaux effectués au moulin de Courchelettes;—paiements à Balthazar Bellère , imprimeur de la ville ; — mandats au messager, au concierge de l'hôtel de ville, etc.

CC. 514. (Layette.) — 487 pièces, papier.

1661-1665.—Muniments des comptes.—1661, continuation des travaux de Courchelettes ; — paiement de l'aide; — dépenses pour le logement des gens de guerre. — 1662 , paiement de 150 flor. aux Récollets Wallons, moitié de la somme accordée pour la translation du corps de S. Prosper ; — gages de Charles Théry et de Martin Trigault, « ambe deux commis à la visite des gardes nuictamment sur les remparts » ; — mémoire détaillé de livraison de « linceuls » (draps), à l'état-major de la garnison ; — appropriation du refuge de St-Vaast pour y loger le comte de Bruay. — 1664-1665 , petit journal de recettes sans aucun détail.

CC. 515. (Layette.) — 71 pièces, papier.

1666-1670.—Muniments des comptes.— 1668, état des dépenses pour réjouissances publiques à l'occasion de la conquête de la Franche-Comté ; — autres fêtes et feux de joie à cause de la paix conclue entre les rois de France et d'Espagne, requête des chantres et vicaires des deux collégiales qui ont chanté la messe et le *Te Deum* en musique, elle est apostillée pour 36 flor. — 1670 , états de dépenses pour les pestiférés ; — frais de l'entrée solennelle du roi et de la reine le 14 mai 1670.

CC. 516. (Layette.) — 220 pièces, papier.

1671-1675.—Muniments des comptes.—1672, états de dépenses pour les pestiférés ; — feux de joie pour les succès du roi en Hollande; — états des frais de promoterie, présentations de vins, etc.; — requête des doyen, chantre et écolâtre de St Amé pour réclamer les arrérages d'une rente destinée à payer le maître de l'école de charité de la paroisse. — 1673, note des présents faits à la Reine à son entrée à Douai le 5 juillet de cette

année. — 1675, requête du receveur de la confrérie de St-Joseph érigée à St-Pierre pour obtenir paiement des rentes qui lui sont dûes.

CC. 517. (Layette.) — 478 pièces, papier.

1676-1677.—Muniments des comptes.— 1677, feu de joie pour la prise de St-Omer; — réclamation d'arrérages de rente par la confrérie du St-Sacrement de St-Amé; — travaux de terrassement à la brèche de la porte d'Equerchin ; — mémoires de travaux à la caserne de Marchiennes et à celle de la Motte; — nouvelle grange, place de la Prairie ; — fournitures de bois pour les lits de la garnison ; — fournitures de paillasses, de matelas, etc. ; — état de vitrages raccommodés ou remplacés aux frais de la ville en différentes maisons ; — réclamations du sieur de Warenghien pour livrances de bois et de cire.

CC. 518 (Layette.) — 446 pièces, papier.

1677-1680.— Muniments des comptes.—1677, requête pour obtenir des réparations dans des maisons occupées pendant quelque temps par des soldats ; — états hebdomadaires de travaux à l'économie par les ouvriers attachés à la maison des œuvres. — 1678, dépenses du feu de joie à l'occasion de la paix entre le roi et les provinces unies; — D°, pour l'entrée du maréchal d'Humières ; — mandat à un apothicaire qui a fait de la thériaque en présence des échevins et de tous les médecins de la ville ; — mémoire des dépenses de la procession, on n'y voit figurer qu'un seul enfant du Géant avec divers chars et représentations ; — 1679, 300 flor. payés à l'office de *Missus* dans la cathédrale de Tournay pour les tenues d'eau de cette ville.

CC. 519. (Layette.) — 750 pièces (petites quittances), papier.

1681-1685.—Muniments des comptes.—1682, frais du feu de joie pour la naissance du duc de Bourgogne, reçus de paiement de rentes héritières et viagères ; — pension gratuite au régent du collége du roi ; — état des frais de curage du canal des Wetz. — 1683, note des rentes foncières dues par la ville au Domaine du roi. — 1685, paiement d'une rente de 139 florins pour fondation d'une messe à perpétuité par Laurent Constans, échevin.

CC. 520 (Layette.) — 68 pièces, papier.

1686-1687.— Muniments des comptes.— 1686, adjudication de travaux ; — quittances de rentes héritières. — 1687, état des dépenses de la procession de la ville ; — état des grains livrés, suivant ordonnance de Loi, aux Bénédictins Anglais ; — frais de logement des officiers ; — copies des adjudications.

CC. 521. (Layette.) — 329 pièces, papier.

1687-1688.—Muniments des comptes.—Livraisons pour le chauffage des troupes dans les casernes et corps de garde ; — prix de la lance sans fer ni rocquet présentée au comte d'Oisy, (Cf. CC. 166) d'après la note du menuisier, 40 patars ; — visite et réparations des ponts, ventelles et écluses ; — location d'une maison servant de corps de-garde près la porte Morel, 16 flor. par an.

CC. 522. (Layette.) — 398 pièces, papier.

1688-1689.— Muniments des comptes. — Etat des frais de la procession ; — montant des dépenses pour le renouvellement de la Loi ; mandats au nom des maîtres et maîtresses d'école ; — paiement de trois florins à un charretier pour avoir mené un cadavre à la voirie du Raquet ; — quittances de tout genre.

CC. 523. (Layette.) — 278 pièces, papier.

1689-1690.— Muniments des comptes. — Etats de logement des officiers de passage dans les différents hôtels ; paiement des termes de l'aide ; — quittances de gages des employés de la ville ; — comptes de fournitures aux officiers et soldats ; visite et entretien des propriétés de la ville ; — état de réparations au couvent des capucins certifié par le P. André, gardien, « quoy qu'indigne » ; — mémoire du procureur dans le procès de la ville contre la Gouvernance à propos de fustigation.

CC. 524. (Layette.) — 532 pièces, papier.

1690-1691.— Muniments des comptes.— Mandats et quittances de bourses dans les colléges de l'Université ; — mandat de 50 florins au conseil et à l'arrière-conseil pour avoir assisté à la procession de la ville ; — état détaillé des redevances payées au chapitre de St-Amé ; — note du feu de joie pour la prise de Mons ; — copies des adjudications de travaux et autres.

CC. 525. (Layette.) — 231 pièces, papier.

1692-1693.—Muniments des comptes.—Quittances de rentes sur formules imprimées ; — états de paiements

pour fêtes et réjouissances ; — état des lanternes distribuées par la ville montant à dix-huit grandes et six douzaines de petites ; — fournitures aux bureaux du greffe par Michel Mairesse ; — copie des adjudications et marchés divers.

CC. 526. (Layette.) — 297 pièces, papier.

1693-1694. Muniments des comptes.— Etat des grains versés par la ville au magasin général des vivres ; — quittances de recettes des aides ; — note de l'abonnement pour le nettoyage des rues ; — quittances des gages de l'officier des hautes œuvres ; — état des travaux dans les casernes au compte de la ville ; — mandat d'étrennes aux tambours de la garnison.

CC. 527. (Layette.) — 251 pièces, papier.

1694-1695.— Muniments des comptes. — Etat des rentes foncières dûes par la ville au chapitre de St-Pierre ; — fourniture de literies aux soldats ; — logement d'officiers à l'hôtel du Dauphin ; — état des ouvriers de la fonderie de canon, considérés comme militaires ; — entretien des casernes de la rue du Bloc.

CC. 528. (Layette.) — 359 pièces, papier.

1696-1698.—Muniments des comptes.—Adjudications et marchés divers ; — feu de joie pour la prise de Barcelone ; — refonte des cloches du beffroi ; — mandat pour logement militaire ; — paiement des rentes ; — quittances de la taxe de rachat des offices ; — états des grains sortis de la ville ayant payé le droit d'issue au boutehors ; — réfection des glacières de la ville.

CC. 529. (Layette.) — 652 pièces, papier.

1699-1700.—Muniments des comptes.—Adjudication de la vidange des fosses d'aisance publiques et particulières moyennant 50 flor. payés par la ville, défense de rien exiger des bourgeois ; — menu d'un dîner maigre des échevins lors de la publication de la paix ; — mandats de paiement aux maîtres d'école ; — états mensuels de logement des officiers.

CC. 530. (Layette.) — 436 pièces, papier.

1700-1701. — Muniments des comptes. — Etat de logements et de fournitures militaires ; — quittances des aides ; — liste nominative des officiers en garnison à Douai ; — état d'augmentation de gages aux maîtres de postes des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies ; — quittances d'abonnement au contrôle.

CC. 531. (Layette.) — 330 pièces, papier.

1702-1703.—Muniments des comptes.—Adjudications et marchés divers, entretien des chaussées ; — état des officiers et ouvriers de la fonderie auxquels est dû le logement ; — dîner à la suite du feu de joie pour la prise du fort de Kell ; — versement de la capitation ; — marché pour l'échenillage des arbres à raison de trente florins ; — plantations sur les chemins communaux.

CC. 532. (Layette.) — 157 pièces, papier.

1703-1704.— Muniments des comptes. — Etat des impressions et fournitures de bureau par Michel Mairesse ; — détail du feu de joie pour la naissance du duc de Bretagne ; — fourniture de tourbes pour le chauffage ; — visite des dérivations de la Scarpe ; — état des frais de la capitation ; — mémoire des travaux effectués à la maison du Gouverneur.

CC. 533. (Layette.) — 140 pièces, papier.

1704-1705.— Muniments des comptes.— Location annuelle d'un corps de garde près la porte Notre-Dame, 12 flor.; — état des cabarets où sont logés les officiers de la garnison ; — état d'entretien des pompes à incendie, 24 flor. ; — réfection de la « petite salle » de l'hôtel de ville ; — travaux d'endiguement de la Scarpe ; — visite et entretien des bâtiments communaux.

CC. 534. (Layette.) — 70 pièces, papier.

1706-1707.—Muniments des comptes.—Quittances de rentes sur formules imprimées ; — dépenses du feu de joie pour les victoires du roi en Piémont ; — copies d'adjudications diverses ; — ordonnance de l'Intendant relative au maître de poste de Douai qui prétendait être exempt de la visite des égards du lin ; — réparations aux tours de la porte Notre-Dame.

CC. 535. (Layette.) — 266 pièces, papier.

1708-1709.—Muniments des comptes.— Entretien des chemins du frais-marais ; — fourniture de chevaux et chariots aux officiers pour mener leurs équipages à raison de 48 patars par cheval et par jour dont moitié à la charge de la ville, l'autre moitié à celle des officiers ; — réparations à l'horloge du beffroi ; — entreprises de travaux divers.

CC. 536. (Layette.) — 412 pièces, papier.

1709-1710.— Muniments des comptes. — Etats de présentation de vins ; — seaux et pompes à incendie ; — expertise au pont de Raches pour constater les dégâts causés aux plantations par les troupes de passage ; — note des vins distribués par ordre du Magistrat le jour de la procession ; — don de 52 florins au prieur des Dominicains pour avoir prêché pendant le carême et l'avent ; — appropriation d'une salle du Pot d'étain à usage de « prêche » pendant l'occupation hollandaise.

CC. 537. (Layette.) — 125 pièces , papier.

1711-1712.—Muniments des comptes.—Etablissement d'une glacière à la porte Morel ; — compte de livraisons de briques aux bourgeois et manants ; — « mémorial » des paroisses, églises, couvents, colléges et hôpitaux de la ville ; — état de distribution des chandelles, 60 l. aux Capucins, 30 l. aux Récollets, 12 l. aux Dominicains, etc. ; — feux de joie pour la reprise de Bouchain et les succès du maréchal de Villars.

CC. 538. (Layette.) — 282 pièces, papier.

1713-1714.—Muniments des comptes.—Adjudication de travaux en ville et aux fortifications ; — demandes de gratifications ; — fournitures de chauffage ; — entretien et nettoiement des tonnes placées dans les rues ; — état de l'ameublement du maréchal de Montesquiou ; — visite des propriétés de la ville par les échevins commis aux travaux.

CC. 539. (Layette.) — 278 pièces, papier.

1715-1716.— Muniments des comptes. — Etats de fournitures militaires ; — marchés et mandats pour le nettoiement des rues ; — réfection d'une glacière, porte d'Ocre ; — gages des employés de la ville ; — états de fourniture de paille et de chandelles aux établissements municipaux ; — literies des officiers et soldats, états mensuels.

CC. 540. (Layette.) — 251 pièces, papier.

1716-1717.— Muniments de comptes. — Etats des vins présentés à divers personnages ; — quittances de paiement des rentes ; — copies d'adjudication de travaux et autres ; — réparations de cheminées démolies par un ouragan ; — creusement de fossés et entretien de routes au Frais-marais ; — fournitures de registres et d'imprimés par M. Mairesse.

CC. 541. (Layette.) — 151 pièces, papier.

1718-1719.—Muniments des comptes.—Récapitulation des *retrouves* de la bière ; — drap aux armes du roi posé le 15 août devant l'hôtel de ville ; — requête du P. dominicain, prédicateur de l'Avent ; — adjudication du bâtiment de la prison ; — état de salaire du procureur à la Gouvernance employé par la ville dans ses procès.

CC. 542. (Layette.) — 181 pièces, papier.

1719-1720.—Muniments des comptes.— Copies de diverses adjudications et des marchés ; — requête des égards de la boucherie, augmentation de leurs gages ; — frais de la procession de la ville ; — rétribution annuelle du prêtre qui célèbre à St-Pierre la dernière messe, à une heure et demie ; — état d'une revue des troupes de la garnison.

CC. 543. (Layette.) — 193 pièces, papier.

1721-1722.— Muniments des comptes. — Etats de salaires de procureurs ; — entretien de la pompe servant au *feu de meschef* ; — mémoire détaillé de la remise en état du *Géant* et de sa famille ; — frais de *geôlage* et d'exécution du nommé Francœur ; — requête des compagnies de serment au sujet de la procession, noms des confrères.

CC. 544. (Layette.) — 382 pièces, papier.

1722-1723.— Muniments des comptes. — Fournitures et travaux militaires ; — mémoire d'impressions par Arthur Taverne ; — feu de joie à l'occasion du sacre du roi ; — quittances de versement de la capitation ; — indemnité pour alignement ; — carillon et sonnerie du beffroi ; — état des plantis de la ville.

CC. 545. (Layette.) — 352 pièces, papier.

1723-1724.— Muniments des comptes. — Procès-verbaux d'adjudication des fournitures et travaux d'entretien ; — paiement des gages et salaires ; — construction de deux greffes à l'hôtel de ville pour la Gouvernance ; — réfection du navire de la procession ; — char de triomphe des Jésuites, manteaux de leurs écoliers ; — mandats de dépenses sur formules imprimées.

CC. 546. (Layette.) — 385 pièces, papier.

1724-1725.— Muniments des comptes. — Réjouissances pour le mariage du roi et de la reine ; — mémoire pour répondre aux apostilles couchées au compte du Domaine ; — copies d'adjudications et de baux divers ; — requête des administrateurs des enfants trouvés pour obtenir paiement de leurs rentes ; — plantation du rempart d'Equerchin ; — mandat du contingent de l'aide.

CC. 547. (Layette.) — 408 pièces, papier.

1725-1726.—Muniments des comptes.—Frais d'entretien des pavés et chaussées ; — logement des officiers; impressions diverses par François Willerval ; — bourses dans les colléges et séminaires ; — travaux à la caserne de Marchiennes ; — quittances de l'abonnement du cinquantième denier ; — quittances des droits d'Usage.

CC. 548. (Layette.) — 667 pièces, papier.

1726-1727.— Muniments des comptes. — Frais de députation du Magistrat pour complimenter le nouvel évêque d'Arras ; — pension accordée, sur sa requête, à un maître d'écriture « ayant monstré à escrire à plusieurs enffants de gens distingués » ; — état des rentes dûes à la fondation Ritthove (bourses d'étude) ; — mémoires et factures concernant la famille *Gayant* et les accessoires de la procession ; — adjudications pour travaux militaires et autres.

CC. 549. (Layette.) — 164 pièces, papier.

1727-1728.— Muniments des comptes.— Requêtes de fermiers d'impôts et autres débiteurs de la ville pour obtenir sursis de paiement; — états nominatifs de logement des officiers de la garnison ; — mesurage et toisé de travaux par l'arpenteur géomètre-juré ; — modifications à la sonnerie du beffroi et au carillon ; — liste des particuliers brassant chez eux.

CC. 550. (Layette.) — 362 pièces, papier.

1728-1729.—Muniments des comptes.—Gages des maréchaussées; — location de corps de garde; — quittances d'abonnement des droits de courtiers jaugeurs ; — fournitures militaires ; — mesurage et toisé des travaux de la ville ; — curage de la rivière ; — mémoire du travail fait par messieurs du Magistrat ; — état des travaux extraordinaires des commis du greffe.

CC. 551. (Layette.) — 206 pièces, papier.

1729-1730.— Muniments des comptes.— Etats de logement des officiers ; — plantations au frais-marais ; — gages des conseillers pensionnaires et autres officiers permanents ; — états de chauffage et d'éclairage ; — achats de toile pour literies militaires ; — états de débours du geôlier des prisons.

CC. 552. (Layette.) — 248 pièces, papier.

1730-1731. — Muniments des comptes. — Approfondissement du canal de la rue des Foulons ; — feu de joie pour la naissance d'un fils du duc de Boufflers, gouverneur de la province ; — mémoires d'impressions par le sieur Willerval ; — état de travaux de sculpture à la façade de l'hôtel de ville ; — paiement des rentes.

CC. 553. (Layette.) — 379 pièces, papier.

1731-1732.—Muniments des comptes.— Annuités de bourses fondées dans les colléges et séminaires ; — quittance des droits d'amortissement, de francs-fiefs et d'usage ; — état de reprises de la capitation ; — requête des Minimes à l'intendant au sujet du refus de paiement d'une rente par la ville.

CC. 554. (Layette.) — 326 pièces, papier.

1732-1733. — Muniments des comptes.— Etats de frais de la procession de la ville, chars de triomphe, etc.; — entretien des lits militaires ; — note du repas dit « Raichiné à poires cuites » offert par le Magistrat aux adjudicataires des fermes ; — états des travaux au collége public ; — entablement de la façade de l'hôtel de ville.

CC. 555. (Layette.) — 570 pièces, papier.

1733-1734.— Muniments des comptes. — Travaux de pavage en ville et au dehors ; — présentations de vins ; — ventes d'arbres sur les chemins de l'échevinage ; — corniche, vases, statues, etc., décorant la façade de l'hôtel de ville ; — quittances d'impôts pour la solde des milices ; — location des maisons appartenant à la ville ; — paiement de pensions.

CC. 556. (Layette.) — 617 pièces, papier.

1734-1735.— Muniments des comptes.— Paiement des gages, pétitions d'employés de la ville ; — entretien

des corps-de-garde et travaux divers; — service funèbre du gouverneur dans la chapelle de l'hôtel de ville ; — fournitures militaires ; — fêtes , réjouissances , feux de joie ; — procès-verbaux d'adjudication des fermes ; — éclairage et chauffage.

CC. 557. (Layette.) — 520 pièces, papier.

1735-1736.—Muniments des comptes.—Quittances d'impôts pour les fortifications de Valenciennes ; — ventes de têtes d'hallots (saules) sur les chemins de l'échevinage ; — états des fournitures militaires ; — états des brassins faits par diverses communautés religieuses ; — frais et dépenses de la procession.

CC. 558. (Layette.) — 368 pièces, papier.

1736-1737.— Muniments des comptes. — Frais de recherches aux archives pour le procès-verbal contre le chapitre de Saint-Pierre à propos de levée d'un cadavre; — états de distribution des deniers destinés aux œuvres pies ; — personnel des officiers réformés à la suite de la place auxquels est dû le logement ; —travaux au beffroi.

CC. 559. (Layette.) — 455 pièces , papier.

1737-1749.—Muniments des comptes.—Quittances d'abonnement du contrôle ; — état des revenus et des charges de la ville ; — logement des officiers ; — costume des sergents ; — frais du passage de la maison du roi , menus de repas , etc. ; — brasserie de Saint-Amé , quantités fabriquées ; — adjudications de travaux.

CC. 560. (Layette.) — 731 pièces , papier.

1749-1750.—Muniments des comptes.— Réparations aux bâtiments communaux ; — mémoire d'impressions ; — menu d'un grand repas offert à M. de Binaut et aux ingénieurs de la ville ; —provisions de chauffage; — états des gages et salaires ; — frais de curage de la Scarpe ; — présentations de vins ; — dépenses diverses.

CC. 561. (Layette.) — 643 pièces , papier.

1750-1751.— Muniments des comptes.—Etats de frais de procédures diverses ; — plantation et déplantation de la potence ; — procession de la ville ; — fêtes pour la naissance du duc de Bourgogne ; — devis et vérifications de travaux ; — logement militaire ; — approvisionnements de chauffage ; — état des publications faites au coin des rues ; — rentes foncières dûes par la ville.

CC. 562. (Layette.) — 753 pièces, papier.

1751-1752.— Muniments des comptes — Mémoire des travaux de menuiserie pour les Archives (1) et les greffes montant à 2730 florins ; — location d'une maison sur la place ; — gages et salaires des échevins ; — frais d'arrivée et de séjour du prince de Soubise ; — entretien des pavés et chaussées ; — travaux divers.

CC. 563. (Layette.) — 214 pièces , papier.

1752-1753.— Muniments des comptes. — Paiement de bourses fondées dans les colléges et séminaires ; — travaux extraordinaires des commis du greffe ; — état des carrosses employés par le Magistrat ; — quittance du droit de Gavene ; — quote-part de la ville dans la dépense d'établissement du canal d'Aire à St-Omer ; — état des vingtièmes sur les immeubles.

CC. 564. (Layette.) — 49 pièces , papier.

1753-1754.—Muniments des comptes.—Quittances de l'aide, du contrôle, etc. ; — ventes d'arbres croissant sur l'échevinage ; — glacières sur les remparts ; — adjudication générale des travaux de charpente et d'entretien ; — fourniture de lanternes pour le Magistrat et l'Etat-major ; — exemption sur le vin et la bière accordée sur sa requête au curé de Notre-Dame.

CC. 565. (Layette.) — 964 pièces , papier.

1754-1755.— Muniments des comptes.— Paiement des rentes dûes par la ville ; — entretien des plantis ; — logement des officiers ; — état des criées et publications ; — à l'exécuteur des hautes œuvres pour avoir fouetté et marqué un condamné , 24 flor. ; — travaux d'appropriation de l'hôtel du Dauphin ; — frais de la procession ; — construction de nouvelles casernes ; — gages et salaires du Magistrat et des officiers permanents.

CC. 566. (Layette.) — 1184 pièces, papier.

1755-1756. — Muniments des comptes. — Etats de logement des officiers ; — états de chauffage et d'éclairage ; — appropriation du pavillon, rue des Ecoles; —

(1) Les casiers, boîtes et bibliothèques en chêne dont il est ici question se trouvaient dans l'ancien bâtiment des greffes démoli en 1862 ; ils ont été démontés avec soin et replacés dans le local actuel des archives.

quittances de paiement des rentes ; — dépenses de bouche du Magistrat ; — frais de construction de l'hôpital militaire ; — travaux à l'hôtel de ville et au Dauphin

CC. 567. (Layette.) — 892 pièces, papier.

1756-1757.— Muniments des comptes — Suppression de la grange de la prairie, vente des matériaux ; — arrentement au Maréchon ; — montant des étrennes accordées à divers ; — fournitures militaires ; — frais d'établissement de la blanchisserie dite des pestiférés ; — droit de robe des officiers permanents.

CC. 568. (Layette.) — 1036 pièces, papier.

1757-1758.—Muniments des comptes.—Quittances de paiement des rentes ; — mesurage du Frais-marais ; adjudications des travaux d'entretien ; — présentation et distribution de vins ; — visite des cours d'eau ; — mémoire de travaux à l'hôtel de ville ; — mandat de 1006 florins à un échevin « pour cause connue du Magistrat ».

CC. 569. (Layette.) — 932 pièces, papier.

1758-1759.—Muniments des comptes.— Construction du second corps de bâtiment des casernes d'Equerchin ; — adjudications de travaux et de fournitures ; — distribution des étrennes ; — rétablissement du pont de Raches ; — état des frais de procédure ; — état des criées et publications ; — paiement des rentes.

CC. 570. (Layette.) — 1101 pièces, papier.

1759-1760.— Muniments des comptes. — Pétition du teinturier pensionnaire, sa pension lui est continuée ; — réparation des ponts ; — travaux à la grande salle et à la chapelle de l'hôtel de ville ; — état des ouvriers de la fonderie ; — passage de troupes ; — vacations extraordinaires du greffe ; — frais de bouche, etc.

CC. 571. (Layette.) — 1141 pièces, papier.

1760-1761.— Muniments des comptes. — Aqueduc du quartier St-Sulpice ; — état des remèdes administrés aux détenus dans les prisons de la ville ; — frais de rédaction du règlement du Minck ; — plantation le long des fossés de l'échevinage ; — logement des officiers ; — ameublement de l'hôtel de ville ; —adjudications diverses.

CC. 572. (Layette.) — 966 pièces, papier.

1761-1762.—Muniments des comptes.—Quittances de paiement des rentes ; — frais de justice criminelle ; construction de l'hôpital militaire ; — réparations au quartier du Barlet ; — gages fixes et salaires des employés de la ville ; — quittances d'abonnement au contrôle ; — mémoires de fournitures et de travaux divers.

CC. 573. (Layette.) — 975 pièces, papier.

1762-1763. — Muniments des comptes. — Etats de frais pour levées de corps morts par les échevins ; — mémoire de frais de procédure par l'avocat de la ville en conseil du roi ; — dépenses de bouche du Magistrat, menus de dîners en halle ; — rétablissement du Navire de la procession ; — logement militaire.

CC. 574. (Layette.) — 896 pièces, papier.

1763-1764.— Muniments des comptes.—Mémoires de chauffage et d'éclairage ; — frais de construction du cheval de bois servant à l'exposition des femmes de mauvaise vie ; — blanchissage des draps de soldats ; — entretien des pompes à incendie ;— arrentement du Trou puant, hors la porte d'Equerchin ; — vins d'honneur offerts par les échevins

CC. 575. (Layette). — 912 pièces, papier.

1764-1765.—Muniments des comptes.— Curement des fossés de l'échevinage ; — frais de justice criminelle ; — location de la Sablonnière ; — vente d'arbres sur les chemins de l'échevinage ; — état des ingénieurs en résidence à Douai ; — reposoirs de la procession ; — produit de la ferme des offices du charbon de terre.

CC. 576. (Layette.) — 734 pièces, papier.

1765-1766.—Muniments des comptes.— Entretien de l'écluse du pont-rouge ; — gages et salaires de l'officier des hautes œuvres ; — tableau de l'état-major de la ville ; — fournitures militaires ; — frais de voyage ; — publications et criées ; — travaux à l'hôtel de ville et au beffroi.

CC. 577. (Layette.) — 775 pièces, papier.

1766-1767.—Muniments des comptes.— Frais d'établissement du polygone d'artillerie ; — mémoire pour

levée de plans des rues de la ville ; — frais de la procession ; — recherches de Dom Caffiaux dans les archives de la ville ; — ventes d'arbres ; — fournitures de chauffage, factures de la compagnie d'Anzin ; — réfection du pont St-Vaast.

CC. 578. (Layette.) — 1139 pièces, papier.

1767-1768.—Muniments des comptes.—Curage du canal des Wetz ; — frais d'une exécution capitale ; — frais de procédures civiles et criminelles ; — canal de jonction de la Lys à l'Aa ; — affermage de portions du marais de Sin ; — frais d'essai du pain ; — frais d'arrivée du roi de Danemarck ; — école d'artillerie.

CC. 579. (Layette.) — 943 pièces, papier.

1768-1769.—Muniments des comptes.— Réfection de la potence du Raquet ; — acquisition au prix de 62 florins 8 pat. de deux manuscrits in-f° provenant de M. de la Howardrie (1) ; — mesures contre l'inondation du frais-marais ; — entretien des casernes ; — travaux de maçonnerie au beffroi ; — dîner offert aux députés d'Arras pour la visite de la rivière.

CC. 580. (Layette.) — 621 pièces, papier.

1769-1770.— Muniments des comptes. — Etats de récompenses pour services rendus pendant les incendies ; — habillement des sergents et du messager de la ville ; — travaux d'endiguement de la Scarpe ; — fournitures et logement militaires ; — écluses du Frais-marais ; — pavages des rues, entretien des chaussées.

CC. 581. (Layette.) — 950 pièces, papier.

1770-1771.— Muniments des comptes.— Impression aux frais de la ville d'une méthode pour rappeler les noyés à la vie ; — réfection du bâtiment des prisons ; — frais de démolition de la tour du Raquet ; — acquisition du rivage St-Vaast ; — construction du quai de la barque ; — transports militaires ; — frais de suppression des compagnies bourgeoises.

(1) Ces manuscrits, formant un recueil de pièces pour l'histoire de Douai, sont à la bibliothèque de la ville, côtés sous le n° 852 ; ils proviennent de M. Derasière, ancien greffier de l'échevinage, dont les tenait M. Derasière de la Howardrie, l'un de ses héritiers.

CC. 582. (Layette.) — 872 pièces, papier.

1771-1772.—Muniments des comptes.—Adjudication des fermes ; — impositions pour le canal de Saint-Omer à Aire ;—acquisition d'un jardin rue des Potiers, destiné à l'agrandissement du rivage ; — liquidation des compagnies bourgeoises ; — fourniture de chevaux et de chariots à la garnison ; — arbre des bannis, cloche de minuit pour la fin de la foire.

CC. 583. (Layette.) — 1390 pièces, papier.

1772-1773.— Muniments des comptes.— Frais de justice criminelle ; — réparations au beffroi ; — ponts et écluses ; — grandes et petites boucheries ; — travaux aux fortifications et au fort de Scarpe ; — literies militaires ; — remboursement des offices supprimés du Parlement de Flandre ; — abonnement des droits réservés.

CC. 584. (Layette.) — 1497 pièces, papier.

1773-1774.— Muniments des comptes.— Frais du procès de la ville contre la marquise de Croy concernant la juridiction de St-Albin ; — dépenses à l'occasion de la rentrée du Parlement ; — entretien par la ville du couvent des capucins ; —quittances des huit sols pour livre sur les droits d'octroi ; — travaux à la caserne de Marchiennes.

CC. 585. (Layette.) — 1596 pièces, papier.

1774-1775.—Muniments des comptes.— Levée du plan figuratif de Wagnonville ; — pavage de diverses rues ; — ameublement de l'hôtel de ville ; — abonnement du Magistrat à la *Gazette de France* et aux *Affiches de province* ; — impositions pour le canal de Picardie et celui de Bourgogne ; — dépenses de bouche, menus de repas, etc.

CC. 586. (Layette.) — 1049 pièces, papier.

1775-1776.—Muniments des comptes.— Réfection des murs de soutènement du grand-bail ; acquisition de 2900 boutures de bois blanc pour la pépinière de la ville ; — construction du quai St-Vaast ; — éclairage et chauffage ; — gages et pensions ; — droit sur la prisée des meubles ; — travaux des fortifications.

CC. 587. (Layette.) — 993 pièces, papier.

1776-1777.— Muniments des comptes.— Etrennes

de l'état major ; — logement des officiers ; — curage de la Brayelle ; — restauration des tableaux du conclave ; — maison de l'officier des hautes œuvres ; — abonnement des vingtièmes et des sols pour livre ; — rentes foncières de la ville ; — adjudications diverses.

CC. 588 (Layette.) — 948 pièces, papier.

1777-1778.—Muniments des comptes.— Etablissement des réverbères, frais d'éclairage ; — réfection de la blanchisserie du Mariage ; — mobilier de l'académie de dessin ; — travaux de pavage ; — étude et devis d'un cimetière commun hors de la ville ; — plantis du Frais-marais et autres ; — salaires des échevins.

CC. 589. (Layette.) — 1061 pièces, papier.

1778-1779.— Muniments des comptes. — Travaux à la prison de la ville ; — cartons et reliures pour les archives ; — entretien annuel de la pendule du conclave, 24 flor. ; — état des publications diverses ; — travaux extraordinaires du greffe ; — deniers royaux reçus par la justice de la Prévôté ; — salaires des officiers permanents.

CC. 590. (Layette.) — 788 pièces, papier.

1779-1780.— Muniments des comptes. — Manége au quartier du Barlet ; — réfection, pendant le carême, de la grande et petite boucherie ; — pension à Dom Bévy, historiographe de Flandre ; — personnel de l'artillerie en garnison à Douai ; — rente du Gavène ; — marché pour l'enlèvement des boues ; — rentes arriérées.

CC. 591. (Layette.) — 746 pièces, papier.

1780-1781. — Muniments des comptes. — Creusement de fossés dans le marais des pestiférés ; — dessèchement des terres sur la rive droite de la Scarpe ; — mémoire des dépenses de l'agent en cour ; — entretien des pavillons et casernes ; — habillement et armure de *Gayant* ; — impôt pour la défense et sûreté des côtes.

CC. 592. (Layette.) — 856 pièces, papier.

1781-1782.—Muniments des comptes.—Construction d'une maison pour le garde de Dorignies ; — démolition de la grande écluse du Frais-marais — travaux pour le redressement de la Scarpe ; — pavage de différentes rues ; — procès criminel pour bris de réverbères ; — aliénation du pavillon des trois rois ; — impôt pour abolition de la mendicité.

CC. 593. (Layette.) — 198 pièces, papier.

1782-1783.— Muniments des comptes.— Gratification au subdélégué de l'intendance ; — abonnement du don gratuit ; — part de la ville dans les frais d'inventaire des archives de la chambre des comptes de Lille ; — frais d'acquisition du fief de St-Albin retrait plus tard par le duc d'Arenberg ; — bail du droit de pêche.

CC. 594. (Layette.) — 813 pièces, papier.

1783-1784.— Muniments des comptes.— Dépenses occasionnées par plusieurs incendies ; — réfection des fourches patibulaires ; — logement des officiers, personnel de la garnison ; — état de gages des échevins commissaires ; — frais de publication de la paix ; — impositions et droits divers ; — reconstruction de partie du palais de justice.

CC. 595. (Layette.) — 1392 pièces, papier.

1784-1785.— Muniments des comptes.— Habillement des pompiers ; — plantation de la Sablonnière ; — fourniture de toile pour literies militaires ; — travaux à l'hôtel de ville ; — augmentation de gages à l'officier des hautes œuvres sur sa requête au Magistrat ; — robes des échevins et officiers permanents.

CC. 596. (Layette.) — 1457 pièces, papier.

1785-1786.—Muniments des comptes.— Souscription de la ville aux édits et arrêts du parlement de Flandre, à raison de 8 l. 12 s. le volume ; — frais et dépens à l'occasion de la nouvelle année ; — répartition des frais de curage de la rivière ; — tableaux de l'éclairage public au moyen des réverbères ; — fournitures et travaux divers.

CC. 597. (Layette.) — 496 pièces, papier.

1786-1787.—Muniments des comptes.— Entretien des plantis ; — travaux à l'hôtel de ville et au Dauphin ; — frais de justice, nouvel exécuteur ; — indemnité à M. Godefroy, garde des archives de la chambre des comptes de Lille pour copie de son inventaire envoyée à Douai ; — état de paiement des vins d'honneur.

CC. 598. (Layette.) — 850 pièces, papier.

1787-1788.— Muniments des comptes.— Fourni-

tures et travaux militaires ; — gratifications pour actes de courage ; — déplantation de la croix placée à la porte Notre-Dame ; — travaux de pavage en ville et au dehors ; — marché pour l'entretien des puits ; — mandats pour frais de voyage ; — détail des frais d'audition du compte.

CC. 599. (Layette.) — 760 pièces, papier.

1788-1789.—Muniments des comptes.—Quittances d'impositions diverses ; — jardins des régiments de la garnison ; — frais de recherches à l'occasion de lettres tendant à une conspiration et à l'assassinat du roi ; — frais d'organisation de la garde bourgeoise ; — entretien des casernes et pavillons ; — présentation de vins d'honneur.

CC. 600. (Layette.) — 890 pièces, papier.

1789-1790.— Muniments des comptes.—Entretien des plantis, ventes d'arbres ; — droits et profits du concierge de l'hôtel de ville ; — frais de procédures diverses ; — dépenses de la garde bourgeoise, plus tard garde nationale ; — frais des élections ; — éclairage public ; — logement et chauffage militaires ; — ferme des octrois, état des cabarets ; — travaux divers ; — état des revenus de la ville.

III. *Rentes héritières et viagères ; dettes et revenus de la ville ; situation des finances municipales.*

CC. 601. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau brisé.

1310, 26 octobre. — Vidimus par Jehan Plourbant, garde de la prévôté de Paris, des lettres en latin de Philippe, roi de France, accordant aux échevins et à la communauté de Douai, vu les charges énormes de la ville, un délai d'un an pour le paiement des dettes municipales, à cause desquelles, pendant cet espace de temps, les bourgeois ne pourront être saisis ni dans leurs biens, ni corporellement.

CC. 602. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1380-1381.—Lettres d'octroi données par Louis de Male, comte de Flandre, autorisant les échevins de Douai à vendre des rentes viagères au capital de 100, 300 et 500 francs, « pour convertir les deniers qui en venront à la descharge et pourfit de nostre dicte ville. »

CC. 603. (Layette.) — 6 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1384-1389.— Lettres de Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne, autorisant les échevins de Douai à vendre des rentes viagères, « pour les deniers en tourner et convertir au prouffict de la dicte ville ».

CC. 604. (Layette.) — 13 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1391-1401.— Lettres du même autorisant la vente par les échevins de Douai de rentes à une ou plusieurs vies, tant pour la quote-part de l'aide, que pour subvenir aux frais de la guerre contre les infidèles et payer les dettes de la ville.

CC. 605. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1385-1398.—Quittances données aux échevins par Jacques le Watier et Watier Painmouillet, successivement receveurs du duc de Bourgogne, des sommes assignées au Souverain sur les capitaux des rentes aliénées, savoir 1 500 fr. d'or en 1385, 4981 fr. en 1396 et 3000 nobles d'or en 1398.

CC. 606. (Layette.) — 1 pièce, papier ; 11 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1398-1407.—Chasserel ou cueilloir de rentes appartenant à Michel Duforest, receveur de la ville, et par lui données à ladite ville suivant mention de l'époque. A ce document écrit sur un rouleau de papier sont jointes six pièces justificatives relatant l'origine ou la cession de ces rentes dont la plus importante est de 4 l. 14 s. 4 den.

CC. 607 (Layette.) — Cahier de 6 feuillets, parchemin

XIVe siècle, s. d.—« Chest li papiers de toutes les rentes que li ville de Douay doit, par on à yretaige, sour les halles des eschevins ». Le premier chapitre contient les rentes dues au chapitre de St-Pierre ; le second les rentes dues à St-Amé ; viennent ensuite les fondations charitables et les particuliers. Toutes ces rentes sont détaillées au long dans les anciens comptes du domaine ci-dessus.

CC. 608. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1408, 16 novembre.—Lettres de Jean, duc de Bourgogne, autorisant les échevins de Douai, à créer des

rentes à deux vies et à tous rachats jusqu'à la somme de 500 couronnes d'or de France qu'ils lui ont libéralement prêtée, « pour les despens soustenus à cause de son voiage au pays de Liége pour résister à la mauvaise volonté des rebelles dudit pays ».

CC. 609. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau brisé.

1409 (v. s.), 21 mars.—Lettres du même autorisant la création de rentes viagères jusqu'à 500 couronnes et plus, pour les deniers être appliqués « aux réparations de la forteresse, pons, portes, chaucées et aultres édifices », comme aussi aux frais du procès perdu contre St-Amé au sujet de l'assis du vin.

CC. 610. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau brisé.

1410 (v. s.), 3 avril avant Pâques. — Lettres du même autorisant la levée à cours de rentes viagères de 450 écus d'or à la couronne de France, « pour l'aidier à supporter les très grans affaires et nécessitez qu'il a présentement tant pour lonneur de Mons. le Roy (de France), comme pour résister à l'entreprinse et malvolence des Anglais et autres adversaires malveillans à mon dit sire le Roy ».

CC. 611 (Layette.) — 1 pièce, sceau brisé.

1411, 28 juillet. — Lettres du même autorisant la levée de cent couronnes d'or à cours de rentes viagères, « pour le fait de la guerre, adfin de résister à l'entreprinse et malvolence du duc d'Orléans et ses adhérens ». Il affecte à la sûreté de cet emprunt le quart qui lui appartient sur les assis du vin et aussi tout le domaine qu'il possède à Douai.

CC. 612. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; sceau perdu.

1413, 20 novembre. — Mandement du même « aux gens de ses comptes à Lille », les avisant qu'il autorise les échevins de Douai à employer les deniers à eux assignés sur les tonlieus d'Arras, au remboursement des rentes viagères précédemment créées.

CC. 613. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; sceaux brisés.

1414, 29 avril. — Lettres patentes et mandement de Jean, duc Bourgogne, autorisant la vente de rentes viagères, pour une somme de 200 couronnes de France, devant être affectées « aux grans affaires de la guerre ». Pour sûreté de cet emprunt il affecte son domaine et son quart d'assis (1).

CC. 614. (Layette.) — 1 pièces, parchemin; sceau brisé.

1414, 15 juillet. — Lettres du même, données à Douai, qui autorisent les échevins à lever 200 couronnes d'or à cours de rentes viagères, « pour la garde, seureté et deffence de la ville et pour résister à l'encontre des adversaires et malveillans, pour achas et garnisons de matères et estoffes de canons, pouldres », etc.

CC. 615. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1418, 24 septembre. — Lettres du même autorisant les échevins, sur leur requête, à lever 500 couronnes, à cours de rentes viagères, « pour les deniers estre emploiez, tournez et convertis en l'acquit et descharge de la ville » dont le revenu ne peut suffire à payer les dettes, à cause de quoi les suppliants ont souffert « plusieurs exécutions faites sur eulx et leurs biens, tant es pays de Henault, Cambresis, Tournesis et ailleurs dont ils ont esté moult interessez et endommagiez ».

CC. 616. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1418, (v. s.), 15 et 28 février.—Lettres des échevins, du conseil et de la communauté de la ville de Douai qui, après avoir exposé les dettes et rentes viagères pour lesquelles « tous et chacun pour le tout sont tenus et obligiés envers plusieurs personnes, chargent vingt-six bourgeois notables, preud'hommes et non suspectz, de adviser, par toutes les voyes et manyères que faire porront, de trouver finance » et prient tous les créanciers de ne plus saisir leurs biens ni leurs personnes.— Pouvoir donné aux vingt-six bourgeois par la communauté avec de nouveaux détails sur la situation financière de la ville; cette dernière pièce est en vidimus par les échevins.

CC. 617. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1419, 18 juin. — Vidimus en date du 3 juillet suivant, par les doyen et chapitre de St-Amé des lettres de Jean, duc de Bourgogne, aux gouverneurs de Lille et d'Arras, au bailli de Lille, etc., par lesquelles, attendu le retard des comptes, la mauvaise administration des

(1) Le 26 juin suivant le même duc, en garantie d'un autre emprunt de 1655 écus, remet en gage aux échevins son collier d'or enrichi de pierreries. (Cf. AA. 135).



échevins et six hommes et les dettes immenses de la ville, « fort désemparée et en voye de désolacion », il les nomme commissaires pour vérifier les comptes et faire toutes les réformes qu'ils jugeront utiles. (Cf. BB.47).

CC. 618. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; sceau brisé.

1428, (v. s.), 8 mars.— Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, par lesquelles il reconnait que les échevins et communauté de la ville de Douai, ont créé 150 écus de rentes viagères, au capital de 1500 écus, qui lui ont été prêtés « pour le secourir en ses affaires et mesmement pour le faict de son voiage à Namur ». Pourquoi il s'oblige, lui et ses successeurs, pour sûreté de cet emprunt, « à hypotéquer la première ayde qui sera accordée par la chastellenie de Lille, Douay et Orchies, ensemble le quart des assis en la ville de Douay ».

CC. 619. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1434, 11 mai.— Lettres du même autorisant les échevins « à vendre à une vye ou deulx » les rentes nécessaires pour obtenir un capital de 800 livres de 40 gros chacune, lequel lui a été, « à sa requeste, libéralement donné et accordé par la communauté de Douay, pour l'aidier à supporter les grans charges, affaires et despens pour le reboutement des ennemis et adversaires de Mr le Roy qui déjà se sont boutez en Saint-Walery et ès marches d'environ ».

CC. 620. (Layette). — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1435, 26 septembre.— Lettres du même autorisant les échevins à vendre 1 000 livres parisis de rentes viagères, rachetables « à dix deniers le denier », pour les deniers à provenir lui être avancés, « afin de l'aidier en ses frais et missions en la ville d'Arras, à l'occasion de la journée qu'il y a tenue et tient encores pour la paix générale de ce royaulme ». — A ces lettres est attaché un mandement de la chambre des comptes de Lille au receveur général des finances, au gouverneur, au bailli et au receveur de Douai, pour qu'ils en accomplissent le contenu.

CC. 621. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1435-1436.—Lettres de Jean de Guines et d'Alexandre de Tingry, successivement garde scel de « la baillie d'Amiens establi ès prevotez foraine de Beauquesnes », portant que devant les auditeurs préposés par le duc de Bourgogne et le bailli d'Amiens sont comparus « Jehan Abonnel dit le Gros, demeurant à Lille et Jehan de Dievac demeurant à Arras », lesquels se sont engagés à verser dix mille livres aux échevins de Douai contre 1 000 livres de rentes viagères, 16 octobre 1435. — Est comparu ensuite Guy Guillebault, trésorier-général du Duc qui s'est engagé au nom de celui-ci, tant envers les créanciers qu'envers les échevins de Douai ; 19 mai 1436. — Sceaux bien conservés du baillage, des auditeurs et des comparants.

CC. 622. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau

1438, (v. s.), 4 janvier.— Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la levée à cours de rentes viagères de 1600 livres parisis qui lui ont été accordées par la communauté de Douai, « pour l'entretenement de la frontière à l'encontre des Anglais, nos ennemys ».

CC. 623. (Layette) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1440, 6 mai.—Lettres du même, autorisant la vente de 300 francs de rentes viagères au capital de « 5 ou 6000 francs au plus » qui seront affectés spécialement aux travaux des fortifications de la ville, laquelle « est moult ancienne et lune des cinq chiefs et principales villes des païs et conté de Flandres ». Suit la description du mauvais état de la forteresse et des travaux à y faire, tels que curement des fossés, construction de tours, etc.

CC. 624. (Layette) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1443, 5 décembre.— Lettres des commis du duc de Bourgogne au gouvernement de ses duchés, contés, etc., autorisant les échevins à lever à cours de rente viagère 2200 livres, monnaie de Flandre au moindre feur (taux) possible. Les deniers à provenir seront appliqués au curage de la Scarpe, tant à l'intérieur de la ville qu'au dehors, jusqu'au pont de Raches.— Ces lettres accordent aussi la perception d'impôts divers sur le vin, la bière et la garance.

CC. 625. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau brisé.

1444, 22 mai.— Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, octroyant aux échevins « licence et autorité de povoir vendre, à los getant, les droiz et offices retournez à la ville de Douay, pour le proufit qui pourra venir des dits los convertir et emploier à paier et supporter les debtes et affaires dont la ville est chargée et non ailleurs ».

CC. 626. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau sur double queue, 4 plaqués.

1444, 16 et 21 juillet.— Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la levée à cours de rente viagère de 3000 salus ou écus d'or, monnaie de France, du prix de 48 gros qui lui ont été libéralement accordés en prêt par la ville de Douai, pour sûreté duquel, il abandonne son quart d'*assis* et la recette de son domaine de Douai et d'Orchies.— Mandement exécutoire des gens de la chambre des comptes de Lille.

CC. 627. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau brisé.

1446, 11 mai.—Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la levée à cours de rente viagère de 1400 l. parisis du prix de 20 gros en monnaie Flandre, pour subvenir à l'aide. Pour ce, seront vendues « sept vins (140) livres parisis de rente jusques à l'accomplissement et parfournissement de la dite somme de 1400 l. et le surplus, si aucun en y a, ès ouvrages et réparations plus nécessaires de la fortification de la ville ».

CC. 628. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1447, 14 mai.— Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la vente de « sept vins livres de rente viagère » pour payer l'aide qui lui est accordée, afin de supporter « les grans frais et despens nécessaires à soustenir en plusieurs et diverses manières, pour l'entretenement du grand bien de la paix générale de ce royaulme ».

CC. 629. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1447, 14 août.—Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant les échevins à vendre 500 salus ou écus d'or de rente pour obtenir 5000 salus de 48 gros que lui prête la communauté de Douai, afin de le « secourir aux grans affaires qu'il a de présent à supporter, pour l'armée qu'il envoie à son très cher et très amé frère le duc de Clèves ».

CC. 630. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; grand sceau perdu, 3 petits sceaux plaqués.

1449, 29 mai. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant les échevins à vendre à divers bourgeois de Lille 200 livres de rentes viagères, au capital de 2200 livres, qui lui ont été accordées « à son instante prière » par la communauté de Douai, « pour le secourir aux grans affaires qu'il a, tant pour le faict de l'aliance et mariaige de sa belle niepce de Gheldres au Roy d'Ecoce, comme pour secourir et aidier l'armée de son beau frère d'Orléans qu'il a l'intention de briefvement mener oultre les monts pour la conqueste de sa duché de Milan ». Pour sûreté de ce prêt le duc affecte son quart d'*assis* et son domaine de Douai et d'Orchies.

CC. 631. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau brisé.

1449, 13 septembre. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la vente de huit vingt (160) livres de rentes à deux vies seulement, pour obtenir le capital de 1600 livres qui lui ont été accordées à titre d'aide par les échevins de Douai, « pour le bien et entretenement de ses païs et subgez ».

CC. 632. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; sceau détaché.

1450, 1 septembre. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la vente de huit vingt (160) livres de rentes à deux vies, pour lever le capital de 1600 livres qui lui ont été « libéralement octroyées » par les échevins de Douai, pour « ses grans affaires, missions et despens ».

CC. 633. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1451, 26 juillet.—Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la vente de huit vingt (160) livres parisis de rentes viagères « pour les deniers qui venront de la dite vendition convertir et emploier au paiement de l'aide ».

CC. 634. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; sceau brisé.

1452, 13 novembre — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la levée à cours de rente viagère de 3000 livres de vingt gros chacune, « qui lui ont été « libéralement accordées par les échevins et conseil de la ville de Douay, pour réduire en son obéissance ceulx de la ville de Gand de présent rebelles et désobéissants ». (Cf. BB. 1, f° 1). Le duc permet en même temps la levée de nouveaux impôts et affecte en garantie son quart d'*assis*.—A ces lettres sont jointes la quittance de Guillaume de Poupet, conseiller et receveur général des finances et une lettre missive de Bauduin d'Oignies, gouverneur de Lille, « à ses espéciaulx amis les eschevins de Douay ».

CC. 635. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; sceau brisé.

1454, 23 novembre. — Lettres de Charles de Bourgogne, comte de Charolois, lieutenant-général en l'absence de son père, portant autorisation de lever à cours de rente viagère 1 600 livres, monnaie de Flandre, que les échevins et conseil de Douay « ont libéralement et de bonne volonté octroyé à son dict père pour l'aidier en ses grans frais et despens ».

CC. 636. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; sceau brisé

1454, (v. s.), 2 avril. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la levée à cours de rentes viagères de 2 000 livres de 20 gros chacune que lui ont accordées les échevins et conseil de Douay, « pour l'aidier à supporter les grans frais, missions et despens qu'il lui conviendra supporter au saint voiage qu'il a intencion de faire pour résister à la dampnable voulence et entreprinse du grant Turcq, ennemy de la foy et religion chrétienne en la compaignie des autres princes et seigneurs chrétiens ».

CC. 637. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1455, 25 juillet.—Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la levée à cours de rentes viagères, de 14400 livres de Flandre, qui lui ont été prêtées par les échevins et conseil de Douay, « à sa très instante prière et requeste, pour le secourir en ses grans affaires». En garantie de ce prêt le duc affecte comme précédemment le quart qui lui appartient sur les *assis* de la ville.

CC. 638. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1457, 10 octobre.—Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la vente de 140 livres de rentes à une ou deux, vies et à rachat au denier dix pour obtenir un capital de 1 400 livres de Flandre qui lui ont été accordées par les échevins et conseil, afin de « l'aidier à supporter les grans charges et affaires que présentement il a à conduire ».

CC. 639. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1464, 16 juin. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, autorisant la vente de 300 « frans » de rentes viagères, pour les deniers à provenir être employés à la reconstruction de la maison échevinale, « que les supplians aient puis deux ans en çà fait démolir et abattre, pour l'éminent péril de ruyne qu'elle menaissoit » et aussi pour le paiement du fief de la châtellenie récemment acheté par le corps de ville.

CC. 640. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1471, 23 octobre.—Lettres de Charles, duc de Bourgogne, autorisant la vente de 400 livres de rentes viagères, pour les deniers à provenir être employés à la reconstruction des halles et beffroy qui « ès festes de Pasques passées ont esté brulez et ars par feu de meschief et toutes les cloches et orloges y estans brisez et gastez, en quoy la ville a eu et souffert interest inextimable ».

CC. 641. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; sceaux brisés.

1472, 24 mai. — Lettres patentes et mandement de Charles, duc de Bourgogne, autorisant la vente de 360 livres de rentes héritières dont le capital lui a été remis à l'avance par les échevins, « pour la très grande et sumptueuse despense qu'il a convenu faire pour la répulse et reboutement de ses ennemys ».

CC. 642. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1473, 14 juillet.—Lettres de Charles, duc de Bourgogne, autorisant la levée à cours de rentes héritières et viagères de 2 000 écus, « pour satisfaire aux créanciers et aussi achever et parfaire l'ouvraige et édifice encommencé ès halles et beffroy ».

CC. 643. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1475, 22 décembre. — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, autorisant certain « lotissement (loterie) jusques à la valleur de mil frans de trente-deux gros monnaie de Flandre pièce, en divers pris et sommes pour le prouffit, oultre la dite somme, estre converti en ce que la ville peut debvoir et le surplus en la perfection des halles et beffroy ».

CC. 644. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1476, 29 mai.—Lettres de Charles, duc de Bourgogne, autorisant les échevins à faire un nouveau lotissement de mille francs, où l'on pourra « bailler tous tels pris soient joiaux ou sommes de deniers qu'ils adviseront pour le plus expédient jusques à la dicte valeur desdits mil frans ». Les deniers à provenir de cette loterie serviront à payer les aides et à terminer la reconstruction des halles et du beffroi.

CC. 645. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1477, 18 avril.—Lettres de Marie, duchesse de Bourgogne, autorisant la levée à cours de rentes héritières ou viagères de 4000 écus destinés aux « ouvraiges et fortifications jà faites et de celles qui se y feront cy après et non ailleurs ».

CC 646 (Layette) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1477, 2 août. — Lettres patentes et mandement de Marie, duchesse de Bourgogne, faisant remise aux échevins et communauté de Douai du paiement des rentes et arrérages dus aux habitants de Tournai et du Tournaisis du parti contraire dont les biens avaient été confisqués. Cette remise est accordée sur les instances du procureur général de la ville, attendu que s'ils (les échevins et communauté) « feussent contrains de payer icelles rentes, ensemble les arrairages, ce leur redonderoit à grant charge et n'y pourroient aucunement furnir, attendu les grans et somptueux fraiz et despens qu'il leur a convenu faire et supporter pour la fortification et préservation d'icelle ». Lettres de Maximilien, duc d'Autriche et de Bourgogne, du 13 octobre suivant, relatant et confirmant celles-ci dessus pour les valider, « attendu la rompture du scel de sa compaigne qui a adez esté ès mains de son très cher et très amé cousin le duc de Clèves ».

CC 647. Layette) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1480, 6 juin. — Lettres de Maximilien et de Marie, duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., autorisant la vente de 400 livres de rente viagère, pour payer les arrérages des emprunts précédents et les dettes contractées « pour les édifices, fortifications, pouldres et artillerie propices et nécessaires à la tuition d'icelle ville ».

CC. 648. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1486, 31 octobre. — Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe son fils, accordant sur leur requête aux échevins et conseil de la ville de Douay remise des rentes qu'ils doivent à Jehan Dauffay, « présentement tenant parti contraire » au souverain, ainsi qu'aux autres « demorans en France ».

CC. 649. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1490 (v. s.), 15 mars.—Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, son fils, les unes permettant aux échevins de Douai de racheter les rentes dues à ceux de Cambrai, rentes que la ville n'avait pu payer et à cause de quoi « les bourgeois, manans et habitants d'icelle sont tellement vexez, poursuiz et traveillez que souventes fois laissent de faire et exercer le fait de leurs négociations et marchandises, parce qu'ils n'osent bonnement aller ne converser ès villes et lieux où ils le pourroient faire, doubtans estre arrestez ou empeschez par les dits de Cambray pour les arréraiges desdites rentes ». — Les autres lettres portant la même date autorisent la vente de 1200 livres de rentes viagères à deux vies pour le paiement de l'aide et l'acquit des charges de la ville.

CC. 650. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau (détaché).

1505, 29 avril.—Lettres d'obligation et mandement de Philippe, roi de Castille, autorisant la vente de 600 livres de rentes héritières au denier seize dont le capital montant à la somme de 9600 livres a été versé entre les mains de son trésorier des finances, « pour icelle employer et convertir en ses affaires ». En sûreté de cet emprunt le roi affecte son quart d'assis « et généralement tous telz autres droiz, prouffictz, revenus et émolumens », etc.

CC. 651. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; sceaux tombés.

1505, 13 juin.—Lettres d'obligation et mandement de Philippe, roi de Castille, autorisant la vente de 150 livres de rentes héritières au denier seize dont les capitaux lui ont été avancés « pour convertir en ses affaires ». Il abandonne comme ci-dessus son quart d'assis et autres droits.

CC. 652. (Layette.) — 5 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1515-1520. — Lettres de Charles-Quint accordant l'autorisation de vendre des rentes héritières dont les capitaux lui ont été fournis pour le rachat de la Frise, le voyage de la reine de Danemarck, le paiement des aides, ou ont été employés (en 1520) aux travaux « du grand fort et sumptueux bollewert assis au-devant de la porte St-Eloy » et à l'entretien de « plusieurs grands chemins à l'environ ».

CC. 653. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1521-1530. — Lettres de Charles-Quint autorisant la création de rentes héritières et viagères dont les de-

niers ont été ou seront employés à payer l'aide et à subvenir aux nécessités urgentes de la ville.

CC. 654. (Layette.) — 5 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1531-1538. — Lettres de Charles-Quint autorisant la création de rentes héritières ou viagères, pour le paiement de l'aide, les travaux des fortifications, les frais de guerre et un prêt direct au souverain montant à 8 000 livres de capital. Une de ces lettres stipule expressément le rachat des nouvelles rentes dans un délai de six ans.

CC. 655. (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1541-1548. — Lettres de Charles-Quint autorisant la création de rentes héritières ou viagères remboursables dans un délai déterminé, pour en employer le capital au paiement de l'aide et aux affaires urgentes.

CC 656. (Layette.) — 10 pièces, parchemin ; 8 sceaux

1553-1554. — Lettres de Charles-Quint autorisant la création de rentes héritières ou viagères pour le paiement de l'aide, pour un subside spécial, pour les frais de la guerre.

CC. 657. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1555, 20 août.—Etat des espèces remboursées à Simon Camus, bourgeois de Douai, qui avait prêté à la ville 750 livres de 20 sols, monnaie de Flandre ; obligation annulée des échevins. Ces espèces consistent en :

38 réaux d'or à 6 livres 14 s. pièce,	254 l.	12 s.
161 philippus d'or à 54 sols pièce,	434	14
15 pistoulets à 78 s. pièce,	58	10
menue monnaie,		44
Total du remboursement,	750 livres.	

CC. 658. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 2 sceaux.

1557-1559. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, souverain des Pays-Pas, autorisant la création de rentes héritières et viagères et la perception de deux gros de la livre de gros sur toutes denrées, etc, « pour mettre la ville en bonne seureté et deffence à l'encontre des invasions des ennemis françois » ; autres lettres autorisant les échevins à emprunter à cours de rentes héritières des chapitres, communautés, nobles, bourgeois et autres une somme de 8 135 livres nécessaires au roi pour les besoins de la guerre.

CC. 659. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1558, 29 avril. — Lettres des échevins de Douai portant création d'une rente héritière de 9 125 florins carolus au profit de Claude Bassecourt et de Leurense Lescourcheul sa femme, qui leur ont versé à cet effet 2 000 florins carolus. Cette somme est destinée aux travaux des fortifications et en particulier à l'achèvement d'une voûte commencée à la porte d'Arras, ainsi qu'à l'approfondissement des fossés entre cette porte et celle d'Equerchin.

CC. 660. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1561-1562. — Lettres de Philippe II autorisant la création de rentes héritières et viagères pour le paiement « des gaiges, sallaires et traictemens des professeurs et docteurs de l'Université » et aussi pour anticipation de l'aide.—Lettres des échevins de Douai portant constitution de rente de 12 livres 10 sols au profit du sieur de Villers pour un capital de 200 livres.

CC. 661. (Layette.) — 23 pièces, parchemin.

1575-1580. — Lettres de constitution de rentes par les échevins et communauté de Douai au profit de divers bourgeois et bourgeoises. Pour sûreté de ces rentes sont affectés tous les biens immeubles de la ville. Les capitaux sont destinés au paiement des gens de guerre, aux fortifications, aux aides, etc.

CC. 662. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1581, 5 juin.— Lettres des échevins et communauté de Douai s'obligeant à payer 2462 florins, 17 patars, pour la rançon de Nicolas de le Lys, « docteur ès droitz, conseiller pensionnaire d'icelle ville », qui avait été envoyé par le Conseil vers le prince de Parme « pour le requérir de vouloir dresser les forces de Sa Majesté contre le fort de Bouchain tenu et occupé par brigans et voleurs, sous les enseignes du sieur de Villers Bosque, bransquetans, depopulans, gastans tout le pays d'Ostrevant », lequel revenant à Douai après s'être acquitté de sa commission « avoit esté rencontré d'aulcuns soldats irlandois et anglois de la garnison de Tournay » et gardé par eux prisonnier.

CC. 663. (Layette.) — 10 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1581-1585. — Lettres de constitution de rente par

les échevins et communauté de Douai au profit de divers bourgeois et étrangers. Les capitaux sont destinés au paiement des gens de guerre, aux travaux des fortifications et à la construction de deux forts et d'une digue à Sailly, « pour assurer les passaiges et réprimer les courses et pilleryes des ennemys Franchois cambrisiens».

CC. 664. (Layette.) — 5 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1595-1597. — Lettres de Philippe II autorisant les échevins de Douai à lever pour deux ans « quelque somme de deniers au feur du denier douze, quatorze et seize, par prest, emprunt ou autrement », pour satisfaire aux obligations de la ville ; — lettres de constitution de rentes héritières au profit de Jean Aparisis, du sieur de Lenglet, de Jacques d'Assignies et de l'église St-Albin, ces dernières pour achat de grains à cause de la disette.

CC. 665. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1600-1616. — Lettres des échevins de Douai portant constitution de rente de 18 flor. 15 pat. au profit d'une fille à marier de Lallaing ; le capital versé par elle montant à 300 flor. carolus est affecté au paiement des soldats ; — lettres de Leurs Altesses les Archiducs Albert et Isabelle du 29 octobre 1605, autorisant la levée à cours de rentes ou autrement de 32 000 livres pour venir en aide aux seyetteurs et canjanniers « en acheptant desdits ouvriers les sayes et changeans pour après les revendre à la risque d'icelle ville » ; — autres lettres d'Albert et d'Isabelle du 26 novembre 1616 autorisant la levée de 30 000 florins destinés à acheter des grains pour les revendre ou les distribuer aux pauvres gens à cause de l'extrême disette.

CC. 666. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1623-1630. — Lettres de Philippe IV, roi d'Espagne, comte de Flandres, du 28 janv. 1623, autorisant la levée à cours de rente de 30 000 florins pour faire provision de grains et « en temps de courteresse les distribuer aux pauvres et indigens d'icelle ville, à plus juste prix que faire se pourra » ; — lettres de garantie du même pour une somme de 4 000 florins levée à cours de rente à son profit par les échevins de Douai ; — autres lettres du même du 19 oct. 1630 autorisant la levée à cours de rente de 32 000 florins « pour le soulagement des pauvres pestiférez ».

CC. 667. (Layette.) — 5 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1648-1676. — Lettres des échevins de Douai portant constitutions de rentes, la première au profit de Jacques Voquo, lequel a versé 7 000 florins carolus destinés à payer les aides et subsides ; la seconde au profit de l'école dominicale pour laquelle ont été versés chez le receveur de la ville 151 flor. également destinés à l'acquittement des aides ; les trois autres au profit de Jeanne Lemaire, de Gaspard Hériguer et des héritiers de Claude Becquet, bourgeois de Douai.

CC. 668. (Layette.) — 31 pièces, dont une en parchemin.

1712-1722.—Règlement concernant les affaires de la ville et la formation des comptes, arrêté par Maignart de Bernières, intendant de Flandre, le 10 décembre 1712 ; — arrêt du Conseil d'Etat faisant remise à la ville de sa quote-part dans la double aide, attendu sa mauvaise situation financière, ses dettes immenses montant à vingt trois années d'arrérages de rentes et ses dépenses journalières « dont la plupart sont pour le service du roi » ; plaintes adressées à l'intendant par des créanciers de la ville (1) ; — avis imprimé des échevins aux possesseurs de créances ; — correspondance entre le Magistrat, le conseiller pensionnaire Becquet et leur agent à Paris au sujet de la liquidation des dettes, du rachat des charges municipales et des impositions diverses.

CC. 669. (Registre.) — In-fol. de 97 feuillets, parchemin ; rel. veau.

1733, 17 mai. — Arrêt du Conseil d'Etat du roi en 173 articles portant liquidation générale des dettes de la ville avec indication détaillée des diverses créances et des arrérages de rentes remontant à plus de trente ans ; — formule exécutoire de l'intendant Bidé de la Granville du 7 juin 1733 ; — autre arrêt du Conseil prescrivant l'addition de deux rentes à l'état précité, 20 octobre 1739.

CC. 670. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier; 1 sceau en boîte.

1733-1740.—Lettres royaulx exécutoires de l'arrêt

(1) Dans l'apostille d'une de ces requêtes l'intendant déclare que, « vu la mauvaise administration de la ville de Douai, il se réserve à lui ou à son subdélégué d'ordonner les dépenses, défendant au trésorier de payer sur mandats des échevins.» N'oublions pas, d'ailleurs, que si la ville ne pouvait payer ses dettes, c'était en grande partie à cause des impôts écrasants qui avaient pesé sur elle pendant les dernières années du règne de Louis XIV.

ci-dessus ; — état nominatif des créanciers de la ville ; — arrêt du Conseil fixant la rétribution due aux commissaires chargés de la liquidation ; — affiche portant avis du paiement des rentes héritières ; état de situation de ces rentes ; — mémoire des échevins et réponse de l'intendant au sujet des recettes et dépenses de la ville ; — autres mémoires sur les rentes remboursables ; — bordereau de situation financière en 1740.

CC. 671. (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 68 papier.

1741-1760.— Bordereaux de situation ; comparaison des recettes aux dépenses ; — mémoires présentés à l'intendant par les échevins sur les revenus et charges de la ville ; dossiers de pièces relatives à la liquidation, suivant les articles de l'arrêt de 1733 ; — secours demandé au roi pour la construction des casernes, vu l'impossibilité pour la ville d'y satisfaire.

CC. 672. (Layette.) — 32 pièces, papier ; 1 parchemin.

1761-1785.— Arrêts du conseil d'Etat, imprimés en nombre d'exemplaires, relatifs aux finances de la ville et à la liquidation de ses dettes ; liste nominative des *crédi-rentiers* ; remboursement de capitaux de rentes moyennant abandon des arrérages, et parfois du dixième des capitaux ; — mémoire sur un projet nouveau de libération complète de la ville.

CC. 673 (Layette.) — 20 cahiers, papier, de 10 à 12 feuillets chacun.

1768-1787.— Comptes présentés à l'intendant par le trésorier de la ville, des sommes versées par lui à la caisse d'amortissement et successivement retirées par lui pour servir au remboursement des rentes héritières dues par la ville, conformément à l'arrêt du Conseil du 10 avril 1768.—Les recettes prises sur les revenus de la ville, de 40 000 florins en 1768, ne sont plus que de 12 000 florins en 1787, la dépense uniquement composée de remboursements est en rapport avec la recette ; en 1787 elle est inférieure à celle-ci de 6 363 flor. 4 pat. 4 den.

CC. 674 (Registre.) — In-fol. de 53 feuillets, papier ; rel. en parchemin.

1739-1787.— Soumissions des *crédi-rentiers* de la ville pour le remboursement de leurs rentes ; chacune de ces soumissions est suivie de la signature du comparant ou de la comparante. Presque tous abandonnent purement et simplement les arrérages en renonçant à toute réclamation de ce fait, pour être remboursés de suite. Le premier acte est du 9 mars 1739, le dernier du 6 décembre 1787.

CC. 675. (Registre.) — In-fol. de 92 feuillets, papier ; rel. en parchemin.

1739-1774.— Procès-verbaux de remboursement des rentes. — F. 1, extrait de l'arrêt du conseil d'Etat, en date du 4 mars 1738, portant réduction de l'aide à condition de rembourser les rentes.— F. 11 et suivants, procès verbaux de comparution des créanciers et de paiement d'une partie du capital de leurs rentes. Le premier acte est du 14 mars 1739, le dernier du 4 janv. 1752.

CC. 676. (Registre.) — In-fol. de 163 feuillets, papier ; rel. en parchemin.

1768-1788.— Autorisations données par les échevins au trésorier de la ville de payer aux intéressés les capitaux de rentes remboursables. La première, du 14 novembre 1768, concerne le sieur Tesse, licencié en médecine, dont la créance se monte à 2 600 flor. sur lesquels il en reçoit 1 248. La dernière autorisation, du 28 juin 1788, est en faveur du sieur Suzan, procureur spécial des héritiers de feu demoiselle de Boisrepaire, décédée à Pontoise. Il reçoit 2000 flor., comme remboursement d'une rente créée en 1627 dont l'acte constitutif n'a pu être retrouvé.

CC. 677. (Registre.) — In-fol. de 264 feuillets, papier ; rel. en parchemin.

1670-1674.— Ordonnances « depeschées sur le sieur Dominicq Dervillers, argentier de ceste ville de Douay, enregistrées conformément à l'intention de Monseigneur le Peletier, intendant, et résolutions de Messieurs les échevins, conseil et arrière-conseil de ceste ville en date des unzième et douzième d'apvril 1670. » Ces ordonnances ou mandats sont la reproduction exacte des articles du compte auxquels ils se réfèrent. En tête du registre se trouve une table alphabétique des matières comprenant 20 feuillets côtés à part.

CC. 678. (Registre.) — In-fol. de 148 feuillets, papier ; rel. en parchemin.

1781-1792.— Enregistrement des mandats sur le trésorier de la ville. Les dépenses sont transcrites chronologiquement sans détail ni reports ; il n'y a ni table alphabétique ni récapitulation.

IV.

IMPOTS PERÇUS PAR LA VILLE.

I. *Registres aux droitures.* (1)

CC. 679. (Registre.) — In-fol. de 136 feuillets, papier; rel. parchemin.

1322-1749. — Inventaire des octrois accordés à la ville par les souverains, pour le paiement de l'aide, celui des rentes, la construction et l'entretien des casernes, le logement et le chauffage des troupes, etc. — F. 1, mention des lettres du bailli d'Amiens en date du dimanche devant la Pentecôte 1322, autorisant les échevins de Douai « à faire tailles sur les bourgeois, les habitants et les héritages taillables de la dite ville ». — F. 2 à 11, mention de vingt et un autres octrois des rois de France, des comtes de Flandre et ducs de Bourgogne de 1335 à 1400. — F. 11 à 33, mention de cinquante trois octrois des ducs de Bourgogne de 1401 à 1494. — F. 34 à 83, mention de cent une lettres d'octroi de 1505 à 1600. — F. 84 à 136, mention de quatre-vingt-treize octrois et arrêts du conseil d'Etat de 1603 à 1749.

CC. 680. (Registre.) — In-fol. de 104 feuillets, papier; rel. parchemin.

1496. — « Registre aux droictures et prouffitz de ceste ville de Douay, entrées et exèques de princes ». — Sur quatre feuillets préliminaires non cotés se trouve le compte des exécuteurs testamentaires de « deffunct Jehan Flave, le fil, et Marguerite, sa sereur, jadis femme de Waubert Picquette ». — F. 1, « table des choses contenues en ce livre » — F. 12, pensions des offices de la ville. — F. 14, récits de l'entrée et formules du serment des souverains de la Flandre, de 1383 à 1483. — F. 34, « édys et ordonnanches de loy anchiennes » ; — défense d'acheter des biens meubles en fraude des créanciers ; — touchant les marchands et taverniers. — F. 37, ban sur le raisin et la vendange ; — ban pour refus de trèves. — F 38, « sommation de venir offrir son corps à loy par homme qui a emmené femme d'aultruy et aussy à le femme » ; — « pour non contrefaire clefz, publication qui se fait chascun an le nuit St-Jean-Baptiste pour hostaings de maisons ». — F. 39, « ban de la fieste St-Pierre », (concernant les bannis qui profitent de la franchise). — F. 42, « brief de l'esward du pain », (règlement sur la boulangerie). — F. 46, tableau du poids du pain selon la valeur du blé (1). — F. 48, ban sur la meunerie. — F. 51, indication des jours où ne se tient pas le marché au blé. — F. 52, note de ce qui s'est passé lors des chapitres tenus aux Frères Mineurs et aux Frères Prêcheurs. — F. 54, tarif de Tonlieu à l'entrée de la ville sur les grains, les comestibles, les pelleteries, etc. — F. 57, forage et criage du vin. — F. 61, « droitures et coulletteries du bled et autres grains vendus en icelle ». — F. 62, droitures sur les chevaux et bêtes vives. — F. 65, droitures sur les draps et tiretaines. — F. 66, droits d'escar et de boutehors. — F. 67, droits sur le mesurage et le pesage publics. — F. 70, droits sur les toiles et canevas. — F. 72, droits sur les étalages des merciers, linniers, tapissiers, wantiers, orfèvres, etc. — F. 74, droits sur les étalages des tanneurs et cordonniers. — F. 75, sur les étalages de la basse et haute halle. — F. 76, sur les étalages des hallettes au pain. — F. d°, sur les émoyages de raismes, (élagages de ramures). — F. 77, droitures du vinage d'Escarpel. — F. 78, mesurage du fruit et du miel. — F. 79, mesurage du sel. — F. 82, droits sur le charbon de terre arrivant par eau. — F. 83, droits de fief « d'excullier ou châtel de Douai », dont moitié appartenait à la ville. — F. 84, droits sur les loges des marchands de drap à la foire St-Rémy. — F. 85, étaux de boucherie. — F. 86, information au sujet d'un chapelain de St-Amé qui débitait de la viande dans sa maison au nom d'un boucher. — F. 87, « profits de l'esward du baston », (vérification sanitaire de la langue des porcs). — F. 88, « esward du poisson de mer ». — F. 89, « esward de la goudale », (*good ale*, bonne bière). — F. 90, mesurage et portage du charbon de faucq (bois) et braise. — F. 91, droitures des cauchies, (chaussées), payées par les voitures à deux et à quatre roues. — F. 92, « s'enssuivent les lieux et plaches ou les coulletiers (courtiers) et eswardeurs de la ville de Douay veillent les nuit et jour St-Pierre entrant aoust ». — F. 94, « droittures du roy des ribaulx : cest assavoir que chacune femme de folle vye qui venra pour demorer en ceste ville en estuves ou

(1) Ce mot, qui signifiait proprement redevances seigneuriales, s'applique ici à toutes les taxes perçues par la ville, soit à titre seigneurial, soit en vertu d'octroi des souverains.

(1) Le prix du pain était invariablement fixé à un ou deux deniers pour le pain blanc comme pour le pain bis. Quand le pain blanc d'un denier pesait quatre onces, le pain bis du même prix en pesait cinq; quand le pain blanc de deux deniers pesait huit onces, le pain bis en pesait onze. Ainsi, contrairement aux usages actuels, il y avait alors uniformité dans les prix, et variation de poids, suivant la mercuriale du marché.



en bordel, le dit roy ara pour la bienvenue, pour la première fois deux gros et après prendra sur chascune de telz femmes en chacun mois XII deniers, » etc.—F. 96, sentence des échevins du mois de mars 1396, entre les bouchers d'une part et un homme qui demandait à tenir étal; celui-ci n'étant ni fils, ni petit-fils de boucher, est débouté de sa demande.

CC. 681. (Registre.) — In-fol. de 184 feuillets, papier; rel. parchemin.

1562-1607. — « Registre aux droictures appartenant à la ville de Douay qui se baillent en ferme par messieurs les six-hommes et leur chambre renouvellée le XIIII[e] jour de décembre 1562 ».— Reproduction en style rajeuni des droits divers repris dans le registre précédent. — F. 183, ban sur la pêche fluviale publié chaque année par les échevins à la borne Queviron (1). — F. 184, copie sans date du bail ordinaire du chauffour situé au Barlet.

CC. 682. (Registre.) — In-fol. de 402 feuillets, papier; rel. parchemin.

1652-1684. — Registre aux droitures. — F. 1 à 6, impôt des chaussées. — F. 11 à 26, impôts sur le vin — F. 32, impôts sur les grains.—F 36 à 73, droits sur les toiles, les laines, les bestiaux, etc.— F. 79 à 219, étalages, mesurages, profits des égards.—F. 223, tonlieu de la châtellenie.— F. 227, justice des tanneurs.— F. 230, ferme de la pêche. — F. 230 à 238, aubettes et maisons appartenant à la ville.—F. 339 à 354, baux des terres et marais. — F. 393, cahier des charges pour l'entreprise de la fourniture des lits servant à coucher les soldats de la garnison. — F. 396, entreprise pour la fourniture de l'ameublement des casernes. — F. 400, adjudication au rabais des ouvrages à faire à la caserne de Marchiennes.

II. *Chartes, mandements, lettres-patentes octroyant ou confirmant les impôts perçus par la commune.*

CC. 683. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1322, 3 mai. — Lettres de Charles, roi de France, lequel « considérans que la ville de Douay a mout esté grevée par les guerres de Flandres », permet aux échevins « prendre et lever assis en ladite ville telle que bon et raison semblera, mes que toutesvoies à ce sacorde le keumin, (la communauté) de la dite ville ou la greigneur (plus grande) partie d'iceux » Cet octroi n'est accordé que « si ceus de la ville de Lille ont autel et semblable grâce et se il en ont usé et usent à présent ». Ces lettres sont en vidimus par le bailli d'Amiens, le dimanche avant la Pentecôte de la même année 1322. — Autre vidimus en latin du 11 avril 1323, par le garde la prévôté de Paris.

CC. 684 (Layette) — 1 pièce, parchemin.

1335, 29 avril.—Lettres de Philippe, roi de France, rappelant et contenant les précédentes ainsi que les siennes du 22 mars 1333 (v. s.) et du 13 mai 1334 qui autorisent les échevins « à imposer et mettre assize seur toutes les denrées, vivres et marchandises vendues et achetées en la dite ville », puis après avoir « fait savoir et enquerre au lieu, se la plus grant et la plus sainne partie du commun et habitans de la dite ville voudroient à ce accorder et aient esté trouvé que le dit commun consent et accorde pour les nécessitez apparans de la ville », octroyant « deux ans plaine assiette et trois anz après demie assiette en la forme et manière contenues en lettres ci-dessus encorporées ».

CC. 685. (Layette.) — 1 pièce. parchemin

1338, 3 septembre. — Lettres de Philippe, roi de France, accordant aux échevins, vu que « l'assise appelée maletoute » n'a plus qu'un an à courir, « licence et congie que il puissent prendre et lever sur chascun lot de vin qui sera vendu en ladite ville dores en avant, un denier parisis avecque l'autre dessus dit, pour aider à refaire et rappeiller les forteresses de la dicte ville ».

CC. 686. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1339, 5 octobre.—Lettres de Philippe, roi de France, lequel « considérans le bon port et la loiauté de la ville, des échevins, conseuls et commune d'icelle », octroie licence de lever un autre denier pour le lot de vin avecques le denier dessus dit, pour ce que pour cause de noz guerres ils sont molt chargiez, tant pour rentes à vie, lesquelles ils ne pourroient paier ».

CC. 687. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1343, 19 octobre. — Lettres de Philippe, roi de

(1) Cette borne limitait l'échevinage; au sujet de son emplacement qui a été contesté, voici un passage décisif du compte du Domaine de 1576-1577 (CC 295.), f° 190: A divers « pour voyages faitz à la borne au Queviron gisant au maret de six-villes, au lieu que lon dict de Germignies, près la rivière navigable d'Escarpe, fluant de cesto ville à Tournay, pour maintenir les droitz et juridiction de ceste dicto ville ».

France, prorogeant pour cinq ans l'impôt accordé par les lettres précédentes, « sans y prendre aucun prouffit », à cause des dettes contractées par la ville pour ses fortifications et aussi « des coustanges et frais de leurs gens que ils eurent aveucques nous en nostre ost à Bouvines ». (1).

CC. 688. (Layette). — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1347, 2 mai. — Lettres de Philippe, roi de France, « alongeant la dite assiette (ci-dessus) jusques à deux ans après », à cause des rentes dont la ville est grevée et dont les deniers « ont esté convertiz ès forteresse d'icelle ville, tant en portes, en tours, en fossez qui ont esté faiz pour la seureté de la dicte ville, comme autrement. »

CC. 689. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1350, 16 novembre. — Lettres en latin de Jean, roi de France, prorogeant encore de deux ans l'assise accordée par son père, « tam pro reformacione et sustencione fortaliciorum dicte ville quam pro oneribus habitancium in ea supportandis ».

CC. 690. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1364, 2 octobre.—Lettres de Charles, roi de France, accordant une prorogation d'assises de deux ans, « sans aucun exempter, tant sur blés, avoine et autres grains, denrées et marchandises quelconques vendues et achatées, comme sur tous vins, mielz et autres buvrages, excepté goudale, vendus a broche ou a détale », le tout pour le paiement de l'aide et des « gens d'armes quil sont pour la tuition et la deffense de ladite ville ».

CC. 691. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; sceau brisé.

1367, 5 novembre. — Lettres de Charles, roi de France, accordant une nouvelle prorogation d'assises de deux ans « affin que les supplians qui toujours se sont pourtez bien et loyalement envers nous et seront mieux, se Dieu plaist ».

CC. 692. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1369, 15 et 29 août. — Lettres de Louis, comte de Flandre, confirmant le droit de lever assises, « aux bonnes gens de la ville de Douay », qui lui avaient adressé requête, attendu que « depuis le quinzime jour dou mois de juing darrain passé, Mons. le Roy fist transport en notre main des villes, chastiaus, chastellenies de Lille, de Douay et d'Orcyes ». — Autres lettres du même accordant diverses assises sur le vin, les grains, les brais, (grains germés pour la bière), les boire boullis, (boissons fermentées), excepté la goudale. Ledit octroi est consenti « sur ceste condition, ou cas quil fesissent aucune conspiration ou armée contre nous, ou que nostre dicte ville se rebellast ou tinst en désobéissance en contraire de nous que adont il veroit rappellé et mis au néant ». — Confirmation pour un an des mêmes lettres avec les mêmes clauses le 7 août 1370.

CC. 693. (Layette.) — 8 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1371-1383. — Lettres de Louis de Male portant renouvellement annuel de l'octroi précédent avec réserve d'un sixième, d'un quart à partir de 1375, au profit du Souverain et exemption d'impôt « sur le vin des gardins et dou crut de la dite ville de Douay et de l'eschevinage d'icelle ». Ces renouvellements sont accordés « adfin que la ville puist estre relevée des grans charges esquelles elle est et quelle a à porter tant de rentes à vie comme aultrement.

CC. 694. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; sceau brisé

1384, 17 octobre. — Lettres de Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, lequel « considérans les ouvrages et fortifications pieça encommenciées en notre bonne ville et forteresse de Douay par les bourgois, manans et habitans d'icelle », leur accorde « quil puissent faire courre, lever et recevoir assises et maletoutes sur plusieurs manières de vivres et denrées », vins, grains, etc., « du jour de Toussains prochainement venans en un an après ». Cet octroi est consenti moyennant réserve du quart, à condition que l'impôt sera mis en adjudication « par cry et au plus offrant ». Nul n'en sera exempt, « fors tant seulement prélas, gens d'Eglise, vivans de l'église, chevaliers et chevaleresses non marchans et non aultres ».

CC. 695. (Layette.) — 9 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1385-1402. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, portant renouvellement annuel de l'octroi ci-dessus, aux mêmes conditions et avec les mêmes réserves.

CC. 696. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1404, 4 septembre. — Lettres de Marguerite, du-

(1) Il ne s'agit pas, bien entendu, de la célèbre bataille de Bouvines qui fut livrée en 1214, mais d'un camp que le roi de France avait formé dans ce village pour le siége de Tournai.

chesse de Bourgogne, veuve de Philippe le Hardi, autorisant pour trois années la levée des assises ordinaires, attendu que la ville « est moult fort chargiée et endebtée de plusieurs et grosses charges et debtes, tant de rentes viagères comme autrement en beaucop de manières ».

CC. 697. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 papier ; 2 sceaux brisés.

1406, 14 juin. — Lettres de Jehan, duc de Bourgogne, autorisant la perception des assises à partir de l'expiration de l'octroi précédent jusqu'à l'extinction des rentes viagères levées, « jusques à la somme de six cens escus d'or appelez couronnes de France », qui lui ont été fournis par la ville « pour convertir en ses affaires ». Toutefois l'impôt sur le vin est réduit de douze à six deniers, « sur chacun lot vendu à broche ». Mandement exécutoire de ces lettres portant la même date Copie de l'époque sur papier.

CC. 698 (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1410 (v.s.), 2 février.—Lettres de Jehan, duc de Bourgogne, autorisant pour un an la levée des assises, savoir: sur chaque lot de vin, six deniers ; sur chaque muids de vin vendu, deux sols ; sur chaque muids de grain sortant de la ville, trois sols ; sur chaque setier de grain braisé « molu et converti en fait de brasserie », quatre sols ; sur chaque lot de clare et cerise, douze deniers ; sur chaque lot de « miez, briemart, cervoise et autres boire boulis à miel », deux deniers ; le duc permet en même temps que ces assises soient recouvrées en monnaie nouvelle dont il donne l'évaluation et la comparaison avec l'ancienne, afin de concilier les intérêts des contribuables et du fermier des impôts.

CC. 699. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1411, 18 décembre.—Lettres de Jehan, duc de Bourgogne, autorisant de nouveau pour un an, la levée des assises avec des modifications, telles que « trois nouveaux deniers là où on en voulait paier quatre vielz et de plus ou de moins à lavenant ».

CC. 700. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux sur double queue, 3 petits sceaux plaqués.

1421, 10 décembre. — Vidimus par les échevins de Douai, en date du 17 février 1449, des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, contenant et confirmant celles de Jean, son père, du 14 juin 1406, ci-dessus CC. 697. — Autres lettres du même duc continuant à la ville pendant dix ans l'abandon de son quart d'assis, attendu que « par l'empeschement de la marchandise et diminucion de l'estapple du grain, le dit quart a esté depuis sept ans en ça ou environ et encores est de mendre valeur que lesdites rentes viagères » au paiement desquelles le duc Jean avait affecté son domaine et son quart d'assis (Cf. CC. 613).—Formule exécutoire délivrée par les gens de la chambre des comptes et revêtue de leurs sceaux en placcard.

CC. 701. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1422, 4 mai.—Ban et publication d'une ordonnance « des gens du Conseil et commis » du duc de Bourgogne « pour aidier au relièvement de la ville de Douay, de prendre et lever au pourfict de le ville sur chacune rasière de blé molu en icelle XII deniers parisis, monnoye courans en Douay ». A la fin du ban, on lit : « Publyés le IIII[e] jour de may.. . et le joedi enssuivant VII[e] jour dudit mois, cesse par cry publicq les dis bans, pour lemotion du poeple qui se assembla et vint au marquiet ce jour ».

CC. 702. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1436, 26 mai. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, accordant l'autorisation de lever de nouveaux impôts, tels que deux deniers au lot de cervoise « ou autre boire brassé de grains et sur les autres denrées et marchandises teles exactions raisonnables que eulx, (les échevins et nos gens et officiers au dit lieu de Douay), verront en leurs consciences que faire se porra sans trop grandement vexer les marchans ». Cet octroi est consenti pour satisfaire au paiement des rentes viagères créées pour venir en aide au souverain, « en sa grant despense, à cause du siége que, à l'ayde de Dieu, nostre créateur, il a l'intencion mectre et asseoir devant Calais ».

CC. 703. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1473, 8 mai. — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, accordant aux échevins l'autorisation de lever pendant six ans, six deniers, monnaie de Flandre, sur chaque lot de « tous vins » et un denier sur chaque lot de « toutes cervoises qui se vendront et despenseront en Douay et eschevinage », le tout pour subvenir au paiement des rentes viagères et autres frais et charges supportés par la ville, depuis « que par feu de meschief lostel et autres édiffices aient esté brulez et démoliz ».

CC. 704. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1475, 7 août. — Lettres de Charles, duc de Bourgo-

gne, autorisant pendant six ans la levée de divers impôts sur les wèdes (pastel), les cuirs, le fer, le charbon, les draps, le lin, la cire, l'huile, le sel, la garance, les grains, les animaux de boucherie, etc. Le produit de ces taxes sera affecté au paiement des rentes et aux travaux des fortifications.

CC. 705. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1477, 23 avril.—Lettres de Marie, duchesse de Bourgogne, permettant de lever, « oultre et pardessus l'assiz d'anchienneté mis sur les cervoise et boires bouillis », dix deniers sur chaque lot, « pourveu toutes voyes que a ce il consente la plus grande et saine partie des manants et habitans de la dite ville de Douay ». Ce nouvel impôt est accordé pour la reconstruction des halles et les travaux des fortifications.

CC. 706. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1486-1487. — Vidimus par les échevins de Douai de lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe son fils, en date du 4 novembre 1486 et du 4 février 1487, par lesquelles ils abandonnent à la ville ce qui peut leur être dû et ce qui doit leur revenir du quart qu'ils prennent sur les assis ou octrois, et ce, « jusqu'après les guerres et divisions estans présentement entre noz pays et subgetz, le roy et royaulme de France, seront apaisés ». Ce quart sera appliqué au paiement des gens de guerre et à l'entretien des fortifications ainsi qu'à l'achat de quelques pièces d'artillerie.

CC. 707. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1494, 15 juillet — Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, son fils, accordant aux échevins l'autorisation de lever pendant un an de nouveaux impôts sur le vin, le blé et autres grains, le tout « pour la façon de plusieurs tours, boulwers (boulevards), douves, fausses brayes et monchaux, achatz de artillerye », etc.

CC. 708. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1521 (v. s.), 31 mars av. Pâques.—Lettres de Charles, empereur, roi d'Espagne et comte de Flandre, permettant pendant trois ans de « cueillir et recevoir par forme de crue et oultre et par dessus les assiz ayans présentement cours », six deniers au lot de vin, un denier au lot de cervoise, un denier à la rasière de grain vendu « et autant pour le boutehors d'iceulx ». Le produit de ces impôts devra être appliqué aux travaux des fortifications « et aultres charges et affaires de la ville ».

CC. 709. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau brisé.

1524-1527. — Lettres de Charles, empereur, des 21 novembre et 31 mars, prorogeant de trois ans l'octroi ci-dessus, à condition d'employer les deniers à provenir au remboursement des rentes et aux fortifications.

CC. 710. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1536, 28 juin. — Lettres de Charles, empereur, accordant pour six ans aux échevins le droit de lever de nouveaux impôts sur le vin, la cervoise, les grains, les draps, les wèdes, les garances, le charbon, le fer, etc., attendu « que la ville est scituée sur frontière, de grand circuyt, garde et entretenement pour sceureté de laquelle est besoing journellement de grans et excessifs deniers pour reparemens et fortiffications ». Le produit de cet impôt sera affecté aux dépenses nécessaires de la ville.

CC. 711. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1541 (v. s), 1 mars.—Lettres de Charles, empereur, prorogeant de six nouvelles années et aux mêmes conditions la perception des droits sus-énoncés.

CC. 712. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1542, 27 juillet. — Lettres de Charles, empereur, autorisant « les gens des loix et chacun d'eulx en leur regard », des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies dont les états ont voté une aide extraordinaire de 20 000 carolus d'or, à lever pour payer leur contingent, divers impôts « sur les vins, cervoises, draps de saye et aultres denrées, selon que ceulx des dites loix trouveront estre le plus expédient, à la moindre foulle que faire se pourra » et ce, sans acception de privilégiés, « en ce réservez les quatre ordres mendians (1) et les nobles servant actuellement en la présente guerre ».

CC. 713. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1542 (v. s.), 27 janvier.—Lettres de Charles, empe-

(1) Les quatre ordres mendians étaient à cette époque les Franciscains des diverses branches, les Dominicains, les Carmes et les Augustins. D'autres ordres ou congrégations, tels que les Jésuites, ont joui plus tard des privilèges spirituels des mendians, sans leur être néanmoins assimilés au point de vue des exemptions fiscales.

reur, autorisant spécialement les échevins de Douai à lever des impôts dans les termes ci-dessus et en outre, « pour recouvrer deniers comptans, à constraindre les bourgeois, manans et habitans et chacun deulx selon sa faculté et puissance, à faire pretz, si avant que pourra porter leur cotte et portion de la dite aide ».

CC. 714. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1544, 16 et 19 mai.— Lettres de Charles, empereur, autorisant la levée d'impôts sur les voitures et bêtes de somme pour la réparation des chemins et d'autres impôts sur les denrées ainsi que d'une taille sur les jardins marais et terres labourables, « pour les deniers en procédans estre convertis et emploiez à la réparation de la muraille ruynée et en nul aultre usaige ».—Autres lettres du 1 août 1547, prorogeant de douze ans ce dernier octroi pour réparer les murailles des fortifications tombées en plusieurs endroits.

CC. 715. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; sceau brisé.

1551 (v. s.), 25 janv.—Lettres de Charles, empereur, permettant aux échevins, pour satisfaire à l'aide, de lever deux patars au tonneau de forte keute (bière) qui se vend dans les tavernes et cabarets, six deniers ou demi-gros sur chaque lot de vin et autant sur chaque razière de grain sortant de la ville.

CC. 716. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 papier, 2 sceaux.

1554, 24 sept., et **1555**, 7 octobre. — Lettres de Charles, empereur, autorisant les échevins de Douai, afin de subvenir à l'aide, de continuer la levée des impôts anciens et « d'iceulx augmenter si besoing estoit et aultrement par les moyens plus convenables qu'ils pourroient adviser, à la moindre foulle, etc. ». — Copie sur papier de la première des deux lettres.

CC. 717. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1556, 14 et 23 juillet. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, comte de Flandre, prorogeant les impôts ci-dessus, dans le but de pourvoir à l'aide et accordant aux échevins le « povoir d'iceulx accroistre et augmenter, si mestier est, ensamble par assiette qui se fera tant capitalement à l'advenant des facultez et négoces d'un chacun ».

CC 718. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1565, 13 et 18 octobre. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, prorogeant les anciens impôts et en autorisant de nouveaux sur le vin, la bière et les grains afin de subvenir au paiement de l'aide et aux travaux des fortifications.

CC. 719. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1569, 27 octobre. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, permettant de lever, pendant un an seulement, douze deniers au lot de vin, quatre gros au tonneau de bière, etc., « pour l'entretenement de l'Université érigée en la ville et amplification d'icelle en bastimens, pontz et chaussées qu'il auroit convenu et convient encore faire nécessairement, pour attirer plus grand nombre d'estudians en la dite ville et leur donner plus libre accez d'aller de collége à aultre pour oyr les lechons publiques », etc.

CC. 720 (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 papier

1570, 25 juillet, 9 et 27 fév. (v. s.).—Lettres de Philippe, roi d'Espagne, autorisant la continuation des anciens impôts et en autorisant de nouveaux pour faciliter aux échevins le paiement de l'aide extraordinaire accordée par les Etats en compensation des dixième et vingtième deniers, (Cf. AA. 276, et CC. 22), en même temps que de la quote-part des 8000 livres accordées par les mêmes Etats, « pour leur contribution ès cenz mil escuz de présent fait par les Estatz (généraux) à la Royne.... à son arrivée en iceulx pays ».

CC. 721. (Layette.) — 7 pièces, parchemin ; 1 papier ; 4 sceaux.

1572-1582. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, portant prorogation des impôts extraordinaires sur le vin, la bière, les grains et autres denrées, pour subvenir à l'aide, entretenir les fortifications, payer les professeurs de l'Université, venir au secours des pauvres pendant la disette et le temps de peste.

CC. 722. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1600, 12 février. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas, portant prorogation de trois ans des impôts ci-dessus que les échevins « estoient suffisamment authorisez à lever par certaine clause apposée ès lettres d'acceptation des aydes. Touttefoiz comme ilz craindent que à la reddition des comptes le commis leur face difficulté de passer et allouer la dite levée et continuation », ils ont demandé nouvel octroi basé sur les raisons qui ont fait accorder les précédents.

CC. 723. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1601, 23 février. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, autorisant pour trois ans la perception à l'entrée de la ville d'un impôt sur les voitures et les chevaux, pour la réparation des chemins et chaussées, « tellement enfondrez, rompuz et gastez, qu'il n'est possible d'y passer, charrier et voicturer, au grand dommaige et intérest des pauvres paysans, laboureurs, chartiers et marchans des villes et villaiges circumvoisins qui n'osent amener leurs grains, denrées et marchandises au dit Douay, pour la difficulté des dits chemins d'où ilz ne peuvent sortir qu'à grand peine et péril de perdre chevaulx et chariotz ».

CC. 724. (Layette.) — 6 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1603-1607. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, portant prorogation des impôts sur le vin, la bière, les grains, etc., dont le produit est affecté aux travaux des fortifications et aux gages des professeurs.

CC. 725. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1608, 18 mars. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, prorogeant de trois ans les taxes perçues à l'entrée de la ville sur les chevaux et voitures chargées, pour l'entretien de la chaussée de Lauwin-Planques qui est encore « gastée et rompue tellement qu'il n'est possible d'y passer, charrier et voiturer au grand dommaige des paysans, etc., qui redoubtent le dit chemin dont ils ne peuvent hors ».

CC. 726. (Layette.) — 7 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1609-1612. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, prorogeant les divers impôts de consommation sur les privilégiés et non privilégiés dont les produits sont destinés à l'aide, aux fortifications, et à l'Université.

CC. 727. (Layette.) — 4 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1610-1614. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, prorogeant les taxes sur les chevaux et voitures chargées pour la réparation des chemins et chaussées menant à Douai. Ces taxes sont légèrement élevées en 1613 à cause de l'augmentation du prix des matériaux et du salaire des ouvriers.

CC. 728. (Layette.) — 7 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1614-1619. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, prorogeant les impôts de consommation avec quelques augmentations; ainsi, par octroi du 25 février 1615, les échevins sont autorisés à percevoir vingt-cinq patars sur chaque lot de brandevin, « soubz espoir de, par ce moyen, renchérissans le pris du dit brandevin, retirer plusieurz personnes de desbauche et boisson d'icelluy ». Le produit de ces impôts est destiné au paiement de l'aide, des rentes viagères, des professeurs de l'Université, aux travaux des fortifications, etc.

CC. 729. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 papier, 2 sceaux.

1615-1619. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, prorogeant les taxes perçues à l'entrée de la ville pour l'entretien des chaussées.

CC. 730. (Layette.) — 7 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1624-1630. — Lettres de Philippe IV, roi d'Espagne, confirmant ou prorogeant les divers impôts de consommation destinés au paiement de l'aide, aux fortifications, etc.

CC. 731. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1629-1636. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, prorogeant les taxes perçues à l'entrée de la ville sur les chevaux et voitures chargées, pour l'entretien des chaussées.

CC. 732. (Layette.) — 7 pièces; 7 sceaux.

1631-1637. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, prorogeant les divers impôts de consommation dont le produit s'applique au paiement de l'aide, des rentes viagères et surtout aux travaux des fortifications. Quelques-uns de ces impôts atteignent indifféremment tous les contribuables, d'autres ne frappent que les boissons consommées dans les tavernes et cabarets.

CC. 733. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1641-1647. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, prorogeant les taxes ordinaires perçues à l'entrée de la ville pour l'entretien des chaussées.

CC. 734. (Layette.) 10 pièces, parchemin ; 4 papier ; 10 sceaux.

1642-1649. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, prorogeant les anciens impôts de consommation et en accordant de nouveaux sur les animaux vivants, le bois, les fagots, les gaules, etc., le tout pour les fortifications et les dépenses de la ville.

CC. 735 (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1652-1653. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, prorogeant les taxes perçues à l'entrée de la ville pour l'entretien des chaussées.

CC. 736. (Layette.) — 11 pièces, parchemin ; 4 papier ; 2 sceaux.

1653-1662. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, prorogeant les divers impôts de consommation sur les privilégiés et non privilégiés, dont le produit est destiné au paiement de l'aide et des rentes, aux fortifications, aux secours à donner aux pauvres pestiférés, etc.

CC. 737 (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 4 papier, 4 sceaux.

1666-1667.—Lettres de Charles II, roi d'Espagne, autorisant la continuation des divers impôts de consommation ; — déclaration « des gens du domaine et finances du roi » portant que « tous grains entrans dans ces pays, ensemble tous poissons fraiz, salé ou en saulce, tant de mer que de rivière, qui y seront apportez soyent francqz et exemps des droits d'entrée ».

CC. 738. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 papier, 1 sceau.

1666, 11 octobre. — Lettres de Charles, roi d'Espagne, autorisant la levée pendant quatre ans des taxes perçues à l'entrée de la ville pour l'entretien des chaussées ; copie authentique de cette pièce.

CC. 739. (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces papier ; 3 sceaux.

1669-1679.—Lettres de Louis XIV, roi de France et de Navarre, portant autorisation de continuer la levée des impôts de consommation et en affectant le produit aux travaux des fortifications, à la construction des casernes, etc.

CC. 740. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 papier.

1680, 28 décembre.—Arrêt du conseil d'Etat, portant que le produit des impôts perçus pour les travaux des fortifications sera exclusivement appliqué à ces travaux, sans qu'on puisse en rien distraire sous aucun prétexte. — Copie du temps sur papier

CC. 741. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 sceau.

1682-1694. — Lettres patentes de Louis XIV et arrêts du Conseil portant prorogation des impôts et spécialement d'une taxe nouvelle et extraordinaire de quinze patars à la rasière de grain braisé, sur les non privilégiés et de douze patars seulement sur les privilégiés.

CC. 742. (Layette.) — 7 pièces, parchemin ; 2 papier ; 2 sceaux.

1718-1750. — Lettres patentes de Louis XV et arrêts du Conseil portant autorisation de lever les impôts divers de consommation, avec application déterminée de leur produit, au paiement des dettes de la ville, aux constructions et aux fournitures militaires, au logement des officiers, etc.

CC. 743. (Layette.) — 6 pièces, parchemin ; 19 papier.

1755-1774. — Lettres patentes du roi et arrêts du Conseil prorogeant les octrois de vingt ans en 1755 et en 1774 ; octroi nouveau sur la marée pour l'établissement des réverbères ; — pièces annexées : copies manuscrites et imprimées, projet d'arrêt du Conseil, tableaux des droits d'octroi dressés par ordre de l'intendant avec observations à l'appui par les échevins.

CC. 744. (Layette.) — 20 pièces, papier.

XVIe et XVIIe siècle. — Minutes, la plupart sans dates, de requêtes du Magistrat de Douai aux souverains des Pays-Bas pour obtenir des octrois leur permettant de lever différents impôts. Les motifs énoncés dans ces requêtes sont rappelés dans les lettres inventoriées ci-dessus.

III. *Collecte et perception des impôts ; exemptions ; luttes contre les privilégiés ; octrois affermés, difficultés entre les échevins et les adjudicataires.*

A. COMPTES DE COLLECTE, REGISTRES DE FERME ET DE PERCEPTION.

CC 745. (Layette.) — Rotulus en parchemin de 0,30 centimètres de large sur 12 mètres de long.

1310-1314.—Fragment du compte de vinée rendu par Jean Painmouillé; manque le commencement.— Les chapitres de recette comprennent chacun la cave ou « chelier » d'un marchand ; en voici la disposition :

« It. ou chelier dou grand dragon franch

XI l. XIX s. III den. ob. par. pour le voiture de III ton. et 1 k. amenés par mer de Foriel, le jour dou blanc dies, (jeudi saint).

XXX l. III s. VIII den. par. pour le voiture de VI ton. et une k. amené par P. Pieron le Cambier le jour dou boin venenres, (vendredi saint) ».

Et ainsi de suite sans récapitulation.

CC. 746. (Layette.) — Rotulus en parchemin de 0,20 centimètres sur 3 mètres de long.

1319. — Compte présenté par Amand de Gand, Jehan Baillu Creke et Jehan Calonwart, pour le temps de l'échevinage commençant en mai 1319, « de tout chou que li vinée walut, des vins franch. et auchoirres, vendus à broke par plusieurs personnes pour la ville de Douay, des vins franchois et auchoirres vendus en gros à plusieurs personnes ». D'après cet énoncé, on peut supposer que la ville achetait en gros des vins de France et de Bourgogne, (d'Auxerre), et les revendait avec bénéfice, c'est ce que l'on appelait la cave de la ville dont il sera souvent parlé plus loin. C'était en définitive un impôt sur le vin perçu par voie de monopole.

CC. 747. (Registre.) — In-fol. de 95 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1457-1458. — « Pappier de l'assis du vin de Douay pour l'année commenchans au jour de Toussaint au matin MCCCCLVII ». C'est le grand livre de la recette des vins par ordre de consommateurs, comme ci-dessus CC. 745. Le compte de chacun d'eux indique d'abord les vins en cave à la date susdite, puis les arrivages successifs de l'année avec le chiffre de perception des droits de « desquerquache », (déchargement) et d'assis.—Du F. 1 au F. 49 figurent les marchands, dont quelques-uns ont des quantités considérables de vins de Bourgogne et de Champagne : ainsi Jehan Frant a trente cinq pièces de vin de Beaune et il en reçoit au moins autant de Paris, de Beaune et d'Orléans ; — du F. 50 au F. 80 sont repris les bourgeois et manants beaucoup moins bien approvisionnés, la plupart ont des pièces de vin en vidange ; — du F. 80 au F. 88 se trouve le compte de l'estaple ou marché au vin où se rendaient des marchands de Paris, de Bar sur-Aube, et autres forains ; — au F. 89 commence le relevé des églises et de « ceulx qui se veulent dire exempts de paier assis ». Les collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Amé ont des caves bien pourvues; Notre-Dame n'a que « un mulot de vin nouvel ». (Cf. CC. 803).

CC. 748. (Registre.) — In-fol de 80 feuillets, papier ; cart.

1537-1606.—Recueil de dix comptes de collecte de la « grande assise du vin » pour les années 1536, 1580, 1585, 1592 et 1606.— Cet impôt consistait en douze deniers sur chaque lot de vin à payer par tous les non-privilégiés. Il rapportait en moyenne 3 600 l. par an sur lesquelles le roi prenait son quart, (Cf. CC. 694). Nous n'avons les comptes trimestriels de l'assise que pour les années où, par exception, il n'a pas été affermé.

CC. 749. (Registre.) — In-fol de 510 feuillets, papier ; cart.

1603-1610.—Recueil de quatre-vingt-cinq comptes trimestriels de la collecte d'un patar au lot de vin « sur les taverniers, débiteurs et autres personnes non privilégiées ». Le collecteur prélevait pour son salaire 24 florins par trimestre, l'impôt rapportait environ 2 500 florins par an.

CC. 750. (Registre.) — In-fol. de 516 feuillets, papier ; cart.

1611-1620. — Recueil de quatre-vingt-six comptes trimestriels du même impôt. La plupart de ces comptes, comme ceux du recueil précédent, sont en double et en triple, ils offrent peu d'intérêt.

CC. 751. (Registre.) — In-fol. de 111 feuillets, papier ; cart.

1574-1590. — Recueil de dix comptes annuels de la collecte de un, deux et trois gros au lot de vin, perçus indifféremment sur les privilégiés et non-privilégiés ; d'un gros ou sol, jusqu'en 1578, cet impôt rapporte en moyenne par an 10 000 flor.; porté à deux gros de 1578 à 1582 et à trois gros de 1582 à 1590, il ne donne guère un

produit plus élevé, l'augmentation est à peine de quelques centaines de florins.

CC. 752. (Registre.) — In-fol. de 90 feuillets, papier; cart.

1591-1596. — Recueil de vingt-deux comptes trimestriels de la collecte de six et douze deniers au lot de vin, « courant indifférammant sur toutes personnes ». L'impôt de six deniers, distinct de l'autre, donnait en moyenne 1 200 florins par an, celui de douze deniers rapportait 3 000 florins.

CC. 753. (Registre.) — In-fol. de 120 feuillets, papier; cart.

1591-1610.—Recueil de vingt comptes semestriels de la collecte d'un patar au lot de vin « assis indifféramment sur toutes personnes ». Cet impôt rapportait en moyenne 4 000, puis 5 000 florins par an. Le produit, appliqué dans l'origine aux soldats de Lécluse, fut ensuite versé comme les autres dans le coffre des impôts, en déduisant le salaire du collecteur, soit 144 flor. par an, les frais d'audition du compte, etc.

CC. 754. (Registre.) — In-fol. de 180 feuillets, papier; cart.

1611-1630. — Recueil de trente comptes de la collecte du même impôt.—Mêmes observations que pour le numéro précédent.

CC. 755. (Registre.) — In-fol. de 228 feuillets, papier; cart.

1631-1650.—Recueil de trente huit comptes semestriels de la collecte du même patar au lot de vin. La recette varie de 4 000 à 2 200 florins. Le salaire du receveur est fixé au vingtième denier ou cinq pour cent de la recette, qui se verse au coffre sous les déductions ordinaires.

CC. 756. (Registre.) — In-fol. de 222 feuillets, papier; cart.

1651-1670.—Recueil de trente-sept comptes semestriels de la collecte du même patar. — La recette varie de 3000 à 1500 florins. Mêmes observations d'ailleurs que pour les comptes précédents

CC. 757. (Registre.) — In-folio de 94 feuillets, papier; cart.

1622-1629.—Recueil de douze comptes trimestriels de la collecte de trois patars au lot de vin, « courant sur les taverniers et aultres personnes non privilégiées ». Cet impôt donne 4000 à 5 000 florins par an ; le salaire du receveur est fixé au vingt-cinquième denier. L'emploi des sommes recueillies n'est pas indiqué, elles étaient sans doute versées aussi dans le coffre des impôts.

CC. 758. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier; cart.

1554-1588.— Recueil de quatre comptes de la collecte d'un impôt de quatre gros sur chaque tonneau de hacquebart ou keute (forte bière), provenant des brasseries de la ville et vendu par les cabaretiers. Le premier compte, qui s'étend à une année entière, donne 5015 l. de recette ; les autres, beaucoup moins productifs, n'embrassent qu'un semestre ou même un trimestre. Les revenus de cet impôt sont appliqués à des dépenses militaires : achat d'arquebuses, paiement de rentes, remises de fonds aux six-hommes, etc.

CC 759. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1579. — Recueil de quatre comptes mensuels de la collecte de vingt-huit gros perçus indifféremment sur chaque tonneau de bière. La recette de cet impôt s'élève à plus de 1 000 l. par mois, laquelle, sauf les frais, est versée au coffre des impôts.

CC. 760. (Registre.) — In-fol. de 214 feuillets, papier; cart.

1587-1628.— Recueil de vingt quatre comptes trimestriels et semestriels de la collecte de deux, trois, quatre et sept patars sur chaque tonneau de forte bière, lesquels peuvent se décomposer ainsi : — en 1587, impôt de quatre patars payé par les brasseurs, rapportant en trois mois 216 l.; — en 1591, impôt de trois patars « sur toutes personnes indifféremment », lequel donne en moyenne 150 l. par mois ; — en 1591 encore, un autre impôt de sept patars pour les *Moyens généraux*, (Cf. AA. 243), qui produit environ 300 l. par mois; — de 1604 à 1606, impôt de deux patars au tonneau, pesant sur les brasseurs et rapportant environ 3 000 l. par an ; — enfin en 1627, compte annuel du même impôt n'indiquant que le nombre des tonneaux sans recette ni dépense effective.

CC. 761. (Registre.) — In-fol. de 350 feuillets, papier; cart.

1580-1610.— Recueil de soixante-quinze comptes, dont trente-trois mensuels et quarante-deux trimestriels, de la collecte de douze patars au tonneau de bière levés indifféremment sur toutes personnes. — En 1580, la recette pour trois mois est de 1 600 l.; — en 1591, le pro-

duit s'élève à 700 l. en moyenne par mois ; — à partir de 1604, cet impôt rapporte 2 500 l. par trimestre.

CC. 762. (Registre.) — In-fol. de 108 feuillets, papier ; cart.

1611-1618. — Recueil de dix-huit comptes trimestriels du même impôt, dont la recette dépasse presque toujours 3 000 l.; les échevins préposés au coffre en donnent décharge, sous déduction des frais ordinaires.

CC. 763. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; cart.

1591, mars à août. — Recueil de six comptes mensuels de la collecte de quatorze patars au tonneau de bière sur toutes personnes indifféremment ; des pièces justificatives sont jointes aux comptes de mai et d'août. — La recette s'élève à 400 et 600 l. par mois.

CC. 764. (Registre.) — In-fol. de 454 feuillets, papier ; cart.

1552-1575. — Recueil de douze comptes trimestriels, semestriels et annuels de la collecte du Boutehors ou impôt sur les grains sortant de la ville, tels que blé, seigle, orge, avoine, navette, pois, etc. Le produit de cet impôt très compliqué s'élevait en moyenne à 5000 l., dont les trois quarts se versaient au compte du coffre et le quart restant appartenait au souverain qui depuis longtemps l'avait aliéné, (Cf. CC. 613). Ces comptes n'ont d'autre intérêt que de montrer l'importance du marché de Douai, laquelle provenait surtout du privilége de l'*estaple des grains* (Cf. AA. 78).

CC. 765. (Registre.) — In-fol. de 328 feuillets, papier ; cart.

1578-1600. — Recueil de vingt-deux comptes de la collecte du Boutehors donnant lieu aux mêmes observations que ci-dessus.

CC. 766. (Registre.) — In-fol. de 372 feuillets, papier ; cart.

1601-1617. — Recueil de onze comptes de la collecte du Boutehors, les uns mensuels, les autres annuels, n'offrant pas plus d'intérêt que les précédents.

CC. 767. (Registre.) — In-fol. de 410 feuillets, papier ; cart.

1643-1666. — Recueil de seize comptes annuels du Boutehors dont la recette varie de 4 000 à 5 000 florins ; elle est versée entre les mains des échevins chargés des fortifications.

CC. 768. (Registre.) — In-fol. de 260 feuillets, papier ; cart.

1645-1664. — Recueil de quatorze comptes annuels rendus par Fr. de Rantre, de la collecte d'un impôt perçu à l'entrée de la ville, d'un liard à la razière de grain et de deux patars à la charrette de grains en gerbe. Ces comptes s'étendent, la première année de juillet à juillet, la seconde, d'août à août, la troisième de septembre à septembre et ainsi de suite. La recette s'élève en moyenne à 2 000 florins par an qui sont versés dans le coffre des impôts sous déduction des frais ordinaires du compte.

CC. 769. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier ; cart.

1557-1560. — Recueil de deux comptes de la collecte des impôts levés spécialement pour les fortifications et dont les deniers étaient remis entre les mains des six hommes. Ces impôts consistaient en « deux gros de la livre de gros sur toutes les denrées, bestes et marchandises spécifiées ès lettres d'octroy » du 4 mai 1557 dont copie est en tête des comptes, (Cf. CC. 658). La recette s'élève à 3 800 l.

CC. 770. (Registre.) — In-fol. de 220 feuillets, papier ; cart.

1608-1660. — Recueil de douze comptes annuels de la collecte des impôts levés spécialement pour les fortifications, sur la bière et les grains et produisant en moyenne 16 000 florins par an.

CC. 771. (Registre.) — In-fol. de 290 feuillets, papier ; cart.

1645-1660. — Recueil de seize comptes annuels présentés aux échevins par Fr. de Rantre, collecteur des impôts sur le charbon de terre, le lin, le houblon et le sel. Les recettes varient de 600 à 1 000 flor. ; elles sont versées dans le coffre des impôts à la disposition des échevins qui en ont la « maniance ».

CC. 772. (Registre.) — In-fol. de 60 feuillets, papier ; cart.

1586 sept. à nov. **1587.** — Recueil de quinze comptes mensuels de la collecte d'un impôt spécial « de XII patars sur chacun tonneau de forte bière excédant en pris de sept deniers le lot, accordé estre pris et levé à condition de mectre le camp devant la ville de Bouchain ». Cet impôt rapporte environ 250 l. par mois.



CC. 773 (Portefeuille.) — 16 cahiers de papier de 5 à 6 feuillets chacun.

1710-1720.—Rôles d'imposition par paroisse pour l'enlèvement des boues de la ville ; en regard du nom de chaque habitant se trouve le montant de la taxe à laquelle il est soumis en raison des ouvertures de sa maison et qui varie de un à trois florins.

CC. 774 (Portefeuille.) — 18 cahiers de papier.

1721-1740. — Mêmes rôles que ci-dessus n'offrant d'autre intérêt que de rappeler le nom et le domicile des bourgeois et manants de la cité.

CC. 775. (Registre.) — In-fol. de 94 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1741. — Rôle de l'impôt établi sur les habitants des six paroisses de la ville pour subvenir aux frais de l'enlèvement des boues. Le total des taxes calculé, contre l'ordinaire, en monnaie de France, s'élève à 1341 l. 10 sols.

CC. 776 (Registre). — In-fol. de 86 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1742.—Même rôle que le précédent. Montant général des taxes, 1 227 florins, 4 patars.

CC. 777. (Registre.) — In fol. de 101 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1743. — Même rôle que le précédent dont la récapitulation s'élève à 1 226 flor. 12 pat.

CC. 778. (Registre). — In-fol. de 71 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1744. — Même rôle que le précédent dont le total se monte à la somme de 1 161 flor. 4 pat.

CC. 779. (Registre.) — In-fol. de 78 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1745.—Même rôle que le précédent. Le total est de 1 161 flor. 8 pat.

CC 780. (Registre.) — In-fol de 105 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1746. — Même rôle que le précédent dont la somme est de 1 041 flor.

CC. 781. (Registre.) — In-fol. de 97 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1747. — Même rôle que le précédent; le total est de 1 032 flor.

CC. 782. (Registre.) — In-fol. de 106 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1748. — Même rôle que le précédent ; le total est de 1 062 flor. 4 patars.

CC. 783. (Registre.) — In-fol. de 118 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1749.—Même rôle que le précédent ; le total est de 1 057 flor. 4 patars.

CC. 784. (Portefeuille.) — 50 cahiers de 3 à 4 feuillets chacun.

1711-1760. — Etats des personnes qui ne veulent ou ne peuvent payer la taxe imposée pour l'enlèvement des boues ; comptes annuels du receveur chargé de la perception de cet impôt. En 1760, la recette est de 898 florins, la dépense s'élève à 1 600 flor., montant annuel du prix d'adjudication; les frais du compte sont de 226 florins. 4 patars, 9 deniers. Tous ces comptes d'ailleurs n'offrent aucun intérêt.

CC. 785. (Registre.) — Recueil factice de 151 pièces, papier ; rel. parchemin.

1676-1712. — Registre des fermes et spécialement de la ferme du brandevin ; cahiers des charges et procès-verbaux d'adjudication ; ordonnance du Magistrat de la ville de Lille pour la conservation des impôts mis sur les eaux-de-vie, 18 juin 1707 ; — règlement de Douai sur le même objet, 2 juin 1662 ; copies de requêtes des échevins au roi pour en obtenir octroi sur les denrées ; ferme du tabac adjugée en 1711 à 8 000 flor. ; — serment des commis à la perception des impôts ; pièces de procédures entre les échevins et l'Université au sujet des exemptions. Toutes ces pièces, reliées à peu près sans ordres, se retrouvent en original dans les dossiers des exemptions et des conflits.

CC. 786. (Registre). — Recueil factice de 15 cahiers foliotés, papier ; rel. parchemin.

1700-1710. — Registre des fermes : cahiers des charges et adjudications des différentes fermes et de la

ferme générale des impôts de la ville. Les petites fermes sont adjugées séparément, puis toutes ensemble au dernier enchérisseur ; après cette adjudication un repas connu sous le nom de « raicniné à poires cuites » était offert par la ville à ceux qui avaient poussé aux enchères

CC. 787. (Registre.) — Recueil factice de 10 cahiers et 22 pièces, papier ; rel parchemin.

1711-1715.—Registre des fermes : procès-verbaux des adjudications des petites et grosses fermes ; affiches imprimées, ordonnances du Magistrat relatives à la perception des droits ; détail du patar au florin sur les pompes funèbres ; ordonnance du Magistrat de Lille pour la conservation des impôts sur les vins ; règlement des fermes au brai, à la bière et au vin, de Douai, par le délégué des Hautes Puissances, directeur général des contributions.

CC. 788. (Registre.) — In fol. de 307 feuillets, papier; rel. parchemin.

1727-1731.—Registre des fermes : recette de l'euwage des bateaux, (Cf. CC. 177) ; procès-verbaux d'adjudications des fermes pardevant l'intendant de Flandre ou son subdélégué ; cahiers des charges, devis et conditions ; ordonnance des échevins relative aux droits de chauffage pour en exonérer ceux qui abattent et brûlent leur propre bois, tant en ville qu'à la campagne.

CC. 789. (Registre.) — In-fol. de 70 feuillets, papier; rel. parchemin.

1740-1741.—Registre des fermes : procès-verbaux d'adjudication accompagnés des cahiers de charges et conditions. Dès le 22 juillet 1740, on procède à la réception des mises à prix pour l'adjudication définitive faite le 30 du même mois. L'impôt des vingt-cinq patars au lot de brandevin est affermé à 130800 flor. pour trois ans, à charge, par dessus le marché, de divers deniers à Dieu pour les écoles dominicales, la bourse des pauvres, etc.

CC. 790. (Registre.) — In-fol. de 67 feuillets, papier; rel. parchemin.

1749-1750. — Registre des fermes : cahiers des charges et procès-verbaux d'adjudication ; liste des exempts de l'impôt du vin, quantités attribuées aux communautés religieuses suivant leur population ; ainsi aux Jésuites wallons, 35 pièces, aux Augustins, 4 pièces seulement. L'ancienne assise du vin est adjugée à 180 flor.; le recru à 65 flor.; les trois patars à 1 900 florins ; les deux patars à 2 900, les nouveaux deux patars à 2 300 ; tous ces impôts, pesant uniquement sur les vins, sont mis à prix et obtenus par divers entrepreneurs.

CC. 791. (Registre). — In-fol. de 84 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1760-1761. — Registre des fermes : cahiers des charges et adjudications. Les impôts sur la bière sont adjugés comme suit : l'ancienne assise à 2300 flor.; le recru ou moitié de l'ancienne assise à 1 155 flor.; les premiers douze patars à 5 200 flor.; les deuxièmes douze patars à 4 800 flor.; les troisièmes douze patars à 5400 flor.; les quatrièmes douze patars à 4 800 flor.; les deux patars à 1 000 flor.; les trois patars à 1 200 flor. ; les quatre patars à 1 450 flor. ; les vingt quatre patars à 9 400 flor. ; enfin les seize patars et sept deniers et demi à 8 205 flor. Ce qui fait onze impôts différents sur la même boisson, payables soit par les exempts, soit par les bourgeois, soit par les cabaretiers.

CC. 792. (Registre.) — In-fol de 73 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1770-1771. — Registre des fermes : cahiers des charges et adjudications. L'ancienne assise et crû du petit bled est adjugée à 900 flor. ; le liard à la rasière de grain battu entrant en ville, à 2 150 flor. ; l'assise sur les grains sortants dite boutehors, à 2 300 flor.— Les deux patars à la livre sur les cuirs sont adjugés à 900 flor.; l'impôt sur le houblon est mis en régie faute d'amateurs ; l'impôt de quinze patars sur la livre de tabac à 9 300 flor.; l'impôt sur le savon est pris à 1 000 flor , et celui sur le bois entrant à 1 025 flor.

CC. 793. (Registre.) — In-fol. de 63 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1773-1774. — Registre des fermes : cahiers des charges et adjudications. Le produit du Minck est affermé à 1 560 flor.; les douze patars sur la marée également à 1 560 flor.; le mesurage des grains à 500 flor.; les chaussées des portes, (droit d'entrée pour l'entretien des chaussées), à 2 900 flor ; le droit de chauffage à 15 650 flor ; les étaux des boucheries à 40 flor ; les afforages et vinages, 460 flor.; le criage des vins, 115 flor.; le « coultage » des draps et toiles, 2 flor.; le coultage des charrois, 240 flor.; l'étalage des toiles et pelleteries, 11 flor.

CC. 794. (Registre.) — In-fol. de 67 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1778-1779. — Registre des fermes : cahiers des charges et adjudications. L'avalage ou encavement des vins avait été affermé pour trois ans à 505 flor.; l'étalage des merciers, orfèvres, etc., est adjugé à 71 flor.; l'étalage des tanneurs et cordonniers à 20 flor.; l'étalage des halles aux draps à 1 flor. 10 pat.; l'étalage des boulangers à 5 flor. 5 pat.; le mesurage des bois à 58 flor.; le déchargeage du fer à 80 flor.; la priserie des meubles à 380 flor.

CC. 795. (Registre) — In-fol. de 63 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1789-1790. — Registre des fermes : cahiers des charges et adjudications. L'impôt de 25 patars au pot d'eau-de-vie est adjugé pour trois ans à 146 000 florins au s[r] Claro pour le s[r] Herbout; les droitures des futailles sont affermées à 28 flor.; le bâton ou égarage des porcs à 115 flor.; les droitures du boire bouilli à percevoir aux brassins de bière cabaretière, à 86 flor.; la justice des tanneurs et cordonniers, « consistant en une paire de souliers de quarante patars à chaque maître cordonnier et la moitié lorsqu'un savetier passe maître », est adjugée pour 100 florins à Rollez, boucher. Enfin le 24 juin 1790 le droit d'euwage et des nefs ou bateaux est attribué pour 80 flor. à J.-B. Dubrulle.

CC. 796. (Registre.) — In-fol. de 144 feuillets, papier; rel. parchemin.

1729-1730. — Registre « des brassins qui se font en cette ville de Douay et de la recette du droit de six patars à la tonne et à la rasière ». Inscription successive des brassins faite au bureau central des fermes. Sans aucun intérêt.

CC. 797. (Registre.) — In-fol. de 112 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1730-1731. — Déclaration des brassins de bière du 23 août 1730 au 22 août suivant : le nombre de tonnes fabriquées s'élève à 37 474 pour l'année comprise entre ces deux termes.

CC. 798. (Registre.) — In-fol. de 133 feuillets, papier; rel. parchemin.

1732-1733. — Déclarations des brassins du 23 août au 22 du même mois de l'année suivante. Le nombre de tonnes fabriquées est de 39 486.

CC. 799. (Registre.) — In-fol. de 137 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1735-1736. — Déclarations des brassins pour l'année comprise entre les termes ci dessus. Le total est de 38 341 tonnes.

CC. 800. (Registre.) — In-fol. de 150 feuillets, papier; rel. parchemin.

1736-1737. — Déclarations des brassins. Le nombre de tonnes est de 40 149.

CC. 801. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier; rel. parchemin.

1737-1738. — Déclarations des brassins. Le nombre de tonnes fabriquées est de 38 272.

CC. 802. (Registre) — In-fol. de 150 feuillets, papier; rel. parchemin.

1746-1772. — « Registre d'égarage des petites bières » ; recette journalière de l'impôt sur cette boisson. Sans récapitulation ; ne présente aucune espèce d'intérêt.

B. — IMPOTS DIVERS, MODE DE PERCEPTION, RÉGIE, FERME, DIFFICULTÉS, PROCÉDURES.

CC. 803. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1441 (v. s), 8 janv. — Lettres des échevins et conseil de la ville prescrivant la remise ès mains de Noël Pollet, greffier de l'échevinage, « du pappier que on dist le pappier du vin où est ordonné et accoustumé de tout temps de escripre et enregistrer les vins qui sont admenez de dehors vendus et dispensez en la dicte ville aveuc les prouffictz y appartenans ». Ce registre, lors du trépas de Jehan de l'Assize, prédécesseur de Noël, avait été « par inadvertance mis en la main de Baudart Lebrun, lors clerc des six-hommes ». (Cf. CC. 747).

CC 804. (Layette.) — 2 rotulus, parchemin, l'un de 61 mètres, l'autre de 33 mètres de long sur 0 30 centimètres de large ; 1 cahier de papier de 9 feuillets.

1452-1458. — Salvations produites, enquête faite et témoins ouïs par deux échevins, commissaires délégués

en la cause de Gilles Gossuin et autres fermiers de l'assis du vin, joints à lui le receveur du duc de Bourgogne et le procureur de la ville, contre Evrard Duhem, bourgeois de Douai, défendeur. Celui-ci se refusait à payer l'impôt en contestant aux échevins le droit de le lever. La procédure s'étend longuement sur les droits des communes en remontant aux municipes Romains; il y est prouvé que « la ville de Douay est ville notable, privilégiée, a plusieurs beaux droix et y a corps, communaulté, scel » etc., qu'il est indispensable de lever des impôts « pour l'entretien de la forteresse », etc.

CC. 805. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1462, 12 août.—Adjudication de l'assis « du vin de gardin que l'on dist du creu en la ville de Douay et eschevinage d'icelle ». Cet impôt consistant en six deniers au lot de vin est adjugé à 250 l. pour un an.

CC. 806. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1579-1616. — Déclaration des quantités de vin débitées par les taverniers et les caves privilégiées pendant le cours d'une demi-année; suppression des caves de vivandières; retrouve des vins en cercles qui n'ont point payé le patar mis indifféremment sur toutes personnes; copie certifiée d'un placcart des archiducs Albert et Isabelle concernant les abus qui avaient lieu à Douai dans la vente des vins, 24 juillet 1599.

CC. 807. (Layette.) — 5 cahiers, papier, de 5 à 6 feuillets chacun.

1599-1673. — Quatre comptes de l'« avalage » des vins rendus au Magistrat par les receveurs du Domaine, « pour servir de contrôle aux renseignements des assises qui se cueillent en ceste ville sur le vin ». — Les frais d'« avalage » ou d'encavage d'une pièce de vin étaient de deux sols trois deniers, dont la moitié appartenait à la ville et l'autre à l'« avaleur »; chacune des parties prenantes contribuait par moitié aussi à l'entretien et au renouvellement des cordes. En 1673, la recette totale montait à 475 livres 19 sols 9 den., dont 237 l. à l'avaleur, plus 7 l. 15 s. pour les cordes.

CC. 808. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1724-1760. — Requêtes des fermiers de l'impôt du vin au sujet des difficultés qu'ils éprouvent dans la visite des caves de cabaretiers; produit du recru de l'impôt de deux liards au pot de vin; retrouve des vins chez les débitants et dans les caves privilégiées: on constate 1618 bouteilles à Saint-Amé; 139 à St-Pierre et 8871 à l'Université.

CC. 809 (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 4 papier.

1549-1573. — Perception des impôts sur la bière: procès-verbal constatant le serment des brouetteurs de boire-bouillis de ne pas emporter de bière des brasseries sans billet du fermier et sans déclaration préalable des quantités qu'ils doivent faire sortir; relation de saisie exécutoire, à la requête de Mariant de Vauchelles, receveur des impôts sur le boire bouilli; retrouve des tonnes de bière faite par les échevins chez les cabaretiers et les clercs; état de frais d'un brassin de quarante tonneaux de bière, 28 nov. 1573 — On y a joint un état comparatif de ce que coûtait pareil brassin en 1810.

CC. 810. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1663-1687. — Requête en modération par les fermiers de la bière, avis du procureur général; procès des fermiers contre les cabaretiers qui refusaient les nouveaux douze patars sur les bières déjà prises en charge; affiche d'adjudication de l'impôt sur la bière; perception et collecte des nouveaux vingt-quatre patars au tonneau de forte bière, à payer par les débitants.

CC. 811. (Layette.) — 48 pièces, papier.

1726-1744. — Recette des vingt-quatre patars sur la bière cabaretière; mémoires des échevins et des fermiers concernant le nouveau droit de six livres sur chaque brassin de seize tonnes de bière fabriquée par les exempts et non-exempts; règlement des échevins sur la vérification des petites bières; requête des fermiers et ordonnance de l'intendant portant défense aux bourgeois de vendre de la bière; procès-verbaux des commis de la ferme; mémoire des fermiers appuyé par les échevins au sujet des retrouves faites chez les débitants et particuliers à l'expiration de leur bail; requête des cabaretiers et observations des fermiers concernant l'abonnement consenti par ceux-ci au profit de quelques-uns des premiers.

CC. 812. (Layette.) — 23 pièces, papier.

1753-1786. — Requête des fermiers tendant à obtenir l'abrogation d'une ordonnance de l'intendant qui exempte de droits les bières fabriquées pour l'étranger, (le dehors de la ville); comptes des bières sorties; état

des « tirloteurs » (1), nombre de tonnes consommé par eux pendant la durée du bail 1764-1765; indemnité accordée sur leur demande aux fermiers de la bière en raison des pertes qu'ils ont subies; pièces relatives à la résiliation de leur bail pour le même motif.

CC. 813 (Layette.) — 25 pièces, papier.

1637-1753. — Ferme au brandevin et au tabac : pièces de procédure entre les marchands de tabac et les échevins de Douai au sujet d'un impôt sur ce produit, jugé en faveur des échevins par le conseil privé de Bruxelles, 24 sept. 1637 ; ordonnance des échevins ; requête pour obtenir un débit; curieux procès-verbal d'un commis ; projet de règlement présenté par les fermiers pour l'augmentation du produit de la ferme.

CC. 814. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 22 papier.

1548-1659. — Impôt sur les grains : requête des marchands de grain de Douai aux échevins de la même ville demandant la suppression de certains droits sur les grains entrants et sortants ; procès contre les mayeur et échevins d'Arras, au nom des bourgeois de cette ville, qui refusaient de payer le boutehors sur les grains qui leur appartenaient ; mandement des archiducs Albert et Isabelle aux échevins de Douai de ne pas lever d'impôt sur les grains sans ordre ultérieur; liquidation d'un procès perdu par la ville contre les quatre membres de Flandre et les marchands d'Anvers touchant l'impôt levé par elle sur les grains sortants, 1608; pièces d'un autre procès des fermiers de l'impôt contre un bourgeois de Douai ; ordonnance des échevins portant règlement au sujet de la perception de l'impôt sur les grains à brasser, février 1659.

CC. 815. (Layette.) — 48 pièces, papier.

1683-1776. — Cahier de recettes de l'impôt sur le grain ; modération accordée au fermier sur sa requête par l'intendant de la province ; rappel par les échevins des ordonnances relatives à cet impôt ; correspondance avec les états de Lille en 1740 au sujet de la déclaration du Roi qui, en considération de la disette, exempte d'impôts les grains, légumes, etc.; états des grains sortis de la ville ayant payé les droits de boutehors ; recette du grain braisé ; nouvel impôt de vingt patars à la rasière pour les bourgeois et de quinze patars seulement pour les privilégiés; perception des droits mise en régie par délibération des échevins.

(1) Ces *tirloteurs* étaient des gens qui vendaient de la bière en fraude à muchetenpot (Cf. BB. 10). D'après l'état ci-dessus ils étaient au nombre de 227 qui avaient vendu 7768 demi-tonnes de forte bière de 52 pots chacune, et 2634 demi-tonnes de petite bière. On voit combien la fraude était considerable et ruineuse pour la ferme.

CC. 816. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau dégradé.

1400 (v. s.), 20 février.— Appointement fait entre le fermier et les échevins de Douai qui avaient reconnu avoir donné à trop bas prix la ferme du bâton des porcs.—Cet impôt était ainsi nommé parce qu'on le percevait après avoir constaté par l'état de la langue, au moyen d'un petit bâton introduit dans la gueule, que ces animaux n'étaient pas atteints de ladrerie.

CC. 817. (Layette.) — 24 pièces, papier.

1713-1784.—Impôt sur les animaux de boucherie : ferme du pied fourchu ou impôt sur chaque tête de bétail ; procès contre un bourgeois « qui avoit vendu plusieurs bettes sans avoir renseigné ni mesme payé les droits » ; autre procès des bouchers contre l'adjudicataire de cette ferme ; requête de celui ci contre les bouchers qui abattaient en dehors de la ville ; ferme des vives bêtes consistant en quatre patars à la livre de gros sur le prix desdites bêtes, ordonnance des échevins relative à la perception de ce droit; ferme du bâton des porcs, requête des adjudicataires concernant les fraudes commises à leur préjudice ; arrêt du conseil d'Etat prescrivant la perception des droits sur tous les animaux vendus, soit pour la ville, soit pour le dehors.

CC. 818. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1773-1774.— Impôts sur le poisson de mer : ferme du *Minck*, quinzième du prix de la marée *minckée* ou criée en ville; procès contre le minckeur déclaré insolvable ; états des marées minckées et de leur produit, soit en janvier 23525 livres de poisson vendues 3528 flor., dont le quinzième pour la ville est de 235 flor.; en mars, époque du carême le poids est de 75564 l. vendues 11334 florins, dont le quinzième est de 755 flor.

CC. 819. (Layette.) — 26 pièces, papier.

1724-1743. — Impôt sur les cuirs : procès des fermiers contre les tanneurs au sujet de la levée des droits sur les cuirs étrangers ; abonnement des bouchers; arrêt du Conseil portant règlement sur la perception de cet impôt qui consiste en deux patars par livre de gros du prix de vente.

CC. 820. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1735-1737. — Ferme de la justice des tanneurs et cordonniers consistant en une paire de souliers de quarante patars à fournir par chaque nouveau maître cordonnier et moitié lorsqu'un savetier passe maître; requête de l'adjudicataire qui se plaint qu'on lui fournit des souliers qui ne se vendraient pas vingt-quatre patars; ordonnance des échevins sur ce fait; autre requête du fermier « remonstrant qu'il est obligé de faire quelque débours de trois à quatre florins pour percevoir son droit », il est autorisé à contraindre les débiteurs.

CC. 821. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1670-1671. — Impôt sur le savon : pièces d'un procès entre les échevins de Douai et le sieur Claude Becquet, bourgeois de cette ville, savonnier, qui refusait de payer les dix patars mis sur chaque tonnelet de savon fabriqué ou introduit en cette ville; sentence de la Gouvernance qui le déclare mal fondé dans ses prétentions. — Bail de la ferme du savon adjugée pour neuf ans aux savonniers au prix de 1025 flor. par an.

CC. 822. (Layette.) — 55 pièces, papier.

1692-1786. — Impôts sur le bois et le charbon : tarifs divers, règlements pour la perception à l'entrée de la ville; mémoires des marchands de charbon qui demandent à ne pas payer les droits sur le combustible destiné à sortir des murs; requête des adjudicataires de la ferme pour avoir des commis aux portes; procès du Magistrat contre les fermiers reliquataires; états du produit de l'impôt divisés par portes de la ville.

CC. 823. (Layette) — 72 pièces, papier.

1731-1750. — Impôts sur le bois et le charbon : tarifs, règlements, ordonnances de l'intendant relatives à la perception, imprimés en nombre; déclarations annuelles devant échevins du prix des bois et charbons, tableaux du produit de l'impôt.

CC. 824. (Layette.) — 45 pièces, papier.

1751-1784. — Impôts sur le bois et le charbon : affiches pour le tarif des bois de chauffage; procès-verbaux de déclaration des prix du bois devant échevins; procès entre un marchand de charbon et les adjudicataires de la ferme; requêtes des fermiers; produits de l'impôt; pièces diverses.

CC. 825. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 18 papier.

1768-1772.—Impôt sur les fers et ardoises; procès entre les adjudicataires de la ferme du déchargeage des fers et ardoises, joints à eux les échevins de la ville de Douai, intimés, d'une part, et des couvreurs d'ardoises et marchands de fer, d'autre part. Les échevins soutenaient qu'un droit dont ils ne pouvaient produire le titre constitutif était suffisamment prouvé par des registres aux priviléges qui le rappellent, par des comptes et des adjudications qui le constatent : ainsi jugé par le Conseil supérieur, 12 mars 1772.

CC. 826. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1416-1421. — Procès-verbaux de passement ou adjudication du droit de chaussée aux portes de la ville « qui d'anchienneté est accoustumé, est assavoir comme de chascune X libz. III ob. d'or. de XVIII s. le pièche ». Les adjudications sont faites successivement pour les chaussées des portes St-Eloi, Vacquerie, Morel et celles des portes d'Arras, d'Equerchin et d'Ocre.

CC. 827. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1586. — Tarif des droits levés sur toutes les marchandises entrant par bateaux dans la ville de Douai : sur une pipe d'huile d'olive, 2 gros, un cent de fromages de Hollande 6 gros, une pièce de vinaigre 4 gros, une pièce de cérope (sirop ?) 10 gros, etc.

CC. 828. (Layette.) — 25 pièces, papier.

1599-1692. — Impôts et fermes en général : rapports concernant les fraudes et moyen de les découvrir; réclamations des Etats de la province wallonne et des échevins de Douai sur des diffficultés concernant la perception des impôts; arrêt du Conseil souverain de Tournay condamnant les filatiers de Lille à l'impôt mis en cette ville sur les filets de sayette; extraits des Consaulx et pièces diverses relatives aux impôts.

CC. 829. (Layette.) — 52 pièces, papier.

1714-1782. — Impôts et fermes en général : copies et extraits des procès-verbaux d'adjudication des fermes; tarifs de Douai, tarif de Valenciennes; modérations demandées par les fermiers; commis de la ferme, leur nomination; états des pots-de-vin dont les fermes sont chargées pour les œuvres pies, pour la

bourse commune, pour les enfants trouvés, pour le bouillon de St-Pierre, pour le conclave; mémoire au sujet d'une compagnie qui offrait de prendre les fermes de Douai pour un bail de six ans; projet d'augmentation des divers impôts; compte d'emploi du pot-de-vin destiné au conclave

C. — EXEMPTIONS, LUTTES CONTRE LES PRIVILÉGIÉS.

CC. 830. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 3 papier.

1285-1287. — Vidimus par les échevins de Douai, en date du 15 juillet 1560, de lettres de leurs prédécesseurs du mois de février 1285 (v. s.), accordant l'exemption du droit de chaussée à l'abbaye du mont St-Eloi; copies de lettres des mêmes, de février 1286 et 1287 exemptant d'impositions les refuges des abbayes de St-Vaast d'Arras, de Flines et du Verger.

CC. 831. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

XIII[e] siècle, s. d. — Débit de vin de St-Amé (1). Reproches faits par les doyen et chapitre aux témoins produits par les échevins de Douai dans une enquête tenue par des auditeurs du Parlement de Paris à l'occasion d'un procès relatif au débit de vin. « Premièrement, dist li procureur ou nom desdis doyen et capitle, que toutes personnes qui sont escumeniés (excommuniées) notoirement et en chel eskumeniet demeurent, ne sont à oyr en cause de tesmoignage ». Il récuse en conséquence plusieurs usuriers manifestes, un homme excommunié pour avoir tué deux personnes dans l'église St-Amé. Il répudie aussi le témoignage de Waghe le Wantier, « car il est los et de mauvaise vie et nommé en le ville de Douay roy des ribaus et tient femmes folles qui sieent es bordiaus et waignent en pekiet de leur cors et de ces femmes le dict Waghe prend avantage et doit, ce faisant, estre réputés pour infames ». D'autres témoins ont déjà été entendus et ne peuvent l'être de nouveau, etc. Réponses à ces reproches par les échevins : en ce qui concerne Waghe le Wantier, leur procureur dit : « Pour chou qu'il est nommé Roys des ribaus vivans de acquestes de foles femmes, etc., voirs est qu'il est nommé Roys des ribaus, mais qu'il soit seu qu'il vivete des acquestes des folles femmes, ils nest mie, sur quoy, » etc.

(1) Les chapitres de St-Pierre et de St-Amé étant privilégiés suivant l'usage, ainsi que leurs suppôts, faisaient venir du vin qu'ils mettaient en cave dans leur enclos et débitaient franc de droit aux chanoines, chapelains et attachés à l'église Jusque-là ils étaient parfaitement en règle; mais les échevins, gardiens jaloux des franchises de la cité, avaient sans cesse l'œil ouvert sur ces caves. La plus légère infraction ne pouvait échapper à leur vigilance et donnait lieu à d'interminables procès comme on le verra ci-après.

CC. 832. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 papier; 1 sceau.

1363, 19 mai. — Arrêt, en latin, du Parlement de Paris rendu en faveur du duc de Bourgogne et des échevins de Douai contre le doyen et chapitre de St-Amé. Il est jugé que les hôtes, suppôts et justiciables du chapitre sont astreints à payer les mêmes impositions que les autres habitants de Douai.—Orig, copie authentique, copie simple et traduction.

CC. 833. (Layette) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau

1387, 7 août.— Lettres en latin de Nicolas, abbé de St-Aubert à Cambrai, constitué par le Saint-Siége juge et conservateur des priviléges de l'insigne église collégiale de St-Amé par lesquelles il lève l'excommunication qu'il avait lancée contre le bailli, un de ses sergents et huit échevins de Douai. Tous ceux-ci avaient encouru les peines canoniques pour avoir arrêté le domestique d'un chapelain de St-Amé, *portant un pot plein de vin*, et l'avoir gardé en prison malgré les monitions. Le procureur général de la ville, au nom des excommuniés, avait demandé grâce audit abbé et le député du chapitre avait déclaré se tenir pour satisfait.

CC. 834. (Layette.) — 6 pièces, parchemin; 6 papier; 2 sceaux.

1403-1415. — Procès des échevins de Douai contre le chapitre de St-Amé au sujet d'un impôt sur le vin que les chanoines refusaient de payer et qu'ils fraudaient en vendant du vin de leur cave aux bourgeois non exempts : relations de sergents du roi au baillage d'Amiens, chargés de sommer le chapitre, mémoire des échevins au Parlement de Paris, arrêt du Parlement rendu le 12 janvier 1408 (v. s.), confirmant messieurs de St-Amé dans leurs priviléges, mais leur défendant de les étendre au préjudice de la ville, en débitant leur vin aux bourgeois. Cette dernière pièce existe en plusieurs copies. Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 20 mai 1415, défendant aux chanoines de St Pierre de vendre du vin de leur cave.

CC. 835. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 papier ; 1 sceau.

1425, 15 mars (v. s.). — Commission d'Henri, roi de France et d'Angleterre, au prévôt de Beauquesne ou à son lieutenant, d'informer sur la plainte du procureur du duc de Bourgogne et des échevins de Douai contre les doyen et chanoines de St-Amé qui, malgré l'arrêt ci dessus du Parlement de Paris, « portent ou font porter par leurs familliers et serviteurs du vin de leur celier commun ès maisons de plusieurs gens lays et de ce reçoivent argent en fraudant l'assis ». Donné à Paris la quatrième année du règne.— Une copie authentique.

CC. 836 (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 cahier, papier ; 1 sceau.

1460, 5 septembre. — Commission donnée par Philippe, duc de Bourgogne, au premier huissier de faire commandement au doyen et chapitre de St Pierre qu'ils aient à payer au fermier de l'assis les droits de consommation sur la quantité de soixante-dix muids de vin ou environ que Jacques d'Escaillon, l'un des chanoines, « a vendu et distribué à plusieurs et diverses personnes », ainsi que sur le vin « mis et deschargié en maisons d'aucuns chanoines et chapelains de la dite église et plus la moitié qu'il ne leur convenait ». — Mémoire fourni à ce sujet par le chapitre de Saint-Pierre contre le fermier de l'assis.

CC. 837. (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 1 papier ; 4 sceaux. (Cf. AA 85, cart. R. f° 124).

1461-1462.—Arrêt en latin du Parlement de Paris qui défend au chapitre de St-Amé, sous peine de quarante marcs d'or d'amende, de vendre ou distribuer du vin à d'autres qu'aux habitués du chapitre et condamne en outre plusieurs chanoines à diverses amendes pour contraventions aux arrêts antérieurs ; commission à un conseiller de mettre cet arrêt à exécution ; procès-vèrbal dressé en vertu de cette commission par Eustache Milet qui se transporte à cet effet sur le marché, au lieu nommé la Bretèque, où l'on a coutume de faire les publications; copie et traduction de ces pièces; mandement de Philippe, duc de Bourgogne, du 21 janvier 1461 (v. s.), qui ordonne la saisie du temporel des doyen et chapitre de Saint-Amé, à cause de leurs fraudes sur le vin.

CC. 838. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1463, 24 juillet. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, au premier huissier, d'informer sur la plainte de son procureur, de celui des échevins et du fermier des assis de Douai contre le gardien des Frères Mineurs « qui, depuis trois ans en çà, est venu des marches de France résider et demourer au dit couvent, a fait amener et descharger en icellui couvent le nombre et quantité de vingt-quatre muys de vin, lequel il a vendu et distribué à plusieurs personnes ». S'il est ainsi on le contraindra à payer les droits sur les quantités vendues.

CC. 839. (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1492-1494. — Enquête et sentence interlocutoire rendue le 6 septembre 1492 par Jehan Boudet, lieutenant de la gouvernance de Douai, entre les échevins d'une part, le chapitre de St-Amé et Jehan de Hordaing dit Villette, son bailli, d'autre part, au sujet de l'impôt du vin dont celui-ci prétendait être exempt comme les chanoines. Les échevins qui étaient d'un autre avis s'étaient emparé du bailli et ne l'avaient délivré de prison que moyennant remise de trois pièces de vaisselle d'argent, à titre de nantissement, entre les mains de la prévôté. — Compromis du 29 juin 1494 entre messieurs de St-Amé et les échevins de Douai, lesquels s'engagent à rendre au bailli son nantissement et conviennent de s'en rapporter pour le fonds à la décision du Parlement de Paris.

CC. 840. (Layette.) — 8 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1488-1499. — Brasserie des Dominicains — Mandement de Maximilien et de l'archiduc Philippe au premier huissier de démolir la brasserie construite dans leur couvent par les Frères Prêcheurs au détriment des assises et maltôtes.—Relations de l'huissier qui, s'étant transporté au couvent, trouva la porte fermée et en requit l'ouverture, et sur le refus du prieur voulut escalader la muraille ; les religieux alors firent sortir leurs reliques et sonner leurs cloches « affin de esmouvoir le peuple ». Devant ces manifestations l'huissier se retira, 30 sept. et 7 oct. 1488.—Autre mandement de Maximilien et de l'archiduc Philippe au premier huissier, pour assigner les Frères Prêcheurs au grand Conseil et mettre à exécution le mandement précédent ; relation de l'huissier qui trouva également porte close ; comme le premier, il requit assistance et fit percer le mur « d'un gardin en terre prophane ou estoit la dite brasserie »,

mais les religieux « ce percepvans firent plusieurs résistences tenant en leurs mains le St-Sacrement ». L'huissier entra enfin avec « grande multitude de peuple » et se dirigea de suite vers la brasserie où il dut s'arrêter de nouveau, car les Frères l'avaient prévenu et avaient placé l'ostensoir devant la porte. Force fut donc d'ouvrir une seconde brèche par où l'on pénétra enfin dans la brasserie : là on trouva « plusieurs reliquaires estans sur une table que entendions estre mise et assise sur les caudières, cuves et tonniaulx ». Mais, la table enlevée, on ne découvrit que les fourneaux, tout le reste avait été adroitement caché et l'huissier dut se borner à verbaliser ; 10 et 23 oct. 1488. — Arrêt du Conseil de Malines, 27 févr. 1488 (v. s.), mettant sous la main du roi les ustensiles de brasserie des Dominicains qui leur sont néanmoins laissés en garde ; autre arrêt et mandement du 27 mars suivant, en vertu duquel les échevins sont autorisés, attendu que les Dominicains brassaient la nuit frauduleusement, à mettre les sceaux de la commune sur lesdits ustensiles, « pour après le tout veu, leur faire droit ou aultre tel appointement qu'il appartiendra par raison ». — Lettres des prieur et couvent de l'ordre des Frères Prêcheurs en Douay du 26 juin 1499, par lesquelles, après avoir reproduit celles des échevins de cette ville du 24 du même mois qui les autorisent à établir une brasserie, ils s'engagent à ne pas fabriquer plus de cent soixante tonneaux de bière par an et permettent en outre aux fermiers de l'assis « faire visitation dudit boire bouilli » et s'engagent par serment à ne pas abuser de l'octroi qui leur est fait, sous peine « de à jamais plus pouvoir brasser, ne faire brasser au dit couvent » (1).

CC. 841. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 2 sceaux.

1507, 25 nov. — Lettres de « Jehenne, abbesse de l'église et abbaye de Notre-Dame-des-Prez en Douay, de l'ordre de Citeaux et de tout le couvent de ce mesme lieu », par lesquelles, reconnaissant que, « les biens amez d'elles religieuses », échevins de la ville de Douai, leur ont accordé permission d'avoir une brasserie en leur enclos, elles promettent « de bonne foy de non souffrir, en quelque manière que ce soit, abuser de boire bouilly qui sera depuis maintenant en avant brassé en leur pourpris et ne souffriront d'icelluy boire estre vendu, baillé ne distribué à aultruy personne, hors dudit couvent ».

CC. 842. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1512, 8 novembre. — Lettres des échevins de Douay contenant déclaration faite devant auditeurs royaux par Jacques Daulle, maître charpentier du chapitre de St-Amé, « qu'il a oy dire à plusieurs des chanoines de ladite église, estant en leur chapitre », leur projet de construire une brasserie dans leur enclos, pour laquelle une maison a été choisie et désignée « Desquelles choses de la part du procureur général de la ville a été requis avoir lettres » qui lui ont été accordés.

CC. 843. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1518, 27 octobre. — Lettres de Charles, roi de Castille, par lesquelles il défend, sous peine d'amende, d'aller boire à *écot*, ni quérir ou envoyer quérir vins, par pots ou autrement, dans le pourpris des églises de St-Pierre ou de St-Amé, ni dans les maisons des chanoines et autres gens d'église. — Copie authentique de l'époque.

CC. 844. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 28 papier.

1563-1574. — Requête au roi par les échevins de Douai du 10 septembre 1563 pour obtenir que la consommation de vin des chapitres de St-Pierre et de St-Amé, ainsi que de l'abbaye des Prés soit taxée à une quantité déterminée, attendu que lesdits chapitres et abbaye font encaver beaucoup plus de vin qu'ils n'en consomment et qu'ils en vendent plus que tous les taverniers de la ville, ce qui occasionne une perte considérable au fermier ; pièces à l'appui telles qu'audition de témoins, extraits de condamnation pour achat de vin aux caves privilégiées ; relation de Pierre Desbleumortiers, huissier d'armes, chargé par les échevins de vérifier les caves des chapitres de l'abbaye des Prés et de l'Université ; 19 octobre 1574.

CC. 845. (Layette.) — 24 pièces, papier.

1564-1600. — Difficultés entre les échevins et l'Université au sujet des exemptions d'impôts prétendues par celle-ci ; saisie de bière chez le messager sermenté de l'Université ; défense de brasser faite aux suppôts ; refus par l'Université de payer l'impôt de douze deniers au lot de vin ; remontrance du syndic, réponse des échevins : ils trouvent d'autant plus juste de faire contribuer les chapitres et l'Université que « iceulx impotz

(1) Nous avons cru pouvoir nous étendre un peu sur ce curieux épisode qui peint bien les mœurs du temps. D'après le registre aux Consaulx BB 1, f° 115, la brasserie, objet de tant de contestations, ne fut accordée aux FF. Prêcheurs par les échevins qu'à leur corps défendant et sur la demande expresse de l'archiduc Philippe, le jour même de sa joyeuse entrée

ont été mis suz pour le paiement des gens de guerre et aultres choses nécessaires pour le maintenement de la religion catholicque »; autres requêtes et mémoires concernant les subsides dont l'Université veut être exemptée « pour raisons considérables ».

CC. 846. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1572. — Requête des huissiers d'armes, Jacques Rigolet et Pierre Desbleumortiers, demandant à être exemptés de maltôte et de guet; lettre à l'appui par les président et gens du conseil de Malines; attestation des huissiers d'Arras devant notaires royaux portant qu'ils sont exempts de garde et d'impôts en cette ville.

CC. 847. (Layette.) — 30 pièces, papier.

1583-1596. — Pièces de procédure entre les échevins et le chapitre de St-Amé qui, se prétendant une enclave de l'Artois, refusait de payer les impositions établies « sur toutes personnes indifféremment » ; lettres patentes du roi Philippe II ordonnant au premier huissier de forcer les chanoines à payer le patar au lot de vin établi pour aider au siége de Cambrai, impôt créé dans un intérêt général et qui devait atteindre tout le monde.

CC. 848 (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 35 papier.

1589-1638.—Pièces d'un procès entre les échevins de Douai et les religieux de St-Vaast d'Arras. Ceux-ci prétendaient à l'exemption des impôts, spécialement de ceux sur le vin, pour eux et leurs serviteurs en résidence ou de passage au refuge de Douai : requêtes, fournissements, mémoires, répliques, etc., devant la gouvernance de Douai et le conseil de Flandre à Gand. Il ne paraît pas être intervenu de sentence définitive.

CC. 849. (Layette). — 78 pièces papier.

1601-1650. — Différends toujours renouvelés entre les échevins et l'Université qui, en vertu de ses priviléges, voulait être exempte de tous impôts; prétention des corps privilégiés de prendre connaissance des comptes de la ville afin de juger s'il était vraiment nécessaire d'augmenter les impôts ; requêtes aux archiducs et plus tard au roi en son Conseil, répliques, dupliques, productions, etc.

CC. 850. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 23 papier.

1611-1614. — Procès des échevins contre les chanoines de St-Pierre qui vendaient du vin de leur cave privilégiée à d'autres qu'à leurs suppôts ; mémoires, fournissements, etc. ; sentence du Conseil privé et lettre exécutoire des archiducs au profit des échevins, condamnant le chapitre à payer 60 marcs d'or ; relation de l'huissier d'armes chargé de mettre la sentence à exécution ; il s'est fait accompagner d'un docteur en droit pour éviter toute faute ; embarrassé de fixer la valeur du marc d'or il a cru bon « ouyr et examiner les orphèvres et commis à l'esgard du mestier et stil de l'orphévrerie », lesquels, après serment, etc., « ont dict et déclaré que le marcq d'or, du réal d'or, noble à la rose, henricus d'Angleterre vieille angelot, salut, ridre de Bourgogne, toison d'or et aultres pièches de semblable alloy porte en valleur 271 flor. 12 pat. 8 mites ». L'orfèvre évalue encore quantité de marcs et de monnaies d'or, ce qui fait le véritable intérêt de cette relation, car l'huissier déclare « ne poulvoir passer oultre à l'exécution, attendu que les dits de St-Pierre n'avoient esté déclarez d'avoir fourfaict et encouru les amendes prétendues ».

CC. 851. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1617, 22 janv. — Lettres du chevalier de Grincourt aux échevins de Douai en réponse à leurs plaintes sur ce que le fermier du Temple vendait du vin aux non-privilégiés. Le chevalier soutient qu'il ne peut empêcher les tenanciers de Malte de vendre du vin comme ils l'entendent, qu'il appartient aux échevins d'interdire à leurs bourgeois et manants d'acheter au débit du Temple.

CC. 852. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1618, 23 janv. — Lettre du comte d'Annapes aux échevins de Douai pour les remercier d'avoir accordé aux Annonciades l'exemption du droit de chaussée.

CC. 853. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 10 papier.

1623-1630. — Difficultés entre les échevins et le chapitre de St-Amé qui, sur un terrain à lui appartenant hors la porte Morel, avait fait construire des maisons à usage de cabaret où on venait boire en franchise au préjudice des droits de la ville : mémoire des échevins au conseil d'Artois, production de pièces ; lettre close du roi autorisant le Magistrat de Douai à faire visite des dits cabarets et à y prélever les impôts, « sans préjudice à la juridiction de ceux de St-Amé ès dites tavernes et cabaretz. »

CC. 854. (Layette.) — 43 pièces, papier.

1654-1677. — Pièces diverses de procédure entre les échevins et l'Université au sujet des exemptions prétendues par celle-ci. Les échevins se plaignent « des excez et abus commis par plusieurs présidents (de colléges), « régents et autres suppôtz de l'Université faisant fonctions de cabaretier et débitteur de bière pour en thirer un lucre infâme » L'Université répond en exhibant ses priviléges et refuse de payer chacun des nouveaux impôts levés sur tous sans exception; mémoire imprimé en 1668 chez Jean Lemaire touchant l'impôt de quinze patars à la rasière de grain braisé.

CC. 855. (Layette.) — 15 pièces, papier.

1660-1661.—Procès entre les échevins de Douai et les dames de Flines qui se disaient, à l'encontre des fermiers, exemptes de tous impôts sur le bois, le grain « et autres choses provenant du crû de leur maison et abbaye, tant pour leur consomption que pour ce qu'elles envoyeroient vendre en ville par leurs domestiques ». Elles assurent que « les fermiers sont si insolens et téméraires, à leur ordinaire, que de prendre et lever chaque fois quelque chose des chariotz de la dite abbaye par forme de gage »; mémoires, production de pièces. Aucune décision ne paraît être intervenue.

CC. 856. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1663-1668. — Lettre close du 4 juin 1663, portant que MM. de Saint Pierre et de Saint-Amé, ainsi que ceux de l'Université paieront provisoirement et jusqu'à nouvel avis l'impôt mis sur le brandevin; demande d'exemptions par les bénédictins anglais; apostille favorable du roi à une requête des échevins tendant « à constraindre le maistre de la cave de St-Amé au paiement de l'impôt de douze patars à la razière de grains braizés qu'il at toujours payé cy devant, comme faisant proffit de la bière qu'il débite et refuse de le payer depuis quelque temps »; pièces annexées.

CC. 857 (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 6 papier

1702-1738. — Arrêt du parlement de Tournai du 14 décembre 1702 rendu à la requête des échevins de Douai contre le chapitre de St Amé, confirmant la sentence de la Gouvernance qui oblige le cavier de St-Amé à restituer aux fermiers de l'impôt sur les brais les droits qui n'avaient pas été payés; plainte de Romain Embrecq, frère du *Clocheman* de St-Amé, au parlement, au sujet de voies de fait des échevins lors de leur visite chez le clocheman « pour fait de ferme à la bière »; mémoire pour le chapitre contre les échevins qui prétendaient surveiller la cave privilégiée.

CC. 858. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 24 papier; 2 sceaux.

1718-1785. — Mémoire pour l'Université au sujet de sa cave au vin qui donnait lieu à des abus dont se plaignaient les échevins; arrêt du parlement de Flandre condamnant à l'amende pour fraude le pincerne ou cavier de l'Université; procédure entre celle-ci et les fermiers du droit d'afforage dont elle se disait exempte; procès des fermiers de l'impôt sur la bière contre un avocat qui se prétendait suppôt de l'Université et voulait se prévaloir de ses priviléges; consultation imprimée de M. de Ranst de Berckem, arrêt de la cour du Parlement en faveur des fermiers; mémoire des échevins à M de Calonne, intendant de Flandre, pour limiter la consommation des suppôts de l'Université.

CC. 859 (Layette) — 26 pièces, papier.

1724-1761.— Exemptions des colléges, séminaires et communautés religieuses: ordonnance de l'intendant et convention entre les échevins et le grand prieur de Saint-Vaast pour déterminer les consommations privilégiées du collége de cette abbaye; mémoires et correspondance à ce sujet; arrêt du conseil d'Etat confirmant les Jésuites écossais et wallons dans leurs priviléges; difficultés avec le séminaire Moulart au sujet de sa brasserie; requêtes des Carmes, des Récollets wallons, des Brigittines, etc., pour l'exemption des droits de chauffage; états des diverses consommations dans les séminaires, colléges et communautés d'hommes et de femmes.

CC. 860. (Layette.) — 31 pièces, papier

1714-1760. — Exemptions diverses: ordonnance de l'intendant de Flandre sur les cantines militaires, pour remédier à leurs abus; prétentions des salpêtriers à l'exemption d'impôts sur le chauffage; requête des entrepreneurs du fourrage militaire en décharge d'impôts sur l'avoine, le foin, etc.; requête de l'adjudicataire des bois de la forêt de Mormal en exemption du droit de rivière dans la traversée de la ville; exemptions des ouvriers de la fonderie de canons, difficultés à ce sujet; exemptions des officiers et troupes suisses; correspondance relative aux priviléges des officiers du mont-de-piété, ordonnance de l'intendant qui maintient leurs exemptions d'impôts.

V.

COMPTES D'EMPLOI DES DENIERS DE L'IMPÔT.

I. *Recette du quart des assis (1).*

CC. 861. (Registre.) — Petit in-fol. de 15 feuillets, papier filigr. aux armes de St-Omer ; cart.

1444-1445.—Compte de Jean Berenghier, trésorier de la ville, du 1 août 1444 au 31 oct. 1445. — Recettes, 5333 l. 3 s. 10 den. ; dépenses, 4609 l. 18 s. 1 den. — F. 2, copie des lettres de Philippe-le Bon mentionnées en note.— F. 4, recette du quart de l'assis « que on dist le grand vin », 394 l. 18 s. 3 den.; —quart de l'assis sur le blé et autres grains, 74 l. 9 s 8 den —F. 5, quart du boutehors ou impôt sur le grain sortant, 75 l. 8 s. 7 den.; — quart de l'assis sur le brai, (orge torréfiée pour la bière), 75 l. 3 s 2 den.; quart de l'assis des boire bouillis (bières), 179 l 14 s 8 den. — Ces diverses recettes ont été perçues du 1 août au 31 oct. 1444, le chapitre suivant en donne le montant pour l'année 1444-1445. — F. 7, paiement des rentes vendues à diverses personnes pour effectuer l'emprunt du duc Philippe, 1695 l. 16 s.— F. 12, remboursement de rentes, 2464 l. — F. 15, frais communs et voyages, 50 l. 1 den.

CC. 862. (Registre.) — Pet. in-fol. de 16 feuillets, papier ; cart

1451-1452 (2). — Même compte du même. — Recettes, 4669 l. 19 s. 1 den. ; dépenses, 4152 l. 12 s. — F. 3, quart de l'assis du vin pour l'année entière du 1 nov. au 31 oct., 1751 l. 11 s. 4 den. ; quart de l'assis du blé, 477 l. 3 s. 6 den ; quart du boutehors, 597 l. 19 s. 6 den. — F. 4, quart de l'assis du brai, 405 l 4 s. 4 den. ; quart de l'assis des boire bouillis, 973 l. 16 s. 5 den. ; quart de l'assis sur le vin de jardin récolté en ville, 78 l. 15 s.— F. 15, confection du compte, 4 l.

(1) Par lettres du 16 juillet 1444, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre, reconnaît que la ville de Douai lui a prêté une somme de 3000 *salus* ou écus d'or, et déclare en conséquence affecter à cet emprunt le quart de ce qu'il prend sur les assis (impôts de consommation) de la ville. (Cf. CC. 626).

(2) A partir d'ici ces comptes se rendent toujours, comme ceux du domaine, du 1 nov. au 31 oct. de l'année suivante.

CC. 863. (Registre.) — Pet. in-fol. de 18 feuillets, papier ; cart.

1452-1453.— Même compte du même. — Recettes, 4497 l. 4 s. 1 den. ; dépenses, 2656 l. 12 s. — F. 17, « sallaires, labeurs et dilligences du compteur », 34 l.

CC. 864. (Registre.) — Pet. in-fol. de 18 feuillets, papier ; cart.

1452-1453. — Même compte du même ; double du précédent.

CC. 865. (Registre.) — Pet in-fol. de 12 feuillets papier ; cart.

1454-1455. — Même compte par Collart Desfossez. —Recettes, 22421 l. 2 s. 3 den.; dépenses, 16977 l. 4 s. —L'augmentation des recettes provient de l'aliénation d'un capital de rentes de 14399 l. pour satisfaire à un nouvel emprunt du comte de Flandre. — F. 11, frais d'audition du compte, 13 l. 3 s.

CC. 866 (Registre) — Pet. in-fol. de 16 feuillets, papier ; cart.

1456-1457. — Même compte du même. — Recettes, 18565 l. 2 s 5 den. ; dépenses, 16206 l. 19 s. 5 den.— F. 3, création de rentes, 5800 l.—F. 8, copie des lettres de Philippe-le-Bon par lesquelles il reconnaît avoir reçu en prêt des échevins de Douai la somme de 8800 l. et leur permet de lever rentes et impôts, lesdites lettres données à Bruxelles le 3 janv. 1456.

CC. 867. (Registre.) — Pet. in-fol. de 12 feuillets, papier ; cart.

1458-1459. — Même compte du même.— Recettes, 6304 l. 7 s. 6 den. ; dépenses, 5147 l. 18 s. 11 den. — F. 11, remise au fermier de l'assis à cause de l'exemption de la demoiselle de Quéry, ancienne maîtresse de Philippe-le-Bon, 20 l. 12 s.

CC. 868. (Registre.) — Pet. in-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1460-1461. — Même compte du même — Recettes, 4900 l. 2 s. 10 den. ; dépenses, 3751 l. 16 s. — F. 3, quart d'assis du vin du jardin, 20 l.—F. 7, au receveur du duc de Bourgogne, 1072 l.

CC. 869. (Registre) — In-fol. de 9 feuillets, papier ; cart.

1462-1463. — Même compte du même — Recettes, 6255 l. 18 s. 9 den.; dépenses, 4482 l. 11 s.—F. 6, remboursement de rentes, 673 l. 15 s. — F. 7, au receveur du duc de Bourgogne, 2000 l.

CC. 870. (Registre.) — Pet. in-fol. de 9 feuillets, papier ; cart.

1464-1465. — Même compte du même. — Recettes, 4693 l. 19 s. 6 den. ; dépenses, 4599 l. 10 s. 6 den. — F. 3, la grande assise du vin n'a pu être passée en ferme cette année, le quart s'élève néanmoins à 1 476 l. 14 s.

CC. 871. (Registre.) — Pet. in-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1468-1469. — Même compte du même. — Recettes, 3 862 l. 10 s 4 den.; dépenses, 3862 l. 8 s. 6 den. — F. 3, « En le dict an il n'y eubt point de vin de gardin en la ville ».

CC. 872. (Registre.) — Pet. in-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1507-1508. — Compte de Pierre Muret, receveur de la ville. — Recettes, 4 154 l. 5 s 9 den.; dépense égale à la recette. — F. 4, rente viagère à Jeanne Dallennes, religieuse de l'abbaye d'Argenton-lès-Gembloux.

CC. 873. (Registre.) — Pet. in-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1512-1513. — Même compte du même. — Recette, 4782 l. 9 s.; dépense égale à la recette. — F. 6, versement fait au receveur de l'archiduc d'Autriche, 2 464 l. 9 s.

CC. 874. (Registre.) — Pet. in-fol. de 9 feuillets, papier ; cart.

1516-1517. — Compte de Guérard Pollet. — Recettes, 4 397 l. 16 s. 2 den.; dépenses, 4377 l. 6 s. 5 den. — F. 4, quart d'assis sur le vin de jardin, 15 l. 10 s ; au receveur du roi, archiduc d'Autriche, 2 059 l. 6 s. 5 den.

CC. 875. (Registre.) — Pet. in-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1521-1522. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4389 l. 8 s. 5 den. — F. 2, le quart d'assis sur le vin de jardin n'est plus que de 60 s. ou 3 l. — F. 7, Pierre Muret est qualifié receveur de l'empereur.

CC. 876. (Registre.) — Pet. in-fol. de 9 feuillets, papier ; cart.

1523-1524. — Compte de Pierre Muret. — Recette égale à la dépense, 4314 l. 6 s. 9 den. — F 4, rente viagère de 50 l. à « demoiselle Hulline de Corbehem, vefve de feu Jehan Lentailleur ». — F. 8, au receveur de l'empereur, 1 996 l. 6 s. 9 den.

CC. 877. (Registre.) — Pet. in-fol de 8 feuillets, papier ; cart.

1526-1527. — Même compte du même. — Recettes, 4 083 l. 12 s. 12 den. ; dépenses, 2 339 l. 4 s. — F. 3, quart d'assis du vin de jardin, 10 s. — F. 6, il n'est rien payé au receveur de l'empereur.

CC. 878. (Registre.) — Pet. in-fol. de 9 feuillets, papier ; cart.

1527-1528. — Compte d'Antoine Dablaing. — Recettes, 3 888 l. 12 s 2 den.; dépenses 3 877 l. 7 s. 2 den. — F. 5, rente de 48 l. aux religieuses de St-Thomas ayant cause de défunt Guérard Pollet. — F 8, au receveur de l'empereur, 1 569 l. 7 s. 2 den.

CC. 879. (Registre.) — Pet. in-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1530-1531. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3 615 l. 4 s. 6 den. — F. 2, l'assis sur le blé n'a pas été adjugé cette année, « faulte de marchans mecteurs à prix ».

CC. 880 (Registre.) — Pet. in-fol. de 8 feuillets, papier ; cart

1533-1534. — Compte de Julien Becquet — Recette égale à la dépense, 5253 l. 3 s. 10 den. — F. 5, rente de 25 l. « à Jehan Fiérin, ad cause de sa femme, fille de Pierre Jarlette » ; — au receveur de l'empereur, 3 105 l. 3 s. 10 den.

CC. 881. (Registre.) — Pet. in-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1533-1534. — Même compte du même ; double du précédent.

CC. 882. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1543-1544. — Même compte du même. — Recettes, 3 658 l. 13 s 11 den. ; dépenses, 3 690 l. 4 s. 11 den. — F. 1, quart d'assis du grand vin, 1026 l. 17 s 9 den. ; — quart d'assis du blé, 346 l. 9 s. 5 den. ; — quart d'assis du boutehors, 424 l. 2 den. — F. 3, quart d'assis sur les bières, 1380 l. 18 s. 4 den. ; — quart d'assis sur le brai, 379 l. 13 s.

CC. 883. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1544-1545. — Même compte du même. — Recettes, 3 706 l. 19 s. ; dépenses, 3 751 l. 18 s. — F. 3, quart d'assis sur le vin de jardin, 10 s. — F. 7, au receveur de l'empereur, 1 603 l. 18 s. 8 den.

CC. 884. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1545-1546. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense moins 2 deniers, 3 361 l. 16 s. 3 den. — F. 6 au receveur de l'empereur, 1 213 l. 16 s. 3 den. ; — salaire du receveur, 24 l.

CC. 885. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1546-1547. — Même compte du même.— Recettes, 4 342 l. 12 s. 11 den. ; dépenses, 4 374 l. 2 s. 8 den. — F. 6, au receveur de l'empereur, 2 194 l. 6 s. 8 den. — F. 7, aux auditeurs du compte, 31 l.

CC. 886. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1550-1551. — Même compte du même.— Recettes, 5424 l. 8 s. 11 den. ; dépenses, 5 434 l. 17 s. 1 den. — F. 2, du fermier de l'assis du vin pour un jour de « cruchon » (accroissement), en sus des cinquante-deux semaines, 72 s. 10 den.

CC. 887. (Registre.) — In fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1553-1554. — Même compte du même.— Recettes, 4 297 l. 16 s. 9 den. ; dépenses, 4 319 l. 4 den. — F. 1, quart du droit de palmée (1) dû par les fermiers de l'assis du vin, 10 s. — F. 7, au receveur de l'empereur, 2 251 l. 4 den.

CC. 888. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1556-1557. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3 797 l. 9 s.— F. 4, quart d'assis du vin de jardin, 5 s. — F. 7, au receveur du roi, 1 649 l. 9 s. 4 den.

CC. 889. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier ; cart

1557-1558. — Même compte du même. — Recette, 4 265 l. 12 s. 9 den. ; dépenses, 4 266 l. 2 den. — F. 2, quart d'assis sur les vins, 1 222 l. — F. 3, quart d'assis sur les bières, 2 132 l.—F. 9, auditeur de compte, Jehan de Montmorency, chevalier de la toison d'or.

CC. 890. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1559-1560.—Compte de Paul du Mont.—Recettes, 4 863 l. 11 s. 5 den. ; dépense égale à la recette. — F. 1, des fermiers du vin pour deux jours de « crusson (Cf. CC. 886), à cause du bissexte », (année bissextile), 7 l. 14 s. 3 den.

CC. 891. (Registre.)— In-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1561-1562. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4 787 l. 7 s 7 den. — F. 3, quart d'assis sur le vin de jardin, néant : « pour ce qu'on ne trouve personne qui en veuille rendre aulcune chose ». — F. 8, au receveur du roi, 1 806 l. 3 s. 11 den.

CC. 892. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier ; cart.

1562-1563. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4 574 l. 19 s. 5 den.—F. 8, total des rentes payées sur le quart d'assis, 2 419 l. 10 s. 2 den.; somme versée au receveur du roi, 2 127 l. 4 s. 11 den.

CC. 893. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1563-1564. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 255 l. 14 s. 3 den.— F. 5, rente de 60 l. à Marguerite Aparsis, veuve de Julien Becquet.— F. 8, au receveur du roi, 2 807 l 12 s.

CC. 894. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1564-1565. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4 980 l. 12 s. 10 den. — F. 8, rente attribuée à la ville par le roi à cause de l'anticipation de l'aide, 433 l. 6 s 8 den. ; au receveur du roi, 2 532 l. 15 s. 10 den.

CC 895. (Registre.) — In-fol. de 11 feuillets, papier ; cart.

1565-1566. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 2 834 l. 1 s. 7 den. — F. 1, les assis n'ont pu être adjugées en ferme cette année faute de preneurs, d'où la diminution des recettes.— F. 9, il n'a pu être versé au receveur du roi, toutes charges déduites, que 386 l. 4 s. 7 den.

CC. 896. (Registre.) — In-fol de 10 feuillets, papier ; cart.

1566-1567. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4 812 l. 8 s. 7 den. — F. 1, tous les impôts sont affermés, hors celui sur le vin de jardin qui ne produit plus rien depuis 1561 (Cf. CC. 891). — F. 8, au receveur du roi, 2 364 l. 11 s. 7 den.

(1) *Palmée, paulmée* : prime accordée aux enchérisseurs des biens à vendre ou des fermes et entreprises à adjuger, laquelle était payée par l'acquéreur ou l'adjudicataire définitif. L'usage des palmées chez les notaires n'a été aboli en Flandre que vers 1852.

CC. 897. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart. (fortement mouillé).

1567-1568. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4758 l. 5 s. 5 den — F. 8, somme versée au receveur du roi : 3310 l 8 s. 5 den.—L'humidité a rendu ce compte presqu'illisible.

CC. 898. (Registre.) — In-fol de 10 feuillets, papier; cart.

1568-1569. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5410 l. 8 s — F. 1, quart de l'assis sur le vin, 1742 l. — F. 2, quart de l'assis sur la bière, 1820 l — F. 8, au receveur du roi, 2962 l. 11 s.

CC. 899 (Registre) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart. (fort. mouillé).

1570-1571. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5314 l. 11 s. 6 den.—F. 1, quart de l'assis sur le blé, 474 l. 10 s.—F. 2, quart de l'assis sur le boutehors, 848 l. 19 s. 4 den. — F. 8, au receveur du roi, 2866 l. 14 s. 6 den.

CC. 900. (Registre) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1571-1572. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5230 l. 14 s. 5 den.— F. 6, total des rentes servies, 2419 l. 17 s. — F. 7, versement au receveur du roi, 2782 l. 16 s. 5 den.

CC 901. (Registre.) — In-fol. de 7 feuillets, papier; cart.

1571-1572. – Même compte du même; double du précédent.

CC. 902 (Registre.) — In-fol. de 11 feuillets, papier; cart. (mouillé).

1573-1574. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4227 l. 19 s. 4 den. — F 2, l'impôt du boutehors n'a pas été adjugé faute d'amateurs, le quart de la recette ne donne que 713 l. 19 s. 4 den.

CC. 903. (Registre) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1575-1576. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense. 5798 l. 6 s.— F. 3, quart du revenu de l'impôt du boutehors, 961 l. 3 s. 3 den. — F. 8, au receveur du roi, 3350 l. 9 s. 2 den.

CC. 904. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets. papier; cart.

1576-1577. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5117 l. 1 s. 11 den. — La recette du boutehors ne figure pas ici, elle fait l'objet d'un compte particulier de Baulduin de Vermelles qui n'existe plus. — F. 8, au receveur du roi, 2669 l. 4 s. 11 den.

CC. 905 (Registre.) – In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1577-1578. — Même compte du même — Recette égale à la dépense, 54480 l. 12 s. 5 den. — F. 1, quart de l'assis du vin, 1456 l.; quart de l'assis des bières, 1781 l. — F. 8, au receveur du roi, 3032 l. 15 s. 5 den.

CC. 906 (Registre.) — In-fol de 10 feuillets, papier; cart.

1578-1579. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4840 l. 15 s. 1 den. — F. 4, rente de 23 l. 15 s. à Jean Aparisis, bailli de Waziers.—F. 9, au receveur du roi, 2382 l. 18 s. 1 den.

CC. 907. (Registre.) – In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1579-1580. — Même compte du même. – Recettes, 4777 l. 6 s. 1 den.; dépense, 4720 l. 9 s. 4 den.— F. 9, au receveur du roi, 2329 l. 9 s.

CC. 908. (Registre.) – In-fol. de 11 feuillets, papier; cart.

1580-1581. — Même compte du même — Recettes, 5010 l. 8 den.; dépenses, 4953 l. 6 s. 8 den — F. 9, quart de l'assis du boutehors non affermé, 212 l. 18 s.— F. 9, total des rentes servies, 2363 l. 4 s. 10 den.— F. 10, au receveur du roi, 2562 l. 3 s 8 den.

CC. 909. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1581-1582. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5003 l. 12 s. 8 den.—F. 1, quart de l'assis du vin non affermé, 1681 l. 19 s. 10 den.; quart de l'assis des bières affermé, 1885 l.—F. 9, au receveur du roi, 2612 l. 12 s. 4 den.

CC. 910. (Registre) — In-fol de 10 feuillets, papier; cart.

1582-1583. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4393 l. 3 s. 2 den.— F. 2, quart de l'assis sur le brai, 760 l. 14 s 3 den. — F. 5, rente au profit de l'Université, 412 l. 10 s.—F. 9, au receveur du roi, 2066 l. 17 s. 10 den.

CC 911. (Registre.) — In fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1583-1584. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3710 l. 18 s. 3 den. — F. 6, rente à la bourse commune des pauvres, 112 l. 10 s. — F. 9, au receveur du roi, 1319 l. 17 s. 11 den.

CC. 912. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets papier; cart

1585-1586. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3036 l. 2 s. 10 den.— F. 2, quart de l'assis sur le vin non affermé, 1210 l. 12 s.; quart de l'assis sur les bières, 1118 l.—F. 9, au receveur du roi, 645 l. 2 s. 6 den.

CC. 913. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart

1586-1587. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 2871 l. 8 s. 11 den.—F. 2, quart de l'assis sur le blé, 260 l.—F. 9, au receveur du roi, 404 l. 8 s. 7 den.

CC. 914. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1587-1588. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3448 l. 16 s. 10 den. — F. 1, quart de l'assis sur le vin, 846 l. 4 s. 6 den.; sur les bières, 1144 l. — F. 9, au receveur du roi, 1057 l. 16 s. 6 den.

CC. 915. (Registre.) — In fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1588 1589. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3364 l. 14 s. 10 den. — F. 1, quart d'assis sur le vin, 664 l. 4 s. 1 den. — F. 9, au receveur du roi, 973 l. 14 s. 6 den.

CC. 916. (Registre.) — In-fol de 10 feuillets, papier; cart.

1589-1590. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3238 l. 17 s. 6 den. — F. 2, quart d'assis sur les bières, 748 l.—F. 3, quart d'assis du boutehors, 445 l. 3 s. — F. 9, au receveur du roi, 847 l. 17 s. 2 den.

CC. 917. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1590-1591. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3558 l. 19 s. 8 den. — F. 3, quart d'assis sur le brai, 494 l. — F. 9, au receveur du roi, 1167 l. 19 s. 4 den.

CC. 918. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1591-1592. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4285 l. 14 s. 11 den. — F. 3, quart d'assis du boutehors, 555 l. 19 s. 3 den. — F. 10, au receveur du roi, 1894 l. 14 s. 5 den.

CC. 919. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1592-1593. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3989 l. 5 s. — F. 1, quart de l'assis non affermé sur le vin, 835 l. 3 s. 9 den.— F. 10, au receveur du roi, 1598 l. 5 s. 1 den.

CC. 920. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1594-1595. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4620 l. 8 s. 2 den. — F. 2, quart d'assis affermé sur les bières, 2392 l.—F. 9, au receveur du roi, 2229 l. 7 s. 10 den.

CC. 921. (Registre.) — In-fol de 9 feuillets, papier; cart.

1596-1597. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 3688 l. 15 s. 8 den.— F. 4, rente de 33 l. 15 s. « au collége de Jean Aparisis », (séminaire du soleil), ladite rente délaissée à cette fondation par Marie Aparisis.— F. 9, au receveur du roi, 1844 l. 6 s. 1 den.

CC. 922. (Registre.) — In fol. de 12 feuillets, papier; cart.

1597-1598. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4617 l. 8 s. 4 den.—F. 4, autre rente de 30 l. « au collége des Aparisis ».—F. 5, rente de 60 l. à Paul Dumont du chef de sa belle-mère Marguerite Aparisis.— F. 9, au receveur du roi, 2226 l. 5 s. 3 den.

CC. 923. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart

1598-1599. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4559 l. 12 s. 5 den.— F. 1, quart de l'assis du vin, 1248 l.—F. 2, quart de l'assis des bières, 1924 l.—F. 9, au receveur du roi, 2168 l. 12 s. 1 den.

CC. 924. (Registre) — In-fol de 11 feuillets, papier; cart.

1599-1600.— Même compte par Baulduin Morant. —Recette égale à la dépense, 4525 l. 6 s. 6 den.— F. 2, quart de l'assis du boutehors, 511 l. 10 s. 5 den.—F. 6, rente à la maison des orphelins, 275 l.—F. 10, au receveur de Leurs Altesses, 2134 l. 10 s. 2 den.

CC. 925. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1600-1601. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4730 l. 5 s. 11 den. — F. 3, quart d'assis sur le blé, 442 l.; quart d'assis du boutehors, 714 l. 8 s. 6 den.—F. 8, au receveur de LL. AA., 2339 l. 9 s. 7 den.

CC. 926. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1601-1602. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5223 l. 19 s. 2 den. — F. 1, quart d'assis sur les vins, 949 l.; sur les bières, 1989 l —F. 9, au receveur de LL. AA., 2833 l. 2 s. 10 den.

CC. 927. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1602-1603. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4744 l. 18 s. 3 den — F. 3, rente de 30 l. à Philippe de Wignacourt. — F. 5, à la veuve de Paul du Mont, 62 l. 10 s. — F. 8, au receveur de LL. AA., 2353 l. 18 s. 11 den.

CC. 928. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1603-1604. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4970 l. 3 s. 10 den. — F. 1, quart d'assis sur les vins, 795 l. 10 s. 6 den.; sur les bières, 2132 l. — F. 8, au receveur de LL. AA., 2579 l. 4 s. 6 den.

CC. 929. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1604-1605. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5327 l. 9 s. 6 den. — F. 3, quart d'assis du boutehors, 911 l. 14 s. 2 den.—F. 9, au receveur de LL. AA., 2936 l. 11 s. 2 den.

CC. 930. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1605-1606. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5124 l. 15 s. 4 den. — F. 6, rente de 37 l. 10 s. à Tobie de Bellaing. — F. 9, au receveur de LL. AA., 2733 l. 16 s.

CC. 931. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1606-1607. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5134 l. 15 s. 4 den. — F. 2, quart d'assis du boutehors, 909 l. 19 s.— F. 8, au receveur de LL. AA., 2741 l. 11 s. 2 den.

CC. 932. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1607-1608. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5083 l. 17 s. 1 den.—F. 2, quart de l'assis du brai, 813 l. 10 s.— F. 6, rente de 12 l. 10 s. à l'église Saint-Albin. — F. 8, au receveur de LL. AA., 2792 l. 17 s. 9 den.

CC. 933. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1608-1609. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5086 l. 11 s. 11 den — F. 2, quart d'assis sur les bières, 2028 l.—F. 8, au receveur de LL. AA., 2695 l. 12 s. 7 den.

CC. 934. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1609-1610. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5139 l. 14 s. — F. 1, quart d'assis sur les vins, 1003 l. 11 s. 4 den.—F. 4, rente de 36 l. à Mathieu Cordouan. — F. 8, au receveur de LL. AA., 2748 l. 14 s. 8 den.

CC. 935. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1610-1611. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5130 l. 18 s. 4 den.— F. 4, rente de 62 l. à Adrien de Borcquehem. — F. 5, rente de 25 l. à Aimery Commelin du chef de sa femme.—F. 8, au receveur de LL. AA., 2739 l. 19 s.

CC. 936. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1611-1612. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 4956 l. 3 s. 11 den. — F. 3, quart d'assis du boutehors, 779 l. 7 s. 6 den. — F. 6, rente de 18 l. à Françoise Ducroquet, veuve Dassonville.— F. 8, au receveur de LL. AA., 2565 l. 4 s. 7 den.

CC. 937. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1612-1613. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5726 l. 16 s. 8 den. — F. 2, quart d'assis sur le blé, 572 l. — F. 4, rente de 150 l. aux hoirs de Bauduin Lallart, ayant cause des chapelains de N.-D. de Cambrai. — F. 8, au receveur de LL. AA., 2825 l. 18 s. 3 den.

CC. 938. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1613-1614. — Même compte du même. — Recette

égale à la dépense, 5 527 l. 7 den. — F. 2, quart d'assis sur les bières, 2 197 l. — F. 8, rente de 25 l. à la veuve Claude Commelin, fille de Jacques Bonnenuict. — F. 9, au receveur de LL. AA., 3 336 l. 5 s. 3 den.

CC. 939. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1614-1615. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 668 l. 9 s. 2 den. — F. 6, rente de 12 l. 10 s. à l'hôpital St-Jean des trouvés. — F. 7, rente de 50 l. à Izambard Caudron. — F. 8, au receveur de LL. AA., 3 277 l. 13 s. 10 den.

CC. 940. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1615-1616. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 039 l. 1 s. 11 den. — F. 1, quart de l'assis du vin, 975 l. — F. 4, rente de 36 l. à Mathieu Cordouan, docteur en médecine, ayant droit de Pierre de Bordes. — F. 8, au receveur de LL. AA., 2 148 l. 6 s. 7 den.

CC. 941. (Registre.) - In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1616-1617. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 187 l. 11 s. 6 den. — F. 3, quart d'assis du boutehors, 565 l. 18 s. 4 den. — F. 5, rente de 12 l. à Jean Cousteau et Marguerite du Penty. — F. 8, au receveur de LL. AA., 2 796 l. 16 s. 2 den.

CC. 942. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1617-1618. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 437 l. 3 s. 6 den. — F. 3, nouvelle recette, quart de la somme reçue pour ancienne assis, du pincerne de la cave privilégiée, 225 l. 9 den. — F. 9, au receveur de LL. AA., 3 074 l. 8 s. 1 den.

CC. 943. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1618-1619. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 859 l. 8 s. 7 den. — F. 6, rente de 11 l. 15 s. aux Frères Prêcheurs par transport des hoirs de Gilles Pinchon. — F. 8, au receveur de LL. AA., 3 468 l. 13 s. 4 den.

CC. 944. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1619-1620. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5924 l. 6 s. 3 den. — F. 1, quart d'assis sur le vin, 1 679 l. — F. 3, reçu du pincerne de la cave privilégiée pour quart du gros de l'écu sur le vin, 120 l. 19 s. — F. 9, au receveur de LL. AA., 3 533 l. 10 s. 11 den.

CC. 945. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1620-1621. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 6 112 l. 1 s. 11 den. — F. 2, quart d'assis sur les bières, 2 314 l. — F. 3, quart de la ferme du boutehors qui depuis longtemps était en régie, faute de preneurs, 939 l. 5 s. — Au receveur de LL. AA. 3 721 l. 6 s. 7 den.

CC. 946. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1621-1622. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 033 l. 2 s. 1 den. — F. 4, rente de 11 l. à Marie du Mont ayant cause de Marie Moral — F. 5, rente de 62 l. « à Maximilian de Cuinchy, escuier, s[r] de Trabon, ayant cause de Charles de Bacquehem ». — F. 9, au receveur de LL. AA., 2 642 l. 6 s. 9 den.

CC. 947. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1623-1624. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 568 l. 8 s. 11 den. — F. 2, quart d'assis sur le blé, 667 l. 5 s. 2 den. — F. 6, rente de 25 l. à Emmery Commelin à cause de sa femme, fille de Toussaint Pannequin. — F. 9, au receveur de LL. AA., 3 177 l. 5 s.

CC. 948. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1625-1626. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 076 l. 2 s. 4. den. — F. 2, quart de l'assis du brai, 910 l. — F. 6, rente de 50 l. à la veuve Gilles Lamelin ayant droit de Jean Depretz. — F. 8, à ce dernier, comme receveur du roi, 2 684 l. 18 s. 5 den.

CC. 949. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1626-1627. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 399 l. 14 s. 10 den. — F. 1, quart d'assis sur le vin, 832 l.; sur la bière, 2236 l. — F. 2, quart d'assis du blé, 578 l. 10 s. — F. 8, au receveur du roi, 3 008 l.

CC. 950. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1627-1628. — Même compte du même. — Recette égale à la dépense, 5 037 l. 8 s. — F. 5, à la bonne maison des orphelins, rente de 275 l. provenant d'Ar-

noul le Gentil. — F. 6, « à Me Jan du Mont pour rembours fait à P. Maloze et dlle Jacqueline de Bonmarchiet », 50 l. — F. 9, au receveur du roi, 1915 l. 3 s. 12 den.

CC. 951. (Registre. — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1630-1631. — Même compte par André Taisne. — Recette égale à la dépense, 5431 l. 14 s. 4 den. — F. 1, quart d'assis sur le vin, 733 l.; sur les bières, 2342 l. 8 s — F. 2, sur le brai, 754 l.; sur le blé, 598 l.; sur le boutehors, 897 l.; cave privilégiée, 177 l. 14 s.— F. 10, au receveur du roi, 1702 l. 6 s. 5 den

II. *Deniers du coffre des impôts.* (1)

CC. 952. (Registre.) — In-fol. de 41 feuillets, papier; cart.

1581, 7 juin au 7 juillet **1582.**—Compte d'Andrieu Bonnenuict, « touchant la maniance qu'il eubt des deniers du coffre de l'espargne ». — Recettes, 20134 l. 19 s. 3 den.; dépenses, 20745 l. 14 s. 3 den. — Les recettes Fos 1 à 22 se composent des versements opérés par les collecteurs des impôts sur le vin, la bière, les grains, etc. — Parmi les dépenses figurent: F. 23, au receveur des aides de S. M., 2093 l. 15 s.—F. 28, gages des soldats « levez pour la tuition de ceste ville », 9198 l 17 s. 8 den.—F. 30 subventions à la bourse commune des pauvres, 2164 l.—F. 31, dons pieux et aumônes.— F. 41, dépenses extraordinaires, transport des munitions de guerre, voyages, etc., 596 l. 2 s.

CC. 953. (Registre.) — In-fol. de 51 feuillets, papier; cart.

1582-1583. — Compte d'Ant. du Crocquet, Martin Commelin et Pierre Crujot, anciens échevins.—Recettes, 34517 l. 19 s. 10 den.; dépenses, 35151 l. 7 s. 9 den.— F. 9, recette des impôts mis sur la forte bière, 5393 l. 2 s. 1 den. — F. 18, produit de l'impôt du boutehors perçu à la sortie des grains, 3464 l. 18 s. 7 den. - F. 22, levée d'argent à cours de rente, 12820 l.— Fos 28 à 36, frais de la reprise et de la reconstruction du fort de Lécluse, 3213 l. 3 s. 3 den — Fos 37 à 41, frais de la reprise et de la démolition du fort de Fressy.— F. 45, à un postillon de Tournay qui était venu annoncer la défaite des troupes du duc d'Anjou, 6 l.

(1) Ces comptes s'étendent toujours d'un échevinage à l'autre et comprennent par conséquent treize mois. Ils sont présentés aux échevins modernes par un ou plusieurs échevins du tour précédent au nom de leurs collègues.

CC. 954. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier; cart.

1583-1584. — Compte de Jacques Vaillant, Guillaume Wyon et Anthoine-Boulengier.—Recettes, 17538 l. 4 den.; dépenses, 17824 l. 12 s. 1 den. — F. 15, produit des amendes payées par des cabaretiers qui avaient envoyé chercher du vin dans les caves privilégiées ou exemptes, 60 l. 16 s. — F. 24, achat de poudre à canon, 968 l. 15 s — F. 26, frais de visite d'un canal destiné « à empeschier et arrester les courses et volleries des ennemis cambrésiens », 39 l. — F. 29, à plusieurs messagers de pied envoyés à Tournay, Bouchain, Arras, « pour faire advertence des desseing de l'ennemi », 11 l. 5 s.—F. 31, frais de garnison du fort de Scarpe, 250 l.

CC. 955. (Registre.) — In fol. de 40 feuillets, papier; cart.

1585-1586. — Compte d'Anthoine du Croquet et Martin Commelin. — Recettes, 20055 l. 10 s. 1 den; dépenses, 20365 l. 9 s. 4 den.—F. 2, remboursement à la ville des deniers capitaux d'une rente sur les Etats de la province, 5780 l.—F. 13, produit d'un impôt spécial sur les brasseries, 907 l. 1 s. — F. 16, pour aider à la refonte d'une cloche de Saint-Albin, cassée « par la rudesse et malversatie des guetteurs », 150 l. — F. 23, enquête à Auby, « sur certaines advertences secrettes pour emprinse sur ceste ville », 8 l. 7 s. 6 den.—F. 37, à Eustache d'Aoust pour son voyage lorsqu'il alla traiter de la réconciliation (avec le roi), 200 l.

CC. 956. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier; cart.

1586-1587. — Compte de Guill. Wyon « de l'entremise qu'il a eue avecq deffunct Jean de le Vacque des deniers des imposts ». — Recettes, 28629 l. 15 s. 1 den; dépenses, 29246 l. 10 s. 8 den. — F. 19, pour deux pièces de vin du Rhin présentées, l'une au président Richardot et l'autre au secrétaire du conseil d'Etat de S. M. en leur recommandant les affaires de la ville, 119 l — F. 28, rente de 39 l. à Boetius Epo, professeur en l'Université.—F. 35, paiements faits au receveur des aides et au commissaire de l'artillerie du roi, 12392 l. — F. 36, despens de bouche lors des assemblées « pour remédier aux urgentes affaires en temps sy calamiteux », 1273 l. 2 s. 6 den.

CC. 957. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier; cart.

1589-1590. — Compte d'Anth. du Crocquet.— Recettes, 37289 l. 3 s. 7 den.; dépenses, 37049 l. 14 s.

3 den. — F. 18, description d'une coupe d'argent aux armes de la ville offerte en présent à messire Paul de la Grange, président de la chambre des comptes de Lille, le jour des noces de sa fille, prix 93 l. — F. 26, gages des officiers et soldats, 6 737 l. 8 s.—F. 38, rentes héritières payées à divers, 6 214 l. 11 s. 4 den.—F. 41, versements aux six-hommes pour travaux extraordinaires et approvisionnements, 3 295 l. — F. 45, aux pauvres enfants des hôpitaux « pour les aider à vivre et entretenir », 70 l

CC. 958. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier; cart.

1590-1591.—Compte de Guill. Wyon et Toussaint le Sot.— Recettes. 39 767 l. 11 den ; dépenses, 39 616 l. 3 s. 8 den. — F. 21, procession pour le bon « succez de S. A en son voyage pour le ravitaillement et dessasiègement de la ville de Paris en France — F. 24, traitement de M. de Hertain, lieutenant gouverneur de la ville, 750 l. — F. 39, remboursement par la ville du capital de diverses rentes héritières, 4 268 l. — F. 43, aux conseillers pensionnaires, « pour avoir besongné touchant la prétendue rivière navigable », (d'Arras à Douai), 112 l. — F. 45, pour une livre de jetons pour calculer ce compte, 2 l. 18 s.

CC. 959. (Registre.) — In-fol. de 58 feuillets, papier; cart.

1590-1591.—Compte d'André Bonnenuict et Martin Lallart. — Recettes, 59 404 fl. 7 pat. 9 den.; dépenses, 58 950 fl. 2 pat. 2 den.—F. 12, produit de l'impôt extraordinaire sur la bière, 4 360 fl. 9 pat. 4 den. — F. 16, restitutions faites « par aulcunes personnes incognues ayant frauldé lesdicts imposts », 76 flor. 9 den.—F. 20, au conseiller Broide, « pour avoir copié certain registre contenant plusieurs placcarts et ordonnances politiques touchant les affaires de ceste ville », 12 flor. — F. 54, remise au receveur pour les monnaies, 80 flor. — F. 57, dépense de bouche pendant la reddition du compte, 96 flor.

CC. 960. (Registre.) -- In-fol. de 38 feuillets, papier; cart.

1592-1593.— Compte d'Antoine du Crocquet et de Martin Commelin. — Recettes, 32,777 l. 6 s. 3 den.; dépenses, 33 753 l. 16 s. 5 den. — F. 12, à Nicolas de le Lys, docteur en droit, « pour copies touchant le faict de la torture, 3 l. » —F. 17, frais « d'ung chariot attelé de quatre bons chevaux qu'il a convenu livrer pour le contingent de ceste ville au voiage de France », 622 l. 6 s. — F. 26, « desboursements pour l'œuvre de l'église et dortoir des PP. Capucins nouvellement rechuts en ceste ville », 1 000 l. — F. 29, détail des frais de réception « de feu l'Altesse du duc de Parme qui fut le 15 nov. 1592 », 560 l. 1 s. 6 den.

CC. 961. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier; cart.

1593-1594. — Compte de Gérard Taisne et Toussaint le Sot.—Recettes, 31 872 l. 7 s.; dépenses, 31 994 l. 18 s 10 den. — F. 15, vaisselle d'argent achetée à Lille pour madame de Billy, femme du gouverneur, 172 l. 9 s. — F. 16, plaintes à Bruxelles « contre les volleries, insollences et maulvais comportements des soldatz italiens logez à Pecquencourt affin de y faire donner ordre ». — F. 22, au receveur général du roi pour quote et contingent de l'aide, 873 l.—F. 24, « à maître Franchois des Moucheaux, docteur en droit, pour plusieurs pièches d'artillerie par luy livrées à messieurs les six-hommes », 4 061 flor.

CC. 962. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier; cart

1595-1596.—Compte d'André Bonnenuict et Martin Lallart.—Recettes, 39 727 fl. 5 den.; dépenses, 38 421 fl. 3 pat. 6 den.—F. 15, voyage du tambourin à Cambray, « par ordonnance de messieurs pour s'informer des choses qui s'y passent », 10 pat.—F. 19, lettres au Gouverneur et au conseil d'Etat, « aux fins de remédier aux incursions des ennemys de Cambray, s'estans emparés de plusieurs forts sur la rivière ». — F. 25, chariots et chevaux fournis à S. M., « tant aux guerres de France comme autrement », 2 042 flor. — F. 28, « à quelque nombre de soldatz espagnols demandant en aulmosne », 3 flor.

CC. 963. (Registre.) — In-fol. de 55 feuillets, papier; cart.

1595-1596. — Compte de Guill. Wyon et Jean de Raismes.—Recettes, 44 373 flor. 2 pat. 2 den.; dépenses, 44 096 flor. 5 pat. 11 den.— F. 15, deniers provenant de la création de rentes scellées du Martinet, 12 060 flor.— F. 19, envoi par le concierge de l'hôtel de ville au président Richardot et au secrétaire Moriensart, à l'armée devant Cambrai, « d'aucuns jambons de Maience, poulles d'Inde et aultres victuailles, pour toujours tenir ceste ville en recommandation vers Son Exc. » (le comte de Fuentès), 56 flor. 6 pat. — F. 30, détail des frais de la réception du général, comte de Fuentès, vainqueur de Cambrai, 3834 flor. 15 pat.

CC. 964. (Registre.) — In-fol. de 72 feuillets, papier; cart.

1597-1598.— Compte d'André Bonnenuict et Charles du Pret. — Recettes, 52231 flor. 11 pat.; dépenses, 49689 flor. 3 pat. — F. 25, députation à Bruxelles pour congratuler S. A., (l'archiduc Albert), au sujet de son alliance prochaine avec l'infante d'Espagne, 254 flor.— F. 31, frais de réquisitions de chevaux et de chariots pour service militaire, 633 flor. — F. 33, à un garde des compagnies bourgeoises, blessé à la porte St Eloy, par suite « d'émotion des soldatz espagnols », 20 flor. — F. 38, frais « de la compagnie de six-vingt hommes levés pour la garde de ceste ville », 11416 flor. 17 pat.— F. 63, service funèbre du roi d'Espagne, 300 flor.

CC. 965. (Registre.) — In-fol. de 60 feuillets, papier; cart.

1598-1599. — Compte de Guill. Wyon et Jean de Raismes. — Recettes, 42780 flor. 7 pat. 6 den.; dépenses, 38543 flor. 1 pat. 3 den.— F. 20, payé 95 florins à un sergent à masse, un soldat et un messager chargés de rechercher un meurtrier, à quoi ils ont vaqué pendant quinze jours. — F. 27, à Pierre le Mosnier, maître d'école à Lille, « pour certain distic et épitaphe de feu de très haulte mémoire Philippe second, notre bon roi catholique, que Dieu absolve », 6 flor. — F. 47, complément des frais du service funèbre du roi, 1115 flor. 14 pat.; à Philippe de Broide, conseiller pensionnaire, « par forme de don gratuit, pour l'animer et entretenir en son bon debvoir », 130 flor.

CC. 966. (Registre) — In-fol. de 94 feuillets, papier; cart.

1599-1600.— Compte d'Aubert Six et Jean Noiret. —Recettes, 60072 flor. 15 pat. 6 den.; dépenses, 55276 flor. 1 pat. 6 den. — F. 18, recette provenant de rentes aliénées, 19750 flor. — F. 30, voyage et séjour du conseiller de Broide à Bruxelles pour assister aux Etats-Généraux, à 4 flor. par jour pour lui et à 34 pat. pour son messager, 707 flor. 17 pat.—F^{os}. 71 à 83, détail des frais de la joyeuse entrée de LL. AA. Albert et Isabelle, 19443 l. 19 s. 5 den., (voir compte spécial de cette entrée, AA. 208). — F. 89, dons aux églises et maisons pieuses, 2935 flor 8 pat.; frais de bouche à la reddition du compte, 102 flor.

CC. 967. (Registre.) — In-fol. de 66 feuillets, papier; cart.

1600, 7 décembre au 7 janv. **1602.** — Compte de Gilles Wion et André Lefèvre.—Recettes, 52933 l. 16 s. 7 den.; dépenses, 47497 l. 17 s. 3 den.— F. 26, total de l'aide accordée par la ville à LL. AA. 20370 l.— F. 45, remboursement de rentes, 6690 l. 16 s. 9 den. — F. 55, despens de bouche par « messieurs, avec le provincial des Trinitois et plusieurs de ses religieux, après avoir esté parmy la ville faire la queste pour la délivrance des pauvres captifs sous la tyrannie des Turcqs et infidelz », 17 l.—F. 56, coût d'un avis donné par plusieurs gens de loi d'Arras dans le procès de la ville contre le bailli, 6 l.— F. 59, dons divers aux PP. Jésuites et autres, 1261 l.

CC. 968. (Registre.) — In-fol. de 66 feuillets, papier; cart.

1602-1603.—Compte de Jean de Raismes et Gilles Lamelin. — Recettes, 42788 l. 15 s. 3 den.; dépenses, 46215 l. 11 s. 8 den. — F 27, à divers soldats enrôlés en ville à raison de sept patars par jour, 67 l. 15 s.— F 33, gages annuels de Sébastien Briselance, « pour avoir regard sur les brimbeurs », (vagabonds), 88 l. 16 s. —F. 45, achat de chaînes de fer « pour fermer les rues, à la tuition de ceste ville », 300 l. — F. 55, pain, chair, poisson, vin et bière fournis aux Capucins pendant le séjour de leur Père général, 46 l. 13 s.— F. 58, au prince de la confrérie des clercs parisiens, pour exemption d'impôts sur le vin, 36 l.

CC. 969. (Registre.) — In-fol. de 63 feuillets, papier; cart.

1603-1604. — Compte d'Aubert Six et Jean de Vermelles. — Recettes, 50116 l. 6 s. 1 den.; dépenses, 48937 l. 2 s. 10 den. — F. 19, au messager de pied qui s'est transporté sur les frontières de France, (comme espion), « ayant advertence de LL. AA. qu'il y avoit quelque dessein sur ceste ville, en quoy faisant il auroit vacqué trois jours », 75 s. — F. 50, gages annuels du maître poudrier 12 l. — F. 51, au messager ayant apporté « aucuns papiers imprimés contenant les indulgences du Jubilé », 40 pat.—F. 52, réunion des compagnies bourgeoises et gens de serment, « pour obvier à quelque apparente émotion que faisoient aulcuns estudians mal gouvernés et mutins ».

CC. 970. (Registre.) — In-fol. de 47 feuillets, papier; cart.

1604-1605. — Compte d'André Bonnenuict, David Laloe et Jacques Trigault.—Recettes, 38176 flor. 16 pat.; dépenses, 41440 flor 16 pat. 9 den. — F. 20, pièce de vin présentée à M. le gouverneur « pour estre maintenu en sa bonne grace », 47 flor.—F. 42, dépense de bouche avec les officiers de la garnison, « pour aulcunement les

gratifier à tenir leurs gens en modestie, 12 flor. 12 pat.— F. 43, « à un quidam de Lille ayant présenté quelques vers imprimez touchant la prinse d'Ostende », 7 flor. 10 pat ; gratification à un Dominicain, « en respect de son jubilé », 100 flor.; pièce de vin de 50 flor. à Guill. Wyon, six hommes, pour son jubilé de 25 ans comme échevin ou six-hommes.

CC. 971. (Registre.) — In-fol. de 53 feuillets, papier; cart.

1605-1606.—Compte de Gilles Lamelin et Jacques de Raismes. — Recettes, 39 667 flor 6 pat. 1 den.; dépenses, 38 073 flor. 18 pat. — F. 15, députation à Lille pour complimenter le président de la chambre des comptes et lui offrir « une vaisselle de 50 flor., à l'occasion du mariage de son fils, 28 flor. 10 pat. — F. 41, « pour libvres de prix aux enffans du collége du roy, le jour de St-Remy, pour les encourager en leurs estudes », 30 flor.— F. 45, à diverses maisons religieuses, « pour en partie satisfaire aux dégatz et ruynes causez par les ventz derniers », 375 flor. — F. 50, voyages, présents, dépenses diverses pour empêcher la création du canal d'Arras à Douai, 4 093 flor. 12 pat. 9 den.

CC. 972. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier; cart.

1606-1607.—Compte d'Aubert Six et Jean de Vermelles — Recettes, 37 008 flor. 6 pat. 1 den.; dépenses, 34 320 flor. 6 pat. 1 den.—F. 10, députation à Annapes, près du gouverneur, « pour excuser ceste ville du logement des Irlandois », 41 flor. 2 pat.— F. 13, « à Silvin Boulan, ingénieur à Bruxelles, pour avoir pourtraict exactement la copie du modèle de bois de la navigation de Vitry à Douay », 6 flor.—F. 39, aux religieuses de St-Julien pour la pose de la première pierre de leur église, 50 flor. — F. 40, « effroy et alarme abusivement faits par les Irlandois logés aux faux-bourgs », vin présenté à cette occasion au lieutenant de la Gouvernance, 19 flor.; bénédiction de cloches à Saint-Albin et aux Frères-Prêcheurs, 100 flor.

CC. 973. (Registre.) — In-fol. de 41 feuillets, papier; cart.

1607-1608.— Compte d'André Bonnenuict, David Laloe et Jacques Trigault.—Recettes, 49 518 flor. 18 pat. 3 den.; dépenses, 47 475 flor. 11 pat. 2 den. — F. 16, total du chapitre des dépenses de voyage, 1 104 flor. 11 pat.— F. 36, fourniture de 3896 l. de chandelles pour la provision annuelle de la ville, 593 flor. 9 pat. 4 den. — F. 37, « à Jonas Lagace, libraire, pour avoir relié et mis en corne le registre des contractz passez durant le dict eschevinaige », 35 pat. — F. 38, « pour une pièche de vin présentée au bancquet nuptial de Jean Lefebvre, filz de la femme de P. Choppart, alliée à Marthe Lallart, fille de feu Martin, en son vivant eschevin et six-hommes », 80 flor.

CC. 974. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier; cart.

1608-1609.—Compte de Gilles Lamelin et Jacques de Raismes.— Recettes. 57 083 flor. 3 pat. 4 den.; dépenses, 53 974 flor. 7 pat. 10 den. — F. 12, recette des nouveaux impôts levés indifféremment sur toutes personnes, 2 011 flor. 2 pat.— F. 20, à un messager pour avoir porté, au château du Riez, à la princesse de Ligne, le marché de la Prévôté, 18 flor. 16 pat. — F. 27, ratison aux compagnies espagnoles, à raison de deux patars par jour à chaque soldat, 655 flor. 7 pat.— F. 41, « à Me Georges Colvenaer, docteur en la S. Théologie.... à l'acte de son doctorat tant en respect dudit degré que du bon office qu'il a faict par longues années comme censeur des libvres », 90 flor.

CC. 975. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier; cart.
(les dix derniers feuillets à moitié rongés).

1610-1611.— Compte d'Aubert Six et Jacques Trigault. — Recettes, 42 340 flor. 3 pat. 7 den.; dépenses, 38 939 flor. 2 pat. 7 den. — F. 9, voyage du procureur à Cambrai et à Bouchain pour obtenir l'élargissement d'un bourgeois de Douai nommé Laude, arrêté avec sa marchandise, 18 flor. 6 pat.— F. 28, compte des rentes créées pour venir au secours de l'industrie des canjeans, suivant résolution des Consaulx du 6 sept. 1610 et du 8 août 1611, (Cf. BB. 5). — F. 33, pour une feuillette de vin présentée à MM. Hannedouche, de Broide et Loys le jour de leur doctorat (ès-lois), « en respect du service actuel de messieurs leurs pères », 60 flor.

CC. 976. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier; cart.

1611-1612.—Compte de Gilles Lamelin et Jean du Bois. — Recettes, 42 739 flor. 19 pat. 7 den.; dépenses, 41 898 flor. 10 pat. 2 den.—F. 33, aux PP. Jésuites, pour frais de la nouvelle rue ouverte en face de leur église, 600 flor. — F. 36, présent de trente-six rasières de blé fin à deux conseillers du Conseil privé de LL. AA., 190 flor.;—au concierge de la maison échevinale, « pour débours par luy faicts à raison de l'émotion advenue contre le corps de garde de ceste ville par aulcuns gentilshommes et leurs serviteurs ou furent battus et bleschés plusieurs de la dite garde », 92 flor. 7 pat.

CC. 977. (Registre.) — In-fol. de 46 feuillets, papier; cart.

1615-1616. — Compte de Gilles Lamelin et Jean Dubois. — Recettes, 41 422 flor. 10 pat. 2 den ; dépenses, 40 792 flor 5 pat. — F. 8, voyage du chef du Magistrat et d'un échevin à Lille, « pour se trouver au recœul, (assister au mariage), de Dom Michel Didiacq allié à la fille de nostre gouverneur », 55 flor. — F. 11, plaintes à Bruxelles « contre les violences faictes par aulcuns, se qualifians estudians, les jours et lendemain de Pentecouste ». — F. 39, présent à la fille du Gouverneur à l'occasion de son mariage, 550 flor.; d°, « table et custode pour enserrer le globe présenté à Messieurs par le cosmographe de LL. AA. contenant la description universelle du monde », 13 flor. (1). — F. 41, à Philippe Crussol, peintre, pour tableau représentant le jugement, qui fut placé au conclave, 80 flor.

CC. 978. (Registre.) — In-fol. de 53 feuillets, papier; cart.

1616-1617. — Compte de David Laloe et Jacques Trigault. — Recettes, 49 523 flor. 17 pat. 11 den ; dépenses, 59 588 flor. 10 pat. 1 den. — F. 12, voyage du conseiller Fresneau à Bruxelles, « pour informér la court du désordre advenu le jour de la procession de la ville par aulcuns estudians », etc., 145 flor. 18 pat. — F. 43, dépenses faites pour s'opposer à l'établissement du rivage « commenchié par ceux d'Arras », 1 294 flor. 14 pat. — F. 44, prix aux chasse-marée qui ont le mieux approvisionné le marché pendant le carême, 54 flor. — F. 46, location par la ville de la maison dite d'Angleterre pour l'appliquer à usage de teinturier, 135 flor. — F. 47, frais d'ouverture de la rue des Huit-prêtres, 1 977 flor. 2 pat.

CC. 979. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier; cart.

1619-1620. — Compte de Jean Dubois et Mathieu Remy. — Recettes, 37 536 flor. 4 pat. 2 den. ; dépenses, 37 274 flor. 18 pat. 10 den. — F. 11, à six docteurs en droit de l'Université, « pour avoir rendu leur avis touchant le placcart contenant deffenses d'ériger des salines sans octroy pertinent », 76 flor. — F. 33, vins présentés à Mathieu Remy, échevin, lors de l'entrée de sa fille aux Annonciades, 50 flor. — F. 34, frais de poursuite « de plusieurs malfaiteurs, lostes et larrons tant dehors que dedans la ville », 125 flor. — F. 35, frais à l'occasion de la tournée du Magistrat, « pour discerner les enfants capables de l'escolle dominicalle proposée ériger pour l'instruction de la jeunesse », 125 flor.

(1) Ce célèbre globe terrestre qui fut quelque temps prêté aux Jésuites, (Cf. BB. 5), avait valu le nom de « salle au monde » au salon de l'hôtel de ville où il était déposé. Il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville.

CC. 980. (Registre.) — In-fol. de 41 feuillets, papier; cart.

1620-1621. — Compte de Paul de Rantre et Marcq de Venduille. — Recettes, 42 742 flor. 18 pat. 4 den.; dépenses, 38 556 flor. 3 pat. 8 den. — F 15, contingent de la ville dans le paiement de l'aide votée par les états de la province, 15 337 flor. 10 pat. — F. 32, correspondance au sujet du procès de l'Université de Louvain contre les Jésuites qui enseignaient la théologie à Mons et ailleurs, 9 flor. 18 pat. — F 34, au concierge de l'église St Pierre, « pour ung luseau (cercueil), par luy livré pour ung soldat terminé (mort) au verd hostel », 40 pat. — F. 40, pour le port de la gazette par chaque semaine, 7 flor. 10 pat. (Cf. BB. 81).

CC. 981. (Registre.) — In fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1621-1622. — Compte de Jude Le Vaillant, Jean Lefebvre et Laurent Desmolins — Recettes, 41 528 flor. 18 pat. 4 den.; dépenses, 37 738 flor 6 pat 4 den. — F 6, difficultés pour le recouvrement des frais de curage du canal des Wetz : « on les fera venir par tous debvoirs possibles ». — F. 30, bourgeois de Valenciennes venu à Douai « pour communiquer avec le Magistrat touchant le fait du changean », 24 flor. — F. 33, pour les frais de canonisation de Saint Ignace et de Ste Thérèse, 112 flor. — F. 34, gratification aux compteurs pour leurs travaux et « diligences non sans grand travail et labeur », 400 flor.

CC. 982. (Registre.) — In-fol. de 31 feuillets, papier; cart.

1622-1623. — Compte de Jean du Bois et Mathieu Remy. — Recettes, 37 003 flor. 17 pat. 7 den. ; dépenses, 36 777 flor 18 pat. 1 den. — F. 8, voyage à Tournay pour mander Jean Colombier, « horlogeur », 4 flor. 10 pat. — F. 25, à M. Mesmacher, agent en cour à Bruxelles pour abonnement à sa gazette hebdomadaire, 20 flor. — F 26, frais d'établissement d'une « huisine de calende et tainturerie de noir », 1 500 flor.; pour autre « huisine de tainturerie de touttes sortes de coulleurs », 1 300 flor. — F 27, expertise de la nouvelle horloge du beffroi, 48 flor.; d°, visite de l'armement des bourgeois, « à raison que le bruict courait qu'ils les vendoient (leurs armes) aux paisans auxquels convenoit aussy estre armés à cause du mauvais bruit qui couroit du bastard de Mansfeldt », 200 flor.

CC. 983. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier; cart.

1624-1625. — Compte de David Laloe et Jean Lefebvre.—Recettes, 51 932 flor. 18 pat. 7 den.; dépenses, 44 677 flor. 7 pat. 4 den.—F. 16, contingent de la ville dans le paiement de l'aide, 12 065 flor.; subside extraordinaire, 2 764 flor. 10 pat — F. 19, gages des officiers et soldats de la garnison, 7 862 flor. 17 pat. — F. 38, feuillette de vin présentée « aux Pères de la société de Jésus pour la licence de trois des dicts Pères », 25 flor.—F. 39, réclamation des échevins comptables pour leurs peines et salaires : on leur passe 150 flor.—F. 40, livraison de 10 025 fagots pour la provision de la ville, 309 flor. 10 pat.

CC. 984. (Registre.) — In-fol. de 30 feuillets, papier; cart.

1625-1626. — Compte de Jean du Bois et Mathieu Remy.—Recettes, 56 444 flor 19 pat.; dépenses, 56 797 flor. 14 pat. 9 den. — F. 11, contingent de la ville pour le logement de la gendarmerie espagnole dans la province, 2 000 flor.—F. 25, frais divers pour les pestiférés, 21 189 flor. 11 pat. 1 den.; (voir les comptes spéciaux des pestiférés, CC. 1173 à 1225).—F. 28, pièce de vin présentée à l'arrivée et autre pièce au départ de M. d'Isenghien, gouverneur de la province, 140 flor. — F. 30 pour employer en distribution à ceux qui fréquentent l'école dominicale, 36 flor.

CC. 985. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier; cart.

1626, 7 déc. au 7 janv. **1628.** — Compte de Paul de Rantre et André Taisne. — Recettes, 41 714 flor. 14 pat.; dépenses, 43 453 flor. 8 pat.—F. 9, enquête sur les causes de l'inondation de la rivière, 66 flor.— F. 10, voyage du chef des échevins et de deux de ses collègues à Bruxelles pour obtenir l'homologation des coutumes, « en quoy ils ont vacqué quatre-vingt-dix journées », 1 342 flor. — F. 11, autre voyage des mêmes dans le même but, 510 flor. 5 pat.— F. 13, les rations militaires ne sont plus portées en dépense, le montant en étant déduit de l'aide.

CC. 986. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier; cart.

1626-1628. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 987. (Registre.) — In-fol. de 180 feuillets, papier; cart.

1628-1629.— Compte de Jean du Mont et Jean Lefebvre.—Recettes, 47 714 flor. 18 pat. 4 den.; dépenses, 46 985 flor 2 pat. 7 den. — F. 36, « à maistre Jean Fournel, solliciteur de procez à Bruxelles », pour abonnement d'un an à la gazette, 25 flor. — F. 37, aux FF. Récollets, pour subvenir à leurs nécessités, 200 flor.—F. 40, dépens de bouche de l'audition du présent compte en considération de la grande chèreté des vins et vivres », 220 flor.

CC. 988. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier; cart.

1629-1630.— Compte de Mathieu Remy et Hubert Lemaire.—Recettes, 40 526 flor. 1 pat. 10 den.; dépenses, 39 811 flor. 6 pat.—F. 10, voyage du procureur général à Lille pour représenter au Gouverneur « la *foulle* des soldats Espagnols logez ès faubourgs et eschevinage de Douay », 18 flor.— F. 37, rente de 29 flor. à l'église St-Pierre pour l'entretien d'une lampe devant l'autel de paroisse. F. 42, compte particulier de 2 000 flor. levés à cours de rente pour subside extraordinaire.

CC. 989. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier; cart.

1630-1631.—Compte de Paul de Rantre et Franç. Bretel.— Recettes, 38 168 flor. 18 pat. 2 den ; dépenses, 37 606 flor. 2 pat. 8 den. — F. 11, voyage à Bruxelles du conseiller pensionnaire pour solliciter un nouveau règlement sur la procession générale, afin d'obvier aux désordres qu'y commettent les suppôts de l'Université, 178 flor.—F. 34, à Pierre Wauters, agent en cour, pour sa gazette de nouvelles, 37 flor.— F. 36, aux deux conseillers pensionnaires et au procureur général, à chacun en gratis, 130 flor.

CC. 990. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier; cart.

1631-1632. — Compte de Jacques Lemaire et de Jean Lefebvre.—Recettes, 39 244 flor. 1 pat. 1 den.; dépenses, 40 676 flor. 8 pat. 4 den.—F. 12, contingent de la ville dans le paiement de l'aide votée par la province, 14 092 flor. 3 pat. 4 den.—F. 14, réparation de la route de Lille entre le bois des Francqsus et celui des dames de Bourbourg, 202 flor. 1 pat.—F. 38, montant des frais de chauffage et d'éclairage de l'hôtel de ville, 1 550 flor. 3 pat.

CC. 991. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier; cart.

1631-1632. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 992. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; cart.

1632-1633.—Compte d'Hubert Lemaire et Mathieu Remy — Recettes, 36 894 flor. 6 pat. 2 den. ; dépenses, 37 003 flor. 9 pat. 5 den. — F. 8 , chapitre des voyages des conseillers pensionnaires et des messagers, 1 583 flor. 11 pat.—F. 29 gratification au lieutenant bailli, 10 flor. —F 31, modération aux fermiers des impôts, « à raison de la grande difficulté qu'ils ont eue pour le paiement d'argent de permission durant le grand rehault des monnoyes », 185 flor. 4 pat. 6 den.

CC. 993. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; cart.

1633-1634. — Compte de Paul de Rantre et François Bretel. — Recettes, 54 339 flor. 9 pat. 3 den. ; dépenses, 54 098 flor. 6 pat. 7 den. — F. 8, deniers levés à cours de rente au denier vingt, 10 487 flor. 10 pat.— F. 12, contingent de paiement de l'aide, 18 197 flor. 10 pat.—F. 13, aux écrivains des portes chargés « d'escrire les noms et surnoms des estrangers venantz en la ville et empescher l'entrée des lhostes et vagabonds », 176 flor. 8 pat. – F. 30, à Philippe Wauters, agent en cour, pour ses gazettes et divers débours, 139 flor. 4 pat. 6 den.

CC. 994. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; cart.

1634-1635. — Compte de Jean Lefebvre et Marc Remy.—Recettes, 36 222 flor. 14 pat. 11 den.; dépenses, 37 769 flor. 5 pat. 9 den. F 9, députation à Bruxelles pour complimenter le nouveau gouverneur général des Pays-Bas. Ferdinand, cardinal infant, frère de Philippe IV, 436 flor. 2 pat — F. 36, aux FF. Prêcheurs, pour cent quatre-vingt-six messes en leur église, ordonnées par MM. du Magistrat, 55 flor. 16 pat.; même somme pour le même motif aux Récollets wallons et anglais.

CC. 995. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier; cart.

1635-1636.— Compte de Mathieu Remy et Hubert Lemaire.— Recettes, 41 891 flor. 14 pat. 9 den. ; dépenses, 45 161 flor. 17 pat 8 den.—F. 12, frais du logement de six compagnies d'infanterie du régiment de M. le comte de Willerval, 5 955 flor. 15 pat.—F. 32, au lieutenant du bailli et à quatre sergents à masse, pour avoir escorté des bateaux chargés de grains se rendant à Gand, « à effect de n'estre volez et appréhendez des volleurs et larrons », 25 flor. 9 pat.

CC. 996. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1636-1637. — Compte de Paul de Rantre et Philippe le Sellier — Recettes, 45 911 flor. 7 pat. 11 den. ; dépenses, 43 266 flor. 2 pat. 2 den.—F. 9, députation du Magistrat envoyée à Lille pour représenter « la grand nécessité qu'il y avoit de faire quelque fortication en dehors de ceste ville » de Douai. — F. 30, quote-part de la ville dans les frais de curage du canal des Wetz. — F. 33, au lieu d'une pièce de vin qui devait être présentée au comte de Vertain, gouverneur de la province, on paie à son secrétaire la somme de 100 flor.

CC. 997. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1636-1637. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 998. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier; cart.

1637-1638. — Compte de Jean Lefebvre et Marc Remy. — Recettes, 44 557 flor. 8 pat. 4 den.; dépenses, 43 869 flor. 14 pat. 9 den.— F. 11, contingent de l'aide, 16 362 flor. 10 pat.— F. 29, au prince de la confrérie du St Sacrement de St-Pierre, pour une année de rente, 45 flor. (1).—F. 35, aux échevins comptables pour leurs peines et salaires, 200 flor. — F. 37, gratification aux mêmes, 560 flor.

CC. 999. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier; cart. les 20 derniers feuillets sont à demi rongés.

1638-1639. — Compte d'Hubert Lemaire et Louis Leroy —Recettes, 40 486 flor. 19 pat. 6 den ; dépenses, 39 000 flor. 9 pat.— F. 8, voyage du conseiller Franeau à Bruxelles, pour vider différents procès, 219 flor. 9 pat. — F. 11, contingent de l'aide, 16 975 flor.—F 13, rente au collége de Marchiennes pour fondation de quatre bourses, 80 flor. — F. 34, à un soldat qui avait apporté la nouvelle de la défaite des Français devant Thionville, 6 flor. 12 pat.

CC. 1000. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier ; cart.

1639 décembre à janvier **1641.** — Compte de Michel Trigault et Arnoul-Jaspar de Surcques.—Recettes, 36 077 flor. 18 pat. 6 den.; dépenses, 29 354 flor. 6 pat.

(1) Ce compte comme les suivants ne comprend guère que les paiements de rentes précédemment créées.

—F. 36, à douze écrivains ayant assisté messieurs du Magistrat « à la visite faicte par la ville pour sçavoir quel nombre de grains il y avoit en la dite ville à raison de la guerre et crainte de courtresse en ces occurences », 28 flor. 16 pat.; à douze sergents de bandes des compagnies bourgeoises ayant fait le même office, 14 flor. 8 pat.

CC. 1001. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier ; cart.

1641-1642. — Compte de Philippe le Sellier et Jacques Taisne. — Recettes, 27 402 flor. 5 pat. 6 den ; dépenses, 28 617 flor. 10 pat. 9 den.—F. 10, députation du Magistrat à Tournay pour complimenter Don Francisco de Melos, nouveau gouverneur général des Pays-Bas, 75 flor. 12 pat.—F. 33, pension de 12 flor. par an à la fille et héritière du poudrier de la ville. — F. 37, gratification à chacun des conseillers pensionnaires, 100 flor.

CC 1002. (Registre.) — In-fol. de 31 feuillets, papier ; cart.

1642-1643. — Compte d'Hubert Lemaire et Jacques du Miny. — Recettes, 27 280 flor. 13 pat. 5 den. ; dépenses, 27 015 flor. 10 pat. 3 den. — F. 10, bourse fondée par M. Domessen au collége du roi, 80 flor. — F. 11, rente fondée pour l'instruction gratuite au même collége, 100 flor. — F. 22, entretien d'une lampe à l'autel paroissial de St-Pierre, 40 flor.—F 26, fourniture de deux literies complètes pour les capitaines de garde, 34 flor.

CC. 1003. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier ; cart.

1643-1644.—Compte de Michel Trigaut et Arnoul Jaspar de Surcques. — Recettes, 23 824 flor. 16 pat. 4 den.; dépenses, 29 353 flor. 16 pat. 10 den.—F. 14, contingent de l'aide, 8 866 flor. — F. 37, débours faits à Bruxelles pour la levée des octroi, 25 flor.; d° à l'avocat fiscal de la Gouvernance pour soutenir le procès « qu'il at au grand Conseil en Flandre, allencontre du lieutenant de ladite Gouvernance, touchant les malversations par luy commises au faict de son office », 150 flor.

CC 1004. (Registre.) — In fol. de 54 feuillets, papier; cart.

1644-1645.— Compte de Jacques Taisnes et Judes Levaillant. — Recettes, 23 872 flor. 9 pat. 7 den.; dépenses, 36 629 flor. 18 pat. 6 den. — F. 17, gages des sergents du bailli, 468 flor.; gages des guetteurs du beffroi, 139 flor. 13 pat.—F. 18, pension de 18 pat. par semaine à un ancien guetteur, 50 flor. 14 pat. — F. 46, loyer d'une maison servant à usage d'école dominicale, 18 flor.; d°, gages de la première maîtresse de cette école, 25 flor.; gages de la seconde, 9 flor.

CC. 1005. (Registre). — In-fol. de 37 feuillets, papier ; cart.

1645-1646.—Compte d'Hubert Lemaire et Jacques du Miny. — Recettes, 27 965 flor. 7 pat. 4 den. dépenses. 44 418 flor. 10 pat. 3 den.—F. 11, gages du chepier (geôlier) des prisons, 58 flor. 10 pat. — F. 31, au commissaire député par le roi, « pour ses journées d'avoir venu et séjourné en ceste ville et besongné au faict des monnoies », du 23 au 25 août, 53 flor. 15 pat ; à son adjoint, 4 flor. 16 pat. — F. 32, « au censsier de Vicognette, pour un fusicq perdu, lequel avoit esté laissé pour gage à la porte N.-D. pour l'impost des grains entrans », 6 flor.

CC. 1006. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1646-1647. — Compte de Philippe Commelin et Jean Lernould — Recettes, 32 905 flor. 4 pat 8 den. ; dépenses, 54 052 flor. 1 pat. 11 den — F. 31, gages de Robert Douez, agent en cour, 46 flor. 15 pat. — F. 32, à François de Rantre, concierge de la maison échevinale, pour plusieurs copies et écrits faits par lui, 10 flor. — F. 34, poursuites ordonnées contre le même, comme fermier d'impôts, débiteur envers la ville de 600 flor.

CC. 1007. (Registre.) — In-fol. de 37 feuillets, papier ; cart.

1647-1648. — Compte de Philippe Le Sellier et Jacques Taisnes. — Recettes, 32 135 flor. 13 pat. ; dépenses, 49 621 flor. 13 pat. 7 den.—F. 32, à Marie Vanderpiet, veuve de Marc Wyon, « pour avoir faict un imprimé du taxe des denrées », 2 flor. 10 pat. — F. 33, perte sur quarante cinq rasières de blé achetées par ordre du Magistrat, « pour le faire débitter sur le marché aux pauvres gens, affin de copper broche aux coupiresses qui journellement causoient le renchier », 38 flor. 1 pat.

CC. 1008. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier ; cart.

1647-1648. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1009. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier ; cart.

1648-1649.—Compte d'Hubert Lemaire et Jacques

du Miny. — Recettes, 35424 flor. 4 den.; dépenses, 47223 flor. 19 pat. 6 den. — F. 5, de Franç. de Rautre, concierge de l'hôtel de ville et collecteur de l'impôt du boutehors, 5730 flor. 12 pat. — F. 9, contingent de l'aide, 6097 flor. 15 pat.—F. 31, « à ceux qui ont porté l'image Monsieur Saint Druon à la procession de ceste ville », 3 flor. 4 pat.—F. 34, gratification à chacun des greffiers, 140 flor. — F. 35, dépens de bouche à l'audition du compte, « en considération de la chereté de tous vivres et vins », 320 flor.

CC. 1010. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier; cart.

1649-1650. — Compte de Philippe Commelin et Jean Lernould. — Recettes, 31 899 flor. 17 pat. 6 den.; dépenses, 42253 flor. 3 pat. 9 den.— F. 9, au messager à pied, pour avoir porté lettres à Bruxelles, 16 flor. — F. 37, à Jacques Henne, « pour ung théâtre par lui faict pour représenter la mort du roi d'Angleterre », (Charles I décapité cette même année), 15 flor.— F. 40, pour cent-vingt mille tourbes de tanneur distribuées aux bourgeois et soldats de garde, 312 flor. 12 pat. 6 den.

CC. 1011. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier; cart.

1650-1651. — Compte de Philippe Le Sellier et Judes Levaillant —Recettes, 29958 flor. 18 pat. 1 den.; dépenses, 38526 flor. 16 pat. 10 den — F 8, recette provenant des permissions de sortie, « de quelque quantité de scorion accordé aux marchands », 1 025 flor.— F. 10, dépenses du procès soutenu par la ville contre les canonniers, devant le conseil privé du roi, 18 flor.— F. 38, à M. Tayenne, receveur général du roi, « pour recognoissance à luy faite par le Magistrat », 600 flor.

CC. 1012. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier; cart.

1650-1651. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1013. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier; cart.

1651-1652. — Compte d'Hubert Lemaire et Bon Houseau.—Recettes, 29981 flor. 6 pat. 2 den.; dépenses, 35041 flor. 8 pat. 2 den. — F. 7, deniers levés à cours de rente pour employer aux fortifications, 2100 flor. — F. 10, contingent de l'aide, 5383 flor. 7 pat 7 den. — F. 33, « à douze escripvains, douze boutteurs et douze sergeans des compaignies bourgeoises, ayant accompagné Messieurs les échevins » pour la visite des greniers, 31 flor. 4 pat.—F. 33, à Jean Serrurier pour impression de trois cents exemplaires de la vie de Saint Florent par le P. Thurien Lefèvre, 76 flor. 7 pat.

CC. 1014. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier; cart.

1651-1652. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1015. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier; cart.

1652, 7 déc. au 7 janv. **1654.**—Compte de Jean Lernould et Franç. Hériguet.—Recettes, 32 175 flor. 16 pat. 5 den.; dépenses, 34 953 flor. 14 pat. 1 den.—F. 8, présent au comte du Rœulx, gouverneur de la province, « pour le gratifier de l'honneur qu'il a faict à ceste ville de la choisir avecq aultres des Etatz de ceste province pour leuver une sienne fille sur les fonds de baptesme », 400 flor.—F. 33, à Jean Serrurier, « pour vente et livraison d'ung atlas reposant en ceste maison eschevinalle, paié 220 flor. 10 pat. 6 den. ».

CC. 1016. (Registre.) — In-fol. de 37 feuillets, papier; cart.

1652-1654. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1017. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier; cart.

1654-1655. — Compte de Philippe Le Sellier et Judes Levaillant.—Recettes, 28 321 flor. 18 pat. 7 den.; dépenses, 27 975 flor. 8 pat. 10 den. — F. 8, « à ung gentilhomme anglois passant par ceste ville se disant parent à feu Tomas Morus, baillé 4 flor. 16 pat. ».—F. 9, pour mise en ordre des comptoirs (bureaux) du greffe et enregistrement des contrats, 90 flor. — F. 10, « à plusieurs officiers de court, pour plus facillement avoir accez en Bruxelles lorsque on at besoing de leurs personnes », 100 flor.

CC. 1018. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier; cart.

1654-1655. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1019. (Registre.) — In-fol. de 33 feuillets, papier; cart.

1655-1656. — Compte d'André Hériguer et Marc Laloe. — Recettes, 31627 flor. 7 pat. 9 den.; dépenses, 28280 flor. 1 pat. 9 den.— F. 7, au maître des chantres de St-Amé, pour avoir chanté le 6 janv. 1656 une messe solennelle en l'honneur de Saint Maurand, « en considéra-

tion des grâces et faveurs que ceste ville a reçues l'an 1556 », (Cf. CC. 275 f° 214), 14 flor. — F. 9, « à ung porte paniers pour deux bottes de plumes », 24 pat.; d°, première entrée du nouveau gouverneur, comte de Bruay, 524 flor.

CC. 1020. (Registre.) — In-fol. de 50 feuillets, papier; cart.

1656-1657. — Compte d'André Lemaire et Robert Hustin. — Recettes, 39 886 flor. 1 den.; dépenses, 30 672 flor. 18 pat. 5 den. — F. 14, voyage de deux échevins à Bruxelles pour saluer Don Juan d'Autriche, nouveau gouverneur des Pays-Bas, 192 flor. — F. 17, sonnerie des cloches de St-Amé « pour la délivrance de Valenciennes », 6 flor. — F. 19, dépenses pour l'établissement d'une draperie, « que l'on prétend faire en ceste ville », 2 512 flor.

CC. 1021. (Registre.) — In-fol. de 49 feuillets, papier; cart.

1657-1658. — Compte de Philippe Le Sellier et Judes Levaillant. — Recettes, 44 925 flor. 6 pat. 5 den.; dépenses, 35 931 flor. 9 pat. 11 den. — F. 10, recette provenant du « ramonaige du grand marché », 100 flor. — F. 13 à 17, détail des dépenses pour l'établissement d'une draperie, 6 096 flor. 1 pat. 2 den. — F. 18, « à la jeunesse de ceste ville pour avoir représenté une comédie par devant MM. du Magistrat, pour gratis 12 flor. ». — F. 19, « desboursement pour la poursuite des indulgences pour la confrairie de la Ste-Croix érigée en l'église St-Amé », 13 flor. 10 pat.

CC. 1022. (Registre.) — In-fol. de 49 feuillets, papier; cart.

1657-1658. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1023. (Registre.) — In-fol. de 49 feuillets, papier; cart.

1658-1659. — Compte d'Hubert Lemaire et Marc Laloe. — Recettes, 41 902 flor. 3 pat. 1 den.; dépenses, 33 491 flor. 13 pat. 11 den. — F. 14, suite des dépenses pour l'établissement d'une draperie, 4 421 flor. 6 pat. 3 den. — F. 17, au prieur des Augustins, « pour en partie satisfaire aux frais de la solempnité de Saint Thomas de Villeneuve », 100 flor. — F. 18, parchemin pour un registre, 33 flor. 12 pat., reliure dudit, 4 flor. 16 pat.; coins et fermoirs de cuivre, 52 pat.

CC. 1024. (Registre.) — In-fol. de 50 feuillets, papier; cart.

1659-1660. — Compte de Robert Hustin et Vincent Verrez. — Recettes, 44 944 flor. 4 pat. 1 den.; dépenses, 34 749 flor. 18 pat. 4 den. — F. 11, à Jacques Ladmiral, pour dédicace d'une thèse de philosophie universelle, 24 flor. — F. 12, location de chevaux pour conduire la comtesse du Rœulx à Valenciennes, 30 flor. — F. 16, pour deux grands registres, « pour faire une inventaire de tous les tiltres de la ville », 19 flor. 7 pat.; ports de lettres pendant l'échevinage, 104 flor. 10 pat.

CC. 1025. (Registre.) — In-fol. de 55 feuillets, papier; cart.

1660-1661. — Compte de Philippe Le Sellier et Michel Maillot. — Recettes 39 451 flor. 5 pat 8 den.; dépenses, 35 650 flor. 18 pat. 7 den — F. 13, à André Wyon pour dédicace d'une thèse de philosophie, 48 flor. — F. 16, dépenses pour la draperie, 8 086 flor 2 pat. — F. 22, rétablissement du moulin à foulon de Courchelettes, 2 441 flor. — F. 24, paiement des bourses fondées en différents colléges de l'Université, 322 flor — F. 53, aux échevins pour audition de ce compte, 264 flor.

CC. 1026. (Registre.) — In fol. de 58 feuillets, papier; cart.

1661-1662. — Compte d'Hubert Lemaire et Jacques du Miny. — Recettes 33 621 flor. 17 pat. 7 den.; dépenses, 27 199 flor. 5 pat. 8 den. — F. 12, recette provenant des draps vendus à diverses personnes, « telles que les PP. Jésuites, marchands de draps et viesziers », 3 124 flor. 6 pat. — F. 14, aux chantres de St-Pierre pour une messe en l'honneur de Saint Roch, 15 flor. — F. 25, aux Récollets wallons pour la translation du corps de Saint Prosper, 150 flor.

CC. 1027. (Registre.) — In-fol. de 56 feuillets, papier; cart.

1661-1662. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1028. (Registre.) — In-fol. de 56 feuillets, papier; cart.

1662-1663. — Compte de Maurand Cardon et Charles-Ferd. Lernould. — Recettes, 34 313 flor. 11 pat. 7 den.; dépenses, 24 086 flor. 7 pat. 9 den. — F. 18, à Hubert Lemaire, Jacques Cordouan et Jacques Villette pour avoir été à Marchiennes assister à la bénédiction du nouvel abbé, 20 flor. — F. 22, « au solliciteur de MM. du Magistrat at esté fourny le nombre de vingt patacons pour par luy estre mis ès mains de quelque personne ayant fait de bons debvoirs et notables diligences en faveur de ceste ville, 48 flor. ».

CC. 1029. (Registre.) — In-fol. de 56 feuillets, papier ; cart.

1662-1663. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1030. (Registre.) — In-fol. de 55 feuillets, papier ; cart.

1663-1664. — Compte de Michel Maillot et André Lemaire. — Recettes, 39 307 flor. 10 pat. 3 den.; dépenses, 31 922 flor. 1 pat. 3 den. — F. 13, voyage du conseiller Hattu à Bruxelles pour saluer S. Exc. D. Castel de Rodrigo, 364 flor.; — d°, aux carmes déchaussés pour solennité en l'honneur des corps saints de Saint Grégoire et de Saint Fabien, 100 flor. — F. 16, au receveur de la bonne maison des enfants trouvés pour location d'une salle servant à usage d'école, 18 flor.

CC. 1031. (Registre.) — In-fol. de 57 feuillets, papier ; cart.

1664-1665. — Compte de Claude Desmolins et Fr. Dubois. — Recettes, 41 564 flor. 18 pat. 9 den.; dépenses, 38 721 flor. 12 pat. 4 den. — F. 11, deniers levés à cours de rente au denier vingt pour rembourser les rentes créées au denier dix-huit, 4 570 flor. — F. 14, à Martin Trigault et Pierre Spigay pour faire la patrouille de nuit, 12 flor. — F. 15, à Simon Kellam (1), libraire et imprimeur, pour impression d'affiches, 4 flor. 16 pat. — F. 16, aux Trinitaires, « pour embellissement du chef de Saint Cyrice estant au couvent des dicts pères », 100 flor.

CC. 1032. (Registre.) — In-fol. de 57 feuillets, papier ; cart.

1665 7 déc. au 7 janv. **1667.** — Compte de Maurand Cardon et Simon Tahon. — Recettes, 33 037 flor. 2 pat. 7 den.; dépenses, 30 923 flor. 19 pat. 9 den. — F. 13, don par ordre du Magistrat « à quelque ministre de la cour à Bruxelles », 272 flor.; — d°, présentation de deux pièces de vin au comte de Bruay, gouverneur de la province, en reconnaissance de ce qu'il avait invité les échevins à dîner, 200 flor. — F. 16, au s[r] Caulier, prêtre et avocat postulant, pour divers avis, consultes, écritures, etc., 51 flor. 2 pat.

CC. 1033. (Registre.) — In-fol. de 56 feuillets, papier ; cart.

1665-1667. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

(1) On ne connait aucun livre sorti des presses de cet imprimeur.

CC. 1034. (Registre.) — In-fol. de 64 feuillets, papier ; cart.

1667-1668. — Compte de Michel Maillot et André Lemaire. — Recettes, 33 212 flor. 14 pat. 2 den.; dépenses, 33 737 flor. 16 pat. 7 den. — F. 14, présentation de deux pièces de vin au provincial des Trinitaires, le jour de son doctorat en théologie, 120 flor. — F. 16, aux marguilliers de St-Albin pour réparation du clocher de la paroisse, 300 flor. — F. 18, aux maîtres chirurgiens pour avoir soigné ceux qui ont été blessés pendant le siége, 125 flor. — F. 20, à Gérard Becquet, pour avoir tendu d'étoffe une partie de la rue d'Arras à l'arrivée du roi, 25 flor. — F. 25, somme prêtée au compte du logement, 6 000 flor.

CC. 1035. (Registre.) — In-fol. de 57 feuillets, papier ; cart.

1668-1669. — Compte de Claude Desmolin et Mathias Jettel. — Recettes, 40 368 flor. 10 pat. 9 den.; dépenses, 35 581 flor. 19 pat. 3 den. — F. 13, avancé au compte des pestiférés pour insuffisance des recettes de celui-ci, 4 000 flor. — F. 14, messe à Saint Eloi, « patron contre la peste », 4 flor. — F. 15, « valeur et fachon d'un planche d'argent représentant la ville de Douay pour en faire présent à Saint Vulgant (1), patron de la peste à Lens », 33 flor. 10 pat. — F. 18, messe solennelle à St-Pierre, « à l'honneur du glorieux Saint Roch, patron contre la peste », 12 flor. — F. 26, acquisition de trois chevaux et chariots, « pour nettoyer tous les immondices de la ville », 592 flor. 13 pat.

CC. 1036. (Registre.) — In-fol. de 59 feuillets, papier ; cart.

1669-1670. — Compte de Maurand Cardon et Robert Hustin. — Recettes, 42 003 flor. 15 pat. 5 den.; dépenses, 30 033 flor. 2 pat. 2 den. — F. 15, aux Carmes déchaussés pour subvenir aux frais de la canonisation de Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, 100 flor. — F. 17, à Pierre Bonincq, pour reliure du missel de la chapelle échevinale, 11 flor.; — d°, à la veuve Helle, ferronnière, « pour fachon d'une presse et vérin à cacheter les lettres et mettre le scel de ceste ville », 16 flor. — F. 19, achat d'images pour les enfants répondant bien au catéchisme, 14 flor.

(1) Saint Vulgain, *Vulganius*, natif de Cantorbéry en Angleterre, fut évêque régionnaire de l'Artois ; il est mort vers l'an 700. Son corps reposait dans l'église collégiale de Lens.

CC. 1037. (Registre.) — In-fol. de 58 feuillets, papier; cart.

1669-1670. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1038. (Registre.) — In fol. de 36 feuillets, papier; rel. parchemin.

1670-1671. — Compte de Dominique Dervillers, argentier de la ville (1). — Recettes, 45295 flor. 13 pat.; dépenses, 24574 flor. 5 pat. 4 den. — F. 10, voyage du chef des échevins et d'un conseiller pensionnaire à Lille pour saluer M. de Louvois et conférer des affaires de la ville. — F. 11, à Otto Buisine, chapelain de St-Amé, pour dédicace d'un livre intitulé: « Armes spirituelles », 200 flor. (Cf. BB. 7, f° 208). — F. 12, à B. Bellère « pour avoir imprimé cent placcars contenant la deffense aux habitants de Cambray de venir en ceste ville et cinq cents billets pour le règlement des esgards », 28 flor.

CC. 1039. (Registre.) — In-fol. de 50 feuillets, papier; rel. parchemin.

1671-1672. — Compte du même. — Recettes, 36032 flor. 17 pat. 3 den.; dépenses, 29569 flor. 4 pat. 11 den. — F. 11, honoraires de l'agent en cour à Paris, 176 flor. — F. 18, vin présenté à M. Clocheus, chanoine de Saint-Amé, reçu docteur en droit, 80 flor. — F. 19, gages annuels des douze échevins à 400 flor. chacun, 4800 flor. — F. 20, gages de l'argentier, 1200 flor. — F. 50, frais de la reddition du compte réduits à 177 flor.

CC. 1040. (Registre.) — In-fol. de 66 feuillets, papier; rel. parchemin.

1672-1673. — Compte du même. — Recettes, 43192 flor. 19 pat.; dépenses, 43478 flor. 13 pat. 4 den. — F. 16, pension annuelle de Philippe Carmois, chapelain de St-Pierre, « pour enseigner la jeunesse à lire et escrire », 130 flor. — F. 26, « à David Becquet, eschevin, pour s'être transporté vers monsieur le mareschal de Bellefonts pour apprendre la fachon de recepvoir la Royne à son arrivée en ceste ville », 14 flor.

CC. 1041. (Registre.) — In-fol. de 82 feuillets, papier; rel. parchemin.

1673-1674. — Compte du même. — Recettes, 36541 flor. 10 pat. 11 den.; dépenses, 38156 flor. 4 pat. 5 den. — F. 14, aux dominicains pour réparation du mur de leur jardin, 100 flor. — F. 15, à Jacques Toury, admis à tenir école de maître écrivain, pension de 25 flor. — F. 21, affûts de huit canons de quatre appartenant à la ville, 152 flor. — F. 38, pension viagère à un canonnier blessé lors de l'entrée de la reine, 50 flor.

CC. 1042. (Registre.) — In-fol. de 66 feuillets, papier; rel. parchemin.

1674-1675. — Compte du même. — Recettes, 40207 flor. 7 pat. 3 den.; dépenses, 48180 flor. 9 pat. 7 den. — F. 16, aux Carmes déchaussés pour frais de la béatification de Saint Jean-de-la-Croix, 100 flor. — F. 22, construction de cinq granges pour les troupes de passage, 10995 flor. 1 pat. — F. 32, gages des six-hommes à raison de 400 flor. chacun, 2400 flor. — F. 66, rafraîchissements de ce compte pendant la reddition, 50 flor.

CC. 1043. (Registre.) — In-fol. de 55 feuillets, papier; rel. parchemin.

1675-1676. — Compte du même. — Recettes, 40881 flor. 3 pat. 7 den.; dépenses, 40268 flor. 9 pat. 9 den. — F. 13, aux Récollets wallons pour solemnité dans leur église de la béatification des martyrs de Gorcum, 100 flor.; — d°, messe à St-Pierre en l'honneur de Saint Laurent, « pour que ceste ville soit préservée d'incendie », 12 florins. — F. 15, indemnité à la veuve du poudrier, « dont le mari fust emporté en l'air » par l'explosion du moulin, 600 flor. — F. 16, pension viagère au bombardier, « pour avoir eu la main et un œil emportés lors du feu de joie pour la paix d'Aix-la-Chapelle », 50 flor.

CC. 1044. (Registre.) — In fol. de 50 feuillets, papier; rel. parchemin.

1676-1677. — Compte du même. — Recettes, 45669 flor. 6 pat. 6 den.; dépenses, 48625 flor. — F. 12, au P. Louis de Ste-Marie, dominicain de Paris, pour dédicace d'un livre intitulé: « Divine méthode de réciter le St-Rosaire », 72 flor.; — d°, à Marie Serrurier, « pour avoir imprimé trois cents chansons en l'honneur de Saint Maurand », 11 flor. — F. 23, transport de trois cent cinquante-cinq voitures de glace pour approvisionnement des glacières, 53 flor. 3 pat.

CC. 1045. (Registre.) — In-fol de 51 feuillets, papier; rel. parchemin.

1677-1678. — Compte du même. — Recettes, 41091

(1) A partir de cette époque les comptes du coffre sont toujours présentés par le receveur de la ville.

flor. 14 pat. 8 den. ; dépenses, 46 293 flor. 5 pat. 4 den. —F. 11, « à Jean Gaquier, Me apothicaire pour un thériacque faict en la maison de ville en présence des srs eschevins et de tous les médecins de la ville », 100 flor. —F. 22, fourniture d'une chaudière d'étain pour la teinture, 200 flor.—F. 23, gages des deux procureurs généraux, 580 flor.— F. 24, gages de l'argentier, 1 200 flor.

CC. 1046. (Registre.) — In-fol. de 52 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1678 décembre à janvier **1680.** — Compte du même. — Recettes, 39 000 flor. 1 pat. 8 den. ; dépenses, 45 057 flor. 13 pat. 1 den. — F. 12, au P. Pora, récollet anglais, pour dédicace « d'un libvre concernant la confrairie de Ste-Face en leur église et en considération du voyage qu'il vat entreprendre en Angleterre au sujet de la foye », 100 florins.—F. 14, à Louis Bris, maître peintre, pour avoir fait les portraits de la reine et du dauphin posés au Conclave, 132 flor ; — do, au sr Flocquet, marchand d'Anvers, « pour sept pièches de peintures mises en la grande salle de l'hôtel de ville », 307 flor. 4 pat. (1).

III. *Comptes des travaux et fortifications.*

A.—Emploi de la recette des impots spéciaux.

CC. 1047. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1557-1558 (2). — Compte rendu par les six-hommes des deniers reçus de Mariand de Vauchelles, (CC. 769), « pour fournir aux grands ouvraiges des fortifications ». — Recettes, 21 694 l. 19 gros (3); dépenses, 21 783 l 7 g. — F. 3, les recettes consistent en versements successifs des produits de l'impôt.— F. 5, les dépenses sont des paiements faits à l'entrepreneur des travaux, Piat Gambier, plus les frais ordinaires d'audition du compte.

CC. 1048. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier; cart.

1593-1594. — Compte par les mêmes des sommes reçues d'Arnoul le Gentil.— Recettes, 12 200 l. ; dépenses, 12 182 l. 1 g. 5 den. — F. 2 et suiv., inscriptions successives des sommes reçues. — F. 7 et suiv., détail de la dépense, semaine par semaine : achat et transport à pied d'œuvre de moellons et autres matériaux, construction et réparation de murailles du côté de la porte d'Ocre. — F. 32, nettoiement et approfondissement du fossé au même endroit.—F. 37, aux six-hommes, « pour labeurs, diligences et vacations extraordinaires », 180 l.; à leur greffier, 100 l.

CC. 1049. (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier ; cart.

1596-1597. — Compte des mêmes. — Recettes, 9 200 l. ; dépenses, 9 179 l. 12 g. 4 den.— F. 9 et suiv., travaux de maçonnerie entre les portes d'Ocre et d'Equerchin, 418 l. 11 g.— F. 16, achat de deux cent huit piques de guerre, 520 l. — F. 17, au serviteur des six-hommes, gratification, 40 l.

CC. 1050. (Registre.) — In-fol. de 31 feuillets, papier ; cart.

1597-1598. — Compte des mêmes. — Recettes, 12 195 l. 10 g. ; dépenses, 12 255 l. 16 g. 5 den.—F. 8, états de semaine des travaux de maçonnerie entre les portes d'Arras et d'Equerchin, et entre les portes N.-D. et St-Eloy, (de Paris). — F. 25, ouverture de la porte d'Ocre : payé aux manants voisins pour avoir enlevé et « camyouné » sur les remparts les terres qui l'obstruaient, 5 l. 8 g.—F. 28, refonte de deux pièces d'artillerie mises hors de service au siège de Cambrai, 1557 l. 3 g. 3 den.

CC. 1051. (Registre.) — In-fol. de 12 feuillets, papier ; cart.

1598-1599. — Compte des mêmes. — Recettes, 7 800 l.; dépenses, 7 783 l. 12 g. 10 den. — F. 6, curage du fossé entre la tour des hourts et la porte St-Eloy, 5 905 l. 11 g. — F. 8, au même endroit reconstruction du mur, « lequel estoit en grande décadence », 131 l. 9 g. 8 den.—F. 9, renouvellement des tape-cul, (pontslevis), aux diverses portes, 294 l. 12 g.

CC. 1052. (Registre.) — In-fol. de 23 feuillets, papier ; cart.

1599-1600. — Compte des mêmes. — Recettes, 8 880 l. 14 g. 9 den. ; dépenses, 8 832 l. 13 g. 3 den.— F. 6, continuation du creusement des fossés, transport des terres, etc., 1 714 l. 12 g. — F. 11, don et gratis aux pionniers, « attendu le vil et petit prix des journées », 10 l. — F. 18, réparation de la tour du Barlet, « laquelle tombait en décade », 511 l. 11 g. 10 den.

(1) A partir d'ici les comptes du coffre sont fondus avec ceux du logement. (CC. 1322 et suivants).

(2) Ces comptes s'étendent d'un échevinage à l'autre et comprennent par conséquent treize mois.

(3) Gros ou sol se disaient indifféremment l'un pour l'autre.

CC. 1053. (Registre.) — In-fol. de 23 feuillets, papier; cart.

1600 décembre à janvier **1602.** — Compte des mêmes. — Recettes, 12 854 l. 7 g. 6 den.; dépenses, 12 913 l. 14 g. 1 den. — F. 11, approfondissement de la rivière, du filet de la Brayelle et de Lambres, 2 415 l. 15 g. — F. 18, nettoiement d'arquebuses, livraison de fourchettes, etc., 224 l. 16 g.; achat « d'une mousquette », 10 l. — F. 20, dépenses pour « tape-cul, barrières, pétards et autres forteresses faites aux portes », 2 462 l. 17 g. 1 den.

CC. 1054. (Registre.) — In-fol. de 31 feuillets, papier; cart.

1603-1604. — Compte des mêmes. — Recettes, 18 253 l. 4 g. 2 den.; dépenses, 18 133 l. 4 g. 8 den. — F. 8, élargissement et approfondissement du fossé, depuis la porte Notre-Dame jusqu'à la porte Morel, 13 680 l. 19 g. 4 den. — F. 15, construction d'un nouveau corps de garde à la porte N.-D. et travaux à la porte St-Eloi », 3 856 l. 3 g. 4 den. — F. 31, frais du compte, 696 l.

CC. 1055. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1609-1610. — Compte de Paul de Rantre, commis par les six-hommes ses confrères. — Recettes, 17 013 l. 3 g. 6 den.; dépenses, 16 245 l. 3 g. 7 den. — F. 6, les échevins ayant reconnu « la défaillance de poudre aux magasins de ceste ville, sur le bruict et rumeur de grande levée de gens et appareil de guerre qui se faisoit en France, ordonnent de faire achapt de quelque bon nombre de pouldre » et pour y subvenir, vu l'insuffisance de l'impôt, font puiser au coffre la somme de 1 000 l.

CC. 1056. (Registre.) — In-fol. de 33 feuillets, papier; cart.

1610-1611. — Compte de Gilles Lamelin, commis à cet effet comme ci-dessus. — Recettes, 13 440 l.; dépenses, 11 461 l. 12 g. 2 den. — F. 7, travaux de construction du couvent des Pères Capucins, 5 848 l. 6 g. — F. 18, achat de 2 213 l. 1/2 de poudre, au prix de 36 flor. ou 72 l. le cent., 1 593 l. 15 g. — F. 22, œuvre du mur de quatre cents pieds ou environ, le long de la rivière devant la rue de Lasnoy, 2 642 l. 9 g. 2 den.

CC. 1057. (Registre.) — In-fol. de 24 feuillets, papier; cart.

1612-1613. — Compte de Paul de Rantre. — Recettes, 15 200 l; dépenses, 17 308 l. 7 g. 9 den. — F. 10, « pour avoir repurgé les tours de St-Albin et de la porte d'Ocre pour y loger et coucher aulcuns prisonniers », 16 g. — F. 17, pose de la première pierre du nouveau boulevard de la porte d'Ocre, 10 l. — F. 21, curage des fossés de la ville, 282 l.

CC. 1058. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier; cart.

1613 décembre à janv. **1615.** — Compte de Gilles Lamelin. — Recettes, 15 500 l.; dépenses, 17 569 l. 17 g. 7 den. — F. 13, travaux au rempart de la porte Morel à la porte Notre-Dame, 8 828 l. 7 g. 10 den. — F. 21, continuation du boulevard de la porte d'Ocre, 5 574 l. 8 g. 9 den. — F. 26, couverture en ardoises de l'église des Capucins, 2 026 l. 7 g. — F. 27, aux six-hommes pour leurs labeurs extraordinaires pendant le temps de ce compte, 230 l.

CC. 1059. (Registre.) — In-fol. de 26 feuillets, papier; cart.

1615-1616. — Compte de Louis de Cantin. — Recettes, 12 800 l.; dépenses, 12 709 l. 9 g. 6 den. — F. 11, à Jean le Phoe et Jean de Vendeville, « pour avoir visité le St Michel et les armes de la ville », 48 g. — F. 18, livraison successive de quatre cents et de six cents ormeaux destinés au plantis des remparts, 559 l. — F. 20, « pour avoir repailloté l'huisine des confrères de l'arcabalestre, en dessoubs Monsieur St Martin », 10 l.

CC. 1060. (Registre.) — In-fol. de 19 feuillets, papier; cart.

1616-1617. — Compte de Paul de Rantre. — Recettes, 17 520 l.; dépenses, 25 944 l. 15 g. 1 den. — F. 14, montant des états de semaine pour les travaux des fortifications, 22 133 l. 9 g. — F. 15, curage des fossés, 247 l. — F. 17, construction d'une nouvelle tenue d'eau à l'entrée du canal, 2 118 l. — F. 18, salaire des échevins pour l'audition du compte, 48 l.

CC. 1061. (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier; cart.

1617-1618. — Compte de Gilles Lamelin. — Recettes, 13 000 l.; dépenses, 13 436 l. 3 g. 5 den. — F. 12, montant des états de semaine, 9 345 l. 18 g. 5 den. — F. 14, achat de six mille « mesches entorquiées » pour être distribuées aux bourgeois à cause de la maladie contagieuse, 132 l. — F. 15, curage et fauldage de différents fossés, 510 l.

CC. 1062. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1618-1619. — Compte de Mathieu Remy. — Re-

cettes, 14 600 l. ; dépenses, 18 543 l. 2 g. 4 den. — F. 11, continuation du boulevard entre la porte d'Ocre et la tour des Dames. — F. 12, achat de vingt mille « mesches entorquiées pour assister les manants de ceste ville à burener (purifier) les maisons pestiférées », 400 l.—F. 15, au charpentier de la ville «ayant la charge et gouvernement des vanes et ventrelles », 20 l. (1).

B.—EMPLOI DES DENIERS PROVENANT DU COFFRE.

CC. 1063. (Registre.) — In-fol. de 23 feuillets, papier ; cart.

1593-1594 (2).—Compte présenté aux échevins par les six-hommes, relatant « les mises, frais et dépenses par eulx faictz tant pour ouvraiges de massonnerie que carpentaige, et achapt de pouldre de canon, mesches, rapprofondissement des fossetz », etc., au moyen des deniers levés et reçus de Grard Taisne et Toussaint Le Sot, échevins commis au coffre des impôts. — Recettes, 8 112 l. 16 g.; dépenses, 9 306 l. 19 g. 8 den. — F. 8, à Régnier Blondel, venu d'Arras pour estimer des pièces d'artillerie « effondrées », 5 l. — F. 10, achat de douze sacs de cuir « pour mettre pouldre de canon », 35 l. 12 g.—F. 12, à Ferricq Blassel, « appointeur de pouldre, pour 848 l. de pouldre rebattu et resséqué », au prix de 12 den. font 42 l. 8 g. — F. 19, digue à la porte d'eau, 138 l. 17 g.

CC. 1064. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier ; cart.

1595-1596. — Compte des mêmes. — Recettes, 21 627 l. 4 den.; dépenses, 28 511 l. 11 g. 6 den.—F. 5, aux maîtres canonnier et bombardier pour avoir apprêté les pièces d'artillerie envoyées au camp devant Cambrai, 15 l. — F. 9, achat de « trannelle pour servir à pescher poisson pour MM. les six-hommes », 33 l. 10 g.—F. 15, dépenses pour la joyeuse entrée de Son Altesse le 6 avril 1596, 156 l. 8 g. 8 den.—F. 20, construction d'une portion de muraille près la porte d'Arras, 11 900 l. 1 g. 2 den.

CC. 1065. (Registre.)— In-fol. de 54 feuillets, papier; cart.

1596-1597. — Compte des mêmes. — Recettes, 24 044 l. 2 g.; dépenses, 27 777 l. 6 g. 5 den. — F. 6, dépenses occasionnées par la peste, baguette pour le chapelain, bâtons peints en vermillon pour les infectés, 36 g.—F. 11, achat de quatre citrons, 40 g. — F. 26, dépenses militaires: achat de 1487 l. de poudre, 1189 l. 12 g.—F. 29, détail des travaux exécutés aux fortifications, 2 167 l. 6 g. 3 d. — F. 37, achat de matériaux, curage des fossés, etc. 13 004 l. 18 g.

CC. 1066. (Registre.)— In-fol. de 50 feuillets, papier ; cart.

1597-1598. — Compte des mêmes. — Recettes, 14 308 l.; dépenses, 19 981 l. 8 den. — F. 9 à 25, entretien et nourriture de Pierre de la Croix, chapelain des pestiférés, dépenses diverses à cause de la peste, 4 321 l. 6 g. — F. 27 à 31, achat de munitions de guerre et de provisions, 6 454 l. 10 g.—F. 32 à 40, travaux extraordinaires aux fortifications, 5 024 l. 11 g. 10 den — F. 44, paiements inscrits pour sublever le compte du Domaine, 591 l. 15 g. 6 den —F. 46, réjouissances pour la publication de la paix, 927 l. 18 g.

CC. 1067. (Registre.) — In-fol. de 32 feuillets, papier ; cart.

1598-1599. — Compte des mêmes. — Recettes, 15 868 l. 14 g. 8 den. ; dépenses, 17 735 l. 12 g. 9 den. — F. 8, service funèbre du roi Philippe II, 2 831 l. 8 g. 2 den. — F. 9, continuation de l'approfondissement du fossé, 5 186 l. 8 g. 10 den. — F. 14 à 19, travaux ordinaires des fortifications, 3 285 l. 1 g. 1 den. — F. 20 à 24, achat de poudre et de munitions, 1 348 l. 15 g.— F. 27, curage de la rivière d'Arleux, travaux par adjudication, indemnité aux meuniers, 490 l. 1 g. 8 den.

CC. 1068. (Registre.) — In-fol. de 20 feuillets, papier; cart.

1599-1600. — Compte des mêmes. — Recettes, 10 914 l. 11 g. 2 den.; dépenses, 11 004 l. 1 g. 5 den.— F. 6, perte sur les monnaies par suite de l'édit du 11 décembre 1599, 30 l. — F. 11, « pour affus de harquebouzes, réfection de mousquettes », etc., 43 l.— F. 15, achat de la provision de braise pour la ville, 825 l. 6 g. 8 den. — F. 17, travaux divers au beffroi, 992 l. 19 g.

CC. 1069. (Registre.) — In-fol. de 58 feuillets, papier ; cart.

1600 décembre à janvier **1602.** — Compte des mêmes. — Recettes, 20 233 l. 16 g.; dépenses, 20 972 l. 9 g. 1 den.—F. 16 à 19, construction du mur de clôture de la bonne maison des PP. Capucins, 847 l. 4 den.— F. 20 à 23, travaux de « baccicolement » derrière la

(1) A partir d'ici ces comptes n'en forment plus qu'un avec ceux de la série suivante. (Cf. CC. 1080).

(2) Ces comptes, comme les précédents, comprennent un échevinage ou l'espace de treize mois.

maison Jean de Bordes, 795 l. 8 g. — F. 20 à 42, « pour quelque portion de baccicolement auprès de Raches », 4 793 l. 3 g. 7 den. — F. 44, approvisionnements de guerre, 1 802 l. 16 g. 6 den. — F. 48, curage de la rivière, 1 622 l. 7 g. 6 den.—F. 54, construction de chaussée nouvelle vers la porte Morel, 1 691 l. 8 g. 6 den.

CC. 1070. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier; cart.

1603-1604. — Compte des mêmes. — Recettes, 12 295 l. 15 g.; dépenses, 18 637 l. 10 g. 3 den. — F. 6 à 18, rehaussement des murailles depuis la tour des bourgeois jusqu'à la porte d'eau, 7 499 l. 7 g. 9 den.— F. 19, faudage et nettoyage des fossés de la ville et des « filletz » de Lambres et de la Brayelle, 394 l. — F. 21 à 28, travaux divers aux fortifications, 8 625 l. 19 g.— F. 31, garde et traitement des pestiférés, 177 l.

CC. 1071 (Registre.) — In-fol. de 30 feuillets, papier; cart. (Très endommagé par l'humidité)

1606-1607. — Compte des mêmes. — Recettes, 8 913 l. 7 g. 9 d.; incomplet quant aux dépenses, manquent les derniers feuillets.—F. 5 à 17, états des travaux à la journée, 970 l. 7 g. 2 den.—F. 18 à 21, travaux sur le rempart et au beffroi, 4 493 l. 13 g. 9 den. — F. 22 à 24, achat de munition, 2 795 l. 4 g. — F. 25 à 28, gages des bombardiers, artilleurs, etc., gratifications divers, etc., 1 742 l. 6 g.

CC. 1072. (Registre.) — In-fol de 38 feuillets, papier; cart.

1609-1610. — Compte de Paul de Rantre, commis par ses confrères les six-hommes à la maniance des deniers du coffre destinés aux fortifications. — Recettes, 8 593 l. 15 g. 2 den.; dépenses, 9 511 l. 13 g. 5 den. — F. 28, total des états de semaine, 3 125 l. 7 g. 6 den. — F. 33, « gracieulseté » à quelques échevins pour visite aux fortifications, « sur le bruict et rumeur des grandz appareils de guerre qui se faisoient en France », 40 l.

CC. 1073. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier; cart.

1610-1611. — Compte de Gilles Lamelin, préposé comme ci-dessus. — Recettes, 8 398 l. 3 g. 3 d.; dépenses, 1 0331 l. 5 g. 5 den. — F. 15, « à Mᵉ Jean le Febvre, carpentier, ayant vendu et livré une mousquette pour mettre en l'arsenal de ceste ville », 14 l. — F. 19, voiturage de « trois voitures de mabre provenans de l'église St-Pierre, lesdits mabres donnés aux PP. Capuchins pour servir de pavement en leur burie », 60 g.

CC. 1074. (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier; cart.

1612-1613. — Compte de Paul de Rantre. — Recettes, 8 635 l. 19 g.; dépenses, 6 562 l. 13 g. 9 den.— F. 10, livraison de « plusieurs ormeaux à faire affultz d'artillerye », 96 l. — F. 14, gages annuels du bombardier, chargé de « visiter les canons de ceste ville deulx fois par sepmaines et en faire rapport à messieurs les six », 44 l.

CC. 1075. (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier; cart.

1613 décembre à janvier **1615.** — Compte de Gilles Lamelin. — Recettes, 10 819 l. 16 g.; dépenses, 8 692 l. 17 g. 4 den. — F. 10, inscription de deux dépenses que le président de la Chambre des comptes n'avait pas voulu allouer sur d'autres comptes parce qu'elles sont relatives aux fortifications, 122 l. 16 g. — F. 16, dépenses de bouche après l'audition du compte, 100 l.

CC. 1076. (Registre.) — In-fol. de 19 feuillets, papier; cart.

1615-1616. — Compte de Louis de Cantin. — Recettes, 10 151 l. 6 g. 7 den.; dépenses, 9 621 l. 14 g. — F. 8, paiement des états de semaine, 227 l. 2 g. — F. 13, à la veuve Huault, plombière, « pour avoir esté plusieurs fois au cadran de l'horloge de ceste ville pour y mettre des dectz d'achier », 6 l. — F. 14, vente par la justice de la prévôté à MM. du Magistrat, « de plusieurs tonneletz et sacqz de pouldre », 162 l. 19 g. 6 den.

CC. 1077. (Registre.) — In-fol. de 21 feuillets, papier; cart.

1616-1617. — Compte de Paul de Rantre. — Recettes, 12 032 l. 13 g. 4 den.; dépenses, 7 781 l. 16 g. 9 den. — F. 14, « à Jean Bauduin pour avoir faict et tourné six couples de vergus (vis) avec les escrins pour s'en servir aux ouvraiges », 60 l. — F. 16, vente et livraison d'un grand « herna à pescher poissons », 120 l. — F. 17, à Mᵉ Bon Houseau « pour avoir faict et pourtrait le plan de la ville sur vélin », 24 l.

CC. 1078. (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier; cart.

1617-1618. — Compte de Gilles Lamelin. — Recettes, 9 266 l. 17 g. 5 den.; dépenses, 6 924 l. 16 g. — F. 9, montant des états de semaine, 382 l. 1 g. — F. 13, livraison de bois, de ferrailles, etc., 4 704 l. 15 g. — F. 15, achat de braise pour les corps de garde et les guetteurs, 7 422 l. 12 g. — F. 16, gages des six

hommes pour avoir surveillé les ouvrages mentionnés en ce compte, 200 l.

CC. 1079. (Registre.) — In-fol. de 22 feuillets, papier; cart.

1618-1619. — Compte de Mathieu Remy. — Recettes, 1 1778 l. 2 den.; dépenses, 7 442 l. 2 g. 7 den. — F. 11, à divers qui ont tiré de l'eau « ung cheval trouvé mort proche des ventailles du bail, pour obvier à la punaisie, qui en fusse sortie », 16 g. — F. 17, livraison de vingt-quatre paires de roues pour les canons de la ville, 490 l. — F. 18, « à Philippe de Vermelles pour avoir peint, doré et enrichy les armoiries de ceste ville, pour les poser au bollewaert nouveau », 62 l.

CC. 1080. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier; cart.

1620-1621. — Compte d'Aubert Six. — Recettes, 21 056 l. 8 g. 11 den.; dépenses, 19 059 l. 14 g. 8 den. (1).—F. 20, achat de balles de plomb « pour tirer les canonniers au rondeau », 29 l. 6 g. 4 den. — F. 22, travaux à l'horloge du beffroi, installation de quatre cadrans, 541 l. — F. 24, nouveau corps de garde près la tour des ours, nouvelle courtine près la porte d'Ocre, 2 094 l. 14 g. 4 den.

CC. 1081. (Registre.) — In-fol de 21 feuillets, papier; cart.

1621-1622. — Compte de Mathieu Remy. — Recettes, 19 678 l. 16 g.; dépenses, 19 315 l. 19 g. 11 den. — F. 15, pour livraison de « plusieurs voictures de canon », 51 l. 2 g.—F. 16, « à Jan de le Court, fondeur de cloches pour avoir fondu deux martreaux servans au molin du bail », 76 l. 18 g.—F. 18, achat de braise et de charbon pour les corps de garde et les guetteurs, 2 198 l. 16 g.

CC. 1082. (Registre.) — In-fol. de 26 feuillets, papier; cart.

1622-1623. — Compte de Paul de Rantre. — Recettes, 16 241 l. 2 g. 4 den.; dépenses, 16 065 l. 6 g. 10 den.—F. 10, à un charretier pour avoir mené les canons sur les remparts, 8 l.— F. 18, livraison de sacs de cuir pour la poudre à canon, 9 l. 4 g.— F. 20, « à Jean Pilate, pour avoir faict nouvelle rature allendroict de la rue des mortz, affin de donner plus facile accez aux beneleurs », 32 l.

(1) L'augmentation des recettes et dépenses provient de ce que les comptes de la première série sont fondus avec ceux-ci. (Cf. CC. 1062).

CC. 1083. (Registre.) — In-fol. de 32 feuillets, papier; cart.

1623-1624. — Compte de Jean Lefebvre. — Recettes, 22 888 l. 7 g. 6 den.; dépenses, 22 857 l. 8 g. 10 den. — F. 20, « pour avoir mené plusieurs pièces d'artillerie et canons allendroict du Barlet le jour de l'entrée de nostre gouverneur », 26 l. — F. 28, au poudrier, « pour livraison de 2 322 l. de poudre de harquebuse, au pris de 100 l. chascun cent », 2 322 l.— F. 29, « pour huict affultz de musquettes et douze affultz de harquebuse », 41 l. 8 g.

CC. 1084. (Registre.) — In-fol. de 11 feuillets, papier; cart.

1624-1625. — Compte de Mathieu Remy. — Recettes, 11 932 l. 8 g. 8 den.; dépenses, 11 961 l. 4 g. 8 den.—F. 6, montant des états de semaine, 222 l. 12 g. —F. 8, tourbes distribuées aux guetteurs, 68 l. 16 g.— F. 9, achat de poudre à canon, 6 331 l. 10 g. — F. 10, gages du comptable, 200 l.

CC. 1085. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1626 décembre à janvier **1628.** — Compte de Jean Lefebvre. — Recettes, 12 841 l. 17 g.; dépenses, 12 570 l. 7 g. — F. 7, « aux chartiers de rivage pour avoir mené sur les remparts six des plus gros canons pour les décharger à l'entrée de Don Diégo de Messia », 5 l.— F. 10, achat de quatre-vingt-dix seaux de cuir et de deux doubles seaux pour le puits de la halle, 409 l.

CC. 1086. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1628-1629. — Compte de Mathieu Remy. — Recettes, 9 541 l. 7 g.; dépenses, 9 356 l. 5 g.— F. 9, à Michel Trigault, pour livraison de liége pour le « harnas » à pêcher, 29 l. 12 g.—F. 10, pour deux grosses « verlières » pour le timbre du beffroi et la bancloque, 36 l.— F. 12, au concierge des six-hommes pour ses bons offices, 40 l.; à sa servante, 6 l.

CC. 1087. (Registre.)— In-fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1629-1630. — Compte de Paul de Rantre. — Recettes, 8 179 l. 3 g. 7 den.; dépenses, 8 103 l. 19 g. 6 den. — F. 5, le concierge de la maison des œuvres est envoyé à Arleux, « pour visiter certains ouvraiges », 50 g.— F. 7, journée d'un maître maçon, 14 pat.; journée d'un ouvrier, 8 pat. — F. 9, à un marchand de Cambrai pour livraison d'un tonneau de salpêtre, 511 l.

CC. 1088. (Registre.) — In-fol. de 20 feuillets, papier ; cart.

1630-1631. — Compte de Pierre Le Sellier. — Recettes, 11 820 l. 5 g. 2 den. ; dépenses, 11 668 l. 14 g. 10 den. — F. 8, détail des travaux à la tour des bourgeois et à la tour de la cloquette. — F. 11, à Philippe de Vermeilles, « pour avoir peinturé et doré la grande bannière du beffroy avec les armoiries du roy enssemble les fleurons de la bannière du corps de garde de la porte Notre-Dame », 14 l.

CC. 1089. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1631-1632. — Compte de Mathieu Remy. — Recettes, 13 011 l. 8 g. 11 den. ; dépenses, 13 193 l. 9 g. — F. 4, « aux ouvriers estrangers venus en grand nombre pour le passement au raval de la repurgation du fosset entre la porte d'Equerchin et d'Arras », 17 l. 4 g. — F. 7, pour soixante-deux livres de poudre d'arquebuse tirée lors de l'entrée de l'évêque d'Arras, 72 l.

CC. 1090 (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier ; cart.

1634-1635. — Compte de Mathieu Remy. — Recettes, 39 354 l. ; dépenses, 62 016 l. 12 g. 4 den. ; la recette réelle provenant de l'impôt s'élève à 18 000 l., le reste est dû à l'emprunt. — F. 11, états de semaine pour travaux d'entretien 2 260 l. 2 g. 6 den. — F. 18, pour deux moules à faire balles de mousquet, 19 l. — F. 25, pour sept cent vingt-quatre voitures de gazon prises au marais pour les parapets du rempart, 434 l. 8 g. — F. 31, livraisons et travaux extraordinaires, 45 938 l. 4 g. 11 den.

CC. 1091. (Registre.) — In-fol de 26 feuillets, papier ; cart.

1637-1638. — Compte d'Hubert Lemaire. — Recettes, 18 380 l. 8 g. 3 den. ; dépenses, 18 026 l. 14 g. 9 den. — F. 5, « travaux en la rivière devant les maisons des pestiférés pour empescher le passaige de la rivière aux soldats », 12 l. — F. 17, achat de 43 000 « mesches enterquiées pour se servir en cas d'alarme », 954 l. 16 g.

CC. 1092 (Registre.) — In-fol. de 33 feuillets, papier ; cart.

1638-1639. — Compte de Jacques Taisne. — Recettes, 31 952 l. 8 g. 4 den. ; dépenses, 31 172 l. — F. 19, à Venant Hattu, peintre, pour avoir repeint et doré le cadran de l'horloge, 262 l. — F. 25, achat de « plusieurs bales de fer servans au canon, » 5 238 l. — F. 30, paiement des rentes créées sur l'impôt du brandevin, pour les fortifications, 1 183 l.

CC. 1093. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1639 décembre à janvier **1641.** — Compte de Judes Le Vaillant — Recettes, 35 529 l. 18 g. 4 den. dépenses, 3 648 l. 18 g. 11 den. — F. 15, achat de peaux de mouton « pour servir aux rafraissoirs des canons », 4 l. 16 g. — F. 22, au clocheman de St-Amé pour avoir plusieurs fois visité l'horloge du beffroi, 4 l. 16 g. — F. 27, « à Venant Hattu, pour avoir pint et enrichy certaine nocquère de plomb en la maison de ville », 6 l.

CC. 1094. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier ; cart.

1639-1641. — Même compte du même. — Copie du précédent.

CC. 1095. (Registre.) — In-fol. de 33 feuillets, papier ; cart.

1641-1642. — Compte de Jacques du Miny. — Recettes, 28 230 l. 13 g. 4 den. ; dépenses, 28 195 l. 19 g. — F. 18, montant des états de semaine, 927 l. 17 g. — F. 21, à Jean et Gilles Boucher pour avoir nettoyé le fossé appelé la Mer, 74 l. — F. 27, pour vente et livraison de deux cent trente-et-une piques de guerre au prix de 23 pat. la pièce, 530 l.

CC. 1096. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1642-1643. — Compte de Michel Trigault. — Recettes, 35 917 l. 6 g. 1 den. ; dépenses, 28 034 l. 15 g. 6 den. — F. 16, « au serviteur de l'officier des hautes œuvres, pour avoir nettoyé et repurgé le privé des prisons », 40 l. — F. 17, pour avoir rehaussé les terres sur le bord de la rivière pour empêcher l'inondation, 19 l. — F. 30, gratifications à l'occasion du nouvel octroi obtenu à Bruxelles pour les impôts destinés aux fortifications, 166 l.

CC. 1097. (Registre) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1642-1643. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1098. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier ; cart.

1643-1644. — Compte de Judes Le Vaillant. — Recettes, 24 349 l. 17 g. 4 den. ; dépenses, 29 165 l. 1 g. 2 den. — F. 15, montant des états de semaine, 486 l. 3 g. — F. 18, réparation d'une demi-lune de la porte

Saint-Eloy, « laquelle par malice, des paysants avoient rompu de nuict », 17 l. — F. 22, construction d'un parapet derrière l'église du Temple, 418 l. 5 g. — F. 24, rupture des glaces pour éviter une surprise de l'ennemi, 67 l. 4 g.

CC. 1099. (Registre.) — In-fol. de 31 feuillets, papier ; cart.

1643-1644. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1100. (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier ; cart.

1644-1645. — Compte d'Hubert Lemaire. — Recettes, 18 991 l. 17 g. ; dépenses, 18 849 l. 7 g. — F. 3, subvention du coffre pour les recettes, 4851 l. 17 g. — F. 9, « pose d'une mande au cloché d'Esquerchin pour servir de signal des invasions de l'ennemy françois », 5 l. — F. 14, distribution de braise aux bourgeois et aux soldats de garde, 4 856 l. 17 g. — F. 16, dépens de bouche après l'audition du compte, 480 l.

CC. 1101. (Registre.) — In-fol. de 28 feuillets, papier ; cart.

1645-1646. — Compte d'André Lemaire. — Recettes, 22 150 l. 14 g. ; dépenses, 24 430 l. 3 g. 3 den. — F. 12, montant des états de semaine, 1 586 l. 3 den. — F. 15, « pour vente et livraison de cent nottes appliquées à l'horloge du beffroi », 22 l. 10 g. — F. 17, nouvelle suspension de la grosse cloche et de celle des portes, 56 l. — F. 25, paiement des rentes créées pour les fortifications, 470 l.

CC. 1102. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; cart.

1646-1647. — Compte de Jacques Taisne. — Recettes, 20 441 l. 12 g. ; dépenses, 24 375 l. 3 g. 9 den. — F. 23, vente et livraison d'une chaudière à la maison des œuvres, 265 l. — F. 28, pour un tonneau de tercque (goudron), 33 l. 10 g. — F. 35, gages de l'arquebusier, 160 l. ; du bombardier, 100 l. — F. 37, distribution de braise, 4 567 l. 12 g. — F. 42, frais divers du compte, 2 749 l.

CC. 1103. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier ; cart.

1647-1648. — Compte de Jacques du Miny. — Recettes, 31 599 l. 16 g. ; dépenses, 21 544 l. 18 g. 5 den. — F. 21, montant des états de semaine, 1 036 l. 12 g. — F. 23, fourniture de bois pour le pont de Lambres destiné au passage de l'armée espagnole, 296 l. — E. 24, publication de la défense « à femmes, filles et païsans », de monter sur les remparts, 6 l. 8 g. — F. 28, livraison de cent mille tourbes, 500 l.

CC. 1104. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier ; cart.

1648-1649. — Compte d'André Becquet. — Recettes, 26 274 l. 7 g. ; dépenses, 25 987 l. 13 g. 6 den. — F. 17, « à Vaast Moucquet, luy quatrième, pour avoir porté les armes aux monastères, chacun deux jours à vingt gros par jour font 8 l. ». — F. 18, « à certain savoiart pour une visière par luy livrée aux guetteurs du beffroy », 4 l. — F. 31, construction d'une descente devant la tour St-Martin, 1 100 l.

CC. 1105. (Registre.) — In fol. de 39 feuillets, papier ; cart.

1649-1650. — Compte de Judes Le Vaillant. — Recettes, 33 160 l. 4 g. 1 den. ; dépenses, 33 212 l. 17 g. 3 den. — F. 14, à six soldats ayant escorté les six-hommes lorsqu'ils se rendaient à Lambres pour ériger deux redoutes et creuser des fossés, 23 l. 6 g. — F. 21, achat de cent trente-neuf seaux de cuir pour porter secours en cas d'incendie, 782 l. 8 g. — F. 33, à deux artificiers, « pour avoir accommodé quantité de *bômes* et grenades », 40 l.

CC. 1106. (Registre.) — In-fol. de 39 feuillets, papier ; cart.

1649-1650. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1107. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier ; cart.

1650. — Compte particulier présenté par Judes Le Vaillant de l'emploi des deniers levés à cours de rente pour travaux de fortifications, par ordonnance de S. A. le gouverneur des Pays-Bas, lesquels deniers seront défalqués de l'aide accordée au roi. — Recettes, 12 165 flor. 6 pat 3 den. ; dépenses, 12 131 flor. 14 pat. 3 den. — Les capitaux de rentes sont fournis par le séminaire Hattu et les Bénédictins anglais ; les dépenses consistent en paiements aux entrepreneurs.

CC. 1108. (Registre.) — In-fol. de 27 feuillets, papier ; cart.

1650-1651. — Compte ordinaire des fortifications et travaux par Hubert Lemaire. — Recettes, 26 416 l. 8 g ; dépenses, 26 045 l. 2 g. 7 den. — F. 11, montant des états de semaine, 1 225 l. 19 g. — F. 14, pour avoir blanchi la chapelle de la maison de ville et replâtré en ladite maison, 115 l. 18 g. — F. 21, collation offerte aux officiers qui avaient accompagné les six-hommes dans la visite des redoutes entre Férin et Lambres, 114 l. 16 g.

CC. 1109. (Registre.) — In-fol. de 27 feuillets, papier; cart.

1651-1652. — Compte de Jacques Lemaire. — Recettes, 17 391 l. 6 g. 5 den.; dépenses, 17 372 l. 2 g. 4 den. — F. 20, creusement d'un étang à la porte d'Equerchin, 54 l. — F. 23, provision de braise, 2 350 l. — F. 24, paiement des rentes sur l'impôt du brandevin, 200 l. — F. 26, gratification au comptable, 660 l.

CC. 1110. (Registre.) — In-fol. de 31 feuillets, papier; cart.

1652 décembre à janv. **1654.** — Compte de Judes Le Vaillant. — Recettes, 16 231 l. 4 g. 1 den.; dépenses, 16 391 l. 16 g. 1 den. — F. 10, pour la date de l'an gravée sur la pierre près la tour aux bourgeois, 4 l. 16 g. — F. 14, montant des états de semaine, 1 959 l. 15 g. — F. 23, terres extraites derrière le Temple pour en faire des briques après l'hiver, 24 l.

CC. 1111. (Registre.) — In-fol de 32 feuillets, papier; cart.

1654-1655. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1112. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier; cart.

1654-1655. — Compte d'André Hériguer. — Recettes, 26 682 l. 17 g.; dépense, 28 983 l. 14 g. 5 den. — F. 15, « à certain païsant pour vente de quatre balles de canon », 32 g. — F. 17, « à Antoine Hébert, maistre des hautes œuvres, pour rachat d'une double brouet, pel ferré et louchet qu'il a accoustumé d'avoir », 12 l. — F. 22, « plomb pour balles de mousquet et de fussil », 1 087 l. 16 g.

CC. 1113. (Registre.) — In-fol. de 30 feuillets, papier; cart.

1655-1656. — Compte de François Hériguer. — Recettes, 27 030 l. 10 g; dépenses, 26 083 l. 7 g. — F. 14, états de semaine, 1 513 l. 1 g. 6 den. — F. 17, réfection d'une voûte en face des Clarisses, 72 l. — F. 19, rupture des glaces sur les fossés de ville, 204 l. 8 g. — F. 23, entretien des armes de l'arsenal. — F. 25, rentes créées en raison des emprises de terre pour les fortifications, 26 l. 6 g.

CC. 1114. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier; cart.

1656-1657. — Compte de Judes Le Vaillant. — Recettes, 21 602 l.; dépenses, 26 200 l. 11 g. 6 den. — F. 14, états de semaine, 2 771 l. 5 g. — F. 15, « à Damp Englart Leclercq, religieux, agent de Madame la prélate de Flines pour fourniture de palissades », 176 l. 15 g. 6 den. — F. 24, achats de poudre à un marchand de Valenciennes, 9 969 l. 16 g.

CC. 1115. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier; cart.

1657-1658. — Compte de Marc Laloe. — Recettes, 25 529 l. 5 g. 4 den.; dépenses, 26 178 l. 13 g. 8 den. — F. 15, états de semaine, 2 874 l. 2 g. — F. 23, achat d'une petite maison devant St-Julien, 60 l. — F. 26, rentes assignées sur l'impôt du brandevin, 547 l. 15 g. 6 den. — F. 29, frais du compte et gages du comptable, 3 069 l.

CC. 1116. (Registre.) — In-fol. de 30 feuillets, papier; cart.

1658-1659. — Compte de Robert Hustin. — Recettes, 26 407 l. 13 g.; dépenses, 29 802 l. 14 g. 11 den. — F. 13, états de semaine, 2 525 l. 8 g. — F. 16, achat d'un tonneau de soufre, 372 l. — F. 21, à André Thelu « pour avoir sigellé le timbre au belfroy », 57 l. 12 g. — F. 23, au concierge de la maison échevinale « pour l'achapt d'une cavaille », 144 l.

CC. 1117 (Registre.) — In-fol. de 32 feuillets, papier; cart.

1659-1660. — Compte de Michel Maillot. — Recettes, 28 645 l. 8 g. 10 den.; dépenses, 32 941 l. 14 g. 11 den. — F. 14, montant des états de semaine, 2 045 l. 13 g. — F. 18, « au R. P. procureur des jésuites écossois, pour vingt-cinq mil d'escailles (ardoises) de St-Louis, à 26 l. 10 g. le mil et cinquante mil de petits cloux », 726 l. — F. 29, remise aux fermiers du brandevin, 3 000 l.

CC. 1118. (Registre.) — In-fol. de 31 feuillets, papier; cart.

1660-1661. — Compte de Jacques du Miny. — Recettes, 26 577 l. 14 g. 4 den.; dépenses, 25 692 l. 13 g. 6 den. — F. 16, états de semaine, 2 928 l. 17 g. — F. 20, « pour raccommodage de chaières (chaises) de cuir », 36 l. — F. 23, entretien des armes déposées en la maison des œuvres, 160 l. — F. 26, aux six-hommes « pour leurs grands debvoirs extraordinaires », 800 l.

CC. 1119. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier; cart.

1661-1662. — Compte de Maurand Cardon. — Recettes, 25 970 l. 4 g. 2 den. — Dépenses, 28 871 l.

8 g. 6 den. — F. 18, états de semaine, 2 933 l. 12 g. 6 den. — F. 19, à un batelier « pour cent razières de charbon d'Ingin (Anzin), au prix de trente-huit sols la razière et de trente-cinq fovées à dix gros chacune », 207 l. 10 g. — F. 25, achat de cinq grands tonneaux de salpêtre à Amsterdam, 5 369 l. 10 g.

CC. 1120. (Registre.) — In-fol. de 31 feuillets, papier ; cart.

1662-1663. — Compte de Michel Maillot. — Recettes, 28 021 l. 4 den ; dépenses, 22 699 l. 7 g. 7 den. — F. 16, états de semaine, 3 034 l. 6 g. 9 den. — F. 17, pour façon de 207 500 briques à 72 g. le mille, 782 l. 8 g. — F. 25, gratification aux tambours de la ville et de la garnison le jour du nouvel an, 62 l. 16 g. — F. 30, gages du compteur, 700 l.

CC. 1121. (Registre.) — In-fol. de 32 feuillets, papier ; cart.

1662-1663. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1122. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier ; cart.

1663-1664. — Compte de Claude Desmolin. — Recettes, 41 669 l. 13 g. 3 den. ; dépenses, 24 056 l. 12 g. — F. 2, la ferme du brandevin rapporte 20 000 l. au lieu de 11 000 l. — F. 25, montant des états de semaine, 5 983 l. 14 s. 6 den. — F. 7, location de terrain pour briqueterie hors la porte Morel, 96 l. — F. 37, aux six-hommes, au lieu des quatre pour cent sur le prix des travaux qu'on leur allouait, 1 200 l.

CC. 1123 (Registre.) — In-fol. de 46 feuillets, papier ; cart.

1664-1665. — Compte de Maurand Cardon. — Recettes, 48 792 l. 19 s 3 den. ; dépenses, 28 330 l. 4 s. 10 den. — F. 26, états de semaine, 5 127 l. 4 s. 9 den. — F. 32, frais des trois briqueteries de la porte Morel, 4 197 l. 8 s. 9 den. — F. 37, emmagasinement des poudres dans les tours du Barlet et St-François, 495 l. 16 s. — F. 40, achat de plomb à 21 l. les 100 l., 127 l.

CC. 1124. (Registre.) — In-fol. de 46 feuillets, papier ; cart.

1664-1665. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1125. (Registre.) — In-fol. de 48 feuillets, papier ; cart.

1667-1668 (1). — Compte de Claude Desmolin. — Recettes, 61 612 l. 8 s. ; dépenses, 54 916 l. 16 s. 7 den. — F. 2, le report en recettes des comptes précédents s'élève à 40 064 l. — F. 20, états de semaine, 7 198 l. 13 s. 6 den. — F. 36, réfection des murailles et travaux divers aux remparts, 5 593 l. 19 s. — F. 38, vins et dessert pendant l'inventaire du matériel de guerre, après la reddition de la place, 130 l.

CC. 1126. (Registre.) — In-fol. de 56 feuillets, papier ; cart.

1669-1670. — Compte d'Anselme de Raisse. — Recettes, 46 200 l. 2 s. ; dépenses, 41 440 l. 11 s. 1 den. — F. 26, états de semaine, 5 646 l. 9 s. — F. 34, frais des briqueteries, 10 680 l. 6 s. — F. 38, reconstruction de la muraille abattue près de la tour St-Martin, 234 l. — F. 43, modération accordée aux fermiers du brandevin, 146 l. 2 s 4 den. — F. 47, réfection du pont de la porte d'Ocre, 800 l. (2).

C. — Emploi de l'impot de 2 et 4 patars au tonneau de bière.

CC. 1127 (Registre.) — In-fol. de 134 feuillets, papier ; cart.

1605-1630. — Recueil de dix-huit comptes rendus par les échevins du tour précédent à leurs collègues en fonctions, de la recette et de la dépense d'un impôt de deux patars au tonneau de petite bière, octroyé par LL. AA., le 9 mars 1604 pour servir aux fortifications. Ce premier recueil comprend les années 1605, 1606, 1610, 1612, 1616, 1617, 1618, 1619, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1628, 1629, 1630, plus deux doubles. Les recettes varient de 6 000 à 8 000 flor. Les dépenses ne consistent qu'en remises faites aux six-hommes pour le service des travaux.

CC. 1128. (Registre.) — In-fol. de 160 feuillets, papier ; cart.

1631-1664. — Recueil de vingt comptes semblables aux précédents pour les années terminées en 1631, 1632,

(1) Manquent le compte de 1665 déc. à janv. 1667, ainsi que celui de 1668-1669.

(2) A partir d'ici ce compte est réuni en grande partie à celui du logement, le revenu de l'impôt du brandevin en est seul distrait pour former un compte spécial avec celui de l'impôt des quatre patars. (CC. 1129).

1635, 1638, 1639, 1641, 1642, 1644, 1645, 1646, 1649, 1650 en double, 1654, 1655, 1656, 1661, 1663, 1664. La recette descend successivement de 8 000 à 3 000 flor. Elle est balancée par les dépenses, inscrites comme ci-dessus sans aucun détail.

CC. 1129. (Registre.) — In-fol. de 24 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1670-1671. — Compte par Dominique Dervillers, des recettes et dépenses de l'impôt des 2 et 4 patars sur la bière et de celui de 25 pat. au lot de brandevin destinés aux fortifications de la ville. — Recettes, 53 200 flor. 8 pat. 1 den.; dépenses, 63 419 flor. 11 den. — F. 4, aux recettes figurent 33 500 flor. levés à cours de rentes. — F. 10, pour 600 ormeaux plantés sur les remparts à raison de 6 pat. chacun, 180 flor. — F. 19, don gratuit fait au roi pour les fortifications, 40 000 flor.

CC. 1130. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1671-1672. — Compte du même. — Recettes, 15 323 flor. 3 pat. 9 den. ; dépenses, 30 547 flor. 9 pat. 10 den. — F. 2, les deux impôts sur la bière rapportent 3 979 flor. 17 pat. 1 den., celui du brandevin donne 11 333 flor. 6 pat. 8 den. — F. 9, frais de briqueteries, 5 186 flor. 16 pat. 9 den. — F. 19, treillage de laiton pour préserver la grande verrière de l'hôtel de ville, 55 flor. 10 pat. — F. 33, montant des états de semaine des travaux, 4 635 flor. 2 pat. 3 den.

CC. 1131. (Registre.) — In-fol. de 37 feuillets, papier ; rel. parch. (Très endommagé par l'humidité).

1672-1673. — Compte du même. — Recettes, 27 546 flor. 3 pat. 9 den.; dépenses, 43 608 flor. 13 pat. — F. 3, recette provenant de la vente des briques, 6 972 flor. 10 pat. — F. 24, livraisons et travaux pour les fortifications, 15 041 flor. 18 pat. 3 den. — F. 30, « à M. Théry, ingéniaire et architecte du roy », venu pour visiter la rupture de la porte d'eau, 84 flor.

CC. 1132 (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1673-1674. — Compte du même. — Recettes, 30 753 flor. 13 pat. 11 den. ; dépenses, 41 375 flor. 11 pat. — F. 5, report du découvert des comptes précédents, 16 062 flor. 9 pat. 3 den. — F. 17, montant des états de semaine, 4 941 flor. 19 pat. 9 den. — F. 35, réparation des brèches et travaux aux remparts, 10 752 flor. 5 pat. — F. 40, service des rentes créées en 1671, 1617 flor. 2 pat. 6 den. — F. 42, frais du compte, 71 flor. 10 pat.

CC. 1133 (Registre.) — In-fol. de 53 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1674-1675. — Compte du même. — Recettes, 31 126 flor. 17 pat. 11 den. ; dépenses, 44 618 flor. 16 pat. 1 den. — F. 15, montant des états de semaine, 6 948 flor. 16 pat. 6 den. — F. 20, frais des briqueteries, 10 275 flor. 6 den. — F. 45, réparation de la muraille du blocus, 7 372 flor. 1 pat. 8 den. — F. 51, service des rentes créées en 1674, 500 flor. — F. 53, rafraîchissement après l'audition du compte, 15 flor.

CC. 1134. (Registre.) — In-fol de 35 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1675-1676. — Compte du même. — Recettes, 42 391 flor. 12 pat. 6 den. ; dépenses, 70 294 flor. 7 pat. — F. 5, report du découvert des comptes précédents, 13 491 flor. 18 pat. 2 den. — F. 15, montant des états de semaine, 4 596 flor. 2 pat. — F. 28, travaux aux remparts entre les portes d'Ocre et d'Equerchin, 40 051 flor. 18 pat. 7 den. — F. 34, rentes créées au denier seize en 1675, 234 flor. 7 pat. 6 den.

CC 1135. (Registre.) — In-fol. de 26 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1676-1677. — Compte du même. — Recettes, 33 974 flor. 15 pat. 6 den. ; dépenses, 44 195 flor. 3 pat. 9 den. — F. 14, montant des états de semaine, 2 801 flor. 6 pat. 6 den. — F. 20, plombage de la grande verrière du vieux conclave, 44 flor. 10 pat. — F. 26, aux auditeurs du compte, « pour avoir vacqué à l'audition d'icelluy », 20 flor.

CC. 1136. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1677-1678. — Compte du même. — Recettes, 20 443 flor. 3 pat. 10 den. ; dépenses, 23 376 flor. 11 pat. 8 den. — F. 2, produit de l'impôt sur la bière, 4 202 flor. ; de l'impôt sur le brandevin, 15 555 flor. 11 pat. — F. 14, montant des états de semaine, 2 353 flor. 17 pat. 9 den. — F. 24, au fermier du charbon de faux pour les droits qu'il pouvait prétendre sur la braise fournie aux soldats, 25 flor.

CC. 1137. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1678 nov. à janv. **1680.** — Compte du même. —

Recettes, 27 839 flor. 18 pat. 8 den.; dépenses, 26 050 flor. 5 pat. 4 den. — F. 3, le produit de l'impôt sur le brandevin s'élève à 23 333 flor. 6 pat. 8 den. — F. 14, montant des états de semaine, 4 824 flor. 12 pat. 3 den. — F. 29, pour construction de la brèche entre les portes d'Arras et d'Equerchin, 8 057 flor. 11 pat.—F. 34, à M. l'intendant pour audition du compte, 30 flor. (1).

D. — EMPLOI DES IMPOTS SUR LE BOIS ET SUR LE GRAIN BRAISÉ.

CC. 1138. (Registre.) — In-fol. de 7 feuillets, papier; cart.

1636-1637. — Compte de Marc Remy, « commis à la recepte et maniance de l'impos mis sur le bois qui s'amène et descharge en ceste ville à payer par toutes personnes indifféremment, privilégiées et non privilégiées, par octroy de Sa Majesté ».—Recettes, 5 631 l. 8 s. 8 den.; dépenses, 5 801 l. 1 s. 6 den.—F. 1, copie d'une ordonnance de S. A. le cardinal Infant, du 12 sept. 1636, autorisant la perception du nouvel impôt. — F. 3, produit de la ferme égal à la recette ci-dessus. — F. 5, travaux divers de terrassements, etc., aux remparts, 5 633 l. 9 s. 6 den. — F. 6, frais du compte, 467 l. 12 s.

CC. 1139. (Registre.) — In-fol. de 12 feuillets, papier; cart.

1637-1638. — Compte d'Hubert Lemaire, commis à la recette et maniance de l'impôt sur le bois et de trois pat. à la razière de grain braisé pour subvenir aux travaux des fortifications.—Recettes, 22 117 l. 2 s. 10 den.; dépenses, 22 408 l. 9 s. 7 den.—F. 2, produit de l'impôt sur le bois, 6 257 l. 2 s. 10 den.; impôt sur le grain braisé, 3 760 l. — F. 3, création de rentes, 12 100 l. — F. 6, travaux aux remparts, 16 431 l. 9 s. 2 den.

CC. 1140. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1638-1639. — Compte de Jacques Taisne. — Recettes, 15 754 l. 6 s. 3 den.; dépenses, 16 042 l. 12 s. 5 den.— F. 3, produit de l'impôt sur le grain, 10 122 l. 17 s. 2 den. — F. 8, travaux aux remparts, 7 355 l. 9 s. 2 den.— F. 9, paiement des rentes créées en 1634, 2 400 l.— F. 14, gages du compteur, 400 l.; au greffier pour ses apostilles, 6 l.

CC. 1141. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1640-1641. — Compte de Jacques du Miny. — Recettes, 10 203 l. 1 den.; dépenses, 10 608 l. 8 s. 10 den. — F. 2, produit de l'impôt sur le bois, 2 237 l. 16 s. 2 den. — F. 4, construction d'une digue à la sortie des eaux, 1 344 l. 7 s. 8 den. — F. 7, paiement des rentes créées en 1635, 1 500 l.

CC. 1142. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1642-1643. — Compte de Michel Trigault. — Recettes, 8 309 l. 8 s. 7 den.; dépenses, 10 363 l. 8 s. 2 den. — F. 3, produit de l'impôt sur le grain, 8 309 l. 8 s. 7 den. — F. 5, travaux aux remparts, 2 244 l. 2 s. 6 den. — F. 10, paiement des rentes créées en 1637, 2 672 l. 2 s. 3 den.

CC. 1143. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1643-1644. — Compte de Judes Le Vaillant.—Recettes, 8 491 l. 11 s. 1 den.; dépenses, 12 295 l. 11 s. 1 den. — F. 3, report du découvert des comptes précédents, 2 093 l. 19 s. 8 den.—F. 4, livraisons et travaux, 1 503 l. 15 s.; le reste de la recette est employé au paiement des rentes.

CC. 1144. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1643-1644. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1145. (Registre.) — In-fol. de 11 feuillets, papier; cart.

1644-1645. — Compte d'Hubert Lemaire. — Recettes, 9 010 l. 9 s. 2 den.; dépenses, 9 083 l. 16 s. 6 den. — Elles ont toutes pour objet le paiement des rentes mentionnées ci-dessus.

CC. 1146. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1645-1646.—Compte d'André Lemaire.—Recettes, 14 802 l. 9 s. 5 den.; dépenses, 14 403 l. 12 s. 2 den.— F. 4, création de rentes pour couvrir le déficit des comptes précédents, 5850 l.; aucune dépense n'est relative aux fortifications.

CC. 1147. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1647-1648.— Compte de Jacques du Miny. — Recettes, 11 354 l. 14 s. 2 den.; dépenses, 11 397 l. 13 s. 8 den.—F. 2, produit de l'impôt sur le bois, 3 925 l. 2 s. 10 den.; impôt sur le grain, 7 405 l. 11 s. 4 den.—F. 12, paiement des rentes créées en 1646, 325 l.—F. 14, livraisons et travaux divers, 2 314 l. 10 s.

(1) A partir d'ici ce compte est réuni à celui du logement. (CC 1322).

CC. 1148. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier; cart.

1648-1649. — Compte d'André Becquet. — Recettes, 11 088 l. 16 s. 7 den.; dépenses, 11 457 l. 1 s. — F. 13, achat de deux cent quarante-trois mousquets et arquebuses à 40 patars la pièce, 1 012 l. — F. 15, livraisons et travaux divers pour les fortifications, comprise la somme ci-dessus, 3 441 l. 19 s.

CC. 1149. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier; cart.

1649-1650. — Compte de Judes Le Vaillant. — Recettes, 12 500 l. 4 s. 9 den.; dépenses, 12 771 l. 18 s. 5 den. — F. 13, travaux des fortifications, 1 307 l 9 s. — F. 14, frais de procès et de poursuites contre Amé Martin, ancien fermier de l'impôt du grain braisé, 994 l. 10 s. 6 den.

CC. 1150. (Registre.) - In-fol. de 19 feuillets, papier; cart.

1649-1650. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1151. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1650-1651. — Compte d'Hubert Lemaire. — Recettes, 12 471 l. 5 s. 4 den.; dépenses, 13 329 l. 9 s. 5 den. — F. 9, maçonnerie et charpente pour les fortifications, 2 826 l. 17 s. 2 den — F. 10, modération aux fermiers de l'impôt sur le bois, 533 l. 6 s. 8 den.

CC. 1152. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier; cart

1652 déc. à janv. **1654.** — Compte de Judes Le Vaillant. — Recettes, 11 559 l. 9 s. 8 den.; dépenses, 11 578 l. 2 s. 2 den. — F. 2, « les fermiers ont procédé si froidement et faict offre à si bas prix » pour l'impôt sur le bois, qu'il n'a pas été adjugé; le produit s'élève néanmoins à 2 958 l. 2 s. 1 den.; l'impôt sur le grain rapporte 7 601 l. 7 s. 1 den.; livraisons et travaux, 4 067 l. 19 s.

CC. 1153. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1652-1654. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1154. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1654-1655. — Compte d'André Hériguer. — Recettes, 10 717 l. 7 s. 8 den.; dépenses, 13 940 l. 12 s. 1 den.—F. 10, curage des deux fossés du Barlet, 38 l.— F. 11, extraction de terre près la porte d'Equerchin pour confectionner 300 000 briques, 53 l. — F. 14, gages du compteur, 400 l.

CC. 1155. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1655-1656. — Compte de François Hériguer. — Recettes, 10 395 l. 4 s. 9 den.; dépenses, 10 337 l. 4 s. 9 den. — F. 1, ferme de l'impôt sur le bois, 2 520 l.; sur le grain, 3 080 l., pour vingt-deux semaines; — F. 10, pour « vingt huict balles de canon au pris de nœuf gros la pièche », 12 l. 12 s. — F. 12, curage du filet de la Brayelle, 12 l.

CC. 1156. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1656-1657. — Compte de Judes Le Vaillant. —Recettes, 12 701 l. 9 s. 4 den.; dépenses, 12 776 l. 1 s. 9 den. — F. 10, rupture des glaces sur les fossés, 39 l. — d°. à un batelier pour avoir amené sur son bateau de Marchiennes à Douai 1 800 palissades, 72 l. — F. 11, pour livraison de quatre-vingt-dix-huit mousquets à 25 gros chacun, 122 l. 10 s.

CC. 1157. (Registre) — In-fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1657-1658. — Compte de Marc Laloe. —Recettes, 12 559 l. 12 s. 10 den.; dépenses, 12 857 l. 14 s. 3 den. — F. 10, curage à vif fond du fossé de la porte St-Eloi à la porte Notre-Dame, 3 781 l. 1 s. 5 den. — F. 13, rafraîchissement après l'audition du compte, 130 l.

CC. 1158. (Registre.) — In fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1658-1659.—Compte de Robert Hustin.—Recettes, 11 170 l. 18 s. 6 den.; dépenses, 11 348 l. 15 s. 1 den. — F. 10, curage du fossé de la porte d'Equerchin à la porte d'Ocre, 3 632 l. 4 s.— F. 11, refonte du Vigneron et de trois autres cloches plus petites, par Michel Blanpain, 399 l.

CC. 1159. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1660-1661. — Compte de Jacques du Miny. — Recettes, 11 416 l. 16 s. 11 den.; dépenses, 13 416 l. 3 s. 5 den. — F. 10, « à Michel Mattis, charpentier de nef, pour un bodequin (bateau) par luy faict », 112 l. — F. 11, distribution de braises aux soldats, 80 l.; — d°, curage de la fontaine de Lambres, 292 l.

CC. 1160. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier; cart.

1661-1662. — Compte de Maurand Cardon. — Recettes, 10 492 l. 3 s. 10 den.; dépenses, 13 451 l. 14 s.— F 2, produit de l'impôt sur le bois, 3 103 l. 7 s. 9 den.; sur le grain, 7 388 l. 17 s. 1 den.—F. 12, pour livraison d'un chêne devant servir de barrière à la porte de l'eau, 32 l. — F. 13, report du découvert des comptes précédents, 1 999 l. 6 s. 6 den.

CC. 1161. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier; cart.

1661-1662. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1162. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1662-1663.—Compte de Michel Maillot.—Recettes, 11 487 l. 8 s. 1 den.; dépenses, 19 986 l. 9 s. 6 den. — F. 2, la recette du nouvel impôt de six patars sur le grain braisé qui balançait ce compte est biffée à l'audition comme appartenant au compte du logement, ce qui explique le déficit considérable de cette année; l'excédant de dépenses porte sur les travaux.

CC. 1163. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier; cart.

1662-1663. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1164. (Registre.) — In-fol. de 20 feuillets, papier; cart.

1663-1664. — Compte de Claude Desmolin. — Recettes, 15 402 l. 14 s. 2 den.; dépenses, 27 042 l. 4 s. 6 den. — F. 3, recette d'argent levé à cours de rente, 3 600 l.—F. 14, remboursement au chantre de St-Pierre du capital d'une rente à son profit, 4 039 l. 10 s. 8 den. — F. 17, livraisons et travaux pour les fortifications, 1 055 l. 18 s. 2 den.

CC. 1165. (Registre.) — In fol. de 20 feuillets, papier; cart.

1663-1664. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1166 (Registre.) — In-fol. de 20 feuillets, papier; cart.

1664-1665. — Compte de Maurand Cardon. — Recettes, 11 968 l. 8 s. 5 den.; dépenses, 25 547 l. 10 s. 1 den.—F. 13, paiement d'une rente créée « pour l'érection d'une nouvelle escholle pour enseigner gratuitement les pauvres enfants de ceste ville », 200 l.— F. 15, livraisons et travaux pour les fortifications, 1 038 l. 15 s.

CC. 1167. (Registre.) — In-fol. de 19 feuillets, papier; cart.

1665 déc. à janv. **1667.**— Compte de Michel Maillot.—Recettes, 14 474 l. 7 s. 1 den.; dépenses, 26 254 l. 7 s. 7 den.—F. 12, « façon de quatre pontons pour servir aux fossetz de ceste ville », 88 l. — F. 15, livraisons et travaux divers, 1 211 l. 17 s. 6 den.

CC. 1168. (Registre.) — In-fol. de 24 feuillets, papier; cart.

1667-1668. — Compte de Claude Desmolin. — Recettes, 21 341 l. 8 s. 6 den.; dépenses, 26 543 l. 1 s. 9 den. — F. 3, création de rentes au denier vingt pour rembourser les rentes au denier seize et au denier dixhuit, 6 400 l. — F. 4, défense au compteur de payer les rentes, qui ne sont portées que pour mémoire.

CC. 1169. (Registre.) — In-fol. de 24 feuillets, papier; cart.

1667-1668. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1170. (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier; cart.

1668-1669. — Compte de Vincent Verrez. — Recettes, 15 067 l. 2 s.; dépenses, 20 771 l. 19 s. 1 den.— F. 3, le paiement des rentes est effectué comme d'ordinaire. — F. 14, vente d'ardoises par un chanoine de St-Amé, 96 l.—F. 15, livraisons et travaux divers, 6 686 l. 10 s. 3 den.

CC. 1171. (Registre.) — In-fol. de 20 feuillets, papier; cart.

1669-1670. — Compte d'Anselme de Raisse. — Recettes, 15 149 l. 10 s. 2 den.; dépenses, 16 031 l. 12 s. 8 den.—F. 1, produit de l'impôt sur le bois, 6 059 l. 3 s.; sur le grain, 9 090 l. 7 s. 2 den.—F. 9, total des rentes, 3 143 l. 16 s. 4 den.—F. 16, livraisons et travaux, 5 053 l. 7 s. 1 den.; report du découvert, 5 704 l. 6 s. 3 den (1)

CC. 1172. (Registre.) — In-fol. de 20 feuillets, papier; cart.

1669-1670. — Même compte du même; copie du précédent.

(1) A partir d'ici ce compte est réuni à celui du logement. (CC. 1315).

IV. *Comptes des Pestiférés* (1).

CC. 1173. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier; cart.

1616 nov. à juillet **1617**. — Compte de Paul de Rantre et Marcq de Vendeville, échevins du tour précédent, de la maniance qu'ils ont eue des deniers provenant de la vente des blés de provision « pour la chierté lors apparente et du depuis iceulx deniers destinés aux pauvres pestiferez et affligez de la maladie contagieuse. » (2).— Recettes, 11 179 flor. 10 pat. 8 den.; dépenses, 14 304 flor. 10 pat.; la recette indiquée en bloc provient du compte de vente des blés. — F. 5 à 11, détail des sommes successivement payées au lieutenant bailli pour être distribuées par ses soins, 8 698 flor. — F. 12 à 18, construction d'aubettes pour les pestiférés, 4 002 flor. 17 pat. — F. 20 à 26, journées d'ouvriers employés aux ouvrages des pestiférés, 256 flor. 1 pat. — F. 27 à 31, gages des médecins, chirurgien, concierge, fossoyeur, etc., 521 flor. 1 pat. 3 den. — F. 29, indemnité à un maître d'école en considération « que les enffans ne fréquentoient plus les escholles ». — F. 33, achat de grains, 500 flor. — F. 34, frais du compte, 336 flor. 2 pat.

CC. 1174. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1619 mai à février **1620**. — Compte de Jean Dubois et Mathieu Remy, échevins, des deniers provenant du coffre des impôts qu'ils ont distribués aux pauvres pestiférés.—Dépense égale à la recette, 2 699 flor. 14 s. Ce compte jusqu'au F. 13 n'est qu'une sèche nomenclature, semaine par semaine, de tous les malades secourus, avec le chiffre de l'aumône accordée. — F. 13 et 14, aux curés, chapelains, médecins, bâtonniers, gardes, fossoyeurs, etc., 819 l. 12 s. — Frais du compte, 133 l. 12 s.

(1) D'après les annalistes locaux la peste régna à Douai en 874, en 1328, en 1349 et en 1514, date de l'institution de la procession dite du *Recordare*, qui se célèbre encore aujourd'hui. Pendant le seizième siècle la peste devint presque endémique en Flandre où elle causa des ravages affreux. (Cf. comptes du domaine et des impôts). — En 1617, 1618, 1624, 1637 et 1647 la contagion fit encore de nombreuses victimes, elle reparut pour la dernière fois de 1667 à 1670.

(2) Quoique les recettes de ce compte ne proviennent pas de l'impôt, nous croyons néanmoins devoir le placer ici puisqu'il a pour objet comme les autres, les secours donnés aux pestiférés et les moyens employés pour remédier à la contagion.

CC. 1175. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1625 mai à février **1626**. — Compte de David Laloe et Jean Lefèvre, des deniers provenant du coffre appliqués aux pestiférés. — Dépense égale à la recette, 2 249 flor. 7 pat. — F. 1 à 7, état nominatif des malades secourus. — F. 10, construction de nouvelles aubettes dans le marais, 343 flor. 14 pat. — F. 11, fourniture de vingt paillasses et d'autant de « couvertoirs d'Espaigne » aux PP. Capucins infectés; — d°, au pasteur et autres de St-Jacques pour funérailles de trois PP. Jésuites, confesseurs de pestiférés, successivement atteints de la contagion, pour chaque service, 15 flor. 8 pat.

CC. 1176. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1626 févr. à déc. — Compte de Jean Dubois et Mathieu Remy, des deniers provenant du coffre appliqués aux pestiférés.—Dépense égale à la recette, 21 189 flor. 11 pat. — F. 6, secours distribués, 15 740 flor. 12 pat. — F. 13, construction de « huttes » pour les malades et frais généraux, 4 945 flor. 13 pat. 6 den. — F. 14, aux échevins compteurs, « pour avoir faict la distribution des deniers, deux fois par semaine, à Marie Hattu, « non sans grand péril et hazard de leurs personnes à raison d'icelle Hattu faisant ladite distribution aux pestiferez », 400 flor.

CC. 1177. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1627 janv. à févr. **1628** (1). — Compte de Paul de Rantre et André Taisne, « de la maniance des trois patars qui se lèvent sur chaque razière de grain à brasser pour subvenir aux frais des pauvres pestiférés ». — Recettes, 2 599 flor. 11 pat.; dépenses, 4 815 flor. 13 pat. — F. 17, sommes successivement remises à Marie Hattu pour être distribuées, 1 982 flor. 5 pat.— F. 9, paiements faits au concierge et employés du Marais (2), 203 flor. 2 pat. — F. 10, à Gilles Remy, apothicaire, pour drogues et médicaments, 314 flor.

(1) A partir de cette époque les comptes s'étendent d'un échevinage à l'autre et comprennent par conséquent toujours treize mois.

(2) Les malades étaient obligés de sortir de la ville et d'aller s'installer au grand air dans les huttes construites pour eux au marais, sous la surveillance d'un concierge et de plusieurs gardiens. Le chemin qui conduisait à ce lazaret se nomme encore *Chemin des Pestiférés*.

CC. 1178. (Registre.) — In-fol. de 7 feuillets, papier; cart.

1629-1630. — Compte de Mathieu Remy et Hubert Lemaire. — Recettes, 3 698 flor. 5 pat.; dépenses, 1 049 flor. 10 pat. — F. 5, payé au lieutenant bailli pour distributions, 130 flor. 16 pat. — F. 6, aux PP. Jésuites, « en récompense des labeurs qu'ils out prins pour adsister les pauvres pestiférés », la somme de 1 200 flor., payable en trois ans; — d°, à M. Molle et son adjoint, « députés de court pour entendre aux difficultés meues entre MM. de St-Amé et de St-Pierre, ceulx de l'Université et Magistrat », au sujet de l'impôt pour les pestiférés, 180 flor.

CC. 1179. (Registre.) — In-fol. de 6 feuillets, papier; cart.

1630-1631. — Compte de Paul de Rantre et François Bretel. — Recettes, 829 flor. 17 pat.; dépenses, 120 flor. 16 pat. — F. 4, « aiant pleu à Dieu par sa grâce, clémence et miséricorde, d'exempter ceste ville de ce fléau de peste et contagion le temps de ce compte, ces compteurs n'ont faict aucune mise ou paiement aux pauvres pestiférez »; — d°, aux PP. Jésuites, tiers des 1 200 flor. ci-dessus, 400 flor.; — d°, voyages à Lille et à Bruxelles pour obtenir continuation de l'impôt, 296 flor. 14 pat.

CC. 1180. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1631-1632. — Compte de Jacques Lemaire et Jean Lefebvre. — Recettes, 3 755 flor. 7 pat. 5 den.; dépenses, 120 flor. 16 pat. — F. 1, l'impôt est affermé à raison de 64 flor. 5 pat. par semaine. — F. 5, les dépenses sont celles de la reddition du compte montant à la somme ci-dessus.

CC. 1181. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1631-1632. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1182. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1632-1633. — Compte de Mathieu Remy et Hubert Lemaire. — Recettes, 7 440 l. 17 s. 1 den.; dépenses, 2 026 l. 15 s. — F. 8, distributions faites au marais, 1 680 l. 3 s. — F. 9, frais du compte, 341 l. 12 s.

CC. 1183. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1634-1635. — Compte de Jean Lefebvre et Marc Remy. — Recettes, 7 653 l. 7 s. 7 den.; dépenses, 2 583 l. — F. 8, montant des distributions, 1 867 l. 8 s. — F. 9, drogues livrées aux pauvres pestiférés, 310 l. — F. 10, aux compteurs pour leurs peines, 230 flor.

CC. 1184. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier; cart.

1635-1636. — Compte de Mathieu Remy et Hubert Lemaire. — Recettes, 28 097 l. 2 s. 10 den.; dépenses, 30 378 flor. 8 s. 9 den. — F. 1, ferme de l'impôt, 4 697 l. 2 s. 10 den. — F. 3, deniers levés à cours de rente, 23 400 l. — F. 15, distributions aux malades, 17 610 l. 4 s. — F. 17, bois pour bâtir de nouvelles aubettes en briques, 1 320 l.

CC. 1185. (Registre.) — In-fol. de 27 feuillets, papier; cart.

1636-1637. — Compte de Paul de Rantre et Philippe Le Sellier. — Recettes, 21 499 l. 12 s. 6 den.; dépenses, 21 598 l. 7 s. 11 den. — F. 2, copie des lettres de Philippe IV, roi d'Espagne, des 14 avril et 20 juin 1636, accordant la coutinuation de l'impôt de trois patars et autorisant la levée d'un quatrième patar sur le grain braisé. — F. 7, deniers levés à cours de rente, 8 200 l. — F. 17, distributions de secours, 8 464 l. 14 s. — F. 18, « aux Révérends pères Récollectz pour les debvoirs charitables par eux exercés durant cette contagion à l'endroict de pauvres pestiférez, 500 l. » — F. 24, paiement des rentes, 7 040 l.

CC. 1186. (Registre.) — In-fol. de 28 feuillets, papier; cart.

1636-1637. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1187. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1637-1638. — Compte de Guillaume Caudron. — Recettes, 10 788 l. 8 s. 7 den.; dépenses, 10 071 l. 9 s. — F. 8, gratifications et voyages, 615 l. — F. 14, droit d'assistance des échevins à la reddition de ce compte, 108 l.

CC. 1188. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1639 décembre à janv **1641.** — Compte de Balthazar Hattu. — Recettes, 12 085 l. 9 s. 11 den.; dépenses, 10 209 l. 8 s., parmi lesquelles ne figure aucune distribution aux pestiférés. — Le paiement des rentes et les frais d'audition sont les seules charges du compte.

CC. 1189. (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier ; cart.

1641-1642. — Compte de Guillaume Caudron — Recettes, 11 739 l. 10 s. ; dépenses, 11 222 l. 12 s. — F. 6, « à Jacques Lemaire, censier, pour avoir, par diverses fois, faict expurgation des rues d'icelle ville pour éviter aux périls de contagion, ayant grande quantité d'immondices », 448 l. — Même observation d'ailleurs qu'au compte précédent en ce qui concerne les dépenses.

CC. 1190. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier ; cart.

1643-1644. — Compte de Jacques Lemaire. — Recettes, 6 997 l. 18 s. 9 den. ; dépenses, 6 551 l. 12 s. ; elles ne consistent qu'en paiement des rentes et audition du compte.

CC. 1191. (Registre.) — In-fol. de 12 feuillets, papier ; cart.

1644-1645. — Compte de Guillaume Caudron. — Recettes, 5 613 l. 19 s. 3 den. ; dépenses, 5 202 l. 12 s.; même observation que ci-dessus.

CC. 1192. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier ; cart.

1647-1648. — Compte de Judes Le Vaillant.—Recettes, 26 107 l 7 s. 1 den. ; dépenses, 27 199 l. 10 s. 4 den. ; les recettes ordinaires sont augmentées d'une création de rentes au capital de 10 300 l. et d'un emprunt de 1 038 l sur la caisse du logement. — F. 17, à Marc Denis « tenant registre exact des personnes entrants au maretz et de celles lesquels y sont trespassez », 92 l. 16 s. — F. 25, distribution de secours aux pestiférés, 5 921 l. 18 s. — F. 33, autres dépenses relatives à la peste, 6 696 l 8 s. 3 den. — F. 34, aux Capucins servant de chapelains des pestiférés, 773 l. 9 s. — F. 35, frais « d'onguents, huilles, cataplasmes et autres drogues », 704 l. 5 s.

CC. 1193. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; cart.

1652 décembre à janv. **1654.** — Compte de Jacques Lemaire — Recettes, 21 781 l. 8 s. 10 den. ; dépenses, 19 679 l. 13 s. 5 den. — Nouveaux impôts sur le houblon, le fromage les cuirs et les toiles. — F. 23, distributions aux pestiférés, 6 332 l. 12 s. — F. 27, pour un mouton donné aux PP. Capucins pour récréation, 22 l. —F. 28, dépenses diverses relatives à la peste, 1 484 l. 1 s.

CC. 1194. (Registre.) — In-fol. de 19 feuillets, papier ; cart.

1655-1656. — Compte d'Hubert Lecomte. — Recettes, 7 837 l. 1 s. 4 den. ; dépenses, 7 908 l. 14 s. 2 den. —F. 15, messe à Saint Roch chez les Trinitaires, 21 l.; —d°, « aux confrères de la confrairie Monsieur Saint Roch, pour l'enrichissement du piètement dudit saincte», 200 l. — F. 16, secours aux malades et dépenses diverses, 359 l. 18 s.

CC. 1195. (Registre.) — In-fol. de 20 feuillets, papier ; cart.

1657-1658. — Compte de Michel Maillot. — Recettes, 8 941 l. 10 s. 8 den. ; dépenses, 9 116 l. 15 s. 8 den. — F. 16, gages annuels du concierge des maisons pestiférées hors la porte Morel, 166 l.; — d°, à un officier de cavalerie ayant son régiment logé au marais « pour sauvegarde aux maisons des pestiférés », 16 l.

CC. 1196. (Registre.) — In-fol. de 19 feuillets, papier ; cart.

1659-1660. — Compte de Robert Maillot. — Recettes, 7 935 l. 15 s. 8 den. ; dépenses, 7 939 l. 12 s. 7 den. — F. 16, curage « à vif fond et crettes du canal et ravinet derrière le refuge d'Anchin », 228 l.; — d°, réparation aux maisons des pestiférés, 56 l. 6 s.

CC. 1197. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier ; cart.

1660-1661. — Compte de Judes Le Vaillant.—Recettes, 8 045 l. 18 s. 7 den. ; dépenses, 8 104 l. 19 s. 1 den. — F. 14, gages du concierge réglés à 12 l. par mois, 156 l. ; — d°, messe à Saint Roch, 24 l. — F. 15, réparation aux maisons des pestiférés, 129 l. 6 s.

CC. 1198. (Registre.) — In-fol. de 19 feuillets, papier ; cart.

1660-1661. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1199. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier ; cart.

1661-1662. — Compte de Mathias Tottel — Recettes, 7 245 l. 16 s. 10 den. ; dépenses, 7 466 l. 8 s. 2 den. — F. 13, les gages du concierge sont réduits à 4 florins par mois. — F. 14, réparations aux maisons des pestiférés « ruinées par les grands ventz », 161 l.

CC. 1200. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier ; cart.

1662-1663. — Compte d'Hubert Lemaire.—Recettes, 9 708 l. 9 s. 6 den.; dépenses, 9 899 l. 18 s. 6 den. — F. 1, les gages du concierge sont remis à 8 l. par mois.—F. 12, réparations, 8 l. 10 s.

CC. 1201 (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier ; cart.

1662-1663. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC 1202. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier ; cart.

1663-1664. — Compte de Christophe de Caudrel.— Recettes, 6 543 l. 8 s. 6 den. ; dépenses, 7 988 l. 19 s. 5 den. — F. 11, visite d'un corps mort suspecté de contagion, 12 l.—F. 12, visite d'un autre corps, 5 l. 8 s.

CC. 1203. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier ; cart.

1664-1665. — Compte de Mathias Tottel. — Recettes, 9 325 l. 15 s. 6 den.; dépenses, 10 207 l. 12 s. 11 den. — F. 13, travaux d'entretien des maisons de pestiférés, visite par les six-hommes et un licencié en médecine, 180 l. 16 s.

CC. 1204. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier ; cart.

1665 décembre à janv. **1667.**—Compte d'Izambart Briffault. — Recettes, 13 774 l. 4 s. 8 den.; dépenses, 14 523 l. 1 s. 4 den.—F. 12, au chapitre des « dépenses à cause de l'appréhension de la maladie contagieuse » figurent 5 l. 12 s, « pour visitte d'un soldat accidenté de quelque thumeur au ventre »; autre visite d'un individu soupçonné, 5 l. 12 s.

CC. 1205. (Registre.) — In-fol. de 23 feuillets, papier ; cart.

1667-1668. — Compte d'Anselme de Raisse.— Recettes, 9 731 l. 19 s. 7 den.; dépenses, 6 698 l. 15 s. 5 den. — F. 14, secours aux pestiférés, 1 540 l. 6 s. — F. 17, aux soldats commis aux portes « ayans empesché les chariots de sortir hors de ceste ville sans estre chargés des immondices estantes ès rues d'icelle », 50 l. — F. 19, dépenses diverses relatives à la peste, 2 693 l. 9 den.

CC. 1206. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier ; cart.

1668-1669. — Compte de Jean Caignet.—Recettes, 39 675 l. 4 den.; dépenses, 42 612 l. 14 s. 3 den. — F. 5 et suivants, avances de fonds par le compte du Domaine, 5 446 l. 16 s. 6 den.; par le compte des fortifications, 1 200 l.; par celui du coffre, 16 800 l. — F. 7, produit de la vente de parfums « aux personnes ayant commodité et louaige d'hobettes hors la porte Notre-Dame », 942 l. 3 s.—F. 23, secours aux pestiférés relégués au marais, 23 479 l. — F. 32, pour messe à Saint Vulgain par les chanoines de Lens, 24 l.—F. 35, dépenses diverses relatives à la peste, 13 174 l. 12 s. 11 den.

CC. 1207. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier ; cart.

1668 août à mai **1669.** — Compte de David de Raisse, messager à pied, « commis à la distribution et recette des parfums livrez par M. Briffault et par luy distribués aux maisons ayant esté pestiférées de ceste dicte ville ». — Ce compte vient à l'appui du chapitre de recettes mentionné ci-dessus, il ne comprend en dépenses que 340 flor. C'est une nomenclature des établissements et des personnes à qui ont été livrés les parfums.

CC. 1208. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1669-1670. — Compte des pestiférés par Isambard Briffault.—Recettes, 12 558 flor. 9 pat. 8 den.; dépenses, 14 327 flor. 15 pat. 4 den.—F. 18, montant des distributions, 5 823 flor. 17 pat. — F. 19, à Balth. Bellère, pour impression de règlements concernant les pestiférés, 48 flor. 12 pat.; — d°, au maître des hautes œuvres pour avoir tiré de l'eau un cheval corrompu et l'avoir enterré, 3 flor. — F. 21, au concierge de l'hôtel de ville « pour avoir traicté les pères et frères capucins, la première fois qu'ils avaient achevé leur quarantaine », 81 flor. 16 pat. 6 den. — F. 33, dépenses diverses relatives à la peste, 4 368 flor. 2 pat.

CC. 1209. (Registre.) — In-fol. de 36 feuillets, papier ; cart.

1669-1670. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1210. (Registre.) — In-fol. de 12 feuillets, papier ; cart

1670-1671. — Compte de Dominique Dervillers,

argentier de la ville (1). — Recettes, 6 762 flor. 3 pat. 11 den.; dépenses, 7 417 flor. 1 pat. 8 den. — F. 4, « au sergent Paradis pour avoir veillé affin d'empescher les habitants de ceste ville d'aller à la chapelle de Saint Roch au village de Faumont », par crainte de la contagion, 6 flor. — F. 6, dépenses diverses relatives à la peste, 413 flor. 3 pat.

CC. 1211. (Registre.) — In-fol. de 12 feuillets, papier ; cart.

1670-1671. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC 1212. (Registre.) — In fol. de 18 feuillets papier; cart.

1671-1672. — Compte du même. — Recettes, 6 857 flor. 8 pat. 6 den. ; dépenses, 7 652 flor. 2 pat. 11 den. — F. 5, messe en l'honneur de Saint Roch par le chapitre de St-Pierre, 12 flor. ; messe en l'honneur de Saint Eloi par le chapitre de St-Amé, 12 flor. — F. 7, réparations aux maisons de pestiférés et dépenses diverses, 492 flor. 10 pat. 6 den.

CC. 1213 (Registre.) — In-fol. de 18 feuillets, papier ; cart.

1671-1672. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1214 (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier ; cart.

1672-1673. — Compte du même. — Recettes, 5 774 flor. 14 pat. 2 den.; dépenses, 4 333 flor. 5 den. — Il n'y a aucune dépense relative à la peste, sauf les messes à Saint Roch et à Saint Eloi ; les recettes sont entièrement affectées au paiement des rentes.

CC. 1215. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier ; cart.

1672-1673. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1216. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier ; cart.

1673-1674. — Compte du même. — Recettes, 7 226 flor. 6 pat. 8 den. ; dépenses, 3 827 flor. 12 pat. ; même observation que pour le compte précédent.

(1) A partir de cette époque les comptes sont toujours présentés par le même receveur.

CC. 1217. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier ; cart.

1673-1674. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1218. (Registre.) — In fol. de 18 feuillets, papier ; cart.

1674-1675. — Compte du même. — Recettes, 9 450 flor. 9 pat. 1 den. ; dépenses, 3 839 flor. 3 pat. 8 den. — F. 13, frais de couverture des maisons de pestiférés, 28 flor. ; — d°, achat d'un calice d'argent à une vente publique « pour s'en servir par les R. Pères pestiférez au temps de la peste, que Dieu nous en préserve ». — A ce compte sont jointes cinquante pièces justificatives.

CC. 1219. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier ; cart.

1674-1675. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1220. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier ; cart.

1675-1676. — Compte du même. — Recettes, 12 372 flor. 12 pat. 5 den.; dépenses, 10 692 flor. 12 pat. — F. 5, restitution au coffre des impôts d'une partie des sommes empruntées au temps de l'épidémie, 6 000 flor. — Aucune dépense n'est relative à la peste.

CC. 1221. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier ; cart.

1675-1676. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1222. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier ; cart.

1676-1677. — Compte du même. — Recettes, 8 209 flor. 9 pat. ; dépenses, 5 621 flor. 16 pat. — F. 5. on accorde au concierge des maisons de pestiférés un patacon par mois, soit pour huit mois, 19 flor. 4 pat. ; — d°, paille pour recouvrir lesdites maisons, 300 flor.

CC. 1223. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier ; cart.

1676-1677. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1224. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier ; cart.

1677-1678. — Compte du même — Recettes, 9 014

flor. 7 pat. 3 den.; dépenses, 5 993 flor. 18 pat. — F. 5, messes ordinaires à Saint Roch et à Saint Eloi, 24 flor.; gages du concierge, 28 flor. 16 pat.

CC. 1225. (Registre) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1677-1678. — Même compte du même; copie du précédent (1).

V. *Comptes des chaussées.*

CC. 1226. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1619-1620. — Compte rendu devant les lieutenant et officiers de la gouvernance de Douai par Guillaume Lemaire, « au nom de Messieurs du Magistrat, de tout ce qu'il a receu et payé en qualité de six-hommes, commis à la maniance des deniers... levez par chacune porte d icelle ville sur chariotz, charrettes et bestes chevalines y entrans, pour la réparation et entretenement des chaussées », du 1 juin au 30 du même mois de l'année suivante. — Recettes, 5 878 l. 15 s. 4 den.; dépenses, 5 816 l. 14 sols. — Les recettes sont affermées; les dépenses consistent en réparations diverses. — Droit du lieutenant pour audition du compte, 10 l.; droit de son procureur fiscal, 10 l.; de son greffier, 9 l.; des échevins, 18 l.; remise du comptable, 9 l.

CC 1227. (Registre.) — In-fol. de 14 feuillets, papier; cart.

1619-1620. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1228. (Registre.) — In-fol. de 19 feuillets, papier; cart.

1620-1621. — Compte de Judes Le Vaillant. — Recettes, 5 506 l. 13 s. 1 den.; dépenses, 5765 l. 16 s. 1 d; — F. 2, produit de l'impôt à la porte St-Eloi, 1 037 l. 1 s.; — d°, à la porte Notre-Dame, 466 l. 13 s. 4 den.; — d°, à la porte Morel, 261 l. 6 s. 8 den. — F. 3, d°, à la porte d'Ocre, 93 l. 6 s. 8 den.; — d°, à la porte d'Equerchin, 648 l. 2 s. 10 den.; — d°, à la porte d'Arras, 545 l. 9 s. 6 den.; ces diverses recettes représentent sept mois d'exercice de la nouvelle ferme.

CC. 1229. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1646 1 janv. au 31 décembre. — Compte du même. — Recettes, 1 511 l. 2 s.; dépenses, 2 933 l. 1 s. 10 den. — La diminution des recettes tient au prix de ferme adjugé à meilleur marché par suite de la guerre. — F. 3, visite des six-hommes, avec quatre soldats de sauvegarde, au pont de Planques, « lequel par le commandement du s[r] comte de Grebendoncq avoit esté rompu et depuis, par les continuels plaintes des païsans du dit Plancques, Hénin Liétard, Courières et autres lieux voisins, réparé », 20 l.

CC. 1230. (Registre) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1661. — Compte d'Hubert Lemaire. — Recettes, 2646 l. 13 s. 4 den; dépenses, 2 916 l. 7 s. 11 den. — F. 3, à Nicolas Vendeville, « chaussieur », pour travaux de réparation de la chaussée de Brebières, 235 l. 2 s. 6 den. — F. 4, à Jean Lecomte, chaussieur, pour réparation de la chaussée de Planques, 409 l. 8 s. 11 den. — F. 5, à Quentin Lambert, pour livraison de quarante-trois tonneaux de sablon à 24 gros le beneau, 171 l. 12 s. — F. 6, modération d'un quart au fermier des portes d'Arras, d'Ocre et d'Equerchin, 575 l. 13 s.

CC. 1231. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1669. — Compte de Nicolas Verrez. — Recettes, 7072 l. 14 s. 9 den.; dépenses, 7402 l. 9 s. — F. 3, aux Pères Dominicains, pour vente et livraison par eux faite de trois mille grés à paver, pour employer entre les portes d'Equerchin et d'Arras, 96 l. — F. 5, « à Messieurs les six pour avoir esté vigilants incessamment et esté plusieurs fois en nombre, parmi mesme des extresmes chaleurs et grandes ardeurs de soleil, à la dicte ouvrage tant éloigné », (chaussée au-delà de Planques), 24 l.

CC. 1232. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1670. — Compte de Dominique Dervillers, argentier de la ville. — Recettes, 3 446 flor. 4 pat. 6 den.; dépenses, 1 623 flor. 7 den. — F. 2, produit de la ferme aux portes St-Eloi, Notre-Dame et Morelle, 2 044 flor. 8 pat. 11 den.; — d°, aux portes d'Equerchin et d'Arras, 1 377 flor. 15 pat. 7 den. — F. 5, travaux d'entretien des routes, 1461 flor. 13 pat. 6 den. — F. 6, frais du compte, 51 flor. 10 pat.

CC. 1233. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1671. — Compte du même. — Recettes, 4 598 flor. 14 pat. 4 den.; dépenses, 3 650 flor. 19 pat. 6 den. — F. 7, construction d'un pont de bois à l'endroit dit « trou

(1) A partir d'ici ces comptes sont réuni à ceux du logement (CC 1322).

à hareng à l'extrémité de la chaussée menant à Equerchin », 501 flor. 5 pat. 6 den. — F. 11, à M. le baron de Loyre, lieutenant de la gouvernance, pour droit d'audition du compte, 12 flor.; à M. Remy, son procureur, 8 flor; à M. André Michel Becquet, son greffier, 8 flor.

CC. 1234. (Registre.) — In fol. de 15 feuillets, papier; cart.

1672. — Compte du même. — Recettes, 4145 flor. 19 pat. 4 den., dépenses, 3 250 flor. 6 den — F. 5, construction d'une nouvelle chaussée entre la porte d'Arras et la porte d'Equerchin, 1669 flor. 12 pat. — F. 13, réparation de la chaussée de Brebières, 1 528 flor. 18 pat. 6 den.—F. 14, frais d'audition du compte, 15 flor. 10 pat.

CC. 1235. (Registre.) — In fol. de 12 feuillets, papier; cart.

1673. — Compte du même. — Recettes, 3 621 flor. 9 pat. 11 den.; dépenses, 3 000 flor. 25 pat.—F. 7, réparation de la chaussée hors la porte Notre-Dame, 759 flor. 9 pat. 6 den.—F. 10, frais de la nouvelle chaussée entre les portes d'Arras et d'Equerchin, 2 189 flor. 15 pat. 6 den.

CC. 1236. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1674. — Compte du même. — Recettes, 3 401 flor. 17 pat.; dépenses, 4 002 flor. 11 pat. 6 den. — F. 7, réparation de la chaussée hors la porte Morel, 860 flor. 5 pat.— F. 11, entretien des chemins autour de la ville, 3 090 flor. 16 pat. 8 den.

CC. 1237. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1675. — Compte du même. — Recettes, 3 553 flor. 9 pat.; dépenses, 3 134 flor. 9 pat. 6 den.—F. 4, réparation de la chaussée de Brebières, 522 flor.— F. 6, modération accordée aux fermiers de l'impôt, 1 200 flor.— F. 7, au greffier pour les apostilles du compte, 8 flor.

CC. 1238. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1766. — Compte du même. — Recettes, 3 416 flor. 12 pat. 7 den.; dépenses, 2 932 flor. 1 pat. — F. 2, produit de l'impôt aux portes St-Eloi, Notre-Dame et Morel, 1 555 flor. 11 pat. 7 den. — F. 3, même produit aux portes d'Ocre, d'Equerchin et d'Arras, 1 422 flor. 4 pat. 6 den. — F. 7, réfection de la chaussée hors la porte St-Eloi, 1 206 flor. 5 pat.

CC. 1239. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier; cart.

1677. — Compte du même. — Recettes, 3 798 flor. 6 den.; dépenses, 2 809 flor. 1 pat. 6 den. — F. 7, réparation des chaussées de Sin et Dechy, 1 192 flor. 15 pat. — F. 11, entretien général des chemins, 1 564 flor. 16 pat. 6 den.

CC. 1240. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1678. — Compte du même. — Recettes, 4298 flor. 8 pat. 6 den.; dépenses, 1 439 flor. 17 pat. — F. 4, annulation d'un reste à recouvrer sur un fermier de l'impôt, « parce qu'il se trouve sans bien ni meubles et réduict à une extrême pauvreté et nécessité ». — F. 6, nouveau pont hors la porte d'Arras, 370 flor. 4 pat. (1).

VI. *Comptes du logement militaire.*

A.— Soldats élus.

CC. 1241. (Registre.) — In fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1634-1635. — Compte de Jean Lefebvre et Marcq Remy « des deniers qu'ils ont levez à cours de rente héritière pour le paiement des soldatz levez et logez en ceste ville au temps de ce compte », etc. — Recettes, 17 100 flor.; dépenses, 17 023 flor. 12 pat. — F. 3, logement de « cent soldatz de cuirasse levez en ceste ville », 347 flor. 10 pat. — F. 4, solde de 7 patars par jour aux soldats présents.—F. 6, au concierge de l'hôpital Notre-Dame pour avoir logé pendant neuf jours trois soldats et une femme malade « et leur avoir administré mouton, pouletz et aultre viande pour leur nourriture », 12 flor.

CC. 1242. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1635-1636. — Compte de Mathieu Remy et Hubert Lemaire. — Recettes, 6 126 flor. 8 pat.; dépenses, 6 094 flor. 1 pat. — F. 2, les recettes proviennent de création de rentes. — F. 3, messager envoyé à l'armée du comte de Fressain pour payer les « Curelins » à la charge de la ville, 48 flor. 11 pat.

CC. 1243. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1636-1637. — Compte de Paul de Rantre et Phi-

(1) A partir d'ici ces comptes sont réunis à ceux du logement (CC. 1322).

lippe Le Sellier.—Recettes, 4 532 flor. 7 pat.; dépenses, 4 966 flor. 16 pat.— F. 4, entretien de cinquante-quatre soldats à raison de 12 patars par jour, pour dix jours 324 flor. et autres paiements de même nature et de même importance.

CC. 1244. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1636-1637. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1245. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1637-1638. — Compte de Jean Lefebvre et Marcq Remy. — Recettes, 4 275 flor.; dépenses, 4 193 flor. — Elles consistent en paiements des rentes précédemment créées et en frais d'audition du compte montant à 224 flor. 16 pat.

CC. 1246. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1638-1639. — Compte d'Hubert Lemaire et Louis Le Roy.—Recettes, 5 246 flor. 11 pat. 3 den.; dépenses, 4 633 flor. 10 pat.—Les recettes proviennent d'un impôt spécial de 3 patars à la razière de grain braisé, « pour furnir au paiement des soldatz esleus et au remboursement des deniers levez à cours de rente ». — F. 3, payé à Hubert Lemaire pour avoir mené au village de Camphin-lès-Cysoing les trente-six soldats formant le contingent de la ville, 34 flor; — dº, voyage à Lille du conseiller pensionnaire pour représenter qu'on n'a pu lever en ville que vingt-trois nouveaux soldats sur les trente-six qui avaient été demandés en plus des précédents, 50 flor.

CC. 1247. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1639 nov. à janv. **1641.** — Compte de Michel Trigault et Arnoul Jaspar de Surcques — Recettes, 5 453 flor. 4 pat. 5 den.; dépenses, 431 flor. 16 pat. Le paiement des rentes ne figure que pour mémoire.

CC 1248. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1642-1643.—Compte d'Hubert Lemaire et Jacques du Miny. — Recettes, 4 485 flor. 18 pat. 4 den.; dépenses, 4 475 flor. 6 pat. — F. 1, reliquat de recettes du compte précédent, 2 137 flor. 12 pat. 7 den.—F. 4, paiement des rentes, 4 267 flor. 10 pat.

CC. 1249. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1643-1644. — Compte de Michel Trigault et Arnoul Jaspar de Surcques. — Recettes, 3 213 flor. 6 pat. 3 den.; dépenses, 1 324 flor. 6 pat.— F. 3, voyage du messager à Namur touchant la levée d'aulcuns esleus », 24 flor. — F. 5, paiement d'une partie des rentes, 9 087 flor. 10 pat.

CC. 1250. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1644-1645. — Compte de Jacques Taisne et Judes Le Vaillant. — Recettes, 4 995 flor. 16 pat. 7 den.; dépenses, 1 257 flor. 16 pat.—F. 2, produit de l'impôt sur le grain, 3 106 flor. 16 pat. 4 den. — F. 5, frais d'audition du compte, 315 flor. 6 pat.

CC. 1251. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1644-1645. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1252. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1645-1646.— Compte d'Hubert Lemaire et Jacques du Miny. — Recettes, 6 834 flor. 16 pat. 4 den.; dépenses, 1 989 flor. 16 pat. — F. 3, voyage du messager de pied à Seclin pour conduire les soldats déserteurs; autre voyage du même pour porter lettre au duc d'Amalfi, ensemble 16 flor.

CC. 1253. (Registre.) — In-fol. de 6 feuillets, papier; cart.

1647-1648. — Compte de Philippe Le Sellier et Jacques Taisne. — Recettes, 9 954 flor. 18 pat. 7 den.; dépenses, 2 020 flor. 8 pat. 7 den. — F. 2, produit de l'impôt sur le grain, 3 596 flor. 8 pat. 8 den.—F. 4, service des rentes, 1 647 flor. 10 pat. — F. 5, gages des compteurs, 120 flor.

CC. 1254. (Registre.) — In-fol. de 6 feuillets, papier; cart.

1649-1650. — Compte de Philippe Commelin et Jean Lernoult.—Recettes, 13 561 flor. 5 pat.; dépenses, 1 762 flor. 17 pat.—F. 1, reliquat de recette des comptes précédents, 9 584 flor. 6 den. — F. 5, rafraîchissement après le compte, 40 flor.

CC. 1255. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1650-1651. — Compte de Philippe Le Sellier et Judes Le Vaillant. — Recettes, 16 005 flor. 6 pat.; dépenses, 1 715 flor. 6 pat. — F. 3, produit de l'impôt sur le grain, 4 206 flor. 18 pat.—F. 5, paiement des rentes, 1 237 flor. 10 pat.

CC. 1256. (Registre.) — In-fol. de 7 feuillets, papier; cart.

1650-1651. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1257. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1651-1652. — Compte d'Hubert Lemaire et Bon Houseau. — Recettes, 17 820 flor. 11 pat. 4 den.; dépenses, 1 414 flor. 16 pat. — F. 2, report de recettes des comptes précédents, 14 290 flor. — F. 4, les gages des compteurs sont portés à 132 flor.

CC. 1258. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1652 déc. à janv. **1654.** — Compte de Jean Lernould et François Hériguer. — Recettes, 20 034 flor. 3 pat.; dépenses, 1 262 flor. 16 pat. — F. 4, service des rentes, 917 flor. 10 pat. — F. 5, frais du compte, 345 flor. 6 pat.

CC. 1259. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1654-1655. — Compte de Philippe Le Sellier et Judes Le Vaillant. — Recettes, 22 666 flor. 4 pat.; dépenses, 1 537 flor. 16 pat.—F. 2, produit de l'impôt sur le grain, 3 894 flor. 17 pat. 2 den.— F. 3, paiement des rentes, 1 192 flor. 10 pat.

CC. 1260. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1654-1655. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1261. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1655-1656. — Compte d'André Hériguer et Marcq Laloe. — Recettes, 25 094 flor. 16 pat. 9 den.; dépenses, 1766 flor. 16 pat.—F. 1, reliquat de recettes des comptes précédents, 21 128 flor. 8 pat. 2 den.

CC. 1262. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1655-1656. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1263. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1656-1657. — Compte d'André Lemaire et Robert Hustin.—Recettes 27 396 flor. 14 pat. 9 den.; dépenses, 1 516 flor. 16 pat.—F. 3, paiement des rentes, 1 167 flor. 10 pat.

CC. 1264. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1657-1658. — Compte de Philippe Le Sellier et Judes Le Vaillant.—Recettes, 30 075 flor. 10 pat. 3 den.; dépenses, 2 291 flor. 16 pat. — F. 1, reliquat de recette des comptes précédents, 25 879 flor. 18 pat. 9 den.— F. 4, aux auditeurs du compte, 152 florins.

CC. 1265. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1657-1658. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1266. (Registre.) — In-fol. de 5 feuillets, papier; cart.

1658-1659. — Compte d'Hubert Lemaire et Marc Laloe. — Recettes, 31 769 flor. 8 pat. 6 den.; dépenses, 1 749 flor. 6 pat. — F. 2, produit de l'impôt sur le grain, 3 150 flor. — F. 3, paiement de rentes, 1 385 flor.

CC. 1267. (Registre.) — In-fol. de 6 feuillets, papier; cart.

1659-1660. — Compte de Robert Hustin et Vincent Verrez. — Recettes, 33 803 flor. 2 pat. 6 den.; dépenses, 2 091 flor. 16 pat. — F. 4, rente à la table du St-Esprit de St-Pierre, 37 flor. 10 pat.

CC. 1268. (Registre.) — In-fol. de 6 feuillets, papier; cart.

1660-1661. — Compte de Philippe Le Sellier et Michel Maillot. — Recettes, 35 654 flor. 10 pat. 2 den.; dépenses, 2 559 flor. 6 pat. — F. 5, reliquat dû par les fermiers de l'impôt, porté en dépense, 1 000 flor.

CC. 1269. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1661-1662.— Compte d'Hubert Lemaire et Jacques

du Miny. — Recettes, 36 623 flor. 15 pat. 7 den.; dépenses, 2 187 flor. 2 pat. 6. den — F. 1, report de recettes des comptes précédents, 33 095 flor. 4 pat. 2 den.—F. 6, modération au fermier pour les grains consommés par ceux de l'Université qui n'ont voulu payer l'impôt, 129 flor. 16 pat.

CC. 1270. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1662-1663. — Compte de Ferdinand Lernould et Maurand Cardon.— Recettes, 37 528 flor. 1 pat. 8 den.; dépenses, 2 005 flor. 14 pat. — F. 2, produit de l'impôt, 3 091 flor. 8 pat. 7. den. — F. 6, voyages du conseiller pensionnaire au sujet de l'aide, 148 flor. 8 pat.

CC. 1271. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart

1662-1663. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1272. (Registre.)— In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1664-1665. — Compte de Claude Desmolin et François Dubois. — Recettes, 42 633 flor. 16 pat. 7 den.; dépenses, 3 954 flor. 6 pat.—F. 3, deniers levés à cours de rente pour rembourser les rentes créées au denier dix-huit, 2 000 flor.— F. 4, remboursement de ces rentes, 2 100 flor.

CC. 1273. (Registre.)— In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1664-1665. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1274. (Registre.) — In-fol. de 9 feuillets, papier; cart.

1665 déc. à janv. **1667.** — Compte de Maurand Cardon et Simon Tahon. — Recettes, 43 176 flor. 6 pat. 3 den.; dépenses, 2 324 flor. 14 pat. — F. 1, report de recette des comptes précédents, 38 679 flor. 10 pat. 7 den. — F. 5, paiement des rentes, 1 774 flor. 12 pat.

CC. 1275. (Registre)— In-fol. de 7 feuillets, papier; cart

1668-1669. — Compte de Claude Desmolin et Mathias Tottel. — Recettes, 43 601 flor. 16 pat. 6 den.; dépenses, 1 519 flor. 16 pat. — F. 5, paiement des rentes levées en 1665, 200 flor. — F. 7, frais d'audition, 312 flor. 6 pat.

CC. 1276. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1669-1670.—Compte de Maurand Cardon et Robert Hustin. — Recettes, 46 413 flor. 16 pat. 7 den.; dépenses, 1 878 flor. 18 pat. — F. 1, report de recettes des comptes précédents 42 082 flor. 6 den.—F. 2, produit de l'impôt sur le grain, 4 331 flor. 17 pat 1 den. — F. 5, paiement des rentes, 1 547 flor. 18 pat. — F. 7, frais d'audition du compte, 331 flor.

CC. 1277. (Registre.) — In-fol. de 7 feuillets, papier; cart.

1669-1670. — Même compte des mêmes ; copie du précédent (1).

B. — COMPTES GÉNÉRAUX DU LOGEMENT.

CC. 1278. (Registre.)— In-fol. de 10 feuillets, papier; cart.

1636-1637 (2). — Compte de Paul de Rantre et Philippe le Sellier, « commis à la recepte des impostz destinez au rachapt du logement, asçavoir sur les boys, grain braizé et chaires, à payer par toutes personnes indifféramment ». — Recettes, 15 367 flor. 17 pat. 2 den.; dépenses, 15 008 flor. 6 pat. — F. 3, produit de l'impôt sur le bois, 1 407 flor. 17 pat. 2 den.; sur le grain, 3 620 flor.; sur la viande, 1 040 flor. — F. 5, deniers levés à cours de rente, 9 300 flor.— F. 6, voyage à Lille de Ponthus d'Assonneleville, chef de l'échevinage, « pour adviser et traicter de la rédemption du logement des soldatz et gens de guerre », 473 flor.

CC. 1279. (Registre.) — In-fol. de 8 feuillets, papier; cart.

1636-1637. — Même compte des mêmes; double du précédent.

CC. 1280 (Registre.) — In-fol. de 11 feuillets, papier; cart.

1636-1637. — Autre compte des mêmes, « du maniement des deniers du coffre et impotz de ceste ville desbourséz pour logement des soldats et fourniers venus en ceste ville, par mandement de son Altesse Royale, le

(1) A partir de cette date le compte des soldats élus est réuni au suivant. (Cf CC. 1315).

(2) Ces comptes, à part les deux premiers, vont, jusqu'en 1681, d'un échevinage à l'autre, et comprennent par conséquent treize mois.

22 d'oct. 1636 et sortis le 27 de novembre du dit an. » — Recettes, 9000 flor. ; dépenses, 8 815 flor. 12 pat. — Les dépenses consistent, outre le logement proprement dit, en fournitures de vivres et de chauffage aux troupes, ainsi qu'en présents aux officiers pour maintenir la discipline parmi leurs gens.

CC. 1281. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier ; cart.

1637-1638. — Compte de Jean Lefebvre et Marc Remy. — Recettes, 28 416 flor. 17 pat. 9 den.; dépenses, 2 470 flor. 12 pat. 6 den. — F. 11, présentation de deux pièces de vin à Don Augustin Spinola, colonel d'un régiment, lors de son arrivée, 200 flor. ; demi-pièce à son sergent-major, 50 flor. ; trente tonneaux de bière aux soldats, etc. — F. 25, inspection des compagnies bourgeoises par les échevins et les capitaines, « pour tenir note des personnes capables de porter armes depuis l'eage de vingt ans jusques à cinquante ».

CC. 1282. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; cart.

1638-1639. — Compte d'Hubert Lemaire et Louis Leroy. — Recettes, 33 275 flor. ; dépenses, 34 955 flor. 11 pat. — F. 5, création de rentes, 16 850 flor. — F. 12, don gratuit le premier jour de l'an aux soldats du régiment de cavalerie logé en ville, 9 flor. 12 pat. ; — d°, 150 l. de fromage du pays et 17 l. de fromage de Hollande donnés aux soldats du régiment de Bher logés dans les faubourgs, 34 flor. — F. 30, aux hôteliers de la ville pour logement des femmes et enfants de trois compagnies de cavalerie du 14 mai au 31 octobre, 998 flor. 9 pat.

CC. 1283. (Registre.) — In-fol. de 50 feuillets, papier ; cart.

1639-1641. — Compte de Michel Trigault et Arnoul-Gaspard de Surcques. — Recettes, 56 874 l. 5 pat. 11 den. ; dépenses, 57 031 l. 1 pat. 6 den.—F. 33, arrivée des nouvelles compagnies espagnoles, impossibilité de les loger chez les bourgeois, on place les soldats dans les séminaires et maisons vides.— F. 39, « remonstrent les compteurs que pour avoir payé aux soldats telle quantité de placquilles, il at convenu subir ung extrême travail et fascherye et mesme, comme peut estre à ung chacun notoir, courir risque de vie par plusieurs fois » ; c'est pourquoi ils réclament « telle somme de deniers qu'on trouvera convenir ». Cet article est biffé comme refusé par les auditeurs.

CC. 1284. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; cart.

1642-1643. — Compte de Philippe Le Sellier et Jacques Taisne. — Recettes, 29 304 flor. 9 pat. 9 den. ; dépenses, 43 425 flor. 19 pat. — F. 15, voyage du procureur général à Tournay « pour représenter à Don Franchisco de Melo, gouverneur de ces pays, le désordre que font les soldatz en ceste ville », 28 flor.—F. 22, gratifications à plusieurs sergents majors « pour avoir tenu leurs soldatz en bonne discipline ».—F. 31, chariot « pour repurger les immondices exposez sur les rues par les soldatz en garnison ».

CC. 1285. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier ; cart.

1643-1644. — Compte de Michel Trigault et Arnoul de Surcques.—Recettes, 27 058 flor. 6 pat. 11 den.; dépenses, 29 365 flor. 12 pat. 4 den. — F. 11, voyage du conseiller Cordouan à Gand au sujet de l'échange des prisonniers français, à qui la ville avait fait des avances.—F. 12, voyage du même conseiller à Marchiennes pour obtenir la location du refuge de cette abbaye. — F. 14, opposition de la ville à la construction du fort de l'Escarpelle.

CC. 1286. (Registre.) — In-fol. de 37 feuillets, papier ; cart.

1644-1645. — Compte de Jacques Taisne et de Judes Le Vaillant.—Recettes, 36 785 flor. 15 pat. 8 den. ; dépenses, 30 055 flor. 9 pat. 3 den. — F. 11, députation « vers Leurs Excellences le marquis Castel Roderigo et duc d'Amalfi aux fins d'avoir une garnison modérée et prétendre l'abolition des cantines ». — F. 19, gratification aux tambours des compagnies bourgeoises et des régiments espagnols le jour du nouvel an, 25 flor. 4 pat. — F. 20, mandes posées aux clochers d'Equerchin et de Cuincy « pour servir de signal aux laboureurs contre les courses des ennemys ». — F. 25, confection d'un guidon pour la tour du Raquet, 10 flor. 6 pat. — F. 36, rafraîchissement de MM. les auditeurs lors de la reddition des comptes, 60 flor.

CC. 1287. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier ; cart.

1645-1646. — Compte d'Hubert Lemaire et Jacques du Miny. — Recettes, 31 734 flor. 13 pat. 8 den. ; dépenses, 23 550 flor. 9 pat. 5 den. — F. 9, voyage à Lille pour « tascher d'empescher ou retarder l'entrée de la guarnison lorraine en ceste ville ». — F. 12, « somme payée à quelque principal ministre de la Court et aul-

cuns officiaux affin qu'en ceste ville, pour guarnison de l'hiver prochain, soit envoyé logement le plus modéré que faire se peult », 314 flor. 4 pat. — F. 21, livraison de 40 000 tourbes à 5 florins, 5 pat. le mille pour le chauffage des soldats, 210 flor.

CC. 1 88. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier ; cart.

1646-1647. — Compte de Philippe Commelin et Jean Lernould. — Recettes, 33 346 flor. 11 pat. 2 den. ; dépenses, 26 595 flor. 9 pat. 9 den. — F. 7, Guillaume d'Oby, fermier d'un impôt sur la bière, devient « insolvent » et se fait homme d'armes au service de Sa Majesté. — F. 13, tambour envoyé à Arras « pour signifier au gouverneur que s'il empeschoit de amesner du poisson en Douay, que le commandant en ceste ville feroit de mesme », 3 flor.—F. 16, « à l'officier des haultes œuvres pour avoir exécuté deulx soldatz au dernier supplice par la corde », 12 flor.

CC. 1289. (Registre.) — In-fol. de 41 feuillets, papier ; cart.

1647-1648. — Compte de Philippe Le Sellier et Jacques Taisne. — Recettes, 39 122 flor. 3 pat. 10 den.; dépenses, 33 950 flor. 9 pat. 3 den. — F. 8, acquisition par la ville de la maison dite « le change d'or, pour y loger tant capitaines de cavailleryе que d'infanterye et aultres soldatz venans en ceste ville qu'il faut sitôt loger ».—F. 20, tonneaux de bière distribués à diverses compagnies « affin qu'ils se contentassent d'estre logés ès tours et granges sur les murailles sans estre logés sur les bourgeois ». — D°, rafraîchissement à quarante-deux cavaliers allemands, déserteurs de l'armée française, 21 flor.

CC. 1290. (Registre.) — In-fol. de 41 feuillets, papier ; cart.

1647-1648. — Même compte des mêmes ; double du précédent.

CC. 1291. (Registre.) — In-fol. de 48 feuillets, papier ; cart.

1648-1649.— Compte d'Hubert Lemaire et Jacques du Miny. — Recettes , 41 602 flor. 15 pat. 7 den. ; dépenses, 44 285 flor. 18 pat. 4 den. — F. 14, à la sœur Marie Crugeot, mère et maîtresse de l'hôpital St-Thomas, pour nourriture d'un grand nombre de soldats blessés à la bataille de Lens, 325 flor. — D°, secours aux blessés réfugiés en ville ; envoi de poteries pour ceux qui sont placés à l'abbaye du Mont St-Eloi. — F. 19 , logement en ville de deux régiments italiens.— F. 40, indemnités à divers habitants, « pour avoir souffert des logements extraordinaires ».

CC. 1292. (Registre.) — In-fol. de 38 feuillets, papier ; cart.

1649-1650. — Compte de Philippe Commelin et Jean Lernould. — Recettes, 27 901 flor. 8 pat. 11 den. ; dépenses, 34 404 flor. 1 pat. 3 den. — F. 19 , mobilier fourni par la ville « aux capitaines de cavaliers francs ». — F. 24 , location annuelle par les Chartriers au profit de la ville du corps de garde de l'hôtel du Dauphin , 30 flor. — F. 25, provision pour un an de bois à brûler destiné aux gens de guerre logés en ville , 2 406 flor. 7 pat. 6 den.

CC. 1293. (Registre.) — In-fol. de 40 feuillets, papier ; cart.

1649-1650. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1294. (Registre.) — In-fol. de 45 feuillets, papier ; cart.

1650-1651. — Compte de Philippe Le Sellier et Judes Le Vaillant.—Recettes, 34 014 flor. 16 pat. 9 den.; dépenses, 45 990 flor. 16 pat. 9 den. — F. 7, députation à Bruxelles pour obtenir « une petite et modérée garnison »..., présents à divers officiers « et à ceux des comptoirs » (bureaux), 1 034 flor. — F. 8 , « misères de la ville chargée d'une grande garnison de quatre ou chinq diverses nations ». — F. 15, fourniture de linges, nappes, serviettes, etc., pour les officiers, 987 flor. 16 pat.

CC. 1295. (Registre.) — In-fol. de 34 feuillets, papier ; cart.

1650-1651. — Même compte des mêmes ; copie du précédent.

CC. 1296. (Registre.) — In-fol. de 32 feuillets, papier ; cart.

1651-1652. — Compte d'Hubert Lemaire et Bon Houseau.—Recettes, 29 554 flor. 13 pat. 8 den.; dépenses, 45 455 flor. 13 pat. 9 den. — F. 11, fourniture d'une barque pour mener les bagages des troupes à Condé, 103 flor. — F. 15, journées de soldats malades traités à l'hôtel-Dieu , 39 flor. — F. 17, fourniture de bottes aux gardes du rempart, « à cause du mauvais chemin ». — F. 27, « impost passé au fol renchier sans en pouvoir recepvoir aulcune chose ».

CC. 1297. (Registre.) — In-fol. de 32 feuillets, papier ; cart.

1652 déc. à janv. **1654.** — Compte de Jean Ler-

nould et Franchois Hériguer. — Recettes, 28 412 flor. 8 pat. 9 den.; dépenses, 42 344 flor. 5 pat. 5 den. — F. 14, livraison de camelot « pour faire une estendart pour le guette de la tour du Racquet et pour la fachon », 8 flor. 6 pat. — F. 29, au procureur général de la ville pour avoir préparé les logements « avec grande fascherye, en quoi il a perdu beaucoup de temps », 260 l.

CC. 1298. (Registre.) — In-fol. de 30 feuillets, papier; cart.

1652-1654. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC 1299. (Registre.) — In-fol. de 33 feuillets, papier; cart.

1654-1655.—Compte de Philippe Le Sellier et Judes Le Vaillant. — Recettes, 28 352 flor. 5 pat. 9 den.; dépenses, 45 907 flor. 14 pat. — F. 9, « pour les menus services dont Madame de Waltencheul, (femme du commandant), se plaindoit fort et tesmoignoit du grand mécontentement, ne voulant plus entretenir l'accord fait avec elle, pour à quoy obvier on luy a donné la somme de 100 flor.»— F. 15, bière et fromage donnés aux soldats irlandais « tandis que on disposoit de leur logement », 119 flor.

CC. 1300. (Registre.) — In-fol. de 33 feuillets, papier; cart.

1654-1655. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1301. (Registre.) — In-fol. de 26 feuillets, papier; cart.

1655-1656. — Compte d'André Hériguer et Marcq Laloe.— Recettes, 29 754 flor. 10 pat. 3 den.; dépenses, 45 360 flor. 9 pat. 7 den. — F. 8, aux trois compagnies lorraines du régiment du colonel Fournier,« en considération qu'ils ont tardé quelques jours sans entrer en ville, combien qu'ils en avoient les ordres de S. Altesse, 100 flor. ». — F. 9, pièce de vin présentée au Prince de Condé lors de son arrivée en ville, 121 flor.— F. 25, rafraîchissement des auditeurs du compte après sa reddition, 100 flor.

CC. 1302. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier; cart.

1656-1657. — Compte d'André Lemaire et Robert Hustin.—Recettes, 31 027 flor. 3 pat. 8 den.; dépenses, 43 902 flor. 4 pat. 3 den. — F. 11, location par la ville de la maison du chanoine chantre de St-Pierre, occupée par l'auditeur des gens de guerre, 60 flor. — F. 14, messe chantée à St-Amé en l'honneur de Saint Maurand, patron de la ville, 12 flor. (1). — F. 16, détail des dépenses pour le traitement des soldats blessés au siége de Valenciennes.—F. 22, buage (lessive) du linge des officiers de la garnison, 69 flor.

CC. 1303. (Registre.) — In-fol. de 43 feuillets, papier; cart

1657-1658. — Compte de Philippe Le Sellier et de Judes Le Vaillant. — Recettes, 31 539 flor. 11 pat. 10 den.; dépenses, 41 753 flor. 8 den.—F. 11, « pont fait et défait sur la grande rivière pour passer l'armée, 12 flor. ». — F. 16, pour onze jours de travail à rompre les glaces des fossés, 5 flor. 15 pat. — F. 38, salaire des compteurs qui ont « postposé leurs propres affaires », 700 flor. — Difficultés soulevées sur la régularité du compte par J. Cordouan, conseiller pensionnaire, « sur ce qu'on ne lui avait pas demandé son suffraige et advis touchant les principaulx articles ».

CC. 1304. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier; cart.

1657-1658. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1305. (Registre.)— In fol. de 46 feuillets, papier; cart.

1659-1660. — Compte de Robert Hustin et Vincent Derrez, échevins.—Recettes, 28 655 flor. 17 pat. 2 den.; dépenses, 35 060 flor. 4 pat. 11 den.—F. 20, « au munitionnaire pour livraison de pain à la garnison, 300 flor. »; cette dépense devait être irrégulière, en marge est écrit : « soit prins garde de répéter ceste somme ».— F 24, « tentures de lit pour des officiers », 22 flor. 8 pat. — F. 32, livraison de chandelles pour l'éclairage militaire du 1 nov. au 13 juillet, 721 flor. 14 pat.

CC. 1306. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier; cart.

1660-1661. — Compte de Philippe Le Sellier et Michel Maillot. — Recettes, 31 380 flor. 9 pat. 4 den.; dépenses, 31 874 flor. 11 pat. 6 den. — F. 23, « à quatre soldats qui ont poursuivi le lieutenant Pety, lorsqu'il at emporté les meubles appartenans à ceste ville, 6 flor. ». — F. 27, arrivée du régiment anglais, duc de Glocester.—F. 40, « à messieurs de l'Université, pour subvenir aux frais de leurs assemblées extraordinaires à cause du logement, 36 flor. ».

(1) On commence à voir poindre ici les dépenses étrangères au logement qui, dans la suite, lorsque les troupes seront casernées, absorberont la presque totalité des impôts créés pour les loger en ville.

CC. 1307. (Registre.) — In-fol. de 29 feuillets, papier; cart

1661-1662. — Compte d'Hubert Lemaire et Jacques du Miny. — Recettes, 24 832 flor. 18 pat. 7 den.; dépenses, 19 552 flor. 19 pat. 1 den. — F. 11, transport de quarante huit « charées » de meubles appartenant à M. de Waltencheux, commandant de place, 16 flor. 16 pat. — F. 9, *Te Deum* pour la naissance du nouveau prince d'Espagne. — F. 21, dépenses de vin lors de l'entrée des nouvelles garnisons.

CC. 1308. (Registre.) — In-fol. de 50 feuillets, papier; cart.

1662-1663. — Compte de Maurand Cardon et Ferdinand Lernould. — Recettes, 34 211 flor. 8 pat. 3 den.; dépenses, 21 408 flor. 2 den. — F. 15, voyage à Bruxelles du docteur Trigault accompagné d'un valet et escorté de deux hommes à cheval, en qualité de député du Magistrat et de l'Université, 270 flor. — F. 30, demande d'indemnité par les échevins comptables qui, arrêtés par le commandant de place « et quoy qu'eschevins modernes, ont esté détenus l'espace de six jours en la maison du pincerne de la cave au vin de ceste ville où il y avait gardes posés, etc. »; ils prient leurs collègues « de prendre esgard favorable à la dite détention, perte de temps et infamie ». On leur accorde 30 flor.

CC. 1309. (Registre.) — In-fol. de 48 feuillets, papier; cart.

1662-1663. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1310. (Registre.) — In-fol. de 44 feuillets, papier; cart.

1664-1665. — Compte de Claude Desmolins et François du Bois. — Recettes, 51 637 flor. 6 pat.; dépenses, 19 594 flor 5 pat. 9 den. — F. 18, au receveur des dames de Bourbourg pour livraison de fagots, 224 flor. 19 pat. — F. 20, « à maistre Benoist Bertault, pour avoir dressé un plan de ceste ville pour envoyer à Son Excellence le comte de Bruay, at esté payé 54 patars ». — F. 25, vin et dessert fournis à MM. les échevins pendant qu'ils vaquaient au logement des gens de guerre, 120 flor.

CC. 1311. (Registre.) — In-fol. de 48 feuillets, papier; cart.

1664-1665. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1312. (Registre.) In-fol. de 49 feuillets, papier; cart.

1665-1667. — Compte de Maurand Cardon et Simon Tahon du 7 déc. 1665 à pareil jour de janvier 1667. — Recettes, 63 660 flor. 19 pat. 6 den.; dépenses, 28 322 flor. 6 pat. 8 den. — F. 18, députation envoyée à Lille aux Etats « pour recevoir le serment du gouverneur de la province au nom et comme procureur du roi à son avènement à la souveraineté de ces Pays Bas et de cette province de Lille, Douai et Orchies, pour le faict de la conservation de leurs droits, coustumes, priviléges, etc. », 255 flor. — F. 25, voyage du premier conseiller pensionnaire à Bruxelles pour obtenir diminution de garnison, 436 flor.

CC. 1313. (Registre.) — In-fol. de 102 feuillets, papier. cart.

1667-1668. — Compte de Michel Maillot et André Lemaire. — Recettes, 80 354 flor. 10 pat 7 den.; dépenses, 58 114 flor. 5 pat. 8 den. — F. 18, indemnités accordées aux habitants blessés pendant le siége. — F. 23 et suiv., détail des travaux pour convertir divers bâtiments en caserne. — F. 33, à André de Boufflers, étudiant en philosophie, blessé pendant le siége, 18 flor. — F. 57, achat de cinq pièces de cuir doré « pour tendre quelques salles en l'hostel de M. le Gouverneur ». — F. 58 et suiv., détail de l'ameublement, de la vaisselle, etc., donnés à M. le Gouverneur. — F. 100, salaire des comptables pour peine extraordinaire avant et pendant le siége, 1 000 flor.

CC. 1314. (Registre.) — In-fol. de 99 feuillets, papier; rel. parchemin.

1668-1669. — Compte de Claude Desmolins et Mathias Tottelle. — Recettes, 85 768 flor. 9 pat 9 den.; dépenses, 75 751 flor. 3 pat. 7 den. — F. 35, travaux à la caserne St-Sulpice. — F. 59, blanchissage de neuf cents paires de draps pour les soldats, 121 flor. — F. 63, transport de soldats malades à St-Amand, 24 flor. — F. 65, achat fait à Tournay « de diverses pains d'hostel à cacheter lettres », 10 flor. — F. 77, avance par les PP. Chartreux de 130 000 briques pour la construction des casernes.

CC. 1315. (Registre.) — In-fol. de 87 feuillets, papier; rel. parchemin.

1670-1671. — Compte de Dominique Dervillers, argentier de la ville, « des deniers procédans des impostz destinez aux frais des logemens des gens de guerre, des

esleuz, des aydes et subsides et en partie des fortifications durant l'eschevinage commenché le 7 avril 1670 et finy le 7 mai 1671 » (1). — Recettes, 123 054 flor. 7 pat. 9 den. ; dépenses, 193 573 flor. 11 pat. 9 den. — Les recettes de ce compte proviennent des divers impôts, les dépenses consistent en fournitures aux soldats, en travaux pour la construction des casernes et en paiement des rentes antérieurement constituées.

CC. 1316. (Registre.) — In-fol. de 98 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1671-1672. — Compte du même.—Recettes, 82 857 flor. 12 pat. ; dépenses, 148 049 flor. 19 pat. 3 den. — F. 19 et suiv., indemnités aux habitants qui ont logé les officiers de troupe ainsi que les directeurs et employés de la Fonderie. — F. 36 et suiv., fournitures de lits et de vaisselle aux officiers et soldats. — F. 47 et suiv., travaux de construction et d'appropriation des casernes et pavillons. — F. 56, dépenses diverses imputées sur le produit des impôts. — F. 79, paiement des rentes levées antérieurement pour le logement et les fortifications.— F. 97, dépenses de la reddition du compte montant à 413 flor. 10 pat.

CC. 1317. (Registre.) — In-fol. de 35 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1672-1673. — Compte du même.—Recettes, 76 927 flor. 2 pat. 11 den. ; dépenses, 124 789 flor. 2 pat. — Même ordre de recettes et de dépenses que dans le compte précédent. — F. 53 et suiv., paiements d'à-compte sur l'aide accordée au roi par les Etats de la province. — F. 60, travaux à l'hôtel de ville et au beffroi. — F. 61, gages annuels du bombardier de la ville, 50 flor.

CC. 1318 (Registre.) — In-fol. de 107 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1673-1674.— Compte du même.—Recettes, 67 515 flor. 7 pat. 7 den.; dépenses, 123 114 flor. 5 den.—F. 33, solde d'acquisition d'une maison située sur le Barlet, à l'enseigne du Cornet, servant de caserne pour loger les officiers de cavalerie, 60 flor.—F. 86, rèmise au fermier de l'impôt sur le bois entrant en ville, 500 flor.

CC. 1319. (Registre.) — In-fol. de 102 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1674-1675.—Compte du même.—Recettes, 82 970 flor. 7 pat. 7 den.; dépenses, 136 272 flor. 15 pat.—F. 19, recette provenant de la vente par les échevins aux PP. Jésuites « d'une cloche ayante autrefois servie de *tauxin* sur la porte Nostre-Dame », 70 flor. — F. 40, refuge de Saint-Bertin appliqué à usage de caserne. — F. 73, « à monsieur Dupuich, commissaire des poudres, pour avoir raccommodé 3 756 livres de poudres défectueuses, y compris 626 l. de salpêtre employez à l'amelioration et rechargement desdittes poudres », 672 flor. 17 pat.

CC. 1320. (Registre.) — In-fol. de 93 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1675-1676.— Compte du même.—Recettes, 81 790 flor. 7 pat. 5 den. ; dépenses, 137 007 flor. 15 pat. 5 den. — F. 34, soldats malades évacués sur Lille en chariot, 27 flor. 12 pat.— F. 35, « à monseigneur le marquis de Saint-Genyes, commandant en ceste ville, afin qu'il luy plaise de prendre les intérests de ceste ville sous sa favorable protection », 2 660 flor.—F. 36, location du refuge St-Vaast « pour ledict seigneur », 320 flor. — F. 70, remises et modérations d'impôts, 3 765 flor. 5 pat.

CC. 1321. (Registre.) — In-fol. de 98 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1678-1680. — Compte du même du 7 déc. 1678 au 7 janvier 1680.—Recettes, 113 165 flor. 14 pat. 11 den.; dépenses, 153 505 flor. 8 pat. 3 den. — F. 58, à Bartholomé Flocquet, (Cf. CC. 1046), « pour un tableau vendu par lui à ceste ville pour la maison de Monsieur le Gouverneur », 24 flor. — F. 59, achat en la ville de Lille « de douze siéges de cuir roussy à raison de cinq florins chacune remplacé en la chambre des sieurs six-hommes ou pareil nombre a esté quitté pour la maison de Monsieur le Gouverneur », 60 flor.

CC. 1322. (Registre.) — In-fol. de 259 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1680-1681. — Compte du même, « générallement de tous impostz qui se cœuillent et lèvent dans ceste ville et eschevinage » du 7 janv. 1680 à la Toussaint 1681.— Recettes, 248 956 flor. 13 pat. 2 den.; dépenses, 275 453 flor. 13 pat 11 den.—F. 166, détail de dépenses à l'occasion du procès des échevins contre la sœur maîtresse de l'hôtel-Dieu. — F. 172, pension viagère à un canonnier pour avoir eu la main emportée d'un coup de canon « au feu de joye d'Aix-la-Chapelle », 100 flor.— F. 177, à Antoine Mathieu pour dédicace d'une thèse de philosophie, 100 flor.

(1) A partir de 1670, tous ces comptes sont réunis en un seul d'après les instructions de l'intendant de Flandre Le Pelletier.

CC. 1323. (Registre.) — In-fol. de 259 feuillets, papier; rel. parchemin.

1680-1681. — Même compte du même; copie du précédent.

CC. 1324. (Registre.) — In-fol. de 163 feuillets, papier; rel. parchemin.

1681-1682. — Compte du même (1). — Recettes, 110 092 flor. 8 pat. 10 den.; dépenses, 152 617 flor. 6 pat. 8 den. — F. 95, dépenses du feu de joie pour la naissance du duc de Bourgogne, 1 453 flor. 10 pat. — F. 100, curage du canal St-Nicolas aux frais des riverains, avance payé par la ville, 46 flor. 18 pat. — F. 104 et suiv., dépenses d'entretien du pavé dans et hors la ville. — F. 162, « à Monseigneur l'intendant, pour avoir vacqué à l'audition du compte », 200 flor.; à son secrétaire pour l'avoir apostillé, 120 flor.

CC. 1325 (Registre.) — In-fol. de 174 feuillets, papier; rel. parchemin.

1682-1683. — Compte du même. — Recettes, 114 622 flor. 8 pat. 4 den.; dépenses, 160 279 flor. 10 pat. 5 den. — F. 103, service funèbre de la Reine, 828 flor. 8 pat. — F. 108, « pour vin et succades le jour que Monsieur Denys s'est trouvé en la maison de ville pour inviter Messieurs les eschevins, six-hommes et permanents à son acte de docteur en droit », 50 flor.; — d°, même dépense pour invitation de M. Cassius à son acte de docteur en théologie. — F. 111, pour avoir doré le lion du beffroi, de marché fait, 30 flor. — F. 114, pension à une veuve dont le mari avait été tué à la porte d'Arras pour le service de la ville, 50 flor.

CC. 1326. (Registre.) — In-fol. de 215 feuillets, papier; rel. parchemin.

1683-1685. — Compte du même de la Toussaint 1683 au 1 mai 1685. — Recettes, 163 701 flor. 17 pat. 8 den.; dépenses, 199 469 flor. 19 pat. 2 den. — F. 145, au chanoine Dubois pour avoir logé chez lui « Monsieur de Nielles, gentilhomme venu en ceste ville à la réquisition de Messieurs du Magistrat, pour donner le repy contre la rage », 12 flor. — F. 148, feu de joie pour la naissance du duc d'Anjou, 371 flor. 11 pat. — F. 151, pension annuelle de la sage-femme des pauvres, 100 flor. — F. 153, pour avoir remis les doigts aux apôtres de St-Amé, rompus lorsqu'on a tendu pour les funérailles de la reine, 7 flor.

(1) A partir de cette date, les comptes se rendent, comme ceux du Domaine, de Toussaint à Toussaint, c'est-à-dire du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante.

CC. 1327. (Registre.) — In-fol. de 131 feuillets, papier; rel. parchemin.

1685-1686. — Compte du même du 1 mai 1685 à la Toussaint 1686. — Recettes, 157 587 florins 14 patars 7 deniers; dépenses, 173 918 flor. 10 pat. 5 den. — F. 71, voyage de M. Cretelot, curé de Notre-Dame, vers l'évêque d'Arras, « au sujet de la malladye qui régnoit lors en ceste ville », 12 flor. — F. 75, médecins envoyés à Douai par l'intendant de Flandre, « pour consulter sur l'estat de la malladye régnante ». — F. 78, perte sur les réaux et pièces de six patars lors du retrait de cette monnaie, 918 flor. — F. 83, indemnités accordées par le roi aux propriétaires des héritages compris dans les fortifications de Bouchain et du fort de Scarpe, 4 271 flor. — F. 84, paiement des gages des échevins et six-hommes, 8 000 flor.

CC. 1328. (Registre.) — In-fol. de 97 feuillets, papier; rel. parchemin.

1686-1687. — Compte du même du 1 novembre 1686 à pareil jour 1687. — Recettes, 94 459 flor. 14 pat. 6 den.; dépenses, 113 582 flor. 7 pat. 5 den. — F. 27, plantation de trois cents arbres sur les remparts, 77 flor. 8 pat. — F. 42, frais de visite « des bouticques des apothicaires pour cognoistre s'ils estoyent fournys de bons médicamens », 4 flor. — F. 45, « pour avoir planté et déplanté le ban de la fleur de lys sur le marché, à cause de la feste de ceste ville », 16 flor. (Cf. CC. 205, p. 316). — F. 46, Jacques Lambert, plieur de toilettes, autorisé à emprunter 500 flor. avec garantie du capital et des intérêts par la ville, « pour l'obliger à venir se domicilier en ceste ville », payé pour deux ans d'intérêt au denier vingt, 50 flor.

CC. 1329 (Registre.) — In fol. de 95 feuillets, papier; rel. parchemin.

1687-1688. — Compte du même — Recettes, 97 744 flor. 2 pat. 9 den.; dépenses, 115 616 flor. 14 pat. — F. 42, « à Dingremont, Me opérateur at esté payé pour avoir tranché de la pierre un pauvre garson de ceste ville », 7 flor. 4 pat. — F. 43, « aux RR. PP. Chartreux pour poser un vittre dans leur cloistre orné des armes de la ville », 80 flor. — F. 46, présentation de douze bouteilles

de vin à M. de Vauban. — F. 49, détail des bourses payées par la ville d'après diverses fondations —F. 91, rente de 100 flor. « au prouffit d'un maistre d'escholle enseignant gratuitement les pauvres à lire et escrire ».

CC. 1330. (Registre.) — In-fol. de 98 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1688-1689. — Compte du même.—Recettes, 95 472 flor. 18 pat. 3. den. ; dépenses, 112 098 flor. 2 pat. — F 27 et 28. distribution de bois et de chandelle aux ordres religieux. — F. 30, pour tables et bancs « de la chambre de l'anatomie », 70 flor. — F. 35, pont de briques bâti « au lieu nommé *Trou à hérens* sur le chemin de Douay à Esquerchin », (aujourd'hui Trou puant), 277 flor. 7 pat.—F. 45, feu de joie pour la prise de Philisbourg, 281 flor. 7 pat. — F. 47, frais de visite d'un cadavre par des médecins et chirurgiens, 12 flor. 12 pat. — F. 52, au prince de la confrérie des Clercs parisiens, le jour de l'Assomption, 24 flor.

CC. 1331. (Registre.) — In-fol de 95 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1689-1690. — Compte du même.—Recettes, 99 207 flor. 19 pat. 10 den. ; dépenses, 118 756 flor. 12 pat. 1 den.—F. 29, pour douze faix de charbon employés au nettoyage des linges de la chapelle échevinale, 18 flor. — F. 45, remise au s[r] Demasure, adjudicataire de la ferme au savon, « pour éviter les difficultés apparentes entre Messieurs du Magistrat et ledit fermier, 150 flor.». — F. 46, feuillette de vin présentée au s[r] Desruelles, avocat, prince de la conférie de St-Yves, 38 flor. — F. 47, goudronnage de deux cent quarante-deux « chapelets de mesches pour s'en servir au feu de meschef », 22 flor. 8 pat.

CC. 1332. (Registre.) — In-fol. de 92 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1690-1691.—Compte du même.—Recettes, 107 773 flor. 8 pat 5 den.; dépenses, 125 818 flor. 12 pat. 10 den. — F. 19, payé pour le logement de l'apothicaire de la garnison, 40 flor. — F. 30, « pour avoir coupé la pointe des arbres du rempart qui estoient rempliz de chenilles », 14 flor — F. 45, bourses fondées par MM. Domiscène, Montanus, De Courrières, Bosmerius. — F. 82, rente de 125 flor. par an pour la subsistance de trois pauvres étudians au collège d'Anchin. — F. 85, rente annuelle de 39 flor. pour fondation d'une messe journalière à St-Pierre — F. 91, aux députés de l'Université et des chapitres pour avoir assisté au compte, 240 flor.

CC. 1333. (Registre.) — In-fol. de 81 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1691-1692. — Compte du même.—Recettes, 108 041 flor. 10 pat. 8 den. ; dépenses, 128 812 flor. 13 pat. 10 den. — F. 27, travaux divers au beffroi et à l'horloge. — F. 32, entretien annuel de la couverture du couvent des Capucins, 37 flor. 10 pat. — F. 35, au concierge des maisons pestiférées, « at esté payé douze escus pour douze mois de ses gages faisant 28 flor. 16 pat. ». — F. 36, pour avoir conduit en carrosse les échevins dénommés (remplaçant les six-hommes) à Raches et fait deux autres voyages à Flines, 12 flor. 18 pat. — F. 38, présentation de douze bouteilles de vin à M. le cardinal de Bouillon et de douze autres « à Madame la major », chaque fois, 12 flor. 18 pat.

CC. 1334. (Registre.) — In-fol. de 70 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1692-1693.—Compte du même.—Recettes, 150 116 flor. 17 pat. 5 den.; dépenses, 182 189 flor. 19 pat. 9 den. — F. 17, quote-part de la ville dans les indemnités payées pour les fortifications de Menin et de Valenciennes, 168 flor. 16 pat. — F. 30, pension à Guillaume du Puits « à raison du travail qu'il faict à passer des peaux à l'huille », 36 flor. — F. 32, vérification et compte chez l'argentier de la ville, à cause de la réduction des louis d'or et des écus neufs, d'où il résulte que la perte sur ces monnaies est de 741 flor. 14 pat. 10 den.

CC. 1335. (Registre.) — In-fol. de 70 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1692-1693. — Même compte du même ; copie du précédent.

CC. 1336. (Registre.) — In-fol. de 56 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1693-1694. — Compte du même.—Recettes, 99 882 flor. 16 pat. 1 den ; dépenses, 117 231 flor. 1 pat. 4 den. — F. 21, entretien de deux pompes servant à éteindre le feu, 14 flor. 8 pat. — F. 25, voyages des conseillers pensionnaires à Lille vers l'intendant pour conférer du rachat des offices. (Cf. BB. 63).—F. 26, frais du procès de la ville à la cour temporelle de St-Amé contre le curé de St-Albin, 34 flor. — F. 28, aux auditeurs royaux de la gouvernance, « pour la valeur de dix-huit lotz de vin au prix de trente-six patars le lot qu'on a coustume de leur donner chaque année pour dénoncer les contrats et tous

actes qui se passent par devant eux, pour éviter la défraudation des droits seigneuriaux deulz à Messieurs du Magistrat et au domaine de la ville, 32 flor. 8 pat. ».

CC. 1337. (Registre.) — In-fol. de 66 feuillets, papier; rel. parchemin.

1694-1695. — Compte du même.—Recettes, 105747 flor. 9 pat.; dépenses, 109 860 flor. 13 pat. 8 den. — F. 11, achat pour les magasins du roi de 908 rasières de blé froment et de 1 028 sacs de blé méteil, 16 940 flor. 6 pat. — F. 30, pavillon bleu avec franges d'or et feu de joie pour l'entrée du maréchal de Boufflers, 95 flor. 19 pat. 6 den. — F. 31, aux pasteurs des six paroisses, pour être « eslargi aux plus nécessiteux pendant le temps de l'excessive froicture de l'hiver », 100 flor. — F. 63, état pour mémoire des rentes créées par la ville à différentes époques. — F. 66, dépenses de l'audition du compte, 980 flor.

CC. 1338 (Registre.) — In-fol. de 68 feuillets, papier; rel. parchemin.

1695-1696. — Compte par les enfants Dervillers. — Recettes, 108 541 flor. 9 pat. 10 den.; dépenses, 123 470 flor. 16 pat. 10 den. — F. 9, rente payée à la ville par le Mont-de-piété, 26 flor. 13 pat. 4. den.—F. 14, payé à la compagnie d'ouvriers d'artillerie pour son logement pendant un an, 576 flor. — F. 17, remboursement, au fermier du droit sur le grain braisé, de 572 flor. 1 pat. « pour les grains que les révérends PP. Jésuites ont consumez et dont ils ont estez exempts d'en payer les droictz ». — F. 20, fourniture de tourbe de marais pour le chauffage des troupes. — F. 22, réparations importantes au carillon du beffroi, 33 flor.—F. 30, pension nouvelle d'un chirurgien-opérateur, 30 flor.

CC. 1339. (Registre.) — In-fol. de 65 feuillets, papier; rel. parchemin.

1696-1697.—Compte des mêmes.—Recettes, 106 604 flor. 16 pat. 4 den.; dépenses, 97 136 flor. 11 pat. 4 den. — F. 9, logement du colonel des bombardiers, 100 flor. — F. 14, aux différents hôtes, pour avoir logé les officiers de la garnison et ceux des troupes de passage, 8 493 flor. 2 pat. 9 den. — F. 15, fêtes, rejouissances et feu de joie pour la naissance du fils de M. de Boufflers, 486 flor. 17 pat. — F. 17, braise distribuée aux religieux, 85 flor. 10 pat. — F. 20, à Jacques Dupuis pour avoir bouché les portes et fenêtres des maisons pestiférées, 21 flor. 12 part. — F. 21, achat de neuf pots et une pinte de goudron pour goudronner les gouttières, 8 flor. 6 pat.

CC. 1340. (Registre.) — In-fol. de 66 feuillets, papier; rel. parchemin.

1696-1697. — Même compte des mêmes; copie du précédent.

CC. 1341. (Registre.) — In-fol. de 61 feuillets, papier; rel. parchemin.

1697-1698. — Compte de Michel Havet.—Recettes, 108 191 flor. 1 pat.; dépenses, 130 979 flor. 5 pat. 3 den. — F. 16, au chantre de St-Pierre pour avoir fait venir des chantres étrangers pour chanter plus solennellement le *Te Deum* au jour de la publication de la paix, 24 flor.; — d°, fêtes pour la publication de la paix, 3 385 flor. 13 pat. — F. 24, entretien annuel des soixante-huit puits de la ville, 163 flor. 4 pat. — D°, aux Récollets wallons pour dédicace d'une thèse de théologie, 240 flor. — F. 27, à l'officier des hautes œuvres pour deux pendaisons en effigie, 12 flor.

CC. 1342. (Registre.) — In-fol. de 71 feuillets, papier; rel. parchemin.

1698-1699. — Compte du même.—Recettes, 222 219 flor. 4 pat. 10 den.; dépenses, 231 988 flor. 7 pat. 11 den. — F. 1, ordonnance de M. de Bagnols, intendant de Flandre, concernant les finances de la ville; défense de loger les officiers en ville tant qu'il y aura de la place dans les pavillons. — F. 28, réparations extraordinaires dans les casernes de Marchiennes, « ou les soldats avaient brisé toutes les jambes des cheminées », 90 flor.—F. 29, vins offerts au général des Carmes, lors de son arrivée à Douai, 100 flor. — F. 32, à l'officier des hautes œuvres pour avoir fait porter le tonneau à deux filles, 12 flor.

CC. 1343. (Registre.) — In-fol. de 51 feuillets, papier; rel. parchemin.

1699-1700.—Compte du même.—Recettes, 100 993 flor. 8 pat. 3 den.; dépenses, 109 013 flor. 11 pat. 11 den.—F. 10, logement d'une femme recommandée par le maréchal de Boufflers, 48 flor. — F. 23, « à Anselme Stienne pour avoir dépendu et rependu la grosse cloche et y avoir raccommodé ce qu'il y manquoit », 51 flor — F. 28, « au corps des bateliers pour avoir joûté, tiré à l'anguille, et fait aultres divertissements publicqs le lendemain de la procession de la ville », 30 flor —F. 35, perte sur les espèces par suite de réduction des monnaies », 72 flor. 4 pat. 9 den.

CC. 1344. (Registre.) — In-fol. de 65 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1700-1701.—Compte du même.—Recettes, 102 024 flor. 9 pat. 11 den.; dépenses, 104 383 flor. 17 pat. 9 den. — F. 28, distribution « aux valets de couvreurs, maçons, charpentiers, bateliers, charretiers de rivage et autres, employés à éteindre le feu arrivé rue des Ferronniers le 18 nov. 1700 », 119 flor. 15 pat.; raccommodage des ustensiles servant à éteindre le feu qui avoient été démembrés le même jour », 200 flor.—F. 30, mousquets prêtés par l'arsenal aux quatre compagnies bourgeoises pour la procession, indemnité au garde et remboursement d'une arme perdue, 12 flor.

CC. 1345. (Registre.) — In-fol. de 64 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1701-1702.—Compte du même.—Recettes, 112 588 flor. 10 pat. 1 den.; dépenses, 130 843 flor. 4 pat. 7 den. —F. 31, au prieur du collége St-Thomas d'Aquin pour l'établissement d'une nouvelle chapelle, 60 flor.—F. 34, au sieur Simon pour ses gages en qualité de procureur postulant, 20 flor. — F. 35, pension à un maître en fait d'armes pour régler les jeux d'armes, 48 flor. — F. 37, au prince de la confrérie de St-Yves, en considération de ce qu'il invite MM. du Magistrat par députés au repas qu'il donne, 30 flor. 12 pat. — F. 53, rente de la confrérie de St-Joseph à St-Pierre, 110 flor.

CC. 1346. (Registre.) — In-fol. de 57 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1702-1703.— Compte du même.—Recettes, 97 801 flor. 7 pat. 9 den.; dépenses, 98 421 flor. 2 pat. 1 den.— F. 14, location d'une chambre servant de corps de garde à la porte Morel, 20 flor. — F. 17, feu de joie pour la prise de Brisach, 305 flor.—F. 19, à Pierre Dausy pour l'adjudication qui lui a été faite de deux nouvelles figures de Géant et Géante, 88 flor. — F. 21, à Claude Dhainaut pour avoir fait « le piedment » de Saint Roch que l'on expose devant la maison de ville le jour de la procession dudit Saint et autres travaux, 18 flor.—F.23, messe en musique à St-Amé pour cessation de la pluie, 15 flor.

CC. 1347. (Registre.) — In-fol. de 68 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1703-1704.— Compte de Laurent Douez. — Recettes, 91 914 flor. 13 pat. 2 den.; dépenses, 89 602 flor. 15 pat. 1 den. — F. 17, fêtes pour la naissance du duc de Bretagne, 763 flor. 13 pat. — F. 23, raccommodage avec de la paille des trous aux couvertures des casernes St-Sulpice, 16 flor. — F. 27, fourniture de 12 500 tourbes de tanneur pour allumer les pipes des soldats au corps de garde, 72 flor. 10 pat. — D°, pour avoir raccommodé le lion du beffroi que les grands vents avaient emporté, 10 flor.—F. 35, voyage d'un sieur Lemaire à Lille « pour trouver quelqu'un qui voulût entreprendre le nettoiement de la ville, 18 flor.

CC. 1348 (Registre.) — In-fol. de 75 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1704-1705.—Compte du même.—Recettes, 101 828 flor. 14 pat. 10 den.; dépenses, 94 175 flor. 7 den. — F. 24, location d'une chambre servant à la pharmacie des hôpitaux, 18 flor. — F. 32, pension de 50 flor. à Pierre Wédeux qui avait eu la jambe cassée en travaillant à éteindre un incendie. — F. 45, vin présenté au maréchal de Vauban, venu pour visiter les fortifications, 14 flor. 14 pat. — F. 46, vin pour la chapelle de l'hôtel de ville et celle de la prison, 36 flor.—F. 75, à Messieurs les députés de l'Université et des chapitres pour avoir assisté à l'audition de ce compte, 240 flor.

CC. 1349. (Registre.) — In-fol. de 95 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1705-1706.—Compte du même.—Recettes, 107 981 flor. 19 pat. 7 den.; dépenses, 109 504 flor. 10 pat. 1 den. — F. 27, à Jacques Dupuis pour avoir employé trente-et-un jour à faire des fosses pour les chevaux morts, à raison de 15 pat. par jour, 33 flor. 5 pat. — F. 28, frais d'une thèse de philosophie dédiée au Magistrat, 150 flor. — F. 30, aux Récollets anglais à l'occasion de la pose de la première pierre de leur église, (paroisse St-Jacques actuelle), 100 flor.— F. 32, aux sergents du bailli, pour avoir empêché les mendiants étrangers d'aller « gueuser » dans les églises et ailleurs, 72 flor. — F. 40, toiture de l'hôtel de ville enlevée par un ouragan, 29 déc. 1705.

CC. 1350. (Registre.) — In-fol. de 115 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1706-1707.—Compte du même.—Recettes, 128 625 flor. 6 pat. 5 den.; dépenses, 150 320 flor. 5 pat.—F. 31, au geôlier « pour avoir fourny la subsistance à Louis François Sivis qui a été emprisonné pour avoir perdu l'esprit », 6 flor. 10 pat. — F. 39, frais d'enquête contre

la vicomtesse d'Armuyden, dame de Waziers, 67 flor. 9 pat.—F. 40, procès contre les Jésuites au sujet de la chaire de mathématiques, rapport d'arrêts du Parlement de Tournai, 254 flor. 5 pat. 3 den.—F. 41, « au sr Estienne, cuvelier, pour loyer d'une demi-année d'une maison que MM. du Magistrat ont trouvé bon de tenir fermée, attendu que les médecins leur avoient fait rapport que quelques personnes y étoient mortes subitement, 15 flor.»

CC. 1351. (Registre.) — In-fol. de 99 feuillets, papier; rel. parchemin.

1707-1708.—Compte du même.—Recettes, 152023 flor. 18 pat. 2 den.; dépenses, 157 256 flor. 2 pat. 2 den. — F. 29, feu de joie pour la prise de Lérida, 340 flor. 16 pat.—F. 33, au greffier de Lambres, « pour les pertes, dommages et intérêts qu'ont souffert les habitants dudit village causés par les régiments envoyés pour y loger à cause du grand nombre de troupes de passage en ceste ville », 200 flor. — F. 40, incendie de la prison, enlèvement de quatre cent soixante-huit voitures de « groiges », 58 flor. 10 pat.—F. 43, à Ant. Martin, pour son fils qui a fait ses derniers vœux aux capucins, frais d'habit et autres dépenses, 50 flor.

CC. 1352. (Registre.) — In-fol. de 127 feuillets, papier; rel. parchemin.

1708-1709.—Compte du même.—Recettes, 157 833 flor. 13 pat. 8 den.; dépenses, 190 009 flor. 15 pat. 4 den. — F. 63, visite du plantis de l'échevinage pour constater le dégât fait par les troupes, 12 flor. — F. 72, dépense de MM. du Magistrat lors de l'adjudication des fermes, 238 flor. 12 pat.—F. 88, avancé au trésorier des troupes de la garnison pour faire le prêt aux troupes, 10 400 flor. — F. 90, vins du gouverneur et de l'état-major, 800 flor.—F. 91, vins présentés au duc de Bourgogne, au maréchal de Boufflers et au maréchal de Villars, 147 flor. 8 pat. — F. 126, modération accordée au fermier de l'impôt des grains, 550 flor.

CC. 1353. (Registre.) — In-fol. de 124 feuillets, papier; rel. parchemin.

1709-1710.—Compte du même.—Recettes, 133 147 flor. 1 pat. 6 den.; dépenses, 172 830 flor. 14 pat. — F. 48, lunette d'approche pour les guetteurs, 10 flor. — F. 62, aux deux conseillers pensionnaires, pour avoir été au camp des alliés pour la capitulation, 48 flor.—F. 82, payé aux alliés « pour trente-quatre cloches au beffroy de la ville pesant 28 435 l. taxées par MM. du Magistrat à quatre doubles la livre, et cela pour satisfaire à la convention faite avec le colonel d'artillerie pour le rachat des cloches, cuivres et métaux, après le siége, 1 137 flor. 8 pat. ».

CC. 1354. (Registre.) — In-fol. de 138 feuillets, papier; rel. parchemin.

1710-1711.—Compte du même.—Recettes, 182 978 flor. 8 pat. 3 den.; dépenses, 181 597 flor. 14 pat. 4 den. — F. 14, payé aux Etats-Généraux de Hollande pour aide ordinaire, extraordinaire et supplémentaire, 13 966 flor. 6 pat. — F. 59, ameublement du refuge de Marchiennes pour M. Tollius, député des Hautes Puissances, 34 flor.—F. 65, défense aux bourgeois de marcher sans chandelles après la retraite.—F. 70, prêches établis au Pot d'étain et au Dauphin. — F. 74, feu de joie ordonné par les alliés pour célébrer leurs succès, 482 flor. 10 pat. —F. 108, vins présentés au duc de Malborough, 93 flor. 8 pat.

CC. 1355. (Registre.) — In-fol. de 126 feuillets, papier; rel. parchemin.

1711-1712.— Compte du même.—Recettes, 164 546 flor. 10 pat. 3 den.; dépenses, 152 786 flor. 9 pat. 9 den. —F. 56, meubles et ustensiles de cuisine « pour Madame Hoft, pour le temple des Hollandois et autres lieux », 68 flor. 16 pat. — F. 70, appropriation de la maison du Tripot à usage de temple pendant l'occupation, 300 flor. — F. 79, « pour avoir fait un nouveau géant, raccommodé sa femme et ses enfants », suivant convention, 72 flor.; — d°, « aux personnes qui ont travaillé aux habillements du grand géant et de toute sa famille », 46 flor. 14 pat.— F. 86, feu de joie pour la reprise de la ville par Villars, 336 flor. 4 pat.

CC. 1356. (Registre.) — In-fol. de 86 feuillets, papier; rel. parchemin.

1712-1713.—Compte du même.—Recettes, 147 190 flor. 8 pat. 8 den.; dépenses, 153 647 flor. 16 pat. 6 den. — F. 34, au sr Millendorff pour paiement des bières par lui livrées durant le dernier siége, 5923 flor. 3 pat. 6 den. — F. 36, au syndic des capucins pour frais de la canonisation de St-Félix, 120 flor. — F. 39, rachat des cloches à la reprise de la ville, 568 flor. 14 pat —F. 43, frais de renouvellement du Magistrat, 71 flor. 13 pat — F. 55, fonte de sept cloches pour le carillon de la ville, 284 flor. 5 pat. — F. 56, étrennes au gouverneur et à l'état-major, 750 flor.

CC. 1357. (Registre.) — In-fol. de 68 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1713-1714.—Compte du même.—Recettes, 129 609 flor. 9 pat. 10 den.; dépenses, 162 337 flor. 5 pat. 2 den. — F. 27, à M. de Millendorff pour non-jouissance des droits sur les bières bues par les troupes alliées pendant le siége, 2 431 flor. 1 pat. 5 den.— F. 28, résiliation du bail de la maison du Tripot qui avait été louée « pour y faire la prêche pendant la domination des alliez », 2 237 flor. — D°, aux Dominicains pour la canonisation de Saint Pie V, 120 flor. — F. 30, frais de la députation à La Haye pour liquider les affaires de la ville, 3 197 flor. 17 pat. — F. 35, aux échevins pour droit d'assistance à une exécution, 50 flor.

CC. 1358. (Registre.) — In-fol. de 67 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1714-1715.—Compte du même.—Recettes, 121 208 flor. 5 pat. 11 den.; dépenses, 179 191 flor. 14 pat. 10 den. — F. 24, aux Clarisses pour fête de la canonisation de Sainte Catherine de Bologne, 50 flor. — F. 28, aux couteliers, pour avoir reçu à maîtrise « le père d'une fille venant de Saint-Hubert en considération qu'elle donne le répit aux affligés (enragés) », 24 flor. — F. 30, feu de joie pour la paix générale, 438 flor. — F. 31, coupe d'or et argent offerte à M. d'Homspech à raison des services rendus à la ville, 620 flor. 6 pat. — F. 32, intérêts de l'emprunt effectué par la ville pour payer les annuités accordées au Parlement, 1 600 flor.

CC. 1359. (Registre.) — In fol. de 56 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1715-1716.—Compte du même.—Recettes, 104 105 flor. 12 pat. 1 den.; dépenses, 154 250 flor. 3 pat. 1 den.— F. 10, intérêts des sommes dont le comptable est créancier par balance des comptes précédents, 4 400 flor. 10 pat.—F. 23, frais des funérailles du roi Louis XIV à St-Pierre, 3 775 flor. 4 pat. — F. 25, réfection des lambris du Plaidoir à l'hôtel de ville, 54 flor.—F. 27, « pour le *rechiné* (collation) à poires cuites qui se fait à la mise à prix des fermes pour ceux qui ont renchéri », 390 flor. — F. 28, aux PP. Chartreux pour les indemniser des frais d'un procès par eux soutenu contre la ville, 427 flor.

CC. 1360 (Registre.) — In-fol. de 56 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1716 1717.—Compte du même.—Recettes, 134 330 flor. 14 pat. 4 den.; dépenses, 175 281 flor. 18 pat. 8 den. — F. 10, logement et ameublement du gouverneur, marquis de Pommereul, 4 400 flor. — F. 27, à l'officier des hautes œuvres pour avoir pendu un tableau portant bannissement en effigie contre Deschamps, etc., 12 flor. — F. 32, entretien général des puits pendant l'année, 650 flor. 4 pat.— F. 34, vins présentés, lors de son passage, au général des capucins, 39 flor, 17 pat. — F. 35, revenu annuel de la ferme au tabac, concédée par la ville, 5 214 flor. 5 pat. 8 den.

CC. 1361. (Registre.) — In-fol. de 74 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1717-1718. — Compte du même. — Recettes, 172 476 flor. 11 pat. 1 den.; dépenses 217 269 flor. 7 pat. 1 den. — F. 29, livraison à la garnison de 309 503 paquets de tourbes pour le chauffage, à 18 pat. le cent, 2 785 flor. 10 pat. 9 den. — F. 35, frais de ports de lettres pendant l'année, 94 flor. 5 pat.— F. 40, à M Dumoulin, conseiller pensionnaire député à Paris pour liquider les dettes du siége de 1710, 680 flor. — F. 46, au s^r Arbelot pour cession faite du prix de l'impôt de 24 pat. à la tonne de forte bière et ce pour la première année, 13 192 flor. 2 pat 10 den.

CC. 1362. (Registre.) — In-fol. de 76 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1718-1719. — Compte du même. — Recettes, 124 337 flor. 11 pat. 1 den.; dépenses, 185 333 flor. 13 pat. 10 den.—F. 12, part de la ville dans l'aide ordinaire votée par la province, 14 550 flor. —F. 28, aux quatre compagnies bourgeoises, pour assistance à la procession, 273 flor. — F. 29, quote-part de la ville pour les milices, 1 440 flor.—F. 31, à la veuve Mairesse et au s^r Taverne, imprimeurs, pour papier, plumes, registres et impressions pendant l'année, 457 flor. — F. 34, aux bateliers pour divertissement de la joûte en présence du comte d'Estaing lors de son entrée, 1[illegible]0 flor.—F. 35, aux PP. Jésuites pour enseigner les pauvres chez eux et les assister, 24 flor.

CC. 1363. (Registre.) — In-fol. de 68 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1719-1720. — Compte du même. — Recettes, 133 269 flor. 3 pat. 7 den.; dépenses, 227 722 flor. 1 pat. 3 den.—F. 9, aliénation par la ville des droits de jeauge, égards et brasseries, solde dû par le receveur d'après un compte spécial qui n'est que mentionné, 1380 flor. 14 pat. 6 den. — F. 30, raccommodage du

battant de la grosse cloche, 24 flor. — F. 31, à Melle Bellère pour avoir imprimé « un opéra fait en livre, le quel a été représenté devant M. le comte d'Estaing, gouverneur ; pour avoir imprimé trois feuilles de satin et autres ouvrages », 58 flor. 12 pat. — F. 32, « pour avoir raccommodé la famille gigantesse », 24 flor.

CC 1364. (Registre.) — In-fol. de 85 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1720-1721. — Compte du même. — Recettes, 120 798 flor. 3 pat. 9 den.; dépenses, 201 717 flor. 11 pat. 10 den. — F. 29. travaux au beffroi, descente et replacement du lion qui le surmonte, 484 flor. — F. 32, « au concierge de l'hôtel de ville, pour la récréation qui a été donnée au fermier (des impôts) le jour de la mise à prix, 517 flor. 3 pat. — F. 33, *Te Deum* chanté dans la chapelle de l'hôtel de ville en actions de grâce du rétablissement de la santé du roi, 187 flor. — F. 43, réparations « à la famille gigantesque », 16 flor. — F. 52, perte sur la viande achetée et revendue par la ville dans le temps de la cherté, 330 flor. 4 pat.

CC. 1365. (Registre.) — In-fol. de 147 pages, papier ; rel. parchemin.

1721-1722. — Compte du même. — Recettes, 129653 flor. 17 pat. 6 den.; dépenses, 210161 flor. 4 pat. 7 den. — P. 64, adjudication de l'entretien des puits à raison de 37 pat. par chacun des soixante puits. — P. 67, repas donné par le Magistrat pour l'arrivée de M. de Curty, commandant de place, 259 flor. 9 pat. — P. 71, « au sr Badar, sergent de l'échevinage, pour avoir saisi trois bourriques et deux moutons pasturant sur le dit échevinage », 30 flor.—P. 77, détail des étrennes de l'état-major montant à 700 flor. — P. 145, frais de l'audition du compte, compris les rafraîchissements, 48 flor.

CC. 1366. (Registre.) — In-fol. de 141 pages, papier ; rel. parchemin.

1722-1723. — Compte du même. — Recettes, 176746 flor. 8 pat. 3 den.; dépenses, 256381 flor. 14 pat. 8 den. — P. 34, gratification annuelle aux notaires, 40 flor. — P. 62, raccommodage du char de triomphe et du navire de la procession, 134 flor. 8 pat. — P. 66, feu de joie pour le sacre du roi et la cessation de la peste, 1340 flor. 11 pat. — P. 67, habit donné à un orphelin de la ville entré dans l'ordre de Saint-François, 48 flor. —P. 77, au premier échevin et aux conseillers pensionnaires, députés en cour pour les affaires de la ville, 1488 flor. 11 pat. — P. 83, remboursement au concierge de l'hôtel de ville de vins présentés à divers, 135 flor. 12 pat.

CC. 1367. (Registre) — In-fol. de 157 pages, papier ; rel. parchemin.

1723-1724. — Compte du même. — Recettes, 173557 flor. 19 pat. 11 den.; dépenses, 245 707 flor. 5 pat. 11 den. — P. 43, pension à la veuve Gouy, à cause de sa profession d'éperonnière, 24 flor. — P. 66, outils pour la manufacture de serviettes damassées, 39 flor. — P. 73, « pour livraison de trente grosses lanternes pour l'état-major et de nonante petites pour les officiers de ville », 195 flor. — P. 83, aux PP. Récollets wallons, pour réparation d'une voûte dans leur maison, 240 flor. — P. 84, aux PP. Jésuites, pour distribution des prix qui se donnent à la sodalité des bourgeois, 36 flor. — P. 98, achat d'or en feuilles pour dorer le cadran du beffroi, 69 flor.

CC. 1368. (Registre.) — In-fol. de 83 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1724-1725. — Compte du même. — Recettes, 207560 flor. 3 pat. 5 den.; dépenses, 191722 flor. 11 pat. 11 den. — F. 41, réjouissances pour le mariage du roi, 709 flor. 7 pat; feu de joie à cette occasion, 780 flor. — F. 43, gratification aux commissaires chargés de la liquidation des dettes de la ville, 1470 flor. — F. 49, députations et voyages pendant l'année du compte, 889 flor. 12 pat. — F. 51, vins présentés à l'abbé général de Cîteaux, au président du parlement de Flandres et autres, 129 flor. 2 pat. — F. 81, restes à recouvrer sur les différents adjudicataires des impôts, 87429 flor. 6 pat. 1 den.

CC. 1369. (Registre.) — In-fol. de 87 feuillets, papier ; rel. parchemin.

1725-1726. — Compte du même. — Recettes, 227016 flor. 17 pat. 2 den.; dépenses, 201518 flor. 8 pat. 2 den.—F. 43, aux curés de la ville et aux PP. Jésuites pour les prix du catéchisme, 108 flor. — F. 46, avancé à Liévin Schicale, manufacturier de tapis de haute lisse, sous condition de s'établir en ville, 600 flor.—Do. perte sur les monnaies par suite de la diminution des espèces d'or et d'argent ensuite de l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 déc. 1725, 2302 flor. 10 pat. — F. 47, quote-part de la ville dans la construction du pavé de Coutiches, 1500 flor. — F. 56, modérations accordées aux fermiers d'impôts, 28 549 flor. 20 pat. 11 den.

CC. 1370. (Registre.) — In-fol. de 78 feuillets, papier; rel. parchemin.

1726-1727. — Compte du même. — Recettes, 134976 flor. 19 pat. 11 den.; dépenses, 123637 flor. 11 pat. 11 den. — F. 16, intérêts payés au comptable pour ses avances des comptes antérieurs, 2565 flor, 19 pat. 5 den. — F. 43, au s[r] Degond, arpenteur et géomètre, en récompense d'avoir été employé à redresser le coutumier concernant les bâtiments (1), 80 flor. — F. 44, aux filles de la Providence, pour acheter du linge, par aumône et gratification, 100 flor. — F. 45, pension annuelle du professeur de botanique, 240 flor. — F. 48, députation à l'évêque d'Arras, (Fr. Baglion de la Salle), pour le complimenter lors de sa prise de possession, 48 flor.

CC. 1371. (Registre.) — In-fol. de 78 feuillets, papier; rel. parchemin.

1727-1728. — Compte du même. — Recettes, 141354 flor. 6 pat. 11 den.; dépenses, 125623 flor. 12 pat. 8 den. — F. 41, fonte d'une cloche du carillon et placement au beffroi, 214 flor. 16 pat. — F. 46, remboursement des droits de franc fief sur les vieilles prisons de la ville vendues au s[r] Mahou, 1018 flor. 10 pat. 9 den. — F. 48, au receveur des œuvres pies pour renforcer sa recette qui est épuisée par le grand nombre de pauvres, 200 flor. — F. 56, rente pour l'entretien d'une lampe dans la chapelle de la Sainte Vierge à St-Pierre, 125 flor. — F. 77, gratification au comptable, 100 flor.

CC. 1372. (Registre.) — In-fol. de 77 feuillets, papier; rel. parchemin.

1728-1729. — Compte du même. — Recettes, 159122 flor. 12 pat. 2 den.; dépenses, 131135 flor. 4 pat. 11 den. — F. 38. « à Romain Embrecq, maître peintre, pour avoir fait le tableau de la feue reine, mis au conclave, et aussi peint une barquette servant à MM. du Magistrat pour la visite des rivières, » 120 flor. — F. 44, aux capucins pour célébrer la canonisation de Saint Fidèle de Sigmaringen, 50 flor. — D°, « à un prince catholique du Liban, trois louis d'or neufs pour l'assister à faire son voyage de Paris », 57 flor. 12 pat. — F. 45, pour façon et osier d'un nouveau géant et sa femme, 87 flor. 12 pat.

(1) Réglement du 24 avril 1727, renouvelé en 1734 et publié à la suite des coutumes

CC. 1373. (Registre.) — In-fol. de 80 feuillets, papier; rel parchemin.

1729-1730. — Compte du même — Recettes, 173193 flor. 1 pat. 11 den.; dépenses, 128808 flor, 7 pat. 2 den. — F. 22, location de la chambre servant d'école de pauvres filles pour la paroisse St-Albin, 24 flor. — F. 25, à une veuve, pour pension de son fils débile d'esprit, suivant certificat de M. le curé de St-Pierre, 125 flor. — F. 48, aux PP. Trinitaires, par aumône pour les esclaves qui ont passé par cette ville, 32 flor. — F. 49, conduite des milices à Lille pour y passer la revue, 30 flor. 19 pat. — F. 51, feu de joie pour la naissance du dauphin, 89 flor.; réjouissances et feu d'artifice, 139 flor. 14 pat.

CC. 1374. (Registre.) — In-fol. de 85 feuillets, papier; rel. parchemin.

1730-1731. — Compte du même. — Recettes, 219354 flor 6 pat. 5 den.; dépenses 159524 flor. 16 pat. 9 den. — F. 28, achat de toile pour les draps et matelas des officiers et soldats, 3 088 flor. 11 pat. 10 den. — F. 46, « aux médecins et chirurgiens jurés pour avoir visité plusieurs cadavres tués, et assisté à la question de plusieurs », 148 flor. 16 pat. — F. 47, au directeur des carosses de Paris pour le port d'une hotte contenant les papiers de la liquidation (des dettes), 14 flor. 8 pat. — F. 50, frais de profession d'un enfant de la ville dans le couvent des Augustins déchaussés, 36 flor. — F. 32, pour formation d'un dispensaire, 50 flor.

CC. 1375 (Registre.) — In-fol. de 84 feuillets, papier; rel. parchemin.

1731-1732. — Compte de Thomas de Warenghien. — Recettes, 231229 flor. 18 pat. 2 den.; dépenses, 161906 flor. 7 pat. 2 den. — F. 25, pension à Ant. Jos. Delrue « manufacturier de bas à l'outil » 60 flor. — F. 26, à la veuve Waban « clochemande du beffroy » 12 flor. — F. 27, pension accordée à un plieur de toilettes admis en cette ville, 40 flor. — F. 45, livraison de velours, damas et galon d'or pour une chasuble destinée à la chapelle de l'hôtel de ville, 146 flor. 8 pat. — F. 46, acquisition du dictionnaire de Moréri, 500 flor. — F. 54, pension d'un étudiant au séminaire des Jésuites écossais, 300 flor. — F. 56, au s[r] Willerwal pour impression du dispensaire (1), 200 flor.

(1) Pharmacopœia Duacena galeno-chimica, nobilissimi et amplissimi senatus auctoritate et jussu munita et edita. Duaci, typ. Jac. Willerval. In-f°. 1732.

CC. 1376. (Registre.) — In-fol. de 93 feuillets, papier; rel. parchemin.

1732-1733. — Compte de Gaspard Plaisant. — Recettes, 229 969 flor. 12 pat. 11 den.; dépenses, 170 370 flor. 9 pat. 4 den.—F. 58, au geôlier pour nourriture des prisonniers, 210 flor. 16 pat. — F. 61, pour trois pauvres débiles d'esprit, 101 flor. 16 pat.— F. 64, à Fr. Mignon, peintre, pour avoir remis en état le tableau représentant Mgr le Dauphin et celui du jugement dernier, 33 flor. 12 pat. — F. 68, quote-part de la ville dans le curage du canal du pont à l'herbe, 511 flor. 12 pat. 11 den. — F. 69, députation à l'évêque d'Arras pour obtenir permission de manger de la viande pendant le carême de 1733, attendu l'épidémie de coqueluche, 16 flor.

CC. 1377. (Registre.) — In-fol. de 104 feuillets, papier; rel. parchemin.

1733-1734. — Compte du même. — Recettes 242 812 flor. 13 pat. 4 den.; dépenses, 170 370 flor. 6 pat. 11 den.— F. 48, pour la statue de la justice, avec son piédestal, sur la façade de l'hôtel de ville, 50 flor.— F. 62, pour une lunette d'approche pour les guetteurs, 14 flor. — F. 71, à un pauvre garçon qui est entré aux capucins et qui s'est trouvé hors d'état de payer ses habits, 100 flor. — F. 74, pension d'un bourgeois, débile d'esprit, chez les bons fils d'Armentières, 100 flor. — F. 79, location de la maison et du jardin de l'oratoire servant de presbytère à la paroisse St-Jacques desservie par les Oratoriens, par an 228 flor.

CC. 1378. (Registre.) — In-fol. de 127 feuillets, papier; rel. parchemin.

1734-1735. — Compte du même. — Recettes, 289 241 flor. 9 pat. 8 den.; dépenses, 227 958 flor. 6 pat. — F. 15, payé aux héritiers de l'ancien comptable comme reliquat des comptes précédents, 12 000 flor. — F. 58, démonté et replacé le lion du beffroi qui avait été emporté par le vent, 60 flor. — F. 80, détail des frais de procès de la ville contre la ville d'Arras, les filles de la Charité, les sieurs Datthis et Lenormand, le prince d'Epinoy, etc. — F. 87, frais d'une thèse de philosophie soutenue au collége St-Vaast, 50 flor. — F. 88, au tailleur de plumes des échevins, pour un an, 6 flor.

CC. 1379. (Registre.) — In-fol. de 170 feuillets, papier; rel. parchemin.

1735-1736. — Compte du même. — Recettes, 322 371 flor. 2 pat. 2 den.; dépenses, 271 354 flor. 8 pat. 4 den. — F. 86, aux sœurs de la Providence, pour faire des chemises aux filles détenues dans la maison, 100 flor. —F. 132, livraison de « lampreaux » pour le bal donné à l'hôtel de ville, 20 flor. — F. 135, achat de 183 l. de poudre pour la procession de la ville, 216 flor. 15 pat.— F. 141, députation à Lille pour obtenir décharge du droit de joyeux avènement imposé aux marchands, 36 flor. — F. 156, location de plusieurs greniers où ont été mis les grains pour le service du roi, 1 135 flor. 15 pat. 8 den.

CC. 1380. (Registre.) — In-fol. de 223 feuillets, papier; rel. parchemin.

1736-1737. — Compte du même. — Recettes, 336 652 flor. 18 pat. 10 den.; dépenses, 284 652 flor. 3 pat. 1 den. — F. 103, dépenses du logement des officiers, 2 755 flor. 14 pat. 5 den.—F. 201, livraison d'une « étufve » pour le greffe de la ville, 100 flor. — F. 204, à Vanderzype, graveur, pour avoir gravé un cachet en acier, 4 flor.—F. 209, tapisseries pour les reposoirs de la procession, 16 flor. — F. 211, montant des non-valeurs de la capitation de l'année 1736, 704 flor. 8 pat. — F. 213, à MM. du Magistrat pour avoir examiné les états de ces non-valeurs, 43 flor.

CC. 1381. (Registre.) — In-fol. de 104 feuillets, papier; rel. parchemin.

1737-1738. — Compte du même. — Recettes, 272 429 flor. 13 pat. 7 den.; dépenses, 232 519 flor. 14 pat 3 den. — F. 65, aux PP. Jésuites wallons pour la canonisation de Saint François Regis, 100 flor. — D°, aux capucins même somme pour béatification du P. Joseph Léonissa et de plus 158 flor. pour récréation à ce sujet, en tout 258 flor. — F. 85, repas de la dot donné à MM. de l'Université, 48 flor. 15 pat. — F. 89, avance au s[r] Lecoq faiseur de rots pour les tisserands afin de le mettre en état de pouvoir travailler, 120 flor.—F. 92, pour deux tonnes de bière accordées aux canonniers le jour qu'ils ont tiré leur prix au canon, 19 flor. 4 pat. 10 den.

CC. 1382. (Registre.) — In-fol. de 93 feuillets, papier; rel. parchemin.

1738-1739. — Compte du même. — Recettes, 245 495 flor. 8 den.; dépenses, 225 448 flor. 13 pat. 8 den. — F. 64, sculpture des armes du roi au dessus de la porte du quartier St-Sulpice, 36 flor. — F. 72, entretien des pavés de la ville, 965 flor. 11 pat. — F. 76, vins présentés à l'archevêque de Sens, 20 flor. — F. 78, repas donné aux députés du magistrat de Lille, « au sujet de la rétention des eaux de la haute Deûle, contre Madame de Flines et messieurs de Marchiennes », 43 flor. 11 pat. 6 den.—F. 84, à Vanderzype pour gravure d'un cachet, 4 flor. — F. 86, feu de joie pour la proclamation de la paix, 552 flor.

CC. 1383. (Registre.) — In-fol. de 91 feuillets dont 5 coupés aux ciseaux, papier; rel. parch.

1739-1740. — Compte du même. — Recettes, 229 435 flor. 5 pat. 1 den.; dépenses, 220 023 flor. 15 pat. 5 den. — F. 52, frais de la prisée de St-André, 24 flor. — F. 71, acquisition d'un tapis en toile cirée verte pour l'hôtel de ville, 6 flor. — F. 80, aux crieurs de nuit pour avoir fait la patrouille pendant quinze nuits pour éviter les désordres qui auraient pu se commettre, (à cause de la disette), 14 flor. 8 pat — F. 82, pour deux tableaux faits à Paris par ordre du Magistrat, les dits tableaux représentant le roi et la reine, 1 460 flor. — F. 83, achat par la ville de grains destinés à être revendus au marché, 18 298 flor. 2 pat.

CC. 1384. (Registre.) — In-fol. de 110 feuillets, papier; rel parchemin.

1740-1741. — Compte du même. — Recettes, 195 318 flor. 4 pat. 5 den.; dépenses, 180 666 flor. 17 pat. 4 den. — F. 67, à M. de Sochières, gouverneur d'Orchies, pour-quote part de Douai dans ses appointements en cette qualité, 172 flor. 16 pat. — F. 70, aux Récollets anglais, « gratification par aumône à cause de la grande misère du temps », 100 flor.—F. 71, aux filles de la Providence pour le même motif, 120 flor. — F. 93, dépense de bouche et rafraîchissement à cause du séjour du duc de Chartres, 524 flor. — F. 98, médailles de plomb aux armes de la ville distribuées aux pauvres, 25 flor, 18 pat. — F. 99, dépenses pour l'arrivée du duc de Chartres, 723 flor. 8 pat.

CC. 1385. (Registre.) — In-fol. de 112 feuillets, papier; rel. parchemin.

1741-1742. — Compte du même. — Recettes, 195 893 flor. 14 pat. 11 den.; dépenses, 204 477 flor. 12 pat. 9 den. — F. 52, étrennes du gouverneur et de l'état-major, 950 flor. — F. 66, frais de combustible et d'éclairage pour la garnison, 16 505 flor. 4 pat. 1 den.— F. 70, aux maîtres apothicaires gourmeurs des eaux de vie, pour leur pension annuelle, 80 flor. — F. 90, pour les rideaux qui couvrent les grands tableaux représentant le roi et la reine, 28 flor. — F. 94, en regard d'une dépense de 646 flor. pour rafraîchissements à divers, est inscrite une apostille de l'intendant qui défend, vu la mauvaise situation de la ville, de faire de semblables dépenses.

CC. 1386. (Registre.) — In-fol. de 114 feuillets, papier; rel. parchemin.

1742-1743. — Compte du même. — Recettes, 189 562 flor. 16 pat. 2 den.; dépenses, 158 532 flor. 14 pat. 1 den. — F. 11, solde en recette du compte particulier des grains achetés et revendus en 1740, 397 flor. 13 pat. 3 den. — F. 73, à Louis Fouquet, maître d'école, à cause de sa nombreuse famille, 20 flor. — F. 97, à M. de Mégille, conseiller pensionnaire, pour un plaidoyer en parlement contre l'official d'Arras sur un appel comme d'abus, 80 flor. — F. 102, à la sœur Candelet, de la Providence, pour remboursement de l'achat d'un pot de fer fabriqué à la Fère, 9 flor. 12 pat.

CC. 1387. (Registre.) — In-fol. de 119 feuillets, papier; rel. parchemin.

1743-1744. — Compte du même — Recettes, 210 563 flor. 6 pat. 2 den.; dépenses, 184 771 flor. 9 pat. 8 den. — F. 88, à Ignace Ledoux chargé d'empêcher qu'on ne mette les seaux d'incendie à la vente publique, 8 flor. — F. 94, au lieutenant bailli pour salaire et frais de justice, 263 flor. 14 pat.— F. 97, au major de place, « pour cause de la connaissance de M. l'intendant, » 200 flor. — D°, don d'un calice d'argent et de sa patène aux dames de la Providence, ainsi que d'un cœur d'or présenté par le Magistrat à l'image de Saint Roch, 129 flor. — F. 40, frais occasionnés par l'arrivée du roi, 1 451 flor. 11 pat.

CC. 1388. (Registre.) — In-fol. de 136 feuillets, papier; rel. parchemin.

1744-1745. — Compte du même. — Recettes,

235 197 flor. 14 pat.; dépenses, 169 163 flor. 5 pat, 8 den. — F. 12, recette de la modération accordée par le roi sur l'aide extraordinaire de 1743, 1 455 flor.; d°, sur l'aide de 1744, 11 640 flor. — F. 107, à Richard sculpteur, pour avoir fait un Christ et l'avoir doré pour l'usage du conclave, 73 flor. 8 pat. — F. 116, au chirurgien major de l'hôpital, « pour avoir guéri deux nourrices et un enfant de la vérole qu'elles avaient gagnée en nourrissant successivement un enfant trouvé conçu dans le dit mal », 80 flcr. — F. 129, frais de l'arrivée du roi, 187 flor.

CC. 1389. (Registre.) — In-fol. de 125 feuillets, papier; rel. parchemin.

1745-1746. — Compte du même. — Recettes, 254 097 flor. 8 pat. 11 den.; dépenses, 197 584 flor. 18 pat. 1 den. — F. 103, au chef du Magistrat et à un conseiller pensionnaire, « pour avoir été cinq jours à Lille en députation pour la tenue des Etats de la province » 120 flor. — F. 108, frais d'une pendaison en effigie : à l'exécuteur 12 flor., pour plantation de la potence, 12 flor.; aux sergents du bailli, 8 flor.; aux crieurs de nuit, 3 flor; total, 35 flor. — F. 112, « don d'un marc d'or aux huissiers du roi à cause de la première entrée de Sa Majesté en cette ville, » 543 flor. — F. 119, apostille forçant en recette le comptable pour défaut de poursuites contre des débiteurs.

CC. 1390. (Registre.) — In fol. de 175 feuillets, papier; rel. parchemin.

1746-1747. — Compte du même. — Recettes, 236 561 flor. 7 pat. 9 den.; dépenses, 152 457 flor. 11 pat. 11 den. — F. 14, états des frais de quinze procès divers soutenus à la fois par la ville. — F. 114, gratification annuelle au subdélégué, par ordre de l'intendant, 240 flor. — F. 117, à la veuve du lieutenant bailli, pour retirer de la boîte de police les billets de logement des étrangers et donner le nom de ceux-ci au chef du Magistrat et au commandant de place, 100 flor. — F. 149, service du duc de Boufflers dans l'église des Dominicains, 417 flor. — D°, messe en musique à St-Amé pour avoir du beau temps, 24 flor.

CC. 1391. (Registre.) — In-fol. de 146 feuillets, papier; rel. parchemin.

1747-1748. — Compte du même. — Recettes, 250 423 flor. 1 pat. 1 den.; dépenses 152 827 flor. 10 pat. 2 den. — F. 18, états des arrérages de rentes, paiement d'une demi-année des rentes constituées à prix d'argent, le tout d'après les ordres de l'intendant, 14 492 flor. 2 pat. 5 den. — F. 115, livraison de serge rouge et de drap rouge pour l'habit du sergent de l'échevinage, 55 flor. 8 pat. 6 den. — F. 126, incendie rue de Bellain, dépenses à cette occasion, 147 flor. 18 pat. — F. 129, visite des bœufs et vaches chez tous les nortiers et censiers, à cause de l'épizootie, 42 flor.

CC. 1392. (Registre.) — In-fol. de 151 feuillets, papier; rel. parchemin.

1748-1749. — Compte du même. — Recettes, 282 634 flor. 15 pat. 4 den.; dépenses, 198 765 flor. 6 pat. 6 den. — F. 7, deniers à Dieu conditionnés par les fermiers des impôts au profit des œuvres pies, 1348 flor. — F. 129, part de la ville dans les cent cinquante mille rations de fourrage fournies à Gand, 5238 flor. — F. 137, réjouissances pour la publication de la paix, illuminations, feu de joie, rafraichissements, 650 flor. 13 pat — F. 150, réclamation du comptable par suite du retard apporté à l'examen de ses comptes.

CC. 1393. (Registre.) — In-fol. de 176 feuillets, papier; rel. parchemin.

1749-1750. — Compte du même. — Recettes, 282 586 flor. 1 pat. 9 den.; dépenses, 208 132 flor. 1 pat. 10 den. — F. 137, achat de nattes pour le conclave, 17 flor. 14 pat. — F. 139, députation à Lille au sujet de l'union projetée de l'université de Paris avec celle de Douai, 96 flor. — F. 142, frais du procès de la ville contre les perruquiers, 180 flor. — F. 151, fourniture aux hommes de la milice d'effets militaires de petit équipement, 145 flor. 4 pat. — F. 154, sonnerie de la grosse cloche pour la bénédiction de l'église St-Pierre, 25 flor. 4 pat. (Cf. BB. 24).

CC. 1394. (Registre.) — In-fol. de 185 feuillets, papier; rel parchemin.

1750-1751. — Compte du même. — Recettes, 278 945 flor. 2 pat. 11 den.; dépenses, 210 309 flor. 10 pat. 11 den. — F. 135, reconstruction d'une partie des greffes et comptoirs de l'hôtel de ville, 15 771 flor. 4 pat. 9 den. — F. 144, reconstruction du pont de Raches, 7 200 flor. — F. 150, à Tobie Couk pour avoir nettoyé et raccommodé la tapisserie de haute lisse de la chapelle, 125 flor. — F. 152, vins présentés au général des Carmes, 29 flor., au général des Capucins, 40 flor. — F. 166, funérailles du duc de Boufflers à St-Pierre, 501 flor. 19 pat. — F. 169, transport et pacotille payés à divers qui s'embarquaient pour les îles, 256 flor. 4 pat.

CC. 1395. (Registre.) — In-fol. de 159 feuillets, papier; rel. parchemin.

1751-1752. — Compte du même. — Recettes, 315237 flor. 1 pat. 10 den.; dépenses, 206 036 flor. 7 pat. 6 den. — F. 77, montant de l'aide ordinaire, 18 187 flor. 15 pat.; de l'aide extraordinaire, 19 060 flor. 10 pat.— F. 123, entretien ordinaire des glacières de la ville, 155 flor. — F. 124, pose de miroirs dans les greffes, 128 flor. — F. 127, députation à Arras pour complimenter le nouvel évêque, 72 flor. — F. 137, don manuel de 1 000 flor. à M. de Soubise, gouverneur de la province, lors de son entrée; 200 flor. à son secrétaire. — F. 140, dotation de huit jeunes filles à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, 1 920 flor.

CC. 1396. (Registre.) — In-fol. de 147 feuillets, papier; rel. parchemin.

1752-1753. — Compte du même. — Recettes, 306945 flor. 2 pat: 1 den.; dépenses, 204723 flor. 2 pat. 2 den. — F. 13, somme revenant au roi sur la totalité des octrois de la ville, 370 flor. — F. 101, pensions de 24 flor. accordées à trois miroitiers, comme encouragement. — F. 131, au receveur de l'hôpital général conformément aux lettres patentes de juin 1752 portant création de cet hôpital, 3 000 flor. — F. 132, quote-part de la ville dans les travaux du canal d'Aire et de St-Omer, 1 322 flor. 4 pat. — F. 138, livraison de nouvelle argenterie contre de l'ancienne, y compris gravure des armes de la ville, 212 flor.

CC. 1397. (Registre.) — In-fol. de 175 feuillets, papier; rel. parchemin.

1753-1754. — Compte du même. — Recettes, 313384 flor. 10 pat.; dépenses, 245207 flor. 18 pat. 2 den. — F. 140, frais de décoration du conclave, 900 flor. — F. 148, pour nourriture donnée au s[r] Montalay, architecte et à son dessinateur du 24 juin au 13 octobre 1754, 910 flor.— F. 154, au marquis d'Aoust pour dommages et intérêts prétendus au sujet de sa capitation, 480 flor. — F. 157, gratification à un grenadier pour feu d'artifice tiré par lui sur la place le jour de Saint Louis, 24 flor.— F. 164, détail des frais de la procession séculaire du St-Sacrement de Miracle dont le total s'élève à 4 491 flor. 19 pat. 7 den.

CC. 1398. (Registre.) — In-fol. de 322 pages, papier; rel. parchemin.

1754-1755. — Compte de Pierre Deguillion. — Recettes, 266 945 flor. 18 pat. 11 den.; dépenses, 222 312 flor. 9 pat. 9 den. — P. 27, recette provenant du remboursement des frais d'établissement d'un hôpital pour les blessés et prisonniers de guerre depuis le 13 mai 1745, 1 394 flor. — P. 176, total des étrennes données par la ville au 1[er] janvier, 1 159 flor. 8 pat. — P 262, frais de reconstruction de l'hôtel du Dauphin sur la place d'armes, 19 232 flor. 18 pat. 10 den. — P. 284, à l'officier des hautes-œuvres pour avoir fustigé et marqué un voleur, 24 flor.; au charretier qui l'a mené dans sa charrette, 6 flor.

CC 1399. (Registre.) — In-fol. de 204 feuillets, papier; rel. parchemin.

1755-1756. — Compte du même. — Recettes, 232 650 flor. 3 pat. 9 den.; dépenses, 249 797 flor. 18 pat. 5 den. — F. 195, au gouverneur de la place, pour une année d'ameublement, 4 400 flor. — F. 126, au nommé Tortority, maître de violon, pour sa pension d'un an, 200 flor. — F. 127, à Paul de Renty, inventeur de la composition nommée similor pour sa pension d'un an, 80 flor. — F. 185, à l'église St-Albin pour la décoration du tombeau de Saint Chrétien, 100 flor. — F. 187, pose de la première pierre de l'hôpital général, 19 flor. 4 pat.

CC. 1400. (Registre.) — In-fol. de 164 feuillets, papier; rel. parchemin.

1756-1757. — Compte d'Alexis Deguillion. — Recettes, 185 936 flor. 15 pat. 3 den.; dépenses, 246 689 flor. 19 pat. 2 den. — F. 102, publication annuelle au pont de Raches le jour de la Ste-Trinité pour la conservation du droit de la ville sur la juridiction, 4 flor. 16 pat. — F. 129, solde des dépenses de construction du premier corps de bâtiment des casernes d'Equerchin, 12 472 flor. 3 pat. 2 den.; à compte sur le second corps 6 400 flor. — F. 137, repas donné aux docteurs et aux apothicaires à l'occasion de la visite des pharmacies, 74 flor. — F. 151, à M. Théry d'Oppy pour le prix de l'office de bailli réuni au corps de ville, 12,000 flor. (Cf. BB. 45).

CC. 1401. (Registre.) — In-fol. de 182 feuillets, papier; rel. parchemin.

1757-1758. — Compte du même. — Recettes, 178 090 flor., 18 pat. 11 den.; dépenses, 546 431 flor. 9 pat. 3 den. — F. 114, à Antoine Moreau, pour avoir ouvert et fermé pendant un an la porte du canal du Canteleux, 16 flor. — F. 132, construction du second

corps de bâtiment des casernes d'Equerchin, total des dépenses : 37 675 flor. 19 pat. 3 den. — F. 138, à Mignon, peintre, pour avoir restauré « les six tableaux de l'histoire des anges et celui du jugement », 125 flor.— F. 171, à la mère syndique des capucins, « pour causes connues à MM. du Magistrat », 80 flor.

CC. 1402. (Registre.) — In-fol. de 172 feuillets, papier; rel. parchemin.

1757-1758.— Même compte; double du précédent.

CC. 1403. (Registre.) — In-fol. de 144 feuillets, papier; rel. parchemin.

1758-1759. — Compte du même. — Recettes, 178 163 flor. 3 pat. 4 den.; dépenses, 242 780 flor. 10 den. — F. 117, députation à Lille au sujet de l'office de tabellion, 72 flor. — F. 117, frais d'estimation des outils et ustensiles de la blanchisserie des toilettes hors la ville, 48 flor. — F. 128, confection de marrons servant aux corps de garde pour les rondes, 4 flor. 16 pat. — F. 132, à Mlle Van Hacken pour cession d'un terrain servant à régulariser la place d'armes, 1200 flor. — F. 133, dot payée à une religieuse de l'abbaye de Paix, 100 flor.; d° à une sœur minime d'Abbeville, 80 flor.

CC. 1404. (Registre.) — In-fol. de 109 feuillets, papier; rel. parchemin.

1759-1760. — Compte du même. — Recettes, 181 258 flor. 19 pat. 1 den.; dépenses, 240 075 flor. 6 pat. 9 den. — F. 69, au s[r] Cirez, expert pour les dents, pour un année de pension, à condition de panser les pauvres gratuitement, 50 flor.— F. 75, pour une caisse de bougies rapportée de Paris pour le service de la ville, 65 flor. 12 pat. — F. 87, « pour quinze flacons de fin vin de Verzenay présentés à M. de Maloteau, lors de sa réception comme conseiller au parlement de Flandre », 29 flor. 8 pat. — F. 100, avance aux entrepreneurs de la nouvelle manufacture de toilettes et linons, 4 800 flor. — F. 101, secours à la maison de la Providence où régnait une épidémie, 80 flor.

CC. 1405. (Registre.) — In-fol. de 131 feuillets, papier; rel. parchemin.

1760-1761. — Compte du même. — Recettes, 174 496 flor. 6 pat. 4 den.; dépenses, 247 470 flor. 12 pat. 2 den. — F. 79, « à Richard Webb, anglais, fabricant des fines pierres bleues, du savon fin d'Angleterre » etc, pension annuelle de 72 flor. — F. 83, « à l'officier des hautes-œuvres, pour l'indemniser du droit qu'il percevait ci-devant sur chaque personne amenant des légumes, œufs et autres denrées en cette ville, les premiers jours d'août et d'octobre », 28 flor. 16 pat. — F. 118, à Lambert, armurier, pour livraison de quatre vingt deux fusils et une baguette de fer à l'usage de la garde bourgeoise, 80 flor.

CC. 1406. (Registre.) — In-fol. de 106 feuillets, papier; rel. parchemin.

1761-1762. — Compte du même. — Recettes, 161 890 flor. 12 pat. 4 den.; dépenses, 233 106 flor. 16 pat. — F. 82, pour deux cheminées de marbre posées dans les nouvelles salles hautes et basses de l'hôtel de ville, 212 flor. — F. 83, députation à Dunkerque près du lieutenant général de la province, « pour difficultés survenues entre le corps du Magistrat et l'état-major de la place concernant la garde bourgeoise », 194 flor. — F. 85, repas offert au lieutenant général à propos du même différend, 380 flor. — F. 97, aux maîtres en fait d'armes pour services rendus pendant que les bourgeois ont été obligés de monter la garde, 120 flor.

CC. 1407. (Registre.) — In-fol. de 114 feuillets, papier; rel. parchemin.

1762-1763. — Compte du même. — Recettes, 157 727 flor. 15 pat 2 den.; dépenses 239 205 flor. 13 pat. 6 den. — F. 73, aux Carmes chaussés le jour que MM. du Magistrat ont assisté en corps à la première messe célébrée dans l'église restaurée du couvent, 38 flor. 8 pat. — F. 88, présenté à madame de Rohan, abbesse de Marquette, lors de son passage, vingt-quatre bouteilles de vin, 49 flor. 4 pat. — F. 202, quote-part de la ville dans la contribution votée par la province pour fournir un vaisseau au roi, 2 000 flor. — F. 103, frais d'une loterie de plusieurs chaises et fauteuil en tapisserie de haute lisse de la fabrique de Douai, 52 flor.

CC 1408. (Registre.) — In-fol. de 130 feuillets, papier; rel. parchemin.

1763-1764. — Compte du même. — Recettes, 141 128 flor. 17 pat. 7 den.; dépenses, 248,826 flor. 5 pat. 2 den. — F. 75, pension annuelle au sieur Alavoine, ostéologiste, 100 flor. — F. 97, description du costume des sergents de ville; frais d'équipement et d'habillement, 1 036 flor. 11 pat. — F. 102, dîner et collation du Magistrat les veilles de Noël et de St-Jean,

160 flor. — F. 109, frais du grand reposoir de la place d'armes pour la procession de la Fête-Dieu, 76 flor. 3 pat. — F. 116, aux commissaires chargés de rédiger le réglement concernant les incendies, 400 flor. — F. 126, frais de logement des officiers généraux, 4 509 flor. 15 pat.

CC. 1409. (Registre.) — In-fol. de 124 feuillets, papier; rel. parchemin.

1764-1765. — Compte du même. — Recettes, 152 266 flor. 18 pat. 11 den.; dépenses, 235 974 flor 1 pat. 11 den. — F. 8, recette provenant de la vente de cent soixante-quinze aunes de tapisserie de haute lisse, à-compte des sommes avancées à la manufacture, 1 375 flor. 10 pat. — F. 95, pour vingt-quatre bouteilles de vin de Bourgogne présentées à Mgr de Choiseul, archevêque de Cambrai, lors de sa première entrée à Douai, 48 flor. — F. 115, paiement des vingtièmes et deux sols pour livre des biens appartenant à la ville, 119 flor. 2 pat. 7 den. — F. 121, livraison d'un garde-habits servant à renfermer les confitures et succades pour la maison du général de Puy-Ségur, 43 flor. 10 pat.

CC. 1410. (Registre.) — In-fol. de 136 feuillets, papier; rel. parchemin.

1765-1766. — Compte du même. — Recettes, 145 913 flor. 5 pat. 3 den.; dépenses, 202 867 flor. 10 den. — F. 83, pension annuelle de M. de Forceville, agent en cour, 320 flor. — F. 84, à l'officier des hautes-œuvres pour lui tenir lieu de son droit sur la vidange des latrines, supprimé en 1766, 90 flor. — F. 120, frais d'entretien à l'hôpital général des insensés et des enfants abandonnés, 3 000 flor. — F. 121, à Morland pour avoir formé un état des muche ten pot, 9 flor. 12 pat. (Cf. BB. 10). — F. 125, peinture des numéros sur la façade des maisons, 240 flor. 12 pat.; d°, étiquettes au coins des rues, 159 flor. 17 pat.

CC. 1411. (Registre.) — In-fol. de 142 feuillets, papier; rel. parchemin.

1766-1767. — Compte du même. — Recettes, 137 012 flor. 14 pat. 7 den.; dépenses, 210 814 flor. 5 pat. 5 den. — F. 7, remboursement par le général de Sarsfield de divers meubles qui lui avaient été fournis par la ville et qui ne se sont pas retrouvés lors de son départ, 96 flor. 16 pat. — F. 119, honoraires d'avocat fixés à 183 flor. 4 pat. pour cent quatorze heures et demie de travail. — F. 130, quote-part de la ville dans les travaux de jonction de la Lys à l'Aa, payable en quatre ans, 9 840 flor. — F. 133, remboursement d'un office de sergent à verge, 1 200 flor. — D°, frais à l'occasion d'un concert donné au théâtre par les musiciens du roi, 25 flor. 10 pat.

CC. 1412. (Registre.) — In fol. de 174 feuillets, papier; rel. parchemin.

1767-1768. — Compte du même. — Recettes, 137 531 flor. 5 pat. 10 den.; dépenses, 252 304 flor. 10 pat. 7 den. — F. 95, au sieur Durand, chirurgien à Arras, pensionné de cette ville pour la taille de la pierre, 48 flor. — F. 131, construction des écoles théoriques de l'artillerie, maçonnerie et charpente, 7 247 flor. 18 pat. — F. 140, vins présentés à M. de Calonne, premier président au Parlement, vingt-quatre bouteilles ; à M. de Pollinchove, président à mortier, dix-huit bouteilles; à l'abbé de Calonne, conseiller clerc, douze bouteilles; en tout cinquante-quatre bouteilles, 122 flor. 12 pat. — F. 163, détail des dépenses occasionnées par les funérailles de Marie Leckzinska, reine de France; tenture à St-Pierre, 200 flor.

CC. 1413. (Registre.) — In-fol. de 148 feuillets, papier; rel. parchemin.

1768-1769. — Compte du même. — Recettes, 158 401 flor. 2 pat. 6 den.; dépenses, 269 803 flor. 13 pat. 5 den. — F. 108, frais d'enlèvement des boues, suivant adjudication, 1 125 flor. — F. 111, entretien de l'horloge du beffroi, à charge de changer l'air du carillon deux fois par an, 240 flor. — F. 140, pour deux volumes in-folio manuscrits, concernant l'administration de la ville, retirés de la vente de M. de la Howarderie, 62 flor. 8 pat. (Cf. CC. 579). — D°, au corps des chaudronniers pour solde de l'indemnité qui leur est accordée à cause de l'établissement en ville de François Bertaud, fondeur, 25 flor.

CC. 1414. (Registre.) — In-fol. de 140 feuillets, papier; rel. parchemin.

1769-1770. — Compte du même. — Recettes, 145 286 flor. 13 pat. 1 den.; dépenses, 271 020 flor. 1 pat. 2 den. — F. 82, subvention annuelle au maître de la poste aux chevaux, 736 flor. — F. 114, refonte de 551 l. d'étain appartenant à la ville et employées en plats et assiettes pour l'hôtel de ville, plus dix-sept assiettes neuves, 148 flor. 10 pat. 6 den. — F. 117, députation à Arras pour complimenter M. de Conzié lors de sa prise de possession du siége épiscopal, 48 flor. — F. 122,

frais d'exécution de Caulet, atteint de sacrilége, qui a le poing coupé, est pendu, dépendu et jeté au feu, 148 flor. 16 pat.

CC. 1415. (Registre.) — In-fol. de 125 feuillets, papier; rel. parchemin.

1770-1771. — Compte du même. — Recettes, 155 422 flor. 6 pat. 5 den.; dépenses, 304 531 flor. 11 pat. 3 den. — F. 69, à la syndique des capucins pour leur tenir lieu du poisson qu'ils avaient ci-devant, 32 flor. — F. 91, frais de démolition de la tour du Raquet, 547 flor. 9 pat. — F. 99, installation du conseil supérieur, (remplaçant le Parlement), vins d'honneur, grosse cloche, etc., 99 flor. 16 pat. — F. 117, acquisition de « l'allée des soupirs » pour en former le rivage St-Vaast, payé à l'abbé de St-Vaast 3117 flor. — F. 118, liquidation du passif des compagnies bourgeoises supprimées en 1770, 5160 flor. 1 pat. 10 den.

CC. 1416. (Registre.) — In-fol. de 117 feuillets, papier; rel. parchemin.

1771-1772. — Compte du même. — Recettes, 153 782 flor. 5 pat. 10 den.; dépenses, 314 352 flor. 13 pat. 7 den. — F. 8, recette provenant de la vente aux enchères de Gayant et de sa famille, de leur costumes, de la roue de fortune, du navire, etc., 284 flor. 8 pat. (1). — F. 96, fournitures diverses à la chapelle de l'hôtel de ville, 53 flor. 9 pat. — F. 106, frais d'enfouissement d'une tonne d'huîtres de mauvaise qualité, 11 flor. 8 pat. — F. 111, aux égards des bêtes à cornes, pour parfait paiement du salaire à eux accordé pour leurs devoirs et vacations pendant l'épizootie, 96 flor.

CC. 1417. (Registre.) — In-fol. de 119 feuillets, papier; rel. parchemin.

1772-1773. — Compte du même. — Recettes, 170 710 flor. 7 pat. 8 den.; dépenses, 327 679 flor. 13 pat. 6 den. — F. 39, montant de l'aide ordinaire, 18 187 l. 15 s. — F. 82, contruction du pont à l'herbe 1169 flor. 2 pat. 6 den. — F. 92, acquisition d'une lunette d'approche pour les guetteurs, 7 flor. 4 pat. — F. 97, collation présentée à MM. Desprets et Bonnaire lorsqu'ils vinrent inviter MM. du Magistrat à leur acte de doctorat en droit, 30 flor. 3 pat. 3 den. — F. 112, maladie épizootique : mesures diverses, construction d'une baraque pour les vaches malades, hors la porte St-Eloy, 17 flor. 17 pat.

CC. 1418. (Registre.) — In-fol. de 115 feuillets, papier; rel. parchemin.

1773-1774. — Compte du même. — Recettes, 176 385 flor. 16 pat. 2 den.; dépenses, 319 327 flor. 18 pat. 3 den. — F. 8, recette provenant du remboursement à la ville des fournitures militaires dégradées par les troupes pendant l'année, 656 flor. 6 pat. 3 den. — F. 90, détail d'objets d'ameublement pour l'hôtel de ville, 417 flor. 19 pat. 3 den. — F. 101, petite cloche sonnée pour les exécutions par sentence de la Gouvernance, 4 flor. 16 pat.; (on sonnait la grosse cloche pour celles qu'ordonnaient les échevins). — F. 167, chapitre spécial consacré aux funérailles du roi Louis XV dans la collégiale de St-Pierre : oraison funèbre par le P. Fidèle Constant, capucin, 120 flor.

CC. 1419. (Registre.) — In-fol. de 114 feuillets, papier; rel. parchemin.

1774-1775. — Compte du même. — Recettes, 166 280 flor. 9 pat. 9 den.; dépenses, 316 108 flor. 15 pat. 9 den. — F. 58, pension à Joly, maître en fait d'armes, 24 flor. — F. 87, détail des frais occasionnés par le grand incendie des Dominicains qui consume l'église et une partie du couvent, le 24 mars 1775. — F. 105, grande fête à l'hôtel de ville à l'occasion de la rentrée du Parlement : banquet de cent couverts; au cuisinier, 1015 flor. 14 pat. 10 den.; vins de Champagne, de Bourgogne, etc. 399 flor. 3 pat. 10 den. — F. 108, entrée du comte d'Artois, 299 flor. 10 pat. — F. 109, réjouissances publiques pour le sacre de Louis XVI, feu d'artifice, etc., 1 327 flor. 4 pat.

CC. 1420. (Registre.) — In-fol. de 119 feuillets, papier; rel. parchemin.

1775-1776. — Compte du même. — Recettes, 181 256 flor. 18 pat. 4 den.; dépenses, 326 201 flor. 14 pat. 2 den. — F. 50, distribution aux pauvres de 126 400 paquets de tourbes par ordre du Magistrat, 979 flor. 12 pat. — F. 76, refonte d'une grosse cloche du carillon et livraison de quatre petites, 218 flor. — F. 78, réparations au collége d'Anchin, un tiers à la charge de la ville et les deux autres tiers supportés également par l'Université et les administrateurs du collége. — F. 92,

(1) A la suite d'une lettre pastorale de l'évêque d'Arras sur les abus de la procession, le Magistrat résolut, le 13 juin 1770, de supprimer Gayant et les autres personnages qui furent vendus l'année suivante; on ne conserva que la tête du géant, qu'on attribuait à Rubens. (Cf. BB. 11).

fourniture et façon d'un tapis bleu et jaune pour couvrir le panier des vins d'honneur, 27 flor. 5 pat. 6 den. — F. 103, criminel rompu vif en effigie, 31 flor. 16 pat.

CC. 1421. (Registre.) — In-fol. de 124 feuillets, papier; rel. parchemin

1776-1777. — Compte du même. — Recettes, 190 662 flor. 11 pat. 7 den.; dépenses, 312 963 flor. 2 pat. 3 den. — F. 47, blanchissage du linge des officiers et soldats, 2 059 flor. 7 pat. 6 den. — F. 60, pension à un maître maréchal breveté de l'école vétérinaire de Paris, 60 flor. — F. 118, résiliation du bail de la Blanchisserie que la ville reprend pour son compte, 160 flor. — F. 122, reprise faite par le comptable d'une somme portée aux recettes comme produit de l'impôt sur les cuirs, d'après transaction expliquée, 2 020 flor.—D°, frais de l'audition du compte, 984 flor.

CC. 1422. (Registre.) — In-fol. de 109 feuillets, papier; rel. parchemin.

1777-1778. — Compte du même. — Recettes, 175 566 flor. 3 pat. 9 den.; dépenses, 287 773 flor. 12 pat. 9 den. — F. 8, recette provenant de l'adjudication de la vidange gratuite et exclusive des fosses d'aisance de la ville au prix de 1525 flor.—F. 74, détail des plantations et des fossés de l'échevinage. — F. 85, à M. Maloteau de Guerne, reçu conseiller au Parlement, ont été présentées douze bouteilles de vin, verre et panier compris, 24 flor. 9 pat. 9 den. — F. 86, députation à Lille pour complimenter M. de Caumartin, intendant de la province, nommé prévôt des marchands de Paris, 96 flor.

CC. 1423. (Registre.) — In-fol. de 118 feuillets, papier; rel. parchemin.

1778-1779. — Compte du même. — Recettes, 181 272 flor. 8 pat. 9 den.; dépenses, 298 266 flor. 2 pat. 3 den. — F. 54, pension à Dom Bévy, religieux bénédictin, pour l'aider à écrire une histoire de la Flandre et du Hainaut, 48 flor. — F. 94, repas offert par les échevins à M. de Calonne, intendant et au prince de Robecq, commandant de la province, 440 flor. 15 pat. 10 den. — F. 111, réjouissances à l'occasion de la naissance de Madame, fille du roi: feu de joie, illuminations; autres réjouissances pour prise de l'île de la Grenade, 1 313 flor. 4 pat. 10 den.

CC. 1424. (Registre.) — In-fol. de 107 feuillets, papier; rel. parchemin.

1779-1780. — Compte du même. — Recettes, 177 429 flor. 6 pat. 10 den.; dépenses, 285 648 flor. 9 den. — F. 27, quote-part de la ville dans la dépense de la solde et de l'habillement de la milice, 1 350 flor. 18 pat. — F. 32, étrennes distribuées par le concierge de l'hôtel de ville, 348 flor. 7 pat. — F. 82, entretien et ornements de la chapelle échevinale, 196 flor. 14 pat.— F. 101, frais de desséchement des marais de la Scarpe, produit des contributions spéciales levées à cette effet, 760 flor. 16 pat. — F. 102, établissement des Sœurs de Charité, avances recouvrables de la ville, 1 302 flor. 12 pat. 6 den.

CC. 1425. (Registre.) — In-fol. de 114 feuillets, papier; rel. parchemin.

1780-1781. — Compte du même. — Recettes, 176 601 flor. 2 pat. 6 den.; dépenses, 303 002 flor. 9 pat. 6 den. — F. 8, recette provenant de l'autorisation donnée par la ville d'extraire des terres à briques près de la route de Lille, 80 flor. — F. 98, payé à l'entrepreneur de l'éclairage public, (inauguré en 1779), pour 310 becs allumés du 1er octobre au 31 mars, 4 721 flor. 3 pat. 8 den. — F. 103, encouragement à la fabrique de grès d'Angleterre, gratifications aux ouvriers, 52 flor. 16 pat. — F. 104, détail de fêtes et réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin, *Te Deum*, illuminations, bal, etc., 9736 flor. 2 pat. 4 den.

CC. 1426. (Registre.) — In-fol. de 110 feuillets, papier; rel. parchemin.

1781-1782. — Compte du même. — Recettes, 182 829 flor. 2 pat. 1 den.; dépenses, 316 018 flor. 8 pat. 5 den. — F. 8, recette provenant d'une restitution faite par un confesseur au nom de son pénitent, 38 flor. — F. 49, au sieur Godefroy, garde des archives de la chambre des comptes à Lille, pour quote-part dans les dépenses de l'inventaire général desdits archives, 80 flor. (1). — F. 85, armes du roi sculptées en bois placées au-dessus de l'autel de la chapelle en remplacement de celles de l'Empire qui s'y trouvaient encore, 48 flor.—F. 104, aux Récollets, pour subvenir aux frais de leur chapitre général, 90 flor.

CC. 1427. (Registre.) — In-fol. de 165 feuillets, papier; rel. parchemin.

1782-1783. — Compte du même. — Recettes, 205 520 flor. 8 pat. 3 den.; dépenses, 339 548 flor. 5 pat.

(1) Cette allocation a été continuée chaque année jusqu'en 1789.

4 den. — F. 15, recette provenant d'une contribution spéciale imposée aux riverains pour les frais de curage des canaux de la ville, 3557 flor. 14 pat. 6 den. — F. 126, vins d'honneur présentés au duc de Bourbon et au prince de Condé, 98 flor. 14 pat. — F. 127, frais d'une députation à Versailles pour complimenter M. de Calonne, nommé contrôleur général des finances, 1321 flor. 18 pat. 6 den. — F. 149, visite des batteries de cuisine en cuivre chez les aubergistes, cuisiniers, etc., 33 flor. 12 pat. — F. 151, pour douze crosses ferrées destinées à exterminer les chiens soupçonnés de rage, 10 flor. 10 pat.

CC. 1428. (Registre.) — In-fol. de 96 feuillets, papier; rel. parchemin.

1783-1784. — Compte du même. — Recettes, 210 175 flor. 9 pat. 5 den.; dépenses, 349 457 flor. 4 den. — F. 41, à Charles Auger, maître de langue italienne et artificier, pension annuelle de 24 flor. — F. 47, à la mère syndique des capucins, 240 flor. moyennant quoi lesdits Pères se chargeront eux-mêmes dorénavant de l'entretien de leur maison. — F. 87, à Sanche, arpenteur juré, pour avoir arpenté et formé le plan en grand de toutes les terres de l'échevinage, 1 200 flor.; au même, pour un second plan en forme d'atlas avec légende, 240 flor. — F. 89, réjouissances à l'occasion de la paix, 1340 flor. 10 pat. 9 den.

CC. 1429. (Registre.) — In-fol. de 101 feuillets, papier; rel. parchemin.

1784-1785. — Compte du même. — Recettes, 231 001 flor. 17 pat. 3 den.; dépenses, 331 600 flor. 7 pat. 8 den. — F. 38, pension au sieur Vandenvielle pour panser gratuitement les pauvres atteints de la maladie vénérienne, 80 flor. — F. 90, à Deroy, ferblantier, pour douze grandes et cinq petites boîtes de fer blanc destinées à enfermer les sceaux des chartes et diplômes déposés aux archives de la ville, 7 flor. 15 pat. 3 den. — F. 93, visite des couvents, monastères, refuges, etc., pour trouver un emplacement convenable aux avoines du roi, 18 flor. — F. 94, fêtes pour la naissance du duc de Normandie, (l'infortuné Louis XVII), 595 flor. 11 pat.

CC. 1430. (Registre) — In-fol. de 100 feuillets, papier; rel. parchemin.

1789-1790. — Compte du même (1). — Recettes, 487 323 flor. 12 pat.; dépenses, 568 378 flor. 9 pat. — F. 6, montant de la contribution des ci-devant exempts et privilégiés aux impôts, 11 624 flor. 4 pat. 9 den. — F. 8, produit de l'enlèvement des boues, suivant adjudication de 1789, 625 flor. — F. 10, excédants de recettes de différents comptes de droits et d'octrois, vingtièmes, etc., depuis 1756, 246 077 flor. 2 pat. 11 den. — F. 39, maintien des gratifications ordinaires aux Capucins et Clarisses. — F. 77, secours extraordinaires à diverses communautés religieuses, 1 106 flor. 2 pat. 6 den. — F. 88, frais de garde bourgeoise, de serment civique, de députation, de loi martiale et de contribution patriotique, 14 394 flor. 8 pat. 6 den. — F. 95, frais pour la subsistance des habitants, 132 836 flor. 16 pat. 11 den. — F. 100, résolution des officiers municipaux, auditeurs de comptes, de fondre ensemble à l'avenir les comptes du Domaine et du Logement pour n'en faire qu'un seul Compte des recettes et dépenses de la ville.

(1) Il existe ici comme dans la série des comptes du Domaine, une lacune de quatre années.

FIN DE LA SÉRIE CC.

1586—DOUAI. — Imprimerie O. Duthillœul, rue des Procureurs, 12.

DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE DOUAI

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE CC

Impôts et Comptabilité.

SUPPLÉMENT

CC. 6 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; fragment de sceau.

1447 (vieux style), 11 février, « aux Montiz lez Tours ». — Surséance accordée par le roi Charles VII, à la requête de son frère et cousin, le duc de Bourgogne, pour la levée d'un droit imposé à Tournai, par le roi « sur toutes denrées, vivres et autres marchandises prinses, chargées et levées en la ville de Douay appartenant » audit duc, « passans, sans arrester ou stacion faire, par la rivière d'Escault, par ladicte ville de Tournay, pour les mener en Flandres et d'ilec aillieurs », notamment sur « ce qui seroit deschargié es pais où les aides ordonnez pour la guerre n'auroient aucun cours. »

CC. 147 *bis*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1759, 7 et 10 décembre. — Lettre du magistrat de Lille à celui de Douai, constatant que le droit sur la vente des bestiaux n'est pas perçu à Lille ; lettre du sous-fermier, au même, au sujet de la levée de ce droit.

CC. 148 *bis*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1716, 2 et 26 avril, à Lille. — Lettres de l'intendant de Flandre au conseiller pensionnaire de Douai, Becquet du Moulin-le-Comte, au sujet de « l'établissement d'une chambre de justice » autorisée par le Roi « à commettre pour s'informer des malversations » des comptables.

CC. 161 *bis*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1697-1702. — « Déclaration du Roy portant confirmation des lettres de naturalité et de légitimation, donnée à Marly, le 22 juillet 1697. Registrée en Parlement. » (Placard imprimé.) — Arrêt du conseil d'Etat (Versailles, 7 mars 1702), déchargeant « les sujets du Roy catholique, natifs des Pays-Bas espagnols, habituez en la ville de Lille et dans les autres villes et lieux des Pays-Bas de sa domination, du payement des sommes ausquelles ils ont esté taxés dans les rolles arrestez au Conseil, ou quy pourroient estre arrestez à l'avenir, pour la confirmation du droit et lettres de naturalité et de légitimation ». — (Copie simple.)

CC. 172 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1432, 7 décembre. — Publication de l'adjudication des « droitures deues pour le tonlieu appartenant à le ville de Douay, qui se prendent et doivent prendre sur les chevaulx, jumens, vacques, poutrains, brebis, cuirs de vacque et de chevaulx, et piaux d'aigniaux, qui seront vendus en ceste ville. »

CC. 175 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1431, 8 décembre. — Publication de l'adjudication des « droittures et profis du coulletage et aunage des toiles, appartenant en propriété à le ville de Douay, à prendre et recevoir, de chascun cent aunes de toiles et canevachs, de quelque pays ou fachon que che soit, qui sera vendu en le ville et eschevinage de Douay par non bourgeois ou manant d'icelle ville », 2 sols.

CC. 177 *bis*. (Layette.) — 1 cahier de 3 feuillets, papier.

1522, 22 juin — « Ce sont les nefz et bacquetz mis en eauwaige le jour sainct Johan Baptiste l'an mil chincq cens et xxij, à le Vieze Tour à Douay, selon l'usage de ladicte ville » Les « nefz » sont nommées « Jennette, Katherine, Moraudine », etc. « le nef d'Anchin », etc. Les « bacquetz » ne sont pas nommés.—Recette, 40 livres 1 sol 8 deniers ; dépense, 75 sols, dont 57 de « despens de bouche a le Viese Tour. »

CC. 178 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

XIIIe Siècle (vers 1290).— Tarif de ce que les Douaisiens paient « al wienage de Raisse » (Rache). — Cf. FF 143.

CC. 188 *bis*. (Layette.) — 1 cahier de 4 feuillets, papier.

1522-1523.— Compte des « droictures et prouffictz que l'on dict les yssues, escas et bouthehors, appartenant en proppriété à ceste dicte ville. » Recette, 314 livres 14 sols ; dépense, 32 livres 12 sols.

CC. 199 *bis*. (Layette.)— 2 pièces, parchemin.

1295-1296.— « Li estat de la vile de Douay baillié par les vies eschevins et commencent à l'an iiij xx et xv, en la maniere ki sensieut, Et ne voudrent plus ballier dou tans devant, car il en avoient compté souffiscaument, si com il disoient. » — « Ensi doit la ville, rabatues les detes que on li doit : xxx m vj c iiij xx vj lb. xvij sols x deniers. » — « Li eschevinages » d'Engerran Pilate « et ses compaignons entra l'an » 1295 « et dura par xiij mois ensievans », à l'issue duquel la ville devait 31541 livres 13 sols 7 deniers. « Ensi endeterent il la ville, à liscue de leur eschevinage, outre chou ke elle devoit, de » 854 livres 15 sols 8 deniers, « et de rente à vie, de » 393 livres 17 sols 4 deniers. — « Somme toute ke la ville doit, à liscue de cest eschevinage, de viés et de nouvel » : 31541 livres 13 sols 7 deniers. « Item, de rente à vie » : 4180 livres 70 sols 2 deniers.— Double de de l'état de situation du domaine de la ville.

CC. 199 *ter*. (Layette.)— 8 rouleaux, parchemin.

1324-1325. — Compte du domaine de la ville (1) avec des pièces justificatives, pour l'échevinage qui dura du 29 septembre 1324 au 30 octobre 1325. — 1° Rouleau de 12 mètres de long Recette : 4309 livres 11 sols 11 deniers. Dépense : 4247 livres 7 sols 4 deniers. Le compte est rendu par les quatre « massars » aux échevins « et à xvj hommes, à l'issue del dit eschevinage ». Une « coupe de blet est « avaluée à » 2 sols. On donne « en courtezie » 40 sols « as menestrels de Douay, par le commant des eschevins, quant li dit menestrel alerent à le Candoille d'Aras », le 22 mai 1325. Dépense pour « joustes au Markiet, quant li eskuyer y jousterent » vers le mois d'octobre 1325. Payé 8 deniers « à frere Willaume, pour l'escaffault aporter et reporter, en coy on precha le boin venredy » 1325 — 2° Rouleau de 4 mètres 30 centimètres. « Presens et frés de nechesités ». Dépense : 164 livres 5 deniers. — 3° Rouleau de 7 mètres 10 centimètres. « Ouvrages fais em pluiseurs lius aval le ville, tant par taque, comme par journées ». — 4° « Chest uns rolles de tous les estalages des bouchiers. » 61 bouchers payent pour leur étalage chacun 30 sols exigibles « à le Beourdich l'an ccc xxiiij » ; cinq autres, « pour j petit est(alage) », de 15 à 25 sols. Total : 88 livres.—5° Rôle des étalages des drapiers « de le basse halle », des « quariel de le haute halle, vaut li quariaux vj sols vj deniers », des « bureliers ki gieterent los en le halle, xx jours en septembre l'an ccc xxiiij, se vaut li estalée » 43 sols 4 deniers, des étalages des « cauceteurs », des « wantiers », des « merchiers », des « liniers », des « peletiers », des « toilles », des « cordewaniers », des « taneurs », des « boulenghiers ». Total de « cest rolle » : 113 livres 16 sols 7 deniers.— 6° « C'est uns rolles de tous les estalages des halles hautes et basses et des halles au pain », qui « porta en kierke » 104 livres 11 sols 4 deniers, savoir : « pour drapiers », à 16 sols 4 deniers l'étalage, « pour quariaus de le haute halle », à 6 sols 6 deniers « li quariaus », pour « estalages des royes, vaut li estaus » 43 sols 4 deniers, « pour caucheteurs », à 10 sols 10 deniers, pour « wantiers », à 5 sols 5 deniers, pour « estalage des mierchiers », à 21 sols 8 deniers, des « liniers », à 21 sols 8 deniers, des « peltiers », à 21 sols 8 deniers, des « toilliers », à 21 sols 8 deniers, des « cordewaniers », même taux, « pour estalages des taneurs », de même, et « pour boulenghiers, vaut li estaus » 5 sols 5 deniers.— 7° « Chest uns rolles de toutes les rentes que on doit le ville », tant « ou Pret, comme aval le ville. » Total « avaluet à l'argent » : 36 livres 11 sols 6 deniers. — 8° Rôle « des hiretages de le ville censis » : la porte Vakereche, les « forages », le « pois de craisse », la porte Olivet, « le cauchie de Dœuwioll », les « tonlius »,

(1) Un fragment du compte de 1306 est conservé à la bibliothèque publique, dans le Ms. 1096, pièce 38.—Cf. *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 1re série, XX, page 160.

le « pois de laine »,le « winage de le riviere »,la « plache des Raimes », la « cauchie de Raisse » et « l'assize des convenenches ». Total : 331 livres 10 sols.

CC. 200 *bis*. (Layette.)— 1 rouleau, parchemin, de 4 mètres 50 cent. de long.

1331-1332.— « Chest uns rolles de pluiseurs arrierages, tous eskeus à payer à l'entrée de l'eschevinage qui entra ij jours devant l'entrée dou mois d'avril l'an mil ccc et xxxj, naissans les dis arrierages, tant de le massarderie Jaqùemon Galant, Monnart Buée, Bernart Catel et Henri Lescot, comme de pluiseurs arrierages naissans de pluiseurs massardies par de devant, liquels rolles d'arrierages fu rendus des dessus dis massars, en yaus deskerquant, en le fin de l'eskievinage qui issi ij jours devant l'entrée dou mois de may l'an mil ccc et xxxij. Liquels rolles porte » 1162 livres 13 sols 9 deniers, « si qu'il appert par les parties qui s'ensuient ». — Au dos, addition : « Li xvj hommes appruues chis rolles. » — Reçu 49 sols 4 oboles 1 poitevine, de « Sowalles de Warenghien, pour » 4 livres 18 sols 4 deniers oboles « feules (1) que il doit pour retour de laingne que il vendit pour le ville, l'an xxvij. » Reçu 60 sols de « Hevins de Goy, pour vj lb. feules que il rechiut audit Sowale, pour ledite laingne ». — « Argent des ouvrages de le capielle, l'an xxvj. » 150 livres « contans à Mons. Renart de Choisel, gouverneur, et à Mons. Ferri de Denisi, castelain dou castel de Lille, chevaliers, prestés à yaus pour aidier à faire le castel de Lille, et cognoissent que il les ont recus des eschevins de Douay, lesquels deniers il ont enconvent à rendre à le volenté des dessus dis eschevins, si kil appert par le lettre obligatore seelée de leur ij seaus, lesquels deniers dessus dis Jehans de Liauwe rechut, si qu'il recognoist en se lettre seelée de sen seel, lesquelles lettres devant dites li dessus dit massart ont livrées as eschevins et as xvj hommes, en le halle, aveuc leur compte. »

CC. 200 *ter*. (Layette.)— 4 rouleaux, parchemin.

1350. — Compte du domaine de la ville (2) « depuis l'entrée dou tierch jour dou mois de may l'an » 1350, « jusques al yssue » de l'échevinage « qui yssi ij jours devant l'entrée dou mois d'octembre » 1350, rendu par Bernard Catel, Willaume Crecque, Jaquemon Boinebroque, « fil Jehan », et Thumas Painmouilliet, « massars » établis par les échevins qui « entrerent en l'eschevinage » en 1349, « ij jours devant l'entrée dou mois de septembre », ladite reddition de compte faite « en plaine halle, as eschevins et as xvj hommes, al yssue dou devant dit eschevinage ».— 1° Rouleau de 7 mètres 70 centimètres de long. Recettes: 1914 livres 2 sols 5 deniers. Dépenses : 2037 livres 12 sols 6 deniers. « Tout à forte monnoie, les ij mittes ou ij bretons, pour j » denier parisis.—Pour les « hostages des maisons luiwiches de le ville, que elle a en pluiseurs liux par le ville », ils « furent payet à forte monnoie, et dou sourplus comptent li massart par leur compte de feule (1) monnoie ». — « Cense » des quariauls de le haute halle », à 19 sols « le sepmaine », des « estallages des gros draps de le basse halle ».—Détail des recettes faites pour « issues », tant de testaments, « comme de mariages ». — « Ouvrages fais par l'assens et command des eschevins et pour fortefyer le ville de Douay,au lés de entre le porte Olivet et les Fours des Euwees, lequel fosset li consaus de le ville avisa pour le mieulx, parmy le boin conseil que il en eurent des viés eschevins, des maistres de le ville et d'autres à ce congnissans »; dépense de 573 livres 17 sols 8 deniers. —« Pour faire ouvrer de machonnerie et clore entour le puch de le halle, desous Nostre Dame, que esclois ne autres ordures ni peussent couler ne keir ens, fait ou mois de julle. »—16 livres, « à Jaquemart le Pouletier, xiij jours en aoust l'an » 1350, « auquel jour li dis Jak. et pluiseurs autres arbalestrier de Douay murent pour aler à Tournay, à une fieste que li abalestrier de Tournay avoient fait cryer en pluiseurs boines villes, pour aler traire en le dite ville. »—92 livres 11 sols 2 deniers, « à Pieron Creque, eschevin, pour les draps acatés en Flandres, dont tout li eschevin furent viestut pour leur eschevinage qui yssi » le 29 septembre. — Voyage fait à Arras le 7 septembre, « pour empetrer une lettre de grace d'enfouir les gens qui trespassoient, tant de jour, comme de nuit, sans presenter à l'église, liquelle grace doit durer jusques au Noel ».— Le 4 septembre, donné « une maille d'or à j messager de Lille » qui apporta « lettres as eschevins faisant mention que li Espagnot et li Flament avoient eut vitore contre les Englés ». — Payé 48 sols « à j escuyer voisin à le ville, qui fu envoyés secretement en Haynnau pour savoir l'es-

(1) *Feule*, mot qui est répété une centaine de fois dans la pièce. Il y a des livres, des sols et des deniers *feules*.—L'explication de ce mot est donnée par l'article suivant.

(2) Un fragment du rôle du compte de 1339, servait, vers 1810, de couverture du compte du Béguinage de 1370-1371. Voir aux Arch. Hosp. *Invent.* de 1839, p. 280, Reg. 918, tome III. La série des comptes du Béguinage ayant été réunie en volumes cartonnés, le relieur a fait disparaître la précieuse couverture.

Cf. Guilmot, Extraits, II, 850. L'article des dépenses de ce fragment de rôle était relatif à l'érection d'une nouvelle porte (la porte Morel) en août 1339.

(1) *Feule*, faible.

tat le duc Willaume, qui faissoit une assaulte pour aller en Artois, se disoit on que il voloit venir par Douay, atout grand plenté de gent d'armes, se voloit estre li ville sour se warde. Mut le » 6 mai « et demoura iiij jours ». — 40 sols « à pluiseurs caretons qui vuidierent le fumier dou Rivage, pour le grand pueur et orreur qu'il faissoit à le ville et à pluiseurs personnes qui passoient le voie », en juin. — « Justiche Hanot Maillet, dit Cambart, qui fu trainnés et pendus, pour cause de Jehanette Enlarde, de Lille, del eage de viij ans ou environ, lequelle il avoit viollée, ravit et enmené sans sen gré, de sen pere et de se mere, ne de ses amis et prisse en l'ospital de Lille ». — Payé « pour les sonneurs de le cloque des houvriers, le waite dou biefroy, les wettes de nuit, portiers, comme pour pluiseurs wardes wardans as offechinnes de le ville ». — « Au roy brichenier, pour se pension de tenir le ville nette de jus de dés ». — « Et à l'encontre de che, doivent li dit massart » 92 livres 21 deniers « fors, pour » 184 livres 3 sols 6 deniers « feules, que il doivent, si qu'il appert par le retour de leur compte à feule monnoie, que li dit massart rendirent avoech cestui compte. » — 2° Rouleau de 4 mètres. « Chest li comptes des presens de vins et de pissons fais à pluiseurs prinches, prelas, clers et autres pluiseurs personnes qui embatus se sont en le ville de Douay », etc. Détail d'un article de dépense du rouleau précédent, qui monte à 96 livres 6 sols 7 deniers. — « Promoterie Monnard d'Estrées (échevin) commenchant » le 3 mai, « que boine monnoie prist sen cours ». — Vin présenté « à j nouviel surgyen », le 8 mai, « au souper ». — It. à « madame de Meleun », le 11, le 12 et le 16 mai, « au disner » ; au « cambrelench de Tancarville », le 21, « au disner » ; à « monsieur Gautier de Chasteillon », le 28 juin ; au « grand menistre de le Trinité », le 8 juillet; « à j hiraut de Valenchiennes qui cria unes joustes », vers le 10 juillet ; « à maistre Piere de Reli, de Lille », le 12 juillet ; « as demis (iaux) et as signeurs de Tournay », le 19 et le 20 juillet ; « à monsieur le conte de Monfort », le 26 août. — Payé 8 deniers « pour le cloque des eschevins sonner » ; dépense revenant chaque semaine. 4 sols « pour une corde pour le cloque dou wingneron ». — 8 sols « pour despens fait par les vallés de halle, à le taverne Jaquemon Pauwellon (1) où il furent au coumand des eschevins », le 8 juin, « pour estre diligent et appareilliet, taut pour le halle, comme pour les eschevins, li quel disgnerent à S. Venant, aveucque l'evesque d'Arras. » — Dépenses de la procession du Saint-Sacrement, notamment pour ce qu'on « bailla as carbonniers qui sonnerent le bancloque tant ou bieffroit, comme ailleurs en le halle, et qui porteront les torsses et le corde en tour le pourcession, le jour dou Sacrement. » — Dépense « pour oint pour oindre les cloques ». Payé 2 sols « as maistres de la ville », le 29 juin, « pour prendre warde, au bieffroit, de le cloque des ouvriers, s'il estoit en estat deut. » — Dépenses « tant à foiule monnoie, comme à forte. » — 3° Rouleau de 3 mètres 75 centimètres. « Chest li comptes des ouvrages Jaquemon Boinebroque, fil Jehan, de tous les ouvrages dont il s'est mellés pour le ville, comme massars à che commis de par eschevins, et aveuc lui, à sen conseil, maistre Franchois Nodoul. Liquel ouvrage ont esté fait, taut de machonnerie, de carpenterie, de couvrir de tuille, et de cauchies et à retenir les hiretages de le ville où mestiers a esté ». — Payé à « Thumas de Boulloungne, manouvrier ». — « Ouvrage de machonnerie fait au caufour à Barlet » et commencé le 16 août. — « Ouvrage de machonnerie fait au conduit venant de l'attre Nostre Dame devant les Carteriers, et pour le cauchie refaire deseure celui conduit », commencé le 30 août. — « Ouvrage de carpenterie fait à l'escoppe desous le cambre de le xx°, au lés viers le rue Au Chierf », commencé le 24 juillet. — « Ouvrage de carpenterie fait à le porte des Moies, as ij achaintes de le dite porte, et aussi à heudrager le fosset et remplir pluiseurs autres fossés que il avoit en le place des Moies », commencé le 9 août. — « S'enssuient pluiseur ouvrage de cauchies faites ou Markiet, devant les maisons de le ville, devant les maisons à le car, en le rue des Draskiers, ou Pont et en pluiseurs autres liux, es cauchies de le ville. » — Total de la dépense : 178 livres 14 sols. — 4° Rouleau de 45 centimètres. « Chest uns rolles de pluiseurs arrierages deus à le ville » etc. et « pour les ouvrages fais as combles de le porte Saint Eloy ». — Fait « le comble de le porte Noefve dou Temple ». — Total de la dépense : 422 livres 11 sols 10 deniers « fors ». C'est le premier article des dépenses « pour grosse deskierque à forte monnoie » du compte contenu au rouleau n° 1, ci-dessus.

(1) C'était alors un des échevins.

CC. 600 *bis*. (Portefeuille.) — 916 pièces, papier.

1682-1761. — Pièces à l'appui des comptes ou « muniments » des comptes (1). — Visite par un médecin du

(1) Une grande partie de ces pièces avait été classée par feu Guilmot, dans un ordre méthodique, conformément à un inventaire qu'il dressa vers 1830 et qui est conservé dans le quatrième et dernier volume de son inventaire manuscrit, aux pages 1381 à 1427 et 1444 à 1591, avec une lacune de 16 pages. Le classement dans l'ordre chronologique ayant été préféré, le classement de Guilmot, dit classement ancien, a été détruit, sauf pour la partie des pièces à l'appui des comptes qui est contenue dans les sept portefeuilles cotés 600 *bis* à 600 *octo*.

cadavre d'un soldat au régiment des bombardiers et d'un fœtus trouvé dans le cimetière Saint-Pierre ; 1703. — Le peintre Martin de Saint-Léger restaure l'image de Notre-Dame, posée dans la rue des Halles, ainsi que « deux testes de deux enfans du Géant », le « sabre du Géant », les « deux mains de la femme dudit Géant », en couleur de chair, et « le pavillion du chariot de saint Maurant » ; 1703. — Mémoire de Tobie Coucks, « maître manufactúrier en tapisserie d'oteliche », du 22 avril 1751, pour réparations à « la tapisserie d'hoteliche servant à la chapelle de l'hôtel de ville » ; 125 florins. — « Mémoire du sieur Rigaudeaux, chirurgien juré de cette ville, pour avoir traictez et guerit une petite fille qui avoit la vérole » ; le traitement commencé le 16 août 1751 et la guérison obtenue le 1er octobre ; payé 22 florins 8 patars. — 24 livres, à l'occasion de la présentation d'un bouquet par des charpentiers et des maçons « aux députés de messieurs du magistrat, au temps de la position de la première pierre de l'Hôpital Général. »

CC. 600 *ter.* (Portefeuille.) — 435 pièces, papier.

1705-1778. — Pièces à l'appui des comptes. — Gages « pour avoir plombé les étoffes de la manufacture de monsieur Hutin ». — « Etat de Vandesepe, graveur », pour « avoir gravé deux cachets en acier pour usage à marquer les baraquans » ; 1751. — Quittances de Tobie Coucks, manufacturier de hautelisse ; 1755-1759.

CC. 600 *quater.* (Portefeuille.) — 594 pièces, papier.

1761-1790. — Pièces à l'appui des comptes. — Dépenses pour les bâtiments des Capucins et de la Providence ou Maison-Forte ; — pour les académies de dessin et d'écriture.

CC. 600 *quinque.* (Portefeuille.) — 935 pièces, papier.

XVIIe SIÈCLE ET XVIIIe. — Pièces à l'appui des comptes. — Dépenses pour les écoles de modelage, de dessin, d'écriture ; — pour le maître de musique, en 1755.

CC. 600 *sex.* (Portefeuille.) — 1038 pièces, papier.

XVIIe SIÈCLE ET XVIIIe. — Pièces à l'appui des comptes. — Dépenses pour l'école d'anatomie, l'université, la bibliothèque publique ; — pour les processions ; pour quatre verrières à Saint-Pierre, aux armes de la ville, moyennant 800 florins, en 1719

CC. 600 *septem.* (Portefeuille.) — 963 pièces, papier.

XVIIe SIÈCLE ET XVIIIe. — Pièces à l'appui des comptes. — Dépenses pour le « banibau », le poids public, la justice des cordonniers. — Disette de 1789 ; émeute de la garnison ; lettre du baron de Tott, lieutenant de Roi, du 28 août, au brasseur Mellez, pour « envoyer sur le champ une tonne de bonne bière au Parlement, où il y a cent hommes de piquet extraordinaire, et une demie tonne à côté des prisons de la ville, où il y en a 50 » ; le conducteur devant donner « ces bières de la part de messieurs du magistrat qui sont convenus de les payer. »

CC. 600 *octo.* (Portefeuille.) — 562 pièces, papier.

XVIIIe SIÈCLE — Pièces à l'appui des comptes. — Dentiste pensionné par la ville, « ayant eu l'honneur de travailler pour la duchesse de Chaulnes et pour les princesses de Soubise et de Crouy » ; 1759. — Enfants trouvés, 1751-1790.

CC. 660 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1572 (vieux style) 12 janvier. — Note constatant que « le coffre où est le seel de la communaulté a esté ouvert en presence d'eschevins, aulcuns du tour precedent et aussy d'aulcuns bourgeois de la ville, et la publication sur ce faicte au parvy de la halle, pour seeller certaine lettres » de 30 florins carolus de rente, au rachat du denier vingt, « pour employer à la fondation d'une bourse en l'université de ceste ville, et les deniers principaulx, à rembourser deux lettres de rente heritiere quy couroient sur la ville, au denier seize ». Le « coffre a esté reclos et seellé des seaulx » de deux échevins « rengnans », d'un membre du « conseil » et d'un bourgeois (1).

(1) Dans une enquête du 12 mars 1574 (V. St.) il est déclaré « que parcidevant », pour « les lettres obligatoires que estoient passées » par échevins « pour y submectre et obleiger le corps et communaulté d'icelle ville à quelque rente ou cherge nouvelle, pour subvenir aux aides que on leur demandoit, on avoit de coustume de assambler eschevins et conseil de la ville, que l'on dict les trois tours, avecq son de cloche de la communaulté » ; que ces « lettres estoient seellées du seel de la communaulté d'icelle ville, lequel a en impression de ung sainct Martin, appellé à ceste occasion vulgairement Martinet » ; mais que « telles solempnités » étaient tombées en désuétude depuis une cinquantaine d'années, pour « telles obligations et creation de rentes » dont les actes étaient scellés seulement du scel aux causes. — Cahier en papier, folios 7 et 11, dans le dossier d'un procès au conseil de Flandre, en 1577, entre la ville et St-Pierre, au sujet de l'ancienne porte St-Jacques ou de la Neuville. (GG. St-Pierre.)

CC. 682 *bis*. (Layette.)—Cahier, papier, 32 feuillets.

XVIe SIÈCLE.— Fragment d'un registre « aux droitures » de la ville, contenant « les droitures et proufflctz de la fontaine Saint Morand » (Cf. DD. 357) les droits des « cauchies », des dix « coulleteries du bled », de la « menue laisne », des « estalaiges des peletiers et toilliers », du « mesuraige du fruict et du miel », des « estaulx de la boucherie », de « l'esward de le goudalle », des « estalaiges de la basse halle aux draps », du « quarel » de ladite halle, des « estallaiges des hallettes au pain », des prisons de la « Vielse-Tour », du « coulletaige et aunaige des draps et des tiretaines », du « coulletaige des vins et du carroy, avecq du rouaige et caretaige », du « tonlieu du Marchet au Bled et de la rue de Bellain », des « estalages des tasneurs et cordonniers », de la « justice » de ce métier, etc. etc. — Les treize derniers feuillets presque complètement pourris.

CC 683 *bis*. (Layette.)— 1 pièce, parchemin.

1332, 11 août. — « Première commission sur le compte de la maletolte » ; mention mise au dos d'un vidimus de la prévôté de Paris (du mercredi 9 août 1335) d'une commission délivrée par le parlement de Paris à deux de ses membres, dans un procès intenté par le procureur du Roi contre la commune et les échevins de Douai, au sujet de : *malam toltam dictis scabinis et ville predicte concessam.*

CC. 699 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1414 (vieux style), 16 février, à Gand. — Mandement de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, « pour le diminution des assis de le ville ». — Une note mise au dos de la pièce porte que cette « provision ne fut point exécutée ».

CC. 762 *bis*. (Portefeuille.)—103 cahiers oblongs, papier.

1602-1604.— «Le cincquiesme caier commenchant le » 26 mars 1602 « et finant le dernier dudict mois, pour l'impost des douze pattars indifféramment. » Dans chaque cahier il est tenu note des brasseurs et des particuliers. A la fin du premier cahier sont mentionnées « les bierres livrées aux privilégez, à nœuf pattars du tonneau » ; parmi les privilégiés : Adrien de Franche, le séminaire des Evêques et « monsieur de Mauville »

CC. 762 *ter*. (Portefeuille.)— 90 cahiers oblongs, papier.

1604-1606 — Suite des cahiers pour la perception de l'impôt des douze patars au tonneau de bière.

CC. 762 *quater*. (Portefeuille.) — 90 cahiers oblongs, papier.

1606-1607. — Suite des cahiers pour la perception du même impôt.

CC. 762 *quinque*. (Portefeuille.)— 101 cahiers oblongs, papier.

1608-1612. — Fin des cahiers pour la perception du même impôt.

CC. 784 *bis*. (Layette.)—2 pièces, papier.

1681, 28 octobre. — Deux certificats du greffier des états de Lille, Bauduin, déclarant que des fermes de la ville de Douai ont été prises pour son compte particulier.

CC. 810 *bis*. (Layette.)— 1 pièce, papier.

1704, 1er juillet. — Lettre adressée de Valenciennes au magistrat de Douai et signée : TORDREAU de Belleverge, au sujet de la perception des impôts sur la bière.

CC. 812 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1488, 21 mars. — Sentence des échevins de Douai, en copie, rendue contre « les fermiers de l'assis de le braix aiant cours en ceste ville et eschevinaige ».

CC. 812 *ter*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1790. — Etat des « impots sur le brai et la bierre, apartenans à la ville de Douay, dont la mise à prix sera reçu le 20 octobre 1790 », conformément aux lettres patentes données à Versailles, le 20 décembre 1755 et imprimées dans le *Recueil des Edits*, Douai, Derbaix, 1787, in-4, VI, 598.—« Cahier dénotant la qualité des impots tels qu'ils estoient cy devant sur les bierres et brais.»

CC. 813 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1452, 18 juin. — Commission délivrée par Jean de Férin, lieutenant à Douai du gouverneur du souverain bailliage de Lille, et par Hue du Wez, lieutenant du bailli de Douai, à Jean Bérenghier, demeurant à Douai, l'un des « fermiers des drois de la traitte des bledz et autres grains, appellé le boutehors, et des assis des vins et chervoises que len vend et distribue chascun jour en laditte ville, pour » l'an 1452, à effet de « collecter et recevoir icelle censse, ferme, traitte ou boutehors, durant ceste presente année, ou jusques à tant que par » le duc de Bourgogne « y sera autrement pourveu ». Une mention au dos de la pièce constate

que « l'assis du boutehors » avait été imposé à cause « de le gherre du conte de Flandres contre les Ghantoix ».

CC. 813 *ter*. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1453 (vieux style), 31 janvier. — Sentence du lieutenant de la gouvernance homologant des lettres patentes du duc de Bourgogne, données à Lille, le 12 et le 16 décembre 1453, et accordant aux « fermiers du petit assis du blé ayant cours » à Douai « pour l'année commenchans à le Toussains de l'an » 1451, une diminution sur ce qu'ils devaient payer à cause de leur ferme; « à cause duquel assis on lieve, de chascun muy de blé vendu audit lieu de Douay, deux gros », monnaie de Flandre, dont appartient au prince « le quart et les trois pars à ledicte ville ». Le procès s'était engagé à la goupernance entre le procureur et le receveur du duc, et le procureur de la ville et les échevins, demandeurs et « anticipans », d'une part, et les fermiers « appellans desdits eschevins ». Comme, « ou quaresme » de l'an 1451, on avait publié à Douai, à cause de la rébellion des Gantois, « que aucunne fréquentacion ou conversacion en fait de marchandise ne aultrement ne fust avecques ceulx de » la ville de Gand « et autres leurs adherens et complices », et attendu « que lesdits bleds et autres grains ne peuvent avoir yssue, sy non par » la ville de Gand, « la marchandise des grains cessa du tout » à Douai ; « par quoy, ladicte ferme et cense leur fut de trespetite valleur et ne leur fut mie possible payer tout ce qui, à cause d'icelle, escheit tant » au prince, « comme à » la villle de Douai. Quoiqu'ils « euissent remonstré » aux officiers du prince et à ceux de la ville « le grant dommage et interest qu'ilz avoient à l'occasion de ladicte division, en requerant estre deschargiez dudit assis, au moins avoir quelque deffalcacion, neantmoins » ces officiers les firent contraindre « pour la reste dudit assis, par detencion de leurs personnes, de laquelle constrainte » ils appelèrent à la gouvernance. Le duc autorisa les fermiers à « traittier, acorder et paciffier sur les proces et different meus entre eulx, comme dit est, et eulx departir de court, sans amende ».

CC. 813 *quater*. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 3 sceaux.

1454, 31 août.— Sentence des « gens des comptes » du duc de Bourgogne, « à Lille, commissaires » du duc « en ceste partie », rendue entre les « fermiers des drois de la traicte de bledz et autres grains, appellez » à Douai « boutehors, et aussi fermiers des assis des vins et cervoises que len vend et distribue en ladicte ville, demandeurs, d'une part, à l'encontre des eschevins de ladicte ville et du procureur » du duc, « deffendeurs », d'autre part ; lesdites fermes courues pour un an à partir de la Toussaint 1451, le prince y prenant le quart et la ville le surplus ; étant fait remarquer « que l'iver de l'année » 1450 « fut longuement dur, à laquelle cause icelles fermes ont esté de petite valeur ». Le 18 mars 1451 (V. St.) la défense de trafiquer avec les Gantois ayant été publiée à Douai, les fermiers obtinrent du duc une décharge de leur ferme du « boutehors » ; mais la chambre des comptes, en déclarant que les lettres patentes du duc ne seraient pas « interinées », condamne les fermiers à exécuter le « bail et tradition d'icelle ferme », sauf par eux à « requerir, demander et poursuir diminution et moderation pour la perte et interest qu'ils peuent avoir soustenu à l'occasion des deffences » du prince. « De laquelle sentence » le procureur des demandeurs appela. — Mention au dos de la pièce : « R. ou Verd R. en halle à Douay ».— Le « Verd Registre », ancien registre R ou second registre aux privilèges, est actuellement coté AA. 85 ; voir la transcription aux folios lxvij à lxxj. A la suite, au folio lxxij, est la renonciation à l'appel faite par les fermiers, le 7 septembre 1454.

CC. 827 *bis*. (Layette.)—2 cahiers, papier, de 16 petits feuillets chacun.

1557-1558. — **Impôts et fermes en général.** — « Cryée quy se faict, chascun an, le dimenche enssuivant le Sainct Remy, pour le faict des assis des maltotes de la ville. On vous faict assavoir, de par messieurs les eschevins de la ville de Douay, que quiconcque voldra mectre à pris les grans assis aians cours en ceste ville et eschevinage, par grace et octroy du Roy nostre sire, se se trœuve dimenche prochain, en pleine halle, à l'hœure de deux hœures de l'aprez disner », etc. « Et quy y sente son prouffict, se se y trœuve. » Notes sur les adjudications du vin, du « boutehors du bled et aultres grains menez et widez de ceste ville », du « petit bled et aultres grains vendus » en ville, du « boire boully » et du « bray », ainsi que des « recrues » du vin, du « boutehors », du « petit bled » et du « boire boully » ; avec la note de la « despence du bancquet faict en halle ».

CC. 836 *bis*. (Layette.)—6 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1460 (vieux style) 10 mars. — Sentence arbitrale terminant un procès « nagueres meux pardevant » le

duc de Bourgogne « et son grant conseil estans lez lui », entre la ville et le chapitre de Saint-Pierre, au sujet d'un « certain droit d'assis » ayant cours en ville, « au moien de lettres d'octroy » du duc, « lequel estoit tel que, de chascun lot de vin vendu, distribué ou autrement aloué en icelle ville, estoit deu xij deniers parsis, monnoie de Flandres, ouquel assis nostre dit tresredoubté seigneur, pour son droit, avoit et prenoit le quart, et le surplus appertenoit à ladite ville, qui estoit emploié es affaires publicques d'icelle ». Certains chanoines ayant « abusé en la distribution de leurs vins, ou prejudice de l'assis », et attendu « que à eulz, ne aultres, ne appertient ainsi faire », ils sont condamnés à certaines sommes liquidées ; les dépens compensés « et pour cause ».—Pièces de la procédure devant le grand conseil du duc.

CC. 843 *bis*. (Layette.) —4 pièces, papier.

1544-1562.— Différends entre la ville et le chapitre de Saint-Pierre, au sujet des impôts sur le vin ; requêtes en copie et en original.—Copie d'une requête du chapitre de Saint-Pierre de Lille, apostillée à Bruxelles, le 18 février 1536 (vieux style) et d'une lettre de la reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas, au magistrat de Lille, de la même date.

CC. 848 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1596. — Copie d'une requête apostillée à Bruxelles, le 23 mars, et présentée au roi d'Espagne par le chapitre de Saint-Pierre, contre les échevins de Douai qui, « au scandal des gens de bien et prejudice de l'immunité ecclesiastique », voudraient assujétir le chapitre à l'impôt de « sur chascun lot de vin un patard », établi à Douai par les échevins « pour furnir à leur contingent du subside promis par les estatz de » la province de Lille, « pour le recouvrement de Cambray », et en vertu, prétendent-ils, « de certain octroy obtenu par lesdits estatz » le 18 août 1595 ; « à la deliberation et conclusion duquel impost les remonstrans toutesfois n'auroient estez appellez, et moins y consenty », ayant du reste « contribué avecq les estatz d'Hainaut et d'Artois, esquelles provinces ilz ont leurs biens situez, n'ayantz audit Douay quasi rien, fors que leurs domicilles », et même, « pour declairer leur affection à la cause commune », ayant, « passé quelques mois, offert ausdits eschevins (aux fins que dessus) quelque bonne somme de deniers, selon leurs petitz moyens et le peu des biens qu'ilz ont en ladite ville, avecq declaration de faire encoires mieux, au cas que lesdits eschevins se voulsissent contenter en raison ».

CC. 1173 *bis*. (Layette.) — Cahier in-folio de 8 feuillets, papier.

1618, 14 avril — **1619**, 15 mars.—Compte de Jacques Goisson, lieutenant du bailli, de ce qu'il a reçu des échevins commis au coffre des impôts, et distribué aux pauvres pestiférés.—Recette : 605 florins. Dépenses : 700 florins 4 patards.—La plupart des personnes secourues sont « réfugiées au Marez » ; plusieurs sont atteintes de « la peste coullante ».

VII. Compte des Amendes(1).

CC. 1431. (Layette.) — 1 cahier, papier, 6 feuillets.

1521-1522. — Compte des « amendes et fourfaictz jugiés par loy et rendus à noble homme Jehan de Lattre, bailli de ceste ville de Douay, et à son lieutenant, en son absence, pour l'Empereur, nostre sire, conte de Flandres, etc. pour et en l'année qui entra le vij^e jour de frevier l'an » 1521 (vieux style) « et yssit le vij^e jour de mars » 1522 (vieux style) « où a treize mois temporeulx, ouquel temps furent eschevins », etc. — Foulons et drapiers contrevenants, « par le rapport des viij hommes de le drapperie ». Estienne de Warenghien, « par le rapport de l'esgard du venel » contre les personnes qui avaient « acheté fruytz, vivres, frommaige, devant l'heure, en allant contre les editz ». —Recette : 86 livres 4 sols 5 deniers. Dépense : 14 livres ; elle ne consiste qu'en « despens de bouche » à l'occasion de la reddition du compte, et en gratification aux « sergens à mache ».—Le compte est rendu le 6 avril 1524, « presens escevins, six hommes, leur conseiller, procureur et autres officiers », et approuvé par trois signatures.

CC. 1432. (Layette.) — 1 cahier, papier, 4 feuillets.

1540-1541.— Compte des amendes de l'échevinage qui commença le 7 juillet 1540. — Amendes contre un « sueur de viez », pour avoir « battu et mutillé sa belle mere, qui est cas coutre touttes bonnes mœurs » ; contre un individu qui avait « esté trouvé couché en lieu dissolut avœucq une fille de joie, et de nuyt, contre les edictz »; contre un « coullet er de chevaulx, pour avoir hanté femme aultre que la sienne, et icelle sa femme battu et mal mené, au grand scandalle de justice » ;

(1) Epaves d'une série des comptes qui a du être considérable.
Plusieurs copies des comptes des amendes figurent comme productions de procédure dans le dossier FF. 63.

contre un cabaretier qui avait injurié des sergents « à mache, en les appellant mouche » ; contre un individu qui avait « battu inhumainement une fille de joie, au Forthuys, meismes rompu aucuns pailleux d'une chambre où elle se estoit rethirée », contre « Jehennet Herighuier, paintre, pour avoir, de nuyt et hors hœure, soy desroict à ung hospital dedié à Dieu, y boutté une fenestre, oultre proferé pluissieurs paroles villaines aux filles estans audict hospital, en y commettant assault de maison ».— Recette : 41 livres 15 sols 6 deniers ; dépense : 11 livres.

CC. 1433. (Layette.) — 1 cahier, papier, 10 feuillets.

1638-1639.—Compte de Jean Caignet, receveur de « touttes les amendes jugées par loy, tant au prouffict de Sa Majesté, que ladite ville, durant l'eschevinaige commenchant » le 7 novembre 1638 « et finant au » 7 décembre 1639. —Copie par extrait, avec une ordonnance d'exécution du 1er juin 1640.—Folio 1 ; condamnation de Pierre Dubrusle, « boulengier de Saint-Piere, pour avoir tenu porcqz et noury dans sa maison, contre les edictz ».—F. 3 ; It. de plusieurs individus « du corps de mestier des ferronniers », qui avaient été boire « au jardin de l'arc de plaisance, le jour des Cendres ». — F. 4 ; It. d'un « feronnier, pour avoir esté trouvé bœuvant brandvin, durant le service divin ».

CC. 1434. (Layette.) — 1 cahier, papier, 18 feuillets.

1661-1662.— Compte de Jean Vandeurst, bourgeois de Douai, receveur « des amendes jugées par loy », du 6 août 1661 au 6 septembre 1662.— Recette : 398 livres 12 sols 4 deniers ; dépense : 314 livres 14 sols 4 deniers. — F. 3 ; condamnation de l' « hostelain demeurant au Cabillau », pour contravention aux « edictz prohibant de vendre bierre durans le sainct temps de caresme ». — Copie signée : A. Geet, 1662 — Les frais de la « rendition de ce present compte » s'élèvent au chiffre invraisemblable de 286 livres, sur lesquelles le procureur en prend 100, à cause de ses « grandes ruses et faceries. »

CC. 1435. (Layette.) — 1 cahier, papier, 18 feuillets.

1662-1663.— Compte (en copie simple) du même, du 6 septembre 1662 au 6 octobre 1663.— Recette : 276 livres 16 sols ; dépense : 372 livres 14 sols 8 deniers.— Folio 5 ; condamnations de neuf filles, d'une femme et d'une veuve de la rue Saint-Julien, pour « avoir dansé par plusieurs dimanches et festes, contre les édits ». — F. 7 ; It. de « maistre François Devoort, chirurgien, pour avoir esté trouvé en fourfait d'avoir esté barbier les carmes chaussés par ung dimanche, contre les édits politicques ». — F. 8 ; It. d'un individu, « pour avoir trouvé en son puits une bouteille de brandvin ».

CC. 1436. (Layette.) — 1 cahier, papier, 24 feuillets.

1663-1664.— Compte du même, du 6 octobre 1663 au 6 novembre 1664. — Recette : 779 livres 1 sol 4 deniers ; dépense : 321 livres 14 sols 8 deniers.— Folios 4 et 21 ; condamnation du fils du « serviteur des verdz casacques », indigent. — F. 5 ; It. d'un individu « demeurant en la rue du Pot de Cœuvre ».—F. 8 ; It. des « bœuttiers venans en ceste ville », pour avoir laissé « pasturer leurs bœufz sur les rampartz ».— F. 20 ; It. de « l'hotesse de la maison de Saint Anthoine ». – Copie signée : A. Geet, 1664.

CC. 1437. (Layette.)—1 cahier, papier, 20 feuillets.

1664-1665. — Compte (en copie simple) du même, du 6 novembre 1664 au 6 décembre 1665.—Recette : 469 livres 14 sols 9 deniers ; dépense : 315 livres 9 sols 4 deniers.—Folio 6; condamnation d'un « graissier », parce qu'on avait « trouvé du pappier sur ses balances, au moyen duquel elles penchoient plus d'ung costé que d'aultre ».—F. 7 ; It. d'un autre « graissier », qui avait mis « sur ses balances des grains de sel » ; d'un autre qui y avait mis « ung agneau ».

CC. 1438. (Layette.) — 1 cahier, papier, 16 feuillets.

1665-1667. — Compte (en copie simple) du même, du 6 décembre 1665 au 6 janvier 1667. — Recette : 321 livres 14 sols 10 deniers ; dépense : 378 livres 6 sols.— Folio 2 ; condamnation d'un « viezier » qui avait « inferé une blessure à la teste de sa belle mère ». — F. 5 ; It. du portier de la porte d'Ocre, « pour avoir admis en sa maison son fils, venant de Bergues où l'on meurt de la contagion ».— F. 8; It. d'un individu de « la rue de l'Oblée », qui n'avait pas mis « devant sa porte des petitz marteaux, enseigne ordinaire des debiteurs de petittes bierres, conformement aux edictz de ceste ville ». — F. 12 ; It. de deux « bourgeois canoniers de ceste ville, pour avoir procedé à l'élection d'ung nouveau capitaine des canoniers et choisy une personne estraugere et hors de leurs corps, contre la deffence expresse de messieurs du magistrat ».

CC. 1439. (Layette.) — 3 cahiers, papier, faisant 42 feuillets.

1668-1669. — Compte du même (en copie et en projet) du 6 février 1668 au 6 mars 1669.—Recette : 819 livres 1 sol 3 deniers ; dépense : 469 livres 17 sols 4 deniers. —Condamnations « pour avoir vendu et exposé au marché des cherises pendant la contagion » ; pour avoir « noury chez soy des lappins pendant la contagion, contre les édictz » ; pour avoir « noury des porcques, contre les édictz » ; pour avoir « envoyé son enffant malade dans ung aultre logis, sans permission » ; pour avoir « jecté à sa porte des tripailles, contre les édictz ».— Condamnation à 120 florins contre « le sieur Hubert, président du séminaire Moulart », où l'on avait trouvé « ung moulin à bras moulant grain braigé, contre les édictz ».—Nombreuses condamnations « pour avoir laissé son chien courir sur les rues et sortir de sa maison ».—Condamnation « pour avoir envoyé au marché de la blance porée, contre les édictz » ; pour avoir vendu « une espaule de mouton blazé » ; pour avoir eu « une chitrouille dans sa bouticque, contre les édictz ». — Les frais énormes de « la rendition » des comptes précédents sont considérablement réduits dans celui-ci, à la diligence du subdélégué de l'intendant de Flandre.

CC. 1440. (Layette.) — 1 cahier, papier, 12 feuillets.

1669-1670. — Compte (en copie) du même, du 6 mars 1669 au 6 avril 1670.—Recette : 867 livres 5 sols ; dépense : 191 livres 10 sols.— Folio 4 ; condamnation à 50 livres, pour « avoir vendu du drap, sans estre du corps du mestier des drappiers ». — F. 5 ; condamnations pour « avoir receu ung mantelet fouret et une corniecte d'une maison infectée » ; pour « avoir faict transporter sa servante malade de contagion, en une baracque, sans permission du conseil de santé ».

CC. 1441. (Layette.) — 1 cahier, papier, 12 feuillets.

1670-1671. — Compte du même, du 6 avril 1670 au 6 mai 1671. — Recette : 319 livres 6 sols 4 deniers ; dépense : 85 livres 2 sols 4 deniers. — Folio 2 ; condamnation « pour avoir blessé à playe ouverte de sang coullant receu par ung soldat, en le rue de la Cloche, par ung dimanche ». — F. 3 ; It. d'un « laboureur demeurant à Hermy, pour avoir venu en ceste ville, par la porte de Nostre Dame, pour entrer dans icelle, avec une charet de ramons estant suspecte de contagion ». — Copie signée : A. Gery, 1671.

CC. 1442. (Layette.) — 1 cahier, papier, 10 feuillets.

1671-1672. — Compte du même (en copie) du 6 mai 1671 au 6 juin 1672. — Recette : 74 livres 5 sols 2 deniers ; dépense : 32 livres 9 sols. — Folio 3 ; condamnation « pour avoir admis quelque masson pour travailler chez luy, contre les édictz ». — F. 4 ; It. « pour avoir, en contravention des édictz politicques de ceste ville pour le règlement de la boucherie, tué ung porcq à sa porte ». — F. 5 ; It. d'un « escrinier » qui avait « faict des rayons en » une maison, « dont la fabricque et refection en appartient aux charpentiers ». — It « pour avoir donné des quennoilles pardessus le prix du pain, contre les édictz ».— It. « pour avoir prins en gaige une chemise appartenant à ung soldat de ceste guernison ». — F. 6 ; It. d'un « fournier derière la chappelle de la Magdelaine », qui avait « cuit du pain par ung dimance ».— F. 7 ; It. pour « avoir mis ung cloue de gauge à ung pot ».

CC. 1443. (Layette.) — 1 cahier, papier, 10 feuillets.

1672-1673. — Compte de François-Vincent Briet, bourgeois, receveur des amendes, du 6 juin 1672 au 6 juillet 1673. — Recette : 224 livres 18 sols 8 deniers ; dépense : 57 livres 14 sols. — Folios 2 et 7 ; condamnations portées contre « Pierre Franchois Warenghien, bourgeois, brasseur en ceste ville », pour faits relatifs à son commerce.—F. 2 ; It. d'un individu qui avait « bastu et mal traicté sa servante ». — F. 5 ; It. de Jean Bellegambe, « chavetier », pour avoir fait des « mulles et soulliers nœuves, contre les édits ».

CC. 1444. (Layette.) — 1 cahier, papier, 8 feuillets.

1682-1683.—Compte de François Briet, bourgeois de Douai, receveur des amendes, du 6 mars 1682 au 6 avril 1683. — Recette : 45 florins 1 patard ; dépense : 21 florins 10 patars 4 deniers.—Folio 2 ; condamnation d'un individu qui avait « maltraicté » un homme de Lewarde, « dans la prison de la justice de la Prévosté, après l'avoir faict arrester ».— F. 3 ; It. de deux « savatiers » qui avaient « travaillié de nœu, contre les lettres du corps de mestier des cordonniers ». — F. 4 ; It. de « Pierre Defrance, maistre cordonnier », qui avait fait « des souilliers de petits morceaux papinez, sans cou- « dre ».—Copie signée : A. Gery, 1683.

FIN DU SUPPLÉMENT DE LA SÉRIE CC.

NOTA. — La série CC a été rédigée par **M. LEPREUX**, archiviste, et publiée en 1877.

Le supplément a été dressé en 1890 par **M. BRASSART**, archiviste.

ERRATA de la Série CC.

Page 32, colonne 2, ligne 5 de l'article CC. 234 ; au lieu de : St-Glanil, — lisez : Saint Glaude.

P. 33, col. 2, supprimer la note.— Cf. *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2e série, VIII, p. 181.

P. 43, col. 2, ligne 7 de l'article CC. 270, au lieu de : bonnet du messager,—lisez : « bouette » (boîte) du messager.

P. 44, col. 1, ligne 6 de l'article CC. 273, au lieu de : reine de Hongrie, — lisez : reine d'Espagne.

P. 45, col. 1, dernière ligne de l'article CC. 277, au lieu de : défense de danser « si ce n'est le vigneron », — lisez : « que jusque le vigneron ». — Le *vigneron* était le nom d'une cloche du beffroi.

P. 49, col. 2, ligne 7 de l'article CC. 298, au lieu de : Jean Boscard, imprimeur, — lisez : Jacques Boscard, imprimeur.

P. 70, colonne 2, à page 81, colonne 1, aux en-tête des articles 501 à 600, au lieu de (Layette.) — lisez : (Portefeuille.) — Les portefeuilles renfermant les pièces à l'appui des comptes, ou « muniments », sont rangés dans les armoires 1, 2 et 3 de la salle des archives anciennes.

P. 81, colonne 1, ligne 1 de l'article CC. 601, au lieu de : Jehan Plourbaut, garde de la prévôté de Paris, — lisez : Jean Ploiebant, garde, etc.

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

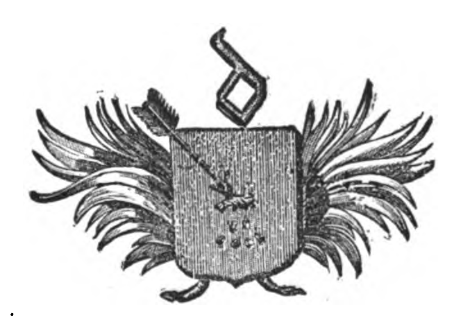
DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE DD

(Propriétés communales, Travaux, Voirie, Navigation.)



DOUAI

IMPRIMERIE O. DUTHILLŒUL, RUE DES PROCUREURS, 12

1878

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

(Propriétés communales, travaux, voirie, navigation.)

I

PROPRIÉTÉS COMMUNALES.

I. — *Monuments publics et propriétés urbaines à usage commun.*

DD. 1. (Layette.) —18 pièces, papier.

1624-1787. — Hôtel-de-ville. Compte des « ouvraiges du conclave et aultres édifices en dépendant nouvellement faitz en la maison eschevinalle de ceste ville », lequel monte à 12,366 florins, 11 patars, 10 deniers; on y remarque la livraison de quarante-huit chaises garnies en cuir de Russie, au prix de 4 florins, 10 patars chacune ; — marché à la même date pour fourniture de grès nécessaires à la construction. — Projet d'une corniche et d'un entablement sur la façade de l'hôtel de ville, 1729. — Projet de reconstruction de la conciergerie, demande en remise du droit d'amortissement, procès-verbal d'adjudication des travaux, 1787; transaction avec le propriétaire de la maison voisine. — Quatre plans de l'hôtel-de-ville au dix-huitième siècle.

DD. 2. (Layette.)— 8 pièces, papier.

1525-1781. — Chapelle échevinale. Convention du 23 octobre 1525 entre les échevins de Douai, « Jehan Carpentier dit de Franche et Jehan Tasson, menugiers, demourant en la ville et cité de Cambray et avecq eux Lienart et Collart Carpentier, frères, demourans en la ville de Douay ». Ceux-ci s'engagent, moyennant 436 livres parisis, à livrer au mois de mai suivant « une table d'ostel pour mectre et poser en la chapelle saint-Michel en la halle, où seront mis et posez les histoires comme cy après »....; avis sur la bonne façon de ce retable d'autel par ceux qui étaient appelés à l'ornementer : « Jehan de Raisse, orphevre, maistre Jehan Bellegambe, peintre, Guillaume de la Ruyelle, voirrier, et Philippe Ris, ouvrier et menugier. »—Permission donnée par l'évêque d'Arras, Gui de Sève de Rochechouart, Cf. BB. 9), « de faire démolir l'autel de la chapelle qui est dans la maison de ville et d'en faire construire un autre ». — Compte rendu le 17 novembre 1681 de deniers employés pour la chapelle échevinale, s'élevant à 1,117 flor. 8 pat. 6 den. — Convention et correspondance relatives aux tapisseries de la chapelle, d'après six cartons dessinés par Arnold Devuez, peintre à Lille.

DD. 3. (Layette.)— 21 pièces, papier.

1690-1781. — Mobilier de l'hôtel-de-ville. Inventaires successifs du mobilier, de la vaisselle et des ustensiles divers de l'hôtel-de-ville. — En 1753 figurent huit cent cinq plats, assiettes et pots, le tout en étain ; vient ensuite le mobilier des salles, où l'on retrouve les chaises en cuir de Russie mentionnées plus haut, ainsi que plusieurs tableaux. — Dans la chapelle sont pendues six pièces de tapisserie de haute lisse (Cf. DD. 2), un tableau représentant saint Michel, un autre représentant Notre-Dame de Lorette ; dans une niche dorée, on voit « Notre-Dame de Joye, revêtue d'une robe brodée »; puis vient le détail de l'argenterie, des orne-

ments; on n'oublie pas la sainte chandelle, fragment du fameux cierge. d'Arras. — En 1781 le nombre des étains a diminué, mais le reste du mobilier est à peu de chose près le même. — A l'un des inventaires est jointe comme pièce justificative la copie, collationnée par deux notaires, d'un certificat du directeur de la Monnaie de Lille par lequel il reconnaît que la ville de Douai lui a envoyé vingt-six marcs d'argent en vaisselle, dont la valeur monte à 1,310 livres, 10 sols. — Un inventaire dressé le 27 juin 1760, à la mort d'un concierge de l'hôtel-de-ville, porte entre autres objets qui lui étaient confiés en dépôt, des pompes, échelles et crochets pour les incendies, la roue de fortune, la fleur de lis du Banibau, etc.

DD. 4. (Layette.)—8 pièces, parchemin; 1 papier; 8 sceaux.

1379-1410. — Beffroi. Lettres de Jacques de Halluyn et de Jean son fils par lesquelles ils vendent aux échevins de Douai « toute la pierre, quelle que elle soit, gisans et estant au lieu, tenement et pourpris de leur chasteau de Cautin, de fons en comble », pour la somme de 1,000 livres de Flandre, à condition de l'enlever dans l'espace de huit ans ; 1 août 1379 ; — lettres de confirmation de cette vente par Louis, comte de Flandre du 4 du même mois ; vidimus des mêmes lettres par le chapitre de Saint Amé ; — nouveau délai de dix ans accordé par lettres du 2 décembre 1385 (1). — Lettres d'Ottes, sire de Lallaing, du 1 mai 1408, autorisant Estienne Maisnier, « briseur de grès, en sa carrière de Bugnicourt », à vendre et livrer aux échevins de Douai, suivant convention écrite, les grès nécessaires à l'achèvement du beffroi; procuration dudit Estienne pour fin de compte avec les six hommes. — Trois arrentements d'échoppes contre le beffroi, servant à déterminer l'état d'avancement des travaux.

DD. 5. (Layette.)— 16 pièces, papier.

1623-1721. — Horloge du beffroi. Procès-verbaux de visite en 1623 par « Jacques Bidaut, ingénieur de la compagnie de Jésus » et par divers horlogers, d'une horloge nouvelle forgée pour le beffroi par Martin Corié et déposée provisoirement dans la maison des œuvres : le travail en est trouvé insuffisant et défectueux, « la roue du mouvement principal est trop délicate, la deuxième roue du battelage ne peut être asseurée un an bonne, les montants sont trop débiles; icelle orloge ne peut jouer ou taper l'heure qu'avec un marteau, tandis que la vieze orloge posée au beffroi de ceste ville frappe à chaque heure avecq deux marteaux » etc. — Déclaration et description par Jacques Bidaut de ce qu'est l'horloge d'Arras, construite par Henri Leclerc : « véritablement c'est une pièce parfaite et de longue durée » (1).— Devis et procès-verbaux de visite, en 1672 et 1673, d'une horloge nouvelle fabriquée et posée au beffroi par Jean Chevalier, demeurant à Hénin-Liétard, et Nicolas Chevalier, son neveu, demeurant à Douai, lesquels s'engagent devant notaires à entretenir ladite horloge pendant dix ans. — Avis favorable des maîtres charpentiers et maçons de la ville sur le projet de hausser la grosse cloche jusqu'à l'étage où se trouve celle des portes; novembre 1672. — Mémoire et devis pour la réparation et mise en bon état du carillon, de l'horloge et de la sonnerie du beffroi, par J.-B. Demaude, serrurier et horloger à Lille, février 1721.

DD. 6. (Layette.)— 46 pièces, papier.

1714-1760. — Prison de la ville. Incendie de la vieille prison du Hacquebart; (Cf. BB 9, f. 32).—Vente des ruines et du terrain, droits de franc-fief et d'amortissement exigés de l'acquéreur, procès des échevins contre la Ferme de ces droits, arrêt du Conseil.—Devis et adjudication des travaux de construction d'une nouvelle prison près le beffroi, les divers chapitres sont adjugés séparément ; maison attenante aux prisons reprise par la ville, sommation au locataire d'en sortir.—Nomination de geôlier, procès-verbaux sommaires de remise des clefs et du mobilier.

DD 7. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 papier.

1481-1686. — Maison des œuvres. Lettres d'acquisition par la ville d'une maison appartenant à Jehan Boumarquiet, située rue du Petit Mez, « haboutans par derrière à l'anchienne forteresche », le tout moyennant 60 couronnes d'or et à charge de servir quelques rentes foncières. Cette maison et son terrain étaient destinés à servir de maison des œuvres pour les six-hommes, (Cf. CC. 214) ; jusqu'à la suppression de ceux-ci cette

(1). Les pierres du château de Cantin servirent à la construction du beffroi (Cf. CC. 201, p. 279). Voir sur le beffroi : Notice de M. Pilate-Prévost dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Douai*, première série, tome VI ; autre mémoire plus détaillé de M. Asselin, même recueil, deuxième série, tome XII.

(1) Dans le mémoire précité, pp. 276 et 282, M. Asselin dit à deux reprises qu'Henri Leclercq de Cambrai construisit et mit en place l'horloge de Douai, après examen et approbation du *Père* Bidaut.

affectation n'a pas changé. — Acte de vente de cette propriété par adjudication publique du 23 novembre 1686 : elle est acquise moyennant 16,000 florins par les proviseurs des fondations pieuses de Georges Colvenere, docteur en théologie de l'Université de Douai, pour servir au séminaire de la Foi qui l'occupa effectivement de 1694 à 1744.

DD. 8. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 6 fardes, papier ; 1 plan.

1782-1788. — SALLE DE SPECTACLE (1). Visite de l'ancienne salle de spectacle située rue Saint Thomas, appartenant à la veuve Cambray : on la trouve en très mauvais état. — Plan de quelques maisons proposées à la ville par l'hôpital-général pour servir de théâtre.— Convention entre les échevins et le sieur Denis pour la construction d'une salle de spectacle sur l'emplacement du séminaire de la Foi, ancienne maison des œuvres, (Cf. BB 11, f° 53), moyennant la somme de 30 000 livres payée par la ville à l'entrepreneur, 11 décembre 1783 ; réception de la nouvelle salle, 1786 ; mémoires de travaux et de fournitures ; compromis entre les créanciers du sieur Denis et sentence arbitrale pour l'ordre des créances privilégiées sur la salle de spectacle. — Vente de cet immeuble, le 26 octobre 1788, au sieur Hackett et consorts devant les notaires royaux Picart et Dumont ; pièces à l'appui (2).

DD. 9. (Layette.) — 15 pièces, papier.

1739-1756. — HÔTEL DU DAUPHIN. Acte d'acquisition par la ville, en original et en copie, « d'une maison et hôtellerie portants pour enseigne le Dauphin, située sur la grande place », appartenant à l'hospice des Chartriers, moyennant une rente annuelle de 360 flor. au profit de cette bonne maison, 2 mai 1739 ; — acquisition d'un terrain attenant audit hôtel, 1754 ; — convention, au prix de 1200 francs pour la construction et le placement des balcons du Dauphin, 1756. —Requête, correspondance et autres pièces relatives au droit d'amortissement sur la maison du Dauphin.

(1) Pour la police et l'exploitation du théâtre, voir la série FF.

(2) Le nouveau propriétaire acquit bientôt les parts de ses co-associés ; il émigra pendant la révolution et la salle devint propriété de l'Etat qui la vendit à des particuliers en 1796. Elle fut rachetée pour 56,000 francs en 1810 par la ville qui en est depuis lors restée propriétaire.

DD. 10. (Layette.)— 5 pièces, parchemin ; 18 papier.

1672-1683.— GOUVERNEMENT. Bail aux échevins de Douai par les abbé et religieux de Saint-Vaast d'Arras, de leur refuge à Douai pour y loger M. le Gouverneur, 20 août 1672 ; commission de mise de fait par le lieutenant général de la Gouvernance ;—contrat du 15 mai 1677 par lequel les religieux de Saint-Vaast cèdent à perpétuité leur refuge à la ville de Douai au prix de 23 000 livres de France avec trois autres mille livres pour tous dépens ; — pièces à l'appui parmi lesquelles un arrêt imprimé du Conseil d'Etat portant liquidation des dettes de l'abbaye de Saint-Vaast (1).

DD. 11. (Layette.) — 10 pièces, parchemin ; 17 papier.

1678-1705. — MAISONS RUE DU BLOC. Dix copies simples sur parchemin d'achat fait par la ville de maisons rue du Bloc pour servir au logement des troupes. Ces acquisitions sont faites à prix différents, en florins carolus, « monnaie telle que le patacon à quarante-huit patars », ou trois livres tournois.— Revente en 1705 de ces mêmes maisons et en plus de celle du portier de la porte d'Ocre ; correspondance à ce sujet avec M. Dugué de Bagnols, intendant de Flandre. (2)

DD. 12. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1423-1494. — HALLES A PARIS. Lettres de Simon Morhier, garde de la prévôté de Paris, du 19 février 1423, déclarant que devant deux notaires du roi, Gilles Le Fèvre, au nom des échevins de la ville de Douai, a vendu aux vies de Guillaume de Tuillières, marchand et bourgeois de Paris, de sa femme et de ses deux fils, « une partie et porcion des halles que la dicte ville de Douay a en la ville de Paris, appelées communément les halles de Douay, séant près et au long de la halle au bled ès halles de Paris », à condition, entre autres, que les acquéreurs seront chargés des réparations sans que la ville soit tenue d'y contribuer. « Et avecques ce, pour ce que au dessoubz des dites halles de Douay qui sont

(1) Pendant le siége de 1710 une bombe incendia l'hôtel qui plus tard fut vendu par lots. Sur son emplacement se trouve aujourd'hui la maison des Dames de Flines, rue du Gouvernement.

(2) Ces maisons ont été rachetées de nouveau par la ville en 1813 pour établir un abattoir sur leur terrain. Elles ont été revendues lorsque l'abattoir a été définitivement placé dans l'ancien enclos de l'abbaye des Prés. (Voir Inventaire des archives postérieures à 1790, série O, section 3, n° 85).

par en hault, sont plusieurs maisons sur les quelles gisent et sont assises les dites halles, aucunes desquelles maisons qui appartiennent à plusieurs propriétaires sont en grant ruine et mal soustenues », la ville cède et transporte au dit acquéreur ses droits de poursuite contre les propriétaires. — Lettres des gens des comptes et trésoriers du roi de France à Paris, du 19 juillet 1494, par lesquelles ils acceptent la remise que les échevins et conseil de la ville de Douai font entre leurs mains « des halles que icelle ville de Douay at et tient en cens du Roy nostre sire seans en la ville de Paris » et les chargent du dit cens, des arrérages et des réparations à faire aux dites halles. (Cf. AA 85, cart. R, f°. 131 et BB 1, f° 111.)

II. — *Terrains, maisons et propriétés urbaines à usage privé.*

DD. 13. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1356, (v. s.) 29 mars.—Lettres en chirographe par lesquelles « Wibers Picquette, Grars dou Temple, Hues Nases et Pierre Rolands, bourgois et massars de le ville de Douay » ont arrenté publiquement en halle à « Jehan de Robais, sousclocquemand de l'église Saint-Pierre de le dite ville », la maison et le « tenement deseure le portelette au les vers le maison com dist des prestres », joignant à l'hôpital Saint-Jean des trouvés et à l'âtre Saint-Pierre, pour en jouir pendant sa vie et celle de sa femme, au dernier vivant, moyennant la somme de 13 sols parisis, payables chaque année en deux termes à Noël et la Saint-Jean. Parmi les obligations des preneurs, figurent celle d'ouvrir et de fermer aux heures accoutumées la porte qui est sous la dite maison. — Copie des mêmes lettres donnée sous le scel aux causes de la ville (lequel manque), le 22 avril 1588.

DD. 14. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

1376, 3 décembre. — Lettres en chirographe par lesquelles le procureur de la ville, agissant au nom de celle-ci, accorde en arrentement viager à « Beltremieux li abbés, chavetiers », demeurant à Douai, « une maisonchelle et eschoppe seans en le rue ou cherf desoubz le cambre que on dist de le vintaine, droit emmy des deux portes et entres des halles des toilles, en lequelle maisonchelle on a accoustumé de mettre le pain que on donne a le fois pour Dieu en le dite halle ». Cet arrentement est passé au prix de un florin d'or par an, payable chaque année aux termes de Noël et de Saint-Jean. —Copie de cet acte sous le scel aux causes de la ville. — Transport de l'arrentement à Jacques Hongnart, 24 avril 1381.

DD. 15. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 8 sceaux.

1389-1401. — Lettres des échevins et six hommes, du 31 août 1389, accordant à Thomas dou Clerc, clerc de l'échevinage, (Cf. CC 202, note), l'arrentement viager d'une maison et « tenement sis au pont à mont, joignans au tenement de Jehan Lienart», moyennant 30 florins d'or dits francs royaux. A cet acte sont appendus les sceaux de la ville et des six hommes. — Autres lettres d'arrentement au même et de permutation de viages, moyennant 80 francs royaux ; 20 juin 1390. — Reconnaissance de Thomas dou Clerc sous forme de chirographe ; 12 novembre 1401.

DD 16. (Layette.)— 3 pièces, parchemin.

1403-1415. — Obligation du 9 mai 1403, en forme de chirographe, consentie au profit de la ville par « Jehans Marmotin, gorliers, bourgois de Douay » qui s'était rendu acquéreur viager d'une maison située sur le Marché par acte du 6 mars 1402 (v. s.) Il s'engage, lui et les siens, « par se foy jurée es mains d'eschevins », à observer toutes les clauses du contrat. — Autre obligation du même pour une autre maison achetée par lui, « seans empriez le marquiet au bled sur le rue de Bellaing, joignans d'une part au tenement du verd hostel et dautre part à une aultre des maisons de le dite ville », pour en jouir pendant sa vie et celle de Hyde de Maisnières, sa nièce, âgée de douze ans ; date de l'acte en blanc, année 1410. — Autre obligation du même pour arrentement de la troisième des neuf maisons que la ville possédait sur le marché au blé ; 1 avril 1415.

DD. 17 (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1410, 5 juillet.—Obligation par «Mahieu Dablain», bourgeois de Douai, qui avait acquis de la ville « une maison, lieu, tenement, boves et edifices dicelle con dist du tenement qui fust le Truberde, seans sur le rue du pont amont, joignans au tenement qui fu Mikiel le Sellier d'une part et à le salle de le halle de le dite ville qui fu du dit tenement le Truberde d'aultre part, avec le manandise qui est desseure les dites boves, le grande cambre entre le porte par où on va en le court et le siège à piller de keuvre que on dist le siège des eschevins », le tout aux vies « de lui Mahieu et de Marre Castelet se feme. » — Double du même acte en forme de chirographe.

DD. 18. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1412, 3 août. — Obligation en chirographe de Lambert Audefroy, bourgeois de Douai, qui avait acheté de la ville, aux vies de lui-même, de Catherine Brochon, sa femme et de son frère Jean Audefroy « une maison et tenement seans sur le marquiet au blé, faisant touquet au dit marquiet et à le rue du Pont amont. » — Double du même acte formant l'autre partie du chirographe avec les dates en blanc et l'année 1410 (1).

DD. 19. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1415, 1 avril. — Obligation en chirographe de « Mathieu Huret, barbieur », bourgeois de Douai, qui avait acheté à plusieurs vies, la deuxième des maisons que la ville possédait sur le marché au blé, « en le quelle demeure Jehan Daniel, barbieur. »

DD. 20. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1428, (v. s.) 29 janvier. — Acte en chirographe par lequel les échevins font l'acquisition « à Baudart le Duc, nagaires cauffournier », bourgeois de Douai, d'une maison et jardin sis au Barlet, moiennant la somme de 278 livres, monnaie de Flandre, qu'il déclare avoir reçue.

DD. 21. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1430, 29 août. — Chirographe portant arrentement héréditaire par la ville à « Bertoul du Mont, vigneron », bourgeois de Douai, du consentement des échevins et de « Jehan Dupré, contreroleur », d'une pièce de terre « qui est du maresquais d'icelle ville, dont on ne se aidoit aulcunement mais estoit gastée et en ruyne, seans auprès le porte du pont de pierre, par dedens l'anchienne forteresche ». Cet arrentement est fait moyennant un cens de quatre chapons, payable chaque année le jour de Noël, au taux de la prisée de ce jour.

(1) Le double portait aussi « mil IIII^{c} et dix » qu'on peut lire encore sous la surcharge de douze. Le nom des échevins présents resté en blanc sur l'un des chirographes se trouve également sur l'autre. Il est probable que les obligations s'écrivaient en même temps que l'acte de vente et n'étaient datées et remplies qu'à l'entrée en jouissance de l'acquéreur, quand celui-ci retirait la lettre d'acquisition servant de titre de propriété.

DD. 22. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1447, 23 juin. — Chirographe portant arrentement par la ville à « Willame Joselet, machon, » d'une pièce de terre, « esclichiée (démembrée) de certaine portion d'héritage nagaires acquestée par ladite ville au curé de la cure de l'église Nostre-Dame », à charge de payer chaque année douze sols six deniers douisiens et douze chapons de rente foncière.

DD. 23. (Layette.) — 1 pièce parchemin ; 1 sceau.

1463, (v. s.), 7 février. — Lettres des échevins de Douai portant arrentement perpétuel au profit d'Henri Carbonnel, bourgeois de cette ville, « d'une pièce de terre, adprésent waghe et wide scituée au lieu que on dist le pont Caffains, joignans etc. ; haboutans par devant sur le grant rue qui mène à le porte d'Arras et par derrière à le rivière courant derrière l'ospital Saint-Sanson », moyennant une rente annuelle de quatre chapons et à charge de bâtir une maison « bonne et suffisante, machonnée de grès et briques, selon les lignes et enseignemens qui bailliez luy seront par les quatre maistres desseureurs. »

DD. 24. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; sceau brisé.

1465, 10 mai. — Lettres des échevins de Douai accordant à « Guérard Grignard », bourgeois de cette ville, l'arrentement perpétuel « d'une pièce de terre wide », tenant à son héritage, moyennant un chapon de rente annuelle.

DD. 25. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1468, 2 octobre. — Lettres des échevins de Douai portant que « Jehan Pillatte », bourgeois de Douai, ayant vendu à « honnourable et saige, Jehan Dauby », également bourgeois, la maison dite des Lossignotz où l'on a tenu étuves, le dit Dauby l'ayant achetée pour le compte de Richard Pinchon, conseiller de la ville d'Arras, la transporta à celui-ci par devant échevins. « Incontinent après », les dits échevins le prièrent de céder cette maison à la ville, ce à quoi il consentit en vertu du présent acte. « Après ce fait, luy fut par le procureur remonstré que aultrefois de sa libéralité avoit déclairié que se les dits échevins et six hommes faisoient faire ung pont » pour passer par dessus la rivière et aller du rivage en la paroisse Saint-Albin, il leur donnerait la sablonnière à lui appartenant, entre la maison de Fransus et

celle des Lossignots, de quoi le dit Richard Pinchon « se recordant » fit don à la ville de la sablonnière ; « desquelles choses le dit procureur requist avoir lettres aux dis eschevins qui furent faites et passées » et auxquelles est appendu le scel aux causes.

DD. 26. (Layette.) — 5 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1477-1512. — Lettres des échevins de Douai, du 6 août 1477, portant que, « pour subvenir aux grands, urgens et très nécessaires affaires de la dite ville », on s'est déterminé à vendre, à deux vies seulement, plusieurs maisons et héritages lui appartenant en propriété. En conséquence, après les formalités ordinaires, ils vendent à la criée une maison sise rue Saint-Pierre, (des Procureurs), dite maison Saint-Martin, et l'adjugent, moyennant 220 livres, à Pierre Dufour, pour en jouir pendant leur vie, lui et sa femme, Marie Savary, à la charge de payer 70 sols parisis de rente foncière dont l'héritage est grevé. — Autres lettres des échevins, du 17 décembre 1485, par lesquelles ils rachètent pour 110 livres la même maison à Philippe Mousquet, époux de Marie Savary, veuve de Pierre Dufour, à la condition que ceux-ci paieront les arrérages des rentes foncières dues par la maison. — Autres lettres des échevins, du 28 février 1498 (v. s.), portant arrentement de la même maison pour cent ans et un jour à « Pierre Lombart, greffier du siège de la Gouvernance. » Cet arrentement est consenti moyennant un cens annuel de huit livres parisis et en outre le paiement des rentes foncières et héritières dont l'immeuble est chargé. — Acte en chirographe, du 14 juillet 1512, portant échange de la maison Saint-Martin contre des rentes foncières ; le dit échange est accordé à Jehan de Haussi, bailli de Douai, suivant délibération des consaux, (Cf. BB 1, f° 137), « et pour obtemperer à la requeste du sieur de Fiennes, lieutenant général de Lille, Douai et Orchies » ; lettres de Maximilien, empereur, autorisant l'échange ci-dessus.

DD. 27. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1478, 23 décembre. — Acte en forme de chirographe par lequel Messire Charles Chucquet, chevalier, seigneur de Montigny-lez-Hénin-Liétard, vend à perpétuité, moyennant 1500 livres parisis, à Henri Dufour, procureur général agissant au nom de la ville, « une maison, tenement et héritage que on dist de Sainte Katherine, seans au Chastel bourgois, tenans à le cappelle que on dist de Sainte Katherine » et aboutissant à la rivière

DD. 28. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1503, 22 juin. — Acte en forme de chirographe par le quel « Andrieu de Venduille », comme procureur général de la ville, cède en arrentement pour quatre-vingt-dix-neuf ans à « Charles de Picquigny, paintre », une maison, tenement et héritage appartenant à la ville et séant rue des Drasquiers, (des Ferronniers), moyennant six livres parisis, payables chaque année au receveur de la ville et le service des rentes dont la maison est chargée.

DD. 29. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1508, (v. s.) 24 mars. — Acte en chirographe par lequel « Rolland de Venduille », comme procureur général de la ville, cède en arrentement viager à « Collard Cruisme, caufournier», une maison et jardin appartenant à la ville, situés au Barlet, tenant d'une part à « Jehan Pelure » ; d'autre part, « à la maison où demeure le maistre de le haulte œuvre ». Cet acte est consenti à condition de verser au receveur de la ville « la somme de cent frans de trente deux sols chacun francq, pour une fois, francq argent, assavoir cent livres comptant et le sourplus portant soixante livres, de la datte de ces présentes en ung an. »

DD. 30. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1509-1529, 11 et 16 mai. — Acte en chirographe par lequel « Clémence de le Grange » cède à la ville, au prix de soixante-dix livres parisis, une maison et jardin, situés rue de Lannoy, tenant à l'héritage de Gilles Baudain, nommé le Fort-huys. (Cf. BB 12, f° 141). — Autre acte en chirographe par lequel « Gilles Baudain et demisielle Masse le Vinchent, sa femme et espeuze », vendent à la ville au prix de 275 livres parisis « une maison, tenement, gardin et héritage seans en le rue de Lannoy, nommée les estuves du Fort huys, aboutans aux murs de la BasseCourt, avecq toutes les couches, calles, estain, cuves, caudières, ustensiles, huisines et offichines estans en la dicte maison et servans au fait et stil d'estuves. »

DD. 31. (Layette.) — 7 pièces, 4 parchemin ; 3 papier.

1514-1556. — Acte en chirographe, du 12 décembre 1514, portant arrentement héréditaire de quatre-vingt-dix-neuf-ans par la ville, à Hulline de Barlin, veuve de feu Jean Lemaire, dit Ballot, d'une petite maisonnette

et jardinet « séans en le rue et tenant à le porte de l'Estancque, à l'autre lez de la prairie Saint-Albin » (1), moyennant 40 sols parisis de rente annuelle ; double original sur parchemin et copie sur papier.—Acte de cession, du 27 juillet 1531, de cet arrentement par « Jehan Ruisolle, scieur de vielz », bourgeois de Douai, à Jacques Tottel, « naguiere aussy bourgois », moyennant 48 livres parisis, monnaie de Flandre. — Copie de lettres des échevins, du 12 mai 1556, transformant le bail emphythéotique ci-dessus en arrentement perpétuel au profit de « Jehan Rasserut, mougnier », à condition de démolir la maison en décadence et d'édifier à la place « certaine belle maison et héritaige à la décoration de la ville », à charge aussi de payer annuellement au receveur une rente de 70 sols.

DD. 32. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1515, 6 août. — Lettres des échevins de Douai portant arrentement viager à « Sohier le Bèghe, merchier, bourgois », d'une maison tenement et héritage situés rue du Pont amont, au rang du beffroi, moyennant dix livres parisis, payables chaque année en deux termes.

DD. 33. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 1 papier ; 2 sceaux.

1515-1570.— Lettres des échevins de Douai, du 6 août 1515, portant arrentement viager à « Colart Hanart, fournier, bourgois », d'une petite ilette « enclose en la rivière seans assez prez et au dehors de la vieze porte d'Arras», moyennant cinquante sols parisis payables chaque année en deux termes, à condition de «dérenter» ou rembourser une rente de trois chapons due sur la dite ilette à l'aumône générale et aussi de recevoir sur ce terrain les « regetz provenant du curage de la rivière». — Double original dont un seul scellé et copie simple. — Autres lettres des mêmes, du 23 juin 1570, portant que, par suite du trépas de Hanart, la dite ilette ayant fait retour à la ville, ils la cèdent en arrentement perpétuel à Andrieu Vaillant, ainsi qu'une autre portion de terre voisine, moyennant pour le tout une redevance annuelle de cinquante sols et sept chapons.

DD. 34. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1517, 5 mai. — Acte en forme de chirographe portant arrentement par la ville au profit de « Baudart de Saint-Vaast, sayetteur, bourgois », de certain héritage situé au Barlet, moyennant quatre chapons, payables chaque année.

DD. 35. (Layette.) — 3 pièces, parchemin.

1519, 20 août et 25 octobre — Acte en double chirographe portant arrentement perpétuel à « Jehan de Cordes, dict de la Chapelle, escuier, bailly de Lallaing», de trois coupes de terre à usage de pré, situées dans l'enclos des moyes, au devant du fossé entre la porte de l'eau et celle du Temple, moyennant une rente annuelle de six livres parisis. — Lettres de l'empereur Charles-Quint contenant l'acte ci-dessus et en ratifiant les dispositions. (Cf. DD 37 et 176.)

DD. 36. (Layette.—) 2 pièces, parchemin.

1524, 8 juillet. — Acte en double chirographe portant arrentement perpétuel à Jacques Van Dècle, bourgeois de Douai, d'une portion d'héritage et flégard, rue Desmagu (Dame Auguste, aujourd'hui des Fripiers), moyennant une rente annuelle de deux chapons.

DD. 37. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 2 papier.

1527.—Lettres des échevins, en original et en copie, portant arrentement pour quatre-vingt-dix-neuf ans à « Jehan Boillet, bourgois, de certaine place, porte, petite maison, terre, fossetz et héritaige, avecq certaine petite mottelette de terre y joindant, enssemble les droictures et prouffis de l'enmoiage des fasseaulz, picavetz, raismes, raismettes (etc.) qui se fait et se fera en la dite place appartenant en propriété à la dicte ville. » Cet arrentement est fait au fermage annuel de vingt-huit livres de Flandre. (Cf. DD 35 et 176)

DD. 38. (Layette.)— 1 pièce, parchemin.

1529 (v. s.), 11 février. — Acte en forme de chirographe portant arrentement perpétuel par la ville à Guy Vallet, d'une portion d'héritage tenant à « l'huisinne des estuves du Fort-huys (Cf. DD 30), » moyennant quatre chapons et quatre sols douisiens de rente héritière payables chaque année au receveur de la ville.

DD. 39. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 1 papier ; 1 sceau.

1536, 18 juillet. — Lettres des échevins de Douai accordant à Robert de Beaumont et à sa femme, moyen-

(1) La porte à l'Étang était située au bout de la rue de ce nom, aujourd'hui rue Saint-Julien. Ce nom de porte à l'Étang lui venait d'une mare d'eau qui couvrait ce qui fut plus tard la Prairie et dont le dernier vestige était un abreuvoir qui disparut en 1819.

nant six livres par an, l'arrentement viager de « certain lieu et place qui se prendoit depuis l'hobette occupée par Anthoine du Chastel, en allant vers le premier pillier de fer qui est dessoubz le parvis au devant de la maison eschevinalle, lequel lieu nestoit de nul fruyt, ains estoit un lieu ou chacun prenoit ses aises et où se faisoient plusieurs immondices, causant puanteur et choses deshonnestes. »—Copie simple de cet acte.

DD. 40. (Layette.)— 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1538, 27 juillet. — Lettres des échevins de Douai portant arrentement perpétuel à « Maistre Pierre de Manchicourt, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Amé », de certaine portion du jardin de la vieille Tour appartenant à la ville, moyennant une redevance annuelle de six livres, monnaie de Flandre ; à charge aussi « que le dit Maistre Pierre a promis et sera tenu de, dessus la dite portion de gardin, faire edifiier en bons ouvraiges de machonnerie et carpenterie jusques à l'extimation de six cens carolus d'or et avoir ce fait et furny en dedans deux ans prochains, sus paine de paier à l'aumosne des povres la somme de vingt carolus d'or.»— Double original dont les deux exemplaires portent le scel aux causes de la ville.

DD. 41. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1542, 15 novembre. — Lettres des échevins de Douai portant acquisition pour la ville d'une « maison et héritaige seant auprès de la porte d'Ocre », appartenant aux vendeurs Pierre de Rocourt et Nicolas d'Assonneville, moyennant 160 livres parisis payables à raison de douze livres par mois. — Cette maison d'après une inscription postérieure sur le repli de la pièce servait de logement au portier de la porte d'Ocre.

DD. 42. (Layette) — 1 pièce, papier.

1554, 15 septembre. — Minute d'acte de concession par les échevins de Douai à « Andrieu des Watines, marchand, demeurant en ceste ville », d'un jardin attenant à la vieille Tour, à condition qu'il ne pourra faire de fouilles, ni établir de latrines de nature à nuire à la fontaine Saint-Maurand. — Cet acte semble n'être qu'un projet auquel il n'a pas été donné suite.

DD 43. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1544 (v. s.), 28 janvier. — Lettres des échevins de Douai portant arrentement héréditaire de quatre-vingt-dix-neuf ans à « Judes de le Basse et Jacques Gallois, greffiers civil et criminel de ceste ville », d'une chocque de maisons composée de trois demeures, située rue Saint-Pierre, laquelle chocque était caduque et demandait à être réparée. Cet arrentement est consenti moyennant la somme de 500 livres, payable par les preneurs, moyennant aussi la décharge des rentes foncières et l'obligation d'appliquer au moins 100 livres à la réfection des dites maisons.

DD. 44. (Layette.)— 1 pièce, parchemin.

1544, (v. s.), 26 mars.— Lettres des échevins de Douai portant arrentement à Jehan Lemaire, le jeune, marchand grossier et bourgeois de Douai, de deux maisons tenant ensemble, sises rue du Pont amont, touchant à l'héritage de Leurens Mallebranque.

DD. 45. (Layette.)— 1 pièce, parchemin.

1545, (v. s.), 18 mars. — Lettres des échevins de Douai portant arrentement emphythéotique à Toussaint Lebesgue d'une petite maison sise en la rue du Pont amont, entre la ruelle du Hallier et la porte des hallettes, avec une petite « plachette » de l'autre côté, assez près du puits Notre-Dame dans les dites hallettes.

DD. 46. (Layette.)—31 pièces, parchemin, 1 sceau.

1548, 3 septembre. — Lettres des échevins de Douai par lesquelles ils reconnaissent devoir à Gilles et à Mahieu Carbon la somme de 550 livres parisis, reste de 1150 livres qui étaient dues aux dits Carbon par la ville pour acquisition d'une maison et dépendances à usage de brasserie nommée Saint-Antoine. (Cf. CC 267, f° 241.)

DD. 47. (Layette.)— 3 pièces, papier.

1554-1581. — Lettres des échevins de Douai portant arrentement perpétuel, moyennant trois chapons par an, accordé le 10 janvier 1554 (v. s.) à Nicolas Fovet, bourgeois, d'un terrain proche la vieille Tour qu'il désirait joindre à sa propriété. — Autres lettres des mêmes, du 25 février 1556 (v. s.), portant arrentement au dit Nicolas Fovet d'un terrain près la Massue pour y élever des bâtiments et établir un pont de bois qui conduirait à son usine, sise au delà de la rivière, sur la place de la vieille Tour. — Acte de reconnaissance de Jossine Bove, veuve de Nicolas Fovet, au sujet de ce dernier arrentement; 6 juin 1581.

DD. 48. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1557 (v. s.). 4 avril. — Lettres des échevins de Douai portant échange entre la ville et Mikiel Dubruille. La ville cède à ce dernier une maison sur le marché au blé, tenant par derrière à la cour du verd hôtel ; Dubruille donne en échange une chocque, jardin et héritage situés près de la porte d'Arras et qui doivent servir à la demeure du portier.

DD. 49 (Layette) — 2 pièces, parchemin ; 2 papier ; 2 sceaux.

1559-1577. — Lettres des échevins de Douai, du 5 avril 1559, transportant à Jehan Boidel la suite de l'arrentement de quatre vingt-dix-neuf ans consenti par eux en 1556 à Judes Wion, en son vivant parmentier, pour deux petites maisons situées rue des Gisantes ; nouveau transport par la veuve de Jehan Boidel le 10 janvier 1577, requête à l'appui.

DD. 50 (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 4 papier ; 4 sceaux.

1560, 28 décembre. — Quatre lettres des échevins de Douai portant acquisitions de maisons « pour l'amplation, décoration et augmentation avec embellissement de la plache du Marché au poisson » : — 1° une grande et une petite maison appartenant à Marie et Jehennette Lois, sœurs, moyennant 46 livres, 17 sols 6 den. de rente héritière, rachetable par la ville à 750 livres ; — 2° une grande maison vendue par les tuteurs de Jehan Lois, frère des précédentes, au prix d'une rente héritière de 43 livres, 15 sols, rachetable à 700 liv. ; — 3° une autre maison tenant à celle de Jehan Lois, vendue par Jaspart Descoult et Péronne Cordouan, sa femme, au prix de 400 livres parisis ; — 4° une autre maison tenant à la précédente, vendue pour 700 livres par Henry Clicquet et sa femme Anne Bonnenuict. — Pièces annexées, minutes, quittances, notes tenues par le greffier pendant les conférences préparatoires entre les échevins et les vendeurs.

DD. 51. (Layette.) — 1 pièce ; parchemin.

1579, 19 mars. — Acte en forme de chirographe portant vente par la ville à Pierre Ysengrin et Catherine Villain, « après plusieurs publications faites par billetz attachiez aux valves et portaulx des églises et halles », d'une maison, cour et jardin, situés place du Temple, devant la porte du Temple, moyennant 1300 livres de Flandre.

DD. 52. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

XVIe siècle (s. d.) — Contrat de vente par le procureur général de la ville, agissant en cette qualité, à Philippe Rigault, moyennant 2 400 livres, d'une maison connue sous le nom de maison de la Fontaine, située place du petit rivage.

DD. 53. (Layette) — 1 pièce, papier.

1626, 17 septembre. — Contrat original d'acquisition par la ville d'une maison et dépendances, située sur la place du petit Temple, appartenant à Nicolas Lachère, tonnelier, bourgeois, demeurant à Douai, et à Antoinette Boutry. La dite acquisition est faite moyennant 320 livres parisis payées comptant, plus 4 livres 16 gros « pour un couvrechief à la dite femme. »

DD. 54. (Layette) — 1 pièce, papier.

1630, 14 septembre. — Contrat original d'acquisition par la ville, moyennant 25 livres parisis, d'une portion de jardin et héritage appartenant à Pierre le Lury, savetier, bourgeois demeurant à Douai, le dit héritage touchant d'un côté au rempart, de l'autre à la galerie « de la tour des bourgeois. »

DD. 55. (Layette.) — 1 pièce, parchemin, 1 papier ; 1 sceau.

1648, 27 juillet — Lettres des échevins de Douai portant acquisition pour la ville de la maison dite du Change d'or, située rue des Lombards, proche les Minimes, appartenant à Maximilien Solem et Marie Louval, vendue par décret à la requête de leurs créanciers hypothécaires. Le dernier enchérisseur, au prix de 2100 livres, était Jean Caignez, bourgeois, pincerne de la Halle, qui déclara les échevins comme ses commands. — Original muni de son sceau et copie simple sur papier. (Cf. CC 1289.)

DD. 56. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1668, 28 mars. — Procès-verbal de visite, par les dessevreurs (architectes), d'une maison appartenant à la ville, située rue des Ecoles, occupée par François Libois, afin de s'assurer si le voisin a le droit de faire une ouverture dans le mur pour tirer de l'eau du puits. Ils sont d'avis que le voisin n'a nullement ce droit.

DD. 57. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1670, 16 septembre. — Acte d'acquisition par la ville de deux maisons avec jardin et hangar, situées rue des Malvaux, appartenant aux héritiers de Valentin Caron et ce moyennant 50 florins au médiateur de la vente, 850 florins comptant, plus une rente annuelle de 15 florins carolus à l'abbaye de Marchiennes, et une bourse de 75 florins à son collége, charges dont les maisons sont grevées.—A cet acte sont jointes, comme titres de propriété, les lettres de vente par décret de ces immeubles au grand prieur de Marchiennes, command de Valentin Caron, le 16 octobre 1650, au prix de 2100 flor.

DD. 58. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux

1671, 3 janvier. — Acte d'acquisition par la ville d'une maison avec jardin, connue sous le nom de maison Saint-Denis, située au coin de la rue des Bonnes, tenant par derrière au refuge de Saint-Bertin, appartenant à Messire Antoine-Robert Ignace de Landas ; la dite acquisition faite au prix de 1800 florins « en capital courant à rente au denier dix-huit au profit des religieuses dominicaines »—A ces lettres en sont jointes d'autres, comme titre de propriété, portant vente de la même maison en 1646 pour des rentes représentant une somme de 1500 florins.

DD. 59. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1672, 8 juillet. — Acte d'acquisition par la ville d'une maison située au Barlet, tenant par derrière au jardin des Archers et appartenant au sieur Jacques Josse, bourgeois et marchand. Cette acquisition est faite au prix principal de 2 060 florins carolus plus 24 patars de denier à Dieu. (Cf. CC 1318.)

DD. 60 (Layette.) — 1 pièce, papier.

1673, 11 décembre. — Acte d'acquisition par la ville d'une maison dite le Marteau d'or, située rue des Drasquiers, appartenant à Marie et à Marie-Marthe Lemaire, tante et nièce, bourgeoises de Douai, moyennant 1800 florins et 100 patacons de denier à Dieu.

DD. 61. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1679-1749. — Originaux et copie de bail de trois portions de prairies et de la maison qu'on appelle « la Burie (blanchisserie) d'Arras, » située en dedans des murs près de la porte de ce nom, accordé par la ville à Jean Parent et autres, au rendage anuel de 125 à 400 florins. — Acte de comparution devant les échevins, du 18 novembre 1749, entre Ignace Garez, meunier du moulin à poudre, demandeur, contre Ignace Pèpe, blanchisseur de linge à la burie d'Arras et le sieur Delattre, propriétaire de cette burie.

DD. 62. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1680, 16 janvier. — Bail d'une maison située rue des Wetz, tenant aux pavillons de cavalerie et appartenant à la ville. Ce bail est consenti à Jeanne Lemaire, veuve de Philippe Coiaux et à André Coiaux son fils, moyennant le rendage annuel de 180 florins.

DD. 63. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1696-1712. — Baux en original de petites maisons appartenant à la ville et situées rue des Femmes gisantes, (actuellement des Procureurs.) Ces baux sont consentis à prix très minimes pour trois six ou neuf ans.

DD. 64. (Layette.) — 11 pièces, papier.

1698-1720. — Baux en original de maisons appartenant à la ville, sises dans l'ancien enclos du Temple, à l'extrémité de la rue des Wetz. Elles sont adjugées à 35, 60 et 105 florins par an. — Arrentement perpétuel de la maison des Moyes, l'une de ces propriétés, au sieur Colpart ; annullation de cet acte par arrêt du Conseil d'Etat du 23 décembre 1720.

DD. 65 (Layette.) — 8 pièces, papier.

1699-1775. — Baux en original de caves sous les boucheries, pour trois, six ou neuf ans, moyennant 10 et 14 florins. Le premier bail est résilié avant terme à cause de l'extrême pauvreté de la preneuse.

DD. 66. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1705. — Baux en original de trois petites maisons situées sur le Marché, (place d'armes), adjugées pour trois, six ou neuf ans, au prix de 70, 73 et 112 florins de redevance annuelle.

DD. 67. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1712. — Bail en original d'une maison dite le Chauffour, située sur le Barlet, adjugée au prix de 69 florins par an.



DD. 68. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1712. — Bail en original d'une maison tenant au Poids de la ville, près des hallettes, adjugée à 75 florins par an.

DD. 69. (Layette.) — 4 pièces ; papier.

1720-1781. — Copie de location faite à la ville par M. Le Boutellier, écuyer, sieur de Maigremont, d'une « grande et spacieuse maison », sise rue de la Cloche, pour y loger M. l'intendant. — Bail consenti et renouvelé moyennant 800 florins par an. — Copie des autorisations données par les consaulx.

DD. 70. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1721-1775. — Baux en original de trois petites maisons, situées rue au Cerf, proche les hallettes, adjugées 18, 20 et 21 florins; devis de reconstruction de ces immeubles.

DD. 71. (Layette.) — 2 pièces, papier

1721. — Baux en original de deux maisons, situées rue de la Halle, adjugées à 130 et à 34 florins.

DD. 72 (Layette.) — 1 pièce, papier

1723.— Bail en original pour trois, six ou neuf ans, d'une maison sise rue des Écoles, à l'enseigne de la Bible d'or, moyennant la somme de 50 florins par an.

DD. 73. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1782, 24 juillet. — Arrentement perpétuel, avec faculté de réméré, au sieur Fornier de Colonge, du pavillon des Trois Rois, situé rue des Écoles, entre les casernes de Marchiennes et les petits pavillons de Saint-Michel, Saint Louis et Saint-Charles, à charge d'un canon annuel et irrédimible de 29 florins, 5 patars.

III.— *Propriétés extrà muros. — Généralités; Fraismarais; Waziers; Porte Morel; Dorignies; Bellefo-rière; Wagnonville; Sin; Déchy; Lambres, etc.*

A. — GÉNÉRALITÉS.

DD. 74. (Layette.) — 1 plan collé sur toile

1614, 18 juillet. — Plan de l'échevinage et des propriétés de la ville de Douai hors les portes d'Arras, d'Esquerchin, d'Ocre et d'Eau, dans lequel est compris le cours du ruisseau de l'Escrebrieux, depuis Planques jusqu'à son embouchure dans la Scarpe à l'Escarpel. — Dressé et signé par Bon Houseau, architecte de la ville, à la date ci-dessus.

DD. 75. (Layette.) — 2 plans collés sur toile.

1614, 8 septembre — Plan d'une partie de l'échevinage de Douai, dressé à la date ci-contre par L. Camp, « ingénane de Leurs Altezes ». — Original et copie authentique certifiée le 12 décembre 1720 par le greffier civil. — Ce plan qui donne exactement les limites de l'Artois a été fait pour prouver la juridiction du baillage de Lens sur Wagnonville, Planques et leur territoire situé aux portes de la ville de Douai.

DD. 76. (Registre.) — In-fol. de 10 planches collées sur toile ; dem. rel parch.

1779. – Plan figuratif de l'échevinage et des propriétés de la ville, divisé en dix cartes, levé par « Jacques François Sanche, arpenteur de Flandre et d'Artois ».

DD. 77. (Registre.) — In-fol. de 73 feuillets, papier ; dem. rel. parchem.

1779. — Répertoire du plan figuratif ci-dessus, donnant numéro par numéro la contenance des parcelles et le nom des occupeurs.

DD. 78. (Layette.) — 1 plan collé sur toile.

1784. — Grand plan et carte figurative de toute l'étendue des terres de l'échevinage de la ville de Douai, levé et dressé par Jacques François Sanche, « arpenteur demeurant à Neuvireuil » (Cf. DD 76.)

DD. 79. (Registre.) — In-fol. de 73 feuillets, papier; dem. rel. parchem.

1540 - 1623. — Registre des baux, locations et marchés relatifs aux biens patrimoniaux de la ville, tant *intrà* qu'*extrà muros*.— F. 2, « droictures proffitz, oblations et émolumens de la fontaine Saint-Morandt appartenant à la ville », adjugés à Claude Maillard, poissonnier, moyennant huit livres par an. — F 6, location en 1548 des étuves du Fort huys (Cf. DD 30), au prix de dix-huit sols par semaine; une note en marge fait savoir que cette maison a été vacante, faute de locataires, du 25 juin au 16 août 1550. — F. 10, bail à ferme des fossés entourant la ville; le fossé de la porte Saint-Eloi à la porte d'Arras est loué vingt-trois florins par an. — F. 50, vente en 1556 de matériaux provenant des portes et tours d'Equerchin.

DD. 80. (Registre.) — In-fol. de 90 feuillets, papier; dem. rel. parch

1620. — Recueil sans ordre de date de divers arrentements accordés par le Magistrat de Douai, tant en ville qu'à la campagne, dont le revenu se touchait en 1620, au moment de la transcription des actes. — F. 1, arrentement perpétuel près le flégard du Bouchar au Frais-marais. — F. 9, arrentement d'une pièce de terre à Dorignies, moyennant deux chapons. — F. 11, arrentement de portion de la « vieze tour ». — F. 47, arrentement d'un terrain vague tenant aux Frères Mineurs, hors la porte Notre-Dame, (1523).—F. 68, arrentement à la bourse commune des pauvres d'un terrain hors la porte d'Arras.

DD. 81. (Layette) — 2 pièces, papier

1734, 6 mai. — Procès verbal de vente, par adjudication publique, de plusieurs propriétés communales tant *intrà* qu'*extrà muros*, telles que : une maison rue Saint-Jacques vendue 4 100 florins, la maison des pestiférés située au Temple 2400 florins; le moulin à poudre 7 200 florins; la blanchisserie d'Arras 14 050 florins; six rasières de prairie au Frais marais 2 400 florins (1); six autres rasières à 2 320 florins; trois couppes de prairies à la porte Morel 350 florins; six autres au même endroit 730 florins; sept rasières entre les portes d'Arras et d'Esquerchin 3 100 florins; quinze autres sur le territoire de Sin-le Noble, 4 450 florins; deux couppes à Anhiers, 150 florins. — Copie certifiée de cette pièce.

(1) La rasière du pays dont il sera souvent question contenait 127 verges et demie, chacune de vingt pieds carrés, le pied de 11 pouces de roi. Cette mesure équivaut à 45 ares 22 centiares. La rasière d'Artois ne contenait que 42 ares 89 centiares. La couppe était le quart de la rasière et le quarrel ou quarreau en était le seizième.

DD. 82. (Registre.) In-fol. de 46 feuillets; rel. parch.

1761. — Arrentement général ou aliénation pour cinquante ans des marais de la ville, (Cf. CC 143), tels que le Frais-marais les marais de Dorignies, les Partiaux, la Mouchonnière, Wagnonville et Lambres.—F. 1, affiche imprimée, procès-verbal d'adjudication par numéros et par portions. — F. 38, soixante neuvième et dernière portion adjugée à 125 florins. — F. 39 à 46, vente des halots du Frais-marais et des autres propriétés communales.

DD. 83. (Layette.) — 3 pièces, papier

1754 - 1779. — Procès verbaux de visite des propriétés communales; énumération et vérification des plantis par plusieurs échevins, un conseiller pensionnaire et un greffier. La première visite a lieu « d'après l'ordonnance couchée sur le réquisitoire du procureur syndic, au sujet des plaintes à lui faites sur les emprises que différentes personnes avaient fait dans différentes parties de chemins, marais, flégards et waréchaix appartenant à la ville ». La vérification des plantis faite dans les mêmes conditions, le 9 septembre 1779, fait connaître le nombre et l'essence des arbres plantés sur les propriétés et sur les chemins qui les bordent. — Copie certifiée de cette pièce.

DD. 84. (Layette). — 1 pièce, papier.

1764. — Tableau collé sur toile indiquant les droits et biens patrimoniaux de la ville, leur situation, leur rapport, etc.—Cet état avait été dressé en exécution de la déclaration du roi du 11 février 1764. (Recueil des édits et déclarations enregistrés au parlement de Flandre, tome VII, page 143). Il est signé par les échevins en fonctions. Un tableau du même genre, donnant les droits d'octroi perçus à Douai à la même époque se trouve dans la layette CC. 743.

B. — Frais Marais (1).

DD. 85. (Layette.) — 1 plan et 3 pièces, papier.

1733, 8 juillet.—Plan figuratif du Frais marais, sur grande échelle, avec explication alphabétique, dressé par A. Horace, arpenteur juré. —Difficultés entre les échevins et les arpenteurs au sujet du prix de ce plan, procédure devant le lieutenant de la Gouvernance.

DD. 86. (Layette.— 1 plan collé sur toile.

1762, 16 octobre. — Grand plan figuratif du Frais marais avec indication de toutes les portions et des locataires qui les ont prises à bail, dressé par Beaumont et Horace, « arpenteurs du royaume », vérifié et signé par Durand fils, à la même date.

DD. 87. (Layette.) — 3 plans collés sur toile.

1760 - 1766. — Plan figuratif du Maréchon près le pont de Raches, levé et dessiné par ordre de MM. du Magistrat, « ainsi que les arrentements qui sont construits sur le dit Maréchon et les tenants, listes et abouts du susdit Maréchon, compris la maison et jardin du garde de l'échevinage, dressé par Duchemin, arpenteur, le 26 juillet 1760. — Deux plans figuratifs de portions du terrain du Maréchon marquées A sur le premier plan et B sur le deuxième, avec désignation exacte des emplacements. Le tout dressé à la requête du Magistrat, par Marchand, arpenteur, le 10 mars 1766.

DD. 88. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1401 - 1403 (v. s) — Lettres de non-préjudice données le 10 mai 1401 par « par Pierre de Havesquerque, seigneur de Raches, qui avait, du consentement des échevins, fait paturer ses bestiaux dans le marais de la ville. — Acte des échevins et six hommes, du 6 janvier 1403, donnant à bail à « Pierot le Carlier, demourans à le maison de Biaumares emprès le bais », la portion du Frais-marais dite le Maréchon, « pour, des erbages et pastures du dit Maréchon, jouir pendant l'espace de huit ans, moiennant le fermage annuel de sept frans ou monnoie au vaillant », payable le jour de la Toussaint de chaque année.

DD. 89. (Layette). — 1 pièce, parchemin.

1403, jour de la Madeleine, (22 juillet.) — Instrument ou acte authentique donné par Nicolas Sarrazin, de Douai, « notaire de par l'autorité apostolique et impériale. » Il fait connaître que, sur la dénonciation du bailli de Douai et du bailli de « Madame le Chastelaine de Douay, garde des marais et pastures », les échevins avaient emprisonné quelques individus de Lallaing qui avaient fauché partie de l'herbage du Maréchon; d'autres pour avoir fauché au grand marais; d'autres pour avoir foui et enlevé de la terre au Maréchon. Les coupables de ces délits avaient été condamnés par les échevins à reconnaître que les lieux sus-nommés appartiennent en propriété à la communauté de Douai et de plus à rétablir les choses en l'état primitif. Pour ce, les délinquants, accompagnés du bailli, des échevins, etc. se rendirent au marais, remirent en place une botte de foin pour le tout, ainsi qu'une pelletée de terre. De ce rétablissement fait en présence de nombreux témoins spécialement requis a été dressé le présent instrument. — Le paraphe du notaire est une coupe ou calice d'où sortent deux clefs.

DD. 90. (Layette.)—1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1462, 7 août. —Commission de Philippe, duc de Bourgogne, au gouverneur de la province de Lille, Douai et Orchies, d'appréhender au corps, après information, et de conduire en prison ceux qui avaient été abattre les barrières du pré dit le Boussart (Bouchart), entre Raisse, Lallaing, la rivière de Scarpe et le cours d'eau du Boussart et qui avaient enlevé le foin sur le dit pré, appartenant en propriété à la ville de Douai qui l'avait donné à bail au plus offrant. — Information par le lieutenant de la Gouvernance sur les faits qui fon l'objet de cette commission.

DD. 91. (Layette).— 21 pièces, papier.

1535 - 1544. — Projet d'arrentement d'une partie du Frais-marais (Cf BB 2); affixion de l'enquête, opposition des gens du marais, fondée sur l'ancien usage de la pâture commune; leur requête à la reine régente; copie de la réponse de celle-ci au comte du Rœulx, gouverneur de la province; lettre d'Adrien de Croy, comte du Rœulx, aux échevins de Douai, promettant de commettre quelqu'un pour vider l'affaire, leur ordonnant d'ailleurs de surseoir au bannissement d'un nommé Jean Hercque, l'un des réclamants. — Requête des échevins à la Reine; arrentement de quarante rasières de terre du marais à Jehan Regnier, bourgeois de Douai, moyennant 600 carolus d'or; copie des lettres de l'empereur Charles-Quint confirmant cette vente, 28 juillet

(1) Sur l'origine de cette propriété, Cf AA 46, 47 et 48.

1536; ces lettres rappellent l'origine de la propriété de la ville sur le grand marais, dit vulgairement marais de Raisse (Raches), autrement marais douisien, aujourd'hui Frais-marais et déterminent son étendue. — Copie de lettres des échevins de Douai qui déchargent les quarante rasières de terre vendues a Jehan Regnier de toutes les obligations dont elles étaient chargées, sauf des rentes foncières et des droits seigneuriaux.

DD. 92. (Layette). — 2 pièces, parchemin; 3 papier; 2 sceaux.

1537. — Lettres de Charles-Quint, empereur, données à Bruges le 28 août, portant autorisation aux échevins de Douai de vendre quatre-vingt-six rasières de terre au marais de Raisse jusqu'à concurrence de 3000 florins destinés au paiement de l'aide votée par les états de la province; copie simple des mêmes lettres. — Lettres des échevins de Douai contenant vente, ensuite de l'autorisation ci-dessus, de huit rasières de terre à Andrieu Deswatines, au prix de 990 livres; copie simple des mêmes lettres. — Autre copie de lettres de vente de deux rasières à Gilles Planchon, moyennant 260 livres.

DD. 93. (Layette). — 3 pièces, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1543-1544. — Lettres de Charles-Quint, empereur, des 21 juillet, 10 octobre et 18 mars 1543, (v. s. pour ces dernières), autorisant les échevins de Douai à vendre certaines portions du Frais-marais, pour subvenir au paiement de l'aide. — Carnet tenu par le greffier pour les ventes effectuées en vertu de ces lettres.

DD. 94. (Layette). — 2 pièces, parchemin; 5 papier; 2 sceaux

1544-1559. — Arrentement d'un petit flégard par où les vaches allaient au marais; 15 juillet 1544. — Acte des échevins de Douai concédant à Rodicque Dennoir, laboureur demeurant à Lallaing, l'autorisation de tendre aux oiseaux dans le marais de Raisse, à charge d'entretenir « certain courant d'eauwe venant de la fontaine de l'abbaie de Sin et se effluant en la grand ryvière »; 23 octobre 1545. — Concession à Jehan Transnoy, au prix de 40 sols, d'une couppe de terre à joindre à la rasière qu'il avait acquise précédemment de la ville pour y établir un tordoir ou moulin à huile; cette concession fait l'objet d'une apostille mise au bas de la requête, après information des six hommes, 7 août 1550. Projet, sans suite, d'arrentement au profit d'Abraham Geneviève, demeurant chaussée de Raches.

DD. 95. (Layette). — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1552 (v. s.) 8 mars. — Lettres de Charles-Quint, empereur, autorisant les échevins de Douai à vendre quelques portions des marais de la ville pour fournir leur quote-part dans l'aide de 90 000 livres de 40 gros votée par les états de la province.

DD. 96. (Layette) — 1 pièce. papier.

1562. — Mémoire et instructions pour le procureur du duc de Bourgogne et pour celui de la ville de Douai « allencontre de Messire Philippe de Lallaing et consors ». On y expose que la ville de Douai est l'une des cinq « anchiennes et chiefvilles du comté de Flandre » (1), et que, pour subvenir à sa « très sumptueuse despense », elle possède, entre autres propriétés, une pièce de terre située entre la rivière de Scarpe et le cours d'eau du Boussart (Cf. DD 90); que néanmoins plusieurs habitants de Lallaing s'y introduisirent et enlevèrent le foin qui y croissait, le tout au préjudice de la ville; que de plus les dites gens de Lallaing y faisaient pâturer leur bestiaux, etc.; que le dit seigneur de Lallaing s'est offert à « emprendre la garantie des délinquants ». De tout quoi on demande restitution et rétablissement.

DD. 97. (Layette). — 1 pièce, parchemin.

1573, 7 août. — Lettres des lieutenant de bailli et échevins de Raches portant vente par plusieurs propriétaires aux échevins de Douai de quatre rasières de terres labourables sises au terroir du dit Raches, afin d'en tirer du sable.

DD. 98. (Layette). — 1 pièce, parchemin; 7 papier; 1 sceau.

1567-1584. — Pièces de procédure relatives à une emprise, par Jacques Bonnenuict, sur un flégard du Frais-marais. — Procès verbal de vente par les échevins de Douai, en date du 14 décembre 1584, à Maître Jean Loys, licencié ès droit, avocat postulant au siège de la gouvernance de Douai, de certaine portion de flégard, augmentée par le droit d'alluvion, proche trois rasières de pré appartenant au dit Maître Loys qu'il tient en fief du châtel de Douai, nommé le fief Griffon, commençant

(1) Les cinq « chiefvilles », ou bonnes villes du comté de Flandre, étaient Bruges, Gand, Ipres, Douai et Lille. En les qualifiant ainsi, dans ses lettres du mois de juin 1296, le roi de France Philippe-le-Bel leur défend de porter les armes hors du royaume sans son exprès commandement.



au petit Marichon du pont à Raisse et ventelle du fossé qu'on dit le Bouchart, entre la rivière de Scarpe, jusqu'aux dites trois rasières, la dite portion contenant trois couppes de terre ou environ, à charge de laisser une voie suffisante pour les treilleurs ou tireurs de bateaux, le tout moyennant 60 sols parisis de cens annuel au profit de la ville; vidimus et copie simple de cette pièce.

DD. 99. (Layette). — 1 pièce, parchemin; 5 papier; 1 sceau.

1618-1644. — Lettres des échevins de Douai, du 31 décembre 1618, portant vente à « Noble homme, Claude de Carnin, seigneur de Bantouzel, de Lagnicourt, etc. », de certaine ilette vulgairement nommée le Bouchart, à charge de laisser le long de la rivière un passage suffisant pour les treilleurs (tireurs de bateaux); copie simple de cette pièce. — Procès de l'acquéreur, joint à lui le procureur de la ville, contre les gens de Lallaing qui avaient continué à s'emparer des herbages et fruits du terrain vendu et qui avaient même démoli la maison élevée par M. de Carnin sur sa propriété; arrêt du Conseil privé du roi, du 19 septembre 1626, qui condamne le mayeur, les échevins et communauté de Lallaing à restituer les fruits et herbages, à rebâtir la maison démolie et en outre à payer 300 florins d'amende « pour les dits excez et voies de faict, par dessus les despens du procez »; requête des mayeur, échevins et manants faisant valoir « leur bonne foy, innocence et paulvreté», pour obtenir remise ou modération de l'amende; arrêt de la cour, du 20 octobre 1626, leur accordant un délai de six mois « pour le furnissement de l'amende ». — Requête aux échevins de Douai, du 21 mars 1644, par la quelle Claude de Carnin, fils du précédent, demande une modération de prix pour le pré du Bouchart arrenté à son père, attendu que depuis plusieurs années il ne profite nullement du dit arrentement, tout ayant été pillé et ravagé, sa maison même ayant été démolie par les soldats et autres, notamment depuis la perte de la ville d'Arras.

DD. 100. (Layette). — 35 pièces, papier.

1633-1765. — Procès verbaux de plantations au Frais-marais par les soins des échevins; état de frais indiquant le nombre des arbres et leur emplacement. — Difficultés soulevées par quelques propriétaires qui prétendaient planter le long des chemins. — Ventes de hallots.

DD 101. (Layette) — 15 pièces, papier.

1722-1757 — Baux accordés par les échevins à différents occupeurs pour location de pièces de terre au Frais-marais, telles que le Bouchart, la Sablonnière et autres; procès verbal constatant une emprise faite par le sieur de Lauble sur un flégard allant au pont de Douai. — Permission de planter accordée au sieur Plaisant.

DD. 102. (Layette). — 6 pièces, parchemin; 8 papier

1761-1769 — Aliénation du Frais marais; (Cf. CC 143). — Arrêts du Conseil et lettres patentes du roi autorisant la ville à arrenter une partie de ses marais pour subvenir au paiement du don gratuit; — procès verbaux d'aliénation pour cinquante ans de différentes portions du marais; compte de cette opération rendu aux échevins par Alexis Deguillion, avocat en parlement, trésorier de la ville.

DD. 103. (Layette). — 76 pièces, papier.

1761-1763. — Collection des pièces comptables et autres relatives à l'aliénation de partie du Frais-marais; voyages des échevins et commissaires, frais d'expertise et levée des plans, (Cf. DD 86 et 87); — délimitation des parties vendues, creusement de fossés, abattis d'arbres, etc.

DD. 104 (Layette). — 12 pièces, papier.

1771-1789. — Procès verbaux de location de parcelles non vendues; paiement fait par la ville aux propriétaires du clos Bécourt, à condition d'être affranchie pour toujours de l'obligation d'entretenir les fossés de pourtour; anciennes limites du paturage; contraventions constatées par le garde, sergent du bailli.

C. — Waziers. — Porte de Lille.

DD. 105. (Layette).— 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.
(Cf. AA 84, f° 25).

1224, 31 décembre.—Lettres données à Lens sous le scel de «Hellins de Wavrig», par les quelles «Wistasses de Nuevile, li jouegnes, Gui de Inchi, sire de Waencourt, Loeys de Andifer, cheval., Giars li Noirs et Jakes Esturions, eskevin», arbitres choisis par Hellins de Wawrig,

d'une part et les bourgeois de Douai, d'autre part, déclarent « Ke tous li mares defors Waziers ki la endroit nous fu monstrés, ki estoit sor nous a enquerre defors le poncel ki ist el mares devers Seym (Sin) et defors le viex mote et defors les vies entrepresures des cortiexs de (le) vile de Wasiers est commune pasture et communs herbages par coustumes paiant, ke cil ki isoient por vendre, 1 den. en doivent par an de chascune faucille, et ki vieut fauchier a fauc por vendre, II den. en doit par an. Et por leur usage sans vendre n'en doivent nule coustume ». — Double original de cet acte donné sous le scel d'Adam de Milli, bailli d'Arras. (1)

DD. 106 (Layette). — 2 pièces, parchemin.

1374, 3 avril. — Lettres en chirographe, passées devant les échevins de Waziers, portant acquisition par « Gillot le Pesqueur, dit le Moisne, procureur de la ville de Douai, ou nom et ou proufit de la dicte ville », de six couppes et le quart d'un quarel de terre situés entre la rivière et la chaussée qui va de Douai au pont à Raches, appartenant à « Jehan li Gais, fieuls Jehan li Gay, drappier, bourgois de Douay ». Cette vente est faite moyennant « certain et juste pris de deniers qu'il en a heu et receu tout avant et dont il s'est tenus et tient absols, contemps et pleinement paiés comme il a dit et recongneu ». — Double original de cet acte. — D'après mention portée sur l'un d'eux, cette terre était à usage de briqueterie.

DD. 107. (Layette). — 1 pièce, parchemin

1407, 10 avril. — Lettres en chirographe, passées devant les échevins de Waziers, portant vente par Andrieu Picquette, bourgeois de Douai à Jehan Debruille, procureur de la dite ville, moyennant 100 florins d'or, de deux razières de terre à usage de briqueterie.

DD. 108. (Layette). — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1415, 8 décembre. — Lettres passées devant les échevins et toute la communauté de Douai sous le scel du Martinet, portant vente, « par cry publique selon le coustume », à Wague Bonnebroque, de deux rasières de prés situés hors la porte Morel. Cette vente nécessitée par « les grans debtes » de la ville, est consentie moyennant 37 écus à la couronne de France valant 27 doubles blancs la pièce.

(1) Cette pièce a été reproduite avec quelques différences, par M. Taillar, d'après le cartulaire T (AA. 84), dans son recueil d'actes des XII[e] et XIII[e] siècles.

DD. 109. (Layette). — 1 pièce, parchemin; scel tombé.

1416 (v. s.), 4 avril. — Autre vente pour les mêmes motifs par les échevins et la communauté de Douai, à Vague Bonnebroque et à Isabelle Duforest, sa femme, de deux rasières de prés hors la porte Morel, moyennant 28 écus à la couronne de France.

DD. 110. (Layette). — 2 pièces, parchemin.

1423, 14 juin. — Lettres de Jean de Fiérin, lieutenant de la gouvernance du baillage de Lille, Douai et Orchies, déclarant que par devant lui ont comparu « Messire Jehan du Sart, vice-gérent du curé de Wasiers », ainsi que les mayeurs et échevins de toutes les juridictions et seigneuries du village de Waziers (1), comme représentant la communauté du dit Waziers, lesquels ont reconnu que « tous les mares et pastures entre Waziers et le pont de le Bais et jusques au pont de Raisse sont de l'éritage de le ville et communité de Douay, de leschevinage dicelle ville, de le seignourie et jurisdiction de Mons. le duc de Bourgoingne, comte de Flandre, desquelz mares et pastures, Mons. le chastelain de Douay a le garde en telz drois que à lui appartient et que par grace des eschevins de Douay et du dit chastelain a esté accordé aux dis de Wasiers que ilz puissent cachier et envoyer leurs bestes pasturer es dites pastures sans prendre aultres bestes foraines que les leurs. » — Dans ces lettres en sont infixées d'autres de Hue de Lannoy, gouverneur du souverain baillage de Lille, Douai et Orchies qui en certifient l'authenticité. Manquent les deux sceaux (2).

DD. 111. (Layette). — 2 pièces, parchemin.

1429, 23 octobre. — Lettres en forme de chirographe, passées devant les mayeur et échevins de Waziers

(1) Parmi les seigneuries de Waziers, citons la seigneurie dite d'Haubourdin, comprenant le gros de Waziers et le clocher, relevant d'Haubourdin ; la seigneurie de Waziers Flandre, relevant en haute justice du château de Douai ; la seigneurie de Waziers Hainaut, dite aussi de la Verde rue, relevant de la cour de Mons; le fief de Jumelles relevant de la seigneurie de Waziers Flandre; le fief de Sainte-Croix d'Arras, dit aussi Tramée, relevant de Douai, enfin les seigneuries ecclésiastiques de Marchiennes et de Saint-Pierre de Douai.

(2) Ces lettres qui ne sont pas transcrites dans les cartulaires sont néanmoins d'une grande importance pour la ville. Elles prouvent que les marais communaux ne sont ni une seigneurie, ni un fief, mais un *héritage;* par conséquent le droit de plantis contesté par les riverains n'a pu être supprimé comme droit féodal, la ville peut continuer à s'en prévaloir.

de la juridiction et seigneurie d'Haubourdin, par lesquelles Jean de Bruille, comme procureur de la ville de Douai, reconnaît que « moiennant certaine récompense de héritaige bon et souffisant, dont aujourduy, datte de ces lettres, il en a heu et receu le saisine et possession, pardevant mayeur et hommes cottiers de le juridiction et seignourie de vénérables et discretz les relligieux, abbé et couvent de l'église et abbeye de Marchiennes, que ils ont en le dite ville et terroir de Wasiers », il cède et transporte à Jehan de Fiérin et à Denise Picquette, veuve de feu Michel du Temple, quatorze couppes de terre, jadis acquises par la ville « pour l'estoffement de la briquetterie d'icelle ville. » — Autres lettres du même jour, en forme de chirographe, passées devant le lieutenant du mayeur et en présence des hommes cottiers de l'abbaye de Marchiennes, en leur juridiction de Waziers, portant adhéritance et saisine des biens ci-dessus par « Jehan Jacquart, clers de la dite ville de Waziers », au profit du dit Jean de Fiérin et de Denise Picquette, son épouse.

DD 112. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1431 (v. s.), 26 Janvier. — Lettres en forme de chirographe passées devant le mayeur et les échevins de Monsieur de Rochelaire à Waziers, (seigneurie de la Verde rue), portant adhéritance de dix couppes de terre sur le territoire de Waziers, au profit du même Jean de Fiérin, lieutenant de la Gouvernance.

DD 113. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1440 (v. s.), 21 Janvier. — Acte des échevins de Douai donnant procuration à Gilles Haure, procureur général de la ville, de se dessaisir devant les hommes cottiers de l'abbaye de Marchiennes à Waziers, au profit de Jean de Fiérin, de treize couppes de terre situées à Waziers et d'en passer acte devant les dits hommes.

DD 114. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1482, 12 juillet. — Sentence des échevins de Douai rendue contre les occupeurs viagers des prés de la porte Morel, à la requête du procureur général qui représente « que, à la ville de Douay appartient de son hiretaige vingt-six rasières, une couppe, deux quarreaux et demi de prez ou environ, seans en dehors de la porte Morel, entre le anchienne plache des Moyes et le maison de Garbigny, marchissans à la rivière, lesquelz prez au temps passé auroient esté encloz et pourchains de beaux et notables fossez. » A sa requête et sur ses conclusions les occupeurs sont condamnés à curer et entretenir les dits fossés.

DD 115. (Layette.) — 6 pièces, parchemin.

1500-1502. — Actes des échevins de Douai du 22 mai 1500, portant, le premier, arrentement de quatre-vingt-dix-neuf ans à Lambert Goulliart, jardinier, de quatre rasières de prés appartenant à la ville, situés hors la porte Morel, moyennant 48 sols parisis de rente annuelle; le second, pareil arrentement au même prix à Collart Fisseau, fruitier, de trois rasières, deux couppes, également situées hors la porte Morel. — Actes des échevins de Douai, des 29 juillet et 22 août 1502, concédant à « Jehan Dentard, parmentier », à Lambert Goulliart, à Jehan Davious et à Jehan de Caudry, bourgeois, divers petits arrentements pour quatre vingt-dix-neuf ans, de prés situés hors la porte Morel.

DD 116. (Layette.) — 4 pièces, parchemin.

1532-1570. — Acte en chirographe, du 5 juin 1532, par le quel Roland de Venduille, procureur général, au nom des échevins de Douai, accorde à Antoine de Rantre, « par forme d'arrentement à longhes années », le terrain formant autrefois le jardin des canonniers de plaisance, hors la porte Morel, moyennant douze livres parisis de cens annuel au profit de la ville, à charge de continuer la culture en jardin et de ne pouvoir élever de maison ou autre bâtiment; l'autre partie du chirographe est jointe à cet acte. — Lettres des échevins de Douai, du 17 octobre 1535, portant vente par décret, du terrain ci-dessus, à cause des dettes considérables d'Antoine de Rantre. Jehan Dablaing, conseiller pensionnaire, s'en rend acquéreur et en rémunération de ses services, on lui accorde à lui, à sa femme et à ses enfants, de ne pas payer, leur vie durant, les douze livres parisis dues à la ville pour cet arrentement. — Transport de cet arrentement par Jehan Dablaing à Lambert Goulliart, 1536. — Sentence du lieutenant de la Gouvernance entre l'héritier de celui-ci et la veuve de Jehan Dablaing, 1570.

DD 117. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1560. — Enquête au sujet du paturage prétendu par ceux de Waziers; procès-verbal de visite de chemins et plantations, 23 septembre 1560. — Vieux plan sans date des terres de Waziers.

DD 118. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1634, 30 Août. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, accordant aux échevins de Douai, sur leur requête, l'autorisation d'arrenter à longues années vingt-huit rasières de prairies situées hors la porte Morel.

DD 119. (Layette.) — 27 pièces, papier.

1665-1728. — Extraits de comptes relatifs aux plantis et au pâturages sur le territoire de Waziers; enquête d'auditeurs royaux concernant le même sujet; (1665).— Requête du propriétaire d'une ferme à Waziers se plaignant que les échevins ont planté vis-à vis son héritage, réponse des échevins, 1683; — autre requête des mayeur et échevins de Waziers au comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut, pour obliger les forains, occupeurs de terre, à contribuer aux faux frais dont le village est grevé; croquis de plan du village. — Requête de Jacqueline d'Egmont, comtesse de Trasignies, au lieutenant général de la Gouvernance, au sujet du droit de plantis prétendu par elle à Waziers; réponse des échevins et suite de l'affaire; 1700-1728.

DD 120. (Layette.) — 1 pèce, parchemin; 18 papier

1716-1789. — Lettre de M. de Bagnols, intendant de Flandre, à M. Traché, bailli de Waziers, au sujet de plantations violemment arrachées; visite du marais par les échevins; adjudication de quelques couppes de terre hors la porte Morel; limites de l'échevinage du côté de Lallaing; arrentement à Pierre François Leinglé, corroyeur à Waziers; difficultés à propos de plantis entre les échevins et M. Vandercruisse de la Motte, seigneur de Waziers; transaction par devant notaires royaux, citations et procès-verbaux pour contraventions au pâturage et au plantis. — Bail de deux couppes de terre à Anhiers.

D.—Wagnonville, Flers, Dorignies, Belleforière, Motte-Julienne, Mariage.

DD 121. (Layette.)— 1 plan collé sur toile.

1789. — « Carte figurative du terroir de Wagnonville où sont représentés dans leur situation naturelle chaque pièce de terre avec une explication pour l'intelligence de la carte dressée par Degond, arpenteur juré, directeur des travaux des états d'Artois ». Copie collationnée à l'original et signée par Degricourt.

DD 122. (Layette.) — 1 plan, papier.

1781. — Plan du marais de Flers; indication des portions échues à la ville de Douai pour son droit de paisson, non compris les chemins, fossés et flégards réservés pour les plantis. — Dressé et signé par les arpenteurs jurés Delevoye et Marchand; 21 septembre 1781.

DD 123. (Layette.) — 1 plan, papier.

1767. — Plan figuratif du marais de Dorignies, de partie de celui de Flers et de celui de la Motte Julienne et de toutes les terres en labour comprises entre les dits marais et le chemin de Wagnonville. Ce plan est signé par les échevins et le général inspecteur d'artillerie; on y a indiqué en projet « l'école pratique » ou polygone d'artillerie.

DD 124. (Layette.) — 4 plans, papier.

16..-1781. — Plan figuratif sans date du marais de Belleforière: « Icy est le maret de Belforière, commenchant depuis le pont de Dorignies joignant Escarpel jusques à la censse à poullains, retournant au long de la grande rivière navigable jusques à le pasturelle et retournant au chasteau de Belforière; oultre ce, le maret de Rotz, maret Warendin et Bernicourt, le tout recongnu par lettres alphabéticques ». Les églises, châteaux et maisons et même les arbres sont indiqués sur ce plan. — Autres plans en croquis de ce marais vers la même époque. — Plan de la partie du marais de Belleforière échue à la ville de Douai pour son droit de paisson; 21 septembre 1781.

DD 125. (Layette.)— 1 plan, papier

1781. — Plan du marais de la Motte Julienne depuis la chaussée de Douai à Planques jusqu'au polygone d'artillerie. Dressé et signé par les arpenteurs jurés, Delevoye et Marchand, 21 septembre 1781.

DD 126. (Layette.) — 3 plans, papier.

1718. — Deux plans de la pièce de terre dite des pestiférés, appartenant à la ville de Douai, située à gauche de la Scarpe, près du Mariage; l'un des deux, signé Caby, porte la date du 3 juin 1718. — Autre plan sans date du même territoire.

DD 127. (Layette.) — 1 plan collé sur toile.

1760. — Plan figuratif de la blanchisserie du Mariage et de ses environs, levé d'après ordre du Magistrat, par Duchemin, arpenteur juré, 29 septembre 1760. — Ce plan fait sur une grande échelle est remarquable par sa belle exécution au lavis.

DD 128. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau. (Cf. AA 84, cart. T f°ˢ 60 et 61).

1344. jeudi avant la Saint-Martin d'hiver.—Sentence de « Jehans de Chartres », bailli de Lens, par la quelle il expose: « Comme donné lui fust à entendre » que les échevins, bourgeois et manants de Douai ne pouvaient mener que « unze bestes pour faire warder es pasturages » de Belleforière etc., ce qui était contre la juridiction de Mgr le duc (de Bourgogne), « si que on disoit », il avait fait saisir « certaine quantité de bestes à laine qui estoient (à) Jehan Ammotte, bouchier et qui estoient es dis pasturages ». Sur l'appel des échevins de Douai aux gouverneurs d'Artois, ceux-ci ont prescrit au bailli d'informer, il a entendu de part et d'autre de nombreux témoins et, après information faite, il met au néant « la prise des dictes bestes » et en ordonne la restitution. — Autre sentence du même rendue à titre d'arbitrage entre les échevins de Douai et le sire de Broyefort de Belleforière qui allaient plaider en parlement de Paris au sujet de la paisson. Le bailli déclare que les échevins, bourgeois et manants de Douai « pourront mener ou faire mener et ramener leurs bestes es pasturages dessus dicts, les faire warder etc., sans que le dis Broyesfors, ses gens ou si successeurs les puist prendre ou arrester. »

DD 129. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier.

1434, 28 juin. — Acte des échevins de Douai, en forme de chirographe, portant arrentement jusqu'à rappel, d'une pièce de terre à Dorignies, au profit de Jehanne Bulette, veuve de feu Colart le Martin, moyennant deux chapons par an, à la prisée de Douai.

DD 130. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1487, 7 mai. — Acte des échevins de Douai, muni du scel aux causes, portant arrentement perpétuel à Jehan Noiret, tisserand de drap, d'une pièce de terre sise à Dorignies, provenant d'un échange entre la Ville et Jehan Letailleur. Le dit arrentement est accordé moyennant paiement annuel et à toujours de quatre douisiens et quatre chapons, suivant la prisée de Noel.

DD 131. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1527 (v. s.), 4 février. — Procuration donnée devant Charles de la Verde rue, secrétaire de l'Empereur, par Jehan Caulier, chevalier, seigneur d'Aigny, à Jehan Baillet et David Cordouan, pour prendre en arrentement de quatre-vingt-dix-neuf ans « ung lieu et bassière en fourme et usaige de prairie, appartenant en propriété à la ville de Douay, situé entre la rivière de l'Escarp et le villaige d'Escarpel », moyennant vingt-quatre sols douisiens et six chapons suivant la prisée de Noel.

DD 132. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1603-1606 — Visite au marais de Dorignies par des échevins délégués au sujet d'une requête pour établir « ung jeu de palme » (de paume), et aussi pour s'assurer de l'état des flégards et plantis ; les commissaires constatent que le baron d'Aubigny a fait induement planter grand nombre de peupliers et de hallots; copie authentique de commission donnée le 3 juin 1605 au nom des archiducs Albert et Isabelle au premier leur huissier ou sergent d'armes, sur la complainte de Gilles de Lens, baron d'Aubigny, contre les échevins de Douai qui avaient fait abattre partie de ses arbres; extraits des consaulx des 17 Janvier et 2 Juin 1606, (Cf. BB 5 f° 184), relatifs aux emprises du baron; on lui interdit de planter de nouveau avant de les avoir réparées.

DD 133. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1613 - 1614. — Nouvelle visite d'échevins à Dorignies et à Wagnonville; constatations d'emprises sur les flégards et de plantations illégales; difficultés avec le baron des Wattines dont les échevins ont fait abattre les arbres. — Arrentement par la ville d'un terrain situé à Dorignies, moyennant «deux chapons douisiens » par an.

DD 134. (Layette.) — 1 pièce, parch.; 33 papier.

1638 - 1700. — Différend entre les échevins et le comte de Belleforière qui plantait sur les crêtes et digues de la rivière et creusait des fossés à travers le marais ; copie d'*intendit* contenant description des lieux en litige; requête de M. de Stiembecque, seigneur de Millemotte, joints à lui le procureur de Douai et les gens de Roost; arrêt dilatoire du conseil d'Artois, séant à Saint-Omer. — Certificat donné devant notaires, le 13 décembre 1666,

par Floris Lalœu, manouvrier demeurant à Dorignies, lequel déclare que les habitants de Douai ont droit de paisson sur le marais de la Motte Julienne, que le seigneur de Wagnonville n'a jamais empêché leurs bestiaux d'y pâturer, et que les seigneurs de Douai ont même fait planter depuis sur le dit marais du côté de Dorignies. — Requête présentée aux échevins par J. F. Marissal pour arrentement d'un terrain à Dorignies. — Titres produits par l'agent du baron d'Œuf, propriétaire des prairies où fut jadis la ferme de Grainnourry, à l'appui de sa réclamation pour le plantis; mesurage par Guillaume Desaint des marais de la Motte Julienne, du Sauchoy, Cardon, Rippeux etc.; 15, 16, 17 février 1700.

DD 135. (Layette.) — 7 pièces papier.

1716 - 1789. — Marais de Dorignies. Procès-verbal d'arpentage; terrain accordé pour y établir une boutique de maréchal, à charge de payer un chapon par an; supplique en faveur de la chapelle Saint-Michel; sommation de Madame de Croy aux échevins pour leur défendre de toucher à des hallots qu'elle prétendait lui appartenir comme dame de Saint-Albin; procès-verbaux du garde de l'échevinage pour contraventions commises dans le marais.

DD 136. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1730 - 1788 — Wagnonville. Différend entre les échevins et M. de Wagnonville, relevé des pièces produites dans l'enquête; permission à un potier de tirer de l'argile du chemin de Wagnonville, moyennant cinq patars par chaque « barreau » ou charette; extrait de pièce prouvant que le chemin vert ne fait pas partie du marais; visite du canton de la porte d'Arras, de la porte d'Ocre et de la porte d'Equerchin, pour attributions d'indemnités par suite des dégâts de l'ouragan de 1781.

DD 137. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 26 papier.

1781 - 1789 — Marais de la Motte Julienne et de la Mouchonière. Procès-verbaux d'adjudication pour neuf ans de diverses portions de ces marais qui sont contigus. — Bornage du marais de la Motte Julienne à la requête du seigneur de Wagnonville, plan annexé; grosse exécutoire d'une transaction entre celui-ci et les échevins ; partage du marais en vertu de cet acte, correspondance à ce sujet; plan de la Mouchonière.

DD 138. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1721 - 1769. — Marais des pestiférés. — Bail de six couppes de terre à labour, communément appelées marais des pestiférés, « y compris la cabane de l'hermite », le tout pour dix-huit florins par an. — Terrain accordé par la ville pour la construction des bateaux ; permission de creusér un fossé de cent pieds de longueur sur trente de large pour amener les bateaux au chantier; terrains accordés jusqu'à rappel au sergent de l'échevinage et autres; lettre du procureur syndic pressant d'en lever les plans.

DD 139. (Layette.) — 18 pièces, papier. (Cf. DD 127).

1735 - 1780. — Blanchisserie du Mariage. Convention entre des particuliers pour établir une blanchisserie au lieu dit le Mariage, contre la rivière, dans le marais des pestiférés; plan d'élévation des bâtiments, arrentement du terrain par la ville au sieur Mariage, moyennant deux chapons par an; construction d'une blanchisserie de toilettes ; devis des travaux et correspondance à ce sujet entre les échevins, les adjudicataires et autres. — Tentative d'arrangement avec l'état-major pour obtenir un chemin desservant la blanchisserie; requête de la veuve d'Iverchy, blanchisseuse de toilettes, contre son fils qui gérait l'établissement et avait mis sa mère à la porte.

DD 140. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1741 - 1788. — Belleforière. — Visite des chemins et des plantis par les échevins; procès-verbaux d'adjudication pour neuf ans de diverses portions de ce marais; transaction passée devant Mes Hazard et Bellier, notaires à Arras, entre Nicolas-François Ruyant, seigneur de Belleforière d'une part, Antoine-François Berson, demeurant au hameau de Belleforière, les gens de loi et communauté des hameaux de Warendin, Bernicourt et Laneuville, de deuxième part ; les gens de loi, corps et communauté de la paroisse de Roost de troisième part ; les gens de loi, corps et communauté de Flers-en-Escrebieux de quatrième part ; les échevins de Douai, notamment pour ceux de Dorignies, de cinquième part et les habitants d'Escarpel de sixième et dernière part. — Un plan est annexé à la transaction. (Cf. BB 11 f° 43).

E.—MARAIS DE SIN, DÉCHY, ET LEWARDE.

DD 141. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau à demi brisé.

1290. Mardi avant la Saint-Laurent. — Lettres en latin, de Philippe, roi de France, à son bailli de Vermandois, lui ordonnant de réprimer les entreprises de l'abbesse de Maubeuge et du seigneur de Montigny dans les pâtures et marais de Sin, contre les droits et coutumes des échevins et bourgeois de Douai, ainsi que de mettre ces derniers à l'abri des menaces du dit seigneur de Montigny, si celui-ci voulait se venger de ce que les bourgeois de Douai avaient été remplir les fossés qu'il avait creusés et renverser les bornes plantées par lui dans le dit marais.

DD 142. (Layette.) — 1 pièce, papier. (Cf. AA 84, Cartul. T. f°. 32.)

1306, 1 mai. — Copie authentique des lettres de non préjudice données par Aelis de Commines, dame de Waziers, aux échevins de Douai qui avaient « amiablement descendu à se pryère » en l'autorisant à prendre des tourbes dans le marais de Sin, attendu que « ses luis de Waziers sont wastées » et qu'elle n'y peut « prendre fuille pour sen hostel. »

DD 143. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1374, 5 mai. — Acte de vente par Robert, sire de Montigny-en-Ostrevant, aux échevins de Douai, pour une somme de 30 florins d'or qu'on dit francs royaux, d'une quarantaine de terre séant à Lewarde, pour y prendre et tirer pierres.

DD 144. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1403, 10 septembre et 27 octobre. — Lettres en forme de chirographe par lesquelles les échevins de Douai accordent à Clément Pisson, vieswarier, (fripier), en arrentement perpétuel, deux couppes de terre sises dans dans le marais de Sin, achetées jadis par la ville pour en extraire du sablon, le tout moyennant certaines rentes foncières et charges existantes. — Adhéritance du dit Simon par les échevins de Sin en présence de ceux de Douai.

DD 145. (Layette.) — 1 pièce parchemin; 1 sceau. (Cf. AA 43.)

1452, 31 août. — Sentence de Jehan de Fiérin, lieutenant de la gouvernance de Douai qui, sur la plainte des bonnes maisons et bourgeois de cette ville, propriéiatres de terres à Sin, ordonne à ceux-ci de payer leur portion de l'aide mais défend aux mayeur et échevins de Sin de prélever sur cet impôt les dépens de procès, de renouvellement de loi, de comptes, « ni aultrement en quelque manière que ce soit ».

DD 146. (Layette) — 3 pièces, parchemin; 70 papier.

1552-1600. — Requêtes, correspondance, pièces de procédure et autres relatives aux difficultés entre les échevins de Douai et ceux de Sin concernant le marais commun; réclamations des bourgeois et bonnes maisons au sujet des tailles et des redevances au Gavène. (Cf. CC 163).

DD 147. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1553, 7 août. — Acte de vente par les échevins de Douai, de concert avec ceux de Sin, par octroi de l'empereur et pour payer l'aide accordée par les Etats, de treize rasières de terre faisant partie de deux cents rasières situées en différents endroits du marais de Sin, moyennant 1614 livres parisis, monnaie de Flandre, outre les frais.

DD 148. (Layette) — 1 pièce, parchemin; 3 papier; 1 sceau.

1599. — « Advertissement », en date du 18 juin, par les échevins de Sin à ceux de Douai, pour demander leur consentement à la vente déjà faite de quatre rasières du pré Secron sur lesquelles les gens de Douai pouvaient faire paître « leurs bestes blanches et chevalines », (chevaux et moutons); — requête du 29 juin par les mayeur et échevins de Sin au lieutenant de la Gouvernance contre « ceux de Douai » qui se proposaient d'aller en armes combler les fossés du dit pré Secron, offrant de se soumettre à tout ce qui serait décidé sur l'emprise faite au dit pré; apostille du lieutenant faisant défense aux échevins de Douai de procéder par voie de fait en cette affaire; procuration du 15 Juillet donnée par ceux de Sin à leurs députés pour traiter avec la communauté de Douai et la rétablir en possession du pré Secron; — lettres du 23 septembre des échevins de Sin reconnaissant que ceux de Douai ont droit de pâturage dans le

pré Secron qui n'a pu être vendu sans leur consentement et s'obligent à remettre ce pré dans son premier état.

DD 149. (Layette.) — 52 pièces, papier.

1601-1620. — Requêtes, remontrances et pièces diverses relatives aux différends entre les échevins de Sin et les bonnes maisons de Douai au sujet du marais. — 13 février 1603, accord entre les mayeur et échevins de Sin et les censiers des hôpitaux de Douai concernant les tailles et impositions; — 30 juin 1607, lettres d'abolition et rémission accordées par les archiducs Albert et Isabelle aux échevins de Sin pour avoir levé des tailles sans autorisation et en avoir disposé à leur volonté; — 1617, 24 mars, requête de M. d'Aoust de Jumelles aux Archiducs pour obtenir les crêtes de Sin en arrentement perpétuel dans le but d'y planter ou d'y construire des moulins; — 1617, 9 août, requête des échevins de Douai au gouverneur de Lille, Douai et Orchies contre son lieutenant à Douai qui leur refusait une commission exécutoire contre ceux de Sin.

DD 150. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau en boite.

1621, 1 Juillet. — Lettres de Charles de Longueval, comte de Bucquoy, gouverneur, capitaine général et grand bailli du Hainaut, par lesquelles il permet aux habitants de Déchy de vendre dix rasières de terre de leur marais, attenant à celui de Sin, à cause des malheurs de la guerre qui les avaient contraints d'emprunter 700 livres à cours de rente.

DD 151. (Layette.) — 35 pièces, papier.

1622-1690. — Accord du 6 mars 1622, pardevant messire Sébastien Hannedouche, lieutenant de la gouvernance de Douai, entre les échevins de cette ville et ceux de Sin et de Waziers, au sujet de leurs droits respectifs sur le marais de Sin. — Acte passé devant auditeurs royaux, le 7 avril 1646, par lequel les mayeur et et échevins de Sin cèdent à la ville de Douai quinze rasières de terre en échange de son consentement à la vente de partie des marais pour rembourser les rentes et reconstruire l'église du village.—Correspondance, procédure et autres pièces relatives au marais de Sin.

DD 152. (Layette.) — 6 pièces, parchemin; 25 papier.

1720-1787. — Règlement de l'intendant sur la conservation et l'entretien des marais, 1720. — Arrêt du conseil d'Etat, 25 avril 1758, qui déclare la communauté de Sin propriétaire foncière de ses marais et l'autorise à vendre en emphythéose ce qui peut être mis en culture, nonobstant opposition des échevins de Douai, du seigneur de Sin et autres; procès verbaux de location en conséquence de cet arrêt. — Arrêt du conseil d'Etat, 10 juillet 1759, qui rejette la demande des dames de l'abbaye de Sin de pouvoir défricher à leur profit cent mesures de terre du marais. — Lettres patentes et arrêt du conseil, août 1765, maintenant la ville de Douai dans son droit d'usage du marais de Sin et homologuant une transaction du 4 janvier précédent, entre les échevins de la dite ville et ceux de Sin, en vertu de la quelle les premiers sont autorisés à prendre, par forme d'indemnité, soixante mesures de terre dans le marais de Sin et à les donner à bail emphythéotique pour quate-vingt-dix-neuf ans; — procès verbal de location de ces soixante mesures, affiches, plans, etc. juillet 1777; — grosse d'un acte qui redresse une erreur de mesurage dans l'opération précédente, 18 juillet 1778. — Arrêt du conseil d'Etat relatif au triage du marais de Sin, mentionnant tout ce qui s'est passé dans les partages partiels et antérieurs du marais, 5 juillet 1787.

F. — PROPRIÉTÉS A LAMBRES ET HORS LES PORTES SAINT-ELOI, D'ARRAS, D'EQUERCHIN ET NOTRE-DAME.

DD 153. (Layette.) — 4 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1364-1365. — Lettres de Charles, roi de France, du 6 juillet 1364, au bailli d'Amiens, portant que Pierre de Noyelles, bourgeois de Douai, ayant acheté au nom de la ville deux couppes de terre à Lambres appartenant à Jehan Delolle, tenues de Pierre de Cohem, chevalier, celui-ci ne peut en adhériter l'acquéreur sans le congé de Jehan Desmoutiers, seigneur de Lambres. Ce dernier refuse de l'accorder, sous prétexte que les échevins de Douai voulaient tirer de la marne de cette terre qui plus tard ne vaudrait plus les rentes qu'elle lui doit. Le roi ordonne au bailli de contraindre ou faire contraindre le dit seigneur de Lambres à consentir l'adhéritance des dites terres. — Commissions du bailli au premier sergent pour ajourner devant lui Jehan Desmoutiers, 6 juin et 1 juillet 1365. — Relation du sergent Jehan Loughes en date du 12 juin 1365.

DD 154. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1398, 8 juillet. — Acte en double chirographe passé devant Sinador de Cohem, chevalier, et les hommes cotiers de sa tenance de Lambres, par lequel Jehanne



Pietre, veuve de feu Gillot, vend aux échevins de Douai trois couppes de terre sises à Lambres, moyennant sept florins d'or à l'écu.

DD 155 (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 12 papier.

1507-1535. — Cahier contenant copie des pièces renfermées autrefois dans la layette de Lambres, à la fin du quel on lit: « Au mois de mai 1509, sur la requête des collecteurs et manants de Lambres, les échevins de Douai ont consenti à ce qu'on imposât quatre gros à la rasière de terre des bonnes maisons et des bourgeois, pour la réédification de leur clocher, comme on avait fait à Sin. » Copies de sentences rendues par les élus d'Artois, en faveur des bourgeois de Douai contre ceux de Lambres qui voulaient les astreindre à payer les aides extraordinaires pour les terres qu'ils occupaient à Lambres. — Commission du grand conseil de Malines sur la plainte des échevins de Douai contre les lieutenant et officiers de Lambres qui avaient fait saisir dans le marais des vaches appartenant à des bourgeois de Douai, contre les droits de ceux-ci; relation de l'huissier qui, en vertu de cette commission, s'est transporté à Lambres; — copies des pièces à l'appui des prétentions de ceux de Douai.

DD 156. (Layette.) — 55 pièces, papier.

1621-1683. — Rapports, enquêtes et autres pièces de procédure relatives à la jouissance du marais de Lambres contestée aux habitants de Douai par le seigneur et les habitants du village; plan de ce marais qui est dit faire la limite de la Flandre et de l'Artois. — Procédure du procureur général de Douai contre le seigneur de Lambres qui avait fait creuser un fossé dans le marais; requête au conseil d'Artois par les habitants de Lambres contre les échevins de Douai qui avaient comblé un fossé creusé pour séparer du marais le « Bosquet Buisson » appartenant à la ville. — Autres contestations sans importance.

DD 157. (Layette.) — 1 plan, papier.

S. D. — Plan du marais situé entre les portes d'Arras et d'Equerchin; on y remarque le bosquet Buisson, le pré de la Morse, dit vulgairement le « bordeau de Lambres, » alors inondé, tenant au « chemin des cache-marée », venant d'Equerchin à Lambres.

DD 158. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1722-1786. — Baux de terre dans le marais de Lambres entre les portes d'Arras et d'Equerchin, accordés par les échevins de Douai, spécialement à l'entrepreneur de la poste aux chevaux. — Difficultés entre le procureur syndic de la ville et les administrateurs de l'hôpital général au sujet du droit de plantis sur les chemins du marais de Lambres. Les échevins voulaient s'attribuer exclusivement ce droit dans toute la banlieue.

DD 159. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux; 10 pièces papier.

1468-1572. — Contrat de vente, du 2 août 1468, par « Jehan Daubrecicourt, dit d'Estambourg », d'une maison sise à Placy, près la porte Saint-Eloi, pour vingt sept livres de rente aux vies du vendeur, de demoiselle Catherine de Douay, dite Audeffroy, sa femme et de Jennet Daubrecicourt, leur fils, âgé de deux ans ou environ. — Copie d'arrentement fait par la ville en 1541 d'un quarrel et demi de terre concédé à Jehan Dablaing, écuyer, conseiller pensionnaire, le long de son héritage « nommé Jéricho, assez prez du lieu qu'on dit Placy, contigu et joindant la rivière venant de Lambres », moyennant un chapon par an. — Originaux et copies d'autres arrentements de terrain en 1565 et 1572, moyennant quatre et deux chapons au sieur Henry de Nebra, écuyer, enseigne de la compagnie du prince d'Orange, puis « porteur d'enseigne de la bende d'ordonnance du duc d'Alve », propriétaire du même héritage où il comptait « faire quelques édiffices pour aulcunes fois et par saison d'esté y faire sa résidence ».

DD 160. (Layette.) — 42 pièces, papier.

1628-1762. — Requêtes, correspondance et pièces de procédure relatives au fief de Plachy; prétentions des seigneurs sur les plantis longeant leur domaine, sentence du lieutenant général de la Gouvernance contre M. de Mutignies qui avait fait ébrancher les arbres en violation du droit des échevins; ordonnance du marquis de Bernières, intendant de Flandre, au sujet des droits à percevoir au moulin à carotte et sur les boissons dans l'étendue des terres de Plachy, dont douze couppes sont de l'échevinage de Douai. — Inventaire ancien des pièces concernant Plachy.

DD 161. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1764. — Arrentement du terrain et de la maison dits du « Trou puant » accordé pour cinquante ans par la ville à Antoine Joseph Douchez, cabaretier, moyennant un canon annuel de dix florins, dix patars. — Plan annexé à l'acte. (Cf. BB 10, f° 232).

DD 162. (Layette.) — 34 pièces et cahiers, papier; 1 plan.

1756-1780. — Pièces de procédure entre les échevins de Douai et les abbesse et religieuses de l'abbaye des Prés. Ces dames prétendaient que les échevins avaient fait une emprise sur un champ à elles appartenant; les échevins de leur côté soutenaient que l'abbaye avait empris sur tous les chemins de l'échevinage où elle avait des terres aboutissantes, spécialement sur le chemin du Trou puant et sur celui de Dorignies. Après de nombreuses productions, enquêtes, mémoires etc, les parties s'en rapportèrent à des arbitres qui adjugèrent aux dames de l'abbaye des Prés une partie de leur demande et les condamnèrent sur tous les autres points, mettant les parties hors de cour et de procès, sans dépens. — Carte figurative des chemins avec indication des emprises.

IV. — *Documents divers relatifs aux biens communaux. Rentes foncières, droits affermés faisant partie du domaine de la ville.*

DD 163. (Layette.) — 50 pièces, papier.

1419-1736. — Extraits des comptes du receveur de la ville, produits à l'occasion, probablement, de quelque procès, donnant pour un certain nombre d'années comprises entre les dates ci-contre, l'indication des arrentements dont on percevait le revenu, les rentes foncières, les ventes par décret, etc. — Note des rentes foncières dues à la ville; — observations sur les rentes perçues entre Waziers et Pont à Raches; extrait collationné des consaulx, 11 juillet 1545, relatif au rachat des rentes foncières.

DD 164 (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1324. — Acte passé devant Thomas de Saire, bailli de Douai, en présence d'hommes de fief et d'échevins, en vertu duquel Hues de Saint-Aubin cède et vend à la ville quinze rasières d'avoine, trente oies, quatre-vingt-un chapons, quatre livres parisis et soixante-dix-neuf sols, trois deniers douisiens, qu'il avait de rente perpétuelle par an au lieu dit le « Pret », (la prairie), en la ville de Douai et plusieurs autres rentes foncières, le tout à raison du denier seize de capital pour les rentes en argent et à juste prisée pour les rentes en nature. — A cet acte en est joint un second pour la « déshéritance » et transport des dites rentes. La date est restée en blanc jusqu'à l'approbation du roi; quand celle-ci est arrivée, on a négligé de remplir les blancs. — Le bailli, les échevins et hommes de fief, présents à cette convention y ont tous apposé leur sceau sur de petites queues en parchemin où se trouvent écrits leurs noms; quatre de ces sceaux ont seuls échappé aux ravages du temps. Ce sont ceux du bailli sur les deux pièces, de Waghon Boinebroke et de Jehan Marikiele.

DD 165. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1390, 22 août. — Acte passé devant échevins de la ville de Douai par lequel « Noble homme, Pierre du Bos dis Torriaulx » leur vend, au prix de cinquante deux francs d'or reçus comptant, soixante sols parisis de rente foncière « sur le pourpris et lieu des halles aux draps »; la dite rente provenant de « Demisielle Isabel de Tortequenne, defuncte, jadis femme du dit Torriel ».

DD 166 (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1391-1403. — Actes de vente en chirographe: le premier, de dix sols parisis de rente sur les halles de la ville, par la veuve de Pierre Hougnart, ancien échevin, à Pierre Bonebroque, bourgeois de Douai, au nom et au profit de la dite ville; le second de pareille somme de rente, par la veuve de Donas Tange, (ancien chef de l'échevinage), à Thomars dou Clerc, procureur de la ville, « au nom d'icelle ».

DD 167. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1455, 18 juillet. — Acte en chirographe portant acquisition par Jehan Dauby, licencié ès lois, conseiller pensionnaire de la ville; pour 204 livres parisis, de huit livres dix sols de rente foncière due par plusieurs maisons appartenant à la ville et autres ainsi que donation par lui faite à la ville de cette rente. En reconnaissance, les échevins s'obligent après sa mort, à faire célébrer en la chapelle de la halle un obit annuel à perpétuité.

DD 168. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1474 (v. s.), 16 janvier. — Acte en forme de chirographe par lequel Mahieu le Leurens vend et cède à la ville, moyennant cinquante deux livres parisis, la somme de soixante trois sols, six deniers douisiens et seize chapons de rente foncière, « qu'il avoit et prenoit chacun an sur plusieurs cens de voyes, appartenant à la ville, par lesquelles on va de la porte Morel au Temple ». — Les cens de voyes étaient des terres devant cens ou

rentes, qui avaient été comprises dans les voies ou chemins.

DD 169. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1478, 17 août. — Acte par le quel Jacques Muret, bourgeois de Douai, vend à Henry Dufour, procureur général de la ville, agissant comme tel, moyennant soixante quinze livres, sept sols, six deniers, une rente foncière sur les boucheries, de deux onces et demie de fin argent. — A cet acte en est infixé un autre du 20 juillet précédent, portant cession de la dite rente à Jacques Muret par Mathieu le Leurens qui la tenait lui-même par donation entre vifs, de « deffuncte demoiselle Marguerite de Devieul, vesve de deffunct Thomas Pilatte ».

DD 170. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1490, 6 mai. — Acte en chirographe par le quel « Extasse d'Aoust », écuyer, mari et bail de Demoiselle Magdeleine de Douay, dite Audeffroy, et Jacques d'Aoust, aussi écuyer, mari et bail de Demoiselle Katherine de Douay, dite Audeffroy, ont donné à la ville une rente héritière de treize livres qu'ils avaient sur les boucheries et sur les hallettes au pain, à condition que les échevins feraient célébrer chaque année dans la chapelle de la halle un obit et vigiles pour le salut de leurs âmes.

DD 171. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 30 papier; 1 sceau

1655, 3 décembre. — Commission donnée par Philippe, roi d'Espagne, au premier huissier ou sergent d'armes, de faire payer, par « toutes voyes et manières de contrainte deues et raisonnables », les arrérages des rentes foncières appartenant à la ville de Douai. — Copie de ces lettres, requête des échevins pour les obtenir; relations et autres actes des sergents contre les débiteurs.

DD 172. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1740, 6 novembre. — Sentence des échevins de Douai entre le procureur syndic d'une part et le sieur Vanhaken, marchand brasseur, d'autre part, au sujet des arrérages montant à neuf florins dix patars d'une rente foncière annuelle de cinq patars sur une maison, rue d'Arras, vis-à-vis les capucins; — copie simple du contrat de vente de cette maison en 1730.

DD 173. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1405, 28 août. — Acte en chirographe par le quel « Regniers Didier et Jehan dou Buisson, bourgois de Douay » qui avaient acheté le 26 juin précédent « les profis des estaulx des maisiaulx à le char de le boucherie, qui est héritaige de le dicte ville », pour en jouir pendant la vie de leurs femmes, s'obligent à entretenir les dites boucheries pendant la durée du viage, suivant les conditions de leur marché.

DD 174. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1406, 11 juin. — Vidimus par Nicolas Lalart, notaire impérial, de lettres des échevins de Douai, à la date ci-contre, par lesquelles ils vendent à deux vies « les droitures et proffis du couletaige et aulnaige des toiles et canevaches, qui est de l'héritaige de la ville », le tout pour quarante-six florins d'or à l'écu. Cette somme sera employée au paiement des rentes et aux travaux des fortifications.

DD 175. (Layette.) — 1 pièce, 1 sceau

1409 (v. s.), 2 février. — Vidimus par les échevins de Douai de lettres données par eux à la même date, dans lesquelles ils déclarent avoir vendu « par cry publique fait à le moyenne fenestre de le halle à recroix et à palmées », moyennant quatre-vingt-huit florins d'or à l'écu, les droits et profits de l'étalage des toiliers et pelletiers. Le produit de cette vente est destiné aux travaux des fortifications et à l'achèvement du beffroy.

DD 176. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.
(Cf. DD 35 et 37).

1422, 23 juin. — Vidimus par les échevins de Douai, en date du 14 septembre 1423, de lettres de leurs prédécesseurs, contenant que pour faire face aux dettes de la ville au sujet desquelles les bourgeois étaient inquiétés, (Cf. CC 617), ils avaient retiré des mains de « Willaume de Goy, bourgois, les droittures et proffis de l'enmoyage des raismes, appartenant propriétairement à la dite ville de Douay », pour les revendre, moyennant soixante florins d'or à l'écu, à « Regnault le Wérin et Péronne Poulle, sa femme et espeuse ».

DD 177. (Layette.)— 2 pieces, parchemin; 2 sceaux.

1570, 5 avril et 4 juin. — Lettres de vidimus des

échevins de Douai par lesquelles ils authentiquent d'autres lettres précédentes, sans date ni signature, mais écrites de la main de feu Roland Vendeville, en son vivant procureur général de la ville et produites par Françoise Dablaing, veuve de feu Pierre Pollet, en un procès par elle intenté à certains marchands de waide, (pastel). D'après ces lettres, les échevins ont vendu pour trois cents cinquante livres de Flandre, frais non compris, les droits, profits et émoluments du courtage et mesurage des waides, « que l'on dist le bareil, appartenant en propriété à icelle ville ». — Autre vidimus, par les mêmes échevins, de lettres données par leurs prédécesseurs le 7 mai 1420, dans lesquelles ils déclarent avoir vendu à Henry Dufour, aux vies de sa femme et de son fils, moyennant deux cents quarante livres, monnaie de Flandre, « toutes les droictures prouffis et émolumens du pois et coulteries de la graine du waide, de le garance, du brésil, de le waude, de l'alun, de le chendre flourenchie et de tout ce qu'est servant et appartenant au faict de le taincture, enssemble les prouffis du mesuraige du dit waide, appartenant propriétairement à la dicte ville ». — Les dites lettres de vidimus sont accordées sur sa demande à Françoise Dablaing, ci-dessus nommée, « comme viagère seulle du droict sur le dict waide ».

II.

Travaux, Fortifications, Voirie.

I. — *Travaux communaux ; généralités.* (1)

DD 178. (Registre.) — In fol. de 280 feuillets, papier; rel. en parch.

1685 - 1694. — Transcription des devis et marchés des travaux. — F. 1, arrêt du conseil d'Etat supprimant les six-hommes chargés spécialement des travaux et confiant leurs fonctions aux échevins ; 5 mars 1685. (Cf. BB 51) — Ordonnance de l'intendant Dugué de Bagnols, concernant les travaux et fournitures; 21 avril 1687; (Cf. BB 83). — F. 33 et suivants, copie des marchés et adjudications, à partir du 17 avril 1687 : livraisons de chandelles; construction d'un mur de clôture; pilotis sur les digues de la Scarpe; réparation et entretien des batimens communaux; fumier des casernes; lanternes publiques; bois de chauffage; canaux du Frais-marais; plantations d'arbres; etc.

(1) Pour ne pas scinder les dossiers relatifs aux monumens et autres édifices publics, (DD 1 à 12), nous y avons réuni les devis et marchés de construction ou de réparation qui auraient pu également trouver leur place ici.

DD 179. (Registre.) — In fol. de 176 feuillets, papier; rel. parch.

1781 - 1804. — Adjudications, marchés et fournitures. — F. 1, « Le présent registre est tenu suivant délibération du Magistrat en date du 9 mai 1780. » — F. 5 et suivants: devis général des travaux d'entretien, maçonnerie, charpente, etc; entretien et réparation des pompes à incendie. — F. 15 et suiv. : devis et adjudication des travaux d'entretien à partir de 1791. — Du F. 65 à la fin le registre est blanc.

DD 180. (Layette.) — 41 pièces, papier.

1694 - 1700. — Procès-verbaux d'adjudication de travaux communaux. — Mise en état d'une glacière, 100 florins; entretien des toitures pendant neuf ans, 240 flor.; fournitures de tourbes, à 5 flor. le mille; fourniture de chandelle des huit, à cinq patars et demi la livre.

DD 181. (Layette.) — 110 pièces, papier.

1701 - 1730. — Procès-verbaux d'adjudication de travaux communaux et de fournitures diverses : plantation du Banibau (que le greffier écrit Bénit beau); enlèvement des boues; vidange des fosses d'aisance; entretien des propriétés communales; livraisons de bois, de tourbes, etc.; pavage des rues; feux de joie; etc. (1)

DD 182. (Layette.) — 25 pièces, papier.

1734. — « Règlement pour la ville et échevinage de Douai concernant les mesurages de la maçonnerie, charpente; de la taille de grès, pierre blanche, couverture de tuiles, d'ardoises, vitres et bois à usage de bâtiments, fait en halle à Douai le 4 juin 1734. » — Pièces qui ont servi à la rédaction de ce règlement: Coutume précédente dressée en 1726 par E. Degond, maître de mathématiques et arpenteur juré de la ville; autre coutumier de 1666; copie d'anciens règlements; mémoire du sieur Lestiboudois, arpenteur-juré; observations de Charles

(1) A partir de 1730 les procès verbaux d'adjudication de travaux et autres sont joints aux mandats, comme pièces comptables, avec les états et factures des entrepreneurs et fournisseurs. (Cf. Munimens des comptes (CC 551 à 600).

Nicollon, maître de mathématiques; études et calculs pour la rédaction nouvelle.

II. — *Travaux de fortifications*. (1)

DD 183. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1268, el mois d'avril. — Acte passé devant les échevins Willaumes de Goy et Jehan de France, dans le but de constater « les convenances » ou conventions entre « maistre Jakemon laisnet, maistre Jakemon, le maistre de la vile, maistre Jakemon le jouene et Warnier sen frère dune part, dendroit le markiet kil ont fait à Bernart Pilate, Baude d'Estrées, Renier de Goy, et Gérart dou Markiet », pour réparer les fortifications entre la porte des Wetz et la porte Saint-Nicolas, (enceinte primitive de la ville), et rehausser le mur entre les portes au Cerf et Saint-Nicolas.. Les échevins désignent comme surveillants des travaux « IIII homes, cest asavoir II machons et II preudomes ki doivent prendre warde à l'œuvre ». Le prix convenu est de 700 livres tournois, sur lequel, en cas de malfaçon, des retenues pourront être opérées, sur le rapport « des preudomes ki ci devant sunt nomeit ».

DD 184. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1346, 24 mai. — Acte en forme de chirographe, par lequel les échevins de Douai, après avoir fait connaître que leurs prédécesseurs, « par le consel, gré et assentement des bonnes gens de le vile », ont acheté plusieurs héritages « seans entre le Temple d'une part et le manage de Reullay qui est adprésent Jacquemon de Landas dit Moriel d'autre part », afin d'établir la porte Morel et les rues qui y aboutissent, déclarent qu'après « les cris et solemnitez ordinaires », ils ont arrenté à Jehan le Martin, moyennant vingt-deux sols parisis de redevance annuelle, un jardin faisant partie des héritages précédemment acquis et dont le terrain était resté en dehors de la nouvelle porte.

(1) Ces travaux jusqu'à la conquête française ont toujours été dirigés par les six hommes, anciens échevins préposés aux travaux de la ville; jusqu'à la Révolution ils ont été payés par la caisse municipale sur les recettes du *Domaine* ou des impôts et figurent dans les états de semaine de ces comptes. (CC 201 et suivants, 1047 et suivants). Ce sont donc de véritables travaux communaux, c'est pourquoi ils figurent dans cette série, plutôt que dans la série EE réservée aux affaires militaires. Nous y avons joint naturellement les autres pièces relatives aux fortifications.

DD 185. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1347, 14 décembre. — Lettres des échevins de Douai, en forme de chirographe, portant arrentement par la ville de deux couppes de terre, restant d'une rasière dont le surplus avait été employé au fossé nouveau de la porte d'Ocre. Le dit arrentement est accordé au dernier enchérisseur à raison d'une redevance annuelle de douze sols parisis.

DD 186. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau sur simple queue.

1376, 9 novembre. — Lettres de « Grars dou Bos », écuyer, bailli de Douai, par lesquelles il déclare que pardevant lui, « maistre Jehan dou Lossegnot, maistre machons », demeurant au Castel à Lille, a reconnu et confessé avoir reçu des échevins et six hommes de Douai la somme de 650 livres, 5 sols, 6 deniers, pour ouvrages de maçonnerie aux fortifications, entre les portes Saint-Eloy et d'Arras.

DD 187. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau sur simple queue.

1376, 15 décembre. — Lettres par lesquelles « Jacques li Watiers », receveur du comte de Flandre à Douai, reconnait avoir reçu des lettres patentes, en date du 16 septembre précédent, contenant donation par Louis de Male, comte de Flandre, aux échevins de Douai, de 600 livres parisis «pour les mettre et convertir es forteresches et fiermetés » de la ville, « lesquelles ils font et amendent grandement ». — Joli sceau de Jacques le Watiers.

DD 188. (Layette.) — 1 pièce, parchemin

1384, 3 juillet. — Acte en forme de chirographe portant vente par « Jehan d'Escaillon, bourgois de Douay » à « Gilles le Pesqueur dit le Moisne, procureur, de la dite ville », d'une pièce de terre de seize pieds sur vingt-quatre, située entre deux portes d'Equerchin, (l'ancienne et la nouvelle), joignant aux fortifications « pour assir sur icelle pièce de terre certaine carpenterie, telle que il plaira au conseil de la ville ».

DD 189. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1396, 22 novembre et (v. s.) 16 mars. — Mandement de Philippe, fils de roi de France, duc de Bour-

gogne, comte de Flandre, au gouverneur de Lille, Douai et Orchies ou à son lieutenant à Douai, pour faire curer les fossés de la ville par connétablies. — Autre mandement du même au même lui ordonnant de poursuivre les habitants de Douai en retard de payer la taxe qui leur était imposée pour subvenir à l'entretien des fortifications et au curage des fossés, suivant délibération des échevins et communauté de Douai.

DD 190. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1404 (v. s.), 19 janvier. — Acte en forme de chirographe portant vente devant les échevins par les héritiers de « Jehan Kieret, jadis chevalier, s[r] de Fransus », de toutes les crêtes qui sont sur l'ancienne forteresse, depuis la première porte d'Arras jusqu'aux ventelles du moulin à tan dit le neuf moulin.

DD 191. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1406, 11 mai. — Acte en chirographe par le quel Martin de Goy, bourgeois de Douai, acquéreur de deux rasières de prés tenant à la porte Morel, s'oblige à entretenir la portelette ou poterne menant de la ville aux dits prés.

DD 192. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1406, 21 juin. — Acte en chirographe portant aliénation d'une maison et jardin restant d'un terrain acquis par les échevins de Douai, entre la porte d'Arras et la place du Bail, pour augmenter les fortifications.

DD 193. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1416 (v. s.), 20 janvier. — Lettres en forme de chirographe par lesquelles les six hommes, du consentement des échevins, louent à Colart Muret, poissonnier d'eau douce, la pêche des fossés de ville pour six ans, au prix de onze écus à la couronne par an.

DD 194. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1418,2 avril. — Vidimus des échevins à la date ci-contre, de lettres données par eux sous le grand scel de la communauté, portant aliénation au profit de « maistre Amourry Pourcelet, licentié en loys », moyennant 159 écus de toutes les « peskeries » des fossés de la ville, en réservant néanmoins les droits de Colart Muret qui les avait loués pour six ans. (DD 193). Scel aux causes sur double queue.

DD 195. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1418, 29 octobre. — Lettres en chirographe des six hommes de la ville qui, du gré des échevins, donnent en arrentement viager à « Pierot le Sur, mounier », la première porte d'Arras faisant partie des anciennes fortifications, « ainsi qu'elle se comprend entre les quatre cors et le moillon, depuis le premier estage en dessoultz » moyennant vingt six sols par an, monnaie de Flandre.

DD 196. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; sceau.

1427, 5 novembre. — Lettres d'acquisition par les échevins de Douai des « crestes, fossez, yauwes et pesqueries entre la porte Saint-Eloy et la grosse tour ronde du Barlet », que Jacques Picquette fils de feu Andrieu cède à la ville, moyennant 112 livres, 10 sols, monnaie de Flandre. — Scel aux causes en parfait état.

DD 197. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1432, 19 décembre. — Lettres en chirographe passées devant les échevins de Douai portant vente par Jehan le Fillier à Bertoul du Mont, vigneron, de toutes les crêtes des anciennes fortifications depuis la vieille porte d'Esquerchin jusqu'aux ventelles du moulin à tan, dit le neuf moulin, lesquelles crêtes appartenaient jadis au seigneur de Fransus. (Cf. DD 190). Cette vente est consentie en échange d'une rente annuelle et viagère de dix francs.

DD 198 (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1433, 8 août. — Lettres en chirographe portant acquisition par les échevins des crêtes et fossés des fortifications que possédait Jehan Bengard, derrière son héritage, rue Tourbet, près la chapelle Saint-Eloi et qu'il cède à la ville au prix de dix francs reçus comptant.

DD 199. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1434, 28 juin. — Lettres en chirographe, passées devant échevins, contenant une transaction entre les dits échevins d'une part et Jehan Davelus dit Lyonnel d'autre part. Celui-ci renonce, moyennant vingt-quatre salus d'or reçus comptant, aux prétentions qu'il élevait, comme héritier de son père, « sur le maison et porte que on dit le porte au Cherf seans en la dite ville de Douay », prétention contestée par les échevins qui maintenaient que la porte était arrentée viagèrement « au dit feu Lyonnel ».

DD 200. (Layette.) — 2 pièces parchemin.

1451, 4 mai. — Acte en double chirographe portant arrentement viager de l'ancienne porte d'Arras (Cf. DD 195), moyennant vingt sols par an, à Mahieu Dugardin, sergent à masse du bailli, à sa femme et à ses enfants dont le dernier a quatre mois. L'arrentement est accordé à de semblables conditions, parce que le dit Mahieu, ayant cause des anciens viagers, « a grandement ouvré à la dicte porte, tant en nouveaulx édiffices, comme en relevages et aultrement. »

DD 201 (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 2 sceaux.
(Cf. AA 85, f° 74).

1454 (v. s.), 4 mars. — Lettres des échevins de Douai et du ministre général de l'ordre de la Trinité, portant que le dit ministre, sur la relation du frère Guillaume de Barly, ministre du couvent de Douai, cède à la dite ville tous les fossés et crêtes joignant les murs de l'église, maison et pourpris de la Trinité, depuis la tour du Dich, jusqu'à une autre tour appelée la tour Saint-Jacques. « En récompensation de ce », les échevins consentent que le ministre de la Trinité, « ses frères, lieutenans ou commis », puissent acheter et réunir à leurs propriétés deux héritages et jardins, dont l'un, rue de la fausse poterne, est situé aux pieds et crêtes de la forteresse dans l'intérieur de la ville. — Scel aux causes et scel du ministre général, tous deux sur double queue de parchemin.

DD 202. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1458, 20 novembre. — Acte en chirographe par lequel Arnoul de Goy, chevalier, bailli de Gand, ancien bailli de Douai, reconnaît avoir reçu des échevins de cette ville huit livres parisis comme prix de la vente qu'il fait à la ville « des crestes, voye et allée, seans au petit Baille, joignans au cours d'eau d'iceluy Baille », s'étendant au dedans et au dehors des fortifications.

DD 203. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1462, 22 octobre. — Bail par les six hommes à Willaume Plantin, poissonnier, de plusieurs parties de fossés des fortifications, successivement désignées depuis la tour du Dicq, au neuf pont près la Trinité, jusqu'à la porte d'Ocre.

DD 204. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1465, (v. s.) 28 février. — Acte en chirographe portant vente par décret sur Jean Dumont, fils Bertoul, des crêtes, fossés et pêcheries entre le mur et le fossé de l'ancienne forteresse, depuis la vieille porte d'Equerchin jusqu'au moulin de la prairie. — Lettres d'ensaisinement par les échevins au profit de Jacquemart d'Arras, bourgeois de Douai, acquéreur des dites crêtes. Ces lettres, datées du 5 mars suivant et munies du scel aux causes, sont encartées dans les précédentes.

DD 205. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1489 (v. s.), 2 avril. — Acte par le quel « Ysacq de Landas, « bourgeois demeurant à Douai, a vendu, moyennant vingt livres parisis, aux échevins de cette ville, les droits et actions qu'il avait ou pouvait avoir sur les crêtes et fossés de l'ancienne « forteresse », entre la porte Morel et la porte Notre-Dame, à l'endroit de son héritage qu'il avait acheté à la veuve de feu Robert du Touquet.

DD 206 (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1490, 13 mai et 12 juillet. — Actes d'acquisition par les échevins des droits que pouvaient avoir Pierre d'Arras et Jehan Delsauch, bourgeois de Douai, sur les crêtes et fossés longeant leurs héritages, entre les portes Morel et Notre-Dame. Le premier reçoit à cet effet dix-huit livres et le second trente.

DD 207. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1490, 7 août. — Acte en double chirographe portant acquisition par les échevins, moyennant quarante huit livres parisis, des droits et actions que « Meliador, bastard de Lallaing », pouvait avoir sur les fossés, eaux, crêtes et herbages, entre les portes Morel et Notre-Dame, à l'endroit de son héritage de la Motte.

DD 208. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1490 (v. s.), 25 février. — Lettres d'acquisition par les échevins de Douai, moyennant dix-huit livres parisis, des crêtes, fossés, herbages etc., que possédait Robe Leclercq, veuve de feu Jacquemart Prevost, à l'endroit de son héritage, entre la porte d'Ocre et la tour des Dames.

DD 209. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1491, 6 octobre. — Lettres d'acquisition par les échevins, au prix de seize livres parisis, des crêtes, fossés etc. que possédaient Vincent Lefèvre, Jacquemart Lescouffle et Jehan Leprince, à l'endroit de leurs héritages, entre la tour des Dames et la porte d'Ocre.

DD 210. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1491 (v. s.), 13 janvier. — Lettres d'acquisition par les échevins, moyennant vingt quatre francs de trente trois sols chacun, de deux couppes de terre prises en un champ contenant trois rasières, situé hors la porte d'Arras et appartenant à Evrard Dubos, « afin d'y édiffier un boulewercq », boulevard.

DD 211. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1495, 3 septembre. — Lettres d'acquisition par les échevins, moyennant vingt quatre livres parisis, des crêtes, fossés, etc., possédés par Pierart Scohier, à l'endroit de son héritage, dit le Blanc rosier, entre les portes Morel et Notre-Dame.

DD 212. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1498 (v. s.), 5 février et 1499, 19 avril. — Lettres d'acquisition par les échevins, moyennant quatre-vingt livres parisis, de six couppes de terre appartenant à Robert Ruffin, Robert Antoine, Rolland Lefebvre, Pierart de Hornaing et autres, pour l'édification du boulevard de la porte d'Ocre. — Acte en chirographe portant vente à Collart de Beaumont de deux couppes sans emploi sur l'acquisition ci-dessus, moyennant le service par l'acquéreur des diverses rentes foncières pesant sur l'ensemble des six couppes.

DD 213. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1500, 8 juin. — Lettres des échevins de Douai, contenant arrentement, pour cent ans et un jour, de la vieille porte d'Equerchin, au profit de « Noble homme, Arthus de Lallaing, escuyer, seigneur de Hordaing », moyennant une rente annuelle de quatre sols douisiens et quatre chapons envers la commune aumône des pauvres. — Copie simple de cette pièce.

DD 214. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1500 (v. s.), 15 mars.—Lettres d'acquisition par les échevins, moyennant « certain prix et somme de deniers », des crêtes et fossés appartenant à Nicaise Savary, procureur et conseiller « en cour laye », situés le long de son héritage entre les portes d'Arras et d'Equerchin.

DD 215. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1509 (v. s.), 16 février.— Acte en chirographe portant acquisition par les échevins, moyennant trente livres parisis, de cent soixante-dix-neuf pieds de crêtes et fossés longeant l'héritage d'Andrieu Bauduin, dit Guichart, serrurier, et de Peronne Dauby, sa femme, entre la porte d'Ocre et la tour des Dames.

DD 216. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1540, 28 novembre. — Procès verbal de la visite des fortifications de Douai, faite par l'empereur Charles Quint « en présence de M. le comte du Rœulx, M. de Boussu et aultres plusieurs notables personnages accompaignans la Majesté du dit sire Empereur, eschevins, six hommes, les maistres des œuvres et aultres officiers de la dicte ville ». L'empereur, entre autres choses, prescrit de faire l'entrée des eaux près la tour des hourds, de « rallongier le boulewerch de la porte d'Arras jusques aux murailles de la ville », de construire une batterie entre la porte d'Arras et la batterie Cornière, près la porte d'Equerchin », ainsi qu'une autre batterie entre les portes d'Equerchin et d'Ocre. Il ordonne également d'élargir et d'abaisser les remparts intérieurs, de manière qu'un homme à cheval y puisse monter et de voûter en maçonnerie les portes de la ville, « pour aller et venir par dessus et y mener et ramener l'artillerie d'un costé à l'aultre ». — Cette pièce est signée Verremen.

DD 217. (Layette.) — 1 pièce, papier.

XVIe siècle, (s. d.) — Plan des fortifications projetées, (d'après les indications impériales), à la porte d'entrée des eaux, aux portes Saint-Eloi, d'Arras et d'Equerchin.

DD 218. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1560, 30 mai. — Lettres des échevins de Douai portant que « Jehan Bayart, bourgeois », a pris à titre d'arrentement, de haut et puissant seigneur, Maximilien de

Melun, chevalier, vicomte de Gand, prévôt héréditaire de la ville de Douai, certaines portions des crêtes et rejets des vieilles fortifications, entre les portes au Cerf et du Marché, précédemment arrentées aux roi, connétable et confrères des archers du grand serment. Le dit arrentement est consenti, moyennant certaines obligations concernant le curage du canal de dérivation, plus une rente annuelle de cinquante gros et d'un chapon en plumes.

DD 219. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1560, 7 juin. — Lettres des échevins de Douai mentionnant l'arrentement à Adrien Asset, bourgeois, d'une autre partie des mêmes crêtes par le même prévôt, moyennant une rente annuelle de soixante gros et d'un chapon en plumes.

DD 220. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau brisé.

1578. 16 janvier. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, portant que, attendu le refus de plusieurs personnages, nobles ou ecclésiastiques, de contribuer aux dépenses des fortifications, il ordonne que toutes personnes, sans aucune exception, ecclésiastiques ou séculiers, nobles ou non nobles, gens de ses comptes, professeurs des universités et tous autres, seront tenus de contribuer aux frais et dépens des fortifications des villes, cités et places où ils sont résidents, le tout à l'arbitrage et taxation des magistrats d'icelles, nonobstant opposition ou appellation.

DD 221. (Layette.) — 22 pièces, papier.

1628 - 1632. — Pièces d'un procès entre Vaast Vilain, bourgeois de Douai, demandeur, contre les échevins et six hommes de cette ville qui, par suite de la ruine du mur d'enceinte en partie tombé entre les portes d'Equerchin et le Blocus, avaient jeté des terres et des décombres dans le jardin du requérant, aboutissant au rempart. Les échevins sont condamnés à des dommages intérêts par sentence de la Gouvernance, du 2 décembre 1632.

DD 222. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1664, 29 août. — Lettres missives du conseil des finances du roi à Bruxelles, à Guillaume Lefebvre dit Delattre, maître de la chambre des comptes à Lille et à M. de Waltencheu, gouverneur de la place à Douai, pour les prier d'examiner la requête de plusieurs propriétaires de cette ville dont les terrains longent les fortifications, lesquels demandent l'autorisation de les cultiver à la distance de six pieds des contrescarpes.

DD 223. (Layette.) — 85 pièces, papier.

1666 - 1680. — Adjudications, états de journées et de fournitures, rapports d'experts, etc., relatifs aux travaux des fortifications; ponts levis de la porte d'Ocre, ponts des portes d'Arras, Morel, d'Equerchin et Notre-Dame.

DD 224. (Layette.) — 1 cahier et 260 pièces, papier.

1756 - 1757. — Compte des travaux de fortifications de la ville de Douai et du fort de Scarpe, par Georges Durand, entrepreneur (1). Les recettes se composent de versements opérés par M. Dervillers, subdélégué de l'intendant; les états de dépense consistent en mémoires de travaux et fournitures. Recette, 63 106 livres 13 s. 6 den. ; dépense, 63 694 l. 14 s. 11 den.

DD 225. (Layette.) — 1 cahier et 250 pièces, papier.

1757-1758. — Même compte du même. — Recette 57 881 l. 13 s. ; dépense 56 820 l. 6 s. 8 den. — 12 juin au sieur Hurez, pour avoir sculpté les armes du roi à la sortie des eaux, 70 l. ; — 7 août pour avoir goudronné l'écluse et le pont tournant du fort de Scarpe, 3 l.

DD 226. (Layette.) — 1 cahier et 175 pièces, papier.

1758 - 1759. — Même compte du même. — Recette, 60 699 l. 4 s. 3 den ; dépense, 55 340 l. 19 s. 3 den. — 3 mai, transport et chargement d'un bateau de moellons, 23 l. 10 s. ; — 23 d°, raccommodage de la pendule du Fort, 9 l. ; — 12 juillet, fonte de la cloche du Fort, 88 l. 15 s. ; — 7 octobre, façon d'une bascule, 60 l.

DD 227. (Layette.) — 1 cahier et 180 pièces, papier.

1759 - 1760. — Même compte du même. — Recette, 58 509 l. 14 s. 4 den. ; dépense, 58 687 l. 9 s. — 1 mai, au sieur Campeau, employé aux écritures, pour six mois, 75 l. ; — 31 juillet, achat de deux chevaux, 706 l. ; — 20 octobre, construction d'une digue près Arleux, 36

(1) Tous ces comptes vont du 1 mai au 30 avril de l'année suivante; ils sont accompagnés de leurs muniments.

l. ; — 11 décembre, boisson aux ouvriers, 47 l. 2 s. 6 den.

DD 228. (Layette.) — 1 cahier et 195 pièces, papier.

1760-1761. — Même compte du même.— Recette, 58 773 l. 18 s 8 den. ; dépense, 53 114 l. 12 s. 6 den.— 9 mai, livraison de cinq chênes, 252 l. 17 s., 6 den. — 15 septembre, aux Pères Jésuites, à l'abbaye des Prés et autres, pour dédommagement des blanchisseries, à l'occasion de l'écluse construite en 1759, 521 l. 10 s. ; — 30 janvier, pour échenillage des arbres, 12 l.

DD 229. (Layette.) — 1 cahier et 190 pièces, papier.

1761 - 1762. — Même compte du même —Recette, 58 950 l. 19 s. ; dépense 50 241 l. 11 s. 1 den.. — 22 mai, fourniture de neuf sacs de mousse sèche, 4 l. 10 s.; — 28 juin, trente quatre journées de faneuses à 10 s. la journée, 17 l. ; — 20 juillet, un souper à M. Perrot, secrétaire de M. de Crémilles, 100 l. ; — 21 d°, gratification au dit Perrot, 360 l.

DD 230. (Layette.)— 1 cahier et 200 pièces, papier.

1762-1763. — Même compte du même. — Recette 63 391 l. 5 s. 2 den. ; dépense, 58 381 l. 19 s. 1 den. ,— 5 juillet, travaux de menuiserie au fort de Scarpe, 150 l. ; — 18 d°, quatorze journées de charron à 15 patars par jour, 13 l., 2 s. 6 den. ; — 31 juillet, vitrerie à la chapelle du Fort, 58 l. ; — 4 octobre, faudage des fossés de la ville, 600 l. ; — 28 d°, prêté à M. Gillot, ingénieur, 600 l.

DD 231. (Layette.) — 1 cahier et 175 pièces, papier.

1763-1764. — Même compte du même. — Recette, 42 678 l. 4 s. 1 den.; dépense, 41 434 l. 6 s. . — 3 juin, « dorure d'une fleur de lys d'amortissement », 26 l. ; — 26 d°, gratification à M. Dervillers, subdélégué, à l'occasion de la continuation du marché, 150 l. ; aux domestiques du même, 7 l. ; — 29 octobre, fourniture de vingt-six rasières d'avoine, 72 l. 17 s. 6 den. ; — 17 novembre, vingt-quatre pains de munition pour les chevaux, 4 l. 1 s.; — 9 avril, à un ouvrier blessé, 6 l.

DD 232. (Layette.) — 1 cahier et 170 pièces, papier.

1764-1765. — Même compte du même. — Recette, 45 666 l. 4 s. 3 den.; dépense 46 196 l., 17 s., 6 den. — 11 juillet, fourniture de vingt-huit rasières de son à 22 patars, 38 l. 10 s.; — 22 d°, culture des plantis du rempart, 11 l.; — 11 août, eau-de-vie aux ouvriers, 4 l. 5 s. 9 den.; — 11 novembre, pour soixante-quatre tombereaux de sable pris à Raches, 8 l.

DD 233. (Layette.) — 1 cahier et 165 pièces, papier.

1765-1766. — Même compte du même. — Recette, 43 425 l. 10 s. 8 den. ; dépense, 34 821 l. 2 s. 2 den. — 12 avril, estimation des vingt chênes de l'esplanade, 420 florins; — 19 juin, sculpture à la porte Morel, par Wacheux, professeur, 30 l. ;—28 d°, transport de douze charretées de madriers, de Bersées à Douai, 48 flor.; — 3 juillet, transport de Paris à Douai d'un modèle en plâtre de la porte Saint-Denis pesant 80 livres, frais compris, 5 l. 2 s.

DD 234 (Layette.) — 1 cahier et 150 pièces, papier

1766-1767. — Même compte du même. — Recette, 53 986 l. 3 s. 7 den.; dépense, 49 196 l. 15 s. 10 den.— 19 mai, sculpture d'un modèle pour la porte d'Equerchin, 36 l. ; — 2 janvier, au casernier du Fort pour trois mois d'appointements, 17 l.; — 7 février, plantation de quatre cent soixante-dix-sept ormeaux sur les remparts, 181 l. 10 s.; — 29 avril, fourniture et plantation de deux cent cinquante-deux saules, 63 l.

DD 235. (Layette.) — 1 cahier et 180 pièces, papier.

1767-1768. — Même compte du même. — Recette, 57 769 l. 9 s. 4 den.; dépense, 64 098 l. 2 s. 2 den. — 14 juin, frais de ratissage du rempart, 8 l. 16 s. ; — 6 novembre, au sieur Flament pour sculpture à la porte d'Equerchin, 100 l.; — 13 mars, échenillage des arbres du rempart, 12 l. 10 s. ; — 27 mars, dorure de deux fleurs de lys, 33 l.

DD 236. (Layette.) — 1 cahier et 185 pièces, papier.

1768-1769. — Même compte du même.—Recette, 78 620 l. 4 s. 9 den.; dépense, 73 853 l. 10 s. 4 den. — 6 septembre, pour trente chênes, 1324 l. 13 s. 9 den.;— 30 d°, au garde de la pépinière du roi, pour deux mois d'appointements, 25 l.; — 2 octobre, pension d'un ancien ouvrier, 50 l.;—16 avril, pour soixante-dix tombereaux de sable de Lewarde, 7 l.; — 30 d°, dédommagement de fumure, 37 l. 19 s. 7 den.

DD 237. (Layette.) — 1 cahier et 189 pièces, papier.

1769-1770. — Même compte du même.—Recette,

52677 l. 18 s. 8 den.; dépense, 51616 l. 19 s.; — 2 juillet, au casernier du fort, pour trois mois d'appointements, 17 l. 10 s.; — 4 septembre, pour levée d'une carte, 6 l ; — 17 octobre, pour droits seigneuriaux des terres à briques près le fort, 6 l.; — 23 février, échenillage des arbres du rempart, 6 l. 5 s.; — 29 avril, deniers royaux sur terres à briques, 5 l. 14 s.

DD 238. (Layette.) — 1 cahier et 160 pièces, papier.

1770-1771. — Même compte du même. — Recette, 51 608 l. 1 s. 10 den.; dépense 48 077 l. 5 s. 6 den. — 13 juin, livraison d'ardoises à 20 l. le mille, 178 l. 5 s.— — 10 juillet, « pour peinture d'impression », 13 l. 15 s.; — 3 septembre, pour dédommagement du fonds de terre où l'on a fait une briqueterie, vis à-vis le crucifix du fort, 100 l.; — 18 janvier, loyer de terre, pour le même usage, 45 l. 6 s.

DD 239. (Layette.) — 1 cahier et 190 pièces, papier.

1771-1772. — Même compte du même. Recette, 3 530 l. 16 s. 4 den.; dépense, 48 258 l. 7 s. 1 den.; — 7 juillet, pour trente six verres de niveau, 11 l. 14 s. 3 den.; — 30 d°, pour couteaux fournis au fort, 4 l. 1 s.; — 27 août, pour une rame de papier de Hollande, 13 l 15 s.; — 7 octobre, pour demi année de rendage de glacis, 122 l.; — 20 janvier, dépense d'un dîner à M. l'ingénieur, 60 l.

DD 240. (Layette.) — 1 cahier 200 pièces, papier.

1772-1773. — Même compte du même. Recette, 77 176 l. 16 s. 3 den.; dépense, 71 936 l. 11 s. 8 den.;— 7 septembre, pour deux mille cornichons envoyés à M. de Moullecan, 10 l.; — 17 novembre, monture d'une pompe à l'hôpital militaire, 67 l. 5 s. 6 den.; — 4 février, pour quinze cents ardoises, 29 l. 8 s. 10 den.; — 30 mars, pour un cheval de poil noir, 576 livres.

III. — *Voirie intérieure.*

DD 241. (Layette.) — 1 pièce , parchemin.

1404, 2 juillet. — Acte en chirographe par lequel « Jehan de Bruille, clerc, procureur de la ville de Douay », achète en cette qualité à « Jehan dou Temple », moyennant onze florins d'or à l'écu, une langue de terre de soixante-deux pieds de long sur six de large, destinée à l'élargissement de la voie publique « seans entre le cauchie (pavé) de Grisel et le molin derrière Saint-Nicolay, depuis l'areste du touquet de la maisonchelle con dist les bourdiaux de Grisel jusques emprès le wez Saint-Nicolay. »

DD 242. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1408, 27 juin. — Acte en chirographe par lequel « Jehan de Bruille, dit Brulois », procureur de la ville, achète à « Jehan Dambrine, dit des Coquelles », moyennant onze livres, « monnoie courant en Douay », une bande de terre d'un pied de large depuis le pont aval « jusqu'au milieu d'une borne gravée en teste, assise sur le rue de le Triperie ». Cette acquisition avait pour but de dégager et d'élargir les halles au pain situées le long de la boucherie, avec une ruelle entre deux.

DD 243. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1430, 20 décembre. — Acte en chirographe par lequel Gilles Lefèvre, procureur général de la ville, du consentement des échevins, baille en arrentement héritier à Jehan Bailly, une ruelle de la paroisse Saint-Albin au lieu dit « à la fontaine au Havet », moyennant deux chapons et demi et douze deniers douisiens de rente héritière, le tout jusqu'à rappel de loi.

DD 244. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 papier.

1452-1459. — Sentence des échevins de Douai, du 9 septembre 1452, entre le procureur de la ville et Simon Lescullier, propriétaire d'un fonds et manoir dit « la viese Trinité », situé près l'ancienne porte d'Equerchin. Cet acte relate un « cerquemenage » ou mesurage de la dite propriété fait par « dessereurs », arpenteurs jurés, d'où résulte la constatation d'une emprise de soixante-treize pieds le long d'un flégard communal. — Transaction, (copie sur papier), du 5 avril 1459, après Pâques, entre Simon Lescullier, doyen du chapitre de Saint-Amé et Jehan de Hautcourt, procureur de la ville de Douai, agissant en cette qualité. Le doyen ayant appelé à la Gouvernance de la sentence des échevins et perdu son procès devant cette juridiction, avait interjeté un dernier appel au parlement de Paris, mais prévoyant les frais qui allaient en résulter, les deux parties transigent sur le fait et conviennent que la porte d'Equerchin et la bande litigieuse de terrain appartiendront à la ville, mais que le dit maître Simon en jouira durant sa vie, celle de Simon Lescullier, son père et de Marie Mauclerc, à présent femme de ce dernier, moyennant une redevance annuelle de

quinze sols parisis. « Laquelle porte luy sera baillée, réfectionnée de montée (escalier) et autres reffections nécessaires et aussy les dits viagers seront tenus retenir icelle, durant iceluy viage, de closture et couverture...... et en cest estat le rendre en fin des dits viages. »

DD 245. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1454, 2 septembre. — Acte en chirographe par lequel les échevins de Douai, joints à eux les six hommes et le procureur, accordent sur sa requête à Guillaume Dubreuque, meunier près Saint-Nicolas, de clore deux ruelles dites Grisel et Saint-Nicolas, à charge par lui et ses successeurs de payer annuellement à la ville deux chapons de rente à la prisée de Noël.

DD 246. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1459, 5 avril ap. Pâques. — Acte en chirographe portant arrentement par la ville à Guérard de Wailly, bourgeois, d'une ruelle sans issue, « séant en Lannoit à l'opposite de le rivière, joignant d'un costé tout du long aux héritaiges du dit de Wailly et d'aultre costé aux héritaiges de Ernoul Dubuisson », à charge de deux chapons de rente à perpétuité.

DD 247. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1471, 31 octobre. — Acte en chirographe portant acquisition, par la ville, de Wuillaume le Jone, dit Quaresme, moyennant vingt livres parisis, d'une bande de terre prise sur le jardin de sa maison, dite le Mouton, située dans la rue qui mène « de la plache à Deuvieul (Douay vieux) au pont Caffain, icelle portion à prendre au boult derrière du gardin sur le ruelle de la planque manée...... pour l'utilité du passaige relaisé de la dicte ruelle, ponchel et planquier, que l'on a intention y faire ».

DD 248. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1492 (v. s.), 12 mars. — Lettres des échevins de Douai contenant échange de ruelle entre la ville et Robert Josset, meunier. Celui-ci tenait en arrentement, jusqu'à rappel, « une petite ruyelle séans au-devant des aisemens de corps que l'on dist Grisel, nommée le ruyelle au cas, par laquelle ruyelle anchiennement lon alloit au mollin de le table du Saint Esprit, devant le wez de Saint-Nicolay »; il donne en échange à la ville une autre ruelle sise devant le moulin, joignant à la rivière et longeant son héritage. — Scel aux causes.

DD 249. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1502, 29 juillet. — Acte en chirographe portant renonciation par Fremmie Tasson, veuve de feu Michel Huault, à un flégard ou waréchaix de cinquante-cinq pieds de long attenant à sa maison située près de la planque amoureuse (1). Ce flégard avait été arrenté jadis moyennant deux chapons annuels aux anciens propriétaires du fonds.

DD 250. (Layette.) — 1 pièce, parchemin

1512, 21 juillet. — Acte en chirographe portant arrentement perpétuel par les échevins à Lambert Goulliart, jardinier, d'une portion de flégard de soixante pieds de long sur cinq de large, situé près « de la portellette pour entrer sur la muraille de la porte Morel » et s'étendant vers l'église Saint-Jacques. La jouissance de ce terrain est accordée moyennant deux chapons de rente foncière à la prisée de Noël.

DD 251. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1522, 2 juin. — Lettres des échevins de Douai accordant à Jean Dablaing, conseiller pensionnaire de cette ville, la permission de joindre à son héritage situé rue du Châtel bourgeois, (actuellement des Dominicains), « certaine petite ruelle allant à la rivière....... pourveu que le dit Dablaing sera tenu de faire une porte au devant de la grand rue pour entrer au gardin du dit Dablaing en cas de nécessité, de feu de meschef et aultrement, au bien de ceste ville ». Copie authentique par les auditeurs royaux de la gouvernance à Douay, le 15 novembre 1585.

DD 252. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1523 (v. s.), 1 mars. — Acte en chirographe portant arrentement perpétuel au profit de Noel Lefebvre, maître charpentier, de certaine portion de flégard de cent quatre-vingt-huit pieds de long, situé hors la

(1) La « planque amoureuse », aujourd'hui pont des amourettes, rue des Blancs-Mouchons, était à cette époque un étroit ponceau sur laquelle, d'après une ancienne chronique, lorsque se présentaient simultanément, venant de directions opposées, un jeune homme et une jeune fille, celle-ci devait payer par un baiser le tribut de son passage.



vieille porte Notre-Dame, tenant d'une part au couvent des Frères Mineurs et d'autre au cours d'eau qui passe sous le pont de la dite vieille porte. Cette concession est accordée moyennant huit chapons et neuf sols douisiens de rente foncière et aussi à condition, pour le preneur du dit terrain, « de y faire ériger à ses despens quelque belle place, sans emprendre par fondation, planquiers, ne aultrement, sur le cours de la rivière; auchi sera tenu le dit maistre Noel, ses hoirs ou ayant cause, l'entretenir en sa largheur souffisante, avecq de recevoir et laissier fleuer et passer ens et parmy son héritaige toutes les eauwes qui deschendent par un quenet en la dite rivière, venant des rues que l'on dist de Nostre Dame, passant au-devant de la maison et couvent des dits religieux » etc.

DD 253. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1525 (v. s.), 8 février. — Acte en chirographe portant arrentement perpétuel par la ville au profit de Antoine Rigault, fournier, de certaine portion de flégard, rue Saint-Jean, près Saint-Jacques, de cent cinq pieds de long sur neuf de large. Cette concession est faite moyennant quatre chapons et quatre sols douisiens de rente foncière et de plus à condition de ménager l'écoulement des eaux et de donner passage en cas de feu, sous peine de reprise du terrain par la ville, « sans aultre solempnité de justice ».

DD 254. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1528, 13 novembre. — Lettres des échevins contenant arrentement perpétuel par la ville au profit de Bastien Gobert et de sa femme, moyennant trois chapons de rente foncière annuelle, d'une portion de flégard de dix-neuf pieds de long sur deux de large, attenant à leur maison et situé « assez près du pond ou solloit estre la vieze porte d'Arras ». Copie simple sur papier de cet acte.

DD 255. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1529 (v. s.), 26 janvier. — Lettres des échevins de Douai contenant arrentement perpétuel à Jean Dablaing, conseiller pensionnaire, d'une portion de flégard attenant à sa maison, place des Moyes, à condition, « par le dit conseiller, enclore la dite porte de flégard de certain mur de briques qui se fera à escrochon (pan coupé), pour garder le tournant et voye », etc. — Scel aux causes.

DD 256. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1529-1532. — Acte en chirographe, du 11 février 1529 (v. s.), portant arrentement perpétuel à Jehan Regnier, bourgeois, moyennant quatre chapons de rente foncière, de « certaine portion de terre waghe et inutile séans en le plache de le vieze tour ». L'acquéreur sera tenu de clore au moyen de « certain mur bachicollé de grés de la haulteur de sept pieds par dessus terre ». — Autre chirographe du 7 novembre 1532 faisant suite au précédent et d'après lequel Jehan Regnier en bâtissant aurait empiété sur les limites du terrain concédé, tant du côté de la rivière que du côté de la « vieze tour ». Mais, « considéré les beaulx et sumptueulx ouvraiges que le dit Jehan Regnier avait fait sur la dite emprinse, qui estoient à la décoration de la ville », les échevins lui accordent le terrain usurpé à condition par lui de payer chaque année un chapon de plus à la ville.

DD 257. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1529 (v. s.), 11 février. — Acte en chirographe portant autorisatisn à Jacques Bonnenuit, l'aîné, marchand, bourgeois, demeurant à Douai, de faire un mur de briques dans le flégard longeant sa maison, contre un bâtiment appartenant à l'abbaye des Prés et d'établir en même temps sur ce flégard un grenier en charpente. Le concessionnaire sera tenu en retour, après s'être muni au préalable du consentement de l'abbaye, de payer un chapon de rente foncière et de faire un puisard sur la rivière dans la dite ruelle. — Le double original de ce chirographe, pouvant se joindre au premier par les lettres découpées, porte la date du 11 février 1530, ce qui semble indiquer que le maintien de l'ancien millésime jusqu'à Pâques n'était réservé qu'aux actes officiels. Ce dernier vestige de l'antiquité fut aboli dans nos contrées par une ordonnance de Philippe II en date du 16 juin 1575.

DD 258. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1530, 8 juillet. — Lettres des échevins de Douai confirmant l'arrentement précédemment fait par le procureur général à Jacquemart le Jone, tanneur, de certaine ruelle et portion de flégard allant de la rue des Wetz à la rivière, à charge de payer une rente foncière annuelle de quatre chapons, à charge aussi « de laisser chacun jour l'huys de la porte sur rue ouvert entre le son des deux clocques du matin et du soir, pour les circonvoisins et la communaulté, aller, passer et

rapasser pour prendre et avoir leurs aises à la dite rivière ».

DD 259. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier;

1532, 10 septembre. — Acte en chirographe portant arrentement perpétuel à Noel Lefebvre, maître charpentier, de certaine portion de terre vague de trois cents pieds de long ou environ, près de la vieille porte d'Arras, « tenant à un certain quasnel fait de machonnerie auprès de la porte de le Basse court par lequel on va à la rivière ». Cette concession est faite moyennant six chapons de rente foncière et à condition « par le dit Noel faire érigier une belle maison manable ».

DD 260. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1532, 5 novembre. — Lettres des échevins de Douai contenant arrentement perpétuel à Jacques de Crouy, mercier, d'une bande de terre de cent soixante pieds de long sur cinq de large, sur laquelle était assise l'ancienne muraille de grés de la ville, séant à front de rue, tenant d'un côté à l'ancienne porte d'Equerçhin et de l'autre au refuge de l'abbaye d'Hénin-Liétard. Cet arrentement est accordé moyennant deux chapons de rente foncière annuelle et aussi à condition « d'ériger un mur de briques de l'espesseur de brique et demye sur le parement de la dite vieze muraille », etc. — L'acte cidessus est en copie écrite et signée le 23 décembre 1582 par Judes Bérengier, alors propriétaire du flégard; il reconnait devoir à la ville la rente mentionnée de deux chapons par an.

DD 261. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1532, 7 décembre. — Acte en chirographe portant arrentement perpétuel aux maire et quatre hommes représentant la communauté des poissonniers, d'une portion de flégard « contre la maison du Beau regard, allant au pont Daridame », à charge par la corporation de payer à la ville deux chapons de rente foncière et de « faire édiffier une belle et sumptueuse maison, chambre, grenier et plache en bas, garnie de verres, fenestres et huisseries souffisantes que pour y mectre, porter et faire mener touttes sortes de poissons de mer », à charge aussi que les dits poissonniers « seront tenus faire et ériger un pugot (puisard) et plancquer bon et souffisant pour, par les manans d'icelle ville, y prendre leurs auges d'eauwe ».

DD 262. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1535, 2 juin. — Lettres des échevins de Douai portant que leurs prédécesseurs avaient accordé à « Nicolas Lalleaume, bourgois de la dicte ville, une petite portion de terre prinse en la plache de la vieze tour, où il avoit encommenchié à faire une belle et spacieuse maison à l'augmentation et décoration de la dicte ville », qu'il avoit aussi remédié au dommage causé par la dite portion aux deux rivières coulant en cet endroit, au moyen de bons murs et ouvrages de maçonnerie, enfin qu'il avait élargi la place de la vieze tour de soixante pieds, au moyen de terres qu'il avait «fait mener hors », le tout à ses dépens. C'est pourquoi les échevins accordent au dit Lalleaume, sur sa requête, moyennant un chapon et un sol douisien de rente foncière, une nouvelle portion de terre de quarante pieds de long et autant de large entre son héritage et celui de Jean Regnier, à charge « d'ériger un mur de briques de bonne et souffisante haulteur ».

DD 263. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1537 (v. s), 13 mars. — Lettres des échevins de Douai concédant à « Anssel Dumortier, hugier, bourgois », à titre d'arrentement perpétuel, « ung certain lieu appelé wulgairement les hallettes au pain, contigues aux boucheries de ceste ville, joignans la maison de Loys Pinchon, anchiennement appelée les Cocquelet z, lesquelles hallettes estoient journellement plaines de villaines et puantes immondices, au moyen de ce que plusieurs personnes passoient illecq et y prenoient leurs aises de corps » etc. Cet arrentement est accordé sur sa requête au dit Dumortier, à condition d'ériger sur l'emplacement désigné « six belles et tryumphantes maisons et demeures », avec façades devant coûter pour le moins huit cents livres; de tenir « le passaige gent et honneste où de présent il est ort et villain » et enfin de payer à la ville une rente foncière annuelle de vingt livres parisis.

DD 264. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1538, 18 juillet. — Lettres des échevins de Douai concédant à titre d'arrentement perpétuel à « Meurisse Asset, clautteur », un terrain de trente-six pieds de long sur seize de large « entre le wez du pont à le laigne (de la Massue), vers le molin devant la maison de le Machue », à charge de payer annuellement une rente foncière de quatre livres et d'élever « sur la dicte portion arrentée, une maison manable et hobette de clavetteur

jusques à la valeur et somme de deux cents livres de Flandre ». pourvu que cette construction ne puisse nuire à l'abreuvoir ni aux maisons voisines. — Original et copie simple.

DD 265. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1539, 4 juin. — Lettres des échevins de Douai portant arrentement perpétuel à Nicolas Lalleaume (Cf. DD 262), d'une portion de flégard contigu au pont de pierre, à charge de six chapons et de six sols douisiens de rente foncière annuelle, à condition pour le preneur de relever le dit pont, « autant et si advant que seroit reculée une petite maison appartenant à Pierre Leclerc, sans adnihiler le pugot (puisard) qu'il serait tenu de refaire » etc. — Copie simple.

DD 266. (Layette.) — 1 pièce. parchemin; 1 sceau.

1540 (v. s), 26 février. — Lettres des échevins de Douai accordant à Anthoine Bauduin, charpentier, bourgeois de la ville, moyennant trois sols douisiens de rente foncière annuelle, la permission de conserver à sa maison, située rue du petit Canteleu, près du puits, une saillie de deux pieds de large sur dix-huit pieds de façade, attendu que « icelle rue n'est de grant passaige pour cars ny aultrement ».

DD 267. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1550, 11 décembre. — Ordonnance sur requête rendue par les échevins de Douai en faveur des héritiers d'Adam Bonnenuict, leur concédant à titre d'arrentement perpétuel, un terrain situé près de la chapelle de Notre-Dame des Wetz sur lequel était construite l'ancienne muraille de la ville démolie depuis un an, à charge pour les suppliants, de payer chaque année une rente foncière de trois sols douisiens et de « bailler telle portion de leur héritaige, indiqué par les six hommes, pour estre appliqué au relargissement de la rue devant la chapelle Nostre-Dame des Wez, qui causera la commodité de la dicte rue selon et ainsy qu'iceulx supplians ont offert et que iceulx six hommes ont accepté au nom de la dicte ville ».

DD 268. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1553 (v. s.), 9 janvier. — Sentence de rétablissement « en cas de saisine et de nouvelleté », rendue par Jean de Hottel, huissier d'armes au grand conseil de Malines, à la résidence de Douai, en faveur de Jean Le Mary, dit Legot, « navieur », contre deux particuliers et les échevins au sujet d'étables construites par le demandeur et que les « turbateurs » et échevins soutenaient être sur un flégard concédé pour y bâtir dans un but d'embellissement de la ville. Sur l'opposition. après le rétablissement fait, l'huissier assigne les parties à la Gouvernance.

DD 269. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1553 (v. s), 15 janvier. — Ordonnance des échevins de Douai rendue sur la requête des abbé et religieux de Saint-Sépulcre à Cambrai, exposant que sur certain héritage par eux acquis, rue des Wetz, « ils désirent grandement faire un sumptueux édiffice pour illecq faire leur résidence », mais qu'étant limités par l'espace, ils auraient besoin de dix pieds de terrain à prendre sur le flégard, depuis la rue des Wetz jusqu'au pont des Béguines. Les échevins, « après meure délibération », leur accordent cinq à six pieds « pour l'embellissement et décoration de la ville », à charge de payer annuellement une rente foncière d'un chapon et trois sols douisiens.

DD 270. (Layette.) — 1 pièce, papier

1565, 5 juin. — Ordonnance des échevins de Douai rendue sur requête d'Eustache d'Aoust, seigneur de Jumelles, lequel représente qu'il a acheté certaine maison avec héritage, séant près le pont de bois, « qu'il est intentionné faire faire quelque sumptueux édiffice », où il voudrait comprendre un flégard allant à la rivière, « qui ne sert que de réception d'immondices ». Les échevins lui cèdent le flégard en arrentement perpétuel, à charge d'un chapon et de trois deniers douisiens de rente foncière.

DD 271. (Layette.) — 1 pièce, papier,

1568, 1 septembre. — Lettres des échevins de Douai contenant arrentement perpétuel à Laurent Grenier et François de Romaignaut, d'une « portion de terre vaghe et tournée à flégard, estant au devant et au dehors du collège du roy, nostre sire, comte de Flandre, estably et érigé en se dite maison et Basse court », avec autorisation de voûter la rivière, le tout à charge de deux chapons et deux sols douisiens de rente foncière annuelle.

DD 272. (Registre.) — In-fol. de 102 feuillets, papier.

1569 — Etat général d'estimation des maisons et héritages situés en la paroisse Saint-Pierre de Douai, fait le 7 novembre 1569 et jours suivants, par députés spéciaux de l'échevinage. — F. 2, rue du pont Saint-Jacques, maison et ruelle dites du four Saint-Pierre, appartenant au chapitre et lui rapportant soixante livres par an. — F. 9, rue du Petit Canteleu, maison occupée par la veuve de Jehan de Raisse, au prix de trente-deux livres par an. — F. 15, rue de Bellain, hôtel de Douay loué à plusieurs particuliers au prix total de cent dix livres. — F. d°, même rue, maison et hôtellerie de Sainte-Catherine louée cent soixante livres — F. 17, même rue, maison habitée par Loys van Wynde, promoteur de l'Université, au prix de soixante-quatre livres. — F. 19, même rue, la maison et hôtellerie du « Verd hostel » est louée à raison de cent quatre-vingt livres. — F. 23, place du marché, l'hôtel de la Prévôté est loué à raison de soixante livres par an. — F. 25, même place, « la maison appartenant à la bonne maison des Quartriers, où pend pour enseigne le Dolphin (Cf. DD 9), contient deux demeures, la première est le grand logis tenant à la maison de l'Ange et à la maison Dupret appelée la Bretesque et la demeure que tient à louaige Simon Cousel » etc. Le tout est loué cent cinquante six l. — F. 30, rue au Cerf, maison et hôpital Notre-Dame « auquel il y a sept litz pour loger les povres passans ». — F. 37, rue du Pont amont, logement du hallier, « ayant garde sur les marchandises qui s'admainent aux hallettes, lequel est tenu de journellement sonner les cloches de la porte et des ouvriers ». — F. 38, « rue du grand Metz, *aliàs* du grand Hacquebart », au coin de la rue du Pont amont, maison appartenant à la veuve Grard-Dentière, occupée par Charles Bellegambe, à raison de vingt quatre livres par an. — F. 43, rue des Lombards, maison appartenant à Jérôme de France, conseiller pensionnaire de la ville, tenant à la chapelle Saint-Nicaise, estimée quant au loyer, cent livres par an. — F. 44, rue des Gisans, maison appartenant à Amé Wyon, procureur général et occupée par lui, estimée quant au loyer, à cinquante-quatre livres. — F. 46, même rue, maison appartenant à Bon Lenglet, procureur, occupée par lui et estimée quant au loyer à quarante livres. — F. 50, rue Saint-Pierre, maison occupée par Martin Bellegambe au loyer annuel de quarante livres. — F. 60, rue du Pont-à-l'herbe, couvent des Frères Prêcheurs, faisant la séparation des paroisses Saint-Pierre et Saint-Amé; meunier du pont à l'herbe, ses obligations. — F. 69, rue de la Samerie, refuge d Marchiennes et ses dépendances, le tout estimé comme pouvant être loué deux cents livres. — F. 70, rue de la Riquerie, refuge de Flines, estimé deux cents quarante livres. — F. 72, même rue, refuge Saint-Vaast, estimé trois cents livres. — F. 76, rue du Puich Philory, grande maison occupée par Jehan Bellegambe, peintre, au loyer de trente-six livres par an. — F. 80, âtre Saint-Pierre, les écoles des enfants de chœur de la collégiale de Saint-Pierre et autres enfants, que tient maître Andrieu Delattre, maître d'école.

DD 273. (Layette.) — 1 pièce, parchemin, 1 sceau.

1574, 14 mai. — Lettres des échevins de Douai qui accordent à Nicolas de le Barre, bourgeois de cette ville, à titre d'arrentement perpétuel, « une plache wide, waghe et non édifiée sur le pont à le laisne, contenant à front de rue trente et un pieds et aultant sur le derrière du costé de la rivière, sur laquelle rassembrent plusieurs immundices que estoit chose inhonneste en tel passaige ». Le suppliant devra bâtir suivant le plan soumis au procureur général, de plus il paiera chaque année au receveur six livres parisis et deux chapons de rente foncière.

DD 274. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1575 (v. s.), 21 mars. — Acte en chirographe par lequel les échevins reconnaissent que, le 20 novembre 1568, devant leurs prédécesseurs, Enghuérand Preudhomme avait acheté de Guillaume Lernail, brasseur, deux portions de fonds de jardin appartenant, l'une aux dames de l'abbaye de Beaulieu lès Sin-le-Noble et l'autre à Jehan de Longueval, écuyer, sieur de Houssoye, demeurant à Marquion; les dites portions sont situées en la rue nouvellement faite sur les dits fonds, derrière le collège de Marchiennes, commençant à la rue des Wetz devant le rivage du Temple et se terminant à la rue des Boulloires « que l'on dit à présent des salles », (salles publiques des écoles).

DD 275. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1581, 13 novembre. — Copie simple d'ordonnance des échevins rendue sur requête à eux adressée au nom des enfants orphelins de feu Venant de le Deule, pour obtenir l'incorporation d'un flégard dans leur héritage situé rue d'Arras. Ce terrain leur est accordé moyennant une rente foncière de trois chapons et trois sols douisiens par an.

DD 276. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1582, 2 janvier. — Copie simple des lettres des échevins de Douai qui, ayant acheté une maison rue des Wetz, pour le percement d'une rue nouvelle s'ouvrant sur la porte d'Ocre, déclarent avoir fait avec le propriétaire voisin « quelque concept raisonnable pour prévenir tous débatz et différentz qui eussent pu sourdre par suite de la démolition du mur mitoyen. »

DD 277. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1585, 30 décembre. — Copie collationnée d'une ordonnance des échevins de Douai concédant à Jehan Dablaing, conseiller pensionnaire, à titre d'arrentement perpétuel, moyennant deux sols douisiens et deux chapons par an, « la portion de flégard où fleue travers la fontaine que l'on dict Saint-Morand, à la charge et condition que luy ne ses hoirs ne polraient sur la dicte portion d'héritaige édifier ne y faire aulcuns ouvraiges, ne semblablement aucunes basses chambres » (caves).

DD 278. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 4 papier ; 1 sceau.

1598, 28 février. — Lettres des échevins de Douai accordant à Pierre Bourot, à titre d'arrentement perpétuel, un flégard aboutissant à la rivière, situé en face des Pères Capucins, où se trouvait « un lieu de retraite servant à commun, lequel lieu est un réceptacle d'immondices et puanteur, laid, deshonneste en si grand passaige, dangereux en temps d'infection » etc., à charge de bâtir un édifice convenable, de conserver une descente à la rivière et de payer un canon annuel de quarante gros ; original et trois copies. — Requête des voisins en 1605 pour obtenir la fermeture de la descente à la rivière, plusieurs enfants s'y étant noyés.

DD 279. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1601-1606. — Ordonnance rendue par les échevins de Douai, le 20 décembre 1601, sur requête de Jehan Tabary qui demandait qu'on lui accordât, par forme d'arrentement perpétuel ou à temps, « une petite plachette enclavée au puich des gissans pour y pouvoir par le dit suppliant faire ériger une hobette et à l'advenir y colloquer aulcun de ses enffans pour y tenir styl de cousturier ou aultrement ». L'impétrant fait valoir qu'en ce coin est un réceptacle d'ordures, « ce quy cause journellement à toutes personnes qualiffiées voyans celles salles immondices grand desgoutement ». On lui accorde la placette pour vingt ans, à condition de payer de suite six sols douisiens, plus un chapon annuel, à charge aussi d'y construire « quelqu'honneste hobette ». Au bas de la pièce est une cession de ses droits par Jean Tabary à Andrieu Lefebvre. — Copie collationnée de lettres des échevins, du 11 avril 1606, concédant la dite placette à Andrieu Lefebvre, à titre d'arrentement perpétuel et pour le joindre à son héritage, à charge d'un chapon annuel de rente foncière et avec réserve de la mitoyenneté du mur des Femmes gisantes. — Autre copie simple du même acte.

DD 280. (Layette.) — 1 pièce, papier. (A demi rongée).

1602, 19 août. — Copie collationnée de lettres des échevins de Douai, autorisant Nicolas Dubois à construire « ung petit celier ou bove, » avançant de douze pieds sous la rue au devant de sa maison sise au marché au poisson, près la fontaine des poissonniers. En échange de cette tolérance la dite maison sera grevée à perpétuité d'une rente annuelle de cinquante patars et vingt gros ou six livres parisis au profit de la ville.

DD 281. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 1 papier.

1609-1653. — Minute de lettres des échevins de Douai, du 25 avril 1609, concédant, après enchères, à André Lalloe, à titre d'arrentement perpétuel, un flégard situé entre sa maison, rue des Chapelets, et les nouvelles boucheries, moyennant cinq livres pour les pauvres une fois payées et un canon annuel de vingt-et-une livres quinze sols au profit de la ville, à condition aussi que l'adjudicataire ne pourra excaver sous l'espace arrenté. — Acte passé, le 13 juin 1653, devant auditeurs de la Gouvernance, par Jaspard Maniez, acquéreur de la maison ci-dessus, lequel reconnaît devoir à la ville vingt-et-une livres quinze gros par an pour l'arrentement sus-énoncé.

DD 282. (Layette.) — 1 plan, papier.

1611. — Plan d'une rue à établir et d'une autre à supprimer pour la construction de l'église des RR. PP. Jésuites. (Cf. BB 5, 21 octobre 1611).

DD 283. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1617, 5 janvier et 7 février. — Attestation signée par une soixantaine de bourgeois disant que, « pour l'utilité, nécessité et bienséance de ceste ville, il seroit expedient, voires nécessaire, de percer la rue des Huict

presbtres, joindant l'héritage de Me Paul de Rantre à la rue des Drasquiers (rue des Ferronniers), tant pour abréger le chemin des gens de chevaulx et piétons, passans et repassants du marché aux poulets et grande boucherie, que pour ceux revenans des collèges publics pour tirer vers la maison de ville et ailleurs ». Parmi les signataires figurent Philippe de Broide, conseiller pensionnaire, Robert Cramette, Georges de Spira, Guillaume Le Maire, Théodore van Couverden, Jean Bogart, Marc Wyon, Pierre Auroy, Hector Crouta, etc — Copie certifiée d'un acte d'acquisition par les échevins d'une maison et jardin situés rue des Drasquiers, au prix de seize cents florins pour servir à l'ouverture de la rue des Huit prêtres.

DD 284. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1623, 11 juillet. — Lettres des échevins de Douai portant concession à l'abbaye d'Hénin-Liétard, à titre d'arrentement perpétuel, après adjudication aux enchéres, « de certain flégard du tout inutile et vague, situé en la rue du Blocq au verjus, derrière et alleudroit le jardin et héritaige du refuge de la dite abbaye, contenant en longueur cent quatre-vingt ung piedz », à charge d'un canon annuel de douze livres parisis au profit de la ville. Les acquéreurs devront en outre construire à leurs dépens un mur de clôture et une descente à la rivière, en conservant à la rue la largeur et l'alignement indiqués.

DD 285. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 papier; 1 sceau.

1623, 26 juillet. — Lettres des échevins de Douai autorisant Michel Liétart, bourgeois, poissonnier, « de pooir prendre ung pied de large sur le flégard de la dicte ville et vingt pieds de longueur depuis le coing de la maison du dict Michel, scituée et faisant coing du marchet au poisson........ pour y construire un nouveau mur au lieu d'un anchien fort caducque, qui sera de l'embellissement de la dicts ville », le tout à charge d'un canon annuel de deux chapons et trois deniers douisiens au profit de la ville. — Minute signée des échevins Dubois et Remy et lettres originales munies du scel aux causes.

DD 286. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1624, 21 août. — Autorisation donnée par les échevins, sur requête de Jean de Gouy, présentée au nom des abbé et religieux de Marchiennes, afin « de pouvoir percher, soubz la rue joindant le refuge de la dite abbaye, la largeur de dix pieds carrés, pour pouvoir y écouler les immondices d'ung secret habordant à la rue, promettant pour l'advenir l'entretenir en cas que besoing fust ».

DD 287. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1642. — Autorisation donnée par les échevins à Nicolas Deraismes, après requête, enquête, etc., de faire démolir et de reprendre le terrain de « privés publics » établis sous sa maison de la Fontaine, près du Rivage, à condition qu'il établira « trois bons et solides sièges à usage de privés au debout de la voûte, y faisant quelques vents » (prises d'air), etc.

DD 288. (Layette). — 1 pièce, papier.

1664. 1 février. — Acte sous seing privé par lequel Jaspard Fourdin déclare et certifie « que le parvy qu'il a fait construire en forme de montée au devant la porte de la maison où il réside en ceste ville de Douay, sur le marché aux poissons, tenante à la rivière fluante par dessoulz le dit marché, a été permis et toléré par pure grâce et courtoisie de messieurs du Magistrat et jusqu'à leur rappel », etc.

DD 289. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1664, 26 août. — Avis des dessevreurs (arpenteurs jurés de la ville) qui, appelés à visiter « certain pignion de nouveau érigé au-devant de la maison de demoiselle Marguerite Oudart, ont trouvé que le dit pignion est de trois à quatre pouces ou environ sur le flégard, ce qui ne pouvoit ni debvoit faire ». Ils concluent que les échevins ont le droit de faire démolir, suivant la coutume.— Extrait des coutumes de la gouvernance de Douai touchant les flégards.

DD 290. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1665, 21 janvier. — Acte passé devant auditeurs royaux par Simon Kellam, imprimeur, (Cf. CC 1031), qui mis en demeure par les échevins de reconstruire sa maison située près de l'abreuvoir du marché aux poissons, laquelle tombait en ruines, déclare « qu'il déguerpit et abandonne le fonds du dit héritaige avecq tous les droits, actions, etc., au profit de messieurs les eschevins de ceste ville ou tel aultre qui vouldra faire bastir sur le dit fonds. »



DD 291. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1667, 21 novembre. — Autorisation donnée par les échevins au chapitre de Saint-Amé, aux chapelains de Saint-Pierre et autres propriétaires du moulin de Saint-Nicolas, de faire reconstruire une petite cuisine et une étable, « lesquelles seroient tombez tant par caducité que l'impétuosité des vents ». La permission est accordée à charge d'un canon annuel de trois florins, attendu que l'emplacement des constructions est un ancien flégard.

DD 292. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1676-1682. — Maisons en ruines: copie d'une ordonnance du roi, en date du 17 octobre 1676, laquelle autorise les échevins de Douai à faire vendre au plus offrant « les fonds ruinés et réduits en mazure », sans charge de rente, mais à condition que les maisons seront rebâties et les deniers distribués aux créanciers hypothécaires. Personne n'avait voulu les acheter à cause des rentes dont elles étaient grevées. — Etat, rue par rue, des vieilles maisons en ruines ; pièces relatives à une maison appartenant à Anselme Deraisse, que les échevins voulaient faire abattre comme « caduque » ; requête au roi par le procureur général pour obtenir, par extension des lettres ci-dessus, les maisons inhabitées et menaçant ruine.

DD 293. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1686-1698. — Autorisation accordée par les échevins à Jean Gasquier, apothicaire, d'établir une fosse d'aisance sous la rue du Pied d'argent, à charge d'un chapon de redevance annuelle

DD 294. (Layette.) — 2 petits cahiers, papier.

1698-1700. — Procès-verbal de visite, au point de vue de la voirie et des travaux, de maisons appartenant à la ville ; cette visite est faite par les échevins délégués aux travaux, accompagnés des officiers permanents et du lieutenant de la Gouvernance. — Enregistrement des requêtes concernant la voirie, avec les décisions du Magistrat.

DD 295. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1717, 17 avril. — Acte passé devant notaires royaux à la résidence de Douai par plusieurs maîtres charpentiers et maçons qui affirment, après serment, « qu'il est de leur connoissance que, lorsqu'il s'agit de faire bastir ou rédifier quelques maisons dans la paroisse de Saint-Albin de ceste ville, les propriétaires, avant tout, en présentent le plan aux sieurs échevins » qui donnent l'alignement sans intervention du seigneur de Saint-Albin ; que pour les empiètemens, constructions, etc., sur les flégards, c'est le Magistrat qui, seul, accorde les autorisations nécessaires.

DD 296. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 4 papier.

1718-1762. — Arrêt de la cour de Parlement, du 14 mai 1718, portant homologation d'un règlement des échevins de Douai, du 28 avril précédent, concernant la construction et la réparation des bâtiments, maisons et édifices. — Ce règlement est imprimé dans les différentes éditions du coutumier de la ville et échevinage de Douai. — Ordonnances des échevins sur le même sujet, 11 mars 1734 et 17 février 1758; lettre concernant le tarif des expertises d'alignement; arrêt du parlement, du 14 août 1762, déclarant nulles certaines autorisations de voirie accordées par les échevins pendant l'absence de la Cour, ordonnant, entre autres choses, la démolition et la reconstruction d'une maison, rue de Bellain, appartenant à la veuve Deguillion.

DD 297. (Layette.) — Cahier de sept feuillets, papier.

1724-1743. — Enregistrement des requêtes présentées aux échevins au sujet des alignements et des plans de façade; décisions du Magistrat.

DD 298. (Layette.) — 44 pièces, papier.

1722-1790. — Plans parcellaires d'alignement classés par ordre alphabétique. Rues de l'Abbaye de Sin, d'Arras, du Béguinage, de Bellain, des Bénédictins anglais, des Bonnes, des Bons-Enfants, Campion, du Canteleu, des Chapelets, du Cimetière Saint-Nicolas, du Cimetière Saint-Pierre, de la Cloche, de la Cloris, des Connins, de la Cuve d'Or, des Dominicains, des Ecoles, des Ferronniers, des Flageolets, des Fripiers, des Huit prêtres, d'Infroy, Jean de Gouy, de la Madeleine, du Marché-aux-poissons, des Morts, des Pendarts (Jean-de-Bologne), Notre Dame, du Pied d'argent, du Pont-à-l'herbe, du Pont de Tournay, des Potiers, des Procureurs, du Rivage Saint-Vaast, Saint-Christophe, Saint-François, Saint-Jacques, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Pierre.

DD 299. (Layette.) — 49 pièces, papier.

1716-1790. — Plans de constructions présentés aux échevins et revêtus de leur approbation. La plupart de ces plans présentent simplement des élévations de façades au lavis.

DD 300. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1729-1750. — Ordres par les échevins de démolition ou de reconstruction de maisons ; expertises; projet de fermer la rue du Refuge Saint-Amand ; demandes d'alignements, etc.

DD 301. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1747-1750. — Autorisations données par les échevins de construire des caves sous la voie publique, rue des Carmes, rue des Ferronniers, rue des Clarisses, (moyennant un chapons de rente annuelle), rue des Jésuites, rue Saint Nicolas.

DD 302. (Layette.) — 1 pièce, papier; 1 plan.

1751, 4 août. — Acte des échevins de Douai permettant à la veuve Desmarescaux d'incorporer dans sa maison, rue d'Arras, vingt pieds de profondeur à prendre sur le flégard situé entre la dite maison et la rivière de Scarpe, moyennant une rente annuelle de dix patars au profit de la ville. — Plan annexé.

DD 303. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1751-1759. — Autorisations accordées par les échevins de construire des caves sous les rues Saint-Eloi et des Clarisses, à charge de deux chapons de rente annuelle; sous la rue au Cerf à charge d'un chapon ; sous la grand place à charge d'un chapon ; sous la rue au Cerf à charge d'un chapon par la Charité générale ; sous la même rue, à charge de dix patars par an ; sous la grand place, moyennant un chapon.

DD 304. (Layette.) — 4 pièces, parchemin; 30 papier.

1751-1760. — Requêtes adressées au parlement de Flandre pour alignements et reconstructions de maisons ; arrêts de la Cour portant concession d'alignements ; autorisation d'ouvrir des croisées, de placer des balcons, etc.

DD 305. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1761-1770. — Autorisations accordées par les échevins de creuser des caves sous la voie publique, rue des Wetz, moyennant deux chapons par an ; rue Morel, moyennant un chapon ; rue d'Arras, moyennant un chapon. — Permission de couvrir en partie un flégard, rue Obled, à charge de deux chapons par an. — Acte notarié par lequel Dominique Paix, occupeur d'une maison rue au Cerf, reconnaît qu'une nochère, placée sur une muraille mitoyenne entre cette maison et les Halles, appartient en entier à la ville de Douai.

DD 306. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 18 papier.

1761-1770. — Arrêts de la cour de Parlement concédant des alignements ; frais d'estimation de maisons et de matériaux par les dessevreurs de la ville ; permission de construire une baraque de charpente le long de l'hôtel-de-ville.

DD 307. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1764, 26 septembre. — Minute de lettre des échevins de Douai à l'intendant de Flandre pour se plaindre de l'emprise faite par le génie militaire sur le terrain de la place de la Prairie, au-devant du nouvel hôpital militaire. Ils annoncent l'intention de se pourvoir devant le ministre de la guerre et prient l'intendant d'appuyer leurs représentations.

DD 308. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 13 papier.

1772-1780. — Arrêt de la cour de Parlement concédant un alignement ; expertises et estimations par les dessevreurs ; ordonnance de démolition d'une maison menaçant ruine.

DD 309. (Layette.) — 11 pièces, papier.

1775-1780. — Permission de bâtir sur un flégard, rue du Vieux gouvernement, à charge d'un chapon par an ; concession d'un flégard allant du fort de Kell à la Boucherie ; arrentement perpétuel aux administrateurs de la Charité générale et au sieur Paulée, d'un terrain vague derrière les Annonciades, moyennant une redevance annuelle de cinq et de deux chapons ; acte devant notaires portant cession de terrain près l'abreuvoir du Barlet, au sieur Debuck, moyennant certaines conditions, plan annexé ; permission de construire un aqueduc sous la grand place ; flégard accordé jusqu'à rappel à l'abbaye des Prés.

DD 310. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 12 papier.

1781-1790. — Arrêts de la cour de Parlement portant désignation d'alignement, approbation de plans de façades et autres par les échevins; visites de maisons par les dessevreurs.

DD 311. (Layette.) — 2 pièces, papier

1790. — Extrait des titres concernant les flégards reposant aux archives de la mairie de Douai ; extrait des comptes de la ville touchant les arrentements de flégards accordés par les échevins.

DD 312. (Layette.) — 2 pièces , papier.

1572-1592. — Projet d'enlèvement des boues et immondices par « le beneleur » de la ville, pour être mis à exécution le lundi 8 septembre 1572. « At esté advisé de faire ung tax et répartition sur les quartiers et ruaiges de la dite ville, faisant chacun une centaine au guet », de façon à payer à l'entrepreneur la somme de dix-huit livres par semaine faisant neuf cent trente-six livres par an. Celui ci devra fournir « deux beneaux souffisans et bien esquippez, furnys de chacun ung bon cheval et ung homme pour les mener, conduire, cherger et descherger, lesquelz iront par chacun jour de la sepmaine, excepté le dimanche et jours de festes solemnelles, par toultes et chacune les rues de ceste ville, chercher où il y aura immondices assemblées et prestes à enlever et descherger sur les remparts plus prochains ». — Compte rendu le 21 mars 1592 par Pierre Leclerc, de tout ce qu'il a reçu de la taxe pour nettoiement des rues, montant à 1214 livres 4 s. 7 den. De cette somme, 964 l. 9 s. 4 den. ont été payées « aux œuvriers et pionniers ayant fait le dit nettoiement » ; 190 livres sont affectées aux six hommes, au procureur général et au comptable pour leurs labeurs et surveillance ; le boni s'élevant à 59 l. 15 s. 3 den. est ordonnancé par les six hommes au profit de la « commune aulmosne des pauvres. »

DD 313. (Layette.) — 3 pièces , papier.

1668-1689. — Engagement pris le 14 avril 1668 par Jacques Duquesnoy, laboureur demeurant à Douai, « de nettoier entièrement les rues des paroisses de Saint-Albin et de Saint-Amé, (toute la rive gauche de la Scarpe), et de les tenir nettes d'immondices pendant un an, au prix de 220 florins ». — Ordonnance des échevins, du 14 novembre 1683, pour la propreté et la salubrité de la voie publique : les rues devront être balayées et les immondices enlevées les mercredi et samedi de chaque semaine ; il est défendu d'y jeter des ordures, on devra les porter au tombereau lors de son passage ; les personnes qui ont des chevaux ou autres animaux devront faire enlever le fumier à leurs frais, défense de le brûler dans les rues ; « pour éviter les ordures que font les soldats et autres dans toutes les rues », les propriétaires de maisons où il n'y aurait pas de latrines en feraient construire dans le délai d'un mois, sous peine de trente florins d'amende, etc. ; le recteur de l'Université ordonne à ses suppôts de se conformer aux prescriptions de ce règlement, sous les peines et amendes qui y sont édictées. — Procès-verbal d'adjudication au rabais de l'enlèvement des boues, par paroisses, à condition, entre autres, de faire passer tous les jours les tombereaux dans chaque rue. Le nettoiement de la paroisse Saint-Nicolas est adjugé à cent florins par an qui seront payés à l'entrepreneur ; celui de Notre-Dame à quarante florins ; celui de Saint-Pierre à cent cinquante cinq florins ; celui de Saint-Albin et de Saint-Amé à cent florins; celui de Saint-Jacques à cent vingt florins.

DD 314. (Layette.) — 155 pièces , papier.

1711-1725. — Procès-verbaux d'adjudication de l'enlèvement des boues et immondices des rues et du fumier des casernes avec les pièces comptables et mandats à l'appui.

DD 315. (Layette.) — 85 pièces , papier.

1726-1790. Procès-verbaux d'adjudication de l'enlèvement des boues et fumiers, avec mandats et pièces comptables à l'appui. Le dernier cahier des charges prescrit l'enlèvement trois fois au moins par semaine; deux hommes accompagneront chaque tombereau, l'un pour balayer, l'autre pour enlever les monts d'ordure. Les prix d'adjudication sont toujours à peu près les mêmes.

DD 316 (Layette.) — 1 pièce , papier.

1765, 28 février. — Transaction entre les échevins et Robert Leroy, fermier des vidanges de la ville. Le bail courant, (dont nous n'avons pas trouvé trace), est résilié ; à l'avenir il sera accordé à l'entrepreneur « pour tous droits de wuidanges des latrines de cette ville, y compris celles des casernes et autres endroits appartenant à ladite ville, le prix de neuf doubles sur chaque tonne qui proviendra de la wuidange des latrines de

bourgeois seulement, et de plus la somme de cent florins par chaque année. »

DD 317. (Layette.) — 52 pièces, papier.

1769-1771. — Projet d'éclairage de la ville de Douai par des lanternes à réverbères ; initiative du parlement de Flandre qui, par délibération du 20 février 1769, toutes chambres assemblées, impose à tous ses membres une cotisation unique pour achat de lanternes et une cotisation annuelle pour leur entretien ; même résolution par les officiers de la Chancellerie et les professeurs de l'Université. — Réponses des chapitres, paroisses, communautés d'hommes et de femmes, à M. de Franqueville d'Abancourt, procureur général du roi au parlement, qui les invitait par lettre circulaire à « faire preuve de zèle patriotique », en versant des sommes fixées par lui pour acquisition et entretien de réverbères ; contribution de la noblesse, des chambres de notaires, des médecins, des communautés d'arts et métiers etc. en réponse aux invitations de M. de Franqueville ; état récapitulatif des souscriptions. — Lettres du Magistrat de la ville de Lille qui, « ayant ouï dire tant de bien de la façon dont est éclairée celle de Douai, depuis qu'on y fait usage de lanternes à réverbères », souhaite avoir des renseignemens de tous genres sur ce mode d'éclairage.

DD 318. (Layette.) — 4 cahiers et 2 fardes, papier.

1769-1772. — Arrêt imprimé du conseil d'Etat qui reçoit la soumission des sieurs Lavalar, Saugrin et Bourgeois pour l'illumination de la ville de Paris, 30 juin 1769 ; traité pour l'éclairage de la ville d'Arras, 10 septembre 1772. — Comptes avec pièces à l'appui, rendus par le sieur Deguillon, trésorier de la ville de Douai, des rentes et contributions volontaires « pour l'entretien de l'illumination » pendant les hivers de 1769-1770 et 1770-1771; total des recettes du premier compte, 8719 l. 18 s. 4 den. ; dépenses 10 194 l. 18 s. 4 den. ; total des recettes du second compte, 1937 l. 12 s. 4 den.; dépenses 8465 l. 12 s. 11 den. — Les excédants de dépenses sont imputés aux comptes du logement. — Cette première expérience de l'éclairage public ne fut pas poussée plus loin.

DD 319. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1778. — Lettres patentes du roi, en date du 14 février, permettant aux échevins de Douai de percevoir pendant vingt ans le quinzième denier sur le prix de toute marée fraiche vendue dans cette ville, pour le produit de cette vente être employé à un établissement de réverbères ; requête des échevins pour obtenir enregistrement de ces lettres ; arrêt d'enregistrement par le parlement de Flandre et quittance des droits du marc d'or perçu par la Chancellerie.

DD 320. (Layette.) — 22 pièces, papier.

1778. — Projet de cahier des charges pour l'éclairage ; soumission du sieur Lavalar à raison de 37 livres par lumière et par an ; traité pour vingt années, le 23 mai 1778; procès-verbaux de visite par les échevins constatant le mauvais état de l'éclairage ; dénonciation du traité, 12 novembre ; opposition de l'entrepreneur. — Nouveau projet d'illumination, marché avec le sieur Bécourt, du 1 octobre 1779 au 31 mars 1799.

DD 321. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1750-1764. — Etats d'indemnités accordées à des ouvriers ayant travaillé à éteindre des incendies; pompes et seaux destinés à cet usage; règlement des échevins, en date du 17 mai 1764, pour obvier et remédier aux incendies : il est créé « quatre maîtres pompiers et quatre aides gagés par la ville, lesquels auront seuls la manœuvre tant des grandes pompes que des portatives ».

IV.— *Voirie extérieure.*

DD 322. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1424 (v. s.), 21 janvier. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à ses baillis de Lens et de Douai, pour leur mander de faire « réparer et remettre en estat convenable pour y passer et charrier », le chemin de Douai à Planques, fort négligé à cause du procès pendant au sujet de la juridiction de Wagnonville; copie collationnée en date du 11 mai 1538.

DD 323. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier.

1422 (v. s.), 15 février. — Lettres des commis du duc de Bourgogne, pendant son absence, à Jehan de Fiérin, lieutenant de la gouvernance à Douai, lui prescrivant de faire réparer les grands chemins et spécialement celui de Douai à Lille par le pont à Raches, où l'on ne pourrait, « en hiver prochainement venant, aler



ne passer à char ne à cheval ». Il est autorisé, pour ce faire, « à copper et abattre les chesnes et grands arbres des bois plus prochains des dits mauvais chemins, pour les mener en la réparation d'iceulx mauvais chemins, non obstant quelque jurisdiction estrangière dont les dits chemins soyent tenus.» — Original et copie simple.

DD 324. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1535, 15 juillet. — Lettres de François de Longueval, chevalier, seigneur d'Escoivres et de Planques, promettant d'indemniser les échevins de Douai qui se sont joints à lui, contre d'autres seigneurs qui lui contestaient la jouissance d'un chemin que l'Empereur lui avait donné en arrentement et qu'il avait fait réparer pour l'usage des habitants de Lauwin et d'autres villages qui viennent à Douai. — Sceau décrit, avec le prénom de Jean en surcharge, par M. Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 7647.

DD 325. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1570-1572. — Procès-verbal de visite faite le jeudi 17 août par Philippe Delval, écuyer, seigneur de Graincourt, bailli de Douai, pour s'assurer si, conformément au placcart de Sa Majesté, les échevins de Raches avaient fait rétablir les grands chemins royaux « menant de bonne ville à autre, ainsi que les chemins adjacens et les fossés et courans d'eau.» — Plaintes des échevins de Douai à la gouvernante des Pays-Bas sur le mauvais état des chemins.

DD 326. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 5 papier.

1608-1624. — Acte de cession par les échevins de Douai, le 30 décembre 1608, à Pierre Claris, carlier, d'une portion de flégard ou excédant de chemin situé au faubourg Saint Eloy ; rétrocession du même flégard à Françoise Laderrière, veuve de Sébastien Letondeur ; visite des chemins par les échevins, prescriptions aux occupeurs riverains ; acte de notoriété, du 15 septembre 1612, par les avocats et praticiens de Douai, portant que, suivant la coutume, personne ne peut faire d'emprise sur les flégards et waréchaix de la ville, et qu'en cas d'emprise, les échevins peuvent faire démolir ou abattre les édifices ou les arbres. — Ordonnance du Magistrat pour la réparation du chemin et des fossés de Waziers à Lallaing; lettre du président de la chambre des comptes aux échevins pour les consulter au sujet d'une réclamation des « bailly, gens de loy et manans de Marcq-en-Pevèle », relative à l'entretien des chaussées.

DD 327. (Layette.) — 21 pièces, papier.

1622-1688. — Reconstruction et réparation du pont Couvreur servant aux habitants de Raimbeaucourt, Bray, Bernicourt et autres villages pour venir à Douai ; procès sans issue devant le conseil d'Artois entre les échevins de Douai, les seigneurs de Raimbeaucourt et d'Escarpel, demandeurs d'une part et les dames de Flines, défenderesses d'autre part. Ces dames avaient été condamnées à rétablir le pont, mais elles l'avaient fait faire trop faible et trop étroit. — Autre contestation au sujet du même pont entre les échevins de Douai et le seigneur de Belleforière qui prétendait que la ville devait le réparer, attendu qu'elle perçoit un octroi à cet effet. — Droit perçu à Arleux sur les grains et bestiaux pour la réparation des chaussées, opposition des échevins de Douai. — Ordonnance de M. de Bagnols, intendant de Flandre, prescrivant au Magistrat de Douai de rembourser aux gens de Raches la moitié des frais qu'ils avaient exposés pour la réparation de leur chaussée.

DD 328. (Layette.) — 21 pièces, papier.

1718-1745. — Ordonnance du roi sur l'entretien des grandes routes ; ordonnance des échevins de Douai concernant la voirie extérieure ; entretien des chemins abordant la ville; état des barrières fermées pendant l'hiver par ordre du Magistrat ; résolutions prises par les échevins après la visite des chemins de l'échevinage, devis et conditions pour l'entretien général des chaussées.

DD 329. (Layette.)— 2 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1721-1736. — Pièces relatives à la construction d'une chaussée de Lécluse à Douai et d'un pont à Férin pour traverser la Sensée. — Arrêt du conseil d'État; mémoire sur les motifs qui doivent engager les états de la Châtellenie de Lille à contribuer aux travaux ; observations des échevins de Douai ; états et mémoires de travaux, procès-verbaux de visite etc.

DD 330. (Layette.)— 20 pièces, papier; 3 plans

1757-1790. — Procès-verbaux de visite des chemins de l'échevinage ; observations des échevins commissaires aux travaux ; plans des chemins de l'Escarpelle et du Tranois dressés à la requête du Magistrat par Duchemin et Gaspard Bouté, arpenteurs jurés.

III.

NAVIGATION. — RÉGIME DES EAUX.

I. *Canaux intérieurs, moulins, curage, concessions de voûtes, etc.*

DD 331. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau, bien conservé.

1352, 14 juillet. — Lettres de non-préjudice données sous le scel aux causes par les doyen et chapitre de Saint-Amé, lesquels reconnaissent que le curage fait par eux, en commun avec les échevins, « du kanel de le rivière qui va au molin de le rue des Foulons », ne portera aucune atteinte aux droits et prétentions de ceux-ci. — Minute de lettres pareilles données par les échevins au chapitre de Saint-Amé et transcrites au « Blanc livre du chapitre, f° 211 ». — Il ressort de ces actes que les deux tiers du curage avaient été payés par la ville et l'autre tiers par les chanoines, comme propriétaires du moulin.

DD 332. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1422, 30 novembre. — Lettres d'appointement données par les échevins de Douai au profit de Jehan d'Arras, « pissonnier de douce yeauwe », contre Philippart Baude, « possesseur à tiltre de louaige, des fosses à poissons, emprès la première porte d'Esquerchin ». Ce dernier avait détourné un petit cours d'eau qui alimentait la poissonnière du demandeur; il est ordonné que « le dit courant d'yeauwe sera despéchié et mis à plaine délivrance, sans que le dit Philippart ne aultre y puist ne doibve dores en avant faire, ne faire faire, estanque, buse, ne aultre empeschement quelconque, au préjudice du dit courant ».

DD 333. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1427 (v. s.) — « Advis et conseil des navieurs, (bateliers), de la ville de Douay, sur la cherge à eulx faite par messieurs les eschevins de la ditte ville, touchant la provision du cours des eaux ». Au dos est écrit: « Le mercredy xxvii° jour de janvier mil CCCCXXVII fut délibéré, par le conseil assemblé en le halle, sur le purgation de le rivière et des bras qui en dépendent ». — Petit rotulus contenant à la même date « l'advis fait par Gilles Le Fèvre, procureur de la ville de Douay et Mahieu Dablaing, sur la manière comment les rivières qui ont cours parmy la ville de Douay seront nettoyés et purgiés et les tereaux ostez et menez hors ». Les conseillers proposent, entre autres mesures, de faire nettoyer les canaux aux frais des propriétaires riverains et la rivière par la ville, en faisant contribuer chacun des habitants selon ses moyens, spécialement les bateliers, marchands de grains, etc.

DD 334. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; scel tombé.

1435 (v. s.), 24 février. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, permettant aux échevins de Douai de lever une somme de 2 000 livres « sur les bourgois, marchans, navieurs, hostelains, subgez et aultres manans et habitans qui ont interest » au bon entretien de la navigation, ainsi que sur les propriétaires dont les héritages longent la rivière ou ses embranchements. Les deniers à provenir de cet impôt seront employés « en la purgation et nettoiement de la dite rivière et icelle remettre en estat deu, le mieulx que faire se polra et non ailleurs. » (Cf. CC 624).

DD 335. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1451-1455. — Acte en chirographe du samedi, 19 février 1451 (v. s.), portant vente par le prévôt de Beauquesne (1), en la maison du « Verd hostel » à Douai, « d'ung molin molant par eau, scitué et assis en la dicte ville de Douay, en le rue que on dist des Molins », (des Moudreurs). Ce moulin, dit alors « de le Pierre », faisait l'objet d'un procès entre les échevins et la dame de Wavrin qui y prétendaient également juridiction. Mais les propriétaires, ne voulant pas attendre la fin du procès, adressèrent requête au roi de France pour obtenir permission de le vendre, ce qui leur fut accordé. En conséquence, le prévôt de Beauquesne, commis à cette vente, adjuge le moulin à diverses conditions et en particulier à celle de payer quinze francs pour droits seigneuriaux à la partie qui gagnera le procès. — Arrêt du parlement de Paris, du 26 juin 1455, condamnant Martin Tacquet, acquéreur du moulin susdit, à payer à Jehan Duclercq, une rente de douze livres hypothéquée sur cet immeuble. A cet acte est attachée une

(1) La prévôté royale de Beauquesne, l'une des prévôtés foraines du baillage d'Amiens, comprenait dans son ressort, les comtés d'Artois et de Flandre; elle s'étendait donc le long de l'Escaut, jusqu'au delà de Gand. Elle avait été instituée par Philippe-Auguste. Le prévôt connaissait des cas royaux, sauf appel au parlement de Paris.

relation d'huissier du Parlement constatant qu'il a requis obéissance des baillis et échevins pour signifier l'arrêt.

DD 336. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1459, 3 octobre. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, au premier huissier, de « faire exprès commandement à tous ceulx qui tiennent et occupent les fossez (des vieilles fortifications) de la ville (1), de les faire nettoyer, purgier et oster tous les empeschemens qui de présent y sont », à moins d'en abandonner la jouissance à la ville. De l'exposé fait par le procureur de la ville, il ressort que les fossés avaient été creusés par les échevins sur plusieurs héritages dont les propriétaires avaient été indemnisés. On leur avait accordé la jouissance de la pêche, des bois et herbes des dits fossés, à condition de les curer chaque année, ce qui était complètement négligé.

DD 337. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1497-1509. — Visite des canaux de la ville, à la demande des officiers du prévôt. Ordre d'enlever les obstacles qui s'opposent au libre cours des eaux vers les moulins des Wetz et au Bray. Orig. et copie. — Autre visite des canaux par les échevins, en présence des procureurs et gens d'affaiees du prévôt, pour faire enlever les « pilotis, taquemens et aultres empeschemens estans en la rivière ».

DD 338. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1507, 18 juillet. — Lettres des échevins de Douai autorisant Bauduin de Vermelles, propriétaire de la maison et brasserie des Sarrazins, à faire une prise d'eau dans la rivière et à établir à cet effet un tuyau de plomb sous la rue. Le dit Bauduin abandonne à la ville, en compensation, le terrain qu'elle a empris sur son héritage, pendant les dernières guerres, à cause des fortifications.

DD 339. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1542, 17 août. — Requête aux échevins par Jehan Dablaing, conseiller pensionnaire, lequel expose que la ville possède, près de la fontaine Saint-Maurand, un terrain converti en fossé « pour conserver poisson, par ung nommé Millan, à luy baillé en censse l'espasse de dix-huit ans, à condition que se les dits fossez portoient préjudice à la dite fontaine, que la ville polroit reprendre la dite portion. Or est-il notoire à chacun que la dite fontaine n'est si bonne que par avant les dits fossiez crugiez ». Le dit terrain ayant été repris, le conseiller en demande l'arrentement, moyennant deux chapons et deux sols douisiens de rente; ce qui lui est accordé.

DD 340. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1551, 12 août. — Autorisation accordée sur requête, par les échevins de Douai, d'ajouter à un bâtiment construit sur le pont Saint-Jacques, une petite « cuisinette » de cinq à six pieds, en saillie sur la rivière, à condition de payer annuellement un chapon de rente, outre les vingt-quatre sols parisis et trois sols douisiens dont les suppliants sont chargés par leur arrentement.

DD 341. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau brisé.

1556, 18 juin. — Lettres des échevins de Douai certifiant que, « quand aux machonneries et aultres œuvres faites puis an et jour en cha », au moulin de la prairie par Jehan Rassent, meunier, qu'il s'est engagé à terminer dans un délai convenu, à peine d'une amende de 600 carolus d'or, ils n'ont pas entendu préjudicier aux droits du vicomte de Gand, propriétaire du dit moulin, ni à ceux de la ville.

DD 342. (Layette). — 1 pièce. parchemin; 1 papier.

1566-1576. — Bail devant échevins, en date du 21 août 1566, du « moulin, maison, huisine et héritaige, seans delà le wez Saint-Nicolas », appartenant à plusieurs propriétaires. Ce bail est consenti à Jehan Fayet et à Marguerite Caret, sa femme, moyennant quatorze muids de bled par an. Les preneurs, pour sûreté de paiement, affectent la maison à usage de taverne, ayant pour enseigne l'Aigle d'or, située sur le marché. — Nouveau bail du même moulin par les mêmes propriétaires à Remy Delforge, meunier et à Magdeleine Lemaire, son épouse.

DD 343. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1575-1581. — Autorisation accordée le 16 mai

(1) Ces fossés, déterminant autrefois le périmètre des fortifications, constituent les canaux actuels de dérivation dont le curage, longtemps contesté entre les riverains et la ville, a été entièrement mis à la charge de celle-ci par arrêt de la cour suprême du 3 juillet 1874.

1575 par les échevins à Dominique Turpin, qui avait fait bâtir dans la ruelle des Archers, de faire voûter le canal de dérivation à l'endroit de son héritage, en s'aidant de certains vieux murs et matériaux de grés, tenant à la dite rivière et à la rue des Wantiers; le tout à charge de curer la rivière et de payer annuellement à la ville deux chapons et deux sols douisiens — Requête de la veuve en 1581 pour prolonger la voûte de huit à dix pieds.

DD 344. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1579, 4 juillet. — Avis motivé du procureur de la ville au sujet de la demande des héritiers de M. Rubus qui voulaient faire un bel établissement en faveur de l'Université, sur le terrain du séminaire de La Motte, et voûter le canal du Canteleu jusqu'au pont Saint-Jacques. Le prévôt de la ville s'opposait à ce projet sur ce que la voûte gênerait le cours des eaux et nuirait à son moulin des Wetz.

DD 345. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1579, 21 août. — Requête présentée aux échevins de Douai par « Demoiselle Jehenne Guillemin, vefve de feu Jehan Lefebvre, en son vivant maistre des eauwes en la dite ville, héritière du molin que l'on dit des Wez, qu'elle tient en arrentement du sieur visconte de Gand, prévost héréditaire » etc., pour obtenir que les propriétaires riverains du canal des Wetz, depuis le Bail, soient tenus de le curer à vif fond. — Copie, jointe à la requête, d'un édit du 10 avril 1570 qui oblige les riverains à ce curage.

DD 346. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1580, 15 juin. — Procès-verbal de visite du canal des Wetz par les échevins et six hommes ; on constate que le curage est absolument nécessaire.

DD 347. (Layette.) — 1 pièce, papier ; 1 plan.

1580, 13 février. — « Advis faict par les quattre maistres dessereurs des héritaiges de la ville de Douay sur le faict des molins estans en la dicte ville, pour le faict des eauwes et des riviers touchant ausdis molins ». Visite des hauts et bas moulins, écluses, prises d'eau, etc. ; ventelles, manœuvre des eaux. — Plan des canaux intérieurs avec indication des moulins et des écluses.

DD 348. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 3 papier ; 1 sceau.

1585-1589. — Lettres originales des échevins de Douai autorisant les tanneurs à ériger un moulin à eau en remplacement de celui de Lambres, « allendroit de l'entrée et embouchure de la rivière venant de Lambres en la dite ville, au lieu et place que l'on nomme le Grand Bail. (petit Bail actuel), pour y moudre leur tan », pour du dit moulin, « jouir user et possesser, pendant l'espace de quatre vingt-dix-neuf ans ». — Contestations et opposition élevées à ce sujet par les chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Amé, la marquise de Roubaix, le comte de Berlaymont et autres; consultation donnée par des avocats d'Arras le 20 août 1587, en faveur des opposants, copie collationnée des lettres du 28 août 1587 de Jacques Rigolet, huissier d'armes extraordinaire du conseil du roi, ordonnant aux échevins de Douai et aux quatre hommes du corps des tanneurs d'enlever les roues, ventelles et autres obstacles par eux mis en la rivière pour l'érection d'un moulin à tan. — Copie collationnée d'un arrêt du Grand Conseil de Malines du 9 décembre 1589 qui, « pour aucunes bonnes considérations », renvoie les opposants devant le lieutenant général de la gouvernance de Douai et provisoirement fait défense aux tanneurs d'ériger le dit moulin.

DD 349. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1594, 29 avril et 2 juin. — Lettres des échevins autorisant Maître Antoine Lescaille, prêtre, chapelain de l'église Saint-Amé et Antoine Gambier, charpentier, bourgeois de Douai, héritiers et propriétaires des maisons où ils résident en la rue d'Arras, de voûter le cours d'eau passant entre leurs deux maisons, à condition de curer sous cette voûte les immondices qui pourraient s'y accumuler. — Autres lettres des échevins autorisant Nicolas Plommier à voûter le petit abreuvoir « proche du pont nouvellement appelé pont de bois », à condition d'élever la voûte de neuf pieds au-dessus de l'eau et de payer annuellement à la ville une rente de quatre chapons.

DD 350. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1600, 12 avril. — Copie simple, par M. Dervillers, procureur syndic de la ville, du procès-verbal de la visite qu'ont faite les dessevreurs, d'un filet d'eau descendant de « l'abyme » derrière l'abbaye des Prés, lequel était obstrué et inondait les cultures maraîchères des environs.

DD 351. (Layette.) — 2 plans, papier.

XVIe siècle. — Deux plans sans date du cours des eaux dans la ville de Douai. Sur l'un d'eux on voit un croquis de l'ancienne maison des comtes de Flandre, dite la Basse cour, déjà appropriée à l'usage de collége (du Roi).

DD 352. (Layette.) — 20 pièces, papier.

1601-1635. — Liasse de pièces relatives au curage de la rivière dans l'intérieur de la ville et au transport sur les remparts des terres qui en provenaient ; compte de curement du canal des Wetz : sur une longueur de quatre mille cinq cents soixante-sept pieds du pays, on a enlevé deux mille neuf cent cinquante-cinq « beneaux » de terre, transportés sur les remparts à raison de deux patars le beneau. Le tout a coûté 5 484 livres 1 sol. Marché pour le curage du même canal au prix de 5 000 florins.

DD 353. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1618-1619. — Plan et description des ponts qui sont sur la rivière dans la traversée de Douai, par Bon Houseau, architecte. — Plan du bassin des Augustins, des rues, des maisons et moulins voisins avec un plan d'élévation du pont dormant des Augustins, dressé le 13 mars 1619, par P. Camp, ingénieur des Archiducs.

DD 354. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1620, 15 mai. — Copie d'un accord entre les échevins et le séminaire du Roi pour l'élargissement de « la planque amoureuse », (Cf. DD 249) et la reconstruction de la voûte appuyée sur les murs du dit séminaire.

DD 355. (Layette.)— 2 pièces, parchemin ; 50 papier.

1656-1704. — Baux du moulin d'Escouffiers et de ceux de la prairie et à poudre ; charges de curage des meuniers;enquête au sujet des moulins de Saint-Nicolas et des Wetz.—Vente du moulin à poudre, « par subhastation de justice » , au profit de la ville qui l'acquiert pour 480 livres;pièces de l'enquête relative aux réclamations des meuniers par suite de l'arrentement de ce moulin à Pierre Jouveneau.

DD 356. (Layette). — 15 pièces, papier.

1670-1700. — Procès-verbal de visite des canaux, le 11 septembre 1670, par l'architecte Vervant. Réglements divers du Magistrat, dont un imprimé, concernant la navigation et le régime des eaux dans l'intérieur de la ville ; ordonnance de Michel Le Pelletier, intendant de Flandre, créant un droit sur les bateaux pour le service des écluses dans l'intérieur de la ville ; requête des bateliers à ce sujet.

DD 357. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1682, 23 novembre. — Requête de la veuve Paternotte, veuve d'Amé Havez, qui demande une modération sur le bail de la fontaine Saint-Maurand dont elle est adjudicataire, se basant, entre autres raisons, sur ce que « les ecclésiastiques font courir bruict que c'est superstition de se baigner (à cette source), jusques là qu'ils font entendre aux personnes qui se rendent à cet effect en la dite fontaine, que Monseigneur l'évesque l'a deffendu, de là vient qu'il y a perte notable en la dite ferme ». Les échevins lui accordent modération de 100 florins. (Cf. CC 378 f° 13 et CC 386 f° 64.)

DD 358. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1717. — Autorisation accordée par les échevins aux Récollets anglais, sur leur requête, de construire un mur de soutènement le long de la rivière qui traverse leur jardin, afin d'empêcher les débordements ; procès-verbal d'expertise préalable.

DD 359. (Layette.)— 2 plans, papier.

1720. — Plan figuratif de la rivière de Scarpe dans la traversée de la ville de Douai avec indication des propriétés et des moulins. Dressé en conformité de l'ordonnance de M. Méliand, intendant de Flandre, par Jacques Héroguel, ingénieur d'Arras et Michel Caby, arpenteur à Douai, les 5 et 19 février 1720. — Original et copie.

DD 360. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1720-1721. — Procès-verbal de visite de la voûte et de l'abreuvoir près le refuge d'Anchin ; lettres des échevins relatives à la voûte bâtie sur la rivière dans la traversée de la rue des Foulons ; permission accordée par les échevins au sieur Dancoisne de voûter sur son terrain le cours d'eau de la rue des Vierges.

DD 361. (Layette.) — 80 pièces, papier.

1731-1733. — « Moyen pour nettoyer la rivière de Douay sans interest ni à la ville, ni aux propriétaires, ni au public. » — Procès-verbaux d'adjudication, états d'ouvriers, toisés et autres pièces relatives au curage des canaux intérieurs de la ville. Les frais sont également répartis sur la ville, le prévôt héréditaire et les riverains.

DD 362. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1739. — Devis, estimation, plan et mémoire des travaux exécutés à la sortie des eaux pour faciliter la navigation; nouveau quai et nouvelle voûte, le tout s'élevant à 2 239 livres, 10 sols, aux frais et dépens de la ville.

DD 363. (Layette.) — 32 pièces, papier.

1748-1780. — Affiches prescrivant le curage des canaux ; visite de la rivière et de ses dérivations par les échevins ; travaux de curage, réparations aux murs de soutènement des quais ; état des maisons le long du canal ; répartition sur les propriétaires des frais de curage à leur charge.

DD 364. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1760-1787. — Lettre du maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, aux échevins de Douai, pour les informer que l'entretien de la nouvelle écluse de l'esplanade sera désormais à la charge de la ville ; affiche portant défense de naviguer en petit bateau sur les canaux de dérivation, à cause des dégradations causées aux murs des maisons, aux ponts, etc. ; contestation entre les moulins d'Enfer et de Saint-Nicolas, au sujet de la manœuvre des vannes, procès-verbaux de comparution devant le Magistrat.

DD 365. (Layette). — 6 pièces, parchemin; 25 papier; 1 sceau.

1771. — Lettres patentes du roi, actes notariés, convention et autres pièces relatives à l'acquisition faite par les échevins d'un terrain dépendant du collége Saint-Vaast pour y établir le « Rivage » ou quai de déchargement. (Cf. BB 11, f° 16 et CC 1415.)

DD 366. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1765-1785. — Procès-verbaux de visite des canaux ; autorisations de construire au dessus des cours d'eau traversant leurs propriétés accordées au sieur Dancoisne, rue des Vierges, à charge d'un chapon de rente annuelle au profit de la ville ; aux sieurs Denise et Delfosse, rue des Chapelets, moyennant la redevance annuelle de deux chapons en plumes au prévôt de la ville ; permission à M. de Warenghien, chanoine de la métropole de Cambrai, de reconstruire le pont de la Blanchisserie donnant dans la ruelle qui conduit à la rue d'Arras, à condition de curer la rivière sous le dit pont; permission à Jacques Bouchez, maître-maréchal, rue Saint-Samson, de construire un pont sur la rivière, entre sa maison et le jardin de M. de Chantereine, en se conformant au plan joint à sa requête.

II.

Navigation extérieure, moulins, cours d'eau, etc.

A. — SCARPE SUPÉRIEURE. (1)

DD 367. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1338, 8 septembre. — Acte dit « Record de loy » constatant que « Engherans de Noevirielle, escuyers, souffisamment estaulis de par le chastellain de Douay en le baillie d'Amiens et en le baillie de Douay », a reconnu, en présence de témoins dénommés et d'échevins de Douai et de Vitry, que la ville de Douai doit avoir au dit Vitry dix pieds d'eau courante et « se ni poet avoir nul'empeschement à dis chastellains en le rivière que III paires de vyers (filets de pêche) entre Biache et Vitry. » (2).

DD 368. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 4 papier ; 3 sceaux. (Cf. AA 84 fol. 41.)

1364, 3 et 7 décembre. — Lettres d'Eustache, abbé

(1) La Scarpe, dont la principale source est à Montenescourt, (Pas-de-Calais), traverse la ville de Douai et se jette dans l'Escaut à Mortagne, près Saint-Amand-les-Eaux.

(2) Ces deux villages dont il sera souvent parlé sont situés en amont de la Scarpe, le premier à quinze et le second à douze kilomètres de Douai. Tous deux étaient en Artois et font aujourd'hui partie du Pas-de-Calais.

de Saint-Vaast d'Arras et de ses religieux, joints aux échevins de Douai, par lesquelles, pour mettre fin à un procès « meu ou espérés à mouvoir » au sujet des moulins de Biache appartenant à l'abbaye, reconnaissent d'un commun accord « estre deu et appartenir à tous jours à dis eschevins, comme au droit de la ville de Douay, des ventailles dou lieu dessus dit et de telle estraiere que declairiet est dessus dit, les trois levés et hauchiés à vent et à eauwe, courans continuellement jour et nuit. » — Lettres interprétatives de l'accord ci-dessus, d'après lesquelles les ventailles, qui devront avoir dorénavant cinq pieds de large, ne seront pas changées tant que les religieux ne seront pas contraints de changer les anciennes ventailles, quoiqu'elles n'aient pas la longueur de cinq pieds prescrite par l'acte précédent; « mais il est que si tost que refaire convenra les postiaux des dis ventailles, tenus sont et seront li dis religieulx, d'iceulx ventailles faire refaire et mettre en largheur de V piés d'estaière chascun. » — Copies de ces pièces.

DD 369. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 2 papier; sceau tombé.

1372, 30 juillet. — Lettres de Jean, châtelain de Douai, par lesquelles pour mettre fin « à débas ou questions meus ou espérés à mouvoir » entre lui et les propriétaires des neuf moulins en amont de Douai, il reconnaît, pour lui et ses successeurs, que les dits propriétaires ou francs meuniers ne lui doivent que quarante deniers douisiens et non dix sols parisis qu'il exigeait, trois fois l'an, pour le bateau à eux fourni afin de couper les herbes de la rivière sur sa juridiction. — Copie simple et copie collationnée de cette pièce.

DD 370. (Layette) — 2 pièces, parchemin ; 5 papier ; 2 sceaux.

1386 (v. s.), 13 février. — Lettres patentes, en double original, de Charles, roi de France, portant arrêt du Parlement de Paris, entre Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre et les échevins de Douai, d'une part, et Jean, châtelain de Douai, d'autre part. Les échevins se plaignaient du trouble apporté par le châtelain dans leur jouissance immémoriale du cours de la rivière venant de Blangy, près Arras. Le châtelain répondait qu'il pouvait réparer ses ventelles de Vitry, quand il le jugeait nécessaire. La Cour ordonne que les échevins seront maintenus dans la possession de la rivière et le châtelain dans le droit de réparer les ventelles ; mais pour cette réparation, « deputabitur certus Curiæ commissarius qui, dum et quoties opus erit, præfata ventalia refici dicto castellano certum tempus seu terminum præfiget ». Cinq copies de cette pièce.

DD 371. (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 3 papier, 6 petits sceaux.

1387-1389.— Lettres de Jean, châtelain de Douai et de Mehaut de le Vigne, « sa compaigne et espeuze », en date du 10 octobre 1387, contenant bail aux échevins de Douai de la pêche de leur rivière de Vitry, pendant neuf ans, au rendage annuel de 50 francs royaux, plus un quarteron d'anguilles, un quarteron de carpes et un quarteron de « becques » (brochets). Il est convenu, en outre, que la ville de Douai étant propriétaire du cours de l'eau passant et descendant sous les ponts de Vitry, le présent bail ne portera préjudice à aucune des parties. — Lettres du dit jour, infixées dans les précédentes, portant ratification du bail devant auditeurs royaux du Baillage d'Amiens. — Une copie sur parchemin et deux sur papier de ces pièces. — Arrière bail de la pêche, passé le 5 décembre 1389, devant échevins de Douai, par les six hommes de la même ville, au profit de Colart Muret, poissonnier d'eau douce ; copie sur papier de cette pièce.

DD 372. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1391, 11 septembre. — Ban ou ordonnance des échevins sur la pêche, renouvelé à divers intervalles. Il est défendu, entre autres choses, de pêcher et de prendre dans les eaux de l'échevinage « des poissons de menre (moindre) grandeur ou pauchison qu'il est cy dessous déclaré, est assavoir becques de dix paux (pouces); bardiaulx (barbeaux) de dix paux; carpiaulx (carpes) de neuf paux ; caverniaux (anguilles) de huit paux ; vendoises (dards) de cinq paux; perques de cinq paux ; tenques (tanches) de six paux. Mais soient les dits poissons que on prendra de le grandeur et pauchison devant dite et en deseure, sur estre mis en prison et assis au fourfait de dix livres et estre banni de le ville ».

DD 373. (Layette.) — 4 pièces, parchemin ; 1 papier ; 2 sceaux.

1395 (v. s.) — Acte passé le 16 janvier devant les échevins de Vitry par Messire Guillaume de Neelle, châtelain de Douai et Madame Mehault de le Vigne, son épouse, en vertu duquel ils vendent et transportent, pour l'espace de neuf ans, aux échevins et six hommes de Douai, au nom et profit de la dite ville, pour 450 florins d'or à l'écu, toutes les eaux et pêcheries qu'ils

ont à Vitry. Les preneurs devront en outre servir chaque année aux châtelains la même quantité de poissons que ci-dessus ; copies collationnées de ce bail. — Commission du prévôt de Bauquesne, en date du 5 mars, pour confirmer et rendre exécutoire le dit acte ; copie collationnée de cette commission ; grosse délivrée par le garde-scel du Baillage d'Amiens.

DD 374. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 papier.

1402, 2 et 3 octobre. Actes en chirographe, passés, le premier devant échevins de Douai, le second devant échevins de Vitry, pour donner commission à Jacquemart Mousques et à Pierre Hures « de warder, poursongnier, maintenir et tenir ouverts à vent et à yauwe » les ventelles de Biache et de Vitry, moyennant une pension annuelle payée par la ville de Douai. Pour garantie de leur bonne gestion, les deux préposés s'obligent, eux et tous leurs biens, « avec les biens de leurs hoirs, mœubles, cateulx et héritaiges presens et futurs, partout où qu'ils soient et puissent estre ». — Copie collationnée.

DD 375. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 4 papier; 1 sceau.

1409-1410. — Lettres de Charles, roi de France, du 7 mai 1409, au prévôt de Bauquesne, lui mandant « de s'informer diligemment de quelle largeur, grandeur et haulteur ont esté du temps ancien et doivent estre les ventailles de Vitry », que les échevins de Douai accusaient la dame châtelaine de cette ville, « soy disant dame en partie de la dicte ville de Vitry », d'avoir fait reconstruire « tout neuf, en mendre largeur et haulteur »; copie collationnée de cette pièce. — Lettre missive de Jean-sans-peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre, du 10 mai 1409, à Mahault de le Vigne, châtelaine de Douai, la priant de se désister de sa poursuite « contre aulcuns de Douay, détenus prisonniers par le prévost de Bauquesne, pour avoir, depuis certain temps en ça, esté armez et embrunchez, de nuyt, en la rivière de Vitry, y rompu et despecié les ventelles, escluses et aultres édiffices, estans en la dite rivière ». — Autre lettre du même duc au seigneur d'Inchy, pour le prier de faire désister la châtelaine sa cousine « de plus avant poursuir ». (1) — Arrêt du Parlement de Paris, du 12 janvier 1410 (v. s.), mettant à néant, sans amende et sans frais, attendu l'intention des parties de se concilier, l'appel d'un jugement du prévôt de Bauquesne contre les bourgeois de Douai qui avaient détruit les ventelles de Vitry.

(1) Ici paraît l'antagonisme existant à cette époque entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Celui-ci jaloux du pouvoir royal exercé sur ses propres sujets, met tout en œuvre pour l'annihiler, provoquant par une démarche courtoise la liberté des prisonniers du prévôt afin de terminer le litige. Le seigneur d'Inchy dont il est ici question avait traité avec sa cousine pour avoir la châtellenie après elle.

DD. 376. (Layette.)— 4 pièces, parchemin; 6 papier; 6 sceaux.

1409-1410. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, du 23 octobre 1409, par lesquelles il autorise les échevins de Douai à créer 300 écus de rente à une ou deux vies, « pour les deniers qui en ysteront estre emploiez et convertis au paiement de l'acquisition, moyennant 3 200 florins d'or, de tout le droit, propriété et héritaige qu'a la dame Mahaut de le Vigne en la rivière, à cause de sa seigneurie de Vitry »; copie collationnée de cette pièce. — Avis préalable s. d. du conseiller pensionnaire et minute sur papier, à la date du 22 novembre 1409, du contrat de vente aux échevins, par la châtelaine de Douai, des droits sur la rivière et mairie de Vitry ; sceau plaqué. — Acte original sur parchemin de la dite vente, avec état détaillé des revenus, passé le 31 janvier 1410 devant Pierre de Fenin et Beauldry de Calonne, « mis et establis ad ce oïr » par le bailli d'Amiens, « ou nom du roy nostre sire » ; trois copies collationnées. — Grosse de la quittance délivrée par la châtelaine aux échevins, devant Jean Dupont et Jean de Morselles, établis pour recevoir les contrats par Jean de Lannoy, gouverneur du souverain Baillage de Lille, Douai et Orchies.

DD 377. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1410. — Procuration donnée le 10 décembre par les échevins de Douai à plusieurs de leurs bourgeois, pour prendre, en leur nom, possession de la mairie de Vitry et dépendances précédemment achetées à Mahaut de le Vigne. — Compte de dépenses des échevins et autres, envoyés à Vitry le vendredi 29 janvier suivant, pour cette prise de possession: dépens de douze chevaux, 24 sols; dépens de bouche à l'hôtel de la couronne à Vitry, 41 s. ; poisson de mer acheté à Douai, 37 s. ; cuisinier emmené « pour appareiller le disner », mémoire ; vin apporté de Douai « en un barissiaux » 18 s.; le lendemain samedi, « qui fu june pour le feste Nostre-Dame », (la Purification), 64 s. 6 den. — Suivent les paiements faits par un changeur, pour le compte de la châtelaine, en déduction du prix de vente, le tout montant à 1 809 couronnes, (écus à la couronne) et 14 s., qui déduites de 3 200 couronnes à elles dues pour acquisition de la mairie, lais-

sent 1 390 couronnes et 4 s. remises à « Madame » par le changeur, en présence de témoins.

DD 378. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 papier ; 4 sceaux.

1410. — « Mémoire de maistre Jehan Poissant, pour la ville de Douay, touchans le fait de l'adhéritance de le mairie et rivière de Vitry », au sujet des difficultés avec l'évêque d'Arras de qui la châtelaine les tenait en coterie. — Transaction à la date du 18 décembre, entre le dit évêque (Martin Porée) et les échevins de Douai qui fourniront homme vivant et mourant, « exerçant la dite mairie, lequel homme porra gaigner et perdre comme eust feit et peu faire la dite dame, du temps qu'elle tenoit et possessoit la dite mayrie ». L'évêque, de son côté, donne aux échevins « grâce, congie et licence de faire trenques et escluses et destourner le yauwe de le dite rivière ». — Autre acte du même jour, par le quel le dit évêque cède à la ville de Douai, en arrentement perpétuel, son moulin et sa pêche de Vitry, moyennant sept muids de blé de rente annuelle. — A cet acte est jointe une quittance de 200 écus à la couronne de France, pour droits seigneuriaux dûs à l'évêque d'Arras, à cause de la vente faite par la châtelaine aux échevins de Douai. — Une copie simple de ces pièces.

DD 379. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 3 papier.

1411-1417. — Avis du conseiller de la ville, en date du 9 juin 1411, « pour bailler à censse le molin de Vitry ». — Avis des six hommes pour les réparations à faire au moulin ; adjudication, le 21 juin, du dit moulin, pour six ans, « à cry et à renchie au plus offrant et derrain enchérissant », sur la mise à prix de douze muids de blé de rendage au profit de la ville ; après diverses enchères le moulin est adjugé à Pierot de Herzelles, pour deux deniers à Dieu et treize muids par an à payer en quatre termes. Copie de la publication faite en l'église de Vitry, le 29 juin, jour de Saint Pierre et Saint Paul, pour le « bail à censse des pourfis et émolumens de le pesquerie des yauwes et de le rivière de Vitry, à la ville de Douay en propriété appartenans », le quel sera adjugé en halle à Douai, le 6 juillet suivant, « à un pauche (un pouce) de candeille à limite, (à l'extinction des feux), à trois heures après midi. — Autre adjudication de la même pêche, le 18 décembre 1417, à Colart Muret, poissonnier d'eau douce, Jean Muret, son fils, bourgeois de Douai et Pierre Huret, demeurant à Vitry, moyennant la somme de 26 francs de 33 sols chacun, monnaie de Flandre, à payer chaque année en deux termes; original et copie simple de cet acte.

DD 380. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1423, 27 août. — Acte, en copie collationnée et en copie simple, de la vente faite par les échevins de Douai, à Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, de la mairie, terre, rentes, forages, pêcherie, moulin, etc., de Vitry, à charge des rentes foncières et à part le courant d'eau de la Scarpe, retenu au profit de la ville, pour la fortification, le gouvernement des moulins et la navigation. Cette vente est faite moyennant 400 écus d'or à la couronne de France, que les échevins déclarent avoir reçus « en bons deniers bien comptez et justement nombrez », dans une quittance annexée, en date du 4 septembre suivant.

DD 381. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; sceaux brisés.

1458-1461. — Lettres de Guye de Moustiers, dame de Lambres et de Beaumont, « autorisée de par le roy à gouverner les terres et seignouries à elle appartenantes, pour l'absence de Monseigneur Mahieu de Bercus, son mary, lequel, meu de devocion ou aultrement, neuf ans a ou environ, se party et s'en ala de ce païs pour aler faire et acomplir les voïages de Saint-Jacques, Hiérusalem et aultres, desquels il n'est encores retourné ». La dite dame vend aux échevins de Douai, moyennant deux chapons en plumes, certain cours d'eau procédant des fontaines et sources qui sont sur sa terre et seigneurie de Lambres, « pour s'en aidier les dis eschevins en tels usaiges et ainsy que bon leur semblera ». 21 janvier 1458 (v. s.) — Acte en chirographe, du 9 juin 1461, par lequel Jehan Desliches, au nom et comme procureur de la bonne maison et hôpital des Chartriers, cède par exprès commandement des administrateurs et des échevins, à la dame de Lambres, en échange du cours d'eau ci-dessus, une maison et jardin sis au Barlet, tenant à la moyenne rue du dit Barlet et à la maison du dit chevalier de Barcus, rue Saint-Eloy.

DD 382. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1458-1459. — « Visitation faite les 8, 9 et 10 mars 1458 (v. s.), par Gilles de le Motte, eschevin, Ricars Bottin, l'un des six hommes, Pierre Bruyant, procureur général de la ville de Douai et Jamin Bel, clerc des six hommes, sur et du long la rivière qui naist et vient, de cinq lieues ou environ de la ville d'Arras, descendre et fleuer en et parmy la ville de Douay, pour recognoistre l'abondance du cours de l'eau de la dite rivière qui ad présent est moult fort diminuée ». Les visiteurs

désignent nominativement les sources qui alimentent la Scarpe et indiquent les travaux à faire pour remédier à la pénurie d'eau. — Autre visite, le 29 mai 1459, « par maistre Grard de le Croix, commissaire de Monseigneur le duc (de Bourgogne), avecq aultre en ceste partie », Ricart Bottin et les autres six hommes, « depuis les ventelles des trois bailes, (entrée des eaux), tout jusques aux molins à bled et torquoirs d'oille estant en la ville de Lambres ». Le commissaire et les six hommes prescrivent l'enlèvement des hallots et autres obstacles de nature à entraver le cours des eaux. — Copie de commandement fait à cri public, par un sergent à cheval, à toutes personnes, « tant gens d'église, comme particuliers nobles et non nobles », possédant des terres le long de la Scarpe, d'avoir à élaguer et au besoin arracher les arbres et hallots « qui empeschent et retardent le cours de l'eauwe ». Même commandement itératif et nominatif à « Madame de Lambres ou à ceulx qui s'entremettent de ses affaires », aux officiers de la dite ville, à Hennin de le Pappoire, à Gillot Bassemain et autres riverains de Lambres et des environs ; juin même année.

DD 383. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier.

1503, 27 juin. — Lettres originales des échevins de Douai autorisant Charles de Bouberch, écuyer, à « faire relever une montée mouvant de la rivière venant de Lambres, par laquelle les fossez d'iceluy Charles estoient abreuvez, en faisant faire par luy ung ponchelet par dessus la dite montée, pour y passer le bétail de la ville pour pasturer d'un marais à l'autre ». — Copie simple de cette pièce.

DD 384. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 3 papier; 1 sceau.

1516, 1 juillet. — Sentence rendue par Guy de Buée, prévôt de Beauquesne, en faveur des échevins de Douai, contre Jean Wyon, Jean d'Anchin, Jean Hertin et autres qui, près d'un moulin appartenant au dit Wyon à Corbehem, avaient creusé un canal « dont l'emboccure porte de largeur plus de quarante pieds et diverty le cours de la rivière, tellement que partie ou portion d'icelle descendoit, fleuwoit et couroit en dessus du dit mollin pour faire tourner la roeuwe d'icelluy ». Les échevins propriétaires du cours de l'eau et Loys de Saveuse, écuyer, seigneur de Lambres, s'en étaient complaints et les intimés avaient reconnu le droit des premiers et et nié celui du seigneur. Le prévôt maintient les échevins en leurs droits, possession et saisine, condamne les défendeurs, « et quant aux dits de Saveuse et sa femme, ils sont demourez en cause ». — A ces lettres sont jointes deux commissions exécutoires du prévôt; trois copies collationnées.

DD 385. (Layette.) — 2 pièces, parchemin.

1545, 11 et 23 novembre. — Lettres des six hommes de la ville de Douai qui reconnaissent que « Damoiselle Barbe d'Auffray, vefve de feu Loys de Saveuze, en son vivant escuier, seigneur de Lozinghem » (1), leur a permis de faire décharger sur sa seigneurie de Lambres la marle et le sablon dont ils auront besoin et de les faire recharger sur baquets et conduire le long du filet qui va de la Fontaine au wez de Plachy, laquelle eau appartient à la ville. — Lettres des échevins de Douai, attachées aux précédentes, par lesquelles ils donnent à bail à Gilles Locquier, maître bombardier et chaufournier, pour trois, six ou neuf ans et moyennant 20 sols par an les eaux du courant ci-dessus, à charge de curage.

DD 386. (Layette.) — 166 pièces, papier.

1572-1590. — Pièces relatives à la canalisation de la Scarpe d'Arras à Douai ; avis confidentiel donné par François Maugré aux échevins de Douai concernant les projets du Magistrat d'Arras (2) ; union des villes de Lille et de Douai « pour s'opposer à la rivière prétendue par ceulx d'Arthois » ; discours et avertissement familier sur le préjudice que causerait à Douai cette voie navigable ; requêtes, suppliques et représentations au Roi à ce sujet ; mémoire en espagnol à D. Gaston de Spinola ; enquête de commissaires nommés par Sa Majesté pour examiner l'affaire ; mémoire signé de la main de Mathieu Moulart, évêque d'Arras, sur le projet du nouveau canal : il prétend indemnité comme seigneur de Vitry ; réponses et productions du mayeur et des échevins d'Arras ; correspondance du procureur général et des conseillers pensionnaires de Douai ; extraits des registres aux consaulx de cette ville. (3)

(1) Les femmes de chevalier, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, avaient seules droit au titre de dame.

(2) Cette lettre curieuse est datée de la *cité* d'Arras ; le nom du signataire est suivi d'une abréviation qu'on peut traduire par pénitencier. Il y a lieu de présumer en conséquence que le donneur d'avis, enfant de Douai, était chanoine pénitencier de la cathédrale d'Arras. Ce qui confirme notre opinion, c'est qu'un François Maugré, probablement le même, devint en 1597 prévôt de la Cathédrale. *(Gallia Christiana* III 362.)

(3) Cf BB 5, *passim*. En combattant énergiquement les projets d'Arras, nos échevins avaient surtout en vue de sauvegarder leur fameux privilège de l'étaple des grains (AA 78) que devait fortement ébranler la création des voies navigables.

DD 387. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1590. — « Thibériade » ou carte hydrographique d'une partie de l'Artois, du pont Vairon à Vitry et du même pont au bourg de Lécluse, y compris une vingtaine de villages, les ponts et les moulins, le tout accompagné d'une légende. On remarque sur ce plan deux signaux à feu, l'un entre Boiry et la ferme de la Prée; l'autre sur le mont Wetiez dit par corruption le mont Métier, au terroir de Vitry. Ces signaux correspondaient avec celui du mont Saint-Eloy et autres, afin d'avertir les gens de la campagne des incursions de l'ennemi. C'est grâce à eux que la garnison de Douai prit au pont Vairon le frère de l'amiral de Coligny.

DD 388. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1595-1600. — Copie authentique de lettres de Philippe, roi d'Espagne, en date du 1 novembre 1595, par lesquelles il autorise les échevins d'Arras « à rendre navigable la rivière de l'Escarpe, droit la dite ville jusques à la ville de Douay, en l'approfondissant et relargissant en aulcuns endroits nécessaires et y faisant les retenues d'eau qu'il convient, passant la dite rivière par la dite ville de Douay » etc. — Autres copies et extraits de ces lettres dont l'original est aux archives d'Arras. — Mémoire et requête des échevins de Douai contre un nouveau projet de canal partant de Biache, traversant les marais de Vitry et allant à Valenciennes par Lécluse, Arleux, Bouchain, Neuville, Lourches, Denain, Prouvy, etc.; correspondance et autres pièces relatives à cette affaire.

DD 389. (Layette.) — 130 pièces, papier.

1601-1610. — Correspondance et pièces de procédure relatives à la canalisation de la Scarpe ; opposition des échevins de Douai ; difficultés suscitées par eux ; requêtes présentées aux Archiducs par les échevins d'Arras pour continuer les travaux ; requêtes en sens contraire des échevins de Douai ; nomination de commissaires ; lettres des conseillers pensionnaires et autres, délégués à Bruxelles pour soutenir les intérêts de la ville.

DD 390. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 4 papier.

1607-1610. — Plan sur parchemin dressé et signé le 23 janvier 1607, à la requête des échevins de Douai, par Pierre Campe, « architecte de Leurs Altesses ». Ce plan, doré et colorié, indique le cours de la Scarpe et de ses affluents avec la hauteur d'eau des écluses et bassins, la situation des villages, etc. — Copie de ce plan, également sur parchemin ; trois autres plans de navigation et un plan du bassin projeté à Douai, proche les Dominicains; 1610.

DD 391. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 83 papier. 1 sceau.

1611-1615. — Canalisation de la Scarpe, d'Arras à Douai : visite des travaux par les échevins et six hommes de Douai; difficultés nouvelles soulevées par eux à propos des écluses; requêtes et mémoires aux Archiducs; répliques du magistrat d'Arras ; enquête de commissaires; continuation du canal dans la traversée de Douai ; lettres sur parchemin des archiducs Albert et Isabelle portant homologation d'un acte par lequel plusieurs gentilshommes d'Arras « se sont constitués et constituent pleiges et caution des mayeur, eschevins manans, habitans, corps et communaulté de la ville d'Arras et promettent, au nom de la dite communaulté, de faire amener et desmolir les escluzes traversantes faites en la rivière de l'Escarpe par les dits d'Arras pour faire icelle navigable, dont les eschevins de la ville de Douay se plainent », dans le cas où après épreuve des ouvrages, il serait reconnu que ceux-ci causent réellement les inconvénients redoutés. Les cautions s'engagent en outre à payer « aux dits de Douay tous dommages et interest qu'ils auront pour ce souffert », le tout conformément à l'ordonnance de Leurs Altesses.

DD 392. (Layette.) — 1 pièce, parch.; 160 papier.

1616-1620. — Canalisation de la Scarpe, d'Arras à Douai: cahier broché de cinquante feuillets, contenant le procès-verbal de la commission chargée de faire « les espreuves requises par ceulx de Douay pour démontrer que la navigation prétendue par ceulx de la ville d'Arras apportroit courtresse d'eau et par conséquent interest et préjudice aux molins et navigation du dit Douay »; difficultés au sujet des portes d'eau et de leurs inconvénients au point de vue des fortifications et de la sûreté de la place; dits, contredits, répliques et dupliques des magistrats d'Arras et de Douai, correspondance des délégués à Bruxelles pour suivre l'affaire au Conseil; autres difficultés relatives au tirant d'eau, aux abreuvoirs, aux charges de curage; opposition des échevins à l'élargissement du canal par une emprise sur la rue de Lannoy; sentence des commissaires qui permet cette emprise, appel des échevins; lettres des archiducs

évoquant l'affaire en conseil; autres lettres des mêmes, en date du 15 juin 1620, prescrivant, « sur certaines grosses amendes, à ceux du magistrat de Douay et aux manans et habitans d'icelle ville, qu'ils ayent à permettre la libre entrée des batteaux en la dite ville et laisser les dits d'Arras et tous aultres qui vouldront user de la dite navigation, librement descendre et monter iceulx batteaux par la dite rivière et à cest effect souffrir l'ouverture et fermeture des portes, des tenues et ventailles d'icelles sans destourbier ni empeschement ».

DD 393. (Layette.) — 18 pièces, papier.

1621-1660. — Canalisation de la Scarpe : requête des échevins d'Arras aux Archiducs contre ceux de Douai qui les empêchaient de curer la rivière à vif fond pour l'approfondir ; requête du chapitre de Saint-Amé au sujet du dommage que la nouvelle navigation causait à une de leurs maisons ; requête du prince d'Epinoy, prévôt de Douai et des propriétaires de moulins qui se trouvaient lésés par la canalisatio« de la Scarpe ; réponse des mayeur et échevins d'Arras ; visites de la rivière par les échevins et six hommes, empêchements à la navigation, plaintes des gens d'Arras ; rente créée par la ville d'Arras pour subvenir aux frais de canalisation de la Scarpe ; acquisition par les échevins de Douai du moulin ruiné de Courchelette.

DD 394. (Layette.) — 4 pièces, parchemin; 60 papier ; 4 sceaux.

1669-1685. — Visites par les échevins de Douai et leurs officiers du canal de la Scarpe, des écluses, des moulins ; lettre de Louvois au Magistrat de Douai pour lui représenter l'utilité du canal et l'engager à rendre la Scarpe navigable dans la traversée de la ville et des fortifications ; arrêt du Conseil, en date du 16 février 1676, nommant un commissaire pour terminer le différend entre les habitants d'Arras et ceux de Douai ; procédure au sujet du moulin de Lambres dont une ventelle avait été induement levée ; factums, requêtes et mémoires des échevins de Douai contre ceux d'Arras au sujet de la navigation, les premiers prétendant que les lettres d'octroi de 1595 sont éteintes par l'interruption de la navigation depuis la prise d'Arras, soutenant d'ailleurs n'être pas tenus à l'entretien et aux réparations du canal ; production en copie de nombreuses pièces antérieures ; arrêt du Conseil, du 18 janvier 1685, en original et en imprimé, lequel met définitivement à la charge du magistrat d'Arras les dépenses d'entretien de la rivière, ainsi que les travaux nécessaires pour rendre la Scarpe navigable dans l'intérieur de Douai, « depuis la porte de la dite ville qui s'appelle communément la porte de l'eau entrante, jusqu'au marché au poisson de la dite ville ». Il est en outre fait « très-expresse inhibition et défense au magistrat de Douai d'apporter aucun obstacle ni empêchement à ceux qui seront chargés de la part du dit magistrat d'Arras des dites entreprises et travaux ; ni de souffrir que le cours de la dite navigation soit interrompu par les ordures et immondices qui pourront être jetées dans la rivière, auquel cas veut Sa Majesté qu'elles en soient incessamment tirées et le lit de la rivière rétabli, aux dépens de ceux des maisons desquels les dites ordures et immondices seront sorties.

DD 395. (Layette.) — 144 pièces, papier.

1685-1700. — Mémoires, inventaires et productions de pièces en original et en copie concernant les écluses, ou tenues d'eau de Lambres, de Courchelette, de Brebières et de Douai ; difficultés au sujet des quais ou rivages que les douaisiens veulent comprendre dans l'entretien mis à la charge du magistrat d'Arras ; règlement des échevins de Douai sur la navigation, 14 juillet 1684 ; ordonnance de M. Dugué de Bagnols, intendant de Flandre, du 5 février 1700, qui modifie le règlement précédent et, attendu que les échevins retenaient les eaux sans nécessité, « que l'éclusier lui-même se donnait la liberté de retenir les dites eaux », défend de les retenir d'autres jours que les mardi et jeudi de chaque semaine.

DD 396. (Layette.) — 76 pièces, papier.

1712-1725. — Visites de la rivière par les échevins de Douai ; requête et mémoire présentés à M. de Bernières, intendant de Flandre, par le prevôt de Douai, les chapitres et les propriétaires de moulins, au sujet des tenues d'eau prescrites à jour fixe par le règlement de 1700 ; ordonnances des intendants de Bernières, et Méliand, en 1714 et en 1718, qui maintiennent les règlements antérieurs ; nouveau procès des échevins de Douai, joints aux Dominicains, contre les échevins d'Arras, au sujet d'une coupure faite à un angle du bâtiment de ces religieux ; autres difficultés au sujet du tirant d'eau, du chargement des bateaux, du pont des Orphelins, que les échevins ne réparent d'urgence, après un accident, que moyennant signification de non préjudice à leurs droits. — Pièces relatives au ruisseau de la Brayelle ; deux plans, sur papier, avec légende en forme de mémoire, proposant les moyens

d'empêcher les inondations de ce ruisseau; correspondance à ce sujet entre les échevins de Douai, le seigneur de la Brayelle et le commandant du génie.

DD 397. (Layette.) — 64 pièces, papier.

1735-1789. — Procès entre les échevins de Douai et les états d'Artois, joints au magistrat d'Arras, lesquels voulaient élargir la rivière derrière la brasserie des Dominicains: productions, mémoires, répliques et dupliques des parties; prétentions des échevins d'Arras qui veulent laisser à ceux de Douai le soin d'entretenir le pont des Orphelins puisqu'ils y ont fait des réparations et modifications; procès-verbaux annuels de 1750 à 1789, constatant la visite de la rivière faite par les échevins de Douai et les députés d'Arras, depuis l'entrée des eaux jusqu'au pont des Orphelins, conformément à l'arrêt du Conseil de 1685, afin de constater les réparations à la charge du magistrat d'Arras.

B. SCARPE INFÉRIEURE.

DD 398. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 4 fragments de sceaux.

1324. — Vidimus par Jean Loncle, garde de la prévôté de Paris, du samedi après la Pentecôte (9 juin) 1324, des lettres en latin, de Charles, roi de France, du 24 mai de la même année, adressées à son bailli de Douai, portant que, de la part des échevins et marchands de Douai et des habitants des six villes ayant la jouissance du marais de Flines (1), il lui a été porté plainte sur ce que l'abbé de Saint-Amand qui n'avait eu droit de tout temps de mettre, à l'endroit de la rive dit Trou Marillon, que sept planches de sept doigt de large, en avait augmenté le nombre et tenait les eaux de la Scarpe si élevées, à cause de son moulin, qu'il en résultait des inondations; c'est pourquoi le roi commet son bailli pour ouvrir une enquête sur ces faits. — Autres lettres du même roi, en date du 22 août suivant, adressées au bailli d'Amiens et prescrivant une enquête sur ce qui s'est passé au Trou Marillon entre les religieux de Saint-Amand et le bailli de Douai. Celui-ci avait ordonné au prévôt et au maire des religieux d'ôter les planches nouvellement posées, excédant le nombre de sept, mais le prévôt et le maire s'y étant refusés, le bailli, en présence des hommes de fief, y avait fait mettre des ouvriers. Sur ce, le prévôt et le maire étant revenus avec nombre de gens armés, s'étaient emparés des ouvriers et les avaient menés dans la prison de l'abbaye. Le bailli cependant avait fait enlever les planches avec défense de les remettre; ce à quoi le prévôt et le maire s'étant refusés, le bailli mit la main sur le maire en lui ordonnant d'aller tenir prison au château de Douai, ce à quoi le maire riposta par la force et les obstacles furent remis en place. — Vidimus et copie de ces lettres. — Enquête en français exposant avec plus de détails les faits relatés dans les lettres royales.

(1) Ces six *villes* étaient Flines, Raches, Coutiches, Auchy, Orchies et Bouvignies, d'où le marais de Flines a tiré le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

DD 399. (Layette.) — 4 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1324. — Lettres d'ajournement par Jakemon Moulle, sergent du roi « en la baillie de Vermandois », ajournant à la fête de Saint-Luc, heure de tierce, (neuf heures du matin), le bailli et les habitants de Douai et des six villes pour être entendus dans l'affaire du Trou Marillon. — Lettres de Thibaus de Denisy, gouverneur des frontières de Flandre, données la veille de Saint-Luc, en copie, « soubs les seyaux de Emars de Croes, clerc du Roy », l'un des commissaires délégués en la cause pendante entre l'abbaye de Saint-Amand et les habitants de Douai et des six villes. Le gouverneur établit en son lieu et place Jean Gousselin, prévôt du ressort des frontières de Flandre et Robert Dupire, « tous deux enssemble et chacun pour luy », pour comparaître devant l dit Emars dans le procès du Trou Marillon. — Vidimus par Jean Loncle, des lettres du 4 novembre de Charles, roi de France et de Navarre, à Emars de Croes, pour lui défendre d'aller de l'avant, attendu la complainte des religieux de Saint-Amand « sur un empeschement fait par le baillieu de Douay au Trou Marillon au préjudice des dis religieulx »; l'affaire sera commise à réformateurs qui iront au pays. — Copie, sous le scel de Thibaus de Denisy, de lettres de Charles, roi de France et de Navarre, à son gouverneur des frontières de Flandre, pour lui demander d'envoyer à Paris Gilles de Lieu-Saint-Amand, ancien bailli de Douai, afin de comparaître en parlement dans le procès du Trou Marillon, dont le retard est préjudiciable au roi et aux religieux de Saint-Amand.

DD 400. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 2 sceaux.

1327, 25 mai.— Lettres de Jean, abbé de Saint-Sauveur d'Anchin et de ses religieux, exposant que les échevins de Douai leur ont fait la grâce de pouvoir rejeter les boues provenant de leur fossé du Bouchart sur le

terrain du marais de Raches qui appartient à la ville, et retenir l'écluse entre la Scarpe et le dit fossé. Ce pourquoi, les dits abbé et religieux renoncent à se prévaloir dans l'avenir de cette permission qui ne pourra porter aucun préjudice aux droits de la ville. — Sceaux de l'abbé et du couvent. — Copie simple de cette pièce.

DD 401. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1448. — « Déclaration », en un rouleau de papier, de la manière dont le meunier du moulin Marillon, appartenant à l'abbaye de Saint-Amand, doit entretenir le trou dit de Marillon. — Lettres de Charles, roi de France, du 14 décembre, rendues sur la plainte du procureur du duc de Bourgogne et de celui de la ville de Douai et commettant le bailli d'Amiens pour remédier aux exactions des seigneurs riverains de la Scarpe et en particulier aux dommages causés à la navigation par le mauvais état du trou de Marillon.

DD 402. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 8 papier.

1421-1567. — Publication faite par les échevins à la borne au Keviron ou Queviron (1), tous les ans au mois de mars, afin de maintenir leurs droits sur la police de la rivière ; extraits de comptes du Domaine relatifs aux dépenses qu'entraînait le voyage des échevins délégués et de leurs officiers. — Le texte primitif de ce ban célèbre, étrangement défiguré par la suite, est extrait, disent les échevins le 31 mars 1421, d'un ancien registre « couvert d'aisselles (planches) et gaune cuir, reposans en le halle de la loy et eschevinage de Douay, en lequel sont registrez plusiours bans et edis fais et ordonnez d'ancienneté ». Les dépenses consistent, outre le salaire des bateliers, en un repas chez le « tavernier » du pont de Raches.

DD 403. (Layette.) — Cahier de 11 feuillets, papier.

1443. 22 et 25 avril, 12 mai. — Visite de la rivière par les échevins et six hommes et le maitre des œuvres, depuis la sortie des eaux jusqu'au pont de Raches, dans le but de faciliter la navigation par un curage à fond et la suppression de quelques obstacles.

DD 404. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1450. — Fragment d'information par Robert de Tournay, lieutenant du bailli de Tournai, « en vertu de certaines lettres et mandement du roy notre sire, en forme de relief en cas d'appel, d'excès et d'atemptas, impétrées et obtenues par les eschevins de la ville de Douay », appelant d'une sentence du bailli d'Amiens au profit de « vénérables et discretz, messieurs les religieulx abbé et couvent d'Anchin ». Il ressort de cette information, malheureusement incomplète, que les échevins avaient la police de la rivière « jusques au pré nommé le pré de l'Estroit, scitué entre l'Escarpe et le Boussart et d'ilec jusques à la borne au Queviron qui est oultre Lalain ».

DD 405. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau brisé.

1451, 20 juin. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, exposant que les échevins de Douai ont représenté que la rivière de Scarpe « courant entre la dite ville de Douay et le pont de Raisse, à l'endroit des pastures de la terre et seigneurie de Belleforière a, par continuation de temps, délaissé l'ancienne rive et s'est rapprochée de deux traits d'arc de la chaussée de Raches », causant ainsi l'inondation des marais, « tellement qu'il est nécessaire de hastivement y pourveoir ». C'est pourquoi le lieutenant général de la Gouvernance est commis pour visiter avec des experts la rivière de Scarpe et autoriser les échevins de Douei à entreprendre, aux frais de la ville, les réparations et travaux reconnus nécessaires.

(1) Cf AA 46 et CC 681. — Depuis l'impression de notre dernière série, la fameuse borne au Queviron a été retrouvée par M. l'ingénieur Bréan qui a fait à ce sujet une intéressante communication à la société d'agriculture, sciences et arts de Douai. Ce petit monument est situé à l'extrémité du marais des Six-Villes, territoire de Flines, au lieu dit Germignies, entre le nouveau tracé de la Scarpe et l'ancien lit de cette rivière, délaissé par suite d'un redressement. Sa hauteur au-dessus du sol est actuellement de 2 mètres 30 cent. ; il est de forme rectangulaire, d'une largeur de 0 m. 75 et 0 m. 70 sur deux faces opposées et de 0 m. 68 et 0 m. 65 sur les deux autres faces. C'est un bloc de grès complètement brut, n'accusant aucun travail de la main de l'homme. D'après un feuillet de garde du manuscrit 295 de la bibliothèque communale, provenant de l'abbaye de Marchiennes, cette borne fut plantée le 29 mai 1288, en présence de témoins notables, pour terminer un différend entre l'abbaye et la ville de Douai et déliminer leurs juridictions respectives sur la Scarpe. Nous ajouterons que c'est par erreur que le numéro 46 de la série AA cite « la borne a Keviron » ; la charte latine de mai 1241 porte textuellement ces mots « *usque ad locum qui vulgariter dicitur au Keviron* ». Avant qu'on y plantât la borne qui a gardé ce nom, il y avait donc un lieu dit « Keviron », Quevron ou Chevron, d'un coude que formait à cet endroit l'ancien lit de la rivière.

DD 406. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1455 (v. s.), 15 janvier. — Lettres de Jean de Fiérin, lieutenant de la gouvernance de Douai, portant transaction entre les échevins de cette ville, joints à eux le seigneur de Landas, d'une part et les abbé et religieux de Marchiennes, d'autre part. Ceux-ci s'engagent à renoncer au canal qu'ils avaient creusé pour amener les eaux de la Scarpe à leur abbaye et à entretenir la digue élevée à l'entrée de ce canal qui, de huit pieds plus bas que la rivière, en aurait absorbé les eaux, « au grant préjudice de la marchandise et du bien publicque ». — Double de cet acte au dos duquel est écrit: « Payé par maistre Grard Delecroix, procureur (à la Gouvernance), pour l'escripture et scel de ces présentes XIII sols de Flandre ». Signé Bouvisne, greffier.

DD 407. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1496, 6 août. — Procès-verbal de visite par le conseiller pensionnaire, un échevin et le procureur général, « ad ce appelés aucuns anchiens d'icelle ville », des « bassières » ou prairies formées par alluvions sur les deux rives de la Scarpe, « depuis la vieze abbeye des Prez, jusques au camp appartenant aux religieulx de Marchiennes, séant au dessoulz d'Escarpel ». On trouve désignés dans cette pièce l'emplacement de l'ancienne abbaye des Prés, la position des maisons de Garbigny, de Beaupré, de Grain nourry, le pré du Temple, la briqueterie, le moulin d'Escarpel, la tenue d'eau, les chemins conduisant de la chaussée à la Scarpe, le ruisseau d'Escrebieux etc., le tout de la juridiction de l'échevinage, à l'exception du moulin d'Escarpel.

DD 408. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1544 (v. s.), 2 mars. — Copie authentique d'un mandement de Charles-Quint, empereur, au premier huissier ou sergent d'armes, de faire enlever par les riverains de la Scarpe inférieure « les cloyes et pieulx de bois servant à pescher poissons, lesquelles cloyes empeschent que l'eaue de la rivière n'a son cours si libre qu'elle doit », ce qui occasionne l'inondation des marais et en particulier de celui des six villes, par la rupture des digues.

DD 409. (Layette.) — 8 pièces papier.

1550-1578. — Visites de la Scarpe inférieure et de ses petits affluents, tels que le Bouchart, le filet des Arsins, etc.; représentations à « honorables et saiges » messieurs les échevins de Douai, par le procureur général Wyon, le 23 mai 1566, au sujet des canaux et ruisseaux dont l'encombrement cause l'inondation d'une partie du Frais-Marais.

DD 410. (Layette.) — 1 plan; 2 pièces, papier.

1571. — Minute et copie de requête des échevins de Douai à la chambre des comptes à Lille, pour obtenir l'autorisation de creuser un canal partant du pont de Raches et allant jusqu'au mont Ecouvet, afin de faciliter le transport du sable nécessaire aux constructions. — Plan de ce canal avec maisons, personnages, etc. (Cf BB 2, fol. 240).

DD 411. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1572-1573. — Requête et production pour Messire Nicolas de Montmorency, seigneur d'Escarpel, contre les échevins de Douai qui, se disant propriétaires de la rivière, avaient fait enlever un bac établi sur la Scarpe par le dit seigneur; copie d'un mandement de Philippe, roi d'Espagne, au premier huissier de rétablir le bac. — Copie de transaction entre les seigneurs de Wagnonville et d'Escarpelle au sujet d'une buse établie par le premier sous l'Escrebieux, pour dessécher les prairies de Wagnonville. Il promet de n'y pas laisser couler les eaux qu'il pourrait tirer de l'Escrebieux, pour ne pas faire tort au moulin d'Escarpel.

DD 412. (Layette.) — 15 pièces, papier.

1586-1592. — Requête d'habitants de Sin-le-Noble aux échevins de Douai, pour leur demander que cette ville paie les deux tiers des réparations et du curage à faire au Godion, (petit affluent de la Scarpe); requête des échevins de Douai au roi d'Espagne lui exposant la nécessité de curer la Scarpe jusqu'à l'Escaut, et lui demandant l'autorisation de lever à cet effet des droits sur les bateaux qui viennent charger à Douai; projets et propositions d'octroi pour ce curage, opposition des habitants de Tournai, d'Antoing et de Saint-Amand, prétendant que rien d'extraordinaire n'empêche la navigation à partir du pont de Raches, mais qu'il n'en est pas de même de Douai à cette localité, par la faute des habitants de Douai; correspondance à ce sujet, lettre du conseil de Gand.

DD 413 (Layette.) — Plan sur toile de 4 mètres 35 cent. de long sur 0,30 de large.

XVIe siècle s. d. — Carte du cours de la Scarpe et des prairies voisines, depuis la sortie des eaux de Douai jusqu'à l'Escarpel, dressée vers la fin du XVIe siècle. On y remarque le courant d'eau des sources de l'ancienne abbaye des Prés, sur lequel on avait établi un moulin qui a cessé de tourner parce qu'il inondait les prairies voisines et que la plupart des sources ont tari lors de l'approfondissement des fossés de la place.

DD 414. (Layette.) — 15 pièces, papier.

1603-1623. — Inondations causées par la Scarpe : accord entre les abbés de Marchiennes, d'Anchin, d'Hasnon et le seigneur de Warlaing d'une part et l'abbé de Saint-Amand, d'autre part, au sujet du trou Marillon dont le meunier tenait les eaux à une trop grande hauteur, ce qui occasionnait des inondations. (Cf. DD 398). — Procédure entre les seigneurs d'Escarpel et de Belleforière au sujet des eaux qui couvraient les prairies de ce dernier ; enquête et attestations relatives au moulin d'Escarpel dont l'écluse rehaussée causait l'inondation des marais de Belleforière et du chemin de la Noire voie.

DD 415. (Layette.) — 26 pièces, papier.

1611-1700. — Extraits des comptes de la ville constatant la dépense faite chaque année pour la publication ordinaire du ban dit de la borne au Queviron; (Cf DD 402). — Cahier contenant copie de cette publication et indication des frais de 1662 à 1679.

DD 416. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1623-1673. — Curage du Godion sur une longueur de 2330 pieds à raison de 4 livres 8 gros du cent de pieds ; ordonnance des échevins prescrivant un nouveau curage de cet affluent ; déclaration des frais occasionnés par le Godion et les différents travaux exécutés pour le dessèchement du marais de Raches ; certificat donné devant notaires, à la requête des échevins de Douai, constatant le paiement par le receveur de l'abbaye de Flines de 425 florins pour réparer l'ouverture de cinquante à soixante pieds faite à la Scarpe, près de Germignies, lesquels florins avaient été remis au receveur par Judes Levaillant, échevin et coffrier de la ville de Douai. — Mandement de Pierre de Bray, lieutenant de la Gouvernance, subdélégué de l'intendant de Flandre, pour rechercher les causes du débordement de la Scarpe depuis Douai jusqu'à Thun ; frais de visite des marais inondés.

DD 417. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1686-1696. — Correspondance entre les échevins de Douai et le baron de Vuorden au sujet d'un pont à établir sur le nouveau canal entre Auby et Dorignies ; mémoire pour le redressement de la Scarpe entre Douai et Raches ; mémoire contre l'établissement du canal de Douai à Lille; demande et concession d'un « watregandt » (canal de dessèchement), à M. Becquet, propriétaire de prairies longeant la Scarpe.

DD 418. (Layette.) — Plan sur papier.

XVIIe siècle, s. d.— Carte coloriée du bassin de la Scarpe inférieure, avec indication des villages, des bois, des marais etc.

DD 419. (Layette.) — 38 pièces, papier.

1705-1788. — Publication faite chaque année à la borne au Queviron par les échevins de Douai ; extraits des comptes et texte du ban. (Cf DD 415).

DD 420. (Layette.) — 19 pièces, papier.

1716-1785. — Procès-verbaux de visite de la rivière par les échevins depuis la sortie des eaux jusqu'à la longue borne dite au Queviron; indication des travaux à faire pour faciliter la navigation.

DD 421. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1720-1782. — Procès-verbaux d'adjudication du faudage de la Scarpe à faire au mois d'août et au mois d'octobre, de la sortie des eaux à l'écluse du Godion; ban des échevins ordonnant le curage des fossés du Frais-Marais ; adjudication de celui du Godion au prix de 7 florins du cent de pieds ; arrêt du Conseil prescrivant le curage et l'approfondissement de la Scarpe aux frais des abbayes, des seigneurs et des propriétaires riverains ; somme de 800 florins payée par la ville aux propriétaires du clos Bécourt pour qu'ils se chargent eux-mêmes à l'avenir du curage des fossés.

DD 422 (Layette) — 16 pièces, papier.

1729-1758. — Observations, copies de pièces et correspondance relatives au droit de pêche dans la rivière, prétendu par divers commandants du fort de Scarpe et confirmé à la ville par lettres de M. d'Angevillers, ministre secrétaire d'Etat, adressées à l'intendant de Flandre et aux échevins de Douai.

DD 423. (Layette.) — 18 pièces, papier.

1741-1787. — Inondations de la Scarpe, moyens employés pour les prévenir : mémoire des échevins de Douai relatif aux écluses du Fort, de Flines et de Vred ; lettres des mêmes relatives à l'inondation partielle de Raches et de Waziers ; construction du pont de Raches ; pièces de procédure relatives à un fossé pour l'écoulement des eaux du Frais-Marais à travers les propriétés de M. Becquet de Mégille ; construction d'une écluse sur la Scarpe à quatre-vingt toises de la sortie des eaux, lettre du ministre de la guerre, réception de l'écluse dont l'entretien reste à la charge de la ville ; permission à un administrateur de l'Hôtel des Nobles de redresser le cours du Godion ; compte des impositions levées pour fournir aux frais de dessèchement de la vallée de la Scarpe ; procès-verbal de bornage pour le redressement de la Scarpe inférieure.

C. — SENSÉE OU RIVIÈRE D'ARLEUX (1)

DD 424. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; fragment de sceau.

1340 (v. s.), 10 janvier. — Lettres de Jean, fils aîné du roi de France, à Nicolas de Savoie, gouverneur du château de Crèvecœur et à Jacques d'Arleux, châtelain d'Arleux, leur mandant de « faire oster hastivement l'empeschement » mis par le châtelain au cours d'eau venant d'Arleux au Moulin-le-comte, appartenant au roi son père et alimentant les fossés des fortifications de Douai. — Vidimus des mêmes lettres par Guillaume Germont, garde de la Prévôté de Paris, à la date du 19 février de la même année.

DD 425. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 papier ; 1 sceau.

1458, 21 nov. et 15 déc. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, portant mandement à « Messire Jehan Joard », juge de Besançon et à maître Ricar Pinchon, son procureur général, de se transporter à Douai pour remédier au mauvais état de la rivière d'Arleux, où il y avait autrefois « grand habondance d'eaue qui descendoit en la rivière d'Escarpe, lequel courant, portant autant d'eaue ou plus que la moitié de la dite rivière, est du tout attery et tourne à ruyne ». En conséquence les commissaires sont autorisés à « oyr et examiner tesmoins », à visiter les lieux, ordonner des travaux, les passer en adjudication, imposer pour ce les propriétaires riverains, etc. — Enquête des commissaires dans laquelle sont consignées les déclarations des « personnes résidens en la ville d'Arleux-lez Paluel qui scavent parler de l'ancienne rivière qui de temps passé solloit venir du dit lieu. »

DD 426. (Layette.) — 3 pièces, parchemin ; 2 papier ; 4 sceaux.

1458 (v. s.) - **1459.** — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 13 mars 1458, à Guillaume de Cluny, archidiacre d'Avalon, maître des requêtes de son hôtel, pour le subroger à Messire Jean Joard empêché et le préposer, de concert avec maître Ricar Pinchon, au rétablissement de la rivière d'Arleux ; commission donnée par ceux-ci au premier huissier, le 3 avril 1459, après Pâques, d'assigner tous ceux qui ont des héritages le long de la rivière d'Arleux, à comparaître devant eux à Douai le 11 du même mois ; relation de l'huissier, Guillaume Sohier, dit Fede, donnant le nom de tous les propriétaires assignés. Ces trois pièces munies de leurs sceaux sont infixées l'une dans l'autre. — Deux copies collationnées.

DD 427. (Layette.) — 1 cahier en parchemin de 12 feuillets.

1459, 11 avril. — « Information faite par les commissaires deputez au reliefvement du cours d'eaue qui soloit fleuer et courre depuis la rivière de la Sensée-lez-Arleux en Paluel jusques en la rivière de l'Escarpe... ».

(1) La Sensée a sa source principale à Hautcourt, canton de Vitry, arrondissement d'Arras ; elle entre dans le département du Nord au village de Lécluse et se divise en deux branches dont l'une se jette dans la Scarpe à Lambres et l'autre dans l'Escaut à Bouchain. Le canal de la Sensée, terminé sous la restauration, fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin dont il est le complément. La première branche de la Sensée était seule canalisée autrefois, à partir d'Arleux, d'où le nom de rivière d'Arleux donné à ce cours d'eau.

Un témoin dépose que l'eau était autrefois si abondante qu'elle portait bien un baquet chargé de dix muids de blé et qu'il y prenait souvent des loutres; un autre dit qu'il y avait sur le dit cours d'eau entre Arleux et Gœulzin, cinq ponts, qu'il nomme, dont trois de bois et deux de pierre; un autre, de Courchelettes, dit que le seigneur de ce lieu avait, du consentement d'Albert, comte de Hainaut, détourné le cours de la rivière d'Arleux et avait ainsi enclos dans ses prairies qui étaient Hainaut une portion du territoire de l'Artois.

DD 428. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 4 papier; 4 sceaux.

1459. — Lettres des commissaires nommés pour le rétablissement de la rivière d'Arleux, du 19 avril 1459, par lesquelles ils établissent des personnes pour diriger les travaux à faire au canal, depuis Arleux jusqu'aux ventelles de Douai, lever les deniers imposés sur les propriétaires riverains, payer les entrepreneurs, etc.; autres lettres des mêmes, à la même date, portant relation de tout ce qu'ils ont fait pour le rétablissement du cours des eaux, depuis Arleux jusqu'à Douai. — Criée des travaux à exécuter à la rivière d'Arleux; rouleau en papier contenant devis de cinq ponts de pierre à construire sur la rivière d'Arleux, adjugés le 27 mai 1459, pour 640 livres parisis, monnaie de Flandre, sur une mise à prix de 650 livres; autre rouleau portant devis et adjudication de trois ponts en bois sur le même cours d'eau, 17 juin 1459, pour 111 livres, sur une mise à prix de 120 livres. Les travaux de ces huit ponts devaient être commencés le lendemain de l'adjudication. Deux rapports d'experts sur la construction des ponts ci-dessus, 27 septembre et 14 décembre 1459; il en résulte que les entrepreneurs ont fait, en sus de leur marché, différents travaux montant à 118 livres 7 sols.

DD 429. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1460, 26 septembre. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, portant que les travaux de rétablissement du canal d'Arleux, y compris les ponts, ont dépassé de plus de 800 livres les prévisions des commissaires et, attendu que les propriétaires riverains se refusent à payer ce supplément, donnant au premier huissier mandement de les contraindre « à paier tout ce à quoy ils sont imposez et assis pour la cause dessus dite et ce par la prinse et vendue de leurs biens meubles et héritaiges et autrement par toutes voies deues et raisonnables ». Au dos de la pièce se trouve la mention suivante: « Nous Allart Clappet et Wille Couillette, sergens de la paix de Valenciennes, certifions à tous que, après avoir promis obéissance au prévost de Valenciennes, Jacquemart de le Deule, sergent de la gouvernance de Douay, a deuement signifié au seigneur de Marquettes que se terre de Courchelettes estoit mise en arrest pour la somme de cent livres....... pour lequel signifiement avons reçeu pour nostre salaire chinq sols quatre den ».

DD 430. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1461. — « Mémoire et advertissement » pour le procureur général près la chambre des comptes, demandeur par exécution contre les abbé et religieux de Saint-Amand, défendeurs. D'après les ordres des commissaires susnommés du duc de Bourgogne, les échevins de Douai avaient avancé les fonds nécessaires pour le curage de la rivière d'Arleux, dont la répartition avait eu lieu ensuite sur les propriétaires riverains, suivant « certaine assiette » faite par les dits commissaires. Les religieux de Saint-Amand devaient payer pour leur part, à cause de leur terre de Férin, la somme de 150 livres 70 gros de Flandre; les habitants de Férin étaient taxés à 100 livres et ceux de Gœulzin également à 100 livres. Tous refusèrent de payer. Jacquemart de le Deule, sergent de la Gouvernance de Douai, fut chargé de saisir la ferme de l'abbaye qui fit opposition et de contraindre les manants qui se rebellèrent. C'est pourquoi, les lettres des commissaires étant périmées, le procureur demande nouvelle provision « pour contraindre et justichier les dis manans et habitans à faire payement des dites sommes et pour les adjourner à comparoir en personne et de main mise, jusques au nombre de quatre des plus coupables de chacune ville, pour répondre aux conclusions qu'il vouldra contre eulx prendre, pour raison des dits reffus et rebellion ».

DD 431. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1509-1575. — Extrait collationné d'un registre aux Mémoires, (BB 12, f° 145), du mois de juin 1509, relatif à la construction d'un pont près d'Arleux, dont les bailli et échevins de cette ville prient ceux de Douai de vouloir bien se charger, offrant eux-mêmes de faire les transports nécessaires, ce qui est accepté. — Extrait collationné des comptes de la ville pour l'année 1527-1528, (CC 258, f° 210), contenant les dépenses de réfection du pont de Fléquières sur la rivière d'Arleux. — Visite de la rivière, le 11 mai 1558, depuis Arleux jusqu'à Lambres: les ventelles des moulins qui étaient

trop hautes ont été réduites avec défense aux meuniers de récidiver, « à peine de cent réaulx d'or ». — Lettre missive des échevins de Douai, du 24 novembre 1574, au sieur Desmonchaux, au sujet d'une tranchée qu'il avait faite sur ses terres à Arleux et qui laissait couler vers Bouchain les eaux destinées à Douai. — Convention entre les échevins de Douai et les propriétaires du moulin le Comte pour le curage de la rivière d'Arleux; état des frais de cette opération, 1575.

DD 432. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1590. — « Tybériade » ou carte du cours de la Sensée avec ses différentes branches, ses ponts, ses moulins, les villages qu'elle arrose, le fort de Paluel, le château-fort d'Arleux, depuis Lécluse jusqu'à Douai; le tout dressé par « Mes Edouard Herbert et Jehan Malet, ingéniaires appelés d'office »; 19 novembre 1590. — Huit autres plans et croquis du cours de la Sensée, sans date mais du XVIe siècle. Au dos de l'un de ces plans se trouve un procès-verbal d'élection de connétable de la confrérie des archers de Saint-Sébastien.

DD 433. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 34 papier.

1609-1682. — Extraits des comptes de la ville relatifs au curage de la rivière d'Arleux. — Correspondance entre les échevins et le comte de Bucquoy au sujet de la rivière de Gœulzin, autre branche de la Sensée; la ville contribuait au curage pour un tiers, mais par simple courtoisie, comme le constate un acte sous seing privé entre les deux parties, à la date du 21 novembre 1662. — Pièces de procédure des échevins de Douai et du seigneur de Gœulzin contre le seigneur d'Arleux pour que celui-ci ait à entretenir le cours de la rivière, les ponts, les digues et chemins, etc. — Requête de plusieurs propriétaires aux échevins de Douai, contre M. de Prouville, seigneur de Gœulzin, qui ayant fait ériger un moulin sur ses domaines tenait les eaux si hautes qu'il inondait les terres environnantes.

DD 434. (Layette.) — 1 cahier de 10 feuillets; papier.

1727, 17 juillet. — Procès-verbal de visite par les échevins de Douai de deux moulins sur la Sensée, l'un dit moulin de Secron, l'autre de Gœulzin. Celui-ci par ses écluses trop élevées nuisait à l'autre, l'empêchait de tourner et inondait les terres en amont. Les échevins à la requête des parties constatent ces faits et entendent des témoins qui signent après eux. Les frais de cette visite montent à 52 florins, non compris 4 florins à un sieur Pamart « pour avoir conduit Messieurs. »

D. — ESCAUT, PIRAGE DE TOURNAI. CANAUX DIVERS (1).

DD 435. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1519, octobre. — Ancienne copie collationnée de lettres de François, roi de France, contenant approbation et confirmation des privilèges accordés aux Piremans en 1474 par les consaulx de Tournai. « Pour conduire et mener les grains et marchandises par les pires et destrois de la rivière, du long de la dite ville, ont estez mis sus et ordonnez trente hommes appelés piremans...... lesquels sont tenus, pour servir les marchands passans par la dite rivière, avoir et entretenir continuellement, à leurs propres coustz et et despens, trente vaisseaulx et bateaux appelés naschielles, toujours prestz pour mener et conduire les grains et marchandises du long d'icelle rivière. Pour ce faire, sont tenus les dits piremans journellement exposer leurs corps au grand péril de leurs vies, en fachon que souventes fois par naufraige et grandes eaues les aulcuns d'eulx se sont noyez et périz en faisant le dit mestier ». C'est pourquoi le Roi leur accorde, suivant leurs anciens privilèges « que toutes denrées et marchandises qui seroient admenées par la rivière en la dite ville ou sur le port d'icelle pour passer oultre ne pourront être admenées par terre parmy la dite ville, pour après estre remises en la dite rivière, ains seroient tenus de passer par les pires et destroictz d'icelle rivière et y estre conduites et pirrées par les dits piremans et leurs naschielles en la manière anchiennement accoutumée, en payant aux dits piremans leurs sallaires anchiens et accoustumez ».

(1) L'Escaut prend sa source dans le département de l'Aisne. non loin du Catelet. Après avoir arrosé partie du département du Nord, ce fleuve passe à Tournai, à Gand, à Anvers. puis se divise en deux branches, dont l'une se réunit à la Meuse et l'autre se jette dans la mer à Flessingue. Dans la traversée de Tournai, l'Escaut. par ses bas fonds et ses rétrécissements, offrait les plus grands dangers à la navigation ; aussi dès les temps les plus reculés s'était-il fondé une association de bateliers ou « navyeurs » qui servaient de guide dans les passages périlleux. Plus tard, sous le nom de « Piremans ». ils obtinrent le monopole du transport des marchandises à travers la ville, à partir du « Pirage » ou pont des trous. Leur compagnie fut supprimée en 1669 par Louis XIV lors de la construction des écluses et moulins à eau qui rendirent l'Escaut navigable pour tous les bateaux. (Cf. Hoverlandt. Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai. Tome 25, page 244)

DD 436. (Layette.) — 1 cahier de 14 feuillets, papier; 1 sceau.

1540, 14 février. — Lettres de Charles-Quint, empereur, portant règlement sur la navigation de l'Escaut, de la Lys et autres rivières y affluant. Ces lettres sont rendues à la requête des villes d'Anvers, Malines, Courtrai, Lille, Douai, Mons, Valenciennes, Aire, Saint-Omer etc., qui se plaignaient des exactions commises par les Gantois, dont les privilèges avaient été supprimés à la suite de leur rébellion. L'empereur détermine la grandeur des bateaux, leur chargement, leur déchargement, le salaire des bateliers, le service des écluses, etc. Ces lettres sont en forme de *Vidimus* par les échevins de Lille, à la date du 23 avril 1541, revêtues de la signature d'un greffier et du scel de la ville.

DD 437. (Layette.) — 5 pièces, parchemin; 24 papier; 5 sceaux.

1541-1548. — Plaintes et procédures des villes de Gand, Mons, Valenciennes, Audenaerde et Douai contre les piremans, joints à ceux-ci les échevins de Tournai, à cause de l'incommodité des transbordemsnts de marchandises; arrêt du Conseil privé, en date du 15 septembre 1545, qui autorise les villes associées à faire une écluse ou tenue d'eau à Tournai, pour permettre aux bateaux de traverser la ville sans transbordement; — procurations données par les échevins de Douai à deux de leurs collègues avec pouvoir d'obliger la ville au paiement de sa part dans les frais d'établissement de l'écluse; — lettres passées devant tabellions de Tournai par les députés des villes associées qui, conformément à l'arrêt du Conseil, s'engagent à indemniser les propriétaires qui auraient à souffrir de l'essai projeté de tenue d'eau.

DD 438. (Layette.) — 9 pieces, parchemin; 30 papier; 5 sceaux.

1551-1560. — Lettres des échevins de Douai, en date du 31 juillet 1551, nommant des procureurs chargés de « comparoistre devant tabellions et illecq contracter, promettre et s'obliger », avec les députés d'Anvers, Gand, Mons, Valenciennes et Audenaerde, touchant le fait du pirage, afin de rendre l'Escaut libre et navigable sans descharger les basteaux », de payer 6 000 florins pour l'écluse à établir aux prés aux Nonnains, de refuser ou d'accepter les offres des échevins de Tournai pour être déchargés du curage et approfondissement de la rivière, auxquels ils avaient été condamnés, etc. — Lettres de l'empereur Charles-Quint, du 11 septembre 1551, autorisant l'essai d'une tenue d'eau, suivant consentement de la ville de Tournai. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, autorisant les villes associées à lever 10 ou 12 000 florins à cours de rente, pour l'établissement d'une ou de plusieurs tenues d'eau à Tournai et à percevoir « certain impost gracieulx » sur tous les bateaux passant aux dites tenues, hormis ceux de Tournai. — Lettres données en octobre 1559 par chacune des six villes associées, pour ratifier la promesse faite par leurs députés à ceux de Tournai de les exempter de tous droits à percevoir aux écluses de l'Escaut. — Extraits, copies de pièces, requêtes et mémoires concernant ces affaires.

DD 439. (Layette.) — 6 pièces, parchemin; 34 papier; 17 sceaux.

1561-1563. — Lettres collectives des six villes associées, en date du 6 mai 1561, rappelant les faits ci-dessus et nommant des commissaires chargés de « prendre et lever deniers et vendre rentes » au nom des dites villes, jusqu'à concurrence d'une somme de 12 000 florins destinée à l'établissement des tenues d'eau, imputable par cinquième sur Anvers, Gand, Valenciennes et Douai, par dixième seulement sur Mons et Audenaerde. Les mêmes commissaires devront « semblablement acheter estoffes et matériaulx, marchander les ouvraiges » etc. A cet acte sont appendus par des rubans de soie verte les sceaux des six villes. — Copie de lettres de garantie données à la même date par les six villes aux échevins de Tournai contre le préjudice et les dommages que pourraient occasionner les nouvelles écluses. — Lettres originales des échevins de Tournai acceptant cette garantie. — Lettres des villes associées, du 13 mars 1563, autorisant leurs commissaires « à prendre et lever de nouvel, par forme de vendition de rentes sur les dites villes, jusques à la somme de 10 000 livres » pour continuation des travaux entrepris à Tournai; sceaux appendus. — Devis et plans des tenues d'eau, correspondance et autres pièces relatives à cette affaire.

DD 440. (Layette.) — 2 cahiers de 70 et 80 feuillets; 1 pièce, parchemin; 24 papier; 1 sceau.

1564, 22 et 25 janvier. — Comptes d'emploi présentés par Philippe Lalleame, bourgeois de Douai, aux députés des villes associées, de ce qu'il a reçu et dépensé des sommes de 12 000 florins d'une part et de 10 000 florins d'autre part, destinées à l'établissement des tenues d'eau de Tournai. — Procuration des échevins de Douai pour entendre ces comptes rendus à

Lille; quittances et munimens à l'appui.— Les dépenses se composent des paiemens faits par le comptable aux entrepreneurs des travaux. Dans le premier cahier on remarque fol. 55 : « A Jehan Bacheler, paintre pour avoir tiré cinq plattes formes et patrons », (cinq plans conformes), des dites tenues, lesquels ont été envoyés à chacune des villes associées, 30 patars. Ce sont sans doute les plans au lavis de l'article précédent.

DD 441. (Layette.) — 6 pièces, parchemin; 70 papier; 5 sceaux.

1565-1570. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, du 4 mai 1565, autorisant les villes associées à vendre de nouvelles rentes, jusqu'à concurrence d'une somme de 13 000 livres destinée à l'achèvement des travaux commencés à Tournai. — Procuration des échevins de Douai pour s'accorder avec les Piremans; projet d'accord entre les députés des villes associées et les Piremans de Tournai dans l'assemblée du 15 septembre 1565 ; les députés demandent l'abaissement du salaire des Piremans et leur suppression par extinction ; ceux-ci refusent absolument d'entendre à ces propositions. — Réponse d'Amé Wyon, procureur général de la ville de Douai, en qualité de procureur des villes associées, à la requête du gouverneur et des échevins de Tournai, prétendant que les nouvelles tenues d'eau empêchent le moulin du château de marcher. — Correspondance du procureur de Douai avec les échevins de cette ville au sujet du pirage, requêtes et pièces de procédure diverses relatives à cette affaire.

DD 442. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 240 papier; 2 sceaux.

1571-1575. — Arrêt du Conseil privé du roi, en date du 3 août 1571, déclarant que les Piremans de Tournai, au nombre de trente, pourront seuls, à l'exclusion des étrangers, conduire les bateaux dans cette ville. — Procurations données par les échevins de Douai pour comparoir en justice ou entendre des comptes. — Requêtes, correspondance, pièces de procédure et autres relatives aux difficultés sans cesse renaissantes entre les villes associées et les Piremans, joints à eux les échevins de Tournai.

DD 443. (Layette.) — 3 pièces, parchemin; 65 papier; 6 sceaux.

1576-1580. — Copie de lettres de Philippe, roi d'Espagne, du 16 août 1576, qui élèvent, à la requête des villes associées, les droits perçus au passage des tenues d'eau de Tournai. — Procuration donnée par les échevins de Gand et par ceux d'Anvers à Amé Wyon, procureur général de Douai, pour transiger avec les Piremans. — Procuration générale et collective donnée à divers par les villes associées pour recevoir et répartir les nouveaux impôts mis sur les bateaux passant aux tenues d'eau, « de mener et mouvoir les droix, causes, querelles, et besoingne des dites villes pour raison des dites tenues d'eau ». — Correspondance et pièces diverses relatives au pirage.

DD 444. (Layette.) — 160 pièces, papier.

1582-1600. — Correspondance des villes associées et de leurs procureurs à Tournai ; extraits des comptes de la recette des impôts du pirage; rentes constituées sur ces impôts; visites des tenues d'eau ; mémoires et pièces diverses concernant le pirage. — Accord entre les « navieurs » de Douai et ceux de Tournai en vertu duquel ils pourront charger et décharger dans l'une et l'autre des deux villes.

DD 445. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 48 papier; 1 sceau.

1592-1651. — Pièces de procédure entre les bateliers de Condé d'une part et ceux de Douai, joints à eux les échevins de la même ville, puis les marchands de Valenciennes et de Tournai, d'autre part Les premiers prétendaient avoir seuls le droit de naviguer sur l'Escaut et sur la Haine, au delà de leur ville, qu'ils soutenaient être un lieu d'étaple où toutes les marchandises devaient être déposées pour être ensuite transportées par eux seuls. — D'après les pièces du procès, la Haine a été rendue navigable jusqu'à Mons en 1590; il n'y avait alors à Condé que soixante bateaux ; à la fin du procès on y en comptait deux cents.

DD 446. (Layette.) — 95 pièces, papier.

1601-1630. — Paiement des rentes à la charge du pirage ; comptes des impôts levés à Tournai pour l'entretien des tenues d'eau ; lettre des échevins de Tournai engageant ceux de Douai à réclamer contre un impôt sur l'Escaut dont l'abolition avait été promise aux états généraux précédents, 26 janvier 1602. — Requête des échevins de Douai aux Archiducs contre la canalisation de l'Escaut réclamée par ceux de Cambrai. — Correspondances et pièces diverses relatives au pirage.

DD 447. (Layette.) — 64 pièces, papier.

1621-1650. — Etat des deniers avancés par les villes associées pour l'entretien des tenues d'eau de Tournai; extraits des comptes du pirage; rapports des procureurs sur ces comptes ; instructions pour le receveur; correspondance des procureurs et hommes d'affaires chargés de veiller aux intérêts de la ville de Douai.

DD 448. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 110 papier; 1 sceau.

1651-1660. — Procès entre les villes associées et le Magistrat de Tournai au sujet de l'impôt du pirage; arrêt du Conseil de Flandre, en date du 16 décembre 1651, rendu au profit des villes, mandement exécutoire du roi adressé au premier huissier; copie de lettres royales accordant continuation de l'octroi pour cet impôt. — Visite de l'Escaut dans l'intérieur de Tournai par l'ingénieur Barthélémy de Buck, en présence des députés de Tournai et de ceux des six villes; déclaration des bateaux qui ont remonté ou descendu les écluses; procédure et sentence des échevins de Tournai au sujet d'un bateau de Douai retenu pendant cinq semaines à Tournai. — Compte de recettes des tenues d'eau de Tournai par Pierre Caulier, sergent d'armes à cheval de Sa Majesté; correspondance, pièces diverses.

DD 449. (Layette.) — 74 pièces, papier.

1661-1682. — Extraits de comptes et états des sommes avancées pour les tenues d'eau par les villes associées; compte des recettes pour l'année 1669. — Proposition non acceptée faite par la ville de Tournai d'entrer dans l'association, afin d'éviter des contestations toujours renouvelées. — Mémoire des travaux exécutés à frais communs aux écluses du pirage. — Rapports, correspondance et pièces diverses concernant les tenues d'eau et la navigation de l'Escaut.

DD 450. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1712-1786.— Nomination par « Leurs Hautes Puissances » les Etats Généraux de Hollande, d'un commissaire pour l'audition du compte des tenues d'eau; mémoire relatif aux rentes constituées sur les recettes du pirage de Tournai; correspondance des échevins de Tournai et de Valenciennes avec ceux de Douai au sujet de l'éclusier receveur. — Répartition entre les provinces de Flandres et d'Artois des frais du canal de jonction de la Lys à l'Escaut; lettre du Magistrat de Lille et des députés de Douai touchant la contribution de la province pour ce canal; arrêt du Conseil d'Etat, du 28 juin 1786, fixant la répartition des dépenses.

FIN DE LA SÉRIE DD.

Douai.—Imprimerie O. Duthillœul.



DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE DOUAI

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE DD

Propriétés Communales

SUPPLÉMENT

DD. 2 *bis.* (Layette.) — 4 pièces, papier.

1610. — Cave au vin de l'hôtel-de-ville. — Renseignements fournis aux échevins par « Melchior Heriguer, bourgeois de ladicte ville, très humble pincerne et debiteur de vin » des échevins « en la cave d'icelle ville ». Y sont mentionnés les vins d'Ay, de Dijon, de Beaune, de « Gascoigne », de « Canary » et de « Rin ».

DD. 3 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1743. — Mobilier de l'hôtel-de-ville. — Engagement pris à Douai, le 26 octobre et signé : « Tobi Coucks », de « faire une pièce de tapisserie d'hautelisse, pour le conclave de l'hôtel de ville, de onze aulnes de longueur sur trois aulnes d'hauteur, à fond bleu fleurdelisé, les armes de France et de Navarre dans le milieu, avec bordures tout autour, dans le goût des tapisseries qui sont dans les chambres du Palais, en soye et laines des plus fines et des plus belles, au prix de douze florins l'aulne de Douay quarré », à livrer en mai 1744, « sous condition que l'on me fournira les tablaux nécessairs, tant pour les armes, que pour le fond et les bordures » (1).

(1) Dans son Invent. MS. III, page 1161 (14e liasse du Cabinet), Guilmot fait suivre l'analyse de cette pièce de la mention suivante : « Il reste encore ici (vers 1825) quelques dessus de fauteuls pareils, dont on a couvert les fleurs de lis avec de la peinture, pendant la Révolution. » A la page 1394 (tome IV) de ce même Inventaire, Guilmot mentionne des « comptes et pièces de la manufacture d'hautelice établie à Douai par Tobie Couck, de 1755 à 1765 » ; 3e liasse des « munimens » des comptes de la ville, n° 12.

DD. 5 *bis.* (Layette.) — 2 pièces, papier.

1606. — Prison de la ville. — Permission en latin accordée par Jean Richardot, évêque d'Arras, de dire la messe dans la chapelle récemment élevée par ordre des échevins (25 juin). — Certificat en latin du P. Jacques Manare, jésuite, constatant la consécration de l'autel portatif de la chapelle de la prison, où ont été déposées des reliques des Onze-mille-Vierges, prises dans le reliquaire de la chapelle domestique du collège des jésuites d'Arras (juin).

DD. 10 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1720, 19 avril. — Approbation, par l'intendant de Flandre, de l'adjudication passée la veille, devant son subdélégué, de l'ancien « gouvernement de cette ville et des vieilles prisons », avec « la Maison Rouge, y tenante » ; à la charge, par la ville, de payer au gouverneur une pension annuelle de 1800 livres. Prix de vente de l'ancien hôtel du gouverneur : 60000 florins.

DD. 12 *bis.* (Layette.) — 2 pièces, papier.

1782, 13 mai. — Abattoir ; projet de création. Lettre du magistrat de Bouchain à celui de Douai, en réponse à une demande de renseignements sur une « tuerie » qui venait d'être construite à Bouchain. — « Mémoire » sans date, sur « la tuerie établie à Cambray, de tems immémorial ».

DD. 12 *ter*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1322 (vieux style) 5 mars. – Copie de l'arrentement fait par les échevins, à M• Jaquemon de Mons, d'une ruelle sise « Ou Pret, par lequel on soloit aler à l'abbaye des Prets ». Extrait du reg. AA. 94, ancien N, folio 1 verso.

DD. 15 *bis*. (Layette.) — 1 rouleau, papier.

1398, août. — Censier de Michel du Forest. « Che sont rentes deues à Michel dou Forest, heritablement, renouvellées ou mois d'aoust l'an mil ccc iiij xx et dix wit. » — Par son testament du 12 septembre 1412, ce « clerc » de la ville légua à celle-ci sa « grande maison de pierre » et trois petites y tenant, rue Saint-Pierre, avec des rentes, en reconnaissance des « grans honneurs, familiaritez et biens que, à cause de son office, li ville li a fais ». (AA. 94, folio iiij xx iij.)

DD. 44 *bis*. (Layette.) —10 pièces, papier.

1544-1590.—Liasse de copies d'arrentements et de baux accordés, au nom de la ville, pour des maisons situées en la rue des Procureurs et sur la Grand'Place. (Cf. DD. 43 et 48.) — 1544, 6 octobre. Arrentement à Antoine Flameng, marchand — 1544 (vieux style) 26 mars. It. à Jean le Josne, « marchant grossier de draps de soies », de deux maisons et « celiers » faisant « toucquet » des rues du Pont amont et des Gisans. (Cf. DD. 44, où cette copie est reprise par erreur comme une pièce isolée, en parchemin.) — 1545, 4 décembre. Arrentement à Philippe du Transnoy, marchand, d'une maison située « sur le Marchiet au Bled ».—1545 (vieux style) 11 janvier. It. à Claude Laloe, fils d'Andrieu, d'une maison située « au devant du Marchiet au Bled ». —1546, 27 mai. It. à Jacques Lamelin, « détailleur de draps », âgé de trente-sept ans, d'une maison « sur le Marchié au Bled ». —1547, 15 mai. It. à Josse le Maire d'une maison située entre celles de Philippe du Transnoy et de Claude Laloe. —1590, 21 janvier. Bail par les Six-Hommes à Martin du Brulle, « détailleur de draps », d'une maison située au « coing du Marché au Bled ».— 1590, 28 janvier. It. à Andrieu Dongier, « marchan et détailleur de draps », d'une maison située « audevant le Marché au Bled ».

DD. 50 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1575.— Queritur du procureur de la ville pour savoir si les arrentataires des maisons appartenant à la ville ou aux hôpitaux sont tenus aux réparations « des gros membres » ; — avec un avis affirmatif, signé : N. DE LE LYS et daté de Douai, le 12 novembre [15]75.

DD. 51 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1581, 13 novembre. — Arrentement perpétuel accordé par la ville aux « enffans orphelins de feu Venand de le Dœulle », propriétaires d'une maison rue d'Arras, « aiant esté dernièrement bruslée par feu de meschief », et « laquelle il convient réfectionner », d'un « certain petit han », *alias* « ham » et « encullement », *alias* « rencullement » de « flégard qu'est joindant à icelle », à charge d'une rente de trois chapons et de trois sols « douisiens », payable à la Noël.

DD. 58 *bis*. — (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; sceau.

1671, 1er octobre. — Contrat de vente à la ville de deux « héritages ruinez, contigus l'un l'aultre, scituez près la porte d'Arras, tenant à l'héritage appartenant à ladite ville, occupé par le portier de ladite porte », moyennant 200 florins carolus ; ladite vente faite par les tuteurs des enfants Dongier et passée devant deux « auditeurs » ; —ledit contrat reconnu et passé de nouveau, le 8 juillet 1672, au siège échevinal.

DD. 60 *bis*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1764-1765. — Adjudication de la reconstruction d'une maison située au Barlet, pour le logement de l'officier des hautes œuvres. — Plan.

DD. 62 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1687, 10 décembre. — Arrentement pour 99 ans accordé par les échevins, après avoir « faict poser des affiches aux valves (1) et lieux ordinaires », au dernier enchérisseur, Nicolas Cuvelier, « bourgeois et maistre tasneur audict Douay », et à Anne-Marie Horion, sa femme, d'une « cour nommée la Sablonnière, scituée en la rue Crue [par corruption de Ricque rue ; Lepreux, *Les Rues de Douai*, p. 41] proche les Petites Boucheries, tenant d'une part à l'héritage de Nicolas Cuvelier, d'aultre à celluy des héritiers de la veuve de François Warenghuien, canal entre deux, abordant par deriere à la rivière de l'Escarpe, appartenante au domaine de ceste dicte ville », moyennant 50 florins par an. (Copie ou projet.)

(1) Portes ; du latin *valvæ*.

DD. 64 *bis*. (Layette) — 1 pièce, papier.

(**1630** environ)—Copie d'une requête présentée aux échevins par Robert de Mally, « bourgeois, joueur d'instrumens en ceste dicte ville », pour obtenir « le cellier soubz les Petittes Boucheries d'icelle ville, appellé le cellier de la Fosse à Lions, auquel, du passé, l'on a solu debiter forte biere », et alors « en jocque et inutil », afin d'y « continuer ledict debit ». Le « remonstrant est chargé de huict enffans, n'ayant moien de les sustenter, pour les petitz gaingz et diversitez du temps present, et n'avoir aultre trafficque et manifacture, que ses instrumens ». Et il ajoute : « Quoy faisant, ferés œuvre pieuse et méritoire », etc.

DD. 79 *bis*. (Registre.)—In-fol. de 59 feuillets, papier; demi-rel. parc.

1464-1587. — Fragment de registre de la fin du XVIe siècle où ont été transcrits plusieurs arrentements accordés au nom de la ville. (Cf. DD. 31, 45, 47 et 265.) F. 3. 1544, 24 septembre. Arrentement de deux « petittes portions de flegard quy sont wides et de nul fruict à ladicte ville, et où on retire plusieurs infections et immundices », situées « en certaine rue venant de la grande rue d'Esquerchin et menant au pondt de la vieze porte d'icelle rue, au deriere de la maison du seigneur de la Tramerie, pardelà l'eaue », *alias* « séans sur les crestes d'entre le pondt de Pierre et la vieze porte d'Esquerchin ». — Folios 7 et 27. 1557 (vieux style) 4 avril. Arrentement d'une maison située « sur le Marchiet au Bled », tenant purderrière « à la petitte court du Verd Hostel », en échange de l'abandon à la ville d'une « chocque de maysons » et « gardin », située au plus près de la porte d'Arras, « dont partie d'icelle chocque de maison sera applicquée à la demeure et résidence du portier de ladicte porte d'Arras, pour ce que la maison où demeure ledict portier est nécessaire estre abatue, pour parfaire, construire et ériger certaine belle et sumptueuse vaulsure encommenchié à ladicte porte, pour la fortiffication, tuition et deffence et embellissement de ladicte ville ». (Cf. DD. 48, où ces copies sont reprises par erreur comme une pièce isolée) F. 9. 1535 (v. st.) 11 février. Arrentement « du grand poidz de la ville ». (Cf. CC. 175.) F. 29. 1464, 3 mai. Lettres patentes du duc de Bourgogne pour l'acquisition du fief de la châtellenie. (Cf. FF. 152.) F. 33. 1569, 23 septembre. Avis du bailliage de Douai sur l'acquisition du Grand-Hacquebart, pour y établir les prisons de la ville, au lieu de la « vieze tour ». (Cf DD. 6.) F. 42. 1539, 4 juin. Arrentement d'une « portion de flégard inhabité », tenant au « pont de Pierre, en allant du loing la rivière passant audit pond, contenant soixante dextres de long ». (Cf. DD. 265, où la présente copie est reprise par erreur comme une pièce isolée.) F. 43. 1569, 10 septembre. Quittance du receveur de « l'hospital Nostre Dame que l'on dict des Wez » (le Béguinage) pour le remboursement du capital de plusieurs rentes foncières grevant des « héritages à la ville appartenant », notamment « le Nouvel Rivaige ». — F. 47. 1548, 15 septembre. Confirmation de l'arrentement des Moies, accordé autrefois à Jean Baillet. (Cf. DD. 37.) F. 52. 1538, 17 décembre. Arrentement du moulin des Wez, accordé par les « héritiers et parchonniers » de ce moulin, et vidimé le 12 mars 1565 (vieux style). — F. 57. 1576, 6 avril. Lettres de l'Université relatives à un traité du 14 janvier 1563 (vieux style) conclu entre elle et la ville, au sujet du terrain de « la maison du Roy », qu'on « dict de la Bassecourt », où avait été établi le collège du Roi.—F. 59. Arrentement viager accordé à Lyon de Hetrus, écuyer, d'une « bassière à manière de prairie », située « oultre Escarpel, au delà de la rivière », autrefois litigieuse entre la ville et « ung nommé Oudart, bastart de Montigny » (incomplet).

DD. 99 *bis*. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1632-1669.— Convention entre le magistrat et des « laboureurs et manouvriers résident vers la chaussée de Raisse », pour « parvenir à la restauration de certain fosset faisant closture du maretz joindant ladite chaussée ». (6 juillet 1632.) Ordonnance du procureur syndic pour « promptement relever les fossets et réparer les chemins » le long de la route de Douai à « Raisse ». (3 juillet 1669.)

DD. 100 *bis*. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1682. —Demande d'un individu demeurant dans la maison « joindant le pont de Rache, vers Douay », dont une partie est située « dans l'eschevinage de cette dite ville », et l'autre « sur Rache », pour être autorisé, comme par le passé, à faire paître ses bestiaux « sur le tenement dudit eschevinage ».

DD. 101 *bis*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1757. — Deux plans de parcelles de terrain à Frais-Marais.

DD. 103 *bis*. (Layette.) — 13 pièces et un plan, papier

1762. — Projet d'élargissement d'un fossé à Frais-Marais, « pour le bien public et pour parvenir au des-

sèchement des parties » du territoire, vendues en 1761. —Opposition de la famille Becquet.

DD. 105 *bis.* (Layette.)—2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1388 (vieux style), 21 janvier.—Procuration du seigneur de Waziers à son maïeur, pour procéder au « restablissement » d'un « cent de faissiel com dist pikavés », indûment saisis dans une maison « qui siet entre le cauchie de Raisce et le riviere » de la Scarpe, (maison dite « de Grainnorit ») où les échevins de Douai ont « toute justice haute, moyene et basse ».— Deux copies simples. — Cf. AA. 84, folio 33. — Instrument de deux notaires contenant le procès-verbal dudit « restablissement » (1).

DD. 106 *bis.* (Layette.)— 1 pièce, parchemin; fragment de sceau.

1389, 13 juin.— Mandement du duc de Bourgogne à son gouverneur de Lille et au bailli de Douai, de soutenir la juridiction de l'échevinage de Douai sur une maison située hors de la porte Morel, « du cousté d'entre la chaucée et la rivière », où deux femmes bannies de la ville avaient été prises par le bailli, puis réclamées par « messire Caulus de Ligny et le sire de Wasiers », comme ayant été appréhendées « en l'Empire, hors de la conté de Flandres ».

DD. 106 *ter.* (Layette).— 1 pièce, parchemin.

1392, *secundum morem scribendi Gallicanum*, 28 décembre.— Instrument de deux notaires, contenant le procès-verbal du « restablissement » fait au lieu dit « Grainnoury », près de Douai, « *prope quandam salicem vulgariter nuncupatam* halot », d'un individu qui y avait été indûment pris par Alard de Blandaing, sergent de Hainaut, lequel avait emmené son prisonnier, « ou pays de Henau », lui avait « fait copper j poing », et « retenu du sien, par fourme de tense ou roberie, un esmail ou afficque d'argent », le tout au mépris de la juridiction des échevins de Douai.—Cf. CC. 203, p. 34.

DD. 119 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1710, 23 septembre. — Bail de neuf ans des « prairies scituées le long de la rivière, entre les fortifications de la porte Morelle et le fort de l'Escarpe, qui sont du domaine de cette ville », accordé par les échevins, en conséquence d'une délibération de « Mrs du conseil et arrière-conseil », du 16, au comte d'Hompesch, gouverneur de la ville pour les Hollandais, moyennant des travaux à faire dans ces prairies pour les améliorer, et à la condition « qu'arrivant son décès ou qu'autrement ladite qualité de gouverneur viendroit à cesser », la ville rentrerait dans la jouissance des prairies ainsi améliorées. (Extrait du registre aux Consaux de 1706 à 1712, BB. 8, folio 17.)

DD. 138 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1729, 25 septembre, à Dunkerque.— Ordonnance de l'intendant de Flandre, rendue conformément à la demande de la ville de Douai, du 22, et contrairement à celle des Lillois, pour que la brèche de la digue située entre la Scarpe et le canal des Pestiférés soit réparée aux dépens de la ville de Lille.

DD. 176 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1422 (vieux style) 6 mars.—Sentence échevinale au sujet de la ferme « des estalages des merchiers, ligniers, coustelliers, meulequeniers, orfevres, wantiers et quemiliers », appartenant à la Ville. (Copie du XVIe siècle.)

DD. 177 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1595, 24 juin.— Bail par les Six-Hommes à Thomas Hourié, comme le « plus hault offrant et dernier enchérisseur », du « droict d'estallaige des hayons, d'anciennetté appellée les loges, se prendant sur les marchans de draps forains, merchiers, quinqualiers, bonnetiers, cappelliers, tassetiers, orfebvres, feronniers, caudreliers, medecyns, viesiers et toutz aultres, lesquelz venderont aussy bien en aultres lieux que es hallettes d'icelle ville de Douay, vendant dedens lesdicts hayons, que dehors, lesquels, de toutte anciennetté se mettoient en la rue du Pont amont, depuis le toucquet du Marchiet, jusques audevant et vers le parvis de la maison eschevinalle d'icelle ville, comme aussy droict d'estacque de bois et cordes au Barlet, se cœullant es jours de festes Sainct Pierre (Cf. CC. 170) et Sainct Remy » (Cf. AA. 82).

DD. 182 *bis.* (Layette.)—1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1545-1566. — Sablonnière de Lallaing. — Baux et projets de baux accordés par le comte à la ville de Douai. Lettre du receveur de Lallaing, Jehan de Marcquettes, au greffier de Douai, du 6 août 1546.

(1) Pièces publiées par M. Brassart, p. 349 des preuves de son *Hist. du Château et de la Chatellenie de Douai*, Douai, Crépin, 1887, in-8.

DD. 215 *bis*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1540-1673. — Requêtes de Judes Bérengier et de sa fille, Marie Bérengier, veuve de Morand Caude, au sujet d'une emprise faite par la Ville sur une pièce de terre, quand on a reculé le fossé de la porte d'Arras, « au temps de la construction du blocquut d'icelle porte » (1).

DD. 220 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

(Vers **1560**.)—Projet de requête au roi d'Espagne, à présenter par les échevins et le conseil de la ville, pour obtenir une maison confisquée sur Jean Commelin et voisine de la porte de l'Eau (Sortie-des-Eaux) pour y loger le portier, attendu « que pour les ruynes apparantes et redoubtées de la porte de l'Eauue audict Douay, il est requis demolir et abbattre tout l'édifice de ladicte porte, et convertir la demeure en rampars, suyvant le pied des délibérations, desseings et ouvraiges encommenchez, contiguz ladicte porte ».

DD. 272 *bis*. (Registre.) — In-fol. de 108 feuillets, papier ; demi-rel. parch.

1578, mai-juillet. — Etat général d'estimation des maisons situées à Douai, fait par des « commis et députez » nommés par les échevins, le 24 mai (F. 57).— « Rolle particulier du centiesme denier » ; note du temps apposée au dos du cahier. — Le premier ou les deux premiers feuillets manquent. — Total des maisons : 1546. Soit environ 1550, en tenant compte des feuillets manquant. A sept habitants par maison, cela donnerait pour la population de Douai en 1578 le chiffre approximatif de 10850. — Les maisons louées le plus cher sont les moulins ; celui au Brai, appartenant au prévôt de la ville, est loué 1000 livres (F. 27). Puis viennent les hôtelleries : celle de Sainte-Catherine, rue de Bellain, rang est, 280 livres (F. 79) ; celle de l'Homme-Sauvage (encore existant rue de Valenciennes, rang sud) 120 livres (F. 83). Les hôtels des riches particuliers varient de 100 à 300 livres.—La ville est divisée en quartiers ou « centaines », avec l'indication du centenier ou capitaine de la compagnie bourgeoise. Les rues et les maisons sont généralement mentionnées sans beaucoup de précision.

DD. 292 *bis*. (Layette.) -- 1 pièce, papier.

1678, 15 décembre. — Autorisation accordée par les échevins à Claude Noiret, poissonnier, qui venait de bâtir une maison « au coing de la ruelle du Piet d'Argent », d'établir un égout allant de sa cave à la rivière, à charge de deux chapons de redevance annuelle.

(1) Guilmot, Invent. MS. III, p. 1174 (anc. 16e liasse du Cabinet) : « Il résulte des pièces ci-dessus que le tambour ou blocus de la porte d'Arras, qu'on vient de démolir (1826) a été construit en 1540. »

DD. 294 *bis*. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1712, 12-27 février.—Démolition du pont de bois des Orphelins ; opposition des « propriétaires de plusieurs maisons scituées dans le flégard qui maisne prez des Orphelins, et sortant par un pont de bois prez du pont du Marché aux Poissons » ; *alias* : « pont de bois qui conduit à certain flégard où il y a plusieurs maisons qui mainent à la ruelle de la Fontaine-Saint-Maurand.

DD. 297 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1744, 8 août. — Autorisation accordée par les échevins à Pierre-Philippe-Joseph Bouvigny, marchand, de couvrir le puits situé « vis-à-vis la fenettre de la boutique » de sa maison, rue de Bellain, pour s'en servir « au cas de feu de mechef ».

DD. 299 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1725, 8 août.— Autorisation des vicaires généraux du diocèse d'Arras, donnée aux échevins de Douai, pour prendre une partie du cimetière Notre-Dame, afin d'élargir la rue, à charge de payer 600 florins au curé et aux marguillers de la paroisse, qui élèveront un nouveau mur de clôture.

DD. 299 *ter*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1728, 11 mars.— Procès-verbal dressé par « Gaspar Joseph Boulé, arpenteur géomètre et toiseur juré de messieurs du magistrat et gouvernance de Douay et Orchies », pour mesurer « une coulotte souterrain» (un égout) commençant vis-à-vis d'une maison « derrière la Madeleine», continuant sous les maisons du Poissonnier, au coing du Cimetière, de la brasserie dit de Nostre-Dame », et autres, jusqu'à ce qu'elle « se confine dans la rivière du pont Saint-Jacques ».

DD. 299 *quater*. (Layette) — 12 pièces, papier.

1733-1778. — Placards imprimés d'ordonnances des échevins et de l'intendant, relatives à la voirie intérieure : qualité des matériaux de construction, alignements, suppression graduelle des toits de paille, dépôt des matériaux pour bâtir.

DD. 315 *bis.* Layette.) — 2 pièces, papier.

1731, 3 novembre. — Placards imprimés d'une ordonnance échevinale pour l'enlèvement des boues.

DD. 316 *bis.* (Layette.) — 3 pièces, papier.

1765-1766. — Minutes de deux lettres du magistrat à l'intendant de Flandre et au duc de Choiseul, afin de s'opposer à la mesure prescrite pour le numérotage des maisons. — Règlement échevinal en placard, du 20 mars 1766, pour le numérotage (1).

DD. 320 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1554, 9 octobre. — Certificat reçu par deux échevins et constatant que, le 3, avaient été détruites « par feu de meschief » six maisons situées près de la porte Morel (2).

DD. 320 *ter.* (Layette.) — 3 pièces, papier.

XVII° Siècle (milieu du). — Projets de règlement « pour le feu de meschef ».

DD. 320 *quater.* (Layette.) — 2 pièces, papier.

1712-1734. — Placard imprimé contenant un règlement du magistrat de Cambrai sur les incendies, du 22 février 1712 ; avec les noms des portefaix : Braguette, Bonne-Bière, Bon-Brou, Bonne-Patience, Pauvre-Ménage, Jeune-Danseur, etc. Les ordres mendiants devront travailler avec les portefaix, aux deux chaînes « pour avancer les seaux et les faire retourner » Il y avait à l'hôtel de ville deux pompes, la Secourable et la Vigilante, à manœuvrer par dix hommes chacune.— Fragment de placard contenant un règlement, en huit articles, du magistrat de Douai, sur les incendies, du 5 novembre 1734. Il y avait deux grandes pompes dans la cour des Hallettes; en outre « il sera fait une douzaine de pompes à la main, à la façon d'Hollande pour servir dans les endroits où les grandes ne pourront agir ; lesquelles pompes se trouveront chez les particuliers qu auront des sceaux » (3).

(1) Voir *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2° série, VI, p. 184.

(2) Publié dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2° série, III, page 177.

(3) Le fait que Douai est la première ville de France où soit mentionnée l'existence de pompes à incendie (il y en avait deux en 1693) a été révélé par la publication de M. l'archiviste Lepreux en 1877, série CC de l'*Invent. Somm.* p. 160, col. 2, article 1336.

DD. 321 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1778, 10 mars.—Règlement sur les cimetières ; celui de la paroisse Saint-Pierre sera établi sur « un terrein à l'une des extrémités de la ville, d'environ 40000 pieds carrés de surface » (1).—Fragment de placard imprimé.

DD. 329 *bis.* (Layette.) — 2 pièces, papier.

1737.— Minute de lettre au magistrat d'Orchies (25 février) et mémoire approuvé dans l'assemblée des Consaux, du 18 mars, et présenté à l'intendant de Flandre, pour s'opposer, dans « l'interest de la ville de Douay », à l'établissement de « la chaussée que prétendent faire construire messieurs les abbé, grand prieur et religieux de Marchiennes, depuis Auberchicourt jusqu'audit Marchiennes ».— L'assemblée du 18 mars n'est pas mentionnée dans le registre BB. 10 ; voir aux folios 47 et 48, où sont enregistrées les délibérations du 9 et du 23 mars 1737.

DD. 349 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

XVI° Siècle. — Projets des « devises et declarations, tant d'œuvre de maçonnerye, sy comme des deblay, tant des terraulx, sy comme de la maçonnerye, tel qu'il convieudra faire pour le faict de la vausure du Petit Baille, lequel est aparant de tomber en brief, comme l'avons trouvé en faisant la visitation », sur l'ordre donné par le magistrat.

DD. 355 *bis.* (Layette.) — 9 pièces, papier.

1714-1773. — Enquêtes sur la banalité du moulin au Brai et sur le moulin à Poudre, arrenté par la Ville. —Observations sur le rétablissement du moulin Taquet. — Ordonnance imprimée de l'intendant de Flandre (Lille, 26 décembre 1759) rendue contre le directeur des domaines qui prétendait assujétir les moulins à des redevances annuelles au profit du Roi et à des droits de lods et vente, en cas de mutation — Lettre d'envoi des députés ordinaires des états provinciaux de Lille au magistrat de Douai (Lille, 11 janvier 1760).— Mémoire judiciaire imprimé pour les propriétaires de moulin, les échevins et le prévôt héréditaire de la ville, appelants, au parlement de Flandres, d'une sentence rendue au bureau des finances de Lille, le 24 mars 1760, contre le préposé à la recette des droits seigneuriaux des biens mouvant du Roi, qui prétendait assujétir au droit des « lods et ventes à la mutation » les propriétaires des moulins à eau de Douai. — Procès-verbaux relatifs à la faillite d'un meunier.

(1) Le nouveau cimetière, dit le Purgatoire, fut établi cette année-là. —Plouvain, *Souvenirs*, pages 21 et 485.

DD. 363 *bis*. (Layette.) — 4 pièces, papier.

1754-1773. — Placards imprimés concernant les dépôts de marchandises sur les rivages de la ville.

DD. 393 *bis*. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1662.—Visite du moulin de Lambres appartenant à Floure Remy. Réclamation des maîtres charpentiers commis « aux fins de faire » cette visite.

DD. 416 *bis*. (Layette.) —5 pièces, papier.

1677-1680.—Comptes (en copie) de Jean Le Sellier, greffier de Saint-Amand, rendus, au nom du prélat et du magistrat de ce lieu, au procureur général près le conseil souverain de Tournai, pour les années 1677-1678 et 1678-1679, des deniers provenant d'un droit sur les grains « passant par la rivière de l'Escarpe à Saint-Amand » et employés à fortifier le « chasteau de la Motte, endessous de laditte ville », ainsi que « l'escluse dite de Marillon » et à « destourner l'ancien lict de la rivierre », en creusant un nouveau canal. Les lettres des octrois du Roi, en date de Péronne, du 6 mai 1673, et de Versailles, du 20 mars 1674, sont copiées en tête de chaque compte. — Supplique et mémoire adressés à l'intendant de Flandre en 1678, par les marchands de grains de Douai, pour obtenir l'abolition du droit.

DD. 443. (Layette.)— 2 pièces, papier.

1583-1584.— Octroi par le roi d'Espagne aux états de Tournésis d'un impôt sur le vin, la bière et les grains consommés au château de Tournai, et d'un autre impôt sur les « denrées, marchandises et vituailles quy passeront amont ou aval des rivières de l'Escault ou de l'Escarpe, par le destroict de Mortaigne », afin de « satisfaire aux services et furnitures de la compagnie tenant garnison » au château de Tournai, « tels que de cincquante solz tournois à chascun soldatz par mois ». Lesdits impôts octroyés « pour ung temps et terme d'ung an seullement, par manière de provision et d'essay », avec exemption pour le prince de Parme, gouverneur général, « ceux de sa court », les chevaliers de la toison d'or, les membres des « consaux d'Estat, privé et finances », etc. (Tournai, 22 janvier 1583.) —Arrêt du conseil privé, du 4 février 1584, déclarant « que ledict octroy sortira son plain et entier effect », nonobstant la plainte des magistrats d'Arras, de Douai et de Valenciennes.

DD. 446 *bis*. (Registre.)— In-folio de 102 feuillets, papier; rel. parch.

1605-1608. — « Compte de Nicaise Bourdeans, des tonlieux et impostz levez à Tournay pour l'entretenement des tenures d'eaus erigées hors de ladicte ville, pour trois ans et un mois finiz le » 29 août 1608. Le compte est rendu, en la chambre des comptes de Lille, « à honnorables et prudens S^rs^, messeigneurs les eschevins et gens de loy des villes d'Anvers, Gand, Mons en Haynnault, Vallenchiennes, Douay et Audenarde ».

DD. 449 *bis*. (Registre.) — In-folio de 54 feuillets, papier; rel. parch.

1669-1670.—Compte de Guislain-François Ladam, receveur de « l'impost courant en la ville et cité de Tournay, sur les bateaux, navires et marchandises passans travers ladite ville, par la rivière de l'Escault, et permys d'en estre levé, en vertu d'octroys à cause des tenues d'eaues érigez par les villes et associées » ; pour un an commençant le 1er mars 1669 ; — rendu le 6 avril 1671, à l'intendant de Flandre et aux magistrats de Douai et d'Audenarde. — Recette : 2777 livres 7 sols 6 deniers. Dépense : 2679 livres 18 sols 2 deniers.— Clos à Tournai, le 10 avril 1671. (Copie de l'an 1673, d'après l'original gardé par un conseiller du Roi au conseil souverain de Tournai.)

FIN DU SUPPLÉMENT DE LA SÉRIE DD.

Nota.—La série DD a été rédigée par M. LEPREUX, archiviste, et publiée en 1878.

Le supplément a été dressé en 1890 par M. BRASSART, archiviste.

ERRATA de la Série DD.

Page 4, colonne 1.—Note à ajouter à l'article 12, halles à Paris. — Vers 1812, en classant les pièces en parchemin, le bibliothécaire Guilmot rangea indûment parmi les chirographes un arrêt du parlement de Paris du 6 septembre 1455, concernant les halles de Douai à Paris. (Archives communales, série II, inventaires ; Guilmot, Extraits, III, page 1361.) Cette pièce, analysée par Guilmot, n'a pas été retrouvée lors du classement définitif.

Page 8, colonne 2.— Supprimer l'article 44, indiqué comme une pièce en parchemin. — Ce n'est pas une pièce isolée, mais bien une copie qui se trouve dans une liasse d'arrentements cotée 44 *bis*.

Page 9, colonne 1.— Supprimer l'article 48, indiqué comme une pièce en parchemin avec sceau. — Ce n'est pas une pièce isolée, mais une copie reproduite deux fois dans le registre DD. 7 *bis*, aux feuillets 7 et 27.

Page 11, colonne 2, lignes 2 et 3 de l'article DD. 75 ; au lieu de : L. Camp, « ingénane », —lisez : P. Camp, « ingéniaire ».

Page 14, colonne 1, ligne 3 de l'article DD. 94 ; au lieu de : Dennoir, — lisez : Demons.

Page 37, colonne 1.—Supprimer l'article 265, indiqué comme pièce isolée, tandis que c'est une copie figurant au feuillet 42 du registre DD. 79 *bis*.

Page 39, colonne 1. — L'article 277 fait double emploi avec l'article 339.

Page 47, colonnes 1 et 2. — L'article 339 fait double emploi avec l'article 277.

Page 55, col. 1, ligne 2 de l'article DD. 387 ; au lieu de: pont Vairon à Vitry,—lisez : pont Vairon, à Vis-en Artois, jusqu'à Vitry— En 1555, pont Véron (CC. 273, folio cviij).

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

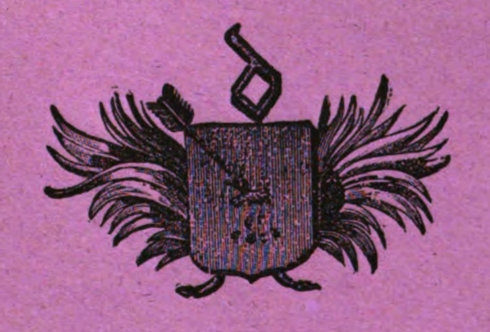
DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE EE

(Affaires Militaires.)



DOUAI

IMPRIMERIE O. DUTHILLŒUL, RUE DES PROCUREURS, 12

1878

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE DOUAI.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE EE.

(Affaires militaires.)

I

ARMÉE, MILICE, COMPAGNIES BOURGEOISES.

I. — *Ban et arrière-ban; soldats élus; milices.*

EE 1. (Layette.)— 1 pièce, parchemin.

1328, 29 juillet — Copie par « Jehan de Liauwe, lieutenant de la baillie de Douay », des lettres données l'avant veille par « Renars de Choisiel », chevalier, gouverneur et bailli de Lille, de Douai, du Tournaisis et des frontières de Flandre, par lesquelles il lui enjoint de voir « les gens d'armes tant à pié comme de cheval, cascun selon son estat, de la ville et baillie de Douay », d'agir de même à Orchies et d'en faire connaître le nombre. Il devra de plus commander « as dites personnes, tant de pié que de cheval », qui sont de sa garde, de se pourvoir d'armes et de chevaux pour recevoir ensuite les ordres du roi, lundi prochain à Orchies et le lendemain à Douai.

EE 2. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1388, 16 juillet et 2 octobre. — Mandement de Guillaume, fils aîné du comte de Namur, sire de Béthune, gouverneur de la Flandre, prescrivant aux échevins de Douai, au nom du duc de Bourgogne, comte de Flandre, « de contraindre les subjets de la dicte ville de Douay de remplir l'ordonnance par la quelle la ville et chatellenie de Douay et d'Orchies soient chargiés pour ceste fois de faire envoyer le nombre de chent sergans, dont la VIII[e] part soient arbalestriers, en la ville de Noefport » (Newport); sceau du gouverneur. — Lettres de Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne, autorisant les échevins de Douai à racheter des rentes à une vie et à les revendre à deux vies pour subvenir aux frais « de quarante-quatre hommes de pié envoiez de par la dicte ville et aux despens d'icelle qui ont esté mis à Noefport pour la garde, tuition et défense d'icelle ville ». Manque le sceau.

EE 3. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1418 (v. s.), 7 janvier. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, mandant au gouverneur de Lille, Douai et Orchies, au gouverneur d'Arras, etc., qu'il dispense « les eschevins, conseillers et aultres gens et officiers de la loy de Douay » du service militaire dans les armées du roi et les siennes, levées « à l'encontre des Anglois, anchiens ennemis et adversaires de ce royaume», attendu qu'ils ont envoyé « au service et présente armée de Monseigneur le Roy et de Nous, certain nombre d'arbalestriers et paviseurs, (fantassins armés du pavois ou bouclier), selon que ordonné et enjoint leur avoit esté, et d'aultre part y sont venuz plusieurs de la dicte ville qui ont accoustumé d' eulx armer et suir (suivre) les armes ». C'est pourquoi il est défendu aux dits gouverneurs, « soubz umbre de ban, arrière-ban ou cris, publications ou commandemens », de molester les dits officiers en leurs fiefs, arrière-fiefs ou aultrement. (Cf. AA. 49).



EE 4. (Layette.)— 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1436, 26 mai et 11 mars (v. s.) — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles, reconnaissant que les échevins de Douai lui ont accordé une aide de 2400 livres, en vue du siège de Calais, (Cf. CC. 702), il les dispense de fournir pour cette expédition, « archiers, arbalestriers, ne aultres gens de guerre, aussy de faire aucuns présens particuliers », etc. ; original et copie collationnée de cette pièce. — Autres lettres du même dispensant les échevins de Douai de lui envoyer pour la guerre contre les Anglais, « archiers, arbalestriers, paviseurs, ne aultres gens de guerre », attendu que la ville de Douai lui a fourni dans ce but une somme de 3 900 livres de gros. (Cf. CC. 702).

EE 5. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1449 (?) 26 septembre. — Lettre close, signée de Charles, roi de France, aux échevins et bourgeois de Douai, pour accréditer près d'eux Hues de Lannoy, son chambellan, chargé de leur dire « aucunes choses touchant la guerre aux Anglois, noz anciens ennemys » et de leur demander « dix arbalestriers et cinquante paviseurs » qui devront se trouver à Beauvais le 15 octobre prochain. Ce mandement, donné à Paris et signé Charles, ne porte pas le millésime de l'année, mais on peut présumer qu'il est de 1449, époque de la reprise des hostilités contre les Anglais. La ville de Beauvais paraît avoir été précisément l'un des lieux indiqués pour la réunion des forces du Roi qui allaient être employées contre la Normandie (1).

EE 6. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1468, 13 mai. — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, par lesquelles reconnaissant que « les eschevins, habitans, corps et communaulté de Douay ont envoié à la dernière guerre et armée contre les Liégeois, certain nombre de compaignons de guerre, selon leur pouvoir et faculté », il prescrit au bailli de Douai ou à son lieutenant de donner main levée de la saisie qu'il avait faite de la châtellenie du dit Douai, « soubz umbre et à l'occasion de certaine ordonnance et commandement général pour empeschier les terres et seignouries de ceulx qui n'avoient servy en personne en la dernière armée ». Sceau détérioré.

(1) Cf. Chronique de Mathieu d'Escouchy, éd Beaucourt. 1863. I. pp. 185, 190.

EE 7. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1469 (v. s.), 28 mars. — Vidimus par les échevins de Douai d'une cédule, en date de la veille, par laquelle Guillaume de Ternay reconnaît avoir reçu six-vingts francs que lui ont payé les échevins de Douai pour monter et armer un homme d'armes de trois chevaux et six archers, moyennant quoi les dits échevins et corps de ville de Douai sont quittes du service militaire qu'ils doivent à cause du fief de la châtellenie acheté par eux en 1464.

EE 8. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1472 (v. s.), 27 mars. — Vidimus par les échevins de Lille, à la date du 26 octobre 1473, des lettres de Charles, duc de Bourgogne, du 27 mars précédent, par lesquelles, rappelant son intention « de mettre sus et entretenir sur les champs dix mil combattans pour toujours estre prestz de résister aux entreprinses de ses ennemis et adversaires », il promet, à la supplication des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, « de dores en avant faire payer de si bonne heure les dites gens de guerre et de mettre tel ordre en leur conduite et gouvernement, que ilz n'auront cause ne couleur de vivre à la charge de ses dits subgetz et que, se aucuns des dites gens de guerre font ou commettent aucuns excès, exactions, compositions ou violences, il en fera faire telle et si grande pugnition et correction que tous autres y prendront exemple ». — Scel aux causes de Lille.

EE 9. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1635-1639. — Liste des « soldats élus » par les échevins pour les armées du roi d'Espagne ; certificats de bonne conduite après libération ; demandes, pour les libérés, d'offices de porteur au sac. (Cf. Comptes des soldats élus, CC. 1241 à 1277.)

EE 10. (Layette.) — 85 pièces, papier.

1701-1750. — Ordonnances du roi « pour obliger les communautez des marchands et artisans des villes du royaume à lever et fournir des hommes pour servir de recrues au troupes d'infanterie ». — Ordonnance du roi pour défendre toutes levées et enrôlemens de gens de guerre sans commission expresse de Sa Majesté. 1718. — Pièces relatives à la levée des milices; comptes des deniers levés par les communautés d'artisans et corporations pour fournir à la milice.

EE 11. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1751-1768. — Ordonnance du roi concernant l'assemblée des bataillons de milice et de grenadiers royaux; ordonnances du roi concernant la levée des milices, observations à ce sujet pour les états de Lille, Douai et Orchies.

II.— *Milice bourgeoise. — Compagnies de serment.*

EE 12. (Layette.) — 38 pièces, papier.

1566-1643. — Rôles des douze compagnies de la milice bourgeoise ; requête adressée aux échevins par les capitaines des compagnies, en 1584, pour obtenir en leur faveur quelques privilèges et exemptions d'impôts ; recensement fait en 1605 pour le recrutement des compagnies; listes, quartier par quartier, des bourgeois qui en font partie; requête d'un ferronnier demandant la place de bombardier ; 1643.

EE 13. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1424. — « Chy après senssieult les noms et sournoms des archiers de l'arc à main de Douay, en juillet MCCCCXXIIII ». Le troisième nom est celui de Jehan Bellegambe, ancêtre, sans doute, du célèbre peintre qui florissait au siècle suivant. D'après ce rôle les archers étaient au nombre de cent trois.

EE 14. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1455, 22 avril — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, « remettant et réhabilitant au corps des archiers de la confrérie de l'arc à main de la ville de Douay » dix archers qui avaient, « par monition donnée de l'official d'Arras, fait amonester les bailli et eschevins de Douai pour délitz par eulx perpétrez en la dite ville, en déclinant, par moyen de ce, nostre jurisdiction et celle des dits bailli et eschevins ». Cette grâce leur est accordée en considération de ce que la plupart des coupables faisaient partie des archers que la ville avait fournis au Duc, sur sa demande, pour marcher contre les Gantois, « ses ennemis rebelles et désobéissans». (Cf. BB 1 f° 4. Délibérations des consaux, 19 juin 1453).

EE 15. (Layette.) — 1 pièce , parchemin, 1 sceau.

1488 (v. s.), Avril.— Lettres de Maximilien, roi des Romains et de Philippe son fils, accordant grâce et rappel de ban à Mathieu Lekain, archer de la confrérie du grand serment, « banny à tous jours et à toutes nuyts », de la ville et échevinage de Douai, « pour ce que, non seulement en désobéissant au commandement à lui fait de, avec plusieurs autres d'icelle ville, accompaignier certains ouvriers ordonnez par loy pour aller démolir et abattre le chastel de Lécluse, non content de ce et pour furnir sa perverse volenté, s'est mis en tous ses debvoirs de desnhorter plusieurs de ses compaignons archiers et autres à aller compaigner les dis ouvriers, en telle manière que iceulx archiers esleuz comme luy y furent reffusans et ne tint pas à lui que le dit démolissement n'est démouré à faire, qui eust esté contre le bien publique de ceste dite ville et de tout le pays environ ».

EE 16. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1560-1693. — Copie simple de l'arrentement perpétuel consenti, le 13 mai 1560, par Maximilien de Melun, prévôt de Douai, aux archers de la même ville, du terrain de leur jardin, à condition de lui payer une rente annuelle de huit livres et de lui donner tous les dix ans un arc d'if et un trousseau de flèches. — Noms des roi, connétables et archers du serment, en tout trente-six confrères ; requête des archers au roi d'Espagne contre les échevins qui refusaient de leur accorder une exemption sur le vin, disant « que les dits confrères ne rendent au temps présent quelque service, comme ils faisoient anchiennement ». — Permission accordée aux confrères par les échevins de vendre aux enchères, « par extinction de la chandelle », une connétablerie foraine, pour en employer le prix à relever une muraille de leur jardin, tombée dans la rivière par la violence du vent. Cette connétablerie fut adjugée, le 3 février 1667, à Philippe Fauvé, dernier enchérisseur, au prix de 62 florins. — Comptes des deniers de la confrérie, pour trois années, de 1690 à 1693 ; les revenus montent à 107 florins, 2 patars ; les dépenses à 131 florins, 10 patars.

EE 17. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau

1452, 12 août. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles, attendu « que plusieurs compaignons, confrères des confrairies tant des arbalestriers et archiers, comme de la nouvelle confrairie appelée la confrairie des canonniers et couleuvriniers, en la ville de Douay, soubz umbre qu'ils aient esté requis par plusieurs seigneurs, gentilshommes, capitaines et aultres, pour les aller servir en fait de guerre ou aultrement, ont habandonné et délaissié, en temps de guerre et éminent péril, la dicte lvile de Douay », il fait défense

expresse aux confrères de sortir dorenavant de la dite ville, à la requête de qui que ce soit, sans le congé et licence des bailli et échevins.

EE 18. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau

1487, 18 septembre. — Lettres de Maximilien, roi des Romains et de Philippe, son fils, par lesquelles, considérant « que la confrarie et serment de l'arbalestre de Douay a esté premiers institué et mise sus en icelle ville, en telle manière que la plupart des gens de bien y résidens par cy devant, afin de povoir avoir port d'armes sans mesprendre envers Nous ou nos prédécesseurs, se mectoient volontairement au dit serment et confrarie qui estoit et encore est la plus ancienne tant en renommée comme en institution de toute nostre conté de Flandre », accorde aux dits arbalétriers l'exemption de tout service militaire, ainsi que divers autres privilèges, les astreignant néanmoins au guet et à la garde en ville.

EE 19. (Layette.) — 16 pièces, papier.

1564-1667. — Rôles des arbalétriers ; procès-verbal d'élection d'un connétable ; requête et autres pièces relatives aux exemptions prétendues par les confrères, quant au guet et quant aux impôts.

EE 20. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 21 papier.

1713-1764. — Levée de 400 florins à cours de rente par les arbalétriers. — Remboursement d'une rente de 600 florins. — Compte de la compagnie pour 1757 : recettes 1757 flor., 8 pat. 9 den. ; dépenses 1083 flor. 4 patars. — Procès du capitaine et de l'empereur des arbalétriers contre les roi, connétable et confrères de la même compagnie, au sujet de la reddition de comptes que devaient les premiers.

EE 21. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1451 (v. s.), Mars. — « C'est le instruction, edis et ordonnanches fais à l'honneur de nostre redoubté seigneur et prince, Nosseigneur le duc de Bourgogne etc., conte de Flandre, et aussi à l'honneur prouffit et exauchement de sa ville de Douay, sur le fait de la confrarie et serment du jeu des canonniers et couleuvriniers, à la faveur des bonnes gens et habitans de la dicte ville et affin de entretenir icelle ville en plus grant force, tuition et deffense pour résister, se le cas s'offroit, par bonne union, comme bons, vraix et loyaulx subjez le doivent faire, à l'encontre des ennemys et malveillans de nostre dict seigneur et de la dicte ville. Fait par noble homme, messire Ernoul de Goy, chevalier, bailly de Douay, eschevins et consel d'icelle ville, ad ce appelez, présens et consentans, la grigneur et plus saine partie de ceulx qui avoient fait serment à le dite confrarie des canonniers et couleuvriniers, ou mois de mars l'an mil cccc chinquante ung avant Pasques ». Suivent vingt-deux articles, plus mention d'un don, pour cette fois, de six livres, monnaie de Flandre, à la confrérie, « pour commenchier à faire leur perche et luminaire ». Copie simple et moderne faite sur le texte contemporain inséré au cartulaire R, AA 85, f° 59. — (Cf. aussi CC 220 f° 109)

EE 22. (Layette.) — 22 pièces, parchemin; 1 sceau.

1518-1532. — Lettres des échevins de Douai portant arrentement temporaire par les roi et connétables des cannonnier de plaisance ou de Saint Andrieu, dits aussi petits canonniers, à deux de leurs confrères, du jardin de la compagnie, situé hors la porte Morel, à condition, entre autres, de payer les dettes du corps, montant à quarante huit livres de Flandre ou environ ; 31 juillet 1518. — Autres lettres des mêmes portant arrentement à perpétuité aux mêmes canonniers d'une ruelle, dite rue du Fossé, près la porte Morel, en remplacement de leur jardin, détruit « pour cause de la deschente du roy de Franche, en ce quartier ». Cet arrentement est accordé au serment de Saint Andrieu en vue de sa multiplication future « qui sera l'honneur de l'empereur et deffense de ceste ville », à charge d'un chapon payable chaque année au jour de Noël ; 8 juin 1532.

EE 23. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1568, 25 juillet. — Affiche programme d'un tir à l'arquebuse offert par Jacques Poulain « à tous bourgeois, jeunes fils, manans et habitans de ceste ville, (sauf et réservé les confrères des jardins de Sainte Barbe et Saint Andrieu et toutes arquebuses dont on use aux dis jardins) ». Les amateurs devront « estre en équipaige, tel que convient au faict de harquebousiers de guerre » ; ils se formeront par groupes de six ou quatre hommes et se réuniront à midi, le dimanche 25 juillet, sur la place du Barlet ; « ils seront tenus tirer ayant le morion (casque) en teste ». Les prix consistent en « ung beau morion gravé, rembourré et accoustré de stamette (étamette, étamine),... vaillable six florins »; une paire de manches de mailles fines,

valant un réal d'or, une arquebuse du prix de cinquante patars, etc. Des lots de vin seront offerts aux groupes que le sort désignera pour tirer les premiers ou les derniers.

EE 24. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 9 papier.

1573-1596. — Information et procès contre deux anciens connétables et confrères des canonniers de Sainte Barbe qui avaient proféré des injures contre le corps; 1573-1574. — Lettre missive des canonniers d'Arras à leurs confrères de Douai qui les avaient consultés sur quelques affaires ; juillet 1577. — Noms des confrères du grand serment et leur poste sur les remparts ; 28 mai 1580. — Lettres portant création par la compagnie d'une rente viagère de dix livres, en retour d'un capital de cent livres destiné « au traictement de quatorze confrères canonniers partans ce jourd'hui au camp devant la ville de Bouchain ; lettres des échevins approuvant ce contrat, 25 août et 9 septembre 1580. — Trois copies, dont deux collationnées, de lettres de Philippe, roi d'Espagne, accordant aux canonniers de serment de la ville de Douai deux nouveaux lots de vin chaque dimanche et un lot de plus aux fêtes solennelles, « par dessus les lots que d'ordinaire ils ont accoustumé lever à la charge de la dicte ville »; 28 avril 1596.

EE 25. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 13 papier.

1601-1689. — Difficultés entre les échevins et les canonniers au sujet des exemptions de guet, de garde et de logement; arrêt du Conseil en faveur des échevins. — Règlement des canonniers de Cambrai. — Requête des échevins au roi d'Espagne pour obtenir que les canonniers « soient tenus d'obéir aux commandements des supplians qui n'ont aultre but que le service de Sa Majesté et la conservation de la ville ». Ancien règlement imprimé où on remarque la défense de tirer avec des armes rayées; visite des remparts et des canons de la place par les canonniers, sur l'ordre de M. de Gaudenpré, « juge de la Gouvernance ». — Règlement du Magistrat sur le prix à offrir à leurs confrères par les roi et connétables des canonniers. — Inventaire des meubles et immeubles de la compagnie, parmi lesquels figurent « l'image de Madame sainte Barbe, d'argent, la robbe du fou avec sept clochettes d'argent, le jardin des confrères scitué proche de l'abbaye de Paix ».

EE 26. (Layette.) — 8 cahiers et 12 pièces, papier.

1610-1700. — Comptes de la compagnie des canonniers pour 1610, 1613, 1615, 1616, 1618, 1642, 1645, 1700 ; quelques pièces justificatives des comptes de 1691 et 1699. — Le compte de 1614-1615 présenté par les roi et connétables donne en recettes 308 livres, 14 sols ; en dépenses 542 livres, 13 sols Les recettes consistent en vins, payés en espèces par la ville, et en droits de réception de confrères nouveaux; les dépenses ont pour objet principal le culte de Sainte Barbe et les frais de bouche. Il en est de même dans les autres comptes.

EE 27. (Layette.) — 68 pièces, papier.

1701-1770. — Uniforme écarlate des canonniers ; élection et reconnaissance des officiers ; subvention de la ville pour exercice au canon. — Procédure entre les connétables et anciens du corps et les capitaine, lieutenant et nouveaux, à cause des exemptions ; changement d'uniforme ; faits d'indiscipline, canonniers mis au cachot par les échevins ; compte de 1747 1748 montant à 153 livres 12 sols de recettes et à 313 livres 2 sols, 3 deniers de dépenses. — Répertoire des titres et papiers de l'ancienne compagnie des canonniers.

EE 28. (Registre.) — In-fol. de 287 feuillets, papier.
(Manquent les feuillets 206 à 270 qui devaient être en blanc.)

1737-1770. — Registre de la compagnie bourgeoise des canonniers, comprenant les statuts et règlements, les comptes et les admissions. — La première partie, fol. 1 à 37, contient la copie des anciens et nouveaux règlements, y compris une lettre du ministre de la guerre, en date du 31 août 1760, prescrivant de délivrer aux canonniers bourgeois de Douai une pièce de canon du calibre de quatre et quarante livres de poudre destinées à leurs exercices. — La seconde partie, du fol. 106 au fol. 163, renferme les comptes annuels rendus par le capitaine de 1738 à 1770 ; en cette dernière année les dépenses montaient à 583 livres, 13 sols ; pour leur faire face on ne pouvait disposer que d'une recette de 60 livres ; le déficit était donc de 523 livres, 13 sols que devait payer le trésorier municipal. — Dans la troisième partie, du fol. 270 à la fin, sont repris les noms de tous les canonniers depuis 1661 jusqu'au 5 décembre 1768, date de la dernière admission.

EE 29. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 17 papier;

1699-1768. — Règlement de la compagnie des maîtres en fait d'armes, sous le patronage de Saint Michel, 27 octobre 1699. L'article 8 dispose que « si dans les assemblées, estant entre eux à leur divertir, il y arrive quelque désordre ou difficulté, les officiers auront droit de les régler tant par amende, si le cas y échet, que par faire boire de l'eau », etc. — Nouveau règlement du 14 août 1744. — Exemption sur quatorze tonnes de bière, accordée par le Magistrat à la compagnie; compte des recettes et dépenses pour 1768-1769, par le capitaine, receveur de la compagnie: recettes 457 florins, 15 sols; dépenses 550 florins et 12 sols. — — Réponses des maîtres en fait d'armes à un questionnaire du Magistrat sur l'origine, les finances, le personnel, etc., de la compagnie; 12 mai 1768.

EE 30. (Layette.) — 1 cahier, 1 pièce, parchemin, 20 papier, plus un paquet de pièces comptables enfilées.

1770-1772. — Liquidation des quatre compagnies de serment dites compagnies bourgeoises: arrêt du conseil d'Etat, du 11 septembre 1770, rendu à la requête des échevins de Douai et portant suppression des compagnies bourgeoises qui coûtaient beaucoup à la ville sans lui rendre aucun service. — Inventaire des biens meubles et immeubles ainsi que du passif des compagnies; actes de vente de leurs jardins. — Compte de liquidation générale, rendu le 23 septembre 1772, devant M. de Caumartin, intendant de Flandre, par Alexis Deguillion, avocat, trésorier de la ville de Douai; pièces à l'appui, classées et enfilées. De ce compte il résulte que l'actif entièrement réalisé s'élevait à 8 740 florins, 2 deniers et le passif à 13 900 florins, 1 sol, 8 deniers; la différence montant à 5 160 florins, 1 sol, 6 deniers, demeurait à la charge de la ville qui s'engageait à la payer sur le compte des logements, à raison de 1 000 écus par an. Parmi les pièces justificatives se trouvent de nombreuses constitutions de rentes créées par les serments pour subvenir au déficit annuel de leurs finances, cause première de leur suppression. Les difficultés du recrutement, en raison des frais énormes de l'admission, avaient réduit le personnel des quatre compagnies réunies à soixante quinze hommes, dont moitié de connétables et d'officiers, lesquels ne rendaient d'autre service que d'assister aux processions solennelles avec leurs valets et leurs fous. Ceux-ci jetaient du son à la figure étonnée des bons campagnards pendant que les serments déchargeaient leurs fusils à tort et à travers (1). Leur suppression, réclamée déjà en 1663, au moins en ce qui concerne les arbalétriers (2), ne fut préjudiciable à personne, comme le dit l'arrêt du Conseil, et rendit au contraire « à leurs véritables occupations, de bons pères de famille qui se jetoient dans des dépenses toujours superflues et qui incommodoient souvent plusieurs d'entre eux. »

II.

FAITS DE GUERRE.

I. — *Douai sous les rois de France, les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne.*

EE 31. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1296, Juin. — Lettres de Philippe, roi de France, portant défense aux bourgeois et communautés des cinq bonnes villes de Flandre, « c'est assavoir Bruges, Gand, Ypre, Douay et Lille », de sortir en armes « pour guerroier en l'empire ou ailleurs, hors du royaume », sans son exprès commandement, « deffendans par ces présentes lettres aux devant dites villes, bourgois et communités que de riens ils ne voisent contre la dite ordonnance ». Donné au Temple à Paris. — Sceau très-bien conservé.

EE 32. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; sceau brisé.

1296 (v. s.), Mars. — Lettres de Guillaume, fils du comte de Flandre, faisant savoir à tous que si Watiers, châtelain de Douai, venait à être dessaisi de sa terre de Vitry, située hors de Flandre, « pour l'occasion du service ke il fait ou a fait en ceste wierre ke li rois de Franche a meu contre nostre chier singneur et père », il lui rendra « le value en deniers, en le tiere de Flandre, de autretant de tiere come se ditte tierre de Viteri vaut par an, par loial pris ».

EE 33. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1297, 30 avril. — Lettres de Guy, comte de Flandre, et de Robert son fils aîné, s'obligeant « à rendre et à

(1) Cet usage de tirer ainsi pendant les processions, dit M. Plouvain dans ses *Souvenirs*, fut supprimé en 1766, à la suite d'un coup de feu qui heureusement n'avait atteint que la perruque d'un magistrat.

(2) Cf BB 7, fol 130.

restorer à tous cheaus et à toutes chelles de le communité de le ville de Douway qui de no parti sont », les biens de toute espèce qu'ils auraient perdus en combattant le roi de France. — Une tache d'humidité rend le milieu de la pièce illisible.

EE 34. (Layette.)— 4 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1338-1339. — Lettres de Philippe (de Valois), roi de France, faisant savoir que, « considéré la loialté des habitans des villes, baillies et chastellenies de Lille, Douay et Orchies, et leur bon portement envers Nous, il leur quitte, remet et pardonne telle partie et portion comme il leur conviendroit paier », des amendes imposées aux Flandres à cause de leur rébellion, « se par le procès meu entre eulx et les aultres de Flandre, (Bruges, Gand, etc.), ils y estoient condempniés »; 13 décembre 1338. — Copie de rapport fait au parlement de Paris par deux conseillers commissaires sur un procès entre les échevins de Lille, de Douai, d'Orchies, et leurs adhérents d'une part, et les échevins de Bruges, d'Ypres, de Gand « et de l'aultre pays de Flandre », au sujet d'une amende imposée aux deux pays à cause de leur rébellion ; 19 avril 1339. — Lettres de Philippe, roi de France, données à Melun au mois de mai suivant, par lesquelles il impose aux parties un perpétuel silence et mande aux gens de son parlement de Paris, que « sans amende le dit procès soit mis à nient ». — Vidimus de ces lettres par Philippe Belagent, garde de la prévôté de Paris, jeudi après la Pentecôte, 20 mai 1339.

EE 35. (Layette). — 1 pièce, parchemin; 7 sceaux.

1341, 9 mai. — Sentence rendue par le prévôt et deux échevins de Tournai et par quatre échevins de Douai, « arbitre, arbitrateur, et amicaulx compositeurs des desbas et esmeuchons qui estoient fait et ezmeu à Douay à le revenue del host dou roy nosseigneur, dou chastiel de Thuns, entre cheuls de la dite chité (de Tournay) revenans de la dite host et aulcuns de icheuls d'une part, et chiaus de la ville de Douay et aucuns de icheuls d'aultre part ». Suit l'exposé des faits et la condamnation des coupables à des pélérinages, des bannissements et des amendes. Au dos de la pièce sont les sceaux des arbitres sur doubles queues de parchemin — Malheureusement un huitième du parchemin est rongé par les souris.

EE 36. (Layette.)—18 pièces. parchemin; 3 papier ; 22 sceaux.

1348-1351. — Pièces relatives au meurtre du chevalier Verdeboud par des bourgeois de Douai : Lettre missive originale du roi de France au comte de Flandre, relatant les faits et ainsi conçue : « Beau cousin, Nous avons entendu que pieça, Nous estant au siège devant le chastel de Thun, Jehan de Verdeboud, de Neesport, chevalier, avec li plusieurs gens d'armes, fu herbergiez par une nuit tant seulement en la ville de Douay et le lendemain au matin s'en parti, en disant qu'il alloit par devers Nous et que assez tost après plusieurs de noz ennemis vinrent vers la dicte ville pour porter damage aux habitans d'icelle. Pour laquelle chose grant quantité des gens d'icelle ville issirent hors et en suiant noz dis ennemis, le dis chevalier et les gens d'armes de sa compaignie vinrent à l'encontre des dis de Douay des partis ou il suioient noz dis ennemis et avoit icelli chevalier le heaume ou chief, la targe au col et la lance alongié, et si parloit flament sans ce qu'il se fist cognoistre, par quoy les dis de Douay présumièrent que il et ses dictes gens fussent noz ennemis et là fu mort ycellui chevalier. Et combien qu'ils fussent ignorans qui il estoit et que il cuidassent qũe luy et ses dictes gens fussent noz ennemis, comme dit est, aucuns des amis charnels du dit chevalier se sont efforciez et efforcent de porter pour ce, damage aus eschevins, bourgois et communauté de la dicte ville de Douay et avez pris la chose en vostre main en espérance de les mettre à bon accort. Si vous prions et requerons et niantmoins mandons que vous mettez poinne et diligence à faire la dite accort et que pour le fait dessus dit vous faites tenir paisibles les dis eschevins, bourgois et communauté, car parce que dit est vous povez veoir que le cas est piteable et qu'il ne fu pas fait de fait à panse, mais ignoramment et par cas de meschief et durant noz guerres. Et saichiez que de ce que vous en avez fait et ferez, nous vous saurons bon gré. Donné à Saint-Ligier en Yveline le XXIII° jour d'octobre. — Lettre missive des échevins d'Ypres au comte de Flandre lui exposant le fait ci-dessus, le priant d'intervenir et d'empêcher toutes représailles jusqu'à la Saint-Jean prochaine; lettres, dont deux en flamand, du comte de Flandre, du chancelier de Flandre et de divers personnages prolongeant la trêve et en déterminant les conditions. — Procurations et autres pièces concernant la transaction à intervenir entre les échevins de Douai et les héritiers du chevalier Verdeboud ; lettres du comte de Flandre cons-

tatant la conclusion de la paix entre les parties, moyennant 400 écus d'or à payer par la ville de Douai aux héritiers du chevalier ; autres lettres du même déclarant que ceux-ci ont juré la paix ; deux quittances, de 200 florins chacune, délivrées aux échevins de Douai par les tuteurs des mineurs Verdeboud en présence des bourgmestre et échevins de Noefport ; 22 juin et 30 septembre 1351.

EE 37. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1381 (v. s.), 5 mars. — Vidimus par les doyen et chapitre de Saint-Amé, en date du 11 mars 1351, de lettres des bourgmestre et échevins de Bruges, du 5 du même mois, faisant savoir à tous que, « considerans le aimable response faicte à eux par les messages de hounorables hommes les eschevins et conseil de la ville de Douay », lesquels consentent à payer la « queilloite » établie à Bruges sur les marchandises afin de subvenir aux dépenses de la guerre contre les Gantois rebelles, ils promettent qu'aussitôt la révolte apaisée, la dite « queilloite » cessera et que ceux de Douai rentreront dans leurs droits et privilèges.

EE 38. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1410, 27 août. — Copie donnée sous le scel de Jean de Remy, dit Sarrazin, sergent du roi au baillage d'Amiens, « ès mettes de le prévosté de Beauquesne », de lettres de Charles, roi de France, du 16 du même mois, prescrivant « à tous nobles et aultres qui ont puissance d'eulx armer, de venir au plus grand nombre de gens d'armes et de trait que bonnement pourront, toute excusance cessant, en la ville de Paris, montez, armez et accompaigniés souffisamment ». Le roi promet de les faire « souldoyer et paier de leurs gaiges du jour de leur partement jusques à leur retour ». Il ordonne en même temps aux baillis de laisser passer paisiblement tous ceux qui obéiront à ce mandement et viendront le rejoindre lui et « son très-cher et amé cousin, le duc de Bourgoingne ».

EE 39. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1414, 26 juillet et 4 octobre. — Lettres en forme de sauf-conduit par lesquelles, le duc de Bourgogne, « considérant la ville de Douay estre pour le présent très petitement garnie de vins et marchandises pour l'advitaillement et sustentation, tant des gens d'armes estant illec en garniron, comme des bons habitans », mande et enjoint expressément à ses sujets, prie et requiert tous autres « que tous les marchans de la ville de Douay alans quérir vins ou aultres denrées et marchandises pour la provision d'icelle ville et retournans chargiez en la dite ville, ensemble leurs dis vins, marchandises, voitures et conduiseurs d'icelles, puissent librement circuler sans aulcun arrest, destourbier ou empeschement ». — Autres lettres du même prescrivant à son bailli de Douai de laisser librement entrer et sortir les grains, attendu que « les ennemys de Monsieur le Roy et les nostres qui derrenement ont esté en armes au pays d'Artois et tenu le siège devant Arras sont retrais et que les issues ou passaiges de grains sont présentement ouvers ès ville de Tournay, Valenchiennes et en aultres lieux voisins ».

EE 40. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1414 (v. s.), 22 février. — Vidimus par les doyen et chapitre de Saint-Amé de lettres du duc de Bourgogne, en date du 18 juin précédent, par lesquelles rappelant les ordres qu'il a donnés à Jean de Saint-Aubin, capitaine et bailli de Douai, pour la défense de cette place, il promet de le garantir, lui, « ses aidans et confortans », de tous dommages qui pourraient leur être réclamés par suite de leurs travaux de démolition et autres et il ordonne en conséquence « ne leur estre fait aulcun empeschement ». Scel tombé.

EE 41. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1420, 30 octobre. — Vidimus par les échevins de Douai de lettres de Charles, roi de France, contenant le traité de paix intervenu le 11 juillet 1419 entre le Dauphin et le duc de Bourgogne qui se sont juré mutuellement paix, amitié et alliance entre les mains d'Alain, évêque de Léon, légat du Saint Père. — Autre vidimus du même traité par Foursy de Soubiac, garde de la baillie de Vermandois.

EE 42. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1420, 24 juillet et 30 octobre. — Lettres de Charles, roi de France, en vidimus par les échevins de Lille, promulguant le traité conclu entre lui et le roi d'Angleterre qu'il nomme régent du royaume et donnant commission à Pierre de Marigny et à Georges d'Ostende de faire jurer cette paix et de prêter serment de fidélité aux deux souverains ; à la suite sont transcrites des lettres du duc de Bourgogne visant les précédentes et en ordonnant l'exécution. — Lettres des échevins de Douai faisant savoir à tous que, ce jour,

« estans en la maison et halle de la dicte ville où estoient plusieurs gens d'église et aultres gens », en présence de Pierre de Marigny et de Georges d'Ostende, commissaires en cette partie, après avoir vu et lu « les lettres de la paix faite au mois de may darrain passé, d'entre les roys et royaulmes de France et d'Angleterre, et aultres lettres et mandemens patens » du roi et du duc de Bourgogne, leur prescrivant de jurer la dite paix, ils ont, à la suite des doyens et chapitres de Saint-Amé et de Saint-Pierre, du gouverneur, du bailli, fait ce serment, avec plusieurs nobles, bourgeois et manans, en la forme et manière accoutumée et fait apposer aux présentes le scel aux causes de la ville.

EE 43. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau roulé.

1429, 16 octobre. — Vidimus de vidimus par le lieutenant du prévôt de Beauquesne : — 1°, de lettres de Charles, « soy disans roy de France », du 28 août précédent, contenant les conditions de la paix entre lui et le duc de Bourgogne ; — 2°, d'autres lettres du même, du 18 septembre de la même année, étendant la trève précédemment conclue ; — 3°, de lettres d'Henri, qualifié roi de France et d'Angleterre, du 13 août 1429, nommant le duc de Bourgogne, son oncle, gouverneur de Paris et des pays conquis.

EE 44. (Layette.) — 1 pièce , parchemin ; 1 sceau.

1431, 6 juin. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, à son gouverneur et bailli de Douai, lui mandant que « plusieurs pilleries, roberies, cruaultez et maléfices » ayant été commis aux portes de Douai « par aulcuns, eulx se disans gens d'armes et eulx renommans de Nous ou aultres seigneurs et capitaines de nostre parti », il autorise les échevins de Douai à sortir en armes, toutes les fois qu'ils en seront requis par le bailli, pour l'aider « à résister aux soi disans gens d'armes ou aultres, sans que, pour occasion de ce, ils en puissent ou doivent en aucune manière estre notez ou reprins ».

EE 45. (Layette.)— 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1431 (v. s), 5 janvier. — Vidimus par Jean de Fiérin, lieutenant de la Gouvernance à Douai , des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, données à Lille le 13 décembre précédent, énonçant les conditions de la trève de six ans conclue entre lui et Charles, « soy disant roy de France », afin d'arriver à une bonne paix générale.

EE 46. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1434 (v. s.), 18 mars.—Copie collationnée contemporaine d'un mandement de Jean de Bourgogne, lieutenant général en l'absence de son oncle, le duc de Bourgogne, prescrivant au bailli de Douai la mise sous sequestre de tous les biens meubles et immeubles appartenant à Daneler Bouquel, « lequel depuis naghaires s'est rendu ennemy et adversaire de mon dit seigneur oncle ».

EE 47. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1468, 9 mai. — Lettres originales de Louis, roi de France, par lesquelles, à la requête de « son très-cher et amé cousin», le duc de Bourgogne, il le prend « avec sa famille, officiers, en ses terres et lieux » situés en France, sous sa protection et sauvegarde spéciale et lui députe à cet effet « douze gardiens spéciaulx », avec ordre de le « défendre de toutes injures, vilenies, griefs, oppressions, molestations, de force d'armes, de puissance de loys et de toutes aultres inquiétations et nouvelletez. »

EE 48. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1468, 15 juillet. — Vidimus par les échevins de Douai de lettres, à la date ci-contre, d'Antoine , bâtard de Bourgogne, comte de la Roche, par lesquelles il défend à ses gens de guerre « et aultres, servans et fréquentans icelle », de loger, ni fourrager dans les faubourgs de la ville de Douai, ainsi que d'apporter aucun trouble aux travaux des champs, le tout sous peine de punition exemplaire. — Autre vidimus des mêmes lettres par les mêmes échevins.

EE 49. (Layette.) — 1 pièce , parchemin.

1476 (v. s.), 12 mars. — Vidimus par Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, capitaine gouverneur de Douai et les échevins de cette ville, d'une lettre missive de Marie, duchesse de Bourgogne, écrite l'avant-veille, de sa propre main, aux mayeur et échevins d'Arras, pour les remercier de leur fidélité et de leur loyauté dont elle a eu la preuve par une lettre qu'ils ont récemment écrite à ceux de Douai. Elle espère, « au plaisir de Dieu et de sa glorieuse mère, pouvoir dedens briefs jours leur bailler tel secours, tant d'argent comme de gens, qu'ils seront préservez des entreprinses et envahissemens des ennemis ».

EE 50. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1477, 20 avril. — Lettres de Marie, duchesse de Bourgogne, au bailli de Douai ou à son lieutenant, lui faisant savoir que, « en considération de la loyaulté de ses bons subgets, les manans et habitans de Douay, voulant les récompenser des grans peines, travaulx et diligences qu'ils prendent pour eulx entretenir en nostre obéissance, en quoy il leur convient occuper une grant partie de temps, sans ce qu'ils puissent entendre à gagner la vie d'eulx et de leurs femmes et enffans », elle accorde aux pauvres gens, « prenans cure à la garde et deffence de la dite ville », tous les grains qu'on pourra trouver chez ceux qui tiennent parti contraire.

EE 51. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1477, 11 décembre. — Vidimus par les échevins de Valenciennes de lettres de Maximilien, duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., en date du 28 novembre précédent, par lesquelles, à la requête des abbés, doyens, chapitres et couvents de la cité de Cambrai, et comme gardien héréditaire de leurs terres, seigneuries et sujets, il défend expressément à ses « lieutenans, admiraulx et visadmiraulx, de prendre ou souffrir prendre ès villes, terres, seigneuries, rentes et maisons des dites églises de Cambray, estant au pays de Cambrésis, aucun des dits censiers, laboureurs ou subgés, leurs chevaux, bestail ou aultres biens, y boutter feux, ne faire aucun explois de guerre, fors seulement y prendre vivres en les payant gracieusement, sur peine d'en estre puny, à l'exemple d'aultres ».

EE 52. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1478, 28 octobre. — Lettres de Maximilien et de Marie, ducs d'Autriche, etc., par lesquelles ils ordonnent aux commis chargés de mettre en leurs mains les biens, tant « de ceulx de Tournay, Tournaisis, que aultres tenans party contraire », ainsi qu'à leur bailli de Douai et autres leurs justiciers, de laisser aux échevins et habitants de Douai les chênes appartenant à ceux de Tournai, qu'ils avaient envoyé quérir « à leurs dépens et à grant dangier » à Saint-Amant et ailleurs, pour les employer aux fortifications. — A ces lettres en sont attachées d'autres de Thomas Lefèvre et d'Antoine Prévost, commissaires chargés de l'inventaire des biens de ceux de Tournai, par lesquelles ils reconnaissent que leurs souverains ont fait don à la ville de Douai, en vertu de leurs lettres patentes, de huit cents « quevirons », chevrons ou troncs de chêne, estimés chacun quatorze sols parisis, monnaie de Flandre.

EE 53. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1481, 1 novembre. — Lettres d'Olivier de Quentmon, trésorier chambellan du roi, gouverneur d'Auxerre et son lieutenant à Franchise (Arras), par lesquelles, voulant récompenser Guillaume Kaulin de « plusieurs peines souffertes, mesme de la rançon qu'il a payée aux Bourguignons, ennemys du dit seigneur roy, par lesquels il estoit détenu prisonnier », il lui donne, en vertu de ses pouvoirs, tous les biens meubles et immeubles appartenant ou ayant appartenu à Colart de Cuyenghen, confisqués au roi, parce que le dit Colart se tient et demeure en pays contraire (ennemi).

EE 54. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; sceau plaqué.

1482, 6 août. — Mandement de Maximilien, duc d'Autriche, de Bourgogne, etc., adressé aux échevins de Douai, à la requête de Marie Savary, femme de Pierre Dufour, greffier de la gouvernance de Lille au siège de Douai, soupçonné de trahison et emprisonné de ce fait. Le duc expose que Pierre Dufour a fait plusieurs voyages pour s'assurer si les Français avaient des adhérents en ville; que par suite de dépositions faites à Cambrai, « estoit assez apparu que audit Douai, y avoit du poil de loup entre aucunes personnes illecq et que, par inquisition que en avoit fait le dit Pierre, avoit esté trouvé de la dite matière plus avant que plusieurs aultres » ; qu'il était allé se justifier à Bruxelles et que les faits n'ayant pas été avérés, il avait été chargé « de feindre envers aucuns vouloir entendre à ce que les dits Franchois lui vouldroient requerre, afin de par ce moyen pouvoir savoir au vray les noms de ceulx du dit Douay adherens aux dits Franchois ». Or il était advenu qu'une partie de la correspondance échangée à cet effet entre Pierre Dufour et le capitaine de Lécluse, (alors au pouvoir des Français), était tombée entre les mains des échevins de Douai qui avaient immédiatement arrêté le greffier et entamé contre lui un procès en trahison. Le duc leur enjoint de le recevoir « à purge, à l'encontre de ceux qui le vouldroient accuser » et de l'interroger eux mêmes sur les faits, sans toutefois procéder par torture ou tout autre moyen extraordinaire. — Dans un « Quæritur » et avis sur le privilège de non confiscation, (AA 65), on trouve à propos de cette affaire assez obscure la mention suivante : « Par certain extraict du registre

aux condemnations reposant en la maison eschevinalle du dit Douay, contenant la sentence et exécution de Pierre Dufour, attainct et convaincu de trahison (qui est crime de leze Majesté humaine) et comme tel équartelé su le marchié du dit Douay, le dernier jour d'aoust 1482, ne se trouve quelque mention de confiscation, ains par fait contre, appert par extraict du testament d'icelluy Dufour, fait le 24 du dit mois d'aoust, qu'il avoit disposé de ses biens et que sa veuve s'estoit portée executeresse du testament et, par aultre extrait, légataire de son dit mary ». — Une délibération des Consaulx, en date du 28 janvier 1481 (v. s.), trahit déjà une sourde hostilité entre les échevins et le greffier de la Gouvernance, Pierre Dufour qui, lors d'une recherche de grains, avait refusé de laisser visiter sa maison. (Cf. BB 1, fol. 56).

EE 55. (Layette.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1484, 22 et 27 mai. — Lettres de Philippe, duc d'Autriche, accordant un sauf-conduit jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste, à trois échevins de Douai, accompagnés d'un conseiller pensionnaire et d'un greffier, pour se rendre de Douai à Gand, « afin de communiquier, parlementer et adviser aucune bonne ouverture touchans l'entrecours de la marchandise », c'est-à-dire pour s'entendre au sujet de la tutelle de Maximilien qui divisait la Flandre en deux partis. Les députés pourront être accompagnés de leurs serviteurs et voyager « soit à cheval, à chariot ou à piet, portans ou non espées, daghes, javelines ou aultres bastons » etc. — A ces lettres sont attachées celles des trois membres de Flandre approuvant le sauf-conduit et promettant de le faire garder et observer de point en point. (Cf. BB 1, fol. 66.)

EE 56. (Layette.) — 4 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1486-1492. — Mandement de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe son fils, en date du 10 juin 1486, ordonnant au premier huissier ou sergent d'armes d'appréhender les pillards qui attaquent « les marchans passans et rapassans autour de la ville de Douay, tirans au quartier et obéissance de France et ailleurs ; » — autre mandement des mêmes, en date du 1 mars 1486 (v. s.), défendant aux lieutenans de gens d'armes et de trait de laisser faire par leurs gens « aucunes courses ou aultres explois de guerre sur les villes et villages scituez et gisans à trois lieues à la ronde de la ville de Douay » ; — mandements des mêmes, en date du 16 avril 1488 avant Pâques et du 25 août 1492, renouvelant les précédentes défenses.

EE 57. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1488, 21 octobre. — Lettres de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe son fils, faisant savoir aux gens commis à la saisie des biens des rebelles de Flandre, que « pour récompenser la ville de Douay des grans pertes, charges et dommaiges qu'elle a euz et supportez a et supporte encoires journellement à l'occasion des guerres et divisions passées et présentes, tant en fortifications, réparations, comme aultrement », il donne et transporte au procureur de la dite ville tout ce qui pourrait être dû, par elle ou les particuliers qui l'habitent, aux rebelles et désobéissants sujets de Flandre et de Brabant, « pour l'emploier à la fortification, réparation et autres affaires d'icelle ville ».

EE 58. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1491 (v. s.), 31 mars. — Vidimus par les échevins de Douai de lettres, à la date ci-contre, de Charles, roi de France, accordant un sauf-conduit de soixante jours, à Englebert, comte de Nassau, chambellan de Maximilien, roi des Romains, à l'abbé de Saint-Bertin, chancelier de la Toison d'or et autres, tous ambassadeurs du dit roi, « pour pendant le dit temps venir par devers Nous, quelque part que soions, pour dire, opposer et déclarer à Nous tout ce que bon leur semblera, besongner et traitter des matières dont ils auront charge ».

EE 59. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 papier; 1 sceau.

1493, 28 août. — Lettres des échevins et conseil de la ville de Douai attestant que, « en l'assemblée pour ce faite des plus notables bourgois, manans de la dite ville, en nombre souffisant, représentant toute la communauté d'icelle, ils ont promis et juré d'entretenir et faire entretenir le traité de paix » dernièrement conclu entre le roi de France et le Dauphin d'une part, le roi des Romains et l'archiduc Philippe, son fils, d'autre part. Les échevins promettent, en cas de rupture par leurs souverains, de ne leur fournir aucun secours, se tenant pour déchargés, en ce cas, des services qu'ils leur doivent. — Copie d'instructions, sans date, aux députés chargés de négocier la paix avec le roi de France ; ces instructions se rapportent évidemment au traité de 1493.

II. — *Douai sous les rois d'Espagne.*

EE 60. (Layette) — 1 pièce, papier.

1554, 12 août. — Lettre close de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, aux échevins de Douai, leur envoyant « certain escript du succès que l'armée de l'empereur a eu en Italie, ensamble l'estat auquel se retreuve présentement l'armée de Sa dite Majesté et celle du roy de France ». Elle requiert les échevins de communiquer le dit écrit aux curés « affin qu'ils puissent faire entendre au peuple le contenu d'iceluy, de sorte que chacun puisse prendre couraige et s'employer à faire aulmosne et aultres œuvres pieuses et de charité et prier Dieu que, par sa bonté divine, luy plaise donner bon succès à la bonne intention de Sa dite Majesté ».

EE 61. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1571, 3 juillet. — Lettre missive écrite d'Aire par Jean de Morbecque, gouverneur de cette place, aux échevins de Douai, pour les informer « qu'il n'y at aulcune assemblée pour le roy de France, ny pour les hughenots franchois, depuis Paris encha, contre nous, ny hommes assemblés, ny en trouppe présentement ». Les côtes sont bien surveillées, « de sorte que le vent emportera tout le mauvais bruict qui a couru pour peu de temps, de tant plus que l'on tient les choses d'Allemaigne estre touttes bonnes et le tout estre bien pacificque ».

EE 62. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1572. — Lettre missive de don Fernando de Launoy, datée d'Arras et autres lettres des échevins de Lille à ceux de Douai, les avertissant d'être sur leurs gardes « pour aultant qu'il compète et emporte le service de Sa Majesté et du pays ».

EE 63. (Layette.) — 16 pièces, papier.

1578-1579.— Lettres missives en original ou en copie adressées tant au gouverneur qu'aux échevins de Douai, par le roi, l'archiduc Mathias, Charles de Lallaing, Gilles de Lens, Valentin de Pardieu, les états de Gand, etc., concernant la répression des pillards, la situation de Gravelines et la concentration de troupes qui s'opère en cette ville, le siège et la prise de Bapaume, les opérations militaires de Don Juan et des Français, la situation des esprits, etc. — Lettres de Jean Raoult et de Jacques Levaillant, bourgeois de Douai, prisonniers à Bouchain, au sujet de leur délivrance.

EE 64. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1579-1580. — Lettre missive de l'archiduc Mathias aux échevins de Douai leur prescrivant de surseoir aux procès intentés à l'occasion des derniers troubles ; minutes de lettres des mêmes échevins à leur conseiller pensionnaire au sujet de la réconciliation avec le roi, et au duc de Parme pour le féliciter de ses succès près Mortagne.

EE 65 (Layette.) — 38 pièces, papier.

1580-1581. — Correspondance, mandats et reçus concernant le blé, l'avoine et l'argent fournis par la ville à la forteresse de Lécluse, au camp devant Marcoing, près Cambrai, à l'armée du duc de Parme, à la garnison de Marchiennes. Plusieurs de ces pièces sont en espagnol ou en italien ; parmi elles figure une attestation autographe de Bonne de Brousse, abbesse de Sin, qui reconnaît avoir reçu des échevins de Douai la somme de douze livres parisis pour une rasière d'avoine par elle fournie au camp de Marcoing.

EE 66. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1581. — Correspondance et pièces comptables relatives à l'entretien et à la rançon des prisonniers détenus à Cambrai par suite de la trahison de Bouchain. (1) — Lettre de M. de Montigny, gouverneur de Bouchain, témoignant aux échevins de Douai sa gratitude et son affection.

EE 67. (Layette.) — 1 cahier de 21 feuillets; papier.

1582-1583. — Compte des sommes levées « pour rembourser les pretz faicts par plusieurs bonnes personnes, manans de ceste ville, pour la réduction et expugnation de Bouchain ». — Les recettes consistant en douze deniers au lot de vin et douze patars au lot de

(1) Le 21 juin 1580 les compagnies bourgeoises et la garnison de Douai se dirigèrent sur Bouchain croyant, sur le rapport d'un espion de la place, s'en emparer sans coup férir. On laissa entrer une partie de l'expédition qui fut faite prisonniere et on mitrailla le reste du haut des remparts. — Voir le récit détaillé de cette affaire dans les *Chroniques de Douai* éditées en 1875 par M. le président Taillar. Tome 1, page 110

bière, montent à 459 l. 8 s. 3 den. ; les dépenses se composent de remboursements de petites sommes de deux à vingt livres. Le compte s'étend du 7 juillet 1582 au 7 août 1583.

EE 68. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1583-1585. — Lettre en espagnol de Don Pedro de Paz aux échevins de Douai, les assurant qu'il parlera à Sa Majesté de leur attachement à la religion catholique et à l'Espagne; il leur dit également que l'entretien du fort de Fressy est aussi bien à la charge de Valenciennes qu'à celle de Douai; 22 octobre 1583. — Lettre du prince de Parme requérant un convoi de vivres pour le camp du roi; 15 avril 1584. — Autre lettre du même, relative à l'entretien du fort de Lécluse; 29 mai 1585.

EE 69. (Layette.) — 1 cahier de 18 feuillets, papier.

1586-1587. — Compte rendu par Guillaume Wion, échevin, des sommes payées aux soldats en garnison à Marchiennes « et forts à l'environ ». Les recettes, provenant de l'impôt d'un patar à la rasière de grain, montent à 36 000 livres; les dépenses sont de 5 630 livres, 12 sols. Les gages payés aux soldats sont de 7 florins par mois; les frais du compte s'élèvent à 182 l. 8 s.

EE 70. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1592-1594. — Lettre des frères Heugueville aux échevins de Douai, réclamant contre les bruits calomnieux qui les ont fait arrêter à Abbeville par Monseigneur d'Aumale, se disant prêts à verser la dernière goutte de leur sang « pour la tuition et deffense de leur relligion catholique, apostolique et romaine ». — Lettres du gouverneur de Bouchain et des échevins de Valenciennes avertissant ceux de Douai des desseins de Balagny, gouverneur de Cambrai et leur donnant des informations militaires.

EE 71. (Layette.) — 2 pièces, parchemin; 4 papier; 2 sceaux.

1592-1609. — Ordonnance de Balagny, gouverneur de Cambrai, accordant au capitaine Paul Collau, pour ses services militaires, une gratification de 140 florins à prendre sur Josse Carpentier, censier du Quesnel, à cause de pareille somme qu'il devait à un nommé Antoine Sellier, marchand de Cambrai, réfugié à Douai et dont les biens en conséquence étaient confisqués. — Requêtes, assignations, mémoires relatifs à cette affaire restée sans solution mais qui montre quels rapports existaient entre villes tenant parti contraire.

EE 72. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1595-1598. — Lettres du gouverneur de Bouchain, du marquis de Varembon, de don Alonzo de Madea et minutes de lettres des échevins de Douai à ces personnages, toutes relatives à la situation militaire et à la défense du pays contre les Français.

EE 73. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1602-1608. — Lettre de J. Pelegrain, écrite de Cambrai, relativement aux menées pratiquées en France contre certaines places des Pays-Bas ; — lettre de l'archiduc Albert faisant part aux échevins de Douai « de certain advertissement, transmis en copie », les engageant à se tenir sur leurs gardes et à surveiller de près la personne dont il est question. (?) — Lettre de M. de Noyelles aux échevins concernant les bruits qui courent sur les projets et les préparatifs de guerre du roi de France.

EE 74. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1622-1631. — Lettre écrite d'Arleux par M. de Ruaumez aux échevins de Douai, pour leur demander « quelque quantité de mousquets et crochets avec pouldre et plomb », pour se retrancher et contenir le peuple qui est prêt à se mutiner ; — lettre du baron de Bousies, écrite de Landrecies, faisant connaître les mouvements des troupes de Mansfelt et d'Halberstadt dans les environs d'Avesnes et de Maubeuge ; « elles sont tellement harassées que cinq ou six compagnies de cavalerie sont suffisantes pour les mettre en déroute. » — Copie d'une lettre de Louis XIII, roi de France, écrite de Compiègne au prévôt des marchands de Paris, au sujet du cardinal de Richelieu, du départ de la reine mère et de la situation politique et militaire du Royaume.

EE 75. (Layette.) — 1 cahier de 6 feuillets, papier.

1636-1637. — Compte rendu par Paul de Rantre et Philippe Le Sellier de l'acquisition qu'ils ont faite de chevaux destinés au service de Sa Majesté. La recette, provenant de la vente de chevaux de réforme, s'élève à 322 florins ; la dépense à 2 706 florins dont

l'excédant est imputé sur le coffre des impôts. Les seize chevaux achetés sont payés en moyenne 167 florins; le plus cher 192 florins, le moins cher 108 flor.

EE 76. (Layette.) — 1 pièce, parchemin.

1656, 14 novembre. — Lettres de Philippe, roi d'Espagne, accordant grâce entière, de l'avis des échevins de Douai, à plusieurs soldats qui, démontés et blessés par l'ennemi, s'étaient emparés des chevaux d'un cultivateur dans les environs de Mons et les avaient emmenés à Douai.

III. — *Douai sous les rois de France.*

EE 77. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1668, 11 février. — Requête adressée au lieutenant général de la gouvernance de Douai par les manants et habitants de Courcelles, Flers, Auby, Planque et Lauwin, qui exposent qu'ayant, à l'époque de l'invasion française, réfugié les cloches de leurs villages à Douai, les échevins de cette ville, lors de la capitulation, les ont arbitrairement taxées sans le concours de leurs possesseurs, ce qui rend l'assiette nulle, invalide, etc. — Les échevins de leur côté répondent par une fin de non recevoir : « l'assiette de rédemption des cloches et cuivres est juridique, sans qu'elle puisse estre blasmée d'aucune défectuosité, de tant plus qu'elle se trouve confirmée par décret de Sa Majesté du 26 septembre dernier (1667). »

EE 78. (Layette.) — 80 pièces, papier; 1 parchemin.

1710-1717. — Pièces comptables du siège de 1710. — Compte des réclamations faites à la France, au nom de la ville, pour avances pendant le siège ; réquisitions et dettes du gouverneur et des officiers. Les dépenses d'artillerie montent à 8 706 l. 9 s. 7 den.; les fournitures de vin à 100 944 l. 17 s.; d'eau-de-vie à 17 975 l.; de bière à 79 746 l.; de beurre et fromage à 2 074 l.; de chandelle, cire, huile, à 1 169 l. 1 s.; de viande fraîche à 31 008 l. 9 s.; de tabac et pipes à 4 867 l. 12 s. — Arrêt du Conseil, 28 août 1717, ordonnant que « pendant quatre années, à commencer du 1 janvier dernier, il sera remis annuellement, par le garde du trésor royal, aux trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, chacun dans l'année de son exercice, la somme de 10 247 livres des deniers provenant de l'aide ordinaire des états de Lille, Douay et Orchies, pour être par eux employée au paiement de ce qui reste dû des fournitures et livraisons faites pendant le siége de la ville de Douay ». (1)

EE 79. (Layette.) — 130 pièces, papier ; 1 parchemin.

1710-1714. — Actes de « Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des provinces unies», pendant l'occupation de Douai, du 28 juin 1710 au 8 septembre 1712. Décisions, dont beaucoup en flamand, concernant la situation politique, les affaires municipales, les finances, les impôts, la police. — Collection d'affiches en français et en flamand, aux armes de Hollande, relatives aux passeports, à la police, à la circulation des grains, etc. — Un inventaire détaillé.

EE 80. (Layette.) — 48 pièces, papier.

1710-1715. — Lettres écrites aux échevins de Douai par les Etats Généraux ou leurs députés, pendant l'occupation et quelque temps après, pour terminer la liquidation des dettes du siège de 1712. — Cette correspondance a pour objet les relations commerciales, les logements militaires, la nomination des professeurs de l'Université, les emprunts de guerre, les bons offices du gouverneur au nom des alliés, M. d'Homspech, à qui la ville reconnaissante offrit une coupe d'or de 120 florins. (Cf. CC 1 358, fol. 31.)

EE 81. (Layette.) — 2 cahiers et 120 pièces, papier.

1710-1712. — Compte des bottes de paille livrées aux troupes alliées, depuis le 4 juillet 1710 jusqu'au 19 novembre de la même année, montant à 1 413 flor. 10 pat.— Autre compte, accompagné de ses muniments, « présenté par Laurent Douez, argentier de la ville de Douai, de la recette et dépense par lui faite de deniers provenant des sommes auxquelles ont été taxés les habitants des paroisses de la dite ville, pour le vingtième denier imposé par octroy de Leurs Hautes Puissances, pour subvenir en grande partie au logement de la garnison pendant l'année commencée le 8 du mois de septembre 1711 et finie à pareil jour 1712 ». La dépense égale à la recette est de 7392 flor. 18 pat.

(1) Le siège de 1710 par les armées alliées dura depuis le 22 avril jusqu'au 24 juin. (Cf. BB 19, fol. 93 et pour la capitulation, AA 125.

EE 82. — (Registre.) — In fol. de 50 feuillets, papier.

1712. — Journal des ordonnances publiées pendant le siège, du 2 août au 8 septembre. — Il est ordonné aux habitants, le 22 août, de la part du gouverneur, de mettre à leur porte tous les fusils provenant, soit des Français, soit des alliés, à peine de vingt écus d'amende. — Le 25 août, tous ceux qui n'ont rien à faire sont convoqués à l'abbaye des Prés ; on les occupera à raison de 12 patars par jour ; les vagabonds seront mis sur le cheval de bois.

EE 83. (Layette.) — 1 cahier, papier.

1712. — Compte de Laurent Douez, trésorier de la ville, chargé des recettes et dépenses relatives au rachat des cloches, chaudières et autres métaux qui se trouvaient en ville le 9 septembre, lors de la rentrée des Français. Le poids des cloches est évalué à 167 100 livres pour lesquelles on a payé 3 342 florins ; les apothicaires ont versé 38 florins 13 patars, pour leurs mortiers et balances pesant 1 933 livres. Le total de la dépense s'élève, y compris les frais, à 4 997 flor. 19 pat. 1 den.

EE 84. (Layette.) — 1 cahier et 12 pièces, papier.

1712-1713. — Compte rendu par Laurent Douez, de la recette et de la dépense des sommes par lui reçues pour le service des Etats Généraux, à l'occasion du siège de la ville par l'armée du roi de France en 1712. — La recette monte à 10 839 livres 4 sols ; la dépense à 10 835 livres, 14 sols 5 den., payées à diverses personnes pour fournitures pendant le siège au compte des alliés. — Pièces justificatives et munimens de ce compte.

EE 85. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1744. — Pièces relatives à une statistique municipale faite en prévision d'un nouveau siège qui paraissait imminent. Le marquis d'Avaray, gouverneur de la place, demande aux échevins le détail exact des ressources que la ville offrirait pour sa défense. Il résulte des renseignements fournis par ceux-ci que « l'on compte en cette ville de Douay sur 22 000 âmes, y compris les communautés et la garnison » (1). Les couvents d'hommes sont au nombre de dix-sept, contenant 625 personnes, y compris les domestiques ; les communautés de filles sont au nombre de quinze, contenant 634 personnes, tant religieuses que pensionnaires et domestiques. Il y a treize séminaires, cinq colléges et cinq refuges d'abbayes. L'Université comprend 406 humanistes, 838 philosophes, 395 théologiens, 44 légistes et 22 étudiants en médecine. La statistique nous donne ensuite l'état des provisions de grains, de viandes, de légumes, de vins, d'eaux-de vie, de sel, de tabac, etc. (1)

(1) La population actuelle de Douai, d'après le dernier recensement, est de 26 993 habitants.

EE 86. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1745-1763. — Copies de deux lettres du roi au gouverneur de la place pour lui annoncer les succès de son armée ; affiches et autres pièces relatives aux publications de la paix en 1749 et en 1753.

III

GARNISON, LOGEMENT MILITAIRE, CASERNES.

1. — *Gouverneurs, Etat-major, clefs de la ville, guet et garde.*

EE 87. (Layette.) — 27 pièces, papier.

1621-1663. — Requête des hallebardiers du gouverneur de la ville pour obtenir des échevins une gratification. — Pièces de procédure entre les échevins de Douai et M. de Waltencheu, gouverneur commandant la place, au sujet des prétentions pécuniaires de celui-ci qui voulait, entre autres choses, obtenir du Magistrat 70 patacons (175 livres) par mois, « pour rédemption de lumière, sel, vinaigre, huille, toultes sortes d'espices, sucres et aultres semblables menutes ». Les échevins se refusaient à ces exigences, disant que si, autrefois, leurs prédécesseurs avaient accordé aux commandants certaines gratifications extraordinaires, « ce avoit esté par contraincte et lorsque la hallebarde commandoit, et qu'il y avoit en la dicte ville cinq à six mille hommes qui tirannisoient et vexoient les pauvres bourgeois, par homicides, blesses, violences et

(1) Ce curieux travail se trouve également aux archives de l'hôpital général de Douai, n° 64, page 360 de l'Inventaire de M. Brassart. Les *Souvenirs de la Flandre-Wallonne*, tome I, pages 13 à 63, en ont donné le texte complet.

rançonnemens ». — Parmi les productions se trouvent des lettres de villes voisines attestant qu'elles ne donnent rien à leurs gouverneurs. L'affaire portée au conseil du roi ne paraît pas avoir obtenu de solution judiciaire. Une transaction intervint entre les parties, 21 mai 1663. (Cf. BB 7, fol. 131.)

EE 88. (Layette.) — 20 pièces, papier.

1660-1678. — Correspondance, états et mémoires relatifs au logement et au mobilier des officiers de l'état-major de place ; lettre de M. de Saint-Germain, ministre de la guerre, écrite de Versailles, en date du 18 août 1776, fixant à 6 659 livres au lieu de 7890 l., la somme à payer par la ville aux officiers d'état-major pour « leur logement, leurs ustensiles et leurs étrennes »; tableau détaillé de la répartition et de l'emploi de cette somme.

EE 89. (Registre.) — In-fol. de 166 feuillets, papier; rel. parch.

1743-1811. — Enregistrement des commissions d'officiers d'état-major et autres, attachés à la place de Douai ; dans la suite on a inséré des commissions émanées de l'autorité civile. — F. 1, commission de lieutenant d'artillerie pour le sieur Fontaine. — F. 16, commission de major de place pour le sieur Dubois de Dubuisson, lieutenant des grenadiers de France. — F. 33, commission de lieutenant de roi pour le sieur de Belzunce. — F. 52, commission de commissaire des guerres pour le sieur Guisoux.

EE 90. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 2 papier.

1314, 22 novembre. — Lettres originales en latin de Philippe, roi de France, par lesquelles, sur la plainte à lui faite par les échevins et bourgeois de Douai, qu'Eustache Wantier, capitaine de la ville, voulait avoir en garde les clefs des portes et prétendait en outre se faire payer des gages par les bourgeois, ce qui était contraire aux privilèges de ceux-ci ; considérant d'ailleurs que les dits bourgeois se sont toujours montrés fidèles et lui ont accordé plusieurs subsides, il leur permet de garder les clefs et de présider à la sûreté de la ville et autorise les échevins à ne rien donner au capitaine, à part le logement. — Scel tombé. — Deux copies modernes.

EE 91. (Layette.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1414, 5 mai. — Mandement donné à Arras par Jean, duc de Bourgogne, au bailli et aux échevins de Douai, leur prescrivant « de contraindre, sous les peines en tel cas accoustumées, tous les manans et habitans d'icelle ville, tant gens d'église, comme officiers du roi et les siens, à faire guet, veille et garde, de jour et de nuit, à leur tour et comme les autres habitans d'icelle, et tous autres debvoirs qui leur seront ordonnez pour la garde, seurté et deffense de la dite ville dessus dite ». (1)

EE 92. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau à moitié détruit.

1447, 20 août. — Commission donnée par Jean de Fierin, lieutenant de la Gouvernance, au premier sergent, d'ordonner au bailli de faire appréhender « où il trouveroit, hors lieu saint » et mener devant échevins de Douai, Jacquemart Puygot, confrère de l'arbalète, qui s'était refusé à faire le guet et garde ordonné par son connétable, pour être puni du dit « reffus et désobéissance et qu'il n'avait pas tenu à lui que la dite ville ne fust demourée sans ghait et sans garde, au lieu où il avoit esté ordonné ». — Le bailli n'avait pas voulu satisfaire à la réquisition directe des échevins, ce qui nécessitait l'intervention du lieutenant de la Gouvernance.

EE 93. (Layette.) — 1 cahier et 1 pièce, papier.

1475. — « Nouvel ghet ordonné en cas d'effroy et de gherre, en la ville de Douay, pour la tuission et deffense de la dite ville, au mois de may, l'an mil IIIIc et LXXV ». Suit l'indication des bannières du duc et de la ville avec les noms et professions de ceux qui y sont attachés ; puis vient le guet de la Halle dans le quel se trouvent huit chanoines ou chapelains de Saint-Amé et quatre chanoines ou chapelains de Saint-Pierre; après le guet figurent les pennons de Douayeul et de Saint-Jacques, composés presqu'entièrement d'artisans. Enfin viennent « les personnes ordonnées aux portes, tours, gharites, murs et cresteaux, en cas de gherre, doubte et effroy. » — Ordonnance sans date, mais de la même époque, édictée par les échevins de Douai pour la police du guet: article 4, « les barrières devront estre closes et fermées à le clef »; article 9, « item tous capitaines, gens de serment et de connestablie disnent en-

(1) Cent ans après, trois chanoines de chacun des chapitres, faisaient encore le guet tous les jours, jusqu'à minuit, heure à laquelle ils se retiraient pour aller chanter matines (Cf. BB. 12, fol. 112.)

samble à la porte»; article 10, « item, tandis que ils disneront, qu'ils tiegnent leurs portes fermées depuis XI heures jusques à une heure » ; article 11, « item que on ne souffre aux dites portes jouer à quelque jeu qui soit, sans nulz excepter et de non souffrir aultres au ghet que ceulx qui y sont commandez » ; article 23, « pour plus grand sceureté est commandé aux portiers sermentez des dites portes, de chacun jour enfermer iceulx (du guet) affin de les illec tenir » (pendant la nuit). Au dos de la pièce on lit les noms des centeniers ou chefs de compagnies.

EE 94. (Layette.) — 9 pièces, papier.

1565-1598. — Extraits contemporains des registres aux délibérations des Consaux, (BB 2 et 3), concernant le guet et garde de la ville ; projet de substituer, comme à Cambrai, des « soldoyers » aux bourgeois volontaires ; règlement du guet de Valenciennes dont le premier article défend de jurer le saint nom de Dieu et de blasphémer, étant de garde ; lettre du roi aux échevins de Douai leur prescrivant d'exempter du guet Noé de Beauchan, receveur du domaine, 18 juillet 1597 ; état des chefs aux portes, fait en halle le 15 octobre 1598.

EE 95. (Layette.) — 3 cahiers et 6 pièces, papier.

1610-1642. — Pièces relatives à l'exemption de garde accordée par les échevins à Augustin Van Blotacq, ancien cavalier d'ordonnance. — Comptes présentés aux échevins, les deux premiers par Balthazar Hattu et le troisième par Jean Deladerrière, tous deux sergents à verge, des sommes qui leur ont été versées « par les personnes ayant esté excusées et exemptées de guet et garde ». Le premier compte va du 3 octobre 1629 au 3 octobre 1630 ; le second du 3 octobre 1630 au 3 avril 1631 ; le troisième de Noël 1640 à pareil jour 1641. Les rétributions paraissent varier suivant la position sociale et la fortune des exemptés ; dans le troisième compte, la plupart sont taxés par abonnement à six livres par an. Les recettes servent à payer les gages des sergents et tambours.

EE 96. (Layette.) — 16 pièces, papier.

1634-1667. — Points et articles décrétés, ordonnés et signés par le marquis d'Aytona, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, pour la meilleure direction du guet et garde de la ville de Douai. — Déclaration signée par l'Infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, autorisant les échevins de Douai à garder les clefs de la ville et à donner le mot de garde, à l'exclusion du lieutenant-colonel, Don Jean-Augustin Spinola, commandant la place. — Lettres des échevins concernant la levée de trois cents hommes pour la garde de la ville, 1646. — Copies et minutes de lettres relatives au personnel de la garnison ; règlement imprimé en placard concernant les gens de guerre à la solde de la ville, pour monter la garde et faire le guet.

EE 97. (Layette.) — 28 pièces, papier.

1667-1779. — Acquisition de maisons par la ville pour y établir des corps de garde ; requête des habitants de l'échevinage aux échevins de Douai contre la prétention des gens de loi du village de Waziers qui voulaient les obliger à monter la garde sur le territoire de la paroisse ; réplique des gens de Waziers ; arrentement d'un petit terrain longeant le corps-de-garde de la porte d'Arras ; entretien des capotes à l'usage des sentinelles ; insultes au guet par des suppôts de l'Université ; émeute de femmes à propos de la garde imposée aux bourgeois ; affiche imprimée portant défense aux sentinelles de tirer de jour sur des bourgeois.

II. — *Logement, exemptions, troubles causés par la garnison.*

A. — DOCUMENTS DIVERS ET CORRESPONDANCE. 1411-1650.

EE 98. (Layette). — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1411-1414. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, données à Péronne le 30 septembre 1411, par lesquelles, pour obvier au préjudice que pourrait causer à la ville de Douai « le retour des gens d'armes et aultres qui nous ont suivi ou voyage derrainement fait sur nos ennemis, s'ils entroient en nostre dite ville », il défend expressément aux échevins de ne laisser entrer, passer ou séjourner « aulcunes gens d'armes, ne aultres, en quelque manière, ne pour quelque cause que ce soit, senon en petit nombre et pour avoir vivres ou aultres leurs nécessitez ». — Autres lettres du même, conçues dans les mêmes termes, données à Arras, le 5 mai 1414.

EE 99. (Layette.) — 12 pièces, papier.

1553-1594. — Lettre missive, signée de Marie, reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, aux échevins de Douai, les invitant à bien recevoir et à traiter gra-

cieusement les bandes de gendarmerie envoyées en garnison pour la défense et la conservation du pays; minute de requête des échevins au sujet des charges du logement; minute d'interrogatoire concernant des troubles causés par les Suisses logés au faubourg Saint-Eloi; lettres écrites aux échevins pour leur annoncer des soldats à loger, spécialement des Espagnols et des Italiens malades ayant besoin d'un bon traitement, de peur que « iceulx malades ne viennent à mourir, au grand desservice et dommaige de Sa Majesté, à la quelle ils ont cousté un infiny argent devant qu'ils sont arrivez pardeça ».

EE 100. (Layette.) — 15 pièces, papier.

1601-1625. — Lettres adressées au Magistrat de Douai concernant la garnison et le logement militaire: soldats arrêtés et jugés par les échevins pour crimes et désordres; annonces de troupes à loger; plaintes et réclamations à ce sujet; indiscipline et révolte des compagnies irlandaises logées aux faubourgs; l'archiduc Albert ayant appris que le peuple « avoit mis la main à l'artillerie, qu'on doibt tenir en plus de respect », écrit aux échevins « que l'excez est tel qu'il ne peult se dissimuler » et que pour cette raison il charge le comte d'Annapes, gouverneur de la province, de se rendre à Douai et de tirer, de concert avec eux, « la vérité de ce désordre, afin que telle chose ne succède à l'avenir »; requête des échevins au roi pour être moins chargés de logement.

EE 101. (Layette.) — 75 pièces, papier.

1637-1640. — Correspondance du Magistrat de Douai relative à la garnison et au logement militaire: points et articles présentés par les échevins à Son Altesse Royale, (Don Ferdinand, cardinal Infant, gouverneur général des Pays-Bas), au sujet des charges du logement et des excès de la garnison, réponses en marge; avis de troupes à loger; « insolences » des officiers et soldats; difficultés entre les vivandiers et les fermiers des impôts. — Appréhension de loger les 2700 femmes et enfants qui accompagnent les Italiens; l'agent en cour répond qu'il ne sait encore « en quelle endroit tombera ceste orage de femmes et d'enfans, disant le quartier-maistre que l'affaire debvoit estre secrette, pour esviter aux poursuittes de ceulx qui en doibvent estre chargez. » — Homicide commis par un soldat sur le fils du sieur Caudron, bourgeois; le coupable s'étant réfugié dans une église et y ayant été arrêté, on écrit « du camp » que le surintendant de la justice militaire ordonne de respecter l'immunité de l'église et d'y réintégrer le soldat, en tâchant de « l'attraper » s'il sort, pour en faire justice de suite, recommandant « d'estre vigilant pour s'en saisir, affin qu'un délit si énorme ne demeure impuny »; autres soldats volant sur les grands chemins dans les environs de la ville; prisonniers de guerre français internés et logés; soldats malades traités à l'hôpital civil; exemption de logement aux hommes d'armes par ordre de D. Ferdinand, cardinal Infant, gouverneur général (1).

EE 102. (Layette.) — 106 pièces, papier.

1641-1645. — Correspondance militaire relative à la garnison et au logement: annonces de troupes à héberger; changements de garnison; répartition des soldats à loger; les séminaires et maisons religieuses ne supporteront le logement effectif qu'en cas de nécessité et qu'autant que les échevins eux mêmes s'y trouveront soumis; location du refuge de l'abbaye de Marchiennes pour y installer l'hôpital royal. — Entretien des prisonniers français: il est alloué par jour, aux cornettes, dix sols; aux lieutenants, quinze sols; aux capitaines, vingt sols; aux officiers supérieurs, ce qu'ils demanderont, « attendu qu'ils (les échevins) en seront remboursés à leur charge »; aux simples soldats, six sols, y compris le logement. — Enquête prescrite par don François de Mello, lieutenant-gouverneur des Pays-Bas, au sujet de soldats qui, d'après les échevins de Douai, auraient « abattu des maisons et pillé des boutiques »; requête des échevins en faveur « du pauvre peuple de la ville, réduit au dernier point de la nécessité, par la continuation des misères du logement »; on leur promet de diminuer cette charge autant que possible; mesures concernant les pillards et les déserteurs. — Lettre d'un personnage de Nivelles, recommandant l'âme d'un soldat qu'il avait fait pendre pour vol et annonçant que le complice a été mis en vain, pendant sept heures, à la torture du collier de fer; on croit « qu'il avait avallé quelque billet charmé, faisant mine d'avoir esté à ses affaires secrètes; il dénie franchement, chantant comme un bon pellerin de Saint-Jacques sur la torture ».

EE 103. (Layette.) — 125 pièces, papier.

1646-1650. — Correspondance militaire relative

(1) La correspondance générale administrative, reprise dans la série AA, sous les numéros 152 et suivants, contient également quelques lettres relatives aux affaires militaires et au logement des gens de guerre.

à la garnison et au logement ; ordres donnés aux échevins de recevoir et d'héberger des troupes ou des prisonniers ; lettres de l'archiduc Léopold, lieutenant-général gouverneur des Pays-Bas, promettant aux échevins de soulager les habitants de Douai du logement militaire qui les écrasait ; la garnison est si mal logée que beaucoup de soldats en deviennent malades, ordre au Magistrat de les mieux répartir ; officiers et soldats envoyés à Douai pour s'y faire traiter à l'hôpital royal ; garnison de troupes anglaises auxiliaires. — Désordres et pillages commis par la gendarmerie, le comte de Grobendoncq est chargé de les réprimer ; compte de l'entretien d'une compagnie d'infanterie ; plaintes du gouverneur sur ce que le Magistrat loge les gens de guerre « dans les corps de garde, mesme sur les portes et autres places vagues, ce qui est entièrement contre le service de Sa Majesté ». — Lettre de l'archiduc Léopold aux échevins pour les engager à « faire soigner et traicter chez quelque cirurgien de la ville de Douay, un de ses cochers qui a esté frappé d'un cheval, prez la dite ville » ; les soldats logés ont quatre sols par jour et un pain de munition ; à cause de la guerre et du voisinage de l'ennemi la garnison est si importante que les privilégiés eux-mêmes devront subir le logement ; lettre des échevins de Tournay sur la manière dont les troupes sont logées ; l'archiduc Léopold écrit de traiter les prisonniers français de manière à n'en plus recevoir de plaintes, « de tant plus qu'en France l'on traicte bien les prisonniers de pardeça » ; minutes de requête des échevins exposant « les misères et désolations » qu'endure la ville par suite du logement.

B. — TAXES PERÇUES POUR RACHAT DU LOGEMENT.

EE 104. (Registre.) — In-fol. de 15 feuillets, papier ; cartonné.

1649. — Compte rendu devant les échevins par René Dufour, messager à pied de la ville, « de tout ce entièrement qu'il a reçeu et perçeu de ceulx ayant esté racheptez de logement durant la garnison d'hiver 1649, selon la cottization en faicte par Messieurs » (les échevins). — Recette, 1 089 florins ; dépense, 893 flor. 18 patars. — Les cotisations varient de 5 à 16 florins par mois, suivant la fortune des bourgeois rachetés ; les dépenses consistent en logemens payés dans les auberges. — F. 13, gages du comptable, 43 flor.

EE 105. (Registre.) — In-fol. de 13 feuillets, papier ; cart.

1654. — Compte de Judes Le Vaillant, « des deniers procédans des collectes faites par les douze compagnies bourgeoises d'icelle ville...... pour rédimer le logement après le siège d'Arras, moiennant 12 patars à chascun soldat, par chascune semaine ». — Recette, 7 961 flor. 10 pat. ; dépense, 13 011 flor. — F. 4, payé au régiment de Berkem, 1 023 flor. ; au régiment de Jean de Moroi, 1 206 flor. ; à huit compagnies de cavalerie, 920 flor. — F. 5, au régiment Irlandais, 1 265 flor. ; au régiment de Bassecourt, 954 flor. — F. 7, au régiment espagnol de Boniface, 1 840 flor.

EE 106. (Registre.) — In-fol. de 20 feuillets, papier ; cart.

1655. — Compte de René Dufour, sergent à verge, des deniers provenant des cotisations pour le rachat du logement des gens de guerre. — Recette, 1 510 flor. ; dépense, 1 510 flor. 2 pat — F. 1 et suiv., noms des bourgeois rachetés et taxes payées par eux. — F. 11, à l'hôtesse du Cerf, pour avoir logé un capitaine du régiment de Fournier l'espace de trois semaines, 6 flor. — F. 12, à un soldat du régiment de Gamarace, pour avoir été quelques semaines sans logement, 1 florin 10 patars.

EE 107. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier ; cart.

1656. — Même compte du même, de mars à septembre. — Recette, 3 135 livres ; dépense, 3 129 l. 6 s. — F. 7 et suivants, indication des auberges où ont été logés les officiers et soldats. — F. 16, vingtième denier des recettes accordé au comptable qui a fait venir les deniers portés en compte, « avec grande ruse et fascherie, gros mots de l'ung et de l'aultre ».

EE 108. (Registre.) — In-fol. de 10 feuillets, papier ; cart.

1657. — Même compte du même, du 1 janvier au 31 mars. — Recette, 924 flor. ; dépense, 599 flor. 18 pat. — Mêmes indications que ci-dessus.

EE 109. (Registre.) — In-fol. de 16 feuillets, papier ; cart.

1657. — Même compte par Jacques Gallois, sergent à verge, du 1 juin au 31 décembre. — Recette, 1 121 flor. 4 pat. ; dépense, 1 077 flor. 4 pat. — F. 8, la fille d'un échevin décédé se refuse à payer sa cotisation ; les auditeurs décident qu'elle n'est pas exempte.

EE 110. (Registre.) — In-fol. de 26 feuillets, papier ; cart.

1658. — Même compte du même, du 1 juillet au

31 décembre. — Recette, 1 662 flor. 12 pat.; dépense, 1 880 flor. 18 pat. — Mêmes indications que ci-dessus.

EE 111. (Registre.) — In-fol. de 17 feuillets, papier; cart.

1659. — Même compte du même, du 6 janvier au 6 juin. — Recette, 1 333 flor.; dépense, 815 flor. 6 pat. — Indications ordinaires.

EE 112. (Registre.) — In-fol. de 19 feuillets, papier; cart.

1659-1660. — Même compte du même, du 1 août au 31 mai. — Recette, 1 139 flor. 3 pat.; dépense, 705 flor. 12 pat. — Indications ordinaires.

EE 113. (Registre.) — In-fol. de 28 feuillets, papier; cart.

1660-1661. — Même compte du même, du 1 août au 28 février. — Recette, 2 185 flor. 10 pat; dépense, 2 527 flor. 19 pat. — F. 26, droit de présence des échevins à la reddition du compte, 9 flor.; récréation des mêmes après l'audition, 10 flor.

EE 114. (Registre.) — In-fol. de 27 feuillets, papier; cart.

1661. — Même compte du même, du 1 mars au 30 juin. — Recette, 1 330 flor. 8 pat.; dépense, 1 046 flor. 18 pat. — Indications ordinaires.

EE 115. (Registre.) — In fol de 45 feuillets, papier; cart.

1661-1662. — Même compte du même, du 1 août au 31 juillet. — Recette, 4 023 flor. 12 pat.; dépense, 4 004 flor. 15 pat. — Indications ordinaires.

EE 116 (Registre.) — In-fol. de 27 feuillets, papier; cart.

1662-1663. — Même compte du même du 1 août au 31 juillet. — Recette, 1 979 flor. 2 pat.; dépense, 2 344 flor. 18 pat. — Indications ordinaires.

C. — CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DIVERS. 1650-1789.

EE 117. (Layette.) — 14 pièces, papier.

1650-1666. — Pièces de procédure devant le Conseil privé entre les échevins de Douai d'une part, et Maximilien Louis de Nébra, écuyer, seigneur de Plachy, Jacques de Beaumarchiet, écuyer, seigneur d'Hellignies, ainsi que d'autres nobles et hommes d'armes, d'autre part. Ceux-ci prétendaient être exempts du logement militaire; plaintes, répliques et dupliques, sans solution.

EE 118. (Layette.) — 106 pièces, papier.

1651-1660. — Correspondance militaire relative à la garnison et au logement: ordres aux échevins de Douai de recevoir et de loger des troupes; indemnité de service à un maître de camp, fixée à 200 florins par mois; les soldats logés au fort de Scarpe deviennent tous malades par suite de la privation de lumière et de feu pendant l'hiver, ordre aux échevins de leur en donner à l'avenir; soldats « justiciés » pour excès commis en ville; mesures contre les déserteurs et vagabonds « desbandez de leurs estendards ». — Requête des abbé et religieux de Marchiennes pour rentrer en possession de leur refuge où on avait logé M. de Waltencheu, commandant de la place; le comte de Bruay, nouveau gouverneur de la province, ayant besoin de séjourner de temps en temps à Douai, demande un logement aux échevins; il les invite à dîner « avec ses amis de pardeça, pour ne manquer aux anciennes et bonnes coustumes »; (Cf. CC 1032). — L'escorte des bateaux sortant de la ville est un des profits de la garnison, les échevins sont invités à ne plus en favoriser un seul corps à l'exclusion des autres qui, « partageant les souffrances et incommoditez de leur profession, doivent également partager les petits avantaiges et accidens qui leur viennent »; le comte de Bruay demande aux échevins exemption de logement pour la baronne de Sailly qui a été « dame à feue l'Infante »; projet d'aplanissement des crêtes de Sin, nuisibles à la défense de la place; prisonniers français logés à Douai.

EE 119. (Layette.) — 70 pièces, papier.

1661-1667 (juin). — Correspondance militaire relative à la garnison et au logement: promesse de décharger la ville d'une partie de la garnison; ordre de loger les officiers et soldats de réforme à la suite des compagnies; requête des échevins au gouverneur général des Pays-Bas pour lui exposer « la misère et grande pauvreté des bourgeois et manans qui ne sont capables de supporter le logement de cinq compagnies de cavallerie et de l'infanterie y destiné, d'autant que la plupart des soldats sont mariez et chargez d'enfans »; certificat des six curés de la ville à l'appui de la requête, ils affirment, « *in verbo sacerdotis* », que beaucoup de leurs paroissiens « sont réduitz à coucher sur la paille et à mendier leur pain », etc.; le comte de Pinto, gou-

verneur général, demande une « déclaration des dégatz, dommaiges, exactions et voleries causez par les troupes du duc de Lorraine, pendant leur logement à Douay ». — Renforcement de la garnison, à la demande des échevins, pour la défense de la place; mai 1667 ; on y envoie un ingénieur hollandais « qui discoure en termes assez bons de la fortification et ne s'y entend pas mal, bien que jeune »; 13 juin ; les échevins ont écrit au loin pour mander l'état de leur place, on emploiera « le verd et le sec pour la délivrer »; 24 juin ; le maître de camp Réné d'Yve, seigneur d'Ostiche, est envoyé pour remplacer le gouverneur, M. de Waltencheu, indisposé; 28 juin.

EE 120. (Layette.) — 60 pièces, papier.

1667, juillet. — **1670.** — Correspondance relative à la garnison et au logement : lettre du roi Louis XIV aux échevins, les invitant à louer à prix d'argent des magasins et greniers pour y loger les fourrages de la cavalerie en garnison, afin qu'elle ne soit à charge aux habitants ; requête des échevins à S. M. et réponse en marge portant autorisation de loger les privilégiés et en particulier les canonniers; Louvois annonce que les démarches des privilégiés dans le but d'être exempts du logement demeureront sans résultat; lettres des Magistrats d'Arras, de Lille, Tournay, concernant les usages français en fait de logement et de gratfications à l'état-major. — Lettre de Colbert sur les soins à donner dans les hôpitaux aux malades et blessés; rapports de Balthazar Bellère, échevin, et de Pierre Hattu, conseiller pensionnaire, députés au roi par les consaulx pour les affaires militaires; lettres de cachet du roi prescrivant de recevoir des troupes envoyées en garnison; l'intendant Le Pelletier remercie les échevins des 5 000 florins accordés par eux pour le chauffage des troupes; Louvois répond aux plaintes des échevins sur les violences d'un major ; feuille de route de huit compagnies du régiment de Furstemberg envoyées de Laon à Douai.

EE 121. (Registre.) — In-fol. de 2'8 feuillets, papier; rel. parch.

1679-1684. — Etat des troupes d'infanterie, gendarmerie, cavalerie et dragons qui ont passé par la ville de Douai et auxquelles les subsistances et les fourrages ont été fournis. — F. 3, passage et logement d'un bataillon de Fusiliers du roi, venant de Lille, allant à Cambrai. — F. 49, passage et logement d'une compagnie de bourgeois du régiment suisse d'Erlack, allant de Dunkerque à Reims. — F. 110, régiment royal des Vaisseaux, allant de Brisach à Aire. — F. 238, régiment Colonel-général, cavalerie, allant du camp de Villeroy à Béthune.

EE 122. (Registre.) — In-fol. de 236 feuillets, papier; rel. parch.

1684-1689. — Etat des troupes d'infanterie qui ont passé par Douai et auxquelles les subsistances ont été fournies. — F. 36, passage et logement du régiment de Flandre, allant de Philippeville à Saint-Omer. — F. 80, régiment du Dauphin, allant de Montmédy à Béthune. — F. 105, régiment suisse de Salis, allant de Gravelines à Bouchain. — F. 191, détachement du régiment de la Couronne, allant de Grasse à Ypres. — F. 216, détachement du régiment de Navarre, allant de Tournai à Ypres.

EE 123. (Registre.) — In-fol. de 284 feuillets, papier; rel. parch.

1684-1691. — Etat des troupes de gendarmerie, cavalerie et dragons qui ont passé par Douai et auxquelles ont été fournis les subsistances et les fourrages. — F. 29, régiment de Roquelaure, allant d'Arras à Condé. — F. 70, régiment de la Reine, allant de Lille à Bouillon. — F. 94, gendarmes écossais allant du camp à Metz. — F. 126, compagnie de chevau-légers, allant de Tournai à Montauban. — F. 184, compagnie de dragons allant d'Ypres à Trèves. — F. 263, compagnie de Royal-Roussillon, allant de Dreux à Tournai.

EE 124. (Layette.) — 22 pieces, papier.

1688-1780. — Feuilles de route, ordres de logement de troupes passant à Douai ; ordonnances de M. de Bagnols, intendant de Flandre, fixant le prix du logement des officiers dans les auberges : ainsi un colonel en garnison paiera par mois 12 florins; un capitaine, 6 flor.; un lieutenant, 4 flor. ; un colonel de passage paiera par jour 16 patars ou 20 sols; un capitaine, 7 patars 6 den., ou 9 sols; un lieutenant, 4 patars 6 den., ou 5 sols et demi. — Comptes et états des billets de logement.

EE 125. (Layette). — 4 pièces, papier.

1780. — Réquisitoire du lieutenant bailli, proclamation des échevins, enquête et contre-enquête, le tout concernant l'évasion d'un dragon condamné à mort comme déserteur qui, pendant qu'on le menait au sup-

plice, avait trouvé moyen de s'échapper, rue de la Cuve-d'Or, et qu'il avait été impossible de ressaisir; 25 mai 1730. (1)

EE 126. (Layette.) — 55 pièces, papier.

1731-1789. — Pièces relatives à la garnison et au logement : état général des anciens billets de logement dûs par la ville ; officiers que la ville est tenue de loger; effets et fourrages fournis aux troupes de passage ; logement, pendant la campagne de 1742, des gardes-du-corps, compagnie de Charrost, des mousquetaires et autres détachements de la maison du roi ; réclamations, correspondance ; procès-verbal de prestation de serment des troupes de la garnison, en présence des échevins, 20 août 1789.

III. — *Construction et entretien des casernes. — Literies et fournitures militaires.*

EE 127. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1665. — Projet et devis par Jean Pecqueur, géomètre sermenté, « d'un quartier pour y loger des soldats, de vingt-huit pieds en longueur et vingt-quatre pieds de largeur, pour y bâtir deux places en bas, quatre chambres en haut et galerie ». Le prix des travaux à exécuter s'élève à 2 913 flor. 1 patar. — Quatre plans sont joints au devis.

EE 128. (Layette.) — 6 pièces, parchemin; 18 papier ;

1667-1675. — Lettre du roi Louis XIV à M. de Gadagne, lieutenant général commandant à Douai, lui prescrivant de faire approprier le collège de Marchiennes à usage de caserne (1) ; ordre de M. de Gadagne au prieur de Saint-Sulpice et à ses religieux d'avoir à quitter le prieuré qu'il se propose de convertir en quartier de cavalerie (2); 3 mars 1668. — Acte capitulaire des abbé et religieux de Marchiennes, portant résolution de vendre aux échevins de Douai leur collége, situé rue des Ecoles, et neuf maisons y adjacentes, moyennant la somme de 45 000 flor. ; opposition formée devant l'évêque d'Arras par le recteur et les pères de la compagnie de Jésus, desservant le collége ; réponse des religieux et permission d'aliéner accordée à l'abbaye par les vicaires généraux d'Arras ; lettres du roi portant la même autorisation ; acte de vente passé devant les échevins de Marchiennes le 19 décembre 1670, original et copie ; lettres de purge du 5 février 1671. — Lettres des échevins de Douai, 13 mars 1675, affectant un impôt sur les grains de douze et quinze patars à la rasière de grains braisé, au paiement de cette acquisition.

EE 129. (Registre.) — In-fol. de 126 feuillets, papier; rel. parch.

1684-1704. — Adjudication d'entretien des casernes, délivrance de fournitures, pièces et procès-verbaux y relatifs. — F. 2, Pierre Pilate, maître couvreur, s'engage à balayer la neige de toutes les nochères des casernes, au prix de six florins; 5 janvier 1685. — F. 18, cahier des charges et adjudication de l'ameublement de messieurs les officiers et de la fourniture des lits, tables, bancs et armoires pour les soldats. — F. 50, adjudication, 6 septembre 1696, de l'entreprise générale des travaux à faire aux casernes et bâtiments militaires.

EE 130. (Registre.) — In-fol. de 33 feuillets, papier; rel. parch.

1699. — Compte d'emploi d'un impôt de 24 patars au tonneau de bière forte, perçu sur les brasseurs « et

(1) D'après une chronique recueillie par M. Plouvain, dans ses *Souvenirs* et reproduite par M. le président Taillar, ce dragon, nommé Saint-Bernard, aurait déserté pour rejoindre sa femme à Valenciennes. Condamné à mort de ce chef, suivant la législation du temps, il était conduit au Barlet pour y être fusillé, lorsque des étudiants, réunis près du pont des Récollets, se précipitèrent sur l'escorte, détachèrent les liens qui retenaient Saint-Bernard, et l'emmenèrent au couvent des Récollets où il trouva un asile qui ne put être découvert, malgré toutes les recherches. Quelques jours après, les bons religieux, l'ayant revêtu de leur costume, le firent sortir de la ville et conduire en lieu sûr d'où il gagna la frontière et put ainsi échapper à la mort.

(1) Ce collége fut érigé en 1566 par Arnould Gantois de le Cambe, abbé de Marchiennes. A partir de 1575 on y enseigna la philosophie, le collège d'Anchin étant devenu insuffisant pour le nombre des écoliers. En 1732, l'abbaye de Marchiennes essaya vainement de relever cet établissement; l'Université parvint à en empêcher la réouverture. (Cf. BB 23, fol. 20).

(2) Le prieuré de Saint-Sulpice, dépendant de l'abbaye d'Anchin, fut transféré de Doullens à Douai par suite de permutation de biens avec l'abbaye de Corbie. Le célèbre abbé, Jean Lentailleur, en posa la première pierre le 6 mars 1572. Lors des troubles religieux qui désolèrent nos campagnes, les moines d'Anchin se réfugièrent à Saint-Sulpice et s'y établirent de 1579 à 1586.

autres personnes faisant profit de leurs bières », destiné à payer les frais de construction des casernes du Barlet et quartier y adjacent, ainsi que d'un impôt de 12 patars à la rasière de grain braisé sur les privilégiés et de 9 patars sur les non-privilégiés. — Total des recettes, 266 067 flor., 18 pat. 8 den.; total des dépenses, 260 201 flor, 5 den. — F. 5, à François Lenoir, entrepreneur de la maçonnerie des dites casernes, 23 252 flor. 4 pat. — F. 6, à Charles Augustin Masquillier, entrepreneur de la charpente, 20 440 fl. 12 pat. 6 den. — F. 10, à Pierre Pilate et Nicolas Wion, entrepreneurs de la couverture en tuiles, 1 290 flor.

EE 131. (Layette.) — 58 pièces, papier.

1699-1765. — Pièces relatives à la construction des pavillons, casernes et autres bâtiments militaires : ordonnance de l'intendant Dugué de Bagnols sur le logement des officiers dans les pavillons ; magasin aux fourrages près la porte d'eau ; manège de l'école d'équitation ; procès-verbaux d'adjudication des réparations à faire aux casernes et bâtiments militaires.

EE 132. (Layette.) — 12 pièces, papier.

1713-1788. — Caserne de Marchiennes : visite des bâtiments par les experts de la ville ; constatation de l'état des pavillons annexés ; réponse au mémoire des constructeurs de la caserne relatif à des difficultés de toisé ; acquisition de la mitoyenneté du mur ; acte capitulaire des abbé et religieux de Marchiennes portant transaction avec la ville au sujet d'une emphythéose grevant un terrain incorporé dans la caserne ; 3 nov. 1788.

EE 133. (Layette.) — 22 pièces, papier.

1712-1781. — Caserne du Barlet : visite des bâtiments, réparations à l'économie ; description des pavillons ; difficultés, pour l'amortissement du terrain, entre la ville et la ferme des francs-fiefs ; arrêt du conseil d'Etat servant de règlement pour le recouvrement des droits ; construction de nouvelles écuries en 1781.

EE 134. (Layette.) — 10 pièces, papier.

1720-1780. — Caserne Saint-Sulpice : visite des bâtiments ; droits d'amortissement ; requêtes et mémoires à l'intendant de Flandre contre les adjudicataires de la Ferme.

EE 135. (Layette.) — 46 pièces, papier.

1747-1770. — Caserne d'Equerchin : acquisition de terrain appartenant à l'abbaye de Vaucelles (1) ; difficultés avec les occupants ; estimation et acquisition de quelques propriétés voisines appartenant à divers particuliers dont l'un était l'abbé Tondeur, curé de Notre-Dame ; correspondance relative au droit d'amortissement réclamé pour ces propriétés.

EE 136. (Layette.) — 40 pièces. papier.

1689-1740. — Literies et fournitures militaires : extraits des registres aux Consaulx ; états de livraisons ; correspondance et documents de peu d'intérêt.

EE 137. (Layette.) — 25 pièces, papier.

1742-1781. — Literies et fournitures militaires : livrances de bois faites aux troupes campées sous Douai ; adjudications de tourbes, etc. ; inventaires des fournitures d'officiers et domestiques, appartenant à la ville.

IV.

ARTILLERIE, GÉNIE, FORTICATIONS.

1. — *Arsenal, polygone, fonderie de canons, école d'artillerie.*

EE 138. (Layette.) — 6 pièces, papier.

1732-1765. — Etat des ouvriers commissionnés de la fonderie de canons, réclamations en leur faveur pour privilèges d'impôts ; état estimatif de travaux à l'arsenal pour déboucher rue Saint-Amand ; travaux à la fonderie pour établir la machine à forer.

EE 139. (Layette.) — 24 pièces, papier.

1767-1780. — Correspondance relative aux démarches faites par la ville de Douai pour obtenir la création dans ses murs d'une école d'artillerie ; lettre

(1) L'abbaye de Vaucelles, près Cambrai, de l'ordre de Cîteaux, avait son refuge en face la rue du Bloc. Le terrain adjacent se prolongeait jusqu'à la porte d'Equerchin.

du ministre de la guerre, duc de Choiseul, annonçant aux échevins l'acceptation de leurs offres; mesures pour l'installation de l'école; plan du polygone. (Cf. DD 123).

II. — *Génie. — Fortifications.* (1)

EE 140. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1584-1600. — Copie collationnée de lettres de Philippe II, roi d'Espagne, en date du 30 janvier 1584, accordant un octroi sur les grains à la ville de Lens en Artois pour réparer les murs et le château. — Mandement au gouverneur, lieutenant général et particulier, hommes de fief et officiers du roi au baillage de Bapaume « de faire besongner aux fortifications de la dite ville et emploier tous les manans et habitans d'icelle, comme des villages du dit baillage, ressors et enclavement d'icelluy ». — Ban annuel publié au nom du roi par les échevins de Douai, pour la police des remparts et des fortifications, portant, entre autres choses, interdiction de cultiver les terrains en dehors des murs, jusqu'à une certaine distance.

EE 141. (Layette.) — 8 pièces, papier.

1640-1753. — Fortifications nouvelles en vue de la guerre; défense aux propriétaires de toucher aux fonds soumis à la servitude militaire; compte d'une somme de 4000 florins reçue de Bruxelles pour être employée aux fortifications; reconstruction de la maison écroulée entre la porte Morel et celle de la sortie des eaux; offre par les échevins, au roi Louis XIV, d'une somme de 40 000 florins pour les fortifications de la ville; lettre des échevins d'Arras relative à la plantation et au remplacement des arbres du rempart.

(1) Cf. CC 1047 à 1172. Comptes des fortifications; DD 183 à 240, Travaux des fortifications.

EE 142. (Registre.) — In-fol. de 42 feuillets, papier; rel. parch.

1680-1681. — Journal de dépenses pour l'entretien des fortifications de Bouchain, ne présentant aucun intérêt. — F. 2, 27 mai, payé à Philibert Jodrila, à compte pour cinquante-cinq toises de terre dans les deux fossés de la demi-lune Raby, 123 l. — F. 21, payé à Joseph, pour trois journées de travail à charger palissades et briques, 2 l. 5 s.

EE 143. (Registre.) — In-fol. de 172 feuillets, papier; rel. parch.

1681-1682. — Suite du précédent journal de dépenses. — F. 56, 10 août, à Philibert Jodrila,, pour les terres employées à deux batardeaux de la demi-lune des Ecluses, 100 l. — F. 96, au même, pour trois cent quarante toises de terre enlevées dans les fossés du chemin couvert de la demi-lune des Ecluses, à 39 s. la toise, fait 669 l.

FIN DE LA SÉRIE EE.

Douai.—Imprimerie O. Duthillœul.

DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE DOUAI

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE EE

Affaires Militaires

SUPPLÉMENT

EE. 8 *bis*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1621-1622. — Copies de trois lettres de l'infante Isabelle, régente des Pays-Bas espagnols, au gouverneur de la province de Lille, pour « procéder rigoureusement » contre les sujets du roi d'Espagne qui seraient allés « servir en guerre soubz princes estranger »; — pour faire « incontinent une reveue par forme de monstre » des habitants des villes « capables de porter armes, de quelque qualité ou condition qu'ilz soient », afin de les employer « à la garde de quelques forts ou passages », et les « avoir prestz et armez de bons mousquetz et amonitions de guerre à ce nécessaires », aux « gages de dix souls par jour et par testes, qui leur seront promptement payez »; — et pour que les « villageois aient à marcher, avecq leurs baillys ou maieurs, là part » qu'on leur ordonnera, afin de résister à « l'ennemy » qui « se laisse entendre de vouloir entrer et ravager le plat pays de Brabant ».

EE. 8 *ter*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1629. — « Déclaration des paiemens faits par le magistrat de la ville de Douay aux trente six esleus (ou curelins; ces deux mots rayés) levez en ladite ville»; le 12 septembre 1629, « par ordre de Son Altesse ». — Ils partent pour Lille, le 26, armés d'épées et de « musquetz », et sont accompagnés par « le messager à cheval » et deux « sergeans à masse », afin « d'obvier aux foulles qu'ilz euissent poeu faire sur le chemin. »

EE. 12 *bis*. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1661-1667. — Démission de Gaspard du Crocquet, capitaine d'une compagnie bourgeoise, en faveur de Martin Hervin, du 25 juin 1664. (Cf. BB. 15, folio 413, au 27 juin 1664.)—Rôle du 18 mai 1667, de la « compaignie monsieur Melchior Herigueit », dans les rues « des Vielsiers », de Canteleu, de la « Magdlaine » et autres non dénommées. « Total : 260 hommes ».

EE. 29 *bis*. (Layette.) — 5 pièces, papier.

1716-1723. — Cinq comptes rendus aux échevins par Gaspard-François Blave, bourgeois de cette ville et « receveur des deniers destinés aux achapts des poudres qui se consomment par les quatre sermens, aux processions solemnelles de ceste dicte ville ».

EE. 34 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1340 (vieux style) 15 janvier.—Compromis entre les « prouvost, juré, eschevin et eswardeur de le cité de Tournay, pour » eux « et pour toute le communauté de ladite cité, d'une part, et les « eschevin de la ville de Douay, pour » eux « et pour toute le communauté de laditte ville », exposant « que comme à le revenue del ost du Roy Nos. du chastiel de Thun (1), contens et debas fust meus entre chiaus de laditte cité, revenans de leditte ost du Roy nostre dit signeur, d'une part, et pluiseurs de chiaus de le ville de Douay, d'autre, pour l'occoison

(1) Le siège du château de Thun-l'Evêque par le duc de Normandie est du mois de juin 1340. — Cf. De Smet, *Recueil des Chroniques de Flandre*, Bruxelles, 1841, in-4, II, page 224.

d'un singulier content et debat où Jehans li Pissonniers, dis li Leus, fu ochis par Sandrin Wallequin, de Douay, et pluiseur autre de Tournay et de Douay, li un par les autres, villené », — ceux de Tournai, « à le pryere des boines gens de Douay, et » ceux de Douai, à leur « pryere, pour bien de pais, d'accorde et amour nourrir entre « les deus villes ensanle », se sont « mis et compromis, du haut et du bas, pour le mieux fait que laissiet, en honnerables personnes », le prévôt, le maïeur des échevins et un « eswardeur de la ditte cité », d'une part, et un échevin et deux « viez » échevins de Douai, « sour mil libres tournois de paine ». Etant observé que « Sandrins Wallequins », qui « estoit trais » en l'église Saint-Pierre, « à cause de refunge et de liberté del eglise », a juré « de tenir entirement le dit, sentence, ordenance ou pronunciation » des arbitres.

EE. 36 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; sceau.

1380 (vieux style), « le darrain jour (28) de fevrier », à Bruges. — Mandement de Louis, comte de Flandre, à ses « baillius, sergans et officiers », de laisser circuler librement « toutes manieres de neifs, de biens et marchandises » appartenant à ses « bonnes gens de Douay» et notamment ceux « ad present arrestés desoubz » lui, « pour les mener et deschargier tant à Douay, à Tournay, comme à Oudenarde » et ailleurs, à condition « que riens ne venra ou proufit ou pourveance de ceulx de » sa « ville de Gand, ne de leurs aidans ou complices »

EE. 48 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1471, 8 mai, « en nostre ville de Péronne ». — Mandement du duc de Bourgogne à son gouverneur de Lille, de permettre aux marchands de grains de Douai de faire passer par Tournai les grains destinés à la Hollande, « nonobstant les deffences dernièrement » faites « touchant la communication et hantise de la marchandise » des pays du duc « avec ceux de Tournay ». Copie de la fin du XVI[e] siècle, d'après « les originelles resposant au ferme de la ville. »

EE. 52 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1479, 5 septembre, à Bruges. — Mandement de Maximilien et de Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne, etc. au grand bailli de Hainaut, au gouverneur de la province de Lille, aux baillis de Gand, d'Audenarde, de Courtrai, etc. pour assurer l'exécution du traité conclu avec la ville de Tournai, permettant notamment aux habitants de cette ville, du bailliage de Tournésis et de la ville de Saint-Amand, de « hanter et frequenter, marchandement et autrement » les pays et seigneuries des dits princes. — Suit la mention des publications faites à Gand, Audenarde, Mons, Valenciennes, Douai, Orchies, Lille et Courtrai. (Copie.)

EE. 56 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

(**1487**), 26 octobre, à Saint-Omer. — Lettre du maréchal d'Esquerdes, signée : « Phe DE CREUECOEUR », et adressée aux échevins, « conseil et communaulté de la ville de Douay », au sujet de l'échange de Jean de Courtewille, prisonnier des Douaisiens, contre des individus détenus à Amiens. — Cf. BB. 1, folios lxxiiij, lxxv à lxxvij, et notamment la résolution du conseil, prise le 28 octobre, sur les propositions du maréchal.

EE. 60 *bis*. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1566-1570. — Lettre signée : Jehan DE REBREVIETTES et Jan DE MOULEAIS, adressée de Tournai, le 14 août 1566, au magistrat de Douai, pour favoriser « la munition du chasteau » de Tournai, « veu la necessité et danger auquel ledict chasteau se pourroit retrouver». —Lettre adressée de Tournai, le 20 septembre 1570, au magistrat de Douai, par deux commissaires aux vivres, pour faciliter des achats d'avoine destinée à « la noriture des chevaulx legiers tenans garnison » à Tournai, qui, sans cela, seraient forcés « de sortir la ville, pour la cercher aux champs », attendu que, « à cause des continuelles pluyes icy advenues, passé quelque espace de temps, les avaines, wartries et aultres marchaines ont esté tellement gastez, qu'il est imposible en ce quartier recouvrer avaines ». — Certificat du 29 septembre 1570, du greffier royal du bailliage de Tournai et du Tournésis, ainsi que des états « dudit Tournésiz », relatif à l'achat de 600 rasières d'avoine, fait à Douai, pour « la cavailleryе tenant garnison en ceste ville et cité de Tournay », afin de les « amener en ceste dite ville, au lieu de l'amonition y érigée », avec prière « à messeigneurs les gouverneur et gens de loy dudit Douay de permettre le transport dudit nombre d'avaine, selon et par la manière qu'ilz vouldroient estre pour eulx faict en cas samblab e ».

EE. 6 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

(**1582**, mai, vers le 12.) — Copie d'une lettre adressée au prince de Parme (par le baron de Rassenghien, gouverneur de la province de Lille) pour obtenir que, durant le siège d'Audenarde, et afin de pouvoir s'opposer aux incursions de « l'ennemy francois de Cambray », la garnison de Douai, qui venait d'être diminuée de la

compagnie de chevaux légers de Nicolo Basta, fût renforcée par celle de M. de La Tour ou par une compagnie d'hommes d'armes. (Cf. BB 5 folio x ; délibération des états de Douai, du 10 mai 1582.)

EE. 69 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier.

1589, 27 décembre. — Projet de lettre des échevins de Douai au prince de Parme, pour demander que la ville soit déchargée du paiement de la garnison du fort de Lécluse, dont les soixante soldats sont payés par elle depuis sept ans.

EE. 71 *bis.* (Layette.) — 1 pièce, papier ; cachet.

1593, 30 juillet. — Lettre de Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, adressée aux « bailly, eschevins et conseil de la ville de Douay » (reçue le 2 septembre) et leur ordonnant de restituer « ung timbre d'armes » et « une coluverinne » emportés « de la ville de Bouchain, à la reddition d'icelle » (le 5 septembre 1580).

EE. 77 *bis.* (Layette.) — 8 pièces, papier.

1674-1678.—Placards imprimés d'ordonnances du Roi, du maréchal marquis d'Humières, commandant en Flandre et en Artois, et du baron de le Loire, lieutenant de la gouvernance de Douai et « subdélégué audit Douay », concernant les femmes dont les maris sont au service de l'Espagne ; les parents, les enfants et les frères de ceux qui servent l'ennemi ; l'envoi des grains dans les places frontières des Pays-Bas espagnols, notamment à Mons et à Saint-Ghislain ; la cherté de l'avoine ; « la fourniture des fourages aux trouppes qui marcheront à l'avenir en Flandres suivant les routtes ».

EE. 77 *ter.* (Layette.) — 3 pièces, papier.

1709-1710. — « Etat des grains qui se sont trouvez dans les maisons des paroisses de Saint-Nicolas et Nostre-Dame de la ville de Douay, suivant la visitte qui en a esté faitte par » le commissaire ordinaire des guerres, en exécution des ordres de l'intendant, le 29 mars 1709 et les jours suivants. — 1709, 20-30 avril ; « état des avoines levez sur les particuliers de la ville de Douay et autres, par ordre » du commissaire des guerres, conformément aux ordres de l'intendant, « pour être mis dans les magasins du Roy, sur les reçus » du « garde magasin des avoines et sacqs vuides de Sa Majesté en laditte ville ». 1709, 22 mai—30 août ; « aultre estat des bl'ds et orges levez dans les greniers de la ville de Douay, appartenant à différents particuliers », lesquels « grains ont esté mis dans les magasins de Sa Majesté », puis remis « par messieurs du magistrat aux entrepreneurs généraux des vivres ». — « Estat général des prises des grains faits en l'an 1710, dans la ville de Douay », à cause du siège.

EE. 77 *quater.* (Layette.) — Cahier, 4 feuillets, papier.

1710, mai. — « C'est [ce] que les soldats ont pillez à Douay, ce 7 may 1710 » (1). Relevé écrit par l'échevin Briffault (Jacques-Hubert) licencié en médecine (qui a fait tant de travaux pour nos Archives). — « Henry Becourt at declarez que quattre ou cincq grenadiers ont fonsée sa cave, à onse ou douse heures de nuit. » — « Athanase Ribouville, boulanger dans la rue d'Equerchin, at dit que les soldats luy ont pris sept tonneaux de bierre et une moye de fagots qu'il avoit dans sa maison », etc.—« Antoine Ochin at perdu une vache qu'il avoit achetée, le 4 du mois, seise patacons, deux tonnes de bierre, une tonne de petite bierre, la moitié d'un cochon de dix-huit patacons, un manteau bleue, une peruque de six florins, un chapeau de six florins », etc.— « Le fils de l'avocat Auart at perdu des souliers neuf avec des boucles d'argent, et trois florins d'argent qu'il avoit sur luy, un mouchoir. » — « Chez Mr de Rasière, ont at abatttu onse ou douse grands arbres montants », etc. « Ne prétendant aucune restitution ». — « Le Sr de la Feuille at perdu une goutière de plomb dans une maison rue d'Equerchin, où sont logés les soldats de Mortemar ».—« Charles Jomart at perdu un tombereau que Mr d'Albergotti at fait prendre », estimé 18 écus. — « Antoine Delaby at perdu un tombereau qui at esté pris pour le service du Roy ». — « Les hospitaliers de l'hopital rue d'Occre ont perdu des portes, fenetres et autres choses de leurs petites maisons », pour 100 florins. — « Joseph le Bec, de Carvin-Epinoy, avoit refugiez aux Hallettes, dans un paquet, une quantité de tabac en feuilles, en nombre de trente deux fays », estimé 200 florins, « volez par les soldats qui étoient campés auxdittes Hallettes. »

EE. 92 *bis.* (Layette.) — 4 rouleaux, parchemin; 1 rouleau, papier.

1410 environ à **1465**. — Rôles du guet « ordonné en cas d'effroi ». — Le plus ancien est signé : J. Gasquierre (qui était clerc de la ville en 1404 et encore en 1417). Il énumère les chefs des gens des « connesta-

(1) Ailleurs le pillage des rues d'Arras et d'Esquerchin, où « il y avoit de grosses censes », est marqué au 8 mai. — *Souvenirs de la Flandre wallonne,* 1re série, X, 113.

blies », des arbalétriers et des archers employés « à le garde de le ville, commenchant à le porte d'Esquierchin, en alant par ordene à le porte d'Arras » ; avec l'indication des personnes chargées de garder les sept tours ou « garites » des remparts, ainsi que les cinq tourelles « à demi maille estans en ladite garde » (1).— « Ordonné par plaine Icy, present pluiseurs du consel, le xxv[e] jour de jullet » 1444, « que les arbalestriers cy apres denommez feront ou feront faire ghet comme les autres arbalestriers ». Suivent douze noms, parmi lesquels ceux de « maistre Jehan Turquet » et de « Jehan d'Aubi, concherge ».—« Ghet de le halle, aux gheres de Flandres contre Gand, l'an » 1451. En tête, sept des « eschevins rengnans », le conseiller, le procureur, les deux clercs ou greffiers ; puis « maistre Jehan de le Motte, medechin, Ricard le Feure, apoticquaire, Jehan Rabot, armoyeur », le concierge, un sergent « à mache, Douches Gens, artilleur », deux sergents « à verghe, le roy des fillettes », le messager, huit « wettes de nuit », huit carbonniers»;encore, « du colege Saint Amé, xij personnes, tant chanonnes, comme cappellains, et du colege Saint Pierre, pareillement » ; enfin quatre « arbalestriers du grant serment » et deux « de plaisance ».— (Fragment.) « A le tour des Six Hommes, estans sur le plache de Barlet, aux murs », un capitaine avec deux lieutenants « et viij hommes de connestablies aidables», deux « arbalestriers du serment », deux « archiers du grant serment » et deux canonniers. — « Pour le ghet de le halle ordonné en cas d'effroi, au mois de mars» 1464 « en quaresme, declaré » le 18 avril 1465. Même distribution que ci-dessus ; parmi les notables : « Charles de Sapignies, escuier » ; les « carbonniers » doivent sonner « le ban cloque » ; de chacun des deux chapitres, huit personnes.

EE. 92 *ter*. (Layette.) — 3 pièces, papier.

1471.— Notes sur le guet des portes, avec des indications sur les infractions commises.— Rôle du premier et du second tour « en le halle » et au Dich. — Supplique des « fermiers du livrage des laignes de ladicte ville, poures gens », afin d'être exemptés du « ghet des portes, soit de jour ou de nuit ».

EE. 93 *bis*. (Layette.) — 21 pièces, papier.

1551.—Lettre comminatoire adressée de Saint-Omer le 31 octobre, « à mes treschiers et bons amis, les eschevins de la ville de Douay », par le comte du Rœulx, gouverneur de Lille, et signée : « l'entierement vostre, Adrien DE CROY », qui s'offense de ce qu'ils ont emprisonné à la Vieille-Tour Antoine Becquet, greffier de la gouvernance, pour avoir refusé de faire le guet. « En la fin, qui vous laisseroit faire, vous vouldriez estre maistre de l'Empereur, puis que vous commenchez à ses officiers. Je ne suis seul gouverneur de Douay à qui vous avez fait semblables choses : tesmoing Mons[r] de Nassou (1). Mais vous savez ce qui vous en advint ». — Copies et minutes d'une lettre des officiers de la gouvernance au comte du Rœulx, du 29 octobre, de plusieurs « moyens en summaire » et mémoires pour les échevins, d'avis d'avocats.—Attestations et productions, notamment des copies de deux mandements du duc Jean Sans-Peur, du 5 mai 1414 (Cf. EE. 91) et du 29 octobre 1416, ainsi que de la sentence de mort du 31 août 1482, contre le greffier de la gouvernance, Pierre Dufour (2).

EE. 93 *ter*. (Layette.)— 9 pièces, papier.

1556-1563.— « Centaines renouvellées ou mois de janvier » 1556 (vieux style) « comme il sensuit, ensemble les lieux et plaches où elles se trouveront en cas de effroy.»—Recensement des veuves. En « la rue des Gissans, la vesve Jacques le Saige ».— Ordonnances sur le guet, du 12 septembre 1557 et du 26 avril 1563. — Rôle « pour le guet » de la « cinquantaine » du « Gran Canteleu et Cotry ».—Rôle du « cincquantenier Bertrand de Sorel », pour les rues du Four-des Eaues, des Mailletz et de l'Aubel, « du costé des rampars, depuis la porte du Vergier (refuge de l'abbaye du Verger) jusques la ruielle Putymus » ; on y remarque « Jan, Anthoine » et Pierre de Boulongne.

EE. 93 *quater*. (Layette.) — 7 pièces, papier.

1593 1605.— Rôles « des manans soubs » les compagnies de maître Jean de Vermelles et de Jean de Raismes.—Rôles des « chiefs pour la garde de nuict en halle » et aux portes, en 1593, 1598, 1602. — Rôle des compagnies des capitaines Aubert Six, Jacques Trigault et Bauduin Morant, dressé en octobre 1605.

(1) Cf. *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2[e] série, III, p. 164.

(1) Le comte de Nassau, lieutenant général de l'Empereur aux Pays-Bas.

L'incident auquel il est fait ici allusion s'était passé en juillet 1514. —Cf. *Annuaire* Ceret, de 1860, p. 50, où l'année 1515 est indiquée par erreur.—Voir aussi les *Chroniques* du président Tailliar, II, 80.

La ville dut payer notamment une somme de 568 livres 12 sols 8 deniers, portée au compte de 1513-4 (CC. 236, folio lxv verso) sous le chapitre des « mises pour dons et courtoisyes ».

(2) Cf. *Souvenirs de la Flandre wallonne*, 2[e] série, VI, 174.

EE. 97 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

(**1788**, 24 août.) — Brevet de gouverneur de Douai et du fort de Scarpe, pour le marquis de Bouillé, lieutenant général, par suite de la démission du comte de Maillebois.—Copie inachevée.

EE. 103 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, papier.

1668, 1er juillet, à Saint-Germain-en-Laye. — Placard imprimé d'une ordonnance royale portant que les troupes en garnison dans les villes et les places frontières et conquises en Flandre ne pourront « prétendre place au feu ny à la chandelle de leurs hostes », malgré certaine ordonnance du 1er juin précédent, « et qu'il ne sera rien innové au traitement qui leur a esté fait durant l'hyver ».

EE. 103 *ter*. (Layette.) — 2 pièces, papier.

1678, 1er avril. — Deux exemplaires d'un placard imprimé portant défense faite par le marquis de Pierefitte, commandant à Douai, aux soldats de continuer leurs désordres, « de rançonner leurs hostes », de « tirer l'espée dans les rues ou ailleurs, sur peine d'avoir le point coupé », de « se trouver dedans les rues après la retraitte battue, comme aussi de tirer aucunes armes à feu ».

EE. 128 *bis*. (Layette.) — 1 pièce, parchemin; 6 papier.

1681-1727.— Acquisition, par la Ville, d'une maison rue des Malvaux, pour agrandir la caserne de Marchiennes. — Réclamations de l'abbé de Marchiennes pour être payé d'une rente grevant le terrain acheté par la Ville et constituée par un acte du 16 juillet 1643, produit en copie.

EE. 144. (Layette.) — 1 pièce, papier.

(Vers **1670**.) — Défense aux maçons de travailler ailleurs qu'aux « fortifications du fort de l'Escharpe », par suite des plaintes adressées au lieutenant de Roi par M. de Sazara, commis aux dites fortifications, et afin que les travaux soient terminés « avant la venue du Roy en cette ville » (1).

EE. 145. (Layette.) — 11 pièces, papier.

1688-1690. — Elargissement des remparts, copies de lettres de Louvois ; mentions de prescriptions faites par Vauban.

(1) Louis XIV vint à Douai le 14 mai 1670 et, le lendemain, visita les travaux du Fort-de-Scarpe. Celui-ci fut achevé en 1672, au bout de deux ans. (Plouvain, *Souvenirs*, pp. 238 et 387.)

FIN DU SUPPLÉMENT DE LA SÉRIE EE.



Nota. — La série EE a été rédigée par **M. LEPREUX**, archiviste, et publiée en 1878.

Le supplément a été dressé en 1890 par **M. BRASSART**, archiviste.

ERRATA de la série EE.

Page 5, colonne 1, ligne 5 de l'article EE. 24; au lieu de: canonniers d'Arras,—lisez : canonniers de Cité-lez-Arras.

Page 10, colonne 2, pièce 53. Lisez : Olivier de Quoitmen, conseiller et chambellan du Roi.—Au lieu de Kaulin, lisez : Raulin. — Au lieu de Cuyenghen, lisez: Cuynghen. — Au lieu de pays contraire, lisez : parti contraire au Roi.

Page 12, colonne 1, ligne 3 de l'article EE. 63 ; au lieu de : Charles de Lallaing, —lisez : Philippe de Lalaing.

It. colonne 2, ligne 6 de l'article EE. 64; au lieu de : duc de Parme, —lisez : comte Pierre-Ernest de Mansfelt.

Page 13, col. 2, ligne 1 de l'art. EE. 74 ; au lieu de : 1622, — lisez : 1617.

It lignes 1 et 2, au lieu de: M. de Ruaumez,— lisez : M. de Ricaumez.

Page 16, col. 2, art. EE. 90 ; une pièce parchemin ; une papier. — La prétendue charte du roi Philippe le Bel, datée de Paris le 24 novembre 1314 et relative au capitaine de la ville, est manifestement fausse. Le faux date de l'an 1700 environ ; c'est la pièce AA. 18 qui paraît avoir servi de modèle au faussaire. Malgré son importance capitale au point de vue des privilèges de la ville, on ne l'aurait pas transcrite dans le registre aux privilèges confectionné vers 1320 (AA. 84, ancien T.) : ce qui est presque impossible. Vers 1700, on commença à faire, sous la direction de l'échevin Briffault, un nouveau cartulaire de la ville, dont il ne nous reste que deux fragments (registre de la série II, inventaires ; grand in-folio, papier). Or, au feuillet 25 (ancien 76) on trouve, sous la rubrique générale : « Tiltres regardans les capitaines et aultres officiers commandans à la milice », et sous cette rubrique spéciale : « Guarde des clefs de la ville, donnée aux bourgeois par Phl[es], roy de France », — une copie inachevée de notre pièce fausse, finissant ainsi : « *Datum Parisiis* (1) *die* », par conséquent sans date.

Avec la pièce fausse en parchemin, il y en a une copie sur papier, de la main du procureur de la ville, Antoine Dervillers (1691-1730). Le copiste maladroit a écrit : « *die 14 novembris* », au lieu de : « *die xxiiij novembris* ».

Dans sa *Table chronologique*, n° 604, Pilate a donné par erreur à ces pièces la date de 1380.

Page 17, colonne 2, article EE 97; 35 pièces, papier ; parchemin. — Ajouter : Billet imprimé du service du comte d'Estaing, gouverneur de Douai, du 3 avril 1732.

(1) *Sic.* Il faudrait *Parisius.*

TABLE DES CHAPITRES

DES

CINQ PREMIÈRES SÉRIES

DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES ANCIENNES

DE LA

VILLE DE DOUAI

SÉRIE AA

Pages.

TABLE DES CHAPITRES.

SÉRIE BB

SÉRIE CC

TABLE DES CHAPITRES.

SÉRIE DD

TABLE DES CHAPITRES.

SERIE EE

TABLE DES CHAPITRES.

L'impression du Supplément d'inventaire sommaire, — votée par le Conseil Municipal, le 3 Août et le 18 Septembre 1896, sur la proposition de M. Charles BERTIN, Maire, étant adjoints M. Paul HANOTTE et M. Emile DUMONT, — a été achevée le 22 Septembre 1898.

